



**Eutelsat Communications SA**

Société anonyme au capital de 248.926.325 euros

Siège social : 32, boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro RCS 481 043 040

(« **Eutelsat** »)

**DOCUMENT D'EXEMPTION A L'OBLIGATION DE PUBLIER UN PROSPECTUS ÉTABLI A L'OCCASION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL D'EUTELSAT EN RÉMUNÉRATION DE L'APPORT EN NATURE DES ACTIONS DE CATEGORIE A DE ONEWEB**

Conformément à l'article L.621-18 IV du Code monétaire et financier et de l'article 212-34 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le document d'exemption (le « **Document d'Exemption** ») est publié préalablement à l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Eutelsat prévue le 28 septembre 2023 sur première convocation, appelée à statuer notamment sur les apports d'actions ordinaires de catégorie A de OneWeb Holdings Limited et l'augmentation du capital social d'Eutelsat en rémunération de ces apports.

L'avis de réunion de l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Eutelsat contenant les projets de résolutions à soumettre au vote des actionnaires d'Eutelsat a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoire en date du 23 août 2023.

Des exemplaires du présent Document d'Exemption sont disponibles sans frais, au siège social de Eutelsat Communications, situé 32, boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, ainsi qu'en version électronique sur le site internet d'Eutelsat ([www.eutelsat.com](http://www.eutelsat.com)).

Le Document d'Exemption ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 et n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») conformément à l'article 20 du règlement (UE) 2017/1129.

Dans ce Document d'Exemption :

« <b>Abatement sur les Dividendes</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.3.4.1 des présentes ;
« <b>Accord-Cadre</b> »	désigne l'accord-cadre ( <i>framework agreement</i> ) relatif au transfert et à l'acquisition d'Actions OneWeb, conclu entre Eutelsat, Bharti, le Gouvernement du Royaume-Uni, SoftBank et Hanwha, en date du 14 novembre 2022 ;
« <b>Accord Hughes</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.2.2 des présentes ;
« <b>Accord Qualcomm</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.2.2 des présentes ;
« <b>Action B</b> »	désigne l'action ordinaire de catégorie B émise par OneWeb ;
« <b>Actions A</b> »	désigne les actions ordinaires de catégorie A émises par OneWeb ;
« <b>Actions Différées OneWeb</b> »	désigne les quatre actions différées ( <i>deferred shares</i> ) émises par OneWeb ;
« <b>Actions Eutelsat</b> »	désigne les actions ordinaires émises par Eutelsat ;
« <b>Actions Nouvelles</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 4.3.1 du présent Document d'Exemption ;
« <b>Actions OneWeb</b> »	désigne les actions différées ( <i>deferred shares</i> ), les actions ordinaires entièrement libérées du capital de OneWeb, y compris les Actions A et l'Action B, dont les droits sont définis dans les Statuts de OneWeb, et « Action » désigne chacune d'entre elles ;
« <b>Administrateurs</b> »	désigne les membres du Conseil d'Administration ;
« <b>Admission</b> »	désigne l'admission de toutes les Actions Eutelsat au <i>Standard Listing Segment</i> de l' <i>Official List</i> de la FCA et à la négociation sur le Marché Principal ;
« <b>Alaska Communications</b> »	désigne Alaska Communications Internet, LLC ;
« <b>AMF</b> »	a le sens qui lui est donné en introduction des présentes ;
« <b>ANFR</b> »	désigne l'Agence nationale des fréquences ;
« <b>AOS</b> »	désigne Airbus OneWeb Satellites LLC ;
« <b>Apports</b> »	désigne les apports en nature par les Apporteurs Principaux et les Apporteurs Minoritaires de l'intégralité de leurs Actions A à Eutelsat en contrepartie d'Actions Nouvelles, selon les termes et conditions de l'Accord-Cadre et des Traités d'Apport ;
« <b>Apporteurs</b> »	désigne les Apporteurs Principaux et les Apporteurs Minoritaires ;
« <b>Apports des Apporteurs Principaux</b> »	désigne les apports en nature par les Apporteurs Principaux de l'intégralité de leurs Actions A à Eutelsat en contrepartie d'Actions Nouvelles, selon les termes et conditions de l'Accord-Cadre et du Traité d'Apport des Apporteurs Principaux ;

« <b>Apports des Apporteurs Minoritaires</b> »	désigne les apports en nature par les Apporteurs Minoritaires de l'intégralité de leurs Actions A à Eutelsat en contrepartie d'Actions Nouvelles, selon les termes et conditions du Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires ;
« <b>Apporteurs Principaux</b> »	désigne, Bharti, le Gouvernement du Royaume-Uni, SoftBank et Hanwha ;
« <b>Apporteurs Minoritaires</b> »	désigne Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple, Airbus Netherlands B.V., Qualcomm, Rwanda Social Security Board (RSSB), et Echostar Operating L.L.C. ;
« <b>Approbation des actionnaires d'Eutelsat</b> »	désigne l'approbation des Résolutions par les actionnaires d'Eutelsat ;
« <b>ARCEP</b> »	désigne l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la Distribution de la Presse ;
« <b>ARCOM</b> »	désigne l'Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique ;
« <b>Arrangement</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.6.4.7 des présentes ;
« <b>Assemblée Générale</b> »	désigne l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Eutelsat se prononçant sur les Résolutions, convoquée pour le 28 septembre 2023, sur première convocation ;
« <b>BEIS</b> »	désigne le <i>Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy</i> , 1 Victoria Street, London, SW1H 0ET, United Kingdom ;
« <b>Bharti</b> »	désigne Bharti Space Limited, une <i>private limited company</i> de droit anglais, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 13228343 et dont le siège social se situe 53/54 Grosvenor Street, 2nd Floor, London, United Kingdom, W1K 3HU ;
« <b>Bilan Pro Forma Non Audité</b> »	a le sens qui lui est donné en <u>Annexe C</u> du présent Document d'Exemption ;
« <b>BPI</b> »	désigne Bpifrance Participations, une société anonyme de droit français, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 509 584 074 RCS Créteil, et dont le siège social est situé 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort, France ;
« <b>BR</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.1.1 des présentes ;
« <b>BtoB</b> »	désigne une activité <i>business-to-business</i> , les marchés interentreprises ;
« <b>BtoBtoC</b> »	désigne une activité <i>business-to-business-to-consumer</i> , les marchés d'entreprises à consommateurs ;
« <b>BtoG</b> »	désigne une activité <i>business-to-government</i> , les marchés d'entreprises à gouvernements ;
« <b>CAA</b> »	désigne l'autorité de l'aviation civile du Royaume-Uni ( <i>UK Civil Aviation Authority</i> ) ;

<b>« Capacité Initiale Engagée »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.2.2 des présentes ;
<b>« Censeur »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.6.2 des présentes ;
<b>« Centre de Contrôle des Communications »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.6.1.9 des présentes ;
<b>« Centre de Contrôle des Satellites »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.6.1.9 des présentes ;
<b>« CETT »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.6.4.7 des présentes ;
<b>« CGI »</b>	désigne le Code général des impôts français ;
<b>« Charte Ethique »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.5.4.3 des présentes ;
<b>« CMPC »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.2.5.1 b) des présentes ;
<b>« CMPV »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.2.5.2 b) des présentes ;
<b>« CNES »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.1.5.1 c) des présentes ;
<b>« Code de Conduite »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.5.4.2 des présentes ;
<b>« Code de Gouvernance »</b>	désigne le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef ;
<b>« Commissaire aux Apports »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 1.2 des présentes ;
<b>« Comptes de Résultat Pro Forma Non Audités »</b>	a le sens qui lui est donné en <u>Annexe C</u> du présent Document d'Exemption ;
<b>« Conditions Suspensives »</b>	désigne les conditions suspensives à la Réalisation telles qu'énoncées dans l'Accord-Cadre et détaillées au paragraphe 3.2 des présentes ;
<b>« Conseil d'Administration »</b>	désigne le conseil d'administration d'Eutelsat;
<b>« Conseil d'Administration de OneWeb »</b>	désigne les administrateurs de OneWeb agissant en tant que conseil d'administration ;
<b>« Convention IGO Amendée »</b>	désigne la convention modifiée de EUTELSAT IGO couvrant actuellement 49 pays européens, datée du 15 juillet 1982 et amendée le

20 mai 1999 ;

« <b>Contrat d'Acquisition</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.2.2 des présentes ;
« <b>Contrat de Souscription et d'Acquisition d'Actions NEOM</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.2.2 des présentes ;
« <b>CREST</b> »	désigne le <i>Uncertificated Securities Regulations 2001 (SI 2001 No. 3755)</i> , tel qu'amendé;
« <b>CREST Deed Poll</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 4.4.3.5 des présentes ;
« <b>CREST Nominee</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 4.4.3.5 des présentes ;
« <b>CSG</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.3.4.2 des présentes ;
« <b>Date de Début</b> »	désigne la date prévue pour le début de la fourniture des Services OneWeb au bénéfice d'Eutelsat, telle que visée au paragraphe 5.2.1 des présentes ;
« <b>Date de Réalisation</b> »	désigne la date à laquelle le Rapprochement est réalisé ;
« <b>Demande de Coordination</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.1.1 des présentes ;
« <b>Dépositaire CREST</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 4.4.3.5 des présentes ;
« <b>Directive SMA</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.3.1 des présentes ;
« <b>Directrice Générale</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 1.1.1 des présentes ;
« <b>Documents Clés</b> »	désigne le Protocole d'Intentions, l'Accord-Cadre, et le Pacte Eutelsat ;
« <b>Document d'Enregistrement Universel</b> »	désigne le document d'enregistrement universel 2022 d'Eutelsat, déposé auprès de l'AMF le 7 octobre 2022 sous le numéro D.22-0768 ;
« <b>Document d'Exemption</b> »	a le sens qui lui est donné en introduction des présentes ;
« <b>DPA</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.2.7 b) des présentes ;
« <b>DPO</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.5.4.5 des présentes ;

« <b>DSA</b> »	désigne le <i>Digital Services Act</i> ;
« <b>DSIT</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.2.1.5 e) des présentes ;
« <b>DSL</b> »	désigne la ligne d'abonné numérique ( <i>digital subscriber line</i> ) ;
« <b>DTH</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.1.7.5 b) des présentes ;
« <b>EBITDA ajusté</b> »	a le sens qui lui est donné au préambule des présentes ;
« <b>EMEA</b> »	désigne l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, et la Russie ;
« <b>Engagements de Vote</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.2.1.5 h) des présentes ;
« <b>ESA</b> »	désigne l'Agence spatiale européenne ;
« <b>ESG</b> »	désigne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ( <i>environmental, social and governance</i> ) ;
« <b>Etats-Unis</b> »	désigne les Etats-Unis d'Amérique ;
« <b>États Membres Participants</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.3.7 des présentes ;
« <b>ETNC</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.3.4.2 des présentes ;
« <b>Euroclear UK</b> »	désigne Euroclear UK & International Limited ;
« <b>Euronext Paris</b> »	désigne le marché Euronext Paris exploité par Euronext Paris S.A., qui constitue le marché réglementé français des valeurs mobilières, en application de la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE ;
« <b>Eutelsat</b> » ou la « <b>Société</b> »	désigne la société Eutelsat Communications, société anonyme au capital social de 248.926.325 euros, ayant son siège social 32 boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 481 043 040 ;
« <b>EUTELSAT IGO</b> »	désigne l'Organisation intergouvernementale européenne de télécommunications par satellite, une organisation intergouvernementale ;

« <b>Eutelsat S.A.</b> »	désigne la société Eutelsat S.A., société anonyme au capital social de 658.555.372,80 euros, ayant son siège social, ayant son siège social 32 boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 422 551 176 ;
« <b>Exim Bank</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.2.7 g) des présentes ;
« <b>FCA</b> »	désigne la <i>Financial Conduct Authority</i> ;
« <b>FCC</b> »	désigne la <i>Federal Communications Commission</i> ;
« <b>Five Eyes Nations</b> »	désigne l’Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis ;
« <b>FNPRM</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.4.3 des présentes ;
« <b>Fonds de Pension Fermé</b> »	désigne le Fonds de pension de l’IGO pour son personnel ;
« <b>FSP</b> »	désigne le Fonds Stratégique de Participations, une société d’investissement à capital variable de droit français, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 753 519 891, et dont le siège social est situé 9, rue Duphot, 75001 Paris, France ;
« <b>FSS</b> »	désigne les services fixes par satellite ( <i>Fixed Satellite Services</i> ) ;
« <b>FVLCTS</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.2.7 e) des présentes ;
« <b>Gbps</b> »	désigne l’unité de mesure « Gigabits par seconde » ( <i>Gigabits per second</i> ) ;
« <b>GEO</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.2.2.3 a) des présentes ;
« <b>Gouvernement du Royaume-Uni</b> »	désigne le Secrétariat d’État à la Science, à l’Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni, dont le siège social est situé à 100 Parliament Street, Londres, SW1A 2BQ, Royaume-Uni;
« <b>GHz</b> »	désigne l’unité de mesure du gigahertz ;
« <b>GNOC</b> »	désigne un centre d’opérations du réseau terrestre ;
« <b>Groupe Combiné</b> »	désigne le Groupe Eutelsat après la Réalisation, qui se composera d’Eutelsat et de ses filiales (y compris OneWeb) ;

« <b>Groupe Eutelsat</b> »	désigne Eutelsat et ses filiales, dont OneWeb uniquement à l'issue de la Réalisation ;
« <b>Groupe OneWeb</b> »	désigne OneWeb et ses filiales directes et indirectes ;
« <b>Hanwha</b> »	désigne Hanwha Systems UK Limited, une <i>private limited company</i> de droit anglais, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 13665238 et dont le siège social se situe Suite A, 6 Honduras Street, London, England, EC1Y 0TH ;
« <b>HD</b> »	désigne la haute définition ( <i>high definition</i> ) ;
« <b>HMRC</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.3.4.1 des présentes, et désigne l'administration fiscale britannique ( <i>His Majesty's Revenue and Customs</i> ) ;
« <b>HTS</b> »	désigne les satellites à haut débit ( <i>High Throughput Satellites</i> ) ;
« <b>Hughes</b> »	désigne Hughes Network Systems LLC ;
« <b>IFRS</b> »	désigne les normes internationales d'information financière ( <i>International Financial Reporting Standards</i> ) adoptées par l'Union Européenne ;
« <b>IFRS 3</b> »	a le sens qui lui est donné en <u>Annexe C</u> du présent Document d'Exemption ;
« <b>IFRS du Royaume-Uni</b> »	désigne les normes IFRS telles que publiées par l' <i>International Accounting Standards Board</i> ;
« <b>IFT</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.1.5.1 d) des présentes ;
« <b>IGO</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.1.2.2 des présentes ;
« <b>Informations Financières Historiques d'Eutelsat</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.1.6 des présentes ;
« <b>Informations Financières Historiques de OneWeb</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.2.6.1 des présentes ;
« <b>Informations Financières Pro Forma Non Auditées</b> »	a le sens qui lui est donné en <u>Annexe C</u> du présent Document d'Exemption ;
« <b>IoT</b> »	désigne l'Internet des objets ( <i>Internet of Things</i> ) ;
« <b>JV AOS</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.2.2 des présentes ;

« <b>LCEN</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.1.1 des présentes ;
« <b>LEO</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.2.2.3 a) des présentes ;
« <b>LEO GEN 1</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.2.2.3 b) des présentes ;
« <b>LEO GEN 2</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.6.1.3 des présentes ;
« <b>LeoLabs</b> »	désigne la <i>Leolabs Collision Avoidance</i> ;
« <b>Lettre-Accord</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.6.4.7 des présentes ;
« <b>Loi de 2003</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.1.3 des présentes ;
« <b>Loi de 2006</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.1.3 des présentes ;
« <b>Loi Française sur les Opérations Spatiales</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.6.4.3 des présentes et désigne la loi française n° 2008-518 du 3 juin 2008 relative aux opérations spatiales, publiée au Journal Officiel français le 4 juin 2008, et ses décrets d'application publiés le 10 juin 2009 ;
« <b>Loi Informatique et Libertés</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.5.4.5 des présentes ;
« <b>Loi Sapin II</b> »	désigne la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
« <b>London Stock Exchange</b> »	désigne la Bourse de Londres, ou <i>LSE</i> , une <i>public limited company</i> de droit anglais, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 02075721, et dont le siège social se situe 10 Paternoster Square, London, United Kingdom, EC4M 7LS ;
« <b>LTE</b> »	désigne l'évolution à long terme ( <i>long-term evolution</i> ) ;
« <b>Manuel CREST</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 4.4.3.5 des présentes ;
« <b>Marché Principal</b> » ou « <b>Marché Principal du London Stock Exchange</b> »	désigne le marché principal des valeurs mobilières cotées du <i>London Stock Exchange</i> ;
« <b>MEFR</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.1.5.1 c) des présentes ;
« <b>Membre du Groupe OneWeb</b> »	désigne tout membre du Groupe OneWeb ;
« <b>Membre du Groupe Eutelsat</b> »	désigne tout membre du Groupe Eutelsat ;

« <b>MEO</b> »	désigne les satellites en orbite terrestre moyenne ( <i>medium earth orbit satellites</i> ) ;
« <b>NAA</b> »	désigne Network Access Associates Limited ;
« <b>NEOM JVCo</b> »	désigne First Tech Web Company Limited ;
« <b>NEOM T&amp;D</b> »	désigne NEOM Tech and Digital Company ;
« <b>NGSO</b> »	désigne les orbites de satellites non géostationnaires ( <i>Non-Geostationary-Satellite Orbit</i> ) ;
« <b>ODMSP</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.4.3 des présentes ;
« <i>Official List</i> » ou « <i>Official List de la FCA</i> »	désigne la cote officielle ( <i>Official List</i> ) de la FCA ;
« <b>OneWeb</b> »	désigne la société OneWeb Holdings Limited, une <i>private limited company</i> de droit anglais, ayant son siège social à West Works Building, 195 Wood Lane, London W12 7FQ, et enregistré en Angleterre et au Pays de Galle sous le numéro de société 12534512 ;
« <b>Options OneWeb</b> »	désigne les options sur les Actions A, attribuées dans le cadre du <i>OneWeb Executive Share Option Scheme 2021</i> ;
« <b>Orientations en matière de Divulgence et Règles de Transparence</b> »	désigne les règles de transparence et d'orientation en matière de divulgation établies par la FCA en vertu de l'article 73A du <i>Financial Services Markets Act 2000</i> , tel que modifié ;
« <b>OSA</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.4.3 des présentes ;
« <b>OWC</b> »	désigne OneWeb Communications Limited ;
« <b>OWG</b> »	désigne OneWeb Global Limited ;
« <b>OWT</b> »	désigne OneWeb Technologies Inc. ;
« <b>Pacte Eutelsat</b> »	désigne l'accord entre les Apporteurs Principaux, BPI, FSP et Eutelsat définissant les termes et conditions relatifs à la composition du Conseil d'Administration à compter de la Date de Réalisation et les droits et obligations liés aux participations directes dans Eutelsat sous réserve de la Réalisation ;
« <b>Pacte d'Actionnaires NEOM</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.2.2 des présentes ;
« <b>Pacte OneWeb</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.2.1.5 e) des présentes ;
« <b>Parité d'Échange</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.1.1 des présentes ;
« <b>PDI</b> »	désigne Pacific Dataport Inc. ;
« <b>PFNL</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.3.4.2 des présentes ;
« <b>PFU</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.3.4.2 des présentes ;

« <b>PoP</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.2.2.3 b) des présentes ;
« <b>Président</b> »	désigne le président du Conseil d'Administration ;
« <b>Prêt d'Actionnaires</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.2.7 g) des présentes ;
« <b>Prêt Exim</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.2.7 g) des présentes ;
« <b>Prêt HSBC</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.2.7 g) des présentes ;
« <b>Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 6.1 des présentes ;
« <b>Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 6.1.1 des présentes ;
« <b>Prime d'Apport</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.2.3.1 des présentes ;
« <b>Principes de Base</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.6.1 des présentes ;
« <b>Prix des Actions Différées OneWeb</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.1.1 des présentes ;
« <b>Procédure Interne Relative aux Conventions Courantes</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.5.4.1 des présentes ;
« <b>Proposition d'Acquisition</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.2.1.5 b) des présentes ;
« <b>Proposition Supérieure</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.2.1.5 b) des présentes ;
« <b>Prospectus</b> »	désigne le prospectus (ainsi que tout prospectus complémentaire devant être publié par Eutelsat en vertu de l'article 23 du Règlement Prospectus du Royaume-Uni) préparé par Eutelsat conformément aux règles du Règlement Prospectus du Royaume-Uni dans le cadre de l'Admission ;
« <b>Protocole d'Intentions</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.1.1 des présentes, et désigne le protocole d'intentions ( <i>memorandum of understanding</i> ) relatif au transfert et à l'acquisition d'Actions OneWeb, conclu entre Eutelsat, Bharti, le Gouvernement du Royaume-Uni, SoftBank et Hanwha, signé le 25 juillet 2022 ;
« <b>PSA</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.2.7 b) des présentes ;
« <b>Qualcomm</b> »	désigne Qualcomm Technologies Inc. ;
« <b>Rapprochement</b> » ou « <b>Opération</b> » ou « <b>Transaction</b> »	désigne le rapprochement entre le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb résultant de la réalisation des Apports ;
« <b>Réalisation</b> »	désigne la réalisation de l'Opération conformément à l'Accord-Cadre ;

<b>« Régime SFS »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.1.1 des présentes ;
<b>« Régime SRS »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.1.1 des présentes ;
<b>« Règlement des Radiocommunications »</b>	désigne le règlement de l'UIT ;
<b>« Règlement Intérieur d'Eutelsat »</b>	désigne le règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
<b>« Règlement Prospectus du Royaume-Uni »</b>	désigne le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 tel qu'il fait partie du droit interne anglais en vertu du <i>European Union (Withdrawal) Act 2018</i> et tel qu'amendé ;
<b>« Règles d'Admission de la FCA »</b>	désigne les règles d'admission établies par la FCA en vertu de l'article 73A du <i>Financial Services and Markets Act 2000</i> , tel qu'amendé ;
<b>« Résolutions »</b>	<p>désigne les 1<sup>ère</sup> à 12<sup>ème</sup> résolutions figurant dans l'avis de réunion comportant les projet de résolutions, ayant été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires en date du 23 août 2023 (sous réserve de modifications agréées le cas échéant par le Conseil d'Administration), et relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'approbation en une seule résolution de : (i) l'Apport des Apporteurs Principaux en vertu du Traité d'Apport des Apporteurs Principaux et de l'Apport des Apporteurs Minoritaires en vertu du Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires ; (ii) les stipulations des Traités d'Apport; (iii) l'évaluation des Apports; et (iv) la rémunération prévue par les Traités d'Apport ;</li> <li>• l'approbation, en une seule résolution de : (i) l'augmentation du capital social d'Eutelsat par l'émission d'Actions Nouvelles en contrepartie de l'apport à Eutelsat par les Apporteurs Principaux de l'intégralité des Actions A qu'ils détiennent conformément aux termes du Traité d'Apport des Apporteurs Principaux ; et (ii) l'augmentation du capital social d'Eutelsat par l'émission d'Actions Nouvelles en rémunération de l'apport à Eutelsat des Actions A détenues par les Apporteurs Minoritaires conformément aux termes du Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires ;</li> <li>• l'approbation des nouveaux Statuts d'Eutelsat ; et</li> <li>• les nominations nécessaires au Conseil d'Administration afin que ce dernier soit composé, à la Date de Réalisation, comme décrit au paragraphe 5.5.2.1 (<i>Composition du Conseil d'Administration à l'issue de la Réalisation</i>).</li> </ul>
<b>« Revenu de Dividende Concerné »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.3.4.1 des présentes ;
<b>« RGPD »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.5.4.5 des présentes ;
<b>« RSE »</b>	désigne la responsabilité sociétale des entreprises ;
<b>« Scénario de Référence CDSA »</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.2.2 des présentes ;

« <b>SCT</b> »	désigne le secrétariat aux transports et communications du Mexique ;
« <b>SDRT</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.3.4.1 des présentes, et désigne le droit de timbre et les droits complétant le droit de timbre britanniques ( <i>Stamp Duty Reserve Tax</i> ) ;
« <b>Services OneWeb</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.2.1 des présentes ;
« <b>SES</b> »	désigne la société SES S.A., un fournisseur de réseaux de télécommunications par satellite luxembourgeois ;
« <b>SIA</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.2.4.3 des présentes ;
« <b>SNP</b> »	désigne les portails de réseaux satellitaires ( <i>Satellite Network Portals</i> ) ;
« <b>SOC</b> »	désigne un centre d'opération satellite ( <i>satellite operation center</i> ) ;
« <b>SoftBank</b> »	désigne SoftBank Group Capital Limited, une private limited company de droit anglais, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 09569889 et dont le siège social se situe 69 Grosvenor Street, London, United Kingdom, W1K 3JP ;
« <b>Statuts d'Eutelsat</b> »	désigne les statuts d'Eutelsat, tels que modifiés ou remplacés ;
« <b>Statuts de OneWeb</b> »	désigne les statuts de OneWeb, tels que modifiés ou remplacés ;
« <b>Take or Pay</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.2.1 des présentes ;
« <b>Tbps</b> »	désigne l'unité de mesure « TeraBits par seconde » ( <i>TeraBits Per Second</i> ) ;
« <b>TCAC</b> »	désigne le taux de croissance annuel composé ( <i>CAGR – compound annual growth rate</i> ) ;
« <b>TCP</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.2.5.1 b) des présentes ;
« <b>Terme QT</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.2.2 des présentes ;
« <b>Territoires de distribution</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 5.2.2 des présentes ;
« <b>Titres de Dépôts</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 4.4.3.5 des présentes ;
« <b>Traités d'Apport</b> »	désigne le Traité d'Apport des Apporteurs Principaux et le Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires ;
« <b>Traité d'Apport des Apporteurs Principaux</b> »	désigne le traité d'apport conclu le 18 août 2023 entre les Apporteurs Principaux et Eutelsat relatif à l'apport par les Apporteurs Principaux de l'intégralité de leurs Actions A à Eutelsat en contrepartie d'Actions Nouvelles ;
« <b>Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires</b> »	désigne le traité d'apport conclu le 18 août 2023, entre les Apporteurs Minoritaires et Eutelsat relatif à l'apport par les Apporteurs Minoritaires de l'intégralité de leurs Actions A à Eutelsat en contrepartie d'Actions Nouvelles ;
« <b>Transformation</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 2.1.2.2 des présentes ;
« <b>TSR</b> »	désigne le rendement total pour l'actionnaire ( <i>Total Shareholder Return</i> ) ;

« <b>TT&amp;C</b> »	désigne les systèmes de télémétrie, de suivi et de commande ( <i>telemetry, tracking and command systems</i> ) ;
« <b>TTF de l'UE</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.3.7 des présentes, et désigne la taxe sur les transactions financières européenne commune proposée par la Commission européenne ;
« <b>TTF française</b> »	a le sens qui lui est donné au paragraphe 8.3.4.2 des présentes, et désigne la taxe française sur les transactions financières ;
« <b>UHD</b> »	désigne l'ultra haute définition ( <i>ultra high definition</i> ) ;
« <b>UIT</b> »	désigne l'Union internationale des télécommunications ( <i>International Telecommunication Union –ITU</i> ) ;
« <b>UGT</b> »	désigne une unité génératrice de trésorerie ( <i>cash-generating unit –CGU</i> ) ;
« <b>Vice-Président</b> »	désigne le vice-président du Conseil d'Administration ;
« <b>VHTS</b> »	désigne les satellites à très haut débit ( <i>Very High Throughput Satellites</i> ) ;
« <b>VSAT</b> »	désigne le terminal à très petite ouverture ( <i>very small aperture terminal</i> ) ;
« <b>WAN</b> »	désigne un réseau étendu ( <i>Wide Area Network</i> ) ;
« <b>WVD</b> »	désigne WorldVu Development LLC, une filiale à 100 % de OneWeb.

## **Préambule**

### **Présentation des informations financières et autres informations**

#### **1. Présentation des informations financières**

Les informations financières présentées dans le Document d'Exemption comprennent :

- les états financiers annuels consolidés audités du Groupe Eutelsat pour les exercices clos le 30 juin 2021, le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023, préparés conformément aux normes IFRS, qui figurent, avec les rapports des commissaires aux comptes correspondants, à l'Annexe A (*Informations Financières Historiques d'Eutelsat*) du présent Document d'Exemption ;
- les états financiers annuels consolidés audités du Groupe OneWeb pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021 et les exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2023 (dans chaque cas, préparés conformément aux normes IFRS du Royaume-Uni et en langue anglaise) qui figurent, avec les rapports des commissaires aux comptes correspondants (en langue anglaise avec une traduction libre en français), à l'Annexe B (*Informations Financières Historiques de OneWeb*) du présent Document d'Exemption ; et
- certaines Informations Financières Pro Forma Non Auditées du Groupe Combiné extraites des états financiers annuels consolidés audités du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2023 et des états financiers consolidés audités du Groupe OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2023, après avoir réalisé certains ajustements pro forma, comme expliqué en Annexe C (*Informations Financières Pro Forma Non Auditées*) du présent Document d'Exemption.

Pour plus de détails sur la base de préparation et les principes et méthodes comptables, il convient de se reporter à la base de préparation décrite dans les notes afférentes aux états financiers annuels consolidés audités d'Eutelsat pour chacun des exercices clos le 30 juin 2021, le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023, figurant en Annexe A (*Informations Financières Historiques d'Eutelsat*) du présent Document d'Exemption, ainsi que dans les notes afférentes aux états financiers annuels consolidés audités du Groupe OneWeb pour la période du 25 mars 2020 au 31 mars 2021 et les exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2023 figurant en Annexe B (*Informations Financières Historiques de OneWeb*) du présent Document d'Exemption.

Sauf indication contraire du présent Document d'Exemption, les informations financières qui y sont mentionnées ont été extraites sans ajustement significatif des informations financières historiques figurant en Annexe A (*Informations Financières Historiques d'Eutelsat*) et en Annexe B (*Informations Financières Historiques de OneWeb*) du présent Document d'Exemption. Sauf indication contraire, aucune information financière concernant le Groupe Eutelsat ou le Groupe OneWeb figurant dans le Document d'Exemption n'a été auditée.

#### **2. Informations Financières Pro Forma Non Auditées**

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été préparées sur la base définie dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées figurant en Annexe C (*Informations Financières Pro Forma Non Auditées*) du présent Document d'Exemption, conformément aux méthodes comptables adoptées par le Groupe Eutelsat lors de la préparation de ses états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice clos le 30 juin 2023 et conformément aux exigences de l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2021/528 du 16 décembre 2020, la recommandation ESMA (ESMA32-382-1138 du 4 mars 2021) et la position - recommandation DOC-2021-02 traitant de l'information financière pro forma émise par l'AMF le 8 janvier 2021 et modifiée le 5 janvier 2022.

### 3. *Indicateurs financiers non audités non-IFRS*

Certaines parties du présent Document d'Exemption contiennent des indicateurs financiers qui n'ont pas été préparés conformément aux normes IFRS pour Eutelsat, ou aux normes IFRS du Royaume-Uni pour le Groupe OneWeb, et ne sont pas des indicateurs reconnus de performances financières ou de liquidité en vertu des normes IFRS ou des normes IFRS du Royaume-Uni (selon le cas). En plus des informations financières présentées conformément aux normes IFRS et aux normes IFRS du Royaume-Uni figurant dans le présent Document d'Exemption, certains « indicateurs clés de performance » ont été inclus dans ces documents, tels que :

- Investissements cash ;
- Dépenses d'investissement
- Cash-flow libre discrétionnaire;
- Cash-flow libre discrétionnaire publié ;
- Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (« **EBITDA** ») ;
- Marge d'EBITDA ajusté ;
- Ratio dette nette/EBITDA ajusté ;
- Dette brute ;
- Dette nette ;
- EBITDA ajusté ; et
- Situation de trésorerie,

chacun étant défini dans le paragraphe 4 (*Indicateurs clés de performance*) ci-dessous du présent préambule.

Eutelsat et OneWeb estiment que ces mesures non-IFRS constituent un moyen pertinent pour examiner les performances financières sous-jacentes de leurs entreprises et complètent les mesures de leurs performances opérationnelles, puisqu'ils permettent aux investisseurs d'examiner les performances sous-jacentes et la situation financière de leurs entreprises avec un degré supérieur de comparabilité. Eutelsat et OneWeb tiennent également compte de ces indicateurs pour mesurer leurs performances opérationnelles et leur situation financière, ainsi que dans le cadre de leur planification stratégique, de la prévision et du suivi de certains aspects du résultat opérationnel courant et de la liquidité.

Ces indicateurs ne doivent toutefois pas être considérés comme donnant une indication sur la marge brute, le bénéfice net, les flux de trésorerie ou d'autres chiffres déterminés conformément aux normes IFRS ou aux normes IFRS du Royaume-Uni (selon le cas). En outre, il est possible que lesdits indicateurs ne soient pas comparables à des indicateurs ayant des intitulés similaires au sein d'autres entreprises.

Il convient, par conséquent, de ne pas se fier indûment aux indicateurs financiers non conformes aux IFRS ou aux IFRS du Royaume-Uni figurant dans le Document d'Exemption. Par ailleurs, les indicateurs financiers non conformes aux IFRS ou aux IFRS du Royaume-Uni ne doivent pas être considérés de manière isolée ni comme remplaçant les indicateurs financiers calculés conformément aux normes IFRS ou aux normes IFRS du Royaume-Uni (selon le cas). Bien que certaines données soient extraites ou dérivées des états financiers annuels consolidés d'Eutelsat et de OneWeb, celles-ci n'ont pas été auditées ou examinées par les commissaires aux comptes d'Eutelsat ou les contrôleurs légaux de OneWeb.

#### 4. Indicateurs clés de performance

Dans le Document d'Exemption les indicateurs clés de performance suivants sont présentés pour Eutelsat et OneWeb :

##### 4.1 Indicateurs clés et alternatifs de performance financière

###### 4.1.1 Indicateurs clés et alternatifs de performance financière d'Eutelsat

Outre les agrégats directement lisibles dans ses comptes consolidés, le Groupe Eutelsat communique sur quatre indicateurs alternatifs de performance non-IFRS, qu'il estime pertinents pour mesurer ses performances financières. Ces indicateurs sont décrits ci-dessous :

- Les « **investissements cash** » couvrent les acquisitions des satellites et d'autres immobilisations corporelles ou incorporelles, les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation ou des autres facilités bancaires financant les investissements ainsi que les paiements au titre des dettes locatives. Les investissements cash s'entendent nets des produits de l'assurance y afférents, le cas échéant.
- Le « **cash-flow libre discrétionnaire** » qui correspond à la capacité du Groupe Eutelsat à générer de la trésorerie après paiement des intérêts financiers et des impôts. Le cash-flow libre discrétionnaire est généralement et principalement affecté au financement de la stratégie d'Eutelsat, la rémunération des actionnaires et/ou au désendettement.

Le « **cash-flow libre discrétionnaire publié** » correspond au flux net de trésorerie provenant des opérations d'exploitation, duquel sont soustraits les investissements cash, ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits intérêts reçus, hors produits de la bande C et taxes associées, et les paiements futurs liés au partenariat commercial exclusif conclu avec OneWeb.

- Le « **cash-flow libre discrétionnaire ajusté** » est calculé en prenant en compte le taux de change euro/dollar U.S. (au taux défini dans les objectifs financiers, i.e. pour l'exercice 2022-2023, un taux de change euro/dollar U.S. de 1,00) et exclut les éléments ponctuels comme l'impact de la couverture de change, les effets des changements de périmètre s'ils sont significatifs, les impacts des produits de la Bande C, ainsi que, le cas échéant, les coûts exceptionnels liés à des projets spécifiques (notamment le projet COMETE ainsi que le Rapprochement (exercice 2022-2023)).
- L'« **EBITDA ajusté** » reflète la rentabilité du Groupe Eutelsat avant prise en compte des dotations aux amortissements, des charges financières et de la charge d'impôt, et autres produits et charges opérationnels. Il s'agit d'un indicateur fréquemment utilisé dans le secteur des services fixes par satellites et, plus généralement, l'industrie des télécommunications, pour évaluer les performances opérationnelles d'une entreprise, en complément des indicateurs financiers légaux, comme une perte d'exploitation.
- La « **Marge d'EBITDA ajustée** » correspond au rapport de l'EBITDA ajusté au chiffre d'affaires de l'exercice.
- Le ratio « **Dettes nettes/EBITDA ajusté** » correspond au rapport de la dette nette à l'EBITDA ajusté des douze derniers mois. La dette nette comprend l'ensemble des dettes bancaires, des obligations et ainsi que les dettes locatives, les dettes structurées, et la part « change » du *cross-currency swap*, diminuées des disponibilités et des valeurs mobilières de placement (nets des soldes créditeurs de banque).
- La « **Dettes nettes** » comprend l'ensemble des dettes bancaires, et des obligations, ainsi que les dettes locatives, les dettes structurées, et la part « change » du *cross-currency swap*, diminuées des

disponibilités et des valeurs mobilières de placement (nets des soldes créditeurs de banque) dont le calcul est détaillé ci-dessous.

Le tableau ci-dessous indique l'EBITDA ajusté d'Eutelsat pour les exercices clos le 30 juin 2021, le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 30 juin		
	2021	2022	2023
Résultat opérationnel	347,2	424,8	573,5
+ Dotations aux amortissements	507,7	481,7	455,5
- Autres produits et charges opérationnels	67,0	(44,9)	(203,5)
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>921,9</b>	<b>861,6</b>	<b>825,5</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1.233,9</b>	<b>1.151,6</b>	<b>1.131,3</b>
Marge d'EBITDA ajusté (en % du chiffre d'affaires)	<b>74,7%</b>	<b>74,8%</b>	<b>73,0%</b>
EBITDA ajusté sur douze mois glissants	921,9	861,6	825,5
Dette nette à la clôture <sup>(1)</sup>	2.655,5	2.814,4	2.765,6
<b>Dette nette / EBITDA ajusté</b>	<b>2,88x</b>	<b>3,27x</b>	<b>3,35x</b>

<sup>(1)</sup> La dette nette comprend l'ensemble des dettes bancaires, des obligations et ainsi que les dettes locatives, les dettes structurées, et la part « change » du cross-currency swap, diminuées des disponibilités et des valeurs mobilières de placement (nets des soldes créditeurs de banque)

Le tableau ci-dessous indique les montants de dette nette pour les exercices clos le 30 juin 2021, le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023

(en millions d'euros)	Exercice clos le 30 juin		
	2021	2022	2023
Crédit <i>in fine</i>	400,0	400,0	400,0
Emprunt auprès de la BEI	200,0	200,0	200,0
Emprunts obligataires	2.300,0	2.300,0	2.000,0
Dette structurée	221,2	133,0	318,0
Part change du cross-currency swap	(38,7)	41,3	13,6
Dettes locatives	434,0	420,6	316,2
<b>Dette brute</b>	<b>3.516,5</b>	<b>3.494,9</b>	<b>3.247,8</b>
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	(861,1)	(680,5)	(482,2)
<b>Dette nette</b>	<b>2.655,5</b>	<b>2.814,4</b>	<b>2.765,6</b>

#### 4.1.2 Indicateurs clés et alternatifs de performance financière de OneWeb

Dans le Document d'Exemption, les indicateurs clés de performance suivants sont présentés pour le Groupe OneWeb :

- Le « **chiffre d'affaires** » provient principalement de la fourniture de services de connectivité par satellite et de la vente de terminaux destinés aux utilisateurs.
- Les « **dépenses d'investissement** » englobent les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels, y compris les dépenses dans le segment spatial en lien avec le développement de composantes spatiales (par exemple, les satellites et les systèmes de lancement associés).
- La « **situation de trésorerie** » englobe le solde de trésorerie à la fin de l'exercice financier et les créances de souscription.
- La « **perte d'exploitation** » est calculée de la manière suivante : (i) le chiffre d'affaires ; plus (ii) les autres produits d'exploitation ; plus (iii) la quote-part des résultats des joint-ventures ; moins (iv) les charges d'exploitation ; moins (v) la charge de dépréciation.
- L'« **EBITDA ajusté** » est le résultat d'exploitation, à l'exclusion des amortissements, de la dépréciation et de la radiation des immobilisations corporelles et incorporelles, des autres revenus opérationnels, des gains ou pertes de change, ainsi que de la quote-part des résultats dans les capitaux propres de la *joint venture* du Groupe OneWeb.
- La « **Dette brute** » comprend l'ensemble des dettes locatives.

- La « **Dette nette** » comprend l'ensemble des dettes locatives diminuées des disponibilités et des valeurs mobilières de placement.

Le tableau ci-dessous indique l'EBITDA ajusté du Groupe OneWeb pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021 et pour les exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2023.

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 mars		Période courant du 25 mars 2020 au 31 mars
	2023	2022	2021
<b>Perte d'exploitation (operating loss)</b>	(319,7)	(425,9)	(58,3)
Charge de dépréciation ( <i>impairment charge</i> )		229,2	-
Reprise de la charge de dépréciation ( <i>reversal of impairment charge</i> )	(5,8)		
Radiation d'immobilisations corporelles ( <i>write-off of property, plant and equipment</i> )	2,1	4,2	4,7
Amortissement des immobilisations corporelles ( <i>depreciation of property, plant and equipment</i> )	128,9	2,4	1,2
Dépréciation du droit d'utilisation des actifs loués ( <i>depreciation of right of use lease assets</i> )	9,4	7,9	1,4
Radiation d'actifs incorporels ( <i>write-off of intangible assets</i> )	-	0,3	-
Amortissement des actifs incorporels ( <i>amortisation of intangible assets</i> )	36,5	0,1	-
Quote-part des résultats des joint-ventures ( <i>share of result of joint venture</i> )	(0,3)	(5,3)	-
Crédit fournisseur ( <i>credit received from supplier</i> )	(34,2)	-	-
Perte/(gain) de change ( <i>foreign exchange loss/(gain)</i> )	0,9	0,2	(0,4)
<b>EBITDA ajusté (adjusted EBITDA)</b>	<b>(182,2)</b>	<b>(186,9)</b>	<b>(51,4)</b>

## 4.2 Indicateurs clés de performance opérationnelle

### 4.2.1. Eutelsat

- Les « **répéteurs opérationnels** » représentent le nombre de répéteurs sur les satellites en orbite stable, hors capacité de secours.
- Les « **répéteurs utilisés** » représentent le nombre de répéteurs utilisés sur les satellites en orbite stable.
- Le « **carnet de commandes** » représente les revenus futurs provenant d'accords de capacité ou de services et peut inclure des contrats pour les satellites en cours d'acquisition. Les « services managés » ne sont pas inclus dans le carnet de commande.

### 4.2.2. OneWeb

- Le « **nombre cumulé de lancements** » représente le nombre total de lancements de satellites réalisés par le Groupe OneWeb conjointement avec ses fournisseurs de services de lancement à la date des derniers résultats financiers.
- Le « **nombre cumulé de satellites lancés** » représente le nombre total de satellites lancés à la date des derniers résultats financiers.
- Les « **portails de réseaux satellitaires réalisés** » représentent le nombre total de SNP mis en place par le Groupe OneWeb à la date des derniers résultats financiers.
- Le « **nombre de partenaires de distribution** » représente le nombre total de partenaires de distribution qui ont conclu des accords de partenaires de distribution avec le Groupe OneWeb à la date des derniers résultats financiers.

- Le « **carnet de commandes total** » représente les revenus futurs concernant les services du Groupe OneWeb et peut inclure des contrats dans des zones de couverture géographique futures, et sont comptabilisés quand les services seront rendus.

## 5. *Prévisions de bénéfices*

Les informations relatives aux prévisions de bénéfices figurent dans le paragraphe 6 (*Prévisions de bénéfices*) du présent Document d'Exemption. Hormis ces prévisions de bénéfices, aucune déclaration figurant dans le Document d'Exemption (notamment au paragraphe 3.2 (*Conditions de l'Opération*) du présent Document d'Exemption) ne constitue une prévision ou une estimation de bénéfices ni ne doit être interprétée comme telle.

## 6. *Données relatives au secteur et au marché*

Le Document d'Exemption comporte des données relatives au secteur, au marché et à la situation concurrentielle qui reposent sur des publications du secteur et des études effectuées par des tiers, ainsi que des estimations et recherches internes effectuées par Eutelsat. Ces publications du secteur et ces études tierces indiquent généralement que les informations qu'elles contiennent ont été obtenues auprès de sources considérées comme fiables, bien qu'elles ne garantissent pas l'exactitude ou l'exhaustivité desdites informations. Si Eutelsat estime que chacune de ces publications et études tierces est fiable, Eutelsat n'a pas vérifié de manière indépendante les données relatives au marché et au secteur obtenues auprès de ces sources tierces. Les prévisions et autres informations prospectives obtenues auprès de ces sources sont soumises aux mêmes réserves et incertitudes que les autres déclarations prospectives figurant dans le Document d'Exemption et peuvent différer selon les sources tierces. Ces prévisions et informations prospectives sont assujetties à des incertitudes et des risques en raison de différents facteurs, tels que ceux qui sont décrits dans les paragraphes 3.3 (*Facteurs de risque liés à la Transaction*), 5.6 (*Facteurs de risques liés au Groupe Combiné*) et 4.1 (*Facteurs de risque liés aux titres de capital*), du présent Document d'Exemption, ainsi que le paragraphe 10 (*Déclarations et informations prospectives*) du présent préambule. Ces facteurs, entre autres, pourraient entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux exprimés dans chacune des prévisions ou estimations d'Eutelsat et de OneWeb ou celles de tiers indépendants. Si Eutelsat estime que ses recherches internes sont fiables et que sa sélection de publications du secteur et d'études tierces ainsi que la description de son marché et de son secteur sont appropriées, aucune desdites recherches ou descriptions n'a été vérifiée par une quelconque source indépendante.

## 7. *Informations de tiers*

Eutelsat confirme que toutes les informations de tiers figurant dans le Document d'Exemption ont été reproduites avec exactitude et, d'après les informations dont Eutelsat dispose et d'après ce qu'Eutelsat est en mesure d'établir à partir des informations publiées par ce tiers, aucun fait qui aurait pour effet de rendre les informations reproduites inexactes ou trompeuses n'a été omis. Lorsque des informations de tiers ont été utilisées dans le Document d'Exemption, la source desdites informations a également été identifiée.

## 8. *Devises*

Dans le présent Document d'Exemption, les références à « GBP » ou « £ » correspondent à la devise légale du Royaume-Uni, les références à « euro(s) », « EUR » ou « € » correspondent à la devise légale de la zone euro, et les références à « dollars », « dollar(s) U.S. », « USD » ou « US\$ » correspondent à la devise légale des États-Unis. La devise fonctionnelle et de présentation d'Eutelsat et de ses filiales est l'euro. La devise fonctionnelle et de présentation de OneWeb est le dollar U.S.

## 9. *Arrondis*

Les pourcentages et certains montants figurant dans le présent Document d'Exemption, notamment concernant des informations financières, statistiques et opérationnelles, sont arrondis au nombre entier en

milliers le plus proche ou à la première ou deuxième décimale, afin de faciliter la présentation. Par conséquent, les chiffres indiqués comme totaux peuvent ne pas constituer la somme précise des chiffres qui les précèdent. Par ailleurs, certains pourcentages et montants figurant dans le présent Document d'Exemption correspondent à des calculs fondés sur les informations sous-jacentes avant arrondissement et sont donc susceptibles de ne pas représenter les pourcentages ou montants exacts qui seraient calculés en se fondant sur les nombres arrondis.

## **10. Déclarations et informations prospectives**

Le présent Document d'Exemption contient des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » fondées sur les attentes, estimations et prévisions d'Eutelsat à la date à laquelle ces déclarations ont été réalisées. Ces informations prospectives incluent, entre autres, les déclarations concernant la stratégie commerciale du Groupe Eutelsat, du Groupe OneWeb et, après la Réalisation, du Groupe Combiné eu égard aux projets, au plan, au développement, aux objectifs, aux performances, aux perspectives, à la croissance, aux flux de trésorerie, aux prévisions, aux cibles et aux attentes.

En règle générale, ces informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « perspectives », « anticiper », « projeter », « cibler », « probablement », « penser », « estimer », « attendre », « avoir l'intention », « est possible », « serait », « pourrait », « devrait », « prévu », « va », « planifier », « prévoir », « évoluer » et des expressions similaires. Les personnes lisant le présent Document d'Exemption sont avisées que lesdites déclarations ne sont que des anticipations et que les résultats ou performances futurs réels d'Eutelsat, de OneWeb et, après la Réalisation, du Groupe Combiné peuvent différer de manière significative.

Les informations prospectives sont assujetties à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations réels d'Eutelsat, de OneWeb et, après la Réalisation, du Groupe Combiné, et ceux qui sont exprimés de manière explicite ou implicite par lesdites informations prospectives. Ces déclarations sont uniquement valables à la date du présent Document d'Exemption. Elles n'ont pas pour objet d'apporter des réserves à la déclaration donnée au paragraphe 4.2 (*Déclaration sur le fonds de roulement net*) du présent Document d'Exemption selon laquelle le fonds de roulement net consolidé du Groupe Eutelsat après la Réalisation est suffisant pour faire face à ses obligations actuelles pour les douze (12) mois suivant la date du présent Document d'Exemption. Les événements ou résultats financiers et opérationnels réels peuvent différer de manière significative des attentes d'Eutelsat et/ou de OneWeb figurant dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs, dont beaucoup échappent au contrôle d'Eutelsat, de OneWeb et, après la Réalisation, du Groupe Combiné.

Les déclarations prospectives impliquent des risques et incertitudes connus et inconnus significatifs. Les déclarations prospectives reposent sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui servent à élaborer lesdites déclarations, mais qui peuvent s'avérer incorrects. Bien qu'Eutelsat estime que les attentes exprimées dans lesdites déclarations prospectives sont raisonnables, il convient de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives, car Eutelsat ne peut pas garantir que lesdites attentes s'avéreront correctes.

Les investisseurs sont avisés que les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties des performances futures. Eutelsat et OneWeb ne fournissent aucune déclaration, garantie ou prévision quant à l'obtention des résultats prévus par lesdites déclarations prospectives. Ces dernières représentent, dans chaque cas, uniquement l'un des nombreux scénarios possibles et ne doivent pas être considérées comme le scénario le plus probable ou standard. Les déclarations prospectives peuvent différer, et diffèrent souvent, de manière significative des résultats réels. Toute déclaration prospective figurant dans le présent Document d'Exemption est uniquement valable à la date du présent Document d'Exemption, reflète l'avis actuel du Groupe Eutelsat concernant les événements futurs et est assujettie à des risques relatifs aux événements futurs et à d'autres risques, incertitudes et hypothèses relatifs aux opérations, aux résultats d'exploitation, à la stratégie de croissance et à la disponibilité de nouveaux crédits du Groupe Eutelsat, du Groupe OneWeb et, après la Réalisation, du Groupe Combiné. Les investisseurs doivent spécifiquement prendre en compte

les facteurs identifiés dans le présent Document d'Exemption qui sont susceptibles de conduire à ce que les résultats réels diffèrent. Toutes les déclarations prospectives effectuées dans le présent Document d'Exemption sont visées par ces mises en garde, et ne doivent pas être interprétées comme une réserve à la déclaration donnée au paragraphe 4.2 (*Déclaration sur le fonds de roulement net*) du présent Document d'Exemption selon laquelle le fonds de roulement net consolidé du Groupe Eutelsat après la Réalisation est suffisant pour faire face à ses obligations actuelles pour les douze (12) mois suivant la date du présent Document d'Exemption.

Sauf disposition contraire dans la paragraphe 6 (*Prévisions de bénéfices*) du présent Document d'Exemption, aucune déclaration figurant dans le présent Document d'Exemption ne constitue une prévision ou une estimation des bénéfices ni ne doit être interprétée comme telle. En outre, aucune déclaration figurant dans le présent Document d'Exemption ne doit être interprétée comme signifiant que le bénéfice par Action Eutelsat pour l'exercice le plus récent, en cours ou les exercices futurs correspondrait forcément au bénéfice par Action Eutelsat publié historique, ou dépasserait celui-ci.

Sous réserve de la réglementation applicable en vigueur, Eutelsat décline expressément toute intention ou obligation ou tout engagement à publier le résultat de toute révision des déclarations prospectives figurant dans le présent Document d'Exemption, qui est susceptible de survenir suite à tout changement des attentes du Groupe Eutelsat ou du Groupe OneWeb ou visant à tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date du présent Document d'Exemption.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>PERSONNES CHARGÉES D'ÉTABLIR LE DOCUMENT D'EXEMPTION, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET RAPPORT D'EXPERTS</b> .....	<b>31</b>
<b>1.1</b>	<b>IDENTIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES D'ÉTABLIR LE DOCUMENT D'EXEMPTION ET DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ</b> .....	<b>31</b>
1.1.1	Pour Eutelsat .....	31
1.1.2	Pour OneWeb .....	31
<b>1.2</b>	<b>DÉCLARATION OU RAPPORTS D'EXPERTS</b> .....	<b>31</b>
<b>1.3</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT D'UN TIERS</b> .....	<b>32</b>
<b>1.4</b>	<b>DÉCLARATIONS RÉGLEMENTAIRES</b> .....	<b>32</b>
<b>2</b>	<b>INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR ET SUR LA SOCIÉTÉ VISÉE, LA SOCIÉTÉ ACQUISE OU LA SOCIÉTÉ SCINDÉE</b> .....	<b>33</b>
<b>2.1</b>	<b>POUR EUTELSAT, SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DE L'APPORT</b> .....	<b>33</b>
2.1.1	Informations générales .....	33
2.1.1.1	<i>Dénomination, siège social, date de constitution, législation, forme et identifiant d'entité juridique</i> .....	<i>33</i>
2.1.1.2	<i>Personnes responsables du contrôle légal des états financiers</i> .....	<i>33</i>
2.1.2	Aperçu des activités .....	33
2.1.2.1	<i>Introduction</i> .....	<i>33</i>
2.1.2.2	<i>Histoire et développement d'Eutelsat</i> .....	<i>34</i>
2.1.2.3	<i>Organigramme</i> .....	<i>36</i>
2.1.2.4	<i>Principales activités</i> .....	<i>37</i>
2.1.2.5	<i>Evènements significatifs postérieurs à l'exercice clos au 30 juin 2023</i> .....	<i>40</i>
2.1.2.6	<i>Principaux marchés</i> .....	<i>41</i>
2.1.3	Investissements .....	42
2.1.3.1	<i>Actifs</i> .....	<i>42</i>
2.1.3.2	<i>Contrôle des satellites et des communications</i> .....	<i>44</i>
2.1.3.3	<i>Nouveaux actifs</i> .....	<i>46</i>
2.1.3.4	<i>Stratégies et objectifs</i> .....	<i>47</i>
2.1.4	Gouvernement d'entreprise .....	50
2.1.4.1	<i>Organes d'administration, de direction et de surveillance</i> .....	<i>50</i>
2.1.4.2	<i>Principaux actionnaires</i> .....	<i>51</i>
2.1.4.3	<i>Information sur les employés</i> .....	<i>52</i>
2.1.5	Autres éléments de présentation d'Eutelsat .....	53
2.1.5.1	<i>Propriété intellectuelle</i> .....	<i>53</i>
2.1.5.2	<i>Recherche et développement</i> .....	<i>56</i>
2.1.5.3	<i>Responsabilité sociale de l'entreprise</i> .....	<i>57</i>
2.1.5.4	<i>Relations avec les parties prenantes</i> .....	<i>57</i>
2.1.5.5	<i>Santé et sécurité</i> .....	<i>61</i>
2.1.5.6	<i>Environnement</i> .....	<i>62</i>
2.1.5.7	<i>Assurance</i> .....	<i>64</i>
2.1.5.8	<i>Structure de financement</i> .....	<i>64</i>

2.1.6	Informations financières historiques .....	65
	<b>2.1.6.1 Changements significatifs de la situation financière d'Eutelsat</b> .....	65
	<b>2.1.6.2 Rapport de gestion sur la situation financière et le gouvernement d'entreprise</b> .....	66
2.1.7	Examen de la situation financière et du résultat d'Eutelsat.....	66
	<b>2.1.7.1 Principaux facteurs affectant les résultats d'exploitation d'Eutelsat</b> .....	66
	<b>2.1.7.2 Résultats récents pour l'exercice complet clos le 30 juin 2023</b> .....	70
	<b>2.1.7.3 Indicateurs clés et alternatifs de performance</b> .....	71
	<b>2.1.7.4 Description des principaux postes du compte de résultat</b> .....	72
	<b>2.1.7.5 Résultat des opérations</b> .....	73
	<b>2.1.7.6 Liquidités et ressources en capitaux</b> .....	80
	<b>2.1.7.7 Instruments financiers</b> .....	83
	<b>2.1.7.8 Investissements Cash</b> .....	86
	<b>2.1.7.9 Cash-flow libre discrétionnaire</b> .....	87
	<b>2.1.7.10 Engagements hors bilan</b> .....	88
	<b>2.1.7.11 Principes comptables essentiels</b> .....	88
	<b>2.1.7.12 Informations quantitatives et qualitatives sur le risque financier</b> .....	88
2.1.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	88
2.1.9	Dividendes .....	89
2.1.10	Résumé des informations rendues publiques au titre du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil .....	89
<b>2.2</b>	<b>POUR ONEWEB, SOCIÉTÉ DONT LES TITRES SONT APPORTÉS</b> .....	<b>97</b>
2.2.1	Informations générales.....	97
	<b>2.2.1.1 Dénomination, siège social, date de constitution, législation, forme et identifiant d'entité juridique</b> .....	97
	<b>2.2.1.2 Personne responsable du contrôle légal des états financiers</b> .....	97
2.2.2	Aperçu des activités .....	97
	<b>2.2.2.1 Histoire et développement de OneWeb</b> .....	97
	<b>2.2.2.2 Organigramme</b> .....	98
	<b>2.2.2.3 Principales activités</b> .....	100
	<b>2.2.2.4 Principaux marchés</b> .....	106
2.2.3	Investissements .....	107
	<b>2.2.3.1 Présentation</b> .....	107
	<b>2.2.3.2 Stratégie de OneWeb</b> .....	107
2.2.4	Gouvernance d'entreprise .....	110
	<b>2.2.4.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance et principaux actionnaires</b> .....	110
	<b>2.2.4.2 Information sur les employés</b> .....	111
2.2.5	Autres éléments de présentation de OneWeb.....	112
	<b>2.2.5.1 Propriété intellectuelle</b> .....	112
	<b>2.2.5.2 Environnement</b> .....	112
	<b>2.2.5.3 Sécurité et cyber-résilience</b> .....	114
	<b>2.2.5.4 Assurance</b> .....	114
	<b>2.2.5.5 OneWeb Executive Share Option Scheme 2021</b> .....	114

2.2.6	Informations financières historiques .....	117
	<b>2.2.6.1 Tableaux des informations financières historiques consolidées .....</b>	<b>117</b>
	<b>2.2.6.2 Changements significatifs de la situation financière de OneWeb .....</b>	<b>118</b>
2.2.7	Examen de la situation financière et du résultat de OneWeb .....	118
2.2.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	137
2.2.9	Résumé des informations rendues publiques au titre du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil .....	137
<b>3</b>	<b>DESCRIPTION DE L'OPÉRATION .....</b>	<b>139</b>
<b>3.1</b>	<b>OBJET ET OBJECTIFS DE L'OPÉRATION .....</b>	<b>139</b>
3.1.1	Contexte et présentation de l'Opération .....	139
3.1.2	Intérêt de l'Opération .....	140
	<b>3.1.2.1 Raisons du Rapprochement .....</b>	<b>140</b>
	<b>3.1.2.2 Stratégies et opportunités de croissance .....</b>	<b>144</b>
	<b>3.1.2.3 Intentions du Groupe Combiné .....</b>	<b>147</b>
<b>3.2</b>	<b>CONDITIONS DE L'OPÉRATION .....</b>	<b>150</b>
3.2.1	Aspects juridiques de l'Opération .....	150
	<b>3.2.1.1 Dates de réunions des organes de gouvernance ayant arrêté les Traités d'Apport .....</b>	<b>150</b>
	<b>3.2.1.2 Régime juridique des Apports – date de signature des Traités d'Apport .....</b>	<b>150</b>
	<b>3.2.1.3 Conditions Suspensives et Date de Réalisation .....</b>	<b>151</b>
	<b>3.2.1.4 Traitement des Options OneWeb .....</b>	<b>152</b>
	<b>3.2.1.5 Description des principaux accords relatifs à l'Opération .....</b>	<b>153</b>
	<b>3.2.1.6 Régime fiscal applicable aux Apports .....</b>	<b>166</b>
	<b>3.2.1.7 Calendrier indicatif de l'Opération .....</b>	<b>166</b>
3.2.2	Contrôle des Apports .....	167
	<b>3.2.2.1 Dates des organes sociaux appelés à approuver les Apports .....</b>	<b>167</b>
	<b>3.2.2.2 Commissaires aux Apports .....</b>	<b>167</b>
3.2.3	Rémunération des Apports .....	168
	<b>3.2.3.1 Augmentation de capital .....</b>	<b>168</b>
	<b>3.2.3.2 Date de jouissance .....</b>	<b>168</b>
	<b>3.2.3.3 Date de négociabilité – Date d'admission à la cote – Code ISIN .....</b>	<b>168</b>
3.2.4	Comptabilisation des Apports .....	168
	<b>3.2.4.1 Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge .....</b>	<b>169</b>
	<b>3.2.4.2 Rapports du Commissaire aux Apports sur la valeur des Apports .....</b>	<b>169</b>
3.2.5	Evaluation des Apports .....	170
	<b>3.2.5.1 Evaluation des Apports .....</b>	<b>170</b>
	<b>3.2.5.2 Evaluation d'Eutelsat .....</b>	<b>173</b>
	<b>3.2.5.3 Parité d'Échange induite .....</b>	<b>178</b>
	<b>3.2.5.4 Rapport du Commissaire aux Apports sur l'équité de la Parité d'Echange .....</b>	<b>179</b>
<b>3.3</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES LIÉS À LA TRANSACTION .....</b>	<b>179</b>
3.3.1	La Réalisation est soumise à l'Approbation des actionnaires d'Eutelsat .....	179
3.3.2	Implications pour Eutelsat si le Rapprochement n'est pas mis en œuvre .....	180

3.3.3	Risques liés à l'acquisition.....	180
3.3.4	Dilution des actionnaires d'Eutelsat.....	181
3.3.5	Changement de contrôle ou transaction importante .....	182
3.3.6	Restrictions commerciales .....	182
3.3.7	Conséquences fiscales pour les actionnaires d'Eutelsat.....	182
3.3.8	Politiques et méthodes comptables autonomes .....	183
<b>3.4</b>	<b>CONFLITS D'INTÉRÊTS.....</b>	<b>183</b>
<b>3.5</b>	<b>CONTREPARTIE DE L'OFFRE.....</b>	<b>184</b>
<b>4</b>	<b>TITRES DE CAPITAL OFFERTS AU PUBLIC OU ADMIS A LA NÉGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ AUX FINS DE L'OPÉRATION.....</b>	<b>185</b>
<b>4.1</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES LIÉS AUX TITRES DE CAPITAL .....</b>	<b>185</b>
4.1.1	Vente importante d'Actions Eutelsat .....	185
4.1.2	Volatilité des Actions Eutelsat.....	185
4.1.3	Maintien de plusieurs cotations.....	185
4.1.4	Dividendes sur les Actions Eutelsat.....	186
4.1.5	Caractère exécutoire des procédures étrangères.....	186
4.1.6	Admission sur le Standard Listing Segment de l'Official List de la FCA .....	186
4.1.7	Position en cas de liquidation.....	187
4.1.8	Suspension de la négociation .....	187
4.1.9	Radiation.....	187
<b>4.2</b>	<b>DÉCLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET.....</b>	<b>188</b>
<b>4.3</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TITRES DE CAPITAL DESTINÉS A ÊTRE OFFERTS ET/OU ADMIS A LA NÉGOCIATION .....</b>	<b>188</b>
4.3.1	Nature, catégorie, devise d'émission et date de jouissance des valeurs mobilières admises à la négociation .....	188
4.3.2	Résolutions, autorisations et approbations en vertu desquelles les valeurs mobilières seront créées et/ou émises .....	189
4.3.3	Restrictions à la libre négociabilité des valeurs mobilières .....	189
4.3.4	Règlementation française en matière d'offres publiques .....	189
	<i>4.3.4.1 Offres publiques obligatoire et offres publiques de retrait.....</i>	<i>189</i>
	<i>4.3.4.2 Offres publiques d'acquisition lancées par des tiers sur le capital d'Eutelsat durant le dernier exercice et l'exercice en cours.....</i>	<i>189</i>
<b>4.4</b>	<b>ADMISSION A LA NÉGOCIATION ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION .....</b>	<b>190</b>
4.4.1	Admission à la négociation .....	190
4.4.2	Place de cotation .....	190
4.4.3	Conséquence d'une admission sur le Standard Listing Segment de l'Official List de la FCA et à la négociation sur le Marché Principal .....	190
	<i>4.4.3.1 Règles d'Admission de la FCA.....</i>	<i>190</i>
	<i>4.4.3.2 Orientations en matière de Divulgence et Règles de Transparence .....</i>	<i>191</i>
	<i>4.4.3.3 Code Britannique de Gouvernement d'Entreprise.....</i>	<i>192</i>
	<i>4.4.3.4 Exigences supplémentaires en matière de cotation.....</i>	<i>192</i>
	<i>4.4.3.5 Système CREST.....</i>	<i>192</i>
4.4.4	Engagement de liquidité, placement et prise ferme .....	194

4.4.5	Convention de blocage – Engagement d’abstention et/ou de conservation .....	194
<b>4.5</b>	<b>DILUTION .....</b>	<b>194</b>
4.5.1	Incidence de l’Opération sur les capitaux propres d’Eutelsat et la situation des actionnaires .....	194
4.5.2	Incidence de l’Opération sur la répartition du capital social et des droits de vote d’Eutelsat et la situation des actionnaires.....	195
<b>4.6</b>	<b>CONSEILLERS.....</b>	<b>196</b>
<b>5</b>	<b>INCIDENCE DE L’OPÉRATION SUR L’ÉMETTEUR.....</b>	<b>197</b>
<b>5.1</b>	<b>STRATÉGIE ET OBJECTIFS.....</b>	<b>197</b>
<b>5.2</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS .....</b>	<b>197</b>
5.2.1	Eutelsat.....	197
5.2.2	OneWeb .....	198
<b>5.3</b>	<b>DÉSINVESTISSEMENT .....</b>	<b>201</b>
<b>5.4</b>	<b>DIVIDENDES .....</b>	<b>201</b>
<b>5.5</b>	<b>GOVERNANCE D’ENTREPRISE.....</b>	<b>202</b>
5.5.1	Introduction.....	202
5.5.2	Le Conseil d’Administration à l’issue de la Réalisation .....	202
	5.5.2.1 <i>Composition du Conseil d’Administration à l’issue de la Réalisation .....</i>	202
	5.5.2.2 <i>Indépendance du Conseil d’Administration.....</i>	219
	5.5.2.3 <i>Conflits d’Intérêt.....</i>	221
	5.5.2.4 <i>Restrictions à la cession des Actions Eutelsat - Participation minimale des Administrateurs</i>	222
	5.5.2.5 <i>Règlement Intérieur d’Eutelsat et Statuts d’Eutelsat.....</i>	222
5.5.3	Comités.....	222
5.5.4	Procédures internes et conformité.....	222
	5.5.4.1 <i>Conventions courantes.....</i>	222
	5.5.4.2 <i>Code de Conduite .....</i>	223
	5.5.4.3 <i>Charte Ethique et de politiques internes de conformité.....</i>	223
	5.5.4.4 <i>Optimisation du mécanisme d’alerte interne.....</i>	225
	5.5.4.5 <i>Conformité en matière de protection des données personnelles.....</i>	225
	5.5.4.6 <i>Politiques de gestion des risques.....</i>	226
<b>5.6</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES LIÉS AU GROUPE COMBINÉ.....</b>	<b>226</b>
5.6.1	Risques liés à l’activité et aux opérations du Groupe Combiné.....	227
	5.6.1.1 <i>Réalisation de la croissance anticipée du chiffre d’affaires et des économies de coûts associées .....</i>	227
	5.6.1.2 <i>Risques liés à l’intégration et réalisation des synergies anticipées et autres avantages financiers.....</i>	229
	5.6.1.3 <i>Développement et déploiement des satellites LEO GEN 1 et LEO GEN 2 de OneWeb.....</i>	230
	5.6.1.4 <i>Mise en œuvre de la stratégie d’intégration des flottes GEO et LEO du Groupe Combiné....</i>	231
	5.6.1.5 <i>Défaillances ou dysfonctionnements en orbite.....</i>	231
	5.6.1.6 <i>Maintenance des constellations de satellites GEO et LEO GEN 1 existantes et déploiement des futurs satellites LEO GEN 2.....</i>	233
	5.6.1.7 <i>Cyberattaques, atteintes à la sécurité ou dysfonctionnements des systèmes d’information et/ou des téléports.....</i>	235
	5.6.1.8 <i>Dépendance à l’égard des prestataires et fournisseurs.....</i>	236

5.6.1.9	<i>Panne des infrastructures opérationnelles au sol</i> .....	238
5.6.1.10	<i>Augmentation des primes des polices d'assurance et du risque de couverture d'assurance</i> ..	238
5.6.1.11	<i>Protection de la propriété intellectuelle et réclamations</i> .....	240
5.6.1.12	<i>Santé et sécurité</i> .....	241
5.6.2	Risques relatifs à l'évolution du marché des télécommunications par satellite .....	241
5.6.2.1	<i>Évolution de la concurrence sur le marché des télécommunications par satellite</i> .....	241
5.6.2.2	<i>Évolutions technologiques du marché des télécommunications par satellite</i> .....	242
5.6.2.3	<i>Évolution des services par satellite</i> .....	243
5.6.2.4	<i>Recherche et développement</i> .....	244
5.6.2.5	<i>Capacité à retenir et à recruter des salariés clés</i> .....	244
5.6.3	Risques liés aux clients .....	245
5.6.3.1	<i>Facteurs géopolitiques et macroéconomiques</i> .....	245
5.6.3.2	<i>Risques liés aux partenaires de distribution</i> .....	247
5.6.3.3	<i>Clients importants</i> .....	248
5.6.3.4	<i>Défauts ou retards de paiement</i> .....	248
5.6.4	Risques liés à la réglementation, à la législation et à la fiscalité.....	249
5.6.4.1	<i>Risques liés à la conformité juridique et réglementaire</i> .....	249
5.6.4.2	<i>Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et autres lois similaires</i> .....	249
5.6.4.3	<i>Loi française sur les opérations spatiales</i> .....	250
5.6.4.4	<i>Droits d'atterrissage ou licences</i> .....	251
5.6.4.5	<i>Application des réglementations internationales</i> .....	251
5.6.4.6	<i>Dispositions législatives et réglementaires relatives aux télécommunications par satellite</i> ....	253
5.6.4.7	<i>Convention IGO Amendée et Lettre-Accord</i> .....	255
5.6.4.8	<i>Licences d'exportation</i> .....	255
5.6.4.9	<i>Risques fiscaux pour le Groupe Combiné</i> .....	256
5.6.5	Risques liés aux finances du Groupe Combiné.....	256
5.6.5.1	<i>Risque de liquidité</i> .....	256
5.6.5.2	<i>Risques liés à la notation de la dette et à l'obtention de financements</i> .....	257
5.6.5.3	<i>Risque de change</i> .....	258
5.6.5.4	<i>Risque de taux d'intérêt</i> .....	258
5.6.5.5	<i>Dépréciation de valeur</i> .....	259
5.6.5.6	<i>Risques financiers liés aux fonds de pension</i> .....	259
5.7	<b>ACTIONNARIAT ET STRUCTURE DU GROUPE COMBINÉ</b> .....	260
5.7.1	Principaux Actionnaires .....	261
5.7.2	Structure du Groupe Combiné .....	261
5.8	<b>INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA NON AUDITEES</b> .....	261
6	<b>PRÉVISIONS DE BÉNÉFICES</b> .....	262
6.1	<b>PRÉVISIONS DE BÉNÉFICES DU GROUPE COMBINÉ</b> .....	262
6.1.1	Révision des Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022.....	262
6.1.2	Base de préparation.....	263
6.1.3	Hypothèses.....	264

<b>7</b>	<b>CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT .....</b>	<b>266</b>
<b>8</b>	<b>INFORMATIONS ADDITIONNELLES.....</b>	<b>267</b>
<b>8.1</b>	<b>APERÇU DU SECTEUR.....</b>	<b>267</b>
8.1.1	Structure de l'industrie et principales caractéristiques .....	267
	<i>8.1.1.1 Définition des satellites GEO et NGSO, principales différences et complémentarités .....</i>	<i>267</i>
	<i>8.1.1.2 Structure de l'industrie GEO.....</i>	<i>268</i>
	<i>8.1.1.3 Structure de l'industrie NGSO.....</i>	<i>270</i>
8.1.2	Tendances et perspectives du marché .....	271
	<i>8.1.2.1 Diffusion vidéo (GEO uniquement) .....</i>	<i>271</i>
	<i>8.1.2.2 Connectivité (concerne à la fois GEO et NGSO).....</i>	<i>273</i>
<b>8.2</b>	<b>APERÇU DU CADRE RÉGLEMENTAIRE .....</b>	<b>277</b>
8.2.1	Réglementations régissant les assignations de fréquences.....	278
	<i>8.2.1.1 Coordination internationale des assignations de fréquences en application des dispositions du Règlement des Radiocommunications.....</i>	<i>278</i>
	<i>8.2.1.2 Assignations de fréquences pour lesquelles le Mexique est l'administration notificatrice ....</i>	<i>283</i>
	<i>8.2.1.3 Assignations de fréquences pour lesquelles le Royaume-Uni est l'administration notificatrice .....</i>	<i>283</i>
8.2.2	Réglementations régissant l'exploitation de stations radioélectriques au sol, le déploiement de réseaux, l'exploitation de réseaux de communications électroniques et la fourniture de services de communications électroniques .....	284
	<i>8.2.2.1 Réglementations en France .....</i>	<i>284</i>
	<i>8.2.2.2 Réglementations dans les autres pays .....</i>	<i>286</i>
	<i>8.2.2.3 Réglementations de l'UE .....</i>	<i>287</i>
8.2.3	Réglementations régissant le contenu .....	287
	<i>8.2.3.1 La directive « Services de médias audiovisuels » applicable aux chaînes de télévision.....</i>	<i>287</i>
	<i>8.2.3.2 Législation française en matière de communication audiovisuelle.....</i>	<i>289</i>
	<i>8.2.3.3 Règlement sur les services numériques .....</i>	<i>292</i>
8.2.4	Réglementation française régissant les opérations spatiales .....	292
	<i>8.2.4.1 Principes de la loi.....</i>	<i>293</i>
	<i>8.2.4.2 Processus d'autorisation.....</i>	<i>293</i>
	<i>8.2.4.3 Réglementations britanniques régissant les opérations spatiales.....</i>	<i>295</i>
8.2.5	Dispositions relatives au contrôle des exportations aux Etats-Unis .....	298
8.2.6	Autres réglementations applicables au Groupe Eutelsat .....	298
	<i>8.2.6.1 Rôle d'EUTELSAT IGO .....</i>	<i>298</i>
	<i>8.2.6.2 Relations actuelles entre Eutelsat S.A. et EUTELSAT IGO.....</i>	<i>299</i>
	<i>8.2.6.3 Relations entre Eutelsat et EUTELSAT IGO.....</i>	<i>300</i>
<b>8.3</b>	<b>AUTRES.....</b>	<b>301</b>
8.3.1	Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux d'Eutelsat.....	301
	<i>8.3.1.1 Rémunération des Administrateurs.....</i>	<i>301</i>
	<i>8.3.1.2 Régimes de retraite.....</i>	<i>304</i>
	<i>8.3.1.3 Mécanismes d'intéressement d'Eutelsat .....</i>	<i>304</i>
8.3.2	Nombre d'actions détenues par les Administrateurs actuels et les Administrateurs proposés .....	309

8.3.3	Parties Liées.....	310
8.3.4	Fiscalité.....	311
	<b>8.3.4.1 Régime fiscal du Royaume-Uni.....</b>	<b>312</b>
	<b>8.3.4.2 Fiscalité française.....</b>	<b>314</b>
8.3.5	Description des principales stipulations des Statuts d'Eutelsat et du Règlement Intérieur d'Eutelsat immédiatement après la Réalisation.....	321
8.3.6	Coûts de transaction du Rapprochement.....	335
<b>9</b>	<b>DOCUMENTS DISPONIBLES.....</b>	<b>335</b>
<b>10</b>	<b>TABLES DE CONCORDANCE DOCUMENT D'EXEMPTION.....</b>	<b>335</b>
<b>11</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>343</b>
<b>Annexe A</b>	<b>Informations Financières Historiques d'Eutelsat.....</b>	<b>344</b>
Annexe A.1	Etats financiers annuels consolidés du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2021 et rapport des commissaires aux comptes correspondant.....	345
Annexe A.2	Etats financiers annuels consolidés du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2022 et rapport des commissaires aux comptes correspondant.....	403
Annexe A.3	Etats financiers annuels consolidés du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2023 et rapport des commissaires aux comptes correspondant.....	464
<b>Annexe B</b>	<b>Informations Financières Historiques de OneWeb.....</b>	<b>524</b>
Annexe B.1	Etats financiers annuels consolidés audités du Groupe OneWeb pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021 et rapport des commissaires aux comptes correspondant (en langue anglaise avec une traduction libre en français).....	525
Annexe B.2	Etats financiers annuels consolidés audités du Groupe OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2022 et rapport des commissaires aux comptes correspondant (en langue anglaise avec une traduction libre en français).....	615
Annexe B.3	Etats financiers annuels consolidés audités du Groupe OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et rapport des commissaires aux comptes correspondant (en langue anglaise avec une traduction libre en français).....	732
<b>Annexe C</b>	<b>Informations Financières Pro Forma Non Auditées.....</b>	<b>824</b>

## **1 PERSONNES CHARGÉES D'ÉTABLIR LE DOCUMENT D'EXEMPTION, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET RAPPORT D'EXPERTS**

### **1.1 IDENTIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES D'ÉTABLIR LE DOCUMENT D'EXEMPTION ET DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ**

#### **1.1.1 Pour Eutelsat**

« J'atteste que les informations contenues dans le Document d'Exemption sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 7 septembre 2023

Madame Eva Berneke, Directrice générale d'Eutelsat (« **Directrice Générale** »).

#### **1.1.2 Pour OneWeb**

« J'atteste que les informations contenues dans les paragraphes 2.2 et 5.2.2, dans l'Annexe B et dans les paragraphes 3 (*Indicateurs financiers non audités non-IFRS*), 4.1.2 (*Indicateurs clés et alternatifs de performance financière de OneWeb*), 4.2.2 (*OneWeb*) du préambule du présent Document d'Exemption, relatives à OneWeb sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 7 septembre 2023

Monsieur Neil Masterson, Chief Executive Officer of OneWeb

### **1.2 DÉCLARATION OU RAPPORTS D'EXPERTS**

Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 5 décembre 2022, Monsieur Olivier Péronnet, du Cabinet Finexsi (14 rue de Bassano 75116 Paris), a été désigné en qualité de commissaire aux apports (le « **Commissaire aux Apports** »), chargé :

- en application des articles L. 225-147 et R. 225-136 du Code de commerce, (i) d'apprécier la valeur des Apports effectués par les Apporteurs au bénéfice d'Eutelsat et (ii) d'établir un ou plusieurs rapports qui ser(a)(ont) mis à la disposition des actionnaires de la Société dans les conditions prévues par l'article R. 225-136 du Code de commerce, dans le(s)quel(s) ils prendront soin :
  - d'indiquer le mode d'évaluation adopté pour l'évaluation des Apports et des raisons pour lesquelles ce mode d'évaluation a été retenu ;
  - d'affirmer que la valeur des Apports correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre augmentée éventuellement d'une prime d'émission ; et
- conformément à la position-recommandation DOC-2020-06 de l'AMF, d'apprécier l'équité du rapport d'échange.

Aucune incompatibilité n'a été relevée concernant la nomination de Monsieur Olivier Péronnet, du Cabinet Finexsi pour l'exécution de la mission de Commissaire aux Apports.

Les rapports sur la valeur des Apports et sur la rémunération des Apports en date du 18 août 2023 sont incorporés par référence dans le présent Document d'Exemption, et disponibles sur le site de la Société : <https://www.eutelsat.com/fr/investisseurs/actionnaires.html> et à la disposition des actionnaires au siège social d'Eutelsat. Le rapport du Commissaire aux Apports sur la valeur des Apports sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre au moins huit jours avant la date de l'Assemblée Générale.

### **1.3 INFORMATIONS PROVENANT D'UN TIERS**

Non applicable.

### **1.4 DÉCLARATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Le Document d'Exemption ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 et n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'AMF conformément à l'article 20 du règlement (UE) 2017/1129.

## **2 INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR ET SUR LA SOCIÉTÉ VISÉE, LA SOCIÉTÉ ACQUISE OU LA SOCIÉTÉ SCINDÉE**

### **2.1 POUR EUTELSAT, SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DE L'APPORT**

#### **2.1.1 Informations générales**

##### *2.1.1.1 Dénomination, siège social, date de constitution, législation, forme et identifiant d'entité juridique*

Eutelsat Communications S.A. est une société anonyme de droit français qui a été constituée le 15 février 2005, ayant son siège social 32 boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 481 043 040. A la date des présentes, le capital social d'Eutelsat Communications S.A. est composé de 248.926.325 actions, d'une valeur nominale de 1 euro, entièrement libérées.

Eutelsat exerce ses activités en conformité avec le droit français et y est soumise.

**Identifiant d'entité juridique (LEI) :** 549300EFWH9UR17YSK05.

**Site web :** [www.eutelsat.com](http://www.eutelsat.com) – Le contenu de ce site internet ne fait pas partie intégrante du présent Document d'Exemption, à moins d'y être expressément intégré par référence.

**Téléphone :** + 33 1 53 98 47 47

##### *2.1.1.2 Personnes responsables du contrôle légal des états financiers*

**ERNST & YOUNG et Autres** (Tour First - TSA 144444 92037 Paris La Défense Cedex, Société par actions simplifiée 438 476 913 R.C.S. Nanterre), Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre.

**MAZARS** (61, rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, Société anonyme 784 824 153 R.C.S. Nanterre), Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre.

#### **2.1.2 Aperçu des activités**

Le Groupe Eutelsat est l'un des principaux opérateurs mondiaux de satellites de télécommunications situés en orbite géostationnaire de 139 ° Ouest à 174 ° Est, fournissant des services à 150 pays d'Europe, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie-Pacifique et des Amériques. Les satellites Eutelsat sont utilisés pour la diffusion vidéo (*broadcast*), la transmission de reportage d'actualité par satellite (*satellite news gathering*), les services à haut débit, la connectivité de données, la connexion des avions et des navires, répondant aux besoins de communication critiques des gouvernements et des ONG, entre autres, avec des segments sol de téléports détenus en propre et en partenariat dans le monde entier.

##### *2.1.2.1 Introduction*

Au 30 juin 2023, le Groupe Eutelsat dispose d'une capacité opérationnelle de 36 satellites en orbite géostationnaire entre 139 ° Ouest et 174 ° Est, qui assurent la couverture de l'Europe occidentale, de l'Europe centrale, de la Russie et de l'Asie centrale, de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Afrique subsaharienne, des Amériques et d'une grande partie du continent asiatique. Ces positions orbitales et les infrastructures terrestres associées répondent aux besoins de la clientèle d'Eutelsat, composée de télédiffuseurs, d'opérateurs de télécommunications et d'administrations gouvernementales, desservis soit directement, soit par l'intermédiaire de distributeurs. Pour plus de détails sur chaque activité opérationnelle (vidéo, connectivité fixe, connectivité mobile et services aux gouvernements), voir le paragraphe 2.1.2.4 (*Principales activités*) du présent Document d'Exemption.

Les satellites du Groupe Eutelsat sont capables d'offrir des solutions performantes pour le transport de contenus directement vers les utilisateurs finaux, y compris les populations situées dans les régions les plus isolées, grâce à leur couverture mondiale et à la disponibilité d'une large bande passante. La mission du Groupe Eutelsat consiste à anticiper l'évolution des communications grâce à une technologie satellitaire de pointe, afin d'ouvrir la voie à de nouvelles formes de communication et de connexion mondiale. Pour favoriser la connectivité mondiale et permettre aux utilisateurs du monde entier de bénéficier des services de vidéo et de connectivité les plus modernes, le Groupe Eutelsat mène une forte politique d'investissement, contribuant à réduire la fracture numérique. Avec la mise en service du satellite EUTELSAT KONNECT, le Groupe Eutelsat apporte un actif de nouvelle génération, permettant d'offrir des services haut débit par satellite performants à travers l'Europe et l'Afrique. Avec la mise en service du satellite KONNECT VHTS attendue pour le deuxième semestre de l'année civile 2023, la capacité à haut débit du Groupe Eutelsat sera renforcée.

Le Groupe Eutelsat est l'un des leaders mondiaux, aux côtés des grands acteurs de la connectivité, dans le domaine des services vidéo, avec pour cœur de métier la fourniture d'environ 6.600 chaînes de télévision (au 30 juin 2023) en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, dont environ 2.500 sont gratuites, principalement en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.

Pour plus d'informations sur les domaines de la vidéo, de la connectivité fixe, de la connectivité mobile, et des services aux gouvernements et notamment une répartition du chiffre d'affaires d'Eutelsat par application pour les exercices clos les 30 juin 2023, 2022 et 2021 (en ce inclus des détails sur les changements apportés par Eutelsat à la manière dont est présentée la répartition du chiffre d'affaires à compter de l'exercice clos le 30 juin 2023), veuillez vous reporter au paragraphe 2.1.2.4 (*Principales activités*) et 2.1.2.6 (*Principaux marchés*) du présent Document d'Exemption.

Pour plus d'informations sur le secteur dans lequel le Groupe Eutelsat opère, veuillez vous reporter au paragraphe 8.1 (*Aperçu du secteur*) du présent Document d'Exemption.

#### 2.1.2.2 Histoire et développement d'Eutelsat

Les activités d'Eutelsat S.A. (principale filiale opérationnelle d'Eutelsat) étaient à l'origine exercées par une organisation intergouvernementale, l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (l'« **IGO** »). L'IGO a été fondée par certains pays d'Europe occidentale afin de développer et d'exploiter un système de télécommunication par satellite dans un cadre transeuropéen de télécommunication. Le 2 juillet 2001, la totalité des activités opérationnelles de l'IGO a été apportée à Eutelsat S.A. (la « **Transformation** »).

Les événements importants de l'évolution de l'entreprise sont indiqués ci-dessous :

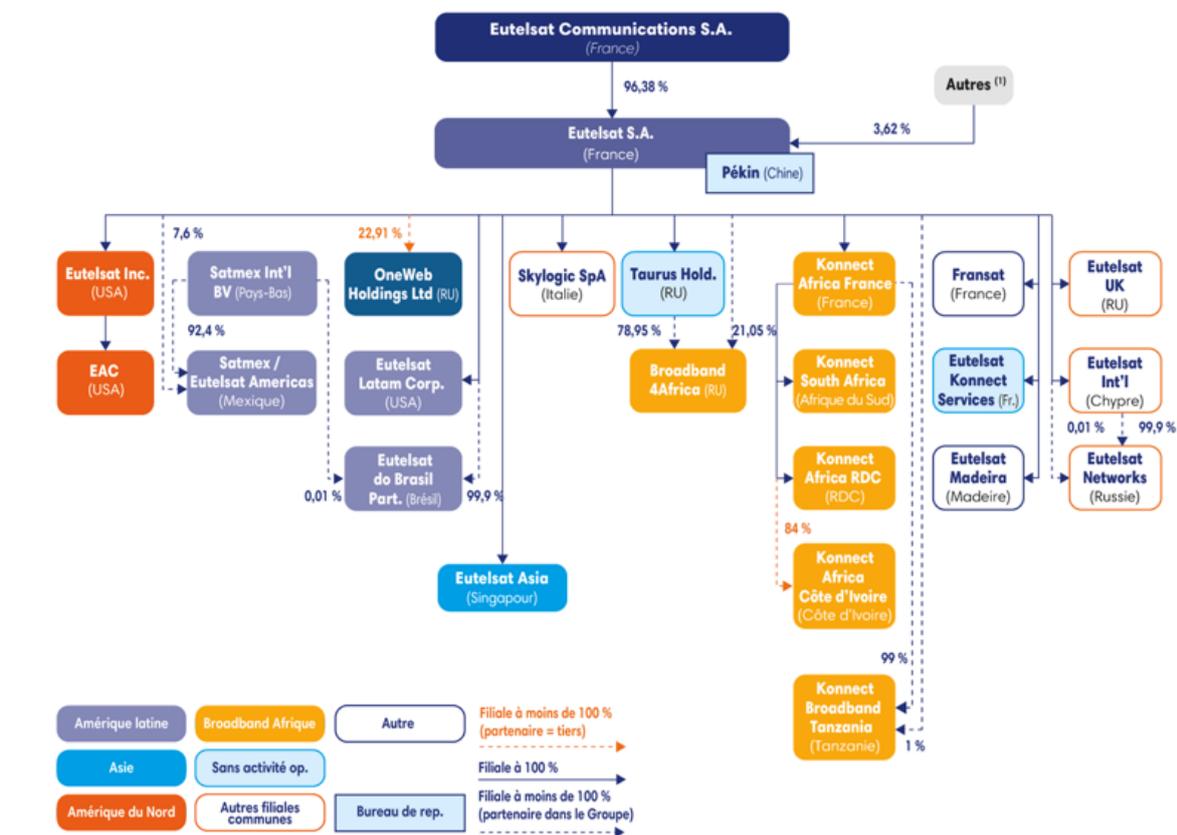
- 1977 - Création de l'EUTELSAT IGO, qui a marqué le début de l'industrie européenne des services de communication par satellite.
- 1983 - Lancement du premier satellite, EUTELSAT I-F1, qui a donné le coup d'envoi de la télévision par satellite, avec la première transmission d'un signal de télévision par satellite sur un satellite commercial européen. Les premières chaînes analogiques ont profité de cette nouvelle opportunité pour émettre vers les consommateurs équipés de matériel de réception de première génération.
- 1995 - Développement avec succès par Eutelsat de la constellation HOTBIRD de satellites de grande puissance à 13° Est, qui a permis la diffusion de centaines de chaînes de télévision vers des millions de foyers via les réseaux câblés et les antennes de réception directe.
- 2000 - Lancement du premier satellite à propulsion électrique pour le maintien à poste (EUTELSAT 16C). Envoi dans l'espace d'EUTELSAT 36A par la nouvelle fusée Maiden Atlas III et lancement du premier service Internet grand public européen utilisant le satellite pour les téléchargements.

- 2002 - Envoi dans l'espace de HOTBIRD 13A, qui a été le premier satellite avec multiplexage numérique embarqué et commutation entre les bandes Ku et Ka, lors du vol de la fusée Maiden Atlas V.
- 2003 - Lancement du satellite EUTELSAT 33A avec quatre faisceaux régionaux en bande Ku pour une réutilisation intensive des fréquences.
- 2004 - Lancement du premier satellite équipé de batteries au lithium-ion (EUTELSAT 7A) et de la première chaîne de télévision HD de démonstration en Europe en MPEG-2 DVB-S sur HOTBIRD.
- Février 2005 – Création de la société Eutelsat.
- Avril 2005 – Acquisition d'Eutelsat S.A. par Eutelsat
- 2009 - Le satellite EUTELSAT 36B est le premier à être doté d'une capacité de multiplexage embarquée afin d'accroître la zone de desserte en liaison montante. Lancement de FRANSAT et d'un service sur le satellite ATLANTIC BIRD 3 d'Eutelsat permettant d'accéder par satellite, en France métropolitaine, à toutes les chaînes gratuites françaises de la TNT.
- 2010 - Lancement du satellite KA-SAT, le premier satellite HTS européen et le satellite commercial de plus grande capacité jamais construit.
- 2012 - Lancement par FRANSAT (la plateforme française de TNT par satellite d'Eutelsat) d'un récepteur satellite intégré et d'un module de TNT pour écrans plats.
- 2013 - Destiné aux antennes de réception directe, le SmartLNB d'Eutelsat a permis aux télédiffuseurs d'exploiter des services de télévision linéaire et de télévision connectée directement par satellite. Lancement par Eutelsat de la première chaîne de démonstration en UHD.
- 2014 - Eutelsat a intensifié ses activités dans le domaine de l'UHD en lançant la première chaîne de démonstration européenne encodée au format HEVC (*High Efficiency Video Coding*), diffusant à une fréquence de 50 images par ms avec une profondeur de couleur de 10 bits.
- 2015 - Le premier satellite entièrement électrique au monde, EUTELSAT 115 West B, est entré en service. Il s'agit du premier d'une nouvelle génération de satellites contrôlés par logiciel, développés dans le cadre d'un partenariat public-privé avec l'ESA et Airbus Défense and Space.
- 2016 - Eutelsat a lancé *SmartBeam* (la solution satellite pour la diffusion multi-écran de télévision sur les smartphones et les tablettes) et *Sat.tv* (le guide électronique des programmes amélioré) pour les téléspectateurs de HOTBIRD.
- 2017 - Le satellite EUTELSAT 172B a été mis en service à 172 ° Est, embarquant une nouvelle charge utile HTS pour la connectivité en vol des utilisateurs dans une vaste région s'étendant de la côte ouest des Amériques à l'Asie, l'Océanie et à travers le Pacifique.
- 2019 - Eutelsat a commandé quatre nanosatellites pour lancer sa constellation de nanosatellites en orbite basse de satellites LEO dédiés à l'IoT.
- 2020 - KONNECT, un satellite d'une capacité de 75 Gbps à travers un réseau de 65 faisceaux, a été lancé et est entré en service à la fin du quatrième trimestre 2020. Ce lancement a établi une nouvelle référence en matière de flexibilité dans le domaine des HTS, ce qui a permis d'optimiser les taux de remplissage et de fournir des ressources importantes pour les services à haut débit.
- 2021 - QUANTUM, le premier satellite entièrement paramétrable par logiciel, a été lancé et est entré en service à la fin du quatrième trimestre 2021. Grâce à sa programmation par logiciel, le satellite, situé à 48 ° Est, est doté d'une flexibilité en orbite qui permettra à ses utilisateurs, notamment sur les marchés gouvernementaux et de la mobilité, de définir et de paramétrer eux-mêmes les performances et la couverture de leurs services.

- 2022 - Lancement de KONNECT VHTS, un satellite à très haut débit d'une capacité de 500 Gbps, construit par Thales Alenia Space, qui peut fournir une connectivité fixe à haut débit et mobile à travers l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Lancement d'EUTELSAT 10B, qui transporte une charge utile de 35 Gbps en bande Ku HTS, offrant de nouveaux services de connectivité aérienne et maritime. Ces deux satellites s'inscrivent dans la stratégie de « pivot des télécommunications » d'Eutelsat, qui vise à rééquilibrer les activités du Groupe Eutelsat en faveur des services de connectivité. Lancement d'EUTELSAT HOTBIRD 13F et EUTELSAT HOTBIRD 13G, deux satellites destinés à être positionnés au pôle phare d'Eutelsat à 13 degrés Est.
- 2023 - Mise en service réussie du satellite EUTELSAT 10B, un moteur de croissance majeur pour l'application de connectivité mobile. Il fournira une capacité supplémentaire significative avec une couverture particulièrement adaptée aux activités aériennes et maritimes.

### 2.1.2.3 Organigramme

Au 30 juin 2023, Eutelsat détient directement ou indirectement 46 filiales ou participations. Eutelsat est une société holding qui n'a pas d'activité opérationnelle propre, autre que sa participation directe dans Eutelsat S.A. L'organigramme ci-dessous est un organigramme simplifié du Groupe Eutelsat au 30 juin 2023.



Au 30 juin 2023, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de la Société est la suivante :

Sociétés	Pays	% de contrôle au 30 juin 2023	% d'intérêt au 30 juin 2023
Eutelsat Communications S.A. (société mère).	France	100,00 %	100,00 %
Eutelsat S.A.	France	100,00 %	96,38 %
<b>Sous-groupe Eutelsat S.A.</b>			
Eutelsat Konnect Services	France	100,00 %	96,38 %
Fransat S.A.	France	100,00 %	96,38 %
Eutelsat do Brasil Ltda	Brésil	100,00 %	96,38 %

Eutelsat Participações Ltda	Brésil	100,00 %	96,38 %
Satmex International BV	Pays-Bas	100,00 %	96,38 %
Satelites Mexicanos S.A. de C.V.	Mexique	100,00 %	96,38 %
EAS Delaware Corp.	Etats-Unis	100,00 %	96,38 %
SMVS Administracion S de R.L. de C.V.	Mexique	100,00 %	96,38 %
SMVS Servicios Tecnicos S de R.L. de C.V.	Mexique	100,00 %	96,38 %
Satmex USA LLC	Etats-Unis	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Servicios de Telecom. do Brasil Ltda	Brésil	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Latam Corp.	Etats-Unis	100,00 %	96,38 %
Skylogic S.p.A.	Italie	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Russia	Russie	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Services & Beteiligungen GmbH	Allemagne	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Inc.	Etats-Unis	100,00 %	96,38 %
Eutelsat America Corp.	Etats-Unis	100,00 %	96,38 %
Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Polska s.p.Z.o.o.	Pologne	100,00 %	96,38 %
Skylogic Mediterraneo S.r.l.	Italie	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Madeira Unipessoal Lda	Madère	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Asia Pte Ltd.	Singapour	100,00 %	96,38 %
ES 172 LLC	Etats-Unis	100,00 %	96,38 %
EA 172 UK	Royaume-Uni	100,00 %	96,38 %
ES 174E Ltd	Chypre	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Australia Pty Ltd.	Australie	100,00 %	96,38 %
Eutelsat International Ltd.	Chypre	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Networks LLC	Russie	100,00 %	96,38 %
Taurus Satellite Holding Limited	Royaume-Uni	100,00 %	96,38 %
Broadband4Africa Limited	Royaume-Uni	100,00 %	96,38 %
Konnect Africa France	France	100,00 %	96,38 %
BB4A Israel Ltd.	Israël	100,00 %	96,38 %
Konnect Africa Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	100,00 %	96,38 %
Konnect South Africa Ltd.	Afrique du Sud	100,00 %	96,38 %
Konnect Africa RDC	République démocratique du Congo	100,00 %	96,38 %
Konnect Broadband Tanzania Limited	Tanzanie	100,00 %	96,38 %
Eutelsat BH D.O.O. SARAJEVO	Bosnie	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Bulgaria	Bulgarie	100,00 %	96,38 %
Eutelsat MENA FZ-LLC	Dubaï	100,00 %	96,38 %
Noorsat Media City Ltd.	Chypre	100,00 %	96,38 %
Noor Al Sharq Satellite	Jordanie	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Cyprus Ltd.	Chypre	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Canada Enterprise Inc.	Canada	100,00 %	96,38 %
Eutelsat Greece	Grèce	100,00 %	96,38 %
OneWeb Holdings Limited	Royaume-Uni	22,91 %	22,08 %

#### 2.1.2.4 Principales activités

Les satellites du Groupe Eutelsat sont utilisés pour la diffusion vidéo, la transmission de reportages d'actualité par satellite (*satellite news gathering*), les services à haut débit, la connectivité de données, la connexion d'avions et de navires, les besoins de communication critiques des gouvernements et des ONG, entre autres, avec des segments sol de téléportation détenus en propre et en partenariat dans le monde entier.

La majorité des revenus d'Eutelsat provient de la fourniture de capacité satellitaire, à travers ses quatre activités opérationnelles, présentées en détails ci-dessous. Il convient de noter qu'à compter du 30 juin 2023, la répartition du chiffre d'affaires des activités opérationnelles a évolué par rapport aux exercices précédents afin de mieux refléter les marchés finaux respectifs auxquels elles s'adressent. Le nouveau cadre passera de cinq activités opérationnelles (*broadcast*, données fixes et vidéo professionnelle, haut débit fixe, services aux gouvernements et connectivité mobile) à quatre, réorganisées comme suit :

- la vidéo, qui englobe les anciennes activités opérationnelles de *Broadcast* et vidéo professionnelle ;

- la connectivité fixe, qui englobe les anciennes activités opérationnelles des données fixes et du haut débit fixe ;
- la connectivité mobile, qui reste inchangée ; et
- les services aux gouvernements, qui restent inchangés.

La répartition pro forma du chiffre d'affaires par activité opérationnelle pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023 dans le nouveau référentiel pour les activités opérationnelles est présentée, uniquement à des fins d'illustration et de comparaison, au paragraphe 2.1.2.6 (*Principaux Marchés*) du présent Document d'Exemption.

### **Vidéo**

Eutelsat fournit à ses clients de la capacité de diffusion et des services associés afin de leur permettre de transmettre des programmes de télévision essentiellement vers les foyers équipés pour la réception directe par satellite, ou dans une bien moindre mesure, vers les foyers raccordés au câble ou aux réseaux IP. Le Groupe Eutelsat occupe ainsi une place centrale dans la chaîne audiovisuelle, du lieu de reportage jusqu'à l'écran du téléspectateur.

Avec environ 6.600 chaînes de télévision (dont 2.061 en HD) diffusées via les ressources en orbite du Groupe Eutelsat, le Groupe Eutelsat s'impose comme un leader en Europe, mais aussi sur les marchés émergents que sont la Russie, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Grâce à ses positions orbitales phares pour la télédiffusion, le Groupe Eutelsat est régulièrement sélectionné pour le lancement de nouvelles chaînes de télévision et bénéficie de la popularité croissante des nouveaux formats de diffusion (HD, UHD).

Le Groupe Eutelsat est un pionnier dans le développement de la diffusion UHD ; à titre d'exemple, le Groupe Eutelsat a lancé la chaîne de démonstration HOTBIRD 4K1, encodée au format HEVC et diffusée avec un balayage de 50 images par ms et une profondeur de couleurs de 10 bits, ce qui en fait la première chaîne européenne en UHD basée sur cette nouvelle norme. Au 30 juin 2023, 25 chaînes uniques en UHD sont transmises depuis les satellites du Groupe Eutelsat, principalement en Europe et en Russie.

Le modèle économique du Groupe Eutelsat repose sur des relations à long terme avec ses clients télédiffuseurs qui disposent chacun d'un parc important (parfois plusieurs millions) d'antennes pointées vers les satellites du Groupe Eutelsat. Parmi les clients du Groupe Eutelsat figurent notamment Sky Italia et Rai en Italie, nc+ et Cyfrowy Polsat en Pologne, Nova et OTE en Grèce, United Group (Total TV) dans les Balkans, Digiturk en Turquie, Al Jazeera Sport et BeIn Media au Moyen-Orient, Tricolor TV et NTV+ en Russie, MultiChoice, Canal+ Overseas et ZAP en Afrique, ou encore Millicom en Amérique latine. Les distributeurs de capacité Telespazio et Arqiva font également partie des clients d'Eutelsat.

Le chiffre d'affaires de la Vidéo comprend également les services de Vidéo Professionnelle, au titre desquels le Groupe Eutelsat fournit :

- des liaisons point-à-point aux chaînes de télévision ou aux plateformes de télédiffusion, leur permettant d'acheminer leurs programmes vers des téléports dédiés afin qu'ils soient repris sur les satellites proposant les services de diffusion de chaînes de télévision. Ces liaisons de vidéo professionnelle peuvent aussi permettre d'établir des réseaux maillés utilisés pour les échanges de programmes de chaînes de télévision ;
- des liaisons pour la transmission de reportages d'actualité (« *Satellite News Gathering* » ou SNG) au format IP standard ou en HD. Les clients du Groupe Eutelsat comprennent notamment l'Union européenne de radio-télévision (UER), Sky, Globecast, Arqiva, ainsi que les professionnels du reportage vidéo et les fédérations sportives.

Dans l'activité Vidéo Professionnelle, la capacité peut être allouée à titre permanent ou pour une utilisation occasionnelle, cette dernière étant destinée à répondre aux besoins d'événements spécifiques, notamment dans le domaine du sport.

## **Connectivité Fixe**

Le marché de la Connectivité Fixe se compose de plusieurs segments : les réseaux d'entreprises, l'interconnexion des réseaux mobiles (« *Backhaul* ») et les services de connexion à la dorsale internet (« *Trunking* »), en particulier en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient :

- Les réseaux d'entreprise par satellite permettent aux entreprises de connecter par satellite l'intégralité de leur réseau dans les zones reculées grâce à des terminaux VSAT au sol. Ces segments de marché sont desservis principalement par l'intermédiaire de distributeurs. Les utilisateurs finaux opèrent par exemple dans les secteurs de la grande distribution, de la banque ou encore de l'industrie pétrolière, minière ou gazière. Le segment des réseaux d'entreprise représente plus de la moitié du chiffre d'affaires généré par les Données Fixes.
- Sur les marchés des réseaux mobiles et de l'interconnexion à la dorsale Internet, les clients du Groupe Eutelsat sont les intégrateurs et opérateurs de télécommunications souhaitant raccorder, grâce aux satellites, leurs plateformes locales aux réseaux internationaux (Internet, voix) ou étendre leurs réseaux mobiles dans les zones difficiles d'accès.

En outre, l'activité de la Connectivité Fixe comprend les solutions d'accès à Internet, notamment les services de connectivité IP.

Opérant en bande Ka, le satellite EUTELSAT KONNECT, qui est entré en service au cours de l'exercice 2020-2021, apporte 75 Gbps de capacité à travers un réseau de 65 faisceaux, marquant ainsi un tournant dans l'évolution des satellites multifaisceaux grâce à des niveaux de flexibilité sans précédent. Avec un coût par Gbps commercialisable nettement inférieur à celui des actifs exploités jusque-là, il permet de proposer une solution d'accès au HD à des conditions tarifaires compétitives à destination des foyers situés dans les zones non desservies par les réseaux terrestres.

Dans un premier temps, la couverture du satellite est répartie entre l'Europe, avec environ 55 % de la capacité centrée sur les régions à forte demande – à savoir la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Afrique, où le satellite a renforcé considérablement et remplacé la capacité fournie par un opérateur tiers.

En France et en Italie, la capacité du satellite est commercialisée respectivement par Orange et par Telecom Italia. En Espagne et au Portugal, elle est distribuée par Hispasat. Eutelsat a commercialisé ses propres offres de détail à destination des populations résidant en dehors des zones couvertes par la fibre, jusqu'à la cession de la filiale Big Blu Broadband (BBO Ltd) et des autres activités européennes de détail en juin 2023.

En Afrique, le Groupe Eutelsat répond aux besoins des particuliers, des entreprises et des gouvernements en matière de connectivité en proposant à l'heure actuelle ses services dans une quinzaine de pays, en particulier en République démocratique du Congo, au Nigeria, en Afrique du Sud, au Cameroun, au Sénégal, en Côte d'Ivoire et en Tanzanie, avec comme perspective de servir un nombre croissant de marchés à l'avenir. Dans certains pays (tels que la République démocratique du Congo ou la Côte d'Ivoire), Eutelsat propose ses propres services conçus pour le marché africain, tandis que dans d'autres, le Groupe s'appuie sur certains partenaires (Coolink au Nigeria, Paratus et Vox en Afrique du Sud, Intersat au Sénégal, etc.). Les services qui faisaient l'objet initialement d'une mise à disposition de capacité HTS sur la flotte de l'opérateur Yahsat ont été transférés sur le satellite EUTELSAT KONNECT.

Par ailleurs, Eutelsat fournit de la capacité en bande Ka pour l'accès à Internet par satellite en Amérique latine via le satellite EUTELSAT 65 WEST A, cette capacité étant en grande partie vendue à EchoStar. Eutelsat offre également, depuis l'automne 2016, des services d'accès à Internet par satellite en Russie sur le satellite EUTELSAT 36C, notamment par l'intermédiaire du partenariat signé avec Tricolor.

## **Services aux gouvernements**

Les missions gouvernementales nécessitent aujourd'hui des communications fiables pouvant être

déployées rapidement dans le monde entier. Les satellites du Groupe Eutelsat permettent une large couverture assortie d'une qualité de service élevée et assurent des liaisons directes entre l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Asie et les Amériques. Qu'il s'agisse d'opérations au sol, en mer, ou dans les airs, la demande de services par satellite répond généralement à trois besoins clés : l'interconnexion de sites dispersés ou éloignés des artères terrestres de communication à haut débit, la garantie d'une disponibilité immédiate de la capacité, ainsi que la sécurité et la fiabilité.

Le Groupe Eutelsat répond notamment aux besoins en capacité satellitaire des forces armées et des systèmes de renseignement, de surveillance, de sécurité et de reconnaissance en particulier de l'administration américaine qui représente indirectement la majeure partie du chiffre d'affaires de cette application. Par ailleurs, le Groupe Eutelsat opère également la charge utile GEO-3 du Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS), embarquée à bord du satellite EUTELSAT 5 WEST B dans le cadre d'un contrat de 15 ans signé en 2017 avec l'Agence européenne de navigation par satellites (GSA). Par ailleurs, le Groupe Eutelsat s'est vu confier par la GSA, le développement, l'intégration et l'exploitation de son service de nouvelle génération EGNOS GEO-4 sur le satellite EUTELSAT HOTBIRD 13G, opérationnel depuis mai 2023. Il s'agit d'un contrat d'une durée de 15 ans et d'une valeur totale de 100 millions d'euros.

Outre la GSA, les principaux clients de cette activité sont des distributeurs spécialisés qui répondent aux besoins de l'administration américaine par le biais de contrats dont les modalités principales sont fixées sur plusieurs années, mais qui prévoient des options de sortie sur une base annuelle.

### ***Connectivité Mobile***

Le Groupe Eutelsat dispose d'un portefeuille d'actifs lui permettant de fournir de la capacité destinée à la Connectivité Mobile (aérienne ou maritime) notamment aux positions orbitales 3° Est, 10° Est, 172° Est, 33° Est, 70° Est, 115° Ouest et 117° Ouest. Grâce à sa flotte de satellites et à son portefeuille de ressources en orbite, le Groupe est également en mesure de fournir des services sur des satellites en orbite inclinée, qui peuvent être déplacés au gré des opportunités de marché offertes sur ce segment. Au sein de la chaîne de valeur, le Groupe est un fournisseur de capacité brute et ses principaux clients sont des distributeurs/intégrateurs tels que Panasonic, Anuvu, Marlink, GoGo, ViaSat ou Speedcast, ou des opérateurs de télécommunications tels que China Unicom ou Telenor, qui revendent des services clés en main à des compagnies aériennes ou de transport maritime.

Depuis quelques années, le Groupe Eutelsat a également étoffé ses activités maritimes en nouant des accords avec Speedcast, Marlink et Telenor pour la fourniture de capacité sur de multiples positions orbitales. Si le Groupe Eutelsat est peu présent dans le segment de la connectivité à bord des navires de croisière, il l'est davantage dans ceux de la marine marchande et des navires de luxe.

Le satellite EUTELSAT 10B, dont l'entrée en service est intervenue le 24 juillet 2023, constituera un relais de croissance majeur pour cette application. Il fournira en effet une capacité incrémentale significative dont la couverture est particulièrement adaptée aux marchés du maritime et de l'aéronautique.

Dans cette application, les contrats sont généralement des accords pluriannuels de longue durée.

Les informations sur l'examen de la situation financière et du résultat d'Eutelsat figurent au paragraphe 2.1.7 (*Examen de la situation financière et du résultat d'Eutelsat*) du présent Document d'Exemption.

#### ***2.1.2.5 Evènements significatifs postérieurs à l'exercice clos au 30 juin 2023***

Les évènements significatifs survenus depuis le 30 juin 2023 sont les suivants :

- Fitch a abaissé la notation d'Eutelsat à BBB- et a maintenu sa notation sous Surveillance négative
- Le 27 juillet 2023, Fitch Ratings a abaissé la notation de défaut émetteur à long terme d'Eutelsat

de 'BBB' à 'BBB-' et la notation de la dette senior non garantie de " BBB- " à " BB+ ". La notation de la dette senior non garantie d'Eutelsat S.A. a également été abaissée de BBB à BBB-. Toutes les notations sont maintenues sous surveillance négative.

- Partenariat entre Eutelsat et Thaicom portant sur un nouveau satellite défini par logiciel en couverture de l'Asie

Le 7 août 2023, Eutelsat a annoncé la signature par sa filiale Eutelsat Asia PTE LTD d'un accord de partenariat avec la filiale Space Tech Innovation Limited (STI) de Thaicom, l'un des principaux opérateurs de satellites d'Asie. L'accord qui vient d'être signé porte sur l'exploitation d'un nouveau satellite doté d'une technologie innovante définie par logiciel (Software-Defined Satellite, SDS), devant être localisé à la position orbitale 119,5° Est en couverture de l'Asie. Eutelsat s'est en effet engagée à louer et exploiter la moitié de la capacité du nouveau satellite sur la durée de vie de ce dernier.

Ce satellite géostationnaire de pointe sera commandé par STI et fera partie d'une toute nouvelle génération de satellites dotés d'une technologie d'ajustement instantané et de reconfiguration transparente en orbite, optimisant ainsi l'utilisation des ressources satellitaires au profit tant de l'opérateur que des clients. Sa livraison est prévue courant 2027.

Eutelsat renforcera ainsi ses ressources en orbite grâce à une capacité incrémentale d'environ 50 Gbps en couverture de l'Asie afin d'accompagner l'essor croissant de la connectivité dans cette région. Les performances du SDS, associées à une grande flexibilité en termes de couverture, d'allocation de bande passante et de puissance, apporteront une qualité de service sans équivalent aux clients d'Eutelsat sur le continent asiatique. Ce satellite sera entièrement compatible avec la technologie multi-orbite GEO / LEO proposée par Eutelsat et OneWeb.

#### 2.1.2.6 Principaux marchés

##### *Chiffre d'affaires par zone géographique*

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe Eutelsat par zone géographique pour les périodes indiquées. Ce tableau est établi sur la base de la région de vente.

Régions	Exercice clos le 30 juin (audité)					
	2021		2022		2023	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
France	78,1	6,3	71,0	6,2	64,2	5,7
Italie	146,0	11,8	129,7	11,3	122,8	10,9
Royaume-Uni	66,2	5,4	68,9	6,0	64,5	5,7
Europe (autres)	325,7	26,4	310,1	26,9	339,5	29,9
Amériques	231,0	18,7	235,1	20,4	224,5	19,8
Moyen-Orient	241,3	19,6	214,5	18,6	191,2	16,9
Afrique	94,1	7,6	99,5	8,6	109,5	9,7
Asie	35,2	2,9	33,9	2,9	29,0	2,6
Autres <sup>(1)</sup>	16,4	1,3	(10,9)	(1,0)	(13,9)	(1,2)
<b>TOTAL</b>	<b>1.233,9</b>	<b>100</b>	<b>1.151,6</b>	<b>100,0</b>	<b>1.131,3</b>	<b>100,0</b>

##### *Chiffre d'affaires par secteur d'activité*

Les tableaux suivants présentent le chiffre d'affaires d'Eutelsat par application pour les périodes indiquées :

Exercice clos le 30 juin					Variation		
		Exercice clos le 30 juin 2022 (audité) <sup>(1)</sup>		Exercice clos le 30 juin 2023 (audité)		Base réelle	Base comparable <sup>(2)</sup>
<i>(en millions d'euros)</i>		Montant	%	Montant	%	%	%
Vidéo		752,2	65,5	704,8	62,0	-6,3	-8,3
Connectivité fixe		171,9	15,0	177,8	15,7	3,5	-2,3
Services aux gouvernements		144,4	12,6	143,4	12,6	-0,7	-7,2
Connectivité mobile		79,9	7,0	110,1	9,7	37,9	26,8
<b>TOTAL ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		<b>1.148,3</b>	<b>100</b>	<b>1.136,1</b>	<b>100</b>	<b>-1,1</b>	<b>-4,8</b>
Autres revenus <sup>(3)</sup>		3,3	-	-4,8	-	-244,7	-247,1
<b>TOTAL</b>		<b>1.151,6</b>	<b>-</b>	<b>1.131,3</b>	<b>-</b>	<b>-1,8</b>	<b>-5,5</b>
Taux de change EUR/USD		1,14	-	1,04	-		

(1) Les données pour l'exercice clos le 30 juin 2022 sont présentées uniquement à des fins d'illustration et de comparaison pour présenter les modifications pro forma sous les nouvelles activités opérationnelles qu'Eutelsat présentera à compter de l'exercice clos le 30 juin 2023 (inclus).

(2) À taux de change et périmètre constants. La variation est calculée comme suit : i) le chiffre d'affaires en dollars U.S. de l'exercice 2022-2023 est converti au taux de l'exercice 2021-2022 ; ii) le chiffre d'affaires lié aux opérations de couverture de change est exclu des « Autres revenus ».

(3) Les « autres revenus » incluent l'effet de couverture de change euro/dollar U.S., la rémunération de services de conseil ou d'ingénierie fournis à des tiers ainsi que des indemnités de résiliation.

Exercice clos le 30 juin (audité)					Variation		
		2021		2022		Base réelle	Base comparable (1)
<i>(en millions d'euros)</i>		Montant	%	Montant	%	%	%
Broadcast		741,0	61,7	696,9	60,7	-6,0	-6,9
Données fixes et vidéo professionnelle		161,4	13,4	158,5	13,8	-1,8	-4,2
Services aux gouvernements		151,4	12,6	144,4	12,6	-4,6	-7,9
Haut débit fixe		80,2	6,7	68,7	6,0	-14,3	36,0
Connectivité mobile		67,2	5,6	79,9	7,0	18,9	15,0
<b>TOTAL ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		<b>1.201,2</b>	<b>100</b>	<b>1.148,3</b>	<b>100</b>	<b>-4,4</b>	<b>-3,8</b>
Autres revenus <sup>(2)</sup>		32,7	-	3,3	-	-89,9	-90,0
<b>TOTAL</b>		<b>1.233,9</b>	<b>-</b>	<b>1.151,6</b>	<b>-</b>	<b>-6,7</b>	<b>-6,1</b>
Taux de change EUR/USD		1,19	-	1,14	-		

(1) À taux de change et périmètre constants. La variation est calculée comme suit : i) le chiffre d'affaires en dollars U.S. de l'exercice 2021-2022 est converti au taux de l'exercice 2020-2021 ; ii) la contribution de BigBlu Brodband Europe du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 septembre 2021 est exclue du chiffre d'affaires de l'exercice 2021-2022 (iii) la contribution de Eurobroadband Infrastructure est exclue du chiffre d'affaires de l'exercice 2020-2021 et (iv) le chiffre d'affaires lié aux opérations de couverture de change est exclu des « Autres revenus ».

(2) Les « autres revenus » incluent l'effet de couverture de change euro/dollar U.S., la rémunération de services de conseil ou d'ingénierie fournis à des tiers ainsi que des indemnités de résiliation.

Les informations sur la description des principaux postes du compte de résultat figurent au paragraphe 2.1.7.4 (*Description des principaux postes du compte de résultat*) du présent Document d'Exemption.

Pour plus d'informations sur les secteurs dans lesquels le Groupe Eutelsat opère, veuillez vous reporter au paragraphe 8.1 (*Aperçu du secteur*) du présent Document d'Exemption.

### 2.1.3 Investissements

#### 2.1.3.1 Actifs

a) Capacité en pleine propriété au 30 juin 2023

Nom du satellite	Position orbitale	Couverture géographique	Capacité nominale <sup>(1)</sup> (en nombre de répéteurs physiques)	Date de lancement	Durée de manœuvrabilité en orbite estimée au 30 juin 2023 <sup>(2)</sup> (année civile)
EUTELSAT 117	116,8 °	Amériques	40 Ku/24 C	Mars 2013	2035

WEST A	Ouest				
EUTELSAT 117	116,8 °				
WEST B	Ouest	Amériques	40 Ku	juin 2016	2044
EUTELSAT 115	114,9 °				
WEST B	Ouest	Amériques	32 Ku/12 C	Mars 2015	2042
EUTELSAT 113	113 °				
WEST A	Ouest	Amériques	24 Ku/36 C	Mai 2006	> 2024
EUTELSAT 65	65 °		24 Ku/10		
WEST A	Ouest	Amérique latine	C/24 Ka	Mars 2016	2036
EUTELSAT 8		Moyen-Orient, Afrique, Amérique			
WEST B	8 ° Ouest	latine	40 Ku/10 C	Août 2015	2033
EUTELSAT 7		Moyen-Orient, Afrique			
WEST A	7 ° Ouest	du Nord	50 Ku	Septembre 2011	2033
EUTELSAT 5		Europe, Amériques, Afrique			
WEST B <sup>(3)</sup>	5 ° Ouest		35 Ku	Octobre 2019	2035
EUTELSAT 3B	3 ° Est	Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA)	30 Ku/12 C/5 Ka	Mai 2014	2032
EUTELSAT 7B	7 ° Est	Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA)	53 Ku/3 Ka	Mai 2013	2039
EUTELSAT 7C	7 ° Est	Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA)	44 Ku	Juin 2019	2057
EUTELSAT KONNECT	7 ° Est	Europe, Afrique	65 faisceaux en bande Ka	Janvier 2020	2037
EUTELSAT 9B	9 ° Est	Europe	50 Ku	Janvier 2016	2038
EUTELSAT 10A	10 ° Est	Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA)	42 Ku/10 C	Avril 2009	2023
EUTELSAT HOTBIRD 13B	13 ° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	64 Ku	Août 2006	2025
EUTELSAT HOTBIRD 13E	13 ° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	38 Ku	Mars 2006	2024
EUTELSAT 13F	0,5 ° Est	Europe	72 Ku, 2 Ka	Octobre 2022	> 2038
EUTELSAT HOTBIRD 13G	13 ° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	72 Ku	Novembre 2022	> 2038
EUTELSAT 16A	16 ° Est	Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA), océan Indien	53 Ku/3 Ka	Octobre 2011	2027
EUTELSAT 21B	21,5 ° Est	Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA)	40 Ku	Novembre 2012	2033
EUTELSAT 28E <sup>(4)</sup>	28,2/28,5 ° Est	Europe	4 Ku	Septembre 2013	2029
EUTELSAT 28F <sup>(4)</sup>	28,2/28,5 ° Est	Europe	4 Ku	Septembre 2012	2029
EUTELSAT 28G <sup>(4)</sup>	28,2/28,5 ° Est	Europe	4 Ku	Décembre 2014	2030
EUTELSAT 33E	33 ° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Asie centrale	64 Ku	Février 2009	2024
EUTELSAT 36B	36 ° Est	Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA)	70 Ku	Novembre 2009	2026
EUTELSAT QUANTUM	48 ° Est	Flexible	8 faisceaux « QUANTU M »	Juillet 2021	2038
EUTELSAT 70B	172 ° Est	Europe, Moyen-Orient, Asie	48 Ku	Décembre 2012	2032
EUTELSAT 172B	172 ° Est	Asie-Pacifique, Australie, Nouvelle- Zélande	40 Ku/14 C/1 1 faisceaux	Juin 2017	2036
EUTELSAT 174A	174 ° Est	Asie-Pacifique, Australie, Nouvelle- Zélande	-	Décembre 2005	Orbite inclinée
EUTELSAT 12 WEST E	12,5 ° Ouest	Europe, Atlantique	-	Décembre 2008	Orbite inclinée
EUTELSAT 12 WG	12,5 ° Ouest	Europe	-	Décembre 2008	Orbite inclinée
EUTELSAT 139	139°	Amériques	-	Mars 2004	Orbite inclinée

## WEST A

(1) Le nombre de répéteurs peut être amené à varier d'une année sur l'autre du fait des relocalisations ou des changements de configuration. Les chiffres sont arrondis à l'entier le plus proche.

(2) Chaque année, le Groupe Eutelsat revoit les durées de vie estimées des satellites en orbite.

(3) Au cours de l'exercice 2019-20, le satellite EUTELSAT 5 West B a subi la perte de son panneau solaire sud, ce qui a entraîné une perte de puissance et une réduction de 55 % de la capacité nominale du satellite.

(4) En janvier 2014, dans le cadre du règlement d'un litige avec SES concernant la position orbitale 28,5 ° Est, le Groupe Eutelsat a conclu un accord portant sur la contractualisation à long terme de ressources à cette position orbitale sur la flotte des satellites de SES. Le nombre de répéteurs indiqué correspond au nombre de répéteurs détenus en pleine propriété par Eutelsat sur la flotte de SES.

### b) Capacité louée auprès de tiers au 30 juin 2023

Nom du satellite	Position orbitale	Couverture géographique	Capacité nominale (en nombre de répéteurs physiques)	Date de lancement	Durée de manœuvrabilité en orbite estimée au 30 juin 2023 (année civile)
EUTELSAT 53A <sup>(1)</sup>	53 ° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Asie	4 Ku	Octobre 2014	2029
EXPRESS AT1 <sup>(1)</sup>	56 ° Est	Sibérie	19 Ku	Mars 2014	2029
EXPRESS AT2 <sup>(1)</sup>	140 ° Est	Extrême-Orient russe	7 Ku	Mars 2014	2029
EUTELSAT 36C <sup>(1)</sup>	36 ° Est	Afrique, Russie	53 Ku/18 Ka	Décembre 2015	2033
EUTELSAT 28G <sup>(2)</sup>	28,2/28,5 ° Est	Europe	8 Ku	Décembre 2014	2030

(1) Appartient à RSCC. Cette capacité correspond à celle exploitée par Eutelsat.

(2) En janvier 2014, dans le cadre du règlement d'un litige avec SES concernant la position orbitale 28,5 ° Est, le Groupe Eutelsat a conclu un accord portant sur la contractualisation à long terme de ressources à cette position orbitale sur la flotte des satellites de SES. Le nombre de répéteurs indiqué correspond au nombre de répéteurs loués par Eutelsat sur la flotte de SES.

### c) Programme de satellites en cours d'approvisionnement au 30 juin 2023

#### **Programme actuel de satellites en cours d'approvisionnement d'Eutelsat pour les futurs lancements**

Le tableau suivant présente les futurs lancements de satellites GEO prévus par le Groupe Eutelsat. EUTELSAT 36D est destiné à assurer la continuité de service pour la totalité des missions existantes d'EUTELSAT 36B dans les domaines du Broadcast et des Services aux gouvernements, tout en améliorant les zones de couverture et les performances. Il hébergera également une charge utile UHF dédiée aux Services aux gouvernements. Flexsat est un satellite flexible capable de se reconfigurer de manière fluide et de s'ajuster instantanément en orbite pour offrir un niveau optimal de services aux clients et maximiser l'utilisation efficace des ressources satellitaires. Flexsat élargira les ressources en orbite du Groupe Eutelsat et fournira une capacité supplémentaire de plus de 100 Gbps sur les Amériques pour répondre à l'essor du marché de la connectivité.

Satellite	Position orbitale	Date d'entrée en service prévue (année civile)	Marchés principaux	Couverture géographique principale	Nombre de répéteurs physiques/faisceaux	Dont capacité incrémentale
EUTELSAT 36D	36 ° Est	S2 2024	Vidéo, Services aux gouvernements	Afrique, Russie, Europe	70 Ku Charge utile UHF	Charge utile UHF
FLEXSAT AMERICAS	-	2026 (livraison)	Connectivité	Amériques	> 100 Gbps	> 100 Gbps

#### 2.1.3.2 Contrôle des satellites et des communications

La majorité de la flotte du Groupe Eutelsat est exploitée depuis ses centres de contrôle situés respectivement au siège du Groupe Eutelsat à Issy-les-Moulineaux et au téléport de Rambouillet, que le Groupe Eutelsat a acquis auprès de France Télécom en septembre 2004, les installations d'Issy-les-Moulineaux et de Rambouillet étant totalement redondantes entre elles. Tous les logiciels utilisés pour le contrôle des plateformes satellitaires et de la charge utile de communication ont été développés par des entreprises conformément aux spécifications du Groupe Eutelsat.

Le Groupe Eutelsat surveille ses satellites et ses communications 24 heures sur 24, 365 jours par an et employait, au 30 juin 2023, plus de 100 spécialistes techniciens et ingénieurs dans ces fonctions. Les activités de contrôle des satellites et des communications d'Eutelsat S.A. sont certifiées ISO 9001 (système de management de la qualité) et ISO 27001 (systèmes de management de la sécurité de l'information).

Satélites Mexicanos S.A. de C.V. est une filiale d'Eutelsat qui opère sous le nom d'Eutelsat Americas. Eutelsat Americas fournit de la capacité dans le cadre de divers programmes de connectivité sociale au Mexique et en Colombie, tels que la fourniture de services de connectivité dans les écoles, les hôpitaux et les bibliothèques dans les communautés rurales. Les satellites sous la responsabilité d'Eutelsat Americas (EUTELSAT 113 WEST A, 115 WEST B, 117 WEST A et 117 WEST B) sont exploités depuis les centres de contrôle du Groupe Eutelsat situés à Iztapalapa, à Mexico (Mexique) et à Hermosillo (Mexique). Les fonctions de ces centres sont équivalentes à celles des centres situés en France et leurs activités sont également certifiées ISO 9001 et ISO 27001. Un autre satellite sous la responsabilité d'Eutelsat Americas (EUTELSAT 65 WEST A) est opéré et suivi à partir d'équipements spécifiques installés à proximité de São Paulo, au Brésil, avec des équipements redondants en France pour le contrôle du satellite. Les logiciels et les systèmes de surveillance sont comparables à ceux des systèmes qui existent dans les autres centres du Groupe Eutelsat.

#### *Activités du Centre de Contrôle des Satellites*

Au 30 juin 2023, le Groupe Eutelsat contrôlait les satellites en orbite qui lui appartenaient. EXPRESS AT1, EXPRESS AT2, EXPRESS AM6 (sur lesquels le Groupe Eutelsat opère des répéteurs sous le nom d'EUTELSAT 53A) et AMU-1 (sur lequel le Groupe Eutelsat opère des répéteurs sous le nom d'EUTELSAT 36C) sont contrôlés par RSCC, un opérateur de satellites russe. ASTRA 2E, ASTRA 2F et ASTRA 2G (sur lesquels le Groupe Eutelsat opère des répéteurs respectivement sous les noms EUTELSAT 28E, EUTELSAT 28F et EUTELSAT 28G) sont contrôlés par SES.

Les opérations quotidiennes sur les satellites, notamment la configuration des charges utiles et la gestion de la puissance électrique et des systèmes de propulsion, sont commandées (via le réseau de stations de télémétrie, de télécommande et de mesure de distance) depuis le Centre de Contrôle des Satellites.

Le Centre de Contrôle des Satellites français est relié aux réseaux de stations de télémétrie, de télécommande et de mesure de distance pour communiquer avec les satellites. Le téléport de Rambouillet contient le plus grand nombre de stations de télémétrie, de télécommande et de mesure de distance. Le téléport de Rambouillet peut également être utilisé pour le positionnement en orbite de nouveaux satellites de la flotte du Groupe Eutelsat. Certaines opérations de mise en orbite ont été effectuées depuis le site de Rambouillet et, dans certains cas, les opérations ont été menées directement par les fabricants de satellites, en fonction de la complexité et de la durée de la phase de mise en orbite.

Les stations de télémétrie, de télécommande et de mesure de distance d'Iztapalapa, de Mexico et d'Hermosillo au Mexique sont sous la responsabilité d'Eutelsat Americas. Pour les satellites contrôlés depuis le Mexique, les opérations de mise à poste ont été effectuées par le constructeur des satellites (Boeing et Loral). Une station de télémétrie, de télécommande et de mesure de distance est également située sur le site de Cagliari d'Eutelsat Skylogic en Italie.

Le Groupe Eutelsat a conclu des contrats de prestations de services de longue durée avec plusieurs opérateurs pour la mise en exploitation de leurs stations terriennes de transmission/de réception des signaux spécifiques des satellites. Ces contrats couvrent également le fonctionnement et l'entretien des équipements du Groupe Eutelsat installés sur leurs sites. En vertu de ces contrats, le Groupe Eutelsat dispose de droits étendus de contrôle et de supervision. Ces services sont actuellement fournis par des stations de télémétrie, de télécommande et de mesure de distance situées à Makarios (Chypre), à Fucino (Italie), près de São Paulo (Brésil), à Perth et Adélaïde (Australie) et à Auckland (Nouvelle-Zélande). Les différents centres de contrôle et stations sont tous interconnectés par un réseau de lignes de communication de données protégées et redondantes. Le réseau et l'emplacement des sites ont été choisis de telle sorte que les opérations puissent se poursuivre, même en cas d'indisponibilité de l'un des sites. Pour les satellites localisés au-dessus des Amériques, les stations de télémétrie, de télécommande et de

mesure de distance sont situées sur les mêmes sites que les centres de contrôle d'Iztapalapa et d'Hermosillo.

### *Activités des Centres de Contrôle des Communications*

Le contrôle de la charge utile et de la capacité est effectué par le Groupe Eutelsat pour tous les satellites et répéteurs dont la capacité est commercialisée par le Groupe Eutelsat, donc y compris les satellites qui ne lui appartiennent pas. L'ensemble des services vidéo managés ainsi que le réseau terrestre opéré par le Groupe Eutelsat sont également contrôlés à partir des mêmes sites. Pour les services managés de connectivité, il existe un site spécial en Italie administré Skylogic (filiale du Groupe Eutelsat). A cet effet, le Groupe Eutelsat dispose de sites à Issy-les-Moulineaux, Rambouillet, Cagliari, d'Iztapalapa, Turin et Hermosillo. Sur chaque site, le Groupe Eutelsat a installé les équipements nécessaires à la surveillance de la qualité des services fournis aux clients.

En complément de ces installations, le Groupe Eutelsat a conclu des contrats de service avec des opérateurs de téléports sur 18 sites dans le monde pour l'hébergement d'équipements installés par le Groupe Eutelsat et l'exécution de services de contrôle de la charge utile et de la capacité de premier niveau par les opérateurs des sites, sélectionnés en fonction de la couverture géographique des satellites afin de fournir des installations de surveillance ou compléter le réseau de services gérés pour la vidéo et la connectivité. Ces sites se trouvent : au Brésil, en Argentine et au Chili pour l'Amérique du Sud, à Miami pour l'Amérique du Nord, en Allemagne pour l'Europe du Nord-Est, à Chypre pour la Méditerranée orientale et le Moyen-Orient, en Russie, en Afrique du Sud pour l'Afrique subsaharienne, à Singapour pour l'Extrême-Orient, au Cameroun pour l'Afrique de l'Ouest, au Kenya pour l'Afrique de l'Est, aux Émirats arabes unis pour l'Afrique du Nord, l'Afghanistan et la péninsule arabique, à l'île Maurice, La Réunion et Mayotte pour l'océan Indien, en Sardaigne pour la Méditerranée occidentale et l'Afrique du Nord, au Japon pour le Pacifique Nord et l'Est de l'Asie, à Hawaï et à Adélaïde pour la couverture du Pacifique et en Nouvelle-Calédonie pour l'océan Pacifique Sud.

En complément de ces infrastructures, Eutelsat exploite également 21 autres sites en France, au Mexique et en Italie, dédiés notamment au contrôle de la charge utile de KONNECT. Tous les équipements sont connectés au même système de contrôle de la charge utile, qui est accessible à tous les contrôleurs des différents centres de contrôle du monde entier pour l'exploitation de l'ensemble de la flotte. Les Centres de Contrôle des Communications sont connectés en permanence par différents moyens, avec une connexion sécurisée et redondante.

### *2.1.3.3 Nouveaux actifs*

Le Groupe Eutelsat poursuivra l'optimisation des ressources de ses satellites GEO avec le développement de services managés permettant de fournir à ses clients un service en Mbps. Le Groupe Eutelsat a lancé Eutelsat ADVANCE, un portefeuille innovant de services managés associant les bandes Ka et Ku en vue du déploiement d'une véritable solution de connectivité de bout en bout à travers le monde. Cela répond aux besoins en services de connectivité dotés d'une couverture élargie, dans un contexte de migration croissante des processus métiers vers le Cloud.

Enfin, le Groupe Eutelsat a choisi Thales Alenia Space pour la construction de FLEXSAT AMERICAS, un satellite de nouvelle génération extrêmement flexible, paramétrable par logiciel. Ce nouveau satellite viendra compléter les ressources en orbite d'Eutelsat, fournissant plus de 100 Gbps de capacité incrémentale au-dessus des Amériques pour soutenir la demande toujours plus forte du marché de la connectivité. Il sera également en mesure de prendre en charge les services combinés GEO-LEO, notamment dans des zones où la demande est très dense. La livraison de FLEXSAT est prévue pour 2026.

Concernant les Services aux gouvernements, les opportunités de charges utiles dédiées seront poursuivies par le Groupe Eutelsat, à l'image des charges utiles du « Système européen de navigation par recouvrement géostationnaire » sur les satellites EUTELSAT 5 WEST B et EUTELSAT HOTBIRD 13G (tous deux en service), ainsi que la charge utile UHF sur le satellite EUTELSAT 36D.

Le Groupe Eutelsat continuera également à rechercher des opportunités commerciales liées à la

relocalisation des satellites en orbite inclinée.

Les investissements en recherche et développement sont présentés au paragraphe 2.1.5.2 (*Recherche et développement*) du présent Document d'Exemption.

#### 2.1.3.4 *Stratégies et objectifs*

##### ***Présentation générale***

Les principaux engagements d'investissements concernent les futurs satellites, y compris les équipements au sol qui sont nécessaires à leur exploitation. Le Groupe Eutelsat prévoit que ses besoins de financement pour les investissements souscrits seront couverts par ses liquidités disponibles dans le cash-flow libre discrétionnaire généré en excédent des dividendes (pour une description de la politique de dividendes postérieurement au Rapprochement, veuillez vous référer au paragraphe 5.4 (*Dividendes*) du présent Document d'Exemption) et par le recours éventuel aux marchés bancaires ou obligataires.

Eutelsat a mis en œuvre une stratégie en deux étapes : (i) maximiser la génération de revenus de ses activités en adaptant ses objectifs opérationnels et financiers ; et (ii) renouer avec la croissance en optimisant la création de valeur et en saisissant les opportunités à long terme en matière de connectivité.

La stratégie du Groupe Eutelsat est articulée autour de deux axes :

- la maximisation du cash-flow libre des activités historiques du Groupe Eutelsat, afin de financer la transition vers des activités à forte croissance, tout en conservant une situation financière saine ; et
- le retour à la croissance dans les activités de connectivité, grâce à la mise en œuvre d'un « pivot des télécommunications », visant à répondre aux besoins à long terme des opérateurs télécoms et aux besoins croissants en matière de données. Dans ce but, le Groupe Eutelsat s'appuiera sur :
  - des actifs géostationnaires dans le haut débit fixe avec les satellites EUTELSAT KONNECT et KONNECT VHTS, et dans d'autres applications via des investissements ciblés, tel qu'EUTELSAT 10B ; et
  - des actifs en orbite basse par le biais du Rapprochement.

Le Groupe Eutelsat s'efforcera de générer des synergies entre les actifs GEO d'Eutelsat et les actifs LEO de OneWeb. Voir les paragraphes 3.1.2 (*Intérêt de l'Opération*) et 5.1 (*Stratégie et objectifs*) du présent Document d'Exemption pour de plus amples informations.

Les détails de la stratégie du Groupe Combiné sont présentés au paragraphe 5.1 (*Stratégies et objectifs*) du présent Document d'Exemption.

##### ***Maximisation du cash-flow libre***

L'objectif de maximisation du cash-flow libre discrétionnaire est poursuivi à travers la mise en place de mesures financières et opérationnelles au sein des activités du Groupe Eutelsat, en particulier dans la vidéo, qui représente le principal contributeur à la génération de trésorerie du Groupe Eutelsat.

Les mesures financières s'articulent autour de quatre axes :

- L'optimisation des dépenses d'investissement et des économies de dépenses d'investissement, sans affecter le plan de déploiement actuel et le chiffre d'affaires futur qui y est associé. Le remplacement de la constellation HOTBIRD illustre cette approche : trois satellites HOTBIRD (HOTBIRD 13B, HOTBIRD 13C, HOTBIRD 13E) sont remplacés par deux satellites, à la suite du lancement et de l'entrée en service réussis des satellites HOTBIRD 13F, et HOTBIRD 13G. La réduction des dépenses d'investissement peut également être obtenue en capitalisant sur les gains

de productivité dans l'ensemble du secteur et en contrôlant rigoureusement les dépenses d'investissement dans les infrastructures au sol. L'enveloppe annuelle moyenne d'investissement a ainsi été réduite à un maximum de 400 millions d'euros par an (le montant des investissements cash s'est élevé à 270,6 millions d'euros, 279,5 millions d'euros et 342 millions d'euros pour les exercices clos le 30 juin 2023, 2022 et 2021, respectivement).

- La réduction du coût de la dette par le refinancement des émissions obligataires. Par exemple, le refinancement des émissions obligataires arrivées à échéance en mars 2017, janvier 2019 et janvier 2020, a permis de générer respectivement des économies d'environ 30 millions d'euros, 24 millions d'euros et 10 millions d'euros par an avant impôts. Cet axe reste dépendant de l'environnement macroéconomique, s'agissant notamment du niveau des taux d'intérêt.
- Le contrôle des charges d'exploitation avec la mise en place de plans d'économies. Par exemple, le plan d'économies LEAP 1 a permis de générer 32 millions d'euros d'économies annualisées pour l'exercice 2018-2019, et le plan d'économies LEAP 2 a permis de sécuriser des économies additionnelles de 24 millions d'euros pour l'exercice 2021-2022.
- La réduction de la charge d'impôt suite au changement des règles de territorialité de l'impôt en France, qui a entraîné une diminution de l'ordre de 70 millions d'euros des impôts annuels.

Par ailleurs, le Groupe Eutelsat a également optimisé son portefeuille d'actifs afin de maximiser la génération de trésorerie et d'accélérer son désendettement : au total, depuis 2016, le Groupe Eutelsat a cédé plus de 750 millions d'euros d'actifs (Hispasat, WIns/DHI, EUTELSAT 25B, EBI) à un multiple d'EBITDA moyen d'environ 8x.

#### ***Adaptation de la stratégie opérationnelle dans le cœur de métier vidéo***

La stratégie du Groupe Eutelsat pour les pays matures vise à optimiser la valeur de ses actifs :

- en regagnant un accès direct à ses clients lorsque cela est nécessaire, ce qui peut passer par une réorganisation de la distribution indirecte dans certains cas. Par exemple, à la suite du renouvellement partiel de son contrat avec le distributeur Nilesat au Moyen-Orient en octobre 2021, le Groupe Eutelsat commercialise directement l'essentiel de sa capacité à la position 7/8 ° Ouest, en s'appuyant notamment sur les ressources de Noorsat, distributeur acquis en 2018 ;
- en favorisant la montée en puissance de la HD et de l'UHD en mettant en œuvre des politiques de prix plus segmentées, visant à capter une partie des gains d'efficacité résultant des nouveaux formats de modulation ;
- en attirant de nouvelles chaînes leaders sur différents bassins linguistiques ; et
- en développant des services supplémentaires permettant de renforcer les relations avec les clients, tout en générant des opportunités de revenus supplémentaires. Au cours de l'exercice 2021-2022, Eutelsat a lancé Sat.tv, son guide électronique des programmes enrichi et dédié aux chaînes de télévision gratuites. Ce service est actuellement disponible sur la position 7/8 ° Ouest pour plus de 56 millions de foyers arabophones au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et sera ouvert progressivement sur les autres positions vidéo d'Eutelsat. Il offre une grille de programmes exhaustive et actualisée automatiquement, avec une présentation cohérente des chaînes et une numérotation par région.

Dans le même temps, le Groupe Eutelsat continue de saisir les opportunités de croissance dans les pays émergents :

- en s'appuyant sur ses ressources en orbite existantes : à titre d'exemple, au cours de l'exercice 2022-2023, certains clients latino-américains, tels que PCTV et Star TV, se sont engagés à acquérir des répéteurs supplémentaires pour des services de diffusion au Mexique et au Brésil, en

tirant parti de la couverture inégalée des satellites EUTELSAT 65A, 117WA et 117WB dans la région ; et

- en continuant d'investir de manière sélective sur les marchés les plus porteurs : l'entrée en service du satellite EUTELSAT 7C en janvier 2020 a permis de renforcer significativement les ressources en couverture de l'Afrique subsaharienne, où les marchés Vidéo sont en expansion. Un contrat avec Canal+ pour le lancement d'une nouvelle plateforme DTH en Éthiopie a ainsi été signé peu après l'arrivée du satellite.

L'ensemble de ces mesures permet au Groupe Eutelsat de garantir un niveau élevé de cash-flow disponible malgré l'érosion du chiffre d'affaires qu'a connue le Groupe Eutelsat ces dernières années. Ainsi, depuis l'exercice 2018-2019, le Groupe Eutelsat a généré un cash-flow libre discrétionnaire cumulé de 2,3 milliards d'euros, à savoir un montant total cumulé de 408 millions d'euros pour l'exercice 2018-2019, 474 millions d'euros pour l'exercice 2019-2020, 467 millions d'euros pour l'exercice 2020-2021, et 443 pour l'exercice 2021-2022 et 462 pour l'exercice 2022-2023.

### ***Retour à la croissance en saisissant les opportunités à long terme dans la connectivité***

Le retour à la croissance d'Eutelsat s'appuie sur les opportunités à long terme qui se présentent dans la connectivité, que ce soit dans la Connectivité Fixe, les services aux gouvernements, la Connectivité Mobile ou l'IoT. Ce « pivot des télécommunications » vise à servir les besoins à long terme des opérateurs de télécoms, ainsi que les besoins en données croissants.

#### *Grâce aux actifs géostationnaires dans le haut débit fixe, en particulier via EUTELSAT KONNECT et KONNECT VHTS*

Eutelsat a pour objectif de servir les foyers qui resteront durablement hors d'atteinte des réseaux terrestres (notamment fibre, 4G, 5G), en permettant aux utilisateurs situés dans ces zones d'accéder à des offres à très haut débit à des prix comparables à ceux des offres terrestres. Il ne vise en aucun cas à se positionner en concurrent des opérateurs de télécoms, mais plutôt à agir en complémentarité de leurs réseaux.

La montée en puissance du satellite EUTELSAT KONNECT, qui est entré en service au cours de l'exercice 2020-2021 pour apporter des ressources importantes permettant de servir les marchés du haut débit en Europe et en Afrique, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021-2022 avec quatre des principaux marchés européens (France, Italie, Suisse et Espagne) couverts par des accords de vente en gros ou de distribution avec des opérateurs majeurs (respectivement Orange, Telecom Italia, Swisscom et Hispasat).

Le Groupe Eutelsat a réalisé des progrès majeurs dans la mise en œuvre de sa stratégie de haut débit fixe en Europe avec, principalement, des accords de vente en gros avec les opérateurs de télécommunications, approche privilégiée par Eutelsat, car elle offre une meilleure rentabilité et une meilleure visibilité. Il a actuellement conclu des accords de vente en gros avec Orange, Swisscom, Hispasat et Telecom Italia, et des accords potentiels avec d'autres opérateurs sont encore à l'étude.

Un second satellite, KONNECT VHTS, dont une des applications principales sera également le haut débit fixe, marquera une étape majeure et un véritable changement d'échelle pour la Connectivité. Ce satellite, qui a été lancé début septembre 2022, possède une capacité totale d'environ 500 Gbps couvrant l'Europe et son entrée en service est prévue au cours du second semestre de l'année civile 2023. Il embarquera à son bord le plus puissant processeur numérique jamais mis en orbite, capable d'allier la flexibilité dans l'allocation de capacité, l'usage optimal du spectre et le déploiement progressif du réseau au sol.

Outre l'Europe, le Groupe Eutelsat est également présent dans d'autres zones :

- en Afrique, en s'appuyant sur le satellite KONNECT, qui sera à terme totalement redéployé sur l'Afrique et où les efforts de commercialisation de la capacité portent notamment dans les directions suivantes :

- des accords de distribution avec des fournisseurs de services, tels que les accords avec Coolink au Nigeria, Paratus et Vox en Afrique du Sud, ainsi qu'avec des opérateurs de télécoms, comme Telone au Zimbabwe ;
  - les programmes d'inclusion numérique soutenus par les gouvernements, à l'image, par exemple, de l'accord avec Schoolap en République démocratique du Congo permettant la connexion de plusieurs milliers d'écoles ou avec la Poste en Côte d'Ivoire ;
  - une distribution en direct qui renforce la connaissance des besoins des utilisateurs finaux, avec notamment quelques magasins en propre en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire ; et
  - des hotspots Wi-Fi permettant de proposer un accès à Internet à haut débit dans des lieux publics, tels que des hôpitaux, des écoles, des universités ou des magasins ;
- en Russie, avec une charge utile HTS en bande Ka sur le satellite EUTELSAT 36C : le service a été lancé à l'automne 2016 et repose notamment sur un accord de partenariat avec l'opérateur de télévision payante russe Tricolor TV ; et
  - en Amérique latine, où la charge utile en bande Ka sur le satellite EUTELSAT 65 WEST A est en grande partie louée au groupe Echosat.

*Grâce aux actifs en orbite basse de OneWeb pour répondre aux besoins en télécommunications à plus long terme*

Grâce au Rapprochement, le Groupe Eutelsat disposera d'un point d'entrée attractif pour saisir les vastes opportunités offertes par les constellations en orbite basse dans les applications de Connectivité, en particulier dans les données fixes, les Services aux gouvernements et la Mobilité avec, en outre, un fort potentiel de collaboration commerciale « gagnant-gagnant », grâce à une importante complémentarité des ressources et des actifs.

Ayant d'ores et déjà lancé tous ses satellites, la constellation OneWeb, dont le réseau vise une couverture mondiale d'ici la fin de l'année civile 2023, bénéficie de droits prioritaires importants en matière de fréquences, garantis par l'UIT, et opérera 634 satellites en orbite basse (LEO) offrant une faible latence. Cette première génération de satellites assurera une couverture véritablement mondiale et apportera une capacité de 1,4Terabits par seconde (Tbps) dédiée aux marchés des services aux gouvernements, de la connectivité fixe et de la mobilité. Il est également prévu de lancer une constellation de deuxième génération qui apportera des améliorations significatives en termes de capacité, de flexibilité et de rentabilité.

Voir les paragraphes 3.1.2 (*Intérêt de l'Opération*) et 5.1 (*Stratégie et objectifs*) du présent Document d'Exemption pour plus d'informations sur les opportunités qui peuvent être exploitées par le Rapprochement et son impact sur les stratégies et les opportunités de croissance du Groupe Eutelsat et du Groupe Combiné.

## **2.1.4 Gouvernement d'entreprise**

### *2.1.4.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance*

L'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat a approuvé lors de l'assemblée générale mixte du 10 novembre 2022 :

- la ratification de la nomination de Mme Eva Berneke en qualité d'administratrice ;
- la nomination de Mme Fleur Pellerin en qualité d'administratrice ;
- la nomination de CMA CGM en qualité d'administrateur ; et

- le renouvellement du mandat de Bpifrance Participations en qualité d'administrateur.

Le texte des résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte d'Eutelsat du 10 novembre 2022 est disponible sur le site Internet d'Eutelsat à l'adresse suivante <https://www.eutelsat.com/fr/investisseurs/actionnaires.html>

Au 4 septembre 2023, le directeur général d'Eutelsat est Eva Berneke.

Au 4 septembre 2023, le Conseil d'Administration est composé des Administrateurs suivants (leur adresse professionnelle étant : Eutelsat Communications, 32, boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux) :

<b>Administrateurs</b>	<b>Fonction</b>	<b>Comités</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>
Dominique d'Hinnin	Président et Administrateur indépendant*	Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance Président du Comité Ad Hoc Président du Comité des Rémunérations Membre du Comité d'Audit, Risques et Conformité Membre du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise	Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2024-2025
Eva Berneke	Administratrice et Directrice Générale	N/A	Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2023-2024
Bpifrance Investissement (représentée par Paul-François Fournier)	Administrateur	Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance	Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2024-2025
Bpifrance Participations (représentée par Samuel Dalens)	Administrateur	Membre du Comité des Rémunérations Membre du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise Membre du Comité Ad Hoc	Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2025-2026
CMA CGM (représentée par Michel Sirat)	Administrateur indépendant*	Membre du Comité d'Audit, Risques et Conformité Membre du Comité Ad Hoc	Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2025-2026
FSP (représenté par Agnès Audier)	Administratrice indépendante*	Présidente du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise Membre du Comité d'Audit, Risques et Conformité Membre du Comité des Rémunérations Membre du Comité Ad Hoc	Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2023-2024
Esther Gaide	Administratrice indépendante*	Présidente du Comité d'Audit, Risques et Conformité Membre du Comité Ad Hoc	Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2024-2025
Cynthia Gordon	Administratrice indépendante*	Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance Membre du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise	Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2022-2023
Florence Parly	Administratrice indépendante*	Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance Membre du Comité des Rémunérations	Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2024-2025
Fleur Pellerin	Administratrice indépendante*	Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance Membre du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise	Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2025-2026

\* au sens du Code de Gouvernance auquel Eutelsat se réfère.

#### 2.1.4.2 Principaux actionnaires

Le tableau ci-après présente les principaux actionnaires de la Société sur la base des informations portées à la connaissance de celle-ci au 4 septembre 2023:

Actionnaires	Actions Eutelsat et droits de vote théoriques <sup>1</sup>	Pourcentage arrondi des Actions Eutelsat émises <sup>2</sup>
BPI	64.586.426	25,95 %
CMA CGM	25.968.600	10,43 %
FSP	19.698.210	7,91 %
Lazard Asset Management Asia Pacific	15.664.600	6,29 %
Bharti Global Limited	12.974.047	5,21 %
Autres actionnaires (représentant individuellement moins de 5% du capital social d'Eutelsat, y compris les actions auto-détenues)	110.034.442	44,20 %
<b>Total</b>	<b>248.926.325</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>1</sup> Le nombre total de droits de vote attaché aux actions existantes inclut celui attaché aux actions auto-détenues qui ne peut pas être exercé lors des assemblées générales.

<sup>2</sup> Sur la base du nombre d'Actions Eutelsat émises au 4 septembre 2023.

### 2.1.4.3 Information sur les employés

La répartition des salariés<sup>1</sup> du Groupe Eutelsat par zone géographique et le nombre moyen de salariés en équivalent temps plein par activité sont présentés dans le tableau suivant.

Zone géographique	30 juin 2023		30 juin 2022		30 juin 2021	
France	629	56%	618	53 %	607	52 %
Italie	214	19%	196	17 %	203	17 %
Mexique	139	12%	127	11 %	117	10 %
Moyen-Orient	31	3%	36	3 %	45	4 %
Autres	101	9%	194	17 %	199	17 %
Total.....	<b>1.114</b>	<b>100 %</b>	<b>1.171</b>	<b>100 %</b>	<b>1.132</b>	<b>100 %</b>

Activité (salariés en équivalent temps plein <sup>2</sup> )	30 juin 2023		30 juin 2022		30 juin 2021	
Activités opérationnelles	524	51%	510	46 %	511	46 %
Activités commerciales, générales et administratives	509	49%	602	54 %	598	54 %
Total.....	<b>1.033</b>	<b>100 %</b>	<b>1.112</b>	<b>100 %</b>	<b>1.109</b>	<b>100 %</b>

Eutelsat a mis en place une Charte Ethique, publiée en 2018, qui rappelle la mission, les valeurs clés et les engagements d'Eutelsat S.A. envers ses clients, ses partenaires et ses collaborateurs. Fin 2022, les valeurs de l'entreprise ont fait l'objet d'un processus de révision et de simplification grâce à des ateliers qui ont rassemblé plus de 100 collaborateurs. Afin d'assurer l'intégration de ces valeurs dans les actions et opérations internes, une formation en ligne dédiée a été mise en place à l'échelle du Groupe Eutelsat pour permettre à l'ensemble des collaborateurs, y compris ceux nouvellement embauchés, de les comprendre et de se les approprier plus aisément à travers un format convivial. De plus, une campagne de communication interne multimédia a été menée, avec des témoignages vidéo d'employés et un guide pratique, renforçant davantage les valeurs au sein de l'entreprise.

Le Groupe Eutelsat poursuit l'initiative ONE Talk qui a pour but de faire connaître à l'ensemble des collaborateurs la stratégie du Groupe Eutelsat et les actions portées par les Directions clés du Groupe Eutelsat. Des intervenants externes sont également conviés à certaines sessions pour apporter leur éclairage sur des thématiques stratégiques pour l'entreprise. Au cours de l'exercice 2023, huit sessions ont été organisées, avec une moyenne de 250 employés participant à chaque événement.

Afin d'assurer une communication constante et d'encourager le dialogue avec les collaborateurs, des webinaires animés par la Directrice générale du Groupe Eutelsat sont organisés mensuellement.

L'engagement et la satisfaction des collaborateurs sont régulièrement évalués par les enquêtes semestrielles *Great Place to Work*, avec un taux de participation de 86 % enregistré lors de la dernière

<sup>1</sup> Y compris apprentis et stagiaires.

<sup>2</sup> Hors apprentis et stagiaires.

enquête. Après chaque enquête, un plan d'action est mis à jour au niveau du Groupe Eutelsat et des directions.

## **2.1.5 Autres éléments de présentation d'Eutelsat**

### **2.1.5.1 Propriété intellectuelle**

#### **a) Brevets**

Au 30 juin 2023, Eutelsat S.A. était titulaire de 43 familles de brevets, dont deux en copropriété, respectivement avec M.B.I. (Italie) et avec l'organisation publique TNO (Pays-Bas).

#### **b) Marques**

Au 30 juin 2023, Eutelsat S.A. était titulaire de 28 marques.

#### **c) Licences et autorisations**

Le 25 novembre 2020, le ministre français chargé de l'Espace a confirmé que la licence valant autorisation du Groupe Eutelsat pour la mise en œuvre des opérations de maîtrise dans l'espace extra-atmosphérique, dans le cadre des opérations de maîtrise en orbite des satellites en cours d'exécution restera en vigueur jusqu'à la fin de vie des satellites concernés ou, le cas échéant, jusqu'au transfert de maîtrise par le Groupe Eutelsat à un nouvel opérateur, et cela, même après l'expiration de la licence d'autorisation.

La licence prévoit des prescriptions qui s'ajoutent aux exigences de la réglementation technique. Le Groupe Eutelsat devra notamment fournir, pour tout nouveau satellite à lancer dans le cadre de cette licence, des informations spécifiques telles que l'analyse de mission, l'étude des dangers, les dates de revues avant lancement et la date de lancement, ou le bilan d'ergols avant et après lancement. Les autorisations techniques et les licences délivrées par le ministère de l'économie, des finances et de la relance (« **MEFR** ») dans le cadre de la Loi Française sur les Opérations Spatiales sont gérées par le Centre national d'études spatiales (« **CNES** »), auquel le Groupe Eutelsat devra également fournir périodiquement un état justifiant de la capacité des satellites couverts par la licence à accomplir les manœuvres de retrait de service. Le Groupe Eutelsat est également tenu de notifier au ministre et au CNES toute opération de changement de position orbitale autre qu'une manœuvre d'évitement un mois avant le début de sa mise en œuvre, sauf situation d'urgence.

Le Groupe Eutelsat a également obtenu des autorisations lui permettant d'opérer les satellites suivants non couverts par la licence, dans la mesure où ces derniers ont été acquis séparément par Eutelsat ou ont été construits par d'autres fabricants :

- EUTELSAT 65 WEST A, le 29 février 2016 ;
- EUTELSAT 172B, le 29 février 2016 ;
- EUTELSAT 117 WEST B (limitation à certaines opérations exceptionnelles), le 8 juin 2017 ;
- EUTELSAT 7C, le 30 avril 2019 ;
- EUTELSAT 5 WEST B, le 19 septembre 2019 ; et
- EUTELSAT QUANTUM, le 30 avril 2020.

Par ailleurs, le Groupe Eutelsat a obtenu le 4 décembre 2019 la licence valant autorisation d'opérer les satellites qui sont ou seront basés sur une plateforme de Thales Alenia Space qui permettra de fournir du haut débit en Europe et des capacités supplémentaires sur les Amériques pour soutenir le marché en pleine expansion de la connectivité, comme c'est le cas pour KONNECT VHTS, EUTELSAT 10B et

Flexsat.

Tout lancement de satellite que le Groupe Eutelsat fera effectuer depuis la France ou l'étranger reste quant à lui soumis à un régime d'autorisation au cas par cas. Le 23 décembre 2010, le Groupe Eutelsat a obtenu une licence attestant des garanties morales, financières et professionnelles d'Eutelsat, lui permettant d'être exempté de la fourniture de la partie administrative de ces demandes ultérieures et de réduire les délais d'examen des demandes de quatre mois à un mois. Cette licence est valable jusqu'au 30 novembre 2030.

Des autorisations de lancement ont été obtenues pour tous les satellites lancés depuis 2011, à l'exclusion des satellites acquis en cours de vie ou dont le contrat de lancement a été signé par une filiale étrangère (et qui ne relèvent donc pas de la Loi Française sur les Opérations Spatiales). À ce jour, le Groupe Eutelsat a obtenu des autorisations lui permettant de faire procéder au lancement des satellites EUTELSAT 7 WEST A, EUTELSAT 16A, EUTELSAT 21B, EUTELSAT 70B, EUTELSAT 3D, EUTELSAT 3B, EUTELSAT 9B, EUTELSAT 8 WEST B, EUTELSAT 7C, EUTELSAT 5 WEST B, KONNECT, EUTELSAT QUANTUM, KONNECT VHTS, EUTELSAT 10B, HOTBIRD 13F, HOTBIRD 13G, ELO 3 et ELO 4.

Dans le cadre de ses autorisations de faire procéder au lancement de satellites, le Groupe Eutelsat doit fournir, un mois avant le lancement, l'autorisation de lancement obtenue par Arianespace dans le cas d'un lancement par Ariane 5 ou, dans le cas d'un lancement par d'autres lanceurs, l'autorisation de lancement accordée par le gouvernement concerné à son opérateur de lancement ou, à défaut, une « attestation » d'autorisation de lancement émanant du gouvernement concerné ou de son opérateur de lancement. Le Groupe Eutelsat fait également appel à d'autres fournisseurs de services de lancement, tels que Space Exploration Technologies Corps et Blue Origin.

En parallèle, le Groupe Eutelsat a également déposé des demandes de licences d'opérateur de réseaux et/ou de stations terriennes dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Canada, Côte d'Ivoire, Espagne, Etats-Unis, France, Grèce, Irlande, Italie, Mexique, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Suisse. Le Groupe Eutelsat a obtenu une licence d'opérateur de réseau et deux autorisations générales pour fournir des services interactifs par satellite en Italie.

d) Autorisation d'exploitation des assignations de fréquence

Le Groupe Eutelsat peut détenir directement les droits correspondant aux assignations de fréquences, ou ces assignations de fréquences peuvent être exploitées par le Groupe Eutelsat dans le cadre d'accords conclus avec des entités ayant le droit d'utiliser ces assignations.

À ce jour, Eutelsat S.A. est titulaire des autorisations d'exploitation d'assignations de fréquences aux positions orbitales suivantes : 5 ° Ouest, 7 ° Ouest, 8 ° Ouest, 12,5 ° Ouest, 3 ° Est, 4 ° Est, 7 ° Est, 9 ° Est, 10 ° Est, 13 ° Est, 14,5 ° Est, 16 ° Est, 21,5 ° Est, 25,5 ° Est, 28,5 ° Est, 33 ° Est, 36 ° Est, 48 ° Est, 70,5 ° Est et 88,5 ° Est. Par ailleurs, plusieurs demandes pour d'autres positions orbitales (telles que 61 ° Ouest, 65 ° Ouest, 133 ° Ouest, 139 ° Ouest, 172 ° Est et en NGSO) ou, plus fréquemment, en complément des autorisations déjà obtenues, sont actuellement en cours d'examen et devraient faire prochainement l'objet d'autorisations.

Les concessions orbitales attribuées par l'État mexicain à Eutelsat Americas comprennent actuellement le droit d'utiliser les positions orbitales 113,0 ° O.L., 114,9° O.L. et 116,8° O.L. et les bandes de fréquences C et Ku associées, sous réserve du respect de certaines exigences du SCT et de l'*Instituto Federal de Telecomunicaciones* (« **IFT** »), l'autorité de régulation des télécommunications chargée notamment de la majeure partie de la régulation au jour le jour des services de communication par satellites au Mexique.

Dans le cadre des trois concessions orbitales, Eutelsat Americas est tenue par le SCT d'allouer gratuitement 362,88 MHz (171,84 MHz en bande C et 191,04 MHz en bande Ku) de capacités à l'État mexicain pour la sécurité nationale et certains services sociaux. Dans le cas des futurs satellites, les capacités réservées à l'État mexicain seront définies par le SCT conformément à la législation et à la réglementation applicables.

Le satellite EUTELSAT 172B est exploité à la position orbitale 172 ° Est en vertu d'une combinaison d'assignations de fréquences accordées par les autorités américaines et françaises, et opère ses assignations sous l'autorité et le régime réglementaire des États-Unis d'Amérique.

Le Groupe Eutelsat exploite également des satellites bénéficiant d'assignations de fréquences accordées par des autorités autres que la France ou le Mexique sur un nombre croissant de positions orbitales.

Le satellite EUTELSAT 174A est exploité à la position orbitale 174 ° Est, en vertu d'assignations de fréquences notifiées sous l'administration de Chypre, et le satellite opère ces assignations sous l'autorité et le régime réglementaire de Chypre.

Le satellite EUTELSAT 36C est exploité à la position orbitale 36° Est au titre d'assignations de fréquences notifiées sous l'administration russe dont RSCC est le bénéficiaire direct.

Des assignations de fréquences sont accordées par l'autorité brésilienne pour le satellite EUTELSAT 65 WEST A exploité à la position orbitale 65 ° Ouest. Elles ont été acquises, avec les autorisations associées, dans le cadre d'un processus d'enchères publiques au Brésil et attribuées au Groupe Eutelsat. Le satellite opère ces assignations sous l'autorité et le régime réglementaire du Brésil et d'autres administrations, notamment pour assurer la protection des services à l'extérieur du territoire brésilien depuis la position orbitale 65 ° Ouest. Le Groupe Eutelsat a également obtenu des droits sur d'autres assignations concernant une couverture et/ou des fréquences additionnelles.

Le satellite EUTELSAT 117 WEST B est exploité à la position orbitale 117 ° Ouest au titre d'assignations de fréquences accordées par l'autorité de Papouasie-Nouvelle-Guinée et détenues par Eutelsat.

e) « Droits d'atterrissage »

Dans certains pays, les satellites doivent être autorisés à transmettre au-dessus de ces pays – des « droits d'atterrissage » sont nécessaires.

Avant d'intégrer le Groupe Eutelsat, Eutelsat Americas avait obtenu des droits d'atterrissage permettant de fournir des services par satellite dans plus de 45 nations et territoires à travers les Amériques (du Canada à l'Argentine). Eutelsat Americas possède une autorisation de la Commission fédérale des communications des États-Unis (FCC, l'agence gouvernementale américaine chargée de réglementer les communications par satellite), permettant l'accès au marché américain pour EUTELSAT 115 WEST A, EUTELSAT 113 WEST A, EUTELSAT 115 WEST B, EUTELSAT 117 WEST A et EUTELSAT 117 WEST B. À l'exception d'EUTELSAT 117 WEST B, ces satellites ont également tous été ajoutés à la liste des satellites étrangers ayant l'autorisation de fournir des Services fixes par satellite au Canada. L'autorité régulatrice brésilienne a aussi accordé des droits d'atterrissage pour EUTELSAT 113 WEST A.

Le Groupe Eutelsat a également obtenu de telles autorisations pour certains de ses satellites au Brésil, au Pakistan et dans plusieurs pays d'Amérique du Sud. L'autorité régulatrice brésilienne a ainsi accordé à Eutelsat S.A. des droits d'atterrissage pour EUTELSAT 8 WEST B (position orbitale 8 ° Ouest), pour EUTELSAT 10A (position orbitale 10 ° Est) et pour EUTELSAT 3 WEST B (position orbitale 3 ° Ouest).

Dans le cadre de l'acquisition, au travers du processus d'enchères publiques au Brésil, des droits orbitaux à la position orbitale 65 ° Ouest, le Groupe Eutelsat a obtenu automatiquement les droits d'atterrissage brésiliens pour cette position, et l'obtention des droits d'atterrissage est en cours pour d'autres pays dans la zone de couverture du satellite EUTELSAT 65 WEST A, lancé en mars 2016.

f) Liste des stations spatiales autorisées aux États-Unis

Actuellement, huit des satellites du Groupe Eutelsat sont inscrits sur la « Liste des stations spatiales autorisées », qui permet aux opérateurs de satellites non américains de demander l'accès au marché nord

américain en utilisant des satellites non américains pour la fourniture de services internationaux et nationaux de télédiffusion, de vidéo et de connectivité mobile pour les secteurs aéronautique, maritime, pétrolier et gazier, les opérateurs de télécommunications, les agences gouvernementales ainsi que pour les diffuseurs d'informations, de sports et de divertissements. Bien qu'il n'existe pas de date d'expiration concernant l'inclusion des satellites dans la liste des stations spatiales autorisées, cette liste sera mise à jour lorsque les licences et autorisations d'accès au marché américain seront délivrées ou modifiées, ou lorsque la FCC sera informée de la désorbitation d'un satellite.

Nom du satellite	Position orbitale	Date de placement sur la liste des stations spatiales autorisées
EUTELSAT 8 WEST B	8 ° Ouest	2020
EUTELSAT 113 WEST A (auparavant SATMEX 6)	113,0 ° Ouest	2006
EUTELSAT 115 WEST B (auparavant SATMEX 7)	114,9 ° Ouest	2015
EUTELSAT 117 WEST A (auparavant SATMEX 8)	116,8 ° Ouest	2012
EUTELSAT 117 WEST B (auparavant SATMEX 9)	117,0 ° Ouest	2015
EUTELSAT 172B	172 ° Est	2017
EUTELSAT 174A	174 ° Est	2017
EUTELSAT 139 WEST A	139 ° Ouest	2021

### 2.1.5.2 Recherche et développement

#### **Applications de connectivité fondées sur les GEO via des investissements ciblés**

Compte tenu de la forte demande d'activités de connectivité (données fixes, services aux gouvernements, connectivité mobile, IoT), le Groupe Eutelsat poursuivra les opportunités de croissance avec de multiples initiatives, incluant des investissements ciblés, dès lors que ceux-ci respectent ses critères financiers, apportent un facteur de différenciation et/ou sont accompagnés d'engagements significatifs des clients. Le Groupe Eutelsat poursuivra également l'optimisation des actifs existants dans ces applications. Ainsi :

- Au cours de l'exercice 2019-2020, Eutelsat a commandé le satellite EUTELSAT 10B, qui est entré en service fin juillet 2023 et qui comprend notamment deux charges utiles HTS incrémentales en bande Ku dédiées à la mobilité, offrant une couverture exceptionnelle des Amériques à l'Asie. Des engagements fermes de capacité pluriannuels ont déjà été souscrits par Intelsat et Panasonic, témoignant de la forte demande de services de mobilité en bande Ku dans cette zone géographique ;
- EUTELSAT QUANTUM, qui est entré en service en novembre 2021, est un satellite paramétrable par logiciel de première génération, apportant une proposition de valeur différenciée. Les clients bénéficient de la flexibilité de paramétrage en termes de configuration de la couverture, de la bande passante, de la puissance et des fréquences. Les applications permises par ce nouveau concept satellitaire sont particulièrement adaptées aux clients présents sur les marchés des services aux gouvernements et de la mobilité qui recherchent de la flexibilité opérationnelle ;
- Le satellite EUTELSAT KONNECT VHTS, bien que dédié principalement au haut débit fixe, permettra également de disposer au cours du deuxième semestre de l'année civile 2023 d'une capacité en bande Ka sur l'Europe, capable d'offrir une expérience de très haut débit et de répondre notamment aux besoins des marchés de la Connectivité mobile et des Services aux gouvernements ;
- En décembre 2022, le Groupe Eutelsat a annoncé qu'il avait choisi Thales Alenia Space pour construire un nouveau satellite « flexible et défini par logiciel ». Cette nouvelle génération de satellites à haut débit et définis par logiciel, qui permet une flexibilité et une reconfiguration instantanée pour s'adapter à l'évolution des missions, renforcera les ressources en orbite d'Eutelsat pour répondre à la forte demande de connectivité dans les Amériques ; et
- Eutelsat explore la possibilité d'un développement sur le marché de l'IoT, en particulier avec le projet de constellation de nanosatellites en orbite basse. Cette constellation s'appuie sur des nanosatellites au coût réduit (de l'ordre de 1 million d'euros par satellite) complétant les réseaux

IoT terrestres et permettant une couverture mondiale, afin que les objets puissent transmettre des données, où qu'ils se trouvent et sans impact ni sur leur coût ni sur leur consommation énergétique. La première phase est consacrée à un test approfondi, avec cinq satellites, dont quatre ont déjà été lancés. D'autres satellites pourraient être progressivement ajoutés à la constellation si cette nouvelle initiative s'avère concluante, un service commercial global étant possible avec quelques dizaines de satellites.

### 2.1.5.3 Responsabilité sociale de l'entreprise

Les valeurs de la Charte Ethique président aux principes de gestion et de conduite des affaires du Groupe Eutelsat. Par ailleurs, Eutelsat soutient les principes du Pacte mondial des Nations Unies et a publié en 2019 son premier rapport de communication sur le progrès. Voir également pour plus d'informations le paragraphe 5.5 (*Gouvernance d'entreprise*) du présent Document d'Exemption.

Eutelsat utilise les indicateurs clés de performance en matière de responsabilité sociale et environnementale suivants, qui couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Pourcentage de collaborateurs formés au risque de corruption	92	100	100
Nombre de collaborateurs formés au RGPD	-	148	19
Pourcentage de fournisseurs adhérant à sa Charte Ethique	100	100	
Nombre de chaînes gratuites diffusées sur la flotte de satellites	2.480	2.380	2.300
Nombre de satellites arrivés en fin de vie, désorbités et passivés au 15 juin 2020	114	-	-
Nombre de satellites repositionnés en orbite géostationnaire au 15 juin 2021	24	23	22
Émissions de GES des scopes 1 et 2	6.230	6.634	-
Émissions de GES du scope 3	95.033	99.584	-
Pourcentage de salariés formés	72,1	39	100
Pourcentage de femmes dans le Groupe Eutelsat	33,1	33,7	33,8
Nombre de nationalités présentes au sein du Groupe Eutelsat	47	47	49
Taux d'absentéisme (Eutelsat S.A.)	3,89	1,87	4,12
Taux de fréquence des accidents de travail (Eutelsat S.A.)	1,01	1,43	4,72

### 2.1.5.4 Relations avec les parties prenantes

Le Groupe Eutelsat échange régulièrement avec ses parties prenantes afin de recueillir des informations et des points de vue divers, qui l'aideront dans ses prises de décisions.

La présence internationale du Groupe Eutelsat, tout comme la couverture exceptionnelle de la flotte de satellites qu'il exploite à travers le monde, lui permettent de s'impliquer dans un grand nombre d'initiatives en matière de développement et de solidarité. L'engagement sociétal du Groupe Eutelsat vis-à-vis des parties prenantes extérieures à l'entreprise comprend sa participation à des programmes de recherche et de développement qui placent la technologie satellitaire au service de la protection des citoyens, du soutien apporté sur le terrain dans les situations d'urgence humanitaire, de l'aide au développement numérique, de la promotion des sciences et des technologies à l'école, ainsi qu'au soutien d'EUTELSAT IGO.

#### ***Des partenariats technologiques au service de la protection des citoyens***

Eutelsat S.A. a noué des partenariats technologiques avec des acteurs du spatial et de l'IoT, afin de participer au développement de solutions satellitaires innovantes, au service de la protection des citoyens et des espèces menacées. Le satellite EUTELSAT 9B, qui est opérationnel depuis novembre 2016, héberge EDRS-A, le premier nœud du système européen de relais de données déployé par l'ESA et *Airbus Defence and Space*. Il a contribué à une amélioration significative du temps de réaction nécessaire à la réalisation d'un large éventail d'opérations, telles que les opérations de veille menées dans le contexte des catastrophes naturelles, ou les opérations d'urgence et de surveillance côtière et maritime, grâce à l'accélération des flux de données entre les satellites en orbite basse et leurs stations au sol.

### ***Engagement en faveur de programmes humanitaires***

Eutelsat S.A. est l'un des fondateurs de la Charte de connectivité de crise des Nations Unies, intégrée aux actions portées par le Programme Alimentaire Mondial. Cette charte a pour vocation de mettre à disposition des gouvernements et des ONG, dans un délai de 24 heures, une connectivité résiliente en cas de crise humanitaire majeure sur quatre continents. Elle définit le cadre de coordination et d'intervention entre les parties prenantes, afin d'optimiser les modalités et le temps de réponses aux besoins en télécommunications lors de situations d'urgence. Toute l'aide déployée dans le cadre de la Charte de connectivité de crise des Nations Unies est fournie gratuitement.

En février 2022, suite au passage du cyclone Batsirai qui a touché l'île de Madagascar, Eutelsat S.A. a mis à disposition des équipements satellitaires ainsi que des ressources en orbite opérées sur son satellite EUTELSAT KONNECT afin d'accompagner le Programme Alimentaire Mondial dans sa coordination des secours d'urgence.

Eutelsat S.A. est également membre du *Emergency Telecommunications Cluster* (ETC). ETC est un réseau mondial d'organisations qui travaillent ensemble pour fournir des services de communication partagés dans les situations d'urgence humanitaire.

Le 13 décembre 2022, Eutelsat a annoncé la signature d'un accord de mécénat pluriannuel avec l'ONG Télécoms Sans Frontières, qui fait suite à un précédent partenariat de long terme entre les deux sociétés, initié en 2007. L'aide apportée par Eutelsat dans le cadre de ce partenariat permet à cette ONG internationale d'équiper en quelques heures une communauté ou une cellule de crise d'une connexion haut débit pour envoyer des données, des vidéos ou des communications vocales. En tant que mécène, le Groupe Eutelsat aide l'ONG à renforcer ses capacités pour relever les défis de communication liés à l'aide d'urgence.

### ***Développement du Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) GEO-4***

Eutelsat S.A. a signé un accord avec l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA) pour une durée de 15 ans afin d'assurer le développement, l'intégration et l'exploitation de son Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire GEO-4 (EGNOS) de nouvelle génération sur le futur satellite EUTELSAT HOTBIRD 13G.

EGNOS (*European Geostationary Navigation Overlay Service*) est le service européen de navigation par recouvrement géostationnaire permettant d'améliorer la fiabilité des informations liées au positionnement. EGNOS est essentiel pour les systèmes de transport maritime, ferroviaire et aérien. EGNOS permet également de renforcer la géolocalisation exigée par d'autres applications au sol utilisées dans l'agriculture de précision, la géomatique et le génie civil.

### ***EUTELSAT IGO entretient un dialogue constant avec le monde de l'espace***

Eutelsat S.A. entretient des relations avec EUTELSAT IGO autour des thématiques liées à la responsabilité environnementale et sociale.

EUTELSAT IGO possède le statut d'observateur permanent auprès du Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) et, à ce titre, participe aux réunions du Comité et de ses deux sous-comités, le sous-comité scientifique et technique et le sous-comité juridique.

### ***Réduction de la « fracture numérique »***

La technologie satellitaire est particulièrement adaptée aux attentes et aux exigences des pouvoirs publics, car elle est capable de fournir une connectivité Internet de grande qualité et à des prix compétitifs, avec un déploiement plus rapide que les autres options, tout en évitant les contraintes géographiques liées au relief, plus particulièrement dans les zones rurales, où la couverture à haut débit reste difficile. Selon le dernier rapport de la Commission européenne sur l'indice de l'économie et de la société numériques (DESI), un pourcentage important de ménages en Europe n'a toujours pas accès à une infrastructure de

réseau fixe, en particulier dans les zones rurales.

En Europe, il est estimé que 2 à 3 % des foyers resteront sans accès au haut débit pendant une période prolongée. La fracture numérique est encore plus marquée sur le continent africain, où le déploiement des réseaux terrestres est en retard et où la proportion de la population rurale est nettement plus élevée.

Ces dernières années, une nouvelle génération de satellites géostationnaires de haute capacité a cependant vu le jour, avec des satellites plus puissants et flexibles que la génération précédente. Le Groupe Eutelsat se positionne comme un leader mondial dans ce segment.

EUTELSAT KONNECT, un satellite de nouvelle génération, est opérationnel depuis la mi-novembre 2020 et couvre l'Europe de l'Ouest et une grande partie de l'Afrique subsaharienne. Avec ce satellite de dernière génération, la capacité d'Eutelsat s'est considérablement accrue, ce qui lui permet de proposer du haut débit partout, avec un forfait grand public à un prix proche de celui d'un abonnement à une connexion internet terrestre, à partir de 30 euros par mois dans les pays européens, ou de 1\$ / 1GB dans les pays d'Afrique subsaharienne avec les solutions hotspot Konnect Wi-Fi. Ces offres grand public sont commercialisées par l'intermédiaire de partenaires distributeurs, ou de détaillants qui vendent les solutions hotspot Konnect Wi-Fi.

Le lancement du satellite EUTELSAT KONNECT VHTS en septembre 2022 a marqué une nouvelle étape dans la réduction de la fracture numérique en Europe.

L'entrée en service d'EUTELSAT KONNECT VHTS attendue au deuxième semestre de l'année civile 2023 permettra ainsi d'allouer l'intégralité des ressources en haut débit du satellite EUTELSAT KONNECT à la couverture du continent africain, et de répondre aux besoins toujours croissants de l'ensemble des utilisateurs, en termes de débits et de consommation de données. Les services de très haut débit fixe fournis par EUTELSAT KONNECT VHTS seront comparables à la fibre en Europe, Afrique du Nord, et dans la région du Moyen-Orient, avec des débits atteignant jusqu'à 200 Mbps.

Le satellite EUTELSAT KONNECT offre actuellement une couverture à haut débit à environ 40 pays d'Afrique subsaharienne, dont les pays les plus peuplés, tels que la République démocratique du Congo, le Nigeria et l'Afrique du Sud. Depuis fin 2020, le satellite EUTELSAT KONNECT a permis d'offrir des services à haut débit à plusieurs centaines de milliers de foyers dans la quasi-totalité des pays couverts.

### ***Engagement en faveur d'une radiodiffusion inclusive***

Le Groupe Eutelsat favorise l'accès à la télévision gratuite dite « en clair » pour tous les foyers, en France et dans le reste du monde.

Au 30 juin 2023, le Groupe Eutelsat diffusait environ 6.600 chaînes de télévision, dont 2.500 chaînes en clair, accessibles sans abonnement sur ses satellites (soit près de 30 % du total des chaînes diffusées à cette même date), à une audience de plus d'un milliard de téléspectateurs, principalement en Europe, en Russie, au Moyen-Orient et en Afrique. En Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la constellation HOTBIRD du Groupe Eutelsat s'est imposée comme un pôle de référence pour plus de 160 millions de foyers, en leur donnant accès à une programmation riche de plus de 1.900 chaînes diffusées dans environ 30 langues. La position orbitale 13 ° Est offre également la possibilité à des populations vivant souvent en dehors de leur pays d'origine de conserver un lien culturel avec celui-ci en recevant leurs chaînes nationales.

En France, le satellite EUTELSAT 5 WEST B, dont le lancement est intervenu en octobre 2019, permet à la plateforme de sa filiale FRANSAT de distribuer 26 chaînes gratuites de TNT sans abonnement. Il s'adresse en particulier aux foyers situés dans les zones peu ou mal desservies par les réseaux hertziens terrestres.

### ***Impact sur le développement régional et l'emploi***

Les téléports du Groupe Eutelsat sont ceux qui participent le plus directement et activement à l'activité économique locale, en raison de leur implantation dans des zones périurbaines ou rurales.

Le téléport de Paris-Rambouillet en France présente des avantages pour la collectivité locale en matière d'emploi et de développement régional. Il est ainsi le second contributeur économique au département de l'Eure-et-Loir. Eutelsat fait appel à des fournisseurs de services locaux pour une partie de l'activité et de l'entretien du téléport, dont :

- des entreprises locales pour l'entretien du terrain entourant le téléport, les réparations d'entretien et la rénovation ;
- une entreprise régionale pour l'installation d'antennes ;
- une entreprise locale à Rambouillet pour la plupart des produits techniques nécessaires au bon fonctionnement du téléport ; et
- des agriculteurs locaux, avec la mise à disposition des terrains entourant le téléport de Paris-Rambouillet pour l'agriculture biologique.

De même, les téléports du Groupe Eutelsat au Mexique ont un impact positif sur les collectivités locales en favorisant les fournisseurs locaux. Des entreprises locales sont ainsi employées pour le jardinage, la maintenance, l'entretien ou les fournitures de bureau. Un soutien est également apporté en faveur de la communauté locale à travers un certain nombre d'activités, notamment le reboisement ainsi que des dons à des ONG locales et à d'autres organisations.

### ***Droits de l'homme***

Le Groupe Eutelsat s'engage à respecter les droits humains partout où il exerce ses activités, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le Groupe Eutelsat a intégré dans ses conditions générales de vente une stipulation par laquelle chaque partie au contrat garantit qu'elle est en conformité avec les lois et règlements applicables en matière de travail des enfants et de droits humains fondamentaux.

### ***Liberté des médias***

Le Groupe Eutelsat est régulièrement confronté à des situations complexes dans lesquelles les principes fondamentaux de liberté d'information, d'indépendance et de pluralisme des médias sont enfreints, souvent par des États étrangers, afin de faire prévaloir une certaine conception de la régulation de l'information reposant sur d'autres principes que ceux qui prévalent en Europe.

Même au sein de l'Union européenne, les règles s'appliquant aux médias sont aujourd'hui très différentes d'un État membre à l'autre. Eutelsat est très favorable à une plus grande convergence des décisions prises par les États membres par exemple, par le biais du recours à un instrument législatif soutenu par un réseau renforcé de régulateurs des médias indépendants à l'échelle de l'UE, accompagné de principes communs applicables aux procédures nationales.

### ***Lutte contre les brouillages intentionnels***

Le Groupe Eutelsat assure un suivi permanent des brouillages intentionnels, de leur origine, lorsque celle-ci peut être identifiée, et des chaînes affectées. Eutelsat utilise le système de « Carrier ID », un code embarqué contenant des informations de contact, et permettant aux opérateurs de satellites d'identifier rapidement et facilement la source d'une transmission responsable de brouillage. Eutelsat œuvre à la

réflexion sur les actions à mener contre les brouillages délibérés, qui doivent s'adosser à une meilleure géolocalisation de l'origine du signal et à la constitution d'un référentiel réunissant toutes les données pertinentes sur cette question.

Les brouillages intentionnels sont également illégaux au titre de l'article 45 de la Constitution de l'UIT et de l'article 15 du Règlement des Radiocommunications. L'ANFR dépose systématiquement des plaintes auprès de l'UIT à l'encontre des pays dont émanent les brouillages. Le Groupe Eutelsat a été amené à solliciter l'ANFR à plusieurs reprises pour de tels dépôts de plaintes.

Le Groupe Eutelsat suit avec attention les questions soulevées par la protection des droits de propriété intellectuelle, notamment la diffusion de contenus par des chaînes dites « pirates ». Le Groupe Eutelsat est membre d'une coalition antipiratage regroupant les acteurs clés de l'industrie (opérateurs de satellites, fournisseurs de contenus, distributeurs, annonceurs, etc.) en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, qui vise notamment à surveiller le piratage sur la télévision par satellite, à prendre toutes les mesures destinées à le faire cesser (notification systématique des violations aux distributeurs concernés), à s'assurer que toutes les informations concernant les chaînes pirates soient partagées et à attirer l'attention sur les conséquences du piratage.

#### 2.1.5.5 Santé et sécurité

##### **Présentation générale**

À l'exception des téléports et des installations sur site, l'activité du Groupe Eutelsat s'effectue en grande partie dans des immeubles de bureaux. En conséquence, la grande majorité des salariés n'est exposée à aucun risque particulier de sécurité ou de santé.

##### **Ondes électromagnétiques**

Le sujet de l'exposition aux ondes électromagnétiques fait partie également des risques liés à l'environnement pour le Groupe Eutelsat. Afin de protéger les salariés des téléports du Groupe Eutelsat en France, en Italie, au Mexique et au Portugal contre l'exposition indésirable à des ondes électromagnétiques, le Groupe Eutelsat prend certaines précautions, détaillées ci-dessous :

- des tests périodiques mesurant les rayonnements et leur impact sont menés au téléport de Paris-Rambouillet, les derniers datant de 2019 ;
- toutes les antennes du téléport de Paris-Rambouillet sont testées conformément au test ESVA (*Earth Station Verification and Assistance*) afin d'assurer la qualité des installations et de détecter les radiations éventuelles situées au-delà des normes acceptables. Partie intégrante de toutes les activités ESVA, le diagramme de rayonnement de l'antenne est mesuré. Cela permet de prendre des mesures correctives en cas de lacunes survenues pendant le processus d'installation (comme l'excès de tolérance mécanique de surface, etc.). Un diagramme de rayonnement sert de base à la détermination de la densité de spectre maximale EIRP (*Equivalent Isotropically Radiated Power*) admissible qui ne doit pas être dépassée par une transmission provenant de la station testée. Les normes sont établies par le Groupe Eutelsat afin d'être conformes aux réglementations nationales et internationales (UIT) concernant les fréquences radio ;
- l'accès aux installations présentant un potentiel d'exposition à haut risque, comme par exemple certaines antennes au sol, est strictement contrôlé au moyen de clôtures ou de signalisation au sol. Les employés devant travailler à l'intérieur du périmètre doivent être munis d'un dosimètre ;
- en France, un DUERP (document d'évaluation des risques) est établi annuellement. Il identifie les risques auxquels le Groupe Eutelsat doit faire face et propose des actions susceptibles de les réduire, ou de les éliminer. Lorsque des employés travaillent à proximité des antennes, ils sont tenus de porter un détecteur d'ondes électromagnétiques. L'accès aux champs d'antennes est interdit sans ce détecteur qui mesure le niveau des ondes électromagnétiques et fournit des indications sur le pourcentage de dose. De plus, un bureau d'inspection est chargé d'évaluer au moins une fois tous

les 5 ans la densité de rayonnement dans les zones de passage. Il édite un rapport qui est transmis à Eutelsat.

- en Italie, l'analyse des risques est effectuée par le biais du *Documento di Valutazione del Rischio*, qui évalue notamment l'exposition des travailleurs aux champs électromagnétiques. Ces évaluations sont répétées périodiquement ou effectuées en cas de modification des sources.

#### 2.1.5.6 Environnement

##### ***Politique générale en matière environnementale***

La politique environnementale du Groupe Eutelsat se déploie dans deux domaines :

- **Gestion du trafic spatial** : Garantir la pérennité à long terme des opérations dans l'espace en minimisant les risques de collision et assurer qu'aucun débris spatial ne soit créé dans le cours normal des opérations de la flotte d'Eutelsat ; et
- **Réduction de l'empreinte carbone** : Réduire l'empreinte carbone d'Eutelsat (teqCO<sub>2</sub>) conformément à l'Accord de Paris pour la limitation de l'augmentation globale des températures à 1,5°C.

Au cours de l'exercice 2023, Eutelsat a entrepris une analyse détaillée de sa politique environnementale afin de définir des engagements clés destinés à donner l'impulsion et la direction des activités du Groupe Eutelsat.

Les objectifs de réduction des émissions carbone, qui ciblent à l'horizon 2030 une réduction calculée pour garantir la conformité avec les exigences de l'Accord de Paris, devront être soumis pour approbation à l'initiative Science Based Targets en 2024.

##### ***Effets de l'activité d'Eutelsat sur l'environnement spatial***

La flotte de satellites de télécommunications du Groupe Eutelsat est située à 35.786 kilomètres de la Terre en orbite géostationnaire sur le plan équatorial, bien au-delà de l'atmosphère terrestre. Les satellites restent à cette distance de la Terre pendant toute leur durée de vie opérationnelle. Quand ils arrivent en fin de vie, environ quinze (15) à vingt (20) ans après leur entrée en service, les satellites sont déplacés dans une orbite située à 300 kilomètres au-delà de l'orbite géostationnaire en utilisant la quantité de carburant de propulsion prévue spécifiquement pour cette opération. Il s'agit de garantir que les satellites ne retomberont pas dans l'orbite géostationnaire protégée (GEO +/- 200km). Les satellites ne reviennent jamais sur Terre, et ne rentrent jamais dans l'atmosphère terrestre.

Tout au long de leur vie opérationnelle (retrait de service inclus), les satellites sont exploités en conformité avec la Loi Française sur les Opérations Spatiales et les réglementations internationales.

En 2005, le Groupe Eutelsat a également mis en place un programme baptisé *Space Debris Mitigation Plan* qui couvre les opérations de maintien à poste, les repositionnements de satellites sur l'orbite géostationnaire, les stratégies de colocalisation, les mesures en cas d'anomalies, les stratégies d'opérations en orbite inclinée et les opérations de fin de vie. Le *Space Debris Mitigation Plan* est conforme aux lignes directrices internationales (émanant du Comité interagence de coordination des débris spatiaux et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique) et européennes (Code de conduite européen pour la réduction des débris spatiaux), ainsi qu'aux critères fixés par la Loi Française sur les Opérations Spatiales. En outre, le *Space Debris Mitigation Plan* du Groupe Eutelsat fixe les exigences visant à améliorer les opérations de fin de vie et la passivation des satellites, ainsi qu'à minimiser les risques de collision lors des opérations. Les exigences mises en place sont plus ambitieuses que celles qu'imposent les règles applicables au Groupe Eutelsat et ce programme fait l'objet de mises à jour régulières afin d'intégrer les nouvelles normes.

Grâce aux politiques internes que le Groupe Eutelsat applique, celui-ci a pu, au 30 juin 2023, réorbiter et

passiver 24 satellites arrivés en fin de vie, avec un taux de réussite de 96 %. Les 24 satellites ont pu être réorbités conformément aux lignes directrices internationales et à la Loi Française sur les Opérations Spatiales, de manière à ne pas entrer de nouveau dans la zone protégée (+/- 200 km de l'orbite géostationnaire) à long terme (plus de 100 ans). Enfin, le Groupe Eutelsat a procédé à 114 repositionnements (au 30 juin 2023) sur l'orbite géostationnaire. Toutes ces opérations ont pu être effectuées avec succès dans le respect des règles en matière de risques de collision et de lutte contre la production de débris. Pour réduire au maximum les risques de collision, le Groupe Eutelsat fait sortir ses satellites du couloir opérationnel géostationnaire (+/- 40 km de l'orbite géostationnaire) pendant la phase de repositionnement, et évalue les risques de collision grâce aux données de l'USSTRATCOM, aux éléments fournis par la base de données de la Space Data Association et par le service anticollision du programme SST (*Space Surveillance and Tracking*) de l'UE.

La politique de gestion des débris spatiaux mise en œuvre par le Groupe Eutelsat depuis des années en fait un opérateur mondial de satellites responsable, maintenant des standards élevés et des efforts constants en faveur de la protection de l'environnement orbital terrestre et de la durabilité des opérations spatiales.

### ***Conformité à la Loi Française sur les Opérations Spatiales***

La Loi Française sur les Opérations Spatiales souligne la nécessité d'une approche responsable de la gestion des flottes et met en place un régime réglementaire au sein duquel le Groupe Eutelsat collabore avec le ministère français de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ainsi que le CNES dans le cadre de ses obligations de maîtrise en orbite des objets spatiaux.

Lors des échanges avec le CNES en vue de l'obtention d'autorisations, le Groupe Eutelsat précise les stratégies permettant d'épuiser les ressources du satellite afin de limiter la production de débris, ou permettant de désactiver de manière permanente tous les moyens servant à produire de l'énergie à bord du satellite. Le Groupe Eutelsat doit également justifier de ressources suffisantes pour réaliser les opérations de ré-orbitation et fournir un calcul de probabilité concernant la réussite de l'opération. Le Groupe Eutelsat fournit au CNES une étude sur les dangers pour la population, l'environnement et la santé publique, en particulier les dangers liés à la génération de débris spatiaux (dans le cas d'une collision avec un autre objet spatial, par exemple), ainsi qu'un plan permettant de traiter les risques de collisions accidentelles.

### ***Partage de la politique et des pratiques du Groupe Eutelsat***

La prolifération des débris spatiaux est devenue une question de premier plan pour les acteurs du spatial. À cet effet, le Groupe Eutelsat s'attache à poursuivre la mise en œuvre de la politique de gestion responsable de sa flotte, en collaboration étroite avec les constructeurs et les lanceurs de satellites.

Le Groupe Eutelsat participe à des événements et ateliers organisés en Europe sur la gestion des débris spatiaux. Le Groupe Eutelsat contribue notamment de manière régulière à deux événements majeurs organisés par le CNES : l'atelier sur les opérations de fin de vie (*Workshop on End of Life Operations*) (bisannuel) et le groupe de synthèse annuel sur les débris spatiaux. Il suit également les travaux de l'ESA et d'autres organismes internationaux compétents en la matière.

Le Groupe Eutelsat entretient par ailleurs des relations avec un ensemble de parties prenantes sur les sujets de durabilité et de préservation de l'environnement spatial. En sa qualité d'opérateur de satellites expérimenté et responsable, le Groupe Eutelsat se prépare notamment à rejoindre le groupe de travail sur la gestion du trafic spatial (STM) au sein de l'*European Cooperation for Space Standardization* (ECSS), seul forum en Europe où ces sujets sont abordés du point de vue technique.

Le Groupe Eutelsat a été l'un des membres fondateurs de l'initiative *Net Zero Space*, soutenue par plusieurs acteurs majeurs du secteur spatial. L'objectif de cette coalition internationale est de permettre de créer un environnement spatial durable à l'horizon 2030, en prenant dès aujourd'hui des mesures concrètes pour contenir et réduire la création de débris en orbite. L'initiative *Net Zero Space* permet au Groupe Eutelsat de réaffirmer ses engagements de longue date en faveur d'un espace sécurisé et désencombré.

Ainsi, la gestion de la flotte de satellites, la prévention de l'encombrement spatial et la réduction de l'impact environnemental tout au long du cycle de vie des satellites constituent-ils des axes forts de la politique environnementale du Groupe Eutelsat.

Le 21 novembre 2022, Eutelsat a également ajouté sa signature à la « Déclaration pour un secteur spatial responsable », s'engageant ainsi pour la durabilité à long terme des activités spatiales et ouvrant la voie à une gestion socialement et écologiquement responsable de toutes les activités du secteur spatial, dans le but de lutter contre le changement climatique et de préserver la vie et les ressources pour les générations futures.

Plus récemment, Eutelsat est également devenu membre à part entière de la *Global Satellite Operators Association* (GSOA), l'association mondiale des opérateurs de satellites. Aux côtés des autres membres de l'association, Eutelsat entend jouer un rôle actif dans la définition de l'écosystème futur des télécommunications par satellite, notamment en promouvant une utilisation responsable de l'espace.

Fort de plus de 40 ans d'expérience au service des télécommunications, le Groupe Eutelsat considère l'intégration des aspects environnementaux liés à l'espace comme un élément essentiel à la réussite de ses opérations et de sa stratégie sur le long terme. La protection de l'environnement et le maintien d'un espace désencombré et propre font par ailleurs partie des quatre grands principes qui sous-tendent la politique du Groupe Eutelsat en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise.

#### ***Partenariats avec des constructeurs de satellites responsables***

À ce jour, le Groupe Eutelsat fait appel à deux des plus grands constructeurs de satellites au monde : Airbus Defence and Space SAS (Groupe Airbus) et Thales Alenia Space (Groupe Thales & Leonardo). Ces deux constructeurs ont chacun fait le choix de politiques visant à minimiser leur impact sur l'environnement, à promouvoir le développement durable et à respecter les réglementations internationales en matière de débris spatiaux.

##### *2.1.5.7 Assurance*

Le Groupe Eutelsat dispose des polices d'assurance habituelles dans le secteur spatial, qui couvrent les différentes phases de la vie de ses satellites. En particulier, le Groupe Eutelsat a souscrit une assurance « *Lancement plus d'un an* », qui couvre le lancement des satellites GEO d'Eutelsat, y compris la recette en orbite et la vie en orbite du satellite pendant un an après le lancement. Le Groupe Eutelsat a également souscrit une police d'assurance « *Vie en orbite* » pour la majorité de sa flotte existante en orbite stable, couvrant les pertes partielles et/ou les pertes réputées totales des satellites assurés. Ces polices d'assurance sont conclues sous certaines conditions et exclusions.

Les autres polices d'assurance habituelles détenues par le Groupe Eutelsat comprennent : (i) une assurance responsabilité civile en orbite couvrant la responsabilité civile du fait des engins spatiaux et les dommages éventuels causés aux tiers par le Groupe Eutelsat en sa qualité d'opérateur de satellites ; (ii) une assurance responsabilité civile couvrant ses mandataires sociaux, les administrateurs et dirigeants d'Eutelsat, ainsi que les dirigeants de ses filiales, dans l'exercice de leurs fonctions ; et (iii) des polices d'assurance standard couvrant : (a) tous les risques de dommages ou de pertes concernant les équipements de télécommunication au sol ; (b) diverses assistances pour ses salariés et visiteurs ; et (c) les déplacements du personnel.

##### *2.1.5.8 Structure de financement*

Les besoins de liquidités et les ressources financières du Groupe Eutelsat sont présentés dans les Informations Financières Historiques d'Eutelsat les exercices clos les 30 juin 2023, 2022 et 2021 figurant aux paragraphes 2.1.7 (*Examen de la situation financière et du résultat d'Eutelsat*) et 2.1.3 (*Investissements*), et en Annexe A (*Informations Financières Historiques d'Eutelsat*) du présent Document d'Exemption. Au 30 juin 2023, le Groupe Eutelsat respectait l'ensemble des covenants bancaires au titre de ses facilités de crédit (voir paragraphe 2.1.7.7 (*Instruments financiers*) du présent Document d'Exemption où sont détaillés les convenants financiers applicables aux différents instruments

financiers du Groupe Eutelsat).

### 2.1.6 Informations financières historiques

Les comptes consolidés d'Eutelsat pour les exercices clos au 30 juin 2021, au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023, préparés conformément aux normes IFRS, ainsi que les rapports correspondants des commissaires aux comptes sont présentés à l'Annexe A (Informations Financières Historiques d'Eutelsat) du présent Document d'Exemption.

Les tableaux ci-dessous présentent des informations financières historiques consolidées résumées du Groupe Eutelsat telles qu'elles résultent, sans ajustement significatif, des comptes consolidés annuels du Groupe Eutelsat pour les exercices clos les 30 juin 2021, 30 juin 2022 et 30 juin 2023, (ensemble, les « **Informations Financières Historiques d'Eutelsat** »). Ces informations concernent les périodes antérieures à la Réalisation et, à ce titre, ne prennent pas en compte le Rapprochement.

#### Résumé du compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros, sauf les données par action)</i>	Exercice clos le 30 juin (audité)		
	2021	2022	2023
Produits des activités ordinaires	1.233,9	1.151,6	1.131,3
Résultat opérationnel	347,2	424,8	573,5
Résultat financier	(95,0)	(64,9)	(91,3)
Résultat courant avant impôts	252,3	359,9	482,2
Part du résultat net attribuable au Groupe Eutelsat	214,1	230,8	314,9
Résultat de base et dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat	0,930	1,002	1,267

#### Résumé des états consolidés de la situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin (audité)		
	2021	2022	2023
Total des actifs non courants	6.051,5	6.487,0	6.226,5
Total des actifs courants	1.227,5	1.086,5	1.184,3
<b>Total de l'actif</b>	<b>7.279,0</b>	<b>7.573,6</b>	<b>7.410,8</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>2.690,7</b>	<b>2.860,7</b>	<b>3.072,1</b>
Total des passifs non courants	4.185,0	3.674,5	3.626,2
Total des passifs courants	403,3	1.038,3	712,5
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>7.279,0</b>	<b>7.573,6</b>	<b>7.410,8</b>

#### Résumé du tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 30 juin (audité)		
	2021	2022	2023
Trésorerie nette provenant des opérations d'exploitation	889,0	800,9	734,9
Trésorerie nette utilisée par les opérations d'investissement	(183,3)	(583,0)	(332,9)
Trésorerie nette utilisée par les opérations de financement	(670,1)	(413,3)	(598,0)
<b>Augmentation/(diminution) de la trésorerie</b>	<b>29,1</b>	<b>(180,6)</b>	<b>(198,3)</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	832,0	861,1	680,5
Trésorerie à la clôture de l'exercice	861,1	680,5	482,2

Les rapports d'audit d'Ernst & Young et de Mazars sur les informations financières consolidées d'Eutelsat pour les exercices clos au 30 juin 2021, au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023 ne comportent aucune réserve ni observation.

##### 2.1.6.1 Changements significatifs de la situation financière d'Eutelsat

Il n'y a pas eu de changement significatif dans la performance financière ou la situation financière du Groupe Eutelsat depuis le 30 juin 2023, date de la fin du dernier exercice financier du Groupe Eutelsat

pour lequel des états financiers ont été publiés à l'exception, (i) des éléments indiqués comme des événements post clôture dans les comptes consolidés d'Eutelsat au 30 juin 2023 (extension de la maturité de certaines lignes de crédit et tirage de 143,6 millions d'euros sur la ligne de crédit active de dettes structurées au 30 juin 2023 (voir paragraphe 2.1.7.7 (*Instruments financiers*) du présent Document d'Exemption)) et (ii) les événements significatifs visés au paragraphe 2.1.2.5 (*Evènements significatifs survenus depuis le 30 juin 2023*) du présent Document d'Exemption, et (iii) le cas échéant des éléments publiés dans les communiqués de presse visés au paragraphe 2.1.10 (*Résumé des informations rendues publiques au titre du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil*) du présent Document d'Exemption publiés depuis cette date.

#### *2.1.6.2 Rapport de gestion sur la situation financière et le gouvernement d'entreprise*

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2023 est disponible sur le site internet d'Eutelsat <https://www.eutelsat.com/fr/investisseurs/actionnaires.html>.

#### **2.1.7 Examen de la situation financière et du résultat d'Eutelsat**

*Les développements suivants sont essentiellement consacrés à la présentation des résultats et de la situation financière du Groupe Eutelsat au titre des exercices clos les 30 juin 2023, 2022 et 2021. Les informations financières contenues dans le présent examen de la situation financière et du résultat ont été extraites sans ajustement significatif des états financiers consolidés du Groupe Eutelsat figurant dans le paragraphe 2.1.6 (*Informations financières historiques*) du présent Document d'Exemption et doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe Eutelsat et les notes afférentes figurant dans le paragraphe 2.1.6 (*Informations financières historiques*) et ailleurs dans le présent Document d'Exemption.*

*L'examen qui suit comprend des déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, des incertitudes et des hypothèses susceptibles d'entraîner une différence significative entre les événements ou les conditions réels et ceux anticipés dans les informations prospectives. Voir les paragraphes 3.3 (*Facteurs de risques liés à la Transaction*), 4.1 (*Facteurs de risques liés aux titres de capital*), et 5.6 (*Facteurs de risques liés au Groupe Combiné*) et le paragraphe 10 (*Déclarations et informations prospectives*) du préambule du présent Document d'Exemption.*

*Cette partie doit également être lue conjointement avec la présentation des activités et des opérations d'Eutelsat, contenue dans le paragraphe « Présentation des informations financières et autres informations » du préambule, le paragraphe 3.1.2 (*Intérêt de l'Opération*), le paragraphe 5.4 (*Dividendes*), 5.5 (*Gouvernance d'entreprise*), 5.7 (*Actionnariat et structure du Groupe Combiné*), et le présent paragraphe 2.1 (*Pour Eutelsat, société bénéficiaire de l'apport*).*

##### *2.1.7.1 Principaux facteurs affectant les résultats d'exploitation d'Eutelsat*

Eutelsat considère que les facteurs suivants ont significativement affecté les résultats opérationnels et la situation financière d'Eutelsat sur les périodes considérées et que ces facteurs pourraient continuer à influencer les résultats opérationnels et la situation financière d'Eutelsat à l'avenir.

#### ***Incertitude géopolitique***

Le Groupe Eutelsat fournit des services à l'échelle mondiale et, comme d'autres entreprises internationales, est exposé aux événements géopolitiques. En tant qu'opérateur commercial, le Groupe Eutelsat adopte une politique de stricte neutralité et se conforme à toute décision des autorités compétentes qui réglementent ses activités.

En particulier, en réponse à la récente guerre entre la Russie et l'Ukraine et aux tensions en Iran, et à la suite des décisions françaises et européennes, le Groupe Eutelsat a confirmé le 22 décembre 2022 qu'il avait cessé toutes les activités de diffusion liées aux parties russes et iraniennes sanctionnées. Pour l'exercice 2022-2023, l'application de ces mesures a eu un impact négatif cumulé d'environ 8 millions

d'euros sur le chiffre d'affaires du Groupe Eutelsat. L'impact négatif estimé sur le cash-flow libre discrétionnaire ajusté du Groupe Eutelsat au titre de l'exercice 2022-2023 est d'environ 8 millions d'euros.

Le Groupe Eutelsat a également restructuré et réduit ses contrats de capacité relatifs à la location de capacité sur des satellites appartenant à RSCC.

Le Groupe Eutelsat passe régulièrement en revue ses partenaires de distribution dans le monde pour s'assurer de respecter pleinement toutes les réglementations françaises et européennes en vigueur et de ne pas diffuser de chaînes faisant l'objet de sanctions.(voir le paragraphe 5.6.3.1 (*Facteurs géopolitiques et macroéconomiques*) du présent Document d'Exemption).

### ***Fluctuations monétaires***

Le Groupe Eutelsat est principalement exposé au risque de change dollar U.S./euro.

Une partie des activités du Groupe Eutelsat étant exercée en dehors de la zone euro, et certains de ses fournisseurs étant également situés en dehors de la zone euro, les coûts des opérations du Groupe Eutelsat sont encourus dans différentes devises, principalement en euros et en dollars U.S.. Ces coûts sont composés, notamment, de l'achat de satellites et/ou de services de lancement, ce qui représente généralement des montants élevés avec un paiement échelonné dans le temps.

Grâce à la vente de sa capacité satellitaire, le Groupe Eutelsat est également receveur net de devises, principalement du dollar U.S.. La partie du chiffre d'affaires du Groupe Eutelsat réalisée en dollars U.S. a représenté environ 45 % du chiffre d'affaires du Groupe Eutelsat pour l'exercice 2022-2023 (en augmentation par rapport aux 41 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2021-2022 et aux 36 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2020-2021). Cette tendance est cohérente avec la stratégie du Groupe Eutelsat visant à développer ses activités en dehors de la zone euro.

Le Groupe Eutelsat a mis en place une politique de couverture qui implique l'utilisation d'instruments de couverture tels que des dérivés de change et des swaps de change afin de réduire son exposition nette aux fluctuations de change défavorables. Afin de couvrir les risques de change, le Groupe Eutelsat peut être amené à recourir à des ventes à terme, des tunnels (*collars*) ou à des opérations synthétiques à terme à barrière activante de dollars U.S. contre euros, qui peuvent être exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'échéance. Toutefois, le Groupe Eutelsat ne peut garantir qu'il sera en mesure de couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollars U.S.. Par ailleurs, pour couvrir le risque de conversion, le Groupe Eutelsat peut également avoir recours à la création de passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs.

Les instruments de couverture utilisés par le Groupe Eutelsat peuvent comprendre des dérivés de change (swaps de devises (*cross currency swaps*)) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger. Le Groupe Eutelsat a ainsi mis en place un swap de devises euro-dollar U.S. pour un montant notionnel de 680 millions de dollars U.S. afin de couvrir son investissement net dans les filiales basées au Mexique, à Singapour et à Dubaï (voir également paragraphe 5.6.5.3 (*Risque de change*) du présent Document d'Exemption).

Les tableaux suivants présentent les instruments de couverture de change existants du Groupe Eutelsat pour les périodes indiquées.

	Exercice clos le 30 juin		
Montants notionnels (en millions d'euros)	2021	2022	2023
Ventes à terme synthétiques à barrière activante (Eutelsat S.A.)	235,5	487,8	354,7
Cross currency swap/opération d'échange de devises	572,0	646,8	621,9
<b>Total instruments de couverture de changes</b>	<b>807,5</b>	<b>1.134,6</b>	<b>976,6</b>

### ***Taux d'intérêt***

Le Groupe Eutelsat gère son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (les emprunts obligataires d'Eutelsat S.A.) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré-couverture. La dette bancaire ainsi que la dette structurée du Groupe Eutelsat restent à taux variable (pour un encours total de 728,1 millions d'euros au 30 juin 2023, en augmentation par rapport aux 533 millions d'euros au 30 juin 2022 et aux 621,2 millions d'euros au 30 juin 2021).

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe Eutelsat au 30 juin 2023, une augmentation de 10 points de base (+0,1 %) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts, la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat.

La position nette de taux du Groupe Eutelsat au 30 juin 2023, 2022 et 2021 se présentait alors comme suit :

Échéance	Actifs financiers (a)		Passifs financiers (b)		Position nette avant couverture (c) = (a)-(b)		Hors bilan (swaps à taux fixe, caps, tunnels) (d)		Position nette après couverture (e) = (c)+(d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<b>2023 (en millions d'euros)</b>										
Moins de 1 an	0,0	871,0	214,3	198,2	(214,3)	672,8	0,0	0,0	(214,3)	672,8
De 1 à 5 ans	0,0	163,9	1.773,2	529,9	(1.773,2)	(366,0)	621,9	0,0	(1.151,3)	(366,0)
Plus de 5 ans	0,0	0,0	958,0	0,0	(958,0)	0,0	0,0	0,0	(958,0)	0,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>1.034,9</b>	<b>2.945,5</b>	<b>728,1</b>	<b>(2.945,5)</b>	<b>306,8</b>	<b>621,9</b>	<b>0,0</b>	<b>(2.323,6)</b>	<b>306,8</b>
<b>2022 (en millions d'euros)</b>										
Moins de 1 an	0,0	745,6	657,1	80,0	(657,1)	665,6	0,0	0,0	(657,1)	665,6
De 1 à 5 ans	0,0	42,9	1.108,5	453,0	(1.108,5)	(410,1)	646,8	0,0	(461,6)	(410,1)
Plus de 5 ans	0,0	0	1.552,1	0,0	(1.552,1)	0,0	0,0	0,0	(1.552,1)	0,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>788,5</b>	<b>3.317,6</b>	<b>533,0</b>	<b>(3.317,6)</b>	<b>255,5</b>	<b>646,8</b>	<b>0,0</b>	<b>(2.670,8)</b>	<b>255,5</b>
<b>2021 (en millions d'euros)</b>										
Moins de 1 an	0	887,8	143,3	7,1	(143,3)	880,7	0,0	0,0	(143,3)	880,7
De 1 à 5 ans	0,0	71,5	1.873,7	214,1	(1.873,7)	(142,6)	572,2	0,0	(1.301,5)	(142,6)
Plus de 5 ans	0,0	0,0	1.126,7	400,0	(1.126,7)	(400,0)	0,0	0,0	(1.126,7)	(400,0)
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>959,3</b>	<b>3.143,8</b>	<b>621,2</b>	<b>(3.143,8)</b>	<b>338,1</b>	<b>572,2</b>	<b>0,0</b>	<b>(2.571,6)</b>	<b>338,1</b>

### *Coût des opérations et dépenses d'investissement*

Les coûts des opérations et les dépenses d'investissement du Groupe Eutelsat varient d'une année à l'autre en fonction des allocations budgétaires pour ses activités existantes, des coûts supplémentaires pour les secteurs en croissance, de l'acquisition de satellites, du financement des programmes de satellites et de la location de capacités satellitaires.

Les centres de contrôle terrestre des satellites du Groupe Eutelsat sont responsables de la télémétrie, du contrôle, du positionnement, de la gestion de la charge utile et de la maintenance des logiciels et des équipements associés aux satellites du Groupe Eutelsat. Ces centres de contrôle assurent également la supervision et la gestion du trafic. Le Groupe Eutelsat sous-traite les opérations de télémétrie, de contrôle et de suivi d'un certain nombre de satellites en orbite, et achète à des tiers des services liés au contrôle des systèmes de communication par satellite. Le montant des coûts liés à l'exploitation et au contrôle des satellites dépend du nombre de satellites, de la famille de satellites en opération, du repositionnement éventuel des satellites et du type de services offerts par le satellite.

Les coûts des opérations incluent principalement :

- **les frais de personnel** : ils incluent les salaires et les charges salariales du personnel chargé de l'approvisionnement, de l'exploitation et de la maintenance des satellites (y compris la

participation légale des salariés du Groupe Eutelsat) ;

- **les coûts des opérations et de contrôle des satellites** : ces coûts correspondent aux frais de fonctionnement et aux coûts d'équipement des stations terrestres, exposés ci-dessus, de même que la supervision et la gestion du trafic ; et
- **les primes d'assurance vie en orbite des satellites** : cette assurance prend généralement effet à l'expiration de la police d'assurance lancement (généralement un an après le lancement du satellite). Lorsque le Groupe Eutelsat souscrit une assurance lancement incluant une couverture vie en orbite, les primes relatives aux périodes ultérieures au premier anniversaire de la date de lancement sont traitées comme des coûts d'assurance vie en orbite. Les primes d'assurance lancement et vie en orbite du Groupe Eutelsat pour sa flotte nouvelle et existante peuvent varier d'une année sur l'autre, en fonction de la politique de gestion des risques choisie et des conditions du marché de l'assurance spatiale, ainsi que des événements de l'industrie spatiale affectant les primes de risque, tels que les échecs de lancement.

Les frais commerciaux et administratifs incluent notamment :

- les coûts du personnel administratif et commercial (y compris la participation légale) ;
- les frais généraux liés aux loyers des locaux, aux études externes et à la logistique ;
- les dépenses liées au développement et à la commercialisation de nouveaux produits ;
- une partie des taxes d'exploitation ; et
- les provisions sur les créances clients ou autres créances.

Les coûts des opérations et les frais commerciaux et administratifs pour l'exercice 2022-2023 sont en augmentation de 16 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021-2022, en raison d'une augmentation des charges de personnel et des charges techniques due à l'évolution dans la composition des revenus et, dans une moindre mesure, l'inflation. Ils comprennent également les coûts de transaction encourus avec les clients russes.

Les acquisitions de satellites représentent la part la plus importante des investissements du Groupe Eutelsat, et correspondent aux dépenses liées à la construction, au lancement et à la mise en service opérationnelle des satellites. Ces dépenses comprennent les coûts de construction (incluant les primes d'intéressement liées à la performance), les coûts de lancement et les primes d'assurance lancement-plus-un-an. Le coût de l'acquisition et du lancement d'un satellite est généralement réparti sur la période de deux à trois ans précédant le lancement du satellite.

### ***Acquisitions et cessions récentes d'entreprises***

Le Groupe Eutelsat a procédé à un certain nombre d'acquisitions et de cessions d'activités importantes qui ont eu un impact sur ses résultats d'exploitation. Ces acquisitions et cessions correspondent à la stratégie du Groupe Eutelsat visant à saisir les opportunités de long terme dans la connectivité, dont notamment la prise de participation dans OneWeb et le Rapprochement.

Le 30 septembre 2020, Eutelsat S.A. a finalisé l'acquisition de 100 % de BigBlu Operations Ltd pour un montant de 40 millions de livres sterling (ou 48,2 millions d'euros), réglé en numéraire. Eutelsat et ses filiales exploitent les activités européennes de haut débit par satellite du groupe BigBlu Broadband.

Le 27 avril 2021, Eutelsat S.A. a annoncé une prise de participation de 550 millions de dollars U.S. dans le capital de OneWeb. L'opération a été réalisée le 8 septembre 2021. Le 29 juin 2021, Bharti Global a également exercé une option d'achat de titres pour un montant de 350 millions de dollars U.S., portant la participation d'Eutelsat à 20,52 % à la suite de la réalisation de l'opération le 8 septembre 2021.

Le 30 avril 2021, Eutelsat S.A. a finalisé la vente de sa participation dans Eurobroadband Infrastructure. Cette cession a été réglée en numéraire pour un montant initial de 143 millions d'euros. L'impact net de cette cession dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe Eutelsat est de 41,5 millions d'euros après prise en compte de la trésorerie détenue par Eurobroadband Infrastructure à la date de cession (qui représentait un montant de 100,9 millions d'euros). Par ailleurs, des immobilisations corporelles pour un montant total de 131,7 millions d'euros, constituées principalement du satellite KA-SAT opéré par Eurobroadband Infrastructure, ont été sorties du périmètre de la consolidation à la suite de cette cession.

Le 6 octobre 2021, Eutelsat S.A. a annoncé sa participation à une partie de la dernière option d'achat de Bharti dans OneWeb pour un montant total de 165 millions de dollars U.S. Les autorisations réglementaires ont été obtenues le 22 décembre 2021, et une fois cette transaction achevée, la participation en capital d'Eutelsat S.A. s'élevait à 25,13 %. Le 28 février 2022, Hanwha a acquis une participation dans OneWeb à hauteur de 300 millions de dollars U.S., réduisant la participation d'Eutelsat S.A. à 22,91 %.

Le 26 juillet 2022, Eutelsat a annoncé le projet de Rapprochement, et le 14 novembre 2022, Eutelsat et les Apporteurs ont conclu l'Accord-Cadre pour mettre en œuvre le Rapprochement. Le Rapprochement est résumé au paragraphe 3 (*Description de l'Opération*) du présent Document d'Exemption.

Le 15 juin 2023, Eutelsat S.A. a annoncé la cession de ses activités européennes de vente au détail de services haut débit. Les activités à céder par Eutelsat comprennent la filiale Bigblu Operations Ltd et les autres activités européennes de vente au détail au Royaume-Uni, en Irlande, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Pologne, en Hongrie et en Grèce.

### ***Amortissement des satellites***

Les satellites sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile, soit une période comprise entre 12 et 24 ans. Le Groupe revoit chaque année les durées de vie utile résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée de vie utile, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

L'amortissement des satellites en orbite ou en construction et l'amortissement des installations au sol constituent une partie de la charge d'amortissement du Groupe Eutelsat, qui constitue le poste de charges le plus important du Groupe Eutelsat. Pour plus d'informations sur les dotations aux amortissements et la comparaison de ces montants pour les exercices clos les 30 juin 2023, 2022 et 2021, veuillez vous reporter au paragraphe 2.1.7.6 (*Liquidités et ressources en capitaux*) du présent Document d'Exemption.

#### ***2.1.7.2 Résultats récents pour l'exercice complet clos le 30 juin 2023***

Les principaux faits marquants de l'exercice complet clos le 30 juin 2023 sont les suivants :

- **Chiffre d'affaires des activités opérationnelles** s'élevant à 1.136 millions d'euros ou 1.157 millions d'euros au taux défini dans les objectifs financiers sur la base d'un taux de change euro/dollar de 1,00, et se situant dans le haut de la fourchette d'objectifs ;
- **Cash-flow libre discrétionnaire ajusté** de 518 millions d'euros, confortablement situé dans la fourchette d'objectifs d'Eutelsat ;
- **Dynamique soutenue de la connectivité mobile** marquée par une croissance de 26,8% sur une base comparable (37,9% sur une base réelle) pour s'établir à 110,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023, ce qui se traduit par une croissance à deux chiffres sur l'ensemble de l'exercice 2022-2023 ;
- **Solide performance financière** avec une marge d'EBITDA ajusté de 72,9 % à taux de change constant (73,0 % sur une base publiée), par rapport à 74,8% pour l'exercice 2021-2022, reflétant le recul du chiffre d'affaires, en particulier dans la vidéo ;

- **Liquidité demeurant élevée** : avec un montant cumulé d'environ 1,5 milliards d'euros de lignes de crédits disponibles non utilisées et de trésorerie ;
- **Coût moyen de la dette tirée par le Groupe Eutelsat** : après effet des instruments de couverture le coût moyen de la dette tirée par le Groupe Eutelsat s'établit à 2,96 % pour l'exercice 2022-2023 contre 2,55% pour l'exercice 2021-2022 ;
- **Entrée en service réussie de trois satellites** :
  - HOTBIRD 13F et HOTBIRD 13G qui assurent la continuité des services de télédiffusion à 13° Est, position orbitale phare du Groupe Eutelsat ; HOTBIRD 13G hébergeant la charge utile EGNOS GEO-4 additionnelle ; et
  - EUTELSAT 10B, offrant une capacité HTS additionnelle de 35 Gbps en bande Ku destinée au marché de la connectivité mobile, avec des engagements fermes de la part d'Intelsat et de Panasonic ; EUTELSAT 10B assure également la continuité de service pour les clients d'EUTELSAT 10A ;
- **Rapprochement avec OneWeb, avec une structure solide permettant d'en garantir le succès** :
  - Forte montée en puissance commerciale de OneWeb avec un carnet de commandes sécurisé de 900 millions de dollars U.S. à fin juin 2023 (dont 275 millions de dollars avec le Groupe Eutelsat), en hausse de 300 millions de dollars U.S. depuis octobre 2022 ;
  - Confirmation de l'atteinte de l'objectif de chiffre d'affaires de 50 millions de dollars U.S. à fin juin 2023 ;
  - Ajustement à court terme des objectifs financiers pour l'exercice 2023-2024.

### 2.1.7.3 Indicateurs clés et alternatifs de performance

Le Groupe Eutelsat communique sur plusieurs indicateurs clés et alternatifs de performance (KPI) pour suivre les performances financières et opérationnelles de ses activités. Comme certains de ces indicateurs ne sont pas déterminés conformément aux normes IFRS, ils sont susceptibles de faire l'objet de modalités de calculs variables d'une entreprise à l'autre, et peuvent donc ne pas être comparables à d'autres indicateurs de performance d'autres entreprises ayant des intitulés similaires. Pour plus d'informations sur la définition et le calcul de ces indicateurs, veuillez consulter les paragraphes 3 (*Indicateurs financiers non audités non-IFRS*) et 4 (*Indicateurs clés de performance*) du préambule du présent Document d'Exemption.

Indicateurs clés et alternatifs de performance financière (en millions d'euros)	Exercice clos le 30 juin		
	2021	2022	2023
Résultat opérationnel	347,2	424,8	573,5
+ Dotations aux amortissements	507,7	481,7	455,5
- Autres produits et charges opérationnels	67,0	(44,9)	(203,5)
<b>EBITDA ajusté sur 12 mois glissants</b>	<b>921,9</b>	<b>861,6</b>	<b>825,5</b>
Chiffre d'affaires	1.233,9	1.151,6	1.131,3
<b>MARGE D'EBITDA ajusté (en % du chiffre d'affaires)</b>	<b>74,7%</b>	<b>74,8%</b>	<b>73,0%</b>
Dette nette à la clôture <sup>(1)</sup>	2.655,5	2.814,4	2.765,6
<b>DETTE NETTE/EBITDA ajusté</b>	<b>2,88x</b>	<b>3,27x</b>	<b>3,35x</b>
<b>Indicateurs clés non financiers</b>			
<b>Répéteurs opérationnels et utilisés</b>			
Répéteurs opérationnels <sup>(2)</sup>	1 377	1 361	1.351
Répéteurs utilisés <sup>(3)</sup>	981	996	953
Taux de remplissage	71,2%	73,2%	70,8%
<b>Carnet de commandes<sup>(4)</sup></b>			
Valeur des contrats (en milliards d'euros)	4,4	4,0	3,4
En années de revenus sur la base du dernier exercice financier	3,5	3,5	3,0
Part de la vidéo	64%	64%	59%

(1) La dette nette comprend l'ensemble des dettes bancaires, des obligations ainsi que les dettes locatives et les dettes structurées, ainsi que la part « change » du cross currency swap diminuées des disponibilités et des valeurs mobilières de placement (net des soldes créditeurs des banques). Voir la Note 7.4.4 des états financiers annuels consolidés figurant en Annexe A (Informations Financières Historiques d'Eutelsat) du présent Document d'Exemption.

(2) Nombre de répéteurs sur les satellites en orbite stable, hors capacité de secours.

(3) Nombre de répéteurs utilisés sur les satellites en orbite stable. Note : Données calculées sur la base du nombre de répéteurs équivalents à 36 MHz excluant la capacité à haut débit.

(4) Le carnet de commandes représente les revenus futurs provenant d'accords de capacité ou de services et peut inclure des contrats pour des satellites en cours d'acquisition. Les services managés ne sont pas inclus dans le carnet de commandes.

#### **2.1.7.4 Description des principaux postes du compte de résultat**

##### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe Eutelsat provient principalement de la fourniture de capacité satellitaire. La base de clientèle du Groupe Eutelsat comprend à la fois des distributeurs (qui revendent de la capacité satellitaire à des utilisateurs finaux) et des clients utilisateurs (qui utilisent la capacité satellitaire du Groupe Eutelsat pour leurs propres besoins). La capacité du Groupe Eutelsat à générer du chiffre d'affaires dépend dans une large mesure de ses tarifs, qui varient essentiellement en fonction du type de capacité proposé et de la position orbitale des satellites. Le Groupe Eutelsat tire également une partie de son chiffre d'affaires (les « Autres revenus ») de l'effet des couvertures de change euro/dollar U.S., de la rémunération de divers services de conseil ou d'ingénierie fournis à des tiers, et d'indemnités de fin de contrat.

##### **Coûts des opérations**

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance vie en orbite des satellites.

##### **Frais commerciaux et administratifs**

Les frais commerciaux et administratifs incluent notamment : (i) les coûts du personnel administratif et commercial (y compris la participation légale) ; (ii) les frais généraux liés aux loyers des locaux, aux études externes et à la logistique ; (iii) les dépenses liées au développement et à la commercialisation de nouveaux produits ; (iv) une partie des taxes d'exploitation ; et (v) les provisions sur les créances clients ou autres créances.

##### **Dotation aux amortissements**

La dotation aux amortissements comprend les coûts liés aux amortissements des actifs immobilisés, constitués principalement des satellites en orbite ou en construction, des droits d'utilisation sur contrats de location, des installations au sol et d'immobilisations incorporelles.

Les satellites sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile, soit une période comprise entre douze (12) et vingt-quatre (24) ans. Le Groupe Eutelsat revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée de vie utile, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

##### **Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils comprennent notamment les dépréciations d'actifs, le coût des échecs au lancement et les remboursements d'assurance y afférent, les litiges non commerciaux nets des frais engagés, les frais de restructuration, les résultats de cession d'immobilisation et les conséquences des évolutions de périmètre (frais d'acquisitions et résultat de cessions), ainsi que les revenus tirés de la bande C.

##### **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel correspond au chiffre d'affaires diminué du coût des opérations, des frais commerciaux et administratifs et des dotations aux amortissements et autres produits et charges opérationnels.

### **Résultat financier**

Le résultat financier, composé du coût de l'endettement net et des autres produits ou charges financiers, comprend principalement : (i) les charges d'intérêts et les frais d'émission d'emprunts liés à l'endettement du Groupe Eutelsat, diminués des coûts d'emprunts imputés dans la valeur des actifs éligibles ; (ii) les variations de juste valeur des instruments financiers (incluant essentiellement les variations de valeur-temps et les variations de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés dans une relation de couverture ; et (iii) les pertes et gains de change.

### **Impôt sur les sociétés**

La charge d'impôt sur les sociétés comprend les charges d'impôt courant et les produits / charges différés des entités consolidées.

### **Quote-part de résultat des participations**

Les participations du Groupe Eutelsat consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant, le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe Eutelsat dans les bénéfices ou les pertes réalisés après la date d'acquisition.

### **Résultat net attribuable au Groupe Eutelsat et aux participations ne donnant pas le contrôle**

Le résultat net attribuable au Groupe Eutelsat correspond au résultat net consolidé du Groupe Eutelsat diminué de la part du résultat des filiales consolidées qui revient aux participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle sont la part des capitaux propres qui n'est pas directement ou indirectement attribuable au Groupe Eutelsat

#### **2.1.7.5 Résultat des opérations**

##### **a) Compte de résultat consolidé**

Le tableau ci-dessous représente un compte de résultat consolidé condensé du Groupe Eutelsat pour les périodes indiquées, qui a été extrait sans ajustement significatif des informations financières historiques d'Eutelsat figurant dans l'Annexe A (*Informations financières historiques d'Eutelsat*) du présent Document d'Exemption.

(en millions d'euros)

	Exercice clos le 30 juin		
	2021	2022	2023
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1.233,9</b>	<b>1.151,6</b>	<b>1.131,3</b>
Coûts des opérations	(94,7)	(93,2)	(103,3)
Frais commerciaux et administratifs	(217,3)	(196,8)	(202,7)
Dotations aux amortissements	(507,7)	(481,7)	(455,5)
Autres produits et charges opérationnels	(67,0)	44,9	203,5
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>347,2</b>	<b>424,8</b>	<b>573,5</b>
Coût de la dette nette	(72,8)	(63,1)	(68,5)
Autres produits et charges financiers	(22,2)	(1,8)	(22,8)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(95,0)</b>	<b>(64,9)</b>	<b>(91,3)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>252,3</b>	<b>359,9</b>	<b>482,2</b>
Impôt sur les sociétés	(24,2)	(48,6)	(66,5)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	(71,5)	(87,3)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>228,1</b>	<b>239,8</b>	<b>328,3</b>
Résultat net attribuable au Groupe Eutelsat	214,1	230,8	314,9
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	14,0	9,1	13,4

La ventilation des résultats par segment opérationnel et par zone géographique figure au paragraphe 2.1.2.6 (*Principaux marchés*) du présent Document d'Exemption.

b) Comparaison des résultats des opérations pour les exercices clos le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022

***Chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires total pour l'exercice clos le 30 juin 2023 a diminué de 5,5 % sur une base comparable et de 1,8% sur une base réelle, pour s'établir à 1.131,3 millions d'euros, contre 1.151,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022. Le chiffre d'affaires des quatre activités opérationnelles (hors « autres revenus ») s'élevait à 1.136,1 millions d'euros, en recul de 4,8 % sur une base comparable (1,1 % sur une base réelle), en excluant un effet de change positif de 43 millions d'euros, contre 1.148,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

***Vidéo***

La vidéo a contribué à hauteur d'environ 62% au chiffre d'affaires total des activités opérationnelles du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Le chiffre d'affaires de la vidéo a diminué de 8,3 % sur une base comparable (6,3 % sur une base réelle), pour s'établir à 704,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023, contre 752,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022. Cette évolution traduit l'impact du non-renouvellement anticipé d'un contrat de capacité signé avec Digitürk à partir de mi-novembre 2022 ainsi qu'un repli des revenus générés en Europe lié à une baisse des volumes auprès de certains distributeurs. Le chiffre d'affaires a également été affecté par l'impact des sanctions prises à l'encontre de certaines chaînes russes et iraniennes, principalement au second semestre de l'exercice 2022-2023.

Sur le plan commercial, Eutelsat a été retenue par Orby Elevate pour la diffusion en réception directe (« **DTH** ») de ses premiers services audiovisuels grand public en langue anglaise aux États-Unis grâce à la couverture inégalée du satellite EUTELSAT WEST 117 West A sur le territoire des États-Unis. Eutelsat a également élargi son partenariat avec l'Emirates Integrated Telecommunications Company (EITC) en vue d'enrichir son offre de services DTH au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le chiffre d'affaires de la Vidéo Professionnelle, qui représente environ 10 % du secteur de la Vidéo, a également diminué en raison de difficultés structurelles et du caractère saisonnier de certains événements.

***Connectivité fixe***

La connectivité fixe a contribué à hauteur d'environ 16 % au chiffre d'affaires total des activités opérationnelles du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Le chiffre d'affaires de la connectivité fixe a diminué de 2,3 % sur une base comparable (et a augmenté de 3,5 % sur une base réelle), pour s'établir à 177,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023, contre 171,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Dans le haut débit, qui représente 40 % de cette application, le chiffre d'affaires est globalement stable, compte tenu de la base de comparaison qui intègre la contribution des accords de distribution avec Orange, TIM, et plus récemment Hispasat et Swisscom ainsi que, dans une moindre mesure, la croissance des activités en Afrique.

Le Groupe Eutelsat a finalisé la cession de ses activités de vente aux particuliers de services haut débit en Europe. Cette cession fait suite au succès de son modèle de distribution indirecte sur le marché du haut débit par satellite dans cette zone géographique. Cette stratégie sera soutenue par l'entrée en service de KONNECT VHTS prévue au second semestre de l'année civile 2023.

Pour les Données Fixes qui représentent 60 % de cette application, l'amélioration des volumes compense partiellement l'effet négatif de la pression concurrentielle sur les prix.

### *Services aux gouvernements*

Les services aux gouvernements ont contribué à hauteur d'environ 12 % au chiffre d'affaires total des activités opérationnelles du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Le chiffre d'affaires des services aux gouvernements a diminué de 7,2 % sur une base comparable (0,7 % sur une base réelle), pour s'établir à 143,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023, contre 144,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

La baisse a été largement compensée par le contrat ponctuel de 14 millions d'euros avec l'Agence spatiale allemande (DLR) au titre duquel EUTELSAT HOTBIRD 13F a fourni des services à partir d'avril à la position orbitale 0,5° Est, avant son entrée en service à 13° Est, prévue au troisième trimestre de l'année civile 2023. Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de l'exercice 2022-2023 était de 45 millions d'euros, en hausse de 25,8% d'une année à l'autre et de 45,0% d'un trimestre à l'autre, ce qui est, si l'on exclut le contrat avec DLR, en recul de 14,0 % sur un an, suivant la même tendance que le troisième trimestre (-13,4 %) bien qu'en légère amélioration par rapport au premier semestre, grâce à un meilleur taux de renouvellement (plus de 70 % contre 65 % à l'automne 2022) enregistré lors de la campagne de renouvellement des contrats avec le Département américain de la Défense au printemps 2023.

### *Connectivité mobile*

La connectivité mobile a contribué à hauteur d'environ 10 % au chiffre d'affaires total des activités opérationnelles du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Le chiffre d'affaires de la connectivité mobile a augmenté de 26,8 % sur une base comparable (37,9 % sur une base réelle), pour s'établir à 110,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023, contre 79,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, reflétant principalement la poursuite d'une dynamique favorable, notamment dans le secteur maritime, comprenant notamment la commercialisation au premier semestre du troisième faisceau du satellite EUTELSAT QUANTUM auprès d'un client du secteur de la mobilité maritime.

### *Autres revenus*

Les autres revenus se sont élevés à un montant négatif de 4,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023, soit une baisse de 247,1 % sur une base comparable (244,7 % sur une base réelle) par rapport à un montant positif de 3,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, incluant un impact négatif de 15 millions d'euros lié aux opérations de couverture de change contre un impact négatif de 12 millions d'euros lors de l'exercice 2021-2022.

### *Coûts des opérations, frais commerciaux et administratifs*

Le coût des opérations pour l'exercice clos le 30 juin 2023 s'est élevé à 103,3 millions d'euros, soit une augmentation de 10,8 % par rapport à 93,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022. Les frais commerciaux et administratifs pour l'exercice clos le 30 juin 2023 se sont élevés à 202,7 millions d'euros, soit une augmentation de 3,0 % par rapport à 196,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, reflétant une augmentation des charges de personnel et des charges techniques due à l'évolution dans la composition des revenus et, dans une moindre mesure, l'inflation. Elles comprennent également les coûts de transaction encourus avec les clients russes.

### *Dotations aux amortissements*

Les dotations aux amortissements pour l'exercice clos le 30 juin 2023 se sont élevées à 455,5 millions d'euros, soit une baisse de 5,4 % ou 26,2 millions d'euros par rapport à 481,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, en raison de la baisse des dotations aux amortissements des actifs en orbite et au sol, et nonobstant le fait que les deux satellites, HOTBIRD 13F et HOTBIRD 13G sont entrés en service respectivement le 4 avril 2023 et le 30 mai 2023.

### *Autres produits et charges opérationnels*

Les autres produits et charges opérationnels pour l'exercice clos le 30 juin 2023 se sont élevés à 203,5 millions d'euros, soit une augmentation de 353,2 % par rapport à 44,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, incluant pour l'essentiel un produit de 382 millions de dollars U.S. lié à la Phase II de la bande C. Les autres produits opérationnels pour l'exercice 2021-2022 incluaient un produit de 125 millions de dollars U.S. lié à la Phase I de la bande C.

### ***Résultat opérationnel***

Le résultat opérationnel pour l'exercice clos le 30 juin 2023 s'est élevé à 573,5 millions d'euros, soit une augmentation de 35,0 % par rapport aux 424,8 millions d'euros enregistrés pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

### ***Résultat financier***

Le résultat financier net pour l'exercice clos le 30 juin 2023 s'est élevé à un montant négatif de 91,3 millions d'euros, soit une baisse de 40,7 % par rapport au montant négatif de 64,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, reflétant l'évolution défavorable de la variation de change, et les taux d'intérêt plus élevés.

### ***Impôt sur les sociétés***

La charge d'impôt du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2023 s'est élevée à 66,5 million d'euros, en augmentation de 36,9% par rapport aux 48,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, principalement en raison de la taxation à hauteur de 30 % appliqué à l'augmentation du produit de la bande C.

### ***Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence***

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence pour l'exercice clos le 30 juin 2023 s'est élevée à un montant négatif de 87,3 millions d'euros, soit une baisse de 22,1 % contre un montant négatif de 71,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, reflétant la contribution annuelle complète de la participation dans OneWeb, qui ne s'appliquait lors de l'exercice 2021-2022 qu'à partir de septembre 2021.

### ***Résultat net attribuable au Groupe Eutelsat***

La part de résultat net attribuable au Groupe Eutelsat s'est élevée à 314,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023, en augmentation de 36,4 % par rapport aux 230,8 millions d'euros de l'exercice clos le 30 juin 2022, soit une marge de 28 % à comparer à une marge de 20 % pour l'exercice clos le 30 juin 2022. Cela reflète :

- des dotations aux amortissements de 455,5 millions d'euros, soit une diminution de 5,4 % ou 26,2 millions d'euros par rapport aux 481,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (voir ci-dessus le sous-paragraphe « *Dotation aux amortissements* ») ;
- des autres produits opérationnels de 203,5 millions d'euros, soit une augmentation de 353,2 % par rapport aux autres produits opérationnels de 44,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (voir ci-dessus le sous-paragraphe « *Autres produits et charges opérationnels* ») ;
- un résultat financier net négatif de 91,3 millions d'euros, soit une baisse de 40,7 % par rapport au résultat négatif de 64,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (voir ci-dessus le sous-paragraphe « *Résultat financier* ») ;
- une charge d'impôts plus élevée s'élevant à 66,5 millions d'euros, soit une augmentation de 36,9 % par rapport aux 48,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (voir ci-dessus le sous-paragraphe « *Impôt sur les sociétés* ») ; et

- une *quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence* de -87,3 millions d'euros, soit une baisse de 22,1 % par rapport à -71,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (voir ci-dessus le sous-paragraphe « *Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence* »).

### ***Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle***

La part du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 30 juin 2023 était d'un montant de 13,4 millions d'euros, soit une augmentation de 47,3 % par rapport au montant de 9,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

- c) Comparaison des résultats des opérations pour les exercices clos les 30 juin 2022 et 30 juin 2021

### ***Chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 30 juin 2022 a diminué de 6,7 % pour atteindre 1.151,6 millions d'euros contre 1.233,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2021. Le chiffre d'affaires s'établit à 1.148 millions d'euros (hors « Autres revenus »), soit un recul de 3,8 % sur une base comparable (un recul de 4,4% sur une base réelle) par rapport aux 1.201,2 millions d'euros de l'exercice clos le 30 juin 2021, ou 1.122 millions d'euros au taux de 1,20 €/USD\$, supérieur au point médian de la fourchette de 1.110 à 1.130 millions d'euros annoncée par Eutelsat pour cet exercice. Le calcul sur une base comparable (c'est-à-dire à taux de change et périmètre constants) a exclu un effet positif de change d'environ 2 points et un effet négatif de périmètre d'environ 2,5 points lié à la cession d'Eurobroadband Infrastructure le 30 avril 2021, qui a été partiellement compensée par la consolidation de BigBlu Broadband Europe depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

La variation pour l'établissement de la base comparable est calculée comme suit : (i) le chiffre d'affaires en dollars U.S. de l'exercice 2021-2022 a été converti au taux de l'exercice 2020-2021, (ii) la contribution de BigBlu Broadband Europe au chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 septembre 2021 a été exclue du chiffre d'affaires de l'exercice 2021-2022, (iii) la contribution d'Eurobroadband Infrastructure est exclue du chiffre d'affaires de l'exercice 2021-2022 et (iv) le chiffre d'affaires lié aux opérations de couverture de change est exclu des « Autres revenus ».

### ***Broadcast***

Le Broadcast a participé à hauteur d'environ 61 % au chiffre d'affaires total des activités opérationnelles du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (en légère baisse par rapport aux 62 % du chiffre d'affaires total des activités opérationnelles du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2021). Le chiffre d'affaires du Broadcast a baissé de 6,9 % sur une base comparable (et de 6,0% sur une base réelle) pour atteindre 696,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, contre 741,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2021, ce qui confirme la résilience du second semestre avec deux trimestres consécutifs de grande stabilité. Cette baisse reflète principalement l'effet du renouvellement partiel de la capacité avec Nilesat à 7/8° Ouest, ainsi que la baisse du chiffre d'affaires en Europe au premier semestre de l'exercice 2021-2022 en raison principalement de l'effet report lié au ralentissement du rythme des nouvelles affaires au cours de la période Covid.

### ***Données et vidéo professionnelle***

Les données et la vidéo professionnelle ont participé à hauteur d'environ 14 % au chiffre d'affaires total des activités opérationnelles pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (en légère hausse par rapport aux 13 % du chiffre d'affaires des activités opérationnelles du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2021). Pour l'exercice clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires des données et de la vidéo professionnelle s'établit à 158,5 millions d'euros, soit une baisse de 4,2 % sur une base comparable (et une baisse de 1,8% sur une base réelle) par rapport aux 161,4 millions d'euros de chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021, une tendance qui est globalement cohérente par rapport à l'exercice 2020-2021, qui présentait une baisse de 3,7 % par rapport à l'exercice 2019-2020.

Le chiffre d'affaires des données fixes, qui représentent les deux tiers de cette activité opérationnelle, bénéficie de volumes plus élevés qui compensent partiellement la pression sur les prix, qui enregistrent une diminution à deux chiffres. Le chiffre d'affaires de la vidéo professionnelle reste en déclin structurel, bien qu'elle ait bénéficié d'une solide performance de l'utilisation occasionnelle (fourniture d'une capacité satellitaire à court terme plutôt que d'une capacité allouée sur une base permanente).

#### *Services aux gouvernements*

Les services aux gouvernements ont participé à hauteur d'environ 12 % au chiffre d'affaires des activités opérationnelles du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (en légère baisse par rapport aux 13 % du chiffre d'affaires total des activités opérationnelles du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2021). Pour l'exercice clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires des services aux gouvernements s'élève à 144,4 millions d'euros, soit une baisse de 7,9 % sur une base comparable (et une baisse de 4,6% sur une base réelle) par rapport aux 151,4 millions d'euros de chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021. Cela reflète l'effet négatif lié aux campagnes de renouvellement avec l'administration américaine compte tenu du retrait de ses troupes d'Afghanistan, ce qui a conduit à un taux de renouvellement de seulement 75 % au cours de l'exercice 2021-2022, ainsi que de la fin de vie en orbite stable d'EUTELSAT 174A. Ces éléments négatifs n'ont été que partiellement compensés par les premiers revenus incrémentaux générés par EUTELSAT QUANTUM.

#### *Haut débit fixe*

Le haut débit fixe a participé à hauteur d'environ 6 % au chiffre d'affaires des activités opérationnelles du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (en légère baisse par rapport aux 7 % du chiffre d'affaires total des activités opérationnelles du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2021). Pour l'exercice clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires du haut débit fixe s'élève à 68,7 millions d'euros, soit une hausse de 36,0 % sur une base comparable (et une baisse de 14,3% sur une base réelle) par rapport aux 80,2 millions d'euros de l'exercice clos le 30 juin 2021, ce qui reflète la contribution des accords de distribution avec Orange, TIM et Hispasat, la bonne dynamique des opérations en Afrique et la montée en puissance de l'accord multi-faisceaux signé pour le satellite EUTELSAT 65 WEST A avec plusieurs distributeurs mexicains. Ces éléments positifs compensent largement l'érosion des activités historiques de BigBlu Broadband sur le satellite KA-SAT.

#### *Connectivité mobile*

La connectivité mobile a contribué à hauteur d'environ 7 % au chiffre d'affaires total des activités opérationnelles du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (soit une hausse par rapport aux 5 % du chiffre d'affaires total des activités opérationnelles du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2021). Pour l'exercice clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires de la connectivité mobile s'élève à 79,9 millions d'euros, soit une hausse de 15,0 % sur une base comparable (et une hausse de 18,9% sur une base réelle) par rapport aux 67,2 millions d'euros de chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021, ce qui reflète l'effet report positif du contrat signé avec Anuvu lors de l'exercice 2020-2021, ainsi que la poursuite de la forte croissance de la mobilité maritime, qui bénéficie de la montée en puissance des contrats signés avec plusieurs distributeurs ces dernières années et du contrat conclu lors de l'exercice 2021-2022 concernant EUTELSAT QUANTUM avec un client au Moyen-Orient. Ces éléments positifs compensent largement la baisse des volumes enregistrée avec un distributeur au Moyen-Orient.

#### *Autres revenus*

Les autres revenus s'élèvent à 3,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, soit une baisse de 90,0 % sur une base comparable (et une baisse de 89,9 % sur une base réelle) par rapport aux 32,7 millions d'euros de l'exercice clos le 30 juin 2021, principalement en raison d'un impact négatif de 12 millions d'euros lié aux opérations de couverture de change euro/dollar contre un impact positif de 16 millions d'euros lors de l'exercice clos le 30 juin 2021.

#### *Coûts des opérations et frais commerciaux et administratifs*

Les coûts des opérations s'élèvent à 93,2 millions d'euros, soit une baisse de 1,6 % par rapport aux 94,7 millions d'euros de l'exercice clos le 30 juin 2021. Les frais commerciaux et administratifs pour l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élèvent à 196,8 millions d'euros, en baisse de 9,4 % par rapport aux 217,3 millions d'euros de l'exercice clos le 30 juin 2021. Ces éléments résultent d'un effet de périmètre favorable, de moindres provisions pour créances douteuses et de la poursuite d'une forte discipline en matière de coûts sur les activités historiques qui compensent largement les coûts additionnels liés aux activités en croissance. Dans le contexte du programme d'économie de coûts LEAP 2, 24 millions d'euros d'économies ont été réalisés sur l'exercice 2021-2022.

### ***Dotation aux amortissements***

Les dotations aux amortissements pour l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élèvent à 481,7 millions d'euros, en baisse de 5,1 % par rapport aux 507,7 millions d'euros de l'exercice clos le 30 juin 2021, du fait notamment de la cession de KA-SAT en mai 2021 et de la fin de la période d'amortissement de certains actifs, qui compensent largement l'effet de l'entrée en service de KONNECT en novembre 2020 et d'EUTELSAT QUANTUM en novembre 2021.

### ***Autres produits et charges opérationnels***

Les autres produits opérationnels pour l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élèvent à 44,9 millions d'euros, en baisse de 167 % par rapport aux 67 millions d'euros d'autres produits opérationnels de l'exercice clos le 30 juin 2021.

A la suite de la décision fédérale publiée par la FCC le 3 mars 2020 dans le cadre de la libération des fréquences 3,7-4 GHz (bande C) sur le territoire américain, le Groupe Eutelsat a mis en œuvre un plan de transition qui comporte deux phases, correspondant chacune à la libération de certaines fréquences et donnant lieu au paiement d'incitations financières à hauteur de 125 millions de dollars U.S. pour la première phase et de 382 millions de dollars U.S. pour la seconde phase.

L'exercice 2021-2022 inclut un paiement de 125 millions de dollars U.S. lié aux procédures de la phase 1 de la bande C à la suite de la certification par la FCC de la première phase du plan de transition du Groupe Eutelsat, en octobre 2021, partiellement compensé par la dépréciation de certains actifs enregistrée principalement au premier semestre de l'exercice 2021-2022. Les travaux relatifs à la seconde phase du plan de transition ont été achevés pour les stations terrestres revendiquées par le Groupe Eutelsat et restent soumis à l'approbation de la FCC.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2022, les autres produits opérationnels comprenaient les recettes de 106,6 millions d'euros sur la phase 1 du plan de transition vers la bande C. Les autres charges opérationnelles incluent principalement des dépréciations sur les satellites et les lanceurs pour un montant de 33,8 millions d'euros, des coûts de restructuration pour un montant de 7,2 millions d'euros et un ajustement de l'impact de la cession d'Eurobroadband Infrastructure pour un montant de 10,9 millions d'euros.

### ***Résultat opérationnel***

Pour l'exercice clos le 30 juin 2022, le résultat opérationnel s'élève à 424,8 millions d'euros, en hausse de 22 % par rapport aux 347,2 millions d'euros de l'exercice clos le 30 juin 2021.

### ***Résultat financier***

Le résultat financier pour l'exercice financier clos le 30 juin 2022 représentait un montant négatif de 64,9 millions d'euros, soit une amélioration par rapport au montant négatif de 95 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2021, reflétant principalement un impact favorable des gains et pertes de change.

### ***Impôt sur les sociétés***

La charge d'impôt pour l'exercice clos le 30 juin 2022 s'est élevée à 48,6 millions d'euros, en hausse de

100,8 % par rapport à 24,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2021, reflétant principalement le taux d'imposition de 30 % appliqué au chiffre d'affaires lié aux produits de la bande C.

### ***Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence***

Les participations dans les sociétés mises en équivalence sont la valeur de mise en équivalence de OneWeb, qui correspond à la quote-part du Groupe Eutelsat dans le résultat de OneWeb, qui a enregistré 605,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence a atteint un montant négatif de 71,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, contre zéro pour l'exercice clos le 30 juin 2021. En septembre 2021, Eutelsat a acquis 20,52 % de OneWeb. Sa participation est passée à 25,13 % fin décembre 2021, après la participation à une partie de la dernière option d'achat de Bharti. Le 28 février 2022, Hanwha est entré au capital pour 300 millions de dollars U.S., et la participation d'Eutelsat s'élève désormais à 22,91 % du capital de OneWeb.

### ***Résultat net attribuable au Groupe Eutelsat***

Le résultat net attribuable au Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2022 était de 230,8 millions d'euros, soit une augmentation de 8% par rapport aux 214,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2021, la marge nette s'établissant à 20%.

### ***Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle***

La part du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 30 juin 2022 s'est élevée à 9,1 millions d'euros, soit une baisse de 35 % par rapport aux 14,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

#### ***2.1.7.6 Liquidités et ressources en capitaux***

Les sources principales de liquidités d'Eutelsat sont : (i) les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles d'Eutelsat S.A. ; (ii) les facilités de crédit obtenues par Eutelsat et Eutelsat S.A. et la dette obligataire émise par Eutelsat S.A. ; et (iii) la trésorerie. Les détails des facilités de crédit d'Eutelsat et d'Eutelsat S.A., y compris les engagements totaux, les échéances et les intérêts, ainsi que l'encours au 30 juin 2023, figurent au paragraphe 2.1.7.7 (*Instruments financiers*) du présent paragraphe 2.1.7 (*Examen de la situation financière et du résultat d'Eutelsat*) et à l'Annexe A (*Informations financières historiques d'Eutelsat*) du présent Document d'Exemption.

Les besoins en liquidité du Groupe Eutelsat sont principalement : (i) le financement de la construction et du lancement de satellites ; (ii) le service de la dette du Groupe Eutelsat ; (iii) la croissance externe, le cas échéant ; et (iv) le financement de ses besoins en fonds de roulement.

Le tableau suivant résume l'évolution des flux de trésorerie pour les périodes indiquées.

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>Exercice clos le 30 juin (audité)</b>		
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	889,0	800,9	734,9
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(183,3)	(583,0)	(332,9)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	(670,1)	(413,3)	(598,0)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(6,5)	14,7	(0,3)
Incidence de la variation du périmètre	-	-	(2,0)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>29,1</b>	<b>(180,6)</b>	<b>(198,3)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	832,0	861,1	680,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	861,1	680,5	482,2

a) Comparaison des résultats des opérations pour les exercices clos les 30 juin 2023 et 30 juin 2022

### ***Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation***

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 734,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023, par rapport à 800,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, en raison d'une baisse de l'EBITDA ajusté et du paiement de la première tranche de 100 millions de dollars U.S. de l'accord Take or Pay signé avec OneWeb (voir paragraphe « *Accord de partenariat de distribution Take or Pay* » du paragraphe 5.2.1 (*Eutelsat*) du présent Document d'Exemption), compensé partiellement par une diminution du besoin en fonds de roulement, notamment grâce à un prépaiement de 85 millions d'euros au titre du contrat EGNOS et à un niveau d'encaissements plus élevé.

### ***Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement***

Les investissements concernent essentiellement les satellites (acquisition de satellites) et les équipements au sol (comprenant principalement l'équipement de contrôle et de surveillance des satellites). Les acquisitions de satellites correspondent aux dépenses liées à la construction, au lancement et à la mise en service opérationnelle des satellites. Ces dépenses comprennent les coûts de construction (incluant le cas échéant les primes d'intéressement liées à la performance), les coûts de lancement et les primes d'assurance « lancement-plus-un-an ». Les acquisitions de satellites représentent la part la plus importante des investissements du Groupe Eutelsat. Les dépenses liées à l'approvisionnement et au lancement d'un satellite s'étalent généralement sur les deux ou trois années précédant le lancement de ce satellite. Le niveau des investissements dépend essentiellement du programme de lancement des satellites et peut fluctuer de manière importante d'une année sur l'autre.

Les flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement se sont élevés à un montant négatif de 332,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023, par rapport à un montant négatif de 583,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, principalement en raison :

- du phasage des différents programmes de satellites ;
- au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, des acquisitions de titres de participation pour un montant de 122,1 millions d'euros correspondant principalement à l'investissement dans OneWeb ; et
- au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, des acquisitions de titres de participation pour un montant de 491,9 millions d'euros correspondant principalement à l'investissement dans OneWeb, ainsi que du paiement lié à la première phase du produit de libération de la bande C pour un montant de 86,1 millions d'euros après impôt.

Le tableau suivant présente l'évolution des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement pour les exercices clos les 30 juin 2022 et 2023 :

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>Exercice clos le 30 juin</b>	
	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	(177,2)	(201,0)
Produits d'assurance reçus	-	-
Produit de libération de la bande C	86,1	(9,8)
Acquisitions de titres de participation et autres mouvements	(491,9)	(122,1)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(583,0)	(332,9)

### ***Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement***

Les flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement se sont élevés à un montant négatif de 598,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023, par rapport à un montant négatif de 413,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, reflétant principalement :

- l'impact des principales opérations de financement et de refinancement du Groupe Eutelsat :

- l'émission obligataire de 300 millions d'euros, levée le 1<sup>er</sup> octobre 2012 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg pour une durée de 10 ans et arrivant à maturité le 10 octobre 2022, a été entièrement remboursée à maturité ;
  - les maturités des lignes de crédit revolving de 450 millions et 200 millions d'euros d'Eutelsat S.A. ont été étendues jusqu'au 30 septembre 2025, avec une option supplémentaire d'extension jusqu'au 30 septembre 2026 soumise à l'approbation des prêteurs ; et
  - le covenant financier EBITDA ajusté/Nette dette de la ligne de *term loan* et du crédit *in fine* d'Eutelsat (voir paragraphe « *Covenants financiers* » du paragraphe 2.1.7.7 (*Instruments financiers*) du présent Document d'Exemption ;
- les intérêts et autres frais financiers payés pour un montant de 78,3 millions d'euros pour l'exercice 2021-2022 contre un montant de 95,3 millions d'euros pour l'exercice 2022-2023 ;
  - l'évolution des dividendes payés partiellement en Actions Nouvelles et partiellement payés en numéraire (montant en numéraire de 221,5 millions d'euros pour l'exercice 2021-2022 et montant en numéraire de 80,6 millions d'euros pour l'exercice 2022-2023) ;
  - le remboursement des dettes locatives pour un montant de 14,1 millions d'euros pour l'exercice 2021-2022 contre montant de 54,6 millions d'euros pour l'exercice 2022-2023.
- b) Comparaison des résultats des opérations pour les exercices clos les 30 juin 2022 et 30 juin 2021

#### ***Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation***

Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation se sont élevés à 800,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022, par rapport à 889,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2021. Cela reflète la baisse de l'EBITDA ajusté ainsi qu'une base de comparaison défavorable pour le besoin en fonds de roulement compte tenu du rattrapage dont a bénéficié l'exercice 2020-2021 après la crise COVID. L'impôt sur la trésorerie payé a également été inférieur à celui de l'exercice 2020-2021, qui comprenait des taxes liées à des indemnités d'assurance exceptionnelles.

#### ***Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement***

Pour l'exercice clos le 30 juin 2022, les flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement ont été d'un montant négatif de 583,0 millions d'euros, contre un montant négatif de 183,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2021, une variation traduisant principalement :

- le phasage des différents programmes de satellites ;
- au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, l'acquisition de titres de participation pour un montant de 48 millions d'euros, correspondant essentiellement à l'investissement dans BigBlu Broadband et la cession de la participation de 51 % qu'Eutelsat détenait dans Eurobroadband Infrastructure pour un impact net de 41,5 millions d'euros, après prise en compte de la trésorerie détenue par Eurobroadband Infrastructure à la date de la cession ;
- au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, des acquisitions de titres de participation pour un montant de 491,9 millions d'euros, correspondant principalement à l'investissement dans OneWeb ; et
- le paiement lié à la première phase du produit de libération de la bande C pour un montant de 86 millions d'euros après impôts.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement au cours des

exercices clos les 30 juin 2021 et 2022.

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>Exercice clos le 30 juin</b>	
	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	(183,4)	(177,2)
Produits d'assurance reçus	6,6	-
Cession d'entités	41,5	-
Produit de libération de la bande C	-	86,1
Acquisitions de titres de participation et autres mouvements	(48,0)	(491,9)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissements	(183,3)	(583,0)

### ***Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement***

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement sont passés d'un montant négatif de 670,1 millions d'euros à un montant négatif de 413,3 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement :

- l'impact des principales opérations de financement ou de refinancement :
  - une nouvelle ligne de crédit de 159 millions d'euros a été levée au niveau d'Eutelsat S.A. pour augmenter la liquidité du Groupe Eutelsat. Elle est composée de trois tranches remboursables respectivement en juin 2025, juin 2026 et juin 2027 ; et
  - les échéances du prêt à terme de 400 millions d'euros d'Eutelsat et de la facilité de crédit renouvelable de 200 millions d'euros d'Eutelsat ont toutes deux été reportées d'un an, de juin 2026 à juin 2027 ;
- l'évolution des dividendes payés en numéraire de 204,9 millions d'euros pour l'exercice 2020-2021 à 221,5 millions d'euros pour l'exercice 2021-2022 ;
- le remboursement des dettes locatives pour un montant de 91,5 millions d'euros pour l'exercice 2020-2021, contre 14,1 millions d'euros pour l'exercice 2021-2022 ; et
- des intérêts et autres frais financiers payés pour un montant de 80,0 millions d'euros pour l'exercice 2020-2021, contre 78,3 millions d'euros pour l'exercice 2021-2022.

#### ***2.1.7.7 Instruments financiers***

Les instruments financiers d'Eutelsat comprennent des crédits à terme, des facilités de crédit et des émissions obligataires. Au 30 juin 2023, le Groupe Eutelsat respectait l'ensemble des covenants bancaires.

Le tableau suivant présente les principaux termes des instruments financiers existants d'Eutelsat au 30 juin 2023.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Montant accordé</b>	<b>Montant utilisé</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>	<b>Termes de covenants financiers</b>
Crédit à terme d'Eutelsat	400	400	EURIBOR plus une marge dépendant des notations de crédit à long terme d'Eutelsat attribuées par S&P. Trois mois sélectionnés, commençant le 10 septembre, le 10 décembre, le 10 mars et le 10 juin de chaque année.	25 juin 2027	Maintenir un ratio d'endettement total net sur EBITDA ajusté annualisé (tel que défini contractuellement et basé sur les comptes consolidés IFRS du Groupe Eutelsat) inférieur ou égal à 4,0 pour 1, testé au 30 juin et au 31 décembre de chaque année <sup>(1)</sup>
Crédit renouvelable d'Eutelsat	200	-	EURIBOR (ou SOFR pour les	25 juin 2027	Maintenir un ratio d'endettement total net

			tirages en dollars U.S.) plus une marge dépendant des notations de crédit à long terme d'Eutelsat attribuées par S&P		sur EBITDA ajusté annualisé (tel que défini contractuellement et basé sur les comptes consolidés IFRS du Groupe Eutelsat) inférieur ou égal à 4,0 pour 1, testé au 30 juin et au 31 décembre de chaque année <sup>(1)</sup>
Crédit à terme d'Eutelsat S.A. avec la BEI	200	200	0,488%	8 décembre 2028	
Crédit renouvelable Eutelsat S.A. n° 1	450	-	EURIBOR (ou SOFR pour les montants tirés en dollars U.S.) plus une marge de 0,23% à 0,95% dépendant de la notation à long terme d'Eutelsat S.A. attribuée par S&P	30 septembre 2025 <sup>(2)</sup>	Maintenir un ratio d'endettement total net sur EBITDA ajusté annualisé (tel que défini contractuellement et basé sur les comptes consolidés du sous-groupe Eutelsat S.A. établis selon les normes IFRS) inférieur ou égal à 4 pour 1, testé au 30 juin et au 31 décembre de chaque année
Crédit renouvelable Eutelsat S.A. n° 2	200	-	EURIBOR (ou LIBOR pour les montants tirés en dollars U.S.) plus une marge dépendant de la notation à long terme d'Eutelsat S.A. attribuée par S&P	30 septembre 2025 <sup>(2)</sup>	Maintenir un ratio d'endettement total net sur EBITDA ajusté annualisé (tel que défini contractuellement et basé sur les comptes consolidés du sous-groupe Eutelsat S.A. établis selon les normes IFRS) inférieur ou égal à 4 pour 1, testé au 30 juin et au 31 décembre de chaque année
Facilité de crédit Eutelsat S.A. n° 1	200	200 (dont 82 remboursés)	Taux fixe plus marge prédéfinie	30 juin 2023 (65 millions d'euros) 30 juin 2024 (53 millions d'euros)	Maintenir un ratio d'endettement total net sur EBITDA ajusté annualisé (tel que défini contractuellement et basé sur les comptes consolidés du sous-groupe Eutelsat S.A. établis selon les normes IFRS) inférieur ou égal à 4 pour 1, testé au 30 juin et au 31 décembre de chaque année

Facilité de crédit no 2	Eutelsat S.A.	200	200	Taux fixe plus marge prédéfinie	28 juin 2024 (75 millions d'euros)	Maintenir un ratio d'endettement total net sur EBITDA ajusté annualisé (tel que défini contractuellement et basé sur les comptes consolidés du sous-groupe Eutelsat S.A. établis selon les normes IFRS) inférieur ou égal à 4 pour 1, testé au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.
Facilité de crédit no 3	Eutelsat S.A.	159	-	Taux fixe plus marge prédéfinie	30 juin 2025 (53 millions d'euros)	Maintenir un ratio d'endettement net total sur EBITDA ajusté annualisé (tel que défini contractuellement et basé sur les comptes consolidés du sous-groupe Eutelsat S.A. établis selon les normes IFRS) inférieur ou égal à 4 pour 1, testé au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

<sup>(1)</sup> Durant l'exercice 2022-2023, le Groupe Eutelsat a obtenu des créanciers que le calcul du ratio entre la dette nette totale et l'EBITDA ajusté prenne en compte par anticipation le produit après impôt de la libération du spectre en bande C pour les tests effectués jusqu'au 30 juin 2024. Le Groupe Eutelsat a également obtenu des créanciers une augmentation du ratio dette nette/EBITDA ajusté de 4 à 4,75 pour les périodes de test allant du 30 juin 2023 au 31 décembre 2024, puis à 4,50 pour les périodes de test allant du 30 juin 2025 au 31 décembre 2025 dans l'hypothèse où la Réalisation du Rapprochement interviendrait avant la date de test.

<sup>(2)</sup> Le 13 juillet 2023, les maturités des lignes de crédit revolving actives de 450 millions d'euros et de 200 millions d'euros ont été étendues jusqu'au 30 septembre 2025 avec une option supplémentaire d'extension d'un an soumise à l'approbation des prêteurs.

Le 13 juillet 2023, 143,6 millions d'euros ont été tirés sur la ligne de crédit active de dettes structurées au 30 juin 2023. Ces sommes ont été utilisées afin de financer des acquisitions d'immobilisation dont les échéances étaient prévues au mois de juillet. Le remboursement d'un montant de 65 millions d'euros de dettes structurées est par ailleurs intervenu le 31 juillet 2023.

### Obligations

Un résumé des conditions des obligations émises au 30 juin 2023 est présenté ci-dessous :

Échéance des obligations	Montant accordé	Taux du coupon
2 octobre 2025	800	2,000%
13 juillet 2027	600	2,250%
13 octobre 2028	600	1,500%

Les frais d'émission encourus lors de l'émission des obligations et des emprunts structurés sont amortis sur la durée des emprunts.

### Covenants financiers

Les contrats de crédit d'Eutelsat ne comportent ni garantie de filiales d'Eutelsat, ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs. Ces contrats de crédit comportent certaines clauses restrictives, sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts. Le contrat prévoit la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de changement du contrôle d'Eutelsat et/ou d'Eutelsat S.A. (notamment à la suite d'une action de concert).

Par ailleurs, Eutelsat s'est engagée à détenir directement ou indirectement 95% du capital et des droits de vote d'Eutelsat S.A. pendant la durée de l'emprunt.

### *Lignes de crédits d'Eutelsat S.A.*

Les contrats de crédit et les émissions d'obligations d'Eutelsat S.A. ne comportent aucune garantie du Groupe Eutelsat ni aucun nantissement d'actifs au profit des prêteurs, mais contiennent des clauses restrictives (sous réserve des exceptions usuelles prévues dans ce type de convention de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat S.A. et de ses filiales, notamment à :

- consentir des sûretés ;
- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des prêts et réaliser des investissements ;
- s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (sauf celles réalisées au sein du Groupe Eutelsat et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- modifier la nature de l'activité d'Eutelsat S.A. ou de ses filiales.

Les contrats de crédit permettent à chaque prêteur de demander le remboursement anticipé de la totalité des sommes dues en cas de changement de contrôle d'Eutelsat et de sa filiale Eutelsat S.A. (hors prise de contrôle par les actionnaires de référence du Groupe Eutelsat ou réorganisation du Groupe Eutelsat). Par ailleurs, pour les contrats de crédit d'Eutelsat, Eutelsat s'est engagée à détenir, directement ou indirectement, 95 % du capital et des droits de vote d'Eutelsat S.A. pendant toute la durée du prêt.

Les contrats de crédit comportent un engagement à conserver des polices d'assurance « lancement-plus-un-an » pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout autre satellite localisé à une autre position, un engagement à ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Chaque prêteur au titre d'une émission obligataire peut demander le remboursement anticipé de la totalité de ces obligations en cas de changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat, dans les deux cas, accompagné de la dégradation de la notation des obligations.

#### *2.1.7.8 Investissements Cash*

Les investissements cash d'Eutelsat comprennent l'acquisition de satellites et d'autres immobilisations corporelles ou incorporelles, les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation ou des autres facilités bancaires finançant des investissements, ainsi que les paiements au titre des dettes locatives. Le cas échéant, les investissements cash sont nets du montant des indemnités d'assurance.

Le tableau suivant présente les investissements cash d'Eutelsat pour les périodes indiquées.

*(en millions d'euros)*

	<b>Exercice clos le 30 juin</b>		
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	(183,4)	(177,2)	(201,0)
Produits d'assurance reçus	6,6	-	-
Remboursement des crédits exports, des dettes locatives et autres facilités bancaires <sup>(1)</sup>	(165,2)	(102,3)	(69,6)
<b>INVESTISSEMENTS CASH</b>	<b>(342,0)</b>	<b>(279,5)</b>	<b>(270,6)</b>

*(1) Inclus dans les lignes « Remboursement d'emprunts » et « Remboursement de dettes locatives » du tableau des flux de trésorerie.*

#### a) Comparaison des résultats des opérations pour les exercices clos les 30 juin 2023 et 30 juin 2022

Les dépenses d'investissement de capital se sont élevées à 270,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023 (soit une diminution de 8,9 millions d'euros par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2022).

b) Comparaison des résultats des opérations pour les exercices clos les 30 juin 2022 et 30 juin 2021

Les dépenses d'investissement de capital se sont élevées à 279,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2021-2022 (soit 66,5 millions d'euros de moins qu'au cours de l'exercice 2020-2021), soit 177,2 millions d'euros consacrés à l'acquisition de satellites, à d'autres propriétés et équipements (équipements de contrôle et de surveillance des satellites), à des actifs incorporels, ainsi qu'au remboursement de prêts d'agences de crédit à l'exportation, de dettes locatives et de facilités bancaires.

2.1.7.9 *Cash-flow libre discrétionnaire*

Le Groupe Eutelsat communique sur le cash-flow libre discrétionnaire, qui reflète sa capacité à générer de la trésorerie après paiement des intérêts financiers et des impôts. Le cash-flow libre discrétionnaire sert généralement et principalement au financement de la stratégie d'Eutelsat, à la rémunération des actionnaires et au désendettement. Le cash-flow libre discrétionnaire ajusté exclut, entre autres, des projets spécifiques tels que le projet COMETE, le programme LEAP 2, le déménagement vers un nouveau siège social, ainsi que le projet de Rapprochement.

Le tableau suivant présente le cash-flow libre discrétionnaire d'Eutelsat pour les périodes indiquées.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 30 juin		
	2021	2022	2023
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation	889,0	800,9	734,9
Paiement du Take or Pay OneWeb	-	-	93,4
Investissement Cash (comme défini plus haut)	(342,0)	(279,5)	(270,5)
Intérêts et autres frais financiers payés nets des produits intérêts reçus	(80,0)	(78,3)	(95,3)
<b>Cash-flow libre discrétionnaire publié</b>	<b>467,1</b>	<b>443,2</b>	<b>462,4</b>
Effet de change <sup>(1)</sup>	(3,2)	45,1	17,9
Impact de la couverture de change	(15,6)	11,8	13,6
Charges exceptionnelles <sup>(2)</sup>	21,7	21,4	24,2
<b>Cash-flow libre discrétionnaire ajusté</b>	<b>470,0</b>	<b>521,5</b>	<b>518,0</b>

(1) Les cash-flow libres discrétionnaires des exercices 2020-2021 et 2021-2022 sont convertis au taux de 1,20 euro/dollar U.S et le cash-flow libre discrétionnaire de l'exercice 2022-23 est converti au taux de 1 euro / dollar U.S. Sur la base d'un taux de change de 1,20 euros par dollar U.S., l'effet de change est de (16,6) million d'euros et le cash-flow libre discrétionnaire ajusté de (460) million d'euros.

(2) Coûts non récurrents liés au programme LEAP 2, au déménagement du siège social (exercice 2021-2022) et à des projets spécifiques, notamment le projet COMETE et le Rapprochement (exercice 2022-2023).

a) Comparaison des résultats des opérations pour les exercices clos les 30 juin 2023 et 30 juin 2022

En raison des variations des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles et des investissements cash décrits ci-dessus aux paragraphes « *Comparaison des résultats des opérations pour les exercices clos les 30 juin 2023 et 30 juin 2022* » des paragraphes 2.1.7.6 (*Liquidités et ressources en capitaux*) et 2.1.7.8 (*Investissements Cash*), le cash-flow libre discrétionnaire publié pour l'exercice clos le 30 juin 2023 s'est élevé à 462,4 millions d'euros, en hausse de 19,2 millions d'euros par rapport aux 443,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Le cash-flow libre discrétionnaire ajusté, calculé au taux retenu pour les objectifs financiers de 1 EUR/USD, s'est établi à 518,0 millions d'euros, en baisse de 3,5 millions d'euros par rapport aux 521,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

b) Comparaison des résultats des opérations pour les exercices clos les 30 juin 2022 et 30 juin 2021

En raison des variations des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles et des investissements cash décrits ci-dessus aux paragraphes « *Comparaison des résultats des opérations pour les exercices clos les 30 juin 2022 et 30 juin 2021* » des paragraphes 2.1.7.6 (*Liquidités et ressources en capitaux*) et 2.1.7.8 (*Investissements Cash*), le cash-flow libre discrétionnaire publié pour l'exercice clos le 30 juin 2022 s'est élevé à 443,2 millions d'euros, en baisse par rapport aux 467,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2021. Au taux euro/dollar U.S. qui a été fixé pour les objectifs financiers (1,20) et en excluant l'impact des couvertures et des coûts non récurrents, le cash-flow libre discrétionnaire ajusté s'établit à 460 millions d'euros, soit une baisse de 2,1% par rapport à l'exercice 2020-2021, mais

bien au-dessus de la fourchette d'objectifs attendue par Eutelsat (de 400 millions d'euros à 430 millions d'euros).

#### *2.1.7.10 Engagements hors bilan*

Les engagements hors bilan au 30 juin 2023 sont constitués principalement des contrats de construction et de lancement de satellites, contrats d'exploitation et contrats avec des clients et de garanties maison-mère émises au bénéfice de certaines filiales, tous étant liés aux activités opérationnelles, ainsi que d'engagements liés aux financements du Groupe (tels que les engagements hors bilan correspondant aux swaps de taux fixe, aux caps et aux tunnels) et aux instruments financiers dérivés qui sont évalués par un expert indépendant avant d'être rapprochés avec les évaluations fournies par les contreparties bancaires.

Les engagements hors bilan d'achats s'élèvent à 957,6 millions d'euros au 30 juin 2023.

#### *2.1.7.11 Principes comptables essentiels*

Les commentaires et l'analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation d'Eutelsat sont fondés sur les états financiers consolidés des exercices 2021, 2022 et 2023, inclus dans le présent Document d'Exemption, qui sont établis selon le référentiel IFRS, tel qu'approuvé par l'Union Européenne et en vigueur à la date concernée. Voir la Note 4.1 de l'état financier annuel 2023 figurant à Annexe A (Informations Financières Historiques d'Eutelsat) du présent Document d'Exemption.

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Eutelsat requiert le recours à des estimations et jugements susceptibles d'affecter les montants de certains actifs, passifs, produits et charges figurant dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. La direction du Groupe Eutelsat actualise en permanence ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que d'autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner, en raison de l'incertitude attachée à celles-ci, des ajustements significatifs des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés pour chacun des exercices clos le 30 juin 2023, le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021, la direction du Groupe Eutelsat a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, de la reconnaissance du chiffre d'affaires, de l'estimation des provisions et l'appréciation des passifs éventuels, de la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt et de l'évaluation du risque client.

#### *2.1.7.12 Informations quantitatives et qualitatives sur le risque financier*

Le Groupe Eutelsat est exposé aux risques de marché, principalement en termes de taux de change et de taux d'intérêt. Pour y faire face, le Groupe Eutelsat utilise plusieurs produits financiers dérivés. Le Groupe Eutelsat ne s'engage pas dans des opérations financières dont le risque associé ne peut être quantifié à l'échéance, par exemple, le Groupe Eutelsat ne vendrait pas des actifs qu'il ne détient pas, ou dont il n'est pas certain qu'il les détiendra par la suite. L'objectif est de limiter, le cas échéant, la fluctuation des revenus et des flux de trésorerie due aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Pour une analyse de ces risques financiers et de leur gestion, voir la Note 7.4.6 des comptes annuels 2023 figurant à l'Annexe A (Informations financières historiques d'Eutelsat) du présent Document d'Exemption.

#### **2.1.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Le Groupe Eutelsat est parfois impliqué dans des procédures judiciaires et des enquêtes d'autorités gouvernementales généralement liées à ses activités, notamment des réclamations et des procédures en cours contre le Groupe Eutelsat visant à obtenir des dommages-intérêts, à clarifier ou à faire respecter des droits, ainsi que dans des enquêtes réglementaires sur ses pratiques commerciales. Une assurance ou d'autres protections indemnitaires peuvent compenser l'impact financier de toute action qui aboutirait.

Il n'existe pas, et il n'y a pas eu au cours des douze (12) mois précédant la date du présent Document d'Exemption, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours

ou les menaces de procédures dont Eutelsat a connaissance), qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité d'Eutelsat ou du Groupe Eutelsat.

### **2.1.9 Dividendes**

La politique de distribution des dividendes d'Eutelsat est définie par le Conseil d'Administration, après analyse notamment des résultats et de la situation financière du Groupe Eutelsat.

À compter de l'exercice clos le 30 juin 2020, Eutelsat a procédé à la distribution d'un montant de:

- 0,89 euro par action, prélevé sur le bénéfice distribuable au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020. Il est rappelé que cette réduction de 30 % par rapport à l'exercice précédent est intervenue dans le contexte de la crise sanitaire mondiale, par mesure de prudence et dans le but de préserver une flexibilité financière maximale ;
- 0,93 euro par action, prélevé sur le bénéfice distribuable et le report à nouveau au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
- 0,93 euro par action, prélevé sur le bénéfice distribuable et le report à nouveau au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022. Une option donnée aux actionnaires d'Eutelsat de recevoir la totalité du dividende, soit en numéraire, soit en nouvelles Actions Eutelsat, a été approuvée par les actionnaires d'Eutelsat lors de l'assemblée générale annuelle du 10 novembre 2022 ; un nombre total de 18.381.330 Actions Eutelsat ont été émises dans ce cadre, le 16 décembre 2022 pour un montant total de 133.632.269,10 euros et un montant de 80,6 millions d'euros a été payé en numéraire.

Il est rappelé que dans le cadre du Rapprochement, aucune distribution de dividende d'Eutelsat ne sera proposée ou décidée par le Conseil d'Administration au titre des exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

### **2.1.10 Résumé des informations rendues publiques au titre du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil**

Au cours des douze (12) mois précédant la date du présent Document d'Exemption, les informations suivantes ont été rendues publiques au titre du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil :

#### ***Opérations réalisées et accords conclus par le Groupe Eutelsat***

- Eutelsat noue un partenariat avec le fonds Spaceteck de Karista (communiqué du 5 septembre 2023) : Karista et Eutelsat ont annoncé un nouveau partenariat stratégique aux termes duquel Eutelsat devient un nouveau souscripteur au sein du fonds Spaceteck de la société de gestion. Karista disposera ainsi de moyens supplémentaires pour tirer le meilleur parti de l'accélération inédite de l'économie spatiale.
- AVS s'appuie sur les performances optimales du satellite EUTELSAT 65 West A en couverture du Brésil pour élargir son offre de services dans le segment de la vidéo (communiqué du 7 août 2023) : AVS, acteur brésilien de premier plan dans la fourniture et l'intégration de services destinés aux secteurs publics et privés, vient de signer plusieurs contrats avec Eutelsat portant sur de la capacité à bord du satellite EUTELSAT 65 West A.
- Partenariat entre Eutelsat et Thaicom portant sur un nouveau satellite défini par logiciel en couverture de l'Asie (communiqué du 7 août 2023) : Eutelsat annonce la signature par sa filiale Eutelsat Asia PTE LTD d'un accord de partenariat avec la filiale Space Tech Innovation Limited (STI) de Thaicom, l'un des principaux opérateurs de satellites d'Asie. L'accord qui vient d'être signé porte sur l'exploitation d'un nouveau satellite doté d'une technologie innovante définie par

logiciel (Software-Defined Satellite, SDS), devant être localisé à la position orbitale 119,5° Est en couverture de l'Asie.

- Succès de la mise en service du satellite multi-missions EUTELSAT 10B satellite (communiqué du 24 juillet 2023) : Eutelsat annonce la mise en service réussie du satellite multi-missions EUTELSAT 10B de grande capacité à la position orbitale 10°Est. Pour satisfaire les besoins accrus de services liés à la connectivité mobile, EUTELSAT 10B embarque deux charges utiles multifaisceaux (High-Throughput Satellite ou HTS) en bande Ku : une charge utile de grande capacité desservant le corridor nord-atlantique, l'Europe, le bassin méditerranéen et le Moyen-Orient, permettant d'assurer des débits importants sur les axes aériens et maritimes les plus fréquentés, et une seconde charge utile permettant d'élargir la couverture de l'Océan atlantique à l'Océan indien en passant par l'Afrique.
- Eutelsat et OneWeb deviennent partenaires de Momentum pour la fourniture de solutions de connectivité à destination des marchés du pétrole et du gaz (communiqué du 29 juin 2023). Momentum, l'un des principaux fournisseurs de solutions de connectivité destinées aux entreprises dans les régions reculées d'Amérique du Nord et du Sud, vient d'annoncer la signature d'un accord lui permettant de s'appuyer sur la flotte de satellites à haut débit et à faible latence de OneWeb, en complément de la solution de connectivité mondiale ADVANCE d'Eutelsat.
- Association d'Eutelsat à du pour promouvoir les services de télédiffusion au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (communiqué du 23 juin 2023) : Eutelsat annonce la signature d'un partenariat avec du, société affiliée à l'Emirates Integrated Telecommunications Company (EITC), en vue d'enrichir l'offre de services de télédiffusion en réception directe par satellite de partout au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.
- Cession par Eutelsat de ses activités de vente au détail de services haut débit en Europe (communiqué du 15 juin 2023) : Eutelsat a annoncé avoir conclu un accord portant sur la cession de ses activités de vente au détail de services haut débit en Europe au bénéfice d'un opérateur privé, les activités visées par cette cession englobent celles de la filiale Bigblu Operations Ltd ainsi que les autres activités de vente au détail réalisées au Royaume-Uni, en Irlande, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Pologne, en Hongrie et en Grèce.
- Succès de la présentation par Eutelsat et OneWeb réalisée auprès de l'OTAN (communiqué du 8 juin 2023) : Eutelsat et OneWeb ont présenté, au mois de mai, à l'Agence d'information et de communication de l'OTAN (*NCIA, NATO Communications and Information Agency*) leur offre multi-orbite et leur solution de connectivité globale. L'OTAN a accueilli favorablement cette présentation dans un contexte où une attention particulière est accordée aux télécommunications spatiales.
- Un consortium d'acteurs européens du spatial et des télécommunications dirigé par *Airbus Defence and Space*, Eutelsat, Hispasat, SES et Thales Alenia Space, répond à l'appel d'offres de la constellation IRIS2 (communiqué du 2 mai 2023) : ce consortium s'est formé afin de répondre à l'appel d'offres de la Commission européenne relatif à la future constellation européenne de satellites IRIS (*Infrastructure for Resilience, Interconnectivity and Security by Satellite*), qui vise à fournir aux gouvernements, aux entreprises et aux citoyens européens une nouvelle infrastructure de communication sécurisée et résiliente.
- Sélection par le CNES du consortium piloté par ArianeGroup, associé à Eutelsat et Magellium pour améliorer les capacités françaises de surveillance de l'espace (communiqué du 24 avril 2023) : dans le cadre du volet spatial du plan d'investissement d'avenir France 2030, ArianeGroup, Eutelsat et Magellium ont remporté un contrat porté par le CNES, dont l'objectif est d'améliorer les performances de surveillance de l'espace, afin d'accroître de manière significative la sécurité des opérations spatiales.

- Intégration par Eutelsat de la Global Satellite Operators Association (GSOA) (communiqué du 20 avril 2023) : Eutelsat a annoncé être devenue membre de la GSOA, l'association mondiale des opérateurs de satellites. La GSOA regroupe les dirigeants des acteurs mondiaux et régionaux du secteur des télécommunications par satellite, et est un véritable « fer de lance » de l'écosystème des télécommunications par satellite du futur.
- Sélection d'Eutelsat par Grupo Televisa pour accroître son audience sur les marchés européens de la télédiffusion (communiqué du 19 avril 2023) : Grupo Televisa, un groupe de multimédia mexicain et l'un des principaux opérateurs de médias d'Amérique latine a signé un nouvel accord pluriannuel avec Eutelsat afin d'étendre la diffusion de ses services audiovisuels en Europe, grâce au satellite EUTELSAT 9B d'Eutelsat.
- Sélection d'Eutelsat par FOX Sports Mexico pour diffuser ses programmes au Mexique (communiqué du 18 avril 2023) : Eutelsat a annoncé la signature avec FOX Sports Mexico, l'un des principaux opérateurs de chaînes sportives, d'un accord pluriannuel portant sur la distribution de ses programmes à travers le Mexique via le satellite EUTELSAT 117 West A d'Eutelsat.
- Partenariat entre POULSAT et Eutelsat pour le raccordement à Internet de plusieurs écoles en Afrique du Nord (communiqué du 14 avril 2023) : Eutelsat annonce son partenariat avec POULSAT permettant à des établissements scolaires situés en Afrique du Nord de bénéficier de services Internet à haut débit grâce à Eutelsat ADVANCE, une solution innovante de réseau satellitaire en tant que service. Ce partenariat s'inscrit dans le projet « salle de classe numérique » initié par POURLSAT et soutenu par le Groupe de la Banque mondiale.
- Sélection d'Eutelsat par RecordTV et signature d'un accord pluriannuel, pour la couverture inégalée d'EUTELSAT 65 West A suite à la réaffectation de la bande C au Brésil (communiqué du 12 avril 2023) : cet accord pluriannuel s'appuie sur la couverture exceptionnelle du satellite EUTELSAT 65 West A au Brésil, et permettra à RecordTV de migrer 15 chaînes HD vers ce satellite, tout en évitant les interférences générées par le déploiement actuel des réseaux 5G au Brésil.
- Sélection d'Eutelsat par StarGroup pour renforcer son service de télévision en réception directe StarTV au Mexique (communiqué du 15 mars 2023) : Eutelsat a annoncé avoir été choisie à nouveau par StarGroup, un fournisseur de premier plan de services de télécommunications et de divertissement au Mexique, pour StarTV, son service de télévision payante en réception directe. Cette décision confirme la couverture exceptionnelle du satellite EUTELSAT 117 West B et consolide la place de choix qu'occupe le pôle de télédiffusion 117° Ouest.
- Sélection du satellite EUTELSAT 117 West A par PCTV pour intensifier son offre de services audiovisuels à travers l'Amérique latine (communiqué du 13 mars 2023) : Eutelsat a annoncé que PCTV, principal opérateur de télédiffusion, a décidé de s'appuyer sur les ressources en orbite d'Eutelsat pour accroître son audience et conquérir de nouveaux marchés en Amérique latine grâce à la signature d'un accord pluriannuel.
- Conclusion d'un accord de capacité multi-orbites avec Intelsat (communiqué du 9 mars 2023) : Eutelsat et Intelsat ont annoncé avoir signé un accord de capacité multi-orbites visant à renforcer les services de connectivité en Europe, au Moyen-Orient et dans le Pacifique grâce aux ressources de OneWeb. Cet accord associe la solution LEO de OneWeb à un éventail plus large d'actifs GEO.
- Passivation du satellite EUTELSAT 5 West A (communiqué du 19 janvier 2023) : Eutelsat a annoncé avoir procédé avec succès à la passivation du satellite EUTELSAT 5 West A après une période remarquable de plus de 20 ans de service en orbite. Comme prévu, le satellite a été réorbité avec succès à plus de 400 km au-dessus de l'arc géostationnaire, puis son système de propulsion a été dépressurisé et les différents équipements électriques à bord ont été mis hors

service. L'opération finale de désactivation de la dernière source de radiofréquence a été effectuée le 13 janvier 2023. Cette réussite s'inscrit dans l'engagement d'Eutelsat en faveur d'un espace durable.

- Atteinte de la barre des 200.000 utilisateurs de bornes Wi-Fi Konnect (communiqué du 12 janvier 2023) : suite à son association à la coalition numérique Partner2Connect mise en place par l'Union Internationale des Télécommunications et son engagement de juin 2022 à doter plus d'un million de personnes en Afrique sub-saharienne d'une connexion haut débit d'ici 2027, Eutelsat a annoncé avoir atteint la barre des 200.000 utilisateurs des bornes d'accès Wi-Fi Konnect, un jalon significatif salué par Partner2Connect dans son rapport annuel 2022.
- Confirmation de l'engagement d'Eutelsat de cesser ses activités de diffusion de certaines chaînes en Russie et en Iran (communiqué du 22 décembre 2022) : Eutelsat a annoncé s'engager à mettre en œuvre l'ensemble des mesures restrictives adoptées par les instances de régulation françaises et européennes compétentes. Au titre de l'exercice 2022-2023, la mise en œuvre des mesures précitées devrait avoir un impact négatif cumulé se situant dans une fourchette comprise entre 10 et 15 millions d'euros sur le chiffre d'affaires du Groupe Eutelsat, et entre 15 et 20 millions d'euros sur l'EBITDA, prenant en compte les coûts et risques de recouvrement. L'impact sur le cash-flow libre discrétionnaire ajusté du Groupe Eutelsat au titre de l'exercice 2022-2023 est estimé à environ 10 millions d'euros. L'objectif du Groupe Eutelsat relatif au chiffre d'affaires des activités opérationnelles pour l'exercice 2022-2023 est ainsi mécaniquement ajusté, et est désormais compris entre 1.135 et 1.165 millions d'euros.
- Engagement d'Eutelsat de ne plus intervenir dans la diffusion des trois chaînes de télévision sanctionnées par ARCOM (communiqué du 14 décembre 2022) : en application de sa politique de mise en œuvre systématique des décisions prises par l'ARCOM, Eutelsat a annoncé avoir pris acte de la nouvelle délibération de l'ARCOM et confirme que la Société n'interviendra plus dans la diffusion des trois chaînes de télévision sanctionnées à l'issue du délai de mise en œuvre accordé.
- Construction d'un satellite de nouvelle génération défini par logiciel confiée à Thales Alenia Space (communiqué du 1er décembre 2022) : Eutelsat a annoncé avoir sélectionné Thales Alenia Space pour la construction de ce satellite, le Flexsat, caractérisé par sa grande flexibilité en termes de couverture, d'allocation de bande passante et de puissance et sa technologie innovante. Les dépenses d'investissement associées à ce programme ont été prises en compte dans les prévisions de dépenses d'investissement et de cash-flow libre discrétionnaire ajusté établies en *standalone* par Eutelsat pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024.
- Succès du lancement du satellite EUTELSAT 10B (communiqué du 23 novembre 2022) : Eutelsat a annoncé que le lancement du satellite EUTELSAT 10B par SpaceX vers l'orbite de transfert géostationnaire est réussi. Le satellite fournira de nouveaux services de connectivité aérienne et maritime.
- Signature de l'accord définitif de rapprochement entre Eutelsat et OneWeb (communiqué du 15 novembre 2022) : Eutelsat a annoncé qu'à la suite de l'avis rendu par les instances représentatives du personnel sur le projet de rapprochement entre Eutelsat et OneWeb annoncé le 26 juillet 2022, le Conseil d'Administration a validé l'opération. Eutelsat et les principaux actionnaires de OneWeb (Bharti, le Gouvernement du Royaume-Uni, SoftBank et Hanwha) ont ainsi signé le 14 novembre 2022 l'accord définitif de rapprochement.
- Signature d'un accord avec le fournisseur nigérian d'accès internet Tizeti (communiqué du 9 novembre 2022) : Eutelsat a annoncé avoir signé ce partenariat ayant pour but de réduire la fracture numérique au Nigeria grâce à une solution haut débit dite Konnect par satellite en bande Ka d'Eutelsat à destination des communautés isolées réparties à travers l'ensemble du territoire.

- Lancement du satellite EUTLESAT HOTBIRD 13G (communiqué du 3 novembre 2022) : Eutelsat a annoncé que le satellite EUTLESAT HOTBIRD 13G a été lancé avec succès en orbite de transfert géostationnaire par le spécialiste américain des lancements spatiaux SpaceX, à bord d'une fusée Falcon 9 qui a décollé de Cap Canaveral. L'objectif de ce lancement est de renforcer et d'optimiser la diffusion de plus de mille chaînes de télévision vers les foyers situés en Europe, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.
- Succès du lancement du satellite EUTLESAT HOTBIRD 13F (communiqué du 15 octobre 2022) : Eutelsat a annoncé que le lancement du satellite EUTLESAT HOTBIRD 13F par SpaceX vers l'orbite de transfert géostationnaire a été réalisé avec succès. Une fois placé en orbite et mis à poste, le satellite EUTLESAT HOTBIRD 13F, ainsi que son jumeau EUTLESAT HOTBIRD 13G, viendront renforcer et optimiser la diffusion de plus de mille chaînes de télévision vers les foyers situés en Europe, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.
- Update stratégique d'Eutelsat sur son projet de rapprochement avec OneWeb annoncé en juillet 2022 (communiqué du 12 octobre 2022) : Le projet sera réalisé par une opération d'échange d'actions à la suite de laquelle chacun des groupes d'actionnaires d'Eutelsat et de OneWeb détiendra 50% du capital social d'Eutelsat (sur la base du capital social d'Eutelsat au 26 juillet 2022). Ce rapprochement stratégique devrait permettre (i) d'atteindre un TCAC à deux chiffres du chiffre d'affaires et de l'EBITDA, sur le moyen-long terme et (ii) de générer plus de 1,5 milliards d'euros de synergies.
- Communication d'Eutelsat concernant les brouillages de ses satellites d'origine iranienne (communiqué du 7 octobre 2022) : Eutelsat annonce faire l'objet, depuis le 26 septembre 2022, de brouillages provenant de l'Iran sur deux de ses satellites, perturbant notamment la transmission de plusieurs chaînes de télévision et de radio numériques diffusées en persan depuis l'extérieur de l'Iran. Eutelsat a dès lors décidé de déployer une action simultanée, aussi bien sur le plan diplomatique (en contactant les autorités compétentes de la République islamique d'Iran) que sur le plan technique (en mobilisant les experts d'Eutelsat pour minimiser autant que possible les effets de ces interférences).
- Sélection du satellite EUTLESAT KONNECT par Liquid Intelligent Technologies pour le déploiement de services haut débit en Afrique subsaharienne (communiqué du 15 septembre 2022) : Eutelsat et Liquid Intelligent Technologies, entreprise du groupe Cassava Technologies, annoncent avoir signé un accord pluriannuel portant sur la capacité multifaisceaux du satellite EUTLESAT KONNECT, afin de répondre aux besoins de connectivité des petites et moyennes entreprises et des bureaux à domicile (SOHO) en Ouganda, au Sud-Soudan et dans les régions orientales de la République démocratique du Congo.
- Succès du lancement du satellite EUTLESAT KONNECT VHTS de nouvelle génération (communiqué du 8 septembre 2022) : le satellite EUTLESAT KONNECT VHTS a été placé avec succès en orbite de transfert géostationnaire par Arianespace à bord d'une fusée Ariane 5. Ce satellite, de capacité sept fois supérieure à celle du satellite EUTLESAT KONNECT lancé en 2020, devrait permettre l'accès au haut débit fixe et à la connectivité mobile à travers l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient.
- Signature du Protocole d'Intentions en vue d'un Rapprochement d'Eutelsat et OneWeb (communiqué du 26 juillet 2022) : Eutelsat et les actionnaires clés de OneWeb signent le Protocole d'Intentions en vue du Rapprochement d'Eutelsat et OneWeb dans une opération par échange d'actions. Les actionnaires de chacune des entités détiendront chacun 50% du capital de l'entité combinée qui bénéficiera d'un Conseil d'Administration équilibré et d'une gouvernance recomposée. Cette opération est pleinement soutenue par les actionnaires stratégiques des deux entités.

- Confirmation par Eutelsat de l'existence de discussions de rapprochement avec OneWeb (communiqué du 25 juillet 2022) : Eutelsat confirme que des discussions ont été engagées avec ses co-actionnaires OneWeb en vue d'un éventuel rapprochement des deux sociétés par échange d'actions. Ce rapprochement créerait un leader mondial dans le domaine de la connectivité avec des activités GEO/LEO complémentaires.
- Départ pour son site de lancement du satellite EUTELSAT KONNECT VHTS de nouvelle génération construit par Thales Alenia Space (communiqué du 21 juillet 2022) : EUTELSAT KONNECT VHTS est le satellite le plus grand et moderne jamais mis en orbite par Eutelsat. Il s'apprête à rejoindre par bateau le port spatial européen de Kourou en Guyane française, en prévision de son lancement prévu le 6 septembre 2022 à bord d'une fusée Ariane 5.

### ***Information sur les résultats financiers et la mise en paiement du dividende en actions***

- Publication des résultats annuels 2022-2023 (communiqué du 28 juillet 2023) : le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023, présentant un chiffre d'affaires des activités opérationnelles s'établissant à 1,136 milliard d'euros, dans le haut de la fourchette des objectifs annuels, la poursuite du fort niveau de génération de cash-flow libre, avec un cash-flow libre discrétionnaire ajusté ressortant à 518 millions d'euros ainsi que la confirmation du retour à la croissance du chiffre d'affaires sur une base standalone à partir de l'exercice 2023-2024.
- Publication de l'information financière pour le troisième trimestre clos le 31 mars 2023 et les neuf premiers mois de l'exercice 2022-2023 (communiqué du 11 mai 2023) : Le chiffre d'affaires des activités opérationnelles (i) du troisième trimestre est de 272 millions d'euros (-7,0% par rapport à l'exercice précédent, et -3,7% par rapport au trimestre précédent), et celui (ii) des neuf premiers mois est en baisse de 5,1% par rapport à l'exercice précédent, en ligne avec les attentes. L'ensemble des objectifs financiers pour l'exercice 2022-2023 sont confirmés. La tendance du chiffre d'affaires des Services aux gouvernements est en amélioration, tandis que le Haut-Débit Fixe et la Connectivité Mobile connaissent une croissance soutenue.
- Publication des résultats du premier semestre 2022-2023 (communiqué du 17 février 2023) : A la suite à l'arrêté des comptes semestriels au 31 décembre 2022, Eutelsat confirme les objectifs financiers pour l'exercice 2022-2023 en *standalone*, et des objectifs financiers à plus long terme. Eutelsat a également annoncé une baisse de 4,1 % du chiffre d'affaires des activités opérationnelles sur une base comparable – dans la fourchette d'objectifs annuels –, et le maintien d'une rentabilité parmi les plus élevées du secteur avec une marge d'EBITDA à 73%. Eutelsat rappelle aussi la réussite des lancements de quatre satellites au premier semestre ouvrant la voie à un retour à la croissance pour l'exercice 2023-2024, la dynamique positive des activités commerciales de OneWeb ainsi que la finalisation de l'opération de rapprochement avec OneWeb prévue d'ici au deuxième ou troisième trimestre 2022-2023.
- Publication des résultats de l'option pour le paiement du dividende en actions au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022, à la suite de la décision de distribution d'un dividende de 0,93 euro par action, avec, au choix de l'actionnaire, un paiement en numéraire ou en actions nouvelles de la Société (communiqué du 13 décembre 2022) : Eutelsat a annoncé, suite à l'achèvement le 9 décembre 2022 de la période d'option, que 62% des droits ont été exercés en faveur du réinvestissement du dividende en actions. Les 18.381.330 nouvelles Actions Eutelsat, créées et livrées le 16 décembre 2022 sur Euronext Paris, portent jouissance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et sont assimilées, dès leur création, aux actions existantes. A l'issue de cette opération, le capital social d'Eutelsat est composé de 248.926.325 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro. Pour la partie du dividende payable en numéraire, le paiement est intervenu le 16 décembre 2022, et représente pour le Groupe Eutelsat un versement total de 81 millions d'euros.

- Publication de l'information financière pour le trimestre clos le 30 septembre 2022 (communiqué du 12 octobre 2022) : Eutelsat a annoncé un chiffre d'affaires des activités opérationnelles de 291 millions d'euros – en ligne avec le milieu de la fourchette d'objectifs annuels – et la confirmation de l'ensemble de ses objectifs financiers. Eutelsat a également annoncé la poursuite de la forte croissance à deux chiffres du haut débit fixe et de la connectivité mobile, ainsi que le lancement réussi du satellite KONNECT VHTS ouvrant la voie au retour à la croissance tirée de la connectivité.
- Publication des résultats annuels 2021-2022 (communiqué du 26 juillet 2022) : le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022, présentant un chiffre d'affaires des activités opérationnelles légèrement au-dessus du milieu de la fourchette d'objectifs, un cash-flow libre discrétionnaire ajusté 2021-2022 bien au-dessus des objectifs et un retour confirmé à la croissance du chiffre d'affaires en 2023-2024.

### ***Autres informations***

- Convocation d'une assemblée générale mixte des actionnaires d'Eutelsat (communiqué du 21 août 2023) : à la suite de l'obtention de l'ensemble des autorisations des autorités réglementaires compétentes, le conseil d'administration d'Eutelsat a convoqué une assemblée générale mixte des actionnaires d'Eutelsat, appelés à se prononcer sur le projet de rapprochement entre Eutelsat et OneWeb par voie d'apports en nature des actions OneWeb à Eutelsat.
- Précisions relatives à la politique de rémunération publiée dans le Document d'Enregistrement Universel (28 octobre 2022) :
  - Précisions relatives aux modalités de calcul des objectifs quantitatifs RSE, également intégrées à la section 2.4. (*Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux*) du Document d'Enregistrement Universel.
  - Précisions relatives au plan d'attribution d'actions de performance du 4 novembre 2021 (5 novembre 2021) : précisions relatives aux modalités de calcul des objectifs (seuils et plafonds), détails sur les objectifs RSE, et engagements de non-concurrence.
- Information sur les conditions de départ de Michel Azibert au terme de son mandat de directeur général délégué (communiqué du 15 novembre 2022) : au terme de son mandat de Directeur général délégué intervenu à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 10 novembre 2022, Michel Azibert a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Ceci pris en compte, en conformité avec la politique et les éléments de rémunération présentés et approuvés préalablement par l'assemblée générale, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé et pris acte des éléments suivants concernant les éléments de rémunérations et avantages de Michel Azibert en lien avec son départ :
  - La rémunération fixe de Michel Azibert au titre de l'exercice 2022-2023 s'est élevée à 133.159,90 €. Elle a été calculée prorata temporis du 1 juillet 2022 au 10 novembre 2022, date de cessation de son mandat de directeur général délégué.
  - Sa rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2022-2023, en sa qualité de Directeur général délégué, sera fixée selon des termes et conditions de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale.
  - Intéressement long terme (actions de performance) : il est prévu que Michel Azibert conserve ses droits à attribution potentielle à hauteur (i) d'un maximum de 81.323 actions au titre du plan 2020 dont la période d'acquisition court du 5 novembre 2020 au 5 novembre 2023 ; (ii) d'un maximum de 25.386 actions au titre du plan 2021 dont la

période d'acquisition court du 4 novembre 2021 au 4 novembre 2024. Ces droits à attribution d'actions restent soumis aux conditions de performance des plans.

- Nomination de Christophe Caudrelier au poste de directeur financier du Groupe Eutelsat (communiqué du 24 novembre 2022) : Eutelsat a annoncé que ce dernier rejoint Eutelsat après avoir exercé les fonctions d'Operating Partner - Finance chez Tikehau Ace Capital Partners, filiale de Tikehau Capital, cette décision prenant effet au plus tard le 2 janvier 2023.
- Annonce de l'évolution de la composition du comité exécutif à compter du 12 décembre 2022 (communiqué du 25 octobre 2022) : Eutelsat a annoncé que Julie Burguburu, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques du Groupe Eutelsat, quitte ses fonctions et est remplacée par David Bertolotti, directeur des affaires institutionnelles et internationales chez Eutelsat depuis 2020. Il prend la charge, en sus des affaires publiques et internationales, de la direction des affaires juridiques, de la gouvernance, la conformité et la communication externe ainsi que du pilotage des risques et de la sécurité.
- Nomination de Laurence Delpy à la tête de la branche Vidéo et de Cyril Dujardin à la tête de la branche Connectivité d'Eutelsat (communiqué du 5 septembre 2022) : Eutelsat annonce que Laurence Delpy a été nommée en qualité de directrice générale de la branche d'activité Vidéo et que Cyril Dujardin a quant à lui été nommé en qualité de directeur général de la branche d'activité Connectivité d'Eutelsat. La création de ces deux branches d'activité a pour objectif de contribuer à un meilleur centrage sur le client, à une efficacité accrue et favorisera la dynamique de croissance du Groupe Eutelsat.
- Démission de Sandrine Téran, directrice financière d'Eutelsat (communiqué du 2 septembre 2022) : Sandrine Téran, directrice financière et membre du comité exécutif d'Eutelsat depuis janvier 2017, a annoncé sa décision de quitter ses fonctions d'ici la fin du mois de novembre 2022.
- Nomination de Richard Mortellaro en qualité de Président-Directeur général d'Eutelsat America Corp (communiqué du 22 août 2022) : Eutelsat annonce la nomination Richard Mortellaro en qualité de Président-Directeur général d'Eutelsat America Corp. (EAC), à la suite de David Bair qui part à la retraite. Eutelsat America Corp. est une filiale d'Eutelsat assurant la fourniture de services et de solutions de télécommunications auprès de clients issus de l'administration et de l'armée américaines partout dans le monde, en appui à des missions relevant de la sécurité nationale.

## 2.2 POUR ONEWEB, SOCIÉTÉ DONT LES TITRES SONT APPORTÉS

### 2.2.1 Informations générales

#### 2.2.1.1 Dénomination, siège social, date de constitution, législation, forme et identifiant d'entité juridique

OneWeb Holdings Limited est une *Private Limited Company* de droit anglais, qui a été constituée le 25 mars 2020, ayant son siège social à West Works Building, 195 Wood Lane, London, England, W12 7FQ, et enregistré en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 12534512. A la date des présentes, le capital social de OneWeb est composé de 2.836.644 Actions A d'une valeur nominale unitaire de 0,01 dollar US, 1 Action B d'une valeur nominale unitaire de 0,01 dollar US et de 4 Actions Différées OneWeb, d'une valeur nominale unitaire de 1 pound sterling, entièrement libérées.

**Site web** : <https://oneweb.net/> – Le contenu de ce site internet ne fait pas partie intégrante du présent Document d'Exemption, à moins d'y être expressément intégré par référence.

**Téléphone** : + 44 20 3933 8679

#### 2.2.1.2 Personne responsable du contrôle légal des états financiers

**KPMG UK LLP** (15 Canada Square, Londres, E14 5GL, Société à responsabilité limitée de droit anglais (*Limited liability partnership*), Numéro d'identification : OC301540) Commissaire aux Comptes (*Statutory Auditor*), Membre de l'*Institute of Chartered Accountants in England and Wales*.

### 2.2.2 Aperçu des activités

#### 2.2.2.1 Histoire et développement de OneWeb

OneWeb a commencé ses opérations en février 2012, avec le lancement de ses six premiers satellites en février 2019 et de 68 satellites supplémentaires en février et mars 2020. En mars 2020, OWG et plusieurs entités qu'il détenait, en ce inclus OWC, société holding intermédiaire de OneWeb, a déposé aux États-Unis une demande de protection au titre du chapitre 11 de la loi sur la faillite en raison de l'impact financier de la pandémie de Covid-19. Le 20 novembre 2020, OneWeb a annoncé la sortie de OWG et des autres sociétés concernées du régime de protection contre la faillite aux États-Unis à la suite d'un investissement en capital d'un milliard de dollars U.S. par le Gouvernement du Royaume-Uni (par l'intermédiaire du BEIS) et Bharti Global Limited.

En avril 2021, OneWeb a obtenu un financement supplémentaire de SoftBank et d'EchoStar Operating LLC, (pour respectivement, un montant de 229,0 millions de dollars U.S. et de 50 millions de dollars U.S) portant le financement total de OneWeb à 1,4 milliard de dollars U.S.. Eutelsat a également annoncé sa prise de participation à hauteur de 24 % dans OneWeb en avril 2021 pour un montant de 550 millions de dollars U.S., qui a été intégralement versée en numéraire en septembre 2021, portant le financement total de OneWeb à 1,9 milliard de dollars U.S.

En juin 2021, OneWeb a obtenu un nouvel investissement en capital à la suite de l'exercice d'une option d'achat par Bharti, portant le financement total de OneWeb à 2,4 milliards de dollars U.S..

En août 2021, OneWeb a annoncé une prise de participation de 300 millions de dollars US par Hanwha, portant le financement total de OneWeb à 2,7 milliards de dollars U.S..

En septembre 2021, OneWeb a finalisé l'acquisition de OWT, un fournisseur de communications par satellite et de services professionnels managés, dans un cadre classifié, pour le gouvernement des États-Unis.

En novembre 2021, OneWeb a lancé ses premiers services de réseau commercial vers des emplacements

situés au-dessus du 50<sup>e</sup> parallèle nord.

Le 4 mars 2022, OneWeb devait lancer 36 satellites depuis Baïkonour, au Kazakhstan. Dans les deux jours précédant le lancement, en raison de tensions géopolitiques consécutives à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'agence spatiale russe, Roscosmos, a annoncé qu'elle annulerait le lancement depuis Baïkonour à moins que le Gouvernement du Royaume-Uni ne cède sa participation dans OneWeb et que OneWeb fournisse des garanties que les satellites ne seraient pas utilisés à des fins militaires. OneWeb a reporté, dans un avenir proche, le lancement ainsi que cinq autres lancements prévus depuis Baïkonour et a réorienté ses opérations de lancement vers les États-Unis et l'Inde.

En avril 2022, OneWeb a conclu un accord de programme de lancement de satellites avec New Space India, la branche commerciale de l'organisation indienne de recherche spatiale. En octobre 2022, OneWeb a repris son programme de lancement après le déploiement réussi de 36 satellites par New Space India.

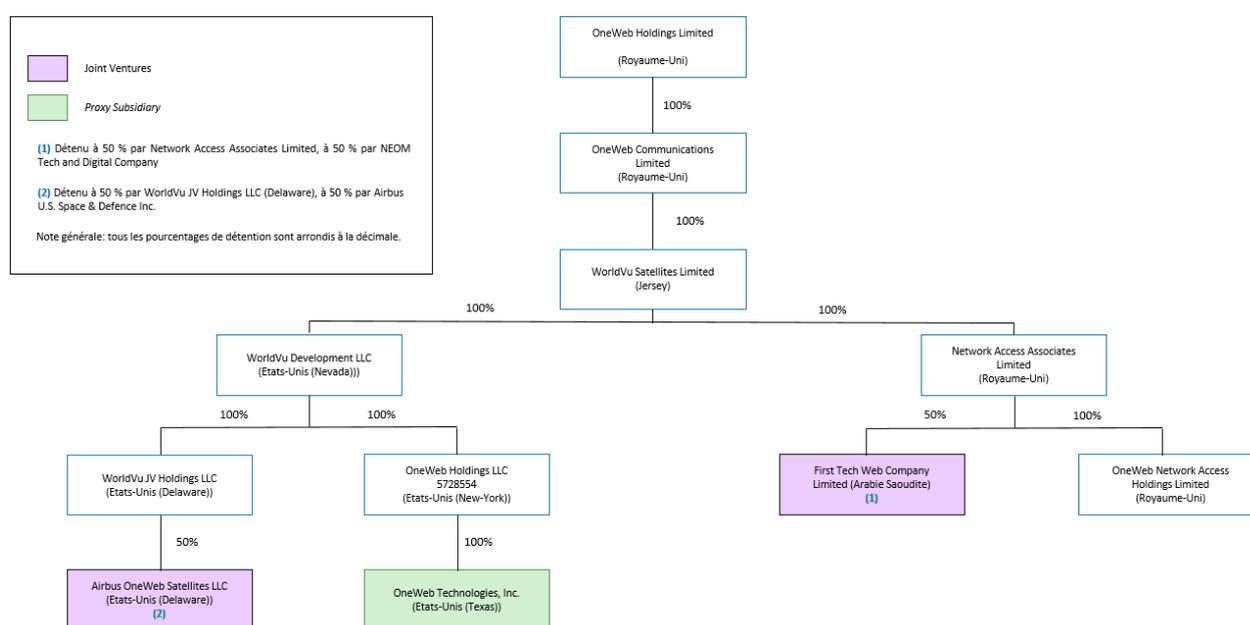
En juillet 2022, Eutelsat et les principaux actionnaires de OneWeb ont signé un Protocole d'Intentions en vue de rapprocher Eutelsat et OneWeb dans le cadre d'une opération rémunérée uniquement en actions, puis ont signé un Accord-Cadre le 14 novembre 2022, qui a été approuvé par le Conseil d'Administration, après que les instances représentatives du personnel ont rendu leur avis sur le projet de Rapprochement. Le Rapprochement devrait être achevé le 28 septembre 2023, sous réserve de la satisfaction (ou de la renonciation, le cas échéant) des Conditions Suspensives énoncées au paragraphe 3.2 (*Conditions de l'Opération*) du présent Document d'Exemption.

En mars 2023, OneWeb a confirmé le déploiement réussi de 40 autres satellites lancés par SpaceX à Cap Canaveral (Floride) le 9 mars 2023 et de 36 satellites lancés par NewSpace India le 26 mars 2023. Cela fait suite à la reprise des déploiements de satellites de l'entreprise avec New Space India en octobre 2022 et avec SpaceX en décembre 2022 et janvier 2023.

Le 20 mai 2023, OneWeb a confirmé le déploiement réussi de 16 autres satellites lancés par SpaceX depuis la base spatiale de Vandenberg en Californie. Ce lancement a marqué le quatrième lancement réussi de OneWeb avec SpaceX et le 19<sup>e</sup> lancement de OneWeb, portant sa constellation totale à 634 satellites.

### 2.2.2.2 Organigramme

L'organigramme ci-dessous est un organigramme simplifié du Groupe OneWeb au 31 mars 2023 :



Les états financiers annuels consolidés audités du Groupe OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2023,

figurant à l'Annexe B (*Informations Financières Historiques de OneWeb*) du présent Document d'Exemption, comprennent une liste détaillée des filiales et sociétés apparentées de OneWeb au 31 mars 2023 ainsi que le pourcentage de détention de OneWeb dans ces sociétés.

Au 4 septembre 2023, les principales filiales et sociétés affiliées de OneWeb sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Dénomination	Activité principale	Adresse de l'intermédiaire enregistré	Pays d'immatriculation
OneWeb Holdings Limited	Société holding	West Works Building, 195 Wood Lane, Londres, Royaume-Uni, W12 7FQ	Royaume-Uni
OneWeb Communications Ltd	Société holding	West Works Building, 195 Wood Lane, Londres, Royaume-Uni, W12 7FQ	Royaume-Uni
WorldVu Development LLC	Société d'exploitation	701 S. Carson St., Suite 200, Carson City, NV 89701, États-Unis	États-Unis
OneWeb Communications Canada Ltd.	Société d'exploitation	Crease Harman LLP, 800-1070 Douglas Street, Victoria, BC, V8W 2C4	Canada
Network Access Associates Limited	Société d'exploitation	West Works Building, 195 Wood Lane, Londres, Royaume-Uni, W12 7FQ	Royaume-Uni
OneWeb Ltd.	Société holding	Level 1, IFC1, Esplanade, JE2 3BX, Jersey	Jersey
OneWeb Ltd (Malte)	Société d'exploitation	SmartCity Malta, SCM 01, TMF Group (Malte) 401. Ricasoli, Kalkara, SCM 1001, Malte	Malte
OneWeb Network Access Holdings Ltd. (UK)	Société holding	West Works Building, 195 Wood Lane, Londres, Royaume-Uni, W12 7FQ	Royaume-Uni
OneWeb Holdings LLC	Société holding	50 Main Street, Suite 1000, White Plains, NY 10606, États-Unis	États-Unis
OneWeb Technologies, Inc. <sup>1</sup>	Société d'exploitation	11140 Aerospace Avenue, Houston, Texas, 77034	États-Unis
WorldVu JV Holdings LLC	Société holding	c/o Business Filings Incorporated, 108 West 13th St, Wilmington DE 19801, États-Unis	États-Unis
Airbus OneWeb Satellites LLC*	Conception et développement de satellites	CT Corporation System, 1200 South Pine Island Road, Plantation, FL 33324	États-Unis
Airbus OneWeb Satellites North America LLC*	Conception et développement de satellites	Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801	États-Unis
Airbus OneWeb Satellites SAS*	Conception et développement de satellites	B612, 3 rue Tarfaya, 31400 Toulouse, France	France
Airbus OneWeb Satellites Florida LLC*	Conception et développement de satellites	CT Corporation System, 1200 South Pine Island Road, Plantation, Floride 33324	États-Unis
OneWeb Communications S.a.r.l	Société d'exploitation	51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg	Luxembourg
OneWeb Asia PTE. Ltd.	Société d'exploitation	38 Beach Road, #29-11 South Beach Tower, Singapour, 189767, Singapour	Singapour
OneWeb s.r.l.	Société d'exploitation	Corso Vercelli 40, 20145, Milan, Italie	Italie
OneWeb Norway AS	Société d'exploitation	Postboks 2334, 3003 Drammen, Norvège	Norvège
OneWeb S.A	Société d'exploitation	Tucumán 1, Piso 4, Buenos Aires, C1049AAA, Argentine	Argentine
First Tech Web Company Limited*	Société d'exploitation	Laysen Valley Building No. 13, Office No. 19 Intersection King Khalid with Oruba Road	Arabie Saoudite
WorldVu, Unipessoal Lda	Société d'exploitation	Rua Latino Coelho, n.º 13, 13-A, 13-B, 3.º andar, freguesia de Avenidas Novas, 1050-132 Lisbonne, Portugal	Portugal
OneWeb ApS	Société d'exploitation	C/O Nuna Advokater Aps, Qullilerfik 2, 6., Nuuk, 3900, Groenland	Groenland
WorldVu, Australia Pty Ltd	Société d'exploitation	TMF Corporate Services (AUST) PTY LTD, Level 16, 201 Elizabeth Street, Sydney NSW 2000, Australie	Australie
OneWeb G.K.	Société d'exploitation	c/o DLA Piper Tokyo Partnership, Meiji Seimei Kan 7F, 1-1, Marunouchi 2-chome, Chiyoda-ku	Japon

Dénomination	Activité principale	Adresse de l'intermédiaire enregistré	Pays d'immatriculation
		Tokyo, Japon	
OneWeb Capacidade Satelital Ltda	Société d'exploitation	Avenida Nove de Julho, 3228, sala 604, Ed. Apartamento First Office, Jardim Paulista, Ville de São Paulo, État de São Paulo, 01406-000, Brésil	Brésil
WorldVu Satellites Limited	Société holding	Level 1, IFC1, Esplanade, JE2 3BX, Jersey	Jersey
WorldVu Mexico S.de R.L. de C.V	Société d'exploitation	Av. Obrero Mundial 644, Piso 2 Oficina 202, Atenor Salas, Benito Juarez, Ciudad de Mexico, Mexique, 03010	Mexique
OneWeb Chile SpA	Société d'exploitation	Luz 2959-22, Las Condes, Santiago, Chili	Chili
OneWeb Sénégal SARL	Société d'exploitation	Immeuble Lat Dior en face grande mosquée de Dakar, Dakar, 3E ÉTAGE, Sénégal	Sénégal
OneWeb Costa Rica Limitada	Société d'exploitation	c/o Zurcher Odio & Raven, Plaza Roble Corporate Center, Los Balcones Building, fourth floor, San José, Costa Rica	Costa Rica
WorldVu South Africa (Pty) Ltd.	Société d'exploitation	TMF Building 2 Conference Lane, Bridgewater One Block 1, Bridgeway Precinct Century City, Western Cape, 7446, Afrique du Sud	Afrique du Sud
One Web Angola – Servicos de Telecomunicacoes (SU), LDA	Société d'exploitation	Edifício Kilamba, 20° andar Avenida 4 de Fevereiro Marginal de Luanda, Angola	Angola
OneWeb (Mauritius) Limited	Société d'exploitation	Lislet Geoffroy Street, BCMS Corporate Services Ltd, 2 <sup>th</sup> Floor Chancery House, Port Louis, Maurice	Maurice
OneWeb Colombia Limited S.A.S.	Société d'exploitation	Cra. 11 No. 79-35 9th Floor, Bogotá D.C	Colombie
OneWeb Ghana Ltd	Société d'exploitation	No. 6, Airport Residential, Liberation Road, Accra, Accra Metro, Ghana	Ghana
OneWeb France SAS	Société d'exploitation	95 rue La Boetie, 75008, Paris, France	France
PT OneWeb Communications Indonesia	Société d'exploitation	Indonesia Stock Exchange Building, Tower 1, 27th Floor, Jl. Jend. Sudirman Kav. 53, Jakarta 12190	Indonésie
OneWeb Kazakhstan Ltd	Société d'exploitation	Building 55/22, Mangilik El Avenue, Nur-Sultan	Kazakhstan
OneWeb (Bulgarie) EOOD	Société d'exploitation	2a rue Saborna, 4e étage, Sofia, 1000, Bulgarie	Bulgarie
OneWeb Sweden AB	Société d'exploitation	Baker & McKenzie Advokatbyrå KB, Box 180, 101 23, Stockholm	Suède
OneWeb Turkey İletişim Hizmetleri A.Ş.	Société d'exploitation	Maslak Mah.Aos 55.SK.42 Maslak B Blok Sitesi No:4/542 Sariyer, Turquie	Turquie

\*Joint venture détenue à hauteur de 50% par le Groupe OneWeb au 31 mars 2023

### 2.2.2.3 Principales activités

#### a) Aperçu des activités

OneWeb est l'une des deux seules constellations mondiales de satellites en orbite basse (« **LEO** ») exploitées commercialement, permettant une connectivité à haut débit, à faible latence et abordable pour les gouvernements, les entreprises et les communautés. Les satellites LEO de OneWeb, en orbite à environ 1.200 km, sont 30 fois plus proches de la Terre que les satellites géostationnaires (« **GEO** »), ce qui permet d'obtenir une latence moyenne de 70 ms dans les deux sens. En utilisant sa constellation de satellites LEO, OneWeb peut fournir un accès aux données aux consommateurs, aux entreprises, aux écoles et à d'autres collectivités dans des endroits qui ne peuvent pas techniquement ou économiquement être desservis par des moyens terrestres.

A la date du présent Document d'Exemption, OneWeb a réalisé avec succès 19 lancements et dispose de 634 satellites en orbite pour sa constellation de satellites LEO GEN 1. Ces satellites LEO GEN 1 fourniront une couverture mondiale<sup>3</sup> et permettront à OneWeb de fournir une connectivité aux utilisateurs

<sup>3</sup> En ce qui concerne les capacités LEO de OneWeb, une couverture mondiale exclut certains pays tels que la Russie, la Chine et

finaux grâce à des liens avec ses partenaires de distribution.

OneWeb commence le développement et la conception de sa constellation de satellites LEO GEN 2 qui devrait avoir une capacité 5 fois supérieure à celle de ses satellites LEO GEN 1, avec une durée de vie plus longue d'environ 10 ans et des performances utilisateur améliorées.

OneWeb dispose de deux bureaux principaux, d'une part son siège social à Londres, au Royaume-Uni, et d'autre part, un bureau en Virginie, aux États-Unis. La joint-venture détenue à parts égales par OneWeb et Airbus possède également une usine de fabrication de satellites en Floride, aux États-Unis, qui fabrique les satellites LEO GEN 1 de OneWeb. OneWeb a l'intention de construire et d'exploiter des SNP sur 44 sites pour soutenir sa constellation de satellites LEO de première génération. À ce jour, OneWeb a achevé la construction de plus de 22 de ces SNP.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, le Groupe OneWeb a généré un chiffre d'affaires total de 30,9 millions de dollars U.S. (soit une augmentation de 221,9 % par rapport au chiffre d'affaires de 9,6 millions de dollars U.S. pour la même période en 2022) et une perte nette de 361,9 millions de dollars U.S. (contre une perte nette de 389,8 millions de dollars U.S. pour la même période en 2022) avec un total du bilan s'élevant à 3.032,0 millions de dollars U.S. au 31 mars 2023 (contre 3.185,9 millions de dollars U.S. au 31 mars 2022).

Pour plus d'informations sur les secteurs dans lesquels le Groupe OneWeb opère, veuillez vous reporter au paragraphe 8.1 (*Aperçu du secteur*) du présent Document d'Exemption.

b) Opérations et technologies

**Satellites LEO**

*Satellites LEO GEN 1*

La première constellation de satellites de OneWeb est composée de ses satellites LEO GEN 1 (« **LEO GEN 1** »). La constellation de satellites LEO GEN 1 comprend plus de 600 satellites offrant une latence bidirectionnelle moyenne de 70 ms à l'échelle mondiale, des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 195 Mbps et des vitesses de chargement allant jusqu'à 32 Mbps. Au 4 septembre 2023, OneWeb a réalisé avec succès 19 lancements et déployés 634 satellites de sa constellation LEO GEN 1. Ces satellites LEO GEN 1 fourniront une couverture mondiale et permettront à OneWeb de fournir une connectivité aux utilisateurs finaux grâce à des liens avec ses partenaires de distribution. La constellation LEO GEN 1 entièrement déployée fournira jusqu'à 1,4Tbps de capacité commercialisable, avec 84 % de capacité sur terre.

Les satellites LEO GEN 1 de OneWeb sont petits, pesant environ 148 kg, et utilisent la propulsion électrique pour s'élever et maintenir leur orbite à environ 1.200 km après le lancement. Chaque satellite se connecte aux antennes des terminaux utilisateurs et aux SNP sur Terre, qui transmettent des données en temps réel au réseau de communication par satellite plus étendu, en utilisant des angles d'ouverture plus élevés que d'autres constellations, ce qui conduit à des blocages plus faibles.

Les satellites LEO GEN 1 de OneWeb utilisent la technologie HTS, qui fournit jusqu'à 7 Gbps par satellite, ainsi qu'un solide réseau 4G central développé avec les leaders de l'industrie des télécommunications, y compris Qualcomm et Hughes. Le taux d'échec des satellites LEO GEN 1 de OneWeb, inférieur à 1 %, est l'un des plus bas de l'industrie des communications spatiales.

Une chronologie récapitulative des lancements et du nombre total de satellites LEO GEN 1 de OneWeb est présentée ci-dessous :

n°	Date	Site de lancement	Véhicule de lancement	Agence de lancement	Nombre de satellites
1	27 février 2019	Centre Spatial Guyanais, Guyane Française, France	Soyouz ST-B	Arianespace	6
2	7 février 2020	Cosmodrome de Baïkonour, Kyzylorda, Kazakhstan	Soyouz 2.1b	Arianespace	34
3	21 mars 2020	Cosmodrome de Baïkonour, Kyzylorda, Kazakhstan	Soyouz 2.1b	Arianespace	34
4	18 décembre 2020	Cosmodrome de Vostochny, Oblast de l'Amour, Russie	Soyouz 2.1b	Arianespace	36
5	25 mars 2021	Cosmodrome de Vostochny, Oblast de l'Amour, Russie	Soyouz 2.1b	Arianespace	36
6	25 avril 2021	Cosmodrome de Vostochny, Oblast de l'Amour, Russie	Soyouz 2.1b	Arianespace	36
7	28 mai 2021	Cosmodrome de Vostochny, Oblast de l'Amour, Russie	Soyouz 2.1b	Arianespace	36
8	1 juillet 2021	Cosmodrome de Vostochny, Oblast de l'Amour, Russie	Soyouz 2.1b	Arianespace	36
9	22 août 2021	Cosmodrome de Baïkonour, Kyzylorda, Kazakhstan	Soyouz 2.1b	Arianespace	34
10	14 septembre 2021	Cosmodrome de Baïkonour, Kyzylorda, Kazakhstan	Soyouz 2.1b	Arianespace	34
11	14 octobre 2021	Cosmodrome de Vostochny, Oblast de l'Amour, Russie	Soyouz 2.1b	Arianespace	36
12	27 décembre 2021	Cosmodrome de Baïkonour, Kyzylorda, Kazakhstan	Soyouz 2.1b	Arianespace	36
13	10 février 2022	Centre Spatial Guyanais, Guyane Française, France	Soyouz ST-B	Arianespace	34
14	22 octobre 2022 <sup>(1)</sup>	Satish Dhawan, Andhra Pradesh, Inde	LVM 3	New Space India Limited	36
15	8 décembre 2022	Cap Canaveral, Floride, États-Unis	Falcon 9 Block 5	Space X	40
16	10 janvier 2023	Cap Canaveral, États-Unis	Falcon 9 Block 5	Space X	40
17	9 mars 2023	Cap Canaveral, États-Unis	Falcon 9 Block 5	Space X	40
18	26 mars 2023	Satish Dhawan, Andhra Pradesh, Inde	LVM 3	New Space Inde	36
19	20 mai 2023	Base spatiale de Vandenberg, Californie, Etats-Unis	Falcon 9	Space X	16

(1) En mars 2022, OneWeb a reporté, dans un avenir proche, six lancements devant avoir lieu depuis Baïkonour en raison des tensions géopolitiques à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette situation a entraîné un retard dans la réalisation prévue de la couverture mondiale des satellites LEO GEN 1 et a obligé OneWeb à trouver d'autres fournisseurs de services de lancement pour le reste de ses lancements de satellites.

## Satellites LEO GEN 2

OneWeb est en train de définir la portée et la conception de sa constellation LEO GEN 2 pour remplacer sa constellation de satellites LEO GEN 1 existante. Les satellites LEO GEN 2 devraient avoir une capacité jusqu'à cinq fois supérieure à celle des satellites LEO GEN 1, avec une durée de vie plus longue d'environ 10 ans et des performances supérieures pour les utilisateurs. Le lancement des premiers satellites LEO GEN 2 devrait coïncider avec la mise hors service des satellites LEO GEN 1 en 2027 ou 2028.

OneWeb estime que sa constellation de satellites LEO offre une capacité complémentaire aux constellations GEO avec la possibilité d'être intégrée dans des réseaux existants et interconnectés. Le développement des satellites LEO GEN 2 s'appuiera sur une partie de l'infrastructure au sol, du savoir-faire et des compétences de LEO GEN 1, en conséquence de quoi il est attendu que les dépenses d'investissement nécessaires à LEO GEN 2 soient inférieures d'environ 1,5 milliard à 1,8 milliard de dollars U.S. au coût de construction d'une constellation LEO équivalente par un nouvel arrivant.

Pour plus d'informations sur les montants des dépenses d'investissement du Groupe Combiné veuillez vous reporter au paragraphe 3.1.2.1 (*Raisons du Rapprochement*) du présent Document d'Exemption, notamment au sous paragraphe « *Politique financière disciplinée, axée sur la croissance et le*

*désendettement ».*

### ***Infrastructures au sol***

Les infrastructures au sol de OneWeb comprennent des terminaux utilisateurs et des stations terriennes pour soutenir ses opérations (stations TT&C, et SNP).

Les stations TT&C et les SNP de OneWeb constituent un point d'interface fixe avec les satellites LEO de OneWeb, tandis que les terminaux utilisateurs interagissent avec les satellites LEO de OneWeb lorsque les satellites LEO se déplacent dans la zone de couverture du terminal.

#### *Stations TT&C*

Les stations TT&C de OneWeb assurent les communications pendant les opérations de pré-lancement, de transfert d'orbite et de maintien à poste de ses satellites, ainsi qu'en cas d'urgence des engins spatiaux. Les stations TT&C sont situées à Inuvik, au Canada, et à Svalbard, en Norvège.

Les stations TT&C opèrent à la limite des attributions de fréquences en bande Ka de OneWeb dans les gammes de fréquences de communication en liaison montante et descendante, soit environ 27,5 GHz et 19,7 GHz, pendant toutes les phases de la mission. Les charges utiles satellites de OneWeb sont soigneusement contrôlées par des canaux dédiés dans certaines parties de la bande Ka.

#### *Portails de Réseaux Satellitaires (SNP)*

Les SNP de OneWeb fournissent un accès à Internet pour la constellation de satellites LEO de OneWeb, fonctionnant à 3,3 GHz dans les attributions de fréquences en bande Ka de OneWeb. OneWeb a achevé la construction de SNP dans plus de 22 sites, en ce compris en Australie, au Brésil, au Japon, en Afrique du Sud, au Chili, au Portugal, en Italie, au Costa-Rica, au Ghana et aux États-Unis. Les stations TT&C au Canada et en Norvège fonctionnent également comme un SNP.

Les SNP de OneWeb sont équipés de plusieurs antennes pour suivre un certain nombre de satellites OneWeb visibles jusqu'à un angle d'élévation beaucoup plus faible. Les sites SNP utilisent plusieurs antennes de poursuite actives, chacune ayant généralement un diamètre de réflecteur de 2,4 à 3,5 mètres.

Le réseau au sol de OneWeb contient les éléments nécessaires pour faciliter l'accès aux satellites, la gestion des ressources réseau des liaisons radio, la mobilité et le transfert des terminaux utilisateurs entre les faisceaux et les différents réseaux au sol. En plus des sites SNP, le réseau au sol comprend un réseau mondial de points de présence (« **PoP** ») qui relie le réseau de OneWeb à Internet et sont placés à des points d'échange clés. Le WAN de OneWeb assure également le transport entre tous les sites connectés de OneWeb et prend en charge une connexion sécurisée entre tous les PoP de OneWeb et les sites de réseau au sol. OneWeb s'appuie sur des réseaux terrestres et des réseaux mondiaux de fibres optiques sous-marines pour la connectivité sous-jacente.

#### *Terminaux utilisateurs*

Les terminaux utilisateurs de OneWeb fournissent aux utilisateurs finaux une connectivité Internet haut débit à partir des satellites LEO de OneWeb, fonctionnant à 2,5 GHz dans les attributions de fréquences en bande Ku de OneWeb. OneWeb occupe la position de priorité la plus élevée pour la bande Ku pour les liaisons de service et une position de priorité forte pour sa bande Ka pour les passerelles mondiales.

OneWeb développe un portefeuille de terminaux utilisateurs qui répondent aux besoins de ses clients utilisateurs finaux, besoins qui sont différents selon qu'il s'agisse de gouvernements, d'opérateurs et d'entreprises, d'utilisateurs finaux dans le domaine de l'aéronautique ou dans les domaines de la mobilité maritime et terrestre. Au 4 septembre 2023, trois modèles de terminaux utilisateurs sont en service et plus de 10 modèles supplémentaires sont en cours de développement au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024. En raison de retards intermittents dans le développement de certains terminaux utilisateurs à écran plat, qui pourraient avoir un impact sur la date de disponibilité de certains

terminaux utilisateurs, les hypothèses de calendrier dans les dernières prévisions de chiffre d'affaires de OneWeb ont été ajustées. De plus amples informations sur l'impact des prévisions de chiffre d'affaires ajustées de OneWeb sur les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023 sont présentées dans le paragraphe 6 (*Prévisions de bénéfice*) du présent Document d'Exemption. Les dernières prévisions de revenus de OneWeb n'ont pas d'impact sur ses plans globaux concernant la livraison de terminaux utilisateurs pour répondre aux besoins de ses utilisateurs finaux.

Les terminaux utilisateurs de OneWeb sont capables de fournir un service continu qui comprend des transferts entre satellites actifs en utilisant un faisceau orientable électroniquement qui permet une commutation instantanée entre satellites actifs à l'aide d'une seule ouverture d'antenne fixe. Les terminaux utilisateurs peuvent être reliés à des terminaux terrestres fixes et transportables, ainsi qu'à des terminaux mobiles à bord d'aéronefs, de navires et de véhicules terrestres.

La polyvalence des terminaux utilisateurs développés par OneWeb permettra à cette dernière de répondre à des besoins spécifiques sur différents marchés, notamment en termes de capacités, de facteurs de forme, de spécifications, de volumes et de prix. OneWeb s'est associée à Intellian, Kymeta, Hughes et Inster pour la fabrication de terminaux destinés aux utilisateurs finaux terrestres et maritimes, et à Stellar Blu et Satcom Direct pour la fabrication de terminaux destinés aux utilisateurs finaux de l'aéronautique. Ceux-ci sont livrés directement aux partenaires de distribution concernés ou aux entrepôts régionaux dans les zones de réseau actif pour permettre un déploiement rapide après les commandes des clients.

En mars 2023, OneWeb a annoncé avoir conclu un accord de fourniture d'équipements avec Kymeta, un leader mondial dans la fabrication d'antennes à panneau plat, pour vendre des terminaux Kymeta aux partenaires de distribution de OneWeb. Kymeta fournira à OneWeb son terminal à écran plat Hawk U8 destiné aux solutions de mobilité terrestre et maritime. Le terminal à écran plat Hawk U8 de Kymeta a récemment été testé par des opérateurs internationaux de recherche et de sauvetage pour démontrer sa connectivité dans des endroits éloignés et non connectés, notamment par Aldo Kane au sommet du mont Snowdon.

### ***Partenaires de distribution***

#### *Résumé*

OneWeb travaille avec ses partenaires de distribution pour fournir une connectivité LEO à haut débit et à faible latence dans quatre secteurs verticaux clés : les gouvernements, les opérateurs et les entreprises de télécommunications, ainsi que les utilisateurs professionnels à grande échelle dans les secteurs de l'aéronautique et du maritime. OneWeb évalue également les opportunités d'expansion potentielles de son offre de mobilité terrestre.

Au 4 septembre 2023, OneWeb a signé plus de 55 accords de partenaires de distribution et le Groupe OneWeb a reçu un total d'engagements de commandes de plus de 900 millions de dollars U.S. (dont 275 millions de dollars U.S. proviennent de l'accord de Take or Pay avec Eutelsat S.A.), comprenant une vente payée à l'avance de 170,6 millions de dollars U.S. de NEOM T&D à NAA au 31 mars 2023. Avec plus de 150 essais clients en cours et 4,5 milliards de dollars U.S. de Capex déployés à ce jour, ces accords de partenaires de distribution et de *joint-venture* devraient générer un revenu total pondéré en fonction des risques (*total risk-weighted pipeline*) supérieur à 2,0 milliards de dollars U.S..

OneWeb vise à fournir à ses partenaires de distribution un accès à des solutions de connectivité permettant une meilleure utilisation des infrastructures réseau existantes et des portefeuilles de produits, bénéficiant à un plus grand nombre d'utilisateurs finaux. Des enquêtes NPS trimestrielles indépendantes basées sur les transactions permettent également à OneWeb de surveiller et de soutenir l'amélioration continue de la prestation de services pour ses partenaires.

OneWeb offre ses services aux partenaires de distribution en utilisant deux dispositifs de rémunération différents, des forfaits de services basés sur les segments de clientèle verticaux (i.e. aviation commerciale, services fixes commerciaux, etc.) pour lesquels OneWeb facture des frais mensuels récurrents, ou des « *take or pay* » par lesquels les partenaires de distribution s'engagent à commander des services d'une

valeur prédéterminée et à payer à l'avance, avec une réduction pour les services OneWeb qui sont fournis par le biais du forfait de services applicable. OneWeb a également conclu des accords avec des partenaires de distribution dans le cadre d'accords de tarifs garantis.

Les initiatives du programme de partenariat de distribution de OneWeb comprennent également des démonstrations de concept (*proof-of-concept demos*) - qui peuvent être faites sur site, en ligne et en tournée - une assistance technique, une gestion des relations, un service client « *hypercare* » et un accès à l'équipe d'assistance de OneWeb, des formations sur les ventes et le matériel, les installations, le processus de commande et les produits numériques, le support de vente multimédia, les manuels et les documents connexes, la génération de prospects clients, les campagnes numériques et publicitaires et l'expertise sur le sujet.

### *Gouvernements*

L'objectif de OneWeb est de fournir un accès aux satellites et une capacité terrestre étendus afin d'offrir des solutions fiables et interopérables aux ministères et organismes gouvernementaux du monde entier, y compris les forces armées, les forces de maintien de la paix, les services d'urgence et les agences de renseignement et de sécurité.

OWT, une filiale de OneWeb qui lui sert d'intermédiaire, réglementée par la *Defense Counterintelligence and Security Agency* aux États-Unis, permet à OneWeb de satisfaire les besoins complexes des marchés de la défense aux États-Unis afin de répondre aux nouveaux défis en matière de sécurité et de connectivité. OWT est soumise à des accords spécifiques liés à sa détention par des entités non américaines et à sa gouvernance (*foreign ownership and proxy agreement*), ce qui permet à OneWeb de travailler avec les informations classifiées du gouvernement des États-Unis par le biais de sa structure de gouvernance indépendante et de son équipe de direction distincte.

### *Opérateurs et entreprises*

OneWeb fournit des plans de connectivité flexibles, évolutifs et fiables à ses partenaires de distribution mondiaux, y compris AT & T, Airtel et BT, afin d'offrir aux utilisateurs finaux des communications basées sur les données plus rapides et plus étendues. La fourniture de services aux utilisateurs finaux des opérateurs et des entreprises comprend un accès immédiat aux données pour les décisions critiques, la connectivité au cloud, les analyses en temps réel, les applications IoT et la mise en œuvre de réseaux LEO entièrement redondants pour assurer la continuité des opérations lors de situations commerciales critiques et de situations d'urgence.

Les capacités haut débit et la collaboration de OneWeb avec ses partenaires de distribution opérateurs et entreprises lui permettent d'étendre leurs réseaux 3G, 4G et 5G pour atteindre les communautés mal desservies ou non connectées. Les produits et services numériques basés sur le cloud de OneWeb sont développés dans le but d'être facilement intégrés aux activités et aux systèmes d'assistance aux entreprises existants, ce qui facilite l'achat, le déploiement et la gestion.

Les partenaires de distribution de OneWeb permettent également une expansion des services de OneWeb dans de plus grandes zones géographiques. En juin 2021, OneWeb a signé ses premiers partenariats de distribution avec BT pour explorer la fourniture d'une communication numérique améliorée dans les zones difficiles d'accès au Royaume-Uni. Elle a également conclu un accord avec PDI pour fournir des télécommunications aux écoles, aux cliniques et aux organisations tribales en Alaska, ainsi qu'avec Alaska Communications, qui fournit un accès à la connectivité Internet de OneWeb à ses clients dans les régions rurales d'Alaska et s'appuie sur l'infrastructure de OneWeb pour les connexions critiques au « kilomètre intermédiaire ». En décembre 2021, OneWeb a signé un accord de partenariat de distribution avec Hughes Communications India pour fournir des services au marché indien en forte croissance.

OneWeb a conclu des accords de « *take or pay* » avec certains fournisseurs, notamment un accord pluriannuel avec Galaxy Broadband Communications Inc. afin de fournir des solutions de connectivité dans tout le Canada, y compris sur les sites miniers et dans les communautés éloignées telles que le territoire septentrional de Nunavut.

## *Aéronautique*

OneWeb développe ses capacités et conclut des accords avec des partenaires de distribution pour fournir une connectivité haut débit dans le secteur de l'aéronautique pour les compagnies aériennes commerciales, les exploitants d'avions d'affaires, l'aviation de loisirs et les avions d'opérations spéciales.

OneWeb s'est associée à Stellar Blu, Intelsat et Satcom Direct pour développer des terminaux utilisateur en vol rentables, nettement plus légers et plus petits que les antennes aéronautiques existantes et adaptés à tous les types d'aéronefs. Chaque terminal utilisateur sera équipé pour des communications bidirectionnelles résilientes, sécurisées, rapides et mobiles, avec à la fois un fonctionnement LEO dédié et des capacités de connectivité GEO/LEO hybrides.

La connectivité satellite de OneWeb permet aux opérateurs de toutes tailles de connecter leurs passagers, leurs équipages et leurs avions. La connectivité aérienne de OneWeb assurera une capacité de débit élevée par avion et une faible latence en vol dans le monde entier, y compris dans les régions polaires de la Terre. En février 2023, OneWeb, en partenariat avec Intelsat, a achevé l'essai d'une solution hybride de connectivité en vol GEO/LEO via une antenne réseau à guidage électronique. L'antenne réseau à guidage électronique d'Intelsat, construite en collaboration avec Stellar Blu et OneWeb, est le seul produit commercial disponible dans l'industrie aéronautique dont il a été prouvé qu'il fonctionnait à la fois sur les satellites LEO de OneWeb et les satellites GEO.

## *Maritime*

OneWeb a l'intention de fournir une connectivité fiable pour permettre aux propriétaires et aux exploitants de navires de rester connectés tout au long de leurs opérations, en collaboration avec ses partenaires de distribution Marlink, Tampnet et Speedcast. La mission de OneWeb est d'améliorer les opérations maritimes modernes et d'intégrer les processus à terre et les procédures portuaires aux opérations en mer, en temps réel, en utilisant un réseau unique.

Les solutions maritimes de OneWeb s'intègrent aux réseaux de fibre sous-marine, de micro-ondes et de LTE existants et ses services prennent en charge la technologie et l'accès aux données en temps réel nécessaires pour favoriser la décarbonisation, augmenter la rentabilité, améliorer le bien-être des équipages et soutenir la prise de décisions critiques.

## *Immobilier*

OneWeb dispose de deux SOC et d'un GNOC, situés aux sièges de OneWeb au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les SOC de OneWeb sont chargés du contrôle des éléments au sol et de la gestion des charges utiles en temps réel, du suivi des satellites individuels ainsi que de la prévision des interférences potentielles provenant d'autres engins spatiaux.

OneWeb possède également une usine de fabrication de satellites en Floride qui a été construite en collaboration avec Airbus DS Satnet LLC par le biais d'AOS, leur *joint-venture*. AOS se concentre sur la conception, la fabrication, l'assemblage, l'intégration, les tests et la livraison des satellites LEO GEN 1 de OneWeb. Le site de production d'AOS, d'une superficie de près de 10.000 m<sup>2</sup>, dispose de deux lignes de production capables de produire deux satellites par jour, réduisant ainsi les coûts et les délais de production, et a été le premier site à utiliser des techniques de production de masse à l'échelle industrielle pour les satellites. OneWeb utilise également des entrepôts au soutien de ses opérations et opportunités de déploiement à l'échelle mondiale, notamment aux États-Unis, au Canada, en Corée du Sud et aux Pays-Bas.

Les informations sur l'examen de la situation financière et du résultat de OneWeb figurent au paragraphe 2.2.7 (*Examen de la situation financière et du résultat de OneWeb*) du présent Document d'Exemption.

### *2.2.2.4 Principaux marchés*

Le secteur des communications par satellite devrait connaître une croissance substantielle au cours des

cinq (5) prochaines années, principalement en raison de l'introduction de nouvelles constellations LEO (telles qu'Amazon Kuiper et Telesat Lightspeed), et du développement des constellations LEO existantes (Starlink et OneWeb), du développement des constellations MEO (O3B mPower) et l'augmentation du nombre de satellites GEO (tels que Viasat 3 et Jupiter 3).

Tous ces facteurs combinés augmenteront la capacité de communication par satellite sur le marché mondial de ~15,9 Tbps en 2022 à ~90,7 Tbps d'ici 2027. Cette augmentation sans précédent de l'offre et de l'entrée de nouveaux acteurs LEO pourrait potentiellement entraîner une réduction des prix et des coûts, le lancement de nouveaux terminaux et services et une pression concurrentielle accrue sur tous les acteurs de l'industrie (en ce inclus OneWeb).

Le chiffre d'affaires du Groupe OneWeb tiré des services de connectivité s'élevait à 23,6 millions de dollars U.S., tandis que le chiffre d'affaires tiré de la vente d'équipements s'élevait à 7,3 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe OneWeb par zone géographique pour l'exercice clos le 31 mars 2023 :

<b>Exercice clos le 31 mars 2023</b>		
<b>(en millions de dollars U.S. et en pourcentage)</b>		
<b>Régions</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Afrique subsaharienne	0,2	0,6%
Amérique du Nord	30,5	98,8%
Europe de l'Ouest	0,2	0,6%
<b>TOTAL</b>	<b>30,9</b>	<b>100,0%</b>

Pour plus d'informations sur les secteurs dans lesquels le Groupe OneWeb opère, veuillez vous reporter au paragraphe 8.1 (*Aperçu du secteur*) du présent Document d'Exemption.

### **2.2.3 Investissements**

#### **2.2.3.1 Présentation**

OneWeb exploite un modèle BtoB qui vise à fournir un réseau de communication mondial à travers de multiples canaux de distribution, y compris les fournisseurs mondiaux de télécommunications, les distributeurs maritimes, aériens et mobiles. La stratégie de OneWeb est centrée sur le client et vise à fournir un réseau de communication mondial à ses clients tout en minimisant les barrières à l'entrée, aux ventes et à la croissance.

De plus amples détails sur les actifs de OneWeb sont présentés au paragraphe 2.2.2.3 b) (*Opérations et technologies*) du présent Document d'Exemption.

#### **2.2.3.2 Stratégie de OneWeb**

L'objectif de OneWeb est de fournir une connectivité à haut débit, à faible latence et abordable dans le monde entier pour éliminer les obstacles à la connectivité qui freinent les économies et les communautés. OneWeb fonctionne selon un modèle BtoB, travaillant avec les gouvernements, les autorités de régulation et les partenaires de distribution, pour développer et assurer le déploiement mondial de sa constellation de satellites LEO GEN 1 et apporter une connectivité à ses clients utilisateurs finaux.

#### **Fourniture de services**

Le réseau de communication mondial de OneWeb est fourni à ses clients utilisateurs finaux par l'intermédiaire de partenaires de distribution. OneWeb établit des relations avec des partenaires de distribution stratégiques sur chacun de ses principaux marchés, en leur donnant accès aux solutions de connectivité OneWeb qu'ils distribuent via leurs infrastructures réseau et portefeuilles de produits existants, ce qui lui permet d'atteindre un plus grand nombre d'utilisateurs finaux. Le recours à des

partenaires de distribution dans un plus grand nombre de zones géographiques et dans des endroits qui ne peuvent pas être desservis techniquement ou économiquement par des moyens terrestres permet d'élargir le champ d'utilisation du réseau OneWeb. De plus amples détails sur les partenaires de distribution de OneWeb sont présentés au paragraphe 2.2.2.3 b) (*Opérations et technologies*) du présent Document d'Exemption.

OneWeb développe des relations et soutient ses partenaires de distribution par le biais d'accords *de joint-venture* sur des marchés clés, tels que NEOM T&D qui appuie l'approvisionnement en connectivité satellite haut débit de la nouvelle ville de NEOM, en Arabie saoudite, ainsi qu'au Moyen-Orient et dans les pays voisins d'Afrique de l'Est.

De plus, afin de remporter des marchés aux États-Unis, OneWeb peut conclure des contrats par l'intermédiaire de sa filiale, OWT, ce qui permet à OneWeb de répondre aux besoins complexes des marchés de la défense ainsi qu'à d'autres activités pertinentes aux États-Unis. OneWeb et OWT ont conclu un contrat de mandat (*proxy agreement*) pour les besoins des informations classifiées américaines et des activités avec des clients américains du secteur de la défense et de l'armée.

Le recours de OneWeb à ses partenaires de distribution, *joint-ventures* et filiales sous mandat lui permet d'aider ses clients à cibler un large éventail d'utilisateurs finaux, y compris les utilisateurs fixes et mobiles, et dans diverses zones géographiques, en s'appuyant sur les plates-formes et les produits existants des partenaires de distribution et des *joint-ventures*.

### *Marchés*

La stratégie de OneWeb se concentre sur la fourniture de solutions de connectivité aux utilisateurs finaux dans le monde entier.

OneWeb poursuit activement la fourniture de connectivité Internet par le développement de nouveaux marchés et la capacité à cibler d'autres utilisateurs finaux, y compris les utilisateurs finaux qui accèdent à Internet sur des terminaux mobiles tels qu'à bord d'avions, de navires et de véhicules terrestres.

### *Opérations*

La mise en œuvre de la stratégie commerciale de OneWeb s'articule autour de trois axes :

- **Développement commercial** : l'accent est mis sur le développement commercial, notamment les études de marché, les produits et les prix, les prévisions de chiffre d'affaires, le développement de ses activités et la gestion des offres.
- **Produits et plateformes** : cela comprend les plans de connectivité spatiale, les services et les terminaux utilisateurs, les services de données spatiales et l'utilisation de modèles commerciaux alternatifs.
- **Opérateurs de canaux** : cet axe comprend les opérations de vente, intégration et gestion de projet, gestion des services et assistance, *reporting* et formation à la vente.

### *Espace et réseaux*

Le développement de l'infrastructure satellitaire pour fournir et déployer le réseau LEO de OneWeb, y compris les conceptions des satellites LEO GEN 1 et LEO GEN 2, puis leur lancement et la fourniture de la connectivité via ses SNP et ses terminaux utilisateurs, est essentiel à la mise en œuvre réussie de la stratégie de OneWeb.

La réalisation du réseau spatial de OneWeb est divisée en deux domaines clés, la prestation de son réseau satellite LEO GEN 1 existant et l'innovation dans l'espace.

De plus amples détails sur les satellites LEO GEN 1 et LEO GEN 2 et l'infrastructure au sol de OneWeb

sont présentés au paragraphe 2.2.2.3 b) (*Opérations et technologies*) du présent Document d'Exemption.

#### *Parties prenantes*

Le succès du développement et de la mise en œuvre de la stratégie de OneWeb est soutenu par ses parties prenantes :

- **Salariés** : Le succès de OneWeb repose sur l'engagement et la résilience de son personnel et OneWeb s'engage à impliquer ses salariés de façon régulière.
- **Actionnaires** : Les principaux actionnaires de OneWeb, notamment Bharti, Eutelsat, le Gouvernement du Royaume-Uni, Hanwha et SoftBank, offrent une expertise industrielle et sectorielle qui apporte une précieuse contribution à la stratégie de OneWeb. Les actionnaires de OneWeb ont une influence directe sur la prise de décision stratégique et occupent divers sièges au Conseil d'Administration de OneWeb.
- **Autorités de régulation** : OneWeb opère dans un environnement hautement réglementé et est tenu de se conformer à un large éventail de réglementations internationales. OneWeb se tient au courant de l'évolution de l'environnement réglementaire et maintient le dialogue avec les régulateurs du secteur, y compris, entre autres, la FCC, l'Ofcom, l'Autorité de l'aviation civile, l'Agence spatiale britannique, l'ESA, l'UIT et les régulateurs juridiques locaux.
- **Fournisseurs** : Les fournisseurs de OneWeb sont essentiels à la réussite de la livraison et du déploiement du réseau. OneWeb compte sur ses fournisseurs pour répondre aux besoins de ses partenaires de distribution et de l'utilisateur final.
- **Partenaires de distribution** : OneWeb reconnaît que la qualité de son réseau et de son offre de capacité à ses partenaires de distribution fait partie intégrante de sa crédibilité en tant que fournisseur de services et de la qualité de l'expérience de l'utilisateur final. Une approche collaborative de l'innovation et de l'utilisation du réseau OneWeb, ainsi que la fiabilité de son service, est fondamentale pour le succès des partenaires de distribution, de leurs utilisateurs finaux et du modèle commercial global de OneWeb.
- **Communautés** : OneWeb cherche à éliminer les obstacles à la connectivité qui sont encore à l'origine d'une fracture numérique dans le monde entier.

#### *Indicateurs clés de performance opérationnelle*

Le Groupe OneWeb utilise les indicateurs clés de performance opérationnelle suivants :

	Exercice clos le 31 mars		Période courant du 25 mars 2020 au 31 mars
	2023	2022	2021
Nombre cumulé de lancements	18	13	5
Nombre cumulé de satellites lancés	620	428	146
Portails de réseaux satellitaires achevés	22	9	4
Nombre de partenaires de distribution	53	37	1
Carnet de commandes total (en millions de dollars U.S.) <sup>(1)</sup>	864	323	Nul

(1) Y compris les engagements pris par Eutelsat S.A. au titre de l'accord Take or Pay conclu avec OneWeb qui le 31 mars 2023, s'élevaient à 275 millions de dollars U.S..

#### *Stratégie du Groupe Combiné*

Les détails de la stratégie du Groupe Combiné sont présentés au paragraphe 5.1 (*Stratégies et objectifs*) du présent Document d'Exemption.

## 2.2.4 Gouvernance d'entreprise

### 2.2.4.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance et principaux actionnaires

#### Administrateurs

Au 4 septembre 2023, le Conseil d'Administration de OneWeb est composé des administrateurs suivants :

<b>Administrateur</b>	<b>Fonction</b>
Sunil Bharti Mittal	Président exécutif ( <i>Executive Chairman</i> )
Neil Masterson	Directeur général ( <i>Chief Executive Officer</i> )
Shravin Bharti Mittal	Administrateur non-exécutif ( <i>Non-Executive Director</i> )
Akhil Gupta	Administrateur non-exécutif ( <i>Non-Executive Director</i> )
Pascal Homsy	Administrateur non-exécutif ( <i>Non-Executive Director</i> )
Eva Berneke	Administratrice non-exécutif ( <i>Non-Executive Director</i> )
Michel Combes	Administrateur non-exécutif ( <i>Non-Executive Director</i> )
Hugo Robson	Administrateur non-exécutif ( <i>Non-Executive Director</i> )
Robert Woodward	Administrateur non-exécutif ( <i>Non-Executive Director</i> )
Elena Ciallie	Administratrice non-exécutif ( <i>Non-Executive Director</i> )
Jean-Hubert Lenotte	Administrateur non-exécutif ( <i>Non-Executive Director</i> )
Dong Wan Yoo	Administrateur non-exécutif ( <i>Non-Executive Director</i> )
Dominique Cerutti	Administrateur indépendant non-exécutif ( <i>Independent Non-Executive Director</i> )

L'adresse professionnelle de chacun des administrateurs de OneWeb est West Works Building, 195 Wood Lane, Londres, Angleterre, W12 7FQ.

La durée des mandats des administrateurs de OneWeb est indéterminée, à l'exception du mandat de Sunil Bharti Mittal, Président exécutif, dont le mandat en cours s'écoule pour une durée de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et Dominique Cerutti, administrateur indépendant non-exécutif, dont le mandat en cours s'écoule pour une durée de trois (3) ans à compter du 22 juillet 2022.

Les biographies des administrateurs actuels de OneWeb sont disponibles en anglais sur le site Internet de OneWeb à l'adresse <https://oneweb.net/about-us/our-story>.

#### Principaux actionnaires de OneWeb

Les principaux actionnaires de OneWeb sont indiqués ci-après :

<b>Actionnaires de OneWeb</b>	<b>Actions A</b>	<b>Action B<sup>4</sup></b>	<b>Actions Différées OneWeb</b>	<b>Pourcentage de détention sur une base non diluée<sup>5</sup></b>	<b>Actions A sous Options OneWeb</b>	<b>Pourcentage de détention sur une base diluée<sup>6</sup></b>
Bharti	850.000	-	2	29,96%	-	29,55%
Eutelsat S.A.	650.000	-	-	22,91%	-	22,60%
Gouvernement du Royaume-Uni	500.000	1	2	17,63%	-	17,38%
SoftBank	500.000	-	-	17,63%	-	17,38%
Hanwha	250.000	-	-	8,81%	-	8,69%
Autres actionnaires	86.644	-	-	3,05%	-	

<sup>4</sup> A l'issue du Rapprochement, les droits accordés au Gouvernement du Royaume-Uni, du fait de sa détention de l'Action B, sont décrits au paragraphe 3.2.1.5 e) (*Pacte OneWeb*) du présent Document d'Exemption.

<sup>5</sup> Basé sur le total des Actions A, Action B, et Actions Différées OneWeb, arrondi à deux décimales.

<sup>6</sup> Après exercice de l'intégralité des Options OneWeb détenues par certains employés du Groupe OneWeb donnant droit à un maximum de 39.550 Actions A (soit 1,38% du capital de OneWeb sur une base diluée).

(représentant individuellement moins de 5% du capital social de OneWeb)						3,01%
Titulaires d'Options OneWeb	-	-	-	-	39.550	1,38%
<b>Total</b>	<b>2.836.644</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>100,00%</b>	<b>39.550</b>	<b>100,00%</b>

#### 2.2.4.2 Information sur les employés

##### Salariés

Au 31 mars 2023, OneWeb employait 559 salariés dans le monde, contre 411 salariés au 31 mars 2022. La répartition des salariés de OneWeb par secteur géographique et par activité est présentée dans le tableau ci-dessous<sup>7</sup>.

Secteur Géographique	Au 31 mars					
	2023		2022		2021	
Royaume-Uni <sup>8</sup>	387	69%	342	68%	146	56%
France	10	2%	5	1%	4	2%
Amérique du Nord <sup>9</sup>	140	25%	140	28%	101	39%
Moyen-Orient	5	1%	3	1%	2	1%
Autre	15	3%	11	2%	6	2%
<b>Total.....</b>	<b>557</b>		<b>501</b>		<b>259</b>	

Activités	Au 31 mars					
	2023		2022		2021	
Opérations.....	398	71%	312	76%	178	78%
Commercial.....	71	13%	24	6%	10	4%
Fonctions d'entreprise.....	90	16%	75	18%	41	18%
<b>Total.....</b>	<b>559</b>		<b>411</b>		<b>229</b>	

##### Implication et bien-être des salariés

OneWeb reconnaît l'importance du dialogue actif avec ses salariés et valorise les retours qu'ils peuvent donner.

En avril 2023, OneWeb a lancé une enquête d'opinion pour vérifier comment il se situait dans ses domaines d'intervention et dans l'expérience globale de ses employés. L'analyse a mis en évidence une tendance à la baisse de la charge de travail et des scores de bien-être. Sur la base de ces informations, OneWeb a initié une série d'efforts ciblés, notamment des ateliers sur l'adaptabilité, des programmes de bien-être (Bike2Work, formation à la résilience pour les employés postés, défis de bien-être et webinaires en format réduit) et des plans de ressourcement dans les domaines critiques.

La santé, la sécurité et le bien-être sont également une priorité essentielle pour les activités de OneWeb. Le bien-être fait partie intégrante des programmes de coaching et de soutien à la gestion de OneWeb, avec un accès aux ressources de bien-être externes telles que *MindGym* et *Headspace* disponibles pour les salariés. OneWeb a également fait passer ses salariés opérationnels sur un modèle de travail par quarts,

<sup>7</sup> Le tableau relatif au nombre d'employés par zone géographique présente le nombre total d'employés en fin d'année ; le tableau relatif au nombre d'employés par activité présente le nombre moyen d'employés sur l'exercice.

<sup>8</sup> En ce compris les salariés travaillant à distance.

<sup>9</sup> En ce compris les salariés travaillant à distance.

qui régleme les heures de travail pour protéger ses salariés et favoriser leur bien-être.

## **2.2.5 Autres éléments de présentation de OneWeb**

### **2.2.5.1 Propriété intellectuelle**

#### ***Propriété intellectuelle, brevets, marques et noms de domaine***

La protection de la propriété intellectuelle de OneWeb est un élément clé de son succès à long terme et de la réalisation de sa stratégie. OneWeb est proactive dans la protection de ses droits de propriété intellectuelle et a déposé et obtenu des brevets relatifs à sa constellation LEO GEN 1 dans des juridictions clés, telles que le Canada, l'Europe et les États-Unis. OneWeb maintient également l'enregistrement et la protection de la marque « OneWeb » dans plus de 100 juridictions. OneWeb détient divers droits de brevet relatifs à la conception de ses satellites LEO GEN 1 et de ses terminaux utilisateurs.

#### ***Droits prioritaires en matière de fréquences***

L'accès au spectre et les droits orbitaux de OneWeb sont réglementés par l'UIT. En 2019, OneWeb a satisfait aux exigences de la réglementation de l'UIT, obtenant la plus haute priorité pour sa bande Ku pour les liaisons de service et une forte priorité pour sa bande Ka pour les passerelles mondiales. Sous réserve de se maintenir en conformité avec la réglementation et d'effectuer les dépôts nécessaires, OneWeb maintiendra sa position prioritaire en matière de fréquences indéfiniment, ce qui impose aux autres opérateurs LEO de se coordonner avec OneWeb ou de la contourner pour éviter toute inférence.

OneWeb a accès à un spectre d'environ 6 GHz qui permet la fourniture d'une connectivité à haut débit et à faible latence. Ce spectre comprend la bande Ka (3,3 GHz) pour la communication entre les SNP, qui relie le système OneWeb à Internet et à ses satellites LEO, et la bande Ku (2,5 GHz) qui est utilisée pour la communication entre les satellites et les terminaux des utilisateurs pour fournir une connectivité Internet aux utilisateurs finaux.

### **2.2.5.2 Environnement**

OneWeb reconnaît l'importance des facteurs ESG pour ses parties prenantes et de l'alignement de ces facteurs avec sa stratégie d'entreprise, sa gestion des risques et sa croissance à long terme. OneWeb est en cours de formalisation de sa stratégie ESG. Depuis 2022, OneWeb collabore avec ses principales parties prenantes internes et externes pour discuter des questions ESG importantes. Ces questions porteront notamment sur la réduction des traces dans l'espace, la cybersécurité, la réduction de la fracture numérique et l'impact du changement climatique et de l'environnement.

#### ***Environnement et espace responsable***

OneWeb reconnaît que ses initiatives de développement durable s'appliquent aussi bien à ses opérations spatiales que terrestres et qu'il est de sa responsabilité de mettre en œuvre et de poursuivre des pratiques commerciales durables. OneWeb s'engage à utiliser sa position de leader mondial de l'espace commercial pour faire progresser les principes d'espace responsable et de pratiques terrestres durables.

OneWeb surveille ses émissions annuelles de carbone et, en plus de ses obligations légales de divulgation des émissions, envisage d'évaluer et de rendre compte de ses émissions associées aux opérations non britanniques et des émissions de tiers dans le cadre de son engagement continu à surveiller son empreinte carbone. Afin d'améliorer l'efficacité énergétique de ses opérations au sol, OneWeb a fait passer l'approvisionnement énergétique de son siège londonien à 100 % d'énergies renouvelables.

OneWeb a pris plusieurs mesures pour surveiller son impact ESG en collaboration avec d'autres membres de l'industrie spatiale et s'assurer qu'elle ne laisse aucune trace de ses activités dans l'espace. OneWeb participe activement à la Space Sustainability Rating, première évaluation mondiale de la durabilité de l'espace, créée par le *Massachusetts Institute of Technology* et le Forum économique mondial (*World Economic Forum*) pour quantifier la façon dont les pratiques spatiales responsables peuvent être

mesurées, ce qui démontre l'engagement de OneWeb à soutenir l'amélioration des questions ESG dans l'espace.

En outre, en octobre 2022, Maurizio Vanotti, vice-président de OneWeb pour les nouveaux marchés mondiaux, a rejoint le conseil d'administration de la *Earth & Space Sustainability Initiative*, initiative de durabilité de la Terre et de l'espace, pour développer la toute première marque de l'industrie dédiée aux pratiques spatiales responsables.

« Espace responsable » est le terme que OneWeb utilise pour décrire les pratiques qui favorisent la durabilité au sein de l'industrie de l'espace et de l'environnement spatial. L'initiative « Espace responsable » de OneWeb s'articule autour de six macroéléments qui, selon elle, sont essentiels à des pratiques spatiales durables. Il s'agit notamment de :

- **La conscience de la situation de l'espace** : OneWeb estime que les risques associés à la connaissance de la situation spatiale doivent être évalués à l'échelle du système, en reconnaissant que l'espace est une ressource partagée et que les opérateurs de satellites doivent veiller à ce que les constellations ne se chevauchent pas en altitude.
- **La gestion du trafic spatial** : OneWeb s'efforce d'assurer la surveillance et le contrôle de ses constellations de satellites afin de minimiser les collisions de satellites et d'assurer la conformité avec la réglementation mondiale. OneWeb travaille en collaboration avec LeoLabs pour gérer le trafic spatial et avoir une connaissance de la situation, recevant en temps réel et en continu des flux de données sur l'emplacement des autres satellites et des débris spatiaux pour s'assurer que les constellations de OneWeb sont déployées de manière durable et collaborative.
- **L'assistance à l'élimination et au retrait** : Les satellites LEO peuvent être éliminés de plusieurs façons, notamment en abaissant leur orbite opérationnelle pour leur permettre de rentrer dans l'atmosphère terrestre et de brûler. OneWeb a mis en place une initiative d'élimination et de retrait assistés afin de réduire le risque de débris spatiaux résultant de ses opérations et de se tenir au courant de toute évolution réglementaire concernant le nombre de satellites exploités par chaque entreprise. OneWeb travaille avec divers groupes pour déterminer la meilleure approche des débris spatiaux, notamment Astroscale, un partenaire technologique, sur le projet *Sunrise* avec l'ESA et l'Agence spatiale britannique sur les questions relatives à l'élimination assistée, au retrait et aux missions de désorbitation et de récupération associées. Chaque satellite OneWeb est conçu pour être désorbité et OneWeb s'engage à ne pas contribuer aux débris spatiaux.
- **La radioastronomie** : OneWeb se coordonne avec d'autres utilisateurs du spectre pour s'assurer que ses satellites LEO GEN 1 répondent aux besoins de la communauté de la radioastronomie. OneWeb est également en discussion avec la *National Science Foundation*, qui s'engage à projeter des sites de radioastronomie afin de trouver des solutions mutuellement acceptables et créatives pour l'utilisation efficace des ressources spectrales disponibles.
- **La luminosité** : Dans le cadre de l'engagement continu de OneWeb à réduire son impact environnemental, OneWeb étudie les moyens de réduire la luminosité de ses satellites et leur impact sur les champs de vision des observatoires. OneWeb a commandé une campagne d'observation pour étudier la luminosité des satellites dans le ciel nocturne, mesurant son empreinte de pollution lumineuse. Ces campagnes d'observation ont été utilisées pour préparer un modèle de luminosité destiné à réduire la luminosité dans la conception des satellites LEO GEN 2 de OneWeb.
- **Le bilan carbone** : OneWeb surveille l'impact de ses activités sur l'environnement ainsi que son empreinte carbone.

### ***Communautés***

OneWeb travaille avec les gouvernements et les partenaires de distribution pour améliorer l'accès aux personnes qui ne peuvent pas accéder à une infrastructure terrestre fiable en raison du nombre limité de routes et des réseaux de fibre optique.

En 2022, PDI, le partenaire de distribution de OneWeb, a lancé des services de connectivité à haut débit et à faible latence vers le village autochtone d'Akiak, situé à plus de 610 km à l'ouest d'Anchorage et l'un des 229 villages autochtones disséminés dans certains des coins les plus reculés de l'Alaska.

OneWeb a également obtenu l'autorisation d'installer une station au sol à Sainte-Hélène, un territoire britannique d'outre-mer isolé situé en Atlantique Sud. La station au sol de Sainte-Hélène permettra aux citoyens de Tristan de se connecter au réseau mondial de fibre optique grâce à des antennes compactes et auto-ajustables. L'accès à une connectivité à haut débit et faible latence permettra de soutenir et d'améliorer les services publics existants à Sainte-Hélène, notamment les classes inter-îles dans les écoles, et d'avoir des systèmes de communication plus résistants aux tempêtes.

#### 2.2.5.3 Sécurité et cyber-résilience

OneWeb intègre la sécurité dans la conception de ses systèmes, ses activités d'ingénierie et sa cyber-résilience afin d'assurer une connectivité sécurisée depuis n'importe quel terminal utilisateur vers Internet ou le réseau partenaire. Cela comprend l'accès au spectre, les liaisons de service, les SNP et les centres de données de OneWeb.

La conception du satellite OneWeb inclut la sécurité aux niveaux physique et virtuel, y compris les transferts entre satellites, l'utilisation de sauts de fréquence et de faisceaux toutes les quelques secondes, le cryptage basé sur les normes 3GPP, la sécurité des données au repos et en mouvement, la sécurité des données de base des clients et des données de transaction, la limitation du trafic et l'atterrissage dans le pays d'origine. OneWeb s'engage à garantir une sécurité appropriée à travers toutes les couches du réseau OneWeb et qu'à l'intérieur du réseau, l'ensemble des liaisons terrestres soient cryptées.

OneWeb reconnaît l'importance de respecter les régimes législatifs et réglementaires et ses cadres de risque afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et de renforcer la confiance dans ses services, y compris le respect des accords de sécurité nationale pertinents et les exigences des lois sur la sécurité des juridictions. Pour plus de détails, voir le paragraphe 5.6 (*Facteurs de risques liés au Groupe Combiné*) du présent Document d'Exemption.

#### 2.2.5.4 Assurance

OneWeb dispose d'une couverture d'assurance, ce qui est habituel dans le secteur, comprenant une assurance responsabilité civile générale, une assurance responsabilité du fait des produits et une assurance perte de biens. Cela comprend un programme d'assurance multi-lancements pour une valeur d'assurance globale de plus d'un milliard de dollars U.S..

OneWeb dispose d'une assurance « *Lancement vol véhicule uniquement* » (*launch vehicle flight only*), qui protège un satellite depuis son lancement jusqu'à sa séparation du lanceur. Conformément aux exigences de la licence de la CAA, OneWeb a souscrit une assurance responsabilité civile en orbite qui couvre la période allant du lancement à la désorbitation. OneWeb dispose également d'une assurance fret couvrant ses équipements et son transport vers les sites SNP et PoP dans le monde entier.

#### 2.2.5.5 OneWeb Executive Share Option Scheme 2021

Des options OneWeb sur 39.550 Actions A ont été attribuées aux employés de OneWeb dans le cadre du règlement du plan d'Options OneWeb 2021 (*OneWeb Executive Share Option Scheme 2021*) avec un prix d'exercice de 1.000 dollars U.S. par Action A, et demeurent en vigueur. Aucune autre Option OneWeb ne sera attribuée dans le cadre plan d'Options OneWeb 2021 (*OneWeb Executive Share Option Scheme 2021*).

Les principales caractéristiques du règlement du plan d'Options OneWeb (*OneWeb Executive Share Option Scheme 2021*), préalablement aux modifications prévues dans le cadre du Rapprochement, visées ci-dessus, sont résumées ci-dessous.

### **Administration**

Le plan d'Option OneWeb (*OneWeb Executive Share Option Scheme 2021*) est administré par le Conseil d'Administration de OneWeb.

### ***Acquisition des droits d'exercice***

A la date des présentes, le droit d'exercer les Options OneWeb, dans le cas où elles deviendraient exerçables, est définitivement acquis sur 25 % des Actions A sous Options OneWeb. Le 31 décembre 2023, le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, le droit d'exercer les Options OneWeb, dans le cas où elles deviendraient exerçables, sera définitivement acquis sur 25 % supplémentaires des Actions A sous Options OneWeb, à chacune de ces dates. L'acquisition définitive du droit d'exercer les Options OneWeb sur une portion supplémentaire des Actions A sous Options OneWeb (dans le cas où elles deviendraient exerçables), comme indiqué ci-dessus, est conditionné au fait que le titulaire soit toujours un employé et ne soit pas en période de préavis à la date concernée. Aucune condition de performance ne s'applique aux Options OneWeb.

### ***Cessation d'emploi***

Le sort d'une Option OneWeb en cas de cessation de l'emploi d'un titulaire dépendra des circonstances. En cas de licenciement pour faute grave (*summary dismissal*) ou de démission, les Options OneWeb seront caduques pour la portion du droit d'exercer qui n'a pas été définitivement acquise ; elles seront maintenues pour le solde et demeureront soumises aux stipulations du règlement du plan d'Options OneWeb (*OneWeb Executive Share Option Scheme 2021*). Dans le cas d'une cessation d'emploi à l'initiative de OneWeb autrement que dans le cadre d'un licenciement pour faute grave (*summary dismissal*) :

- au cours de l'année 2023, le droit d'exercer l'Option OneWeb dans le cas où elle deviendrait exerçable sera considéré comme définitivement acquis sur 50 % des Actions A sous Option OneWeb, et sera caduque pour le solde ;
- au cours de l'année 2024, le droit d'exercer l'Option OneWeb dans le cas où elle deviendrait exerçable sera considéré comme définitivement acquis pour 75 % des Actions A sous Option OneWeb, et sera caduque pour le solde ; et
- à partir du 1er janvier 2025, le droit d'exercer l'Option OneWeb dans le cas où elle deviendrait exerçable sera considéré comme définitivement acquis pour 100 % des Actions A sous Option OneWeb.

Si un titulaire d'Options OneWeb cesse son emploi dans d'autres circonstances, OneWeb a le pouvoir discrétionnaire de déterminer la manière dont son Option OneWeb sera traitée (en ce compris sa caducité totale).

### ***Opérations sur le capital***

Les Options OneWeb deviennent exerçables en cas de changement de contrôle. L'acquisition définitive accélérée du droit d'exercer s'applique de telle sorte que les Options OneWeb peuvent être exercées pour le moins élevé des nombres suivants : (i) la somme du nombre correspondant à 50 % des Actions A faisant l'objet de l'Option OneWeb et du nombre d'Actions A pour lequel le droit d'exercer est déjà définitivement acquis dans le cours normal à la date de l'opération sur titres ; et (ii) 100 % des Actions A faisant l'objet de l'Option OneWeb.

### ***Exercice***

L'exercice d'une Option OneWeb est conditionné au fait que son titulaire prenne des dispositions acceptables pour OneWeb permettant le paiement du prix d'exercice dû au titre de l'exercice de cette Option OneWeb ainsi que le paiement de l'impôt sur le revenu et/ou des charges de sécurité sociale dues par l'employé au titre de l'exercice de son Option OneWeb, et pour lesquels une retenue à la source doit être appliquée.

### ***Mécanisme de liquidité***

Le plan d'Options OneWeb prévoit un mécanisme de liquidité artificiel qui sera mis en œuvre à partir de 2026 pour les titulaires d'Options OneWeb qui continuent à être employés. En vertu de ce mécanisme, ces titulaires d'Options OneWeb ont le droit de recevoir des paiements en espèces concernant 25 % des Actions A soumises aux Options OneWeb non exercées, en 2026, 2027, 2028 et 2029. A cette fin, le montant dû par OneWeb par Action OneWeb sera un montant égal à la valeur de marché moins une décote de 20%, après prise en compte de tout prix d'exercice dû par les titulaires d'Options OneWeb.

#### ***Non transférable et hors champ des revenus ouvrant droit à retraite***

Les Options OneWeb ne sont pas transférables en cas de décès, sauf aux représentants personnels (*personal representatives*), et ne font pas partie des gains ouvrant droit à pension (*pensionable earnings*).

#### ***Variation du capital social***

OneWeb ajustera le nombre d'Actions A faisant l'objet d'Options OneWeb et/ou le prix d'exercice comme elle le juge approprié pour refléter toute variation du capital social de OneWeb qui pourrait survenir après la réalisation de l'acquisition.

#### ***Caducité***

Les Options OneWeb deviendront caduques si elles ne sont pas exercées avant la date butoir du 31 décembre 2030.

#### ***Modifications dans le cadre du Rapprochement***

En application de l'Accord-Cadre, les termes et conditions des Options OneWeb ont été modifiés pour permettre que :

- les Options OneWeb détenues par les salariés actuels de OneWeb puissent être exercées intégralement avant la Réalisation (sous condition suspensive de la Réalisation), puis dans certaines fenêtres pendant une période suivant la Réalisation se terminant le 10 octobre 2024;
- le prix d'exercice des Options OneWeb détenues par les salariés de OneWeb actuels soit ajusté à 871€ par Action A, de sorte qu'il représente un prix de 8,418€ pour chaque Action Nouvelle reçue à la suite de l'exercice de l'Option OneWeb ;
- les Options OneWeb soient exercées sans paiement du prix d'exercice en espèces (« *net-settled* »), c'est-à-dire que le nombre d'Actions A qu'un employé de OneWeb recevra effectivement à la suite de l'exercice de son Option OneWeb sera diminué du nombre d'Actions A dont la valeur totale est égale à la totalité du prix d'exercice dû au titre de l'exercice de son Option OneWeb ;
- les Actions OneWeb résultant des exercices d'Options OneWeb intervenus préalablement à la Réalisation seront automatiquement échangées contre des Actions Nouvelles conformément à la Parité d'Echange, en vertu d'un traité d'apport ;
- les Options OneWeb qui seront exercées au cours de la période suivant la Réalisation et se terminant le 10 octobre 2024 seront automatiquement échangées contre des Actions Nouvelles en vertu d'un traité d'apport en appliquant les mêmes principes que ceux énoncés ci-dessus, (ou dans certaines circonstances, au choix d'Eutelsat, réglées en Actions Eutelsat existantes, en appliquant les mêmes principes que ci-dessus, ou réglées en numéraire) ;
- toutes les Actions Eutelsat reçues lors de l'exercice des Options OneWeb au jour de la Réalisation ou dans un délai de 180 jours à compter de celle-ci, feront l'objet d'un engagement de conservation pour une période expirant 180 jours après la Réalisation, en vertu duquel ces Actions Eutelsat ne pourront pas être transférées ou cédées autrement que pour satisfaire à une obligation fiscale liée à l'exercice des Options OneWeb. Si un titulaire d'Options OneWeb démissionne ou est licencié pour faute grave (*gross misconduct*) avant la fin de la période de 180 jours suivant la Réalisation, il perdra le bénéfice de 75% (50% après le 1<sup>er</sup> janvier 2024) de ces

Actions Eutelsat sans contrepartie. L'engagement de conservation s'applique également aux paiements en espèces ; et

- l'engagement de conservation ne s'appliquera pas aux Options OneWeb exercées plus de 180 jours suivant la Réalisation. Les Options OneWeb cessent d'être exerçables dans le cadre du Rapprochement postérieurement au 10 octobre 2024. Toutefois, elles ne deviendront pas caduques à cette date. Si les Options OneWeb ne sont pas exercées dans le cadre de l'Opération, les termes et conditions amendés des Options OneWeb décrits ci-avant s'appliqueront. Toute Option OneWeb non exercée pourra être exercée en quatre tranches égales entre 2026 et 2029, sous réserve que le contrat de travail du titulaire des Options OneWeb soit maintenu sans interruption. Les termes et conditions des Options OneWeb seront modifiés pour prendre en compte le Rapprochement de manière à ce qu'elles puissent être réglées par un paiement en espèces, à l'option de OneWeb, sur la base d'un prix déterminé à dire d'expert à condition que les détenteurs d'options aient le droit de recevoir la même valeur avant impôts qu'ils auraient reçue s'ils avaient exercé leurs Options OneWeb, payés le prix d'exercice et acquis des Actions A de OneWeb.

Les modifications apportées aux conditions des Options OneWeb s'appliquent également aux Options OneWeb détenues par des anciens salariés de OneWeb, étant précisé que leurs Options OneWeb ne seront pas considérées comme intégralement acquises (et seront seulement exerçables dans la mesure celles-ci sont acquises) et le prix d'exercice d'origine de 1.000 dollars U.S. par Action A continuera de s'appliquer à leurs Options OneWeb, plutôt que d'être ajustées à un prix de 871 euros par Action A.

Si l'intégralité des Options OneWeb était exercée et si toutes les Actions A en résultant étaient apportées à Eutelsat, 4.092.238 Actions Nouvelles seraient émises par Eutelsat. Etant donné que les Options OneWeb devraient faire l'objet d'un exercice sans paiement du prix d'exercice en espèces (« *net settled* »), le nombre d'Actions A de OneWeb qui seront apportées à Eutelsat et le nombre d'Actions Nouvelles qui seront émises devrait être inférieur à 4.092.238 et dépendront du cours de l'Action Eutelsat au moment d'un tel règlement.

## 2.2.6 Informations financières historiques

Les états financiers consolidés audités relatifs au Groupe OneWeb pour la période du 25 mars 2020 au 31 mars 2021 et les exercices clos au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023 (dans chaque cas préparé conformément aux normes IFRS du Royaume-Uni et en langue anglaise, avec une traduction libre en français, la version anglaise faisant foi) avec les rapports d'audit correspondant (en langue anglaise et une traduction libre en français, la version anglaise faisant foi) figurent à l'Annexe B (Informations Financières Historiques de OneWeb) du présent Document d'Exemption.

### 2.2.6.1 Tableaux des informations financières historiques consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent des informations financières historiques consolidées résumées du Groupe OneWeb, telles qu'elles sont issues, sans ajustement important, des états financiers consolidés du Groupe OneWeb pour la période s'écoulant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021 et pour les exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2023 (ensemble, les « **Informations Financières Historiques de OneWeb** »). Les Informations Financières Historiques de OneWeb ont été préparées conformément aux normes IFRS du Royaume-Uni.

#### Résumé du compte de résultat consolidé

(en millions de dollars (USD))	Période	Exercice clos le 31 mars (audité)	
	courant du 25 mars 2020 au 31 mars (audité)	2022	2023
Revenus d'exploitation ( <i>Revenues from operations</i> )	-	9,6	30,9
Bénéfice d'exploitation / (perte) ( <i>Operating profit / (loss)</i> )	(58,3)	(425,9)	(319,7)
Bénéfice / (perte) avant impôt ( <i>Profit / (loss) before tax</i> )	370,7	(437,8)	(359,1)

Bénéfice / (perte) de l'exercice ( <i>Profit / (loss) for the period</i> )	370,5	(389,8)	(361,9)
--	-------	---------	---------

### Résumé des Etats consolidés de la situation financière

	Période courant du 25 mars 2020 au 31 mars (audité)	Exercice clos le 31 mars (audité)	
(en millions de dollars (USD))	2021	2022	2023
Total des actifs non courants ( <i>Total non-current assets</i> )	1.587,0	2.028,2	2.539,3
Total de l'actif circulant ( <i>Total current assets</i> )	367,8	1.157,7	492,7
<b>Total des actifs (<i>Total assets</i>)</b>	<b>1.954,8</b>	<b>3.185,9</b>	<b>3.032,0</b>
<b>Total des capitaux propres (<i>Total shareholders' equity</i>)</b>	<b>1.603,9</b>	<b>2.793,2</b>	<b>2.436,4</b>
Total des passifs non courants ( <i>Total non-current liabilities</i> )	(130,1)	(284,2)	(377,8)
Total des dettes à court terme ( <i>Total current liabilities</i> )	(220,8)	(108,5)	(217,8)
<b>Total du passif et des capitaux propres (<i>Total liabilities and shareholders' equity</i>)</b>	<b>1.954,8</b>	<b>3.185,9</b>	<b>3.032,0</b>

### Résumé des flux de trésorerie consolidés

	Période courant du 25 mars 2020 au 31 mars (audité)	Exercice clos le 31 mars (audité)	
(en millions de dollars (USD))	2021	2022	2023
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ( <i>Net cash flows from operating activities</i> )	(267,2)	(325,4)	(52,0)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement ( <i>Net cash flows from investing activities</i> )	(426,0)	(663,9)	(631,6)
Flux de trésorerie net liés aux opérations de financement ( <i>Net cash flow from financing activities</i> )	737,2	1.426,9	428,8
<b>Augmentation/(diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (<i>Increase/(decrease) in cash and cash equivalents</i>)</b>	<b>44,0</b>	<b>437,6</b>	<b>(254,8)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de la période ( <i>Cash and cash equivalents, beginning of period</i> )	-	44,0	481,2
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie détenue ( <i>Effect of exchange rate fluctuations on cash held</i> )	-	(0,4)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période ( <i>Cash and cash equivalents, end of period</i> )	44,0	481,2	226,4

Les rapports d'audit de KPMG sur les informations financières consolidées du Groupe OneWeb pour la période du 25 mars 2020 au 31 mars 2021 et pour les exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2023 ne sont assortis d'aucune réserve.

#### 2.2.6.2 Changements significatifs de la situation financière de OneWeb

A l'exception des informations figurant au paragraphe 2.2.7 c) (*Situation actuelle et perspectives*) du présent Document d'Exemption, il n'y a pas eu de changement significatif dans la performance financière ou la situation financière du Groupe OneWeb depuis le 31 mars 2023, date de la fin de la dernière période financière du Groupe OneWeb pour laquelle des états financiers ont été publiés.

#### 2.2.7 Examen de la situation financière et du résultat de OneWeb

Le présent paragraphe est un examen de la situation financière et du résultat du Groupe OneWeb pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021 et pour les exercices financiers clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2023. Les informations financières contenues dans cet examen ont été extraites sans ajustement significatif des états financiers consolidés audités du Groupe OneWeb présentés au paragraphe 2.2.6 (*Informations financières historiques*) du présent Document d'Exemption et doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés audités du Groupe OneWeb et les annexes y

afférentes, tels qu'inclus, au paragraphe 2.2.6 (*Informations financières historiques*) du présent Document d'Exemption et à l'Annexe B (*Informations Financières Historiques de OneWeb*) du présent Document d'Exemption.

L'examen qui suit contient des déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, des incertitudes et des hypothèses susceptibles d'entraîner des différences significatives entre les événements ou conditions réels et ceux anticipés dans les informations prospectives. Voir le paragraphe 10 (*Déclarations et informations prospectives*) du préambule et des paragraphes 3.3 (*Facteurs de risques liés à la Transaction*), 4.1 (*Facteurs de risques liés aux titres de capital*), et 5.6 (*Facteurs de risques liés au Groupe Combiné*) du présent Document d'Exemption.

a) Aperçu des activités de OneWeb

Un aperçu des activités de OneWeb figure au paragraphe 2.2.2.3 (*Principales activités*) du présent Document d'Exemption.

b) Facteurs importants affectant les résultats d'exploitation et la situation financière

Les Administrateurs de OneWeb estiment que les facteurs suivants ont affecté de manière significative les résultats d'exploitation et la situation financière de OneWeb au cours des périodes concernées et que ces facteurs pourraient continuer à affecter les résultats d'exploitation et la situation financière de OneWeb à l'avenir.

***Développement des partenaires de distribution, déploiement du réseau et taux de concrétisation du chiffre d'affaires***

OneWeb commercialise ses services selon une approche BtoBtoC. Les partenaires de distribution de OneWeb sont des opérateurs de services régionaux ou locaux qui commercialisent à leur tour les services de OneWeb à leur clientèle d'utilisateurs finaux. Ces partenaires de distribution ont une meilleure compréhension des besoins de leurs clients, ce qui leur permet de construire et de gérer au mieux le réseau de plateformes utilisées par leurs clients. L'approche de OneWeb, qui consiste à s'appuyer sur des partenariats pour conquérir les marchés, est actuellement différente de celle des autres opérateurs LEO qui adoptent une approche BtoC, en fournissant des services directement aux clients. Ainsi, les revenus du Groupe OneWeb proviennent de ses accords avec des partenaires de distribution dont le développement affecte de manière significative les résultats d'exploitation du Groupe OneWeb.

OneWeb a considérablement augmenté son réseau de partenaires de distribution, passant de 1 au 31 mars 2021 à 37 et 53 aux 31 mars 2022 et 2023, respectivement. OneWeb s'appuie sur ses équipes commerciales internes pour saisir les opportunités de distribution et sur un portefeuille actif d'accords de partenaires de distribution régionaux (« DPA ») pour déployer géographiquement ses services.

Le déploiement des services du réseau de satellites de OneWeb se fait par étapes. Les satellites OneWeb en basse orbite desservent actuellement des régions entières au nord du 50<sup>e</sup> parallèle nord et au sud du 25<sup>e</sup> parallèle sud (couvrant 2/3 des États-Unis en termes d'empreinte géographique) et vise une couverture mondiale complète d'ici la fin de l'année civile 2023. La capacité de OneWeb à fournir des services commerciaux grâce au déploiement de sa flotte et donc à générer des revenus dépend de son aptitude à sécuriser des DPA avec des partenaires de distribution desservant les régions concernées.

OneWeb commercialise ses services en fournissant de la capacité à ses partenaires de distribution et en se faisant rémunérer pour celle-ci. Les partenaires de distribution commercialisent à leur tour cette capacité à leurs clients. Le tableau ci-dessous présente les schémas selon lesquels OneWeb conclut des accords commerciaux avec ses partenaires de distribution : (1) ventes anticipées ; (2) accords de type « take or pay » ; ou (3) accords de type « pay as you go ».

<b>Accord commercial</b>	<b>Niveau d'engagement</b>	<b>Tarifification</b>
Ventes anticipées Accords de type « take or pay »	Engagement de capacité exclusif Engagement de capacité partiel ou	Prix remisés les plus avantageux Prix remisés favorables en fonction

Accords « *pay as you go* »

exclusif  
Pas d'engagement de capacité

de l'engagement de capacité  
Prix compétitifs non remisés

Dans les ventes anticipées, le partenaire de distribution paie d'avance pour la capacité souscrite. Le partenaire de distribution a l'avantage de réserver une certaine capacité à un prix inférieur préétabli pour son usage exclusif dans une région pendant une certaine période. Une vente anticipée est constatée comme un élément de passif et n'est pas comptabilisée comme un produit dans les états financiers du Groupe OneWeb jusqu'à ce que les services soient rendus, date à laquelle le produit est comptabilisé. NEOM T&D est un partenaire important de OneWeb pour les ventes anticipées. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, OneWeb a conclu un accord de *joint-venture* avec NEOM T&D pour fournir des services de connectivité par satellite pour la ville nouvelle de NEOM en Arabie Saoudite et dans le Moyen-Orient élargi, ainsi que dans les pays voisins d'Afrique de l'Est. Les parties ont conclu un accord de distribution commerciale et de services qui a permis à OneWeb de recevoir un paiement anticipé de 170,6 millions de dollars U.S. de la part de NEOM T&D pour des services devant être fournis sur plusieurs années. Le paiement perçu a été comptabilisé comme un passif contractuel, les produits devant être comptabilisés au fur et à mesure que le service est fourni sur la période contractuelle. Le paiement anticipé a été conclu pour fournir un avantage significatif à OneWeb en termes de financement. En conséquence, les produits à comptabiliser ont été ajustés pour tenir compte de l'effet de l'actualisation, ce qui a eu pour effet de dénouer le passif du contrat sur la base du taux d'actualisation qui serait reflété dans une opération de financement séparée avec le client.

Dans le cadre des accords de « *take or pay* », le partenaire de distribution s'engage à utiliser une quantité minimale de capacité et, corrélativement, sur une quantité minimale de revenus. Un accord de « *take or pay* » peut accorder au partenaire de distribution l'exclusivité dans une région ou sur un marché. Dans ce cas, le partenaire de distribution a la possibilité de vendre plus de capacité que le minimum sur lequel il s'est engagé. Parmi les récents accords « *take or pay* » importants, figurent ceux conclus avec Galaxy Broadband, Eutelsat S.A. et Hughes Communications India. En février 2023, OneWeb et Galaxy Broadband Communications Inc., une société de services par satellite basée en Ontario qui fournit des services de télécommunications aux entreprises, ont conclu un accord pluriannuel de 50,0 millions de dollars U.S. pour fournir les solutions de connectivité LEO de OneWeb à travers le Canada, y compris le territoire nordique du Nunavut. Le 25 juillet 2022, le DPA en vigueur entre OneWeb et Eutelsat S.A. a été amendé. En application du DPA amendé, Eutelsat S.A. a pris un engagement ferme de souscrire à de la capacité de OneWeb à hauteur de 275,0 millions de dollars U.S. à des conditions prédéfinies sur une durée de cinq ans, à compter de la mise en service complète de la constellation LEO GEN 1. Eutelsat S.A. paiera en trois versements de 100 millions de dollars U.S., 100,0 millions de dollars U.S. et 75,0 millions de dollars U.S. au cours des trois exercices suivants à compter de l'exercice clos le 31 mars 2023. Au 31 mars 2023, 100,0 millions de dollars U.S. ont été payés à OneWeb et sont comptabilisés en tant que passif contractuel. Dans le cadre de cet accord, Eutelsat S.A. bénéficiera de l'utilisation exclusive de la capacité de OneWeb pour des secteurs et des régions prédéterminées, en particulier l'Europe continentale et le marché international des croisières. En juin 2023, Eutelsat S.A. et OneWeb ont conclu un nouveau DPA, reprenant et remplaçant le DPA conclu en février 2022, tel qu'amendé en juillet 2022, et au mois de février 2023. En décembre 2021, OneWeb a signé un DPA exclusif avec Hughes Communications India pour desservir le marché en plein essor de l'Inde. Selon les termes de cet accord, OneWeb a obtenu un engagement ferme de revenus pour une période de six ans.

Dans les accords de type « *pay as you go* », le partenaire de distribution ne paie que pour la capacité qu'il fournit à ses utilisateurs finaux. Par rapport à un accord « *pay as you go* », une vente anticipée et un accord de « *take or pay* » offrent à OneWeb une plus grande sécurité de revenus.

Au 31 mars 2023, OneWeb détient un carnet de commandes de 864 millions de dollars U.S.. Il comprend 170,6 millions de dollars U.S. de paiements anticipés provenant de ventes anticipées et plus de 693,0 millions de dollars U.S. dans le cadre d'accords « *take or pay* » et d'autres commandes confirmées, ce qui inclut les engagements de « *take or pay* » totaux d'Eutelsat S.A. de 275 millions de dollars U.S.. Ces revenus associés au carnet de commandes seront comptabilisés en produits lorsque les services seront rendus.

47 % et 100 % des revenus de OneWeb pour les exercices clos respectivement le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022 provenaient des activités historiques d'OWT (voir le paragraphe intitulé « *Acquisition d'OWT* » du présent paragraphe). Au fur et à mesure que OneWeb passe de la phase de développement à la phase d'exécution, dans laquelle OneWeb commence à déployer des services à travers ses partenaires de distribution, OneWeb réalisera une part croissante de ses revenus grâce à ces services et la part des revenus provenant des activités historiques d'OWT diminuera.

En plus des revenus générés par la vente de capacité, OneWeb comptabilise comme des revenus la vente de terminaux et d'équipements pour les utilisateurs.

### ***Dépenses d'investissement***

OneWeb a terminé le déploiement de sa constellation de satellites LEO GEN 1 et va compléter la mise en place de ses infrastructures au sol au cours de l'année prochaine. Au 31 mars 2023, OneWeb a achevé la construction de 22 SNP sur les 44 nécessaires pour assurer la couverture mondiale des services, les 19 autres étant à divers stades d'achèvement et proche de la finalisation. En outre, au 31 mars 2023, OneWeb disposait de 20 sites PoP et estime que 11 autres sites PoP seront achevés d'ici la fin de 2023 dans le cadre du déploiement du système LEO GEN 1.

Les dépenses d'investissement de OneWeb ont été importantes pour le développement, la construction et le lancement des satellites, de même que pour le développement des infrastructures au sol et de spectre (voir paragraphe 2.2.7 g) (*Liquidité et ressources en capital*) du présent Document d'Exemption). Les dépenses d'investissement de OneWeb se sont élevées à 656,1 millions de dollars U.S., 667,1 millions de dollars U.S. et 171,7 millions de dollars U.S. pour les exercices clos respectivement les 31 mars 2023, et 31 mars 2022 et pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021. Les dépenses d'investissement concernent principalement la conception, le développement, la construction et le déploiement des infrastructures satellitaires, des infrastructures au sol et le développement des terminaux utilisateurs. Le montant des dépenses d'investissement consacrées aux satellites est aussi significatif que celui des dépenses d'investissement consacrées aux infrastructures au sol est tout aussi important.

À court terme, OneWeb prévoit d'engager des dépenses d'investissement pour l'achèvement des infrastructures au sol, le développement d'un ensemble de terminaux utilisateurs destinés à la constellation de satellites LEO GEN 1 et la maintenance continue des satellites LEO GEN 1 et des infrastructures au sol associées. OneWeb a l'intention de déployer de nouveaux satellites pour suppléer à ceux qui ont été lancés en 2019 et 2020 et qui atteindront donc la fin de leur durée de vie opérationnelle avant les satellites lancés plus récemment. Ces satellites de remplacement permettent à OneWeb d'assurer la continuité du service en cas de défaillance d'un satellite. La constellation de satellites LEO GEN 1 de OneWeb possède une durée de vie limitée.

À moyen terme, OneWeb prévoit d'engager des dépenses d'investissement importantes pour la conception, le développement, la construction et le déploiement de ses satellites LEO GEN 2 et des infrastructures terrestres associées.

Pour plus d'informations sur les dépenses d'investissement du Groupe Combiné veuillez vous reporter au paragraphe 3.1.2.1 (*Raisons du Rapprochement*) du présent Document d'Exemption, notamment au sous paragraphe « *Politique financière disciplinée, axée sur la croissance et le désendettement* ».

### ***Performance du réseau et développement technologique***

Les performances du réseau de OneWeb et des services fournis font partie intégrante de ses atouts concurrentiels et, par conséquent, de sa capacité à attirer des partenaires de distribution et à générer du chiffre d'affaires. La capacité commercialisable totale de la constellation de OneWeb est de 1,4 Terabits par seconde (tbps). Cette capacité est en fait limitée par le nombre de satellites. Chaque satellite LEO GEN 1 a une capacité de 4 GHz dans le sens aller. Le satellite LEO GEN 2 devrait avoir une capacité cinq fois supérieure, ce qui augmentera considérablement la capacité de la constellation de

satellites de OneWeb et devrait permettre une réduction des coûts. Les satellites LEO GEN 1 de OneWeb offrent une latence moyenne de 70 ms dans les deux sens. Par rapport aux satellites GEO, les satellites LEO GEN 1 de OneWeb sont 30 fois plus proches de la Terre, ce qui permet à OneWeb de proposer des débits internet plus élevés et des services plus rapides aux utilisateurs finaux.

Les droits d'utilisation du spectre confèrent à OneWeb un avantage concurrentiel significatif et constituent un outil important pour le système OneWeb. Les droits prioritaires d'utilisation du spectre sont régis par l'UIT. OneWeb a sécurisé environ 6 GHz de droits de spectre prioritaires en orbite non géostationnaire dans les bandes Ku et Ka, couvrant 2,5 GHz de l'extrémité de la bande Ku pour les liaisons utilisateurs et 3,3 GHz de la passerelle de la bande Ka pour les liaisons d'alimentation. La bande Ku est utilisée par OneWeb pour fournir une connectivité internet aux utilisateurs finaux. OneWeb dispose des droits d'utilisation avec la priorité la plus élevée dans la bande Ku, ce qui oblige les autres opérateurs LEO à se coordonner avec OneWeb ou à la contourner pour éviter toute inférence. La bande Ka est utilisée par OneWeb pour assurer le lien entre ses satellites LEO et ses SNP pour surveiller et contrôler ses satellites LEO. OneWeb dispose de droits sur le spectre avec une forte priorité dans la bande Ka.

OneWeb dispose de droits d'atterrissage dans la majorité des endroits nécessaires pour fournir un service mondial, et ce nombre continuera d'augmenter au fur et à mesure que OneWeb développera son réseau. Les droits d'atterrissage permettent à OneWeb de sécuriser sa présence sur les marchés clés et contribuent à préserver le potentiel de croissance de OneWeb et ses atouts auprès de ses principaux clients.

Les terminaux utilisateurs sont un élément clé des infrastructures mondiales de OneWeb et, ultimement, de la capacité de OneWeb à fournir un réseau très performant. OneWeb élabore actuellement un portefeuille de terminaux utilisateurs pour répondre aux différentes exigences des gouvernements, des transporteurs et des entreprises, des secteurs de l'aéronautique, de la marine et de la mobilité terrestre, en établissant des partenariats avec notamment Intellian, Hughes, Kymeta, Inster, Stellar Blu, Satcom Direct. La diversité des terminaux utilisateurs est importante car elle permet à OneWeb de répondre à des cas d'utilisation spécifiques sur différents marchés. OneWeb développe donc des terminaux utilisateurs avec des capacités, des paramètres physiques, des spécifications, des volumes, et des prix différents. À titre d'exemple, les terminaux utilisateurs développés pour l'aéronautique sont plus petits et plus légers afin de ne pas affecter l'aérodynamisme des appareils. Les terminaux utilisateurs sont soit achetés par les partenaires de distribution auprès de fournisseurs tiers, ou directement auprès de OneWeb. Le calendrier de disponibilité de ces terminaux utilisateurs a un impact sur la concrétisation du chiffre d'affaires et l'acquisition de clients, étant donné que l'exécution du plan d'affaires de OneWeb repose en partie sur le développement et le déploiement de ces terminaux utilisateurs.

### ***Annulation ou retard dans le lancement de satellites***

La continuité de la constellation LEO GEN 1 de OneWeb et le déploiement d'une future constellation LEO GEN 2, reposent sur le lancement avec succès et dans les délais prévus, des satellites. Un retard significatif dans le lancement des satellites pourrait entraîner un retard dans la génération du chiffre d'affaires, des surcoûts ou une dépréciation, ce qui aurait un impact sur les résultats d'exploitation de OneWeb (voir paragraphe 5.6 (*Facteurs de risques liés au Groupe Combiné*) du présent Document d'Exemption et en particulier le paragraphe 5.6.1.6 (*Maintenance des constellations de satellites GEO et LEO GEN 1 existantes et déploiement des futurs satellites LEO GEN 2*) du présent Document d'Exemption).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, en raison des tensions géopolitiques consécutives à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, OneWeb a reporté, pour un avenir proche, six lancements prévus depuis la base de Baïkonour. Le report de ces lancements programmés, la perte des satellites non restitués à OneWeb et la dépréciation d'une partie de l'assurance lancement prépayée de OneWeb ont entraîné une dépréciation de 229,2 millions de dollars U.S., provoquant une augmentation de 631 % de la perte d'exploitation de OneWeb par rapport à l'année précédente (représentant une augmentation de la perte d'exploitation de 367,6 millions de dollars U.S. pour atteindre 425,9 millions de dollars U.S.

pour l'exercice clos le 31 mars 2022 par rapport à une perte d'exploitation d'un montant de 58,3 millions de dollars U.S. pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021). Les reports de lancement ont également retardé le calendrier initial de OneWeb concernant la couverture mondiale de ses satellites LEO GEN 1. En raison du conflit en cours en Ukraine, OneWeb a réorienté ses opérations de lancement vers les États-Unis et l'Inde et a repris les lancements en octobre 2022. De nouveaux partenariats commerciaux ont été conclus avec des fournisseurs de services de lancement, notamment SpaceX et ISRO - NewSpace India Limited, afin de faciliter les lancements qui restent à effectuer pour assurer une couverture mondiale complète pour LEO GEN 1.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, en lien avec les événements qui ont conduit à la dépréciation mentionnée ci-dessus, OneWeb a entamé des discussions avec un fournisseur. Celles-ci ont abouti à un accord en vertu duquel OneWeb a reçu un avoir de 34,2 millions de dollars U.S., comptabilisé en tant qu'autre produit d'exploitation. En outre, OneWeb a également annulé une dépréciation de 5,8 millions de dollars U.S., ayant récupéré l'usage de certains actifs qui avaient été dépréciés précédemment et qui ont pu être déployés pour les lancements effectués par OneWeb au cours de l'exercice.

### ***Chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites et financement par capitaux propres***

En mars 2020, OWG et un certain nombre d'entités détenues par OWG, dont OWC, une société holding intermédiaire de OneWeb, se sont placées sous la protection du Chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites en raison de difficultés financières aggravées par la pandémie de COVID-19. Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, OneWeb a conclu un accord en vue d'un plan de restructuration (« **PSA** », *Plan Support Agreement*) avec OWG et ses filiales afin de définir le processus d'achat d'OWC et de ses filiales. Le PSA a été autorisé par le tribunal américain des faillites du district sud de New York le 13 juillet 2020.

Les actionnaires de OneWeb étaient alors Bharti Global Limited et le Gouvernement du Royaume-Uni. Selon les termes du PSA, les actionnaires de OneWeb se sont engagés à investir 1,0 milliard de dollars U.S. en capital. De juillet à octobre 2020, OWG a négocié avec les créanciers pour mettre fin aux réclamations en cours. En outre, OWG a rempli les conditions nécessaires à l'exécution des opérations envisagées dans le cadre du PSA, y compris l'obtention de plusieurs autorisations réglementaires. Le 20 novembre 2020, le tribunal américain des faillites a prononcé un jugement définitif autorisant OneWeb à finaliser l'achat du Groupe OneWeb nouvellement réorganisé, composé d'OWC et de ses filiales, qui ont été libérées de toutes leurs dettes antérieures. Les réclamations à l'encontre du Groupe OneWeb nouvellement organisé et les passifs de celui-ci, existant antérieurement ou à la date de la faillite au sens du Chapitre 11 ont été éteintes à la suite de cette décision finale et OneWeb exerce désormais ses activités sans aucune difficulté résultant du processus du Chapitre 11 ou en rapport avec celui-ci.

L'acquisition a été réalisée à des conditions avantageuses car l'entreprise a été acquise dans le cadre d'une opération de cession à la suite d'une faillite. La juste valeur des actifs acquis, soit 912,7 millions de dollars U.S., était supérieure à la contrepartie payée, soit 482,3 millions de dollars U.S.. L'acquisition d'OWC a généré un produit de 430,4 millions de dollars U.S., qui a été comptabilisé au cours de la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021, suite à une analyse de la juste valeur.

À la suite de la sortie de OneWeb du processus prévu au Chapitre 11 de la loi sur les faillites, OneWeb a renforcé ses fonds propres auprès d'actionnaires existants et nouveaux, tels que Hanwha Systems UK Limited, SoftBank Group Capital Limited et Eutelsat S.A.. Le total des souscriptions au capital de OneWeb s'élevait à 2.811,5 millions de dollars U.S. au 31 mars 2023, 2.811,5 millions de dollars U.S. 31 mars 2022 et 1.232,5 millions de dollars U.S. pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021, respectivement. Ces financements en capital ont considérablement renforcé la position financière de OneWeb et lui ont permis d'exécuter son plan d'affaires.

### ***Acquisition d'OWT***

OneWeb a acquis OWT (anciennement Trustcomm, Inc.) le 20 septembre 2021 en achetant 100 % du

capital social émis d'OWT pour un montant en numéraire de 11,8 millions de dollars U.S.. Trustcomm, Inc. était un fournisseur de communications par satellite, dont les principaux clients étaient des agences gouvernementales américaines. L'acquisition fait partie de la stratégie de OneWeb visant à lancer et à développer des services de communication par satellite pour le ministère américain de la défense et d'autres agences gouvernementales américaines, l'alliance *Five Eyes Nations*, l'OTAN et les Nations Unies. Un *goodwill* de 7,2 millions de dollars U.S. a été comptabilisé dans le cadre de l'acquisition, en raison de la valeur accordée à la capacité de conclure des contrats avec les agences gouvernementales américaines.

OWT est géré par le biais d'un accord de mandat (*Proxy Agreement*), comme l'exige le Programme national de sécurité industrielle des États-Unis, en vertu duquel un conseil dit de « mandat » composé uniquement de citoyens américains est responsable de la gestion quotidienne de l'entreprise. L'accord de mandat (*Proxy Agreement*) permet à OWT de participer à des contrats classifiés avec le gouvernement américain bien qu'elle soit détenue par une organisation non américaine. L'accord de mandat (*Proxy Agreement*) impose des restrictions sur les informations qui peuvent être partagées avec OneWeb et sur les interactions qui peuvent avoir lieu entre OWT et d'autres filiales de OneWeb.

47 % et 100 % du chiffre d'affaires de OneWeb pour les exercices clos respectivement le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022 provenaient des activités historiques d'OWT. OneWeb s'attend à ce que le flux de revenus provenant des activités historiques d'OWT diminue d'ici un à deux ans et que le flux de revenus provenant des services LEO de OneWeb augmente par la suite, les services LEO fournis aux agences gouvernementales américaines devant représenter une part importante des services LEO fournis par OWT à l'avenir.

c) Situation actuelle et perspectives

Depuis le 31 mars 2023, le Groupe OneWeb a connu une croissance de ses services de connectivité et de ses autres revenus, atteignant un chiffre d'affaires de 26 millions de dollars U.S. au cours du trimestre clos le 30 juin 2023. Le Groupe OneWeb continue d'enregistrer une forte demande pour ses services, ce qui est démontré par la conclusion de nouveaux accords « *take or pay* » avec des clients de secteurs divers et pour des utilisations variées. Depuis le 31 mars 2023, des accords « *take or pay* » ont été conclus pour un montant total de 109 millions de dollars U.S., y compris un accord pour un *backhaul* cellulaire en Australie avec Telstra. En outre, OWT a été sélectionné comme attributaire du programme PLEO (*Proliferated Low Earth Orbit*) du ministère américain de la défense.

En raison de retards intermittents dans le développement de certains terminaux utilisateurs à écran plat, qui pourraient avoir un impact sur la date de disponibilité de certains terminaux utilisateurs, les hypothèses de calendrier dans les dernières prévisions de bénéfices de OneWeb ont été ajustées. De plus amples informations sur l'impact des prévisions de bénéfices ajustées de OneWeb sur les Prévisions De Bénéfices du Groupe Combiné 2023 sont présentées dans le paragraphe 6 (*Prévisions de bénéfice*) du présent Document d'Exemption. Les dernières prévisions de bénéfices de OneWeb n'ont pas d'impact sur ses plans globaux concernant la fourniture de terminaux d'utilisateurs pour répondre aux besoins de ses utilisateurs finaux.

Le Groupe OneWeb a étendu les régions couvertes par ses services de connectivité en orbite basse au nord du 50° parallèle nord et au sud du 25° parallèle sud, élargissant ainsi les marchés et les partenaires de distribution desservis. Seize autres satellites ont été lancés en mai 2023 pour accroître la résilience et la redondance de la constellation, à mesure que le Groupe OneWeb progresse vers une fourniture d'un service mondial.

Depuis le 31 mars 2023, le Groupe OneWeb a conclu un emprunt à terme auprès de HSBC, et une lettre de crédit acheteur à long terme avec l'India Exim Bank, afin d'obtenir des lignes de financement pour un montant total supérieur à 185 millions de dollars U.S.. En outre, OneWeb a conclu un accord de prêt avec certains actionnaires pour permettre au Groupe OneWeb d'accéder à un financement d'un montant maximum de 160 millions de dollars U.S.. Au 4 septembre 2023, le Groupe OneWeb n'avait pas tiré sur ces lignes de financement.

d) Indicateurs clés de performance

Le Groupe OneWeb examine plusieurs indicateurs financiers et opérationnels clés afin de suivre les performances financières et opérationnelles de ses activités. Comme certains de ces indicateurs ne sont pas déterminés conformément aux normes IFRS, ils peuvent ne pas être comparables à des indicateurs d'autres sociétés portant des intitulés similaires. Pour plus d'informations sur la définition et le calcul de ces indicateurs, y compris un rapprochement avec les informations financières historiques du Groupe OneWeb préparées sur la base des normes IFRS, le cas échéant, voir le paragraphe 3 (*Indicateurs financiers non audités non-IFRS*) du préambule du présent Document d'Exemption.

	Exercice clos le 31 mars (audité)		Période courant du 25 mars 2020 au 31 mars (audité)
	2023	2022	2021
	(millions de dollars U.S.)		
<b>Indicateurs clé de performance financière (Financial KPIs)</b>			
Chiffre d'affaires ( <i>Revenue</i> )	30,9	9,6	-
EBITDA ajusté ( <i>Adjusted EBITDA</i> )	(182,2)	(186,9)	(51,4)
Dépenses d'investissement ( <i>Capital expenditure</i> )	656,1	667,1	171,7
Situation de trésorerie ( <i>Cash position</i> )	226,4	481,2	44,0
Perte d'exploitation ( <i>Operating loss</i> )	(319,7)	(425,9)	(58,3)
<b>Indicateurs clés de performance opérationnelle (non financière) (Operational (non-financial) KPIs)</b>			
Nombre cumulé de lancements ( <i>Cumulative number of launches</i> )	18	13	5
Nombre cumulé de satellites lancés ( <i>Cumulative number of satellites launched</i> )	620	428	146
Portails de réseaux satellitaires achevés ( <i>Completed satellite network portals</i> )	22	9	4
Nombre de partenaires de distribution ( <i>Number of distribution partners</i> )	53	37	1
Total du carnet de commandes ( <i>Total order book</i> ) <sup>(1)</sup>	864	323	Nul

(1) Y compris les engagements pris par Eutelsat S.A. au titre de l'accord Take or Pay conclu avec OneWeb qui le 31 mars 2023, s'élevaient à 275 millions de dollars U.S..

e) Description des principaux éléments du compte de résultat

**Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est généré principalement par la fourniture de services de connectivité par satellite et la vente d'équipements de terminaux utilisateurs.

Le chiffre d'affaires des services provient de la fourniture de services de connectivité par satellite. Ces contrats peuvent inclure des frais non-récurrents pour l'activation en plus des frais récurrents pour les services de connectivité mensuels. Le chiffre d'affaires des services est comptabilisé au fur et à mesure que le service est fourni, sur la base de la durée du contrat. Les clients sont généralement facturés à l'avance pour les services et, si le montant cumulé des paiements effectués est supérieur au montant cumulé des services, un passif contractuel est comptabilisé à hauteur de la différence. Inversement, lorsque le montant cumulé des services dépasse le montant cumulé des paiements effectués, un actif contractuel est comptabilisé à hauteur de la différence.

Le Groupe OneWeb évalue si le terminal vendu peut être utilisé seul ou avec d'autres ressources facilement disponibles. Si tel est le cas, la vente du terminal utilisateur est considérée comme une prestation distincte et le produit est comptabilisé lorsque le contrôle de l'équipement est transféré au client. Lorsque ce n'est pas le cas, le terminal utilisateur est considéré comme faisant partie de la même prestation que les services de connectivité par satellite et le produit est comptabilisé sur cette période.

**Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation sont des produits générés par des activités qui ne sont pas liées aux

activités principales du Groupe OneWeb.

### ***Charges d'exploitation***

Les charges d'exploitation comprennent la rémunération du personnel (qui inclut les salaires, les paiements fondés sur des actions, les charges de sécurité sociale et les contributions aux régimes de retraite à cotisations définies), les autres frais de personnel, les honoraires professionnels, les coûts du réseau et des installations, les frais de déplacement et de représentation, les frais de marketing et les frais de recherche et de développement (autres que les frais liés au personnel). Les charges d'exploitation comprennent également l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles, l'amortissement des actifs de location de droits d'utilisation, la dépréciation et l'amortissement des immobilisations incorporelles, ainsi que les coûts de réorganisation et de restructuration.

### ***Charge de dépréciation***

OneWeb évalue annuellement la dépréciation du goodwill, des droits d'utilisation du spectre et des licences en comparant la valeur comptable à la valeur recouvrable de l'actif. Les autres actifs sont examinés à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente (*fair value less costs to sell*) (« **FVLCTS** »). La FVLCTS est susceptible d'évoluer et d'être supérieure ou inférieure à la valeur d'utilité. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et le goodwill de OneWeb sont considérés comme constituant une seule UGT en raison de la nature du réseau OneWeb. Aucun des actifs individuels ne peut fonctionner pour générer des entrées de trésorerie indépendamment des autres actifs, car les actifs des segments spatial et sol et les actifs incorporels sont tous nécessaires pour fournir des services de connectivité aux clients. La FVLCTS est déterminée sur la base de l'approche par les revenus, qui convertit les flux de trésorerie futurs en une valeur actualisée unique, reflétant les attentes actuelles du marché quant à ces montants futurs. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

### ***Quote-part des résultats de joint-ventures***

Une *joint-venture* est une entité dont le contrôle est partagé avec une autre partie. OneWeb exerce un contrôle conjoint sur AOS et NEOM JVCo. Les états financiers consolidés du Groupe OneWeb incluent les *joint-ventures* initialement au coût, par la suite augmenté ou diminué de la part de OneWeb dans les résultats d'exploitation des *joint-ventures* en utilisant la méthode de la mise en équivalence. À la date d'acquisition, tout excédent du coût d'acquisition sur la part de OneWeb dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise associée est comptabilisé en tant que goodwill. Les bénéfices non réalisés résultant de transactions entre OneWeb et ses *joint-ventures* sont éliminés à hauteur de la participation de OneWeb dans l'entreprise. Le bénéfice réalisé par AOS sur la vente de satellites à OneWeb est considéré comme non réalisé jusqu'à ce que les actifs associés soient mis en service, et sont donc éliminés jusqu'à ce que les actifs soient disponibles pour être utilisés par OneWeb. Il a été déterminé que certains actifs pouvaient être utilisés par OneWeb en mai 2022, ce qui a entraîné la réalisation d'une partie du bénéfice précédemment éliminé au cours de la période.

### ***Perte d'exploitation***

La perte d'exploitation est calculée comme suit : chiffre d'affaires ; plus les autres produits d'exploitation ; plus la part des résultats de la *joint-venture* ; moins les dépenses d'exploitation ; moins la charge de dépréciation.

### ***Gain sur l'achat à des conditions avantageuses***

Le gain sur l'achat à des conditions avantageuses est calculé pour comptabiliser un profit sur une acquisition. OneWeb évalue le goodwill à la date d'acquisition comme suit : la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus la juste valeur de la participation existante dans l'entreprise acquise ; moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Lorsque l'excédent est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

### ***Coûts de transaction des fusions et acquisitions***

Les coûts de transaction des fusions et acquisitions comprennent les coûts encourus dans le cadre d'une fusion ou d'une acquisition (tels que les frais juridiques), autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capital.

### ***Revenus des investissements***

Les revenus des investissements comprennent les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et autres avances.

### ***Charges financières***

Les charges financières comprennent les coûts résultant du dénouement des actifs et des passifs qui sont comptabilisés en bénéfice ou en perte selon la méthode de l'intérêt effectif.

### ***Fiscalité***

L'impôt sur le résultat de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est la charge d'impôt attendue ou le crédit d'impôt attendu au titre du bénéfice ou de la perte imposable de l'exercice, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et tout ajustement de l'impôt à payer au titre des exercices précédents. L'impôt différé est calculé sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins d'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Le montant de l'impôt différé est basé sur la manière attendue de réaliser ou de régler la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan.

### f) Résultats d'exploitation

Le tableau suivant présente des informations sélectionnées sur le compte de résultat consolidé du Groupe OneWeb pour les périodes indiquées, qui ont été extraites des informations financières historiques présentées dans le paragraphe 2.2.6 (*Informations financières historiques*) du présent Document d'Exemption, sans ajustement significatif.

	Exercice clos le 31 mars (audité)		Période courant du 25 mars 2020 au 31 mars (audité)
	2023	2022	2021
	(millions de dollars)		
<b>Chiffre d'affaires (Revenue)</b>	30,9	9,6	-
Autres produits d'exploitation ( <i>Other operating income</i> )	36,4	5,8	0,2
Charges d'exploitation ( <i>Operating expenses</i> )	(387,3)	(217,4)	(58,5)
Charge de dépréciation ( <i>Impairment charge</i> )	-	(229,2)	-
Quote-part des résultats de la <i>joint-venture</i> ( <i>Share of results of joint venture</i> )	0,3	5,3	-
<b>Perte d'exploitation (Operating loss)</b>	(319,7)	(425,9)	(58,3)
Gain sur l'achat à des conditions avantageuses ( <i>Gain on bargain purchase</i> )	-	-	430,4
Coûts de transaction des fusions et acquisitions ( <i>Merger and acquisition transaction costs</i> )	(20,7)	(0,5)	(8,8)

Revenus des investissements ( <i>Investment income</i> )	2,8	0,3	10,3
Charges financières ( <i>Finance costs</i> )	(21,5)	(11,7)	(2,9)
<b>(Perte)/bénéfice avant impôt ((<i>Loss</i>)/<i>profit before tax</i>)</b>	<b>(359,1)</b>	<b>(437,8)</b>	<b>370,7</b>
Crédit/(charge) d'impôt ( <i>Taxation credit/(charge)</i> )	(2,8)	48,0	(0,2)
<b>(Perte)/bénéfice de la période ((<i>Loss</i>)/<i>profit for the period</i>)</b>	<b>(361,9)</b>	<b>(389,8)</b>	<b>370,5</b>

### **Comparaison des résultats d'exploitation pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022**

#### *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires a augmenté de 21,3 millions de dollars U.S. ou de 221,9 % pour atteindre 30,9 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre 9,6 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui s'explique principalement par le lancement de services commerciaux utilisant le réseau OneWeb en mai 2022. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, OneWeb a commencé à fournir des services de connectivité par satellite dans les territoires situés au nord du 50<sup>e</sup> parallèle nord et au sud du 25<sup>e</sup> parallèle sud et a réalisé des ventes d'équipements de terminaux utilisateurs nécessaires pour se connecter au réseau OneWeb ; OneWeb vise une couverture mondiale d'ici la fin de l'année civile 2023. En outre, les revenus d'OWT provenant de la vente de terminaux utilisateurs et de services géostationnaires ont augmenté en raison de sa qualité de Membre du Groupe OneWeb pour l'ensemble de l'exercice financier, par rapport à son acquisition en septembre 2021 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022. Le chiffre d'affaires du Groupe OneWeb tiré des services de connectivité s'élevait à 23,6 millions de dollars U.S., tandis que son chiffre d'affaires tiré de la vente d'équipements s'élevait à 7,3 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre respectivement 5,9 millions de dollars U.S. et 3,7 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

#### *Autres produits d'exploitation*

Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 30,6 millions de dollars U.S., représentant une augmentation de 527,6 % pour atteindre 36,4 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre 5,8 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui s'explique principalement par un accord conclu avec un fournisseur qui a permis au Groupe OneWeb de recevoir un avoir de 34,2 millions de dollars.

#### *Dépenses d'exploitation*

Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 169,9 millions de dollars U.S. représentant une augmentation de 78,2 % pour atteindre 387,3 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre 217,4 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui s'explique principalement par le début de la dépréciation et de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles fournissant des services de connectivité au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023. Cela s'est traduit par une augmentation de 164,4 millions de dollars U.S. ou 1.581,0 % à 174,8 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre 10,4 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022. En outre, une augmentation des dépenses liées au réseau est survenue en raison de la fourniture de services utilisant le réseau OneWeb à partir de mai 2022, ainsi qu'une augmentation des coûts encourus pour les plateformes du Groupe OneWeb qui facilitent la fourniture de services et la gestion des clients.

#### *Charge de dépréciation*

La charge de dépréciation a été réduite à néant pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre 229,2 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui s'explique par la non-réoccurrence des reports de lancement qui avaient entraîné la dépréciation importante comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

#### *Quote-part des résultats de la joint-venture AOS*

La part des résultats de la *joint-venture* a diminué de 5,0 millions de dollars U.S. représentant une diminution de 94,3 % pour atteindre 0,3 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre un bénéfice de 5,3 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Cela s'explique principalement par la réception d'un dividende d'AOS lors de l'exercice clos le 31 mars 2022, lorsque le dividende reçu avait entraîné la comptabilisation de 5,3 millions de dollars U.S. en quote-part du bénéfice de la *joint-venture*, ce qui ne s'est pas reproduit lors de l'exercice clos le 31 mars 2023. La quote-part du bénéfice de la *joint venture* comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 est liée au début de la comptabilisation des bénéfices précédemment éliminés réalisés par AOS, en raison de l'utilisation de certains des actifs à partir de mai 2022.

#### *Perte d'exploitation*

La perte d'exploitation a diminué de 106,2 millions de dollars U.S. représentant une diminution de 24,9 % pour s'établir à 319,7 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre 425,9 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui s'explique principalement par l'absence de charge de dépréciation comptabilisée pour l'exercice clos le 31 mars 2023. La perte d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2023 est principalement due à l'augmentation des dépenses d'exploitation en raison du début de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, et d'autres dépenses engagées pour développer les opérations de OneWeb compte tenu du lancement commercial des services en mai 2022.

#### *Gain sur l'achat à des conditions avantageuses*

Aucun gain sur l'achat à des conditions avantageuses n'a été comptabilisé au cours des exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022.

#### *Coûts de transaction des fusions et acquisitions*

Les coûts de transaction de fusion et d'acquisition ont augmenté de 20,2 millions de dollars U.S., représentant une augmentation de 4.040,0 % pour atteindre 20,7 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre 0,5 million de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui s'explique principalement par les frais juridiques, de conseils et les frais liés au personnel encourus par le Groupe OneWeb dans le cadre du projet de Rapprochement.

#### *Revenus des investissements*

Les revenus des investissements ont augmenté de 2,5 millions de dollars U.S., représentant une augmentation de 833,3 % pour atteindre 2,8 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre 0,3 million de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des produits d'intérêts perçus sur les dépôts en espèces en raison d'une hausse des taux d'intérêts.

#### *Charges financières*

Les charges financières ont augmenté de 9,8 millions de dollars, représentant une augmentation de 83,8 % pour atteindre 21,5 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre 11,7 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui s'explique principalement par les charges d'intérêts comptabilisées en lien avec les charges de financement au titre d'un paiement anticipé reçu comprenant une composante de financement importante et les charges d'intérêts liées aux biens immobiliers loués du Groupe OneWeb.

#### *Fiscalité*

L'impôt a représenté une charge de 2,8 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre un crédit d'impôt de 48,0 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui s'explique principalement par les dépenses fiscales encourues par le Groupe OneWeb qui sont principalement attribuables à l'impôt à payer au Royaume-Uni.

## ***Comparaison des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2022 et la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021***

### *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires a augmenté pour atteindre 9,6 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre zéro pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021. Cette augmentation est principalement due à la vente d'équipements et à la fourniture de services de connectivité par satellite GEO à des clients liés au gouvernement américain par OWT. OWT, un fournisseur de communications par satellite et de services professionnels managés, aux organisations gouvernementales américaines et à d'autres organisations commerciales, a été acquis par le Groupe OneWeb en septembre 2021 pour 11,8 millions de dollars.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, le Groupe OneWeb a reçu un paiement anticipé de 170,6 millions de dollars U.S. de la part d'un client pour des services à fournir sur plusieurs années. Il a été conclu que cet accord ne contenait pas de contrat de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 : Contrats de location, car il n'y a pas d'actif identifié, étant donné que le service est fourni par le biais d'une constellation de satellites en orbite qui fournissent chacun une connectivité à différentes régions. Cet accord a donc été comptabilisé comme un contrat de service, les produits étant comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture du service sur la durée du contrat.

### *Autres produits d'exploitation*

Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 5,6 millions de dollars, représentant une augmentation de 2 800,0 %, pour atteindre 5,8 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre 0,2 million de dollars U.S. pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021. Cette augmentation s'explique principalement par la comptabilisation des revenus liés au *Research and Development Expenditure Credit*, un crédit d'impôt britannique lié aux activités de recherche et de développement du Groupe OneWeb.

### *Dépenses d'exploitation*

Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 158,9 millions de dollars, représentant une augmentation de 271,6 %, pour atteindre 217,4 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre 58,5 millions de dollars U.S. pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021. Cette augmentation est principalement due au calendrier de l'acquisition d'OWC et de ses filiales en novembre 2020, à une augmentation des frais de personnel en raison d'une augmentation de 102 % des effectifs et à la poursuite de l'exécution du plan d'affaires de OneWeb.

### *Charge de dépréciation*

La charge de dépréciation a augmenté pour atteindre 229,2 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre zéro pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021. La dépréciation de l'exercice clos le 31 mars 2022 est due au report d'un lancement prévu de 36 satellites depuis Baïkonour, au Kazakhstan, le 4 mars 2022, en raison des tensions géopolitiques consécutives à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, au report associé de cinq lancements ultérieurs prévus depuis Baïkonour, à la perte de satellites non restitués à OneWeb et à la dépréciation d'une partie de l'assurance lancement payée d'avance de OneWeb. Voir le paragraphe 2.2.2.1 (*Histoire et développement de OneWeb*) du présent Document d'Exemption pour plus d'informations sur le report du lancement prévu.

### *Part des résultats de la joint-venture*

La part des résultats de la *joint-venture* a augmenté pour atteindre un bénéfice de 5,3 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre zéro pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021. Cette augmentation est due au dividende de 14,0 millions de dollars U.S. reçu d'AOS en décembre 2021. Le dividende a dépassé la valeur comptable de l'investissement dans la *joint-venture* et l'excédent de 5,3 millions de dollars U.S. a été comptabilisé en tant que part du bénéfice de la *joint-*

*venture*. La NEOM JVCo, qui a été créée le 24 octobre 2021, n'a eu aucun revenu et a enregistré des dépenses d'exploitation de 0,2 million de dollars U.S. pour la période allant du 24 octobre 2021 au 31 mars 2022.

#### *Perte d'exploitation*

La perte d'exploitation a augmenté de 367,6 millions de dollars, représentant une augmentation de 630,5 %, pour atteindre 425,9 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre 58,3 millions de dollars U.S. pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021, ce qui s'explique principalement par l'impact d'une charge de dépréciation de 229,2 millions de dollars, l'augmentation des effectifs et la poursuite de l'exécution du plan d'affaires de OneWeb.

#### *Gain sur l'achat à des conditions avantageuses*

Le gain sur l'achat à des conditions avantageuses a diminué de 100 % pour s'établir à zéro pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre 430,4 millions de dollars U.S. pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021. Le gain sur l'achat à des conditions avantageuses pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021 résulte de l'acquisition d'OWC, où la juste valeur des actifs acquis de 912,7 millions de dollars U.S. était supérieure à la contrepartie payée de 482,3 millions de dollars. L'acquisition d'OWC a donné lieu à un achat à des conditions avantageuses, suite à sa vente dans le cadre de la faillite d'OWC en vertu du Chapitre 11, en raison de l'impact financier de la pandémie de COVID-19.

#### *Coûts de transaction des fusions et acquisitions*

Les coûts de transaction liés aux fusions et acquisitions ont diminué de 8,3 millions de dollars, représentant une diminution de 94,3 %, pour s'établir à 0,5 million de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre 8,8 millions de dollars U.S. pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021, ce qui s'explique principalement par une diminution des frais juridiques liés aux acquisitions. OneWeb a encouru des coûts d'acquisition de 0,5 million de dollars, principalement liés aux frais juridiques, dans le cadre de l'acquisition de Trustcomm Inc. au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022. OneWeb a encouru des coûts d'acquisition de 8,8 millions de dollars, principalement liés aux frais juridiques, dans le cadre de l'acquisition de OneWeb Communications Limited au cours de la période courant du 25 mars 2020 au le 31 mars 2021.

#### *Revenus des investissements*

Les revenus des investissements ont diminué de 10,0 millions de dollars U.S., représentant une diminution de 97,1 %, pour atteindre 0,3 million de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre 10,3 millions de dollars pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021, ce qui s'explique principalement par l'absence des intérêts et des frais gagnés d'OWC avant l'acquisition lorsqu'elle était une tierce partie. Avant l'acquisition d'OWC, au cours de la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021, OneWeb a fourni à OWC un financement de 220,9 millions de dollars U.S., dont 6,0 millions de dollars U.S. d'intérêts courus. Cette créance a été convertie en capital d'OWC à la réalisation de l'acquisition. OneWeb a reçu 4,3 millions de dollars U.S. de frais supplémentaires en relation avec ce financement, soit 2 % du financement reçu.

#### *Charges financières*

Les charges financières ont augmenté de 8,8 millions de dollars U.S., soit 303,4 %, pour atteindre 11,7 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre 2,9 millions de dollars U.S. pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021, ce qui s'explique principalement par une augmentation des intérêts sur les contrats de location et par la désactualisation des provisions et autres passifs.

#### *Fiscalité*

L'impôt était un crédit de 48,0 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre une

charge de 0,2 million de dollars U.S. pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021. Ceci est principalement dû au changement de la résidence fiscale de la filiale de OneWeb, WorldVu Satellites Limited, de Jersey au Royaume-Uni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022. En conséquence, les pertes reportées de OneWeb et d'autres attributs fiscaux au Royaume-Uni ont été compensés par le passif d'impôt différé de WorldVu Satellites Limited qui avait été créé en 2020 à la suite du regroupement d'entreprises d'OWC.

g) Liquidité et ressources en capital

Les principales utilisations de la trésorerie de OneWeb sont les dépenses d'exploitation, les dépenses d'investissement et les paiements pour ses actifs loués.

Les principales sources de liquidités de OneWeb sont le produit de l'émission d'actions et les paiements reçus pour la fourniture de services de connectivité, y compris les paiements anticipés pour les services.

Le total des souscriptions au capital de OneWeb s'élevait à 2.811,5 millions de dollars, 2.811,5 millions de dollars U.S. et 1.232,5 millions de dollars U.S. aux 31 mars 2023, 2022 et 2021, respectivement. Le tableau ci-dessous présente les souscriptions d'actions par les actionnaires aux 31 mars 2023, 2022 et 2021.

	Au 31 mars		
	2023	2022	2021
	(millions de dollars U.S.)		
Total des souscriptions d'actions au début de la période	2.811,5	1.232,5	-
Le Gouvernement du Royaume-Uni	-	-	500,0
Bharti Space Limited <sup>(1)</sup>	-	350,0	500,0
Eutelsat S.A.	-	700,0	-
Hanwha Systems UK Limited	-	300,0	-
SoftBank Group Capital Limited	-	229,0	145,8
Echostar Operating LLC	-	-	50,0
Autres détenteurs de capitaux	-	-	36,6
<b>Total des souscriptions d'actions à la clôture de l'exercice</b>	<b>2.811,5</b>	<b>2.811,5</b>	<b>1.232,5</b>

<sup>(1)</sup> Ces actions étaient auparavant détenues par Bharti Global Limited. Le 9 mars 2022, Bharti Global Limited a transféré l'intégralité de sa participation à Bharti Space Limited.

**Analyse des flux de trésorerie**

Le tableau suivant présente le tableau des flux de trésorerie consolidés du Groupe OneWeb pour les périodes indiquées.

	Exercice clos le 31 mars		Période
	(audité)		courant du
	2023	2022	25 mars
			2020 au 31
			mars
			(audité)
	(millions de dollars)		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (Cash flows from operating activities)</b>			
Liquidités utilisées pour les opérations (Cash used in operations)	(51,3)	(329,1)	(267,2)
Impôts versés (Tax paid)	(2,1)	-	-
Crédits d'impôt reçus (Tax credits received)	1,4	3,7	-
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation (Net cash from operating activities)</b>	<b>(52,0)</b>	<b>(325,4)</b>	<b>(267,2)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (Cash flows from investing activities)</b>			
Intérêts perçus (Interest received)	2,3	0,3	-
Acquisition d'une filiale (Acquisition of a subsidiary)	-	(3,8)	(43,6)
Investissement en joint-venture (Investment in joint venture)	(0,6)	(15,0)	-
Dividendes reçus (Dividends received)	-	14,0	-
Financement d'OWC avant l'acquisition, converti en fonds propres lors de	-	-	(210,7)

l'acquisition ( <i>Pre-acquisition funding to OWC, converted to equity on acquisition</i> )			
Acquisition d'immobilisations corporelles ( <i>Acquisition of property, plant and equipment</i> )	(541,1)	(581,6)	(171,4)
Acquisition d'actifs incorporels ( <i>Acquisition of intangible assets</i> )	(92,2)	(77,8)	(0,3)
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement (<i>Net cash from investing activities</i>)</b>	<b>(631,6)</b>	<b>(663,9)</b>	<b>(426,0)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement (<i>Cash flows from financing activities</i>)</b>			
Produit de l'émission de capital social, net des frais d'émission ( <i>Proceeds from the issue of share capital, net of issue costs</i> )	450,0	1 275,3	741,5
Paiement anticipé pour les services comportant une part importante de financement ( <i>Advanced payment for services with a significant financing component</i> )		170,6	-
Intérêts payés ( <i>Interest paid</i> )	(0,5)	(0,1)	-
Paiements de capital et d'intérêts pour les dettes de location ( <i>Capital and interest payments for lease liabilities</i> )	(20,7)	(18,9)	(4,3)
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement (<i>Net cash from financing activities</i>)</b>	<b>428,8</b>	<b>1 426,9</b>	<b>737,2</b>
<b>(Diminution) / augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (<i>Net (decrease) / increase in cash and cash equivalents</i>)</b>	<b>(254,8)</b>	<b>437,6</b>	<b>44,0</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice ( <i>Cash and cash equivalents at the start of the period</i> )	481,2	44,0	-
Effet des fluctuations des taux de change sur les liquidités détenues ( <i>Effect of exchange rate fluctuations on cash held</i> )		(0,4)	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (<i>Cash and cash equivalents at the end of the period</i>)</b>	<b>226,4</b>	<b>481,2</b>	<b>44,0</b>

#### *Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation*

La trésorerie nette utilisée dans le cadre des activités d'exploitation a diminué pour atteindre une sortie de trésorerie de 52,0 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre une sortie de trésorerie de 325,4 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Cette diminution s'explique principalement par la réception de paiements anticipés pour des services, y compris d'Eutelsat, et les mouvements de fonds de roulement attribuables au calendrier des paiements effectués par le Groupe OneWeb.

La trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation a augmenté pour atteindre une sortie de trésorerie de 325,4 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre une sortie de trésorerie de 267,2 millions de dollars U.S. pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation de la perte d'exploitation du Groupe OneWeb au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, en raison de l'augmentation des effectifs et de la poursuite de l'exécution du plan d'affaires du Groupe OneWeb.

#### *Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement*

La trésorerie nette utilisée dans le cadre des activités d'exploitation a diminué pour atteindre une sortie de trésorerie de 631,6 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre une sortie de trésorerie de 663,9 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Cette diminution s'explique principalement par la réalisation de cinq lancements de satellites au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, contre huit lancements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le Groupe OneWeb ayant déployé suffisamment de satellites au 31 mars 2023 pour assurer une couverture mondiale. La diminution de la sortie de trésorerie associée à la réduction du nombre de lancements nécessaires a été partiellement compensée par l'accélération du déploiement du réseau terrestre.

La trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement a augmenté pour atteindre une sortie de trésorerie de 663,9 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre une sortie de trésorerie de 426,0 millions de dollars U.S. pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021. Cette augmentation est principalement due à l'investissement dans le développement des actifs de OneWeb au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, y compris la poursuite de la fabrication et de l'achat de satellites LEO GEN 1, la construction de nouveaux SNP et le paiement des lancements.

### *Flux de trésorerie liés aux activités de financement*

La trésorerie nette générée par les activités de financement a diminué pour atteindre une entrée de trésorerie de 428,8 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2023, contre une entrée de trésorerie de 1.426,9 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Cette diminution est principalement due à une réduction des montants libérés au titre des augmentations de capital souscrites par les actionnaires du Groupe OneWeb. Le Groupe OneWeb a reçu des paiements au titre d'actions qui avaient été précédemment émises, mais aucune nouvelle souscription d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

La trésorerie nette générée par les activités de financement a augmenté pour atteindre une entrée de trésorerie de 1.426,9 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre une entrée de trésorerie de 737,2 millions de dollars U.S. pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021. L'augmentation est principalement due à une augmentation des montants libérés au titre des augmentations de capital souscrites par les actionnaires du Groupe OneWeb. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le Groupe OneWeb a obtenu le paiement de 1 275,3 millions de dollars U.S. de fonds propres, comprenant à la fois des montants libérés au titre d'actions nouvellement émises et des actions émises au cours de la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021.

### *Trésorerie et endettement*

Le Groupe OneWeb disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie consolidés de 226,4 millions de dollars U.S., 481,2 millions de dollars U.S. et 44,0 millions de dollars U.S. aux 31 mars 2023, 2022 et 2021, respectivement.

Le Groupe OneWeb a conclu un certain nombre de contrats de location de biens immobiliers dans le cadre du cours normal des activités de l'entreprise. Outre les bureaux de l'entreprise, diverses installations au sol sont construites sur des terrains loués. OneWeb avait des passifs de location (courants et non courants) de 116,0 millions de dollars, 106,9 millions de dollars U.S. et 85,2 millions de dollars U.S. aux 31 mars 2023, 2022 et 2021, respectivement, qui comprenaient des passifs de location pour les installations au sol de 95,6 millions de dollars, 82,0 millions de dollars, 58,5 millions de dollars U.S. aux 31 mars 2023, 2022 et 2021, respectivement.

Le Groupe OneWeb n'avait aucun endettement (courant et non courant) aux 31 mars 2023, 2022 et 2021. Après la fin de l'exercice clos le 31 mars 2023, OneWeb a conclu un accord de prêt sans garanties consenti avec certains actionnaires pour permettre au Groupe OneWeb d'accéder à un financement d'un montant maximum de 160 millions de dollars. En outre, le Groupe OneWeb a reçu un engagement en vue de l'octroi d'une facilité de crédit externe de 100,0 millions de dollars U.S. ainsi qu'un crédit acheteur à long terme de 94,40 millions de dollars, garanti par certains des engagements « *take or pay* » du Groupe OneWeb.

### *Prêt d'Actionnaires*

Le 10 juin 2023, OneWeb (en tant qu'emprunteur), et Eutelsat S.A. et les Apporteurs Principaux (ensemble en tant que prêteurs) ont conclu un contrat de prêt (le « **Prêt d'Actionnaires** ») pour un montant pouvant atteindre 160.000.000 de dollars U.S. au total.

Les montants en principal prêtés (et non remboursés) au titre du Prêt d'Actionnaires porteront intérêt sur une base journalière au taux annuel le plus élevé entre (i) 2,5%, et (ii) la somme de 2,5% et du taux de financement sécurisé au jour le jour (*SOFR*) fixé par la *Federal Reserve Bank* de New York (ce taux sera revu tous les trimestres). OneWeb peut choisir de capitaliser les intérêts courus et de les ajouter au montant en principal prêté (et non remboursé) au titre du Prêt d'Actionnaires.

Pendant la durée du Prêt d'Actionnaires, OneWeb fera ses efforts raisonnables pour conclure des accords de financement auprès de tiers, pour un montant en principal total au moins égal à 350.000.000 dollars, avant d'effectuer des tirages sur le Prêt d'Actionnaires (voir le paragraphe « *Emprunt à terme consenti par HSBC* » ci-dessous).

Si des montants sont tirés au titre du Prêt d'Actionnaires avant la Réalisation, ces montants seront remboursés par OneWeb à la première des deux dates suivantes : la Réalisation ou la conclusion par OneWeb d'un ou plusieurs contrats de financement auprès de tiers pour un montant en principal total au moins égal à 350.000.000 dollars. Le Prêt d'Actionnaires prendra fin au plus tard à la Réalisation. Si la Réalisation n'a pas lieu et que l'Accord-Cadre est résilié, Eutelsat S.A. et les Apporteurs Principaux auront la possibilité de décider ensemble de convertir les montants tirés et non remboursés en Actions A. Dans le cas contraire, ces montants tirés et non remboursés (et tous les montants tirés ultérieurement) seront soit (i) remboursés lorsque OneWeb disposera de liquidités excédentaires lui permettant de payer ces montants dans leur intégralité, soit (ii) convertis en Actions A au cinquième anniversaire du Prêt d'Actionnaires ou à une date antérieure, si Eutelsat S.A. et les Apporteurs Principaux en conviennent.

A la date du présent Document d'Exemption, aucun montant n'a été tiré au titre du Prêt d'Actionnaires.

### ***Emprunt à terme consenti par HSBC***

Le 23 juin 2023, HSBC et NAA (une filiale indirecte de OneWeb) ont conclu un accord décrivant les principaux termes (*Committed Term Sheet*) d'un emprunt à terme de 100.000.000 \$ (le « **Prêt HSBC** »). Le 5 septembre 2023, les parties ont signé la documentation finale relative à l'emprunt.

L'emprunt peut être utilisé pour financer des dépenses d'investissement, des besoins en fonds de roulement et d'autres besoins généraux de l'entreprise, et pourra être tiré jusqu'au 15 septembre 2023 (après quoi, tout montant non utilisé sera automatiquement annulé). Les montants tirés et non remboursés au titre de la facilité porteront intérêt à un taux annuel de 375 points de base au-dessus du taux de financement à jour garanti (SOFR - *Secured Overnight Financing Rate*) administré par CME Group Benchmark Administration Limited (ou toute autre personne prenant en charge l'administration de ce taux) pour la période d'intérêt concernée. NAA peut choisir une période d'intérêts de 1, 3 ou 6 mois, à condition qu'aucune période d'intérêt ne s'étende au-delà de la date d'échéance finale.

Le remboursement se fera en deux tranches : (i) 25 millions de dollars U.S. le 1<sup>er</sup> avril 2024 ; et (ii) 75 millions de dollars U.S. le 31 mars 2025. NAA peut choisir de procéder à des remboursements anticipés à condition que ces remboursements interviennent à la fin d'une période d'intérêt, qu'ils soient des multiples de 25 millions de dollars U.S. et que NAA en avise HSBC 30 jours ouvrés à l'avance.

La facilité sera garantie par une caution de OneWeb et une cession des droits et des créances au titre de certains contrats.

Les termes et conditions de l'emprunt incluent des stipulations usuelles en matière de remboursement anticipé obligatoire et d'engagements (*covenants*). Un remboursement anticipé obligatoire sera également exigé : (i) si Bharti Space Limited ne détient pas au moins 850.000 Actions OneWeb ou 87.949.500 Actions Eutelsat à la suite de la Réalisation ou (ii) en cas de cession d'un actif de 25 millions de dollars U.S. ou plus (sous réserve de certaines exceptions). En outre, NAA ne pourra pas contracter de dettes supplémentaires (sous réserve de certaines exceptions) sans l'autorisation préalable de HSBC, NAA ne pourra pas modifier substantiellement la nature générale de ses activités à compter de la date de conclusion de l'emprunt.

NAA envisage de tirer la totalité du montant de l'emprunt au plus tard le 15 septembre 2023.

### ***Prêt bancaire Exim***

Le 24 juillet 2023, India Exim Bank (« **Exim Bank** ») a approuvé un crédit acheteur à long terme de 94,40 millions de dollars U.S. à NAA (une filiale indirecte de OneWeb) (le « **Prêt Exim** »). Les parties négocient actuellement la documentation finale du prêt.

La facilité peut être utilisée pour financer en partie le remboursement des contrats de lancement de satellites conclus par New Space India Ltd. pour le compte de l'Organisation indienne de recherche spatiale, du département indien de l'espace (*Department of Space*) et du gouvernement indien avec NAA et / ou de tout autre contrat futur. Les montants non remboursés au titre de la facilité porteront intérêt à un

taux annuel de 290 points de base au-dessus du taux de financement à jour garanti (SOFR) administré par CME Group Benchmark Administration Limited, calculé tous les trois mois, et seront payables trimestriellement.

Le remboursement commencera après un moratoire de deux ans à compter de la date du premier versement, en 16 versements trimestriels égaux.

La facilité sera garantie par : une garantie de OneWeb qui sera remplacée par une garantie d'Eutelsat dans les 90 jours suivant la réalisation du Rapprochement ; une marge de trésorerie de 10% (sans intérêt) à maintenir auprès d'Exim Bank ou d'une autre banque acceptable par Exim Bank jusqu'à ce qu'Eutelsat remplace OneWeb en tant que garant après le Rapprochement ; et une sûreté par voie de séquestre sur les créances de certains contrats conclus par NAA.

La facilité est soumise à un certain nombre de conditions préalables au décaissement, ainsi qu'à des déclarations et garanties habituelles. Après le Rapprochement, Eutelsat doit maintenir une participation minimale de 51% dans le Groupe OneWeb comme condition à la facilité.

### *Instruments financiers*

Les instruments financiers de OneWeb comprennent des actifs et des passifs financiers. Le tableau suivant présente l'échéance contractuelle des instruments financiers du Groupe OneWeb au 31 mars 2023.

	<u>Sur demande</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>Entre 1 et 2 ans</u>	<u>Plus de 2 ans</u>	<u>Total</u>
	(millions de dollars)				
<b>Actifs non courants (Non-current assets)</b>					
Obligations et dépôts ( <i>Bonds and deposits</i> )				14,8	14,8
<b>Actifs courants (Current assets)</b>					
Créances sur les souscriptions d'actions ( <i>Share subscription receivables</i> )	156,0				156,0
Créances de parties liées ( <i>Receivables from related parties</i> )		10,4			10,4
Créances commerciales ( <i>Trade receivables</i> )		5,8			5,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>Cash and cash equivalents</i> )	226,4				226,4
<b>Total des actifs financiers (Total financial assets)</b>	<b>382,4</b>	<b>16,2</b>		<b>14,8</b>	<b>413,4</b>
<b>Passifs courants (Current liabilities)</b>					
Dettes commerciales ( <i>Trade payables</i> )		(59,8)			(59,8)
Dettes envers les parties liées ( <i>Payables to related parties</i> )		(1,7)			(1,7)
Charges à payer ( <i>Accrued expenses</i> )		(64,7)			(64,7)
Rémunération des salariés à payer ( <i>Accrued employee compensation</i> )		(27,5)			(27,5)
Autres dettes courantes ( <i>Other current payables</i> )		(3,0)			(3,0)
<b>Passifs non courants (Non-current liabilities)</b>					
Provisions ( <i>Provisions</i> )				(12,4)	(12,4)
<b>Total des passifs financiers (Total financial liabilities)</b>		<b>(156,7)</b>		<b>(12,4)</b>	<b>(169,1)</b>

### *Dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement de OneWeb comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles. Les dépenses du segment spatial concernent le développement de composants spatiaux, y compris les satellites et les systèmes de lancement associés.

Le tableau suivant présente les dépenses d'investissement du Groupe OneWeb pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 et pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021.

Exercice clos le 31 mars      Période courant

	(audité)		du 25 mars 2020 au 31 mars (audité)
	2023	2022	2021
Total des dépenses d'investissement ( <i>Total capital expenditure</i> )	656,1	667,1	171,7
Dont : dépenses du secteur spatial ( <i>Of which: space segment expenditure</i> )	353,5	483,9	135,6

(millions de dollars)

Les dépenses d'investissement du Groupe OneWeb s'élevaient au total à 656,1 millions de dollars, 667,1 millions de dollars U.S. et 171,7 millions de dollars U.S. pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 et pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021, respectivement. Au cours de ces exercices, OneWeb a investi un montant important dans le développement de ses actifs, y compris la poursuite de la fabrication et de l'achat de satellites LEO GEN 1, la construction de nouveaux SNP et le paiement des lancements. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, 192 satellites ont été lancés et 13 sites SNP supplémentaires ont été achevés. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, 282 satellites ont été lancés, réalisant cumulativement 66 % de la constellation prévue, et la construction de cinq SNP supplémentaires a été achevée pour prendre en charge les services du pôle Nord jusqu'à 50° Nord. Au cours de la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021, 72 satellites ont été lancés.

#### h) Engagements hors bilan

OneWeb n'avait aucun engagement hors bilan au 31 mars 2023.

#### i) Informations quantitatives et qualitatives sur le risque financier

Les activités de OneWeb et l'utilisation d'instruments financiers l'exposent à divers risques, y compris le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Pour une analyse de ces risques financiers et de leur gestion, voir la Note 19 des États financiers annuels 2023 figurant dans l'Annexe B (*Informations financières historiques de OneWeb*) du présent Document d'Exemption.

#### j) Principes comptables essentiels

Lors de l'application des méthodes comptables de OneWeb, la direction doit exercer son jugement sur certains éléments clés relatifs à l'application des normes comptables applicables et aux estimations et hypothèses concernant les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas facilement identifiables à partir d'autres sources. Ces estimations et jugements sont basés sur des facteurs considérés comme pertinents, y compris l'expérience historique, qui peuvent différer de manière significative du résultat réel. Les principales hypothèses concernant l'avenir et les autres principales sources d'incertitude en matière d'estimation qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés dans les états financiers sont examinées dans la Note 2 des États financiers annuels de 2023 figurant dans l'Annexe B (*Informations financières historiques de OneWeb*) du présent Document d'Exemption.

### 2.2.8 *Procédures judiciaires et d'arbitrage*

OneWeb est parfois impliquée dans des procédures judiciaires et des enquêtes d'autorités gouvernementales généralement liées à ses activités, sur la même base que celle décrite au paragraphe 2.1.8 (*Procédures judiciaires et d'arbitrage*) du présent Document d'Exemption concernant le Groupe Eutelsat.

Il n'existe pas, et il n'y a pas eu, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou les menaces de procédure dont Eutelsat a connaissance), au cours des douze (12) mois précédant la date du présent Document d'Exemption, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de OneWeb ou du Groupe OneWeb.

### 2.2.9 *Résumé des informations rendues publiques au titre du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil*

*Sans objet.*

### 3 DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

#### 3.1 OBJET ET OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

##### 3.1.1 Contexte et présentation de l'Opération

Le Rapprochement envisagé entre Eutelsat et OneWeb est une opération transformante visant à donner naissance à un acteur mondial de premier plan, particulièrement bien positionné pour conquérir le marché en plein essor de la connectivité par satellite en devenant la première infrastructure combinée GEO/LEO du monde.

Il est structuré sous la forme (i) d'un apport en nature, au sens de l'article L. 225-147 du Code de commerce, par les Apporteurs Principaux et les Apporteurs Minoritaires, à Eutelsat, de leurs 2.186.644 Actions A, représentant 77,09 % des Actions A émises, en contrepartie de l'émission par Eutelsat de 103,47 Actions Nouvelles pour chaque Action A apportée à Eutelsat (la « **Parité d'Échange** ») et (ii) d'une cession par le Gouvernement du Royaume-Uni et Bharti de leurs Actions Différées OneWeb en contrepartie de 0,01 € par Action Différée OneWeb (« **Prix des Actions Différées OneWeb** »). Il est rappelé que Eutelsat détient indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale Eutelsat S.A., 650.000 Actions A représentant 22,91 % des Actions A émises, et que le Gouvernement du Royaume-Uni conservera l'Action B.

À la Date de Réalisation et sous réserve de la réalisation de la dernière des Conditions Suspensives, à savoir l'Approbation des actionnaires d'Eutelsat :

- les Apporteurs recevront un total de 226.252.053 Actions Nouvelles, représentant environ 47,6% du capital social et des droits de vote d'Eutelsat post Réalisation<sup>10</sup>, reflétant la Parité d'Echange ;
- Eutelsat détiendra directement et indirectement à travers sa filiale Eutelsat S.A. l'intégralité du capital social et des droits de vote de OneWeb à l'exception de l'Action B qui demeurera détenue par le Gouvernement du Royaume-Uni et sera soumise au Pacte OneWeb qui sera conclu au plus tard à la Date de Réalisation et prendra effet à cette date.

Les informations sur la répartition du capital social et des droits de vote d'Eutelsat à l'issue du Rapprochement figurent au paragraphe 4.5.2 (*Incidence de l'Opération sur la répartition du capital social et des droits de vote d'Eutelsat et la situation des actionnaires*) du présent Document d'Exemption, celles sur le Pacte OneWeb figurent au paragraphe 3.2.1.5 e) (*Pacte OneWeb*), et enfin celles sur le traitement des Options OneWeb figurent au paragraphe 3.2.1.4 (*Traitement des Options OneWeb*) du présent Document d'Exemption.

Les informations sur la composition des organes de direction et d'administration d'Eutelsat immédiatement après la Réalisation figurent au paragraphe 5.5 (*Gouvernance d'entreprise*) du présent Document d'Exemption.

Le Rapprochement est soutenu par les actionnaires stratégiques de OneWeb et d'Eutelsat, notamment BPI et FSP qui sont actionnaires d'Eutelsat et qui se sont engagés, sous réserve des conditions usuelles, à voter en faveur des Résolutions. CMA CGM, actionnaire d'Eutelsat détenant, à la connaissance d'Eutelsat, 10,43 % du capital social d'Eutelsat au 4 septembre 2023, soutient également le Rapprochement.

##### **Contexte du Rapprochement**

Le 26 juillet 2022, Eutelsat et OneWeb ont annoncé qu'Eutelsat et les Apporteurs Principaux avaient conclu le 25 juillet 2022, un protocole d'accord définissant leurs intentions (le « **Protocole**

---

<sup>10</sup> Sur la base d'un capital social d'Eutelsat composé de 248.926.325 actions ordinaires au 4 septembre 2023, hors impact éventuel de l'exercice des Options OneWeb.

**d’Intentions** ») concernant le projet de Rapprochement. Cet accord prévoyait notamment des engagements des Parties afin d’assister Eutelsat dans le cadre de la réalisation du processus d’information-consultation du comité social et économique d’Eutelsat S.A, ainsi que les termes et conditions auxquels les Apporteurs Principaux acceptaient de s’engager à transférer leurs Actions A et leurs Actions Différées OneWeb à Eutelsat, une fois ce processus réalisé pour autant que le Conseil d’Administration décide de procéder au Rapprochement selon les termes et conditions de l’Accord-Cadre.

Le Protocole d’Intentions comportait également des engagements des Parties, afin notamment d’entamer, dans la mesure permise par la loi, le processus d’obtention des autorisations réglementaires nécessaires et de coopérer pour préparer les documents publics d’information requis dans le cadre du Rapprochement (notamment le présent Document d’Exemption).

Le comité social et économique d’Eutelsat S.A. a émis un avis sur le Rapprochement le 11 octobre 2022.

Le 14 novembre 2022, à la suite de l’avis rendu par le comité social et économique d’Eutelsat S.A. et de la décision du Conseil d’Administration de procéder au Rapprochement, Eutelsat et les Apporteurs Principaux ont conclu l’Accord-Cadre aux termes duquel, notamment, (i) chacun des Apporteurs Principaux s’est engagé à apporter à Eutelsat la totalité de ses Actions A par voie d’apport en nature visé à l’article L. 225-147 du Code de commerce ; et (ii) chacun du Gouvernement du Royaume-Uni et de Bharti, s’est engagé à céder à Eutelsat les Actions Différées OneWeb qu’il détient en contrepartie du Prix des Actions Différées OneWeb.

Le 18 août 2023,

- Eutelsat, les Apporteurs Principaux, BPI et FSP ont conclu le Pacte Eutelsat ;
- Eutelsat et les Apporteurs Principaux ont conclu le Traité d’Apport des Apporteurs Principaux ;
- Le 18 août 2023, Eutelsat et les Apporteurs Minoritaires ont conclu le Traité d’Apport des Apporteurs Minoritaires.

Une description des principaux accords relatifs au Rapprochement figure au paragraphe 3.2.1.5 (*Description des principaux accords relatifs à l’Opération*) du présent Document d’Exemption.

### **3.1.2 Intérêt de l’Opération**

#### **3.1.2.1 Raisons du Rapprochement**

Ainsi qu’il a été rappelé ci-dessus, le Rapprochement envisagé entre Eutelsat et OneWeb est une opération transformante visant à donner naissance à un acteur mondial de premier plan, particulièrement bien positionné pour conquérir le marché en plein essor de la connectivité par satellite en devenant la première infrastructure combinée GEO/LEO du monde.

Le Rapprochement envisagé représente une opportunité qui est dans l’intérêt de la Société et des actionnaires d’Eutelsat dans leur ensemble. En outre, il constitue la suite logique de la coopération croissante entre Eutelsat et OneWeb. Cette opération s’inscrit dans le prolongement de diverses étapes de coopération, comprenant l’investissement initial d’Eutelsat dans OneWeb réalisé en septembre 2021, l’accord de distribution mondial annoncé en mars 2022 et le partenariat commercial exclusif conclu le 25 juillet 2022. Au terme du Rapprochement, Eutelsat et OneWeb commenceront à travailler ensemble sur la conception de la future constellation LEO GEN 2 de OneWeb, tout en exploitant les flottes existantes d’Eutelsat et de OneWeb, sur lesquelles des informations plus détaillées figurent dans le paragraphe 2.1.3.1 (*Actifs*) et dans le paragraphe 2.2.2.3 (*Principales activités*) du présent Document d’Exemption.

Eutelsat considère que ce Rapprochement est dans l’intérêt de la Société et des actionnaires d’Eutelsat dans leur ensemble, au regard notamment des éléments suivants :

***Un fort potentiel de croissance de la connectivité par satellite, avec une opportunité de marché d'environ 16 milliards de dollars U.S. d'ici à 2030 (source : Euroconsult Satellite Connectivity and Video Market, septembre 2021)***

Le marché de la connectivité par satellite devrait connaître une période de croissance importante en raison d'une réduction des obstacles à l'adoption, liés à la bande passante, à la latence, à la tarification et aux terminaux.

L'évolution rapide de la technologie, sous l'impulsion des capacités GEO VHTS et LEO ainsi que des produits d'entreprise, avec une latence proche de celle des technologies terrestres, ouvre la voie à de nouveaux modes d'utilisation nécessitant plus de bande passante.

Des prix plus attractifs pourront être proposés aux clients grâce à la transformation des coûts de production, à la facilité d'utilisation des terminaux destinés aux utilisateurs et à une nette amélioration du coût par gigabit.

Entre 2020 et 2030, le marché de la connectivité par satellite devrait plus que tripler en valeur, passant de 4,3 milliards de dollars U.S. à environ 16 milliards de dollars U.S. (à un TCAC de 14 %) d'ici à 2030. La contribution des NGSO devrait croître 2,5 fois plus vite que l'ensemble du marché, principalement grâce aux constellations LEO, pour représenter près de 50 % du marché de la connectivité par satellite, passant d'environ 0,3 milliard de dollars à environ 7,4 milliards de dollars U.S. (à un TCAC de 37 %) d'ici à 2030 (source : *Euroconsult Satellite Connectivity and Video Market (rapport d'Euroconsult sur le marché de la vidéo et de la connectivité par satellite), septembre 2021*). La croissance du marché de la connectivité par satellite devrait rester soutenue au-delà de 2030, grâce à l'expansion continue des applications existantes et à de nouveaux modes d'utilisation axés sur la technologie.

La croissance significative prévue du marché de la connectivité par satellite s'appuie sur quatre secteurs verticaux clés, à savoir les secteurs interentreprises des données fixes/entreprises, les services aux gouvernements, le secteur de la mobilité, ainsi que le secteur du haut débit grand public. D'ici à 2030, les évolutions suivantes sont anticipées (source : *Euroconsult Satellite Connectivity and Video Market (rapport d'Euroconsult sur le marché de la vidéo et de la connectivité par satellite), septembre 2021*) :

- *Données fixes/entreprises* : ce secteur devrait croître pour atteindre une valeur d'environ 3,9 milliards de dollars U.S. (ce qui représente un TCAC de 10 %), en raison de l'extension des réseaux, de l'intégration dans les réseaux d'entreprise, de l'utilisation croissante des données et de la nécessité d'une couverture universelle ;
- *Services aux gouvernements* : ce secteur devrait croître pour atteindre une valeur d'environ 3,9 milliards de dollars U.S. (ce qui représente un TCAC de 13 %), en raison de l'augmentation du budget destiné à la défense, de la demande d'une bande passante importante et de la nécessité de connexions à des sites distants dans le cadre d'applications militaires, de sécurité et civiles ;
- *Mobilité pour la connectivité terrestre, aérienne et maritime* : ce secteur devrait croître pour atteindre une valeur d'environ 3,4 milliards de dollars U.S. (ce qui représente un TCAC de 17 %) en raison du nombre croissant d'avions et de navires, de l'amélioration des équipements et des taux d'acceptation, ainsi que du renforcement des services de connectivité entraînant un nombre accru d'utilisations ; et
- *Haut débit grand public* : ce secteur devrait croître pour atteindre une valeur d'environ 4,4 milliards de dollars U.S. (ce qui représente un TCAC de 17 %), en raison de l'accès à Internet qui devient un besoin fondamental, ce qui conduit à une croissance à long terme de l'utilisation des données individuelles et à des pressions liées à l'obligation de service universel pour favoriser l'accès numérique, ainsi que du coût élevé du déploiement terrestre.

***OneWeb : un actif unique en matière de NGSO***

La constellation LEO mondiale de OneWeb représente un atout unique pour conquérir le marché à forte

croissance de la connectivité par satellite NGSO. OneWeb est l'une des deux seules constellations mondiales de satellites LEO exploitées commercialement ayant des droits de spectre prioritaires sécurisés et OneWeb bénéficie déjà des avantages liés à sa position de précurseur.

Ayant réalisé tous ses lancements et déployé 634 satellites, la constellation LEO GEN 1 de OneWeb génère déjà des revenus au-dessus du 50<sup>e</sup> parallèle nord et au sud du 25<sup>e</sup> parallèle sud (couvrant deux tiers des Etats-Unis en termes d'empreinte géographique) vise une couverture mondiale d'ici à la fin de l'année civile 2023. La constellation offre une expérience client de grande qualité, avec un temps de latence bidirectionnel moyen de 70 ms et des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 195 Mbps. OneWeb développe des terminaux destinés aux utilisateurs, adaptés à chaque marché, avec une offre de services de connectivité entièrement gérés.

Le Groupe OneWeb détient déjà plus de 900 millions de dollars U.S. de revenus contractualisés totaux (dont 275 millions de dollars avec le Groupe Eutelsat) et un pipeline pondéré de plus de 2,0 milliards de dollars U.S. répartis entre ses quatre secteurs verticaux clés, à savoir les données fixes/entreprises, les services aux gouvernements, l'aéronautique et le maritime, étayés par plus de 55 partenariats de distribution avec des acteurs majeurs dans chaque segment et plus de 150 essais clients en cours. OneWeb commence également à développer sa constellation de satellites LEO GEN 2, qui devrait avoir une capacité jusqu'à cinq fois supérieure à celle de LEO GEN 1, avec une durée de vie plus longue d'environ 10 ans et de meilleures performances pour les utilisateurs. En l'absence de Rapprochement, les revenus totaux générés par le Groupe OneWeb qui sont de 30,9 millions de dollars U.S. pour l'exercice 2023 (clos le 31 mars) devraient atteindre 125 à 225 millions d'euros pour l'exercice 2024 (clos le 30 juin, horizon des prévisions de OneWeb), 300 à 500 millions d'euros pour l'exercice 2025 (clos le 30 juin), et dépasser 600 millions d'euros pour l'exercice 2027 (clos le 30 juin).

### ***Création du premier acteur GEO/LEO intégré***

Le Rapprochement permettra de créer le premier acteur GEO/LEO intégré, en s'appuyant sur les activités très complémentaires du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb, et sur la capacité à favoriser une évolution technologique rapide sous l'impulsion des capacités GEO VHTS et LEO pour accéder à de nouveaux modes d'utilisation nécessitant plus de bande passante. Afin de capitaliser sur les opportunités du marché en tant que premier acteur GEO/LEO intégré, le Groupe Combiné mettra en place une feuille de route claire pour développer un service GEO/LEO complémentaire, incluant une plateforme commune, allant de terminaux hybrides à des terminaux auto-installés et un réseau entièrement mutualisé, créant ainsi une solution à guichet unique pour les clients. Une offre unique et une expérience utilisateur fluide seront ainsi proposées aux clients, aboutissant à la mise en place d'un réseau GEO/LEO entièrement intégré avec un objectif d'entrée en service de LEO GEN 2 de OneWeb d'ici au début de 2028 (voir le schéma 1 du paragraphe 3.1.2.2 (*Stratégies et opportunités de croissance*) du présent Document d'Exemption).

Les capacités des satellites LEO élargiront le marché potentiel pour les opérateurs de satellites bien au-delà de leur portée actuelle. La complémentarité des ressources et des actifs du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb, avec notamment la capacité et la flexibilité accrues des flottes GEO/LEO, devrait apporter des avantages considérables à la fois aux grands clients existants du Groupe Eutelsat et aux futurs clients dans des secteurs inexploités du marché de la connectivité par satellite. Une offre GEO/LEO combinée répondra aux besoins grandissants des clients en matière de connectivité cohérente et fiable, en particulier dans le segment interentreprises, et offrira des prix nettement plus attractifs aux clients, tout en maintenant la rentabilité grâce à une amélioration importante du coût par gigabit.

Une flotte combinée GEO et LEO permettra d'étendre la couverture et de fournir une densification localisée pour répondre à la demande au niveau régional et aux heures de pointe. La flotte GEO du Groupe Eutelsat est en mesure de concentrer la capacité sur les régions à forte demande, tandis que les satellites LEO du Groupe OneWeb visent une couverture mondiale universelle d'ici à la fin du quatrième trimestre 2023. La capacité de commercialisation à moindre coût des satellites GEO du Groupe Eutelsat, avec des taux de remplissage élevés et une longue durée de vie, est très complémentaire de la latence moyenne globale dans les deux sens de 70 ms offerte par les satellites LEO du Groupe OneWeb, essentielle pour des applications spécifiques et pour améliorer la qualité de l'expérience des clients. Grâce

à ce Rapprochement, l'acheminement plus intelligent du trafic sur le réseau hybride GEO/LEO améliorera la réactivité et la qualité de l'expérience pour les utilisateurs finaux, tout en renforçant la résilience et la disponibilité en atténuant les perturbations. Un réseau hybride GEO/LEO sera également plus résilient pour les applications critiques, car l'un peut servir de solution de secours lorsque l'autre est indisponible.

Le Rapprochement optimisera également le potentiel commercial de chaque groupe, en combinant les solides relations commerciales et institutionnelles du Groupe Eutelsat, son expertise technique reconnue et sa flotte géostationnaire mondiale avec la capacité du Groupe OneWeb à répondre aux diverses applications nécessitant une faible latence et de l'ubiquité, l'actionnariat international de OneWeb et les solides relations commerciales du Groupe OneWeb.

***Forte création de valeur avec plus de 1,5 milliard d'euros de synergies clairement identifiées sur lesquelles le Groupe Combiné pourra capitaliser***

Le Rapprochement permettra au Groupe Combiné d'avoir un profil financier attrayant et devrait générer plus de 1,5 milliard d'euros de création de valeur incrémentale potentielle après impôts (déduction faite des coûts de mise en œuvre), résultant de synergies de coûts, de dépenses d'investissement et de chiffre d'affaires, en réalisant des économies sur les dépenses opérationnelles en amont et en optimisant l'efficacité opérationnelle à un stade précoce. De plus amples informations sur les synergies potentielles pour le Groupe Combiné sont présentées ci-dessous dans le paragraphe 3.1.2 (*Intérêt de l'Opération*) du présent Document d'Exemption.

***Forte croissance et profil financier solide du Groupe Combiné, avec une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires et de l'EBITDA ajusté***

Ce Rapprochement fournira une plateforme à Eutelsat et à OneWeb pour créer de la valeur, tout en transformant leurs profils de croissance respectifs et leur potentiel de génération de trésorerie. Les activités de connectivité du Groupe Combiné devraient enregistrer une progression significative, passant d'environ 40 % de l'ensemble du chiffre d'affaires pro forma en 2023 à environ 70 % en 2027, entraînant une croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA ajusté.

Au regard des prévisions actuelles, le chiffre d'affaires et l'EBITDA ajusté du Groupe Combiné devraient augmenter au cours de la prochaine décennie, avec une croissance de l'EBITDA ajusté dépassant la croissance des ventes et avec un retour progressif à des niveaux de marge d'EBITDA ajusté similaires aux normes les plus élevées en matière de GEO. Le Groupe Combiné devrait voir son chiffre d'affaires croître à un TCAC à deux chiffres à moyen-long terme, avec un chiffre d'affaires lié aux activités opérationnelles atteignant 1,32 à 1,42 milliard d'euros au cours de l'exercice 2023-2024 (horizon des objectifs), 1,55 à 1,75 milliard d'euros au cours de l'exercice 2024-2025 et environ 2,0 milliards d'euros pour l'exercice 2026-2027. De plus amples informations sur la croissance prévue de l'EBITDA ajusté sont présentées dans le paragraphe 6 (*Prévisions de bénéfices*) du présent Document d'Exemption.

***Politique financière disciplinée, axée sur la croissance et le désendettement***

Les dépenses d'investissement du Groupe Combiné après synergies sont estimées à 725 à 875 millions d'euros par an en moyenne sur la période allant de l'exercice 2023-2024 à l'exercice 2029-2030, avec une part plus importante les premières années. Au-delà de 2030, les dépenses d'investissement devraient diminuer de manière significative, car la modernisation, le remplacement et la maintenance de la flotte seront progressifs plutôt que générationnels.

La forte génération de trésorerie du Groupe Eutelsat apportera à la fois de la visibilité et du financement pour développer la flotte du Groupe OneWeb avec un risque plus faible. L'EBITDA ajusté - Capex combiné devrait redevenir positif d'ici à l'exercice 2024-2025 ou 2025-2026, en fonction de l'échelonnement des investissements concernant les satellites LEO GEN 2 de OneWeb.

Eutelsat suspendra son dividende au titre des exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 et concentrera ses flux de trésorerie sur le déploiement de la constellation LEO GEN 2, tout en maintenant

un bilan solide.

Le ratio d'endettement s'élève à environ 4 x dette nette/EBITDA ajusté pro forma à la fin juin 2023, et devrait être réduit grâce à une forte croissance de l'EBITDA ajusté, soutenue par une politique financière disciplinée ayant pour objectif un ratio d'endettement d'environ 3 x à moyen terme.

### ***Nouvel équilibre en matière d'actionnariat et de gouvernance***

Immédiatement après la Réalisation, sur la base des informations disponibles, le Groupe Combiné disposera d'une structure d'actionnariat équilibrée, avec un flottant substantiel, des actionnaires publics de référence et des investisseurs privés qui le soutiennent.

Immédiatement après la Réalisation, le Conseil d'Administration serait composé de 15 Administrateurs, dont 10 Administrateurs indépendants au sens du Code de Gouvernance. Les informations sur la composition du Conseil d'Administration après la Réalisation, figurent au paragraphe 5.5.2 (*Le Conseil d'Administration à l'issue de la Réalisation*) du présent Document d'Exemption.

#### ***3.1.2.2 Stratégies et opportunités de croissance***

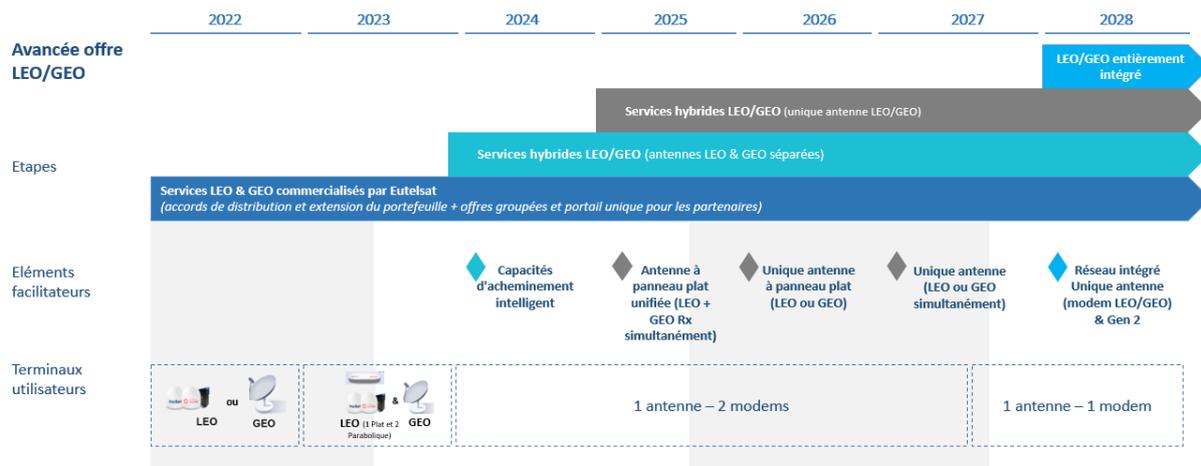
Le rapprochement de la constellation LEO du Groupe OneWeb et de la flotte GEO du Groupe Eutelsat donnera naissance à une infrastructure de premier rang fournissant parmi les meilleures solutions pour une large gamme d'applications, tout en ouvrant la voie à de nouvelles opportunités de chiffre d'affaires. Le Groupe Combiné mettra en œuvre une feuille de route claire pour l'intégration des actifs respectifs du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb, tant en orbite qu'au sol, et pour l'optimisation de la création de valeur et des synergies, maximisant ainsi le retour sur investissement des actionnaires. L'objectif est de créer une entreprise positionnée de manière unique pour capitaliser sur le marché de la connectivité par satellite à un point d'inflexion, en combinant les satellites GEO et LEO pour créer une solution qui offrira des avantages significatifs aux clients cherchant une couverture universelle, une densification de la capacité, une forte résilience, une disponibilité accrue et une faible latence.

Pour plus d'informations sur le secteur dans lequel le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb évoluent, veuillez vous référer au paragraphe 8.1 (*Aperçu du Secteur*) du présent Document d'Exemption.

### ***Feuille de route technologique et développement de LEO GEN 2***

Le Groupe Combiné s'efforcera d'abord d'accélérer la commercialisation de la flotte LEO GEN 1 du Groupe OneWeb, qui entre dans les dernières phases de son déploiement mondial, en s'appuyant sur les forces de vente, la couverture géographique et la clientèle existante du Groupe Eutelsat, ce qui permettrait de répondre aux besoins des clients par le biais de services groupés et par l'élaboration d'une solution commune optimale pour développer les futurs cas d'utilisation. Il est envisagé que le Groupe Combiné accélère la commercialisation de la flotte du Groupe OneWeb en plusieurs étapes : il s'appuiera d'abord sur les accords de distribution existants du Groupe OneWeb pour renforcer les opportunités de ventes incitatives et de ventes croisées et proposer des offres combinées GEO/LEO par le biais d'un guichet unique répondant à certaines exigences des clients ; il aura ensuite pour objectif de converger progressivement, en proposant une offre intégrée avec un routage automatisé et un terminal unique, afin d'offrir une expérience fluide et performante aux clients des principaux secteurs que sont la mobilité, les services aux gouvernements, les entreprises et le haut débit grand public.

## Schéma 1 : Feuille de route de la mise en œuvre des stratégies du Groupe Combiné



En tant que Groupe Combiné, OneWeb et Eutelsat continueront à travailler ensemble sur la conception de la constellation GEN 2 de OneWeb dans le cadre d'une structure GEO/LEO plus large, ce qui ouvrira de nouvelles opportunités de marché après son lancement. Succédant à la constellation LEO GEN 1, LEO GEN 2 pourra bénéficier de la réutilisation de certaines infrastructures existantes, du savoir-faire développé avec LEO GEN 1 et de demandes prioritaires déjà sécurisées, tout en étant conçue comme un élément d'une structure GEO/LEO plus large, plutôt que comme une entité autonome.

La constellation LEO GEN 2 présente des perspectives économiques convaincantes – il est attendu que les dépenses d'investissement nécessaires à LEO GEN 2 soient inférieures d'environ 1,5 milliard à 1,8 milliard de dollars U.S au coût de construction par un nouvel arrivant d'une constellation LEO équivalente, en tirant parti des infrastructures existantes de OneWeb, et notamment la réutilisation des sites SNP, des points d'accès satellite (*satellite access points*), et des terminaux utilisateurs de LEO GEN 1, en tirant parti de son expérience et de son expertise acquises lors du développement de la constellation LEO GEN 1, ce qui permettra à OneWeb d'optimiser le développement et la production des satellites LEO GEN 2 et les demandes prioritaires déjà sécurisées par OneWeb. Cela représente un avantage significatif par rapport aux nouveaux arrivants sur le marché LEO. Le risque potentiel que LEO GEN 2 ne parvienne pas à s'imposer sur le marché est également atténué par la clientèle existante de LEO GEN 1. En outre, c'est l'objectif de OneWeb que la transition de LEO GEN 1 à LEO GEN 2 se fasse en douceur pour les clients, la nouvelle constellation étant conçue comme faisant partie d'une structure GEO/LEO plus large, plutôt que comme une entité autonome.

La constellation LEO GEN 2 peut également permettre au Groupe Combiné d'optimiser ses dépenses d'investissement grâce à la conception d'infrastructures GEO/LEO intégrées, optimisant ainsi les flottes des deux partenaires. De manière autonome, les constellations LEO sont en mesure de répondre à des volumes élevés de demande de connectivité concentrée dans des zones géographiques spécifiques, au prix du déploiement d'une capacité importante à l'échelle mondiale. Les satellites GEO viennent compléter les satellites LEO en offrant une capacité ciblée sur les zones à forte demande (environ 70 % du trafic Internet provenant de la vidéo, convient bien aux satellites GEO, car il s'agit principalement de liaisons aller, peu sensibles à la latence). Un réseau hybride GEO/LEO permettra une réduction d'échelle de la constellation LEO, car la combinaison GEO/LEO optimisée offre des taux de remplissage supérieurs, ce qui se traduit par des dépenses d'investissement à long terme moins élevées, même après le déploiement de LEO GEN 2.



### Solutions GEO/LEO combinées pour les clients

Les solutions GEO/LEO combinées destinées aux clients devraient permettre d'optimiser les services pour les utilisations actuelles, ainsi que de révéler de nouveaux modes d'utilisation et de nouvelles sources de revenus pour le Groupe Combiné dans les secteurs suivants :

- **Maritime, pétrole et gaz** : les satellites GEO peuvent prendre en charge les pics de demande aux heures de pointe pour la croisière de grands navires ou les plateformes pétrolières et gazières, tandis que l'ubiquité des satellites LEO et la faible latence assureront la continuité des services. Ensemble, les flottes GEO/LEO permettront de fournir des services de connectivité aux sites industriels isolés qui nécessitent un grand nombre d'appareils connectés et d'offrir une latence réduite pour les utilisations sensibles à la latence, ainsi qu'aux futurs navires de surface autonomes ;
- **Aéronautique** : la densité des satellites GEO peut fournir un débit élevé autour des plateformes régionales (*hub*) et des principales trajectoires aériennes, tandis que l'ubiquité et la faible latence des satellites LEO assureront la continuité des services. Ensemble, ils permettront de développer de futures innovations à forte intensité de données dans le domaine de la mobilité aérienne (telles que les opérations basées sur la trajectoire) ;
- **Interconnexion de réseaux mobiles (*backhaul*)** : l'offre GEO/LEO combinée permettra une plus grande disponibilité des liaisons et une meilleure résilience, car les satellites GEO et les satellites LEO pourront prendre le relais les uns des autres en cas d'indisponibilité ;
- **Gouvernements** : l'offre GEO et LEO combinée permettra une plus grande disponibilité des liaisons et une meilleure résilience, l'ubiquité des satellites LEO répondant à la nécessité d'un déploiement rapide, afin d'une part de prendre en charge les futures applications concernant des véhicules autonomes, qui représentent une part croissante des moyens militaires, et d'autre part d'offrir une latence plus faible pour les utilisations sensibles à la latence ; et
- **Haut débit grand public** : les expériences de services peuvent être optimisées grâce à un acheminement intelligent du trafic sur un réseau hybride GEO/LEO, capable de répondre à la demande future de bande passante pour les métavers comme Horizon Worlds de Meta, qui devrait augmenter d'ici à 2030.

### ***Mettre l'accent sur les priorités environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise***

Le Groupe Combiné renforcera son action en matière de réduction de la fracture numérique mondiale et de protection de l'environnement dans l'espace et sur Terre. En effet, la combinaison des actifs (les satellites LEO du Groupe OneWeb parvenant à une couverture mondiale complète) et du savoir-faire élargira la présence du Groupe Combiné et ouvrira de nouvelles perspectives pour traiter les zones blanches numériques dans le monde. En outre, l'optimisation de la flotte GEO/LEO conduira à une efficacité accrue en termes de nombre de satellites et de lancements, à une optimisation des infrastructures terrestres et en orbite existantes, ainsi qu'à une meilleure coordination des efforts sur les aspects réglementaires de l'environnement spatial.

Le Groupe Combiné continuera à participer à des programmes de recherche et de développement qui utilisent la technologie satellitaire pour protéger les populations civiles et les espèces menacées, soutenir les initiatives d'aide humanitaire et promouvoir la science et la technologie dans les écoles. Ceci inclut une connectivité Internet à haut débit permettant d'accéder à des contenus pédagogiques officiellement reconnus et de transformer l'accès aux soins de santé, avec notamment la connexion à des cliniques en ligne, la télémédecine, l'amélioration du suivi des patients et des contacts avec les premiers intervenants dans les zones reculées. Le Groupe Eutelsat restera également signataire de programmes humanitaires et collaborera avec des fondations pour soutenir des projets éducatifs, scientifiques, culturels et de développement durable.

#### ***3.1.2.3 Intentions du Groupe Combiné***

##### ***Création de valeur et synergies potentielles***

Eutelsat a dressé une liste d'opportunités de synergies après avoir examiné son plan d'affaires, les analyses sur la situation du marché dans l'industrie des satellites et les modèles de rapprochement élaborés par ses conseillers financiers. Le Rapprochement devrait générer une valeur importante pour le Groupe Combiné, avec plus de 1,5 milliard d'euros de création de valeur incrémentale potentielle après impôts (déduction faite des coûts de mise en œuvre), s'appuyant sur :

- des synergies annuelles moyennes récurrentes de chiffre d'affaires, estimées à environ 150 millions d'euros par an d'ici à la quatrième année suivant la Réalisation;
- l'optimisation des dépenses opérationnelles, qui devrait se traduire par des synergies de coûts avant impôts en rythme annualisé de plus de 80 millions d'euros par an d'ici à la cinquième année suivant la Réalisation ; et
- l'optimisation des dépenses d'investissement, qui devrait permettre de réaliser des économies moyennes avant impôts en rythme annualisé d'environ 80 millions d'euros par an à partir de la première année suivant la Réalisation.

Après la Réalisation, une nouvelle structure organisationnelle et un nouveau modèle opérationnel pour le Groupe Combiné seront mis en œuvre. Le Groupe Combiné prévoit également de réaliser des économies en optimisant l'efficacité opérationnelle et les économies de dépenses d'investissement grâce à la conception conjointe de la constellation LEO GEN 2 dans le cadre des infrastructures GEO/LEO combinées.

Eutelsat, après avoir examiné et analysé les économies de coûts et la génération de chiffre d'affaires potentiels résultant du rapprochement GEO/LEO, tout en prenant en compte les facteurs sur lesquels Eutelsat peut influencer, estime que le Groupe Combiné peut réaliser les synergies anticipées évoquées ci-dessus. Ces synergies devraient résulter directement du Rapprochement et ne pourraient pas être réalisées indépendamment de celui-ci.

Les synergies de chiffre d'affaires devraient être réalisées principalement grâce :

- à l'accélération du déploiement commercial en tirant parti des forces de vente, de la couverture géographique et de la clientèle d'Eutelsat, ainsi qu'à l'accélération de la mise sur le marché des produits du Groupe OneWeb ;
- à une solution de guichet unique pour les clients en regroupant les offres GEO et LEO, en améliorant les densités d'ubiquité, en créant des opportunités de vente croisée et en permettant l'augmentation de la densité de capacité ;
- à de nouvelles offres intégrées avec un seul terminal hybride GEO/LEO, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités de chiffre d'affaires en créant une offre de connectivité unifiée et fluide et en permettant des catalogues de services flexibles et adaptés à chaque marché, ce qui est inédit dans le secteur ;
- aux avantages potentiels de la future structure d'actionnariat du Groupe Combiné, avec notamment le renforcement de la position du Groupe OneWeb sur les marchés européens de la connectivité NGSO institutionnelle (civile et militaire), puisque le Groupe Combiné deviendrait le seul opérateur européen de constellations LEO ; et
- à la possibilité de rationalisation de LEO GEN 2 à l'aide d'infrastructures satellitaires GEO/LEO hybrides nécessitant des satellites moins nombreux et plus petits.

Les synergies en matière de dépenses opérationnelles devraient résulter principalement d'une absence d'accroissement des coûts et d'une absence de duplication des coûts concernant :

- les coûts techniques, correspondant à l'optimisation des opérations et de l'ingénierie (rationalisation des téléports et des infrastructures au sol, regroupement des centres d'opérations, des équipes de support, des systèmes informatiques associés et des dépenses de marketing) ;
- les coûts commerciaux par l'optimisation et la mise en commun des forces de vente de connectivité (notamment dans les secteurs gouvernemental, maritime et aérien), et la rationalisation des dépenses de marketing d'Eutelsat et de OneWeb ; et
- l'optimisation des frais commerciaux et administratifs, sans licenciement de personnel, en évitant l'augmentation des coûts liés au développement et à la mise en œuvre, ainsi qu'aux fonctions générales et administratives (telles que les finances, les ressources humaines, le service juridique, l'informatique centrale, les fonctions d'achat et autres coûts connexes liés aux bureaux) ;

Les synergies en matière de dépenses d'investissement devraient être réalisées principalement grâce à :

- LEO GEN 2, en s'appuyant sur des infrastructures satellitaires GEO/LEO hybrides permettant de rationaliser la LEO GEN 2 par rapport à un plan autonome ; une capacité GEO ciblée pour répondre aux pics de demande régionaux et au trafic non critique en termes de latence, tout en capitalisant sur des dépenses d'investissement inférieures/gbps des GEO VHTS par rapport aux LEO ; des infrastructures hybrides nécessitant moins de satellites au total et/ou des satellites plus petits, et permettant des taux de remplissage plus élevés, ce qui, pris ensemble, devrait représenter 20 % du montant total des synergies en matière de dépenses d'investissement ;
- des économies réalisées sur les dépenses d'investissement dans les infrastructures au sol liées aux équipements, aux antennes et aux centres de données pour permettre le déploiement d'une constellation, aux téléports, à la bande de base, aux fibres et à la convergence des systèmes informatiques, qui sont estimées à 20 % du montant total des synergies en matière de dépenses d'investissement ;
- des dépenses d'investissement à long terme moindres, même après le déploiement de LEO GEN 2, grâce à la rationalisation de la flotte GEO à long terme en se concentrant sur les points d'accès pour la vidéo et les compléments ad hoc à la capacité LEO, et en faisant largement migrer le

trafic des actifs existants de connectivité GEO vers LEO (par exemple, plus de cinq satellites de connectivité GEO arrivant en fin de vie entre 2028 et 2035) ; et

- l'amélioration de l'efficacité des achats grâce à l'augmentation des volumes d'achat, applicable à la fois à la fabrication de satellites et aux services de lancement.

D'une manière générale, les économies de dépenses d'investissement ciblées s'expliquent donc par le redimensionnement des investissements dans la flotte GEO d'Eutelsat et la prise en compte des économies de coûts liées à l'utilisation combinée des satellites GEO et LEO.

L'évaluation et la quantification de ces synergies potentielles ont été largement fondées sur l'expérience de la direction d'Eutelsat dans le secteur et sur les informations financières fournies par la direction de OneWeb.

Les synergies identifiées sont établies sur des hypothèses qui échappent au contrôle ou à l'influence du Groupe Combiné, telles que l'absence :

- d'impact significatif imprévu sur les activités sous-jacentes du Groupe Eutelsat ou du Groupe OneWeb à la suite du Rapprochement ou sur leur capacité à poursuivre leurs activités tel qu'un changement important dans l'état de fonctionnement de la flotte combinée et dans le programme de satellites en cours d'approvisionnement ;
- de changement important des conditions macroéconomiques, politiques, d'inflation, réglementaires ou légales sur les marchés ou dans les régions sur lesquels ou dans lesquels le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb interviennent, qui aurait un impact significatif sur la mise en œuvre des plans de synergie ou sur les coûts envisagés pour réaliser les économies financières proposées ;
- de changements importants des taux de change ou des taux d'intérêt actuels ;
- de changements importants des normes comptables ; et
- de changements de la législation fiscale ou des taux d'imposition qui pourraient avoir un impact significatif sur la capacité à obtenir les avantages recherchés.

Eutelsat a pris pour hypothèse que les synergies de coûts étaient essentiellement sous le contrôle du Groupe Combiné, bien que certains éléments dépendent en partie de négociations avec des tiers qui échappent en partie au contrôle du Groupe Combiné.

Le chiffre d'affaires et les économies de coûts évoqués ci-dessus sont liés à des actions ou des circonstances futures qui, par nature, impliquent des risques, des incertitudes et des imprévus. Par conséquent, les synergies identifiées et les économies estimées précitées pourraient ne pas être réalisées, pourraient être réalisées plus tard ou plus tôt que prévu, ou celles réalisées pourraient être sensiblement différentes des estimations.

Aucune déclaration contenue dans le présent paragraphe « *Création de valeur et synergies potentielles* » du présent Document d'Exemption ne devrait être interprétée comme des prévisions de bénéfices ou comme signifiant que les revenus du Groupe Combiné au cours du premier exercice complet suivant la Réalisation, ou au cours de toute période ultérieure, seraient nécessairement égaux, supérieurs ou inférieurs à ceux d'Eutelsat et/ou de OneWeb pour l'exercice financier précédent concerné ou pour toute autre période. De plus amples informations sur les prévisions de bénéfices sont présentées dans le paragraphe 6 (*Prévisions de bénéfices*) du présent Document d'Exemption.

### ***Planification de l'intégration et continuité des activités***

Après la Réalisation, pour permettre de réussir l'intégration de OneWeb et la réalisation des synergies associées, tant que OneWeb sera Membre du Groupe Eutelsat, le Directeur général de OneWeb sera invité

aux réunions du Conseil d'Administration (sous réserve de certaines exceptions).

Eutelsat aura pour objectif d'intégrer le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb avec un faible impact minimal sur la conduite efficace et effective des activités du Groupe Combiné. Voir le paragraphe 5.6.1.2 (*Risques liés à l'intégration et réalisation des synergies anticipées et autres avantages financiers*) pour plus de détails sur les risques potentiels liés à l'intégration et à la réalisation des synergies et des avantages financiers attendus.

### ***Valeurs***

Les valeurs du Groupe Combiné seront développées après la Réalisation et devraient largement refléter les valeurs fondamentales actuelles d'Eutelsat, qui sont les suivantes :

- **« L'esprit d'équipe** : il s'agit du pilier autour duquel s'articulent toutes les autres valeurs. Tout est une question d'esprit d'équipe.
- **L'esprit pionnier** : nous nous efforçons de nous dépasser et encourageons les approches innovantes.
- **La confiance et le courage** : nous nous encourageons mutuellement à essayer de nouvelles approches et à sortir de notre zone de confort.
- **La reconnaissance** : nous partageons une vision claire de nos objectifs et célébrons les réalisations collectives et individuelles.
- **Le respect** : nous agissons avec honnêteté, dans le respect des différents parcours et cultures.
- **La responsabilisation** : nous assumons la responsabilité de nos propres décisions.
- **L'ouverture vers l'extérieur** : nous progressons en repoussant les limites et en favorisant l'innovation. »

## **3.2 CONDITIONS DE L'OPÉRATION**

### ***3.2.1 Aspects juridiques de l'Opération***

#### ***3.2.1.1 Dates de réunions des organes de gouvernance ayant arrêté les Traités d'Apport***

Le 18 août 2023, en application de l'Accord-Cadre, le Conseil d'Administration a (i) arrêté les termes des Apports et a approuvé la signature des Traités d'Apport et (ii) convoqué l'assemblée générale mixte d'Eutelsat à l'effet notamment d'approuver les Apports et fixé son ordre du jour.

#### ***3.2.1.2 Régime juridique des Apports – date de signature des Traités d'Apport***

Les Traités d'Apport ont été signés le 18 août 2023.

Les Apports sont soumis au régime juridique des apports en nature tel que prévu par les dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Aux termes de l'Accord-Cadre et du Traité des Apporteurs Principaux, les Apporteurs apporteront le nombre d'Actions A suivantes :

Apporteur	Nombre d'Actions A apportées
<b>Apporteurs Principaux</b>	
Bharti	850.000
Gouvernement du Royaume-Uni	500.000
SoftBank	500.000
Hanwha	250.000
<b>Apporteurs Minoritaires</b>	
Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple	16.879
Airbus Netherlands B.V.	12.064
Qualcomm	6.072
Rwanda Social Security Board (RSSB)	1.629
Echostar Operating L.L.C	50.000
<b>Total</b>	<b>2.186.644</b>

### 3.2.1.3 Conditions Suspensives et Date de Réalisation

#### **Conditions Suspensives**

La réalisation des Apports est subordonnée à la réalisation des Conditions Suspensives suivantes (ou, la renonciation à celles-ci, lorsque cela est permis), au plus tard le 30 septembre 2023 :

- **Conditions Suspensives relatives au contrôle des concentrations applicables à Eutelsat :** (i) expiration ou levée de toute période d'attente prévue par le *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act* de 1976, (ii) ou confirmation que la *United Kingdom Competition and Markets Authority* n'a pas d'autres questions sur le document d'information soumis par Eutelsat ou autorisation de l'opération après enquête sur le Rapprochement, et (iii) obtention des autorisations antitrust relatives au Rapprochement de la part des autorités compétentes en Afrique du Sud, en Arabie Saoudite et dans l'Union Européenne (dans ce dernier cas, uniquement si le Rapprochement est renvoyé à la Commission Européenne en application de l'article 22 du Règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil) ;
- **Conditions Suspensives relatives aux autorisations en matière d'investissement étranger applicables à Eutelsat et aux Apporteurs Principaux:** (i) réception de la confirmation écrite par le Comité pour l'Investissement Etranger aux États-Unis (*The Committee on Foreign Investment in the United States*) de l'achèvement de l'examen (et, le cas échéant, de la procédure d'enquête) et de l'absence de problématiques de sécurité nationale non résolues concernant le Rapprochement, (ii) approbation par les autorités australiennes et italiennes compétentes en matière d'investissement direct étranger, ou confirmation que de telles approbations ne sont pas requises, ou expiration de toute période d'attente au titre de la notification d'investissement direct étranger faites aux autorités compétentes en Australie et Italie, et (iii) expiration de toute période d'attente au titre de la notification à la Direction des Contrôles Commerciaux de la Défense des États-Unis (*US Directorate of Defense Trade Controls*) ;
- **Conditions Suspensives en matière d'investissement étranger applicables à Eutelsat :** approbation du Rapprochement par le Gouvernement du Royaume-Uni en vertu de la loi sur l'investissement et la sécurité nationale (*National Investment and Security Act*) de 2021 ;
- **Conditions Suspensives en matière d'investissement étrangers applicables aux Apporteurs Principaux :** obtention des autorisations d'investissements directs étrangers ou confirmation que de telles autorisations ne sont pas requises de la part des autorités compétentes en France, en Allemagne, en Espagne et en Pologne ;
- **Condition Suspensive FCC et IFT :** satisfaction ou renonciation à tous les consentements autorisations, ordonnances, approbations, expirations de période d'attente ou exemptions nécessaires devant être accordés ou délivrés par la Commission Fédérale des Communications des États-Unis (*US Federal Communications Commission*) en relation avec l'octroi de l'accès au marché américain et autres autorisations de la Commission Fédérale des Communications des

États-Unis ayant été accordées ou délivrées et restant pleinement en vigueur, et approbation du Rapprochement par l'IFT ;

- **Conditions Suspensives Antitrust et autorisations en matière d'investissement étranger résiduelles** : l'expiration de toute période d'attente ou l'obtention de toute autre autorisation antitrust ou d'investissement direct étranger identifiée et acceptée par Eutelsat et les conseils en matière de concurrence des Apporteurs Principaux
- **Condition Suspensive Résiduelle de Réglementation des Télécommunications** : l'obtention de toute autre autorisation ou dossier de réglementation des télécommunications identifiée et acceptée par Eutelsat et les conseils en concurrence des Apporteurs Principaux ;
- **Condition Suspensive d'Evaluation** : remise par M. Olivier Péronnet du cabinet Finexsi, en sa qualité de Commissaire aux Apports nommé par le tribunal de commerce de Nanterre dans le cadre du Rapprochement, de ses rapports confirmant : (i) que la valeur retenue pour les Actions A apportées est au moins égale à la valeur nominale des Actions Nouvelles émises en rémunération des Apports, augmentée de la prime d'apport et n'est pas surévaluée, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce ; et (ii) que la Parité d'Echange est équitable ;
- **Condition Suspensive relative au Document d'Exemption** : le dépôt auprès de l'AMF du présent Document d'Exemption à publier par Eutelsat dans le cadre de l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles, mis à la disposition du public conformément aux exigences du droit français (en ce compris les recommandations de l'AMF) et des règles européennes pertinentes relatives aux prospectus ; et
- **Condition relative à l'approbation par les actionnaires d'Eutelsat du Rapprochement** : Approbation des Résolutions par les actionnaires d'Eutelsat réunis en assemblée générale.

Les autorisations, approbations ou consentements réglementaires requis en vertu de l'Accord-Cadre sont des Conditions Suspensives et sont présentés ci-dessus.

A la date du présent Document d'Exemption, toutes les Conditions Suspensives énumérées ci-dessus ont été remplies ou ont fait l'objet d'une renonciation, à l'exception de l'approbation par l'Assemblée Générale des Résolutions.

#### ***Date de réalisation de l'Opération d'un point de vue juridique***

Le Rapprochement sera réalisé (la « **Date de Réalisation** ») à la date de l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat approuvant les Résolutions (sous réserve que celles-ci soient approuvées), ladite assemblée étant prévue pour se tenir le 28 septembre 2023.

#### ***3.2.1.4 Traitement des Options OneWeb***

L'effet du Rapprochement sur les Options OneWeb et les modifications qui sont apportées aux caractéristiques des Options OneWeb et au règlement du plan d'Options OneWeb (*OneWeb Executive Share Option Scheme 2021*) sont exposés au paragraphe 2.2.5.5 (*OneWeb Executive Share Option Scheme 2021*) du présent Document d'Exemption.

### 3.2.1.5 Description des principaux accords relatifs à l'Opération

Le présent paragraphe 3.2.1.5 (*Description des principaux accords relatifs à l'Opération*) du présent Document d'Exemption décrit les principaux termes de chacun des accords listés ci-après, conclus ou à conclure dans le cadre du Rapprochement.

#### a) Protocole d'Intentions

Une description des principaux termes du Protocole d'Intentions figure au paragraphe 3.1.1 (*Contexte et présentation de l'Opération*) du présent Document d'Exemption.

#### b) Accord-Cadre

Les parties au Protocole d'Intentions ont conclu l'Accord-Cadre le 14 novembre 2022. Aux termes de cet accord, chaque Apporteur Principal s'est engagé notamment à : (i) apporter la totalité de ses Actions A au profit d'Eutelsat par voie d'apport en nature soumis au régime de l'article L. 225-147 du Code de commerce ; (ii) vendre les Actions Différées OneWeb qu'il détient en contrepartie de 0,01 € par Action Différée OneWeb (iii) signer le Pacte Eutelsat et (iv) pour le Gouvernement du Royaume-Uni à signer le Pacte OneWeb.

#### ***Conditions Suspensives***

Les Conditions Suspensives ainsi que le statut de leur réalisation sont décrits au paragraphe 3.2 (*Conditions de l'Opération*) du présent Document d'Exemption.

#### ***Rémunération des Apports et cession***

En rémunération de chaque Action A apportée à Eutelsat, Eutelsat émettra au profit de chaque Apporteur Principal et de chaque Apporteur Minoritaire 103,47 Actions Nouvelles entièrement libérées avec toutes les garanties d'usage, libres de toute sûreté, donnant droit à toute distribution décidée à compter de leur émission, chaque Apporteur renonçant aux Actions Nouvelles formant rompus et à toute indemnisation corrélative.

En contrepartie de chaque Action Différée OneWeb devant être acquise par Eutelsat, Eutelsat paiera à chacun des Apporteurs Principaux concernés le Prix des Actions Différées OneWeb, à savoir 0,01 euro par Action Différée.

#### ***Restrictions et engagements sur la période intérimaire***

L'Accord-Cadre contient des engagements réciproques de non-sollicitation ainsi que des restrictions usuelles en matière opérationnelle qui requièrent (i) qu'Eutelsat fasse en sorte que tout Membre du Groupe Eutelsat exerce ses activités dans le cours normal et habituel de ses affaires, conformément aux pratiques antérieures jusqu'à la Réalisation ; et (ii) à chaque Apporteur Principal de faire en sorte que OneWeb et tout Membre du Groupe OneWeb exercent leurs activités dans le cours normal et habituel de leurs affaires, conformément aux pratiques antérieures jusqu'à la Réalisation.

Conformément aux pratiques usuelles, Eutelsat s'est également engagée à :

- exercer ses activités dans le cours ordinaire et habituel de ses activités, conformément à ses pratiques antérieures, au cours de la période allant de la date du Protocole d'Intentions jusqu'à la Réalisation ;
- ne pas entreprendre ou ne pas accepter d'entreprendre certaines actions ou opérations, sans le consentement de Bharti et du Gouvernement du Royaume-Uni, ce consentement ne devant pas être déraisonnablement refusé, déraisonnablement retardé ou déraisonnablement conditionné ; et
- à faire en sorte que chacun des autres Membres du Groupe Eutelsat respecte également les engagements ci-dessus.

### *Versements (leakages)*

Chaque Apporteur Principal s'est engagé à verser à Eutelsat un montant ou une valeur égale aux versements (autres que les versements autorisés) à la charge de OneWeb, relatifs à des paiements ou actifs reçus par, ou au bénéfice de l'Apporteur Principal concerné, de ses affiliés ou de ses administrateurs, dirigeants et employés depuis la date du Protocole d'Intentions jusqu'à la Réalisation. Les versements et les versements autorisés sont ceux usuellement prévus pour une opération de cette nature.

### *Exclusivité*

L'Accord-Cadre contient des clauses d'exclusivité usuelles pour ce type d'opération, empêchant Eutelsat et les Apporteurs Principaux, leurs affiliés et leurs représentants de solliciter, encourager, discuter, négocier, s'accorder, envisager et/ou de conclure ou faciliter des opérations alternatives au Rapprochement, jusqu'à la Réalisation. Toutefois, ces engagements n'empêchent pas Eutelsat et le Conseil d'Administration de recevoir, de discuter et de considérer une Proposition d'Acquisition (se référer au paragraphe ci-dessous intitulé « Résiliation » pour de plus amples détails concernant la résiliation de l'Accord-Cadre en relation avec une Proposition d'Acquisition).

L'Accord-Cadre contient des dispositions interdisant aux Apporteurs Principaux d'acquérir, jusqu'à la Réalisation, toutes valeurs mobilières d'Eutelsat sans l'accord écrit préalable d'Eutelsat, sous réserve de certaines exceptions.

### *Garanties et indemnités*

Eutelsat et chaque Apporteur Principal (en ce qui le concerne et en ce qui concerne OneWeb) ont donné, à la date du Protocole d'Intentions, des garanties fondamentales usuelles (autres que le Gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concerne les garanties fondamentales) et des garanties en matière de respect de la réglementation sur les sanctions internationales. Eutelsat a également donné à la date du Protocole d'Intentions, des déclarations et garanties concernant son document d'enregistrement universel en date du 15 octobre 2021, selon lesquelles les informations contenues dans ce document à cette date étaient conformes à la réalité et ne comportaient pas d'omission de nature à en altérer la portée.

### *Résiliation*

L'Accord-Cadre sera résilié dans les cas suivants :

- si les Conditions Suspensives n'ont pas été réalisées ou (pour autant que cela soit permis) n'ont pas fait l'objet d'une renonciation au plus tard le 30 septembre 2023 ; ou
- si le Conseil d'Administration décide de bonne foi qu'une manifestation d'intérêt non sollicitée, une offre ou une proposition relative à une fusion, une offre publique d'achat, une offre publique d'échange ou toute autre opération similaire relative à Eutelsat (une « **Proposition d'Acquisition** ») constitue une « **Proposition Supérieure** » (c'est-à-dire, une Proposition d'Acquisition que le Conseil d'Administration détermine de bonne foi, par un vote majoritaire de ses membres, comme étant dans le meilleur intérêt social d'Eutelsat, et le cas échéant, des actionnaires d'Eutelsat et de ses salariés (après consultation de ses conseils financiers et juridiques externes), en prenant notamment en compte les aspects financiers, la certitude de réalisation et les termes et conditions de la Proposition d'Acquisition), et annonce qu'il recommande cette Proposition d'Acquisition aux actionnaires d'Eutelsat et/ou conclut tout accord contraignant relatif à cette Proposition d'Acquisition qui est annoncé au marché ;
- par consentement mutuel écrit d'Eutelsat et des Apporteurs Principaux ; ou
- dans les conditions usuelles en cas de changement significatif défavorable.

### ***Droit applicable***

L'Accord-Cadre est régi par le droit anglais et les tribunaux anglais sont exclusivement compétents pour tous les litiges survenant en relation avec l'Accord-Cadre.

#### c) Pacte Eutelsat

Le 18 août 2023, les Apporteurs Principaux, BPI, FSP et Eutelsat ont conclu le Pacte Eutelsat avec effet à la Date de la Réalisation sous réserve de la Réalisation. Les principaux termes du Pacte Eutelsat sont les suivants :

#### ***Composition du Conseil d'Administration à la Date de Réalisation***

Conformément au Pacte Eutelsat, à la Date de Réalisation, à l'issue de la Réalisation,

- le Conseil d'Administration sera composé de quinze (15) administrateurs, dont dix (10) administrateurs indépendants au sens du Code de Gouvernance ; et
- le Président demeurera Dominique D'Hinnin et la Directrice Générale d'Eutelsat demeurera Eva Berneke.

Plus précisément, à l'issue de la Réalisation, le Conseil d'Administration sera composé comme suit :

- un administrateur nommé sur proposition de BPI ;
- un administrateur indépendant nommé sur proposition du FSP ;
- quatre administrateurs indépendants nommés sur proposition d'Eutelsat, dont trois désignés parmi les administrateurs indépendants en fonction à la Date de Réalisation ;
- l'actuel Président qui est un administrateur indépendant ;
- la Directrice Générale actuelle d'Eutelsat ;
- deux administrateurs nommés sur proposition de Bharti ;
- un administrateur nommé sur proposition du Gouvernement du Royaume-Uni ;
- un administrateur indépendant nommé sur proposition de Hanwha ; et
- trois administrateurs indépendants nommés sur proposition de OneWeb.

Les mandats des administrateurs d'Eutelsat seront échelonnés pour permettre leur renouvellement, conformément aux recommandations du Code de Gouvernance.

#### ***Nomination et révocation des administrateurs après la Réalisation pendant la durée du Pacte Eutelsat***

##### *Droit de proposer la nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration*

Pendant la durée du Pacte Eutelsat, Bharti, le Gouvernement du Royaume-Uni, Hanwha, BPI et FSP ont chacun le droit de proposer la nomination :

- d'un administrateur s'il détient (avec ses affiliés) au moins 7,5 % du capital social d'Eutelsat ; et
- un deuxième administrateur s'il détient (avec ses affiliés) au moins 15 % du capital social d'Eutelsat,

dans chaque cas, en prenant en compte le nombre d'administrateurs déjà nommés sur sa proposition aux moments pertinents.

#### *Profil des candidats aux fonctions d'administrateurs*

Les candidats doivent remplir les critères prévus par le Code de Gouvernance (sous réserve d'une exception possible pour Sunil Mittal dans le cas où le nombre de ses mandats sociaux au sein de sociétés cotées dépasserait le nombre maximum prévu par le Code de Gouvernance).

Le(s) candidat(s) proposé(s) par Hanwha doit(vent) être indépendant(s) au sens du Code de Gouvernance. Le candidat proposé par FSP (ou l'un des deux candidats, si sa participation dépasse 15 % du capital d'Eutelsat) doit être indépendant au sens du Code de Gouvernance.

#### *Démission d'un Administrateur nommé sur proposition d'un actionnaire en application du Pacte Eutelsat*

Chacun de Bharti, du Gouvernement du Royaume-Uni, de Hanwha, de BPI et de FSP devra faire en sorte qu'un administrateur nommé sur sa proposition démissionne, si sa participation devient inférieure à 15% du capital social d'Eutelsat mais demeure supérieure ou égale à 7,5 % du capital social d'Eutelsat, et que tous les administrateurs nommés sur sa proposition démissionnent, si sa participation devient inférieure à 7,5 %, étant entendu que cette obligation n'est pas applicable aux administrateurs indépendants nommés, le cas échéant, sur proposition de Bharti, du Gouvernement du Royaume-Uni, de Hanwha, de BPI ou de FSP.

Par exception :

- le Gouvernement du Royaume-Uni conserve son droit de proposer la nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration, s'il cesse de détenir (avec ses affiliés) 7,5% du capital social d'Eutelsat, mais (i) conserve un nombre d'Actions Eutelsat représentant au moins 7,5% du capital social d'Eutelsat en circulation immédiatement après la Réalisation (ajusté, le cas échéant, pour certaines opérations sur le capital); et (ii) tant qu'il détient l'Action B ; et
- les administrateurs nommés au Conseil d'Administration sur proposition de Hanwha ou du FSP (qui détiennent, avec leurs affiliés, chacun moins de 7,5 % du capital social d'Eutelsat à la Date de Réalisation) sont désignés et peuvent rester en place pour la durée de leur mandat initial de quatre (4) ans à compter de la Date de Réalisation.

#### *Président du Conseil d'Administration*

Le Président est nommé parmi les administrateurs indépendants (sauf si dans le cadre d'un plan de succession, il est envisagé que le directeur général change de fonctions pour devenir Président).

#### *Vice-président du Conseil d'Administration*

A la Date de Réalisation et à l'issue de la Réalisation, le Vice-Président sera l'un des deux administrateurs désignés sur proposition de Bharti et demeurera Vice-Président, pendant la durée de son premier mandat. A l'issue du premier mandat du vice-président, tant que Bharti (et ses affiliés) détient plus de 15 % du capital social d'Eutelsat, et un nombre d'actions supérieur au nombre d'actions détenues par tout autre actionnaire (et ses affiliés) d'Eutelsat, le Vice-Président sera désigné parmi les administrateurs nommés sur proposition de Bharti.

Les fonctions du Vice-Président (qui seront mises en place à compter de la Réalisation) sont décrites dans les Statuts d'Eutelsat et le Règlement Intérieur d'Eutelsat qui entreront en vigueur à la Date de Réalisation (Voir les paragraphes 3.2.1.5 i) (*Modifications des Statuts d'Eutelsat*), 3.2.1.5 j) (*Modifications apportées au Règlement Intérieur d'Eutelsat*) et 8.3.5 (*Description des principales stipulations des Statuts d'Eutelsat et du Règlement Intérieur d'Eutelsat immédiatement après la Réalisation*) présent Document d'Exemption.

### *Droit de nommer un observateur pour le Gouvernement du Royaume-Uni et pour BPI*

Si le Gouvernement du Royaume-Uni (et ses affiliés) vient à détenir moins de 7,5% du capital social d'Eutelsat en circulation immédiatement après la Réalisation (ajusté si nécessaire pour tenir compte de certaines opérations sur le capital) et continue de détenir l'Action B, il aura le droit de nommer un observateur au sein du Conseil d'Administration pour une durée de trois (3) ans. Le Gouvernement du Royaume-Uni et le Conseil d'Administration discuteront de bonne foi du renouvellement éventuel du mandat au moins six (6) mois avant la fin de celui-ci, lequel prendra fin immédiatement si le Gouvernement du Royaume-Uni cesse de détenir l'Action B.

Si BPI (et ses affiliés) vient à détenir une participation inférieure à 7,5% du capital social d'Eutelsat, BPI aura le droit de nommer un observateur au sein du Conseil d'Administration pour une durée de trois (3) ans. BPI et le Conseil d'Administration discuteront de bonne foi du renouvellement éventuel du mandat au moins six (6) mois avant la fin dudit mandat.

Les droits de ces deux observateurs sont identiques et sont décrits dans le Règlement Intérieur d'Eutelsat qui sera adopté à la Date de Réalisation à l'issue de la Réalisation. Voir les paragraphes 3.2.1.5i) (*Modifications des Statuts d'Eutelsat*) et 3.2.1.5 j) (*Modifications apportées au Règlement Intérieur d'Eutelsat*) du présent Document d'Exemption et le paragraphe 8.3.5 (*Description des principales stipulations des Statuts d'Eutelsat et du Règlement Intérieur d'Eutelsat immédiatement après la Réalisation*) du présent Document d'Exemption.

### *Directeur général de OneWeb invité permanent au Conseil d'Administration*

Pour les besoins de la réussite de l'intégration de OneWeb et de la réalisation des synergies, le Directeur général de OneWeb sera invité (sans droit de vote) à toute réunion du Conseil d'Administration (sous réserves de certaines exceptions prévues par le nouveau Règlement Intérieur d'Eutelsat qui sera en vigueur à la Date de Réalisation).

### *Comités du Conseil d'Administration*

A la Date de Réalisation, à l'issue de la Réalisation, le Conseil d'Administration comportera un Comité Stratégique présidé par un administrateur indépendant, comprenant un administrateur désigné sur la proposition de chacun de Bharti, du Gouvernement du Royaume-Uni, d'Hanwha, de BPI et de FSP, et composé au moins pour moitié d'administrateurs indépendants.

A la Date de Réalisation, à l'issue de la Réalisation, le Comité des Nominations et de la Gouvernance du Conseil d'Administration devra : (i) comprendre un administrateur nommé sur proposition de chacun de Bharti, du Gouvernement du Royaume-Uni, d'Hanwha, de BPI et de FSP (si et tant que l'actionnaire concerné (et ses affiliés) détient au moins 10% du capital social d'Eutelsat), et (ii) comprendre une majorité d'administrateurs indépendants.

### *Maintien du siège social d'Eutelsat en France*

Bharti, le Gouvernement du Royaume-Uni, Hanwha, BPI et FSP reconnaissent que les statuts d'Eutelsat doivent indiquer que le siège social d'Eutelsat est et doit rester en France.

### *Conformité au Code de Gouvernance*

Les parties au Pacte Eutelsat (autres que SoftBank) feront en sorte que la composition du Conseil d'Administration et la gouvernance d'Eutelsat se conforment aux dispositions du Code de Gouvernance, sous réserve de certaines exceptions applicables en cas d'évolution du Code de Gouvernance qui conduirait à une contradiction entre le Pacte Eutelsat et le Code de Gouvernance (ainsi que concernant Sunil Mittal, voir ci-dessus).

### *Engagements de vote*

Chacun de Bharti, du Gouvernement du Royaume-Uni, d'Hanwha, de BPI et de FSP s'engage à prendre (dans la limite de ses pouvoirs) et à faire en sorte que ses affiliés et les administrateurs désignés sur sa proposition au Conseil d'Administration (sauf si ces derniers sont indépendants) prennent toute action, en ce compris voter en assemblée générale ou, le cas échéant, au Conseil d'Administration, en vue de donner effet aux stipulations du Pacte Eutelsat et, notamment en s'opposant à toute décision visant à modifier les Statuts d'Eutelsat ou le Règlement Intérieur d'Eutelsat dans un sens contraire aux stipulations du Pacte Eutelsat, sauf si cette modification est requise par la loi ou par le Code de Gouvernance (sous réserves des exceptions décrites ci-dessus).

### *Engagement de conservation*

Le Pacte Eutelsat prévoit un engagement de conservation de six (6) mois à compter de la Date de Réalisation pour chacun des actionnaires parties au Pacte Eutelsat (et ses affiliés), sous réserve des exceptions usuelles, notamment :

- transfert d'Actions Eutelsat au profit d'un administrateur nommé sur sa proposition pour satisfaire aux obligations de détention minimale d'actions par un administrateur ;
- transfert d'Actions Eutelsat à un affilié, sous réserve du respect des conditions usuelles ;
- transfert d'Actions Eutelsat à un tiers dans le cadre d'une offre publique d'acquisition ou d'une offre publique d'échange dudit tiers, ou de toute combinaison de celles-ci, recommandée par le Conseil d'Administration et autorisée par l'AMF ;
- transfert d'Actions Eutelsat dans le cadre d'une offre publique de rachat de ses propres actions par Eutelsat (ouverte à l'ensemble des actionnaires d'Eutelsat) ;
- nantissement d'Actions Eutelsat, sous réserve que le bénéficiaire du nantissement accepte d'être lié par l'engagement de conservation pendant la durée restant à courir dudit engagement, en cas de mise en œuvre du nantissement ; et
- transfert autorisé préalablement par écrit par le Directeur général d'Eutelsat, auquel cas les autres actionnaires parties au Pacte Eutelsat auront le droit de transférer leurs Actions Eutelsat dans les mêmes proportions et sous les mêmes limites.

### *Engagement de consultation en cas de cession via un ABB (accelerated bookbuilt offering)*

A l'expiration de la période de conservation, tout transfert d'Actions Eutelsat par voie d'*accelerated bookbuilt offering* portant sur au moins 2,5 % du capital social envisagé par un actionnaire d'Eutelsat partie au Pacte Eutelsat doit être notifié par l'actionnaire concerné à Eutelsat en même temps que le lancement de l'opération.

Dans la mesure où cela est juridiquement et matériellement possible et dans le but de ne pas perturber la négociation des Actions Eutelsat sur le marché, l'actionnaire concerné devra consulter Eutelsat sur l'allocation envisagée des Actions Eutelsat cédées entre les investisseurs envisagés, sur la base des préférences d'Eutelsat en termes de structure (y compris en termes de taille et de nombre, de grandes moyennes ou plus petites participations) et de profil des investisseurs.

L'actionnaire concerné conservera toute latitude pour céder ses Actions Eutelsat (y compris le nombre d'Actions Eutelsat à céder, le mode de transfert et le prix).

### *Absence d'action de concert*

Bharti, le Gouvernement du Royaume-Uni, Hanwha, BPI, SoftBank et FSP déclarent et garantissent que, à la date de signature du Pacte Eutelsat et à la Réalisation, ils n'agissent pas et n'ont pas l'intention d'agir

de concert entre eux ou avec des tiers, vis-à-vis d'Eutelsat.

### *Résiliation*

La durée du Pacte Eutelsat est de douze (12) ans à compter de la Date de Réalisation, avec un renouvellement automatique pour des périodes successives de quatre (4) ans (sauf préavis écrit de l'une des parties six (6) mois avant la fin de la période en cours).

Le Pacte Eutelsat prendra fin à l'égard de :

- toutes les parties, si une personne, agissant seule ou de concert, détient (directement ou indirectement) plus de 50 % du capital social ou des droits de vote d'Eutelsat;
- Bharti lorsque Bharti cesse de détenir au moins 7,5 % du capital social d'Eutelsat sur une période de six mois consécutifs;
- SoftBank lorsque SoftBank cesse de détenir au moins 7,5 % du capital social d'Eutelsat sur une période de six mois consécutifs ;
- FSP au quatrième anniversaire de la Date de Réalisation, si FSP ne détient pas au moins 7,5 % du capital social d'Eutelsat à cette date, et par la suite, lorsque FSP cesse de détenir au moins 7,5 % du capital social d'Eutelsat ;
- Hanwha au quatrième anniversaire de la Date de Réalisation, si Hanwha ne détient pas au moins 7,5 % du capital social d'Eutelsat à cette date, et par la suite, lorsqu'Hanwha cesse de détenir au moins 7,5 % du capital social d'Eutelsat ;
- BPI si (i) l'engagement de vote conclu par BPI dans le cadre du Rapprochement est résilié avant la Réalisation, si (ii) BPI cesse de remplir les conditions pour proposer la nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration ou désigner un observateur au Conseil d'Administration, en vertu du Pacte Eutelsat ou (iii) si BPI cesse de détenir la moindre action Eutelsat ; et
- le Gouvernement du Royaume-Uni, si celui-ci cesse de remplir les conditions pour proposer la nomination d'un ou plusieurs administrateurs au Conseil d'Administration ou désigner un observateur au Conseil d'Administration, en vertu du Pacte Eutelsat.

#### d) Statuts de OneWeb

Concomitamment à la Réalisation, OneWeb adoptera de nouveaux statuts. Les droits accordés au Gouvernement du Royaume-Uni en vertu des nouveaux Statuts de OneWeb, du fait de sa détention de l'Action B, sont similaires à ceux accordés au Gouvernement du Royaume-Uni en vertu du nouveau Pacte OneWeb. Veuillez vous référer au paragraphe 3.2.1.5 e) (*Pacte OneWeb*) du présent Document d'Exemption ci-dessous pour de plus amples informations concernant les droits accordés au Gouvernement du Royaume-Uni en vertu du nouveau Pacte OneWeb.

#### e) Pacte OneWeb

Le présent paragraphe donne un aperçu des principaux droits du Gouvernement du Royaume-Uni en vertu du Pacte OneWeb et des nouveaux Statuts de OneWeb.

A la Date de Réalisation, OneWeb, Bharti, le Gouvernement du Royaume-Uni, SoftBank, Hanwha et Eutelsat vont conclure un acte de résiliation pour mettre fin au pacte d'actionnaires actuel relatif à OneWeb.

A la Date de Réalisation, OneWeb, le Gouvernement du Royaume-Uni, Eutelsat S.A. et Eutelsat vont conclure un pacte d'actionnaires relatif à OneWeb (le « **Pacte OneWeb** »). Le Pacte OneWeb contient des stipulations (i) établissant l'objectif des parties concernant l'avenir du Groupe OneWeb, selon lequel,

à l'exception des activités existantes de connectivité par satellite LEO du Groupe Eutelsat telles qu'exercées immédiatement avant le 25 juillet 2022, les activités par satellite LEO du Groupe Combiné seront exercées essentiellement à travers le Groupe OneWeb au Royaume-Uni (ce qui, pour éviter toute ambiguïté, (a) n'empêche pas le Groupe Combiné d'exercer certaines de ses activités liées aux satellites LEO en dehors du Groupe OneWeb, par exemple en raison d'exigences spécifiques des clients, mais (b) inclut la deuxième génération de satellites OneWeb); et (ii) régissant les droits dont bénéficie le Gouvernement du Royaume-Uni au titre de son Action B.

Après la Réalisation, le Gouvernement du Royaume-Uni continuera à détenir l'Action B, ainsi qu'un certain nombre d'autres droits contractuels stipulés dans le Pacte OneWeb. La participation du Gouvernement du Royaume-Uni (en ce compris l'Action B) était auparavant détenue par le BEIS. A la suite d'une réorganisation gouvernementale annoncée par le premier ministre britannique le 7 février 2023, trois nouveaux départements du Gouvernement du Royaume-Uni ont été créés, dont le Secrétariat d'Etat à la Science, à l'Innovation et à la Technologie (« **DSIT** »). Par un décret pris en vertu du *Ministers of the Crown Act 1975* (entré en vigueur le 3 mai 2023), la détention du BEIS dans OneWeb a été transférée au DSIT.

En vertu du Pacte OneWeb et des Statuts de OneWeb, certaines décisions requièrent le consentement du porteur de l'Action B. Ces décisions concernent notamment la conclusion d'accords qui sont susceptibles de porter atteinte à la capacité du Groupe OneWeb à conclure des accords avec les États-Unis, le Royaume-Uni ou avec tout gouvernement des *Five Eyes Nations*, ou qui impliquent la vente de produits ou de services qui seront utilisés à des fins de défense ou de sécurité nationale ; la modification de la localisation de la direction exécutive, du siège social, ou du centre opérationnel du Groupe OneWeb en dehors du Royaume-Uni ; la modification des normes techniques et de sécurité technologique de toute opération du Groupe OneWeb ; la participation de tout Membre du Groupe OneWeb à des schémas d'évasion fiscale ; certains changements dans la structure de l'entreprise ou le changement de la résidence fiscale de tout membre du Groupe OneWeb ; ou le changement de la nature ou de l'étendue des activités du Groupe OneWeb.

En outre, tant que le Gouvernement du Royaume-Uni détiendra l'Action B, OneWeb devra s'assurer que le Gouvernement du Royaume-Uni dispose d'un droit de premier refus sur toute opportunité d'acquisition d'une capacité de charge utile secondaire auprès du Groupe OneWeb à la juste valeur de marché (*fair market value*) et que le Royaume-Uni soit le lieu privilégié pour les futures capacités de lancement du Groupe OneWeb, sous réserve que cette localisation soit compétitive sur le plan commercial ; et que tout élément de propriété intellectuelle du Groupe OneWeb qui est détenu, possédé, licencié ou enregistré à l'étranger soit transféré et détenu par des membres du Groupe OneWeb constitués et immatriculés au Royaume-Uni, à condition que ce transfert n'ait pas d'impact négatif significatif sur le Groupe OneWeb. Le Gouvernement du Royaume-Uni peut également exiger du Groupe OneWeb qu'il mette en œuvre tout protocole ou norme de sécurité technique et technologique qu'il recommande. En outre, chaque année, OneWeb est tenue de présenter un budget annuel et un plan d'affaires au Gouvernement du Royaume-Uni qui, en vertu du Pacte OneWeb, prévoient que le centre opérationnel du Groupe OneWeb sera situé au Royaume-Uni, qu'une préférence sera accordée aux entreprises basées au Royaume-Uni, en matière d'approvisionnement pour la fabrication, à des conditions commerciales compétitives et à des conditions de marché (fondées sur la qualité et le coût de production), et que des dispositions soient prises pour l'approvisionnement en R&D et en fabrication auprès d'entreprises du Royaume-Uni à des conditions commerciales compétitives et à des conditions de marché (sur la base de la qualité et du coût de production).

Le Gouvernement du Royaume-Uni doit consentir au transfert d'Actions OneWeb par les Actionnaires OneWeb (autres que le Gouvernement du Royaume-Uni). Tout transfert ou émission d'Actions OneWeb est également soumis aux contrôles KYC habituels et raisonnables de OneWeb et de chaque actionnaire de OneWeb, y compris le Gouvernement du Royaume-Uni. Le Gouvernement du Royaume-Uni a le droit de conserver son Action B pendant et après une admission à la cotation ou une vente du Groupe Combiné ou de recevoir des titres après une telle admission à la cotation ou une telle vente qui confèrent les mêmes droits que les droits de l'Action B.

Le détenteur de l'Action B a le droit de nommer un Administrateur au Conseil d'Administration de

OneWeb mais n'a pas le droit de voter aux assemblées générales (sauf dans les cas prévus par les Statuts de OneWeb) et n'a pas le droit de recevoir un produit ou une distribution de OneWeb au titre de l'Action B. En cas de liquidation de OneWeb, le porteur de l'Action B a droit au remboursement du montant libéré au titre de l'Action B avec le même rang de priorité que le remboursement des montants libérés au titre des Actions A.

Le porteur de l'Action B a également le droit de faire suspendre les droits (sous réserve de quelques exceptions) de tout autre actionnaire (autre qu'Eutelsat tant qu'Eutelsat n'a pas subi de changement de contrôle et que toutes ses actions sont admises à la négociation sur Euronext Paris et/ou sur le Marché Principal du London Stock Exchange) s'il considère que cet actionnaire représente une menace ou un risque pour l'ordre public, la sécurité nationale, la défense, les relations internationales ou la santé publique du Royaume-Uni, ou si cet actionnaire est une « personne refusée » (« *denied person* ») ou une « personne sanctionnée ».

En cas de manquement non remédié à tout droit du Gouvernement du Royaume-Uni en vertu de l'Action B prévu dans le Pacte OneWeb (y compris tout manquement non remédié à des normes techniques et de sécurité technologique applicables ou à la politique environnementale du Groupe OneWeb), le Gouvernement du Royaume-Uni a le droit de changer le Directeur Général (*chief executive officer*)/Président (*chair*) de OneWeb, selon le cas.

#### f) Traité d'Apport des Apporteurs Principaux

Le 18 août 2023, les Apporteurs Principaux et Eutelsat ont conclu le Traité d'Apport des Apporteurs Principaux définissant les modalités des Apports des Apporteurs Principaux.

#### ***Valeur de l'apport***

Eutelsat et les Apporteurs Principaux ont convenu de valoriser les Actions A apportées, pour un montant total de 2.407.502.789 €, ce qui équivaut à 1.146,43 € par Action A apportée, en retenant les méthodes de valorisation décrites au paragraphe 3.2.5.1 (*Evaluation des Apports*) du présent Document d'Exemption.

#### ***Apport et rémunération***

En vertu du Traité d'Apport des Apporteurs Principaux, les Apporteurs Principaux s'engagent à apporter leurs 2.100.000 Actions A à Eutelsat en contrepartie de l'émission par Eutelsat, à la Date de Réalisation, d'un nombre total de 217.287.000 Actions Nouvelles, d'une valeur nominale de 1,00 € à créer par voie d'augmentation de capital d'un montant nominal total de 217.287.000 euros, correspondant à la Parité d'Echange.

En vertu du Traité d'Apport des Apporteurs Principaux, les Actions A transférées par chaque Apporteur Principal constituent une seule et même opération formant un tout indivisible portant sur l'ensemble des Actions A détenues par chaque Apporteur Principal. Par conséquent, et sous réserve de la satisfaction des Conditions Suspensives, l'obligation des parties de réaliser les apports des Apporteurs Principaux dépend de la réalisation simultanée de : (i) l'apport par les Apporteurs Principaux de leurs Actions A, étant précisé que l'apport par les Apporteurs Principaux de leurs Actions A ne sera pas réalisé si le nombre d'Actions A apportées à Eutelsat par les Apporteurs Principaux est inférieur au nombre d'Actions A détenues par les Apporteurs Principaux visées ci-dessus; et (ii) l'émission des Actions Nouvelles correspondantes aux Apporteurs Principaux.

Le Traité d'Apport des Apporteurs Principaux est régi par le régime juridique des apports en nature tel que prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Chacun des Apporteurs Principaux a renoncé à ses droits formant rompus et à toute indemnisation correspondante (le cas échéant).

Une demande d'admission des Actions Nouvelles émises sur le marché réglementé Euronext Paris sera déposée afin que les Actions Nouvelles émises puissent être admises aux négociations dès que possible

après leur émission, et en tout état de cause au plus tard le cinquième jour de bourse suivant la Date de Réalisation, sur la même ligne de cotation que les Actions Eutelsat existantes admises aux négociations sur Euronext Paris.

Eutelsat et chacun des Apporteurs Principaux (pour ce qui le concerne) fournissent des déclarations et garanties usuelles de titre et de capacité.

### ***Droit applicable***

Le Traité d'Apport des Apporteurs Principaux est régi par le droit français et le Tribunal de Commerce de Paris est seul compétent pour connaître de tout litige afférent au Traité d'Apport des Apporteurs Principaux.

#### g) Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires

Le 18 août 2023, les Apporteurs Minoritaires et Eutelsat ont conclu le Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires relatif aux Apports des Apporteurs Minoritaires. En vertu du Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires, les Apporteurs Minoritaires s'engagent à apporter leurs 86.644 Actions A à Eutelsat en contrepartie de l'émission par Eutelsat, à la Date de Réalisation, d'un nombre total de 8.965.053 Actions Nouvelles, d'une valeur nominale de 1,00 € à créer par voie d'augmentation de capital d'un montant nominal total de 8.965.053 euros correspondant à la Parité d'Echange.

En vertu du Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires, les Actions A transférées par chaque Apporteur constituent une seule et même transaction formant un tout indissociable portant sur l'ensemble des Actions A détenues par chaque Apporteur Minoritaire. Par conséquent, et sous réserve de la satisfaction des Conditions Suspensives, l'obligation des parties d'Eutelsat de réaliser les apports des Apporteurs Minoritaires dépend de la réalisation simultanée de : (i) l'apport par les Apporteurs Minoritaires de leurs Actions A, étant précisé qu'Eutelsat ne sera pas tenue de réaliser l'apport si le nombre d'Actions A apportées à Eutelsat par les Apporteurs Minoritaires est inférieur au nombre d'Actions A détenues par les Apporteurs Minoritaires ; et (ii) l'émission des Actions Nouvelles correspondantes aux Apporteurs Minoritaires. L'Apport des Apporteurs Minoritaires est régi par le régime juridique des apports en nature tel que prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Chacun des Apporteurs Minoritaires a renoncé à ses droits formant rompus et à toute indemnisation correspondante (le cas échéant).

Une demande d'admission des Actions Nouvelles émises sur le marché réglementé Euronext Paris sera déposée afin que les Actions Nouvelles émises puissent être admises aux négociations dès que possible après leur émission, et en tout état de cause au plus tard le cinquième jour de bourse suivant la Date de Réalisation, sur la même ligne de cotation que les Actions Eutelsat existantes admises aux négociations sur Euronext Paris.

Eutelsat et chaque Apporteur Minoritaire (en ce qui le concerne) fournissent les déclarations et garanties usuelles.

### ***Droit applicable***

Le Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires est régi par le droit français et les tribunaux français sont exclusivement compétents pour tout litige survenant en relation avec le Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires.

#### h) Engagements de vote

Le 25 juillet 2022, BPI et FSP ont respectivement conclu des accords d'engagement de vote avec les Apporteurs Principaux en présence d'Eutelsat (ensemble, les « **Engagements de Vote** »). Les Engagements de Vote définissent les termes et conditions selon lesquels BPI et FSP s'engagent, entre autres et sous réserve du respect des lois applicables, à :

- voter et faire en sorte que leurs représentants au Conseil d'Administration votent en faveur des Résolutions ; et
- voter en faveur des Résolutions.

En outre, BPI et FSP se sont chacun engagés à déclarer publiquement qu'ils soutiennent le Rapprochement et la nouvelle composition du Conseil d'Administration, conformément à leurs Engagements de Vote.

En vertu des Engagements de Vote et sous réserve de certaines exceptions usuelles, BPI et FSP sont chacun soumis à des obligations d'exclusivité et à des engagements de conservation de leurs Actions Eutelsat jusqu'à la Date de Réalisation.

Les Engagements de Vote contiennent des obligations interdisant à BPI et FSP d'acheter des Actions Eutelsat jusqu'à la Date de Réalisation sous réserve de certaines exceptions.

Les Engagements de Vote n'empêchent pas BPI ou FSP : (i) de recommander une offre publique d'achat non sollicitée ; (ii) d'apporter leurs actions à une offre publique d'achat sur Eutelsat recommandée par le Conseil d'Administration et déclarée conforme par l'AMF ; et (iii) de se conformer aux lois applicables.

Les Engagements de Vote seront automatiquement résiliés : (i) si l'Accord-Cadre est résilié dans les conditions qui y sont prévues, (ii) si Eutelsat considère qu'une Proposition d'Acquisition est une Proposition Supérieure et est annoncée par Eutelsat.

En outre, chacun de BPI et FSP peut résilier son Engagement de Vote si : (i) l'une des conditions suspensives prévue par l'un des Documents Clés n'est pas remplie ou fait l'objet d'une renonciation sans son consentement préalable ; (ii) si le rapport du Commissaire aux Apports ne conclut pas (y) que la valeur des actions apportées est au moins égale à la valeur nominale augmentée de la prime d'émission des Actions Nouvelles émises en rémunération de l'Apport des Apporteurs et (z) que la Parité d'Echange est équitable, (iii) pour FSP, si l'un des Documents Clés est modifié sans son consentement écrit préalable d'une manière qui, de l'avis raisonnable de FSP, lui est défavorable ; ou si la Parité d'Echange fixée dans l'Accord-Cadre est modifiée, ou (iv) pour BPI, si l'un des documents décrits dans le présent paragraphe 3.2.1.5 (*Description des principaux accords relatifs à l'Opération*) est modifié ou tout autre document devant faire l'objet d'un accord entre les parties en vertu de l'Accord-Cadre est signé ou conclu sans son consentement écrit préalable (ce consentement ne pouvant être refusé, retardé ou conditionné de manière déraisonnable), autrement que pour refléter des modifications techniques et non préjudiciables à BPI.

Chacun des engagements est régi par le droit français et soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce de Nanterre.

#### i) Modifications des Statuts d'Eutelsat

L'Accord-Cadre prévoit l'adoption lors de l'Assemblée Générale, de nouveaux Statuts d'Eutelsat, qui comprennent les modifications principales (autres que celles liées aux augmentations de capital résultant des Apports) suivantes et qui sont reflétées dans les Résolutions.

Modification de l'article 4 (Siège social - Succursales) afin de prévoir que le siège social d'Eutelsat doit rester en France.

Modification de l'article 10 (Forme des actions – Identifications des actionnaires) afin de préciser les modalités selon lesquelles Eutelsat peut demander la transmission d'informations sur les propriétaires de titres conférant un droit de vote immédiat ou différé aux assemblées générales.

Modification de l'article 13 (Conseil d'administration) pour prévoir que le Conseil d'Administration sera composé de quinze (15) membres au plus.

Modification de l'article 15 (Organisation et délibération du Conseil) afin de préciser :

- que des Administrateurs représentant le tiers des Administrateurs peuvent demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus d'un mois et qu'en l'absence de convocation du Conseil d'Administration par le Président dans un délai de 15 jours calendaires, ces Administrateurs demandeurs peuvent convoquer ensemble directement le Conseil d'Administration sur l'ordre du jour initialement demandé ;
- qu'en l'absence du Président ou en cas d'empêchement de celui-ci, le Vice-Président préside le Conseil d'Administration, et qu'en cas d'absence du Vice-Président ou en cas d'empêchement de ce dernier, le Conseil d'Administration désigne un membre pour le présider.

Modification de l'article 16 (Pouvoirs du Conseil d'administration – Comités – Censeurs) afin de prévoir que des personnes peuvent être désignées comme observateurs ou invité(s) permanent(s) dans les conditions prévues par le Règlement Intérieur d'Eutelsat. Elles ne peuvent pas prendre part au vote et leurs droits et missions seront déterminés par le Règlement Intérieur d'Eutelsat. Aucune information confidentielle ne peut être portée à la connaissance d'un tiers par l'un des observateurs ou des invités permanents sans avoir l'autorisation préalable du Président, du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué.

Modification de l'article 17 (Direction Générale) afin d'intégrer une section intitulée « Vice-Président » ; il est notamment prévu que (i) le Vice-Président soit désigné parmi les membres du Conseil d'Administration, (ii) ses missions et pouvoirs sont prévus par le Règlement Intérieur d'Eutelsat, (iii) la durée de son mandat ne peut pas excéder celle de son mandat d'Administrateur, (iv) il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration et que (v) aucun Administrateur de 75 ans ou plus ne peut être nommé Vice-Président.

Modification de l'article 21 (Assemblées d'actionnaires) afin de prévoir qu'en l'absence du Président, le Vice-Président préside les assemblées d'actionnaires, et qu'en cas d'absence du Vice-Président, le Conseil d'Administration désigne un membre pour présider ladite assemblée d'actionnaires. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les nouveaux statuts d'Eutelsat seront disponibles dans la section Gouvernement d'Entreprise du site Internet d'Eutelsat à l'adresse : <https://www.eutelsat.com/en/group/company-structure.html>.

#### j) Modifications apportées au Règlement Intérieur d'Eutelsat

Conformément à l'Accord-Cadre, un nouveau Règlement Intérieur d'Eutelsat régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration a été adopté par le Conseil d'Administration sous réserve de la Réalisation. Les principales modifications qui seront apportées au Règlement Intérieur actuel d'Eutelsat sont exposées ci-dessous.

#### Règlementation en matière de sanctions

L'article 2.1 (*Qualifications*) du Règlement Intérieur d'Eutelsat est modifié afin de prévoir qu'aucun Administrateur (y compris le représentant permanent d'une personne morale) ne doit faire l'objet de sanctions économiques ou financières édictées par certains pays ou organisations (par exemple OFAC, DGT etc.) ni être impliqué dans une activité qui serait interdite par de telles réglementations.

#### Information à recevoir par les Administrateurs et réunions avec le top management

L'article 2.2 (*Diligence*) du Règlement Intérieur d'Eutelsat est modifié afin de prévoir que sous réserve de certaines exceptions, (i) toute information significative reçue d'Eutelsat par un Administrateur sera communiquée rapidement par Eutelsat aux autres Administrateurs et que (ii) tout Administrateur a le droit d'assister (y compris par visioconférence), aux réunions avec le top management.

#### Confidentialité

L'article 2.3 (*Confidentiality*) du Règlement Intérieur d'Eutelsat est modifié afin de prévoir que dans les limites permises par la loi et le Code de Gouvernance (i) un représentant permanent puisse, sous certaines conditions, transmettre à la personne morale qu'il représente les informations qu'il aura obtenues à l'occasion de ses fonctions, et (ii) qu'un Administrateur nommé sur proposition d'un actionnaire en vertu d'un pacte d'actionnaires puisse, sous certaines conditions, partager des informations avec l'actionnaire concerné.

#### Observateur

L'article 3.7 (*Observer(s)*) du Règlement Intérieur d'Eutelsat est modifié afin d'intégrer les changements prévus par le Pacte Eutelsat tels que mentionnés dans le paragraphe intitulé « *Droit de nommer un observateur pour le Gouvernement du Royaume-Uni et pour BPI* » du paragraphe 3.2.1.5 c) du présent Document d'Exemption. En outre, il est prévu que les observateurs peuvent exprimer leur point de vue sur les différents points figurant à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration sous réserve des situations de conflits d'intérêts, auquel cas ils ne participeront pas aux débats concernés. Ils sont convoqués à chaque réunion du Conseil d'Administration sans pouvoir prendre part au vote et bénéficient du même droit à l'information que les Administrateurs.

#### Invité permanent

Un article 3.8 (*Permanent Invitee*) est intégré dans le Règlement Intérieur d'Eutelsat afin de prévoir, pour les besoins du succès de l'intégration de OneWeb et de la réalisation des synergies associées, le droit pour le CEO de OneWeb d'assister aux réunions du Conseil d'Administration sous réserve de certaines exceptions.

#### Comités du Conseil d'Administration

L'article 4 (*Board Committees*) du Règlement Intérieur d'Eutelsat est modifié afin de prévoir un comité supplémentaire, le Comité Stratégique (dont les principales missions et la composition sont décrites ci-après). Par ailleurs, le comité ad hoc existant est supprimé. Toutefois, il est prévu qu'un tel comité puisse être constitué, en cas de projet de cession de la moitié des actifs de la Société, auquel cas il sera composé d'au moins deux-tiers d'Administrateurs indépendants.

Le président de chaque comité doit être un Administrateur indépendant (y compris pour le Comité Stratégique nouvellement créé).-

Le Président et le Vice-Président peuvent assister à toute réunion de comité sans droit de vote pour le(s) comité(s) dont ils ne sont pas membres, sauf en ce qui concerne le Comité d'Audit, Risques et Conformité et le Comité des Rémunérations, s'ils sont également membres de la direction, auquel cas ils ne peuvent assister à ces réunions que sur invitation du président concerné.

#### Président

L'article 5 (*Chairman of the Board – Vice-Chairman of the Board*) du Règlement Intérieur d'Eutelsat est modifié afin de prévoir que le Président est nommé parmi les Administrateurs indépendants (sauf si, dans le cadre d'un plan de succession, il est envisagé que le Directeur Général change de fonctions pour devenir Président).

#### Vice-Président

L'article 5 (*Chairman of the Board – Vice-Chairman of the Board*) du Règlement Intérieur d'Eutelsat est modifié afin de prévoir les principales fonctions du Vice-Président, à savoir :

- à la demande du Président, il assiste et apporte son soutien à celui-ci, dans l'exercice de ses missions en tant que Président pour le bon fonctionnement du Conseil d'Administration ;

- il préside les réunions du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale des actionnaires, en cas d'absence du Président ;
- il peut assister à toute réunion d'un comité du Conseil d'Administration dont il n'est pas membre (sauf s'il est membre de la direction, auquel cas les stipulations décrites au paragraphe « *Comités du Conseil d'Administration* » s'appliquent) ; le Vice-Président ne peut pas voter au sein d'un comité dont il n'est pas membre ;
- il est consulté par le Président sur la préparation et l'organisation des réunions du Conseil d'Administration et son ordre du jour, ainsi que sur la désignation du secrétaire du Conseil d'Administration, et sur tout autre sujet que le Président juge approprié.

### Comité Stratégique

Le Règlement Intérieur d'Eutelsat est modifié pour prévoir qu'un Comité Stratégique doit être constitué avec pour mission d'examiner les sujets qui lui sont soumis par le Président ou le Conseil d'Administration et devra, en particulier, émettre des recommandations sur les questions qui relèvent de la stratégie, des fusions et acquisitions et des questions d'investissement et notamment (i) les acquisitions importantes, (ii) les cessions importantes, (iii) les évaluations et la structure de gouvernance des transactions envisagées en (i) et (ii) et (iv) toutes autres problématiques stratégiques importantes qui peuvent être pertinentes. Le Comité Stratégique est composé d'un nombre égal de membres indépendants et non indépendants.

Le nouveau Règlement Intérieur d'Eutelsat sera disponible dans la section Gouvernement d'Entreprise du site Internet d'Eutelsat à l'adresse : <https://www.eutelsat.com/en/group/company-structure.html>.

Pour plus d'informations sur les nouveaux Statuts d'Eutelsat et le nouveau Règlement Intérieur d'Eutelsat, veuillez vous référer au paragraphe 8.3.5 (*Description des principales stipulations des Statuts d'Eutelsat et du Règlement Intérieur d'Eutelsat immédiatement après la Réalisation*) du présent Document d'Exemption.

#### k) Avis du comité social et économique d'Eutelsat S.A.

Le comité social et économique d'Eutelsat S.A. a été informé de l'Opération et a émis un avis sur l'Opération le 11 octobre 2022.

#### 3.2.1.6 Régime fiscal applicable aux Apports

Les Apports prendront effet, sur le plan fiscal, à la Date de Réalisation.

Les Apports sont soumis au régime juridique des apports en nature purs et simples prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Sous réserve de la réalisation des Conditions Suspensives, chacun des Apports sera enregistré gratuitement en application des dispositions de l'article 810, I du CGI.

Les Apports sont exonérés de la TVA en application des dispositions de l'article 261 C, 1<sup>o</sup>-e. du CGI.

#### 3.2.1.7 Calendrier indicatif de l'Opération

Signature du Protocole d'Intentions et Annonce du Rapprochement	25/26 juillet 2022
Signature de l'Accord-Cadre pour la mise en œuvre du Rapprochement	14 novembre 2022
Publication de l'avis de réunion relatif à l'Assemblée Générale d'Eutelsat	23 août 2023
Mise à disposition du présent Document d'Exemption pour les actionnaires d'Eutelsat	7 septembre 2023
Publication du Prospectus	7 septembre 2023
Publication de l'avis de convocation relatif à l'Assemblée Générale d'Eutelsat	7 septembre 2023
Assemblée Générale d'Eutelsat approuvant le Rapprochement	28 septembre 2023

Réalisation du Rapprochement

28 septembre 2023

8h00 (heure de Londres) le

Admission et début des transactions sur les Actions Eutelsat sur le *London Stock Exchange* 29 septembre 2023

Admission et début des transactions sur les Nouvelles Actions Eutelsat sur Euronext Paris 2 octobre 2023

Les dates et heures futures ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis ni consultation.

### 3.2.2 *Contrôle des Apports*

#### 3.2.2.1 *Dates des organes sociaux appelés à approuver les Apports*

L'approbation des Apports sera soumise aux actionnaires d'Eutelsat lors de l'Assemblée Générale. BPI et FSP, actionnaires d'Eutelsat représentant chacun, à la connaissance d'Eutelsat, 25,95% et 7,91% du capital et des droits de vote d'Eutelsat, ont pris l'engagement de voter en faveur des Résolutions (voir le paragraphe 3.2.1.5 h) (*Engagements de vote*) du présent Document d'Exemption). Le 26 juillet 2022, Eutelsat a annoncé que CMA CGM, actionnaire d'Eutelsat, soutenait également l'Opération. Ce soutien qui ne s'est pas matérialisé par un engagement écrit de voter en faveur du Rapprochement a été confirmé le 21 décembre 2022 dans la déclaration d'intentions de CMA CGM pour les six mois suivants, à l'occasion de l'augmentation de sa participation dans Eutelsat. Il est rappelé que CMA CGM a été nommé administrateur d'Eutelsat lors de l'assemblée générale du 10 novembre 2022 et le demeurera à l'issue du Rapprochement. Il détient à la connaissance d'Eutelsat, 10,43 % du capital et des droits de vote d'Eutelsat.

#### 3.2.2.2 *Commissaires aux Apports*

Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 5 décembre 2022, Monsieur Olivier Péronnet, du Cabinet Finexsi, a été désigné en qualité de Commissaire aux Apports, chargé :

- en application des articles L. 225-147 et R. 225-136 du Code de commerce, (i) d'apprécier la valeur des Apports effectués par les Apporteurs, au bénéfice d'Eutelsat et (ii) d'établir un ou plusieurs rapports qui ser(a)(ont) mis à la disposition des actionnaires de la Société dans les conditions prévues par l'article R. 225-136 du Code de commerce, dans le(s)quel(s) ils prendront soin :
  - d'indiquer le mode d'évaluation adopté pour l'évaluation des Apports et des raisons pour lesquelles ce mode d'évaluation a été retenu ;
  - d'affirmer que la valeur des Apports correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre augmentée éventuellement d'une prime d'émission ; et
- conformément à la position-recommandation DOC-2020-06 de l'AMF, d'apprécier l'équité du rapport d'échange.

Aucune incompatibilité n'a été relevée concernant la nomination de Monsieur Olivier Péronnet, du Cabinet Finexsi pour l'exécution de la mission de Commissaire aux Apports.

Les rapports sur la valeur des Apports et sur la rémunération des Apports en date du 18 août 2023 sont incorporés par référence dans le présent Document d'Exemption, et disponibles sur le site de la Société <https://www.eutelsat.com/fr/investisseurs/actionnaires.html> et à la disposition des actionnaires au siège social d'Eutelsat. Le rapport du Commissaire aux Apports sur la valeur des Apports sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre dans les délais légaux.

### 3.2.3 Rémunération des Apports

#### 3.2.3.1 Augmentation de capital

En rémunération des Apports, Eutelsat émettra au profit des Apporteurs 226.252.053 Actions Nouvelles, chacune d'une valeur nominale de 1 euro, correspondant à la Parité d'Échange selon la répartition suivante :

Apporteurs	Nombre d'Actions Nouvelles reçues
<b>Apporteurs Principaux</b>	
Bharti	87.949.500
Gouvernement du Royaume-Uni	51.735.000
SoftBank	51.735.000
Hanwha	25.867.500
<b>Apporteurs Minoritaires</b>	
Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple	1.746.470
Airbus Netherlands B.V.	1.248.262
Qualcomm	628.269
Rwanda Social Security Board (RSSB)	168.552
Echostar Operating L.L.C	5.173.500
<b>Total</b>	<b>226.252.053</b>

En conséquence des Apports, le montant nominal total de l'augmentation du capital social d'Eutelsat sera de 226.252.053 euros. Sur la base du capital d'Eutelsat à la date du présent Document d'Exemption, le capital social d'Eutelsat serait ainsi porté de 248.926.325 euros à 475.178.378 euros, divisé en 475.178.378 actions ordinaires de valeur nominale de 1 euro chacune, du fait de la réalisation des Apports.

L'augmentation de capital d'Eutelsat donnera lieu à la constatation d'une prime d'apport d'un montant total de 2.280.582.008 euros (la « **Prime d'Apport** ») correspondant à la différence entre la valeur réelle des Apports de 2.506.834.061 euros et le montant nominal de l'augmentation de capital d'Eutelsat de 226.252.053 euros. Le montant de la Prime d'Apport sera inscrit au passif du bilan d'Eutelsat au compte « prime d'apport » et sur lequel porteront des droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux d'Eutelsat. Il est précisé que la Prime d'Apport pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale d'Eutelsat, et notamment la dotation de la réserve légale au dixième du capital social nouveau résultant de l'augmentation de capital, l'imputation des frais, charges et honoraires de quelque nature que ce soit relatifs aux Apports.

#### 3.2.3.2 Date de jouissance

A la Date de Réalisation, les Actions Nouvelles seront émises par Eutelsat au profit de chaque Apporteur. Les Actions Nouvelles seront, à compter de leur émission, entièrement libérées et assimilées aux actions ordinaires d'Eutelsat déjà existantes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires d'Eutelsat. Les Actions Nouvelles seront émises avec jouissance courante, libres de toutes sûretés et donneront droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur date d'émission.

#### 3.2.3.3 Date de négociabilité – Date d'admission à la cote – Code ISIN

Les Actions Nouvelles seront toutes négociables dès la réalisation définitive des Apports. Elles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, de sorte qu'elles soient admises à la cotation, dès que possible après leur émission et, en tout état de cause, au plus tard le cinquième (5<sup>ème</sup>) jour de bourse suivant la Date de Réalisation, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN FR0010221234 / Euronext Paris: ETL).

### 3.2.4 Comptabilisation des Apports

S'agissant d'une opération réalisée entre entités sous contrôle distinct et par laquelle, OneWeb ne prendra pas le contrôle d'Eutelsat au sens de l'article 743-1 du règlement n°2017-01 de l'Autorité des

normes comptables, les Apports sont évalués à leur valeur réelle, résultant des négociations entre les Apporteurs Principaux et Eutelsat intervenues pour les besoins de la conclusion du Protocole d'Intentions et de l'Accord-Cadre. La valeur des Apports a été déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites ci-après.

Les Apports seront réalisés à la Date de Réalisation.

### 3.2.4.1 Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge

#### a) Désignation et valeur des actifs apportés

Les actifs apportés par les Apporteurs comprennent l'ensemble des Actions OneWeb apportées, selon la répartition ci-après :

Apporteurs	Nombres d'actions apportées	% du capital de OneWeb	Valeur des actions apportées (en euros)
Bharti	850.000 Actions A	29,96 %	974.465.415
Gouvernement du Royaume-Uni	500.000 Actions A	17,63 %	573.214.950
SoftBank	500.000 Actions A	17,63 %	573.214.950
Hanwha	250.000 Actions A	8,81 %	286.607.475
<b>Apporteurs Principaux</b>	<b>2.100.000 Actions A</b>	<b>74,03 %</b>	<b>2.407.502.789</b>
Banco Azteca, S.A., Institución De Banca Múltiple	16.879 Actions A	0,60 %	19.350.592
Airbus Netherlands B.V.	12.064 Actions A	0,43 %	13.830.532
Qualcomm	6.072 Actions A	0,21 %	6.961.114
Rwanda Social Security Board (RSSB)	1.629 Actions A	0,06 %	1.867.528
Echostar Operating L.L.C	50.000 Actions A	1,76 %	57.321.506
<b>Apporteurs Minoritaires</b>	<b>86.644 Actions A</b>	<b>3,05 %</b>	<b>99.331.272</b>

#### b) Désignation et valeur des passifs apportés

*Néant*

### 3.2.4.2 Rapports du Commissaire aux Apports sur la valeur des Apports

Dans ses rapports sur la valeur des Apports réalisés dans le cadre des Apports en date du 18 août 2023, le Commissaire aux Apports a conclu :

#### **Apport des Apporteurs Principaux**

*« Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'Apport retenue s'élevant à 2.407.502.789 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire de l'Apport, majorée de la prime d'apport. »*

#### **Apport des Apporteurs Minoritaires**

*« Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'Apport retenue s'élevant à 99.331.272 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire de l'Apport, majorée de la prime d'apport. »*

Les rapports sur la valeur des Apports et sur la rémunération des Apports en date du 18 août 2023 sont incorporés par référence dans le présent Document d'Exemption, et disponibles sur le site de la Société : <https://www.eutelsat.com/fr/investisseurs/actionnaires.html> et à la disposition des actionnaires au siège social d'Eutelsat.

### 3.2.5 *Evaluation des Apports*

La Parité d'Échange retenue pour l'émission de 226.252.053 Actions Nouvelles émises par Eutelsat au profit des Apporteurs a été appréciée selon une approche multicritère reposant sur les méthodes d'évaluation et références décrites ci-dessous :

#### 3.2.5.1 Evaluation des Apports

##### a) Hypothèses financières ayant servi de base à l'évaluation des Apports

Conformément à l'Accord-Cadre, et aux Traités d'Apport, les Apporteurs Principaux et les Apporteurs Minoritaires apporteront un total de 2.186.644 Actions A, représentant 77,09% du capital social de OneWeb existant en contrepartie de 226.252.053 Actions Nouvelles. Il est rappelé que (i) Eutelsat détient d'ores et déjà à travers sa filiale Eutelsat S.A., 650.000 Actions A représentant 22,91% du capital social de OneWeb, (ii) les Actions Différées OneWeb seront cédées pour 0,01 euro chacune et que (iii) le Gouvernement du Royaume-Uni conservera l'Action B.

La valeur des 2.186.644 Actions A apportées par les Apporteurs Principaux et les Apporteurs Minoritaires, telle que retenue à la suite des négociations entre Eutelsat et les Apporteurs Principaux, a été déterminée sur la base d'une approche multicritères pour 100% des Actions A émises qui a ensuite été rapportée aux 76,03%<sup>11</sup> des Actions A transférées dans le cadre des Apports conformément à l'Accord-Cadre et aux Traités d'Apports.

##### b) Description des critères retenus pour la valorisation des Apports

Une approche multicritères a été retenue pour la valorisation des Apports.

Les méthodes suivantes ont été retenues :

- valorisation extériorisée lors de la dernière opération sur le capital de OneWeb en août 2021 ; et
- actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs.

Les approches de valorisation suivantes ont été écartées car jugées inadaptées :

- actualisation des flux de dividendes futurs ;
- approche par les comparables boursiers ;
- approche par les comparables de transactions ;
- actif net comptable ; et
- actif net réévalué.

#### ***Méthodes de valorisation écartées***

Les méthodes présentées ci-dessous n'ont pas été retenues dans la mesure où elles n'ont pas été jugées pertinentes dans le cadre de l'Opération :

#### *Actualisation des flux de dividendes futurs*

---

<sup>11</sup> Pourcentage fondé sur un nombre total de 2.876.194 Actions OneWeb incluant l'impact dilutif du plan d'Options OneWeb portant sur 39.550 Actions OneWeb.

Cette méthode, qui consiste à valoriser les fonds propres d'une société par l'actualisation, au coût des fonds propres de la Société, des flux prévisionnels de dividendes versés à ses actionnaires, n'a pas été retenue étant donné qu'elle dépend essentiellement de la politique de distribution décidée par celle-ci : cette méthode favorise par conséquent les sociétés ayant des versements de dividendes élevés sans tenir compte de l'impact à moyen terme des arbitrages potentiels entre distribution, autofinancement et investissement dans de nouveaux actifs. En l'occurrence, OneWeb n'a pas procédé historiquement à des distributions de dividendes et son profil de génération de flux de trésorerie ne permet pas d'envisager de distributions de dividendes au cours des prochains exercices.

#### *Approche par les comparables boursiers*

Cette méthode consiste à appliquer les multiples boursiers observés pour des sociétés cotées comparables aux agrégats financiers jugés pertinents de la société analysée, afin d'obtenir sa valeur d'entreprise et sa valeur des fonds propres. Il n'existe à ce jour aucune société cotée directement comparable à OneWeb en termes d'activité, de taille, d'exposition géographique, de positionnement, de croissance et de rentabilité.

#### *Approche par les comparables de transactions*

Cette méthode consiste à appliquer des multiples de valorisation extériorisés lors d'opérations récentes portant sur une participation majoritaire dans des sociétés comparables aux agrégats financiers historiques de la société analysée. Il n'existe aucune opération récente portant sur la majorité du capital d'une société semblable à OneWeb en termes d'activité, de taille, d'exposition géographique, de croissance et de rentabilité. Par ailleurs, à la date d'évaluation, OneWeb ne disposait pas d'un historique financier permettant la mise en œuvre de cette méthode.

#### *Actif net comptable*

Cette référence, fondée sur une valeur historique des actifs et des passifs, apparaît peu pertinente dans la mesure où elle ne tient compte ni de la valeur réelle des actifs incorporels de la société analysée (parts de marché, relations clients, image de marque, savoir-faire, etc.), ni de ses perspectives de croissance, de rentabilité et de génération de trésorerie.

#### *Actif net réévalué*

La méthode de l'actif net réévalué consiste à corriger l'actif net comptable des plus ou moins-values latentes identifiées à l'actif, au passif ou en engagements hors bilan. Cette approche est pertinente pour des sociétés de portefeuille détenant des actifs qui ont une valeur de marché connue et dont la cession ou l'acquisition constitue le processus d'exploitation normal de ces sociétés. Cette méthode ne reflète pas les perspectives de génération de flux de trésorerie de OneWeb, dont les actifs n'ont, par ailleurs, pas vocation à être cédés.

### ***Méthodes de valorisation retenues***

#### *Valorisation extériorisée lors de la dernière opération sur le capital de OneWeb en août 2021*

Cette référence est la valorisation induite par l'opération la plus récente ayant eu lieu sur le capital de OneWeb, consistant en un investissement de 300 millions de dollars U.S. réalisé par Hanwha pour une participation minoritaire de 8,8% du capital de OneWeb annoncée en août 2021. Cette opération extériorise une valorisation des fonds propres de OneWeb « *post-money* » à 100% de 3.400 millions de dollars, soit 3.297 millions d'euros<sup>12</sup>.

#### *Actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs*

---

<sup>12</sup> Sur la base d'un taux de change USD/EUR moyen un mois au 20 juillet 2022 de 1,0311.

Cette méthode consiste à estimer la valeur intrinsèque d'une société en (i) actualisant les flux de trésorerie à moyen terme à un taux reflétant l'exigence de rentabilité de cette société et (ii) en tenant compte d'une valeur terminale. Les flux de trésorerie disponibles tiennent compte des flux de trésorerie issus des activités opérationnelles et d'investissement de la société, (après déduction des impôts, des variations du besoin en fonds de roulement et des dépenses d'investissement), mais ne tiennent pas compte des flux liés à son financement (avant déduction des produits et charges financiers). Les flux de trésorerie disponibles futurs représentent donc les flux de trésorerie disponibles pour la rémunération de l'ensemble du capital investi (fonds propres et endettement financier). Le taux d'actualisation de ces flux est le coût moyen pondéré du capital (le « **CMPC** ») et correspond au taux de rentabilité exigée pour l'ensemble du capital investi. Cette méthode d'évaluation induit une valeur d'entreprise.

L'actualisation des flux de trésorerie futurs de OneWeb repose sur le plan d'affaires préparé par l'équipe de direction d'Eutelsat dans le cadre du projet de Rapprochement en juillet 2022, comprenant des prévisions jusqu'au 31 décembre 2033. La valorisation a été réalisée en date du 30 juin 2022. Un taux d'imposition normatif de 25% a été retenu. Les déficits générés sur les premières années du plan d'affaires ont été pris en compte et reportés sur les années suivantes pour le calcul de l'impôt effectif. La trésorerie disponible et les engagements d'apports en fonds propres des actionnaires de OneWeb non encore réalisés ont été supposés consommés pour compenser les flux de trésorerie négatifs sur les premières années du plan. Le plan d'affaires et les flux de trésorerie futurs n'intègrent pas les impacts de l'accord de Take or Pay signé entre Eutelsat S.A. et OneWeb pour un montant de 275 millions de dollars U.S. en juillet 2022.

Sur la base des comptes audités du Groupe OneWeb au 31 mars 2022, aucun autre élément d'actif ou de passif n'a été retenu comme ajustement à la valeur d'entreprise pour le calcul des fonds propres et l'évaluation des Apports.

Le CMPC a été déterminé en fonction du secteur et du profil de OneWeb. Une fourchette de l'ordre de 10,0% à 11,5% a été retenue.

Par ailleurs, le Taux de Croissance Perpétuel (le « **TCP** ») retenu pour le calcul de la valeur terminale est de 3,0%.

En fonction des paramètres de CMPC (de l'ordre de 10,0% à 11,5%) et de TCP (3,0%) retenus, l'approche par l'actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs aboutit à une valeur des fonds propres de OneWeb à 100% comprise entre 2.802 millions d'euros et 4.266 millions d'euros, avec une valeur centrale à 3.455 millions d'euros, i.e. une valeur des Apports comprise entre 2.130 millions d'euros et 3.243 millions d'euros, avec une valeur centrale à 2.627 millions d'euros<sup>1</sup>.

La sensibilité de la valorisation des Apports aux principaux paramètres de valorisation est la suivante :

- Une variation du CMPC de +/-0,25% génère un delta de -7% / +7% de la valeur des Apports ;
- Une variation du TCP de +/-0,25% génère un delta de +4% / -4% de la valeur des Apports.

Il est à noter que cette évaluation des Apports ne tient pas compte des synergies attendues de l'Opération.

### c) Synthèse des valorisations des Apports obtenues

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'évaluation de OneWeb et des Apports selon l'approche multicritères :

Valeur des fonds propres à 100% et en millions de dollars U.S.	Valeur des fonds propres à 100% et en millions d'euros	Evaluation des Apports – Valeur des fonds propres à 76% et en millions d'euros
--	--	--

<b>Méthodes retenues à titre principal</b>			
Actualisation des flux de trésorerie (fourchette basse)	2.889	2.802	2.130
Actualisation des flux de trésorerie (valeur centrale)	3.562	3.455	2.627
Actualisation des flux de trésorerie (fourchette haute)	4.399	4.266	3.243
Valorisation extériorisée lors de la dernière opération sur le capital de OneWeb en août 2021	3.400	3.297	2.507

### 3.2.5.2 Evaluation d'Eutelsat

#### a) Données financières et paramètres servant de base à l'évaluation

La méthode de valorisation d'Eutelsat s'appuie sur une approche multicritères reposant sur les méthodes d'évaluation et références décrites ci-dessous. Sur la base de cette valorisation multicritères, la valeur de référence retenue de l'Action Eutelsat est de 11,08 euros par action ex-dividende 2021/2022.

#### b) Description des critères retenus pour l'évaluation

Concernant la rémunération des Apports, la valeur d'Eutelsat a été déterminée sur la base d'une approche multicritères décrite ci-dessous.

Les méthodes suivantes ont été retenues à titre principal :

- référence au cours de bourse sur la base des CMPV sur différentes périodes précédant l'annonce de la transaction ;
- référence aux objectifs de cours publiés par les analystes financiers ; et
- actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs.

La méthode suivante a été retenue à titre illustratif :

- approche par les comparables boursiers.

Les approches de valorisation suivantes ont été écartées car jugées inadaptées :

- actualisation des flux de dividendes futurs ;
- actif net comptable ;
- actif net réévalué ; et
- approche par les comparables de transactions.

#### ***Méthodes de valorisation écartées***

Les méthodes indiquées ci-dessous n'ont pas été retenues pour évaluer la Parité d'Échange, dans la mesure où elles n'ont pas été jugées pertinentes dans le cadre de l'Opération :

#### *Actualisation des flux de dividendes futurs*

Cette méthode, qui consiste à valoriser les fonds propres d'une société par l'actualisation, au coût des fonds propres de la société, des flux prévisionnels de dividendes versés à ses actionnaires, n'a pas été retenue étant donné qu'elle dépend essentiellement de la politique de distribution décidée par celle-ci : cette méthode favorise par conséquent les sociétés ayant des versements de dividendes élevés sans tenir compte de l'impact à moyen terme des arbitrages potentiels entre distribution, autofinancement et

investissement dans de nouveaux actifs. De plus, cette méthode serait redondante avec la méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs.

#### *Actif net comptable*

Cette référence, fondée sur une valeur historique des actifs et des passifs, apparaît peu pertinente dans la mesure où elle ne tient compte ni de la valeur réelle des actifs incorporels de la société analysée (parts de marché, relations clients, image de marque, savoir-faire, etc.), ni de ses perspectives de croissance, de rentabilité et de génération de trésorerie.

#### *Actif net réévalué*

La méthode de l'actif net réévalué consiste à corriger l'actif net comptable des plus ou moins-values latentes identifiées à l'actif, au passif ou en engagements hors bilan. Cette approche est pertinente pour des sociétés de portefeuille détenant des actifs qui ont une valeur de marché connue et dont la cession ou l'acquisition constitue le processus d'exploitation normal de ces sociétés. Cette méthode ne reflète pas les perspectives de génération de flux de trésorerie d'Eutelsat, dont les actifs n'ont, par ailleurs, pas vocation à être cédés.

#### *Approche par les comparables de transactions*

Cette méthode consiste à appliquer des multiples de valorisation extériorisés lors d'opérations récentes portant sur une participation majoritaire dans des sociétés comparables aux agrégats financiers historiques de la société analysée. Les transactions recensées comprennent toutes un élément de prime de contrôle spécifique qui n'est pas adapté au contexte de l'opération envisagée, Eutelsat n'étant pas l'entreprise cible objet du changement de contrôle.

#### ***Méthodes de valorisation retenues à titre principal***

La Parité d'Échange a été évaluée selon une approche multicritères tenant compte (i) du cours de bourse de l'Action Eutelsat sur la base des cours moyens pondérés par les volumes (« **CMPV** ») sur différentes périodes précédant l'annonce de la transaction, (ii) des objectifs de cours publiés par les analystes financiers, et (iii) de l'actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs.

#### *Référence au cours de bourse sur la base des CMPV sur différentes périodes précédant l'annonce de la transaction*

Les Actions d'Eutelsat sont admises aux négociations sur le Compartiment A d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010221234.

Compte tenu de l'importance du flottant (67% du capital social d'Eutelsat au 30 juin 2022) et de la liquidité suffisante (rotation du flottant en 6 mois<sup>13</sup>), le cours de l'action peut être considéré comme un indicateur pertinent de la valeur de l'Action Eutelsat.

Le tableau ci-dessous présente le CMPV de l'Action Eutelsat sur les douze (12) mois précédant les premières rumeurs relatives à l'Opération, le 23 juillet 2022, et le communiqué de presse officiel d'Eutelsat du 25 juillet 2022, confirmant les discussions avec les co-actionnaires de OneWeb. Les valeurs des fonds propres d'Eutelsat sont calculées sur la base des Actions Eutelsat en circulation au 30 juin 2022, soit 230.347.015 Actions Eutelsat.

**Prix par action (euros)**

**Valeur des fonds propres  
(millions d'euros)**

---

<sup>13</sup> Sur la base des volumes journaliers moyens échangés sur les 6 derniers mois précédant la date du 22 juillet 2022 – source : Bloomberg

<b>Dates</b>		
Cours de bourse au 22/07/2022	10,4	2.403
1 mois - CMPV	10,8	2.485
3 mois – CMPV	10,8	2.493
6 mois CMPV	10,4	2.391
12 mois - CMPV	10,9	2.521

### Evolution du cours de bourse d'Eutelsat du 22 juillet 2021 au 22 juillet 2022



Source : Bloomberg

La valeur des fonds propres d'Eutelsat est de l'ordre de 2.391 à 2.521 millions d'euros et est évaluée sur la base des CMPV échangés les plus bas et les plus élevés observés sur un (1) mois, trois (3) mois, six (6) mois, et douze (12) mois.

#### *Référence aux objectifs de cours publiés par les analystes financiers*

Les Actions d'Eutelsat font l'objet d'un suivi régulier de la part des services de recherche d'établissements financiers réputés. Les analystes établissent des cours cibles sur Eutelsat. Le cours cible moyen de l'action Eutelsat a été utilisé pour calculer la valeur des fonds propres d'Eutelsat, sur la base du nombre d'Actions Eutelsat en circulation au 30 juin 2022, soit 230.347.015 Actions Eutelsat.

Le tableau suivant indique les cours cibles d'analystes financiers ayant publié des prévisions entre le 12 mai 2022, date à laquelle Eutelsat a publié son chiffre d'affaires pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021/2022, et le 22 juillet 2022, date du dernier cours de bourse non affecté (cours de bourse de référence) d'Eutelsat avant les premières rumeurs de l'opération, le 23 juillet 2022, et le communiqué de presse officiel d'Eutelsat publié le 25 juillet 2022, confirmant les discussions avec les co-actionnaires de OneWeb.

Il convient de noter que ces valeurs sont fondées sur le point de vue extérieur des analystes et dépendent donc fortement des hypothèses individuelles que chacun d'entre eux a faites, et qui sont susceptibles de varier sensiblement d'un analyste à l'autre.

	<b>Recommandation</b>	<b>Cours cible (euros)</b>	<b>Valeur des fonds propres (millions d'euros)</b>
<b>Dates</b>			
AlphaValue/Baader Europe	Achat	11,9	2.741
Barclays	Achat	12,7	2.914
Citi	Achat	11,8	2.718
Morgan Stanley	Neutre	13,0	2.995
JP Morgan	Neutre	12,8	2.948
Credit Suisse	Neutre	10,7	2.465
Deutsche Bank	Achat	13,0	2.995
Berenberg	Neutre	11,6	2.672
Société Générale	Achat	11,8	2.718
BNP Paribas Exane	Neutre	12,0	2.764
<b>Moyenne</b>		<b>12,1</b>	<b>2.793</b>
<b>Médiane</b>		<b>12,0</b>	<b>2.753</b>

Source : Analystes

Les cours cibles des analystes se situent entre 10,7 euros et 13,0 euros par Action Eutelsat, avec une moyenne de 12,1 euros par Action Eutelsat, faisant ressortir une valeur des fonds propres d'Eutelsat de 2.793 millions d'euros.

#### *Actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs*

Cette méthode consiste à estimer la valeur intrinsèque d'une société en (i) actualisant les flux de trésorerie à moyen terme à un taux reflétant l'exigence de rentabilité de cette société et (ii) en tenant compte d'une valeur terminale. Les flux de trésorerie disponibles tiennent compte des flux de trésorerie issus des activités opérationnelles et d'investissement de la société, (après déduction des impôts, des variations du besoin en fonds de roulement et des dépenses d'investissement), mais ne tiennent pas compte des flux liés à son financement (avant déduction des produits et charges financiers). Les flux de trésorerie disponibles futurs représentent donc les flux de trésorerie disponibles pour la rémunération de l'ensemble du capital investi (fonds propres et endettement financier). Le taux d'actualisation de ces flux est le CMPC et correspond au taux de rentabilité exigée pour l'ensemble du capital investi. Cette méthode d'évaluation induit une valeur d'entreprise.

L'actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs d'Eutelsat repose sur son plan d'affaires préparé par l'équipe de direction d'Eutelsat et approuvé par son Conseil d'Administration le 16 février 2022, comprenant des prévisions sur cinq ans, entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2026. La valorisation a été réalisée en date du 30 juin 2022.

Les ajustements de la valeur d'entreprise à la valeur des fonds propres d'Eutelsat retenus sont les suivants : (i) l'endettement financier net d'Eutelsat estimé au 30 juin 2022, (ii) les produits nets liés à la seconde phase de libération de la bande C à percevoir, (iii) la participation indirecte à travers Eutelsat S.A. de 22,9% au capital de OneWeb, valorisée sur la base d'une valeur des fonds propres à 100% de 3.400 millions de dollars U.S. (valorisation extériorisée lors de la dernière opération sur le capital de OneWeb en août 2021), et (iv) les autres éléments assimilables à de la dette ou de la trésorerie.

Le CMPC a été déterminé en fonction du secteur et du profil de la société et comparé avec les CMPC utilisés par les analystes qui couvrent la société. Une fourchette de l'ordre de 7,0% à 9,0% a été retenue.

Par ailleurs, le TCP retenu pour le calcul de la valeur terminale est de 0,1%.

En fonction des paramètres de CMPC (de l'ordre de 7,0% à 9,0%) et de TCP (0,1%) retenus, l'approche par l'actualisation des flux de trésorerie disponibles futurs aboutit à une valeur des fonds propres

comprise entre 2.651 millions d'euros et 3.853 millions d'euros, avec une valeur centrale de 3.177 millions d'euros.

La sensibilité de la valorisation d'Eutelsat aux principaux paramètres de valorisation est la suivante :

- Une variation de CMPC de +/-0,5% génère un delta de -9% / +10% de la valeur des fonds propres d'Eutelsat ;
- Une variation du TCP de +/-0,25% génère un delta de +4% / -3% de la valeur des fonds propres d'Eutelsat.

### ***Méthode de valorisation retenue à titre illustratif***

#### *Approche par les comparables boursiers*

Cette méthode consiste à appliquer les multiples boursiers observés sur des sociétés cotées comparables aux agrégats financiers jugés pertinents de la société analysée, afin d'obtenir sa valeur d'entreprise et sa valeur des fonds propres.

Un échantillon de sociétés internationales exerçant leurs activités dans le secteur des opérateurs de satellites a été étudié. Seule la société SES a été retenue comme comparable boursier pertinent, en raison de ses activités similaires, de sa taille et de son exposition géographique comparables.

Les multiples boursiers retenus sont appliqués aux EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements, charges de restructuration et hors éléments exceptionnels) d'Eutelsat.

L'agrégat de chiffre d'affaires ne reflète pas les écarts de rentabilité entre les sociétés. L'agrégat d'EBIT (résultat avant intérêts et impôts) dépend de la politique comptable des sociétés quant à l'amortissement de leurs actifs. L'agrégat d'EBITDA net des investissements dépend des investissements des sociétés, qui peuvent avoir des niveaux volatils selon les années. L'agrégat de résultat net dépend de la structure financière des sociétés. C'est pourquoi ces agrégats n'ont pas été retenus dans le cadre de la méthode des comparables boursiers.

Les multiples ont été calendarisés au 30 juin, par souci de cohérence avec les données financières d'Eutelsat.

<i>Société</i>	<b>VE / EBITDA</b>		
	Jun 2022	Jun 2023	Jun 2024
SES	5,2x	5,1x	5,0x

*Sources : Société, FactSet*

Cette méthode permet d'obtenir une valeur d'entreprise qui, retraitée des différents éléments d'ajustement mentionnés précédemment, permet d'extérioriser une valeur des fonds propres comprise entre 2.239 millions d'euros et 2.330 millions d'euros pour Eutelsat sur la base des multiples de VE / EBITDA 2024E et 2023E de 5,0x et 5,1x, respectivement.

c) Synthèse des valorisations obtenues

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des valeurs des fonds propres à 100% d'Eutelsat selon l'approche multicritères.

	<b>Valeur des fonds propres à 100% (millions d'euros)</b>
<b>Méthodes retenues à titres principal</b>	
Dernier cours de bourse au 22 juillet 2022	2.403
1 mois – CMPV	2.485
3 mois – CMPV	2.493
6 mois – CMPV	2.391
12 mois – CMPV	2.521
Objectifs de cours publiés par les analystes financiers	2.793
Flux de trésorerie disponibles futurs (fourchette basse)	2.651
Flux de trésorerie disponibles futurs (valeur centrale)	3.177
Flux de trésorerie disponibles futurs (fourchette haute)	3.853
<b>Méthodes retenues à titre illustratif</b>	
Approche par les comparables boursiers (VE / EBITDA Juin-23)	2.330
Approche par les comparables boursiers (VE / EBITDA Juin-24)	2.239

3.2.5.3 Parité d'Échange induite

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de la valeur des Apports, représentant 76% des fonds propres de OneWeb, et de la valeur de 100% des fonds propres d'Eutelsat selon l'approche multicritères.

<b>Eutelsat</b>	<b>Valeur des fonds propres à 100% (millions d'euros)</b>
Dernier cours de bourse au 22 juillet 2022	2.403
1 mois – CMPV	2.485
3 mois – CMPV	2.493
6 mois – CMPV	2.391
12 mois – CMPV	2.521
Objectifs de cours publiés par les analystes financiers	2.793
Flux de trésorerie disponibles futurs (fourchette basse)	2.651
Flux de trésorerie disponibles futurs (valeur centrale)	3.177
Flux de trésorerie disponibles futurs (fourchette haute)	3.853
<b>OneWeb</b>	<b>Evaluation des Apports – Valeur des fonds propres à 76% et en millions d'euros</b>
Actualisation des flux de trésorerie (fourchette basse)	2.130
Actualisation des flux de trésorerie (valeur centrale)	2.627
Actualisation des flux de trésorerie (fourchette haute)	3.243
Valorisation extériorisée lors de la dernière opération sur le capital de OneWeb en août 2021	2.507

Sur la base de cette valorisation multicritères, la valeur de référence retenue pour OneWeb à 100% sur une base pleinement diluée est de 3.297 millions d'euros, représentant un prix par action de 1.146,43 euros sur la base d'un nombre d'Actions OneWeb dilué de 2.876.194 au 30 juin 2022, soit une valeur des Apports de 2.507 millions d'euros. La valeur de référence retenue de 100% des fonds propres d'Eutelsat est 2.766 millions d'euros avant distribution du dividende au titre de l'exercice fiscal 2021-2022 à détacher après le vote de son versement à l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat de novembre 2022, soit 12,01 euros par action avant distribution du dividende, et 2.552 millions d'euros ex-dividende, soit 11,08 euros par action ex-dividende. Les valeurs de référence retenues induisent une Parité d'Échange de 103,47 actions nouvelles Eutelsat émises par Action OneWeb apportée.

Le calcul de la Parité d'Échange ne tient pas compte des synergies résultant du Rapprochement. Les synergies attendues sont détaillées aux paragraphes 3.1.2 (*Intérêt de l'Opération*) et 5.1 (*Stratégie et objectifs*) du présent Document d'Exemption et sont réparties de manière équilibrée entre le chiffre

d'affaires, les coûts et les dépenses d'investissement. Au total, la valeur actualisée nette des synergies est estimée à plus de 1,5 milliard d'euros après impôt (net des coûts de mise en œuvre).

#### 3.2.5.4 Rapport du Commissaire aux Apports sur l'équité de la Parité d'Echange

Dans son rapport sur l'équité de la Parité d'Echange dans le cadre des Apports en date du 18 août 2023, le Commissaire aux Apports a conclu :

S'agissant de l'apport des Apporteurs Principaux : « *Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la rémunération proposée pour l'Apport conduisant à émettre 217.287.000 actions Eutelsat Communications, arrêtée par les parties présente un caractère équitable.* »

S'agissant de l'apport des Apporteurs Minoritaires : « *Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la rémunération proposée pour l'Apport conduisant à émettre 8.965.053 actions Eutelsat Communications, arrêtée par les parties présente un caractère équitable.* »

Les rapports sur la valeur des Apports et sur la rémunération des Apports en date du 18 août 2023 sont incorporés par référence dans le présent Document d'Exemption, et disponibles sur le site de la Société : <https://www.eutelsat.com/fr/investisseurs/actionnaires.html> et à la disposition des actionnaires au siège social d'Eutelsat.

### **3.3 FACTEURS DE RISQUES LIÉS À LA TRANSACTION**

En complément des facteurs de risques relatifs au Groupe Eutelsat et à son activité décrits au paragraphe 4.1 (*Facteurs de risques liés aux titres de capital*) et au paragraphe 5.6 (*Facteurs de risques liés au Groupe Combiné*) du présent Document d'Exemption, l'investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risques du présent paragraphe 3.3, avant de décider d'investir dans les Actions Eutelsat. Un investissement dans les Actions Eutelsat implique des risques. A la date du présent Document d'Exemption, Eutelsat n'a pas identifié de risques significatifs autres que ceux décrits dans le Document d'Exemption.

Les facteurs de risques décrits ci-dessous sont spécifiques à l'Opération. Les facteurs de risques liés aux titres de capital à émettre par Eutelsat dans le cadre de l'Opération sont présentés au paragraphe 4.1 (*Facteurs de risques liés aux titres de capital*) du présent Document d'Exemption. Les facteurs de risques liés au Groupe Combiné sont présentés au paragraphe 5.6 (*Facteurs de risques liés au Groupe Combiné*) du présent Document d'Exemption.

D'autres risques et incertitudes non connus d'Eutelsat à la date du présent Document d'Exemption, ou qu'elle juge, à cette même date, non significatifs pourraient exister et survenir, et également perturber ou avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives du Groupe Eutelsat ou le prix de marché des Actions Eutelsat.

Dans le cadre des dispositions du Règlement délégué (UE) n° 2021/528, sont présentés en premier lieu les facteurs de risques considérés comme les plus importants à la date du présent Document d'Exemption, compte tenu de leur incidence négative sur l'émetteur et de la probabilité de leur survenance.

#### **3.3.1 La Réalisation est soumise à l'Approbation des actionnaires d'Eutelsat**

***La réalisation du Rapprochement est soumise à l'Approbation des actionnaires d'Eutelsat et si cette Condition Suspensive n'est pas remplie, la Réalisation pourrait être retardée ou le Rapprochement pourrait ne pas être mis en œuvre***

La réalisation du Rapprochement est soumise à l'Approbation des actionnaires d'Eutelsat. Il ne peut y avoir aucune certitude, et Eutelsat ne peut fournir aucune assurance ou garantie, que cette Condition Suspensive sera remplie.

La décision des actionnaires d'Eutelsat d'approuver ou non les Résolutions lors de l'Assemblée Générale est fondée sur un certain nombre de facteurs différents qui échappent au contrôle d'Eutelsat.

Si, pour quelque raison que ce soit, cette Condition Suspensive n'est pas remplie et le Rapprochement n'est pas mis en œuvre, il pourrait en résulter des conséquences défavorables pour Eutelsat et les actionnaires d'Eutelsat. En particulier, (i) le cours des Actions Eutelsat pourrait être affecté, (ii) des réactions négatives de la part des parties prenantes du Groupe Eutelsat tels que des clients, des autorités réglementaires ou des salariés, pourraient être reçues, (iii) certains coûts liés au Rapprochement seraient encore encourus, (iv) les économies, synergies et autres avantages qu'Eutelsat espère tirer du Rapprochement ne seraient pas réalisés, et (v) la Direction d'Eutelsat aura consacré un temps et des ressources considérables à des questions relatives au Rapprochement qui auraient pu être consacrés à d'autres transactions ou opportunités commerciales desquelles Eutelsat aurait pu bénéficier. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les performances opérationnelles et financières d'Eutelsat et sur le cours des Actions Eutelsat.

### **3.3.2 Implications pour Eutelsat si le Rapprochement n'est pas mis en œuvre**

***L'échec de la mise en œuvre du Rapprochement pourrait avoir un impact négatif significatif sur le cours des Actions Eutelsat et sur les activités et résultats financiers futurs d'Eutelsat, et Eutelsat pourrait ne pas réaliser les économies de coûts, les synergies et les autres avantages qu'elle espère tirer du Rapprochement.***

Si le Rapprochement n'est pas mis en œuvre :

- les économies, synergies et autres avantages qu'Eutelsat espère tirer du Rapprochement ne se réaliseront pas, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les performances opérationnelles et financières d'Eutelsat et sur le cours des Actions Eutelsat ;
- Eutelsat aurait consacré un temps et des ressources considérables à la préparation du Rapprochement qui auraient pu être consacrés à d'autres transactions ou opportunités commerciales dont Eutelsat aurait pu bénéficier ; et
- il pourrait y avoir des réactions négatives de la part des parties prenantes externes d'Eutelsat, telles que les clients, les autorités réglementaires et les salariés, ce qui pourrait nuire à la réputation d'Eutelsat et de OneWeb.

Eutelsat estime qu'elle devra supporter des coûts de transaction et d'intégration dans le cadre du Rapprochement, que le Rapprochement soit ou non mis en œuvre. Cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur les dépenses d'investissement et d'exploitation d'Eutelsat, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et/ou ses perspectives.

Si le Rapprochement n'est pas mis en œuvre, les actionnaires d'Eutelsat continueront à être exposés aux divers facteurs de risque qui s'appliquent actuellement à un investissement dans Eutelsat.

### **3.3.3 Risques liés à l'acquisition**

***Eutelsat pourrait ne pas être en mesure de vérifier l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité de toutes les informations qu'elle a reçues concernant OneWeb et le Rapprochement et l'Accord-Cadre pourrait ne pas permettre d'indemniser Eutelsat de manière adéquate pour les pertes imputables à des violations des garanties données par OneWeb dans l'Accord-Cadre.***

Le Groupe Eutelsat a conduit des travaux de due diligence dans le cadre du Rapprochement. Dans ce cadre, Eutelsat s'est appuyée sur les informations fournies par OneWeb ainsi que sur les travaux de due diligence d'acquisition menés par ses salariés et ses conseils. En outre, quelques dirigeants du Groupe Eutelsat siègent au Conseil d'Administration de OneWeb depuis 2021. Si les travaux de due diligences menés par les salariés ou les conseils du Groupe Eutelsat, ou si des informations qui lui ont été fournies,

sont incomplets, incorrects, inexacts ou trompeurs, la performance réelle du Groupe Combiné pourrait être différente de celle attendue, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la performance du Groupe Combiné.

En outre, il est possible que les travaux et analyses réalisés par le Groupe Eutelsat, ses conseils ou ses employés dans le cadre du Rapprochement aient abouti à des conclusions et des prévisions inexactes, ou qui ne se réalisent pas en temps utile, que ce soit parce que les informations qui lui ont été fournies sont incomplètes, incorrectes, inexacts ou trompeuses, ou en raison d'une méthodologie erronée, ou d'une mauvaise interprétation des circonstances économiques, d'un traitement fiscal ou pour toute autre raison. Si les résultats réels obtenus par le Rapprochement sont différents de ceux anticipés par l'analyse du Groupe Eutelsat, il pourrait y avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la performance du Groupe Combiné. En outre, étant donné que les Actions OneWeb ne sont pas cotées en bourse, leur valeur est difficile à déterminer. Il n'y a pas non plus d'assurance que les travaux de due diligence réalisés aient été concluants, et que tous les problèmes et risques importants concernant le Rapprochement aient été identifiés et évités ou gérés de manière appropriée. Par conséquent, il existe un risque qu'un ou plusieurs problèmes surviennent, susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur le Groupe Combiné, qui n'auraient pas été identifiés lors des travaux de due diligence ou pour lesquelles il n'existe pas de protection contractuelle pour Eutelsat. Cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

Bien que les risques liés aux travaux de due diligence d'Eutelsat dans le cadre du Rapprochement ne devraient pas avoir d'impact sur le fonds de roulement net dont dispose le Groupe Combiné pour faire face à ses obligations actuelles, c'est-à-dire pour au moins les douze (12) prochains mois suivant la date du présent Document d'Exemption, les activités du Groupe Combiné pourraient néanmoins nécessiter des financements supplémentaires par endettement ou en fonds propres, pour financer des dépenses d'investissement significatives pour les besoins de son expansion et son développement futurs à moyen et plus long terme.

#### **3.3.4 Dilution des actionnaires d'Eutelsat**

***Après la Réalisation, les actionnaires actuels d'Eutelsat détiendront une participation dans le capital et les droits de vote d'Eutelsat nettement inférieure à celle qu'ils détiennent actuellement et exerceront donc un contrôle moindre sur la direction.***

Dans le cadre du Rapprochement, Eutelsat émettra 226.252.053 Actions Nouvelles qui représentent environ 47,6 % du capital social d'Eutelsat (y compris 356.061 actions propres). Immédiatement après la Réalisation, il est prévu que (sur la base du nombre d'Actions Eutelsat en circulation au 4 septembre 2023 et en prenant pour hypothèse : (i) qu'aucune Option OneWeb ne soit exercée et convertie en Action A ; (ii) qu'aucune autre Action Eutelsat supplémentaire ne soit émise entre le 4 septembre 2023 et la Réalisation ; et (iii) qu'aucune décision de distribution de dividendes d'Eutelsat avec option de paiement en actions nouvelles Eutelsat ne soit prise avant la Réalisation), les actionnaires actuels d'Eutelsat détiendront 52,4 % du capital social (y compris 356.061 actions propres) du Groupe Combiné et les actionnaires de OneWeb détiendront 47,6 % du capital social (y compris 356.061 actions autodétenues par Eutelsat) du Groupe Combiné (sur la base du nombre d'Actions Eutelsat en circulation au 4 septembre 2023 et de l'émission de 226.252.053 Actions Nouvelles). Les actionnaires actuels d'Eutelsat (autres que les Apporteurs) subiront une dilution de leur participation dans le capital social et les droits de vote d'Eutelsat à la suite de l'émission des Actions Nouvelles et du Rapprochement et ainsi exerceront une influence moindre sur la direction d'Eutelsat.

A titre indicatif, un actionnaire détenant 1% du capital d'Eutelsat avant la Réalisation verrait sa participation diminuer à 0,524% sur une base non diluée (et 0,519% sur une base diluée) après la Réalisation.

En outre, à la suite de la réalisation du Rapprochement, le groupe Bharti deviendrait le premier actionnaire de la Société avec 21,24% du capital et des droits de vote de la Société, dont 18,51% du capital et des droits de vote détenus par Bharti du fait de la réalisation du Rapprochement et 2,73% du

capital et des droits de vote détenus par Bharti Global Ltd, ce qui lui donnerait une influence significative sur le sens des décisions prises en assemblée générale d'Eutelsat.

A l'issue de la Réalisation, le Conseil d'Administration sera composé de quinze (15) Administrateurs dont deux Administrateurs nommés sur proposition de Bharti et dont l'un des deux sera désigné Vice-Président.

### **3.3.5 *Changement de contrôle ou transaction importante***

La réalisation du Rapprochement peut déclencher des clauses de changement de contrôle ou d'autres stipulations dans certains accords auxquels Eutelsat, OneWeb et/ou leurs filiales sont parties. La non-obtention des autorisations ou des renoncements requises par ces accords pourraient avoir un impact négatif significatif sur le Rapprochement ou le Groupe Combiné.

Certains contrats auxquels Eutelsat, OneWeb et/ou leurs filiales respectives sont parties (y compris des contrats avec des clients, des prêteurs et des partenaires de *joint-venture*) contiennent des clauses de changement de contrôle ou des clauses réputant qu'une cession est intervenue, qui pourraient être déclenchées par le Rapprochement (notamment du fait de la conclusion de l'Accord-Cadre, de la Réalisation ou d'autres événements en lien avec le Rapprochement). Si l'un quelconque des droits de ce type bénéficiant à un tiers était déclenché, cela pourrait permettre à ce tiers d'examiner, ou de modifier défavorablement le contrat concerné, d'exercer certains droits en vertu dudit contrat ou de le résilier. En conséquence, Eutelsat, OneWeb et/ou leurs filiales pourraient avoir l'obligation de payer des frais de résiliation ou d'autres frais ou coûts associés au changement de contrôle ou à la cession réputée réalisée. Une telle action de la part d'une contrepartie pourrait avoir un impact négatif significatif sur le Groupe Combiné. Les accords contenant de telles clauses de changement de contrôle concernant OneWeb comprennent l'accord de *joint-venture* relatif à Airbus OneWeb Satellites LLC (une entité dans laquelle OneWeb détient une participation de 50 %), et l'accord de fournisseur entre *British Telecommunication plc* et NAA.

### **3.3.6 *Restrictions commerciales***

***Entre la date du Protocole d'Intentions et la Réalisation, les activités d'Eutelsat, de OneWeb et de leurs filiales respectives sont soumises à certaines restrictions. Ces restrictions pourraient avoir un impact négatif sur le Groupe Combiné, ou sur le Groupe Eutelsat si le Rapprochement ne se réalise pas.***

L'Accord-Cadre soumet Eutelsat et OneWeb à certaines restrictions usuelles concernant leurs activités commerciales respectives au cours de la période comprise entre la date du Protocole d'Intentions et la première des deux dates suivantes : la Réalisation ou la résiliation de l'Accord-Cadre. Par exemple, l'Accord-Cadre restreint toute acquisition ou cession d'activités, d'actifs ou de biens d'une valeur comptable ou d'une valeur de marché totale supérieure à 75.000.000 de dollars U.S. pour OneWeb ou Eutelsat (selon le cas) ou tout acte ou omission susceptible d'avoir des conséquences fiscales significatives pour le Groupe Eutelsat ou le Groupe OneWeb (selon le cas).

Ces restrictions pourraient empêcher le Groupe Eutelsat et OneWeb de saisir certaines opportunités commerciales qui se présenteraient au cours de la période comprise entre la date du Protocole d'Intentions et la première des deux dates suivantes, la Date de Réalisation ou la résiliation de l'Accord-Cadre, et pourraient donc avoir un effet défavorable sur le Groupe Combiné. Par ailleurs, si le Rapprochement n'est pas réalisé, les activités et les perspectives futures du Groupe Eutelsat et de OneWeb pourraient être affectées de manière défavorable.

### **3.3.7 *Conséquences fiscales pour les actionnaires d'Eutelsat***

***Si le Rapprochement est mis en œuvre, il pourrait y avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs***

La fiscalité d'un investissement en Actions Eutelsat dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et l'impact fiscal peut être différent de celui attendu. Il est recommandé aux investisseurs de

solliciter leurs propres conseils professionnels concernant les conséquences fiscales individuelles du Rapprochement.

Le 14 février 2013, la Commission européenne a publié une proposition de taxe sur les transactions financières commune (la « **TTF de l'UE** ») à mettre en œuvre dans le cadre de la procédure de coopération renforcée par la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, l'Autriche, le Portugal, la Slovénie et la Slovaquie (à l'exception de l'Estonie, les « **États Membres Participants** »).

Si elle est introduite dans sa forme actuelle, la TTF de l'UE pourrait s'appliquer dans certaines circonstances à certaines transactions impliquant les Actions Eutelsat et à des personnes établies à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des États Membres Participants. À ce stade, les États Membres Participants ont accepté de poursuivre les négociations sur une nouvelle proposition basée sur le modèle français qui ne concernerait que les actions des sociétés cotées en bourse dont le siège social est situé dans un État membre de l'Union européenne. Cette proposition est encore susceptible d'être modifiée, de sorte que le champ d'application de la TTF de l'UE, si et quand elle sera mise en œuvre, est incertain. Le calendrier de sa mise en œuvre reste également incertain. D'autres États membres de l'UE peuvent décider de participer et certains des États Membres Participants peuvent décider de se retirer.

La taxe sur les transactions financières française et/ou la TTF de l'UE proposée ou toute taxe similaire si elles sont adoptées, peuvent augmenter les coûts de transaction liés à l'achat et à la vente des Actions Eutelsat et peuvent réduire leur liquidité sur le marché.

Conformément à l'article 235 *ter* ZD du CGI, sous réserve de certaines exonérations, les achats de titres de capital et d'instruments similaires émis par une société française cotée sur un marché réglementé de l'UE ou sur un marché réglementé étranger formellement reconnu par l'AMF sont soumis à la TTF française au taux de 0,3% sur le prix d'achat de ces titres, à condition que la capitalisation boursière de l'émetteur dépasse 1 milliard d'euros au 1<sup>er</sup> décembre de l'année précédant l'année d'imposition. Une liste des sociétés entrant dans le champ de la TTF française est publiée chaque année par l'administration fiscale. Conformément au Règlement BOI-ANX-000467-21/12/2022 publié le 21 décembre 2022, la capitalisation boursière d'Eutelsat dépassait 1 milliard d'euros au 1<sup>er</sup> décembre 2022 ; par conséquent, Eutelsat est incluse dans cette liste, bien qu'il ne puisse être exclu que cette liste soit modifiée à l'avenir. Sous réserve d'une exonération, le transfert des Actions Eutelsat devrait être soumis à la TTF française à un taux de 0,3%. La souscription des Actions Nouvelles devrait toutefois être exonérée de la TTF française. De plus amples informations sur la TTF française sont présentées au paragraphe 8.3.4.2 (*Fiscalité française*) du présent Document d'Exemption. Les considérations fiscales britanniques importantes sont également exposées au paragraphe 8.3.4.1 (*Régime fiscal du Royaume-Uni*) du présent Document d'Exemption.

### **3.3.8 Politiques et méthodes comptables autonomes**

***Eutelsat et OneWeb appliquent des principes et des méthodes comptables spécifiques et l'intégration de ces principes et méthodes comptables pourrait conduire à des révisions impactant les résultats d'exploitation et/ou la situation financière et la performance du Groupe Combiné.***

Eutelsat et OneWeb, en tant qu'entités autonomes, appliquent des principes et méthodes comptables spécifiques qui sont fondamentaux pour la manière dont elles enregistrent et présentent leur situation financière et leurs résultats d'exploitation. Eutelsat et OneWeb peuvent avoir fait des choix dans la sélection des principes et méthodes comptables applicables, qui peuvent avoir été raisonnables au regard des circonstances, mais qui peuvent avoir abouti à des résultats sensiblement différents de ceux qui auraient été obtenus en appliquant les principes et méthodes de l'autre société. L'intégration des fonctions comptables d'Eutelsat et de OneWeb peut conduire à des révisions de ces principes et méthodes, ce qui peut avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation et/ou la situation financière et la performance du Groupe Combiné.

## **3.4 CONFLITS D'INTÉRÊTS**

A la connaissance d'Eutelsat, il n'existe pas, à la date du présent Document d'Exemption, de conflit

d'intérêts entre Eutelsat, OneWeb et leurs actionnaires respectifs en ce qui concerne l'Opération, à l'exception de l'élément rappelé ci-après.

Il est rappelé que Bharti, qui est l'un des Apporteurs Principaux, est une filiale de Bharti Global Limited, et que cette dernière détient également directement une participation dans Eutelsat représentant 5,21% du capital et des droits de vote d'Eutelsat sur la base des informations transmises par Bharti Global Limited.

### **3.5 CONTREPARTIE DE L'OFFRE**

Veillez vous référer au paragraphe 3.2 (*Conditions de l'Opération*) du présent Document d'Exemption.

## **4 TITRES DE CAPITAL OFFERTS AU PUBLIC OU ADMIS A LA NÉGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ AUX FINS DE L'OPÉRATION**

### **4.1 FACTEURS DE RISQUES LIÉS AUX TITRES DE CAPITAL**

En complément des facteurs de risques relatifs au Groupe Eutelsat et à son activité décrits au paragraphe 3.3 (*Facteurs de risques liés à la Transaction*) du présent Document d'Exemption et ceux décrits au paragraphe 5.6 (*Facteurs de risques liés au Groupe Combiné*) du présent Document d'Exemption, l'investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risques décrits dans le présent paragraphe 4.1 du présent Document d'Exemption et des autres informations contenues dans le Document d'Exemption avant de décider d'investir dans les Actions Eutelsat. Un investissement dans les Actions Eutelsat implique des risques. A la date du présent Document d'Exemption, Eutelsat n'a pas identifié de risques significatifs autres que ceux décrits dans le Document d'Exemption.

D'autres risques et incertitudes non connus d'Eutelsat à la date du présent Document d'Exemption, ou qu'elle juge, à cette même date, non significatifs pourraient exister et survenir, et également perturber ou avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives du Groupe Eutelsat ou le prix de marché des Actions Eutelsat.

Dans le cadre des dispositions du Règlement délégué (UE) n° 2021/528, sont présentés en premier lieu les facteurs de risques considérés comme les plus importants à la date du présent Document d'Exemption, compte tenu de leur incidence négative sur l'émetteur et de la probabilité de leur survenance.

#### ***4.1.1 Vente importante d'Actions Eutelsat***

##### ***Risques liés à la vente d'un nombre significatif d'Actions Eutelsat après l'expiration de l'engagement de conservation de six mois suivant la Réalisation prévue par le Pacte Eutelsat***

En vertu du Pacte Eutelsat, les Apporteurs Principaux, BPI et FSP, qui seront les principaux actionnaires d'Eutelsat après la Réalisation, sont soumis à un engagement de conservation de leurs Actions Eutelsat pendant une période de six mois à compter de la Réalisation, sous réserve de certaines exceptions. À l'expiration de la période de conservation ou dans le cas où Eutelsat libérerait l'un d'entre eux de cette obligation, les Apporteurs Principaux, BPI et FSP, seront libres de transférer tout ou partie de leurs Actions Eutelsat, de quelque manière que ce soit, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur le prix de marché des Actions Eutelsat. L'augmentation significative de l'offre d'Actions Eutelsat sur le marché et la perception qu'en a le marché pourraient faire baisser le prix de marché des Actions Eutelsat et la valeur des Actions Eutelsat que les actionnaires d'Eutelsat détiennent.

#### ***4.1.2 Volatilité des Actions Eutelsat***

Le prix de marché des Actions Eutelsat peut être volatile et un marché de négociation actif pourrait ne pas se développer ou ne pas être maintenu à l'avenir au Royaume-Uni. Des ventes futures significatives d'Actions Eutelsat, ou la perception que de telles ventes pourraient avoir lieu, ou des offres supplémentaires d'Actions Eutelsat pourraient faire baisser le prix de marché des Actions Eutelsat.

#### ***4.1.3 Maintien de plusieurs cotations***

##### ***La liquidité du marché des titres Eutelsat pourrait être affectée par le maintien d'une double cotation.***

Eutelsat demandera l'admission des Actions Eutelsat au *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA et aux négociations sur le Marché Principal du *London Stock Exchange*. Après la Réalisation, Eutelsat a l'intention de maintenir la cotation des Actions Eutelsat sur Euronext Paris, avec une cotation secondaire au *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA. Eutelsat ne peut pas prédire avec précision l'effet de la négociation ou de la cotation de ses titres sur chacun de ces marchés. La cotation secondaire pourrait toutefois réduire la liquidité des titres d'Eutelsat sur un ou plusieurs marchés.

#### **4.1.4 Dividendes sur les Actions Eutelsat**

***Eutelsat est une société holding qui dépend de ses filiales pour permettre le paiement de dividendes. La capacité de ses filiales à procéder à des distributions peut être soumise à certaines contraintes***

Eutelsat est une société holding qui n'a qu'une capacité réduite à réaliser du chiffre d'affaires. Elle dépend donc de ses filiales pour disposer des moyens nécessaires au versement éventuel de dividendes ou à toute autre forme de distribution à ses actionnaires.

Eutelsat suspendra temporairement les distributions de dividende au titre des exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

#### **4.1.5 Caractère exécutoire des procédures étrangères**

***La capacité des actionnaires étrangers d'Eutelsat à intenter des actions ou à faire exécuter des jugements à l'encontre d'Eutelsat ou ses Administrateurs pourrait être limitée***

Eutelsat est une société anonyme de droit français et les droits attachés aux Actions Eutelsat sont régis par le droit français et les Statuts d'Eutelsat. Ces droits peuvent différer des droits des actionnaires d'Eutelsat dans d'autres juridictions, y compris le Royaume-Uni. En conséquence, il pourrait ne pas être possible de signifier un acte de procédure aux Administrateurs dans le pays de résidence d'un actionnaire étranger ou d'exécuter des jugements des tribunaux du pays de résidence de l'actionnaire étranger, sur le fondement des responsabilités civiles ou commerciales en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ce pays, à l'encontre des Administrateurs, dont la majorité sont des résidents de la France. En outre, les tribunaux français ou d'autres tribunaux pourraient ne pas pouvoir imposer de responsabilité civile aux Administrateurs dans le cadre d'une action initiale fondée uniquement sur les lois étrangères sur les valeurs mobilières et intentée contre Eutelsat ou les Administrateurs devant un tribunal compétent en France ou dans d'autres pays.

Les droits et obligations des actionnaires d'Eutelsat étant régis par le droit français, les actionnaires d'Eutelsat doivent se conformer aux exigences du droit français pour exercer leurs droits. En particulier, les résolutions des actionnaires d'Eutelsat en assemblée générale peuvent être adoptées à des majorités différentes des majorités requises pour l'adoption de résolutions équivalentes en vertu du droit anglais ou d'autres lois.

#### **4.1.6 Admission sur le Standard Listing Segment de l'Official List de la FCA**

***Eutelsat demande une admission au Standard Listing Segment de l'Official List de la FCA et, par conséquent, elle ne sera pas tenue de se conformer aux protections applicables à une admission sur le premium segment de l'Official List de la FCA***

Eutelsat cherche à obtenir une admission au *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA et, en conséquence, les exigences et protections permanentes supplémentaires applicables à une admission sur le *premium segment* de l'*Official List* de la FCA ne s'appliqueront pas à Eutelsat. En particulier, les dispositions des chapitres 6 à 13 des Règles d'Admission de la FCA (autres que la Règle d'Admission de la FCA 7.2.1), qui sont des exigences supplémentaires pour une cotation prioritaire de titres de participation (principes de la cotation prioritaire, sponsors, obligations permanentes, transactions importantes, transactions avec des parties liées, transactions avec des titres propres et des actions propres et contenu des circulaires), ne s'appliqueront pas. En outre, une admission sur le *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA ne permettra pas à Eutelsat de bénéficier de l'indexation du FTSE britannique.

#### **4.1.7 Position en cas de liquidation**

##### ***En cas de liquidation d'Eutelsat, les distributions aux actionnaires d'Eutelsat seront subordonnées aux créances des créanciers***

En cas de liquidation d'Eutelsat, les détenteurs d'Actions Eutelsat auront droit à une distribution sur les actifs d'Eutelsat disponibles pour les actionnaires d'Eutelsat seulement après que les créances de tous les créanciers d'Eutelsat aient été remboursées.

#### **4.1.8 Suspension de la négociation**

##### ***La négociation des Actions Eutelsat peut être suspendue***

Les Actions Eutelsat sont actuellement négociées sur Euronext Paris. Dans certaines circonstances, l'AMF a et le *London Stock Exchange* aura, après l'Admission, le droit de suspendre la négociation des Actions Eutelsat. Si la cotation des Actions Eutelsat est suspendue, les détenteurs d'Actions Eutelsat pourraient ne pas être en mesure de céder leurs Actions Eutelsat sur le *London Stock Exchange* ou Euronext Paris (selon le cas).

L'AMF conserve également un pouvoir discrétionnaire général pour suspendre la négociation des Actions Eutelsat lorsqu'un événement exceptionnel perturbe le fonctionnement régulier d'une plateforme de négociation.

Euronext Paris peut suspendre temporairement les Actions Eutelsat des négociations sur Euronext Paris en cas :

- d'inexécution ou violation par Eutelsat de ses obligations au titre des règles d'Euronext Paris ;
- de cessation des paiements ou convocation d'une assemblée de créanciers d'Eutelsat ;
- de réception par Eutelsat d'une décision de mise sous séquestre ou de mise en faillite ; ou
- d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité (ou tout autre événement similaire) ou liquidation d'Eutelsat.

La FCA peut suspendre la négociation des Actions Eutelsat sur le *London Stock Exchange* si elle estime que le bon fonctionnement du marché est ou peut être temporairement compromis ou qu'il est nécessaire de protéger les investisseurs.

Eutelsat estime qu'à la date du présent Document d'Exemption, il n'existe aucune circonstance susceptible de justifier l'arrêt ou la suspension de la cotation des Actions Eutelsat sur le *London Stock Exchange* ou Euronext Paris dans un avenir prévisible. Toutefois, il ne peut être garanti que de telles circonstances ne se produiront pas à l'avenir en ce qui concerne les Actions Eutelsat.

#### **4.1.9 Radiation**

##### ***Eutelsat pourrait être radiée du London Stock Exchange ou d'Euronext Paris***

Dans certaines circonstances, les Actions Eutelsat pourraient être radiées du *London Stock Exchange* ou d'Euronext Paris. La radiation pourrait avoir un impact négatif significatif sur la liquidité des Actions Eutelsat et sur la capacité des investisseurs à vendre les Actions Eutelsat à un prix satisfaisant.

Eutelsat estime qu'à la date du présent Document d'Exemption, il n'existe aucune circonstance susceptible de justifier la radiation des Actions Eutelsat du *London Stock Exchange* ou d'Euronext Paris dans un avenir prévisible. Toutefois, rien ne garantit que de telles circonstances ne se produiront pas à l'avenir en ce qui concerne les Actions Eutelsat.

La FCA peut annuler la cotation des Actions Eutelsat sur le *London Stock Exchange* si elle estime qu'il

existe des circonstances particulières empêchant les transactions normales et régulières sur les Actions Eutelsat.

La cotation des Actions Eutelsat sur le *London Stock Exchange* peut également être annulée à la demande d'Eutelsat, sous réserve d'un préavis d'au moins 20 jours ouvrés en Angleterre de la proposition d'annulation de la cotation. Eutelsat souhaitant obtenir une admission sur le *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA, elle ne serait pas tenue par les Règles d'Admission de la FCA de demander l'approbation des actionnaires d'Eutelsat pour procéder à l'annulation de sa cotation sur le *London Stock Exchange*.

## 4.2 DÉCLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET

Eutelsat atteste que de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe Eutelsat, après réalisation de l'Opération, est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours de douze (12) mois suivant la date du présent Document d'Exemption.

## 4.3 INFORMATIONS SUR LES TITRES DE CAPITAL DESTINÉS A ÊTRE OFFERTS ET/OU ADMIS A LA NÉGOCIATION

### 4.3.1 Nature, catégorie, devise d'émission et date de jouissance des valeurs mobilières admises à la négociation

Les actions ordinaires nouvelles d'Eutelsat à émettre au profit des Apporteurs dans le cadre des opérations d'Apports seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes d'Eutelsat, et seront soumises à toutes les stipulations des Statuts d'Eutelsat et qui seront régies par le droit français. Elles porteront jouissance courante, seront libres de toutes sûretés et donneront droit, à toute distribution mise en paiement à compter de leur date d'émission (les « **Actions Nouvelles** »).

En rémunération des Apports, Eutelsat émettra au profit des Apporteurs un total de 226.252.053 Actions Nouvelles, chacune d'une valeur nominale de 1 euro, avec une Prime d'Apport d'un montant total de 2.280.582.008 euros selon la répartition figurant au paragraphe 3.2.3 (*Rémunération des Apports*) du présent Document d'Exemption.

Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, de sorte qu'elles soient admises à la cotation, dès que possible après leur émission et, en tout état de cause, au plus tard le cinquième (5<sup>ème</sup>) jour ouvré suivant la Date de Réalisation, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN FR0010221234 / Euronext Paris: ETL). Les Actions Nouvelles seront libellées en euros.

Libellé pour les actions : Eutelsat Communications

Code ISIN : FR0010221234

Mnémonique : ETL

Lieu de cotation : Euronext Paris

Compartiment : A

Secteur d'activité ICB : 1510, Telecommunications

Classification ICB : 151010, Telecommunications Equipment

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 549300EFWH9UR17YSK05

Aux termes de l'Accord-Cadre, Eutelsat doit faire ses meilleurs efforts pour obtenir l'admission de ses actions à l'*Official List* de la FCA et à la négociation sur le Marché Principal à la Date de Réalisation (ou dès que possible après cette date). Un Prospectus en langue anglaise a été préparé pour la revue et l'approbation de la FCA.

Selon le calendrier indicatif, il est envisagé l'approbation par la FCA du Prospectus au plus tard à la Date de Réalisation, de sorte à ce que les Actions Eutelsat soient admises à la négociation sur le *London Stock Exchange* rapidement après la réalisation du Rapprochement.

Le lecteur est invité à se référer également au paragraphe 4.4 (*Admission à la négociation et modalités de négociation*) du présent Document d'Exemption.

#### **4.3.2 Résolutions, autorisations et approbations en vertu desquelles les valeurs mobilières seront créées et/ou émises**

L'Assemblée Générale appelée à approuver les Résolutions, et, en conséquence notamment émettre les Actions Nouvelles en rémunération des Apports, a été convoquée pour le 28 septembre 2023. A cette même occasion, l'Assemblée Générale se prononcera sur la délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social.

L'avis de réunion comprenant les projets de résolutions à soumettre au vote de l'Assemblée Générale a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) du 23 août 2023 et est disponible sur le site Internet d'Eutelsat à l'adresse suivante : <https://www.eutelsat.com/fr/investisseurs.html>.

L'avis de convocation relatif à l'Assemblée générale sera publié au BALO et disponible sur le site à la même adresse dans les délais requis par la réglementation applicable.

#### **4.3.3 Restrictions à la libre négociabilité des valeurs mobilières**

Aucune clause statutaire ou réglementaire ne limite la libre négociabilité des Actions Nouvelles.

Aux termes du Pacte Eutelsat, il est prévu un engagement de conservation d'une durée de six (6) mois pour les actionnaires d'Eutelsat parties au Pacte Eutelsat et pour leurs affiliés, sous réserve de certaines exceptions usuelles (voir paragraphe 3.2.1.5 c) (*Pacte Eutelsat*) du présent Document d'Exemption pour plus d'informations sur l'engagement de conservation).

#### **4.3.4 Règlementation française en matière d'offres publiques**

##### **4.3.4.1 Offres publiques obligatoire et offres publiques de retrait**

Eutelsat est soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire.

##### **a) Offres publiques obligatoires**

L'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et les articles 234-1 et suivants du règlement général de l'AMF prévoient les conditions de dépôt obligatoire d'une offre publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

##### **b) Offres publique de retrait et offres publiques de retrait obligatoires**

L'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et les articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait) et 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) du règlement général de l'AMF prévoient les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en oeuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

##### **4.3.4.2 Offres publiques d'acquisition lancées par des tiers sur le capital d'Eutelsat durant le dernier exercice et l'exercice en cours**

Aucune offre publique d'acquisition émanant de tiers n'a été lancée sur le capital d'Eutelsat durant le dernier exercice et l'exercice en cours.

## **4.4 ADMISSION A LA NÉGOCIATION ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION**

### **4.4.1 Admission à la négociation**

Les Actions Nouvelles seront libellées en euros et admises aux négociations sur Euronext Paris (compartiment A) à compter du 2 octobre 2023 selon le calendrier indicatif. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes d'Eutelsat déjà négociées sur Euronext Paris, et seront négociables sur la même ligne de cotation, sous le même code ISIN FR0010221234.

Aux termes de l'Accord-Cadre, Eutelsat doit faire ses meilleurs efforts pour obtenir l'admission de ses actions à l'*Official List* et à la négociation sur le Marché Principal à la Date de Réalisation (ou dès que possible après cette date). Un Prospectus en langue anglaise a été préparé pour la revue et l'approbation de la FCA. Si le Rapprochement n'a pas lieu, l'admission des Actions Eutelsat à l'*Official List* ne sera pas réalisée.

Selon le calendrier indicatif, il est envisagé que l'approbation par la FCA du Prospectus intervienne concomitamment à la mise à la disposition du présent Document d'Exemption, avec pour objectif que les Actions Eutelsat soient cotées sur le *London Stock Exchange* rapidement après la réalisation du Rapprochement.

A l'exception de ce qui précède, aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ne sera formulée par Eutelsat.

### **4.4.2 Place de cotation**

Les actions ordinaires d'Eutelsat sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A) – code ISIN FR0010221234.

Il est également prévu que les actions ordinaires d'Eutelsat soient admises à l'*Official List* de la FCA et à la négociation sur le Marché Principal du *London Stock Exchange*.

Veuillez également vous référer au paragraphe 4.4.1 (*Admission à la négociation*) du présent Document d'Exemption.

### **4.4.3 Conséquence d'une admission sur le Standard Listing Segment de l'Official List de la FCA et à la négociation sur le Marché Principal**

#### **4.4.3.1 Règles d'Admission de la FCA**

Outre l'admission des Actions Eutelsat sur Euronext Paris et le respect des règles d'Euronext applicables au marché réglementé d'Euronext Paris, une demande d'admission de toutes les Actions Eutelsat au *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA sera déposée conformément au Chapitre 14 des Règles d'Admission de la FCA. L'admission sur le *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA offre aux investisseurs de la Société un niveau de protection réglementaire inférieur à celui accordé aux investisseurs des sociétés dont les titres sont admis sur le *premium segment* de l'*Official List* de la FCA, qui sont soumis à des obligations supplémentaires en vertu des Règles d'Admission de la FCA. Le Chapitre 4 des Règles d'Admission de la FCA définit les conditions d'admission sur le *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA.

Une société dont les valeurs mobilières sont admises sur le *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA n'est pas, à date, éligible à l'intégration dans aucun des indices FTSE.

Il existe un certain nombre de principes et d'obligations permanentes énoncés au Chapitre 1 (*All securities*), au Chapitre 5 (*Suspending, cancelling and restoring listing and reverse takeovers : All securities*), au Chapitre 7 (*Listing Principles and Premium Listing Principles*) et au Chapitre 14 (*Standard Listing (Shares)*), respectivement, des Règles d'Admission de la FCA qui seront applicables à Eutelsat.

Il s'agit notamment d'exigences relatives à :

- Chapitre 7 – Principes de cotation (*Listing Principles*)
  - la prise de mesures raisonnables visant à établir et maintenir des procédures, dispositifs et contrôles adéquats lui permettant de se conformer à ces obligations (Règle d'Admission de la FCA 7.2.1) ;
  - la collaboration avec la FCA de manière ouverte et coopérative (Règle d'Admission de la FCA 7.2.1).
- Chapitre 14 – Obligations permanentes (*Continuing Obligations*)
  - la transmission de la documentation relative aux assemblées générales et autres documents à la FCA en vue de leur publication par le biais du mécanisme de stockage national, et la notification correspondante à un service d'information réglementaire ;
  - la fourniture des coordonnées des personnes compétentes désignées pour agir en tant que premier interlocuteur de la FCA en ce qui concerne le respect des Règles d'Admission de la FCA et des Orientations en matière de Divulgence et Règles de Transparence ;
  - la forme et le contenu des titres de propriété temporaires et définitifs ;
  - la nomination d'un *registrar* ;
  - l'obligation de notification du service d'information réglementaire en ce qui concerne certaines émissions de titres de créance et de capital, et notamment le respect des Chapitres 4, 5 (le cas échéant) et 6 des Orientations en matière de Divulgence et Règles de Transparence ;
  - l'intégration dans son rapport annuel d'informations relatives aux communications financières liées au climat, conformément aux recommandations et aux divulgations recommandées par le Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD*) énoncées dans ses recommandations publiées en juin 2017, ainsi que des objectifs en matière de diversité au sein du Conseil d'Administration.

La FCA n'aura pas le pouvoir de (et ne contrôlera pas) le respect par la Société des Règles d'Admission de la FCA ou des exigences des Orientations en matière de Divulgence et Règles de Transparence (y compris le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil) que la Société n'est pas tenue de respecter ou qu'elle a indiqué vouloir respecter volontairement, ni d'imposer des sanctions en cas de non-respect par la Société de ces règles. Toutefois, la FCA serait en mesure d'imposer des sanctions en cas de manquement si les déclarations relatives au respect des règles établies dans le Prospectus sont elle-mêmes trompeuses, fausses ou mensongères.

#### 4.4.3.2 Orientations en matière de Divulgence et Règles de Transparence

Outre les déclarations de franchissement de seuil prévues par la réglementation française et les Statuts d'Eutelsat, en vertu de la Règle 5 des Orientations en matière de Divulgence et Règles de Transparence (*Vote Holder and Issuer Notification Rules*), toute personne doit notifier à Eutelsat et à la FCA le pourcentage des droits de vote d'Eutelsat qu'elle détient en tant qu'actionnaire (ou qu'elle détient ou est réputée détenir du fait de sa détention directe ou indirecte d'instruments financiers) si, à la suite d'une acquisition ou d'une cession d'Actions Eutelsat ou d'instruments financiers, ou à la suite de tout événement modifiant la répartition des droits de vote d'Eutelsat (par exemple, un rachat d'Actions Eutelsat par Eutelsat), le pourcentage des droits de vote qu'elle détient (ou est réputée détenir du fait de sa détention directe ou indirecte d'instruments financiers), atteint, dépasse ou devient inférieur à 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 50 % et 75 %.

La notification doit être faite à Eutelsat et à la FCA au plus tard quatre jours de bourse après la date à laquelle la personne qui fait la notification : (i) apprend l'acquisition ou la cession ou la possibilité d'exercer les droits de vote, ou la date à laquelle, compte tenu des circonstances, elle aurait dû l'apprendre, indépendamment de la date à laquelle l'acquisition, la cession ou la possibilité d'exercer les droits de vote prend effet ; ou (ii) est informée de l'événement qui modifie la répartition des droits de vote d'Eutelsat.

Toute personne qui ne respecte pas ses obligations en vertu de la Règle 5 des Orientations en matière de Divulgateion et Règles de Transparence est passible d'une amende et/ou d'une déclaration de censure publique de la part de la FCA et cette dernière peut demander au tribunal de suspendre les droits de vote de cette personne.

#### 4.4.3.3 Code Britannique de Gouvernement d'Entreprise

Les sociétés cotées sur le *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA ne sont pas soumises au Code Britannique de Gouvernance d'Entreprise.

#### 4.4.3.4 Exigences supplémentaires en matière de cotation

Après l'Admission, Eutelsat devra satisfaire aux exigences liées à la cotation sur le *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA, et sur le marché réglementé d'Euronext Paris, ainsi qu'à son statut d'émetteur français.

#### 4.4.3.5 Système CREST

Les valeurs mobilières admises sur le *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA et à la négociation sur le Marché Principal sont les Actions Eutelsat. Lors de l'Admission, il y aura 475.178.378 Actions Eutelsat en circulation<sup>14</sup>, d'une valeur de 1 € chacune. Toutes les Actions Eutelsat sont entièrement libérées ou créditées comme telles. L'ISIN des Actions Eutelsat est actuellement et sera à l'admission FR0010221234. Le symbole boursier d'Eutelsat lors de l'Admission sera ETL.

#### **CREST Depository Interest (les « Titres de Dépôts »)**

Les Actions Eutelsat, en tant que titres émis par Eutelsat, une société non britannique, ne peuvent être détenues sans certificat ou transférées électroniquement dans le système CREST.

Les investisseurs peuvent détenir et régler des intérêts dans les Actions Eutelsat par le biais de Titres de Dépôts dans le système CREST géré par Euroclear UK ou tout successeur conformément à la réglementation britannique sur les titres non certifiés (*United Kingdom Uncertificated Securities Regulations 2001*).

Les Titres de Dépôts sont émis par CREST Depository Limited (« **Dépositaire CREST** »), conformément à l'acte de vote global daté du 25 juin 2001 (tel que modifié, complété et/ou reformulé ultérieurement, le « **CREST Deed Poll** »). Les Titres de Dépôts seront des titres indépendants constitués selon le droit anglais et transférables au sein du CREST d'un compte CREST à un autre sans qu'il soit nécessaire d'utiliser des certificats d'actions ou des instruments de transfert écrits.

Les Actions Eutelsat sous-jacentes seront créditées sur le compte de CREST International Nominees Limited (le « **CREST Nominee** ») auprès d'Euroclear UK, et le CREST Nominee détiendra ces intérêts en tant que nommée pour le Dépositaire CREST.

Chaque Titre de Dépôt représentera une Action Eutelsat sous-jacente, aux fins de déterminer tous les droits et obligations et tous les montants payables à ce titre.

Les Titres de Dépôts ont le même ISIN que les Actions Eutelsat sous-jacentes et ne requièrent pas d'admission séparée à la négociation sur le *London Stock Exchange*.

---

<sup>14</sup> Basé sur le nombre d'Actions Eutelsat en circulation le 4 Septembre 2023, à l'exclusion de toute Action A émise à l'exercice et la conversion des Options OneWeb, et en supposant qu'aucune autre Action Eutelsat supplémentaire n'est émise entre le 4 Septembre 2023 et la réalisation du Rapprochement.

### *Avis de réunion et vote*

Afin que toute action relative aux droits attachés aux Actions Eutelsat puisse être exercée, la section 5 du chapitre 4 du *CREST International Manual* (en date de novembre 2014) émis par Euroclear UK et tel qu'amendé, modifié, adapté ou complété (le « **Manuel CREST** ») stipule que les Membres CREST (étant un intermédiaire membre CREST) qui détiennent des Titres de Dépôts représentant des Actions Eutelsat sous-jacentes pour le compte de leurs clients particuliers respectifs :

- recevront une notification des avis de réunions relatives aux Titres de Dépôts qu'ils détiennent ;
- soumettront des instructions de vote (y compris des nominations de mandataires) lors de ces événements ; et
- recevront des confirmations de vote lorsque cela est permis par Euroclear France et que les Actions Eutelsat sont détenues par le CREST Nominee.

### *Dividendes*

Le chapitre 4 du Manuel CREST fournit les informations suivantes relatives aux distributions de dividendes.

Le Dépositaire CREST peut fixer une date d'enregistrement et une heure à cette date pour déterminer quel détenteur de Titres de Dépôts a droit à un dividende ou à une autre distribution de quelque nature que ce soit, à une prime ou à une émission de droits ou à toute autre attribution en relation avec les Actions Eutelsat. Si Euroclear UK a reçu une notification de la date d'enregistrement de la part d'Euroclear France dans lequel ces titres internationaux sont détenus par le CREST Nominee, la date d'enregistrement fixée par le Dépositaire CREST sera, dans la mesure du possible, la date fixée par Euroclear France. Si Euroclear UK n'a pas reçu de notification de la date d'enregistrement de la part d'Euroclear France, le Dépositaire CREST fixera une date d'enregistrement qu'il jugera, à sa discrétion, appropriée (dans la majorité des cas, cette date sera probablement le jour ouvrable précédant le jour où le CREST Nominee recevra le résultat de l'opération sur titres, le produit ou la demande d'instruction).

Le Dépositaire CREST réalisera les distributions de dividendes en espèces aux Membres CREST, une fois que le CREST Nominee aura reçu les fonds. Le Membre CREST distribuera à son tour les dividendes à ses clients particuliers conformément à ses conditions de service.

Pour les dividendes en actions, si la distribution comprend des Actions Eutelsat existantes qui sont identiques à tous égards aux Actions Eutelsat existantes, le Dépositaire CREST créditera les Titres de Dépôts représentant les nouvelles Actions Eutelsat sur les comptes d'actions des Membres CREST habilités qui sont détenus pour le compte des détenteurs de Titres de Dépôts sous-jacents. Si la distribution comprend des titres qui ne sont pas identiques à tous égards aux Actions Eutelsat existantes, le Dépositaire CREST, s'il le juge approprié, constituera de nouveaux intérêts du dépositaire dématérialisés pour ces titres selon les termes du CREST Deed Poll ou selon des termes substantiellement similaires à ceux du CREST Deed Poll et distribuera les nouveaux Titres de Dépôts aux Membres du CREST qui les détiendront pour le compte des détenteurs de Titres de Dépôts sous-jacents.

### *Droits des détenteurs de Titres de Dépôts*

Les investisseurs potentiels doivent tenir compte du fait que

- il s'agit des Titres de Dépôts qui seront réglés par le biais du CREST et non les Actions Eutelsat. Les droits des détenteurs de Titres de Dépôts seront régis par le CREST Deed Poll. Ces droits peuvent être différents de ceux des détenteurs d'Actions Eutelsat qui ne sont pas représentées par des Titres de Dépôts ;
- les dispositions du CREST Deed Poll, du Manuel CREST et des Règles du CREST (contenues dans le Manuel CREST) contiennent des indemnités, des garanties, des déclarations et des

engagements devant être donnés par les détenteurs de Titres de Dépôts et des limitations de la responsabilité du Dépositaire CREST en tant qu'émetteur des Titres de Dépôts. Les détenteurs de Titres de Dépôts peuvent encourir des responsabilités résultant d'une violation de ces indemnités, garanties, déclarations et engagements qui dépassent l'argent qu'ils ont investi ;

- les détenteurs de Titres de Dépôts peuvent être tenus de payer des taxes, des frais, des coûts et des dépenses au Dépositaire CREST en relation avec l'utilisation du service CREST International Settlement Links. Il s'agit notamment des frais et dépenses facturés par le Dépositaire CREST pour les services qu'il fournit en vertu du CREST Deed Poll et de tous impôts, droits, charges, coûts ou dépenses qui peuvent être ou devenir payables en relation avec la détention des Actions Eutelsat sous-jacentes par l'intermédiaire du Service de liens de règlement internationaux du CREST ; et
- Eutelsat ne sera pas responsable de la performance, de la responsabilité, des coûts ou des dépenses encourus par les intermédiaires ou leurs participants directs ou indirects respectifs ou les détenteurs de comptes agissant en relation avec les Titres de Dépôts, ni des obligations respectives de ces intermédiaires, participants ou détenteurs de comptes en vertu des règles et procédures régissant leurs opérations.

Les détenteurs de Titres de Dépôts sont liés par toutes les dispositions du CREST Deed Poll et par toutes les dispositions du Manuel CREST et des Règles du CREST applicables au CREST International Settlement Links Service ou prescrites en vertu de ceux-ci. Les détenteurs de Titres de Dépôts sont tenus de respecter intégralement toutes les obligations qui leur incombent en vertu de ces dispositions.

Les informations contenues dans le présent paragraphe 4.4.3.5 (*Système CREST*) du présent Document d'Exemption, relatives aux Titres de Dépôts ne constituent qu'un résumé à titre informatif et ne doivent pas être interprétées comme des conseils financiers, juridiques, commerciaux ou fiscaux. Chaque investisseur ou investisseur potentiel dans des Actions Eutelsat ou des Titres de Dépôts doit consulter son propre avocat, conseiller financier, courtier ou conseiller fiscal pour obtenir des conseils juridiques, financiers ou fiscaux en relation avec les Titres de Dépôts (y compris en ce qui concerne la négociation et/ou le règlement des transactions sur les Titres de Dépôts).

#### **4.4.4 Engagement de liquidité, placement et prise ferme**

En 2007, Eutelsat a confié à Exane BNP Paribas la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI. Ce contrat a été modifié par avenant en 2011 pour tenir compte de la nouvelle pratique de marché admise par l'AMF en date du 24 mars 2011. Il a été à nouveau modifié par avenant en date de janvier 2019 afin d'être en conformité avec la nouvelle réglementation applicable.

Dans ce cadre, l'agent de liquidité détient au nom et pour le compte de la Société un total de 356.061 actions au 4 septembre 2023 représentant un montant total de 2,2 millions d'euros.

#### **4.4.5 Convention de blocage – Engagement d'abstention et/ou de conservation**

Veillez vous référer au paragraphe 4.3.3 (*Restrictions à la libre négociabilité des valeurs mobilières*) du présent Document d'Exemption.

### **4.5 DILUTION**

#### **4.5.1 Incidence de l'Opération sur les capitaux propres d'Eutelsat et la situation des actionnaires**

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles dans le cadre des opérations d'Apports sur (i) la quote-part des capitaux propres consolidés par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2023 et du nombre d'actions composant le capital social d'Eutelsat au 30 juin 2023) et (ii) la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social d'Eutelsat préalablement à l'émission des Actions Nouvelles (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social d'Eutelsat au 30 juin 2023)

est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres consolidés par action (en euros) sur une base non diluée (1)	Quote-part des capitaux propres consolidés par action (en euros) sur une base diluée (2)	Participation de l'actionnaire en capital (en %) sur une base non diluée (1)	Participation de l'actionnaire en capital (en %) sur une base diluée (2)
Avant la réalisation des Apports	12,36 €	12,34 €	1,000 %	0,999 %
Après réalisation des Apports	11,27 €	11,17 €	0,524 %	0,518 %

(1) Sur une base non diluée des actions nouvelles Eutelsat qui pourraient résulter de l'apport des Actions OneWeb résultant de l'exercice des Options OneWeb, et déduction faite des actions auto-détenues au 30 juin 2023.

(2) Sur une base diluée des actions nouvelles Eutelsat qui pourraient résulter de l'apport des Actions OneWeb résultant de l'exercice des Options OneWeb, à savoir 4.092.238.

#### 4.5.2 Incidence de l'Opération sur la répartition du capital social et des droits de vote d'Eutelsat et la situation des actionnaires

A la date du présent Document d'Exemption, le capital social d'Eutelsat s'élève à 248.926.325 euros, divisé en 248.926.325 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Sur la base des informations portées à la connaissance d'Eutelsat au 4 septembre 2023, la répartition du capital social et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Actions Eutelsat et droits de vote théoriques <sup>1</sup>	Pourcentage approximatif des Actions Eutelsat émises <sup>2</sup>
BPI	64.586.426	25,95 %
FSP	19.698.210	7,91 %
CMA CGM	25.968.600	10,43 %
Bharti Global Limited	12.974.047	5,21 %
Lazard Asset Management Asia Pacific	15.664.600	6,29 %
Autres actionnaires (représentant individuellement moins de 5% du capital social d'Eutelsat, y compris les actions auto-détenues)	110.034.442	44,20 %
<b>Total</b>	<b>248.926.325</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>1</sup> Le nombre total de droits de vote attaché aux actions existantes inclut celui attaché aux actions auto-détenues qui ne peut pas être exercé lors des assemblées générales.

<sup>2</sup> Sur la base du nombre d'Actions Eutelsat émises au 4 septembre 2023.

Au 4 septembre 2023, Eutelsat détient 356.061 de ses propres actions.

Après réalisation des opérations d'Apports, la répartition du capital social et des droits de vote serait la suivante<sup>15</sup> :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote théoriques d'Eutelsat	Pourcentage
BPI	64.586.426	13,59%
FSP	19.698.210	4,15%
CMA CGM	25.968.600	5,47%
Lazard Asset Management Asia Pacific	15.664.600	3,30%
Groupe Bharti, dont:	100.923.547	21,24%
<i>Bharti Global Limited</i>	<i>12.974.047</i>	<i>2,73%</i>
<i>Bharti</i>	<i>87.949.500</i>	<i>18,51%</i>
Gouvernement du Royaume-Uni (à travers le Secrétariat d'État à la Science, à l'Innovation et à la Technologie)	51.735.000	10,89%

<sup>15</sup> Sur une base non diluée des Actions Nouvelles qui pourraient résulter de l'apport des Actions OneWeb résultant de l'exercice des Options OneWeb, à savoir un nombre total d'Actions Eutelsat de 475.178.378, à la suite de la Réalisation et un nombre total d'Actions Eutelsat de 248.926.325 préalablement à la Réalisation

SoftBank	51.735.000	10,89%
Hanwha	25.867.500	5,44%
Apporteurs Minoritaires	8.965.053	1,89%
Autres actionnaires (représentant individuellement moins de 5% du capital social d'Eutelsat, y compris les actions auto-détenues)	110.034.442	23,16%
<b>Total</b>	<b>475.178.378</b>	<b>100,0%</b>

#### 4.6 CONSEILLERS

Non applicable.

## 5 INCIDENCE DE L'OPÉRATION SUR L'ÉMETTEUR

### 5.1 STRATÉGIE ET OBJECTIFS

La stratégie d'Eutelsat à la suite de la Réalisation est décrite aux paragraphes 3.1.1 (*Contexte et présentation de l'Opération*) et 3.1.2 (*Intérêt de l'Opération*) du présent Document d'Exemption.

### 5.2 CONTRATS IMPORTANTS

#### 5.2.1 *Eutelsat*

Le texte qui suit est un résumé de chaque contrat important, autre que les contrats conclus dans le cours normal de ses activités, auquel Eutelsat ou tout membre du Groupe Eutelsat est partie, pour les deux (2) années précédant immédiatement la date de publication du présent Document d'Exemption et un résumé de tout autre contrat (autre qu'un contrat conclu dans le cours normal de ses activités) conclu par un membre du Groupe Eutelsat qui contient une disposition en vertu de laquelle un membre du Groupe Eutelsat a une obligation ou un droit important pour le Groupe Eutelsat à la date du présent Document d'Exemption :

#### *Protocole d'Intentions et Accord-Cadre*

Voir les paragraphes 3.2.1.5 a) (*Protocole d'Intentions*) et 3.2.1.5 b) (*Accord-Cadre*) du présent Document d'Exemption pour de plus amples informations concernant le Protocole d'Intentions et l'Accord-Cadre.

#### *Traités d'Apport relatifs aux Apports*

Voir les paragraphes 3.2.1.5 f) (*Traité d'Apport des Apporteurs Principaux*) et 3.2.1.5 g) (*Traité d'Apport des Apporteurs Minoritaires*) du présent Document d'Exemption pour de plus amples informations concernant le Traité d'Apport.

#### *Accord de partenariat de distribution Take or Pay*

Indépendamment de l'Opération, Eutelsat S.A. et OneWeb sont convenus d'un avenant à leur accord de partenariat de distribution de cinq (5) ans, en vertu duquel OneWeb fournit des services LEO à Eutelsat S.A. (les « **Services OneWeb** »), connu sous le nom de « **Take or Pay** ».

La Date de Début prévue pour la fourniture des Services OneWeb est le 1<sup>er</sup> avril 2024 et les Services OneWeb seront fournis pour une période de cinq (5) ans.

Le *Take or Pay* prévoit qu'Eutelsat S.A. se verra accorder l'exclusivité des Services OneWeb, en échange d'un paiement minimum par Eutelsat S.A. de 275 millions de dollars U.S., payable en trois versements : 100 millions de dollars U.S. le 31 mars 2023, 100 millions de dollars U.S. le 31 mars 2024 et 75 millions de dollars U.S. le 31 mars 2025.

L'exclusivité couvre l'Europe continentale, une partie de l'Amérique latine et l'ensemble du segment maritime de la croisière mondiale. Il y a une exception pour les ventes de Services OneWeb à Telespazio et Airbus (et leurs affiliés), et toute vente de Services OneWeb par un partenaire de distribution situé en dehors (ou dont la société mère ultime est située en dehors) des territoires exclusifs, à condition que ce partenaire de distribution vende à un utilisateur final et non pas à un opérateur de télécommunications.

Si la Date de Début est retardée au-delà du 1<sup>er</sup> avril 2025 ou s'il y a une violation substantielle par OneWeb et une résiliation pendant la période d'exclusivité, Eutelsat S.A. sera en droit de recevoir un remboursement complet du paiement minimum.

### 5.2.2 *OneWeb*

Ce qui suit est un résumé de chaque contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des activités, auquel OneWeb ou tout Membre du Groupe OneWeb est partie, pour les deux (2) années précédant immédiatement la date de publication du présent Document d'Exemption et un résumé de tout autre contrat (n'étant pas un contrat conclu dans le cadre normal des activités) conclu par tout Membre du Groupe OneWeb qui contient une disposition en vertu de laquelle tout Membre du Groupe OneWeb a une obligation ou un droit qui est important pour le Groupe OneWeb à la date du présent Document d'Exemption :

#### ***Contrat d'acquisition avec AOS***

Le 14 août 2020, NAA et AOS ont conclu un accord modifié et mis à jour en vertu duquel AOS a accepté de fabriquer et de fournir les satellites LEO GEN 1 et les données et logiciels associés à NAA (le « **Contrat d'Acquisition** »).

Le 18 septembre 2020, Airbus DS Satnet LLC (désormais Airbus U.S. Space & Defence, Inc.) et WorldVu JV Holdings LLC ont conclu un accord de société à responsabilité limitée modifié et mis à jour en vertu duquel ils ont formé une joint venture et constitué AOS pour la conception, la fabrication, l'assemblage, l'intégration, les essais, la livraison et la vente de satellites qui seront utilisés pour fournir une connectivité Internet dans le monde entier par le biais d'une série de déploiements de constellations de satellites LEO GEN 1 de OneWeb (la « **JV AOS** »). Airbus U.S. Space & Defence, Inc. dispose d'une option d'achat de la participation de WorldVu JV Holdings LLC dans la JV AOS en conséquence du Rapprochement.

#### *Engagements d'achat*

Selon les termes du contrat d'achat, NAA s'est engagée à acheter un minimum de cinq cent quatre-vingt-huit (588) satellites LEO GEN 1, ainsi que les données et logiciels associés, et AOS doit les fabriquer, les intégrer, les tester et les livrer au sol à NAA. Actuellement, tous ces satellites LEO GEN 1 ont été livrés par AOS. Jusqu'au 31 mars 2021, NAA avait la possibilité d'acheter soixante (60) satellites LEO GEN 1 supplémentaires.

NAA est tenue d'acheter tous les satellites LEO GEN 1 exclusivement à AOS. Au 4 septembre 2023, tous les satellites LEO GEN 1 (y compris les pièces de rechange prévues) ont été commandés, fabriqués et fournis, et NAA a le droit d'acheter des satellites LEO GEN 1 de rechange supplémentaires si nécessaire.

Les services de lancement, le transport des satellites LEO GEN 1 vers le site de lancement concerné, l'obtention et le maintien de positions orbitales appropriées, la fourniture de segments sol et la souscription des assurances nécessaires sont expressément exclus de la portée des services et des produits livrables en vertu du contrat d'achat. Le titre de propriété et le risque de perte ou d'endommagement de chaque satellite LEO GEN 1 fabriqué et de tous les autres éléments livrables sont transférés à NAA à la livraison et à l'acceptation.

AOS ne garantit pas la performance des satellites LEO GEN 1 après le lancement, et toute responsabilité liée à un défaut de conception ou de fabrication est exclue.

#### *Propriété intellectuelle*

AOS détient tous les droits de propriété intellectuelle développés dans le cadre du contrat d'achat et accorde à NAA une licence d'utilisation des droits de propriété intellectuelle des satellites LEO GEN 1 pour la durée de vie du satellite LEO GEN 1.

#### *Résiliation*

Ni NAA ni AOS ne peuvent résilier le contrat d'achat pour des raisons de commodité. Bien que NAA ait le droit de résilier le contrat d'achat pour défaut, elle ne peut pas le résilier pour défaut une fois que tous les satellites de la Constellation LEO GEN 1 ont été lancés. Étant donné que tous les satellites LEO GEN 1 ont été lancés, la NAA ne peut pas résilier le Contrat d'Acquisition pour défaut de paiement. AOS peut

résilier le contrat pour défaut de paiement. Les deux parties peuvent résilier le contrat pour cause de force majeure persistante. Le Contrat d'Acquisition n'a pas de date d'expiration.

#### *Droit applicable*

Le Contrat d'Acquisition et tous les litiges y afférents sont régis par les lois de l'État de New York.

#### *Accord de joint-venture avec NEOM T&D*

Le 22 octobre 2021, NAA, NEOM T&D et NEOM JVCo ont conclu un pacte d'actionnaires relatif à NEOM JVCo tel que modifié par voie d'avenants (le « **Pacte d'Actionnaires NEOM** »). Le 24 octobre 2021, NAA, NEOM T&D et NEOM JVCo ont conclu un contrat de souscription et d'acquisition d'actions par lequel NEOM T&D a acquis 50 % des actions de NEOM JVCo auprès de NAA (le « **Contrat de Souscription et d'Acquisition d'Actions NEOM** »).

Le prix d'achat total des actions vendues par NAA à NEOM T&D était de 50.000 SAR. NAA et NEOM T&D ont également souscrit des actions supplémentaires dans NEOM JVCo, en maintenant les proportions de détention à 50:50, avec un prix de souscription pour les nouvelles actions de 18.750.000 SAR.

#### *Objet de NEOM JVCo*

Selon les termes du Pacte d'Actionnaires NEOM, l'objet de NEOM JVCo est de (i) concevoir, construire et exploiter des SNP locaux en Arabie Saoudite et à Djibouti et tout équipement terrestre local dans un ou plusieurs des 16 pays spécifiés au Moyen-Orient et en Afrique (les « **Territoires de distribution** »), et (ii) offrir et fournir des services et des produits de transmission de données aux clients dans les Territoires de distribution.

NAA accorde à NEOM JVCo l'exclusivité sur 90 % de la capacité vendable de NAA dans chaque territoire de distribution et s'engage à ne vendre cette capacité à personne d'autre qu'à NEOM JVCo ou NEOM T&D (sous réserve d'exemptions limitées). NAA réserve 10 % de sa capacité vendable dans chaque territoire de distribution pour pouvoir la vendre à ses clients mondiaux.

#### *Accords de fourniture de capacité*

Le 24 octobre 2021, NAA et NEOM T&D ont conclu un accord de services de capacité et de distribution entre NAA et NEOM T&D (« **Scénario de Référence CDSA** »), en vertu duquel NAA accepte de fournir, et NEOM T&D accepte d'acheter, une certaine capacité initiale engagée (la « **Capacité Initiale Engagée** »), et NEOM T&D peut, de temps à autre, passer des commandes de capacité supplémentaire auprès de NAA. Le prix d'achat de la Capacité Initiale Engagée s'élève à 170.548.331 dollars U.S. et a été payé d'avance par NEOM T&D à NAA.

La fourniture de la Capacité Initiale Engagée commencera dès que la constellation OneWeb et les SNP correspondants seront disponibles et se poursuivra pendant six (6) ans et neuf (9) mois, après quoi le Scénario de Référence CDSA sera automatiquement prolongé sur une base annuelle jusqu'à ce que l'une ou l'autre des parties donne un préavis d'au moins six (6) mois pour ne pas le prolonger. Si NAA continue à fournir la Capacité Initiale Engagée à NEOM T&D pendant une telle période de prolongation, NEOM T&D est tenu de payer pour cette capacité au prix de la « capacité supplémentaire » applicable.

Le Scénario de Référence CDSA comprend des droits de résiliation limités pour l'une ou l'autre partie, y compris le droit pour NEOM T&D de résilier si la capacité vendable réelle disponible dans les territoires de distribution est inférieure à la moitié de la Capacité Initiale Engagée. Dans certains cas de résiliation, NAA est tenue de rembourser intégralement les montants payés à l'avance pour les services qui n'ont pas été fournis, tandis que dans d'autres cas de résiliation, l'accord prend fin sans que NAA soit tenue de rembourser les montants payés à l'avance.

#### *Dispositions relatives au Conseil d'administration*

Le siège social de NEOM JVCo se trouve dans la région NEOM en Arabie Saoudite. Le conseil

d'administration de NEOM JVCo est composé de sept (7) directeurs : trois (3) administrateurs nommés par NEOM T&D, trois (3) administrateurs nommés par NAA et un (1) administrateur indépendant nommé conjointement par NEOM T&D et NAA. NEOM T&D a le droit de nommer le président directeur-général de NEOM JVCo, et NAA a le droit de nommer le directeur financier et le directeur technique de NEOM JVCo.

Le Pacte d'Actionnaires NEOM prévoit que certaines questions sont réservées au Conseil d'administration (*Board Reserved Matters*) (qui requièrent un vote majoritaire du Conseil d'administration de NEOM JVCo et doivent comprendre au moins un administrateur nommé par NEOM T&D et un administrateur nommé par NAA) et que certaines autres questions sont réservées aux actionnaires (*Shareholders Reserved Matters*) (qui requièrent l'approbation unanime de tous les actionnaires). En cas d'impasse, les parties sont tenues de chercher à résoudre le problème par la négociation, puis par la médiation. En l'absence d'accord, le statu quo prévaut.

#### *Cas de défaillance*

Le Pacte d'Actionnaires NEOM prévoit certaines circonstances qui constitueraient des « *cas de défaut* », notamment une violation significative non remédiée de certaines dispositions du Pacte d'Actionnaires NEOM et des violations significatives dans le cadre d'un accord de distribution et de fourniture de capacités entraînant la résiliation de cet accord.

#### *Transferts et vente d'actions*

Le Pacte d'Actionnaires NEOM comprend une restriction générale interdisant à chaque actionnaire de transférer ses actions dans NEOM JVCo sans l'accord de l'autre actionnaire (avec des exceptions limitées pour des transferts spécifiques, y compris les transferts intragroupe). Tout transfert doit être un transfert de toutes les actions de NEOM JVCo détenues par cet actionnaire (et non un transfert d'une partie seulement de ses actions de NEOM JVCo).

Si (avant une première offre publique de NEOM JVCo) un actionnaire souhaite vendre ses actions ou sa dette dans NEOM JVCo à un tiers, cet actionnaire doit en informer les autres actionnaires, et les autres actionnaires ont un droit de préemption pour acquérir ces actions et cette dette, ainsi qu'un droit de « *tag-along* », de manière à exiger de l'actionnaire sortant qu'il associe les actions et la dette de cet autre actionnaire à la vente à la tierce partie. Si les actions de NEOM JVCo sont cotées en bourse à la suite d'une première offre publique, ces restrictions de transfert cessent de s'appliquer.

#### *Droit applicable*

Le Contrat de Souscription et d'Acquisition d'Actions NEOM, le Pacte d'Actionnaires NEOM et le Scénario de Référence CDSA sont régis par les lois de l'Arabie Saoudite, les litiges devant être résolus par arbitrage à Londres conformément aux règles de la Cour d'arbitrage international de Londres (LCIA).

#### ***Accord de services d'ingénierie de Qualcomm***

Le 24 mars 2015, Qualcomm et WVD (une filiale à 100 % de OneWeb) ont conclu un accord de services d'ingénierie en vertu duquel Qualcomm a accepté de développer certaines technologies et certains produits de télécommunications par satellite et sans fil destinés à être utilisés dans le système en orbite basse de WVD (l'« **Accord Qualcomm** »).

L'Accord Qualcomm restera en vigueur du 24 mars 2015 jusqu'à la date la plus tardive entre (i) le 31 décembre 2018 (le « **Terme QT** »), ou (ii) l'achèvement de tous les services décrits dans tout cahier des charges exécuté pendant le Terme QT, à moins que Qualcomm et WVD ne conviennent par écrit de prolonger le Terme QT ou que l'Accord Qualcomm ne soit résilié conformément à ses conditions. Qualcomm et WVD ont conclu six contrats de travail dans le cadre de l'Accord Qualcomm et ont actuellement convenu de prolonger le Terme QT de l'Accord Qualcomm jusqu'au 17 novembre 2023.

L'Accord Qualcomm peut être résilié par Qualcomm moyennant un préavis écrit de trente (30) jours à tout moment après la date de signature, ou par WVD moyennant un préavis écrit de trente (30) jours, à condition que deux (2) ans se soient écoulés après la date de signature de l'Accord Qualcomm.

Ni Qualcomm ni WVD ne peut céder ses droits ou obligations dans le cadre de l'Accord Qualcomm à un tiers sans l'accord écrit préalable de l'autre partie, à l'exception de Qualcomm qui peut céder ses droits et obligations à une société affiliée sans l'accord écrit préalable de WVD. Toute modification de l'Accord Qualcomm doit se faire par écrit et être signée par les représentants autorisés de Qualcomm et de WVD.

L'Accord Qualcomm est régi par les lois de l'État de Californie et tout litige, réclamation ou controverse découlant de l'Accord Qualcomm ou s'y rapportant sera tranché par un tribunal compétent dans le pays de San Diego, État de Californie, États-Unis d'Amérique.

#### ***Accord de vente d'équipements Hughes***

Le 2 novembre 2021, Hughes et WVD ont convenu d'un amendement à un accord de vente existant en vertu duquel Hughes a accepté de vendre, et WVD a accepté d'acheter, de l'équipement supplémentaire et des logiciels applicables pour les SNP de OneWeb (l'« **Accord Hughes** »).

L'Accord Hughes restera en vigueur du 15 septembre 2017 au 31 décembre 2025, ou à tout autre moment convenu entre Hughes et WVD. HNS et WVD peuvent résilier l'Accord Hughes suite à une violation matérielle par l'autre partie en donnant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours (si la violation matérielle n'a pas été corrigée dans la période de trente (30) jours). Toute variation à l'Accord Hughes doit être faite par écrit et signée par Hughes et WVD.

L'Accord Hughes est régi par les lois de l'état de New York. Tout litige, autre que ceux limités aux réparations sous garantie et qui ne peut être résolu entre les parties, sera résolu par un tribunal de l'État de New York, États-Unis d'Amérique. Tout litige limité aux réparations sous garantie qui ne peut être résolu entre les parties sera résolu conformément au règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, la procédure se déroulant à New York conformément au règlement d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association et aux procédures supplémentaires pour les litiges importants et complexes. Le jugement sur la sentence de la Chambre de commerce internationale peut être rendu par tout tribunal compétent.

#### ***Prêt d'Actionnaires***

Voir le paragraphe 2.2.7 g) (*Liquidités et ressources en capital*) du présent Document d'Exemption pour de plus amples informations concernant le Prêt d'Actionnaires.

#### ***Emprunt à terme consenti par HSBC***

Voir le paragraphe 2.2.7 g) (*Liquidités et ressources en capital*) du présent Document d'Exemption pour de plus amples informations concernant l'emprunt à terme consenti par HSBC.

### **5.3 DÉSINVESTISSEMENT**

*Néant*

### **5.4 DIVIDENDES**

Aucune distribution de dividende d'Eutelsat ne sera proposée ou décidée par le Conseil d'Administration au titre des exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. Par la suite, le Conseil d'Administration pourra proposer à l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat (ou décider en cas d'acompte sur dividendes) le versement de dividendes par Eutelsat après analyse, notamment, des résultats et de la situation financière du Groupe Combiné.

Veillez vous référer au paragraphe 2.1.9 (*Dividendes*) du présent Document d'Exemption pour plus de détails.

## 5.5 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### 5.5.1 Introduction

Il est rappelé qu'à la Réalisation, les Statuts d'Eutelsat prévoient que le siège social d'Eutelsat est et doit rester en France et qu'en outre, les Actions Eutelsat sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris et qu'Eutelsat a demandé l'admission de ses actions sur le *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA conformément au Chapitre 14 des Règles d'Admission de la FCA.

Dans ce cadre, Eutelsat a l'intention de continuer à se conformer au Code de Gouvernance, sous réserve d'une divergence entre la recommandation visée à l'article 26.5.1 du Code de Gouvernance et la pratique d'Eutelsat s'agissant des indemnités de départ du directeur général et de certaines exceptions éventuelles prévues par le Pacte Eutelsat (voir paragraphe 3.2.1.5 c) (*Pacte Eutelsat*) du présent Document d'Exemption pour plus d'informations sur le Pacte Eutelsat). Eutelsat ne sera pas soumise au *UK Corporate Governance Code* (Code de gouvernance d'entreprise du Royaume-Uni), qui ne s'applique pas à date aux sociétés cotées sur le *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA (voir le paragraphe 4.4.3 (*Conséquence d'une admission sur le Standard Listing Segment de l'Official List de la FCA et à la négociation sur le Marché Principal*)) du présent Document d'Exemption pour de plus amples informations sur l'admission sur le *Standard Listing Segment* de l'*Official List* de la FCA).

Par ailleurs, le Pacte OneWeb prévoit qu'après la Réalisation, la direction exécutive et le centre opérationnel du Groupe OneWeb, en tant que filiale d'Eutelsat, sera situé au Royaume-Uni, et les activités par satellite LEO du Groupe Combiné seront exercées essentiellement à travers le Groupe OneWeb au Royaume-Uni. Pour de plus amples détails sur le Pacte OneWeb, voir le paragraphe 3.2.1.5 e) (*Pacte OneWeb*).

### 5.5.2 Le Conseil d'Administration à l'issue de la Réalisation

#### 5.5.2.1 Composition du Conseil d'Administration à l'issue de la Réalisation

Le tableau ci-dessous présente la composition du Conseil d'Administration à la Date de Réalisation, à l'issue de la Réalisation (l'adresse professionnelle des Administrateurs étant : Eutelsat Communications, 32, boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux). Il comprend une brève biographie de chaque personne, y compris les détails de ses fonctions proposées au sein du Groupe Combiné et les noms des sociétés et partenariats (à l'exclusion des mandats d'administrateur au sein du Groupe Eutelsat ou du Groupe OneWeb) dont la personne est ou a été membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance ou associée à tout moment au cours des cinq années précédant la date du présent Document d'Exemption :

Nom	Position et profil
<b>Dominique D'Hinnin,</b> <b>né le 4 août 1959</b>  (Administrateur d'Eutelsat et Président)	<b>Mandat :</b> Administrateur depuis le 4 novembre 2016, Président depuis le 8 novembre 2017, mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2024-2025 d'Eutelsat.  <b>Indépendant :</b> Oui  <b>Administrateur actuel d'Eutelsat :</b> Oui  <b>Expérience :</b> Dominique D'Hinnin a été nommé Président indépendant d'Eutelsat le 8 novembre 2017 et est membre du Conseil d'Administration depuis le 4 novembre 2016. Il est ancien élève de l'École normale supérieure et Inspecteur des finances. Il a mené l'essentiel de sa carrière au sein du groupe Lagardère, qu'il a rejoint en 1990 en tant que conseiller de Philippe Camus.  Il a ensuite été nommé Directeur de l'Audit Interne du groupe et Directeur

	<p>Financier de Hachette Livre en 1993 et, en 1994, <i>Executive Vice President</i> de Grolier, Inc. (Connecticut, États-Unis). Il a été Directeur Financier de Lagardère de 1998 à 2009, et co-gérant de Lagardère SCA de 2009 à 2016. Dominique D'Hinnin est un ancien Membre du Conseil d'Administration d'Airbus, de Canal+, de la société de médias espagnole PRISA et de la société américaine Golden Falcon Acquisition Corp, ainsi qu'un ancien Membre du Conseil Consultatif de PricewaterhouseCoopers France. Il est également actuellement Membre du Conseil d'Administration de la société française Edenred, de la société française Vantiva (ex-Technicolor), et de la société de distribution privée belge Louis Delhaize S.A..</p> <p><b>Membre actuel d'un comité du Conseil d'Administration</b> : Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance, Président du Comité Ad Hoc, Président du Comité des Rémunérations, membre du Comité d'Audit, Risques et Conformité, membre du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.</p> <p><b>Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation</b> : Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance, membre du Comité des Rémunérations, Président du Comité Stratégique</p> <p><b>Mandat d'administrateur/association actuel(le)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du conseil d'administration, Edenred (société cotée) (depuis 2017)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, Vantiva (société cotée en bourse) (depuis 2019)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, Louis Delhaize S.A. (Belgique) (depuis 2017)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, Cellnex (société cotée en bourse en Espagne) (depuis 2023)</li> </ul> <p><b>Autres mandats et fonctions au cours des cinq (5) dernières années</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du conseil d'administration, Golden Falcon Acquisition Corp. (jusqu'en 2023)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, Prisa (société cotée en bourse, Espagne) (jusqu'en 2022)</li> </ul>
<p><b>Eva Berneke, née le 22 avril 1969</b></p> <p><i>(Administratrice d'Eutelsat et Directrice Générale)</i></p>	<p><b>Mandat:</b> Administratrice d'Eutelsat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2023-2024 d'Eutelsat.</p> <p><b>Indépendante:</b> Non</p> <p><b>Administratrice actuelle d'Eutelsat:</b> Oui</p> <p><b>Expérience</b> : Eva Berneke a rejoint Eutelsat le 1er janvier 2022 en tant que Directrice Générale et Membre du Conseil d'Administration. Elle possède une expérience considérable dans les secteurs des Télécommunications et de la Technologie. Elle a rejoint Eutelsat après avoir travaillé chez KMD, la première société danoise d'informatique et de logiciels, spécialisée dans les solutions et services informatiques pour les secteurs public et privé, et qui fait désormais partie du groupe NEC. Au cours de son mandat, elle a supervisé la transformation de KMD, qui est passé du statut de fournisseur de services essentiellement à destination des gouvernements à celui d'une entreprise moderne et numérique, présente tant dans les secteurs public et</p>

	<p>privé. Auparavant, elle a occupé plusieurs postes à responsabilité chez TDC, anciennement TeleDenmark, la plus grande entreprise de télécommunications du Danemark, notamment en tant que Directrice de la Stratégie et Directrice des divisions Wholesale and Business de la société. Elle a commencé sa carrière chez McKinsey, où elle a développé une spécialisation dans les secteurs des TMT et a travaillé pendant 10 ans dans leurs bureaux parisiens. Elle siège aux conseils d'administration des groupes internationaux Lego et Vestas Wind Systems ainsi que de l'École polytechnique de France. Elle est diplômée de l'Université technique du Danemark, où elle a obtenu une maîtrise en ingénierie mécanique, et est titulaire d'un MBA de l'INSEAD.</p> <p><b>Membre actuelle d'un comité du Conseil d'Administration :</b> Aucun</p> <p><b>Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation:</b> Aucun, Eva Berneke sera invitée à toutes les réunions de comités.</p> <p><b>Fonction actuelle d'administratrice/associée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administratrice non exécutive, École polytechnique (depuis 2019),</li> <li>• Administratrice non exécutive, The Lego Group (Danemark) (depuis 2011)</li> <li>• Administratrice non exécutive, Vestas Wind Systems (Danemark) (depuis 2019)</li> </ul> <p><b>Autres mandats et fonctions au cours des cinq (5) dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice générale, KMD (Danemark) (jusqu'en 2021)</li> <li>• Administratrice non exécutif, <i>Danish National Bank</i> (Danemark) (jusqu'en 2021)</li> <li>• Administratrice non exécutif DTU (<i>Denmark Technical University</i>) (Danemark) (jusqu'en 2020)</li> </ul>
<p><b>BPI (représentée par Samuel Dalens né le 15 janvier 1983)</b> (Administrateur d'Eutelsat)</p>	<p><b>Mandat :</b> Administrateur depuis le 17 février 2011, mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2025-2026 d'Eutelsat</p> <p><b>Siège social :</b> 27/31 Avenue du Général Leclerc, 94710, Maisons-Alfort, France</p> <p><b>Indépendant :</b> Non</p> <p><b>Administrateur actuel d'Eutelsat:</b> Oui</p> <p><b>Expérience du représentant permanent :</b> Depuis 2022, Bpifrance Participations (depuis le 12 juillet 2013, anciennement le Fonds Stratégique d'Investissement - FSI) est représentée par Samuel Dalens, Directeur d'Investissement chez Bpifrance dans l'équipe <i>Large Cap</i>, investissant dans les moyennes et grandes entreprises. Samuel possède quatorze (14) ans d'expérience dans la finance et le capital-investissement. Avant de rejoindre Bpifrance, Samuel Dalens a travaillé dans l'administration française, pendant deux (2) ans au Ministère des Affaires Étrangères puis pendant quatre (4) ans au ministère de l'Économie et des Finances (à la Direction du Budget, puis à l'Agence des Participations). Samuel Dalens est diplômé de l'École polytechnique et de Telecom Paris (il est Ingénieur des Mines). Samuel Dalens est actuellement Administrateur de Soitec et de Crouzet Groupe, Contrôleur Financier au</p>

	<p>Conseil de Surveillance de STMicroelectronics, membre du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics Holding et membre du Conseil de Surveillance de Chrome Topco (Cerba Healthcare).</p> <p><b>Membre actuel d'un comité du Conseil d'Administration :</b> Membre du Comité des Rémunérations, du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et du Comité Ad Hoc</p> <p><b>Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation:</b> Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance, membre du Comité Stratégique, membre du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise</p> <p><b>Fonction actuelle d'administrateur/associé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant permanent, Bpifrance Participations, Administrateur de Soitec SA (société cotée en bourse) (depuis 2023)</li> <li>• Représentant permanent, Bpifrance Investissement, Administrateur de Crouzet Groupe (depuis 2023)</li> <li>• Membre du Conseil de Surveillance, Chrome Topco (Cerba Healthcare) (depuis 2023)</li> <li>• Contrôleur financier (<i>Financial Controller</i>) au Conseil de Surveillance, STMicroelectronics (société cotée en bourse aux Pays-Bas)</li> <li>• Membre du conseil de surveillance, STMicroelectronics Holding (Pays-Bas)</li> </ul> <p><b>Autres mandats et fonctions au cours des cinq (5) dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant permanent, Bpifrance Participations, administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ FT1CI (actionnaire de STMicroelectronics Holding) (jusqu'en 2019)</li> <li>○ Antalis International (jusqu'en 2018)</li> </ul> </li> <li>• Représentant permanent de Bpifrance Investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Observateur au Conseil d'Administration, Gascogne (jusqu'en 2023) et au Conseil d'Administration d'Idemia (jusqu'en 2020)</li> <li>○ Administrateur, Attis 2 (jusqu'en 2023)</li> </ul> </li> <li>• Administrateur, Labrador Investment Holdings (Royaume-Uni) (jusqu'en 2022)</li> </ul>
<p><b>FSP (représenté par Agnès Audier, née le 3 novembre 1964), nommé sur proposition du FSP</b></p> <p><i>(Administratrice actuelle d'Eutelsat, qui sera nommée de nouveau sur proposition de FSP)</i></p>	<p><b>Mandat :</b> Administratrice d'Eutelsat depuis le 4 novembre 2016, nouvelle nomination prévue à la Réalisation jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2026-2027 d'Eutelsat.</p> <p><b>Siège social :</b> 9 Rue Duphot, 75001 Paris, France</p> <p><b>Indépendante :</b> Oui</p> <p><b>Administratrice actuelle d'Eutelsat :</b> Oui</p> <p><b>Expérience de la représentante permanente :</b> Le FSP est Membre du Conseil d'Administration d'Eutelsat depuis le 4 novembre 2016. Son représentant permanent est actuellement Mme Agnès Audier.</p> <p>Agnès Audier est ancienne élève de l'École normale supérieure, Ingénieure en chef du Corps des Mines, physicienne de formation (diplôme de troisième cycle en sciences des matériaux) et diplômée de Sciences Po. De 1993 à 1995, elle a été conseillère technique auprès du ministre des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, Mme Simone Veil. De 1995 à</p>

	<p>1997, elle a été directrice du cabinet du ministre des PME du Commerce et de l'Artisanat, M. Jean-Pierre Raffarin, qui sera par la suite nommé Premier ministre. De 1997 à 2001, Agnès Audier a été Vice-Présidente Senior, Directrice de la Stratégie et des Programmes Transverses et Secrétaire du Comité Exécutif du groupe Vivendi. Elle a ensuite été nommée Directrice générale de VivendiNet, la branche Digitale et Technologie de Vivendi Universal. De 2003 à 2006, elle a été Vice-Présidente Exécutive et Directrice de la Performance Opérationnelle du groupe Havas, un leader mondial de publicité et de communication. En 2007, elle a rejoint BCG (<i>Boston Consulting Group</i>) où elle a été élue Directrice Associée en 2008, et a ensuite été membre du Comité Opérationnel Europe de l'Ouest et Amérique latine. Agnès Audier est actuellement, depuis octobre 2019, consultante indépendante sur des enjeux de transformation digitale et data et Senior Advisor au BCG. En outre, elle est Membre du Conseil d'Administration de Worldline, Membre du Conseil d'Administration du groupe Crédit Agricole (CASA), membre du Comité Stratégique du Think Tank CosmiCapital, consultante chez Ergon Capital Partner, membre bénévole du conseil de surveillance de l'Institut Curie (oncologie) et Présidente bénévole du Conseil d'Administration de SOS Seniors, une ONG française qui se consacre à la prise en charge des personnes âgées, et d'Impact Tank.</p> <p><b>Membre actuelle d'un comité du Conseil d'Administration :</b> Présidente du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Membre du Comité d'Audit, Risques et Conformité, Membre du Comité des Rémunérations, Membre du Comité Ad Hoc</p> <p><b>Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation:</b> Membre du Comité d'Audit, Risques et Conformité, membre du Comité Stratégique, Présidente du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise</p> <p><b>Fonction actuelle d'administratrice/associée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du conseil d'administration, Worldline (société cotée) (depuis 2020)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, Groupe Crédit Agricole SA (CASA) (société cotée) (depuis 2021).</li> <li>• Présidente, SOS Seniors (bénévole)</li> <li>• Présidente, Impact Tank (pro bono)</li> <li>• Membre du Comité stratégique, Think Tank CosmiCapital (depuis 2022)</li> <li>• Membre du conseil de surveillance de l'Institut Curie</li> </ul> <p><b>Autres mandats et fonctions au cours des cinq (5) dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice associée, <i>Boston Consulting Group</i> (de 2008 au 1<sup>er</sup> octobre 2018)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, Ingenico (jusqu'en 2020)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, Hime (holding de la SAUR) (jusqu'en 2022)</li> </ul>
<p><b>Sunil Bharti Mittal, né le 23 octobre 1957, nommé sur proposition de Bharti</b> <i>(Administrateur</i></p>	<p><b>Durée du mandat :</b> Nomination prévue à la Réalisation jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2026-2027 d'Eutelsat.</p> <p><b>Indépendant :</b> Non</p>

*proposé d'Eutelsat et Vice-Président proposé)*

**Administrateur actuel d'Eutelsat : Non**

**Expérience :** Sunil Bharti Mittal est le fondateur et le président de Bharti Enterprises, l'une des principales entreprises indiennes de la première génération, qui a des intérêts dans les télécommunications, les communications spatiales, les solutions numériques, l'assurance, les produits agroalimentaires, l'immobilier et l'hôtellerie. Bharti a des joint-ventures avec plusieurs partenaires mondiaux comme SingTel, SoftBank, AXA, Del Monte et le Gouvernement du Royaume-Uni, entre autres.

Bharti Airtel, l'entreprise phare de Bharti Enterprises, est une société de télécommunications de premier plan qui opère dans 17 pays et se classe parmi les trois premiers opérateurs de téléphonie mobile au monde. Airtel est le plus grand fournisseur intégré de solutions de communications en Inde et le deuxième opérateur de téléphonie mobile en Afrique, desservant près d'un demi-milliard de clients dans l'ensemble de ses activités.

En 2020, Bharti Global, en partenariat avec le Gouvernement du Royaume-Uni, a acquis OneWeb, une société de communications spatiales d'un genre nouveau qui a récemment achevé sa constellation de satellites en orbite basse (LEO) pour fournir une connectivité à haut débit et à faible latence dans les zones rurales éloignées, les routes maritimes et aériennes et dans le secteur de la défense à travers le monde. Sunil Bharti Mittal est le président exécutif de OneWeb.

Sunil Bharti Mittal a reçu le Padma Bhushan, l'une des plus hautes distinctions civiles de l'Inde, décernée à des personnes ayant rendu des services éminents. Il a reçu le prix Alumni Achievement Award de la Harvard Business School, la plus haute distinction décernée par l'institut aux anciens élèves. Il fait partie du conseil consultatif mondial de l'université de Harvard et a siégé au conseil des conseillers du doyen de la Harvard Business School. Sunil Bharti Mittal a reçu le prestigieux Chairman's Award de la GSM Association et a été nommé docteur honoris causa par plusieurs grandes universités en Inde et en Europe.

Sunil Bharti Mittal a été président de la Chambre de commerce internationale et de la GSM Association de 2016 à 2018. Sunil Bharti Mittal a été administrateur de la Fondation Carnegie pour la paix internationale de 2009 à 2021. Sunil Bharti Mittal préside le Conseil d'Action du B20 sur l'Intégration Economique Africaine pendant la présidence indienne du G20. Sunil Bharti Mittal est également commissaire en exercice de la Commission du haut débit pour le développement durable de l'Union internationale des télécommunications et de l'UNESCO. Sunil Bharti Mittal est membre de l'International Business Council du Forum économique mondial et membre du Global Board of Advisors du Council on Foreign Relations. Sunil Bharti Mittal a siégé au Conseil d'Administration de plusieurs multinationales, dont Unilever PLC, Standard Chartered Bank PLC et SoftBank Corp.

Sunil Bharti Mittal est étroitement associé au lancement des initiatives de l'industrie indienne en matière de commerce mondial et d'investissements. Il a été président de la Confédération de l'industrie indienne et a siégé au Conseil du commerce et de l'industrie du Premier ministre indien. Il est coprésident du groupe de travail sur les TIC et les technologies émergentes du forum des chefs d'entreprise Inde-États-Unis et membre des forums des chefs d'entreprise Inde-Royaume-Uni, Inde-Japon et Inde-Suède. Il est

coprésident du Conseil d'affaires Inde-Afrique.

Sunil Bharti Mittal est convaincu qu'une entreprise responsable a le devoir de rendre la pareille à la communauté dans laquelle elle opère. Cette conviction a donné naissance à la Fondation Bharti, qui gère plus de 173 écoles Satya Bharti et soutient plus de 800 écoles publiques dans le cadre de son programme de soutien à la qualité, afin de garantir une éducation holistique.

**Membre actuel d'un comité du Conseil d'Administration : N/A**

**Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation :** Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance, membre du Comité Stratégique

**Mandats d'administrateur/partenerariat actuels :**

- Président, Bharti (SBM) Holdings Private Limited (depuis septembre 2007)
- Président, Bharti SBM Trustees II Private Limited (depuis mai 2009)
- Président, Bharti (Satya) Trustees Private Limited (depuis mai 2009)
- Président, Bharti (SBM) Resources Private Limited (depuis mai 2009)
- Président, Bharti Enterprises (Holding) Private Limited (depuis janvier 2010)
- Président, Bharti Telecom Limited (depuis octobre 1986)
- Président, Bharti SBM Trustees S1 Private Limited (depuis mai 2017)
- Président, Bharti SBM Trustees S2 Private Limited (depuis mai 2017)
- Président, Bharti SBM Trustees D1 Private Limited (depuis mai 2017)
- Président, fondation Satya Bharti (limitée par garantie) (depuis décembre 2017)
- Président, Bharti Airtel Limited (depuis juillet 1995)
- Président, Bharti (SBM) Trustees Limited (depuis mai 2009)
- Président, Bharti (SBM) Services Limited (depuis mai 2009)
- Président, Bharti Overseas Private Limited (depuis novembre 2005)
- Président, Airtel Payments Bank Limited (depuis avril 2016), membre du Comité Spécial des Fraudes
- Administrateur, Qatar Endowment (depuis novembre 2013)
- Président, Airtel Africa plc (depuis octobre 2018), membre du Comité des Nominations
- Administrateur, Réseau i2i Limited (depuis mai 2020)
- Administrateur, OneWeb Holdings Limited (depuis novembre 2020)

**Mandats d'administrateur/partenerariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :**

- Administrateur, Bharti Realty Holdings Limited (décembre 2018 - février 2019)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur, WorldVu Satellites Limited (juin 2015 - octobre 2017)</li> </ul>
<p><b>Bharti (représenté par Shravini Bharti Mittal, né le 31 août 1987), nommé sur proposition de Bharti</b></p> <p><i>(Administrateur proposé d'Eutelsat)</i></p>	<p><b>Durée du mandat :</b> Nomination prévue à la Réalisation jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2024-2025 d'Eutelsat.</p> <p><b>Indépendant :</b> Non</p> <p><b>Administrateur actuel d'Eutelsat :</b> Non</p> <p><b>Expérience du représentant permanent :</b> Shravini Bharti Mittal est le Fondateur d'Unbound et le Directeur général de Bharti Global Limited, la branche d'investissement international de la famille Bharti, qui a des intérêts dans les télécommunications, l'immobilier, l'énergie et la technologie. Unbound est l'une des sociétés d'investissement technologique les plus performantes au monde, se concentrant sur les services financiers, les logiciels d'entreprise, la logistique, la santé et le bien-être. Unbound compte 27 investissements, dont Databricks, Asana, Cars24, Motorway, Deep Instinct et Stripe.</p> <p>Entre 2016 et 2017, Shravini Bharti Mittal a été Investisseur chez SoftBank Vision Fund, un fonds de 100 milliards de dollars U.S. qui investit dans des entreprises technologiques. Auparavant, Shravini Bharti Mittal était Directeur Adjoint chez Better Capital, une société de capital-investissement à Londres, de 2014 à 2015. Il était chargé du redressement d'entreprises en difficulté dans les secteurs de la vente au détail et de l'industrie manufacturière.</p> <p>Entre 2010 et 2012, Shravini Bharti Mittal a été directeur chez Airtel Africa, où il a fait partie de l'équipe de direction qui a mené l'intégration de Zain après l'acquisition. Après son mandat en Afrique, il a rejoint l'équipe de direction d'Airtel Inde pour lancer la 3G. Avant cela, il a travaillé chez J.P. Morgan dans la banque d'investissement couvrant la technologie, les médias et les télécommunications.</p> <p>Shravini Bharti Mittal est titulaire d'une licence en comptabilité et finance de l'université de Bath, d'une maîtrise et d'un MBA de l'université d'Amsterdam et un MBA de l'Harvard Business School.</p> <p><b>Membre actuel d'un comité du Conseil d'Administration :</b> N/A</p> <p><b>Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation:</b> Membre du Comité d'Audit, Risques et Conformité ; membre du Comité des Rémunérations ; membre du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise</p> <p><b>Mandats d'administrateur/parteneriat actuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur, Unbound Holdco Ltd (depuis octobre 2020)</li> <li>Administrateur, Unbound Consolidator Co Ltd (depuis octobre 2020)</li> <li>Administrateur, Unbound Capital Limited (depuis novembre 2019)</li> <li>Administrateur, Unbound Holdings Ltd (depuis juillet 2019)</li> <li>Administrateur, Unbound (GP) Ltd (depuis octobre 2017)</li> <li>Fondateur et PDG, Unbound Advisors Ltd (depuis mai 2017)</li> <li>Administrateur, Open Origins Limited (depuis décembre 2021)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur, Forto (depuis juin 2021)</li> <li>• Administrateur, Aurora Acquisition Corp (depuis mars 2021)</li> <li>• Administrateur, VAHA Technologies Limited (depuis décembre 2020)</li> <li>• Administrateur, Paack SPV Investments, SL (depuis septembre 2019)</li> <li>• Administrateur, Qidenus Group GmbH (depuis juillet 2018)</li> <li>• Administrateur, SVAVA PTE. Limited (depuis avril 2018)</li> <li>• Administrateur, Mpharma Data Inc. (depuis novembre 2017)</li> <li>• Administrateur, Bharti Space Limited (depuis février 2021)</li> <li>• Administrateur, OneWeb Holding Limited (depuis juin 2020)</li> <li>• Administrateur, Airtel Africa plc (depuis octobre 2018)</li> <li>• Administrateur, Guernsey Airtel Limited (depuis juin 2017)</li> <li>• Administrateur, Jersey Airtel Limited (depuis juin 2017)</li> <li>• Administrateur, Norlake Hospitality Limited (depuis février 2017)</li> <li>• Directeur général, Bharti Global Ltd (depuis juin 2015)</li> <li>• Administrateur, GH Holdings 1Ltd (depuis février 2017)</li> <li>• Administrateur, GH Holdings 2Ltd (depuis février 2017)</li> <li>• Administrateur, Newco NHL UK (17) Limited (depuis juillet 2017)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur, Newark (US) LLC (Novembre 2017 – mars 2022)</li> <li>• Administrateur, Healthy Asian Kitchen (Juin 2019 – novembre 2021)</li> <li>• Administrateur, Norfolk Holdings Limited (Avril 2019 – juillet 2021)</li> <li>• Administrateur, SB Energy Holdings Limited (Août 2019 – septembre 2021)</li> <li>• Administrateur, Kenmin (HP) Ltd (Octobre 2018 – décembre 2021)</li> <li>• Administrateur, SK Kenmin Limited (Août 2018 – décembre 2021)</li> <li>• Administrateur, Emtel Limited (Février 2017 – février 2020)</li> <li>• Administrateur, Trevor International Limited (Avril 2019 – mars 2021)</li> <li>• Administrateur, Delonex Energy Ltd (Mai 2017 – juin 2022)</li> <li>• Administrateur, Adani Energy Holdings Limited (août 2019 – septembre 2021)</li> </ul>
<p><b>Gouvernement du Royaume-Uni (représenté par Elena Ciallie, née le 7 septembre 1967)</b></p> <p><i>(Administrateur proposé d'Eutelsat)</i></p>	<p><b>Durée du mandat :</b> Nomination prévue à la Réalisation jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2026-2027 d'Eutelsat.</p> <p><b>Indépendante :</b> Non</p> <p><b>Administrateur actuel d'Eutelsat :</b> Non</p> <p><b>Expérience de la représentante permanente :</b> Elena Ciallie a rejoint UKGI en tant qu'Administrateur Exécutif en octobre 2020, se concentrant sur la fourniture de conseils en matière de gouvernance et de finance d'entreprise au gouvernement. En plus de son rôle à l'UKGI, elle est actuellement administrateur non-exécutif d'illimity Bank, une banque axée uniquement sur les PME numériques dont le siège se trouve à Milan, en Italie.</p> <p>Avant d'occuper ses fonctions actuelles, elle a mené une carrière de vingt-cinq (25) ans dans la banque d'investissement auprès de Citibank, Goldman</p>

	<p>Sachs et Ondra Partners, conseillant des entreprises dans toute l'Europe en matière de stratégie financière, de levée de fonds et d'allocation de capital.</p> <p>Elena Ciallie a été administratrice non-exécutive et membre du comité d'audit et des risques de OneWeb Holdings Limited depuis 2021.</p> <p><b>Membre actuel d'un comité du Conseil d'Administration :</b> N/A</p> <p><b>Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation:</b> Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance, membre du Comité Stratégique</p> <p><b>Mandats d'administratrice/partenariat actuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administratrice Non-Exécutive, Illimity Bank S.p.A (Italy) (depuis septembre 2018)</li> <li>• Agent Fiduciaire, Willow Foundation (Royaume-Uni) (depuis juin 2017)</li> <li>• Actionnaire, Administratrice Non-Exécutive, et membre du comité d'audit et risques, OneWeb Holdings Limited (depuis novembre 2021)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administratrice/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administratrice Non-Exécutive, GEDI Gruppo Editoriale S.p.A (Italie) (Avril 2017 – août 2020)</li> </ul>
<p><b>Dong Wan Yoo, né le 25 janvier 1971, nommé sur proposition d'Hanwha (Administrateur proposé d'Eutelsat)</b></p>	<p><b>Durée du mandat :</b> Nomination prévue à la Réalisation jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2026-2027 d'Eutelsat.</p> <p><b>Indépendant :</b> Oui</p> <p><b>Administrateur actuel d'Eutelsat :</b> Non</p> <p><b>Expérience :</b> Après avoir obtenu une licence en administration des affaires à l'université de Corée et un MBA à l'université de Stanford, Dong Wan Yoo a été consultant au Boston Consulting Group et manager chez Arthur D Little avant de rejoindre le groupe Hanwha en 2006, où il a passé les seize (16) dernières années à s'occuper de la planification stratégique de l'entreprise, du développement commercial et de la gestion des investissements.</p> <p>Dong Wan Yoo est actuellement vice-président exécutif de Hanwha Systems et Hanwha Aerospace, où il dirige les activités spatiales couvrant les communications par satellite, l'observation de la terre, la mobilité aérienne avancée, les missions spatiales et la construction de fusées.</p> <p><b>Membre actuel d'un comité du Conseil d'Administration :</b> N/A</p> <p><b>Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation :</b> Membre du Comité Stratégique</p> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariat actuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur, Overair, Inc. (depuis juillet 2021)</li> <li>• Administrateur, Hanwha Systems UK Ltd. (depuis octobre 2021)</li> <li>• Administrateur, Hanwha Phasor Ltd (depuis juillet 2021)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur, Kymeta Corporation (depuis décembre 2022)</li> <li>• Administrateur, Satrec Initiative Co. Ltd (depuis septembre 2022)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b> Administrateur de P&amp;W NGPF Manufacturing Company Singapore Pte. Ltd. (Septembre 2016 – juin 2021)</p>
<p><b>Padraig Mc Carthy, né le 27 septembre 1960, nommé sur proposition de OneWeb</b> (Administrateur proposé d'Eutelsat)</p>	<p><b>Durée du mandat :</b> Nomination prévue à la Réalisation jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2025-2026 d'Eutelsat.</p> <p><b>Indépendant :</b> Oui</p> <p><b>Administrateur actuel d'Eutelsat :</b> Non</p> <p><b>Expérience :</b> Padraig Mc Carthy dispose de plus de vingt-cinq (25) ans d'expérience en tant que cadre supérieur dans l'industrie des satellites spatial.</p> <p>Titulaire d'un diplôme de commerce de l'<i>University College Cork</i> (Irlande), Padraig Mc Carthy a commencé sa carrière dans l'audit chez KPMG Cork, en qualité d'expert-comptable, travaillant à la fois dans le domaine de l'audit et de la réorganisation des entreprises. Après avoir travaillé chez Norton S.A. (filiale de Saint Gobain) au Luxembourg en tant que directeur financier européen de la division des produits de construction, il a rejoint l'entreprise de services par satellite SES en tant que contrôleur financier en 1995. Il a occupé divers postes de direction financière et commerciale au cours des 23 années qu'il a passées chez SES., et notamment celui de directeur financier de SES Astra de 2022 à 2011 et de directeur financier de SES de 2013 à 2018.</p> <p>Après SES en 2018, Padraig Mc Carthy a rejoint NewSpace Capital GP S.A, une société de capital-investissement qui investit dans des entreprises en phase de croissance opérant dans l'écosystème spatial, en tant que directeur financier et membre du conseil d'administration de septembre 2018 à mai 2021. Il est actuellement conseiller principal et associé de NewSpace Capital.</p> <p>Outre ses diverses fonctions de représentation de SES au sein des organes d'administrations de ses filiales et participations, il a été administrateur indépendant de Kleos Space SA de novembre 2021 à mai 2022 et conseiller principal de juin 2022 à février 2023.</p> <p>Depuis octobre 2018, il est également administrateur indépendant au sein du conseil d'administration de Shurgard Self Storage Limited, une société admise à la cotation sur Euronext, dont il préside également le comité d'audit, et siège au comité ESG (anciennement comité de nomination et de rémunération).</p> <p><b>Membre actuel d'un comité du Conseil d'Administration :</b> N/A</p> <p><b>Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation:</b> Président du Comité d'Audit, Risques et Conformité, membre du Comité des Rémunérations</p> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariat actuels :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller principal, NewSpace Capital GP SA (depuis juin 2021)</li> <li>• Associé à responsabilité limitée (<i>limited partner</i>), NewSpace Capital Partners SCSp (depuis novembre 2020)</li> <li>• Administrateur non-exécutif indépendant, président du comité d'audit et membre du comité ESG, Shurgard Self Storage Limited (depuis octobre 2018)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur financier, NewSpace Capital GP SA (septembre 2018 - mai 2021)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, NewSpace Capital Partners GP SA (septembre 2018 – avril 2021)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, NewSpace Capital Partners SCSp (septembre 2018 – avril 2021)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, NewSpace Capital GP SA (septembre 2018 - avril 2021)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, NewSpace Capital Fund Sicav-Raif (octobre 2018 - avril 2021)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, NewSpace Capital Holdco SA (août 2020 - avril 2021)</li> <li>• Administrateur non exécutif indépendant, Kleos Space SA (novembre 2021 - mai 2022)</li> <li>• Conseiller principal, Kleos Space SA (juin 2022 - février 2023)</li> <li>• Conseiller principale, SES (avril 2018 - septembre 2018)</li> </ul>
<p><b>Cynthia Gordon</b>  <b>nommée sur</b>  <b>proposition de</b>  <b>OneWeb, née le 17</b>  <b>novembre 1962</b></p> <p><i>(Administratrice actuelle d'Eutelsat, qui sera nommée de nouveau sur proposition de OneWeb)</i></p>	<p><b>Durée du mandat :</b> Administratrice d'Eutelsat depuis le 7 novembre 2019, nouvelle nomination prévue à la Réalisation jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2025-2026 d'Eutelsat.</p> <p><b>Indépendante :</b> Oui</p> <p><b>Administratrice actuelle d'Eutelsat :</b> Oui</p> <p><b>Expérience :</b> Cynthia Gordon a plus de trente (30) ans d'expérience dans le secteur des télécommunications et du numérique en Europe, dans la région MENA et en Asie.</p> <p>Elle est présidente de Global Fashion Group, une entreprise de e-commerce « pure player » cotée qui dessert un marché de plus d'un milliard de clients en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et en Australie, et administratrice de Bodycote, un fournisseur de services de traitement thermique.</p> <p>Elle a été membre du Conseil d'administration de Kinnevik AB, l'une des plus grandes sociétés d'investissement axées sur l'industrie en Europe et a précédemment occupé des postes de direction chez Orange, Millicom et Ooredoo.</p> <p><b>Membre actuelle d'un comité du Conseil d'Administration :</b> Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance, membre du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise</p> <p><b>Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation:</b> Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance, membre du Comité de Responsabilité Sociétale de</p>

	<p>l'Entreprise</p> <p><b>Mandats d'administratrice/partenariat actuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidente, Global Fashion Group (société luxembourgeoise cotée à la Bourse de Francfort) (depuis 2017)</li> <li>• Membre du Conseil d'administration, Bodycote Plc (société cotée, Royaume-Uni) (depuis 2022)</li> <li>• Conseil, Tillman Global Holding (depuis 2023)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administratrice/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration, Kinnevik AB (jusqu'en 2018)</li> <li>• Membre du Conseil d'administration, Tele2 (Suède) (jusqu'en 2021),</li> <li>• Membre du Conseil d'administration, BIMA Mobile (Suède) (jusqu'en 2021)</li> <li>• Membre du Conseil d'administration, Bayport (Maurice) (jusqu'en 2021)</li> <li>• Directrice général Afrique de Millicom (jusqu'en 2017)</li> </ul>
<p><b>Mia Brunell Livfors, née le 30 novembre 1965, nommée sur proposition de OneWeb</b></p> <p><i>(Administrateur proposé d'Eutelsat)</i></p>	<p><b>Durée du mandat :</b> Nomination prévue à la Réalisation et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2024-2025 d'Eutelsat.</p> <p><b>Indépendant :</b> Oui</p> <p><b>Administrateur actuel d'Eutelsat :</b> Non</p> <p><b>Expérience :</b> Mia Brunell Livfors a étudié l'économie et la gestion d'entreprise à l'université de Stockholm (1985-1989).</p> <p>Au cours de sa carrière professionnelle, elle a été PDG du groupe Axel Johnson AB depuis 2015, PDG du groupe Kinnevik entre 2006 et 2014 et directrice financière du groupe Modern Times MTG AB entre 2001 et 2006. Elle a acquis une vaste expérience en occupant divers postes d'administrateur, en tant que présidente et membre du conseil d'administration d'entreprises internationales cotées en bourse, publiques et privées. L'expérience de Mia Brunell Livfors couvre divers secteurs, notamment la vente au détail BtoB et BtoC, l'alimentation, l'informatique, les télécommunications, les médias, l'industrie, la mode, la beauté et l'énergie solaire.</p> <p><b>Membre actuel d'un comité du Conseil d'Administration :</b> N/A</p> <p><b>Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation:</b> Membre du Comité des Rémunérations, membre du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise</p> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariat actuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PDG, Axel Johnson AB (juin 2015 – septembre 2023)</li> <li>• Administratrice, Axel Johnson AB (depuis septembre 2023)</li> <li>• Présidente et administratrice, Axfood AB (depuis avril 2016) (société cotée en bourse)</li> <li>• Présidente, Dustin Group AB (société cotée en bourse) / (depuis 2016 – administratrice 2016-2017 et présidente depuis 2017)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administratrice, Kicks Group AB (administratrice juillet 2016 – août 2023 / présidente de 2016 à 2022)</li> <li>• Présidente, Axel Johnson International AB (administratrice août 2015 – septembre 2023 / présidente 2017 - 2023)</li> <li>• Administratrice, Martin &amp; Servera AB (juin 2015 – septembre 2023)</li> <li>• Administratrice, Efva Attling Stockholm AB (depuis octobre 2008)</li> <li>• Présidente du conseil d’administration, Snackedjupet (depuis août 2014) (directrice générale de 2014 à 2022)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administratrice, Stena AB (Octobre 2014 – mai 2022)</li> <li>• Administratrice, Åhlens AB (2016 – 2022) / présidente (Mai 2016 – août 2022)</li> <li>• Administratrice et présidente, Novax AB (Janvier 2017 – novembre 2017)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, AxSol AB (Octobre 2020 - juin 2023)</li> <li>• Membre du conseil d'administration, Svensk Handel AB (Juin 2016 – mai 2020)</li> <li>• Membre du conseil d'administration et présidente, Axstores AB (Juin 2015 - mai 2023)</li> </ul>
<p><b>Esther Gaide, née le 6 septembre 1961</b></p> <p><i>(Administratrice d'Eutelsat)</i></p>	<p><b>Durée du mandat :</b> Administratrice depuis le 8 Novembre 2017, jusqu’à l’issue de l’assemblée générale annuelle des actionnaires d’Eutelsat statuant sur les comptes de l’exercice 2024-2025 d’Eutelsat.</p> <p><b>Indépendante :</b> Oui</p> <p><b>Administratrice actuelle d'Eutelsat :</b> Oui</p> <p><b>Expérience :</b> Esther Gaide est diplômée de l'ESSEC et expert-comptable, a débuté sa carrière en 1983 dans l’audit externe, au sein de PricewaterhouseCoopers (PwC) à Paris et à Londres, puis au sein de Deloitte à Paris et aux États-Unis. En 1994, elle rejoint le groupe Bolloré en tant que Directrice Audit Interne Groupe, où elle met en place le département d'audit interne en participant à la réorganisation du département maritime et à la prise de contrôle du groupe Rivaud. Entre 1996 et 2006, elle occupe successivement les fonctions de Directrice financière de Bolloré Division Logistiques, Directrice financière de Bolloré Division Logistiques Afrique et enfin Directrice du Contrôle du groupe, où elle est responsable de l’ensemble des fonctions financières centrales de gestion, consolidation et de contrôle. En 2006, elle rejoint Havas pour devenir ensuite Directeur Financier Adjoint et Directeur des Ressources Humaines. En 2011, elle rejoint Technicolor (anciennement Thomson) en tant que Directrice du Contrôle du groupe, supervisant l’ensemble des fonctions financières de gestion, de consolidation et de contrôle. En 2012, elle est nommée Directrice financière adjointe du groupe, avant de devenir Directrice financière et membre du Comité exécutif de Technicolor, en 2015. Elle a été Directrice financière d’Elior Group de 2018 à 2023. Elle est également membre du Conseil d’administration d’Iliad, un fournisseur de télécommunications.</p> <p><b>Membre actuelle d'un comité du Conseil d'Administration :</b> Présidente</p>

	<p>du Comité d'Audit, Risques et Conformité et membre du Comité Ad Hoc</p> <p><b>Membre d'un comité immédiatement après la Réalisation:</b> Membre du Comité d'Audit, Risques et Conformité, membre du Comité des Rémunérations</p> <p><b>Mandats d'administratrice/parteneriat actuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'Administration, Iliad S.A. (depuis 2021)</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration, Forvia (depuis 2023)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administratrice/parteneriats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice financière, Elior Group (société cotée en bourse) (jusqu'en 2023)</li> <li>• Directrice financière, Technicolor (jusqu'en 2018)</li> </ul>
<p><b>Florence Parly, née le 8 mai 1963</b></p> <p><i>(Administratrice d'Eutelsat)</i></p>	<p><b>Durée du mandat :</b> Administratrice depuis le 27 juillet 2023 (à la suite de sa cooptation en remplacement de Didier Leroy qui a démissionné de ses fonctions), jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2024-2025</p> <p><b>Indépendante :</b> Oui</p> <p><b>Administratrice actuelle d'Eutelsat :</b> Oui</p> <p><b>Expérience :</b> en tant qu'ancienne Ministre des Armées (2017-2022), Secrétaire d'État au Budget (2000-2002) et Vice-présidente du conseil régional de Bourgogne, Florence Parly possède une vaste expérience de la politique et du gouvernement. Tout au long de sa carrière, Florence Parly a mené des travaux essentiels dans les domaines de l'économie, de l'emploi, des infrastructures, du logement, de la sécurité sociale, et autres. Florence Parly a également occupé des postes de direction dans de grandes entreprises industrielles et de transport françaises, ayant été Directrice générale de SNCF Voyageurs et Directrice générale adjointe d'Air France. Florence Parly possède une grande expérience en matière de gouvernance d'entreprise : elle a été membre indépendant du conseil d'administration d'Altran Technologies, d'Ingenico et de Zodiac Aerospace. Elle a récemment rejoint Newcleo et IPSOS en tant que membre indépendant du conseil d'administration et est membre de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts.</p> <p><b>Membre actuel d'un comité du Conseil d'Administration :</b> Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance, membre du Comité des Rémunérations</p> <p><b>Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation:</b> Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance, Présidente du Comité des Rémunérations</p> <p><b>Mandats d'administrateur/parteneriat actuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre de la Commission de Surveillance, Caisse des Dépôts (depuis 2023)</li> <li>• <i>Senior Advisor</i>, Jolt Capital (depuis 2023)</li> <li>• Administratrice, Newcleo (UK) (depuis 2023)</li> <li>• Administratrice, IPSOS (depuis mai 2023)</li> <li>• Présidente du conseil d'administration, Conservatoire national des</li> </ul>

	<p>arts et métiers</p> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministre des Armées (2017-2022)</li> </ul>
<p><b>Fleur Pellerin, née le 29 août 1973</b></p> <p><i>(Administratrice d'Eutelsat)</i></p>	<p><b>Durée du mandat :</b> Administratrice depuis le 10 Novembre 2022, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2025-2026 d'Eutelsat.</p> <p><b>Indépendante :</b> Oui</p> <p><b>Administratrice actuelle d'Eutelsat :</b> Oui</p> <p><b>Expérience :</b> Fleur Pellerin a rejoint le Conseil d'Administration d'Eutelsat le 10 novembre 2022. Elle possède une expérience et une solide expertise dans les domaines des médias, des télécommunications et des hautes technologies. En 2012, Fleur Pellerin a été nommée Ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique au sein du gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Durant cette période, elle s'est efforcée de faire du numérique un axe majeur en lançant le mouvement « FrenchTech » et a mené à bien diverses réformes fiscales et réglementaires pour soutenir l'entrepreneuriat et l'investissement en France. En 2014, elle devient secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur et du Tourisme, puis ministre de la Culture et de la Communication la même année. En 2016, Fleur Pellerin quitte le gouvernement et fonde Korelya Capital, un fonds de capital-risque basé à Paris dont la mission est d'investir dans des startups européennes de haute technologie à forte croissance. Korelya gère aujourd'hui plus de 750 millions d'euros dans 9 pays européens. Fleur Pellerin siège aux conseils d'administration des sociétés KLM, Gaumont et Stanhope Capital Partner en qualité d'Administratrice Indépendante, elle a également été Administratrice Indépendante chez Schneider Electric et Talan. Elle préside également le Comité de Mission du Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis janvier 2022. Elle est ancienne membre de la Cour des comptes française, et est diplômée de l'ESSEC business school, Sciences Po et de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).</p> <p><b>Membre actuelle d'un comité du Conseil d'Administration :</b> Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance et membre du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise</p> <p><b>Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation:</b> Membre du Comité de Nomination et de Gouvernance, membre du Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise</p> <p><b>Mandats d'administrateur/parteneriat actuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondatrice et Associée gérante, Korelya Capital (Administratrice des sociétés de portefeuille Devialet, Ledger, Synapse Medicine et Finn)</li> <li>• Administratrice, Gaumont (société cotée en bourse) (depuis 2021)</li> <li>• Administratrice, Eurockéennes Festival (depuis 2018)</li> <li>• Administratrice, France Digitale (depuis 2016)</li> <li>• Administratrice, KLM, NV (Hollande) (depuis 2018)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administratrice, Stanhope Capital Group (Suisse) (depuis 2021)</li> <li>• Présidente, CanneSeries Festival (depuis 2018)</li> <li>• Présidente, Comité de Mission du Crédit Mutuel Alliance Fédérale (depuis 2022)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administrateur/partenariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administratrice, Schneider Electric (jusqu'en 2022)</li> <li>• Administratrice, Talan (jusqu'en 2023)</li> </ul>
<p><b>CMA CGM</b> <b>(représentée par</b> <b>Michel Sirat, né le 13</b> <b>mai 1961)</b></p> <p><i>(Administrateur</i> <i>d'Eutelsat)</i></p>	<p><b>Durée du mandat :</b> Administrateur depuis le 10 Novembre 2022, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice 2025-2026 d'Eutelsat.</p> <p><b>Siège social :</b> Boulevard Jacques Saade 4 Quai D'arenc, 13235 Marseille, France</p> <p><b>Indépendant :</b> Oui</p> <p><b>Administrateur actuel d'Eutelsat :</b> Oui</p> <p><b>Expérience du représentant permanent :</b> CMA CGM Participations est représentée par Michel Sirat.</p> <p>Michel Sirat a rejoint CMA CGM SA en 2011 en tant que Vice-Président Exécutif du Groupe et Directeur Financier. Depuis 2023, il occupe la position de Vice-Président Exécutif du Groupe chargé de la Stratégie et des Fusions et Acquisitions. Il a auparavant été Directeur Général, Trading et Gestion de Portefeuille, Europe chez GDF SUEZ (désormais Engie) et Directeur Général de SUEZ Energy Resources North America. Il a été fonctionnaire du Trésor français, et administrateur suppléant pour la France au FMI. Michel Sirat a également été Administrateur Indépendant de Futuren SA (une filiale d'EDF Energies Nouvelles). Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, de l'Ecole Centrale de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).</p> <p><b>Membre actuel d'un comité du Conseil d'Administration :</b> Membre du Comité d'Audit, Risques et Conformité, membre du Comité Ad Hoc</p> <p><b>Membre d'un comité du Conseil d'Administration immédiatement après la Réalisation:</b> Membre du Comité d'Audit, Risques et Conformité, membre du Comité Stratégique</p> <p><b>Mandats d'administrateur/partenerariat actuels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-Président Exécutif du Groupe chargé de la Stratégie et des Fusions et Acquisitions, CMA-CGM SA (depuis 2023)</li> </ul> <p><b>Mandats d'administrateur/partenerariats/autres intérêts au cours des cinq (5) dernières années :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-Président Exécutif du Groupe et Directeur Financier, CMA-CGM SA (de 2011 à 2023)</li> <li>• Administrateur, Terminal Link (jusqu'en 2023)</li> <li>• Administrateur, CMA-CGM Global Business Services Ltd (Inde) (jusqu'en 2023)</li> <li>• Administrateur, Fenix Marine Services (Etats-Unis) (jusqu'en 2023)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur, Fin Topco (US) Inc. (jusqu'en 2023)</li> <li>• Secrétaire, APL Investments America LLC (Etats-Unis) (jusqu'en 2023)</li> </ul>
--	---

En outre, il est rappelé que :

- la fonction de Censeur du Conseil d'Administration est exercée par la personne exerçant la fonction de Secrétaire exécutif d'EUTELSAT IGO en vertu des accords conclus entre EUTELSAT IGO et Eutelsat qui imposent certaines contraintes à Eutelsat. Veuillez vous reporter au paragraphe 8.2.6 (*Autres réglementations applicables au Groupe Eutelsat*) du présent Document d'Exemption pour plus d'informations sur les relations entre Eutelsat et EUTELSAT IGO ainsi qu'au paragraphe 8.3.5 (*Description des principales stipulations des Statuts d'Eutelsat et du Règlement Intérieur d'Eutelsat immédiatement après la Réalisation*) du présent Document d'Exemption ;
- des représentants du Comité social et économique de Eutelsat S.A. sont invités aux réunions du Conseil d'Administration en qualité d'observateurs, conformément au Règlement Intérieur d'Eutelsat (pour plus d'informations, se référer au paragraphe 8.3.5 (*Description des principales stipulations des Statuts d'Eutelsat et du Règlement Intérieur d'Eutelsat immédiatement après la Réalisation*) du présent Document d'Exemption).
- le directeur général de OneWeb sera invité aux réunions du Conseil d'Administration conformément au Règlement Intérieur d'Eutelsat (pour plus d'informations, se référer au paragraphe 8.3.5 (*Description des principales stipulations des Statuts d'Eutelsat et du Règlement Intérieur d'Eutelsat immédiatement après la Réalisation*) du présent Document d'Exemption).

#### 5.5.2.2 *Indépendance du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration a évalué l'indépendance de chacun de ses membres lors de sa réunion du 18 août 2023. Dix Administrateurs ont été qualifiés d'indépendants selon les critères d'indépendance du Code de Gouvernance.

L'examen au regard des critères énoncés dans le Code de Gouvernance est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Critère	Dominique D'Hinnin (Président)	Eva Berneke	Bpifrance Participations (Samuel Dalens)	FSP (Agnès Audier)	Sunil Bharti Mittal	Bharti (Shravin Bharti Mittal)	Gouvernement du Royaume-Uni (Elena Ciallie)	Dong Wan Yoo
Ne pas avoir été salarié/Cadre Dirigeant au cours des cinq (5) dernières années	●	x	●	●	●	●	●	●
Pas de mandats croisés	●	●	●	●	●	●	●	●
Pas de relations d'affaires significatives	●	●	●	●	●	●	●	●

Pas de liens familiaux	●	●	●	●	x	x	●	●
Ne pas avoir été commissaire aux comptes du Groupe Eutelsat au cours des cinq (5) dernières années	●	●	●	●	●	●	●	●
Durée du mandat inférieure à douze (12) ans	●	●	●	●	●	●	●	●
Pas de rémunération liée à la performance du Groupe Eutelsat	●	x	●	●	●	●	●	●
Ne pas représenter un actionnaire important (>10%)	●	●	x	●	x	x	x	●
<b>Indépendant</b>	O	N	N	O	N	N	N	O

Critère	Padraig Mc Carthy	Cynthia Gordon	Mia Brunell Livfors	Esther Gaide	Florence Parly	Fleur Pellerin	CMA CGM (Michel Sirat)
Ne pas avoir été salarié/Cadre Dirigeant au cours des cinq (5) dernières années	●	●	●	●	●	●	●
Pas de mandats croisés	●	●	●	●	●	●	●
Pas de relations d'affaires significatives	●	●	●	●	●	●	●
Pas de liens familiaux	●	●	●	●	●	●	●
Ne pas avoir été commissaire aux comptes du Groupe Eutelsat au cours des cinq (5) dernières années	●	●	●	●	●	●	●
Durée du mandat inférieure à	●	●	●	●	●	●	●

douze (12) ans

Pas de  
rémunération  
liée à la  
performance du  
Groupe Eutelsat

● ● ● ● ● ● ●

Ne pas  
représenter un  
actionnaire  
important  
(>10%)

● ● ● ● ● ● ●

**Indépendant**

O O O O O O O

### ***Conflits d'intérêts***

Conformément au Règlement Intérieur d'Eutelsat,

- les conflits d'intérêts doivent être évités et, lorsqu'ils sont inévitables, ils doivent être portés à la connaissance d'Eutelsat et gérés de manière transparente et
- chaque Administrateur doit informer le Conseil d'Administration dès qu'il/elle a connaissance d'un conflit d'intérêts et doit s'abstenir de participer aux discussions et au vote de toute résolution y afférente. Il/Elle doit démissionner en cas de conflit d'intérêts permanent.

#### ***5.5.2.3 Conflits d'Intérêt***

Aucun des Administrateurs à l'issue de la Réalisation :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a agi en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en qualité de dirigeant d'une société au cours des cinq dernières années au moins qui a fait l'objet d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins ; et
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous, à la connaissance d'Eutelsat, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel ou réel entre les devoirs des Administrateurs à l'issue de la Réalisation à l'égard d'Eutelsat, ou de OneWeb, et leurs intérêts privés respectifs et/ou autres devoirs, à l'exception de leurs intérêts en tant que détenteurs de titres d'Eutelsat et, le cas échéant, de OneWeb.

Il convient de noter que Bharti, qui est un Apporteur Principal et qui sera nommé Administrateur, est une filiale de Bharti Global Limited qui elle-même détient directement 5,21% des Actions Eutelsat au 4 septembre 2023.

Il est rappelé que certains Administrateurs sont nommés sur proposition d'actionnaires d'Eutelsat en vertu du Pacte Eutelsat. Veuillez-vous référer au paragraphe 3.2.1.5 c) (*Pacte Eutelsat*) du présent Document d'Exemption pour plus d'informations sur le contenu du Pacte Eutelsat.

#### 5.5.2.4 *Restrictions à la cession des Actions Eutelsat - Participation minimale des Administrateurs*

A l'exception des Administrateurs qui seraient parties au Pacte Eutelsat et soumis à l'engagement de conservation décrit à la section 4.1.1 (*Vente importante d'Actions Eutelsat*), aucun des Administrateurs à l'issue de la Réalisation (ni aucun représentant permanent d'un Administrateur à l'issue de la Réalisation) n'a accepté une quelconque restriction de ses Actions Eutelsat sous réserve de la détention minimale prévue par le Règlement Intérieur d'Eutelsat.

En effet, chaque Administrateur (à l'exclusion du représentant permanent d'une personne morale Administrateur) doit détenir 2.000 Actions Eutelsat ; si tel n'est pas le cas au moment de sa nomination, l'Administrateur concerné utilisera le produit de sa rémunération d'Administrateur pour acquérir des Actions Eutelsat.

#### 5.5.2.5 *Règlement Intérieur d'Eutelsat et Statuts d'Eutelsat*

Une description des principales modifications des Statuts d'Eutelsat et du Règlement Intérieur d'Eutelsat en vigueur immédiatement après la Réalisation, ainsi qu'une synthèse des principales stipulations des Statuts d'Eutelsat et du Règlement Intérieur d'Eutelsat immédiatement après la Réalisation, figurent respectivement aux paragraphes 3.2.1.5 (*Description des principaux accords relatifs à l'Opération*) et 8.3.5 (*Description des principales stipulations des Statuts d'Eutelsat et du Règlement Intérieur d'Eutelsat immédiatement après la Réalisation*) du présent Document d'Exemption.

#### 5.5.3 *Comités*

Il est envisagé que les comités du Conseil d'Administration soient composés de la manière suivante immédiatement après la Réalisation :

- Le Comité d'Audit, Risques et Conformité : FSP (représenté par Agnès Audier), Bharti (représenté par Shravin Bharti Mittal), Esther Gaide, et CMA CGM (représenté par Michel Sirat). Pdraig Mc Carthy (Administrateur indépendant) présidera le Comité d'Audit, Risques et Conformité. Tous les membres répondront aux critères de compétence financière énoncés dans le Code de commerce ;
- Comité des Nominations et de la Gouvernance : Sunil Bharti Mittal, BPI (représentée par Samuel Dalens), Gouvernement du Royaume-Uni (représenté par Elena Ciallie), Florence Parly, Cynthia Gordon et Fleur Pellerin. Dominique D'Hinnin (Administrateur indépendant) présidera le Comité des Nominations et de Gouvernance ;
- Comité des Rémunérations : Dominique D'Hinnin, Bharti (représenté par Shravin Bharti Mittal), Mia Brunell Livfors, Esther Gaide et Pdraig Mc Carthy. Florence Parly (Administrateur indépendant) présidera le Comité des Rémunérations ;
- Comité Stratégique : Bpifrance Participations (représentée par Samuel Dalens), Sunil Bharti Mittal, Gouvernement du Royaume-Uni (représenté par Elena Ciallie), Dong Wan Yoo, FSP (représenté par Agnès Audier) et CMA CGM (représenté par Michel Sirat). Dominique D'Hinnin (Administrateur indépendant) préside le Comité Stratégique ;
- Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise : Bharti (représenté par Shravin Bharti Mittal), Mia Brunell Livfors, BPI (représenté par Samuel Dalens), Cynthia Gordon et Fleur Pellerin. FSP (représenté par Agnès Audier) (Administrateur indépendant) présidera le Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

#### 5.5.4 *Procédures internes et conformité*

##### 5.5.4.1 *Conventions courantes*

En complément du Règlement Intérieur d'Eutelsat, Eutelsat a également adopté une procédure interne sur

les conventions courantes visant à définir les critères retenus par Eutelsat pour qualifier une convention de « Convention Courante », telle que définie par la loi relative à la croissance et à la transformation des entreprises (loi PACTE), ainsi que le mode d'examen et d'évaluation régulier de ces critères (la « **Procédure Interne Relative aux Conventions Courantes** »). La Procédure Interne Relative aux Conventions Courantes a été approuvée par le Conseil d'Administration le 9 avril 2020 et est disponible sur le site Internet d'Eutelsat à l'adresse <https://www.eutelsat.com/en/group/company-structure.html> dans la rubrique « Gouvernement d'entreprise ».

En vertu de la Procédure Interne Relative aux Conventions Courantes, chaque convention conclue entre Eutelsat et une partie intéressée telle que définie par la Procédure Interne Relative aux Conventions Courantes doit faire l'objet d'une revue interne et peut être soumise pour avis aux commissaires aux comptes. Les conventions relatives à la répartition des frais administratifs communs, à la gestion centralisée de la trésorerie et à la convention de refacturation en cas d'achat d'actions dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'attribution d'actions gratuites ont fait l'objet d'une revue en application de cette Procédure Interne Relative aux Conventions Courantes.

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) et la Direction financière et administrative (DFA) sont informées préalablement à la conclusion d'une convention qui pourrait être qualifiée de Convention Courante, de façon à ce que ces Directions puissent les examiner. Au minimum une fois par an, la DAJ et la DFA adressent un compte-rendu au Comité d'Audit, Risques et Conformité sur les Conventions Courantes qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé ainsi que sur les critères de qualification de Convention Courante. Le Comité d'Audit, Risques et Conformité adresse ensuite un rapport avec ses recommandations au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se prononce sur la pertinence des critères utilisés pour qualifier une convention de Convention Courante et sur la nécessité de faire évoluer ces critères, le cas échéant.

#### 5.5.4.2 Code de Conduite

Le Groupe Eutelsat a adopté un code de conduite relatif aux opérations sur titres qui précise les comportements interdits en matière d'opérations sur titres et vise à établir une procédure de bonnes pratiques en matière d'opérations sur les Actions Eutelsat par les mandataires sociaux du Groupe Eutelsat (le « **Code de Conduite** »). Au 30 juin 2023, il n'existe aucune restriction à la cession d'actions ou de titres donnant accès au capital de notre Société, à l'exception des restrictions ou interdictions d'acquisition/cession de nos titres expressément visées dans le Code de Conduite et destinées à prévenir les manquements d'initiés.

Ce Code de Conduite est applicable aux membres des organes ou comités de direction des sociétés du Groupe Eutelsat et à certains salariés de directions et départements identifiés comme « sensibles » et susceptibles d'obtenir ou de disposer d'informations privilégiées à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou de leurs responsabilités, que ce soit à titre permanent ou occasionnel. En ce sens, tous les salariés sont potentiellement concernés.

Le Code de Conduite définit en outre des périodes dites de « de fenêtre négative », pendant lesquelles aucune opération sur les titres de la Société ne doit être réalisée (sauf cas particuliers limitativement énumérés), et ce, même en l'absence de détention d'une information privilégiée. La durée des périodes de de fenêtre négative est fixée à 30 jours avant la publication des résultats annuels et semestriels et 15 jours avant la publication s'agissant de l'information trimestrielle, et ce, conformément à la position - recommandation de l'AMF no 2016-08 relative au guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée.

Eutelsat a l'intention d'adopter, à compter de l'admission sur le *London Stock Exchange*, des amendements au Code de Conduite afin de s'assurer que le Groupe Combiné se conforme également à ses obligations d'information continue en vertu de la réglementation européenne MAR, de la réglementation britannique MAR et des Orientations en matière de Divulgence et Règles de Transparence.

#### 5.5.4.3 Charte Ethique et de politiques internes de conformité

L'intégrité et l'éthique constituent une priorité majeure pour le Groupe Eutelsat. Le Groupe Eutelsat s'attache à respecter les standards éthiques les plus élevés dans tous les pays où il opère. En conséquence, le Conseil d'administration a adopté une charte éthique (la « **Charte Ethique** ») qui régit la gestion et la conduite des affaires du Groupe Eutelsat, ainsi que des politiques internes d'éthique et de conformité qui sont régulièrement mises à jour et appliquées de manière cohérente dans toutes les entités du Groupe Eutelsat.

### ***L'extension et l'automatisation des diligences précontractuelles sur les tiers***

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe Eutelsat a poursuivi ses efforts en matière de diligences précontractuelles sur les tiers. En 2022, 744 vérifications World-Check ont été réalisées (la comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent est non pertinente, les méthodes d'identification des tiers évalués ayant été modifiées au cours de l'exercice). La décision a été prise de rationaliser les recours aux vérifications World-Check et de s'aligner sur les recommandations de l'Agence française anticorruption en concentrant le travail de vérification au titre de la due diligence sur les tiers à haut risque. La vérification continue, précédemment appliquée à tout instant et à l'ensemble des tiers, n'était plus considérée comme nécessaire.

Les tiers sont en effet classés dans différentes catégories en fonction du niveau de risque (géopolitique, corruption, réputation, etc.) qu'ils présentent. Ils sont désormais catégorisés et analysés selon leur niveau de risque. Afin de maintenir un contrôle complet, des procédures annuelles de due diligence visant les 10 plus gros clients et les 10 plus gros fournisseurs sont mises en œuvre, garantissant ainsi la réalisation d'évaluations rigoureuses.

Des rapports d'investigations approfondies peuvent être demandés à des consultants tels que la société ADIT, spécialisée dans ce type de recherches sur bases ouvertes et fermées. Ce processus de due diligence est intégré aux procédures internes opérationnelles, en particulier les procédures relatives aux achats et aux ventes.

### ***L'élaboration et la mise à jour régulière de politiques internes en matière d'éthique et de conformité***

Le Groupe Eutelsat s'attache à respecter les standards éthiques les plus élevés dans l'ensemble des pays dans lesquels il conduit ses opérations. Afin de formaliser cet engagement, et d'en assurer une application uniforme dans l'ensemble des entités du Groupe Eutelsat, des politiques internes en matière d'éthique et de conformité ont été élaborées et sont mises à jour régulièrement. Ce référentiel anticorruption est régulièrement mis à jour pour répondre aux risques identifiés par la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence.

En 2022, dix procédures ont été créées et/ou mises à jour, parmi lesquelles les procédures de due diligence destinées aux fournisseurs et aux clients.

Au cours de l'exercice 2023, la Direction de la Conformité a agi de concert avec les Directions des Systèmes d'information et des Communications pour développer deux outils en interne. Le premier facilite le signalement des conflits d'intérêts existants ou potentiels, tandis que le second permet de déclarer les cadeaux et invitations reçus conformément aux procédures en la matière.

L'Intranet a été modifié pour inclure une page interne dédiée, intitulée « Compliance For You », qui améliore l'accès, entre autres, aux documents et recommandations en matière de conformité.

Enfin, des procédures ont été traduites en arabe, espagnol et italien, dans la continuité des efforts visant à faciliter leur accès par l'ensemble des employés.

### ***Direction de l'Audit Interne***

La Direction de l'Audit Interne a réalisé plusieurs audits au cours de l'exercice 2023 visant à évaluer l'efficacité du dispositif mis en place pour prévenir et combattre la corruption et le trafic d'influence. Ces vérifications étaient alignées sur les piliers de la loi Sapin II. Elles consistaient notamment à identifier les intermédiaires les plus importants opérant au sein du Groupe Eutelsat afin d'évaluer leur conformité aux politiques et procédures de l'entreprise et à la loi Sapin II. De plus, un contrôle de niveau 3 a été réalisé sur le programme de contrôle déployé par la Direction du Contrôle Interne.

## ***Programme de formation***

Le programme de formation à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, connu sous le nom de « *Compliance Academy* », est structuré en trois niveaux : (i) le premier niveau s'adresse à l'ensemble des salariés du Groupe Eutelsat, (ii) le deuxième niveau est utilisé de manière ponctuelle et ciblée, en se concentrant sur les collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption, pour assurer le maintien et la mise à jour continue de leurs connaissances et (iii) le troisième niveau est conçu spécifiquement pour le comité exécutif. La participation aux trois niveaux de formation est obligatoire.

Des campagnes de formation en ligne obligatoires sont ainsi organisées suivant un cycle annuel pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe Eutelsat afin d'assurer une homogénéité de sensibilisation et des mises à jour régulières.

### ***5.5.4.4 Optimisation du mécanisme d'alerte interne***

Au cours de l'exercice 2023, SpeakUp, un nouveau fournisseur de services, a été sélectionné. La plateforme intègre les exigences de la Directive (UE) 2019/1937 concernant la protection des lanceurs d'alerte et de sa transposition en droit français. Ce mécanisme favorise la réception d'alertes et garantit la protection et l'anonymat des lanceurs d'alerte. La plateforme est multilingue et s'appuie sur des numéros de téléphone dédiés au lancement d'alertes spécifiques aux régions dans lesquelles Eutelsat est implantée.

Les services téléphoniques d'alerte sont externalisés et assurés par un prestataire de services spécialisé, assurant ainsi une confidentialité parfaite des signalements, 24 heures sur 24, dans l'ensemble des pays où le Groupe Eutelsat opère. Un testage régulier de ces services est mené par l'équipe conformité.

### ***5.5.4.5 Conformité en matière de protection des données personnelles***

Tout au long de l'exercice 2023, le Groupe Eutelsat a poursuivi la mise en œuvre de son programme pour garantir la conformité à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier le Règlement général (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (le « **RGPD** ») et la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (la « **Loi Informatique et Libertés** »).

Sur le plan organisationnel, la fonction du délégué à la protection des données (*Personal Data Protection Officer*) (le « **DPO** ») coordonne un réseau interne de correspondants au sein des filiales et des Directions opérationnelles.

Les correspondants au sein de ce réseau ont tous suivi des sessions de formations spécialisées organisées par le DPO. Ce réseau permet d'assurer une information continue sur les sujets correspondants aux sujets relatifs à la protection des données ainsi qu'une bonne circulation des informations permettant d'intégrer en amont des projets les questions de protection des données personnelles et de sécurité des systèmes.

Un outil permettant de faciliter la tenue du registre des traitements a été retenu, il est en cours de déploiement au sein du Groupe Eutelsat. Cet outil renforcera la capacité du Groupe Eutelsat dans la gestion et le suivi efficaces des activités de traitement de données.

Des fiches pratiques, ainsi que des clauses types à insérer dans les contrats en fonction de la qualification des parties, ont également été élaborées et diffusées à l'ensemble des acteurs internes concernés. La Direction de la Conformité assiste les Directions juridiques et les équipes opérationnelles pour répondre aux questions contractuelles relatives aux données à caractère personnel, et fournit un appui en cas d'incident de violations de données.

Le DPO a élaboré une politique interne concernant la protection des données personnelles qui est consultable sur l'intranet du Groupe Eutelsat. Cette politique décrit les responsabilités et les obligations du Groupe Eutelsat en vertu de la réglementation relative à la protection des données pour soutenir le développement d'une culture de conformité et de gouvernance en matière de protection des données au sein du Groupe Eutelsat.

Des procédures, mises en place pour réagir à d'éventuelles violations des données à caractère personnel, permettent au DPO et à la Direction de la Conformité de documenter les cas constatés et d'effectuer les notifications requises. Lorsque cela est nécessaire, la Directrice de la Conformité travaille en étroite collaboration avec le DPO et le responsable de la sécurité des systèmes d'information. Les équipes de Konnect ont suivi une formation spécifique sur le RGPD et la conduite à tenir en cas de violation de données afin de s'assurer qu'elles disposent des connaissances et techniques nécessaires pour gérer et répondre de façon appropriée à tout incident de violation de données.

Eutelsat a l'intention d'adopter, avec effet à compter de l'admission sur le *London Stock Exchange*, des amendements à la politique de conformité avec la réglementation sur la protection des données personnelles afin de s'assurer que le Groupe Combiné se conforme également à ses obligations d'information continue en vertu du RGPD, qui fait partie de la législation nationale du Royaume-Uni en vertu de l'*European Union (Withdrawal) Act 2018*.

#### 5.5.4.6 Politiques de gestion des risques

En raison de la nature éminemment complexe des opérations d'exploitation et de développement de sa flotte de satellites, la direction générale du Groupe Eutelsat est particulièrement sensible à la gestion des risques au sein du Groupe Eutelsat et aux mesures prises pour couvrir ces risques. La nomination d'un directeur des risques a eu lieu en 2022. Le directeur des risques supervise la démarche globale de la gestion des risques opérationnelle. Il a, par ailleurs, l'appui du contrôle interne dans les étapes suivantes :

- l'identification de nouveaux risques potentiels majeurs pouvant affecter la conduite des opérations du Groupe Eutelsat et ses activités ainsi que la définition, conjointement avec les fonctions concernées, d'une politique ou d'un processus associé de gestion de ces risques ;
- la mise à jour de l'évaluation des risques (impact et fréquence) identifiés sur l'exercice précédent en évaluant, conjointement avec les fonctions concernées, les politiques et processus mis en place pour mitiger les risques ; et
- l'assistance à la direction générale du Groupe Eutelsat ainsi qu'au comité d'audit dans le développement d'une politique de gestion des risques, comprenant l'ensemble des dispositions prévues pour prévenir et réduire les risques, ainsi qu'un plan de continuité de l'activité.

Le Groupe Eutelsat a mis en place des politiques de gestion des risques relatifs à sa flotte de satellites et à ses opérations, ainsi que des procédures de prévention et de gestion des autres risques opérationnels, commerciaux et financiers.

## 5.6 FACTEURS DE RISQUES LIÉS AU GROUPE COMBINÉ

Tout investissement dans les Actions Eutelsat s'accompagne d'un certain nombre de risques et d'incertitudes. Par conséquent, avant d'investir dans les Actions Eutelsat, les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement les facteurs de risque décrits au présent paragraphe 5.6 du présent Document d'Exemption, ceux décrits aux paragraphes 3.3 (*Facteurs de risques liés à la Transaction*) et 4.1 (*Facteurs de risques liés aux titres de capital*) du présent Document d'Exemption, ainsi que les autres informations mentionnées dans le présent Document d'Exemption. La survenance d'un ou plusieurs événements ou circonstances décrits dans ces facteurs de risque, seuls ou en combinaison avec d'autres événements ou circonstances, peut avoir un impact négatif significatif sur la capacité à réaliser le Rapprochement ou à en tirer les bénéfices escomptés, et/ou peut avoir un impact négatif significatif sur les activités, les flux de trésorerie, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives du Groupe Combiné après la Réalisation. Cela pourrait entraîner une baisse, pouvant être significative, du cours des Actions Eutelsat. Les risques décrits ci-dessous ne sont pas exhaustifs et sont fondés sur certaines hypothèses formulées par Eutelsat et OneWeb qui pourraient s'avérer inexacts ou incomplètes. Les investisseurs sont encouragés à effectuer leurs propres recherches concernant les activités, la situation financière et les perspectives d'Eutelsat, de OneWeb et du Groupe Combiné.

Tout investissement ou détention des Actions Eutelsat comporte un certain nombre de risques. Les

investisseurs doivent examiner attentivement et dans son intégralité le présent Document d'Exemption (ainsi que tous les documents qui y sont incorporés par référence) et consulter leurs conseillers professionnels. Les investisseurs doivent évaluer attentivement les risques et incertitudes décrits ci-dessous, ainsi que les risques normalement associés à des sociétés de nature similaire à Eutelsat et, en particulier, toutes les autres informations contenues dans le présent Document d'Exemption et le Prospectus et les informations incorporées dans le présent Document d'Exemption et le Prospectus par référence, avant de prendre toute décision concernant les Actions Eutelsat.

Les investisseurs doivent noter que les risques relatifs au Groupe Eutelsat, au Groupe OneWeb, au Groupe Combiné, au Rapprochement et aux Actions Eutelsat résumés dans le présent Document d'Exemption sont les risques qu'Eutelsat considère comme les plus essentiels pour permettre à un investisseur potentiel d'évaluer l'opportunité d'un investissement dans les Actions Eutelsat. Toutefois, ces facteurs de risque ne constituent pas une liste exhaustive ou une explication de tous les risques liés au Groupe Combiné, au Rapprochement et aux Actions Eutelsat et ne doivent être utilisés qu'à titre indicatif. D'autres risques et incertitudes relatifs au Groupe Eutelsat, au Groupe OneWeb, au Groupe Combiné, au Rapprochement et aux Actions Eutelsat qui ne sont pas actuellement connus d'Eutelsat, ou qui peuvent actuellement sembler non significatifs, peuvent individuellement ou cumulativement avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Eutelsat, du Groupe OneWeb et du Groupe Combiné. Si de tels risques devaient se matérialiser, le prix des Actions Eutelsat pourrait baisser en conséquence et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Sont présentés en premier lieu les facteurs de risques considérés comme les plus importants à la date du présent Document d'Exemption, compte tenu de leur incidence négative sur l'émetteur et de la probabilité de leur survenance.

### ***5.6.1 Risques liés à l'activité et aux opérations du Groupe Combiné***

#### ***5.6.1.1 Réalisation de la croissance anticipée du chiffre d'affaires et des économies de coûts associées***

***Les avantages financiers projetés pour le Groupe Combiné pourraient être inférieurs aux prévisions, le Groupe Combiné devant faire face à des coûts et à des défis importants liés à l'intégration dans le cadre du Rapprochement***

Le Groupe Combiné devrait réaliser une croissance solide et rentable, d'importantes synergies, et un TCAC à deux chiffres, tant pour le chiffre d'affaires que l'EBITDA ajusté sur le moyen-long terme, en procédant au rapprochement entre deux partenaires très complémentaires pour créer le premier réseau combiné de satellites GEO/LEO qui capitalisera sur le marché mondial en plein essor de la connectivité par satellite. Cependant, il existe des risques liés à la conduite et à l'intégration des activités commerciales et opérationnelles du Groupe OneWeb au sein du Groupe Eutelsat, ces groupes ayant conduit leurs activités de manière indépendante avant le Rapprochement.

Il ne peut y avoir aucune certitude que le Rapprochement et l'intégration du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb permettront d'atteindre les niveaux de croissance du chiffre d'affaires anticipés ou les synergies attendues en matière de chiffre d'affaires, de coûts et de dépenses d'investissement pour le Groupe Combiné, ou qu'ils seront atteints dans les délais prévus, car ils dépendent d'un certain nombre de facteurs et d'hypothèses, dont bon nombre échappent au contrôle du Groupe Combiné. Les bénéfices anticipés, la croissance du chiffre d'affaires et les synergies attendues pour le Groupe Combiné peuvent être inférieurs aux prévisions pour un certain nombre de raisons, parmi lesquelles :

- la détérioration des conditions macroéconomiques, y compris en raison d'une forte inflation ou de récessions sur les marchés intérieurs ayant un impact sur la demande des clients et les coûts des fournisseurs, et de la persistance de conditions géopolitiques défavorables, telles que l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ou la survenance de nouveaux événements internationaux, qui perturberaient certains marchés sur lesquels le Groupe Combiné prévoit de développer ses activités. Les sanctions internationales constituent un facteur de risque particulier à cet égard en ce qu'elles

peuvent restreindre les relations avec certains clients (voir paragraphe 5.6.3.1 (*Facteurs géopolitiques et macroéconomiques*) du présent Document d'Exemption) ;

- l'incapacité à maintenir avec succès le réseau GEO existant d'Eutelsat et la constellation de satellites LEO GEN 1 existante de OneWeb, notamment en raison de pannes ou de dysfonctionnements de satellites en orbite et de retards de lancement (voir paragraphes 5.6.1.5 (*Défaillances ou dysfonctionnements en orbite*) et 5.6.1.6 (*Maintenance des constellations de satellites GEO et LEO GEN 1 existantes et déploiement des futurs satellites LEO GEN 2*) du présent Document d'Exemption) ;
- l'incapacité à développer et à déployer avec succès de nouvelles technologies et de nouveaux services, y compris le déploiement en temps utile de la constellation de satellites LEO GEN 2 de OneWeb, ainsi que des infrastructures au sol, le déploiement en temps utiles de terminaux utilisateurs compétitifs et de la technologie de l'information (voir le paragraphe 5.6.1.3 (*Développement et déploiement des satellites LEO GEN 1 et LEO GEN 2 de OneWeb*) du présent Document d'Exemption) ;
- l'échec de l'intégration des activités d'Eutelsat et de OneWeb, en particulier des satellites GEO d'Eutelsat et de la constellation de satellites LEO de OneWeb pour créer un réseau complémentaire de satellites GEO/LEO (voir paragraphe 5.6.1.2 (*Risques liés à l'intégration et réalisation des synergies anticipées et autres avantages financiers*) et paragraphe 5.6.1.4 (*Mise en œuvre de la stratégie d'intégration de GEO et LEO du Groupe Combiné*) du présent Document d'Exemption) ;
- des cyberattaques, des atteintes à la sécurité ou des dysfonctionnements des systèmes d'information ou des pannes des infrastructures de maintenance au sol, perturbant le service, affectant les performances des satellites ou entraînant la perte d'informations confidentielles, protégées ou personnelles (voir le paragraphe 5.6.1.7 (*Cyberattaques, atteintes à la sécurité ou dysfonctionnements des systèmes d'information et/ou des téléports*) du présent Document d'Exemption) ;
- la non-obtention par les constellations de satellites LEO du niveau de traction ou d'acceptation du marché escompté pour générer des revenus suffisants (voir paragraphe 5.6.1.3 (*Développement et déploiement des satellites LEO GEN 1 et LEO GEN 2 de OneWeb*) du présent Document d'Exemption) ;
- une concurrence accrue de la part des opérateurs de satellites et terrestres, actuels et futurs, qui sont en mesure d'offrir des services combinés GEO/LEO par le biais d'accords de partenariats (par opposition à l'acquisition d'opérateurs GEO ou LEO), réduisant la barrière à l'entrée, et le coût d'entrée de l'offre de services émergents combinés LEO ou GEO/LEO pour les opérateurs actuels et futurs (voir le paragraphe 5.6.2.1 (*Évolution de la concurrence sur le marché des télécommunications par satellite*) du présent Document d'Exemption) ;
- un rythme de croissance attendu du marché des satellites différent de celui escompté (voir paragraphe 5.6.2.3 (*Évolution des services par satellite*) du présent Document d'Exemption) ; et/ou
- l'incapacité du Groupe Combiné, pour quelque raison que ce soit, à continuer de tirer parti des opportunités de croissance ou à s'adapter aux évolutions juridiques, réglementaires et technologiques du marché de la connectivité par satellite (voir paragraphe 5.6.4.1 (*Risques liés à la conformité juridique et réglementaire*) du présent Document d'Exemption).

Les dépenses d'investissement envisagées dans le cadre du Rapprochement peuvent également être plus élevées que prévu ou des dépenses d'investissement supplémentaires imprévues peuvent s'avérer nécessaires.

Si le Groupe Combiné se trompe sur les hypothèses sur lesquelles sont fondées ses prévisions de croissance du chiffre d'affaires ou de synergies de coûts et d'investissement, ou si le Groupe Combiné ne parvient pas à faire face aux risques liés à l'intégration des activités et opérations du Groupe OneWeb au sein du Groupe Eutelsat, les avantages financiers et les synergies escomptés pourraient ne pas être réalisés

de manière efficace et dans les délais prévus. En conséquence, la croissance future des bénéfices et de chiffre d'affaires du Groupe Combiné ou les synergies pourraient être inférieures aux prévisions, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la réputation, les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### *5.6.1.2 Risques liés à l'intégration et réalisation des synergies anticipées et autres avantages financiers*

#### ***Le succès du Groupe Combiné et sa capacité à réaliser les économies de coûts les synergies et les autres avantages attendus du Rapprochement dépendront en partie de l'intégration des activités du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb***

Bien que le Groupe Eutelsat pense être en mesure d'intégrer les opérations du Groupe OneWeb aux siennes, le risque demeure que l'intégration nécessite plus de temps que prévu ou qu'elle engendre un surcoût, ce qui pourrait conduire à une perte de valeur pour les actionnaires. L'intégration du Groupe Combiné nécessitera la vigilance des équipes, et l'attention portée au processus d'intégration pourrait, pendant un certain temps, détourner l'attention de la direction des activités en cours. Le Groupe Combiné pourrait être affecté défavorablement s'il n'est pas en mesure de procéder avec succès à l'intégration des salariés, des opérations et des technologies-clé du Groupe Combiné.

Les facteurs susceptibles d'avoir un impact sur la réussite de l'intégration sont les suivants :

- des perturbations dans les activités en cours compromettant la capacité de l'équipe de direction du Groupe Combiné à gérer efficacement le Groupe Combiné pendant la période d'intégration et à mettre en œuvre les priorités stratégiques du Groupe Combiné, notamment en ce qui concerne l'intégration des constellations de satellites GEO et LEO et le développement et le déploiement de la constellation de satellites GEN 2 LEO. Une telle situation pourrait avoir un impact négatif sur la fourniture ou la poursuite des services aux utilisateurs finaux ;
- des relations commerciales perturbées au sein de l'une ou l'autre ou des deux groupes ;
- des problèmes de fonctionnement des satellites imprévus et/ou des retards de lancement ;
- des coûts d'intégration plus élevés que prévu ;
- des coûts imprévus liés à l'intégration des activités de recherche et développement, des systèmes opérationnels, des systèmes de contrôle interne, des systèmes informatiques et des systèmes financiers et comptables des deux groupes;
- l'incapacité à tirer suffisamment parti des activités de recherche et développement, de la stratégie client et commerciale, des produits et services, des accords d'approvisionnement, de fabrication et de distribution, qui existent actuellement, de manière à faire évoluer les activités et le déploiement associé des satellites LEO GEN 1 et LEO GEN 2 du Groupe OneWeb et des satellites GEO du Groupe Eutelsat, tel que prévu actuellement ou dans les délais prévus ;
- une période prolongée de services de transition ou des activités redondantes en raison de retards dans la mise en œuvre de processus ou de services de remplacement ;
- la perte imprévue de personnel clé ou de certaines expertises, ou une baisse de performance des employés en raison de l'incertitude résultant du Rapprochement (voir le paragraphe 5.6.2.5 (*Capacité à retenir et à recruter des salariés clés*) du présent Document d'Exemption) ;
- les défis d'harmonisation des cultures d'entreprise des deux groupes ; et
- l'incapacité à trouver des partenaires adéquats pour le développement, le déploiement et la fourniture de services de connectivité une fois ses constellations de satellites GEO/LEO réunies (voir paragraphe 5.6.1.8 (*Dépendance à l'égard des prestataires et fournisseurs*) du présent Document d'Exemption).

La survenance de l'un de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, les flux de trésorerie, la performance financière et la situation financière du Groupe Combiné. En outre, la charge de travail que le processus d'intégration pourrait entraîner pour la direction un retard dans d'autres projets en cours au sein du Groupe Eutelsat et/ou du Groupe OneWeb.

#### *5.6.1.3 Développement et déploiement des satellites LEO GEN 1 et LEO GEN 2 de OneWeb*

***Le déploiement réussi de nouvelles technologies et de nouveaux services dans le cadre de la stratégie de croissance du Groupe Combiné, y compris la constellation de satellites LEO de OneWeb de seconde génération (« LEO GEN 2 ») de OneWeb, comporte un risque élevé en matière de développement et de déploiement***

Le Groupe Combiné prévoit d'investir des ressources importantes dans le développement de nouvelles technologies et de nouveaux services, notamment le développement et le déploiement des satellites LEO GEN 2 de OneWeb, le développement de terminaux utilisateurs pour les satellites LEO GEN 1 et GEN 2 de OneWeb en collaboration avec les fabricants de terminaux (par exemple Intellian, Hughes et Kymeta), le développement de terminaux et solutions bénéficiant d'une connectivité GEO/LEO combinée et le déploiement du réseau 5G. Ces développements anticipés n'ont pas été testés et ces produits et technologies pourraient ne pas se matérialiser ou ne pas être commercialisés d'une manière qui permette de générer des revenus suffisants pour couvrir les coûts liés à la recherche et au développement et au déploiement ultérieur de ces nouveaux satellites, technologies et services.

De telles initiatives de recherche et de développement représentent un degré élevé de risque et font appel à des stratégies commerciales et à des technologies qui n'ont pas encore fait leurs preuves. Rien ne garantit que la demande des consommateurs pour ces initiatives existe ou soit maintenue aux niveaux que le Groupe Combiné anticipe, que les offres de terminaux LEO seuls ou de terminaux GEO/LEO disposeront du temps nécessaire pour être performantes et commercialisées, et seront compétitives en termes de coûts ou que l'une quelconque de ces initiatives ait suffisamment de succès ou soit acceptée par les marchés pour générer des revenus suffisants permettant de compenser les dépenses d'investissement initiales ou les passifs associés. Le déploiement réussi de la constellation de satellites LEO GEN 2 de OneWeb et des infrastructures terrestres et services de technologie de l'information qui l'accompagnent engendrera des dépenses d'investissement importantes ; les fonds disponibles et les flux de trésorerie futurs du Groupe Combiné pourraient ne pas être suffisants pour faire face aux dépenses d'investissement nécessaires à plus long terme pour atteindre ses objectifs stratégiques.

En outre, rien ne garantit que les nouvelles technologies et les nouveaux services, y compris en ce qui concerne la constellation de satellites LEO GEN 2 de OneWeb et les réseaux GEO/LEO complémentaires, ainsi que les infrastructures terrestres supplémentaires requises obtiendront les autorisations, permis, licences et autres approbations réglementaires nécessaires, et le Groupe Combiné ne peut garantir qu'il obtiendra l'accès au marché ou les autorisations d'exportation nécessaires concernant les nouvelles technologies ou les nouveaux produits, ce qui pourrait retarder ou entraver la fourniture de services aux clients dans les pays concernés ou la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

Par ailleurs, ces efforts de recherche et de développement pourraient détourner l'attention de la direction des opérations en cours et accaparer des capitaux et d'autres ressources au détriment des offres et technologies plus abouties du Groupe Combiné, comme l'achèvement du déploiement et de la commercialisation du réseau LEO GEN 1 de OneWeb, y compris (i) le développement et les autorisations réglementaires pour les SNP restants afin de répondre aux besoins en matière de couverture LEO au niveau mondial, (ii) la transition vers une couverture LEO mondiale complète, (iii) le respect des taux de remplissage prévus dans le plan d'affaires actuel, ou encore (iv) le développement de terminaux utilisateurs afin de répondre aux besoins des clients.

Tout retard dans le développement et le déploiement par le Groupe Combiné de nouvelles technologies et de nouveaux services relevant de la stratégie du Groupe Combiné pourrait avoir un impact sur la marque et la réputation du Groupe Combiné et, en conséquence de ce qui précède, avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### *5.6.1.4 Mise en œuvre de la stratégie d'intégration des flottes GEO et LEO du Groupe Combiné*

##### ***L'intégration des satellites GEO d'Eutelsat et de la constellation de satellites LEO de OneWeb, ainsi que le déploiement du service complémentaire GEO/LEO pourraient ne pas être réussis***

La création du Groupe Combiné en tant que premier opérateur combiné de satellites GEO/LEO est subordonnée à la réussite du rapprochement des activités du Groupe Eutelsat et de OneWeb et, le moment venu, à l'intégration des satellites GEO du Groupe Eutelsat et des constellations de satellites LEO GEN 2 de OneWeb. Bien que les satellites LEO et GEO soient interopérables, il n'est pas possible à ce jour d'exploiter les satellites LEO et GEO de façon intégrée. Le développement de solutions technologiques intégrant les satellites LEO et GEO est en cours et leur conception pourrait s'avérer complexe et difficile. À ce jour, si un client souhaite accéder aux services GEO et LEO, il doit installer plusieurs antennes, terminaux et modems distincts pour les services GEO et les services LEO, et le trafic doit être acheminé vers l'un des systèmes, par le biais d'un matériel distinct. Bien que les travaux de développement soient en cours, l'intégration conjointe d'un système GEO/LEO requiert d'importants efforts et la stratégie du Groupe Combiné devra faire l'objet d'une coordination et d'une planification rigoureuse pour assurer la réussite de l'intégration ; il existe un risque que la technologie actuelle des terminaux utilisateurs de OneWeb ne soit pas compatible avec l'offre combinée GEO/LEO. L'incapacité du Groupe Combiné à planifier et à contrôler de manière adéquate les interactions entre les satellites GEO et les constellations de satellites LEO, en particulier à mettre en place les mécanismes de contrôle des réseaux afin d'assurer un service qui soit complémentaire, pourrait perturber la fourniture de services de bout en bout à ses clients et partenaires de distribution et affecter les opérations en cours du Groupe Combiné. Le Groupe Combiné pourrait ne pas être en mesure de saisir les nouvelles opportunités de marché qu'il espérait obtenir grâce aux services GEO et LEO combinés dans les secteurs maritime, pétrolier, gazier, aérien, du haut débit mobile pour le grand public ainsi que des services aux gouvernements, ou subir des retards dans leur concrétisation, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

Il existe également un risque que la présence croissante de constellations de satellites LEO, y compris de OneWeb et d'autres concurrents LEO, interagisse avec les satellites GEO et les perturbe en créant un risque d'interférence qui pourrait avoir une incidence sur l'activité des satellites GEO du Groupe Eutelsat. En outre, si OneWeb perd ses droits prioritaires d'utilisation du spectre ou si ceux-ci ne sont pas respectés, cela pourrait avoir une incidence sur la réussite de l'intégration des services par satellite GEO et LEO (voir paragraphe 5.6.4.5 (*Application des réglementations internationales*) du présent Document d'Exemption). L'incapacité du Groupe Combiné à atténuer l'impact de toute interférence provenant de satellites LEO, y compris l'interaction et l'intégration avec la constellation de satellites LEO de OneWeb, pourrait avoir un impact important sur le déploiement de la stratégie du Groupe Combiné en tant qu'opérateur de satellites GEO/LEO, entraînant une perte de revenus ou de clients, ainsi qu'un impact sur le maintien du respect par le Groupe Combiné des Règlements de l'UIT, ce qui pourrait entraîner la perte de licences et de droits de priorité sur le spectre. Cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### *5.6.1.5 Défaillances ou dysfonctionnements en orbite*

##### ***Les satellites exploités par le Groupe Combiné pourraient subir des pannes ou des dysfonctionnements en orbite***

Les satellites sont des engins spatiaux sensibles à l'environnement extérieur, opérant dans un environnement spatial hostile et utilisant des technologies particulièrement complexes. Depuis le lancement des satellites GEO et LEO jusqu'à leur mise en orbite, des dysfonctionnements peuvent survenir pour diverses raisons et entraîner une baisse de leur durée de vie opérationnelle restante et/ou une baisse permanente ou intermittente de leur capacité de transmission. Le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb considèrent chacun que leurs flottes de satellites fonctionnent correctement ; néanmoins certains des satellites GEO du Groupe Eutelsat ont cependant connu des pannes d'équipement et fonctionnent aujourd'hui en utilisant leurs équipements de redondance, et des satellites de OneWeb, en nombre limité, ont également connu des pannes d'équipement et ont dû être désorbités.

Un certain nombre de facteurs peuvent réduire la durée d'exploitation d'un satellite et/ou affecter ses capacités de transmission, parmi lesquels notamment :

- des défauts de qualité des composants ou des équipements à bord du satellite ;
- des défauts de construction et de fonctionnement, qu'ils soient dus à l'utilisation d'une technologie nouvelle et largement non éprouvée ou à un défaut de conception, de fabrication ou d'assemblage qui n'a pas été découvert avant le lancement, notamment les pannes de circuits, de répéteurs, de panneaux solaires, de processeurs numériques, de liaisons optiques intersatellites, d'antennes actives, de sous-systèmes de télémétrie, de cellules de batteries et d'autres systèmes d'alimentation, de systèmes de contrôle de satellites et de systèmes de propulsion ;
- l'émergence de futures méga constellations de réseaux LEO, qui entraîne une congestion de l'orbite et un risque accru de collision entre les engins spatiaux ;
- la durée de vie des batteries des satellites LEO se dégrade plus rapidement que celle des satellites GEO et les satellites LEO doivent être désorbités alors que les satellites GEO sont placés sur une orbite cimetièrre. La dégradation de la durée de vie de la batterie des satellites LEO pourrait avoir une incidence sur la qualité de leur transmission en fin de vie ;
- une consommation excessive de carburant pour atteindre la position orbitale souhaitée et y maintenir le satellite ou pour le repositionner sur une nouvelle position orbitale ;
- des pannes générales résultant de l'erreur humaine et de l'exploitation des satellites dans un environnement spatial hostile, y compris les dommages causés par des orages électrostatiques ou solaires ou par la collision avec des micrométéorites ou des débris spatiaux ; et
- des pannes de faisceaux en orbite, qui pourraient entraîner des problèmes de connectivité du réseau et des microcoupures intermittentes.

En cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite d'un satellite, le Groupe Combiné ne peut garantir qu'il sera en mesure d'assurer la continuité pour tous ses clients en utilisant des équipements redondants ou la capacité de secours d'un autre satellite, notamment du fait d'un éventuel manque de disponibilité de capacité satellitaire appropriée aux besoins des clients concernés. Également, le Groupe Combiné ne peut garantir qu'il serait en mesure d'assurer la continuité du service pour tous ses clients à cette position orbitale en procédant au lancement ou à l'utilisation réussis d'un satellite de remplacement ou susceptible de remplir la mission du satellite défaillant. Dans ces circonstances, en fonction du type et de l'importance de la panne du satellite, le Groupe Combiné pourrait avoir des difficultés à conserver ses clients, qui pourraient résilier ou renégocier leurs contrats d'attribution de capacité ou leurs contrats de distribution, et le Groupe Combiné pourrait ne pas être en mesure de conclure de nouveaux contrats d'attribution de capacité ou des contrats de distribution à des conditions satisfaisantes.

Une panne de satellite ou un dysfonctionnement en orbite ou une série de pannes (totales ou partielles) de l'un des satellites du Groupe Combiné pourrait entraîner une perte importante de revenus et de flux de trésorerie, une augmentation des coûts des opérations et des dépenses d'investissement, la comptabilisation d'une perte de valeur et, dans certains cas, donner lieu à des demandes de dommages-intérêts de la part de tiers, si un satellite subissant un dysfonctionnement devait causer des dommages physiques à un autre satellite, créer des interférences avec les transmissions d'un autre satellite ou amener d'autres opérateurs de satellites à engager des dépenses pour éviter de tels dommages physiques ou interférences. En outre, les pannes de satellites ou les dysfonctionnements en orbite peuvent obliger le Groupe Combiné à accélérer son programme de remplacement de satellites, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur sa rentabilité, augmenter ses besoins de financement, limiter la disponibilité de fonds pour d'autres objectifs commerciaux et retarder la mise en œuvre de sa stratégie.

De telles pannes de satellites ou tels dysfonctionnements en orbite peuvent également avoir un impact négatif significatif sur la capacité du Groupe Combiné à assurer ses satellites à des primes commercialement raisonnables. Bien qu'à la suite de la Réalisation, le Groupe Combiné aura en place :

- pour les satellites Eutelsat, une police d'assurance qui couvre à la fois le lancement et une année d'assurance pour tous les satellites nouvellement lancés et une police en orbite pour la majorité de la flotte existante en orbite stable ;
- pour les satellites OneWeb, une police d'assurance qui couvre chaque lancement et chaque satellite depuis le lancement jusqu'à la séparation des satellites du véhicule de lancement, ainsi qu'une police de responsabilité civile en orbite ;
- une gestion dynamique de la flotte et du plan de déploiement, qui peut dans certaines circonstances permettre la relocalisation d'un satellite pour assurer tout ou partie de la mission d'un satellite défaillant ; et
- des initiatives dans le domaine de la surveillance de l'espace, de la gestion du trafic spatial et de l'élimination assistée des débris, y compris le contrat de OneWeb avec LeoLabs pour recevoir des données en temps réel sur l'emplacement d'autres satellites et de débris spatiaux afin de réduire les risques de collision,

certains dysfonctionnements ne sont pas ou peuvent ne pas être couverts (voir le paragraphe 5.6.1.10 (*Augmentation des primes des polices d'assurance et du risque de couverture d'assurance*) du présent Document d'Exemption). Par exemple, les mesures susmentionnées ne couvrent pas l'intégralité de la perte d'opportunité générée par une éventuelle panne en orbite ou sont assorties d'une franchise pour l'assurance en orbite. Toute panne significative d'un satellite pourrait également avoir un impact sur la marque et la réputation du Groupe Combiné et entraîner une perte de soutien de la part des partenaires de distribution, des clients, des gouvernements et des autorités de régulation. Toute panne significative d'un satellite ou tout dysfonctionnement en orbite pourrait donc avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

Par ailleurs, le Groupe Eutelsat exploite actuellement de la capacité à bord de satellites détenus par des tiers, et le Groupe Combiné continuera de le faire. En cas de panne ou de dysfonctionnement affectant ces satellites, le Groupe Eutelsat et, à l'avenir le Groupe Combiné ne peut garantir qu'il sera en mesure d'obtenir une indemnisation et/ou une capacité disponible équivalente dans les mêmes conditions. Le Groupe Eutelsat et, à l'avenir le Groupe Combiné ne peut garantir qu'un litige résultant de ces pannes ou dysfonctionnements serait réglé en sa faveur. Le Groupe Combiné peut également être exposé au risque de faillite des propriétaires de ces satellites, ce qui pourrait entraîner la résiliation ou l'interruption de ses contrats de location de capacité.

#### *5.6.1.6 Maintenance des constellations de satellites GEO et LEO GEN 1 existantes et déploiement des futurs satellites LEO GEN 2*

***Le Groupe Combiné pourrait ne pas être en mesure de maintenir sa constellation de satellites GEO et LEO GEN 1 existante ou de déployer ses satellites LEO GEN 2 à l'avenir en raison de retards ou d'échecs dans la construction ou le lancement de nouveaux satellites***

La fin de vie de la constellation de satellites LEO GEN 1 de OneWeb et la transition en temps voulu vers la constellation de satellites LEO GEN 2 sans impact sur le réseau dépendent d'un certain nombre de facteurs, y compris le calendrier de lancement des satellites LEO GEN 2. L'entretien continu et le fonctionnement de la flotte GEO par le biais de la fourniture de satellites dépendent également du calendrier des lancements. Les retards dans les lancements de satellites peuvent résulter d'un certain nombre de facteurs, notamment les retards de construction, les retards dans l'obtention des autorisations ou licences d'exportation requises pour transporter les composants des satellites ou les satellites vers les sites de lancement, l'indisponibilité de possibilités de lancement fiables auprès de fournisseurs de services de lancement, les échecs de lancement et l'augmentation du coût des lancements en raison de la saturation du marché.

La construction de satellites est un processus complexe dépendant d'une chaîne d'approvisionnement restreinte, qui pourrait prendre du retard par rapport au calendrier prévu, se traduire par des problèmes sur les satellites pouvant affecter leur fiabilité ou ne pas correspondre aux spécifications souhaitées par le

Groupe Combiné, d'autant plus que certains des satellites du plan de déploiement ont une architecture innovante par rapport aux satellites actuellement en service ou hébergent des charges utiles spécifiques. En outre, le nombre de constructeurs de satellites capables de concevoir et de construire des satellites conformes aux spécifications techniques et à la qualité qui seront requises par le Groupe Combiné est limité, de même que le nombre de fournisseurs capables de lancer ces satellites (voir paragraphe 5.6.1.8 (*Dépendance à l'égard des prestataires et fournisseurs*) du présent Document d'Exemption). À titre d'exemple, les plans de déploiement des satellites KONNECT VHTS et EUTELSAT 10B du Groupe Eutelsat présentent une architecture innovante par rapport aux satellites actuellement en service ou hébergeant des charges utiles spécifiques, telles que le Service européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) sur Eutelsat Hotbird 13G, UHF sur EUTELSAT 10B. La construction des satellites de OneWeb pourrait prendre du retard en raison de sa dépendance à l'égard de fournisseurs uniques (par exemple Hughes, Qualcomm), du nombre limité de fournisseurs de produits spécialisés, du nombre limité d'installations de fabrication et de fournisseurs (par exemple Airbus) et des restrictions sur l'importation ou l'exportation de produits en raison de sanctions nationales ou internes, de contrôles à l'exportation ou de sécurité nationale. Tout retard dans l'obtention des autorisations ou licences d'exportation nécessaires au transport de certains composants de satellites peut avoir une incidence sur le calendrier de construction et entraîner des retards au lancement.

Si les calendriers de construction des satellites ne sont pas respectés, il se peut qu'il n'y ait pas de possibilité de lancement au moment où le satellite est prêt à être lancé et que le prochain créneau de lancement disponible soit beaucoup plus tardif. Des lancements retardés pourraient entraîner un risque de dégradation mineure de la durée de vie d'un satellite. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, OneWeb a connu des retards dans le lancement de 36 de ses satellites LEO GEN 1 depuis Baïkonour, au Kazakhstan, en raison des tensions géopolitiques consécutives à l'invasion de l'Ukraine par la Russie (voir paragraphe 5.6.3.1 (*Facteurs géopolitiques et macroéconomiques*) du présent Document d'Exemption).

En outre, le lancement d'un satellite est un processus complexe qui pourrait entraîner des retards par rapport au calendrier prévu ou, en cas d'échec du lancement, entraîner la perte définitive du satellite. Toute perte de satellite pourrait entraîner des retards importants dans le déploiement des satellites en raison du temps nécessaire à la construction de satellites de remplacement et à l'obtention d'un autre fournisseur de services de lancement et d'un autre créneau de lancement. Cette complexité est accrue par le fait que certains services de lancement imposent que certains satellites soient lancés avec des satellites co-passagers appartenant à des tiers, de sorte que le calendrier de lancement dépend également de la disponibilité des co-passagers. Il n'y a qu'un très faible nombre de fournisseurs de services de lancement sur le marché des lanceurs qui ont les capacités techniques pour lancer des satellites. Le nombre limité de véhicules de lancement ainsi que la disponibilité des co-passagers réduisent la flexibilité opérationnelle et les possibilités d'accès à l'espace dans le calendrier prévu par le Groupe Combiné et pourraient augmenter le coût du programme de déploiement ou se traduire par un retard de lancement. Si l'un des fournisseurs de services de lancement n'est pas en mesure de remplir ses obligations contractuelles envers le Groupe Combiné dans les délais prévus, en raison de difficultés opérationnelles (par exemple à la suite d'un échec de lancement) ou financières, le Groupe Combiné pourrait être contraint de réaffecter le satellite concerné à un autre prestataire de services de lancement, voire, dans certains cas, de signer de nouveaux contrats de services de lancement qui pourraient être plus onéreux que ceux dont dispose actuellement le Groupe Eutelsat ou le Groupe OneWeb (selon le cas). En outre, des retards par rapport au calendrier de lancement prévu ou une sous-performance des lanceurs pourraient entraîner l'insertion du satellite sur une orbite non nominale, ce qui entraînerait une réduction de son service.

Depuis le début de ses opérations, le Groupe Eutelsat a perdu trois satellites à la suite d'échecs de lancement (EUTELSAT I-F3 en septembre 1985, EUTELSAT II-F5 en janvier 1994 et HOTBIRD 7 en décembre 2002). De plus, le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb ont chacun déclaré la perte de satellites après leur lancement, tels que : (i) le satellite W3B d'Eutelsat à la suite d'un dysfonctionnement du sous-système de propulsion du satellite juste après sa séparation en octobre 2010 ; (ii) le satellite AMOS-6 d'Eutelsat en septembre 2016, qui appartenait à Spacecom et sur lequel le Groupe Eutelsat prévoyait de louer de la capacité, lorsque la fusée a explosé sur le pas de tir pendant la mise à feu statique du Falcon 9 de Space X ; et (iii) le satellite SL41 de OneWeb à la suite d'une panne du système en orbite en novembre 2021.

En outre, bien que chacun du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb ait bénéficié d'une assurance lancement pour tous ses lancements à ce jour, si le Groupe Combiné n'était pas en mesure d'obtenir une assurance lancement à des conditions raisonnables et qu'un échec de lancement se produisait, le Groupe Combiné subirait directement la perte du coût du satellite et des coûts connexes (voir le paragraphe 5.6.1.10 (*Augmentation des primes des polices d'assurance et du risque de couverture d'assurance*) du présent Document d'Exemption). Si le Groupe Combiné subit un échec de lancement ou une panne en orbite qui ne sont pas entièrement assurés, ou pour lesquels les versements d'indemnités d'assurance sont retardés ou contestés, le Groupe Combiné pourrait ne pas disposer de ressources suffisantes pour remplacer le satellite affecté.

Un retard significatif dans la construction des satellites GEO ou LEO GEN 2 du Groupe Combiné, ou un retard ou un échec dans le lancement de l'un des satellites GEO ou LEO du Groupe Combiné, pourrait entraîner un retard dans la génération de chiffre d'affaires ou des dépassements de coûts, réduire la capacité du Groupe Combiné à générer de nouvelles opportunités commerciales, à mettre en œuvre sa stratégie de développement (y compris la constellation de satellites LEO GEN 2 de OneWeb) et à atteindre ses objectifs de croissance, ou à respecter ses engagements contractuels de continuité de service envers les clients, les partenaires de distribution et les utilisateurs finaux, ce qui entraînerait la perte de clients et la résiliation de contrats de service ou d'accords de distribution. En outre, la durée de vie de la batterie de la constellation LEO GEN 1 de OneWeb pourrait expirer avant le déploiement de la constellation LEO GEN 2, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la connectivité du réseau et porter préjudice aux clients. Le caractère public de ce retard ou de cet échec pourrait avoir un impact négatif significatif sur la marque et la réputation du Groupe Combiné, susciter le scepticisme quant à la capacité du Groupe Combiné à exécuter et à se remettre d'un échec, et entraîner une perte de confiance des partenaires de distribution, des clients, des fournisseurs et des gouvernements. Tout retard ou échec significatif dans le lancement de l'un de ses satellites pourrait ainsi avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### *5.6.1.7 Cyberattaques, atteintes à la sécurité ou dysfonctionnements des systèmes d'information et/ou des téléports*

***Les systèmes d'information et/ou les téléports du Groupe Combiné pourraient être perturbés ou victimes d'une cyberattaque, d'une atteinte à la sécurité ou d'un autre dysfonctionnement, et toute interférence avec les signaux des satellites pourrait avoir un impact sur la performance des satellites, affectant les opérations ou la qualité du service***

Au 30 juin 2023, chacun du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb exploite une flotte de satellites, composée de 36 satellites GEO pour le Groupe Eutelsat et de 634 satellites LEO pour OneWeb, qui sont principalement contrôlés et exploités à partir de leurs centres de contrôle ou de leurs terminaux respectifs. Le succès du Groupe Combiné dépend de la performance sûre et ininterrompue de ses systèmes de communication par satellite et des systèmes d'information utilisés pour contrôler ces satellites, terminaux et communications. Les systèmes d'information du Groupe Combiné pourraient être victime de dysfonctionnements, de pertes d'intégrité des données, de cyberattaques, de logiciels malveillants, de détournements de satellites, d'actes malveillants ou accidentels de la part de salariés, d'actes terroristes ou de sabotages, qui pourraient compromettre la continuité du service, provoquer une interruption temporaire ou permanente du service ou remettre en cause la qualité du service fourni. Les techniques utilisées pour obtenir un accès non autorisé, désactiver ou dégrader le service, ou saboter les systèmes, changent fréquemment et ne sont souvent pas reconnues avant d'être lancées contre une cible, de sorte que le Groupe Combiné pourrait ne pas être en mesure d'anticiper ces techniques ou de mettre en œuvre des mesures préventives adéquates.

En outre, bien que toutes les informations transmises par les satellites LEO de OneWeb et les satellites GEO du Groupe Eutelsat soient cryptées, le Groupe Combiné peut être victime de cyberattaques, d'actes terroristes ou d'autres actes de sabotage sur la sécurité de ses données et de celles de ses fournisseurs de services tiers, ce qui pourrait entraîner la perte de données confidentielles, protégées ou personnelles du Groupe Combiné ou de ses clients ou utilisateurs finaux, et potentiellement entraîner des litiges, des contentieux, des enquêtes, des amendes ou d'autres pénalités ou d'autres responsabilités.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a accru les risques en matière de cybersécurité dans tous les secteurs, notamment en raison du brouillage du GPS et de la perturbation des services à la suite de cyberattaques russes. En tant qu'entreprise répondant, entre autres, aux besoins des gouvernements et des clients du secteur de la défense par le biais de la constellation de satellites LEO GEN 1 de OneWeb et des accords d'allocation de capacité avec les distributeurs du Groupe Eutelsat, le Groupe Combiné traitera des informations classifiées relatives aux forces armées et aux agences de renseignement et de sécurité, qui sont sujettes à un risque de cybersécurité accru. Si la stratégie de cyber-résilience du Groupe Combiné n'est pas adéquate pour faire face à ce risque ou si le Groupe Combiné ne disposait pas d'investissements suffisants pour mettre à niveau ses cyber-défenses, toute compromission de la sécurité du Groupe Combiné pourrait entraîner une perte de confiance dans les mesures de sécurité du Groupe Combiné, une perte de contrats gouvernementaux et soumettre le Groupe Combiné à une publicité négative.

Récemment, les risques et les menaces sont principalement des interférences de radiofréquences, des brouillages électroniques de la liaison descendante et des cyberattaques contre le segment sol. Dans un avenir proche, il pourrait y avoir des collisions entre des débris et des satellites, des défauts au niveau de l'installation au sol ou de la construction, des attaques physiques non cinétiques sur les satellites par des lasers ou des micro-ondes de grande puissance, des brouillages électroniques de la liaison montante, des usurpations électroniques et des cyberattaques contre les satellites. Il existe également des risques d'attaque physique cinétique par un missile à ascension directe sur un satellite, par une arme antisatellite co-orbitale, d'attaque cinétique sur une station au sol (sabotage ou bombardement) et d'explosion nucléaire à haute altitude, dans le cas d'un conflit de haute intensité.

Les activités et les opérations du Groupe Combiné pourraient être affectées de manière négative si, à la suite d'une cyberattaque importante ou d'un autre dysfonctionnement, ses opérations étaient perturbées ou arrêtées, si des informations confidentielles, protégées ou personnelles étaient volées ou divulguées et si, en conséquence, il perdait des clients, encourait des coûts, subissait un dommage réputationnel, faisait l'objet d'un contentieux ou d'amendes ou devait consacrer des ressources importantes à la réparation de ses systèmes ou au renforcement de la protection de la cybersécurité. Une perturbation grave des systèmes du Groupe Combiné pourrait limiter considérablement sa capacité à gérer et à exploiter efficacement ses activités, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur sa réputation, ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et/ou ses perspectives.

#### *5.6.1.8 Dépendance à l'égard des prestataires et fournisseurs*

***La dépendance du Groupe Combiné à l'égard de prestataires tiers pourrait entraîner une augmentation des coûts et des retards liés à la conception, à la fabrication et au lancement de nouveaux satellites, en particulier les satellites LEO GEN 2, aux infrastructures au sol et/ou aux terminaux utilisateurs, ou pourrait limiter sa capacité à vendre ses services***

Le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb dépendent chacun, et le Groupe Combiné dépendra, de prestataires tiers pour la fabrication et le lancement de ses satellites ainsi que pour la maintenance et la fourniture de ses SNP et terminaux utilisateurs. Le Groupe Combiné dépendra des fournisseurs de services de lancement, dont le nombre est limité, et de leur disponibilité pour lancer de nouveaux satellites conformément au calendrier de lancement. Il existe également un nombre limité de fabricants capables de concevoir et de construire des satellites et la technologie associée permettant la connexion au réseau, conformément aux spécifications techniques et aux normes de qualité qui seront exigées par le Groupe Combiné, ou qui sont capables de lancer ces satellites. Le Groupe Combiné se concentrera sur l'accélération de la commercialisation de la constellation de satellites LEO GEN 2, dont la conception, le développement, la fabrication et le lancement dépendront de prestataires tiers. La capacité à trouver des prestataires de services de lancement et leur disponibilité pour le déploiement de la nouvelle flotte de satellites LEO GEN 2 sera déterminante pour que le Groupe Combiné atteigne les niveaux prévus de croissance du chiffre d'affaires et de synergies. Le nombre limité de fournisseurs pourrait réduire le pouvoir de négociation du Groupe Combiné et augmenter le coût de la mise en œuvre de son programme de lancement dans les délais prévus. En outre, dans l'hypothèse où un fournisseur du Groupe Combiné ne serait pas en mesure de remplir ses engagements contractuels envers le Groupe Combiné dans les délais convenus, le Groupe Combiné serait contraint de réaffecter les satellites concernés à d'autres fournisseurs de services et, dans certains cas, de conclure de nouveaux contrats de services de lancement qui

pourraient s'avérer plus coûteux et/ou entraîner des retards significatifs dans les lancements de satellites.

Le Groupe Combiné dépendra également en partie des fabricants de ses satellites pour fournir une assistance tout au long de la durée de vie du satellite dans l'éventualité d'une panne du satellite ou d'un dysfonctionnement en orbite. Par exemple, les satellites LEO GEN 1 de OneWeb sont fabriqués par une *joint-venture*, AOS, qui fait appel à des fournisseurs exclusifs pour certaines pièces.

En outre, le réseau WAN de OneWeb est composé de câbles à fibres optiques qui connectent le réseau via des câbles terrestres et des câbles sous-marins. La destruction ou l'endommagement de ces câbles pourraient perturber ou limiter la bande passante des services fournis par OneWeb dans les zones affectées, ce qui pourrait potentiellement restreindre l'accès de OneWeb à ces marchés. Le délai de réparation des câbles à fibres optiques endommagés dépend de la disponibilité et des compétences d'entrepreneurs tiers, le délai et la réparation de ces câbles échappant au contrôle du Groupe Combiné. Ce risque est accru dans les régions isolées ou les îles qui ne sont généralement desservies que par un seul câble.

La défaillance de l'une des entreprises de fabrication ou de lancement du Groupe Combiné pourrait entraîner un retard et/ou une augmentation du coût de la conception, de la fabrication et du lancement des satellites ou avoir un impact sur la capacité du Groupe Combiné à surmonter une panne de satellite ou un dysfonctionnement en orbite et à maintenir ses satellites en service, en tout ou en partie. Les conditions économiques générales ou des événements géopolitiques imprévus peuvent également affecter la capacité des fabricants et des fournisseurs de lancement du Groupe Combiné à fournir des services à des conditions commercialement raisonnables ou à remplir leurs obligations en termes de calendriers de fabrication, de dates de lancement, de prix ou d'autres éléments (voir paragraphe 5.6.3.1 (*Facteurs géopolitiques et macroéconomiques*) du présent Document d'Exemption). Même lorsqu'il existe d'autres fournisseurs pour ces services, le Groupe Combiné peut avoir des difficultés à les identifier en temps utile et il peut encourir des dépenses supplémentaires importantes pour changer de fournisseurs, ce qui pourrait entraîner des difficultés ou des retards dans la conception, la construction ou le lancement des satellites. Une telle augmentation des coûts et de tels retards pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

En outre, le Groupe Combiné exploitera de vastes infrastructures au sol comprenant des centres de contrôle et d'exploitation de satellites, des SNP, des stations TT&C et des terminaux utilisateurs. Ces stations terrestres sont utilisées pour le contrôle des satellites du Groupe Combiné et/ou pour la fourniture de services de bout en bout à ses clients. Toute difficulté à entretenir les équipements utilisés dans ces stations ou à obtenir l'approvisionnement nécessaire pour construire de nouvelles installations aurait un impact négatif significatif sur les activités et les opérations du Groupe Combiné. Par exemple, des facteurs échappant au contrôle du Groupe Combiné, tels que les défis de la chaîne d'approvisionnement mondiale en composants, y compris une pénurie de circuits semi-conducteurs, pourraient avoir un impact sur la production de matériel pour l'équipement du réseau terrestre pour les stations au sol et les PoP afin de soutenir le déploiement mondial et les pièces de rechange opérationnelles. OneWeb dépend également de fournisseurs spécifiques pour déployer son réseau.

Les activités de lancement sont menées avec les fournisseurs de services de lancement, tandis que le fabricant de satellites apporte un soutien lors de la phase de « mise en orbite *précoce* » en fonction de la complexité et de la durée de cette phase. Le développement et la production des terminaux qui sont requis par les utilisateurs finaux pour se connecter au réseau de satellites LEO de OneWeb dépendent également de certains fournisseurs. Si le fournisseur ou le fabricant décide que le programme du Groupe Combiné n'est plus stratégique pour lui et réduit les ressources dédiées au Groupe Combiné, cela pourrait entraîner des retards dans le déploiement du réseau du Groupe Combiné et dans la fourniture de la connectivité aux utilisateurs finaux, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la capacité du Groupe Combiné à commercialiser ses services et à générer du chiffre d'affaires et des bénéfices futurs. En outre, si un fournisseur ou un fabricant fait l'objet de restrictions en raison d'une surveillance gouvernementale accrue (comme Huawei), cela pourrait réduire davantage l'approvisionnement, ce qui augmenterait par conséquent les coûts et aurait un impact sur le budget et les opérations du Groupe Combiné. De telles difficultés à obtenir les approvisionnements nécessaires, à entretenir les équipements ou à déployer le réseau pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la

situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### *5.6.1.9 Panne des infrastructures opérationnelles au sol*

##### ***Une panne des infrastructures au sol du Groupe Combiné pourrait avoir un impact sur la fourniture et/ou la qualité du service aux clients et aux utilisateurs finaux***

Le Groupe Combiné exploitera un large éventail d'infrastructures terrestres, comprenant les centres de contrôle d'Eutelsat pour la télémétrie et le contrôle à distance des satellites (« **Centre de Contrôle des Satellites** ») et pour la gestion du trafic sur le segment spatial (« **Centre de Contrôle des Communications** »), ainsi que les stations TT&C, les SNP et les terminaux utilisateurs de OneWeb. Les stations terrestres du Groupe Eutelsat et de OneWeb seront utilisées pour le contrôle des satellites GEO et LEO du Groupe Combiné respectivement et/ou pour la fourniture de services à ses clients et partenaires de distribution.

Le Groupe Combiné pourrait subir une perte partielle ou totale d'une ou plusieurs de ces stations terrestres en raison de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, y compris des conditions météorologiques extrêmes, des tremblements de terre, des inondations, des incendies, des explosions, des attaques terroristes, des actes de guerre, des conflits entre pays, des coupures d'électricité, des pannes de télécommunication ou d'équipement ou d'autres accidents causés par l'homme qui pourraient compromettre la continuité du service ou causer une interruption temporaire ou permanente du service ou augmenter leur susceptibilité aux cyberattaques ou à d'autres atteintes à la sécurité. En particulier, certains des terminaux existants de OneWeb sont situés dans des endroits reculés, par exemple dans certaines régions de l'Alaska, et de nouveaux terminaux continueront à être construits dans ces endroits reculés. Cela augmente leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, aux effractions, au sabotage et aux actes intentionnels de vandalisme et peut entraîner des retards de construction en raison de leur éloignement.

Une panne de l'un de ces SNP pourrait interférer ou entraîner la rupture de la capacité à communiquer avec un ou plusieurs satellites du Groupe Combiné ou entraîner la transmission d'instructions incorrectes, causant une perte temporaire ou permanente de l'accès au réseau pour les clients et les partenaires de distribution, une perte de revenus et une augmentation des coûts. Si une station au sol tombe en panne, il pourrait y avoir des régions dans lesquelles OneWeb ne sera pas en mesure de transférer des services à une autre station au sol ou ne pourra pas transférer des services à d'autres stations au sol en raison de restrictions géographiques ou de restrictions imposées par des organismes gouvernementaux. Ainsi, rien ne garantit que le Groupe Eutelsat, le Groupe OneWeb ou le Groupe Combiné sera en mesure de compter sur d'autres stations terrestres pour maintenir les services aux utilisateurs finaux dans la zone affectée en cas de perturbation, ce qui pourrait avoir un impact significatif défavorable sur la capacité du Groupe Combiné à commercialiser ses services et à générer des revenus et des bénéfices futurs, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et/ou ses perspectives.

#### *5.6.1.10 Augmentation des primes des polices d'assurance et du risque de couverture d'assurance*

##### ***Les primes des polices d'assurance pour les satellites en orbite et les lancements de satellites pourraient augmenter, et la couverture d'assurance pourrait être plus difficile à obtenir ou à renouveler, ou pourrait ne pas couvrir toutes les pertes liées aux satellites***

Le Groupe Eutelsat souscrit une assurance « *Lancement-plus-un-an après mise en service* » couvrant les lancements des satellites GEO du Groupe Eutelsat ainsi qu'un programme d'assurance-vie en orbite. Pour les satellites en pleine propriété du Groupe Eutelsat qui contribuent le plus au chiffre d'affaires, l'assurance en orbite prend en compte non seulement la valeur nette comptable des satellites mais aussi le chiffre d'affaires généré. Les polices couvrent les pertes partielles et/ou réputées totales des satellites assurés sous certaines conditions. OneWeb a souscrit une assurance « *Lancement vol véhicule uniquement* » (*launch vehicle flight only*) couvrant ses satellites depuis le lancement jusqu'à la séparation du satellite du véhicule de lancement. OneWeb a souscrit une assurance responsabilité civile en orbite pour tous ses satellites, qui couvre les tiers depuis le lancement jusqu'à la désorbitation. En

outre, OneWeb et le Groupe Eutelsat ont chacun souscrit une assurance couvrant les équipements et les sites SNP et PoP de leur groupe dans le monde entier. Ces contrats d'assurance représentent des investissements et des charges importants pour chacun du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb, et à l'avenir pour le Groupe Combiné. Le Groupe Combiné pourrait ne pas être en mesure de renouveler son plan d'assurance vie en orbite ou son programme d'assurance multi-lancement à des conditions comparables, voire ne pas être en mesure de les renouveler du tout. Une détérioration du marché de l'assurance vie en orbite, du marché de l'assurance multi-lancement ou une augmentation des primes d'assurance pourrait inciter le Groupe Combiné à réduire sa couverture des pertes partielles ou des pertes réputées totales, ce qui pourrait conduire à une augmentation de l'exposition du Groupe Combiné aux conséquences d'un échec de lancement ou d'une panne ou d'un dysfonctionnement en orbite.

Il y a de nombreux facteurs, qui pourraient affecter le coût des primes d'assurance, dont certains échappent au contrôle du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb, et à l'avenir du Groupe Combiné. Des événements géopolitiques pourraient entraîner une augmentation des primes d'assurance, ou des incidents ou des pertes résultant d'événements géopolitiques pourraient ne pas être couverts par les polices d'assurance (voir paragraphe 5.6.3.1 (*Facteurs géopolitiques et macroéconomiques*) du présent Document d'Exemption). Le Groupe Combiné pourrait ne pas être en mesure d'obtenir cette couverture supplémentaire en orbite ou une assurance lancement pour les autres satellites actuellement en construction, ou pour les satellites futurs, à des conditions satisfaisantes, voire ne pas être en mesure de les obtenir du tout. Cette situation pourrait résulter d'une réduction de l'offre de produits et services d'assurance ou d'une augmentation substantielle des primes d'assurance lancement en raison, notamment, des statistiques d'échec de lancement dans l'ensemble du secteur. Cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

De futures polices d'assurance ayant des primes plus élevées, des franchises plus élevées, des périodes de couverture plus courtes, des pourcentages de perte plus élevés requis pour les réclamations pour perte totale liée à la construction ou des exclusions de police supplémentaires liées à la santé des satellites auraient un impact sur la rentabilité attendue du Groupe Combiné. Le Groupe Combiné peut décider de réduire ou de supprimer la couverture d'assurance pour certains de ses satellites existants ou décider de ne pas obtenir de polices d'assurance pour ses futurs satellites, en particulier si les exclusions rendent ces polices inefficaces, si les coûts de couverture rendent cette assurance impraticable ou si l'auto-assurance ou les satellites de réserve en orbite sont jugés plus rentables.

Les polices d'assurance actuellement souscrites par le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb ne les protègent pas, et les polices d'assurance dont bénéficiera le Groupe Combiné à l'avenir ne le protégeront pas contre tous les sinistres liés aux satellites qu'il pourrait subir et, comme il est d'usage dans le secteur spatial, elles prévoient systématiquement des exclusions en cas de dommages causés par des cyberattaques, des actes de guerre, des dispositifs anti-satellites, des interférences électromagnétiques ou de radiofréquences, une insurrection, une émeute, un mouvement populaire, une guerre civile, une usurpation, une rébellion ou une action d'un gouvernement ou d'une autorité gouvernementale pour entraver, combattre ou se défendre contre un tel événement, une confiscation ou une saisie illégale, une réaction ou radiation nucléaire, des actes de sabotage, de piraterie ou de terrorisme. En outre, les programmes d'assurance ne protègent pas le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb, et ne protégeront pas le Groupe Combiné à l'avenir contre certains préjudices, tels que les pertes d'opportunité, les interruptions d'activité, les retards de mise en service, les pertes d'image et dans une certaine mesure les pertes de chiffre d'affaires et les potentielles dépréciations d'actifs inférieures au niveau de rétention défini.

Si le Groupe Combiné connaît une panne lors d'un lancement ou en orbite qui n'est pas entièrement assurée, ou pour laquelle le versement des indemnités d'assurance est retardé ou contesté, le Groupe Combiné pourrait avoir besoin de réaliser des dépenses d'investissement supplémentaires ou accélérées, de procéder à des interruptions de service et donc subir une perte de chiffre d'affaires et un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

Les compagnies d'assurance pourraient également contester les causes de la panne ou du

dysfonctionnement ou le montant de l'indemnité. Le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb ne peuvent, et à l'avenir le Groupe Combiné ne pourra pas garantir, en cas de panne ou de dysfonctionnement avéré de l'un de ses satellites couverts par des programmes d'assurance, que les assureurs indemniseront le Groupe Combiné dans un délai raisonnable ou pour le montant réclamé par le Groupe Combiné. L'absence d'indemnisation, l'indemnisation tardive ou l'indemnisation partielle des pertes subies pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### *5.6.1.11 Protection de la propriété intellectuelle et réclamations*

***Si le Groupe Combiné n'est pas en mesure de protéger sa propriété intellectuelle ou s'il devient partie à des réclamations ou à d'autres litiges en matière de droits de propriété intellectuelle, ses activités pourraient en être affectées négativement***

Le Groupe Combiné, à la suite de la Réalisation, devrait continuer à s'appuyer sur une combinaison d'accords de confidentialité et de licences avec ses salariés, des consultants et des tiers, ainsi que sur la réglementation en matière de protection des marques, des droits d'auteur, des brevets et des secrets commerciaux, pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété notamment concernant certains satellites du Groupe Eutelsat et les satellites LEO GEN 1 ainsi que les terminaux utilisateurs existants de OneWeb, en plus de ceux qui sont actuellement en cours de développement, en particulier ceux concernant la constellation de satellites LEO GEN 2. Toutefois, le Groupe Eutelsat et OneWeb pourraient ne pas avoir réussi à conclure, et le Groupe Combiné pourrait ne pas réussir à conclure à l'avenir, tous les accords nécessaires à une telle protection. Même s'ils sont conclus, ces accords pourraient ne pas être respectés, ne pas être reconnus dans certains pays ou ne pas empêcher la divulgation, la violation ou l'appropriation illicite par des tiers de leurs droits de propriété intellectuelle, ils pourraient être limités dans leur durée et pourraient ne pas fournir de recours adéquat en cas de divulgation ou d'utilisation non autorisée d'informations confidentielles protégées. Le Groupe Eutelsat et OneWeb ont procédé à des démarches en vue de la protection de certains aspects de leurs droits de propriété intellectuelle au niveau mondial. Toutefois, des tiers pourraient, sciemment ou non, porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle du Groupe Combiné, des tiers pourraient contester ces droits du Groupe Combiné, les demandes de droits d'auteur, de protection des marques et de brevets en cours et à venir pourraient ne pas être approuvées, et le Groupe Combiné pourrait ne pas être en mesure d'empêcher la contrefaçon sans encourir des frais importants. Le Groupe Eutelsat et OneWeb ont fait valoir, et le Groupe Combiné pourrait à l'avenir faire valoir, leurs droits de propriété intellectuelle à l'encontre de tiers. Si la protection des droits de propriété intellectuelle et des droits exclusifs du Groupe Combiné n'est pas suffisante pour empêcher l'utilisation ou l'appropriation par des tiers, la valeur des marques du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb et d'autres actifs incorporels pourrait être diminuée et des concurrents pourraient être en mesure d'imiter plus efficacement le service et les méthodes d'exploitation du Groupe Combiné. Chacun de ces événements pourrait avoir un impact négatif significatif sur la réputation, les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

Les entreprises du secteur technologique possèdent un grand nombre de brevets, de droits d'auteur, de marques déposées et de secrets commerciaux et engagent fréquemment des contentieux fondés sur des allégations de contrefaçon ou d'autres violations de droits de propriété intellectuelle. Le Groupe Combiné pourrait à l'avenir faire l'objet d'une action en justice pour les motifs susmentionnés ou pour d'autres motifs. Les frais liés à de tels contentieux sont importants et une issue favorable pourrait ne pas être obtenue. Le Groupe Combiné pourrait être contraint de transiger sur ces litiges dans des conditions qui lui seraient défavorables ou, si ces litiges font l'objet d'un procès, le Groupe Combiné pourrait faire l'objet d'un jugement défavorable qui pourrait ne pas être infirmé en appel. Les modalités d'une telle transaction ou d'un tel jugement pourraient contraindre le Groupe Combiné à cesser tout ou partie de ses activités ou nécessiter le paiement de montants substantiels à l'autre partie. En cas de réclamation relative à des droits de propriété intellectuelle, le Groupe Combiné pourrait devoir demander une licence pour poursuivre des pratiques jugées contraires aux droits d'un tiers, licence qui pourrait ne pas être accordée à des conditions raisonnables et pourrait augmenter de manière significative les frais d'exploitation du Groupe Combiné. Une licence permettant de poursuivre de telles pratiques pourrait ne pas être accordée. Par conséquent, le Groupe Combiné pourrait également être contraint de développer une technologie ou des pratiques

alternatives ne portant pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers, ou de mettre fin à ces pratiques. Le développement d'une technologie ou de pratiques alternatives ne portant pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers pourrait nécessiter des efforts et des dépenses importantes. Tout élément décrit ci-dessus pourrait avoir un impact négatif significatif sur la réputation, les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### *5.6.1.12 Santé et sécurité*

##### ***Le Groupe Combiné pourrait connaître des interruptions d'activité dues à des incidents liés à la santé et à la sécurité, au respect de la législation en matière de sécurité au travail ou à d'autres facteurs***

Le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb sont, et le Groupe Combiné sera à l'avenir, soumis à un grand nombre de lois sur la sécurité au travail et de normes de santé et de sécurité, en constante évolution aux niveaux international, national et local dans de nombreuses juridictions. Nombre de ces lois et réglementations sont devenues plus strictes au fil du temps et les coûts de mise en conformité avec ces exigences pourraient continuer à augmenter, y compris les coûts associés à tout investissement en capital nécessaire. Toute non-conformité ou suspicion de non-conformité pourrait conduire à des enquêtes réglementaires importantes ou à des injonctions, ce qui pourrait distraire la direction de ses autres activités, nuire à la réputation du Groupe Combiné, entraîner des coûts des opérations plus élevés, des interruptions d'activité et des amendes importantes ainsi que des demandes de dommages et intérêts.

Le Groupe Combiné disposera de bureaux, de sites de production de satellites, de centres d'exploitation de satellites et de SNP dans différents pays et est soumis à la réglementation du travail dans ces juridictions respectives. La construction des SNP a toujours été gérée principalement par des tiers, mais OneWeb fait parfois appel à ses salariés pour la supervision et la maintenance des stations terrestres et pour l'installation des terminaux utilisateurs en raison de certaines spécifications techniques. OneWeb ne peut pas et le Groupe Combiné ne pourra pas contrôler entièrement ces tiers, ces partenaires communs ou la conduite des salariés de OneWeb et ni garantir qu'ils maintiendront des politiques internes suffisantes et solides pour se conformer aux réglementations locales et pour assurer la sécurité sur le lieu de travail. Tout incident en matière de santé et de sécurité et toute baisse de productivité pourraient avoir un impact négatif significatif sur la réputation, les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### ***5.6.2 Risques relatifs à l'évolution du marché des télécommunications par satellite***

##### *5.6.2.1 Évolution de la concurrence sur le marché des télécommunications par satellite*

##### ***Le Groupe Combiné devra faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites et des opérateurs de réseaux terrestres, concurrence qui pourrait s'intensifier au fil du temps de la part de ces opérateurs, et le niveau de cette concurrence pourrait également s'accroître si de nouveaux acteurs entrent sur le marché***

Le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb doivent, et le Groupe Combiné devra, faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux. Les principaux concurrents du Groupe Eutelsat sont les autres grands opérateurs de satellites internationaux, tels que SES, Intelsat et, sur certains segments d'activité, Inmarsat et ViaSat. L'intensité de la concurrence est accrue lorsque ces concurrents lancent de nouvelles capacités. Le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb sont, et le Groupe Combiné sera, également en concurrence avec des opérateurs de satellites régionaux ou nationaux, dont certains bénéficient d'avantages (par exemple fiscaux ou réglementaires) sur leur marché domestique. Plusieurs fournisseurs de services de constellations LEO qui sont opérationnels (tels que Starlink) ou qui sont en développement (tels que Kuiper et Telesat) sont en train d'émerger également, ce qui représente une concurrence supplémentaire pour OneWeb et pour le Groupe Combiné à l'avenir. Certains de ces concurrents actuels et potentiels peuvent disposer de ressources plus importantes en matière financière, technique, marketing ou autre, ce qui peut leur permettre de réagir plus rapidement aux technologies nouvelles ou émergentes ou à l'évolution des préférences des clients. Ces concurrents peuvent s'engager dans des activités de recherche et développement plus importantes, bénéficier de plus grandes économies d'échelle dans leurs chaînes

d'approvisionnement, entreprendre des campagnes de marketing plus vastes et adopter des politiques de prix plus agressives, ainsi que développer des satellites et fournir des services dotés de capacités et de technologies plus avancées ou des produits et services plus largement adoptés par le marché. De tels facteurs pourraient éroder la présence et l'attrait du Groupe Combiné auprès de ses partenaires de distribution, réduire sa part de marché, ce qui entraînerait des coûts plus élevés pour le développement de la marque et affecterait négativement la capacité du Groupe Combiné à réaliser son plan d'affaires. Une concurrence accrue entre les opérateurs de satellites pourrait conduire à une pression plus forte sur les prix, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

Le Groupe Eutelsat est également en concurrence avec des opérateurs de réseaux terrestres (fibre optique, 4G) pour la plupart de ses services, en particulier pour les services actuellement fournis par le Groupe Eutelsat concernant l'accès à l'internet à haut débit et les services de télédiffusion. Les prix offerts par le Groupe Eutelsat pour ses services à haut débit pourraient être moins compétitifs que ceux de ses concurrents, tels que Starlink, et, par conséquent, Eutelsat pourrait être limitée à des segments de marché spécifiques qui ne sont intéressés que par la conclusion d'accords de niveau de service. Un certain nombre de sociétés augmentent leur capacité à transmettre des signaux sur les infrastructures terrestres existantes, telles que la fibre optique, le DSL et les émetteurs terrestres sans fil, souvent grâce à des financements et à d'autres mesures d'incitation fournies par les gouvernements. Une intensification de la concurrence et/ou une augmentation de la capacité disponible grâce à d'autres formes de technologies de communication créant une offre excédentaire de capacité, pourrait conduire à une pression accrue sur les prix des services de télécommunications et de radiodiffusion par satellite, affectant ainsi la rentabilité. En outre, toute amélioration de la couverture géographique, des performances des opérateurs de réseaux terrestres ou le développement de nouvelles technologies par ces derniers pourrait conduire les clients du Groupe Eutelsat à choisir les solutions de télécommunications proposées par ces opérateurs, et rendre ainsi plus difficile pour le Groupe Eutelsat la conservation ou le développement de son portefeuille de clients. L'intensification de la concurrence avec les opérateurs de réseaux terrestres pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Eutelsat.

#### *5.6.2.2 Évolutions technologiques du marché des télécommunications par satellite*

##### ***Des changements technologiques pourraient rendre le système de télécommunications par satellite du Groupe Combiné obsolète et/ou accroître l'intensité concurrentielle***

L'industrie des télécommunications est soumise à des changements technologiques rapides. Si le Groupe Combiné ne s'adapte pas et ne se tient pas informé de ces évolutions rapidement et efficacement, son système de télécommunications par satellite pourrait devenir obsolète. De ce fait, la position concurrentielle du Groupe Combiné pourrait être affaiblie, en particulier si ses concurrents étaient capables d'intégrer ces nouvelles technologies à leurs propres systèmes plus rapidement ou plus efficacement.

Le risque lié à l'introduction d'une technologie concurrente supérieure est particulièrement exacerbé dans l'industrie des satellites car le déploiement de tout nouveau satellite peut prendre des mois ou des années. Par conséquent, si un changement technologique rend les satellites du Groupe Combiné obsolètes, même si le Groupe Combiné est en mesure de développer et de déployer de nouvelles technologies pour faire face à la concurrence, cela pourrait prendre beaucoup de temps avant que ces satellites ne soient opérationnels. En outre, si les composants utilisés par le Groupe Combiné pour construire ses satellites deviennent obsolètes en raison de changements technologiques ou d'autres facteurs, cela pourrait conduire à l'obsolescence des stocks, ce qui pourrait entraîner des charges de dépréciation des stocks.

Ainsi, la montée en puissance des satellites ou des constellations HTS ou VHTS de forte capacité qui visent les applications autres que la vidéo apporte une quantité importante de capacité additionnelle à un coût de production par gigabit réduit. Ceci pourrait conduire à une situation de surcapacité et de pression sur les prix, plus importante qu'attendu et pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné. En outre, plusieurs projets de constellations LEO sont en cours d'implémentation par des concurrents qui pourraient

concurrencer OneWeb et le Groupe Combiné sur certaines applications de données fixes, de services aux gouvernements et de connectivité, notamment les constellations LEO bénéficiant d'une latence réduite.

Si le système de télécommunications par satellite du Groupe Combiné devenait obsolète et que le Groupe Combiné ne parvenait pas à améliorer ses satellites en temps utile, la demande pour ses services pourrait diminuer, ce qui aurait un impact négatif significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et/ou ses perspectives.

### 5.6.2.3 Évolution des services par satellite

#### ***La demande pour les services par satellite pourrait ne pas évoluer conformément aux attentes***

Le développement du Groupe Eutelsat dépend notamment de l'évolution de la demande pour les applications de diffusion (broadcast) liée à l'évolution du nombre de chaînes diffusées par satellite, à l'amélioration de la qualité de l'image et à l'évolution des formats de compression et de modulation.

L'évolution du nombre de chaînes dépend notamment du développement attendu de la télédiffusion dans les pays émergents et à son maintien en Europe. À ce titre, il faut noter que l'industrie audiovisuelle est un marché sensible aux variations des budgets publicitaires et des dépenses des ménages, qui sont eux-mêmes affectés par la conjoncture économique dans son ensemble. De plus, la concurrence de nouvelles plateformes de diffusion de contenus vidéo en ligne, pourrait également affecter les clients du Groupe Eutelsat dans certaines zones géographiques ou les amener à réduire leurs bouquets diffusés par satellite. Enfin, des opérations de consolidation des opérateurs de plateformes de télédiffusion par satellite et/ou des câblo-opérateurs pourraient entraîner une rationalisation du nombre de chaînes diffusées sur un marché national.

L'amélioration de la qualité de l'image est liée à la montée en puissance de la HD ou UHD. Cette montée en puissance pourrait ne pas se concrétiser ou être plus lente que prévu à se concrétiser. La mise en œuvre de nouveaux standards techniques de diffusion, qui s'est traduite et pourrait se traduire à l'avenir par une augmentation du taux de compression du signal, a réduit et pourrait réduire davantage la demande de répéteurs pour un nombre de chaînes donné. Si cette baisse n'est pas compensée par une augmentation du nombre de chaînes transmises ou par un accroissement de la qualité de l'image, la demande totale de répéteurs pourrait diminuer.

Le développement des applications en matière de connectivité (en particulier la connectivité fixe et la connectivité mobile) constituera le principal vecteur de la stratégie de croissance du Groupe Combiné. Cette évolution dépendra en partie de la croissance de la demande pour les services Internet haut débit par satellite qui n'est pas assurée et est difficilement prévisible notamment du fait du coût d'accès à la capacité satellitaire, du déploiement dans certaines zones de solutions terrestres alternatives, du coût des terminaux ou des problématiques de distribution. La croissance de la demande pour les activités de mobilité dépend en partie de l'équipement progressif des flottes d'avions et de bateaux, de l'évolution du trafic aérien et maritime et des stratégies des compagnies aériennes qui ne seront pas du ressort du Groupe Combiné.

Enfin, le Groupe Eutelsat réalise actuellement et, à l'avenir le Groupe Combiné entend continuer à réaliser une part importante de son chiffre d'affaires dans le segment du marché relatif aux services aux gouvernements. Ce segment comprend la fourniture directe ou indirecte de services aux gouvernements, principalement auprès de l'administration américaine, par le biais de contrats d'attribution de capacité signés avec des distributeurs et généralement renouvelables tous les ans. L'obtention et/ou le renouvellement de contrats d'attribution de capacité pour ce segment dépendent dans une large mesure du contexte géopolitique et économique international et du succès commercial des distributeurs de capacité du Groupe Eutelsat. Par conséquent, à l'avenir, le Groupe Combiné ne peut être certain qu'il sera en mesure de continuer à réaliser un chiffre d'affaires comparable dans les services aux gouvernements, pouvant notamment être confronté au non-renouvellement ou renouvellement à des conditions moins favorables de ses contrats. Si la demande pour les services par satellite ne se développe pas comme prévu, et compte tenu de la structure de coûts fixes du Groupe Combiné, cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et/ou ses perspectives.

#### 5.6.2.4 Recherche et développement

##### ***La croissance du Groupe Combiné dépend en partie du développement de nouvelles applications ou de projets innovants dont la rentabilité n'est pas garantie***

Le Groupe Eutelsat investit actuellement à différents niveaux dans des projets innovants tels que le programme « EUTELSAT QUANTUM », un satellite paramétrable par logiciel qui est entré en service en novembre 2021 et « EUTELSAT ADVANCE », une solution de connectivité gérée de bout en bout. Le Groupe OneWeb investit dans diverses activités de recherche et de développement, y compris, mais sans s'y limiter, le développement de logiciels SOC et GNOC, les initiatives de développement de logiciels de service et le développement de matériel, de logiciels et d'automatisation pour les satellites. Le développement de ces nouveaux concepts dépend notamment d'une demande suffisante, de la bonne exécution dans les délais prévus de ces projets et de leur adéquation aux besoins du marché. Si ces conditions n'étaient pas remplies, la montée en puissance de ces projets innovants pourrait être plus lente ou moins rentable qu'anticipé, ce qui aurait un impact négatif significatif sur l'activité du Groupe Combiné, ses objectifs de croissance, sa situation financière et ses résultats. Par ailleurs, la croissance du Groupe Combiné dépendra en partie du développement de l'activité haut débit fixe. Le Groupe Eutelsat a réalisé des investissements importants pour les marchés européens et africains, au sol, avec un réseau complexe de stations terrestres, et en orbite, avec dans un premier temps le satellite EUTELSAT KONNECT (entrée en service progressive à partir de novembre 2020) et KONNECT VHTS (entrée en service attendue au deuxième semestre 2023). La pleine matérialisation du potentiel de cette application, qui vise à fournir un accès Internet haut débit aux particuliers par le biais d'un réseau de distributeurs et de revendeurs, avec un modèle BtoBtoC en plus du bon fonctionnement des infrastructures en orbite et au sol, dépendra du succès de la stratégie de distribution du Groupe Combiné, qui comprendra une composante de distribution directe, et de la disponibilité de terminaux à des prix compétitifs. Ces activités d'investissement ne bénéficient pas d'un carnet de commandes et impliquent structurellement des coûts d'acquisition de clients plus élevés et un niveau de désabonnement plus important. Un développement plus lent qu'attendu ou une exécution plus difficile que prévu dans cette application pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

En outre, le Groupe OneWeb réalisera des investissements importants dans le développement de sa constellation de satellites LEO GEN 2, qui remplacera ses satellites LEO GEN 1 existants, et devrait avoir une capacité cinq fois supérieure à GEN 1, avec une durée de vie plus longue d'environ dix (10) ans et une meilleure performance pour l'utilisateur. Un développement plus lent que prévu de la constellation de satellites LEO GEN 2 de OneWeb, des problèmes techniques imprévus, un accès à l'espace plus difficile qu'attendu, une inadéquation non planifiée à la demande du marché ou une exécution plus difficile que prévu de ce projet pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives de OneWeb et, par conséquent, du Groupe Combiné.

#### 5.6.2.5 Capacité à retenir et à recruter des salariés clés

##### ***Le Groupe Combiné pourrait être affecté par le départ de salariés clés ou ne pas être en mesure d'embaucher le personnel nécessaire à ses activités***

Pour assurer la gestion et l'exploitation de ses ressources, le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb s'appuient actuellement et, à l'avenir le Groupe Combiné s'appuiera sur un certain nombre de salariés clés qui disposent de compétences spécialisées et d'une grande expérience dans leurs domaines respectifs. Si ces salariés, notamment dans les fonctions commerciales, techniques et réglementaires, devaient partir et que des remplaçants adéquats ne pouvaient être trouvés dans un délai approprié, la perte de tout salarié clé pourrait entraîner une incertitude opérationnelle ou stratégique et une utilisation inefficace des ressources. En outre, en cas de concurrence pour développer une expertise sur des marchés nouveaux ou en expansion, les concurrents peuvent attirer des équipes entières vers une nouvelle activité (comme les experts du spectre et les équipes opérationnelles des satellites). En outre, l'activité du Groupe Combiné, caractérisée par une technologie en constante évolution, nécessite de pouvoir attirer constamment de nouveaux salariés hautement qualifiés. À l'avenir, si le Groupe Combiné n'est pas en mesure de retenir

ou de remplacer ces salariés, ou s'il n'est pas en mesure d'attirer de nouveaux salariés hautement qualifiés, cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et/ou ses perspectives. Le Rapprochement pourrait déstabiliser le personnel, ce qui, si ce n'est pas géré correctement, pourrait entraîner une perte importante de salariés et avoir une incidence sur la capacité du Groupe Combiné à tirer pleinement parti du Rapprochement.

### **5.6.3 Risques liés aux clients**

#### *5.6.3.1 Facteurs géopolitiques et macroéconomiques*

#### ***Le Groupe Combiné sera exposé aux risques géopolitiques et macroéconomiques liés au caractère international de sa clientèle et de ses activités***

Chacun du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb est, et le Groupe Combiné sera, un fournisseur mondial de services par satellite, qui fournit des services à des clients et à des utilisateurs finaux et qui travaille avec des fournisseurs, des entrepreneurs et d'autres tiers dans un grand nombre de pays. Le Groupe Combiné fournira des services de télécommunications par satellite à des clients dans un très grand nombre de pays, avec notamment une part significative du chiffre d'affaires réalisée dans des pays émergents. A titre d'exemple, pour l'exercice clos le 30 juin 2023, Eutelsat a réalisé : (i) 5,7% de son chiffre d'affaires en France ; (ii) 16,9 % de son chiffre d'affaires au Moyen-Orient ; (iii) 9,7% de son chiffre d'affaires en Afrique ; et (iv) 19,8% de son chiffre d'affaires dans les Amériques. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, le Groupe OneWeb a généré 98,8% de son chiffre d'affaires en Amérique du Nord. La croissance future du Groupe Combiné dépendra également en partie de sa capacité à gagner des marchés dans ces pays.

Par conséquent, le Groupe Combiné sera exposé à des risques géopolitiques, économiques ou autres, liés au caractère international de ses activités commerciales, y compris la stabilité économique, sociale et politique des pays dans lesquels il opère et du monde entier. Les événements géopolitiques, tels que l'instabilité au sein de la zone euro, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les conflits territoriaux dans la mer de Chine méridionale, les tensions en Iran et au Moyen-Orient, pourraient avoir un impact négatif sur la capacité du Groupe Combiné à fournir des services dans les régions concernées et pourraient affecter négativement les économies des marchés finaux dans lesquels le Groupe Combiné opérera, y compris la demande régionale ou mondiale pour les services du Groupe Combiné.

En outre, les clients et les utilisateurs finaux du Groupe Eutelsat, du Groupe OneWeb et à l'avenir du Groupe Combiné, ont été et peuvent continuer à être affectés par le ralentissement mondial actuel, notamment en raison de l'inflation et des taux d'intérêt élevés, de la crise du coût de la vie, de l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie, des perturbations et de l'augmentation des coûts de la chaîne d'approvisionnement, des sanctions économiques et d'autres perturbations des relations commerciales, du resserrement des conditions financières et, dans certains pays, de la récession, causée en partie par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, de l'impact persistant de la pandémie de COVID-19, de toute nouvelle crise sanitaire éventuelle, et de l'incertitude persistante quant aux futures relations commerciales du Royaume-Uni avec l'Europe et à l'évolution divergente en matière juridique et réglementaire entre le Royaume-Uni et l'Union européenne après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne le 31 janvier 2020. En cas de conditions de marché difficiles, le Groupe Combiné pourrait être confronté à une baisse de la demande des utilisateurs finaux, à une augmentation des coûts d'approvisionnement et autres coûts ainsi qu'à des difficultés d'accès au financement, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires du Groupe Combiné, sur ses coûts des opérations et sur sa capacité à atteindre et à maintenir une croissance rentable. La diminution de la demande des utilisateurs finaux pourrait avoir un impact accru sur les partenaires de distribution dans les endroits plus éloignés, les services de OneWeb constituant leur produit principal ou unique. Si les services de OneWeb sont interrompus ou réduits dans ces endroits, les partenaires de distribution concernés pourraient cesser leurs activités et OneWeb pourrait perdre l'accès à ces marchés. En outre, sur les marchés difficiles, les partenaires de distribution pourraient réduire leurs dépenses en services de satellites LEO de OneWeb ou renégocier leurs accords de distribution s'ils ont besoin de réduire leurs coûts et de se concentrer sur leurs services de base, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires, les coûts des opérations et la capacité du Groupe Combiné à atteindre et à maintenir

une croissance rentable.

En outre, les politiques tarifaires, fiscales, de change, réglementaires et douanières relatives aux services fournis par le Groupe Combiné, les pratiques commerciales et les relations avec les salariés dans certains pays, la charge de se conformer à diverses lois étrangères complexes et en constante évolution, la protection réduite des droits de propriété intellectuelle dans certains pays ou les sanctions économiques à l'encontre de certains de ces pays pourraient empêcher le Groupe Combiné de mettre en œuvre sa stratégie de développement ou d'assurer la continuité de son activité et ainsi avoir un impact négatif significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats (voir paragraphe 5.6.4.1 (*Risques liés à la conformité juridique et réglementaire*) du présent Document d'Exemption).

En février 2022, la Russie a lancé une invasion à grande échelle de l'Ukraine. Bien que la durée, l'impact et l'issue du conflit militaire en cours en Ukraine soient hautement imprévisibles, ce conflit a entraîné, et pourrait continuer d'entraîner, d'importantes perturbations du marché ainsi que d'autres perturbations, notamment une forte volatilité des prix des matières premières et des marchés financiers, des interruptions de la chaîne d'approvisionnement, des taux d'inflation élevés, un risque de récessions régionales ou mondiales, des changements dans les préférences des consommateurs ou des acheteurs, ainsi qu'une augmentation des cyberattaques. En réponse à l'invasion, un grand nombre de pays ont imposé des sanctions sévères contre la Russie, ce qui a eu et continue d'avoir un impact direct sur la chaîne d'approvisionnement du Groupe Eutelsat et de OneWeb, notamment pour OneWeb dans le cadre de ses activités de lancement. Le 4 mars 2022, OneWeb devait lancer 36 satellites depuis Baïkonour, au Kazakhstan. Dans les deux jours précédant le lancement, en raison des tensions géopolitiques consécutives à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'agence spatiale russe, Roscosmos, a annoncé qu'elle annulerait le lancement de Baïkonour si le Gouvernement du Royaume-Uni ne cédait pas sa participation dans OneWeb et si OneWeb ne donnait pas l'assurance que les satellites ne seraient pas utilisés à des fins militaires. Le Conseil d'Administration de OneWeb a décidé de reporter le lancement ainsi que cinq autres lancements prévus depuis Baïkonour. En conséquence, OneWeb n'a pas été en mesure d'assurer la couverture mondiale de ses satellites LEO GEN 1 comme prévu. Les reports de lancement ont conduit à une évaluation de la perte de valeur à 229,2 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui a entraîné une augmentation de la perte d'exploitation de OneWeb de 631 % par rapport à l'année précédente (constituant une augmentation de 367,6 millions de dollars U.S. à 425,9 millions de dollars U.S. pour l'exercice clos au 31 mars 2022 contre 58,3 millions de dollars U.S. pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021).

En particulier, dans le contexte de la crise russo-ukrainienne, le Groupe Eutelsat a réalisé 6,7 % de son chiffre d'affaires en Russie pour l'exercice clos le 30 juin 2022 et 6,8% pour l'exercice clos le 30 juin 2023. À la suite d'une décision de l'ARCOM en décembre 2022, Eutelsat a suspendu la diffusion de trois programmes russes (Rossiya One, Pervyi Kanal et NTV) qu'elle distribuait grâce à la capacité louée auprès de trois satellites exploités par RSCC (Eutelsat 36C, Express AT1 et Express AT2). De plus, en conformité avec les sanctions internationales contre l'Iran, le Groupe Eutelsat a également cessé toutes les émissions liées à l'entreprise de diffusion nationale de la République Islamique d'Iran. Pour l'exercice 2022-2023, l'application de ces mesures a eu un impact négatif cumulé d'environ 8 millions d'euros sur le chiffre d'affaires du Groupe Eutelsat. L'impact négatif estimé sur le cash-flow libre discrétionnaire du Groupe Eutelsat pour l'exercice 2022-2023 s'est élevé à environ 8 millions d'euros. Le Groupe Eutelsat a également restructuré et réduit ses contrats de capacité relatifs à la location de capacité sur les satellites appartenant à RSCC. Dans le cas de OneWeb, la capacité concernant certains pays serait perdue car elle ne peut pas être utilisée, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

Le Groupe Combiné surveillera activement la situation en Ukraine et évaluera son impact sur ses activités. Il n'est pas possible de prédire l'évolution ou l'issue du conflit en Ukraine, et toute réaction gouvernementale en résultant ou tout impact sur le marché des télécommunications par satellite ou sur l'économie en général peut évoluer rapidement et échapper au contrôle du Groupe Combiné. Si le conflit se prolonge ou s'intensifie, ou si des sanctions supplémentaires ou d'autres mesures sont imposées, ou si la volatilité des prix des matières premières ou les perturbations des chaînes d'approvisionnement s'aggravent, les conditions macroéconomiques régionales et mondiales pourraient être affectées plus sévèrement, ce qui à son tour pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats

d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a exacerbé les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales déjà affectées par l'impact de la pandémie de COVID-19 et les mesures d'atténuation prises par les gouvernements. Il existe actuellement une pénurie mondiale de nombreux éléments, notamment de composants électroniques, tels que des diodes, des circuits semi-conducteurs, des puces informatiques et des résistances, qui sont nécessaires à la construction d'équipements de réseau, de stations terrestres et à la fabrication de terminaux utilisateurs. Au regard de la dépendance du Groupe Eutelsat, du Groupe OneWeb et à l'avenir du Groupe Combiné, à l'égard des contractants tiers pour la fabrication et le lancement de ses satellites et la maintenance des terminaux utilisateurs, si les fournisseurs du Groupe Combiné ne sont pas en mesure de fournir des biens et des services à de tels contractants tiers en raison de difficultés opérationnelles, de fermetures temporaires ou permanentes, de graves difficultés financières ou de faillites, ou de perturbations dans leurs propres chaînes d'approvisionnement, en raison de l'impact de la pandémie COVID-19, des troubles géopolitiques causés par l'invasion de l'Ukraine par la Russie ou pour d'autres raisons, la capacité du Groupe Combiné à mettre en œuvre sa stratégie commerciale et à respecter ses engagements de service envers les clients pourrait être affectée de manière négative. Il n'y a aucune certitude qu'une pandémie, une épidémie ou un autre problème grave de santé publique, ainsi que toute mesure d'atténuation, ne puisse pas avoir un impact négatif significatif sur le Groupe Combiné à l'avenir.

Par ailleurs, si le Groupe Combiné devait tenter une action en justice contre ses clients ou ses partenaires commerciaux qui se trouvent hors de l'Union européenne, il pourrait s'avérer difficile pour lui de faire valoir ses droits, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et/ou ses perspectives.

#### *5.6.3.2 Risques liés aux partenaires de distribution*

##### ***Le Groupe Combiné sera exposé à un risque spécifique lié à ses partenaires de distribution***

Une part significative de la capacité du Groupe Combiné sera commercialisée par des partenaires de distribution spécialisés. Ces partenaires de distribution, qui revendent les ressources du Groupe Combiné à des clients finaux, pourraient avoir surestimé la demande ou avoir mal anticipé les besoins des clients et se trouver dans l'impossibilité de revendre la capacité pour laquelle ils se sont engagés. Dans ce cas, ces partenaires de distribution pourraient chercher à la revendre aux clients du Groupe Combiné à des prix inférieurs. Par ailleurs, certains partenaires de distribution dans le secteur de la connectivité mobile (10 % du chiffre d'affaires du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2023 et 76,4% du chiffre d'affaires du Groupe OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2023) sont confrontés à des marges faibles et un endettement important pouvant les amener à une situation de fragilité.

Le Groupe Eutelsat a développé une activité d'internet à haut débit fondée en partie sur un modèle BtoBtoC, s'adressant aux utilisateurs finaux par l'intermédiaire de distributeurs spécialisés dans certaines régions géographiques. OneWeb a un modèle de distribution indirecte d'entreprise à entreprise et dépend de partenaires de distribution pour fournir une connectivité LEO à haut débit et à faible latence afin de répondre aux besoins de ses utilisateurs finaux. Au 4 septembre, OneWeb a signé plus de 55 accords avec des partenaires de distribution. La solvabilité et la crédibilité de ces partenaires de distribution, ou toute violation des conditions contractuelles par ces derniers, pourraient affecter le déploiement des réseaux de OneWeb. En outre, ces partenaires de distribution pourraient ne pas être en mesure de développer l'activité au rythme prévu par le Groupe Combiné dans le futur. Le Groupe Combiné pourrait également ne pas être en mesure de trouver des distributeurs ou des partenaires de distribution appropriés dans certains secteurs ou marchés géographiques, ou le nombre de partenaires de distribution à long terme pourrait être réduit en raison d'un ralentissement économique qui est particulièrement prévalent pour le modèle BtoBtoC, ce qui pourrait limiter la stratégie de croissance du Groupe Combiné. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

### *5.6.3.3 Clients importants*

#### ***Le Groupe Combiné sera dépendant d'un nombre limité de clients importants***

Le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb génèrent une part significative de leurs chiffres d'affaires avec un nombre limité de clients.

Les dix premiers clients du Groupe Eutelsat représentaient 33 % de son chiffre d'affaires au 30 juin 2023. Les dix plus gros clients du Groupe OneWeb représentaient 88 % de son chiffre d'affaires au 31 mars 2023. Les cinq plus gros clients représentent 22 % du chiffre d'affaires pro forma du Groupe Combiné au 30 juin 2023, et sont tous apportés par le Groupe Eutelsat. Les trois clients les plus importants représentaient 15 % du chiffre d'affaires pro forma du Groupe Combiné au 30 juin 2023, et sont tous apportés par le Groupe Eutelsat. Bien que le Groupe Combiné ait l'intention d'augmenter le nombre de ses clients et de ses partenaires de distribution, il est possible que le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation du Groupe Combiné dépendent à court terme et puissent dépendre à l'avenir des ventes à un petit nombre de clients. En raison de cette concentration de clients, le chiffre d'affaires du Groupe Combiné pourrait fluctuer de manière significative et être affecté de manière significative et disproportionnée par les décisions de ces clients ou de tout autre client important annulant son contrat de service ou de distribution.

Certains des principaux clients du Groupe Combiné pourraient décider de mettre fin à leurs contrats, de ne pas les renouveler en tout ou partie, ou de les renouveler à des conditions moins favorables pour le Groupe Combiné. Ceci pourrait avoir un impact négatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné. Par ailleurs, certains clients importants du Groupe Combiné, notamment ceux situés dans les marchés émergents ou les distributeurs spécialisés, pourraient également rencontrer des difficultés financières susceptibles d'entraîner notamment des retards de paiement, des impayés ou leur faillite, ce qui pourrait conduire à une dépréciation des créances et/ou à la résiliation des contrats de capacité, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

### *5.6.3.4 Défauts ou retards de paiement*

#### ***Le Groupe Combiné sera exposé au risque d'impayés ou de retard de paiements***

Dans le cours normal de ses activités, comme le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb actuellement, le Groupe Combiné devrait rencontrer occasionnellement des difficultés pour obtenir le paiement du prix lié à l'utilisation de la capacité satellitaire par certains clients ou le paiement de cette capacité dans les délais prévus, ce qui pourrait donner lieu à des dépréciations de créances ou à un effet négatif sur le besoin en fonds de roulement du Groupe Combiné à l'avenir.

Le montant pro forma créances du Groupe Combiné au 30 juin 2023 s'élèvent à 222 millions d'euros composées de 207,5 millions d'euros provenant du Groupe Eutelsat au 30 juin 2023 et de 15 millions d'euros provenant du Groupe OneWeb au 31 mars 2023. En ce qui concerne le Groupe Combiné au 30 juin 2023, le montant pro forma des provisions pour dépréciation de créances (nettes des reprises) s'élèvent à 21 millions d'euros et la variation pro forma du fonds de roulement liée aux créances clients et comptes rattachés fait ressortir un flux de trésorerie de 3 millions d'euros.

Il s'agit des provisions pour dépréciation de créances (nettes de reprises) du Groupe Eutelsat d'un montant de 21 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Les provisions additionnelles pour dépréciation de créances (nettes des reprises) du Groupe OneWeb s'élèvent à 0 au 31 mars 2023, et la variation du fonds de roulement liée aux créances clients et comptes rattachés a généré un flux de trésorerie négatif de 3 millions de dollars U.S. au 31 mars 2023.

Des retards de paiement ou volumes d'impayés accrus pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### **5.6.4 Risques liés à la réglementation, à la législation et à la fiscalité**

##### *5.6.4.1 Risques liés à la conformité juridique et réglementaire*

***Le Groupe Combiné opérera dans un secteur très réglementé et pourrait être exposé au risque de non-respect des lois et règlements qui lui sont applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, de sanctions économiques, de lois sur l'exportation, de réglementation de la cotation en bourse, de fiscalité, de protection des données à caractère personnel et de droit de la concurrence***

Le secteur des satellites est très réglementé en raison de la nature sensible de la technologie des satellites. Le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb sont, et à l'avenir le Groupe Combiné sera, soumis aux lois et réglementations de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et d'autres pays dans lesquels il exercera ses activités. Les activités et les résultats opérationnels du Groupe Combiné peuvent être significativement négativement impactés si le Groupe Combiné est tenu de modifier ses activités commerciales pour se conformer aux changements des lois et réglementations régissant ses activités ou si sa capacité à vendre ses produits et services sur une base mondiale est réduite ou restreinte en raison d'un renforcement de la réglementation de l'UE, du Royaume-Uni, des États-Unis ou d'autres gouvernements.

De nouvelles sanctions internationales peuvent être introduites dans les juridictions dans lesquelles le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb opèrent, et à l'avenir le Groupe Combiné opérera et les sanctions existantes qui affectent le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb et à l'avenir le Groupe Combiné peuvent être modifiées, ce qui pourrait également perturber les activités et la stratégie commerciale du Groupe Combiné.

Le Groupe Combiné aura en place des systèmes et des contrôles appropriés pour s'assurer de la conformité avec ses régimes de gouvernance d'entreprise. Toutefois, le Groupe Combiné pourrait devoir consacrer beaucoup de temps et de moyens à la mise à jour de ses systèmes de conformité et de ses contrôles en cas d'évolution des exigences des règles d'admission à la cote au Royaume-Uni et de divergences avec les exigences des règles d'admission à la cote en France en raison des réformes qui devraient être introduites au Royaume-Uni à la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, ainsi qu'en cas de réformes des lois et réglementations dans d'autres pays dans lesquels le Groupe Combiné exercera ses activités, notamment en ce qui concerne la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, les sanctions économiques, la réglementation en matière de cotation, de fiscalité, de protection des données à caractère personnel et le droit de la concurrence.

La violation des lois et règlements applicables au Groupe Combiné par un salarié pourrait être passible de sanctions civiles (telles que amendes, le refus d'octroi de licences d'exportation, des mises en demeure, des saisies de biens, l'exclusion des marchés publics, la résiliation des contrats existants, des révocations ou restrictions de licences), des sanctions administratives, des amendes pénales ou des peines d'emprisonnement. En outre, de telles violations pourraient également avoir un impact négatif sur la réputation du Groupe Combiné et, par conséquent, sur ses activités. De plus, de telles violations par les concurrents du Groupe Combiné, si elles ne sont pas détectées, pourraient leur donner un avantage déloyal lors de l'obtention de contrats. Les répercussions pour le Groupe Combiné de ce qui précède sont susceptibles de se traduire par un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

##### *5.6.4.2 Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et autres lois similaires*

***Le non-respect des lois de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et autres lois similaires pourrait entraîner une responsabilité pénale ou civile***

Comme le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb actuellement, le Groupe Combiné opérera, à l'échelle mondiale et interagira avec des clients, des fournisseurs et des partenaires de distribution situés dans de nombreux pays. La présence internationale du Groupe Combiné l'exposera intrinsèquement aux risques de corruption et de blanchiment d'argent. Le Groupe Combiné sera soumis à la Loi Sapin II, au *UK Bribery Act*, au *U.S. Foreign Corrupt Practices Act* et à d'autres lois relatives à la lutte contre la

corruption et le blanchiment d'argent en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis et dans d'autres pays où le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb mènent, et à l'avenir le Groupe Combiné mènera, des activités.

Les lois relatives à la lutte contre la corruption ont été appliquées de manière stricte ces dernières années et sont interprétées de manière large de façon à interdire aux entreprises, à leurs salariés et aux intermédiaires tiers d'autoriser, d'offrir ou de fournir, directement ou indirectement, des paiements ou des avantages indus à des bénéficiaires du secteur public ou privé. Le Groupe Combiné fera appel à des partenaires de distribution et à des intermédiaires tiers pour commercialiser ses produits et obtenir les permis, licences et autres approbations réglementaires nécessaires. Le Groupe Combiné peut être tenu pour responsable de la corruption ou d'autres activités illégales de ces intermédiaires tiers, des salariés, représentants, prestataires, partenaires et agents du Groupe Combiné, même s'il n'autorise pas explicitement ces activités.

Afin de réduire son exposition au risque de corruption en particulier, le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb ont chacun mis en place un programme de conformité visant à prévenir et détecter les actes de corruption ou de trafic d'influence, ainsi qu'un système de contrôle pour en assurer l'efficacité. Les actions du Groupe Eutelsat s'effectuent en conformité avec la Loi Sapin II relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption. Néanmoins, ni le Groupe Eutelsat ni à l'avenir le Groupe Combiné ne peuvent garantir que les procédures et contrôles en place permettront de prévenir ou de détecter toutes les violations des lois et règlements applicables au Groupe Combiné par un salarié ; le cas échéant, une telle violation pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

La détection, l'investigation et la résolution de violations réelles ou alléguées pourraient exiger que la direction générale consacre une part importante de son temps, de ses ressources et de son attention au détriment de ses autres activités. Nonobstant le fait que le Groupe Combiné disposera de systèmes et de contrôles étendus pour garantir la conformité aux lois relatives à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, le non-respect de celles-ci par un employé pourrait exposer le Groupe Combiné à des plaintes de lanceurs d'alerte, des enquêtes, des sanctions, des transactions, des poursuites ou d'autres mesures d'exécution, à la restitution de bénéfices, à des amendes importantes, à des dommages-intérêts, à d'autres sanctions civiles et pénales ou à des injonctions, à la suspension ou l'interdiction de conclure des contrats avec certaines personnes, à la perte de privilèges d'exportation, à des atteintes à la réputation, à une couverture médiatique défavorable et à d'autres conséquences collatérales. La délivrance d'assignations ou le lancement d'enquêtes, l'imposition de sanctions gouvernementales ou autres sanctions, ou la perte d'un contentieux civil ou pénal par le Groupe Combiné pourraient avoir un impact négatif significatif sur les contrats de mandat (*proxy agreement*), les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### *5.6.4.3 Loi française sur les opérations spatiales*

***Le Groupe Combiné sera soumis à la loi française sur les opérations spatiales (la « Loi Française sur les Opérations Spatiales ») et à d'autres législations spatiales pertinentes et pourrait ne pas être en mesure de s'y conformer si les réglementations sont renforcées***

La Loi Française sur les Opérations Spatiales a été publiée au Journal officiel le 4 juin 2008 et ses décrets d'application ont été publiés le 10 juin 2009. Le Groupe Eutelsat est actuellement et, après la Réalisation, le Groupe Combiné sera, soumis au décret n° 2009-643 relatif aux autorisations. Cette Loi Française sur les Opérations Spatiales met en place un régime de licence pour les opérations spatiales et les opérations de maîtrise en orbite. Ce régime fixe un certain nombre d'exigences aussi bien administratives que techniques, opérationnelles et organisationnelles.

En outre, OneWeb est actuellement et, après la Réalisation, le Groupe Combiné sera également soumis aux exigences en matière de licence et d'assurance et aux responsabilités en vertu de l'*Outer Space Act 1986* et du *Space Industry Act 2018*. Après la Réalisation, le Groupe Combiné pourrait devoir supporter des coûts de conformité accrus pour assurer le respect de la législation spatiale supplémentaire à laquelle

Eutelsat et OneWeb n'étaient pas soumises avant la Réalisation. Par ailleurs, tout durcissement de cette législation ou l'adoption ou l'applicabilité de réglementations supplémentaires pourraient avoir un impact sur les opérations en orbite et/ou le plan de déploiement du Groupe Combiné, et par conséquent avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### 5.6.4.4 Droits d'atterrissage ou licences

##### ***Le Groupe Combiné pourrait ne pas obtenir les droits d'atterrissage ou licences nécessaires à son activité dans certains marchés***

En tant qu'opérateur de satellites offrant ses services dans environ 150 pays, le Groupe Combiné sera assujéti aux lois et règlements nationaux de nombreux pays en matière de communication et de diffusion. La plupart de ces pays n'imposent pas l'obtention d'autorisation ou de licence pour fournir uniquement de la capacité satellitaire à des entités elles-mêmes autorisées à exploiter des réseaux et/ou des services de communication. Dans ces pays, le Groupe Combiné n'aura besoin d'une autorisation ou d'une licence que s'il entend déployer et exploiter ses propres réseaux de communication ou installer et exploiter des stations terriennes. La plupart des pays européens ainsi que de nombreux États membres de l'OMC font partie de cette catégorie. Toutefois, certains pays soumettent l'exploitation des satellites sur orbite à des autorisations. Dans ce cas, le Groupe Combiné doit ainsi être autorisé à fournir des services de liaison descendante depuis le satellite à destination des terminaux de stations terriennes situées dans ces pays – les « droits d'atterrissage ».

Si le Groupe Combiné ne parvenait pas à obtenir ou à renouveler les autorisations nécessaires à son activité dans certains marchés, ou encore si le régime d'autorisation devenait plus restrictif, cela pourrait avoir un impact négatif significatif ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et/ou ses perspectives.

#### 5.6.4.5 Application des réglementations internationales

##### ***Les interférences et l'application de la réglementation internationale en matière de coordination des assignations de fréquences pourraient rendre plus difficile la mise en œuvre du plan de déploiement du Groupe Combiné***

La présence croissante de constellations de satellites LEO, y compris celles de OneWeb et d'autres concurrents LEO, pourrait interagir avec les satellites GEO et les perturber en créant un risque d'interférence qui pourrait avoir une incidence sur les opérations des satellites GEO du Groupe Eutelsat. Les émissions sur des fréquences identiques ou insuffisamment différenciées peuvent donner lieu à un risque d'interférence entre ces émissions, ce qui peut se traduire par des « brouillages radio-électriques » pouvant affecter les communications au point de les rendre inutilisables ou de dégrader la qualité du service. Les interférences pourraient, temporairement ou à plus long terme, affecter la qualité du service fourni aux clients et ainsi porter atteinte à la réputation du Groupe Combiné et pourraient même empêcher le Groupe Combiné d'être en mesure de respecter ses engagements contractuels ou pourraient conduire à la perte de chiffre d'affaires ou de clients, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

Il existe un ensemble de règles internationales régies par l'UIT, un organisme spécialisé des Nations Unies, pour les « assignations de fréquences » et leur coordination. Les assignations de fréquences font l'objet d'une coordination internationale conformément aux dispositions du Règlement des Radiocommunications. Cette coordination a pour objet de limiter les risques de brouillages entre émissions.

En 2019, OneWeb a satisfait aux exigences de la réglementation de l'UIT, en obtenant la plus haute priorité pour sa bande Ku pour les liaisons de service et une forte priorité pour sa bande Ka pour les passerelles mondiales. Sous réserve de se maintenir en conformité avec la réglementation et d'effectuer les dépôts nécessaires, OneWeb conservera indéfiniment sa position prioritaire dans le spectre, ce qui oblige les autres opérateurs LEO à se coordonner avec OneWeb ou à la contourner pour éviter toute

inférence. Si OneWeb perd ses droits de priorité sur le spectre ou si ceux-ci ne sont pas respectés, et si le Groupe Combiné ne parvient pas à atténuer l'impact de l'interférence des satellites LEO, y compris l'interaction et l'intégration avec la constellation de satellites LEO de OneWeb, cela pourrait avoir un impact important sur la réussite de l'intégration des services de satellites GEO et LEO, et sur l'exécution de la stratégie du Groupe Combiné en tant qu'opérateur de satellites GEO/LEO.

Ni le Groupe Eutelsat ni à l'avenir le Groupe Combiné ne peuvent garantir que les règles de régulation de l'UIT sont respectées par tous les opérateurs tiers ou les gouvernements ni que ces règles resteront en place. En particulier, bien que OneWeb ait obtenu des droits prioritaires sur le spectre en vertu de la réglementation de l'UIT pour ses satellites LEO, ces droits ne sont pas respectés par tous les pays, ce qui pourrait limiter ou empêcher le Groupe Combiné d'obtenir ou de conserver un accès au marché ou avoir pour effet de réduire la couverture dans certains pays. Dans la plupart des juridictions, le Groupe Combiné est tenu de conclure des accords de coordination avec ses concurrents avant d'obtenir des licences d'exploitation dans la juridiction concernée. Tout retard dans la conclusion d'un accord de coordination ou tout refus d'un tel accord par un concurrent peut retarder ou empêcher l'obtention par le Groupe Combiné de l'accès au marché dans une juridiction.

En outre, bien que les droits prioritaires de OneWeb sur le spectre ne soient pas limités dans le temps, rien ne garantit que le Règlement des Radiocommunications de l'UIT ne sera pas modifié à l'avenir et, de ce fait, que les droits prioritaires sur le spectre de OneWeb resteront en place indéfiniment. Les concurrents du Groupe Combiné ont fait pression et peuvent continuer à faire pression pour modifier les droits prioritaires sur le spectre, y compris en ajoutant une limite de temps. La perte des droits de priorité pour les satellites LEO de OneWeb ou le non-respect des droits de priorité de OneWeb sur le spectre pourrait avoir un impact sur la capacité du Groupe Combiné à respecter ses engagements contractuels, ce qui pourrait porter atteinte à sa réputation, entraîner une perte de chiffre d'affaires ou de clients, ainsi qu'un impact sur le maintien de la conformité du Groupe Combiné avec le Règlement des Radiocommunications de l'UIT. Cela aura également un impact sur la capacité du Groupe Combiné à fournir une couverture LEO mondiale et retardera ou empêchera le déploiement de services LEO sur de nouveaux marchés. Cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

Eutelsat S.A. et OneWeb bénéficient d'un certain nombre d'assignations de fréquences pour lesquelles la procédure de coordination internationale, conformément au régime général défini par le Règlement des Radiocommunications de l'UIT, n'a pas encore abouti, et/ou qui ne sont pas encore en exploitation avec l'un des satellites du Groupe Eutelsat ou du Groupe OneWeb. En ce qui concerne les assignations pour lesquelles la procédure de coordination n'est pas encore achevée, les priorités relatives de ces assignations et de celles de tiers impliqués dans la coordination pourraient avoir pour conséquence que la coordination restreigne la capacité du Groupe Combiné à exploiter pleinement certaines de ces assignations. S'agissant des assignations pour lesquelles la procédure de coordination n'est pas encore opérationnelle, le Groupe Combiné pourrait ne pas être en mesure de les mettre en service dans les délais fixés par le Règlement des Radiocommunications, ce qui entraînerait la perte de ces assignations. Ces deux situations pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

Eutelsat S.A. et OneWeb bénéficient, et à l'avenir le Groupe Combiné bénéficiera également, de certaines assignations de fréquences régies par l'un des deux régimes spéciaux. Si un État membre de l'UIT décidait d'exercer ses droits au titre de ces dispositifs, ou si ces régimes spéciaux étaient modifiés, le Groupe Combiné pourrait être dans l'obligation de modifier ou d'interrompre l'utilisation qu'il fait actuellement de certaines de ses assignations, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et/ou ses perspectives.

Enfin, le Règlement des Radiocommunications et ses règles de procédure ne prévoient que des modes de résolutions amiables de litige en cas de différends entre les États membres de l'UIT relatifs au non-respect de la réglementation internationale en matière de coordination de leurs assignations de fréquences. Le Groupe Combiné pourrait être forcé d'accepter le résultat d'un accord défavorable entre des États membres de l'UIT, portant sur des assignations de fréquences qu'il utilise, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les

perspectives du Groupe Combiné.

#### 5.6.4.6 Dispositions législatives et réglementaires relatives aux télécommunications par satellite

**La fourniture par le Groupe Combiné de services de télécommunications par satellite sera soumise à certaines dispositions légales et réglementaires spécifiques, dont l'évolution pourrait avoir un impact négatif significatif**

L'industrie des télécommunications par satellite dans laquelle le Groupe Combiné opérera fait l'objet d'une réglementation importante. Des changements de politique ou de réglementation au plan international dans le cadre de l'UIT, dans l'UE, en France, au Royaume-Uni ou dans les autres pays dans lesquels le Groupe Combiné exercera ses activités pourraient avoir un impact négatif significatif, notamment si lesdits changements augmentent les coûts et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des services du Groupe Combiné.

Le Groupe Combiné doit pouvoir continuer à bénéficier des autorisations d'exploitation d'assignations de fréquences existantes aux positions orbitales sur lesquelles il exploite ses satellites ou pourrait avoir besoin de redéployer des satellites. Il doit aussi pouvoir obtenir de nouvelles autorisations d'exploitation d'assignations de fréquences, aux mêmes ou à de nouvelles positions orbitales, pour l'expansion future de ses activités.

En France, le régime juridique relatif aux communications électroniques est établi par le Code des postes et des communications électroniques, qui fixe le cadre applicable à toute demande d'autorisation d'exploitation d'assignations de fréquences à un système satellitaire. Cette réglementation impose un certain nombre d'obligations à respecter pour le titulaire d'une telle autorisation. Toute modification de cette réglementation qui viendrait durcir les conditions d'obtention et de mise en œuvre de ces demandes pourrait dans le futur restreindre la capacité du Groupe Combiné à obtenir des autorités françaises de nouvelles autorisations d'exploitation d'assignations de fréquences, ou à les exploiter comme il le souhaite. À ce jour, les demandes d'assignation de fréquences à l'UIT et les demandes d'autorisation d'exploitation de fréquences ne donnent lieu qu'au versement de redevances correspondant aux coûts de traitement du dossier à l'ANFR. Un changement dans la politique tarifaire pourrait par exemple conduire les autorités à répercuter sur l'opérateur une partie de la valeur économique des positions orbitales qu'il exploite. OneWeb fait également l'objet de dépôts réglementaires auprès de l'Ofcom au Royaume-Uni.

Par ailleurs, l'utilisation de fréquences radioélectriques par les stations radioélectriques au sol fait l'objet d'autorisations délivrées par l'ARCEP. Des changements de politique réglementaire au niveau mondial, européen ou national pourraient conduire à ce que certaines bandes de fréquences, jusque-là ouvertes aux satellites, ne puissent plus faire l'objet dans le futur de nouvelles demandes d'autorisation. C'est le cas de la bande 3,4-3,8 GHz, qui ne peut plus être utilisée pour les services fixes par satellite en France depuis 2008.

En particulier, à l'occasion des Conférences mondiales des radiocommunications (CMR) qui se tiennent tous les quatre ans (la dernière s'étant tenue en 2019), certaines bandes identifiées pour des usages satellitaires peuvent être mises à l'ordre du jour et leur utilisation pour d'autres usages que satellitaires, par exemple pour les réseaux mobiles de type 5G, peut être débattue. De ce fait, toute évolution réglementaire au plan international, régional ou national pourra potentiellement avoir un impact sur la capacité du Groupe Combiné à opérer de façon optimale dans ces bandes de fréquences.

En outre, pour participer à des programmes classifiés du gouvernement américain, la filiale de OneWeb, OWT, a obtenu des autorisations de sécurité du Ministère américain de la Défense (*U.S. Department of Defense*). OneWeb étant détenue par des actionnaires non-américains, elle a conclu un accord avec le gouvernement des Etats-Unis qui limite sa capacité à contrôler les opérations de cette filiale, comme l'exigent les lois et règlements des États-Unis en matière de sécurité nationale. Si OneWeb ne conserve pas ces autorisations de sécurité, elle ne sera pas en mesure de remplir ses obligations dans le cadre des contrats classifiés du gouvernement des Etats-Unis auxquels elle est partie. Par conséquent, les activités de OneWeb pourraient être affectées de manière significativement défavorable. En outre, si OneWeb viole de manière substantielle des conditions de l'accord de mandat (*Proxy Agreement*) ou si OneWeb est

reconnue comme ayant substantiellement violé la loi américaine, OneWeb ou OWT, qui détient les autorisations de sécurité pour les services de OneWeb pourrait être suspendue ou se voir retirer les droits d'exécuter tout contrat gouvernemental, qu'il soit classifié ou non, et OneWeb pourrait être soumise à des sanctions civiles ou pénales.

Le Groupe Combiné pourrait être soumis dans le cadre du développement de nouvelles activités à des exigences réglementaires relatives à la radiodiffusion (contenu diffusé) et aux stations terriennes, notamment. Le respect de ces nouvelles exigences réglementaires pourrait entraîner des investissements considérables en temps et en ressources. En outre, ni le Groupe Eutelsat, ni à l'avenir le Groupe Combiné ne peuvent garantir que celui-ci pourra obtenir ou maintenir les autorisations nécessaires, ce qui pourrait retarder ou entraver la fourniture de services aux clients dans les pays concernés ou la mise en œuvre de sa stratégie de développement et avoir ainsi un impact négatif significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et/ou ses perspectives.

La modification des réglementations applicables pourrait limiter ou rendre impossible l'obtention ou le maintien des autorisations nécessaires aux activités qui seront exercées par le Groupe Combiné ou à sa stratégie de développement. Certains pays pourraient décider d'imposer aux opérateurs satellites un système de taxation pour la réception d'émissions satellites sur leur territoire. De telles évolutions pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

Par ailleurs, le Groupe Eutelsat est soumis à des réglementations strictes en matière de contenu des émissions diffusées par ses satellites. La réglementation relative à la diffusion de programmes de télévision dans l'Union européenne prévoit que chaque État membre doit s'assurer que les émissions transmises respectent la législation applicable en matière de diffusions destinées au public, notamment en vue de la protection des mineurs et de l'interdiction de l'incitation à la haine ou à la violence pour des raisons de race, de genre, de mœurs, de religion ou de nationalité. En demeurant opérateur européen de satellites, le Groupe Eutelsat pourrait être mis en demeure de cesser la transmission d'une chaîne de télévision établie à l'extérieur de l'Union européenne dont un programme ne respecterait pas les lois et réglementations européennes et nationales applicables ou nuirait à l'ordre public. Tout régulateur européen compétent pourrait ainsi ordonner l'interruption de la diffusion de nouvelles chaînes non européennes dans les années à venir. En conséquence, il pourrait être de plus en plus difficile pour le Groupe Eutelsat de poursuivre sa politique de contrats à long terme pour la transmission de chaînes de télévision avec des clients non français, si à un moment quelconque, des décisions administratives ou judiciaires devaient l'empêcher de fournir ses services de transmission, et inciter ainsi certains clients à utiliser les services d'opérateurs concurrents, ce qui aurait un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière et/ou les résultats du Groupe Eutelsat. De plus, le Groupe Eutelsat pourrait ne pas être techniquement en mesure de cesser cette transmission sans être contraint d'interrompre la transmission de programmes d'autres chaînes de télévision faisant partie d'un même « multiplex » sur le même répéteur. Ces chaînes de télévision pourraient alors résilier les contrats correspondant à cette capacité, et exiger des dédommagements. Ce risque peut varier d'un État membre à l'autre, certaines législations audiovisuelles étant plus souples, dans les limites autorisées par le cadre communautaire, et chaque régulateur faisant sa propre appréciation du respect des principes. Certaines décisions relatives à des chaînes pouvant poser des problèmes de conformité au droit français et aux principes de la directive européenne (dont les lois nationales ne constituent qu'une transposition) sont initiées par la Commission elle-même et peuvent donc avoir des répercussions quel que soit le régulateur national compétent dans l'Union européenne. La position de l'un ou l'autre des régulateurs européens compétents peut en outre évoluer et se rigidifier avec le temps, sans que rien ne permette de l'anticiper ni ne puisse l'empêcher.

Enfin, le Groupe Eutelsat est soumis à d'autres réglementations s'appliquant aux chaînes qu'il diffuse. Certaines chaînes diffusées par le Groupe Eutelsat peuvent être visées explicitement par des résolutions des Nations Unies transposées par des règlements de l'Union européenne qui introduisent des mesures restrictives à l'encontre de certaines entités, ou les citent directement dans de tels règlements européens. Ces règlements européens s'appliquent directement au Groupe Eutelsat qui devra s'assurer qu'aucune des chaînes listées n'est diffusée au moyen de ses satellites. Compte tenu du nombre de chaînes diffusées par le Groupe Eutelsat et de l'absence de liens contractuels directs avec les chaînes de télévision dans certains cas, le risque, pour le Groupe Eutelsat, de diffuser des chaînes visées par de tels règlements est réel.

Ainsi l'évolution de certaines dispositions législatives et réglementaires spécifiques pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### 5.6.4.7 Convention IGO Amendée et Lettre-Accord

***Eutelsat S.A., principale filiale opérationnelle du Groupe Eutelsat, est soumise aux stipulations de la Convention IGO Amendée dont la France et le Royaume-Uni sont tous deux membres, et Eutelsat est soumise aux stipulations de la Lettre-Accord***

Les statuts d'Eutelsat S.A. stipulent que la Convention IGO Amendée constitue un « document de référence » pour la conduite des activités d'Eutelsat S.A.. Par ailleurs, les droits et obligations réciproques d'Eutelsat S.A. et d'EUTELSAT IGO sont définis dans un accord pris en application de la Convention IGO Amendée (l'« **Arrangement** ») en date du 2 juillet 2001.

Les droits dont bénéficie EUTELSAT IGO au titre de l'Arrangement, visent à permettre à cette dernière de veiller à ce qu'Eutelsat S.A. respecte les « Principes de Base » définis dans la Convention IGO Amendée, à savoir :

- l'obligation de service public/service universel pour les services de téléphonie connectés au réseau international public commuté ;
- la fourniture de services audiovisuels en conformité avec les accords internationaux pertinents, dont notamment les dispositions de la Convention européenne sur la télévision transfrontière (la « **CETT** ») et les réglementations nationales ; et
- la couverture paneuropéenne du système de satellites et le respect des principes de non-discrimination et de concurrence loyale dans la définition de sa stratégie et la conduite de ses activités opérationnelles.

En vue de permettre l'introduction en Bourse d'Eutelsat, Eutelsat et EUTELSAT IGO ont signé une Lettre-Accord en date du 2 septembre 2005 (la « **Lettre-Accord** ») aux termes de laquelle Eutelsat a pris certains engagements à l'égard d'EUTELSAT IGO, notamment en termes de politique financière.

L'appréciation portée par EUTELSAT IGO sur les opérations et la stratégie d'Eutelsat S.A., au regard de l'obligation de respecter les Principes de Base, pourrait être différente de celle du Groupe Combiné. La prise en compte des recommandations ou des demandes d'EUTELSAT IGO pourrait avoir pour conséquence de réduire la flexibilité du Groupe Combiné dans la conduite de ses affaires, dans la gestion de la structure de son endettement et de ses fonds propres et dans sa politique de distribution, et pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### 5.6.4.8 Licences d'exportation

***Le Groupe Combiné pourrait ne pas obtenir les licences d'exportation nécessaires pour l'exportation d'équipements et de technologies***

Les équipements de satellite, d'intégration de lancement et de station au sol, le savoir-faire et la technologie connexe sont soumis à des réglementations en matière de contrôle des exportations, y compris les règlements des Etats-Unis sur le trafic international d'armes (ITAR) et le contrôle des exportations par les services aux gouvernements, y compris, mais sans s'y limiter, le ministère du Commerce des États-Unis (U.S Department of Commerce), l'administration française chargée du contrôle des exportations et l'Unité mixte de contrôle des exportations du Royaume-Uni (*UK Export Control Joint Unit*). En vertu de ces réglementations sur le contrôle des exportations, le Groupe Combiné ou ses fournisseurs doivent obtenir des licences d'exportation auprès du ministère ou de l'administration, l'agence gouvernemental(e) concerné(e) afin d'exporter des équipements de satellites, de stations terrestres et de terminaux utilisateurs ainsi que la technologie connexe, d'échanger certains types

d'informations techniques ou d'embaucher du personnel international pour certains postes techniques. Le traitement des demandes de licences d'exportation peut prendre des mois et les ministères, administrations ou agences gouvernementales ne sont pas tenus d'approuver une demande de licence. OneWeb dépend également en partie de technologies américaines et britanniques contrôlées pour fournir ses services. La violation des règles sur le contrôle des exportations américains ou britanniques pourrait donc exposer OneWeb à des sanctions civiles ou pénales, à l'interdiction de fournir des services aux gouvernements américains ou britanniques, ou au refus d'octroyer des licences d'exportation. L'incapacité de OneWeb, du Groupe Combiné ou de ses fournisseurs à obtenir les autorisations d'exportation requises pour l'équipement et la technologie pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives de OneWeb et du Groupe Combiné.

#### *5.6.4.9 Risques fiscaux pour le Groupe Combiné*

***Les lois et réglementations fiscales applicables, ainsi que le coût de la mise en conformité avec les lois et réglementations fiscales existantes ou nouvelles, peuvent avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné***

Les lois et réglementations fiscales des différentes juridictions auxquelles le Groupe Combiné sera soumis sont complexes et leur application peut faire l'objet d'interprétations divergentes et parfois contradictoires de la part des contribuables, des conseillers fiscaux et des autorités fiscales, et il faut souvent avoir recours à des jugements pour déterminer les provisions pour passifs fiscaux du Groupe Combiné.

Le Groupe Combiné pourrait faire l'objet d'une vérification, d'une enquête ou d'une investigation de la part d'une autorité fiscale, ou être impliqué dans un litige avec une telle autorité, à la suite de quoi les autorités fiscales pourraient chercher à imposer des impôts supplémentaires au Groupe Combiné et/ou imposer des intérêts et des pénalités. Toute réclamation réussie par une autorité fiscale pourrait entraîner le paiement d'impôts, d'intérêts et/ou de pénalités supplémentaires et pourrait augmenter les taux d'imposition effectifs mondiaux du Groupe Combiné.

En outre, les lois, règles ou réglementations fiscales (y compris leur interprétation par les autorités compétentes) dans toutes les juridictions où le Groupe Combiné opèrera, est résident fiscal ou a une présence imposable telle qu'une succursale ou un établissement permanent (ou dans toute autre juridiction, par exemple là où se trouvent les salariés, la direction, les clients ou les fournisseurs) sont complexes et susceptibles de changer, notamment en ce qui concerne les niveaux d'imposition auxquels le Groupe Combiné sera soumis et les allègements fiscaux dont il bénéficiera.

Les taux d'imposition effectifs futurs du Groupe Combiné, ainsi que la charge fiscale sur les revenus du Groupe Combiné, pourraient être impactés significativement par des changements de règles concernant la présence fiscale dans certaines juridictions, des changements concernant la capacité à compenser les pertes d'exploitation nettes et des bénéfices, et des changements concernant la capacité à capitaliser les investissements.

L'un ou l'autre des risques identifiés ci-dessus pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### *5.6.5 Risques liés aux finances du Groupe Combiné*

##### *5.6.5.1 Risque de liquidité*

***Compte tenu de son niveau d'endettement, les activités du Groupe Eutelsat et, après la Réalisation, du Groupe Combiné nécessitent d'importantes dépenses d'investissement et, l'expansion et le développement futurs de ses activités ainsi que les dépenses d'investissement au-delà des dépenses d'investissement actuellement engagées par le Groupe Combiné à moyen ou à plus long terme pourraient nécessiter un financement supplémentaire par endettement ou en fonds propres***

Au 30 juin 2023, l'endettement net pro forma du Groupe Combiné était estimé à 2.664,7 millions d'euros

(constitué de l'endettement net total du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb de 2.765,6 millions d'euros au 30 juin 2023 et de (110) millions de dollars U.S. au 31 mars 2023 respectivement), avec un endettement brut de 3.363,8 millions d'euros (constitué de l'endettement brut du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb de 3.247,8 millions d'euros au 30 juin 2023 et 116 millions de dollars U.S. au 31 mars 2023 respectivement) et une trésorerie qui s'élève à 708 millions d'euros (constituée de la trésorerie du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb de 482,2 millions d'euros millions d'euros au 30 juin 2023 et 226 millions de dollars U.S. au 31 mars 2023 respectivement). La dette brute comprend toutes les dettes bancaires, les obligations et les dettes locatives, les dettes structurées, et la part « change » du cross-currency swap.

Au 30 juin 2023, les principales maturités de la dette du Groupe Eutelsat (montants tirés et obligations) sont les suivantes : (i) 128 millions d'euros à échéance en juin 2024 ; (ii) 50 millions d'euros à échéance en juin 2025 ; (iii) 800 millions d'euros à échéance octobre 2025 ; (iv) 75 millions d'euros à échéance en juin 2026 ; (v) 400 millions d'euros à échéance juin 2027 ; (vi) 600 millions d'euros à échéance juillet 2027 ; (vii) 600 millions d'euros à échéance octobre 2028 ; and (viii) 200 millions d'euros à échéance décembre 2028.

Les principales composantes de la dette du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb sont décrites aux paragraphes 2.1.6 (*Informations financières historiques*) et 2.2.6 (*Informations financières historiques*) du présent Document d'Exemption, ainsi qu'à l'Annexe A (*Informations Financières Historiques d'Eutelsat*) et à l'Annexe B (*Informations Financières Historiques de OneWeb*) du présent Document d'Exemption.

La capacité du Groupe Combiné à générer des flux de trésorerie dépendra de facteurs économiques, financiers, concurrentiels, légaux, réglementaires, commerciaux et autres, qui échappent à son contrôle et qui conditionneront ses performances futures. Compte tenu de son niveau d'endettement, si les flux de trésorerie opérationnels du Groupe Combiné ne sont pas suffisants, le Groupe Combiné pourrait être contraint de reporter ou réduire ses dépenses d'investissement, céder des actifs ou encore renoncer à des opportunités commerciales ou de croissance externe (notamment des acquisitions), limitant ainsi sa flexibilité opérationnelle. Si le Groupe Combiné estime qu'il doit obtenir des fonds supplémentaires par le biais d'un financement externe et qu'il n'y parvient pas, il pourrait ne pas être en mesure de mettre pleinement en œuvre sa stratégie commerciale, et pourrait notamment être contraint de différer ou de réduire les dépenses d'investissement pour les satellites LEO GEN 1 et LEO GEN 2 de OneWeb. Par ailleurs, si le Groupe Combiné n'est pas en mesure de respecter les obligations relatives à sa dette, il pourrait être obligé de refinancer ou de restructurer sa dette dans des conditions moins favorables ou encore avoir des difficultés à se refinancer. Une telle situation pourrait avoir un impact négatif significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et/ou ses perspectives.

#### 5.6.5.2 Risques liés à la notation de la dette et à l'obtention de financements

##### ***Un changement de notation de la dette du Groupe Eutelsat pourrait affecter le coût et les conditions de sa dette ainsi que sa capacité à se financer***

Les instruments de dette du Groupe Eutelsat font l'objet d'une notation par les agences de notation indépendantes, avec les notations sollicitées suivantes :

- Standard & Poor's (avec la dette d'Eutelsat notée BB+/Surveillance négative et la dette d'Eutelsat S.A. notée BBB-/Surveillance négative au 30 juin 2023) ; et
- Fitch Ratings (avec la dette d'Eutelsat S.A. notée BBB/surveillance négative au 30 juin 2023 ; le 27 juillet 2023, Fitch a abaissé la notation d'Eutelsat à BBB- et a maintenu sa notation sous Surveillance negative).

Ces notations affectent, pour l'avenir, le coût et les modalités des lignes de crédit du futur Groupe Combiné. De futurs abaissements de notations ou de perspectives, s'ils devaient se produire, affecteraient probablement la capacité du futur Groupe Combiné à se financer et/ou les conditions associées à ces financements.

Ni le Groupe Eutelsat ni le Groupe Combiné à l'avenir ne peut garantir qu'il pourra prendre les mesures lui permettant de renforcer ou de maintenir ses notations, ni que les agences considéreront que les mesures prises par le Groupe Combiné à cet effet sont suffisantes. Par ailleurs, des facteurs échappant au contrôle du Groupe Combiné, tels que ceux liés à son secteur d'activité ainsi qu'aux zones géographiques dans lesquelles il opère, peuvent affecter l'évaluation de sa notation par les agences. En conséquence, le ni le Groupe Eutelsat ni le Groupe Combiné à l'avenir ne peut garantir que la notation de sa dette ne sera pas dégradée à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et/ou ses perspectives.

#### *5.6.5.3 Risque de change*

Une part importante des activités actuelles du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb et à l'avenir du Groupe Combiné sont exercées en dehors de la zone euro et certains de ses principaux fournisseurs et clients étant également situés en dehors de la zone euro, le Groupe Combiné devra faire face aux risques liés à l'évolution des taux de change qui pourrait entraîner une augmentation du prix de la capacité et des services du Groupe Combiné pour les clients situés en dehors de la zone euro et, par conséquent, une réduction de la demande de ses clients.

Une partie des chiffres d'affaires du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb est réalisée en dollars, ce qui a représenté environ 45% du chiffre d'affaires du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2023 et 100 % du chiffre d'affaires du Groupe OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2023, sans que cela ne soit compensé par un niveau équivalent de dépenses en devises étrangères. Le chiffre d'affaires du Groupe Combiné à l'avenir sera également libellé pour partie en dollars, du fait de l'achat de satellites et/ou de services de lancement libellés en dollars et, le Groupe Combiné sera en conséquence exposé à un risque de change euro/dollar.

Le paiement des dollars peut être échelonné dans le temps. Par conséquent, les fluctuations des taux de change pourraient avoir des effets négatifs sur les résultats du Groupe Combiné malgré la mise en place d'une politique de couverture, le Groupe Eutelsat et, à l'avenir le Groupe Combiné, ne pouvant être certain de pouvoir couvrir l'ensemble de son exposition nette dans de bonnes conditions et/ou au-delà d'un horizon d'un an. Par ailleurs, dans la mesure où le développement des activités du Groupe Combiné en dehors de la zone euro constitue un élément clé de sa stratégie commerciale, son exposition aux fluctuations des taux de change pourrait augmenter à l'avenir.

Par ailleurs, les fluctuations de taux de change pourraient conduire à une augmentation du prix de la capacité et des services du Groupe Combiné pour les clients lorsque ceux-ci génèrent leurs revenus en devises autres que l'euro. Ces fluctuations pourraient alors réduire la demande des clients payant en devises autres que l'euro.

De plus, les clients du Groupe Combiné situés dans des pays émergents pourraient rencontrer des difficultés pour obtenir des euros ou des dollars (notamment en raison de contrôles des changes), ou être confrontés à une forte baisse de la contre-valeur en euros ou en dollars de leur chiffre d'affaires réalisé en devises locales, ce qui pourrait affecter de façon significative leur capacité à payer en euros ou en dollars, et ainsi exposer le Groupe Combiné à des risques de change supplémentaires. En particulier, compte tenu du contexte lié à la crise russo-ukrainienne et ses conséquences notamment sur la parité entre l'euro et le rouble, sur les difficultés potentielles pour les clients russes d'avoir accès à des euros et sur la fluidité des circuits de paiement, le Groupe Combiné pourrait être amené à devoir renégocier certains contrats afin d'en assouplir temporairement certaines conditions, dans le respect des restrictions de sanctions imposées à la région concernée, ou pourrait être confronté à des difficultés de clients pour payer en euros.

#### *5.6.5.4 Risque de taux d'intérêt*

Compte tenu de la structure financière du Groupe Eutelsat, du Groupe OneWeb, la dette bancaire ainsi que la dette structurée du Groupe Combiné demeurent à taux variable, de sorte qu'une augmentation importante des taux d'intérêt pourrait se traduire par une augmentation immédiate de la charge financière du Groupe Combiné. Par ailleurs, à mesure que les principales maturités à taux fixe du Groupe Combiné devront être refinancées, et compte tenu d'une maturité moyenne de la dette du Groupe Combiné de

3,6 années, une augmentation des taux d'intérêt se traduirait également par une augmentation progressive de la charge d'intérêt. Ainsi, une augmentation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### 5.6.5.5 Dépréciation de valeur

##### ***Le résultat net et la valeur des actifs du Groupe Combiné pourraient être affectés par des dépréciations de la valeur des immobilisations, des actifs incorporels et du goodwill***

En raison de la concurrence sur le marché, il existe un risque que le chiffre d'affaires soit inférieur aux projections du Groupe Combiné, ce qui entraînerait une diminution ou un retard dans la génération de trésorerie. Ceci peut entraîner une dépréciation de la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan si la valeur recouvrable (à savoir, la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité résultant de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs) est inférieure à la valeur comptable actuelle. Eutelsat procède à un test de dépréciation concernant (i) ses écarts d'acquisition et ses immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, sur une base annuelle et en cas d'indice de perte de valeur, et (ii) ses immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie lorsqu'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur. Sur la base d'estimations de flux de trésorerie, elle apprécie la valeur recouvrable d'un actif, ou en cas d'impossibilité d'apprécier la valeur recouvrable d'un actif en particulier, elle détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie associée à l'actif. OneWeb évalue annuellement les écarts d'acquisition (*goodwill*), les droits d'utilisation du spectre et les licences pour déterminer les éventuelles dépréciations en comparant la valeur comptable à la valeur recouvrable de l'actif. Les autres actifs sont examinés à chaque date de *reporting* afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. La perte d'exploitation de OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2022 a augmenté de 631 % par rapport à l'exercice précédent (soit une augmentation de 367,6 millions de dollars U.S., pour atteindre 425,9 millions de dollars US pour l'exercice prenant fin au 31 mars 2022 par rapport à 58,3 millions de dollars U.S., pour la période du 25 mars 2020 au 31 mars 2021), après l'impact d'une dépréciation résultant du report d'un lancement prévu en mars en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, du report corrélatif des lancements ultérieurs prévus, de la perte de satellites non restitués à OneWeb et de la dépréciation d'une partie de l'assurance de lancement prépayée de OneWeb (voir paragraphe 5.6.3.1 (*Facteurs géopolitiques et macroéconomiques*) du présent Document d'Exemption).

Les tests quantitatifs de dépréciation intègrent une part significative de jugement de la direction pour déterminer les hypothèses utilisées dans l'analyse de la dépréciation. Tout changement dans les hypothèses utilisées pourrait avoir un impact significatif sur l'analyse de la dépréciation et entraîner une charge de dépréciation. Ni le Groupe Eutelsat ni à l'avenir le Groupe Combiné ne peut prédire si un événement déclenchant une dépréciation se produira, ni quand il se produira, ni comment il affectera les valeurs d'actifs enregistrées. Si les immobilisations, les écarts d'acquisition ou d'autres actifs incorporels du Groupe Combiné sont considérés comme ayant subi une perte de valeur totale ou partielle, cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

#### 5.6.5.6 Risques financiers liés aux fonds de pension

##### ***Eutelsat S.A., principale filiale opérationnelle du Groupe Eutelsat, pourrait être soumise à de nouvelles demandes de financement liées à la garantie financière qu'elle accorde au Fonds de Pension Fermé de l'IGO***

Avant la création d'Eutelsat S.A. et l'apport à cette dernière des activités opérationnelles de l'IGO, les droits des bénéficiaires du Fonds de Pension Fermé ont été figés et la gestion de ce fonds et des actifs correspondants confiée à un *trust* (auquel la gestion des engagements de retraite correspondants a également été confiée). Conformément au traité d'apport en date du 2 juillet 2001, Eutelsat S.A. a repris la garantie financière illimitée souscrite par l'IGO pour couvrir toute insuffisance de financement du Fonds de Pension Fermé. Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, la garantie financière avait été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros. Celui-ci a été évalué sur la base des projections du *trust* prenant en compte les évolutions futures de marché. En mars 2017, un accord a été conclu avec le

*trust* pour neuf paiements annuels de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, un nouvel accord remplaçant le précédent a été conclu avec le fonds de pension, portant le montant total des paiements dus au fonds au 30 juin 2021 à 38 millions d'euros, avec un échéancier allant jusqu'au 30 juin 2029. À noter que ces paiements pourront varier en fonction des futures situations financières établies annuellement.

L'évolution de la situation financière du Fonds de Pension Fermé donne lieu à comptabilisation d'une provision au bilan correspondant au déficit entre les obligations de paiement incombant au Groupe Eutelsat et à l'avenir au Groupe Combiné et la juste valeur des actifs du fonds. Ce déficit est sensible à l'évolution des hypothèses actuarielles révisées à chaque clôture par un actuair (taux d'actualisation, taux de rendement des actifs, taux d'augmentation des pensions, estimation de l'espérance de vie), de sorte qu'une évolution significative d'un ou plusieurs de ces paramètres pourrait se traduire par un appel de la garantie financière illimitée (appel qui reste à la discrétion du fonds) octroyée par Eutelsat S.A. au fonds au-delà des accords signés au cours des exercices 2016-2017 et 2020-2021 et le cas échéant à un nouvel accord générant des paiements additionnels pour Eutelsat S.A. Au 30 juin 2023, l'obligation au titre des prestations déterminées des obligations du *trust* au titre des engagements de retraite s'élève à 139 millions d'euros dans les comptes consolidés d'Eutelsat, et la juste valeur de ses actifs à 123 millions d'euros.

Le calcul du montant des engagements de retraite repose sur des hypothèses actuarielles, notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme des actifs investis et l'estimation de l'espérance de vie des bénéficiaires du Fonds de Pension Fermé. L'estimation du montant de l'obligation au titre des prestations déterminées peut être plus ou moins élevée en fonction des hypothèses retenues. Ainsi, au 30 juin 2023, une baisse de 25 bps du taux d'actualisation aurait entraîné un accroissement de la provision de 4,4 millions d'euros.

Par ailleurs, conformément aux accords gouvernant le Fonds de Pension Fermé, les administrateurs du *trust* ont le pouvoir de liquider le Fonds de Pension Fermé en cas de survenance de certains événements, notamment s'ils estiment que le Fonds de Pension Fermé ne peut continuer à être géré de façon efficace. Dans l'éventualité où les administrateurs du *trust* liquideraient le Fonds de Pension Fermé, ils nommeraient un actuair pour déterminer l'écart éventuel entre la valeur des actifs et la valeur du passif du Fonds de Pension Fermé, et le Groupe Combiné serait contraint de verser la différence, qui pourrait être significative.

Ni le Groupe Eutelsat, ni à l'avenir le Groupe Combiné ne peut prévoir avec certitude le montant qu'il sera éventuellement amené à payer dans le cadre de la mise en jeu de la garantie après la Réalisation. Toute insuffisance de financement du Fonds de Pension Fermé pourrait créer pour le Groupe Combiné de nouvelles obligations en vertu de la garantie financière. Bien que de telles nouvelles obligations du Groupe Combiné devraient être couvertes par le fonds de roulement net dont dispose le Groupe Combiné pour les douze (12) prochains mois suivant la date du présent Document d'Exemption, elles pourraient détourner le financement nécessaire aux activités du Groupe Combiné et les dépenses d'investissement significatives nécessaires à son expansion et son développement futurs à moyen et à plus long terme, et le Groupe Combiné pourrait avoir besoin de rechercher un financement supplémentaire (dette ou fonds propres). Une telle situation pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Combiné.

## 5.7 ACTIONNARIAT ET STRUCTURE DU GROUPE COMBINÉ

Le tableau ci-après présente la structure du Groupe Eutelsat et son actionnariat à l'issue de la Réalisation :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote théoriques d'Eutelsat	Pourcentage
BPI	64.586.426	13,59%
FSP	19.698.210	4,15%
CMA CGM	25.968.600	5,47%
Lazard Asset Management Asia Pacific	15.664.600	3,30%
Groupe Bharti, dont:	100.923.547	21,24%
<i>Bharti Global Limited</i>	12.974.047	2,73%

<i>Bharti</i>	87.949.500	18,51%
Gouvernement du Royaume-Uni (à travers le Secrétariat d'État à la Science, à l'Innovation et à la Technologie)	51.735.000	10,89%
SoftBank	51.735.000	10,89%
Hanwha	25.867.500	5,44%
Apporteurs Minoritaires	8.965.053	1,89%
Autres actionnaires (représentant individuellement moins de 5% du capital social d'Eutelsat, y compris les actions auto-détenues)	110.034.442	23,16%
<b>Total</b>	<b>475.178.378</b>	<b>100,0%</b>

### 5.7.1 Principaux Actionnaires

A la connaissance d'Eutelsat, à la date de publication du présent document, aucun actionnaire d'Eutelsat n'exerce, directement ou indirectement, par lui-même ou avec d'autres, un contrôle au sens des articles L. 233-3 et suivants du Code de commerce.

Le tableau ci-après présente les informations relatives à l'actionnariat de la Société portées à la connaissance de la Société à la date de publication du présent document s'agissant des actionnaires détenant directement ou indirectement au moins 5% du capital social de la Société.

Le tableau ci-après montre également ce que ces participations devraient être immédiatement après l'Admission et l'émission des Actions Nouvelles à la Réalisation.

Nom	Au 4 septembre 2023		Immédiatement après la Réalisation	
	Nombre d'actions et de droits de vote Eutelsat	Pourcentage capital social <sup>1</sup>	Nombre anticipé d'actions et droits de vote d'Eutelsat	Pourcentage anticipé du capital social <sup>2</sup>
BPI	64.586.426	25,95%	64.586.426	13,59%
CMA CGM	25.968.600	10,43%	25.968.600	5,47%
FSP	19.698.210	7,91%	19.698.210	4,15%
Bharti Global	12.974.047	5,21%	12.974.047	2,73%
Lazard Asset Management Pacific Asia	15.664.600	6,29%	15.664.600	3,30%

1. Basé sur le nombre d'Actions Eutelsat en circulation à la date de publication du présent document.
2. Sur la base d'un nombre estimé d'Actions Eutelsat émises à la Réalisation de 475.178.378, basé sur le nombre d'Actions Eutelsat en circulation à la date de publication du présent document et le nombre estimé d'Actions Nouvelles de 226.252.053 à émettre aux actionnaires existants de OneWeb (hors Eutelsat S.A.) à la Réalisation, en supposant qu'aucune Action Eutelsat supplémentaire ne soit émise entre la date de publication du présent document et la Réalisation et en excluant toute Action A émise à la suite de l'exercice et de la conversion des Options OneWeb.

### 5.7.2 Structure du Groupe Combiné

Les filiales du Groupe Combiné comprendront toutes les filiales d'Eutelsat mentionnées aux paragraphes 2.1.2.3 (*Organigramme*) du présent Document d'Exemption, ainsi que toutes les filiales de OneWeb décrites dans le paragraphe 2.2.4.1 (*Organes d'administration, de direction et de surveillance et principaux actionnaires*) du présent Document d'Exemption.

## 5.8 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA NON AUDITEES

Dans le cadre du Rapprochement, des Informations Financières Pro Forma Non Auditées, figurant en Annexe C (*Informations Financières Pro Forma Non Auditées*) du présent Document d'Exemption ont été préparées afin d'illustrer l'effet que la prise de contrôle de OneWeb résultant de l'Apport par la Société aurait pu avoir sur le bilan consolidé de la Société au 30 juin 2023, et le compte de résultat consolidé d'Eutelsat de l'exercice clos le 30 juin 2023 si la Transaction avait pris effet au 30 juin 2023 pour le bilan et au 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour le comptes de résultat.

Le rapport des commissaires aux comptes d'Eutelsat sur les Informations Financières Pro Forma Non Auditées figure en Annexe C (*Informations Financières Pro Forma Non Auditées*) du présent Document d'Exemption.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été préparées uniquement à titre illustratif, et, de par leur nature, traitent d'une situation hypothétique, ne sont pas nécessairement indicatives du résultat réel des opérations que le Groupe Combiné aurait réalisé, ni de la situation financière réelle que le Groupe Combiné aurait enregistrée si la Transaction avait été réalisée aux dates indiquées ci-dessus, et les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ne sont pas non plus nécessairement indicatives des résultats d'exploitation ou de la situation financière futurs du Groupe Combiné.

## 6 PRÉVISIONS DE BÉNÉFICES

### 6.1 PRÉVISIONS DE BÉNÉFICES DU GROUPE COMBINÉ

Le 12 octobre 2022, le Groupe Eutelsat a publié un communiqué sur le Rapprochement, qui comportait la déclaration suivante :

*« L'EBITDA [ajusté] de l'entité combinée devrait croître à un [taux de croissance annuel composé] à deux chiffres sur [le moyen-long terme], dépassant la croissance du chiffre d'affaires, passant d'environ 700 millions d'euros au cours de l'exercice 2023 à une fourchette comprise entre 750 millions d'euros et 850 millions d'euros au cours de l'exercice 2024, entre 900 millions d'euros et 1,1 milliard d'euros au cours de l'exercice 2025, puis environ 1,4 milliard d'euros en 2027. »*

La déclaration selon laquelle l'EBITDA ajusté du Groupe Combiné devrait atteindre entre 750 et 850 millions d'euros pour l'exercice 2023-24, entre 900 millions et 1,1 milliard d'euros pour l'exercice 2024-25 et environ 1,4 milliard d'euros pour l'exercice 2026-27 constitue une prévision de bénéfices au sens du *UK Prospectus Delegated Regulation* (règlement délégué britannique relatif aux prospectus) ainsi qu'au sens du Règlement Délégué n°2019/980 (les « **Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022** »).

#### 6.1.1 Révision des Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022

Pour les raisons exposées ci-dessous, Eutelsat a révisé les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022.

Les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022 reposaient, au moment où cette déclaration a été faite : (i) sur le modèle de plan d'affaires du Groupe Combiné ; (ii) sur les principaux indicateurs opérationnels et financiers résultant du modèle de OneWeb en tant qu'entité autonome ; (iii) sur les méthodologies utilisées par Eutelsat pour valider les principales hypothèses qui y figurent ; et (iv) sur le budget et le plan d'affaires à long terme de OneWeb.

L'EBITDA ajusté pro forma du Groupe Combiné pour l'exercice 2023 était de 643 millions d'euros, ce qui est inférieur aux prévisions d'EBITDA ajusté du Groupe Combiné d'environ 700 millions d'euros figurant dans les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022 pour l'exercice 2022-2023, qui avaient été établies sur la base d'un taux de change €/€ de 1,00 contre un taux de change réel €/€ d'environ 1,05 à fin juin 2023. Avec un taux de change de 1,00, l'EBITDA ajusté aurait été d'environ 675 millions d'euros. La différence est principalement due à des facteurs exogènes qui n'étaient pas anticipés au moment de l'établissement des Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022, tels que

l'impact des sanctions en matière de radiodiffusion sur les activités propres à Eutelsat (veuillez-vous référer aux paragraphes 5.6.3.1 (*Facteurs géopolitiques et macroéconomiques*), 8.2.3.2 (*Législation française en matière de communication audiovisuelle*) et 2.1.7.1 (*Principaux facteurs affectant les résultats d'exploitation d'Eutelsat*) du présent Document d'Exemption pour plus de détails), et pour lesquels un ajustement des prévisions a été communiqué au marché en décembre 2022 par Eutelsat.

L'objectif de 50 millions de dollars U.S. de chiffre d'affaires annoncé pour OneWeb a été atteint fin juin 2023.

Concernant l'exercice 2023-24, la disponibilité plus tardive des terminaux terrestres (les antennes) destinés aux principaux marchés tels que l'aéronautique ou le maritime, a entraîné un retard temporaire dans les essais et le test du réseau. Il convient de rappeler que le déploiement des clients et l'utilisation des services ne peuvent avoir lieu qu'une fois que le réseau et les antennes ont été entièrement et suffisamment testés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque client.

Le retard dans le déploiement auprès des clients et dans la facturation qui s'ensuit a entraîné un retard dans la comptabilisation des revenus générés par rapport aux Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022. Par conséquent, les objectifs de chiffre d'affaires et d'EBITDA ajusté du Groupe Combiné sont ajustés pour l'exercice en cours afin de refléter cet impact à court terme.

OneWeb s'attend à une disponibilité des terminaux destinés aux principaux marchés dès le début du premier semestre de l'année civile 2024. Veuillez vous référer au paragraphe 2.2.2.3 b) (*Opérations et technologies*) du présent Document d'Exemption pour plus de détails.

Eutelsat a réévalué les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022 et a inclus la déclaration suivante dans le présent Document d'Exemption :

*« L'EBITDA ajusté de l'entité combinée devrait croître à un taux de croissance annuel composé à deux chiffres sur le moyen-long terme, dépassant la croissance du chiffre d'affaires, passant d'environ 650 millions d'euros au cours de l'exercice 2023 à une fourchette comprise entre 725 millions d'euros et 825 millions d'euros au cours de l'exercice 2024, entre 900 millions d'euros et 1,1 milliard d'euros au cours de l'exercice 2025, puis environ 1,4 milliard d'euros en 2027. »*

La déclaration selon laquelle les prévisions de croissance de l'EBITDA ajusté du Groupe Combiné se situent désormais dans une fourchette de 725 millions d'euros et 825 millions d'euros pour l'exercice 2023-2024 (la fourchette étant réduite de 25 millions d'euros par rapport aux Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022), de 900 millions d'euros à 1,1 milliard d'euros pour l'exercice 2024-2025 et environ 1,4 milliard d'euros pour l'exercice 2026-2027, constitue une prévision de bénéfices aux fins du règlement délégué sur les prospectus du Royaume-Uni ainsi qu'au sens du Règlement Délégué n°2019/980 (les « **Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023** »).

La diminution de 25 millions d'euros par rapport aux Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022 pour l'exercice 2023-2024 est principalement due aux raisons mentionnées ci-dessus.

Les prévisions de croissance de l'EBITDA ajusté du Groupe Combiné pour les exercices 2024-2025 et 2026-2027 sont restées cohérentes avec les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022, car OneWeb continue de bénéficier d'une solide dynamique commerciale, avec plus de 300 millions de dollars U.S. de contrats additionnels signés depuis octobre 2022, soit un carnet de commande total de 900 millions de dollars U.S. (dont 275 millions de dollars U.S. avec le Groupe Eutelsat), avec un fort potentiel de synergies qui peuvent toujours être créées par le Rapprochement et que le Groupe Combiné sera en mesure de générer à long terme. L'ajustement réalisé sur les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2022 n'altère aucunement la capacité du futur Groupe Combiné à couvrir ses besoins de financement à long terme.

### **6.1.2 Base de préparation**

Eutelsat présente l'EBITDA ajusté, qui représente le bénéfice du Groupe Combiné avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements, et autres produits et charges opérationnels. L'EBITDA ajusté est un indicateur fréquemment utilisé dans le secteur des FSS et, plus généralement, dans l'industrie des télécommunications, permettant ainsi aux actionnaires de comparer les résultats historiques publiés d'Eutelsat avec ceux d'autres entreprises du même secteur.

Les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023 ont été compilées et préparées sur la base : (i) du plan d'affaires sur cinq ans d'Eutelsat sur une base autonome ; (ii) des prévisions d'Eutelsat relatives à la performance de OneWeb sur une base autonome ; (iii) des états financiers annuels de OneWeb pour l'exercice 2023 ; et (iv) des synergies potentielles anticipées du fait du Rapprochement telles que détaillées au paragraphe 3.1.2.3 (*Intentions du Groupe Combiné*) du présent Document d'Exemption, et qui sont comparables à la présentation de l'EBITDA ajusté d'Eutelsat. Le référentiel comptable utilisé pour les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023 est en adéquation avec les méthodes comptables d'Eutelsat, qui sont conformes aux normes IFRS.

Eutelsat a considéré et confirme que la déclaration de Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023 reste valable à la date du présent Document d'Exemption.

### **6.1.3 Hypothèses**

Les principales hypothèses utilisées par le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb eu égard à la période financière allant du 30 juin 2023 au 30 juin 2027 inclus pour préparer les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023 sont les suivantes :

#### ***Facteurs échappant au contrôle ou à l'influence du Groupe Combiné :***

- Le marché des NGSO poursuivra son développement.
- Il n'y aura pas de changement défavorable de la situation macroéconomique et des conditions politiques mondiales actuelles (notamment conflits, guerres ou tensions géopolitiques dans ou touchant des zones dans lesquelles le Groupe Combiné génère ses revenus ou dans lesquelles ses principaux fournisseurs sont situés (ni aucune sanction imposée en réaction à ce type d'événement)), qui serait significatif dans le contexte des Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023.
- Il n'y aura pas de changement des taux d'intérêt ou des tensions inflationnistes qui pourrait nuire aux marchés principaux du Groupe Combiné, aux revenus des clients cibles et des partenaires de distribution du Groupe Combiné, à sa chaîne d'approvisionnement et aux dépenses en marketing ou autres dépenses par rapport aux estimations d'Eutelsat en ce qui concerne le Groupe Combiné, et qui serait significatif dans le contexte des Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023.
- Aucun des prestataires de services du Groupe Combiné ne mettra fin ni ne réduira ses relations commerciales avec le Groupe Combiné dans une mesure qui aurait une incidence défavorable importante sur les perspectives du Groupe Combiné ; le Groupe Combiné sera en outre en mesure de conclure des accords avec de nouveaux prestataires de services pour atteindre les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023.
- Il n'y aura pas de changement dans les conditions de marché dans le secteur des satellites GEO et LEO et dans les régions dans lesquelles le Groupe Combiné intervient (en lien avec la demande des clients, le comportement des clients ou l'environnement concurrentiel), qui serait significatif dans le contexte des Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023.
- Il n'y aura pas de changement important dans la performance de la flotte de satellites du Groupe Combiné ou dans le programme de satellites en cours d'approvisionnement.
- Il n'y aura aucun changement dans la législation, les prix ou la réglementation ayant une incidence sur les activités du Groupe Combiné ou sur les méthodes comptables et les normes

auxquelles il est soumis, qui serait significatif dans le contexte des Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023.

- Il n'y aura pas de changement dans la charge fiscale applicable au Groupe Combiné, à ses clients, à ses partenaires de distribution et à ses salariés (concernant notamment des taxes sur les ventes/la TVA, toute taxe sur le commerce en ligne, les impôts fonciers commerciaux et les cotisations sociales), qui serait significatif dans le contexte des Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023.
- Il n'y aura pas de perturbation dans les activités ayant une incidence importante sur le Groupe Combiné ou ses principaux marchés/clients, notamment en raison d'une pandémie, d'une épidémie ou d'une autre maladie, d'une perturbation industrielle, d'une catastrophe naturelle, d'un acte terroriste, d'une cyberattaque et/ou de perturbations technologiques à grande échelle, de troubles publics ou d'une action gouvernementale.
- Il n'y aura pas de changement dans les coûts salariaux, notamment les prestations de santé, de retraite ou des autres avantages complémentaires de retraite, ni dans la disponibilité des compétences clés par rapport aux estimations du Groupe Combiné, qui serait significatif dans le contexte des Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023.
- Il n'y aura pas de variations importantes des taux de change par rapport aux estimations du Groupe Combiné non atténuées par les mécanismes de couverture actuels.
- Il n'y aura pas de litiges, de différends contractuels ni de mesures réglementaires, qui seraient significatifs dans le contexte du Groupe Combiné.
- Aucune autre difficulté significative concernant les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023 autre que déjà connue du Conseil d'Administration à l'heure actuelle ne surviendra eu égard aux contrats, aux relations ou aux obligations respectifs du Groupe Combiné.

***Facteurs sur lesquels le Groupe Combiné peut exercer un contrôle ou une influence :***

- Les prévisions de dépenses d'investissement et d'exploitation ainsi que les synergies de chiffres d'affaires générées suite au Rapprochement se réaliseront, notamment :
  - la combinaison des modèles GEO et LEO (en particulier, pour LEO GEN 1 et LEO GEN 2) et des infrastructures au sol permettant de proposer des offres groupées et de nouvelles opportunités ;
  - le recours à des infrastructures satellitaires GEO/LEO hybrides nécessitant des satellites moins nombreux et plus petits afin de faciliter la rationalisation de LEO GEN 2 ;
  - les complémentarités commerciales et opérationnelles permettant aux entreprises faisant l'objet du rapprochement de générer des recettes supplémentaires en exploitant leurs forces de vente, leur couverture géographique et leur clientèle ; et
  - le fait d'éviter l'augmentation et la duplication des coûts entre le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb.

Voir le paragraphe 3.1.2 (*Intérêt de l'Opération*) du présent Document d'Exemption pour obtenir de plus amples informations sur les synergies qui devraient être réalisées par le Groupe Combiné.

- Il n'y aura pas de détérioration importante des relations du Groupe Combiné avec les clients et les fournisseurs d'une manière qui soit significative au regard des Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023.

- Il n'y aura pas de réduction du nombre de contrats de services ou de distribution, sauf pour les accords arrivant à leur terme pendant la période, dans la mesure où une telle réduction aurait un impact négatif significatif sur les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023.
- La majorité des clients et des partenaires de distribution à long terme sera conservée et ceux-ci continueront à générer des revenus conformément aux budgets, aux engagements, aux évolutions historiques et aux pratiques antérieures.
- Le Groupe Combiné ne réalisera pas d'acquisitions, de cessions ou d'accords de coentreprise (en tenant compte de toute transaction potentielle ou de coûts connexes), et aucun accord de coentreprise existant ne sera résilié ni amendé, ce qui aurait un impact négatif sur les revenus ou les dépenses du Groupe Combiné pouvant être significatif au regard des Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023.
- Il n'y aura pas de changement significatif dans les accords existants en matière d'endettement du Groupe Combiné, autre que le remboursement des emprunts existants dans le cadre normal des affaires, ni dans sa capacité à accéder à un financement externe.
- Il n'y aura pas de changement significatif dans la direction du Groupe Combiné.
- Les méthodes comptables d'Eutelsat seront appliquées avec cohérence tout au long de la période considérée, dans la mesure où elles ont une portée significative sur les Prévisions de Bénéfices du Groupe Combiné 2023.

## 7 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Le tableau suivant montre les niveaux de capitaux propres et d'endettement consolidé du Groupe Eutelsat au 30 juin 2023. Les chiffres de l'endettement et de la capitalisation sont extraits des documents comptables sous-jacents du Groupe Eutelsat à la date du 30 juin 2023 sans ajustement et ne sont pas audités.

Pour obtenir une analyse illustrative de l'effet du Rapprochement sur le compte de résultat et l'état des actifs nets du Groupe Combiné (après réalisation de certains ajustements pro forma), voir l'[Annexe C \(Informations Financières Pro Forma Non Auditées\)](#) du présent Document d'Exemption.

### *Niveau des capitaux propres*

(en millions d'euros) (normes IFRS)	Au 30 juin 2023
<b>Total des dettes courantes (y compris la fraction courante des dettes non courantes)</b>	<b>144,5</b>
Cautionnées	0,0
Garanties	0,0
Non cautionnées / non garanties	144,5
<b>Total des dettes non courantes (à l'exclusion de la fraction courante des dettes non courantes)</b>	<b>3.117,5</b>
Cautionnées	0,0
Garanties	0,0
Non cautionnées / non garanties	3.117,5
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>2.975,3</b>
Capital social et prime d'émission	1.080,2
Réserve légale	24,9
Autres réserves	1.870,2
<b>Total</b>	<b>6.237,3</b>

Les « Autres réserves » englobent les réserves de conversion de devises, la réserve pour paiements fondés sur des actions eu égard à des plans d'option d'achat d'actions et d'actions de performance, ainsi que d'autres réserves (hors bénéfices non répartis).

### *Niveau d'endettement net*

Le tableau suivant indique le niveau d'endettement net du Groupe Eutelsat à la date du 30 juin 2023.

	(en millions d'euros) (normes IFRS)	Au 30 juin 2023
A	Trésorerie	468,6
B	Équivalents de trésorerie	13,6
C	Autres actifs financiers courants	391,8
<b>D</b>	<b>Liquidité (A + B + C)</b>	<b>874,0</b>
E	Dettes financières courantes (y compris les instruments obligataires, mais à l'exclusion de la fraction courante des dettes financières non courantes)	144,5
F	Fraction courante des dettes financières non courantes	0,0
<b>G</b>	<b>Endettement financier courant (E + F)</b>	<b>144,5</b>
<b>H</b>	<b>Endettement financier courant net (G - D)</b>	<b>-729,5</b>
I	Endettement financier non courant (à l'exclusion de la fraction courante et des instruments obligataires)	1.114,3
J	Instruments de dette	2.000,0
K	Fournisseurs et autres créditeurs non courants	3,2
<b>L</b>	<b>Endettement financier non courant (I + J + K)</b>	<b>3.117,5</b>
<b>M</b>	<b>Endettement financier net total (H + L)</b>	<b>2.388,0</b>

Les montants des dettes locatives (IFRS 16) s'élèvent à un montant total de 319 million d'euros dont 47 millions d'euros pour la part courante et 272 millions d'euros pour la part non courante au 30 juin 2023.

A la date du présent Document d'Exemption, les dettes indirectes et éventuelles sont de 876,9 millions d'euros au 30 juin 2023. Elles comprennent des garanties bancaires pour 172 millions d'euros ainsi que des engagements d'achats pour 628 millions d'euros, des provisions pour engagements de retraites et de garanties financières avec le fonds de pension pour 42,4 millions d'euros et un prêt convertible à OneWeb pour 34,6 millions d'euros.

Au 30 juin 2023, le Groupe Eutelsat dispose de facilités de crédit actives pour un montant total non tiré de 1.009,0 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, aucun changement notable, autre que ceux indiqués dans le paragraphe 2.1.6.1 (*Changements significatifs de la situation financière d'Eutelsat*) et dans le paragraphe 2.1.7.7 (*Instruments financiers*) du présent Document d'Exemption venant affecter le niveau de l'endettement présenté ci-dessus, n'est intervenue entre le 30 juin 2023 et la date du présent Document d'Exemption.

## 8 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### 8.1 APERÇU DU SECTEUR

#### 8.1.1 Structure de l'industrie et principales caractéristiques

##### 8.1.1.1 Définition des satellites GEO et NGSO, principales différences et complémentarités

Les satellites GEO ont été historiquement l'orbite de référence pour les communications par satellite. Positionnés en orbite à environ 36.000 kilomètres de la Terre dans le plan équatorial, ces satellites sont particulièrement bien adaptés pour transmettre des signaux à un nombre illimité d'antennes terrestres fixes orientées en permanence vers le satellite concerné. Les satellites GEO sont considérés comme l'un des moyens de communication les plus efficaces et les plus économiques, car ils sont capables de transmettre sur une vaste zone de service. Les satellites GEO sont adaptés pour : (i) les services de télévision ; (ii) la liaison d'un groupe de sites répartis sur de vastes zones géographiques, tels que des réseaux privés d'entreprises ou l'animation de points de vente ; (iii) l'extension des réseaux de téléphonie mobile et de l'accès à l'internet à des zones où les réseaux terrestres n'offrent qu'une couverture limitée ou inexistante ; et (iv) l'établissement ou le rétablissement de réseaux de communication dans des situations d'urgence.

Les satellites NGSO fonctionnent à une altitude nettement inférieure à celle de GEO et tournent

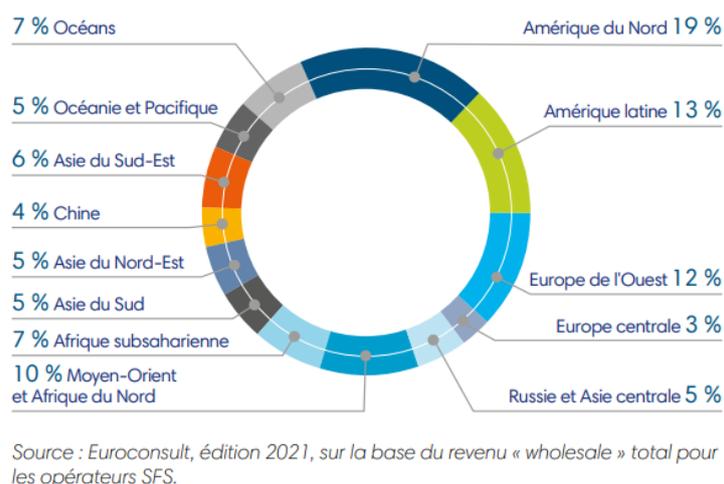
constamment autour de la Terre en suivant leur propre orbite, effectuant plusieurs révolutions autour de la Terre chaque jour. NGSO englobe à la fois les constellations LEO, qui orbitent généralement entre 500 et 1.500 km et ont été historiquement utilisées à des fins d'observation de la Terre et de communication à faible débit de données, et les constellations MEO, actuellement commercialisées uniquement par la constellation O3B de SES, qui orbitent généralement entre 2.000 et 20.000 km et ont été principalement utilisées dans le passé pour les systèmes de navigation mondiaux. Les constellations LEO sont constituées d'un grand nombre de satellites (de quelques dizaines à plusieurs milliers), qui sont standardisés et de taille réduite, ayant donc un coût unitaire de construction plus faible. L'orbite plus basse et la taille importante de la flotte confèrent certains avantages aux constellations LEO, principalement une couverture omniprésente mondiale et des temps de latences plus faibles, ce qui les place en bonne position pour répondre aux besoins et aux normes croissants de connectivité à l'échelle mondiale.

Compte tenu de leurs avantages complémentaires, les orbites GEO et LEO peuvent être combinées pour améliorer la qualité de service et élargir les cas d'utilisation potentiels pour les clients.

### 8.1.1.2 Structure de l'industrie GEO

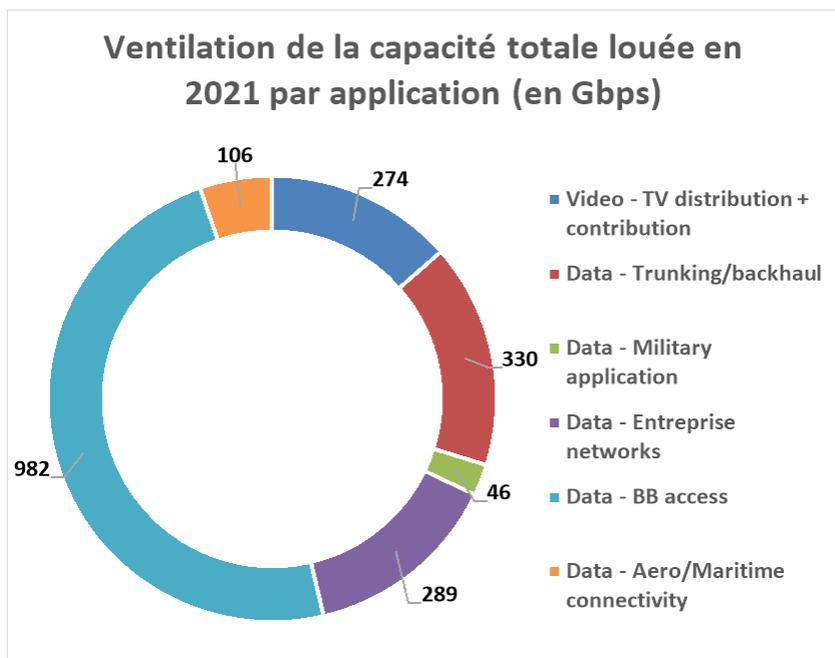
Selon Euroconsult, le secteur GEO a généré un chiffre d'affaires mondial de 10,1 milliards de dollars U.S. en 2021.

Répartition par région du chiffre d'affaires pour GEO :



Le *Broadcast* est le segment le plus important du marché des satellites GEO, représentant environ 4,5 milliards de dollars U.S. dans le monde, soit environ 45 % du chiffre d'affaires du marché. Malgré l'ampleur actuelle de l'activité de radiodiffusion sur le marché de la capacité satellitaire, celle-ci devrait continuer à décliner au cours des prochaines années en raison de la contraction de la demande sur les marchés matures (tels que l'Europe et l'Amérique du Nord), même s'il existe des poches d'opportunités sur les marchés émergents. D'autres activités historiques, notamment la vidéo professionnelle à partir d'actifs géostationnaires, ont également connu une baisse de leur chiffre d'affaires depuis plusieurs années.

Dans le même temps, les nouvelles opportunités dans les activités de connectivité, y compris le haut débit fixe, les données fixes, les services aux gouvernements et la connectivité mobile, offrent un potentiel de croissance important pour les opérateurs de satellites à moyen et à long terme. Certaines de ces opportunités proviennent d'activités historiques revigorées par l'évolution et l'innovation technologiques.



Source : Euroconsult 2021

La visibilité sur la croissance du marché GEO est étayée par plusieurs facteurs :

- Efficacité et solution la plus économique la diffusion de contenus sur de vastes zones géographiques ;
- Barrières importantes à l'entrée en raison d'un cadre réglementaire international complexe et du niveau élevé d'investissement et d'expertise technique requis ;
- Préférence des clients, notamment dans le secteur de la diffusion vidéo, pour sécuriser des contrats de capacité à long terme ; et
- Coûts de changement élevés, ce qui encourage les partenariats à long terme, en particulier dans le secteur de la radiodiffusion (*Broadcast*).

Les trois plus grands opérateurs que sont Intelsat, SES et Eutelsat, détiennent ensemble plus de 50 % des parts de marché du secteur GEO. Les autres opérateurs qui sont plus petits ne desservent généralement que des zones régionales spécifiques.

► Parts de marché des opérateurs dans le monde (sur la base du chiffre d'affaires)



Source : Euroconsult, 2021.

Bien qu'il s'agisse d'un marché mature, la technologie GEO a également fait l'objet d'innovations. Créé

principalement pour les applications de connectivité, les HTS puis VHTS devraient offrir un débit nettement supérieur à celui des satellites GEO traditionnels en permettant la réutilisation continue du même spectre, ce qui se traduit par un coût par mégabit inférieur pour fournir le service et, par conséquent, un prix de capacité inférieur pour le client. La capacité HTS dédiée à la connectivité devrait tripler entre 2020 et 2025 (Source : Euroconsult, 2021)

### 8.1.1.3 Structure de l'industrie NGSO

Les anciennes constellations NGSO ont toujours transmis sur les bandes L et S et ont été limitées à des cas d'utilisation en bande étroite. Plus récemment, l'accent a été mis sur les bandes de fréquences Ku et Ka pour répondre à la demande de cas d'utilisation à plus haut débit. Les constellations LEO visent aujourd'hui à répondre à un large éventail d'utilisations de la connectivité, notamment le haut débit fixe, la mobilité, les données fixes et les services aux gouvernements.

Au cours de la dernière décennie, le coût d'accès à l'espace a considérablement diminué, permettant aux opérateurs de lancer des milliers de petits satellites à un coût plus économique. Les risques liés au lancement sont atténués car de plus grandes flottes de satellites sont placées en orbite à chaque lancement de fusée. Avec l'inclusion de satellites de rechange et l'accessibilité du lancement de satellites de remplacement, les dysfonctionnements potentiels d'un ou de quelques petits satellites sont compensés et ne compromettent pas le fonctionnement de la constellation dans son ensemble. Cependant, la commercialisation des constellations LEO nécessitera également des cycles de renouvellement plus fréquents en raison de la durée de vie plus courte des satellites par rapport à GEO, nécessitant donc des investissements en capital significativement plus élevés pour déployer une constellation LEO continue et fonctionnelle.

Plusieurs projets de constellation LEO émergent à différents stades de développement, comme illustré ci-dessous :

Principale nouvelle constellation	Starlink	OneWeb	Kuiper	Lightspeed
Principaux investisseurs	SpaceX	Eutelsat, Bharti, UK, SoftBank, Hanwha	Amazon	Telesat
Satellites prévus	4 408 (Gen1) 7 500 (Gen2)	634	3 236	198
Satellites en orbite à ce jour (actifs)	3 470 au 17/03/2023	618 lancés au 27/03/2023	0	0
% de réalisation	79 % de Gen 1 au 17/03/2023	100 % au moment de la publication	0 %	0 %
Début du Service Commercial	2022	2022	2025 (estimation)	2026 (estimation)

Source : Données des entreprises, Wall Street Research, Space Intel, Space News, Via Satellite,

Le lancement de plusieurs constellations LEO présente une période de perturbation unique dans le secteur des satellites. Les quatre principaux acteurs LEO, qui sont Starlink, OneWeb, Kuiper et Lightspeed, développent de grandes constellations LEO à large bande avec des positionnements stratégiques, des technologies et des approches industrielles différents. Starlink et Kuiper se concentrent principalement sur le marché du haut débit grand public, tandis que OneWeb et Lightspeed ciblent les marchés interentreprises (BtoB) et d'entreprises à gouvernements (BtoG). La production, le déploiement et la commercialisation des constellations de OneWeb et de Starlink sont actuellement en cours, tandis que Lightspeed et Kuiper n'ont pas finalisé leur configuration industrielle. À la date du présent Document d'Exemption, OneWeb et Starlink sont les deux seules constellations LEO en service.

La seule constellation MEO commercialisée est la constellation O3B de SES depuis 2023. Le principal avantage des satellites MEO par rapport à LEO est le nombre inférieur de satellites nécessaires pour fournir une couverture mondiale, en raison de leur altitude plus élevée (8.000 km sur un plan équatorial

pour O3B). Le système O3B de première génération de SES fonctionne avec 20 satellites en MEO, et 11 satellites sont actuellement prévus pour le système de deuxième génération, O3B mPOWER.

Les principaux inconvénients du MEO par rapport au LEO sont la latence plus élevée (>200 ms), la couverture limitée à des latitudes de +/- 45° avec uniquement des plans équatoriaux ainsi que le coût comparativement plus élevé de l'équipement chez le client.

Le marché des satellites NGSO (y compris LEO et MEO) devrait passer d'environ 0,3 milliard de dollars U.S. en 2020 à environ 7,4 milliards de dollars U.S. en 2030, ce qui représente un TCAC sur 10 ans de 37%, nettement supérieur à celui du marché plus large de la connectivité par satellite. Le NGSO devrait croître 2,5 fois plus vite que le marché global de la connectivité par satellite et devrait représenter environ 50% du marché en 2030. Les satellites NGSO devraient fournir une capacité satellitaire importante, jusqu'à 35 Tbps d'ici 2025 (Source : Euroconsult, 2021).

## 8.1.2 Tendances et perspectives du marché

### 8.1.2.1 Diffusion vidéo (GEO uniquement)

Malgré une tendance croissante à la consommation combinée de contenus linéaires et Internet (reflétée par la montée en puissance de la télévision connectée et des services multi-écrans), la télévision linéaire reste le principal moyen de visionner du contenu vidéo. La technologie par satellite continue d'être une méthode de distribution qui permet aux plateformes de télévision gratuite ou payante d'atteindre à un coût compétitif le plus grand public avec la meilleure qualité d'image possible, en particulier en présence de plus de centaines de milliers de téléspectateurs simultanés. En outre, les écrans de télévision plus grands nécessitent une amélioration de la qualité de l'image, notamment le développement de la HD et de l'UHD, qui nécessitent une bande passante supplémentaire.

Dans l'ensemble, le marché de la radiodiffusion (*Broadcast*) bénéficie de deux tendances structurelles :

- L'augmentation attendue du nombre de foyers équipés d'un terminal satellite. Selon *Digital TV Research*, entre 2021 et 2026, le nombre de foyers équipés d'un terminal satellite devrait augmenter de plus de 9 millions sur les plus grands marchés de diffusion d'Eutelsat (tels que la région EMEA), ce qui représente une part de marché en termes de réception télévisée qui devrait se situer autour de 36%, stable sur la période ;
- Le nombre de chaînes diffusées par satellite dans le monde reste très élevé, dépassant 42.000 chaînes en 2022.

Dans l'ensemble, il est anticipé que le marché de la radiodiffusion (*Broadcast*) connaisse une contraction annuelle moyenne de moins de 5 % au cours des prochaines années. Cependant, les dynamiques de marché diffèrent selon que l'on considère les pays développés ou les pays émergents.

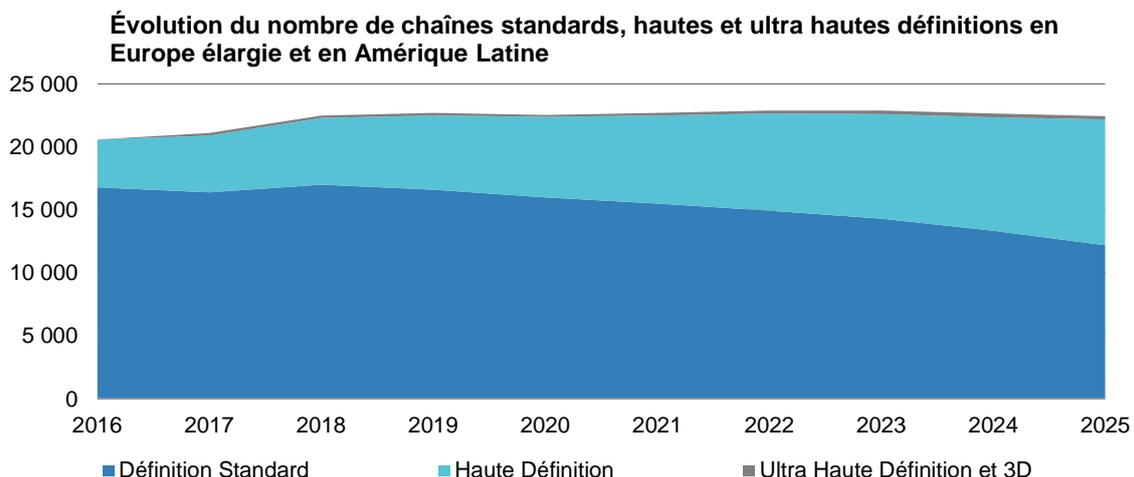
Dans les pays développés :

- le marché est arrivé à maturité, en particulier en Europe, où la tendance devrait être globalement stable ou en légère contraction, la montée en puissance de la HD et de l'UHD compensant en partie l'amélioration des formats de compression et d'encodage, ainsi que la fin de certaines chaînes diffusées en simulcast. En Amérique du Nord, la baisse du nombre de chaînes est plus prononcée ;
- la demande de capacité satellitaire a augmenté en raison de la prolifération des équipements compatibles HD et donc des chaînes HD. Le taux de pénétration de la HD sur les satellites Eutelsat est passé de 30% à 31% au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022. Le nombre global de chaînes HD devrait progresser à un taux annuel moyen pondéré de 7% dans la région EMEA et en Amérique latine au cours de la période 2020-2030, pour atteindre plus de 13.000 chaînes d'ici 2030 (Source : Euroconsult, 2021) ;
- dans le même temps, les progrès technologiques en matière de compression de signaux de

télévision ainsi que l'arrêt des chaînes en simulcast ont une incidence négative sur les besoins en capacité. La mise en œuvre de la norme de modulation DVB-S2 et l'adoption des formats de compression MPEG-4 et HEVC permettent de diffuser jusqu'à deux fois plus de chaînes par répéteur, optimisant ainsi l'utilisation de la bande passante entre les chaînes de télévision, ce qui réduit le coût d'accès à la capacité satellitaire pour les nouveaux entrants sur le marché. Le Groupe Eutelsat est toutefois plus avancé sur le front de la compression (76% des canaux sont déjà en MPEG-4 ou HEVC) que sur la HD (taux de pénétration de 30%) ; la future montée en puissance de la HD devrait donc être plus importante que les futurs gains en matière de compression. En outre, il convient de noter que la généralisation d'un nouveau format de compression est un phénomène de longue durée dans la mesure où cela nécessite un équipement compatible (télévision ou box) chez l'utilisateur final ;

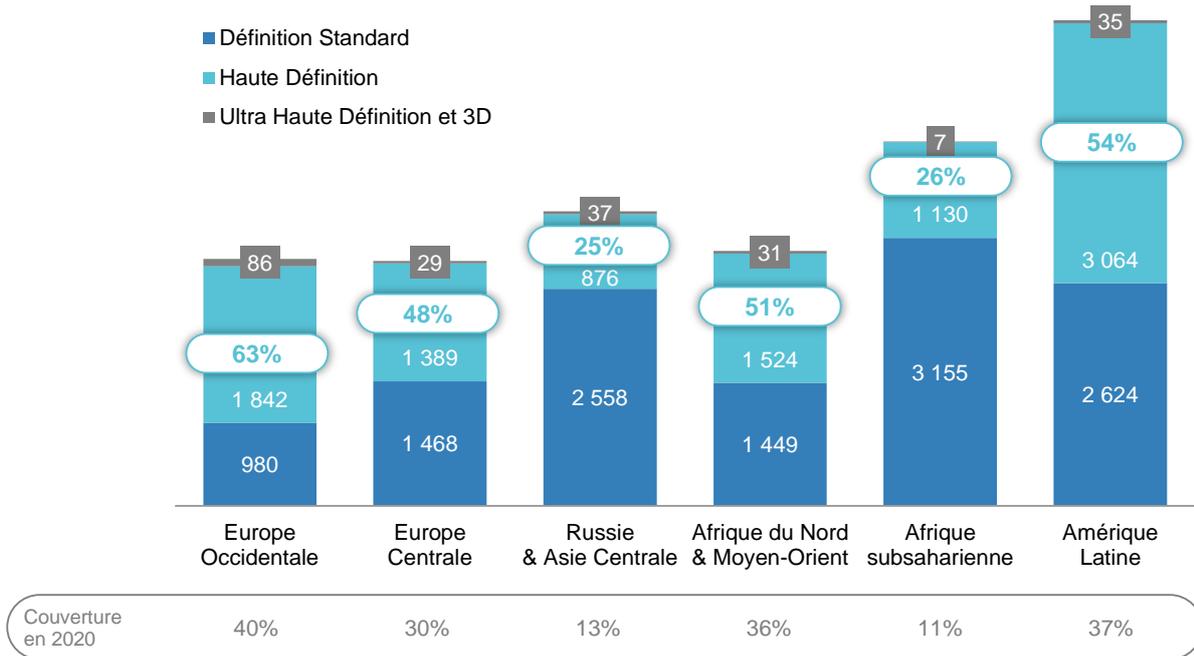
- la technologie UHD se développe et des équipements adaptés se généralisent progressivement. Elle est actuellement presque trois fois plus gourmande en bande passante que la HD lorsqu'on tient compte des gains d'efficacité apportés par le nouveau format de compression HEVC, ce qui crée des opportunités de croissance de la demande ;
- le développement de plateformes interactives, lié à l'émergence de nouveaux modes non linéaires de consommation de la télévision, incite les opérateurs à concevoir de nouveaux services qui combinent l'accès à la télévision linéaire et à un catalogue de services à la demande.

Dans les pays émergents, la demande en volume reste bien orientée. Entre 2020 et 2025, la demande de capacité (Gbps) de diffusion devrait croître de 2% par an en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi qu'en Russie et en Asie centrale, et de 5% par an en Afrique subsaharienne (Source : Euroconsult, 2021). Le principal moteur de cette croissance est l'augmentation du nombre de chaînes diffusées, qui a augmenté de 10% entre 2018 et 2023. Le potentiel de croissance est significatif puisqu'il n'y a actuellement que deux chaînes par million d'habitants en Afrique subsaharienne, contre plus de 30 par million d'habitants en Amérique du Nord. De plus, la pénétration de la HD est plus faible que dans les pays matures en 2020 (Source : Euroconsult 2021). Par exemple, en Afrique subsaharienne, le taux de pénétration de la HD est de 11% contre 40% en Europe occidentale. La pénétration de la HD devrait augmenter dans ces régions, ce qui aura un effet positif supplémentaire sur la demande.



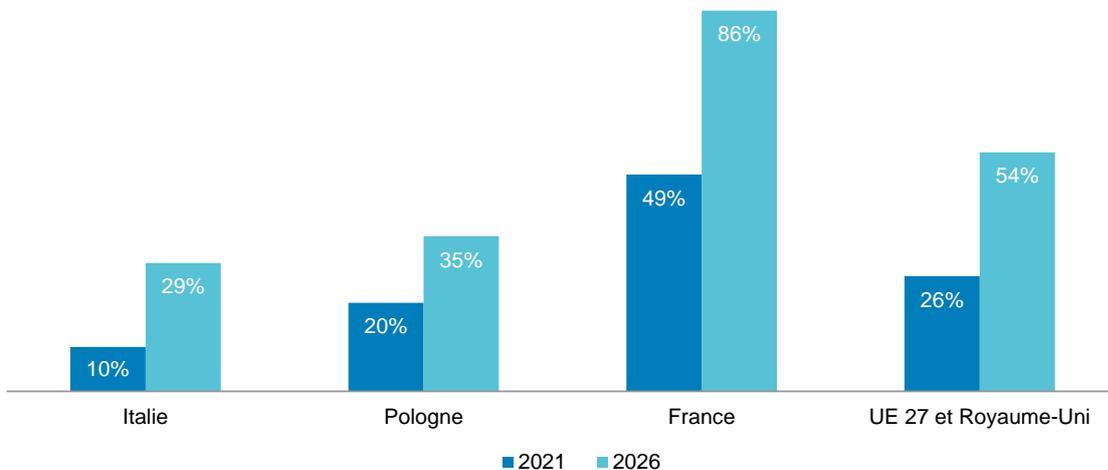
Source: Euroconsult, 2021 édition

### Couverture de la haute définition par sous-région en 2025



Source: Euroconsult, 2021 édition

### % FTTH/B Abonnements (sur le nombre total des foyers)



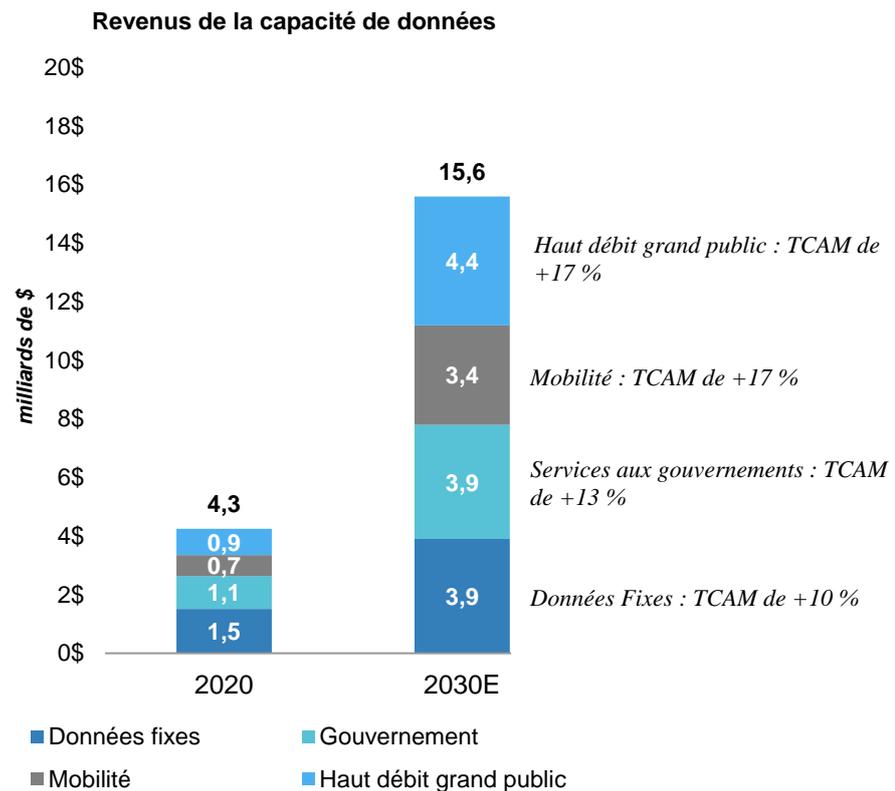
#### 8.1.2.2 Connectivité (concerne à la fois GEO et NGSO)

La demande de capacité satellitaire pour les services de télécommunications devrait passer de 4,3 milliards de dollars U.S. en 2020 à 15,6 milliards de dollars U.S. en 2030 (Source : Euroconsult, 2021).

De multiples facteurs expliquent la demande de connectivité des données à l'ère post-pandémique. Alors que certains marchés ont été arrêtés par la pandémie et les confinements liés à la Covid-19, le haut débit grand public dans les zones rurales et isolées a connu une accélération de la demande d'accès à un Internet haut débit de haute qualité en raison des besoins liés au travail et de l'école à domicile. La demande post-pandémique reste élevée en raison de la poursuite du travail à domicile et de l'entrée en service des constellations LEO, qui fournissent une capacité supplémentaire dans les régions du monde où la capacité GEO à large bande était saturée. La connectivité en vol et la connectivité maritime devraient

également connaître une croissance rapide dans les secteurs de la mobilité, étant donné que les avions et les navires sont rapidement remis en service et que l'amélioration des équipements et des services entraîne une utilisation accrue. Les entités gouvernementales et militaires voient de puissants facteurs structurels contribuer à la hausse de la demande, notamment l'augmentation des budgets de défense, les nouvelles applications de connectivité par satellite et les besoins croissants en bande passante. Ces facteurs ont généré une croissance et une utilisation des données considérables sur le terrain. Les opérateurs de satellites ont un rôle important à jouer en raison de leur couverture mondiale et de leurs avantages technologiques.

Le graphique ci-dessous illustre la croissance prévue du chiffre d'affaires mondial des services de communication par satellite et de la capacité facturable au cours des prochaines années.



*Source : Euroconsult édition 2021*

Le marché des applications de connectivité représente une opportunité de croissance à long terme pour l'industrie des satellites et devrait croître à un TCAC de 14 % entre 2020 et 2030 (Source : Euroconsult, 2021). Les quatre principales activités opérationnelles qui devraient alimenter cette croissance sont les suivantes : (i) les données fixes ; (ii) les services aux gouvernements ; (iii) la mobilité ; et (iv) le haut débit grand public.

Alors qu'une partie importante de la croissance de ce marché devrait être captée par les satellites NGSO (~60% de la croissance), les satellites GEO continueront à jouer un rôle majeur dans ces activités opérationnelles en raison de leurs caractéristiques, notamment en termes de débit et du parc installé de terminaux et d'antennes.

### **Données fixes**

Les applications de données fixes continuent d'être alimentées par l'extension et l'intégration du réseau mondial dans les réseaux d'entreprise pour répondre aux utilisations croissantes des données et aux besoins de couverture mondiale. Le marché des données fixes comprend les réseaux d'entreprise, l'interconnexion de réseaux mobiles (*backhauling*) et le *trunking*.

Dans de nombreuses zones rurales et suburbaines (en particulier dans les pays émergents), les réseaux d'entreprises VSAT sont nécessaires en raison de l'insuffisance des options terrestres. Plus de 2 millions de terminaux VSAT sont en exploitation dans le monde, principalement dans les secteurs du pétrole et du gaz, de la banque et du commerce de détail. La connectivité cloud devrait continuer à se développer pour les réseaux d'entreprise, augmentant ainsi le nombre de sites et la consommation par site. Dans l'ensemble, le volume de la demande d'applications de données fixes devrait augmenter en raison de : (i) l'extension des réseaux ; (ii) l'intégration transparente dans les réseaux d'entreprise ; (iii) l'utilisation croissante des données ; et (iv) les besoins de couverture mondiale. Alors que les données fixes sur la flotte géostationnaire ont diminué au cours des dernières années, les satellites NGSO sont les mieux placés pour capter la majeure partie de la croissance de cette application à long terme. L'entrée en service des constellations NGSO permettra également de nouveaux cas d'utilisation, tels que les outils collaboratifs *Software-as-a-Service* (Microsoft Teams, Zoom, Google Meet etc.), qui nécessitent souvent une latence inférieure à 200ms, augmentant ainsi davantage la consommation par site.

Dans une moindre mesure, le développement de l'IoT dans diverses applications telles que le transport, la logistique, l'agriculture et les environnements intelligents représente également une opportunité de croissance à long terme et un nouveau marché pour les opérateurs de satellites en complément des autres infrastructures.

Le marché du *backhauling* implique la transmission d'informations entre les stations cellulaires qui se connectent directement aux terminaux mobiles, tels que les téléphones mobiles, et les différents points d'agrégation de réseaux. Le satellite, en plus de la fibre optique et des relais micro-ondes, permet la transmission d'informations entre ces points. Dans de nombreuses régions, en particulier dans les pays émergents, la technologie satellitaire reste la solution optimale (notamment en Amérique latine, en Afrique et en Asie du Sud, contribuant à plus de 50 % de la demande) (Source : Euroconsult, 2021). La croissance à long terme sera alimentée par : (i) le nombre croissant de sites ; (ii) l'augmentation de la consommation par site pour chaque technologie (2G/3G/4G/5G) ; et (iii) l'évolution du mix de technologies au sein des sites connectés (par exemple, il est estimé que d'ici 2030, environ 35% des sites connectés ne seront pas encore mis à niveau vers la 4G/5G, créant un potentiel d'augmentation de la capacité par site en la multipliant par 10 environ) (Source : Euroconsult, 2021). Les satellites LEO sont bien placés pour saisir cette opportunité en raison de leurs caractéristiques de latence plus faibles, étant donné que plusieurs de ces applications sont sensibles à la latence.

Le marché des données fixes devrait représenter environ 3,9 milliards de dollars U.S. d'ici 2030, ce qui représente un TCAC de 10 % sur 10 ans (Source : Euroconsult, 2021).

### ***Services aux gouvernements***

La demande dans le secteur public est soutenue par : (i) l'augmentation des budgets de la défense, notamment dans un contexte de dynamique géopolitique mouvante ; (ii) l'augmentation des besoins en bande passante des utilisateurs finaux du secteur militaire et des services publics civils ; (iii) de nouvelles stratégies des ministères de la défense du monde entier, favorisant les architectures de réseaux distribués plutôt qu'un contrôle centralisé, multipliant ainsi le nombre de sites connectés, et (iv) la multiplication des connexions à des sites distants.

Bien que les satellites GEO continueront de jouer un rôle clé dans ce segment compte tenu de l'importance du parc installé de terminaux existant et du lancement de services innovants, les constellations NGSO devraient élargir davantage le marché et capter progressivement la majeure partie de la croissance du marché compte tenu de leurs caractéristiques de couverture mondiale et de leur capacité à centraliser et à sécuriser davantage les communications par satellite via des liaisons inter-satellites.

Le marché des services aux gouvernements devrait représenter environ 3,9 milliards de dollars U.S. en 2030, ce qui représente un TCAC sur 10 ans de 13 % (Source : Euroconsult, 2021).

### ***Mobilité***

Sur le marché de la mobilité, la base installée d'utilisateurs de communications par satellite continuera à

se développer à mesure que les opérateurs de flottes aériennes et maritimes progresseront dans les offres de connectivité.

Malgré l'impact de la pandémie de Covid-19, le volume de la demande de connectivité aérienne et maritime devrait augmenter à moyen et long terme en raison de :

- la reprise de l'augmentation du nombre d'aéronefs et de navires remis en service ;
- la pénétration croissante des solutions de connectivité au sein des flottes mondiales ;
- l'amélioration de l'équipement et des taux d'utilisation parmi les passagers, et l'augmentation des utilisations plus consommatrices de bande passante, entraînant des taux d'utilisation plus élevés par avion et par navire (notamment grâce à la propension des compagnies aériennes et des croisiéristes à offrir ce nouveau service comme valeur ajoutée et un moyen de se différencier des concurrents) ; et
- la prolifération d'antennes à panneau plat, réduisant les coûts indirects (poids et maintenance).

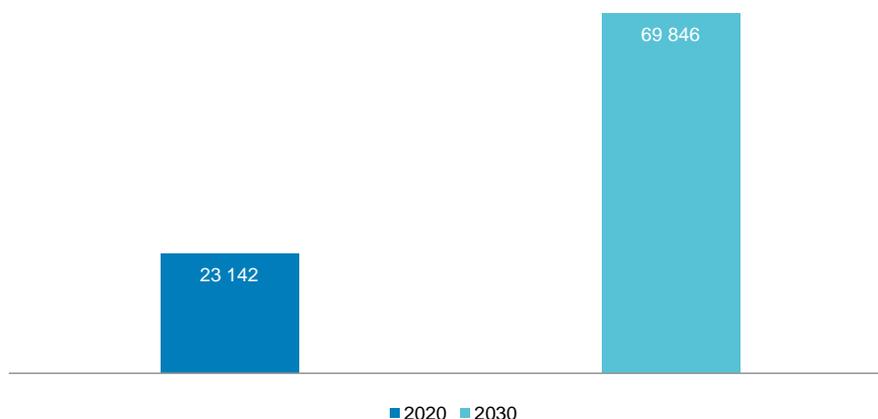
Les sous-segments maritimes, tels que les navires marchands, les yachts, la pêche, les ferries et le pétrole et le gaz, connaissent la même dynamique de marché et renouent avec la croissance.

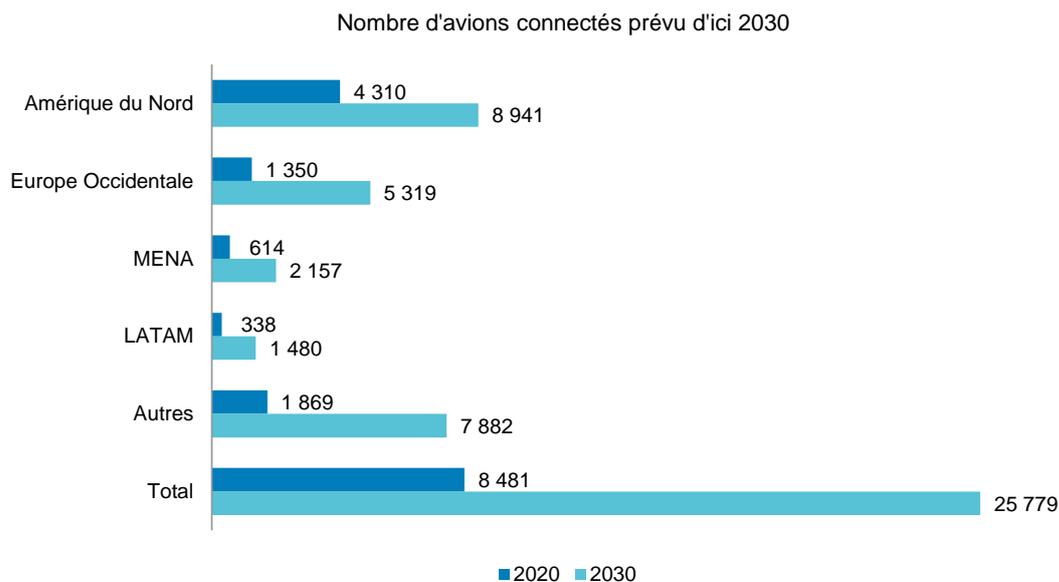
Le développement de la capacité satellitaire HTS et, par la suite, de la capacité VHTS, donnant accès à de plus grandes capacités à un coût inférieur et offrant une expérience à très grande vitesse aux passagers, devrait permettre aux utilisateurs de bénéficier d'une utilisation accrue du service. En outre, la couverture mondiale de LEO, la faible latence et l'ajustement naturel entre les systèmes satellites mobiles et les antennes mobiles devraient entraîner une forte pénétration de ce segment par les constellations NGSO.

Le marché de la mobilité devrait représenter environ 3,4 milliards de dollars U.S. en 2030, ce qui représente un TCAC sur 10 ans de 17 % (Source : Euroconsult, 2021).

Au-delà de cet horizon, la demande sera soutenue par l'émergence de nouveaux cas d'utilisation qui alimenteront davantage la croissance, par exemple : (i) les opérations basées sur la trajectoire très consommatrices en données, capables de recueillir la position exacte des avions à tout moment afin d'optimiser la gestion de l'espace aérien et les opérations avec un seul pilote et (ii) les navires de surface maritimes autonomes.

Nombre de navires connectés prévu d'ici 2030





### ***Haut débit grand public***

Le haut débit grand public continue d'être stimulé par la demande d'accès à Internet à l'échelle mondiale. Le nombre de foyers équipés d'un terminal satellite connecté à internet a augmenté de 27% en 5 ans, atteignant 3 millions de foyers dans le monde.

La croissance prévue à long terme de l'utilisation des données individuelles et le coût élevé du déploiement terrestre offrent un potentiel de croissance élevé. Bien que l'adoption soit jusqu'à présent largement limitée aux marchés américains et européens, une expansion rapide dans de nouvelles régions (notamment en Afrique) est attendue dans les années à venir.

Le développement du marché du haut débit grand public est soutenu par les facteurs suivants :

- les satellites sont l'un des seuls moyens compétitifs pour les foyers ruraux et isolés d'accéder à internet, ce qui représente un marché potentiel important pour l'industrie des satellites. En Europe, on estime qu'en 2030, au moins quatre millions de foyers seront toujours privés d'une connexion Internet terrestre fixe dépassant 10 Mbps et d'une connectivité intérieure 4G ou 5G, malgré les programmes d'investissement des gouvernements et des opérateurs de télécommunications. Le déploiement des réseaux terrestres dans la plupart des pays émergents est en retard par rapport aux pays matures, de sorte que le marché potentiel dans ces pays (tels que l'Afrique) est encore plus important ; et
- l'émergence des satellites HTS dans la bande de fréquence Ka a permis de réduire significativement le coût d'accès aux ressources satellitaires pour les services de connectivité par rapport aux satellites traditionnels. Le déploiement des satellites HTS de seconde génération comme EUTELSAT KONNECT VHTS, qui disposent d'une capacité très largement supérieure aux satellites HTS actuels, permet de proposer des offres quasiment comparables en termes de qualité et de prix par rapport aux réseaux très haut débit terrestres à un nombre accru d'utilisateurs, entraînant un changement d'échelle de ce marché sans pour autant saturer la forte demande décrite ci-dessus.

Le marché du haut débit grand public devrait représenter environ 4,4 milliards de dollars U.S. en 2030, ce qui représente un TCAC sur 10 ans de 17 % (Source : Euroconsult, 2021).

## **8.2 APERÇU DU CADRE RÉGLEMENTAIRE**

La fourniture de la capacité et des services satellitaires est très réglementée. En tant qu'opérateur de

satellites fournissant de la capacité et des services satellitaires dans différents pays, le Groupe Combiné doit respecter les réglementations nationales des États dans lesquels il fournit, ou cherche à fournir, sa capacité et ses services. Ses activités sont en outre indirectement régies par des réglementations internationales que ces États doivent eux-mêmes respecter. Les différentes réglementations applicables peuvent être regroupées en six catégories :

- les réglementations régissant l'accès aux ressources du spectre des fréquences radioélectriques et leur coordination au plan international ;
- les réglementations régissant le déploiement et l'exploitation des réseaux de télécommunications, la fourniture de services de télécommunications et l'exploitation de stations radioélectriques au sol ;
- les réglementations régissant le contenu ;
- les réglementations régissant les opérations spatiales ;
- les dispositions relatives au contrôle des exportations (réglementation régissant les activités des fournisseurs du Groupe Eutelsat) ; et
- les autres dispositions applicables au Groupe Combiné.

#### **8.2.1 Réglementations régissant les assignations de fréquences**

Actuellement, plusieurs services de radiocommunications différents se partagent les assignations de fréquences.

Toute radiocommunication suppose l'émission d'ondes radioélectriques caractérisées notamment par leurs fréquences. Des émissions sur des fréquences identiques ou insuffisamment différenciées induisent un risque d'interférence entre ces émissions pouvant se traduire par des « brouillages radioélectriques ». Ces brouillages affectent plus ou moins la qualité des communications et sont qualifiés, selon leur gravité, de brouillages « admissibles » ou « acceptables » ou, s'ils affectent les communications au point de les rendre inexploitable, « préjudiciables ». Du fait de la nécessité d'une utilisation efficace des fréquences et de la limitation des risques de brouillages et de leurs effets sur la qualité des services de radiocommunications, l'UIT, organisme spécialisé des Nations Unies, s'est dotée d'un corps de règles sur les « assignations de fréquences » et leur coordination sur le plan international pour limiter les risques de brouillages. Ces règles sont rassemblées dans le Règlement des Radiocommunications.

La Conférence mondiale des radiocommunications se réunit tous les quatre ans afin de convenir de l'adoption d'amendements au Règlement des Radiocommunications et à ses annexes. La prochaine Conférence aura lieu du 20 novembre au 15 décembre 2023 aux Émirats arabes unis.

##### *8.2.1.1 Coordination internationale des assignations de fréquences en application des dispositions du Règlement des Radiocommunications*

La coordination des assignations de fréquences au niveau international permet de définir les conditions d'utilisation (techniques et réglementaires) des bandes de fréquence, afin d'assurer la coexistence d'opérations satellitaires autorisées par les États dans l'exercice de leurs droits souverains (ou des groupes d'États en leur qualité de parties à une organisation intergouvernementale, comme pour les assignations dont le Groupe Eutelsat a hérité de l'organisation intergouvernementale lors de la Transformation visant à privatiser Eutelsat en 2001).

Les dispositions régissant cette coordination permettent de déterminer si des opérations satellitaires qui n'ont pas encore débuté peuvent être mises en œuvre telles qu'elles sont définies par les assignations correspondantes ou si, au contraire, elles devront faire l'objet d'ajustements, compte tenu des risques de brouillage avec d'autres opérations satellitaires. De même, si les opérations satellitaires ont déjà débuté et si elles s'avèrent causer des brouillages préjudiciables à d'autres opérations, ces règles définissent dans quelle mesure ces opérations peuvent être poursuivies, avec ou sans ajustements, ou si elles doivent être

interrompues pour mettre fin aux brouillages.

Le Règlement des Radiocommunications définit trois régimes distincts régissant les assignations de fréquences dans le cadre des radiocommunications spatiales utilisant des satellites GEO. Le régime applicable dépend des bandes de fréquences dans lesquelles sont situées les fréquences concernées par l'assignation :

- un régime général régit les assignations de fréquences dans toutes les bandes de fréquences attribuées aux différents services de radiocommunications spatiales, dans les régions du spectre connues sous les désignations de « bande C », « bande Ku », « bande Ka » et « bande Q/V », à l'exception de celles qui sont explicitement régies par l'un des deux régimes spéciaux ci-dessous ;
- un premier régime spécial (« **Régime SRS** ») régit les assignations de fréquences portant sur les ressources du spectre en bande Ku attribuées au SRS (Service de radiodiffusion par satellite) et sur les ressources correspondantes, à utiliser pour les liaisons montantes vers les satellites de radiodiffusion ; et
- un second régime spécial (« **Régime SFS** ») régit les assignations de fréquences dans des parties déterminées du spectre en bandes C, Ku et Q/V attribuées aux SFS.

Les systèmes NGSO font également l'objet d'une coordination avec d'autres systèmes à orbite satellitaire non géostationnaire dans la majorité des bandes de fréquences utilisées par le Groupe Combiné. En ce qui concerne la coexistence entre les systèmes GSO et NSGO, trois régimes sont applicables :

- sauf indication contraire, les systèmes NGSO sont soumis à l'obligation de ne pas causer de brouillages inacceptables pour les systèmes GSO ;
- dans la bande Ku et la majorité des fréquences de la bande Ka, ainsi que dans les fréquences de la bande Q/V, les systèmes NGSO doivent respecter certaines limites pour protéger les systèmes géostationnaires ;
- dans une partie des fréquences en bande Ka, les systèmes NGSO et les systèmes GSO sont soumis à un processus de coordination selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Dans les scénarios ci-dessus, les États qui assument la responsabilité internationale des assignations données, individuellement ou conjointement, doivent soumettre au Bureau des radiocommunications de l'UIT (« **BR** »), par l'intermédiaire de leur autorité de régulation compétente, certains renseignements sur les assignations. Le BR publie ensuite ces informations dans des circulaires adressées périodiquement aux administrations de tous les États membres de l'UIT. L'ANFR est l'autorité compétente en France. L'Ofcom est l'autorité compétente au Royaume-Uni.

### ***Régime général (pour les systèmes GSO et NGSO)***

Sous le régime général, une soumission initiale (« **Demande de Coordination** »), par laquelle des renseignements très complets sont fournis sur les assignations, marque le début du processus de coordination proprement dit. La Demande de Coordination confère, à dater de sa réception par le BR, un droit de priorité sur toutes les assignations faisant l'objet d'une Demande de Coordination ultérieure. En vertu de ce droit de priorité, lorsqu'une coordination entre assignations faisant l'objet d'une Demande de Coordination ultérieure s'avère problématique ou impossible, l'administration ayant soumis la première sa Demande de Coordination n'est pas tenue d'ajuster son assignation pour en faciliter la coordination avec celle(s) ayant fait l'objet de Demande(s) de coordination ultérieure(s).

Le régime général n'interdit pas de mettre en service et d'exploiter des assignations de fréquences pour lesquelles la procédure de coordination n'est pas achevée. Toutefois, dans ce cas, l'exploitation de ces assignations de fréquences peut devoir être interrompue ou faire l'objet d'ajustements si elle s'avère causer des brouillages préjudiciables pour des opérations couvertes par des assignations ayant priorité sur

ces dernières.

Le droit de priorité subsiste durant les sept années au cours desquelles des assignations peuvent être mises en service. Si les assignations n'ont pas été mises en service à l'expiration de ce délai, la Demande de Coordination est réputée n'avoir jamais existé. L'administration concernée doit alors recommencer le processus et soumettre une nouvelle demande. Cette nouvelle Demande de Coordination aura une priorité moindre, la plaçant derrière les assignations pour lesquelles une Demande de Coordination aura été soumise entre-temps.

Les assignations mises en service dans les délais prévus continuent en revanche de jouir de la priorité conférée par la Demande de Coordination pendant toute la durée de validité des assignations, telle que déclarée par l'administration concernée dans sa Demande de Coordination. Il existe néanmoins des dispositions dans le Règlement des Radiocommunications permettant de prolonger la durée de validité des assignations qui sont toujours en exploitation.

En pratique, les systèmes avec une priorité UIT inférieure doivent conclure des accords de coordination avec ceux dont la priorité UIT est supérieure. Dans ces situations, le Groupe Combiné cherche à coordonner la protection de son système et les contraintes qui pèsent sur celui-ci, en fonction de sa priorité. Toutefois, il existe également des réglementations nationales qui s'ajoutent au régime de coordination internationale. Par exemple, aux États-Unis, la FCC établit une priorité égale pour les systèmes NGSO qui se trouvent dans le même cycle de processus (groupe de demandes NGSO dans une ou plusieurs bande(s) de fréquences donnée(s) qui ont déposé une demande à une date limite fixée par la FCC). Ainsi, bien que le Groupe Combiné dispose de la priorité UIT sur les demandes concernant SpaceX auprès de l'UIT, sur le territoire américain, SpaceX et le Groupe Combiné ont le même statut et doivent partager le spectre sur un pied d'égalité. Dans d'autres pays, comme le Brésil, l'organisme de régulation exige que tout système demandant à accéder au marché suive le processus de coordination avec les demandes brésiliennes auprès de l'UIT, quelle que soit la priorité UIT. Certains pays, dont le Brésil, ont également créé un système de priorité distinct, fondé sur la date de dépôt des demandes visant à desservir leur pays. En l'espèce, le Groupe Combiné a une priorité inférieure à celle de SpaceX en ce qui concerne la desserte du Brésil. Néanmoins, dans bon nombre de ces cas, tous les opérateurs de NGSO sont censés se coordonner de bonne foi et trouver des solutions pour opérer ensemble. En cas de difficultés de coordination, le Groupe Combiné peut demander l'aide de l'organisme de régulation.

### ***Régime des limites GSO (pour les systèmes NGSO)***

Dans les fréquences Ku utilisées par le système NGSO de première génération du Groupe Combiné, ainsi que dans toutes les fréquences de la bande Ka, à l'exception de 18,8-19,3 et 28,6-29,1 GHz, les limites de densité surfacique de puissance équivalente (limites EPFD) de l'article 22 du Règlement des Radiocommunications de l'UIT s'appliquent pour protéger les systèmes GSO. Le BR apprécie la conformité avec les limites GSO et publie des conclusions favorables lorsque les limites sont respectées. Le BR utilise un outil logiciel fondé sur la description fonctionnelle donnée dans la recommandation UIT-R S.1503. Le Groupe Combiné souhaite que des modifications soient apportées à cette description fonctionnelle afin d'améliorer la modélisation de son système NGSO et d'assurer une protection appropriée de ses systèmes GSO. Les modifications apportées à la recommandation UIT-R S.1503 pourraient avoir une incidence positive ou négative sur les systèmes satellitaires du Groupe Combiné.

Dans les fréquences de la bande Q/V (correspondant essentiellement aux attributions du SFS entre 37,5 et 51,4 GHz), un régime alternatif est en place pour les systèmes NGSO afin de protéger les systèmes GSO. Ces fréquences seront probablement utilisées par les générations futures du système NGSO du Groupe Combiné. Dans ces bandes de fréquences, les systèmes NGSO doivent répondre à certains critères énoncés dans les alinéas 22.5L et 22.5M de l'article 22 du Règlement des Radiocommunications, en fonction d'une série de liaisons de référence GSO. Le BR déterminera à nouveau la conformité avec ces limites et publiera des conclusions favorables dans les cas où ces limites sont respectées.

### ***Régimes spéciaux SRS et SFS***

Avec ces deux régimes spéciaux, la communauté internationale a adopté des « *plans a priori* » lors de

Conférences mondiales des radiocommunications de l'UIT. Ces plans garantissent des droits identiques à tous les États membres de l'UIT, indépendamment de la taille de leur population et de leur territoire, portant sur des utilisations prédéfinies de quantités déterminées de ressources du spectre dans les bandes de fréquences régies par ces deux régimes. Ces utilisations prédéfinies ont un droit de priorité sur toutes les autres utilisations de ces ressources. En outre, à la différence du régime général dans lequel les administrations participant à une coordination peuvent librement se mettre d'accord sur les mesures à prendre et les critères techniques à utiliser pour mener à bien les coordinations, ces régimes spéciaux définissent de façon très détaillée les règles et critères techniques à utiliser pour la coordination.

En dehors de ces assignations de fréquences prédéfinies pour des couvertures nationales, il est possible, comme pour le régime général, que les administrations soumettent des demandes pour les assignations de fréquences additionnelles. Dans ce cas, ces deux régimes ne comportent pas de soumission initiale (qui, dans le régime général, détermine par sa date le délai pour la mise en service des assignations), mais une seule soumission détaillée (demande d'inscription d'« assignations additionnelles »), laquelle, comme dans le régime général, confère, à dater de sa réception par le BR, une priorité sur les soumissions ultérieures.

Dans le Régime SRS, c'est la date de réception par l'UIT qui fait courir le délai de huit ans, au cours duquel les assignations doivent être mises en service, sous peine de devoir recommencer tout le processus avec une soumission ultérieure et une priorité moindre. Une fois l'exploitation commencée, elle peut se poursuivre pendant une durée de 15 ans, renouvelable, sans perte de droits, dès lors que les caractéristiques techniques de ces droits restent les mêmes. Comme dans le régime général de coordination, l'exploitation peut commencer avant la fin du processus de coordination avec les utilisations prioritaires, prédéfinies comme étant additionnelles. En cas de brouillages préjudiciables, l'ordre de priorité déterminera les utilisations qui peuvent être poursuivies sans ajustements et celles qui devront être interrompues ou ajustées, les utilisations prédéfinies ayant la priorité la plus élevée.

Dans le Régime SFS, c'est également la date de réception par l'UIT qui fait courir le délai de huit ans.

Après examen par le BR, la soumission est recevable si :

- les assignations n'affectent ni les droits d'un État membre, tels que prédéfinis par le plan, ni les droits acquis par un État membre pour des assignations ayant fait l'objet d'une soumission examinée antérieurement par le BR avec une conclusion favorable de celui-ci ; ou
- dans le cas contraire, les administrations dont les droits se seraient trouvés affectés ont explicitement accepté que leurs droits puissent être affectés.

Si la conclusion du BR est défavorable, la soumission est réputée nulle et non avenue. Dans ce cas, l'administration concernée doit procéder à une nouvelle soumission qui sera examinée par le BR après toutes les autres soumissions reçues entre-temps par le BR.

### ***Résolution des litiges***

La sécurité juridique qui découle pour les opérateurs de satellites de l'application des procédures du Règlement des Radiocommunications régissant la coordination internationale des assignations de fréquences dépend du strict respect de ces procédures par l'ensemble des États membres de l'UIT.

En règle générale, les situations de brouillages préjudiciables avérés font d'abord l'objet, à un niveau opérationnel (Centres de contrôle), de contacts informels entre les opérateurs concernés. Dans la majorité des cas, les opérateurs mettent ainsi fin au problème. Dans des cas plus rares, lorsqu'elles ne peuvent être réglées par ce biais, ces situations font l'objet d'échanges entre les administrations concernées. Celles-ci peuvent également demander l'assistance du BR pour établir les contacts ou, plus exceptionnellement, procéder à une enquête pour non-respect par un État membre de l'UIT de ses obligations au titre du Règlement des Radiocommunications.

Le Règlement des Radiocommunications ne contient toutefois pas de mécanisme de résolution obligatoire

des litiges ou d'exécution forcée. La procédure d'arbitrage de l'UIT suppose le consentement des parties. De même, aucune disposition du Règlement des Radiocommunications, ou du droit international de façon plus générale, ne propose de solution lorsque ce processus d'arbitrage spontané et volontaire n'aboutit pas à la résolution du litige.

### ***Assignations de fréquences pour lesquelles la France est l'administration notificatrice***

Les assignations de fréquences utilisées par le Groupe Combiné dans ses activités commerciales, présentes et futures, impliquent une responsabilité conjointe. Pour toutes ces assignations de fréquences, les États membres se sont acquittés collectivement de leurs obligations communes aux termes du Règlement des Radiocommunications par l'intermédiaire de la France, désignée pour agir en leur nom et pour leur compte.

L'ANFR est l'autorité française chargée de veiller au respect par la France de ses obligations au titre du Règlement des Radiocommunications et d'appliquer les règles internationales régissant la coordination des assignations de fréquences pour le compte de l'ensemble des États membres.

La France a la principale compétence pour les nouvelles assignations de fréquences dont le Groupe Eutelsat peut avoir besoin (voir plus bas la description de la réglementation française applicable sur « l'accès aux fréquences »). Eutelsat S.A. a déjà demandé et obtenu de nouvelles assignations de fréquences, à la fois en complément des assignations de fréquences collectives qui lui ont été transférées le 2 juillet 2001 et en prévision du développement de ses activités. Par ailleurs, en relation avec l'expansion internationale du Groupe Eutelsat, de nouvelles assignations ont également été demandées à travers d'autres administrations.

### ***Réglementation française relative aux assignations de fréquences satellitaires et leur exploitation***

Avant l'adoption de la loi française n°2004-575 du 21 juin 2004, les assignations de fréquences satellitaires étaient du seul ressort de l'ANFR. Elles découlaient de la soumission par l'ANFR au BR des renseignements requis aux termes des dispositions du Règlement des Radiocommunications régissant la coordination internationale des assignations de fréquences. Les relations entre les opérateurs et l'ANFR pour l'exploitation des assignations de fréquences n'étaient pas juridiquement formalisées.

La loi française n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (dite « **LCEN** ») contient un volet sur les « assignations de fréquences satellitaires » et a été transposée dans le Code des postes et des communications électroniques, aux articles L. 97-2 et suivants. Cette loi, avec le décret n°2006-1015 du 11 août 2006, transposée dans le Code des postes et des communications électroniques aux articles R. 52-3-1 et suivants, établit une nouvelle procédure en deux étapes :

- la demande d'assignation est adressée à l'ANFR qui, après vérification notamment de sa conformité au Tableau national de répartition des bandes de fréquences, la déclare à l'UIT, au nom de la France. Une redevance, correspondant au montant facturé par l'UIT à l'ANFR pour le traitement de la demande soumise à l'UIT, est due par l'opérateur (article R. 52-3-1 du Code des postes et des communications électroniques) ; et
- l'exploitation de l'assignation est soumise à l'autorisation du/de la ministre chargé(e) des Communications électroniques, après avis des autorités affectataires des fréquences concernées, comme l'ARCOM, l'ARCEP, le ministère français de la Défense, entre autres.

L'octroi de cette autorisation est subordonné à la justification par le demandeur de sa capacité à contrôler les émissions de l'ensemble des stations radioélectriques, y compris les stations terriennes, utilisant l'assignation de fréquence, ainsi qu'au versement à l'ANFR d'une redevance pour services rendus correspondant aux coûts de traitement de la demande par l'administration. Le montant de cette redevance est arrêté conjointement par les ministres chargés du Budget et des Communications électroniques. Le décret du 11 août 2006 fixe ce montant à 20.000 euros. L'autorisation peut notamment être refusée « pour la sauvegarde de l'ordre public, les besoins de la défense ou ceux de la sécurité publique ».

### 8.2.1.2 Assignations de fréquences pour lesquelles le Mexique est l'administration notificatrice

Les prestataires de services satellitaires au Mexique et l'utilisation des positions orbitales concédées sous licence par l'État mexicain sont soumis aux dispositions de la loi fédérale mexicaine sur les télécommunications et la radiodiffusion. Cette loi impose aux prestataires de services satellitaires d'opérer en vertu d'une concession consentie par le SCT. Cette concession ne peut être octroyée qu'à une société mexicaine et ne peut être ni transférée ni cédée sans l'autorisation du SCT. Un récent amendement de la Constitution mexicaine autorise les investisseurs étrangers à détenir jusqu'à 100 % des actions avec droit de vote d'une telle société.

En outre, les activités d'Eutelsat Americas sont soumises aux règles édictées par (a) la *Ley General de Bienes Nacionales* (loi générale mexicaine sur les actifs nationaux), qui régit tous les actifs appartenant au domaine public, ainsi que les clauses de sauvegarde contenues dans une concession accordée par le ministère mexicain des Transports et des Communications ; (b) la *Ley General del Equilibrio Ecológico y Protección al Ambiente* (loi générale mexicaine sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement), ainsi que d'autres lois mexicaines sur l'environnement ; (c) la *Ley Federal de Competencia Económica* (loi fédérale mexicaine sur la concurrence économique) ; (d) la *Ley de Vías Generales de Comunicación* (loi mexicaine sur les moyens généraux de communication), et (e) d'autres traités internationaux, lois, règles, règlements et décrets.

Entre autres, la loi fédérale mexicaine sur les télécommunications et la radiodiffusion confie au SCT la délivrance des concessions et des permis relatifs aux télécommunications, la formulation des politiques dans le domaine des télécommunications, ainsi que la responsabilité de prendre toutes autres mesures dans ce domaine pour le compte de l'État mexicain. Pour sa part, l'IFT, l'autorité mexicaine de régulation des télécommunications, est notamment chargée de la majeure partie de la régulation au jour le jour des services de communication par satellite au Mexique.

Les règles édictées par la loi fédérale mexicaine sur les télécommunications et la radiodiffusion imposent aux opérateurs de satellites titulaires d'une licence qui ont l'intention de fournir des services de télécommunications via des stations terriennes d'émission dont ils sont propriétaires d'obtenir une licence séparée pour la création et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications. Lorsque l'opérateur de satellites compte fournir des services de télécommunications à une personne non titulaire d'une concession ou d'un permis de réseau public de télécommunications, il doit fournir ces services exclusivement par le biais d'une société associée ou d'une filiale titulaire d'une concession ou d'un permis distinct.

La législation mexicaine autorise actuellement la fourniture de services par (a) tout opérateur de satellites mexicain titulaire d'une licence et (b) tout opérateur de satellites étranger titulaire d'une autorisation à fournir des services de SFS internationaux, de satellites fixes DTH et de radiodiffusion par satellite. Le cadre réglementaire mexicain a été assoupli afin d'autoriser les sociétés de communications par satellite non mexicaines à fournir des services par satellite au Mexique.

### 8.2.1.3 Assignations de fréquences pour lesquelles le Royaume-Uni est l'administration notificatrice

En vertu de la *Communications Act 2003* (loi britannique sur les communications de 2003) (la « **Loi de 2003** ») et de la *Wireless Telegraphy Act 2006* (loi britannique sur la télégraphie sans fil de 2006) (la « **Loi de 2006** »), l'Ofcom a pour mission de réglementer la fourniture de réseaux et de services de communications électroniques et l'utilisation du spectre électromagnétique. Plus précisément, ses missions sont les suivantes :

- promouvoir les intérêts des citoyens en matière de communications (article 3(1)(a) de la Loi de 2003) ;
- promouvoir les intérêts des consommateurs sur les marchés concernés (article 3(1)(b) de la Loi de 2003) ;
- favoriser la concurrence sur les marchés concernés (article 3(1)(b), et article 4(3) de la Loi de

2003, et article 3(2)(d) de la Loi de 2006) ;

- garantir l'utilisation optimale du spectre électromagnétique pour la télégraphie sans fil et la gestion efficace de ce spectre (article 3(2)(a) de la Loi de 2003 et article 3(2)(a) de la Loi de 2006) ;
- veiller à ce que ses activités réglementaires soient transparentes, responsables, proportionnées, cohérentes et ciblées uniquement sur les cas où une action est nécessaire (article 3(3)(a) de la Loi de 2003) ; et,
- examiner l'opportunité d'encourager l'investissement et l'innovation sur les marchés concernés (article 3(4)(d) de la Loi de 2003 et article 3(2)(c) de la Loi de 2006).

L'Ofcom est également tenu de se conformer aux directives du secrétaire d'État britannique en ce qui concerne les obligations internationales pertinentes. Conformément à une directive du secrétaire d'État en vertu de l'article 22 de la Loi de 2003, l'Ofcom représente le Gouvernement du Royaume-Uni au sein de l'UIT et agit en tant qu'administration notificatrice britannique dans le cadre des procédures de l'UIT relatives à la gestion internationale du spectre radioélectrique et des ressources orbitales.

Les *Procedures for the Management of Satellite Filings* (procédures relatives à la gestion des notifications de satellites) de l'Ofcom, en date du 14 mars 2019, définissent le processus de soumission des demandes à l'UIT pour le compte d'entités commerciales. Ces procédures comprennent les exigences relatives aux demandes, les redevances et les obligations de vigilance afin de démontrer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du système de satellites prévu.

### **8.2.2 Réglementations régissant l'exploitation de stations radioélectriques au sol, le déploiement de réseaux, l'exploitation de réseaux de communications électroniques et la fourniture de services de communications électroniques**

En tant qu'opérateur de satellites offrant ses services dans environ 150 pays, le Groupe Combiné est assujéti aux lois et règlements nationaux de nombreux pays en matière de communication et de diffusion.

La plupart de ces pays n'imposent pas l'obtention d'une autorisation ou d'une licence pour les opérateurs de satellites qui fournissent uniquement de la capacité satellitaire à des entités elles-mêmes autorisées à exploiter des réseaux et/ou des services de communication. Dans ces pays, le Groupe Combiné n'a besoin d'une autorisation ou d'une licence que s'il entend déployer et exploiter ses propres réseaux de communication ou installer et exploiter des stations terriennes. La plupart des pays européens, ainsi que de nombreux États membres de l'OMC, font partie de cette catégorie de pays depuis la libéralisation de leurs réglementations, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les services de télécommunications de base, entré en vigueur en février 1998.

#### **8.2.2.1 Réglementations en France**

L'ARCEP est l'autorité française qui contrôle le respect par les opérateurs des obligations résultant des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables.

#### ***Exploitation des réseaux de télécommunications***

En France, l'établissement et l'exploitation de réseaux ouverts au public de communications électroniques, ainsi que la fourniture au public de services de communications électroniques étaient soumis à une déclaration préalable auprès de l'ARCEP, en application des dispositions de la loi française n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle.

Conformément à l'ordonnance n°2021-650 du 26 mai 2021 portant transposition de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le Code des communications électroniques européen, l'établissement et l'exploitation des réseaux ouverts au public,

ainsi que la fourniture au public de services de communications électroniques sont désormais libres, sous réserve du respect d'un certain nombre de règles portant notamment sur :

- les conditions de permanence, de qualité, de disponibilité, de sécurité et d'intégrité du réseau et du service ;
- le secret des correspondances ;
- les normes et spécifications du réseau et du service ;
- les prescriptions exigées par la protection de la santé et de l'environnement et par les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme ;
- les prescriptions exigées par l'ordre public, la défense nationale et la sécurité publique, notamment celles qui sont nécessaires à la mise en œuvre des interceptions justifiées par les nécessités de la sécurité publique ;
- l'acheminement gratuit des communications d'urgence et des informations d'intérêt général à destination des utilisateurs finaux ;
- le financement du service universel ;
- l'interconnexion et l'accès, ainsi que l'interopérabilité des services ; et
- la neutralité de l'Internet, qui consiste à garantir l'accès à l'Internet ouvert.

En France, les services fournis par les opérateurs de communications électroniques sont soumis au paiement de la « taxe Copé », instaurée par l'article 33 de la loi n°2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision.

Conformément à l'article 302 bis KH du CGI français, cette taxe est due par tous les opérateurs de télécommunications, au sens de l'article L. 32 du Code des postes et des communications électroniques, qui fournissent un service en France et sont soumis à une déclaration préalable auprès de l'ARCEP. La taxe est assise sur le montant hors TVA des abonnements et autres sommes payés par les utilisateurs aux opérateurs pour les services de télécommunications que ces derniers fournissent. Un taux de 1,3 % est appliqué à la part de ces encaissements annuels, hors TVA, qui excède 5 millions d'euros.

### ***Accès aux fréquences***

Par ailleurs, l'utilisation de fréquences radioélectriques par les stations radioélectriques au sol fait l'objet d'autorisations délivrées par l'ARCEP. Aux termes de l'article L. 42-1 du Code des postes et des communications électroniques, ces autorisations ne peuvent pas dépasser 20 ans. En pratique, elles sont délivrées pour une durée de 10 ans. L'ARCEP impose également un certain nombre de prescriptions techniques qui doivent être respectées par les opérateurs auxquels des fréquences ont été attribuées.

De plus, les opérateurs sont tenus de payer une redevance annuelle à l'État pour la mise à disposition des fréquences, ainsi qu'une redevance annuelle pour leur gestion, en vertu du décret n°2007-1532 et de l'arrêté du 24 octobre 2007, modifiés par le décret n°2008-656 et l'arrêté du 2 juillet 2008, ainsi que par le décret n°2016-409 et l'arrêté du 5 avril 2016.

En outre, ils doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger le secret des communications privées, ainsi que la confidentialité des données personnelles de leurs clients. L'ARCEP a attribué à Eutelsat S.A. un certain nombre d'autorisations d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de stations au sol, en particulier pour les stations installées sur son téléport de Paris-Rambouillet.

Le non-respect des lois et règlements applicables en matière de télécommunications est passible d'amendes de nature administrative ou pénale et de sanctions prononcées par l'ARCEP ou d'autres

autorités publiques, y compris la suspension ou le retrait d'autorisations d'utilisation de fréquences.

#### 8.2.2.2 *Réglementations dans les autres pays*

De nombreux pays, dont la plupart des pays européens, ont libéralisé leur réglementation en matière de fourniture de services de téléphonie, de vidéocommunication ou de transmission de données. Ils ont aussi augmenté les possibilités d'autorisations permettant de posséder et d'exploiter des équipements de stations terriennes et de choisir un fournisseur de capacité satellitaire. La plupart des pays permettent à des fournisseurs de services de communications agréés de posséder leurs propres équipements de transmission et d'acheter une capacité satellitaire sans restriction, ce qui facilite l'accès aux services du Groupe Combiné par les utilisateurs.

Certains pays, généralement sur les marchés émergents, ont maintenu des régimes monopolistiques stricts ou *de facto*. Dans ces pays, une institution étatique unique (en général, l'autorité publique en charge des services postaux, téléphoniques et télégraphiques) bénéficie souvent d'un monopole sur la propriété et l'exploitation d'équipements de communications ou sur la fourniture de services de communication ou de diffusion à destination ou en provenance de ce pays, y compris par satellite. Pour offrir des services dans de tels pays, le Groupe Combiné peut être tenu de négocier un contrat d'exploitation avec l'institution étatique qui définit les services offerts par chaque partie, les conditions contractuelles du service et les tarifs. En fonction des réglementations nationales applicables, les contrats d'exploitation entre le Groupe Combiné et le fournisseur de services peuvent exiger que les usagers obtiennent les services du Groupe Combiné par l'intermédiaire de l'institution étatique, qui fournit, par ailleurs, tous les services connexes au sol. Ces contrats d'exploitation peuvent également offrir aux clients la possibilité de posséder et d'exploiter leurs propres équipements, tout en les obligeant à acheter les services du Groupe Combiné par l'intermédiaire de l'entité étatique.

#### ***Droits d'atterrissage (autorisation d'utiliser les ressources du spectre et de l'orbite pour les communications par satellite)***

Malgré la libéralisation des réglementations nationales à la suite de l'Accord de l'OMC sur les services de télécommunications de base, certains pays soumettent l'exploitation des satellites en orbite à des autorisations. Dans ces États, le Groupe Combiné doit ainsi être autorisé à fournir des services (i) de liaison descendante depuis le satellite à destination des terminaux de stations terriennes situés dans ces pays (les « droits d'atterrissage ») ou (ii) de liaison montante depuis les terminaux de stations terriennes à destination du satellite.

#### ***Accès aux satellites depuis les États-Unis***

La FCC est l'administration américaine chargée de réglementer les communications par satellite. En 1997, la FCC a adopté des réglementations permettant aux opérateurs de satellites non américains de solliciter l'accès au marché nord-américain en utilisant des satellites non américains pour fournir des services à la fois internationaux et nationaux. En 1999, la FCC a rationalisé ce processus en créant la « Liste des stations spatiales autorisées ».

Lorsqu'un satellite non américain est inclus sur cette liste par la FCC, les opérateurs de stations terriennes aux États-Unis bénéficiaires d'une licence pour opérer avec des satellites américains peuvent avoir librement accès à ce satellite non américain, sans autorisation supplémentaire de la FCC. Ces procédures simplifiées ne sont toutefois applicables qu'aux bandes de fréquences que la FCC considère comme « conventionnelles ». Ces dernières n'incluent pas la totalité du spectre des fréquences en bande Ku ou en bande C utilisées pour les transmissions vers et depuis les satellites du Groupe Eutelsat. Les opérateurs de stations terriennes aux États-Unis doivent donc toujours solliciter des autorisations de la FCC pour émettre à destination des satellites du Groupe Combiné ou recevoir les émissions de ces satellites dans certaines bandes de fréquences, même si ces satellites sont inscrits sur la Liste des stations spatiales autorisées de la FCC.

La FCC octroie des licences aux systèmes NGSO par le biais de cycles de traitement. Lorsqu'une demande est déposée concernant un système NGSO, la FCC émet un avis public lançant un cycle de

traitement, invitant les autres systèmes souhaitant opérer dans les mêmes bandes de fréquences à déposer leur demande avant une certaine date. Les systèmes NGSO participant au même cycle de traitement doivent se protéger mutuellement selon un critère défini dans les règles de la FCC ou parvenir à des accords de coordination sur la manière dont leurs systèmes fonctionneront de manière compatible. Les systèmes NGSO d'un cycle de traitement ultérieur doivent protéger les systèmes des cycles de traitement antérieurs. L'accès au marché américain est soumis à des redevances réglementaires.

### 8.2.2.3 Réglementations de l'UE

#### **Cadre réglementaire actuel**

La directive (UE) 2018-1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018, établissant le nouveau Code des communications électroniques européen, vient définir le nouveau dispositif réglementaire en la matière.

Ce texte, qui couvre les questions relatives au spectre, à l'accès, aux droits des consommateurs, au service universel, au mécanisme d'alerte et aux appels intra-UE, devait être transposé par les États membres au plus tard le 21 décembre 2020.

Le 26 mai 2021, la France a adopté l'ordonnance n°2021-650 portant transposition de cette directive (UE) 2018-1972, qui établit également les mesures d'adaptation des pouvoirs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Ce nouveau code européen a remplacé et abrogé le cadre réglementaire autrefois en vigueur, adopté le 24 novembre 2009 et dénommé « Paquet télécom », qui contenait :

- une directive (2009/140/CE) qui amendait trois directives existantes : la directive « Accès » (2002/19/CE), la directive « Autorisation » (2002/20/CE) et la directive « Cadre » (2002/21/CE) ;
- une directive (2009/136/CE) qui amendait deux directives existantes : la directive « Service universel » (2002/22/CE), la directive « Vie privée et communications électroniques » (2002/58/CE) ; et
- le règlement (CE) n°1211/2009 instituant l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE).

### 8.2.3 Réglementations régissant le contenu

#### 8.2.3.1 La directive « Services de médias audiovisuels » applicable aux chaînes de télévision

La diffusion de programmes de télévision dans l'Union européenne a d'abord été réglementée par la directive 89/552/CEE du 3 octobre 1989, également connue sous le nom de directive « Télévisions sans frontières ». Cette directive a été amendée à trois reprises de manière substantielle par :

- la directive 97/36/CEE du 30 juin 1997, visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires ou administratives des États membres, relative à l'exercice des activités de radiodiffusion audiovisuelle ;
- la directive 2007/65/CE du 11 décembre 2007 dite « Services de médias audiovisuels » (la « **Directive SMA** ») d'application directe dans toute l'Union européenne depuis le 19 décembre 2009, et transposée en droit français par la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision. Cela a eu pour effet d'étendre le champ d'application des dispositions de la directive « Télévision sans frontières » aux services de médias audiovisuels à la demande ; et
- la directive 2018/1808 du 14 novembre 2018, qui, notamment, a élargi son champ d'application aux nouveaux services de médias audiovisuels tels que les plateformes d'échange de vidéos, les

réseaux sociaux et la diffusion en direct.

Conformément à cette réglementation, chaque État membre de l'UE doit s'assurer que les émissions transmises par des organismes de radiodiffusion télévisuelle relevant de sa compétence respectent les dispositions des lois applicables aux diffusions destinées au public visé.

### ***Régulation des chaînes établies dans un État européen***

D'après la Directive SMA, Si la chaîne de télévision est établie dans un État membre de l'UE, cet État en est automatiquement le régulateur compétent. Selon la réglementation de la plupart des États européens, les éditeurs de programmes de télévision accessibles au grand public sont soumis à autorisation par l'organisme régulateur (en France, une convention doit être signée avec l'ARCOM). Après avoir été approuvée par le régulateur de son pays d'origine, une chaîne peut ensuite diffuser librement ses contenus dans les autres États européens, à condition de continuer à respecter les lois de son État d'origine. Ces lois reprennent les dispositions des directives européennes et de la Convention en vigueur, et notamment celles relatives à la protection des mineurs et interdisant la promotion de la haine et de la discrimination raciale.

### ***Régulation des chaînes établies hors des États européens***

S'agissant des chaînes extérieures à l'UE diffusées par satellite, reçues dans tout ou partie de l'UE, et, par définition, établies dans un État non membre de l'UE, la Directive SMA permet de déterminer l'État membre de l'UE qui en assure la régulation pour le compte des autres États membres.

Depuis l'entrée en vigueur de la Directive SMA, au 19 décembre 2009, l'État membre de l'UE responsable est celui à partir duquel est effectuée la liaison montante vers le satellite (premier critère) ou à défaut celui dont relève la capacité satellitaire utilisée (second critère).

La Directive SMA a instauré un Comité de contact auprès de la Commission. Composé des autorités de régulation nationales, il a notamment pour mission de faciliter la mise en œuvre effective de la directive en organisant des consultations régulières sur tous les problèmes pratiques résultant de son application (en particulier de l'article 2), de donner des avis et d'être un lieu d'échanges.

Lors de sa 26<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue le 19 février 2008, pendant la période de transposition de la directive, la Commission a établi une règle d'antériorité afin de s'assurer que les chaînes ne seront soumises qu'à une seule juridiction, selon laquelle l'État membre où la liaison montante est utilisée conserve d'abord la juridiction, même si le même signal est également émis plus tard, et pour d'autres bouquets en provenance d'un autre État membre. Ainsi, la liaison montante l'emporte pour désigner l'État membre compétent.

Le 3 novembre 2009, lors de sa 31<sup>e</sup> réunion, la Commission a proposé d'améliorer le critère d'antériorité de la liaison montante, aux termes duquel, si la liaison montante la plus ancienne concerne un satellite dont l'empreinte n'est pas dirigée sur l'Europe mais qu'une liaison montante plus récente concerne un satellite dont l'empreinte est dirigée sur l'Europe, dans ce cas la liaison montante la plus récente devrait être prise en considération pour déterminer la compétence. La portée de l'empreinte est la zone où la force du signal est la plus élevée.

En pratique, l'ARCOM met en œuvre ces principes de la manière suivante :

- lorsque deux (ou plus) liaisons montantes visent des satellites à couvertures de l'UE non équivalentes, l'État membre compétent est celui où est située la liaison montante visant le satellite assurant la meilleure couverture de l'Europe (correspondant au critère de l'empreinte) ;
- lorsque deux (ou plus) liaisons montantes visent des satellites à couvertures de l'Europe équivalentes (ou le même satellite), l'État membre compétent est celui où est située la liaison montante la plus ancienne (correspondant au critère d'antériorité).

La directive a été transposée en France par la loi du 5 mars 2009. L'application de ces critères a pour conséquence la soumission à la régulation de l'ARCOM et au droit français des chaînes satellitaires françaises, de certaines chaînes diffusées en Europe, et de celles établies hors de l'UE et utilisant une liaison montante française. Cependant, depuis 2009, une part importante des chaînes non européennes diffusées par le Groupe Eutelsat en Europe, utilisant une liaison montante provenant d'un autre pays de l'UE, dépend d'autres régulateurs européens. L'ARCOM n'est plus systématiquement le régulateur compétent.

La Directive SMA a fait l'objet d'une révision au travers de la directive 2018/1808 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018. Néanmoins, les critères de la Directive SMA de 2007 relatifs à la détermination de compétence du régulateur dans le cas des chaînes non européennes sont restés inchangés. La nouvelle directive a été transposée en droit français le 21 décembre 2020 par voie d'ordonnances. Cinq décret d'application publiés le 30 décembre 2021 sont venus compléter la transposition.

### *Conséquences du Brexit sur la régulation des chaînes britanniques*

En application de l'article 43-7 de la loi n° 86-1067 de 1986, les services de télévision relevant de la compétence d'un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ainsi que les services de télévision relevant de la compétence d'un autre État partie à la CETT, peuvent être diffusés en France par satellite ou par voie filaire sans formalité préalable.

Le Royaume-Uni étant, comme la France, partie à la CETT, les services de télévision qui y sont établis, au sens de l'article 5 de cette convention, continuent de bénéficier de cette faculté, et ce, conformément aux dispositions de la CETT, dont l'article 4 prévoit que les parties garantiront la liberté de réception et ne s'opposeront pas à la retransmission sur leur territoire de services de programmes qui sont conformes aux dispositions de la CETT.

Le Royaume-Uni assure la liberté de réception sur son territoire des services de télévision relevant de la compétence d'autres États qui sont parties à la CETT, dont les États membres de l'Union européenne parties à la CETT, comme la France. Les services de télévision d'États non parties à la CETT doivent remplir les formalités demandées par l'Ofcom pour leur réception au Royaume-Uni.

Certains États membres de l'UE et de l'Espace économique européen n'ont pas signé ou ratifié la CETT. Dans ces États, un service de télévision établi au Royaume-Uni ne peut bénéficier de la clause de liberté de réception prévue à l'article 4 de la CETT, et c'est à la seule aune de la Directive SMA et des législations nationales en vigueur dans chacun de ces États que la situation juridique est examinée.

Chacun de ces États pourrait considérer que ce service établi au Royaume-Uni, État tiers, est réputé relever de la compétence d'un État membre de l'UE en vertu de l'article 2-4 de la Directive SMA (dispositions qui sont transposées en France à l'article 43-4 de la loi du 30 septembre 1986), s'il utilise une liaison montante vers un satellite situé dans un État membre ou, à défaut, si elle utilise une capacité satellitaire relevant d'un État membre.

Par conséquent, ce service de télévision peut être rattaché à la compétence de la France du fait de la localisation de sa liaison montante en France ou de sa diffusion en Europe par une capacité satellitaire d'Eutelsat.

Le régime juridique français applicable aux services de télévision extra-européens rattachés à la compétence de la France prévoit qu'ils peuvent être diffusés par satellite et voie filaire sans formalité préalable (voir partie suivante). Ils doivent toutefois respecter la loi du 30 septembre 1986 et sont soumis au contrôle de l'ARCOM.

#### *8.2.3.2 Législation française en matière de communication audiovisuelle*

La loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 sur la liberté de la communication modifiée comprend les mesures transposant les dispositions de la Directive SMA.

Conformément aux dispositions de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, les chaînes de télévision françaises transmises par le Groupe Eutelsat sont soumises à un régime de convention avec l'ARCOM, tandis que les chaînes extracommunautaires relevant de la compétence de la France et celles relevant d'un autre État membre de l'Union européenne, membre de l'EEE ou signataire de la CETT, sont exemptées de contrôle préalable depuis la loi no 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme. Elles n'en demeurent pas moins, comme les chaînes françaises, soumises au respect du droit français, et à toutes les restrictions relatives aux contenus diffusés qui sont imposées par la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, notamment en termes de respect de la dignité humaine, de protection des mineurs, de sauvegarde de l'ordre public (définis dans l'article 1<sup>er</sup>), et de non-incitation à la haine ou à la violence pour des raisons de race, de sexe, de mœurs, de religion ou de nationalité établies par l'article 15.

En tant qu'opérateur de satellites, le Groupe Eutelsat n'est pas un fournisseur de programmes de télévision. Cependant, il est soumis à certaines obligations inscrites dans la loi du 30 septembre 1986, et est par exemple tenu :

- selon l'article 19, de fournir toutes les informations nécessaires à l'identification des éditeurs des chaînes transportées à l'ARCOM ; et
- selon l'article 33-1-III, d'informer les éditeurs de chaînes du régime qui leur est applicable et notamment des restrictions à la liberté de communication citées plus haut. Concrètement, Eutelsat S.A. n'étant pas en lien contractuel direct avec la plupart des chaînes diffusées, elle remplit son obligation en intégrant dans ses contrats une clause qui précise que les contenus diffusés sur la capacité louée doivent l'être en conformité avec le droit en vigueur dans le(s) pays de réception de ces contenus.

L'ARCOM dispose d'un pouvoir de sanction défini à l'article 42, et a ainsi la possibilité de mettre en demeure directement Eutelsat S.A. de respecter les obligations que lui impose la loi. L'ARCOM peut également mettre en demeure Eutelsat S.A. non seulement de remplir ses obligations définies aux articles 19 et 33-1 mais aussi de cesser de transmettre toute chaîne de télévision extérieure à l'Union européenne qui ne respecterait pas les principes définis dans la loi. En pratique, cette disposition a jusqu'à présent été mise en œuvre uniquement pour des motifs de menace contre l'ordre public et d'incitation à la haine raciale, ainsi que d'atteinte à la dignité de la personne humaine.

Si Eutelsat S.A. ne cessait pas les transmissions avant la date limite imposée, l'ARCOM aurait le droit de sanctionner Eutelsat S.A. en prononçant une amende pouvant atteindre 3 % de son chiffre d'affaires annuel (5 % en cas de nouvelle violation de la même obligation) aux termes des articles 42-1 et 42-2 de la loi.

Enfin, l'ARCOM peut également faire respecter une mise en demeure, en saisissant, par exemple, le Conseil d'État en référé pour lui demander d'ordonner à Eutelsat S.A. de se conformer à ses obligations légales. Cependant, cette disposition s'avérant plus lourde que la mise en demeure et les sanctions directes, elle n'a été que rarement mise en œuvre.

A la suite du non-respect d'une mise en demeure de l'ARCOM, celle-ci peut prendre des mesures supplémentaires en vertu de l'article 42-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986. Ces mesures comprennent des sanctions financières telles que l'imposition d'une amende pouvant atteindre 3 % du chiffre d'affaires annuel et 5 % en cas de récidive. Toutefois, il convient de noter que la plupart des mesures supplémentaires que l'ARCOM peut prendre concernent les radiodiffuseurs titulaires d'une licence, et non les fournisseurs d'infrastructures tels que les opérateurs de satellites, et comprennent généralement la suspension ou la réduction de la licence.

Le Groupe Eutelsat ne s'est jamais trouvé dans une situation où il ne pouvait pas mettre en œuvre une décision de l'ARCOM. Eutelsat et l'ARCOM ont une longue expérience en matière de réglementation des médias et l'ARCOM comprend les difficultés qu'un opérateur de satellite peut rencontrer en essayant d'appliquer les décisions de l'ARCOM s'agissant de chaînes non européennes, ce qui implique souvent des distributeurs tiers.

Il est peu probable qu'Eutelsat se voit infliger une amende si Eutelsat démontre sa bonne foi ainsi que ses efforts dans la mise en œuvre de telles décisions.

Ces pouvoirs spécifiques, qui permettent à l'ARCOM d'agir sur l'opérateur satellite, ne sont pas expressément prévus par la directive. Cette dernière admet cependant que les États membres puissent prendre ce type de dispositions.

Le 14 décembre 2022, l'ARCOM a ainsi mis en demeure Eutelsat S.A. de faire cesser la diffusion de trois chaînes russes dont le contenu a été reconnu comme incitant à la haine raciale (ces chaînes ayant été reprises dans une décision de sanction de l'UE deux jours plus tard, voir le paragraphe ci-dessous « *L'application des sanctions internationales* » du présent paragraphe 8.2.3.2 (*Législation française en matière de communication audiovisuelle*) du présent Document d'Exemption).

Il faut noter cependant que des limites existent à la mise en œuvre de ce type de mesures, puisqu'il peut s'avérer difficile de faire cesser la transmission d'un signal montant sur un répéteur donné, dans le cas où le client distributeur ou la chaîne elle-même ne ferait pas cesser la diffusion du programme concerné. En effet, cela impliquerait alors de mettre ce répéteur hors service, et cela même s'il diffuse également d'autres chaînes de télévision autorisées (par exemple, un répéteur de 36 MHz peut diffuser une dizaine de chaînes de télévision en mode numérique). En outre, contrairement aux réseaux terrestres, il est par exemple impossible techniquement, du fait de la technologie satellitaire elle-même, de ne diffuser certaines chaînes que dans certains pays de l'Union européenne (ou de n'importe quelle région géographique d'ailleurs). Par ailleurs, les régulateurs nationaux n'ont pas les moyens d'atteindre par leurs mesures, les chaînes diffusées via internet; concrètement, des contenus, pourtant sanctionnés pour leur diffusion sur des moyens satellitaires ou câble, peuvent rester disponibles sous forme d'IPTV.

Une meilleure coordination européenne permettrait de remédier à ces carences. C'est l'un des objectifs affichés par le projet de règlement européen, intitulé European Media Freedom Act (EMFA), élaboré en 2021 par la Commission européenne et rendu public le 16 septembre 2022, qui devrait compléter les dispositions de la directive. L'EMFA utilise la notion, nouvelle s'agissant de régulation audiovisuelle, de services de médias établis hors de l'UE « qui portent atteinte ou présentent un risque sérieux et grave d'atteinte à la sécurité publique et à la défense », dont l'application pourrait avoir des conséquences importantes sur l'activité du Groupe Eutelsat. Son évolution devra donc être surveillée de près.

### ***L'application des sanctions internationales***

Enfin, au-delà de l'application de décisions prises par les autorités de régulation compétentes sur certaines chaînes transportées, Eutelsat S.A. peut également être conduite à demander la suppression d'un programme dans le cadre de régimes de sanctions à l'encontre de certains États, prises par l'UE et/ou le Conseil de sécurité des Nations Unies, si la chaîne en question figure parmi les organisations sanctionnées.

Depuis le début de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, l'Union européenne a édicté de nombreuses sanctions relatives à la diffusion des chaînes de télévision russes. Dès le 2 mars 2022, les médias Russia Today (RT) et Sputnik ont été interdits de diffusion en Europe. D'autres mesures ont ensuite interdit aux grands diffuseurs publics russes (RTR Planeta, Rossiya 24/Russia 24, TV Centre Internationale) ainsi qu'à de nouvelles chaînes (NTV/NTV-Mir, Rossiya 1, Pervyi Kanal et REN TV) de diffuser du contenu via des opérateurs de l'Union européenne. Ces mesures restrictives sont d'application directe dans tous les États membres, sans qu'il soit besoin pour les régulateurs nationaux d'intervenir. Eutelsat S.A. a procédé à la mise en œuvre de ces interdictions de diffusion dans les délais impartis. En parallèle, Eutelsat S.A. conduit des démarches régulières auprès de ses partenaires distributeurs partout dans le monde afin de s'assurer que les dispositions de l'article 2(f) du Règlement UE 2014/833, relatif à l'interdiction de diffusion de certaines chaînes russes, soient respectées dans leur intégralité.

Les sanctions européennes ont également entraîné le gel des avoirs de groupes de médias russes (VGTRK, NMG, ANO-TV Novosti et même l'armée russe) L'analyse de l'impact de ces mesures sur les activités de diffusion télévisuelle des chaînes relevant potentiellement de ces groupes est en cours, en lien avec l'autorité nationale de sanctions française.

Eutelsat S.A. a également mis fin à l'ensemble des activités de diffusion liées à l'entité Islamic Republic of Iran Broadcasting (IRIB), suite à des mesures restrictives décidées par le Conseil de l'UE dans le Règlement 2022/2428 du 12 décembre 2022.

Diffusant environ 6.600 chaînes partout dans le monde, le Groupe Eutelsat applique systématiquement les décisions des instances et des régulateurs compétents. En revanche, le Groupe Eutelsat s'interdit d'outrepasser ses droits et compétences en prenant de lui-même quelque décision que ce soit en rapport avec le contenu transporté.

### 8.2.3.3 Règlement sur les services numériques

Le règlement sur les services numériques (*Digital Services Act*, ou DSA) entend réglementer la diffusion des contenus (par exemple, haineux, pédopornographiques, terroristes) et des produits illicites (contrefaits ou dangereux) sur Internet. Ce nouveau règlement européen cherche notamment à harmoniser les législations nationales déjà en place dans les États membres en la matière et a pour mot d'ordre : « Ce qui est illégal hors ligne doit également être illégal en ligne ».

Le DSA a été approuvé par le Conseil le 4 octobre 2022, et il s'appliquera à l'ensemble des pays de l'UE et des entreprises qui y opèrent à partir de février 2024 et dès 2023 pour les très grandes plateformes en ligne. Il concernera toutes les entreprises qui offrent leurs services (biens, contenus ou services) sur le marché européen, qu'elles soient établies en Europe ou ailleurs dans le monde. Le DSA impose de nouvelles obligations aux fournisseurs de services et notamment aux plateformes. Il incombe principalement aux fournisseurs d'accès à Internet (FAI) de bloquer la diffusion de contenus illicites. Avec le DSA, la majeure partie de ces obligations incombe désormais aux plateformes elles-mêmes.

Ces dernières sont donc les plus directement concernées par ce nouveau règlement qui vise prioritairement à lutter contre la désinformation, la pédopornographie, la haine en ligne... et qui leur impose de nombreuses obligations de transparence (algorithmes utilisés). Néanmoins, le périmètre des acteurs visés par le DSA est plus large et intègre également les entreprises proposant des « services intermédiaires », tels que les FAI, les services de cloud, les messageries, et les réseaux sociaux.

Concrètement, en cas de non respect constaté du DSA par une entreprise, chaque Etat membre et la Commission pourront infliger des sanctions financières, pouvant aller jusqu'à 6 % du revenu ou du chiffre d'affaires annuel. Pour les très grandes plateformes en ligne, la Commission européenne pourra contrôler elle-même le respect de la législation. Les entreprises qui ne respecteraient pas les règles de manière répétée pourront être interdites d'exploiter leurs plateformes en ligne.

Présent dans plusieurs pays européens à travers ses filiales le Groupe Combiné suivra de près la mise en œuvre du règlement dans les pays où il est déclaré comme FAI, ainsi que de son respect.

### 8.2.4 Réglementation française régissant les opérations spatiales

La Loi Française sur les Opérations Spatiales a été publiée le 4 juin 2008 au *Journal officiel*. Elle découle directement des obligations internationales de la France, posées par différents traités des Nations Unies dont celle-ci est signataire, et en particulier :

- le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes ; et
- la Convention de 1972 sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux.

Deux décrets d'application ont été publiés le 10 juin 2009. Parmi ces deux textes, le Groupe Eutelsat est principalement concerné par le décret n°2009-643 relatif aux autorisations délivrées en application de la Loi Française sur les Opérations Spatiales. Ce décret qui indique la procédure de délivrance des autorisations, énonce également que le dispositif sera applicable un an après la publication de la réglementation technique associée et au plus tard 18 mois après la publication des décrets. La

réglementation technique à respecter a été publiée par arrêté le 31 mars 2011, le dispositif est donc applicable depuis le 10 décembre 2010.

#### *8.2.4.1 Principes de la loi*

La Loi Française sur les Opérations Spatiales met en place un régime d'autorisation encadrant les opérations spatiales relevant de la compétence française et pour lesquelles la France est susceptible d'engager sa responsabilité internationale, à savoir le lancement d'un objet spatial depuis la France, mais aussi, pour un opérateur français, le fait de faire procéder au lancement ou au retour d'un objet spatial en France ou à l'étranger, la maîtrise d'un objet spatial dans l'espace extra-atmosphérique ou encore le transfert de la maîtrise d'un objet spatial lorsque celle-ci a déjà été autorisée. Ces autorisations sont délivrées par le/la ministre chargé(e) de l'Espace dans un délai de quatre mois, qui peut être prorogé de deux mois par décision motivée.

Cette loi instaure également un régime de licence pour les opérateurs justifiant de certaines garanties. Trois niveaux de licences existent : les licences qui ne font qu'attester du respect des garanties morales, financières et professionnelles, celles qui attestent en plus de la conformité des systèmes et procédures à la réglementation technique (pour ces deux premiers niveaux, une autorisation au cas par cas pour chaque opération reste nécessaire, mais avec des délais d'obtention réduits par rapport à la procédure classique) et celles qui valent autorisation pour certaines opérations (seule une obligation d'information au cas par cas existe alors). Ce troisième niveau de licence n'existe que pour les opérations de maîtrise en orbite, mais ne peut pas inclure les opérations de lancement, qui restent soumises à un système d'autorisation au cas par cas.

La Loi Française sur les Opérations Spatiales pose également une obligation d'assurance (ou autre garantie financière) pendant toute la durée de l'opération spatiale. Le décret relatif aux autorisations prévoit néanmoins que le/la ministre chargé(e) de l'Espace peut dispenser l'opérateur de cette obligation pendant les périodes de maintien à poste d'un satellite GEO, s'il peut fournir un document attestant de sa solvabilité.

Dans le cadre d'une opération autorisée en application de cette loi, tout opérateur tenu d'indemniser un tiers pour un dommage causé par un objet spatial pendant et/ou après le lancement peut bénéficier d'une garantie de l'État pour les sommes excédant le plafond fixé dans l'autorisation et encadré par la loi de finances applicable. À ce jour, ce plafond est compris entre 50 et 70 millions d'euros, tel que fixé par l'article 119 de la loi n°2008-1443 du 30 décembre 2008 (loi de finances rectificative pour 2008). La mise en œuvre de la garantie est toutefois exclue en cas de faute intentionnelle et nécessite que l'opération en cause ait été conduite depuis la France ou tout État membre de l'Union européenne ou de l'EEE, ou à partir de moyens ou d'installations relevant de la compétence de l'un de ces États et, pendant la phase de maîtrise en orbite, que le dommage ait été causé au sol ou dans l'espace aérien.

#### *8.2.4.2 Processus d'autorisation*

Le décret n°2009-643 précise le processus d'autorisation. Il prévoit que les autorisations soient délivrées par le/la ministre chargé(e) de l'Espace dans un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la demande, délai pouvant être prorogé de deux mois par décision motivée. Le processus et les délais sont identiques s'il s'agit d'une demande de licence. Si le demandeur dispose déjà d'une licence de niveau 1 ou de niveau 2, les autorisations sont délivrées dans un délai d'un mois, qui peut être prorogé de deux mois.

Les demandes d'autorisation ou de licence comprennent trois parties :

- une partie administrative, justifiant de l'existence de garanties morales, professionnelles et financières suffisantes ;
- une partie technique, démontrant que les systèmes et procédures que le demandeur entend mettre en œuvre sont conformes à la réglementation technique ; et

- une partie récemment introduite relative aux caractéristiques de la charge utile de la mission afin de s'assurer que l'opération n'est pas susceptible de compromettre les intérêts de la défense nationale.

Cette réglementation technique a été publiée par arrêté le 31 mai 2011.

Elle établit également un certain nombre d'exigences liées à la limitation des débris dans l'espace, sous la forme d'informations sur la probabilité de désintégration accidentelle, la passivation en fin de vie, la probabilité de pouvoir disposer des ressources énergétiques nécessaires aux manœuvres de fin de vie opérationnelle, etc.

La réglementation technique prévoit des dispositions transitoires et une entrée en vigueur progressive (*best efforts*) des différentes exigences, afin de prendre en compte la conception actuelle des satellites et de donner aux fabricants le temps nécessaire pour appliquer les nouvelles exigences aux futurs satellites. Ces dispositions sont pleinement applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle impose, dans le cadre du processus d'autorisation, la fourniture de différentes études sur la maîtrise en orbite (étude de danger, étude d'impact sur l'environnement), de mesures de maîtrise des risques (plan de limitation des débris spatiaux, plan de prévention des risques de collision, etc.), de documents de qualité, de la justification de la mise en place d'une organisation permettant, le moment venu, de traiter tous les faits techniques ou organisationnels susceptibles d'affecter l'opération spatiale, telle qu'autorisée.

Elle fixe un certain nombre d'exigences liées à la limitation des débris spatiaux, telles que la probabilité d'occurrence de désintégration accidentelle, la passivation lors des opérations de fin de vie, la probabilité de pouvoir disposer des ressources en énergie nécessaires pour réaliser avec succès les manœuvres de fin de vie, etc.

Elle prévoit des dispositions transitoires, avec une entrée en application progressive (meilleurs efforts) des différentes exigences afin de tenir compte du design actuel des satellites et du temps nécessaire aux industriels pour appliquer les nouvelles contraintes aux satellites futurs. Cette réglementation technique est pleinement applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'instruction de la partie technique des demandes est déléguée au CNES, qui transmet son avis au/à la ministre chargé(e) de l'Espace. Avant de rendre sa décision, le/la ministre porte son projet de décision à la connaissance du demandeur, qui dispose de 15 jours pour faire ses éventuelles observations.

Plus récemment, l'ancienne ministre des Armées (MINARM) a pris l'ordonnance n° 2022-232 du 23 février 2022 relative à la protection des intérêts de la défense nationale dans la conduite des opérations spatiales et l'exploitation des données d'origine spatiale avant de présenter un projet de loi visant à ratifier ladite ordonnance. Cette dernière vise à améliorer et à compléter le cadre juridique existant relatif aux opérations spatiales conduites dans l'intérêt de la défense nationale, ainsi qu'à garantir la préservation des intérêts de la défense nationale lorsque sont menées les opérations et activités spatiales soumises à autorisation.

Cette ordonnance a été prise sur le fondement de l'article 44 de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 habilitant le gouvernement à prendre par ordonnances toute mesure relevant du domaine de la loi nécessaire pour compléter et adapter les dispositions relatives aux activités et opérations spatiales et aux services qui s'y rapportent, aux seules fins de garantir la protection des intérêts de la défense nationale, en précisant en particulier les conditions dans lesquelles l'État peut agir en qualité d'opérateur spatial ainsi que les règles de recueil et de diffusion des données d'origine spatiale, et favoriser aux mêmes fins la recherche et le développement en matière spatiale.

Dans cette optique, cette ordonnance crée un régime de réquisition des biens et services spatiaux strictement proportionné aux besoins liés à la sauvegarde des intérêts de la défense nationale. Elle apporte également des modifications à la procédure d'autorisation afin de garantir la prise en compte des intérêts de la défense nationale. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'avis du Ministre des Armées sera recueilli par le ministre chargé de l'espace avant de statuer sur les demandes d'autorisation. Le contenu précis du

dossier de demande d'autorisation est désormais défini par un arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Espace et du Ministre des armées en date du 23 février 2022.

En parallèle, la Loi Française sur les Opérations Spatiales et ses textes d'application font actuellement l'objet d'une révision complète du cadre légal et réglementaire applicable.

Des réflexions et travaux sont actuellement menés, associant les différents acteurs du secteur spatial (Ministère chargé de l'Espace, Ministère de la Recherche, CNES, opérateurs, constructeurs, etc.) et auxquels Eutelsat S.A. participe activement.

#### 8.2.4.3 Réglementations britanniques régissant les opérations spatiales

Les opérations spatiales britanniques sont régies par deux textes de loi primaires :

- la *UK Outer Space Act* 1986 ou Loi Britannique sur l'Espace Extra-Atmosphérique de 1986 (« **OSA** ») ; et
- la *Space Industry Act* 2018 ou Loi de 2018 sur L'industrie Spatiale (« **SIA** »).

Plus précisément, l'OSA régit l'achat du lancement à l'étranger d'un objet spatial par une entité britannique, et l'exploitation d'un satellite en orbite depuis une installation à l'étranger par une entité britannique. La SIA régit toutes les activités spatiales menées au Royaume-Uni, y compris l'exploitation d'un satellite en orbite.

La SIA prévoit la réglementation et l'octroi de licences pour les activités spatiales et les activités suborbitales (collectivement appelées les « activités de navigation spatiale ») et toutes les activités associées, y compris l'exploitation de ports spatiaux, d'installations de gestion de mission et de fonctions de contrôle de la portée au Royaume-Uni.

Le *Space Industry Regulations* 2021 (règlement britannique sur l'industrie spatiale de 2021) a été adopté en vertu des pouvoirs conférés par la SIA et la règle 3 de ce règlement délègue l'octroi de licences et les fonctions connexes prévues par la SIA à l'autorité de régulation, à savoir la *Civil Aviation Authority* (CAA, ou Autorité britannique de l'aviation civile).

#### **Octroi de licences**

La *Civil Aviation Authority* (CAA, ou Autorité britannique de l'aviation civile) est le régulateur spatial du Royaume-Uni et délivre toutes les licences d'opérateur orbital qui autorisent une personne ou une entité à faire procéder au lancement d'un objet spatial en orbite, à exploiter un objet spatial en orbite ou à mener d'autres activités dans l'espace extra-atmosphérique. La CAA exerce ses fonctions de réglementation au nom du Gouvernement du Royaume-Uni.

Les Règles d'octroi de licences du régulateur sont entrées en vigueur le 29 juillet 2021 et appuient le pouvoir du régulateur en ce qui concerne l'octroi et le renouvellement des licences d'opérateur, de port spatial et de contrôle de la portée en vertu de la SIA. Ces règles déterminent la forme et le contenu d'une demande de licence, les informations à fournir dans le cadre d'une demande, la procédure de rectification des irrégularités de procédure, les délais pour toutes les formalités requises dans le cadre d'une demande et la procédure de prorogation de tout délai ainsi fixé.

Les « sept critères » d'évaluation d'une demande de licence sont tirés des articles 8 et 9 de la SIA. Ceux-ci comprennent : la sécurité article 9 ; la sécurité nationale article 8(2)(a) ; les obligations internationales article 8(2)(b) ; l'intérêt national article 8(2)(c) ; les ressources financières et techniques article 8(3)(a) ; la ou les personne(s) compétente(s) article 8(3)(b) ; et l'environnement article 11. L'article 2(1) prévoit que la sécurité a priorité sur les autres critères.

Une licence d'opérateur orbital est requise pour chaque satellite lancé et exploité par une entité britannique. Cette licence autorise le titulaire à mener les activités autorisées par la licence en relation

avec le satellite, sous réserve des conditions énoncées dans la licence. La licence est valable pour un lancement du satellite dans l'année qui suit sa délivrance. Une fois le satellite en orbite, la licence est valable jusqu'à la fin de vie du satellite.

Lorsqu'une entité britannique fait procéder à un lancement à l'étranger d'un satellite qui sera exploité au Royaume-Uni, une « licence groupée » est délivrée, faisant référence à l'OSA pour autoriser l'achat d'un lancement à l'étranger par une entité britannique, et faisant référence à la SIA pour autoriser l'exploitation du satellite depuis le Royaume-Uni.

Le titulaire d'une licence d'opérateur orbital doit respecter les conditions suivantes (entre autres) :

- mener les activités autorisées par la licence conformément aux meilleures pratiques de l'industrie spatiale et dans le respect de la législation britannique et du droit international ;
- avoir le contrôle exclusif et direct d'un Centre d'exploitation de satellites au Royaume-Uni et disposer de droits d'accès illimités à ce Centre aux fins de l'exploitation du satellite ;
- obtenir l'approbation du secrétaire d'État avant de procéder à l'élimination physique du satellite ou à sa désorbitation, avant de transférer l'activité autorisée par la licence d'exploitation du satellite à toute autre personne au Royaume-Uni ou ailleurs, ou avant d'utiliser à des fins de commandement et de contrôle sécurisés un site de Portail de réseau satellitaire autre que celui qui a été approuvé ;
- s'assurer au niveau de couverture agréé par le secrétaire d'État contre toutes les responsabilités pouvant découler de blessures, de dommages ou de pertes subis par des tiers au Royaume-Uni ou ailleurs du fait des activités autorisées par la licence ; et
- fournir au secrétaire d'État des notifications mensuelles régulières sur l'état de chaque satellite, ainsi que des notifications ad hoc en cas d'anomalies graves ou de changements importants des opérations convenues.

En juin 2022, le Gouvernement du Royaume-Uni a annoncé un projet de révision du cadre réglementaire britannique concernant les activités orbitales. Cet examen aura lieu en 2023, dans le but de maintenir un cadre réglementaire qui incite à un comportement, à des investissements et à une croissance durable, permettant des innovations en matière d'élimination active des débris, de fabrication et de maintenance en orbite, ainsi que de développement durable. L'Agence spatiale britannique entreprendra également un examen de la politique spatiale du Royaume-Uni concernant les grandes constellations.

### ***Réglementations des Etats-Unis régissant les opérations spatiales***

La FCC définit des exigences pour la gestion de la création de débris orbitaux, y compris pour les systèmes qui ont demandé à accéder au marché américain.

La FCC a adopté pour la première fois en 2004 des règles détaillées sur la réduction des débris orbitaux, qui comprenaient une série d'obligations d'information destinées à garantir la prise en compte par les opérateurs de la réduction des débris orbitaux lors de la planification et de la conception de leurs engins et systèmes spatiaux. La FCC a élaboré ses règles en matière de réduction des débris orbitaux conformément à la responsabilité qui lui incombe en vertu de la *Communications Act* (loi américaine sur les communications), en concluant que les débris et les questions de réduction connexes sont pertinents pour déterminer si l'autorisation d'un système satellitaire particulier, ou une pratique ou procédure d'exploitation particulière des systèmes satellitaires, servent l'intérêt public. Les règles de la FCC comportent deux volets, avec des exigences d'information au stade de la demande pour prévoir certains aspects des performances attendues d'un système en matière de réduction des débris orbitaux, et des exigences strictes qui doivent être respectées en ce qui concerne l'élimination après la mission.

En 2018, la FCC a lancé un processus d'élaboration de règles visant à proposer des modifications destinées à améliorer et à clarifier ses règles relatives aux débris orbitaux sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du processus d'octroi de licences pour les satellites et des améliorations apportées

aux lignes directrices et aux pratiques en matière de réduction des débris orbitaux, ainsi qu'à tenir compte des diverses évolutions du marché liées au « nouvel espace », à savoir, les nouveaux systèmes NGSO avec un grand nombre de satellites et la prolifération d'entreprises recherchant des petits satellites relativement peu coûteux.

En 2020, la FCC a adopté un rapport et une ordonnance dans le cadre de cette procédure (*2020 Orbital Debris Report and Order*, ou Rapport et ordonnance de 2020 sur les débris orbitaux) ainsi qu'un nouvel avis de projet de réglementation (*Further Notice of Proposed Rulemaking – « FNPRM »*). Les principaux aspects des règles révisées sont décrits ci-dessous.

Les règles révisées renforcent la spécificité des règles existantes de la FCC, en ajoutant des valeurs numériques à plusieurs exigences existantes d'information au stade de la demande. Les valeurs désormais incluses dans les règles suivent celles qui sont indiquées dans la version révisée des *U.S. Government Orbital Debris Mitigation Standard Practices* (« **ODMSP** », ou Pratiques américaines standard de réduction des débris orbitaux) :

- Le risque de collision avec un gros objet doit être inférieur à 0,001 (1 sur 1.000) pendant la durée de vie orbitale du satellite.
- Le risque de collision avec un petit objet (< 10 cm de diamètre) qui empêcherait l'élimination post-mission doit être inférieur à 0,01 (1 sur 100).
- La probabilité de réussite de l'élimination post-mission d'une station spatiale donnée ne doit pas être inférieure à 0,9.
- Le risque d'accidents lors de la rentrée dans l'atmosphère ne doit pas être supérieur à 0,0001 (1 sur 10.000).

Les règles révisées exigent que les candidats certifient qu'à la réception d'un avis de conjonction de surveillance spatiale, l'opérateur examinera et prendra toutes les mesures possibles pour évaluer le risque de collision et l'atténuer si nécessaire.

De nouvelles règles exigent également que les demandes contiennent des déclarations relatives à la protection des engins spatiaux habitables, à la manœuvrabilité, à la traçabilité (les stations spatiales LEO de plus de 10 cm sont présumées être traçables) et à l'identification, ainsi qu'au partage d'informations pour la surveillance spatiale.

D'autres obligations d'information spécifiques sont abordées dans les mises à jour des règles qui concernent des sous-ensembles plus restreints d'opérations satellitaires, notamment l'utilisation de dispositifs de déploiement, la libération de liquides susceptibles de persister dans l'espace et les opérations de proximité.

Le FNPRM a invité les parties intéressées à faire part de leurs commentaires sur les sujets suivants, qui pourraient donner lieu à l'adoption de règles supplémentaires applicables au Groupe Combiné :

- Mesures de réduction des débris orbitaux liées à la probabilité d'explosions accidentelles (proposition de mise en œuvre dans les règles de la FCC de la mesure de 0,001 prévue dans les ODMSP) ;
- Approches visant à traiter le risque de collision et le risque d'accidents pour les constellations de satellites à l'échelle de l'ensemble du système plutôt qu'avec une approche par satellite ;
- Imposer des exigences de manœuvrabilité pour les stations spatiales situées au-dessus d'une certaine altitude dans la région de l'orbite terrestre basse (par exemple, 400 km) et/ou d'autres limites possibles à la durée de vie orbitale après la mission ;
- L'adoption d'une exigence d'indemnisation, similaire à celle utilisée dans d'autres pays ;

- Une caution liée à la réussite de l'élimination post-mission.

Un rapport et une ordonnance adoptés en 2022 ont réduit l'exigence de la FCC concernant la durée de vie orbitale d'un satellite après son élimination post-mission de 25 à 5 ans.

Bien que, techniquement, les exigences susmentionnées ne s'appliquent pas aux systèmes demandant l'accès au marché américain, comme le système NGSO du Groupe Combiné, en pratique, la FCC pose généralement des questions au cours de la procédure d'octroi de licence pour obtenir des informations détaillées sur la réduction des débris orbitaux des systèmes demandant l'accès au marché américain. Le Groupe Combiné doit donc partir du principe que les règles susmentionnées lui sont également applicables.

### 8.2.5 *Dispositions relatives au contrôle des exportations aux États-Unis*

Les sociétés américaines et les sociétés implantées aux États-Unis doivent respecter les lois et réglementations des États-Unis sur le contrôle des exportations et, plus particulièrement, l'*Arms Export Control Act* (loi américaine sur le contrôle des exportations d'armes), les *International Traffic in Arms Regulations* (réglementations américaines sur le trafic d'armes au niveau international), l'*Export Administration Act* (loi américaine sur l'administration des exportations) et les lois et réglementations sur les sanctions commerciales prononcées par l'*Office of Foreign Asset Control* du Trésor public américain, en relation avec tous produits, informations ou matériels réglementés par le droit des États-Unis et fournis à des sociétés non américaines.

L'exportation de satellites, de matériels satellitaires, de services de défense et d'informations techniques relatives aux satellites et aux services de lancement par des sociétés américaines et des sociétés implantées aux États-Unis vers des clients non-américains, des constructeurs de satellites, des constructeurs d'équipements satellitaires, des fournisseurs de services de lancement, des assureurs, des salariés non américains et d'autres personnes qui n'ont pas la nationalité américaine est réglementée par l'*Office of Defense Trade Controls* en vertu des *International Traffic in Arms Regulations* du Département d'État américain (*US Department of State*) et/ou par le ministère américain du Commerce (*US Department of Commerce*).

Les fournisseurs, prestataires de services, distributeurs, et sous-traitants du Groupe Combiné sont dans certains cas des sociétés américaines ou utilisent des technologies américaines (y compris pour les communications) pour les satellites du Groupe Combiné, et les services de lancement. Toute société américaine fournissant des satellites ou des services de lancement directement au Groupe Combiné ou fournissant du matériel satellitaire, des services de défense ou des informations techniques aux fournisseurs, prestataires de services, distributeurs du Groupe Combiné et à leurs sous-traitants, est tenue d'obtenir des permis d'exportation, des licences d'exportation ou des accords d'assistance technique, selon le cas, pour ces éléments. De plus amples informations sont fournies dans le paragraphe 5.6.4 (*Risques liés à la réglementation, à la législation et à la fiscalité*) du présent Document d'Exemption.

### 8.2.6 *Autres réglementations applicables au Groupe Eutelsat*

Les activités d'Eutelsat S.A. étaient à l'origine exercées par une organisation intergouvernementale, l'IGO. L'IGO avait été fondée par certains pays d'Europe occidentale en 1977, afin de développer et d'exploiter un système de télécommunication par satellite dans un cadre transeuropéen de télécommunication.

#### 8.2.6.1 *Rôle d'EUTELSAT IGO*

EUTELSAT IGO a pour but principal de veiller au respect par Eutelsat S.A. des principes suivants (les « **Principes de Base** ») :

- obligations de service public/service universel : ces obligations s'appliquent au secteur spatial et à son utilisation afin d'offrir des services connectés au réseau téléphonique public commuté. Les services audiovisuels et les services futurs seront offerts en conformité avec les réglementations

nationales et les accords internationaux pertinents, en particulier avec les dispositions de la CETT et en tenant compte de celles qui s'appliquent au concept de service universel et à la société de l'information ;

- couverture paneuropéenne du système satellitaire : grâce à la couverture paneuropéenne de son système satellitaire, Eutelsat S.A. s'efforcera de desservir, sur une base économique, toutes les zones où il existe un besoin de services de communication dans tous les États membres ;
- non-discrimination : les services seront fournis aux utilisateurs sur une base équitable, sous réserve de souplesse commerciale et de conformité avec la législation et la réglementation en vigueur ; et
- concurrence loyale : Eutelsat S.A. doit se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de concurrence.

#### *8.2.6.2 Relations actuelles entre Eutelsat S.A. et EUTELSAT IGO*

Les relations entre Eutelsat S.A. et EUTELSAT IGO sont régies par l'Arrangement qui est entré en vigueur le 2 juillet 2001 et a été amendé pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> juillet 2021. L'Arrangement a été conclu pour une durée indéterminée. L'Arrangement prévoit que, étant entendu que la gestion d'Eutelsat S.A. est conduite sur une base économique et financière saine, Eutelsat S.A. a pour obligation principale, dans le cadre de l'Arrangement, de respecter les Principes de Base. Les principales dispositions de l'Arrangement sont les suivantes :

##### ***Obligations d'Eutelsat S.A.***

- Toute proposition de changement des Statuts d'Eutelsat qui affecterait sensiblement le respect des Principes de Base doit être notifiée à EUTELSAT IGO avec un préavis de 60 jours.
- Eutelsat S.A. doit notifier EUTELSAT IGO et tenir compte de toute recommandation émise par EUTELSAT IGO en cas de changements majeurs de sa politique opérationnelle, technique, commerciale ou financière, qui pourraient affecter sensiblement le respect des Principes de Base.
- Eutelsat S.A. doit obtenir l'approbation écrite préalable d'EUTELSAT IGO si Eutelsat S.A. a l'intention de procéder à une liquidation volontaire, y compris en cas de fusion avec une autre entité.
- La personne assurant la fonction de Secrétaire exécutif/ve d'EUTELSAT IGO doit être nommée, sous réserve de certaines conditions, Censeur au Conseil d'Administration d'Eutelsat S.A.
- Eutelsat S.A. doit financer les coûts de fonctionnement annuels d'EUTELSAT IGO.

##### ***Obligations d'EUTELSAT IGO***

- EUTELSAT IGO doit faire tout son possible pour qu'Eutelsat S.A. puisse utiliser toutes les assignations de fréquences obtenues ou déposées auprès du BR au 2 juillet 2001.
- Toute proposition d'amendement de la Convention IGO Amendée susceptible d'affecter la conduite des activités d'EUTELSAT IGO doit être soumise à Eutelsat S.A., qui dispose de six semaines pour communiquer ses observations à EUTELSAT IGO.

##### ***Liaison et information***

Un Comité paritaire composé de représentants d'EUTELSAT IGO et d'Eutelsat S.A. doit se réunir au moins une fois par trimestre pour s'assurer du respect par Eutelsat S.A. des Principes de Base. Dans ce cadre, Eutelsat S.A. communique notamment à EUTELSAT IGO des extraits de son plan stratégique à cinq ans et de ses comptes annuels certifiés et examine avec d'EUTELSAT IGO les conséquences sur son

activité ou sur le respect des Principes de Base des évolutions de la réglementation, notamment européenne ou française, qui lui est applicable.

En sa capacité de censeur (le « **Censeur** »), le/la Secrétaire exécutif/ve d'EUTELSAT IGO a accès aux informations dans les mêmes conditions que les Administrateurs et participe, sans voix délibérative, aux réunions du conseil d'administration de Eutelsat S.A.

Par ailleurs, l'Arrangement prévoit un mécanisme de règlement des différends, notamment par voie d'arbitrage.

### 8.2.6.3 Relations entre Eutelsat et EUTELSAT IGO

Aux termes de la Lettre-Accord, la société Eutelsat s'est engagée :

- à accorder au/à la Secrétaire exécutif/ve d'EUTELSAT IGO un siège de censeur au Conseil d'Administration à compter de la date d'introduction en bourse d'Eutelsat ;
- à s'assurer qu'Eutelsat S.A. est à tout moment en mesure d'honorer ses engagements au titre de l'Arrangement et à ne prendre aucune décision susceptible d'entraîner un quelconque manquement par Eutelsat S.A. auxdits engagements ;
- en tout état de cause, et sans que cela puisse être interprété comme une exception ou une atténuation à l'engagement visé au paragraphe ci-dessus, à informer le/la Secrétaire exécutif/ve, en sa qualité de Censeur, de toute décision adoptée par Eutelsat susceptible d'affecter le respect des Principes de Base par Eutelsat S.A. et à lui communiquer toutes informations utiles à ce sujet ;
- à informer EUTELSAT IGO, par le biais de son/sa Secrétaire exécutif/ve, de tout franchissement d'un seuil légal ou d'un seuil prévu dans les Statuts d'Eutelsat, lui ayant été notifié par un actionnaire ;
- à ne proposer et/ou ne voter aucune décision de distribution de dividendes d'Eutelsat S.A. excédant le montant du résultat net annuel d'Eutelsat S.A. et/ou le cumul du résultat net annuel et des résultats nets annuels éventuellement mis en réserve d'Eutelsat S.A. et/ou qui aurait pour effet de porter le ratio endettement net/EBITDA ajusté d'Eutelsat S.A. à une valeur supérieure à 3,75/1, étant entendu que le ratio ainsi défini ne sera pas considéré comme dépassé si le dépassement est la conséquence d'une opération de croissance externe et que la notion de dividende est celle visée à l'article L. 232-12 du Code de commerce;
- à prendre toutes mesures pour que les engagements souscrits par Eutelsat, ou qu'Eutelsat viendrait à souscrire, notamment pour ses besoins de financement, actuels ou futurs, ne puissent en aucune façon entraîner la mise en défaut d'Eutelsat S.A. au titre de ses propres financements, sauf si lesdits engagements d'Eutelsat étaient également souscrits dans l'intérêt direct d'Eutelsat S.A. ;
- à maintenir un endettement consolidé du Groupe Eutelsat qui ne soit pas contraire aux pratiques de marché et à une saine gestion du Groupe Eutelsat ; et
- à maintenir dans Eutelsat S.A. un montant minimum de fonds propres conforme à une saine gestion financière d'Eutelsat S.A. et permettant de préserver sa capacité à respecter les Principes de Base.

La mission, la fonction, la rémunération, le droit à l'information du Censeur ainsi que le droit de transmettre des informations aux parties à la Convention IGO Amendée et le règlement éventuel des différends relatifs à cette transmission sont fixés par la Lettre-Accord.

La fonction de Censeur est exercée par la personne exerçant la fonction de Secrétaire exécutif

d'EUTELSAT IGO et ne peut être exercée que par cette personne. Le secrétaire exécutif d'EUTELSAT IGO est le représentant légal et le chef de mission d'EUTELSAT IGO. Il est nommé par l'assemblée des parties devant laquelle il est responsable. Le Censeur est convoqué et peut assister aux réunions du Conseil d'Administration et exprimer son point de vue sur toute question à l'ordre du jour, mais il ne peut pas prendre part au vote. Le Censeur dispose de la même information et de la même documentation que celles bénéficiant aux Administrateurs pour la préparation des réunions du Conseil d'Administration, lesdites informations et documentation étant communiquées concomitamment aux Administrateurs et au Censeur. Les dispositions relatives aux conflits d'intérêts du Règlement Intérieur d'Eutelsat du Conseil d'Administration s'appliquent également au Censeur.

Par ailleurs, la Lettre-Accord prévoit l'institution d'un comité de coordination, dont la mission consiste principalement (i) à s'assurer de la bonne exécution de la Lettre-Accord par l'échange d'informations et d'avis, (ii) à examiner toute demande de levée de toute restriction de confidentialité concernant des informations reçues par le Censeur et (iii) à examiner notamment les comptes annuels et la liste des tiers-experts, désignés pour résoudre toute difficulté qui apparaîtrait concernant les informations pouvant être diffusées par le Censeur aux parties à la Convention IGO Amendée.

La Lettre-Accord deviendra caduque de plein droit lorsque l'Arrangement arrivera à son terme conformément à ses termes et conditions (étant rappelé que l'Arrangement ne peut être résilié que d'un commun accord), EUTELSAT IGO et Eutelsat pouvant toutefois résilier ou modifier la Lettre-Accord à tout moment d'un commun accord, notamment dans l'hypothèse où une telle résiliation ou modification s'avère opportune pour faciliter le développement du Groupe Eutelsat.

En cas de cession d'actions d'Eutelsat S.A. par Eutelsat, cette dernière doit porter à la connaissance du cessionnaire pressenti le contenu de la Lettre-Accord, étant entendu qu'Eutelsat demeure liée, dans tous les cas, par ses engagements jusqu'à l'expiration de la Lettre-Accord.

Enfin, la Lettre-Accord prévoit un mécanisme de règlement des différends par voie d'arbitrage.

## **8.3 AUTRES**

### **8.3.1 Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux d'Eutelsat**

#### **8.3.1.1 Rémunération des Administrateurs**

Le montant annuel maximal de rémunération d'administrateur alloué aux administrateurs est de 985.000 euros, adopté lors de l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat du 8 novembre 2017. Les critères de répartition de cette enveloppe sont définis ci-après.

Les règles de répartition de la rémunération des Administrateurs tiennent compte, de manière prépondérante, de la participation effective des membres aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités, conformément à l'article 22 du Code de Gouvernance. Les Administrateurs peuvent recevoir une rémunération supplémentaire raisonnable pour leur participation à des comités spécialisés, leur présidence ou l'exécution de missions spéciales telles que la vice-présidence ou la position d'administrateur référent, selon ce que le Conseil d'Administration peut décider et en cohérence avec les règles de répartition qui suivent :

- *Conseil d'Administration* : part fixe annuelle de 15.000 euros par Administrateur (augmentée à 30.000 euros pour le Vice-président et 175.000 euros pour le Président) ; complément annuel de 10.000 euros pour tout Administrateur qui réside hors de France (au prorata de l'assiduité physique) ; part variable de 4.000 euros par Administrateur et par réunion;
- *Comité d'Audit, Risques et Conformité* :
  - part fixe annuelle de 4.000 euros par membre (augmentée à 14.000 euros pour le Président du Comité) ;

- part variable de 3.000 euros par membre du comité et par réunion du comité;
- *Comité des Nominations et de la Gouvernance*
  - part fixe annuelle de 3.000 euros par membre du comité (augmentée à 8.000 euros pour le Président du Comité) ;
  - part variable de 2.000 euros membre du comité et par réunion du comité ;
- *Comité des Rémunérations*
  - part fixe annuelle de 3.000 euros par membre du comité ; (augmentée à 8.000 euros pour le Président du Comité) ;
  - part variable de 2.000 euros par membre du comité et par réunion du comité ;
- *Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise*
  - part fixe annuelle de 3.000 euros (augmentée à 8.000 euros pour le Président du Comité) ;
  - part variable de 2.000 euros par membre du comité et par réunion du comité ; et
- *Comité ad hoc*
  - part variable de 1.000 euros par membre du comité et par réunion du comité.

La part fixe annuelle (applicable aux membres du Conseil d'Administration et des comités) est proportionnelle à la durée du mandat sur l'exercice considéré. Par ailleurs, dans le cas où le nombre de réunions tenues mènerait mécaniquement à un dépassement de l'enveloppe totale de 985 000 euros, la part variable serait réduite en proportion du dépassement de l'enveloppe de rémunération d'administrateur fixée par l'assemblée générale d'Eutelsat, afin de rester dans les limites allouées à cette enveloppe.

L'exécution d'une mission spécifique confiée à un Administrateur peut donner lieu à une rémunération raisonnable, selon décision du Conseil d'Administration et soumise au régime des conventions réglementées le cas échéant.

La rémunération d'Administrateur (jetons de présence) est versée une fois par an après la clôture de l'exercice financier. Conformément à l'article L. 22-10-34-III du Code de commerce, le versement de la rémunération d'Administrateur au titre de l'exercice en cours est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale annuelle de la politique de rémunération.

En cas de nomination d'un nouvel Administrateur ou de renouvellement du mandat d'un Administrateur, les principes, critères et éléments de rémunération prévus dans la politique de rémunération des Administrateurs seraient applicables.

### ***Rémunération versée aux mandataires sociaux***

Les rémunérations versées aux Administrateurs et aux mandataires sociaux exécutifs (Président, Directeur Général et Directeur Général Délégué) d'Eutelsat au titre des trois derniers exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	<b>Exercice clos le 30 juin</b>		
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>

Président du Conseil d'Administration	225	241	282
<i>Variation</i>	-1%	7%	17%
Directeur Général	1.399	1.598	718
<i>Variation</i>	-4%	14%	-55%
Directeur Général Délégué	794	928	811
<i>Variation</i>	-3%	17%	-13%

La répartition des éléments de rémunérations attribuées aux mandataires sociaux exécutifs (Président, Directeur Général et Directeur Général Délégué) au titre de l'exercice 2022-2023 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<b>Eléments de rémunération attribuée au titre de l'exercice 2022-2023 (Montant ou valorisation comptable (en euros))</b>	<b>Dominique D'Hinnin</b>	<b>Eva Berneke</b>	<b>Michel Azibert (Directeur Général Délégué)</b>
Rémunération fixe	-	650.000	133.160
Rémunération variable annuelle	-	714.712	152.342
Rémunération exceptionnelle	-	-	-
Options sur actions	-	-	-
Actions de performance	-	812.503	274.935
Plan de rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-
Indemnités liées à la prise des fonctions	-	-	-
Indemnité de non-concurrence	-	-	-
Avantage de toute nature	-	2.898	1.582
Rémunération d'Administrateur (jetons de présence)	286.189	56.818	-
Régime de retraite supplémentaire	-	-	-

### ***Rémunération exceptionnelle***

Le Conseil d'Administration a retenu le principe selon lequel les mandataires sociaux exécutifs pourraient bénéficier d'une rémunération exceptionnelle exclusivement dans le cas de circonstances très particulières, comme par exemple d'une opération significative pour le Groupe Eutelsat. En toute hypothèse, dans le cas d'une telle décision du Conseil d'Administration :

- cette rémunération exceptionnelle ne pourrait pas être d'un montant supérieur à 100 % du bonus annuel cible du mandataire social exécutif en exercice ;
- son versement ne pourra pas intervenir avant son approbation par une assemblée générale ordinaire ;
- cette décision sera rendue publique immédiatement après la réunion du Conseil d'Administration l'ayant arrêtée ;
- cette décision devra être motivée et la réalisation de l'événement y ayant conduit explicitée.

Une telle rémunération exceptionnelle peut également être justifiée dans le cas et le cadre de l'arrivée d'un nouveau mandataire social exécutif, par exemple, afin de compenser le nouveau mandataire social exécutif de la perte de la rémunération variable liée à son départ de son précédent emploi.

### ***Engagement de non-concurrence***

Les mandataires sociaux exécutifs peuvent bénéficier d'une indemnité équivalant à 50 % de leur salaire de base durant les 18 mois suivant la cessation des fonctions, en contrepartie de l'engagement de ne pas travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellites de télécommunications.

Le versement de cette indemnité est exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite. En tout

état de cause, aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 65 ans.

Le Conseil d'Administration a la possibilité de renoncer à cet engagement.

### ***Éléments de rémunération et avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de ou postérieurement à la cessation des fonctions des mandataires sociaux***

Les mandataires sociaux exécutifs ne bénéficient pas d'une retraite supplémentaire de la part d'Eutelsat.

La Directrice Générale bénéficiera, en cas de départ contraint dans les six mois suivant un changement de contrôle (y compris en cas de fusion avec un acteur significatif du secteur spatial), d'une indemnité de départ équivalente à 18 mois de sa rémunération fixe et variable annuelle. Cette indemnité de départ a été mise en place suite au départ de Rodolphe Belmer, le précédent directeur général, en vue de la recherche d'un(e) nouveau(elle) Directeur(ice) général(e). Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a considéré que, compte tenu du contexte très concurrentiel de l'industrie, du potentiel de consolidation de l'industrie, de l'incertitude créée suite à une manifestation d'intérêt non sollicitée adressée au Conseil d'Administration par un acheteur potentiel d'Eutelsat à la fin de 2021 et afin d'attirer les meilleurs talents pour diriger le Groupe Eutelsat, il était important pour Eutelsat de donner de la visibilité et de l'assurance à la Directrice Générale du Groupe Eutelsat. Cette décision a été approuvée lors de l'assemblée générale annuelle pour l'exercice 2022, le 10 novembre 2022.

En tout état de cause, conformément au Code de Gouvernance, le cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence ne dépassera pas deux années de rémunération fixe et variable.

#### ***8.3.1.2 Régimes de retraite***

Les régimes de retraite du Groupe Eutelsat sont constitués de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies. Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe Eutelsat s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations. L'évaluation de ces prestations s'effectue sur la base de la méthode actuarielle des unités de crédit projetées consistant à projeter les montants des paiements futurs attendus sur la base d'hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite) et financières (augmentation des salaires et actualisation).

Les cotisations patronales versées au régime de retraite obligatoire en France au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 6,3 millions d'euros et 6 millions d'euros aux 30 juin 2022 et 2023 respectivement.

Les salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, bénéficient par ailleurs d'une retraite surcomplémentaire par capitalisation, à contributions définies, financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6 % du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 2,0 millions d'euros au 30 juin 2022, et à 2,0 millions d'euros au 30 juin 2023.

#### ***8.3.1.3 Mécanismes d'intéressement d'Eutelsat***

Le Conseil d'Administration considère que le mécanisme d'intéressement long terme, qui bénéficie également à d'autres fonctions clés de l'entreprise, est particulièrement adapté aux fonctions de mandataires exécutifs étant donné le niveau attendu de leur contribution directe à la performance long terme de l'entreprise. En effet, ce dispositif qui repose sur l'atteinte de conditions de performance sur plusieurs années ainsi que sur l'évolution de la valeur des Actions Eutelsat, permet de renforcer la motivation et la fidélisation de ces fonctions clés tout en favorisant l'alignement de leurs intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires.

L'intéressement long terme repose sur l'attribution fictive d'actions ou l'attribution d'actions de performance Eutelsat. Une fois une période d'au moins trois ans écoulée, le niveau d'atteinte des conditions de performance présentées ci-dessous déterminera le nombre d'actions qui seront acquises. Une fois cette période d'acquisition achevée, deux cas de figure sont possibles : soit un versement en

numéraire en fonction de la valeur de l'Action Eutelsat à cette date, soit une livraison d'actions.

L'acquisition définitive des actions est également conditionnée à la présence du bénéficiaire au sein d'Eutelsat à la fin de la période d'acquisition. En cas de départ du bénéficiaire avant la fin de la période d'acquisition, le principe de base est la perte des droits à actions. Cependant, le Conseil d'Administration pourrait décider de maintenir tout ou partie du bénéfice des actions à condition de motiver et d'explicitier les circonstances spécifiques qui l'ont amené à prendre cette décision. Dans ce cas de figure, le Conseil d'Administration veillera à ce que la levée de la condition de présence soit au *prorata temporis* et soit fonction de l'atteinte des critères de performance de sorte que le paiement ne pourra avoir lieu qu'à la fin de la période définie pour le plan.

### **Maximum-plafond de l'attribution**

À la date d'attribution, la valeur des actions attribuées aux mandataires sociaux exécutifs ne pourra pas excéder un pourcentage de leur rémunération annuelle fixe. Ce pourcentage est de 162,5 % pour le (la) Directeur(rice) Général(e) (cible correspondant à 125 % de son salaire brut avec possibilité de pourcentage d'acquisition de 130 % en cas de surperformance).

### **Plans d'option de souscription ou d'achat d'actions**

Aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la Société au cours des six exercices précédents. Aucune action de performance n'est devenue disponible pour un mandataire social au cours de l'exercice écoulé. En revanche, au titre d'exercices antérieurs, la filiale opérationnelle Eutelsat S.A. avait mis en place des plans d'option de souscription ou d'achat d'actions. À la date du présent Document d'Exemption, aucun des mandataires sociaux ni leurs apparentés ne détiennent d'option de souscription d'actions ou d'achat d'actions Eutelsat S.A.

### **Plans d'attribution fictive d'actions**

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a approuvé, le 7 novembre 2019, un programme d'attribution d'actions fictives pour les mandataires sociaux du Groupe Eutelsat. Ce plan est conforme à la politique du Groupe Eutelsat en matière de rémunération et s'inscrit largement dans la continuité du plan précédent.

L'attribution d'actions fictives se traduit, à l'échéance du plan, par le versement d'un bonus en numéraire déterminé par le volume des actions fictives définitivement attribuées, lui-même soumis à la réalisation de conditions de performance et d'une condition de présence sur les trois exercices fiscaux concernés (exercices 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021).

Les objectifs de performance fixés par le Conseil d'Administration sur la période de trois exercices définie sont les suivants :

	<b>Poids</b>
TSR relatif <sup>(1)</sup>	20%
Chiffre d'affaires lié aux nouvelles activités <sup>(2)</sup>	40%
Cash-flow libre discrétionnaire ajusté <sup>(3)</sup>	20%
RSE	20%

(1) Le panel de sociétés comparables : concurrents satellite (SES et ViaSat), opérateurs de télévision payante (RTL, TFI, Pro Sieben Sat, Mediaset et ITV), opérateurs télécoms européens (BT, KPN, United Internet, Proximus et Telecom Italia), et infrastructure télécom (Cellnex et Inwitt). À noter qu'Iliad, qui figurait dans les comparables retenus les années précédentes, a été retiré de la sélection des valeurs compte tenu de son retrait de la cote en octobre 2021

(2) Le chiffre d'affaires lié aux nouvelles activités inclut notamment le chiffre d'affaires des activités de Connectivité en lien avec la deuxième étape du plan stratégique du Groupe Eutelsat, dont l'horizon devient plus proche, et qui prévoit un retour à la croissance notamment en poursuivant le développement de services additionnels dans la Vidéo et en saisissant les opportunités de long terme notamment dans le Haut Débit Fixe et dans la Connectivité Mobile.

(3) Repose sur un objectif quantitatif. Pour ce plan, l'objectif est une augmentation de la mixité dans le Groupe Eutelsat qui se traduit par une augmentation de trois points de la proportion de femmes au sein du Groupe Eutelsat sur la période. Cet objectif sera apprécié par le Conseil d'Administration afin de s'assurer d'une progression équilibrée au sein des différents départements.

Pour chacun des deux critères internes (chiffre d'affaires lié aux nouvelles activités et cash-flow libre discrétionnaire ajusté), les objectifs sont confidentiels et sont fondés sur le plan stratégique du Groupe Eutelsat. Pour des raisons de confidentialité, le détail du taux d'atteinte de ces objectifs ne peut être rendu public qu'a posteriori et après avoir été évalué par le Conseil d'Administration. En dessous d'une certaine performance pour ces deux critères, le taux de réalisation serait de 0 %.

Concernant le critère de TSR relatif, le pourcentage d'acquisition effectif varie de la manière suivante :

- 0 % en cas de performance inférieure à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 80 % en cas de performance égale à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 100 % en cas de surperformance de 10 % par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 115 % en cas de surperformance de 15 % par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus

Michel Azibert a également reçu 25.085 actions (représentant 274 935 €) à l'issue du Conseil d'administration d'Eutelsat du 9 septembre 2022, soit un taux d'acquisition de 76%.

Le tableau ci-dessous représente le calcul du taux d'acquisition pour chacun des critères :

<b>Critères</b>	<b>% de réalisation 2019</b>	<b>% de réalisation pondérée 2019</b>
Chiffre d'affaires lié aux nouvelles activités	81%	32%
Cash-flow libre discrétionnaire ajusté	104%	21%
TSR relative	0%	0%
RSE	116%	23%
<b>TAUX D'ACQUISITION TOTAL</b>	<b>27%</b>	<b>76%</b>

Le versement lié à aux actions fictives est intervenu au second semestre 2022, suite à l'approbation de l'Assemblée générale du 10 novembre 2022.

### ***Plans d'attribution d'actions de performance***

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a approuvé, le 5 novembre 2020, un plan d'attribution d'actions de performance pour les mandataires sociaux du Groupe Eutelsat. Ce plan est conforme à la politique du Groupe Eutelsat en matière de rémunération approuvée par l'Assemblée générale, étant précisé que cette approbation a été renouvelée le 4 novembre 2021 et le 10 novembre 2022.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a approuvé un plan d'attribution d'actions de performance pour le Directeur Général.

Ce plan s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat du 4 novembre 2021 et présente des caractéristiques identiques au plan d'attribution d'actions de performance approuvé le 4 novembre 2021 en termes de critères de performance, de condition de présence et de durée de la période de performance.

Ce plan comprend également l'obligation de conserver 20 % des actions de performance acquises jusqu'à la fin du dernier mandat de mandataire social du Directeur Général, ainsi qu'une interdiction stricte d'utiliser des instruments de couverture pour couvrir le risque sur les actions de performance.

Le seul bénéficiaire de ce plan est le Directeur Général. L'allocation cible est égale à 125% du salaire de base annuel brut divisé par la valorisation en normes IFRS de l'action Eutelsat calculée sur la base du cours moyen des 20 jours de bourse précédant la date d'ouverture du plan, soit 75.736 actions après

prise en compte d'un ajustement prorata temporis du nombre d'actions attribuées à compter de la date de prise de fonction du Directeur Général (actuellement Eva Berneke qui est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2022), soit 0,03% du capital social d'Eutelsat.

Il est rappelé que, pour les autres employés, le plan de rémunération à long terme reste sous une structure d'actions fictives. Compte tenu de la différence des instruments utilisés, la recommandation du Code de Gouvernance relative à la mise en place d'un sous-plafond pour les attributions aux mandataires sociaux (article 26.3.3) est inapplicable.

L'attribution d'actions de performance, à l'échéance du plan, est soumise à la réalisation de conditions de performance et d'une condition de présence sur les trois exercices fiscaux concernés (exercices 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024).

Il est rappelé que, conformément à la politique de rémunération, le pourcentage d'attribution définitif pourrait atteindre un maximum de 130 % des montants indiqués ci-dessus en cas de surperformance.

Il est également rappelé que le passage à un plan d'attribution d'actions de performance :

- s'accompagne d'une obligation de conservation de 20 % des actions de performance acquises jusqu'au terme du dernier mandat en tant que mandataire social, obligation qui n'était pas présente dans le cadre des plans d'attribution fictive d'actions ;
- s'accompagne d'une stricte interdiction d'utiliser des instruments de couverture contre le risque pesant sur les actions de performance ;
- témoigne d'un alignement renforcé avec la pratique de marché ;
- renforce l'alignement des intérêts des dirigeants avec les intérêts des actionnaires ;
- s'accompagne d'un changement de méthode de calcul du nombre d'actions théoriquement attribuées, celui-ci étant désormais calculé, en ligne avec la pratique de marché sur la base de la valorisation en normes IFRS de l'Action Eutelsat calculée sur la base du cours moyen des 20 jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan et non plus directement sur le cours moyen des 20 jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan.

Les objectifs de performance fixés par le Conseil d'Administration sur la période de trois exercices définie sont les suivants :

- pour 40 %, un objectif de chiffre d'affaires lié aux nouvelles activités. Le chiffre d'affaires lié aux nouvelles activités inclut notamment le chiffre d'affaires des activités de Connectivité en lien avec la deuxième étape du plan stratégique du Groupe Eutelsat, dont l'horizon devient plus proche, et qui prévoit un retour à la croissance notamment en poursuivant le développement de services additionnels dans la Vidéo et en saisissant les opportunités de long terme notamment dans le Haut Débit Fixe et dans la Connectivité Mobile ;
- pour 20 %, au cash-flow libre discrétionnaire ajusté ;
- pour 20 %, à un critère lié à la RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise)<sup>16</sup>;

---

<sup>16</sup> Pour les exercices 2020-2021, 2021-2022, et 2022-2023, basé sur un objectif quantitatif. Pour ce plan, l'objectif est une augmentation de la mixité dans le Groupe Eutelsat qui se traduit par une augmentation de 0,5 point de la proportion de femmes au sein du Groupe Eutelsat sur la période. Cet objectif sera apprécié par le Conseil d'Administration qui prendra également en compte la proportion de femmes dans l'équipe de direction d'Eutelsat.

Pour les exercices 2021-2022, 2022-2023, et 2023-2024, basé sur des critères liés à la féminisation du Groupe et à l'environnement : poursuite de la certification de téléports (6,66%), notation extra-financière (6,66%), taux de féminisation des hauts potentiels (6,67%).

Pour les exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, basé des critères liés à la féminisation et à l'environnement, détaillés

- pour 20 %, un objectif de TSR relatif<sup>17</sup>.

Concernant le critère de TSR relatif, le pourcentage d'acquisition effectif varie de la manière suivante, sur la base de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale du 5 novembre 2020 :

- 0 % en cas de performance inférieure à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 100 % en cas de performance égale à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 115 % en cas de surperformance de 10 % par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 130 % en cas de surperformance de 15 % par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus.

L'acquisition définitive de ces actions interviendra sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, du respect des conditions de présence et de l'atteinte des conditions de performance.

### *Détention actuelle d'actions fictives et d'actions de performance*

Le tableau suivant présente les actions fictives et les actions de performance attribuées aux mandataires sociaux exécutifs :

	Attribution fictive	Plan d'actions de performance (2020)	Plan d'actions de performance (2021)	Plan d'actions de performance (janvier 2022)	Plan d'actions de performance (novembre 2022)
Date du Conseil d'Administration	7 novembre 2019	5 novembre 2020	4 novembre 2021	20 janvier 2022	10 novembre 2022
Nombre total d'instruments attribués à :					
> aux mandataires sociaux exécutifs	<b>77.475</b>	<b>224.963</b>	<b>58.581</b>	<b>75.736</b>	<b>98.010</b>
<b>Rodolphe Belmer</b>	44.468 <sup>(1)</sup>	131.129 <sup>(1)</sup>	N/A	N/A	N/A
<b>Eva Berneke</b>	N/A	N/A	N/A	75.736	98.010
<b>Michel Azibert</b>	33.007	93.834	58.581	N/A	N/A
Date du Conseil d'Administration attribuant définitivement les instruments sous réserve du vote de l'assemblée générale	9 septembre 2022 <sup>(2)</sup>	27 juillet 2023 <sup>(3)</sup>			
Date de fin de la période de performance	Non applicable (actions attribuées fictivement)	Novembre 2023	Novembre 2024	Janvier 2025	Novembre 2025
Conditions de performance (pour les mandataires sociaux exécutifs)	• 40 % de l'attribution basée sur le chiffre d'affaires lié aux nouvelles	• 40 % de l'attribution basée sur le chiffre d'affaires lié aux nouvelles	• 40 % de l'attribution basée sur le chiffre d'affaires lié aux nouvelles	• 40 % de l'attribution basée sur le chiffre d'affaires lié aux nouvelles	• 40 % de l'attribution basée sur le chiffre d'affaires lié aux nouvelles

comme suit : Féminisation des cadres supérieurs du groupe (6,67 %), réduction des émissions de carbone en Italie et au Mexique (6,66 %), notation extra-financière (Ecovadis) (6,66%)

<sup>17</sup> Le pourcentage d'acquisition est le suivant : (i) 130 % en cas de surperformance par rapport à l'objectif ; (ii) 100 % en cas d'atteinte de l'objectif ; (iii) si la performance est inférieure à l'objectif, un seuil est défini pour chaque indicateur. Dans ce cas, le paiement pour les critères de revenus et de cash-flow libre discrétionnaire ajusté serait de 60 % et de 80 % pour le critère RSE ; et (iv) 0 % si le niveau de réalisation est inférieur au seuil.

	activités	activités	activités	activités	activités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 % de l'attribution basée sur le cash-flow libre discrétionnaire ajusté</li> <li>20 % de l'attribution basée sur un critère lié à la RSE</li> <li>20 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR relatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 % de l'attribution basée sur le cash-flow libre discrétionnaire ajusté</li> <li>20 % de l'attribution basée sur un critère lié à la RSE</li> <li>20 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR relatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 % de l'attribution basée sur le cash-flow libre discrétionnaire ajusté</li> <li>20 % de l'attribution basée sur des critères liés à la RSE</li> <li>20 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR relatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 % de l'attribution basée sur le cash-flow libre discrétionnaire ajusté</li> <li>20 % de l'attribution basée sur des critères liés à la RSE</li> <li>20 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR relatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 % de l'attribution basée sur le cash-flow libre discrétionnaire ajusté</li> <li>20 % de l'attribution basée sur des critères liés à la RSE</li> <li>20 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR relatif</li> </ul>
Nombre d'instruments acquis au 30 juin 2022 par les mandataires sociaux exécutifs	25.085	-	-	-	-
<b>Rodolphe Belmer</b>	-	-	-	-	-
<b>Eva Berneke</b>	-	-	-	-	-
<b>Michel Azibert</b>	25.085	-	-	-	-
Nombre cumulé d'instruments annulés ou caducs	52.390	143.640	33.195	-	-
Nombre d'instruments restants à la fin de l'exercice	0	81.323	25.386	75.736	98.010

(1) Le plan d'attribution fictive d'actions de novembre 2019 et le plan d'actions de performance de novembre 2020 étaient soumis au respect d'une condition de présence. Rodolphe Belmer perd donc les droits relatifs à ces plans suite à la fin de son mandat.  
(2) Approuvé par l'assemblée générale du 10 novembre 2022.  
(3) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

### 8.3.2 Nombre d'actions détenues par les Administrateurs actuels et les Administrateurs proposés

Au 4 septembre 2023, les Administrateurs et les Administrateurs proposés détiennent des Actions Eutelsat (tous directement sauf indication contraire) selon la répartition suivante :

Nom <sup>1</sup>	Nombre d'Actions Eutelsat	Pourcentage du capital social émis d'Eutelsat (sur la base de 248.926.352 Actions Eutelsat)	Pourcentage du capital social d'Eutelsat à la suite du Rapprochement <sup>3</sup>
Dominique D'Hinnin	3.000	0,0012%	0,0006%
Eva Berneke	48.837	0,0196%	0,0103%
Bpifrance Investissement et BPI <sup>2</sup>	64.586.426	25,946%	13,5920%
CMA CGM	25.968.600	10,432%	5,4650%
FSP	19.698.210	7,9133%	4,1454%
Esther Gaide	2.000	0,0008%	0,0004%
Cynthia Gordon	5.225	0,0021%	0,0011%

1. A la connaissance d'Eutelsat, les Administrateurs et les Administrateurs proposés non mentionnés ci-dessus ne détiennent pas d'Actions Eutelsat
2. Les Actions Eutelsat sont détenues directement par BPI dont Bpifrance Investissement est une filiale.
3. Sur la base d'un nombre estimé d'Actions Eutelsat émises à la Réalisation de 475.178.378, basé sur le nombre d'Actions Eutelsat en circulation au 4 septembre 2023 et le nombre estimé d'Actions Nouvelles de 226.252.053 à émettre aux actionnaires existants de OneWeb (hors Eutelsat S.A.) à la Réalisation, en supposant qu'aucune Action Eutelsat supplémentaire ne soit émise entre le 4 septembre 2023 et la Réalisation et en excluant toute Action A émise à la suite de l'exercice et de la conversion des Options OneWeb.

Il convient de noter que Bharti, qui est un Apporteur Principal et qui sera nommé Administrateur, est une filiale de Bharti Global Limited qui elle-même détient directement 12.974.047 Actions Eutelsat, soit 5,21% des Actions Eutelsat au 4 septembre 2023.

Le détail des primes d'intéressement à long terme attribuées aux Administrateurs figure au paragraphe 8.3.1 (*Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux d'Eutelsat*) du présent Document d'Exemption.

### **8.3.3 Parties Liées**

#### **Groupe Eutelsat**

##### *Contrats de service au sein du Groupe Eutelsat et autres conventions*

Eutelsat et ses filiales entretiennent des relations contractuelles liées à l'organisation et au fonctionnement du Groupe Eutelsat. Ces opérations concernent principalement la répartition des frais administratifs communs, la gestion centralisée de la trésorerie, l'existence d'un groupe fiscal et la convention de refacturation en cas d'acquisition d'actions dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites.

Conformément à la procédure interne sur les conventions courantes, chaque convention conclue entre Eutelsat et une personne qualifiée d'intéressée telle que définie par la procédure fait l'objet d'une revue interne et peut, si nécessaire, être soumise pour avis aux commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice se clôturant le 30 juin 2023, Eutelsat S.A. a conclu deux conventions de services avec M. Michel Azibert, administrateur d'Eutelsat S.A. : (i) une convention de gestion intérimaire d'Eutelsat S.A. pour la période allant du 14 novembre 2022 au 30 décembre 2022, et (ii) une convention de conseil pour une durée allant du 2 janvier 2023 au 30 juin 2023. L'objet de ces deux conventions est que Michel Azibert fournisse des prestations à Eutelsat S.A., à la suite de la fin de ses fonctions en qualité de Directeur Commercial et de Directeur Général Adjoint d'Eutelsat S.A.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration d'Eutelsat S.A. en application de la procédure des conventions réglementées prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Michel Azibert administrateur d'Eutelsat S.A. n'a pris part ni aux délibérations ni au vote relatif à cette autorisation.

La convention de gestion intérimaire conclue entre Eutelsat S.A. et Michel Azibert porte principalement sur les prestations suivantes : (i) management des équipes commerciales du Groupe Eutelsat dans le cadre de projets spécifiques (ii) développement du chiffre d'affaires ; (iii) conduite de la campagne de renouvellement des contrats fin 2022 et conclusion des contrats nécessaires à l'atteinte des objectifs budgétaires pour l'exercice 2022/2023 du Groupe Eutelsat; (iv) assistance dans le cadre du projet Comete; (v) assistance au déploiement de l'outil satisfaction clients ; (vi) amélioration du score d'engagement des collaborateurs des ventes et des opérations commerciales. Cette convention prévoit une rémunération fixe de 52.000€ (HT) ainsi que le cas échéant une rémunération additionnelle d'un montant maximum de 70.000 euros (HT) en cas d'atteinte de certains critères de performance.

La convention de conseil conclue entre Eutelsat S.A. et Michel Azibert porte principalement sur les prestations suivantes: assistance et conseil dans le cadre (i) de la mise en œuvre et développement de projets, d'investissement par le Groupe Eutelsat, (ii) de la gestion des relations commerciales avec certains partenaires (iii) du Rapprochement et de l'accord de partenariat de distribution Take or Pay

conclu avec OneWeb en juillet 2022, et (iv) de projets de transformation. Ce contrat de conseil a été conclu le 16 janvier 2023, pour une durée allant du 2 janvier 2023 au 30 juin 2023. La convention prévoit une rémunération de 2.000 euros (HT) par jour de mission (la mission étant prévue pour un nombre de jours compris entre 50 et 80) ainsi que la possibilité d'une rémunération complémentaire d'un montant maximum de 65.000 euros (TTC) en cas d'atteinte de certains critères.

#### *Pacte Eutelsat*

Voir le paragraphe 3.2.1.5 c) (*Pacte Eutelsat*) du présent Document d'Exemption pour de plus amples informations concernant le Pacte Eutelsat.

#### *Convention d'intégration fiscale*

La convention d'intégration fiscale conclue entre Eutelsat, Eutelsat Konnect Services, Fransat S.A. et Konnect Africa France, approuvée par le Conseil d'administration le 29 juin 2007 et datée du 2 juillet 2007, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023. Conformément à cette convention, Eutelsat a comptabilisé un produit d'impôt d'environ 31.000 euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023.

#### **Groupe OneWeb**

Sous réserve de ce qui est indiqué à la Note 22 des notes annexes aux états financiers consolidés audités du Groupe OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la Note 22 des notes aux états financiers consolidés audités du Groupe OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2022 et les Notes 23 et 24 des notes aux états financiers consolidés audités du Groupe OneWeb pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021 (comme indiqué à l'Annexe B (*Informations Financières Historiques de OneWeb*)) du présent Document d'Exemption, OneWeb n'a conclu aucune transaction avec des parties liées au cours des exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022 et la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021.

Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et la date du présent Document d'Exemption, aucune transaction avec des parties liées n'a été conclue par OneWeb à l'exception du Prêt d'Actionnaires (voir paragraphe 2.2.7 (*Examen de la situation financière et du résultat de OneWeb*) du présent Document d'Exemption).

#### **8.3.4 Fiscalité**

Les informations présentées ci-dessous décrivent les principales conséquences fiscales au Royaume-Uni et en France de l'acquisition, de la détention et de la cession des Actions Eutelsat et ne sont fournies qu'à titre d'information générale. Elles ne prétendent pas constituer un conseil juridique ou fiscal destiné aux investisseurs potentiels ou à toute autre personne et ne doivent pas être interprétées comme tel. Le présent paragraphe ne tient pas compte de la situation particulière des investisseurs éventuels ou de toute autre personne et ne doit pas leur servir de fondement. Chaque investisseur potentiel doit obtenir et s'appuyer uniquement sur ses propres conseils fiscaux professionnels concernant les conséquences fiscales de l'acquisition, de la détention et de la disposition des Actions Eutelsat en vertu des lois de son pays et/ou État de citoyenneté, de domicile ou de résidence.

Ce résumé se fonde sur la législation fiscale en vigueur au 4 septembre 2023, sans préjudice de toute modification introduite à une date ultérieure et mise en œuvre avec effet rétroactif, et ne concerne que les seules questions régies par ces lois.

Cet aperçu ne prend pas en compte ou n'anticipe pas les modifications de la loi (par législation ou décision judiciaire) ou de la pratique (par décision ou autre) postérieures à cette date. Les modifications futures de la législation fiscale ou de son interprétation par les tribunaux ou les autorités fiscales peuvent prendre effet rétroactivement et/ou affecter les conclusions tirées.

### 8.3.4.1 Régime fiscal du Royaume-Uni

#### **Considérations importantes en matière de fiscalité au Royaume-Uni**

Les propos qui suivent sont uniquement destinés à servir de guide général pour certaines situations fiscales au Royaume-Uni, ne prétendent pas être une analyse complète de l'ensemble des conséquences fiscales potentielles au Royaume-Uni de l'acquisition, de la détention et/ou de la cession d'Actions Eutelsat et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal. Les éléments qui suivent sont basés sur le droit fiscal britannique (y compris la jurisprudence) et sur ce qui est considéré comme la pratique actuelle publiée par l'administration fiscale britannique (« HMRC ») au 4 septembre 2023, tous deux susceptibles de changer avec un éventuel effet rétroactif.

Sauf indication contraire expresse, les propos qui suivent ne s'appliquent qu'aux actionnaires d'Eutelsat qui ont leur résidence fiscale (et dans le cas de personnes physiques, leur résidence et leur domicile) uniquement au Royaume-Uni, qui détiennent leurs Actions Eutelsat à titre d'investissement (autrement que dans le cadre d'un compte d'épargne individuel ou d'un plan de retraite) et qui sont les bénéficiaires effectifs de leurs Actions Eutelsat et de tout dividende versé à ce titre. Les actionnaires d'Eutelsat détenant leurs Actions Eutelsat dans le cadre d'un système de certificats de dépôt ou d'un service de compensation doivent noter qu'ils ne sont pas toujours les bénéficiaires effectifs absolus des Actions Eutelsat.

Les propos qui suivent ne tiennent pas compte de la situation fiscale de certaines catégories d'actionnaires d'Eutelsat qui sont soumises à des règles spéciales (telles que les personnes qui acquièrent des Actions Eutelsat dans le cadre d'un emploi, les courtiers en valeurs mobilières, les compagnies d'assurance, les administrateurs de trust et les organismes de placement collectif). Ils ne tiennent également pas compte de la situation fiscale de : (i) toute personne détenant des investissements dans des dispositifs ou des régimes approuvés par le HMRC (y compris, mais sans s'y limiter, le régime d'investissement d'entreprise (*enterprise investment scheme*), le régime de capital-risque (*venture capital scheme*) ou le régime d'investissement de démarrage dans les nouvelles entreprises (*seed enterprise investment scheme*), (ii) toute personne pouvant prétendre à des allègements de droits de succession, ou (iii) tout actionnaire d'Eutelsat non-résident du Royaume-Uni détenant des Actions Eutelsat dans le cadre d'une activité commerciale ou professionnelle exercée au Royaume-Uni (que ce soit par l'intermédiaire d'une succursale ou d'une agence ou, dans le cas d'une société actionnaire d'Eutelsat, d'un établissement stable ou autre).

Si vous avez des doutes quant à votre situation fiscale ou si vous êtes susceptible d'être imposable dans une juridiction autre que le Royaume-Uni, vous devez consulter immédiatement un conseiller fiscal professionnel.

#### **Détention d'Actions Eutelsat**

##### *Dividendes sur les Actions Eutelsat*

##### *Actionnaires d'Eutelsat soumis à l'impôt sur le revenu au Royaume-Uni*

Le traitement fiscal général des dividendes sur les Actions Eutelsat versés par Eutelsat aux actionnaires d'Eutelsat qui sont soumis à l'impôt sur le revenu britannique sur ces dividendes est le suivant :

- tous les dividendes reçus par un actionnaire d'Eutelsat sont intégrés au revenu total de l'actionnaire d'Eutelsat aux fins de l'impôt sur le revenu ;
- la première tranche de 1.000 GBP de dividendes imposables perçus par un actionnaire d'Eutelsat au cours de l'année d'imposition 2023-2024 est exonérée d'impôt (l'« **Abattement sur les Dividendes** »). L'Abattement sur les Dividendes est susceptible de porter sur 500 GBP supplémentaires à partir du 6 avril 2024 ;
- lorsqu'un actionnaire d'Eutelsat personne physique perçoit un revenu de dividende supérieur à l'Abattement sur les Dividendes, le montant excédentaire (le « **Revenu de Dividende** »)

**Concerné** ») est soumis à l'impôt sur le revenu, les taux pour 2023-2024 étant les suivants : a) 8,75 %, pour le Revenu de Dividende Concerné imposé dans la tranche du taux de base ; b) 33,75 %, pour le Revenu de Dividende Concerné imposé dans la tranche de taux supérieure ; c) 39,35 %, pour le Revenu de Dividende Concerné imposé dans la tranche de taux supplémentaire.

#### *Actionnaires d'Eutelsat soumis à l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni*

Les actionnaires d'Eutelsat soumis à l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni seront soumis à l'impôt sur les sociétés sur les dividendes versés par Eutelsat, à moins que (sous réserve de règles spéciales pour ces actionnaires d'Eutelsat qui sont de petites entreprises, comme indiqué ci-dessous) les dividendes ne relèvent d'une catégorie exonérée et que certaines autres conditions ne soient remplies. Il est prévu que la plupart des dividendes versés sur les Actions Eutelsat aux sociétés actionnaires résidant au Royaume-Uni relèvent d'une ou plusieurs catégories d'exonération. À titre d'exemple, appartiennent à une catégorie de dividendes exonérés, les dividendes payés aux détenteurs d'actions ordinaires (non rachetables) d'Eutelsat, ainsi que les dividendes payés à des personnes : (i) détenant moins de 10% du capital social émis d'Eutelsat ; (ii) ayant droit à moins de 10% des bénéfices disponibles pour distribution ; et (iii) ayant droit à moins de 10% des actifs disponibles pour distribution en cas de liquidation.

Sous réserve que certaines conditions soient remplies, les actionnaires d'Eutelsat soumis à l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni qui sont des « petites entreprises » (aux fins de l'imposition des dividendes au Royaume-Uni) ne seront généralement pas soumis à l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni au titre des dividendes reçus d'Eutelsat.

#### *Retenue à la source en France*

Les conséquences fiscales de la retenue à la source prélevée par la France sur les dividendes versés aux Actionnaires Eutelsat résidant au Royaume-Uni sont décrites au paragraphe 8.3.4.2 (*Fiscalité française*) du présent Document d'Exemption.

Lorsqu'une retenue à la source française est due sur les dividendes d'Eutelsat, les actionnaires d'Eutelsat résidant au Royaume-Uni sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal afin de déterminer les implications fiscales françaises et britanniques applicables à leur situation particulière, notamment en ce qui concerne l'éventuelle imputation d'un crédit d'impôt au titre de la retenue à la source française sur l'impôt due sur les dividendes au Royaume-Uni.

#### *Cession des Actions Eutelsat*

##### *Actionnaires d'Eutelsat soumis à l'impôt britannique sur les plus-values*

Une cession ou une cession réputée d'Actions Eutelsat par un actionnaire d'Eutelsat personne physique peut donner lieu à une plus-value imposable (ou à une perte déductible) aux fins de l'imposition des plus-values au Royaume-Uni, en fonction des circonstances et sous réserve de toute exonération ou abattement disponible. L'abattement annuel au titre de l'imposition sur les plus-values au Royaume-Uni (qui est de 6 000 GBP pour les personnes physiques au cours de l'année fiscale 2023-2024) sera disponible pour exonérer toute plus-value imposable, pour autant qu'il n'ait pas déjà été utilisé par l'actionnaire d'Eutelsat personne physique.

Le taux de l'imposition sur les plus-values au Royaume-Uni sera généralement de 20 % pour les contribuables soumis au taux supérieur ou au taux supplémentaire (pour l'année fiscale 2023-2024). Dans le cas où le total des plus-values imposables et, de façon générale, le total du revenu imposable généré au cours d'une année d'imposition, après toutes les déductions admissibles, tombe en dessous du seuil du taux supérieur de l'impôt sur le revenu, le taux de l'impôt sur les plus-values britannique sera généralement de 10% (pour l'année d'imposition 2023-2024).

##### *Actionnaires d'Eutelsat soumis à l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni*

Une cession ou une cession réputée d'Actions Eutelsat peut donner lieu à une plus-value imposable (ou à

une perte déductible) aux fins de l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni (dont le taux est actuellement de 25 %), en fonction des circonstances et sous réserve de toute exonération ou abatement disponible.

#### *Conséquences de l'imposition française sur les plus-values*

Les conséquences de l'imposition française sur les plus-values sur les cessions d'Actions Eutelsat par des actionnaires d'Eutelsat résidant au Royaume-Uni sont décrites au paragraphe 8.3.4.2 (*Fiscalité française*) du présent Document d'Exemption.

Lorsqu'un impôt est dû en France sur une plus-value réalisée lors de la cession d'Actions Eutelsat, les actionnaires d'Eutelsat résidant au Royaume-Uni sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal afin de déterminer les implications fiscales françaises et britanniques applicables à leur situation particulière, notamment en ce qui concerne l'éventuelle imputation d'un crédit d'impôt au titre de l'impôt français sur les plus-values sur l'impôt sur les plus-values au Royaume-Uni.

#### *Droit de timbre et SDRT au Royaume-Uni*

Les propos suivants concernant le droit de timbre et les droits complétant le droit de timbre (« **SDRT** ») britanniques s'appliquent indépendamment du fait qu'un actionnaire d'Eutelsat réside ou non au Royaume-Uni et sont destinés à servir de guide en ce qui concerne la situation générale du droit de timbre et du SDRT britanniques uniquement. Les propos suivants ne s'appliquent pas aux personnes telles que les courtiers, les négociants ou les intermédiaires qui achètent des valeurs mobilières dans des circonstances spécifiques.

#### *Émission d'Actions Eutelsat*

Aucun droit de timbre ni SDRT britanniques ne sont normalement dus lors de l'émission d'Actions Eutelsat.

#### *Transfert des Actions Eutelsat*

Le droit de timbre britannique sera en principe dû sur tout instrument de transfert d'Actions Eutelsat qui est exécuté au Royaume-Uni ou qui se rapporte à tout bien situé, ou toute question ou chose faite ou à faire, au Royaume-Uni.

Tout accord de transfert d'Actions Eutelsat ne devrait pas être soumis au SDRT britannique, à condition que les Actions Eutelsat ne soient inscrites dans aucun registre tenu au Royaume-Uni ou associées à des actions émises ou levées par une société constituée au Royaume-Uni.

#### *8.3.4.2 Fiscalité française*

Les propos qui suivent sont uniquement destinés à servir de guide général pour certaines situations fiscales en France, ne prétendent pas être une analyse complète de l'ensemble des potentielles conséquences fiscales françaises au titre de l'acquisition, de la détention et/ou de la cession d'Actions Eutelsat et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal.

Les règles dont il est fait mention ci-après sont basées sur les lois et réglementations fiscales actuellement en vigueur en France et appliquées par les autorités fiscales françaises, et sont susceptibles d'être modifiées, éventuellement avec effet rétroactif, ou de faire l'objet d'une interprétation différente. Ce résumé n'est fourni qu'à titre d'information générale et n'aborde pas toutes les conséquences fiscales françaises qui pourraient concerner certains actionnaires d'Eutelsat au regard de leur situation particulière. De plus, ce résumé n'aborde aucune incidence fiscale française en matière de succession ou de donation.

Les propos qui suivent ne tiennent pas compte de la situation fiscale de certaines catégories d'actionnaires d'Eutelsat soumises à des règles particulières.

Il est conseillé aux acquéreurs potentiels des Actions Eutelsat de consulter leurs propres conseillers fiscaux indépendants et qualifiés sur les incidences fiscales françaises relatives à tout investissement, propriété et cession des Actions Eutelsat compte tenu de leur situation particulière.

### ***Détention d'Actions Eutelsat***

#### *Dividendes sur les Actions Eutelsat*

#### *Actionnaires d'Eutelsat soumis à l'impôt sur le revenu en France*

Les paragraphes ci-après s'appliquent aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du CGI, agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé et qui : (i) ne détiennent pas d'actions dans Eutelsat par le biais d'un plan d'épargne en actions ; (ii) ne détiennent pas leurs actions dans le cadre d'un plan d'épargne salariale ou d'un plan d'intéressement ; (iii) n'ont pas inscrit leurs actions à l'actif de leur bilan commercial ; et (iv) ne réalisent pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée à titre professionnel.

#### *Impôt anticipé sur le paiement des dividendes*

Lors du versement de dividendes, sous réserve de certaines exceptions et notamment de celles visées ci-après, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont, en principe, soumises à un prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu (« PFNL ») de 12,8 %. Ce PFNL est effectué par l'établissement payeur des dividendes s'il est établi en France. Lorsque l'établissement payeur est établi hors de France, le PFNL est payé au plus tard le quinzième jour du mois suivant le versement du dividende, soit par : (i) le contribuable lui-même; ou (ii) l'établissement payeur lorsque celui-ci : a) est établi dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre pays membre de l'EEE ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales; et b) a été mandaté à cet effet par le contribuable.

Toutefois, dans les cas où l'établissement payeur des dividendes est établi en France, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'année N-2, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 du CGI, est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, ou à 75 000 € pour les couples soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés du PFNL dans les conditions prévues à l'article 242 *quater* du CGI, c'est-à-dire en produit à l'établissement payeur, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du versement des dividendes, une attestation sur l'honneur indiquant que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition émis au titre des revenus de l'avant- dernière année précédant celle du paiement est inférieur aux seuils de revenu imposable précités. Les contribuables qui acquièrent des actions après la date limite de dépôt de la demande d'exonération susmentionnée peuvent néanmoins déposer cette demande d'exonération auprès de leur établissement payeur au moment de l'acquisition de leurs actions, conformément au paragraphe 320 du Bulletin officiel des finances publiques BOI-RPPM-RCM-30-20-10 du 6 juillet 2021.

Lorsque l'établissement payeur est établi hors de France, seules les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 du CGI, est égal ou supérieur aux seuils mentionnés au paragraphe précédent sont soumises au PFNL (article 117 *quater* du CGI).

Par ailleurs, lors de leur versement, les dividendes sont également soumis, sous réserve de certaines exceptions, aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Ces prélèvements sociaux se décomposent comme suit : (i) la contribution sociale généralisée (« CSG ») au taux de 9,2% (articles L. 136-7 et L. 136-8 du Code de la sécurité sociale) ; (ii) la contribution au remboursement de la dette sociale au taux de 0,5% (articles 16 et 19 de l'ordonnance n ° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale) ; et (iii) un prélèvement de solidarité au taux de 7,5% (article 235 *ter* du CGI). Les prélèvements sociaux sont perçus selon les mêmes règles que le PFNL.

En outre, quel que soit le lieu de la résidence fiscale du bénéficiaire, les dividendes versés hors de France

dans des États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du CGI (« **ETNC** »), autres que ceux mentionnés au paragraphe 2 du 2 *bis* dudit article 238-0 A, sont soumis à une retenue à la source de 75 % sauf si le débiteur apporte la preuve que la distribution de ces produits dans cet ETNC n'a ni pour objet ni pour effet de permettre, dans un but de fraude fiscale, leur localisation dans un tel ETNC (articles 119 *bis*, 2° et 187 du CGI). La liste des ETNC est publiée par arrêté ministériel et mise à jour annuellement. Les dispositions du CGI renvoyant à l'article 238-0 A du même code s'appliquent aux États ou territoires ajoutés à cette liste à compter du premier jour du troisième mois suivant la publication de l'arrêté ministériel. La loi n° 2018-898 relative à la lutte contre la fraude fiscale, publiée au Journal Officiel du 24 octobre 2018 a étendu le champ d'application de ces règles anti-abus par : (i) la suppression de l'exclusion spécifique des États membres de l'UE ; et (ii) l'extension de cette liste aux États et territoires figurant sur la liste noire publiée par le Conseil de l'UE le 5 décembre 2017, laquelle est susceptible d'être modifiée à tout moment.

Aux termes de l'arrêté ministériel du 3 février 2023 modifiant l'arrêté ministériel du 12 février 2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du CGI, la liste de des ETNC à la date du présent Document d'Exemption est composée des États et territoires suivants (autres que ceux mentionnés à l'alinéa 2 *bis* dudit article 238-0 A du CGI) : Anguilla, les Bahamas, les Îles Vierges britanniques, le Panama, les Seychelles, les Îles Turques-et-Caïques et Vanuatu.

### *Imposition définitive*

Lors de l'imposition définitive, les dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu (après imputation du PFNL) à un taux forfaitaire de 12,8% (« **PFU** ») ou sur option irrévocable du contribuable couvrant l'ensemble des revenus entrant dans le champ du PFU, au barème progressif (article 200 A du CGI). Cette option, expresse et irrévocable, doit être formulée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus.

En cas d'option pour le barème progressif, les dividendes peuvent (sous certaines conditions) être réduits, pour le calcul du montant de l'impôt sur le revenu, d'un abattement égal à 40 % de leur montant brut (article 158 du CGI). Par ailleurs, en cas d'option pour le barème progressif, la CSG est admise en déduction du revenu global imposable de l'année de son paiement à hauteur de 6,8 % (article 154 *quinquies* du CGI).

Les actionnaires d'Eutelsat sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer l'applicabilité potentielle des exceptions au PFNL ainsi que, le cas échéant, la manière dont le PFNL peut être imputé sur le montant de leur impôt sur le revenu.

En outre, les contribuables dont les revenus dépassent des seuils spécifiques sont soumis à une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, telle que décrite au présent paragraphe 8.3.4.2.

### *Actionnaires d'Eutelsat soumis à l'impôt sur les sociétés en France*

Les dividendes versés par Eutelsat aux actionnaires d'Eutelsat personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont en principe inclus dans leur résultat imposable et soumis à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 25%, majoré, le cas échéant, d'une contribution sociale égale à 3,3% de l'impôt sur les sociétés.

Certains actionnaires d'Eutelsat personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés peuvent bénéficier du régime des sociétés mères et filiales, sous réserve de certaines conditions et sur option. En vertu de ce régime, les dividendes perçus peuvent être exonérés d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part pour frais et charges d'un montant forfaitaire de 5 % du produit total des participations (sous réserve de certaines exceptions). Pour bénéficier de ce régime, les actions doivent : (i) revêtir la forme nominatives ou être déposées ou inscrites sur un compte tenu par un intermédiaire habilité ; (ii) représenter au moins 5 % du capital social d'Eutelsat ou, si ce seuil n'est pas atteint, 2,5 % du capital social d'Eutelsat et 5 % des droits de vote d'Eutelsat, sous réserve que l'actionnaire soit contrôlé par un ou plusieurs organismes à but non lucratif (visés au 1 *bis* de l'article 206 du CGI) ; et (iii) être conservées pendant une période de deux ans lorsque les titres représentent au moins 5 % du capital social d'Eutelsat ou cinq ans lorsque les titres représentent 2,5 % du capital et 5 % des droits de vote d'Eutelsat (articles

145 et 216 du CGI).

Nonobstant ce qui précède, les dividendes versés hors de France dans un ETNC autre que ceux mentionnés au paragraphe 2 du 2 *bis* de l'article 238-0 A du CGI, sont soumis à une retenue à la source de 75% sauf si le débiteur apporte la preuve que les distributions de ces produits dans cet ETNC n'ont ni pour objet ni pour effet de permettre, dans un but de fraude fiscale, leur localisation dans un tel ETNC (articles 119 *bis* 2° et 187 du CGI).

Enfin, les sociétés remplissant certaines conditions de chiffre d'affaires et de capital social prévues aux articles 219, I, b et 235 *ter* ZC du CGI peuvent bénéficier d'un taux réduit d'impôt sur les sociétés de 15% sur une partie de leurs bénéfices imposables, ainsi que d'une exonération de la contribution sociale de 3,3%.

Il est précisé que certains des seuils mentionnés ci-dessus suivent des règles spécifiques si le contribuable est membre d'un groupe d'intégration fiscale. Les actionnaires d'Eutelsat sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer le régime fiscal applicable à leur situation particulière.

#### *Actionnaires d'Eutelsat ayant leur résidence fiscale hors de France*

Sous réserve des conventions fiscales applicables, les dividendes payés par une société française à des actionnaires non-résidents sont généralement soumis à la retenue à la source française à un taux de :

- 12,8 % lorsque le bénéficiaire est une personne physique ; et
- 25 % dans les autres cas.

Toutefois, les dividendes versés hors de France dans un ETNC autre que ceux mentionnés au paragraphe 2 du 2 *bis* de l'article 238-0 A du CGI sont soumis à une retenue à la source de 75% sauf si le débiteur apporte la preuve que les distributions de ces produits dans cet ETNC n'ont ni pour objet ni pour effet de permettre, dans un but de fraude fiscale, leur localisation dans un tel ETNC (articles 119 *bis* 2° et 187 du CGI).

La retenue à la source susmentionnée ne s'applique pas aux actionnaires suivants :

- les personnes morales qui sont les bénéficiaires effectifs des dividendes :
  - dont le siège de direction effective est situé dans un État membre de l'UE ou dans un autre pays membre de l'EEE qui a conclu avec la France une convention d'élimination des doubles impositions comportant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales et qui n'est pas considérée, aux termes d'une convention en matière de double imposition conclue avec un État tiers, comme ayant sa résidence fiscale en dehors de l'UE ou de l'EEE ; et
  - qui revêtent l'une des formes énumérées à l'annexe I, partie A, de la directive 2011/96/UE du Conseil du 30 novembre 2011 concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'États membres différents ou sous une forme équivalente lorsque la société a son siège de direction effective dans un État partie à l'accord sur l'EEE ; et
  - qui ont détenu directement et pendant une période ininterrompue minimum de deux ans au moins 10 % (ou 5 % lorsque ces personnes morales détiennent des participations qui remplissent les conditions énoncées à l'article 145 du CGI et n'ont pas la possibilité d'imputer la retenue à la source sur l'impôt sur les sociétés supporté localement) du capital social de la personne morale versant les dividendes, ou qui se sont engagées à conserver cette participation pendant une période ininterrompue minimum de deux ans et ont désigné un représentant qui sera responsable du paiement de la retenue à la source en cas de non-respect de cet engagement ; et

- qui sont assujetties à l'impôt sur les sociétés dans l'État membre de l'Union ou dans le pays partie à l'accord EEE où elles ont leur siège de direction effective, sans possibilité d'option ou d'exonération,
- étant précisé que cette exonération ne s'applique pas aux dividendes versés en vertu d'un montage ou d'une série de montages qui, ayant été mis en place pour obtenir, à titre d'objectif principal ou au titre d'un des objectifs principaux, un avantage fiscal allant à l'encontre de l'objet ou de la finalité de l'article 119 ter du CGI, n'est pas authentique compte tenu de l'ensemble des faits et circonstances pertinents (article 119 ter du CGI) ; ou
- les personnes morales qui peuvent prouver au débiteur ou à la personne qui verse le dividende que, pour l'exercice au cours duquel elles reçoivent ce dividende, elles remplissent les conditions suivantes :
  - leur siège de direction effective et, le cas échéant, l'établissement stable dans les revenus duquel la distribution est incluse, sont situés dans un État membre de l'UE ou dans un autre pays ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales ;
  - leur résultat fiscal ou, le cas échéant, celui de l'établissement stable dans le résultat duquel la distribution est incluse est déficitaire (ledit revenu étant calculé conformément à la réglementation de l'État ou du territoire dans lequel se situe leur siège de direction effective ou l'établissement stable) ; et
- elles font l'objet, à la date de la distribution, d'une procédure d'insolvabilité comparable à celles visées à l'article L. 640-1 du Code de commerce ou, en l'absence d'une telle procédure, sont, à cette date, insolvable et leur recouvrement est manifestement impossible (article 119 *quinquies* du CGI) ; ou
- les organismes de placement collectif de droit étranger qui sont situés dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre pays ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales et qui : (i) lèvent des capitaux auprès d'un certain nombre d'investisseurs en vue de les investir conformément à une politique d'investissement définie ; et (ii) ont des caractéristiques similaires à celles des organismes français de placement collectif répondant aux conditions énoncées à l'article 119 *bis*, 2° du CGI et dans le Bulletin Officiel des Finances Publiques BOI-RPPM-RCM-30-30-20-70 du 6 octobre 2021.

En outre, l'article 235 *quater* du CGI prévoit une possibilité de restitution temporaire de la retenue à la source ainsi qu'un mécanisme de report d'imposition applicable aux actionnaires qui sont des personnes morales ou des organismes : (i) dont le résultat fiscal est déficitaire au titre de l'exercice au cours duquel le dividende est perçu ; (ii) dont le siège social ou l'établissement stable dans le résultat duquel les revenus et profits sont inclus est situé : (a) dans un État membre de l'Union européenne ; (b) dans un autre membre de l'EEE qui n'est pas un ETNC et qui a conclu une convention d'assistance administrative avec la France en vue de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales ainsi qu'une convention d'assistance mutuelle en matière de recouvrement ayant une portée similaire à celle prévue par la directive 2010/24/UE du Conseil du 16 mars 2010 ; ou (iii) dans un État non membre de l'UE ni membre de l'EEE mais qui a conclu les conventions susmentionnées avec la France, sous réserve que cet État ne soit pas un ETNC et que la participation détenue dans la société distributrice ne soit pas de nature à permettre au bénéficiaire de participer de manière effective à la gestion ou au contrôle de cette société ou de cet organisme ; et (c) qui respecte les obligations déclaratives énoncées à l'article 235 *quater* du CGI. La restitution temporaire et le report d'imposition prennent fin au titre de l'exercice au cours duquel l'actionnaire concerné redevient bénéficiaire, ainsi que dans les cas énoncés à l'article 235 *quater* du CGI.

Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence, telle qu'éventuellement modifiée par la convention fiscale internationale signée

entre la France et cet État.

### ***Cession des Actions Eutelsat***

#### *Actionnaires d'Eutelsat soumis à l'impôt sur les plus-values*

Les paragraphes ci-après s'appliquent aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du CGI, agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé et qui : (i) ne détiennent pas d'actions dans Eutelsat au titre d'un plan d'épargne en actions ; (ii) ne détiennent pas leurs actions dans le cadre d'un plan d'épargne salariale ou d'un plan d'intéressement ; (iii) n'ont pas inscrit leurs actions à l'actif de leur bilan commercial ; et (iv) ne réalisent pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée à titre professionnel.

Les plus-values nettes réalisées par les personnes physiques résidentes fiscales françaises lors de la cession des Actions Eutelsat sont soumises à l'impôt sur le revenu au taux du PFU décrit ci-dessus ou, sur option irrévocable du contribuable couvrant l'ensemble des revenus entrant dans le champ du PFU, au barème progressif (article 200 A du CGI).

Ces plus-values sont également soumises aux prélèvements sociaux à un taux de 17,2 %. En cas d'option pour le barème progressif, la CSG est admise en déduction du revenu global imposable de l'année de son paiement à hauteur de 6,8 % (article 154 *quinquies* du CGI).

Les actionnaires d'Eutelsat disposant de moins-values reportables ou qui réalisent une moins-value lors de la vente des Actions Eutelsat sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel pour déterminer la façon dont ces pertes peuvent être utilisées.

En règle générale, les moins-values constatées au cours d'une année donnée ne sont imputables que sur les plus-values de même nature et imposables au cours de la même année. Les moins-values nettes, s'il en existe, peuvent être imputées sur les plus-values de même nature réalisées au cours des dix années suivantes (article 150-0 D, II du CGI).

#### *Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus*

Une contribution exceptionnelle peut être applicable aux contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu dont le revenu fiscal de référence dépasse un certain montant. Cet impôt est calculé sur la base des taux suivants :

- 3 % sur la partie du revenu fiscal de référence supérieure à 250 000 € et inférieure ou égale à 500 000 € pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés, et sur la partie du revenu fiscal de référence supérieure à 500 000 € et inférieure ou égale à 1 000 000 € pour les couples soumis à une imposition commune ; et
- 4 % sur la partie du revenu fiscal de référence supérieure à 500 000 € pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés, et sur la partie du revenu fiscal de référence supérieure à 1 000 000 € pour les couples soumis à une imposition commune.

Le revenu fiscal de référence du foyer fiscal susvisé est défini conformément aux dispositions de l'article 1417, IV du CGI, sans qu'il ne soit fait application des règles de quotient définies à l'article 163-0 A du CGI.

#### *Actionnaires d'Eutelsat soumis à l'impôt sur les sociétés en France*

Les plus-values nettes réalisées par les actionnaires d'Eutelsat qui sont des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés lors de la vente des Actions Eutelsat seront en principe incluses dans le résultat imposable à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 25 %, majoré, le cas échéant, d'une contribution sociale égale à 3,3 % de l'impôt sur les sociétés.

Les sociétés remplissant les conditions de revenus et de capital prévues aux articles 219, I, b et 235 *ter* ZC du CGI peuvent bénéficier d'un taux réduit d'impôt sur les sociétés de 15% sur une partie de leurs bénéfices imposables ainsi que d'une exonération de la contribution sociale de 3,3%.

Nonobstant ce qui précède, la plus-value réalisée lors de la cession des Actions Eutelsat peut être exonérée de l'impôt sur les sociétés si elle porte sur des actions : (i) ayant la nature de titres de participations au sens de l'article 219, I-a *quinquies* du CGI ; et (ii) détenues depuis au moins deux ans (régime des plus-values à long terme). Un montant forfaitaire égal à 12% du montant brut de la plus-value doit en principe être inclus dans le résultat imposable du cédant (articles 39 *duodecies* et 219, I-a *quinquies* du CGI).

Les actionnaires d'Eutelsat sont invités à consulter leur conseiller fiscal pour prendre connaissance du régime d'imposition applicable à leur situation particulière.

#### *Actionnaires d'Eutelsat ayant leur résidence fiscale hors de France*

Les plus-values réalisées par des personnes physiques ou morales actionnaires non-résidentes de France ne sont, en principe, pas imposables en France (article 244 *bis* C du CGI).

Toutefois, sous réserve de la convention fiscale applicable, ces plus-values sont imposables en France lorsque le cédant :

- a détenu directement ou indirectement, avec son groupe familial (conjoint, ascendants et descendants), à un moment quelconque au cours des cinq années précédant le transfert, plus de 25 % des droits sur les bénéfices de la société, auquel cas l'impôt est fixé : (i) au taux normal de l'impôt sur les sociétés lorsqu'il est dû par une personne morale ou un organisme quelle que soit sa forme ; ou (ii) à 12,8% lorsqu'il est dû par une personne physique ; ou
- est résident, établi ou constitué dans un ETNC autre que ceux mentionnés au paragraphe 2 de la section 2 *bis* de l'article 238-0 A du CGI (quel que soit le pourcentage de droits détenus dans les bénéfices de la société), auquel cas la retenue est fixée à 75%, à moins que le cédant ne prouve que les opérations auxquelles correspondent de tels bénéfices n'ont pas pour principal objet et principal effet de les localiser dans un ETNC (article 244 *bis* B du CGI).

Les personnes morales, dont le siège social est situé dans un État membre de l'UE, de l'EEE ou dans un pays ou territoire ayant conclu avec la France une convention fiscale comportant une clause d'assistance administrative pour l'échange d'informations en vue de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, peuvent bénéficier d'une restitution partielle correspondant à l'impôt sur les plus-values perçu en sus de l'impôt sur les sociétés qui aurait été dû si elles avaient été résidentes françaises, à condition que ces personnes morales ne participent pas de manière effective à la gestion ou au contrôle de la société dont les titres font l'objet de la vente ou du rachat.

#### ***Taxe sur les transactions financières et droits d'enregistrement français***

##### *Taxe française sur les transactions financières (« TTF française »)*

Conformément à l'article 235 *ter* ZD du CGI, sous réserve de certaines exonérations, les achats de titres de capital et d'instruments similaires émis par une société française cotée sur un marché réglementé de l'UE ou sur un marché réglementé étranger formellement reconnu par l'AMF sont soumis à la TTF française au taux de 0,3% sur le prix d'achat de ces titres, à condition que la capitalisation boursière de l'émetteur dépasse 1 milliard d'euros au 1er décembre de l'année précédant l'année d'imposition. Une liste des sociétés entrant dans le champ de la TTF française est publiée chaque année par l'administration fiscale. Conformément au Règlement BOI-ANX-000467-21/12/2022 publié le 21 décembre 2022, la capitalisation boursière d'Eutelsat dépassait 1 milliard d'euros au 1er décembre 2022 ; par conséquent, Eutelsat est incluse dans cette liste, bien qu'il ne puisse être exclu que cette liste soit modifiée à l'avenir.

La TTF française est en principe collectée par le prestataire de services d'investissement défini à l'article

L. 321-1 du code monétaire et financier, sauf lorsque l'acquisition a eu lieu sans y recourir, auquel cas la taxe est liquidée et due par l'établissement agissant en qualité de teneur de compte conservateur au sens de l'article L. 321-2 du code monétaire et financier.

Sous réserve de toute exonération, le transfert des Actions Eutelsat devrait être soumis à la TTF française à un taux de 0,3%. La souscription des Actions Nouvelles devrait toutefois être exonérée de la TTF française.

Les acquisitions d'actions ou d'instruments assimilés soumis à cette taxe sont exonérées du droit d'enregistrement prévu par l'article 726 du CGI.

Il est conseillé aux actionnaires potentiels d'Eutelsat de consulter leurs conseillers fiscaux pour connaître les conséquences de la TTF française.

#### *Droits d'enregistrement français*

En vertu de l'article 726 du CGI, aucun droit d'enregistrement n'est dû en France sur la cession d'actions d'une société cotée qui a son siège social en France, à moins que la vente ne soit constatée dans un acte signé en France ou à l'étranger.

Si elle est constatée dans un acte, et si elle n'est pas soumise à la TTF française, la vente des actions devrait être soumise à un droit d'enregistrement au taux de 0,1% sur la base du montant le plus élevé du prix de vente ou de la valeur vénale des actions, sous réserve de certaines exceptions prévues par le II de l'article 726 du CGI. Conformément à l'article 1712 du CGI, le droit d'enregistrement est dû si la vente est constatée par un acte (et non soumise à la TTF française) et sera supportée par le cessionnaire (sauf stipulation contractuelle contraire). Toutefois, en vertu des articles 1705 et suivants du CGI, toutes les parties à l'acte seront solidairement tenues envers l'administration fiscale du paiement des droits d'enregistrement.

#### **8.3.5 Description des principales stipulations des Statuts d'Eutelsat et du Règlement Intérieur d'Eutelsat immédiatement après la Réalisation**

Le présent paragraphe 8.3.5 du présent Document d'Exemption décrit les principales stipulations des nouveaux Statuts d'Eutelsat et du nouveau Règlement Intérieur d'Eutelsat, tels qu'ils seront applicables immédiatement après la Réalisation

#### **Objet social**

Eutelsat a pour objet en France et à l'étranger :

- la fourniture de capacité de Secteur Spatial, de systèmes et de services de communications par satellite. A cette fin, Eutelsat entreprend toutes activités liées à la conception, la mise au point, la construction, la mise en place, l'exploitation et l'entretien de son Secteur Spatial et de ces systèmes et services satellitaires ;
- et plus généralement la participation à toute entreprise ou société créée ou à créer ainsi que toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou autres, se rattachant, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, et de nature à favoriser, directement ou indirectement, les buts poursuivis par Eutelsat, son expansion dans d'autres domaines, son développement et son patrimoine social.

L'expression « Secteur Spatial » désigne un ensemble de satellites de télécommunications, ainsi que les installations de poursuite, de télémessure, de télécommande, de contrôle, de surveillance et les autres équipements associés, nécessaires au fonctionnement de ces satellites.

#### **Mission et pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité d'Eutelsat et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires d'Eutelsat et dans la limite de l'objet social, il délibère et règle par ses délibérations toute question intéressant la bonne marche d'Eutelsat et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration s'efforce de promouvoir la création de valeur à long terme en prenant en compte les aspects sociaux et environnementaux des activités d'Eutelsat.

Dans les rapports avec les tiers, Eutelsat est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration veille à la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence. Il reçoit toutes les informations nécessaires à cet effet. Le Conseil d'Administration veille également à ce que les mandataires sociaux mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité, notamment en ce qui concerne la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des organes de gouvernance d'Eutelsat.

#### ***Assemblées des actionnaires d'Eutelsat et convocations***

Les décisions collectives des actionnaires d'Eutelsat sont prises en assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat, conformément à la loi. Toute assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat dûment constituée représente l'universalité des actionnaires d'Eutelsat.

Les délibérations des assemblées générales des actionnaires d'Eutelsat obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les assemblées générales d'actionnaires d'Eutelsat sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi et les règlements.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les actionnaires d'Eutelsat justifient du droit de participer aux assemblées générales des actionnaires d'Eutelsat conformément à la réglementation applicable.

Si un actionnaire d'Eutelsat n'est pas en mesure d'assister personnellement à l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat, il peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par toute personne de son choix, ou
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à Eutelsat sans indication de mandataire,

dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

L'intermédiaire qui a satisfait aux dispositions légales en vigueur peut, en vertu d'un mandat général de gestion des titres, transmettre pour une assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions n'ayant pas son domicile sur le territoire français.

Les actionnaires d'Eutelsat peuvent, dans les conditions fixées par la loi et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote à distance concernant toute Assemblée, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration, par des moyens électroniques de télécommunication jusqu'à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'assemblée générale des Actionnaires Eutelsat. Les modalités d'envoi sont précisées par le Conseil d'Administration dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Les assemblées générales des actionnaires d'Eutelsat sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Vice-Président, ou si le Vice-Président est absent, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'Administration. A défaut, l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat présents, et acceptant ces fonctions, qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne également le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires d'Eutelsat.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi et les règlements.

Les délibérations des assemblées générales des actionnaires d'Eutelsat sont prises dans les conditions de majorité prévues par la loi.

Sont également réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée générale actionnaires d'Eutelsat par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

### ***Droits et obligations attachés aux Actions Eutelsat***

Les Actions Eutelsat sont indivisibles à l'égard d'Eutelsat.

Faisant application des dispositions de l'article L. 225-123 alinéa 3 du Code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat du 7 novembre 2014 a confirmé que chaque Action Eutelsat donne droit à une seule voix au sein des assemblées générales des actionnaires d'Eutelsat.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales, à condition que l'usufruitier ne soit pas privé du droit de voter les décisions concernant les bénéficiaires ; dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance d'Eutelsat par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social. Eutelsat sera tenue de respecter cette convention pour toute assemblée qui se réunirait 5 jours au moins après réception de la notification de ladite convention.

Même privé du droit de vote, le nu-propiétaire d'actions a toujours le droit de participer aux assemblées générales des actionnaires d'Eutelsat.

En application de l'article 11 des Statuts, chaque Action Eutelsat donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéficiaires, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts d'Eutelsat et aux résolutions régulièrement prises par l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs Actions Eutelsat pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'Actions Eutelsat isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

### ***Droits au dividende et distribution en nature***

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf (9) mois après la fin de l'exercice.

L'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire d'Eutelsat, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par les commissaires aux comptes fait apparaître qu'Eutelsat, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des Statuts d'Eutelsat, a réalisé un bénéfice, le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi qu'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa.

### ***Rachat et préférence***

A la date du présent Document d'Exemption, toutes les Actions Eutelsat ont les mêmes droits et préférences.

### ***Emission d'Actions Eutelsat supplémentaires***

Il n'existe aucune restriction à l'émission des Actions Nouvelles.

### ***Cession des Actions Eutelsat***

Les Actions Eutelsat sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à inscription en compte dans les conditions légales et réglementaires.

Les Actions Eutelsat sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires.

La transmission des Actions Eutelsat, quelle que soit leur forme, s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Outre les obligations légales d'information de franchissement de seuil ou de déclaration d'intention, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que

ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'Actions Eutelsat représentant une fraction égale à 1 % du capital et/ou des droits de vote de la Société, doit informer cette dernière du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont attachés, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, ou par tout autre moyen équivalent pour les actionnaires ou porteurs de titres résidant hors de France, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil. Cette information est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 1 % du capital ou des droits de vote sans limitation. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédée devient inférieure à un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote. À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont, à la demande, consignées dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'Eutelsat, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 1 %, privées du droit de vote pour toute assemblée générale d'actionnaires d'Eutelsat qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

En outre, comme indiqué au paragraphe 3.2.1.5 c) (*Pacte Eutelsat*) du présent Document d'Exemption, les Apporteurs Principaux, BPI et FSP sont tenus de conserver leurs Actions Eutelsat pendant une période de six (6) mois, sous réserve de certaines exceptions.

### ***Nombre d'Administrateurs***

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi. Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Eutelsat.

### ***Révocation, démission, qualification et retraite des Administrateurs***

La durée des fonctions des Administrateurs est de quatre (4) années. Toutefois, toute Assemblée générale peut procéder à des nominations ou renouvellements d'Administrateurs pour une durée inférieure afin de permettre un renouvellement par roulement du Conseil d'Administration. Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Le Conseil d'Administration prendra les mesures appropriées pour se conformer aux recommandations du Code de Gouvernance en ce qui concerne sa composition et celle de ses comités.

Si un siège d'Administrateur devient vacant entre deux assemblées générales des actionnaires d'Eutelsat, le Conseil d'Administration peut procéder, conformément aux dispositions légales et réglementaires, à des nominations à titre provisoire. L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les nominations d'Administrateurs faites par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Eutelsat. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil d'Administration n'en demeurent pas moins valables. L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil d'Administration le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette limite est atteinte, le mandat de l'Administrateur le plus âgé viendra automatiquement à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à approuver les comptes d'Eutelsat et se tenant postérieurement à la date à laquelle l'Administrateur le plus âgé aura atteint l'âge précité.

Chaque Administrateur (et son représentant permanent si cet Administrateur est une personne morale) ne doit pas être : (i) visé par, ou soumis à des réglementations en matière de sanctions ; ou (ii) impliqué dans une activité qui serait interdite par les réglementations en matière de sanctions.

### *Administrateurs indépendants*

Au moins 50 % des Administrateurs doivent être indépendants. Un Administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'est pas dans une position susceptible de soulever un risque de conflit d'intérêts, qui pourrait affecter son jugement professionnel. Pour évaluer l'indépendance d'un Administrateur, le Conseil d'Administration prend en considération les critères prévus par le Règlement Intérieur d'Eutelsat.

### *Parité hommes-femmes, nationalités*

En ce qui concerne la parité hommes-femmes, la proportion d'Administrateurs de sexe féminin et masculin doit être d'au moins 40 % des Administrateurs, comme l'exige la loi française. La composition du Conseil d'Administration doit refléter une diversité de nationalités.

### *Participation minimale des Administrateurs*

Chaque Administrateur (à l'exclusion du représentant permanent d'une personne morale Administrateur) doit détenir 2.000 Actions Eutelsat ; si tel n'est pas le cas au moment de sa nomination, l'Administrateur concerné utilisera le produit de sa rémunération d'Administrateur pour acquérir des Actions Eutelsat.

### *Décisions soumises à l'approbation préalable du Conseil d'Administration*

Sous réserve des pouvoirs expressément réservés aux assemblées générales des actionnaires d'Eutelsat, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant Eutelsat ou le fonctionnement du Groupe Eutelsat. Conformément au Règlement Intérieur d'Eutelsat, certaines décisions prises par le Directeur général, tout Directeur général délégué et tout dirigeant habilité nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'Administration, telles que :

- **Plan stratégique** : le plan à cinq (5) ans a pour objet de fixer les objectifs du Groupe Eutelsat et de définir les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs, ainsi que les prévisions financières et d'activité du Groupe Eutelsat. Ce plan à cinq (5) ans du Groupe Eutelsat, ainsi que toute opération ayant un impact significatif sur la structure ou la stratégie d'Eutelsat, est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration ;
- **Budget** : le budget annuel consolidé du Groupe Eutelsat, qui fixe les objectifs financiers et budgétaires pour l'année à venir, est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration au début de chaque exercice ;
- **Investissements** : toute dépense d'investissement ou opération d'acquisition ou de prise de participation dans le capital d'une autre société pour un montant (i) supérieur à 50 millions d'euros, si l'opération concernée est inscrite au budget annuel du Groupe Eutelsat ou à son plan stratégique, ou (ii) supérieur à 25 millions d'euros, si elle n'est pas inscrite au budget annuel du Groupe Eutelsat ;
- **Engagements financiers** : (i) tout prêt, facilité de crédit, accord de financement ou de refinancement qui n'est pas expressément inclus dans le budget annuel du Groupe Eutelsat. Cette autorisation n'est pas requise pour toute opération ou groupe d'opérations d'un montant inférieur à 100 millions d'euros au cours d'un exercice donné et cette faculté est limitée à deux opérations et/ou groupes d'opérations au cours d'un exercice donné et (ii) tout prêt ou cession d'actifs de la Société, ou toute autre forme de transfert d'actifs d'un montant supérieur à 50 millions d'euros qui n'est pas expressément inclus dans le budget annuel du Groupe Eutelsat ;
- **Comptes semestriels et annuels** : les comptes semestriels et annuels ainsi que les comptes consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration ; et
- **Cadres Dirigeants du Groupe Eutelsat** : l'approbation préalable du Conseil d'Administration est requise pour : (i) la nomination du Président, du Vice-Président et/ou du Directeur général et l'approbation des conditions de rémunération associées ; et (ii) la nomination de tout Directeur

général délégué proposé par le Directeur général et l'approbation des conditions de rémunération associées.

### ***Comités du Conseil d'Administration***

Le Conseil d'Administration peut créer, sur une base ad hoc ou permanente, des comités internes et définir leur président, leurs membres, leurs missions et leurs modalités de fonctionnement.

A l'issue du Rapprochement, le Conseil d'Administration est assisté dans ses travaux par les comités suivants :

- Comité d'Audit, Risques et Conformité ;
- Comité des Nominations et de la Gouvernance ;
- Comité des Rémunérations ;
- Comité Stratégique ; et
- Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Chacun des comités est présidé par un administrateur indépendant. Les règles de ces comités seront prévues dans le Règlement Intérieur d'Eutelsat qui sera adopté à la Date de Réalisation, et dont les principales dispositions sont exposées ci-dessous.

#### *Comité d'Audit, Risques et Conformité*

Le rôle du Comité d'Audit, Risques et Conformité est notamment :

- d'assister le Conseil d'Administration dans l'examen des projets de comptes semestriels et annuels d'Eutelsat (comptes individuels et consolidés);
- de faire des recommandations sur le projet de budget annuel consolidé proposé par la direction, avant son examen par le Conseil d'Administration;
- faire des recommandations à la direction générale du Groupe Eutelsat et au Conseil d'Administration sur les principes et méthodes permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude de l'information comptable, financière et extra-financière produite;
- s'assurer que les contrôles internes appliqués au sein du Groupe Eutelsat sont correctement mis en œuvre (bien que ces contrôles internes ne puissent fournir une garantie absolue que les objectifs d'Eutelsat seront atteints);
- faire des recommandations au Conseil d'Administration et à la direction générale d'Eutelsat sur la méthode appropriée de traitement de tout risque susceptible d'affecter les opérations du Groupe Eutelsat (financier, juridique, opérationnel, social et environnemental, etc) ;
- superviser la nomination/le renouvellement des commissaires aux comptes ; et
- superviser la mise en œuvre de toutes les procédures de contrôle de conformité et de prévention des risques.

Le Comité d'Audit, Risques et Conformité conduit un dialogue régulier avec les commissaires aux comptes, ces derniers participant aux réunions du comité lors de l'examen des projets de comptes semestriels et annuels avant leur arrêté par le Conseil d'Administration, ainsi qu'à une réunion spécifique au cours de laquelle ils présentent leur plan d'audit en vue de la clôture des comptes.

L'exposition aux risques et les engagements hors bilan font l'objet d'une présentation par le directeur financier du Groupe Eutelsat. L'identification et le contrôle des engagements hors bilan résultent de la mise en œuvre des procédures internes au niveau du Groupe Eutelsat.

La conformité faisant partie intégrante des responsabilités du Comité d'Audit, Risques et Conformité et pour assurer la continuité de l'impulsion donnée par le management, ce sujet est discuté régulièrement aux réunions du Comité et rapporté au Conseil d'Administration qui se tient juste après.

#### *Comité des Nominations et de la Gouvernance*

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance a notamment pour mission d'étudier et d'établir diverses recommandations au Conseil d'Administration sur :

- la sélection ou, en cas de vacance, la cooptation de nouveaux Administrateurs ;
- la sélection du Président, du Vice-Président et du directeur général d'Eutelsat, et sur proposition de ce dernier, le cas échéant, un ou plusieurs directeurs généraux délégués ;
- le recrutement ou la révocation des membres du Comité Exécutif, sur proposition du directeur général d'Eutelsat ;
- l'évaluation de l'indépendance des Administrateurs conformément aux critères d'indépendance du Code de Gouvernance ;
- l'évaluation de l'équilibre entre les hommes et les femmes au sein du Conseil d'Administration et du Groupe Eutelsat ; et
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration.

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance est composé d'une majorité de membres indépendants conformément au Code de Gouvernance.

#### *Comité des Rémunérations*

Le rôle du Comité des Rémunérations est d'assister le Conseil d'Administration concernant des questions relatives à:

- la politique de rémunération à long terme ;
- la rémunération du Directeur général et du (des) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) ;
- les plans d'actions de performance au sein du Groupe Eutelsat ; et
- l'attribution de la rémunération des membres du Conseil d'Administration.

Le Comité des Rémunérations est composé d'une majorité de membres indépendants conformément au Code de Gouvernance.

#### *Comité Stratégique*

Le rôle du Comité Stratégique est d'assister le Conseil d'Administration sur des questions relatives :

- aux acquisitions et/ou cessions importantes ;
- aux évaluations et à la structure de gouvernance des transactions envisagées ci-dessus ; et
- à d'autres questions stratégiques importantes qui peuvent être pertinentes et qui relèvent de la

stratégie, des fusions et acquisitions et des questions d'investissement.

Le Comité Stratégique est composé pour moitié au moins de membres indépendants.

#### *Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise*

Eutelsat s'est engagée à renforcer l'attention portée aux questions environnementales et sociales. Le Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise a été créé pour traiter les questions relatives à (i) l'environnement, (ii) l'écosystème spatial, (iii) la responsabilité sociale, (iv) les risques et opportunités liés à la RSE, (v) les initiatives et pratiques du Groupe Eutelsat en matière de RSE et (vi) fournir un soutien, le cas échéant, au Comité des Rémunérations en ce qui concerne les indicateurs clés de performance relative à la RSE des dirigeants mandataires sociaux.

Un Comité de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise a été créé sous l'autorité du Conseil d'Administration et son rôle est de suivre et d'évaluer la politique RSE du Groupe Eutelsat qui se concentre sur les domaines suivants :

- s'engager dans la réduction de la « fracture numérique » ;
- protéger l'environnement et maintenir l'espace autour de la Terre propre et dégagé ;
- garantir l'égalité des chances pour tous et promouvoir la diversité ; et
- renforcer les relations d'Eutelsat avec les autres parties prenantes en promouvant ses valeurs d'entreprise ainsi que ses principes d'éthique et de loyauté.

Au second semestre 2022, une réorganisation stratégique a été menée pour intégrer les activités RSE du Groupe Eutelsat au sein de la direction de la stratégie. Un Directeur RSE a été nommé pour superviser la stratégie bas carbone et RSE globale du Groupe Eutelsat. Cette restructuration visait à rationaliser et à consolider la gestion des initiatives de RSE, en assurant un meilleur alignement avec les buts et objectifs stratégiques globaux d'Eutelsat.

#### *Comité Ad hoc*

Un comité ad hoc peut être constitué, composé des deux tiers d'Administrateurs indépendants d'Eutelsat, en cas de cession de la moitié au moins des actifs de la Société.-

#### ***Observateurs***

Deux personnes (au maximum) désignées par le comité social et économique d'Eutelsat S.A., conformément à ses règles et procédures, peuvent assister à toute réunion du Conseil d'Administration et s'exprimer sur tout point de l'ordre du jour.

Conformément au Pacte Eutelsat, BPI et le Gouvernement du Royaume-Uni auront chacun le droit de nommer un observateur dans certains cas. Pendant la durée de son mandat, chaque observateur nommé par le Gouvernement du Royaume-Uni et BPI sera autorisé à exprimer son point de vue sur tout point de l'ordre du jour (sauf en cas de conflit d'intérêts auquel cas il ne participera pas au débat). Chaque observateur ne peut être observateur que si (i) il/elle n'a pas de relation directe ou indirecte avec un concurrent direct ou indirect d'(i) Eutelsat ou (ii) toute entité contrôlée directement ou indirectement par Eutelsat (le terme "contrôle" ayant la signification qui lui est donnée par l'article L. 233-3 du Code de commerce) et (ii) n'est pas : (a) visé par, ou soumis à des réglementations en matière de sanctions ; ou (b) impliqué dans une activité qui serait interdite par des réglementations en matière de sanctions.

Sous réserve des exceptions décrites ci-dessus, les observateurs peuvent assister aux réunions du Conseil d'Administration et exprimer leur point de vue sur tout point à l'ordre du jour, mais ne peuvent pas prendre part au vote des décisions.

Toutes les informations portées à la connaissance du ou des observateurs dans le cadre de leurs fonctions sont considérées comme strictement confidentielles. Aucune information confidentielle ne peut être divulguée à un tiers par les observateurs sans l'autorisation préalable du Président ou du Directeur général.

### ***Invité permanent***

Pour les besoins du succès de l'intégration de OneWeb et de la réalisation des synergies associées et tant que OneWeb est une entité du Groupe Eutelsat, le Directeur général de OneWeb est un invité permanent à toutes les réunions du Conseil d'Administration et doit être convoqué à ces réunions en même temps que les Administrateurs.

L'invité permanent doit avoir accès aux mêmes informations et à la même documentation que les Administrateurs pour la préparation des réunions du Conseil d'Administration (sous réserve de certaines exceptions), ces informations et cette documentation étant envoyées simultanément aux Administrateurs et à l'invité permanent.

L'invité permanent est lié par les dispositions de confidentialité prévues par les présentes règles comme s'il était un Administrateur, et doit l'accepter par écrit avant d'assister à sa première réunion du Conseil d'Administration.

Sous réserve de certaines exceptions prévues par le Règlement Intérieur d'Eutelsat (notamment, en cas de situation de conflits d'intérêts, ou s'agissant de questions concernant la gouvernance d'Eutelsat ou la rémunération de ses mandataires sociaux), l'invité permanent peut assister à toute réunion du Conseil d'Administration et exprimer son point de vue sur tout point à l'ordre du jour. Il ne vote aucune des décisions.

Ni les statuts ni le règlement intérieur du Conseil d'Administration ne prévoient le versement d'une rémunération pour la participation des observateurs ou invités permanents aux réunions du conseil d'administration.

### ***Comité Sécurité***

A partir de la réalisation de l'Opération, Eutelsat va mettre en place un comité sécurité dont le rôle sera de veiller à ce que Eutelsat respecte ses obligations relatives à certaines activités sensibles et à la protection des informations sensibles qui s'y rapportent et formuler des avis au Conseil d'Administration à cet égard. L'étendue des tâches du comité sécurité ainsi que les règles relatives à sa composition et à son fonctionnement seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

### ***Rémunération des Administrateurs***

L'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle que l'assemblée générale des actionnaires d'Eutelsat détermine sans être liée par des décisions antérieures.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence, en tenant compte de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration. Les Administrateurs peuvent recevoir une rémunération raisonnable supplémentaire pour leur participation à divers comités, leur présidence ou l'exécution de missions spéciales telles que la vice-présidence ou l'Administrateur référent, selon ce que le Conseil d'Administration peut décider.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs dans les conditions prévues par la loi. La rémunération des Administrateurs (y compris en leur qualité de président, vice-président et/ou membres des comités selon le cas) sera déterminée conformément à la politique de rémunération applicable proposée par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Eutelsat.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et des dépenses encourues par les Administrateurs dans l'intérêt d'Eutelsat, y compris les frais de voyage raisonnables encourus pour assister aux réunions du Conseil d'Administration.

Voir paragraphe 8.3.1 (*Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux d'Eutelsat*) du présent Document d'Exemption pour plus d'informations sur la rémunération des Administrateurs.

### ***Conflit d'intérêts***

Les Administrateurs ne doivent pas poursuivre leurs intérêts personnels ou rechercher avantages personnels lors de la prise de décisions commerciales. Ils doivent divulguer tout intérêt personnel, direct ou indirect, dans les transactions ou les affaires affectant Eutelsat.

Les conflits d'intérêts doivent être évités et, lorsqu'ils sont inévitables, ils doivent être communiqués à Eutelsat et gérés de manière transparente.

Chaque Administrateur doit informer le Conseil d'Administration dès qu'il a connaissance d'un conflit d'intérêts et doit s'abstenir de participer aux discussions et au vote des résolutions y afférentes. Il doit démissionner en cas de conflit d'intérêts permanent.

Un Administrateur en situation de conflit d'intérêts s'abstient de participer au débat et s'abstient de voter sur toute question relative directement ou indirectement à un accord ou toute question dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect qui entre en conflit ou est susceptible d'entrer en conflit avec les intérêts d'Eutelsat. Cet Administrateur n'est pas pris en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Il est rappelé que certains Administrateurs sont nommés sur proposition d'actionnaires d'Eutelsat en vertu du Pacte Eutelsat. Veuillez-vous référer au paragraphe 3.2.1.5 (*Description des principaux accords relatifs à l'Opération*) du Document d'Exemption pour plus d'informations sur le contenu du Pacte Eutelsat.

### ***Top management***

#### ***Président***

Le Conseil d'Administration élit parmi les administrateurs indépendants d'Eutelsat (sauf si dans le cadre d'un plan de succession, il est envisagé que le directeur général change de fonctions pour devenir Président) un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération dans les conditions fixées par la loi. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Aucun Administrateur âgé de soixante et onze (71) ans ou plus ne peut être élu Président. La durée des fonctions du Président viendra automatiquement à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires d'Eutelsat appelée à approuver les comptes d'Eutelsat et se tenant postérieurement à la date à laquelle le Président aura atteint l'âge précité.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions du Président.

### *Vice-Président*

Le Conseil d'Administration peut également désigner parmi ses membres un Vice-Président dans les conditions prévues par le Règlement Intérieur d'Eutelsat. Le Règlement Intérieur d'Eutelsat prévoit également les missions et les pouvoirs du Vice-Président. Le Conseil d'Administration peut le/la révoquer à tout moment.

Le Vice-Président est nommé pour une période qui ne peut excéder la durée de son mandat d'Administrateur.

Aucun Administrateur âgé de soixante-quinze (75) ans ou plus ne peut être élu Vice-Président. La durée des fonctions du Vice-Président viendra automatiquement à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires d'Eutelsat appelée à approuver les comptes d'Eutelsat et se tenant postérieurement à la date à laquelle le Vice-Président aura atteint l'âge précité.

Veillez vous référer au paragraphe 3.2.1.5 c) (*Pacte Eutelsat*) du présent Document d'Exemption pour plus d'informations sur les modalités de détermination du Vice-Président.

### *Direction générale*

La direction générale d'Eutelsat est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de directeur général. Le Conseil choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale à tout moment et, au moins, à chaque expiration du mandat du directeur général ou du mandat du Président lorsque celui-ci assume également la direction générale de la Société. La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, la voix du Président n'étant pas prépondérante.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom d'Eutelsat. Il peut exercer ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve : (i) des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires d'Eutelsat et au Conseil d'Administration ; et (ii) des limitations prévues par le Règlement Intérieur d'Eutelsat.

Il représente Eutelsat dans ses rapports avec les tiers. Eutelsat est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Les dispositions du Règlement Intérieur d'Eutelsat, des Statuts d'Eutelsat ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Aucune personne âgée de soixante-neuf (69) ans ou plus ne peut être nommée directeur général. La durée des fonctions de directeur général viendra automatiquement à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires d'Eutelsat appelée à approuver les comptes d'Eutelsat et se tenant postérieurement à la date à laquelle le directeur général aura atteint l'âge précité.

La durée du mandat social du directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration. Le directeur général peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration à la majorité simple des voix. Si le directeur général est Administrateur, il ne peut prendre part à ce vote.

En cas de démission ou de révocation du directeur général, le Conseil d'Administration nommera immédiatement un nouveau directeur général. Si le directeur général est choisi parmi les Administrateurs, sa démission ou sa révocation de son mandat de membre du Conseil d'Administration met automatiquement fin à son mandat de directeur général. Cependant, la démission ou la révocation du directeur général de son mandat de Directeur général ne met pas fin à son mandat d'Administrateur.

La rémunération, y compris le bonus et l'intéressement, du directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration, après avis en la matière du Comité des Rémunérations, conformément à la loi

applicable et au Code de Gouvernance, et dans le respect des recommandations qui y sont contenues.

### *Directeurs généraux délégués*

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué. Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration sur proposition du directeur général.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'Administration détermine leur rémunération dans les conditions fixées par la loi.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général ; les directeurs généraux délégués ont notamment le pouvoir d'ester en justice.

Aucune personne âgée de soixante-sept (67) ans ou plus ne peut être nommée Directeur général délégué. La durée des fonctions d'un directeur général délégué viendra automatiquement à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires d'Eutelsat appelée à approuver les comptes d'Eutelsat et se tenant postérieurement à la date à laquelle ledit directeur général délégué aura atteint l'âge précité.

Le nombre maximum de directeurs généraux délégués est cinq. La rémunération, y compris le bonus et l'intéressement du (des) directeur(s) général(aux) délégué(s) est déterminée par le Conseil d'Administration, après avis du Comité des Rémunérations, conformément à la loi applicable et au Code de Gouvernance, et dans le respect des recommandations qui y sont contenues.

### ***Organisation et délibérations du Conseil d'Administration***

#### *Réunions du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts d'Eutelsat l'exigent, sur convocation de son Président, et au moins tous les trois mois. De plus, si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus d'un (1) mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu des deux phrases précédentes. Si le Président n'a pas convoqué le Conseil d'Administration dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la demande formulée par un tiers des Administrateurs, ces Administrateurs demandeurs peuvent convoquer ensemble directement le Conseil d'Administration sur l'ordre du jour précis qu'ils ont initialement demandé, selon les modalités fixées par le Règlement Intérieur d'Eutelsat.

Les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement.

Le Conseil d'Administration se réunit au siège social ou en tout autre endroit sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, du Vice-Président, ou, en cas d'empêchement ou d'absence du Vice-Président, du membre désigné par le Conseil d'Administration pour le présider.

Les décisions relevant des attributions propres du Conseil d'Administration visées à l'article L. 225-37 du Code de commerce peuvent être prises par consultation écrite des Administrateurs. Les modalités d'adoption des décisions par consultation écrite sont fixées dans le Règlement Intérieur d'Eutelsat.

Le secrétaire du Conseil d'Administration fournit aux membres du Conseil d'Administration toute information pertinente pour l'ordre du jour de cette réunion, y compris toute documentation (sous forme finale ou de projet) devant être soumise au Conseil d'Administration et, par tout moyen.

### *Quorum - Majorité*

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres assiste à la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés.

En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Dans le respect des lois et règlements applicables et sauf en ce qui concerne les opérations spécifiquement identifiées par les lois applicables, le Règlement Intérieur d'Eutelsat prévoit que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification des Administrateurs et garantissant leur participation effective.

### *Lieu des réunions et procès-verbaux des réunions*

Les réunions du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial numéroté, paraphé et conservé au siège social.

Le lieu de la réunion du Conseil d'Administration est précisé dans la convocation. Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu au siège social d'Eutelsat, sauf indication contraire dans la convocation.

Sous réserve de certaines exceptions prévues par le Règlement Intérieur d'Eutelsat en application de la réglementation, le Président met à disposition un moyen de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des Administrateurs, si une telle demande est faite par un ou plusieurs Administrateurs, du Censeur, d'un ou plusieurs observateurs et/ou de l'invité permanent.

### *Représentation*

Tout Administrateur peut, par écrit, donner pouvoir à un autre Administrateur de le représenter à une réunion du Conseil d'Administration. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues lors d'une session donnée du Conseil d'Administration. Cette disposition s'applique également au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.

### *Obligation de confidentialité*

Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration sont tenus à une obligation de confidentialité, notamment à l'égard des informations confidentielles et présentées comme telles par le Président. Conformément au Code de Gouvernance, le Règlement Intérieur d'Eutelsat prévoit certains cas dans lesquels les informations communiquées au représentant permanent d'une personne morale Administrateur ou à un Administrateur nommé sur proposition d'un actionnaire en application d'un pacte d'actionnaires peuvent être communiquées respectivement à la personne morale Administrateur, ou à l'actionnaire sur proposition duquel l'Administrateur a été nommé.

### *Capitalisation des bénéfices*

Chaque action donne droit, dans l'actif, le boni de liquidation et les bénéfices d'Eutelsat, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins cinq pour cent (5%) affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « *réserve légale* ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

## Liquidation

L'assemblée générale extraordinaire d'Eutelsat peut, à toute époque, prononcer la dissolution anticipée d'Eutelsat.

En cas d'expiration de la durée d'Eutelsat ou de dissolution anticipée, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi.

### 8.3.6 Coûts de transaction du Rapprochement

Les coûts de transaction estimés dans le cadre du Rapprochement sont de 74,2 millions d'euros (hors coûts d'intégration et TVA). Aucun de ces frais ni aucune commission ou honoraire ne sera facturé par Eutelsat aux investisseurs en Actions Eutelsat dans le cadre du Rapprochement ou de l'Admission.

## 9 DOCUMENTS DISPONIBLES

Des copies des documents suivants peuvent être consultées sur le site Internet d'Eutelsat ([www.eutelsat.com](http://www.eutelsat.com)) pendant les douze (12) mois suivants la date du présent Document d'Exemption :

- les Statuts d'Eutelsat ;
- le Règlement Intérieur d'Eutelsat ;
- les comptes consolidés annuels d'Eutelsat pour les exercices clos le 30 juin 2023, le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 ;
- les deux rapports du Commissaire aux Apports sur la valeur et la rémunération des apports réalisés dans le cadre des Apports ;
- le Document d'Enregistrement Universel; et
- le présent Document d'Exemption.

## 10 TABLES DE CONCORDANCE DOCUMENT D'EXEMPTION

• La table de concordance ci-après reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) n° 2021/528 de la Commission du 16 décembre 2020 et renvoie aux sections ou aux paragraphes du présent Document d'Exemption où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

		Document d'Exemption
Annexe 1 du règlement délégué (UE) n° 2021/528 du 16 décembre 2020		Section(s) – Paragraphe(s)
1.	<b>Personnes chargées d'établir le document d'exemption, informations provenant de tiers et rapport d'experts</b>	
1.1.	Identification des personnes chargées d'établir le document d'exemption	1.1
1.2.	Déclaration de responsabilité	1.1
1.3.	Déclaration ou rapport d'expert	1.2
1.4.	Informations provenant d'un tiers	1.3
1.5.	Déclarations réglementaires	1.4
2.	<b>Informations sur l'émetteur et sur la société visée, la société acquise ou la société scindée</b>	
2.1.	<b>Informations générales</b>	
2.1.1.	Raison sociale et nom commercial	2.1.1.1, 2.2.1.1

2.1.2.	a) le siège social et forme juridique ; b) l'identifiant d'entité juridique (LEI) ; c) le droit du pays de constitution ; d) le pays de constitution, et l'adresse, le numéro de téléphone du siège statutaire (ou du principal lieu d'activité, s'il est distinct du siège statutaire) ; e) un lien hypertexte vers le site web, avec un avertissement indiquant que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du présent Document d'Exemption, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le document d'exemption	2.1.1.1, 2.2.1.1
2.1.3.	Donner le nom des contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les états financiers et le nom du ou des organismes professionnels auxquels ils appartiennent.	2.1.1.2, 2.2.1.2
2.2.	<b>Aperçu des activités</b>	
2.2.1.	Indiquer les principales activités, notamment les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis au cours du dernier exercice.	2.1.2, 2.1.2.4, 2.2.2, 2.2.2.3
2.2.2.	Indiquer tout changement notable ayant une incidence sur les opérations et les principales activités qui est survenu depuis la fin de la période couverte par les derniers états financiers audités et publiés.	2.1.2, 2.1.2.5, 2.2.2
2.2.3.	Fournir une brève description des principaux marchés, en ventilant le chiffre d'affaires total par type d'activité et par marché géographique pour le dernier exercice. En cas de scission, la description visée au premier alinéa se rapporte aux principaux marchés sur lesquels se trouvent les principaux actifs et passifs de la société scindée.	2.1.2, 2.1.2.6, 2.2.2 2.2.2.4
2.3.	Investissements	2.1.3, 2.2.3
2.4.	<b>Gouvernance d'entreprise</b>	
2.4.1.	Donner le nom, l'adresse professionnelle et la fonction, au sein de l'émetteur ou, selon le type de transaction, de la société visée, de la société acquise ou de la société scindée, des membres des organes d'administration, de direction et/ou de surveillance et, s'il s'agit d'une société en commandite par actions, des associés commandités.	2.1.4, 2.2.4
2.4.2.	Donner l'identité des principaux actionnaires	2.1.4.2, 2.2.4.1, 5.7
2.4.3.	Indiquer le nombre de salariés	2.1.4.3, 2.2.4.2
2.5.	<b>Informations financières</b>	
2.5.1.	États financiers et rapports d'audits Fournir les états financiers (annuels et semestriels) publiés au cours des douze mois précédant la publication du document d'exemption.  Lorsque des états financiers aussi bien annuels que semestriels ont été publiés, seuls les états financiers annuels postérieurs aux états financiers semestriels sont exigés. Les états financiers comprennent les rapports d'audit.  Si les rapports d'audit sur les états financiers ont été refusés par les contrôleurs légaux ou s'ils contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité ou des observations, ces réserves, modifications, limitations ou observations doivent être intégralement reproduites et	2.1.6, <u>Annexe A</u> , 2.2.6, <u>Annexe B</u>

	assorties d'une explication.	
2.5.1.a (Fusions uniquement)	<p>Par dérogation au point 2.5.1, lorsque la société acquise ne possède pas de titres de capital déjà admis à la négociation sur un marché réglementé, la société fournit les états financiers audités (annuels et semestriels) qui ont été adoptés au cours des douze (12) mois précédant la publication du présent Document d'Exemption. Lorsque des états financiers aussi bien annuels que semestriels ont été publiés, seuls les états financiers annuels postérieurs aux états financiers semestriels sont exigés.</p> <p>Les états financiers comprennent les rapports d'audit.</p> <p>Si les rapports d'audit sur les états financiers ont été refusés par les contrôleurs légaux ou s'ils contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité ou des observations, ces réserves, modifications, limitations ou observations doivent être intégralement reproduites et assorties d'une explication. Lorsque la société acquise ne dispose pas d'états financiers audités, elle fournit les états financiers établis au cours des douze (12) derniers mois et une déclaration négative indiquant que les états financiers n'ont pas été examinés ou audités.</p>	N/A
2.5.2.	<p>Normes comptables</p> <p>Les informations financières sont établies conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) no 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil.</p> <p>Si le règlement (CE) no 1606/2002 n'est pas applicable, les informations financières sont établies en conformité avec:</p> <p>a) les normes comptables nationales d'un État membre pour les émetteurs de l'EEE, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil ;</p> <p>b) les normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002 pour les émetteurs d'un pays tiers. Si les normes comptables nationales du pays tiers ne sont pas équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002, les états financiers doivent être retraités conformément audit règlement.</p>	2.1.6, <u>Annexe A</u> , 2.2.6, <u>Annexe B</u>
2.5.3.	<p>Décrire tout changement significatif de la situation financière survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ou des informations financières intermédiaires ont été publiés, ou, si aucun changement significatif de ce type n'est intervenu, fournir une déclaration à cet égard.</p> <p>Le cas échéant, fournir des informations sur toute tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement connu qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur l'émetteur et, selon le type de transaction, sur la société visée, la société acquise ou la société scindée, au moins pour l'exercice en cours.</p>	2.1.2.5, 2.1.6.1, 2.1.7, 2.1.7.1, 2.2.6.2, 2.2.7, 2.2.7b),
2.5.4.	Le cas échéant, le rapport de gestion visé aux articles 19 et 29 de la directive 2013/34/UE.	2.1.6.2
2.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.1.8, 2.2.8

2.7.	Résumé des informations rendues publiques au titre du règlement (UE) no 596/2014 du Parlement européen et du Conseil	2.1.10, 2.2.9
<b>3.</b>	<b>Description de la transaction</b>	
<b>3.1.</b>	<b>Objet et objectifs de la transaction</b>	
3.1.1.	Indiquer l'objet de la transaction pour l'émetteur et ses actionnaires.	3.1.1
3.1.2.	Indiquer l'objet de la transaction pour la société visée, la société acquise ou la société scindée, et ses actionnaires.	3.1.1
3.1.3.	Fournir une description des éventuels avantages escomptés de la transaction.	3.1.2
<b>3.2.</b>	<b>Conditions de la transaction</b>	
3.2.1.	<p>Fournir des informations sur les procédures et les conditions de la transaction ainsi que sur le droit applicable à l'accord exécutant la transaction.</p> <p>En cas d'offre publique d'acquisition par voie d'offre publique d'échange, le document d'exemption contient les informations requises par l'article 6, paragraphe 3, de la directive 2004/25/CE, ou une indication de l'endroit où ces informations peuvent être obtenues pour consultation.</p> <p>En cas de fusion, le document d'exemption contient les informations requises par l'article 91, paragraphe 2, ou l'article 122 de la directive (UE) 2017/1132, selon le type de fusion, ou une indication de l'endroit où ces informations peuvent être obtenues pour consultation.</p> <p>En cas de scission, le document d'exemption contient les informations requises par l'article 137, paragraphe 2, de la directive (UE) 2017/1132, ou une indication de l'endroit où ces informations peuvent être obtenues pour consultation.</p>	3.2
3.2.2.	Le cas échéant, préciser les conditions auxquelles est soumise la prise d'effet de la transaction, y compris toute garantie.	3.2, 3.2.1.3
3.2.3.	Le cas échéant, fournir toute information sur les frais de rupture ou les autres pénalités qui peuvent être exigibles si la transaction n'est pas réalisée.	3.2.1.5
3.2.4.	Lorsque la transaction est soumise à des notifications et/ou des demandes d'autorisation, fournir une description de ces notifications et/ou demandes d'autorisation.	3.2, 3.2.1.3, 3.2.2.1
3.2.5.	Le cas échéant, fournir toutes les informations nécessaires pour comprendre pleinement la structure de financement de la transaction.	N/A
3.2.6.	Calendrier de la transaction.	3.2.1.7
3.3.	Facteurs de risque lié à la transaction	3.3
3.4.	Conflit d'intérêts	3.4
<b>3.5.</b>	<b>Contrepartie de l'offre</b>	
3.5.1.	Désigner les destinataires de l'offre ou de l'attribution des titres de capital liés à la transaction.	3.2.3
3.5.2.	Indiquer la contrepartie offerte pour chaque titre de capital ou catégorie de titres de capital, et notamment le rapport d'échange et le montant de tout paiement en espèces.	3.2.3
3.5.3.	Fournir des informations concernant toute contrepartie conditionnelle convenue dans le cadre de la transaction, y	N/A

	compris, dans le cas d'une fusion, toute obligation de la société acquérante de transférer des valeurs mobilières ou des espèces supplémentaires aux anciens propriétaires de la société acquise si des événements futurs se produisent ou si des conditions sont remplies.	
3.5.4.	Indiquer les méthodes d'évaluation et les hypothèses utilisées pour déterminer la contrepartie offerte pour chaque titre de capital ou catégorie de titres de capital, et notamment en ce qui concerne le rapport d'échange.	3.2.2, 3.2.4, 3.2.5
3.5.5.	Mentionner toute évaluation ou tout rapport établi(e) par des experts indépendants et indiquer où ces évaluations ou rapports peuvent être obtenus pour consultation.  En cas de fusion, le document d'exemption contient les informations requises par l'article 96 ou l'article 125 de la directive (UE) 2017/1132, selon le type de fusion, ou une indication de l'endroit où ces informations peuvent être obtenues pour consultation.  En cas de scission, le document d'exemption contient les informations requises par l'article 142 de la directive (UE) 2017/1132, ou une indication de l'endroit où ces informations peuvent être obtenues pour consultation.	3.2.2, 3.2.4, 3.2.5
<b>4.</b>	<b>Titres de capital offerts au public ou admis à la négociation sur un marché réglementé aux fins de la transaction</b>	
4.1.	Facteurs de risque liés aux titres de capital	4.1, 5.6
4.2.	Déclaration sur le fonds de roulement net	4.2
<b>4.3.</b>	<b>Informations sur les titres de capital destinés à être offerts et/ou admis à la négociation</b>	
4.3.1.	Informations générales à fournir:  a) décrire la nature, la catégorie et le montant des titres de capital destinés à être offerts et/ou admis à la négociation et donner leur code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières).  b) indiquer la monnaie de l'émission de titres de capital.	4.3.1
4.3.2.	Indiquer les résolutions, autorisations et approbations en vertu desquelles les titres de capital ont été ou seront créés et/ou émis.	4.3.2
4.3.3.	Décrire toute restriction imposée à la libre négociabilité des titres de capital.	4.3.3
4.3.4.	Mentionner les offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours. Indiquer aussi le prix ou les conditions d'échange et le résultat de ces offres.	4.3.4.2
<b>4.4.</b>	<b>Admission à la négociation et modalités de négociation</b>	
4.4.1.	Indiquer si les titres de capital offerts font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, en vue de leur distribution sur un marché réglementé, ou sur d'autres marchés équivalents de pays tiers tels que définis à l'article 1er, point b), du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission – les marchés en question devant alors être nommés. Si elles sont connues, les dates les plus proches auxquelles les titres de capital seront admis à la négociation doivent être indiquées.	4.4.1

4.4.2.	Mentionner tous les marchés réglementés, ou marchés équivalents de pays tiers, tels que définis à l'article 1er, point b), du règlement délégué (UE) 2019/980, sur lesquels, à la connaissance de l'émetteur, sont déjà admis à la négociation des titres de capital de la même catégorie (y compris, le cas échéant, les certificats représentatifs d'actions et actions sous-jacentes) que ceux destinés à être offerts ou admis à la négociation.	4.4.2, 4.4.3
4.4.3.	Fournir des informations détaillées sur les entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs, et décrire les principales conditions de leur engagement.	4.4.4
4.4.4.	Conventions de blocage: a) indiquer les parties concernées ; b) décrire le contenu de la convention et les exceptions qu'elle contient ; c) indiquer la durée de la période de blocage.	4.4.5, 4.3.3
<b>4.5.</b>	<b>Dilution</b>	
4.5.1.	Fournir une comparaison de la valeur nette d'inventaire par action à la date du dernier bilan avant la transaction et du prix d'émission par action dans le cadre de cette transaction.	4.5.1
4.5.2.	Fournir des informations complémentaires en cas d'offre ou d'admission à la négociation simultanée ou quasi simultanée de titres de capital appartenant à la même catégorie.	4.4.2, 4.4.3
4.5.3.	Fournir un tableau présentant le nombre de titres de capital et de droits de vote ainsi que le capital avant et après la transaction. Indiquer la dilution (y compris la dilution des droits de vote) que les actionnaires existants de l'émetteur subiront à la suite de l'offre.	4.5.2
4.6.	Conseillers	4.6
<b>5.</b>	<b>Incidence de la transaction sur l'émetteur</b>	
5.1.	Stratégie et objectifs	5.1
5.2.	Contrats importants	5.2
5.3.	Désinvestissement	5.3
5.3.1.	Dans la mesure où elles sont connues, fournir des informations sur les désinvestissements importants, tels que les ventes importantes de filiales ou de toute(s) branche(s) d'activité majeure après la prise d'effet de la transaction, ainsi qu'une description des incidences éventuelles sur le Groupe de l'émetteur.	5.3
5.3.2.	Fournir des informations sur toute annulation importante d'investissements ou de désinvestissements futurs précédemment annoncés.	5.3
5.4.	Gouvernance d'entreprise	5.5
5.5.	Participation	5.7
<b>5.6.</b>	<b>Informations financières pro forma</b>	
5.6.1.	En cas de modification significative des valeurs brutes, telle que définie à l'article 1er, point e), du règlement délégué (UE) 2019/980, décrire la manière dont la transaction aurait pu influencer sur l'actif, le passif et le résultat de l'émetteur si elle	5.8, <u>Annexe C</u>

	avait eu lieu au début de la période couverte ou à la date indiquée. Cette obligation sera normalement remplie par l'inclusion d'informations financières pro forma. Ces informations financières pro forma sont présentées conformément aux points 5.7 à 5.9 et incluent toutes les données qui y sont visées. Elles sont assorties d'un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.	
5.6.2.	Lorsque les informations financières pro forma ne sont pas applicables, l'émetteur fournit des informations descriptives et financières sur les incidences importantes que la transaction aura sur ses états financiers. Ces informations descriptives et financières ne requièrent pas d'audit. Les informations descriptives et financières sont établies d'une manière conforme au cadre d'information financière applicable et aux méthodes comptables adoptées par l'émetteur dans ses derniers ou ses prochains états financiers. Si ces informations sont auditées, le document d'exemption mentionne ce fait et donne des informations sur les contrôleurs légaux qui ont procédé à cet audit.	N/A
5.7.	Contenu des informations financières pro forma	5.8, <a href="#">Annexe C</a>
<b>5.8.</b>	<b>Principes d'établissement et de présentation des informations financières pro forma</b>	
5.8.1.	Les informations financières pro forma sont identifiées afin de les distinguer des informations financières historiques. Les informations financières pro forma sont établies d'une manière conforme aux méthodes comptables adoptées par l'émetteur dans ses derniers ou ses prochains états financiers.	5.8, <a href="#">Annexe C</a>
5.8.2.	Des informations financières pro forma peuvent être publiées uniquement pour l'un des éléments suivants: a) le dernier exercice clos ; b) la période intermédiaire la plus récente pour laquelle des informations non ajustées ont été publiées ou sont incluses dans le document d'exemption.	5.8, <a href="#">Annexe C</a>
5.8.3.	Les ajustements pro forma: a) sont clairement mis en évidence et expliqués ; b) présentent tous les effets significatifs directement attribuables à la transaction ; c) peuvent être étayés par des faits.	<a href="#">Annexe C</a>
5.9.	Exigences relatives au rapport d'un comptable/auditeur	<a href="#">Annexe C</a>
<b>6.</b>	<b>Documents disponibles</b>	
6.1	Fournir des informations sur l'endroit où les documents suivants, le cas échéant, peuvent être consultés dans les douze (12) mois suivant la publication du présent Document d'Exemption: a) la dernière version à jour de l'acte constitutif et des statuts de l'émetteur ; b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'exemption ; c) tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations non couverts par les points a) ou b) du présent point ou par tout autre point de la présente annexe, établis conformément à la directive 2004/25/CE ou à la directive	9

	(UE) 2017/1132. Indiquer sur quel site web les documents peuvent être consultés.	
--	---	--

## 11 ANNEXES

Annexe A – Informations Financières Historiques d'Eutelsat

Annexe B – Informations Financières Historiques de OneWeb

Annexe C – Informations Financières Pro Forma Non Auditées

**Annexe A Informations Financières Historiques d'Eutelsat**

**Annexe A.1 Etats financiers annuels consolidés du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2021 et rapport des commissaires aux comptes correspondant**

# **Groupe Eutelsat Communications**

**Société anonyme au capital de 230 544 995 euros**

**Siège social : 32, boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux**

**481 043 040 R.C.S. Nanterre**

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2021**

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, sauf données par action)	Note	30 juin 2020	30 juin 2021
<b>Produits des activités ordinaires</b>	6.1	<b>1 278,3</b>	<b>1 233,9</b>
Coûts des opérations	6.2	(89,7)	(94,7)
Frais commerciaux et administratifs <sup>(1)</sup>	6.2	(203,6)	(217,3)
Dotations aux amortissements	7.1.1, 7.1.2, 7.1.3	(530,9)	(507,7)
Autres produits et charges opérationnelles	6.3	36,1	(67,0)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>490,2</b>	<b>347,2</b>
Coût de la dette nette		(71,8)	(72,8)
Autres produits et charges financiers		(8,7)	(22,2)
<b>Résultat financier</b>	6.4	<b>(80,5)</b>	<b>(95,0)</b>
<b>Résultat net avant impôt</b>		<b>409,7</b>	<b>252,3</b>
Impôts sur les sociétés <sup>(1)</sup>	6.5	(97,5)	(24,2)
<b>Résultat net</b>		<b>312,2</b>	<b>228,1</b>
Part attribuable au Groupe		297,6	214,1
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		14,6	14,0
<b>Résultat de base et dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications</b>	6.6	<b>1,283</b>	<b>0,930</b>

<sup>(1)</sup> Les comptes comparatifs au 30 juin 2020 ont fait l'objet d'un retraitement concernant la CVAE reclassée de la ligne Frais commerciaux et administratifs en Impôts sur les sociétés pour un montant de 3,1 millions d'euros afin d'aligner la présentation sur les comptes consolidés au 30 juin 2021, voir note 6.5 « Impôts sur les sociétés ».

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2020	30 juin 2021
<b>Résultat net</b>		<b>312,2</b>	<b>228,1</b>
<i>Autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global</i>			
Écart de conversion	7.5.4	(41,4)	(16,5)
Effet d'impôt	7.5.4	11,9	(9,3)
Variations de juste valeur des instruments de couverture <sup>(1)</sup>	7.5.3	9,9	1,6
Effet d'impôt	7.5.3	(0,4)	15,0
<i>Autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global</i>			
Variations des engagements de retraite	7.6	14,4	20,1
Effet d'impôt		(3,8)	(5,2)
<b>Total autres éléments de gains et pertes du résultat global</b>		<b>(9,3)</b>	<b>5,8</b>
<b>Total état du résultat global</b>		<b>302,9</b>	<b>233,9</b>
Part attribuable au Groupe		288,6	219,7
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup>		14,3	14,2

<sup>(1)</sup> Les variations de juste valeur des instruments de couverture ne concernent que les couvertures de flux de trésorerie, les couvertures d'investissement net à l'étranger étant présentées en écarts de conversion

<sup>(2)</sup> La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle se décompose comme suit :

- 14,6 millions d'euros de résultat net au 30 juin 2020 et 14,0 millions d'euros au 30 juin 2021

- (0,7) million d'euros d'autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2020 et (0,3) million d'euros au 30 juin 2021 et

- 0,4 million d'euros d'autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2020 et 0,5 million d'euros au 30 juin 2021.

## ETATS CONSOLIDES DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2020	30 juin 2021
<b>Actif</b>			
Écarts d'acquisition	7.1.1	1 209,2	1 246,5
Immobilisations incorporelles	7.1.1	514,8	440,3
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7.1.2	3 856,7	3 730,4
Droits d'utilisation sur contrats de location	7.1.3	556,3	517,5
Actifs financiers non courants	7.3.3	32,8	71,5
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants	7.2	74,9	37,7
Actifs d'impôts différés	7.7	36,3	7,6
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>6 280,9</b>	<b>6 051,5</b>
Stocks		6,7	8,1
Créances clients et comptes rattachés	7.2.1	334,8	244,5
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats courants	7.2	17,1	17,4
Autres actifs courants		43,5	42,8
Actif d'impôt exigible		42,5	26,6
Actifs financiers courants	7.3.3	23,6	27,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.3.1	832,0	861,1
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 300,2</b>	<b>1 227,5</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>7 581,1</b>	<b>7 279,0</b>

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2020	30 juin 2021
<b>Passif</b>			
Capital social	7.5.1	230,5	230,5
Primes liées au capital		718,1	718,0
Réserves et résultat consolidés		1 711,1	1 666,0
Participations ne donnant pas le contrôle		144,8	76,2
<b>Total capitaux propres</b>		<b>2 804,6</b>	<b>2 690,7</b>
Dettes financières non courantes	7.3.2	2 505,8	3 097,4
Dettes locatives non courantes	7.3.3	418,7	411,6
Autres passifs financiers non courants	7.3.3	85,6	89,0
Dettes sur immobilisations non courantes	7.3.3	5,9	188,7
Passifs de contrats clients non courants	7.2.3	120,6	117,5
Provisions non courantes	7.6	106,6	83,0
Passifs d'impôts différés	7.7	264,2	197,9
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>3 507,5</b>	<b>4 185,0</b>
Dettes financières courantes	7.3.2	858,1	45,5
Dettes locatives courantes	7.3.3	74,7	24,1
Autres dettes et passifs financiers courants	7.3.3	111,9	121,4
Fournisseurs et comptes rattachés		73,3	84,9
Dettes sur immobilisations courantes	7.3.3	45,0	25,0
Impôt à payer		22,8	20,8
Passifs de contrats clients courants	7.2.3	66,9	69,0
Provisions courantes	7.6	16,5	12,6
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1 269,0</b>	<b>403,3</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>7 581,1</b>	<b>7 279,0</b>

# TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2020	30 juin 2021
<b>Flux d'exploitation</b>			
Résultat net		312,2	228,1
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		63,3	140,4
Dotations aux amortissements et aux provisions		573,4	502,7
Impôts différés	7.7	8,0	(32,0)
Variations des clients et comptes rattachés		(72,4)	79,9
Variations des actifs sur contrats clients et autres actifs		(17,5)	1,2
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		10,7	(7,3)
Variations des passifs de contrats clients et autres passifs <sup>(1)</sup>		(2,5)	18,9
Impôts payés <sup>(2)</sup>		(96,2)	(42,8)
<b>Trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>		<b>779,0</b>	<b>889,0</b>
<b>Flux d'investissements</b>			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1, 7.1.2	(220,3)	(183,4)
Remboursements d'assurance		85,6	6,6
Cessions <sup>(2)</sup>		67,5	41,5
Acquisitions de titres de participation et autres mouvements <sup>(3)</sup>		(12,5)	(48,0)
<b>Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement</b>		<b>(79,7)</b>	<b>(183,3)</b>
<b>Flux de financement</b>			
Distributions		(315,7)	(204,9)
Augmentation des emprunts	7.3.2	300,0	1 200,0
Remboursement des emprunts	7.3.2	(953,7)	(1 473,8)
Remboursement des dettes locatives	7.3.3	(63,0)	(91,5)
Frais d'émission d'emprunt		(1,2)	(5,2)
Intérêts et autres frais financiers payés		(83,2)	(80,0)
Rachat d'actions propres		(20,0)	-
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(4)</sup>		(35,0)	(8,8)
Primes et soultes payées sur instruments financiers dérivés		(151,3)	(6,0)
Autres variations		-	-
<b>Trésorerie utilisée par les opérations de financement</b>		<b>(1 323,1)</b>	<b>(670,1)</b>
Incidence des variations de change sur la trésorerie		0,6	(6,5)
<b>Augmentation/(Diminution) de la trésorerie</b>		<b>(623,4)</b>	<b>29,1</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>1 455,4</b>	<b>832,0</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>832,0</b>	<b>861,1</b>
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture de l'exercice</i>	7.3.1	832,0	861,1
<i>dont Découverts compris dans les dettes à clôture de l'exercice</i>		-	-

<sup>(1)</sup> Les comptes comparatifs au 30 juin 2020 ont fait l'objet d'un retraitement concernant la CVAE reclassée de la ligne Variations des passifs de contrats clients et autres passifs en Impôts payés pour un montant de 10,3 millions d'euros afin d'aligner la présentation sur les comptes consolidés au 30 juin 2021 voir note 6.5 « Impôts sur les sociétés ».

<sup>(2)</sup> Au 30 juin 2020, les cessions incluent le versement de 67,5 millions d'euros intervenu en août 2019 suite à la cession du satellite E25B à son copropriétaire, Es'Hailsat pour 135 millions d'euros. Au 30 juin 2021, elles comprennent le versement de 41,5 millions d'euros lié à la cession des Eurobroadband Infrastructure et ses filiales (voir note 3.2 « Principales évolutions du périmètre de consolidation »)

<sup>(3)</sup> Au 30 juin 2020, les acquisitions de titres de participation incluent le paiement de 10 millions d'euros lié à l'acquisition d'une participation dans Broadpeak. Au 30 juin 2021, elles comprennent le versement de 48,2 millions d'euros au titre de l'acquisition de Big Blu Europe dont 6,8 millions d'euros en compte séquestre (voir note 3.2 « Principales évolutions du périmètre de consolidation »)

<sup>(4)</sup> Au 30 juin 2020, les opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle incluent le paiement de 35 millions d'euros lié au rachat des 49% d'intérêts minoritaires d'Eutelsat International et Eutelsat Networks. Au 30 juin 2021, elles comprennent le paiement d'un complément de prix lié à l'acquisition des parts minoritaires d'Eutelsat International intervenue sur l'exercice clos le 30 juin 2020.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital social			Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	(en millions d'euros sauf données par actions)		Primes				
	Nombre	Montant					
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>232 774 635</b>	<b>232,8</b>	<b>738,1</b>	<b>1 709,9</b>	<b>2 680,7</b>	<b>186,7</b>	<b>2 867,4</b>
Résultat net de la période	-	-	-	297,6	297,6	14,6	312,2
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	-	(9,0)	(9,0)	(0,3)	(9,3)
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	<b>288,6</b>	<b>288,6</b>	<b>14,3</b>	<b>302,9</b>
Opérations sur le capital	(2 229 640)	(2,2)	(20,1)	0,6	(21,7)	-	(21,7)
Distributions de dividendes	-	-	-	(295,2)	(295,2)	(20,6)	(315,8)
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres	-	-	-	7,0	7,1	(35,4)	(28,2)
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>230 544 995</b>	<b>230,5</b>	<b>718,0</b>	<b>1 711,1</b>	<b>2 659,8</b>	<b>144,8</b>	<b>2 804,6</b>
Résultat net de la période	-	-	-	214,1	214,1	14,0	228,1
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	-	5,6	5,6	0,2	5,8
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	<b>219,7</b>	<b>219,7</b>	<b>14,2</b>	<b>233,9</b>
Distributions de dividendes	-	-	-	(204,9)	(204,9)	-	(204,9)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	-	0,5	0,5	-	0,5
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres <sup>(2)</sup>	-	-	-	(60,3)	(60,3)	(82,8)	(143,1)
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>230 544 995</b>	<b>230,5</b>	<b>718,0</b>	<b>1 666,0</b>	<b>2 614,5</b>	<b>76,2</b>	<b>2 690,7</b>

<sup>(1)</sup> Les variations des autres éléments de gains et pertes du résultat global comprennent les gains et pertes actuariels constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la variation de la réserve de réévaluation sur les instruments financiers (cf. Note 7.5.3) et de la réserve de conversion (cf. Note 7.5.4), nets des effets d'impôts associés.

<sup>(2)</sup> Les transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres correspondent principalement à la cession d'EEI voir note 2.2.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

<b>NOTE 1. PRESENTATION GENERALE</b> .....	<b>9</b>
1.1 Activité.....	9
1.2 Exercice fiscal .....	9
1.3 Approbation des comptes .....	9
<b>NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</b> .....	<b>9</b>
2.1 Acquisition des activités haut débit de Big Blu Europe.....	9
2.2 Cession d'Euro Broadband Infrastructure.....	9
2.3 Accord portant sur une prise de participation dans OneWeb .....	9
2.4 Bande C.....	9
2.5 Financements .....	10
2.6 Lancement de l'activité Konnect .....	10
2.7 Incidences du COVID .....	10
<b>NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b> .....	<b>11</b>
3.1 Périmètre de consolidation.....	11
3.2 Principales évolutions du périmètre de consolidation .....	13
<b>NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</b> .....	<b>14</b>
4.1 Bases de préparation des comptes .....	14
4.2 Règles de présentation.....	14
4.3 Jugements comptables et estimations significatives .....	14
<b>NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE</b> .....	<b>15</b>
<b>NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>16</b>
6.1 Chiffre d'affaires.....	16
6.2 Charges opérationnelles.....	17
6.3 Autres produits et charges opérationnels.....	19
6.4 Résultat financier .....	20
6.5 Impôt sur les sociétés.....	20
6.6 Résultat par action .....	21
<b>NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN</b> .....	<b>22</b>
7.1 Actifs immobilisés.....	22
7.2 Créances, actifs et passifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats.	29
7.3 Actifs et passifs financiers .....	33
7.4 Juste valeur des instruments financiers.....	40
7.5 Capitaux propres .....	43
7.6 Provisions .....	44
7.7 Actifs et passifs d'impôts.....	47
<b>NOTE 8. PARTIES LIEES</b> .....	<b>48</b>
<b>NOTE 9. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b> .....	<b>50</b>
<b>NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> .....	<b>50</b>

## **NOTE 1. PRESENTATION GENERALE**

### **1.1 ACTIVITE**

Exploitant de la capacité sur 38 satellites, le Groupe est l'un des leaders dans les services fixes par satellite. Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Vidéo, des Données Fixes, ainsi que des Services aux gouvernements et offre également de la capacité dans des applications de Connectivité (Haut Débit Fixe et Connectivité Mobile). Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique sub-saharienne, une partie importante des continents asiatiques et le continent américain.

### **1.2 EXERCICE FISCAL**

L'exercice a une durée de 12 mois du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

### **1.3 APPROBATION DES COMPTES**

Les états financiers consolidés au 30 juin 2021 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 29 juillet 2021. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 4 novembre 2021.

## **NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **2.1 ACQUISITION DES ACTIVITES HAUT DEBIT DE BIG BLU EUROPE**

Le 30 septembre 2020, le Groupe a acquis les activités haut débit par satellite en Europe de Bigblu Broadband. Bigblu Broadband est le principal distributeur de forfaits haut débit par satellite en Europe. S'appuyant sur un réseau d'installateurs et de revendeurs unique, Bigblu Broadband dispose d'une plateforme bien établie de l'internet haut débit par satellite. Les activités européennes de Bigblu Broadband comptent plusieurs dizaines de milliers d'abonnés répartis à travers l'Europe, notamment au Royaume-Uni, Irlande, France, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Pologne, Hongrie et en Grèce.

Les impacts de cette acquisition sont présentés dans la Note 3.2 « Principales évolutions du périmètre de consolidation ».

### **2.2 CESSION D'EURO BROADBAND INFRASTRUCTURE**

Le 18 novembre 2020, la société Eutelsat a signé un accord portant sur la cession de la participation de 51% qu'elle détenait dans Euro Broadband Infrastructure Sàrl (EBI), la société exploitant le satellite KA SAT et ses activités de haut débit en Europe à Viasat Inc, déjà actionnaire d'EBI à hauteur de 49%. La cession a été réalisée le 30 avril 2021, après accomplissement des conditions suspensives usuelles.

La participation a été cédée pour un montant initial de 143 millions d'euros. A l'issue d'une période de deux ans à compter de la finalisation de la transaction, le prix de cession pourra être revu à la hausse ou à la baisse à hauteur de 20 millions d'euros maximum, en fonction du montant de certains revenus générés par les activités d'EBI au cours de cette période. Les impacts de cette acquisition sont présentés dans la Note 3.2 « Principales évolutions du périmètre de consolidation ».

En vertu de l'accord, Eutelsat et ses filiales continuent à fournir des services transitoires à EBI, notamment l'exploitation des infrastructures terrestres de KA SAT, EBI assurant pour sa part la continuité de service auprès de la base d'abonnés de KA SAT de Bigblu Broadband Europe qu'Eutelsat a acheté en octobre 2020.

### **2.3 ACCORD PORTANT SUR UNE PRISE DE PARTICIPATION DANS ONEWEB**

Le 27 avril 2021, le Groupe a conclu un accord avec OneWeb portant sur une prise de participation à hauteur d'environ 19% (après prise en compte de la prise de participation complémentaire de Bharti Global), et deviendrait ainsi l'un des principaux actionnaires de la société aux côtés du gouvernement britannique et de Bharti Global. Le montant de l'investissement du Groupe s'élèvera à 550 millions de dollars, et la finalisation de l'opération est attendue au second semestre 2021, sous réserve des autorisations réglementaires. La constellation OneWeb bénéficie de droits prioritaires importants en matière de fréquences, garantis par l'Union Internationale des Télécommunications, et opérera 648 satellites en orbite basse offrant une faible latence.

Le Groupe prévoit de financer cet investissement en totalité par les liquidités disponibles du Groupe, ainsi que par le produit lié à la libération d'une partie des fréquences de la bande C aux Etats-Unis. Cette participation sera consolidée en appliquant la méthode de la mise en équivalence, le Groupe prévoyant d'avoir une influence notable dans la structure. Au 30 juin 2021, cet accord n'a pas d'impact significatif dans les comptes du Groupe.

### **2.4 BANDE C**

Dans le cadre de la libération des fréquences 3,7-4 GHz (bande C) sur le territoire américain faisant suite à la décision fédérale publiée par la FCC (le régulateur américain des communications) le 3 mars 2020, le Groupe a mis en place un plan de transition qui comporte deux phases correspondant chacune à la libération de certaines fréquences et donnant lieu au paiement d'incitations financières à hauteur de 125 millions de dollars pour la première phase et 382 millions de dollars pour la seconde phase. Compte tenu de l'avancement de ses opérations de transition, le Groupe prévoit de finaliser les deux phases et d'obtenir l'ensemble des paiements relatifs à ce processus, qui s'élèvent à 507 millions de dollars avant impôts, au cours de l'exercice 2021-22.

La transition n'étant à ce stade pas finalisée, aucun actif n'a été reconnu dans les comptes consolidés du Groupe à ce titre au 30 juin 2021. Par ailleurs, les coûts de transition déjà engagés devant être remboursée par la FCC, les comptes consolidés annuels au 30 juin 2021 ne sont pas impactés.

## 2.5 FINANCEMENTS

Le 13 octobre 2020, le Groupe a procédé à une émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros pour une durée de 8 ans arrivant à maturité en 2028 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg. Cette émission obligataire a été réalisée par la filiale Eutelsat S.A. L'emprunt obligataire porte un coupon annuel de 1,500%. Cette émission obligataire permet à Eutelsat de refinancer les obligations émises le 23 juin 2016 pour un nominal de 500 millions d'euros, portant un coupon de 1,125% et venant à échéance en juin 2021.

Le 27 novembre 2020, le Groupe a contracté un prêt auprès de la Banque Européenne d'Investissement d'un montant de 200 millions d'euros pour une durée de 8 ans arrivant à maturité en décembre 2028 à taux fixe.

Le 25 juin 2021, le Groupe a refinancé le crédit *in fine* d'Eutelsat Communications d'un montant de 400 millions d'euros pour une durée de 5 ans arrivant à maturité en juin 2026. Cet emprunt comporte une possibilité de deux extensions d'un an à la main des prêteurs, et est à taux variable. Il a permis au Groupe de rembourser le 25 juin 2021 le précédent crédit *in fine*, qui arrivait à maturité en mars 2022.

Ces trois opérations permettent au Groupe d'allonger la maturité de sa dette dans d'excellentes conditions.

## 2.6 LANCEMENT DE L'ACTIVITE KONNECT

Le Groupe a lancé la distribution du service Konnect le 23 novembre 2020 suite à la mise en service du satellite Eutelsat Konnect. Cette nouvelle génération de services haut débit par satellite à travers l'Europe et l'Afrique est en cours de déploiement sur les deux continents et propose des forfaits haut débit répondant aux besoins des particuliers, des PME et des organismes dont les activités se déroulent actuellement au-delà des régions couvertes par la fibre optique. Deux contrats principaux ont notamment été signés avec des opérateurs de télécommunications européens concernant la capacité disponible en France et en Italie.

## 2.7 INCIDENCES DU COVID

Le chiffre d'affaires du Groupe, bien que relativement résilient par rapport à d'autres secteurs, a été impacté négativement par la crise du Covid-19 depuis la mi-mars 2020, s'agissant en particulier :

- De la Connectivité Mobile (représentant 5,5% du chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice clos le 30 juin 2021) qui continue d'être touchée par l'effet de la crise sur le trafic maritime et plus encore aérien ;
- Du rythme de matérialisation des nouvelles opportunités commerciales qui est ralenti par la crise, notamment dans le Broadcast.

Par ailleurs, la crise sanitaire s'est ainsi traduite par une augmentation des dotations aux provisions pour dépréciations de créances clients, en particulier pour couvrir l'exposition du Groupe auprès de tiers opérant dans le domaine de la Mobilité.

Les hypothèses retenues pour les tests d'impairment des actifs long terme, dont les résultats sont décrits en Note 7.1.4, ainsi que pour l'évaluation des provisions sur créances clients (Voir Note 7.2.1) ont fait l'objet d'une mise à jour sur base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Le Groupe dispose de trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des lignes de crédits non utilisées pour un montant total de plus de 1,9 milliard d'euros au 30 juin 2021. Enfin, le ratio de dette nette rapportée à l'EBITDA au 30 juin 2021 - tel que défini dans les clauses de covenants des contrats d'emprunt *in fine* et dettes structurées – est respecté (voir Note 7.3.2).

### NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent la Société Eutelsat Communications S.A., ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Groupe »).

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister. La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%.

#### 3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2021, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2021	% d'intérêt au 30 juin 2021
Eutelsat Communications SA (société mère)	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat S.A.	France	IG	100,00%	96,38%
<b>Sous-groupe Eutelsat S.A.</b>				
Eutelsat Konnect Services	France	IG	100,00%	96,38%
Fransat S.A.S	France	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat do Brasil LTDA <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Participações LTDA <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Satmex International BV <sup>(1)</sup>	Pays-Bas	IG	100,00%	96,38%
Satelites Mexicanos S.A. de C.V. <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
EAS Delaware Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
SMVS Administracion <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
SMVS Servicios Tecnicos SMVS <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
Satmex USA LLC <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Servicios de Telecom. do Brasil Ltda <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Latam Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
Skylogic S.p.A.	Italie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Russia <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Services & Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Inc.	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat America Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2021	% d'intérêt au 30 juin 2021
Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	96,38%
Skylogic Mediterraneo S.r.l	Italie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Asia Pte.Ltd	Singapour	IG	100,00%	96,38%
ES 172 LLC	États-Unis	IG	100,00%	96,38%
EA 172 UK	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
ES 174E LTD	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Australia Pty Ltd	Australie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat International Ltd	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Networks LLC <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	96,38%
Taurus Satellite Holding Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Broadband4Africa Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Konnect Africa France	France	IG	100,00%	96,38%
BB4A Israel Ltd	Israël	IG	100,00%	96,38%
Konnect Africa Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	96,38%
Konnect South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00%	96,38%
Konnect Africa RDC <sup>(1)</sup>	République démocratique du Congo	IG	100,00%	96,38%
Konnect Broadband Tanzania Limited	Tanzanie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat BH D.O.O. SARAJEVO <sup>(1)</sup>	Bosnie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Bulgaria <sup>(1)</sup>	Bulgarie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat MENA FZ-LLC	Dubai	IG	100,00%	96,38%
Noorsat Media City Ltd	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Noor El Sharq Satellite	Jordanie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Cyprus Ltd	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Sat Internet Services Gmbh <sup>(1)</sup>	Allemagne	IG	100,00%	96,38%
Getinternet Gmbh <sup>(1)</sup>	Allemagne	IG	100,00%	96,38%
Orbitcom Gmbh <sup>(1)</sup>	Allemagne	IG	100,00%	96,38%
Europasat Iberica s.l <sup>(2)</sup>	Espagne	IG	100,00%	96,38%
Europasat France	France	IG	100,00%	96,38%
Bigblu Operations Limited <sup>(2)</sup>	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Bigblu Services Holding Limited <sup>(2)</sup>	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Bigblu Services Limited <sup>(2)</sup>	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
BBE Bigblu Broadband Ellada <sup>(2)</sup>	Grèce	IG	100,00%	96,38%
Bigblu Broadband Ireland Limited <sup>(2)</sup>	Irlande	IG	100,00%	96,38%
Open Sky S.p.A	Italie	IG	100,00%	96,38%
Europasat SP .Zo.o <sup>(1)</sup>	Pologne	IG	100,00%	96,38%
Satelite de Sabedoria – Servicios de Internet Unipessoal LDA <sup>(2)</sup>	Portugal	IG	100,00%	96,38%

IG : Intégration globale

<sup>(1)</sup> Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre pour des raisons légales ou historiques.

<sup>(2)</sup> Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 30 novembre pour des raisons historiques.

Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

## 3.2 PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 3.2.1 Exercice clos le 30 juin 2021

#### Acquisition de BigBlu Operations Ltd

Le Groupe a finalisé le 30 septembre 2020 l'acquisition de 100% des titres de capital de BigBlu Operations Ltd réglés en numéraire pour 38 millions de livres sterling (41,5 millions d'euros), 6,2 millions de livres sterling (6,8 millions d'euros) ont par ailleurs été versés sur un compte séquestre. Conformément au contrat, le prix d'acquisition définitif sera déterminé après accord entre les parties sur les clauses d'ajustement de prix. La société et ses filiales opéraient les activités haut débit par satellite en Europe du groupe Bigblu Broadband. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie du Groupe consistant à se développer dans le domaine du haut-débit par satellite en Europe.

L'évaluation du goodwill au 30 juin 2021 est provisoire et pourrait être amenée à évoluer lors de la finalisation de la phase d'ajustement du prix d'acquisition toujours en cours avec le vendeur. La valeur de la relation clients acquise au cours de cette opération a été évaluée de façon distincte et constitue un actif incorporel.

L'allocation provisoire du prix d'acquisition (sur la base du versement réalisé au bénéfice du vendeur pour 38 millions de livres sterling) au 1er octobre 2020 s'établit comme suit :

	(en millions de livres sterling)	(en millions d'euros)
Relation client	4,7	5,2
Immobilisations incorporelles	1,0	1,1
Immobilisations corporelles	4,0	4,5
Droits d'utilisation	0,8	0,8
Stocks	0,3	0,3
Créances clients	7,3	8,1
Actifs liés aux contrats clients	11,0	12,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2	0,2
Autres actifs	7,4	8,1
<b>Total Actif</b>	<b>36,7</b>	<b>40,6</b>
Dettes locatives	0,8	0,8
Dette fournisseurs	22,9	25,1
Passifs liés aux contrats clients	12,2	13,5
Autres dettes	10,5	12,1
Impôt différés passifs	0,9	1,0
<b>Total Passif</b>	<b>47,2</b>	<b>52,6</b>
Goodwill résiduel provisoire	48,3	53,2
<b>Contrepartie transférée</b>	<b>37,7</b>	<b>41,1</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>37,7</b>	<b>41,1</b>

#### Cession d'Euro Broadband Infrastructure

Le 30 avril 2021, le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans Euro Broadband Infrastructure Sàrl (EBI).

Cette cession a été réglée en numéraire pour un montant initial de 143 millions d'euros. L'impact net résultant de cette cession dans le tableau de flux de trésorerie du Groupe s'élève à 41,5 millions d'euros, après prise en compte notamment de la trésorerie détenue par EBI à la date de la cession (qui représentait un montant de 100,9 millions d'euros). Par ailleurs, des immobilisations corporelles pour un montant total de 131,7 millions d'euros, constituées principalement du satellite KA SAT opéré par EBI, ont été sorties du périmètre de consolidation lors de cette cession. Les impacts de cette opération sur le résultat du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 sont présentés dans la note 6.3 « Autres produits et charges opérationnels ».

### 3.2.2 Exercice clos le 30 juin 2020

Il n'y a pas eu d'évolution significative du périmètre de consolidation du Groupe au cours de l'exercice.

## NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

### 4.1 BASES DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2021 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante : [http://ec.europa.eu/commission/index\\_fr](http://ec.europa.eu/commission/index_fr)

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 portant sur la modification de la définition du terme significatif ;
- Amendement à IFRS 3 portant sur la définition d'une entreprise ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence ;

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

### 4.2 REGLES DE PRESENTATION

#### 4.2.1 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les éléments bilanciaux sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont présentés en écarts de conversion dans les capitaux propres. Le Groupe ne consolide aucune société dont la devise fonctionnelle est celle d'une économie hyper inflationniste.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat de change.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,189 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,187 dollar U.S. pour 1 euro.

#### 4.2.2 Présentation des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, qui est inférieur à 12 mois. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

### 4.3 JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. La Direction est amenée à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2021, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, de la reconnaissance du chiffre d'affaires, de l'estimation des provisions et l'appréciation des passifs éventuels, de la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt, et de l'évaluation du risque clients.

## NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur opérationnel se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

Les indicateurs de performance suivis par le Directeur général, le Directeur Général Délégué et la Directrice financière, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe, sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels et le taux de marge de l'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires ;
- les investissements cash couvrant les acquisitions de satellites, d'autres immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et au titre des dettes locatives, les investissements cash s'entendent nets des produits d'assurance y afférent, le cas échéant ;
- le cash-flow discrétionnaire défini comme les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation duquel sont soustraits les investissements cash ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêt reçus ;
- le ratio de dette nette sur EBITDA (voir note 7.3.4 « Dette nette »).

Le reporting interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe. Le reporting est établi conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France, en Italie et au Mexique.

## NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

#### PRINCIPES COMPTABLES

La majorité des contrats concernent la fourniture de services de capacité satellitaire auprès de clients distributeurs (qui revendent la capacité à des utilisateurs finaux) et de clients utilisateurs (qui utilisent la capacité pour leurs propres besoins). Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années à l'exception de certains contrats portant sur de la fourniture de capacité occasionnelle de courte durée. Pour l'ensemble de ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, au fur et à mesure du transfert du contrôle de la capacité au client sur la période contractuelle en fonction du volume d'unités de capacité satellitaire vendu (exprimé en Mhz ou Mbps selon les contrats). Cette méthode permet de reconnaître le chiffre d'affaires correspondant au niveau de service rendu à nos clients pour une période donnée en tenant compte des éventuelles variations de volume d'unités vendues au cours du contrat.

Certains contrats incluent des contreparties variables telles que des prix variables ou des périodes de gratuité. Pour ces contrats, le Groupe estime le montant de contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des services promis au client et en tient compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors qu'il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du chiffre d'affaires comptabilisé.

Le Groupe prend parfois à sa charge des frais marketing (promotion, publicité, ...) ou techniques (principalement des achats et installations d'antennes) pour le compte de certains clients. Lorsque ces frais ne sont pas distincts du service transféré au client, ils constituent une même obligation de performance avec le service de capacité et la contrepartie payable au client est reconnue en réduction du chiffre d'affaires sur la durée du contrat. Lorsque la contrepartie payable au client est octroyée en contrepartie d'un service distinct de la part du client et correspond à la juste valeur du service pour le Groupe elle est comptabilisée en charges opérationnelles.

Certains contrats prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée, moyennant le versement d'indemnités. Lorsque ces indemnités sont versées dans le cadre d'une modification de contrat qui ne porte pas sur des services distincts du contrat existant, les services du contrat amendé ne forment qu'une seule et même obligation de performance avec les services partiellement remplis à la date de modification. Ces indemnités sont alors étalées sur la durée de vie du contrat modifié.

Dans le cadre de son activité de Haut Débit Fixe, le Groupe vend à ses clients des terminaux en complément de la fourniture de capacité satellitaire. Suivant le type de terminal et le cadre contractuel qui peut varier suivant la zone géographique adressée et le type de client (distributeur ou utilisateur final), le Groupe détermine si la vente de terminal constitue une obligation de performance distincte de la fourniture de capacité, ou si elle ne forme, avec la fourniture de capacité, qu'une seule obligation de performance. Lorsque le terminal constitue une obligation de performance distincte du service de capacité, le chiffre d'affaires et la charge d'achat de l'équipement sont intégralement reconnus lors du transfert de contrôle du terminal. Dans le cas où la vente de terminal et de capacité constituent une même obligation de performance, le chiffre d'affaires du service de capacité est reconnu sur la durée moyenne de la relation client et celui du terminal sur la durée moyenne d'utilisation de l'équipement. La charge d'achat du terminal est étalée sur la même durée que la vente, en tant qu'un coût d'exécution du contrat. L'actif et le passif relatifs à l'étalement de l'achat et de la vente du terminal sont présentés de manière distincte en autres actifs et passifs de contrats clients.

#### 6.1.1 Chiffre d'affaires par application

Le chiffre d'affaires par application se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Broadcast	784,6	741,0
Données & Vidéo Professionnelle	175,3	161,4
Services aux gouvernements	161,1	151,4
Haut Débit Fixe	76,7	80,2
Connectivité Mobile	78,7	67,2
<b>Total Activités opérationnelles</b>	<b>1 276,3</b>	<b>1 201,2</b>
Autres Revenus	1,9	32,7
<b>Total</b>	<b>1 278,3</b>	<b>1 233,9</b>
Taux de change EUR/USD	1,105	1,188

Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change euros / dollars, la rémunération de services de conseil ou d'ingénierie fournis à des tiers ainsi que des indemnités de fin de contrat.

## 6.1.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation des clients, se présente comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)	30 juin 2020		30 juin 2021	
	Montant	%	Montant	%
Régions				
France	77,9	6,1	78,1	6,3
Italie	141,6	11,1	146,0	11,8
Royaume-Uni	70,1	5,5	66,2	5,4
Europe (autres)	337,0	26,4	325,7	26,4
Amériques	273,1	21,4	231,0	18,7
Moyen-Orient	251,9	19,7	241,3	19,6
Afrique	98,2	7,7	94,1	7,6
Asie	38,2	3,0	35,2	2,9
Autres <sup>(1)</sup>	(9,7)	(0,8)	16,4	1,3
<b>Total</b>	<b>1 278,3</b>	<b>100,0</b>	<b>1 233,9</b>	<b>100,0</b>

<sup>(1)</sup> Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à 15,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2021 contre (10,6) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

## 6.1.3 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité ou de services (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement). Il s'établit à 4,4 milliards d'euros au 30 juin 2021. Le carnet de commandes sécurisé, qui correspond aux exigences requises par IFRS 15 et excluant le chiffre d'affaires soumis à des clauses de rupture anticipées, s'élève à 3,4 milliards d'euros. Le montant du carnet de commande sécurisé à échéance à moins de 5 ans s'élève à 2,7 milliards d'euros, dont 1,6 milliard à moins de 2 ans.

## 6.2 CHARGES OPERATIONNELLES

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

Les charges opérationnelles relatives aux dépréciations sur les créances commerciales et les actifs sur contrat clients s'élèvent à 32,8 millions d'euros au 30 juin 2021 (contre 22,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2020).

### 6.2.1 Charges de personnel

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Coûts des opérations	56,7	58,6
Charges commerciales et administratives	91,1	95,2
<b>Total</b>	<b>147,9</b>	<b>153,8</b>

Les salariés d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) alimenté par versements volontaires des salariés, d'un dispositif de Compte Epargne Temps (CET) et d'un accord d'intéressement conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

## 6.2.2 Effectifs

Le Groupe compte 1 132 salariés équivalent temps plein à la clôture au 30 juin 2021 contre 1 014 à la clôture au 30 juin 2020.

Le nombre moyen d'employés, en équivalent temps plein sur l'exercice, s'établit comme suit :

	30 juin 2020	30 juin 2021
Opérations	499	511
Fonctions commerciales et administratives	514	598
<b>Total</b>	<b>1 013</b>	<b>1 109</b>

## 6.2.3 Rémunération en actions et assimilés

### PRINCIPES COMPTABLES

Les paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des plans et sont comptabilisés en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans dénoués en actions ou des autres passifs financiers pour les plans dénoués en trésorerie. Ils sont réévalués à chaque clôture afin de tenir compte de l'évolution des hypothèses d'acquisition des droits (taux de rotation du personnel, probabilité d'atteinte des critères de performance) et, pour les plans dénoués en trésorerie, de l'évolution des conditions de marché (cours de bourse).

Le Groupe a octroyé des actions gratuites aux mandataires sociaux en novembre 2020, ainsi que des actions fictives à certains salariés et mandataires sociaux en novembre 2018, novembre 2019 et novembre 2020. L'attribution de ces actions gratuites et fictives est généralement soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance.

La charge constatée au titre de ces plans (hors charges sociales) s'est élevée à 2,4 millions d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2021 contre 0,7 million d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Caractéristiques des plans	Plan novembre 2018	Plan novembre 2019	Plan novembre 2020
Période d'acquisition	Juillet 2018 - Juin 2021	Juillet 2019 - Juin 2022	Juillet 2020 - Juin 2023
Mode de règlement	Trésorerie	Trésorerie	Actions et trésorerie
Nombre maximal d'actions attribuables à l'origine	323 221	328 804	512 560
Nombre de bénéficiaires	254	255	30
<b>Nombre d'actions et conditions de performance du plan d'actions gratuites</b>			
Nombre d'actions total en circulation	-	-	224 963
Conditions de performance	-	-	Chiffres d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR
<b>Nombre d'actions et conditions de performance des plans d'actions fictives</b>			
Nombre d'actions total en circulation	261 389	159 072	249 084
Objectifs de performance	Chiffres d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup>	Chiffres d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR	Chiffres d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR
<b>Juste valeur des actions au 30 juin 2021</b>			
Juste valeur hors TSR <sup>(1)</sup>	10,28€	9,39€	6,63€ - 8,54€
Juste valeur après prise en compte TSR <sup>(2)</sup>	0,00€	0,54€	4,97€
Valorisation totale du plan au 30 juin 2021 (en millions d'euros) <sup>(2)</sup>	2,4	1,1	3,3
<b>Charge de l'exercice</b>			
<b>Charge de l'exercice clos le 30 juin 2021</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>
<b>(en millions d'euros) <sup>(2)</sup></b>			

<sup>(1)</sup> Le TSR (*total shareholder return*) relatif mesure le taux de rentabilité de l'action Eutelsat par rapport à celui d'autres références ou indices. Cette condition de performance n'est applicable qu'aux mandataires sociaux.

<sup>(2)</sup> Hors charges sociales

### 6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils comprennent notamment les dépréciations d'actifs, le coût des échecs au lancement et les remboursements d'assurance y afférant, les litiges non commerciaux nets des frais engagés, les frais de restructuration, les résultats de cession d'immobilisations et les conséquences des évolutions de périmètre (frais d'acquisitions et résultats de cession).

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Autres produits opérationnels	100,2	1,3
Autres charges opérationnelles	(64,1)	(68,3)
<b>Total</b>	<b>36,1</b>	<b>(67,0)</b>

Au 30 juin 2021, les autres charges opérationnelles incluent principalement les dépréciations sur des satellites pour 27,9 millions d'euros (voir note 7.1) ainsi que des charges relatives à des litiges non commerciaux pour 13,9 millions d'euros, l'impact de la cession d'EBI pour 8,8 millions d'euros et la restructuration d'activités non significatives pour 6 millions d'euros.

Au 30 juin 2020, les autres produits opérationnels étaient principalement composés du remboursement d'assurance au titre de l'incident survenu sur le satellite EUTELSAT 5 West B pour 92,2 millions d'euros. Les autres charges opérationnelles comprenaient 42,2 millions d'euros de dépréciation d'actifs (voir note 7.1) et des coûts induits par la défaillance du satellite EUTELSAT 5 West B pour 6,5 millions d'euros.

## 6.4 RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Charges d'intérêts après couverture	(69,5)	(68,1)
Intérêts sur dettes locatives	(15,8)	(14,3)
Frais d'émission d'emprunt & commissions	(7,3)	(7,7)
Intérêts capitalisés	19,9	17,1
<b>Coût de la dette brute</b>	<b>(72,8)</b>	<b>(73,0)</b>
Produits financiers	0,9	0,2
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(71,8)</b>	<b>(72,8)</b>
Variation des instruments financiers dérivés	(0,3)	-
Résultat de change	(4,0)	(16,1)
Autres	(4,4)	(6,1)
<b>Résultat financier</b>	<b>(80,5)</b>	<b>(95,0)</b>

La charge d'intérêts comprend respectivement 8,4 millions et 9,2 millions aux 30 juin 2020 et 2021 de charges liées à l'exercice et à la résiliation d'instruments de pré-couverture destinés à fixer le taux d'intérêt des émissions obligataires d'octobre 2018, de juin 2019 et octobre 2020.

Le montant des intérêts capitalisés est dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt retenu pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables est de 2,38% au 30 juin 2021 contre 2,42% au 30 juin 2020.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2021 et 2020 incluent notamment la part inefficace de la valeur temps des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture.

## 6.5 IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt du Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Charge d'impôt courant	(89,5)	(56,2)
Produit (charge) d'impôt différé	(8,0)	32,0
<b>Total impôt sur les sociétés</b>	<b>(97,5)</b>	<b>(24,2)</b>

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Résultat net avant impôt	409,7	252,3
<b>Taux d'impôt de droit commun en France</b>	<b>34,4%</b>	<b>32,0%</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(141,0)</b>	<b>(80,8)</b>
Bénéfices non taxables	78,5	72,5
Différences de taux d'imposition	3,2	3,1
Utilisation de pertes fiscales	1,0	-
CVAE	(2,2)	(2,8)
Impôts différés nés au cours de l'exercice antérieur et reconnus sur la période	-	-
Autres différences permanentes	(37,0)	(16,2)
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(97,5)</b>	<b>(24,2)</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>23,8%</b>	<b>9,6%</b>

Au 30 juin 2021, les autres différences permanentes intègrent principalement l'impact des différences de change et des effets d'inflation sur les positions d'impôts différés de la filiale Satellites Mexicanos pour 15,2 millions d'euros.

Au 30 juin 2020, les autres différences permanentes intègrent principalement l'impact des différences de change et des effets d'inflation sur les positions d'impôts différés de la filiale Satellites Mexicanos pour (18,2) millions d'euros.

A compter de l'exercice clos le 30 juin 2021, le Groupe a opté pour l'affectation de la CVAE en impôt sur le résultat afin de refléter que cette taxe obéit à des règles d'assiette et de territorialité liées à celles de l'impôt sur les sociétés. En conséquence, cette taxe est présentée comme une composante de la charge d'impôt. A ce titre, l'exercice comparatif clos le 30 juin 2020 a été retraité en conséquence. La CVAE incluse dans la charge d'impôts au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élève à 4,1 millions d'euros (contre 3,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2020).

## 6.6 RESULTAT PAR ACTION

### PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires d'Eutelsat Communications par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué).

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
<b>Résultat net</b>	<b>312,2</b>	<b>228,1</b>
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	(14,6)	(14,0)
<b>Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action</b>	<b>297,6</b>	<b>214,1</b>
<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>231 999 682</b>	<b>230 196 636</b>

## NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN

### 7.1 ACTIFS IMMOBILISES

#### 7.1.1 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

##### PRINCIPES COMPTABLES

###### Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur et inclut les clauses de rémunération éventuelles en tenant compte de leur probabilité de survenance. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en autres produits et charges opérationnels lorsqu'ils sont encourus.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exerçable transaction par transaction.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur. Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition, le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisitions sont évalués dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la contrepartie versée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au niveau du seul segment opérationnel du Groupe.

###### Contrats clients et relations associées

Les contrats clients et relations associées, acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique, estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition et de taux de renouvellement attendus. La principale relation client reconnue dans les comptes du Groupe est celle d'Eutelsat SA, amortie sur une durée de 20 ans.

###### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développement capitalisés, de licences et de droits orbitaux.

Les frais de développement sont capitalisés et amortis sur une durée comprise entre 3 et 7 ans dès lors que le Groupe peut démontrer :

- la capacité technique à réaliser l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- l'intention et la capacité d'achever le développement de l'actif, et de l'utiliser ou de le vendre,
- la capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cet actif,
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'actif,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif durant sa phase de développement.

Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) sont reconnues en charges dans les frais commerciaux et administratifs lorsqu'elles sont encourues.

Les droits orbitaux et les licences sont amortis sur leur durée d'utilisation, généralement respectivement comprises entre 13 et 23 ans et entre 1 et 13 ans.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>					
<b>Valeur brute au 30 juin 2019</b>	<b>1 206,1</b>	<b>1 122,7</b>	<b>40,8</b>	<b>311,9</b>	<b>2 681,6</b>
Acquisitions	-	-	-	20,6	20,6
Transferts	-	-	-	14,9	14,9
Variations de change	3,1	2,0	-	0,6	5,6
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(15,0)	(15,0)
<b>Valeur brute au 30 juin 2020</b>	<b>1 209,2</b>	<b>1 124,7</b>	<b>40,8</b>	<b>333,0</b>	<b>2 707,6</b>
Acquisitions	-	-	-	21,2	21,2
Transferts	-	-	-	30,0	30,0
Variations de change	(15,9)	(11,6)	-	(3,4)	(30,9)
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(5,3)	(5,3)
Entrée de périmètre	53,2	5,2	-	1,1	59,5
Sortie de périmètre	-	-	-	(6,3)	(6,3)
<b>Valeur brute au 30 juin 2021</b>	<b>1 246,5</b>	<b>1 118,3</b>	<b>40,8</b>	<b>370,3</b>	<b>2 775,9</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2019</b>	<b>-</b>	<b>(708,9)</b>	<b>-</b>	<b>(191,0)</b>	<b>(899,9)</b>
Dotations aux amortissements	-	(65,1)	-	(33,1)	(98,2)
Reprises (cessions)	-	-	-	14,8	14,8
Variations de change	-	(0,2)	-	(0,1)	(0,3)
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2020</b>	<b>-</b>	<b>(774,2)</b>	<b>-</b>	<b>(209,4)</b>	<b>(983,6)</b>
Dotations aux amortissements	-	(64,6)	-	(38,8)	(103,4)
Transferts et autres	-	-	-	(17,0)	(17,0)
Variations de change	-	4,8	-	1,2	6,0
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	-	-	2,8	2,8
Sortie de périmètre	-	-	-	6,2	6,2
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2021</b>	<b>-</b>	<b>(833,9)</b>	<b>-</b>	<b>(255,1)</b>	<b>(1 089,0)</b>
Valeur nette au 30 juin 2019	1 206,1	413,8	40,8	120,8	1 781,7
Valeur nette au 30 juin 2020	1 209,2	350,4	40,8	123,6	1 724,0
<b>Valeur nette au 30 juin 2021</b>	<b>1 246,5</b>	<b>284,3</b>	<b>40,8</b>	<b>115,2</b>	<b>1 686,9</b>

La marque Eutelsat a été reconnue lors de l'acquisition d'Eutelsat S.A. par Eutelsat Communications en 2005.

### PRINCIPES COMPTABLES

Les satellites et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour leur mise en service, notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts du Groupe.

Les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- 12 à 24 ans pour les satellites,
- 5 à 10 ans pour les équipements de surveillance du trafic,
- 2 à 5 ans pour les équipements informatiques,
- 3 à 10 ans pour les aménagements et agencements des constructions.

Les satellites sont amortis à compter de leur mise en service technique. Le délai observé entre le lancement d'un satellite et sa mise en service technique peut varier entre un et neuf mois, suivant le mode de propulsion utilisé par le satellite.

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée d'utilité, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les jalons de paiements, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement.

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Immobilisations brutes</b>				
<b>Valeur brute au 30 juin 2019</b>	<b>5 703,7</b>	<b>426,7</b>	<b>1 028,6</b>	<b>7 159,1</b>
Acquisitions	25,1	5,1	345,3	375,5
Cessions	-	(0,3)	-	(0,3)
Mises au rebut	-	(7,7)	-	(7,7)
Variations de change	12,9	0,4	-	13,3
Transferts et autres	285,4	13,4	(312,7)	(13,8)
<b>Valeur brute au 30 juin 2020</b>	<b>6 027,1</b>	<b>437,7</b>	<b>1 061,2</b>	<b>7 526,0</b>
Acquisitions	1,8	27,8	379,5	409,0
Cessions	-	(5,1)	-	(5,1)
Mises au rebut	(119,6)	(14,6)	-	(134,2)
Variations de change	(63,0)	(1,8)	(0,4)	(65,1)
Entrée de périmètre	-	4,5	-	4,5
Sortie de périmètre	(296,0)	(68,4)	-	(364,4)
Transferts et autres	182,5	75,2	(226,0)	31,7
<b>Valeur brute au 30 juin 2021</b>	<b>5 732,8</b>	<b>455,4</b>	<b>1 214,4</b>	<b>7 402,5</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2019</b>	<b>(2 947,0)</b>	<b>(329,6)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(3 277,9)</b>
Dotations aux amortissements	(337,4)	(26,6)	-	(364,0)
Dépréciations	(32,6)	-	-	(32,6)
Reprises (cessions)	-	0,1	-	0,1
Reprises (mises au rebut)	-	7,4	-	7,4
Variations de change	(0,5)	(0,1)	-	(0,6)
Transferts et autres	-	(2,0)	-	(2,0)
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2020</b>	<b>(3 317,5)</b>	<b>(350,7)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(3 669,4)</b>
Dotations aux amortissements	(312,4)	(27,0)	-	(339,4)
Dépréciations	(16,2)	-	-	(16,2)
Reprises (cessions)	-	5,0	-	5,0
Reprises (mises au rebut)	119,6	13,3	-	132,9
Variations de change	27,0	1,1	-	28,1
Sortie de périmètre	175,3	57,4	-	232,7
Transferts et autres	(1,6)	(45,5)	1,2	(45,8)
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2021</b>	<b>(3 325,8)</b>	<b>(346,4)</b>	<b>-</b>	<b>(3 672,2)</b>
Valeur nette au 30 juin 2019	2 756,7	95,3	1 029,3	3 881,4
Valeur nette au 30 juin 2020	2 709,7	87,0	1 060,0	3 856,7
<b>Valeur nette au 30 juin 2021</b>	<b>2 407,0</b>	<b>109,0</b>	<b>1 214,4</b>	<b>3 730,4</b>

Les transferts portant sur les satellites au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 correspondent à la mise en service du satellite Konnect lancé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Le Groupe a constaté une dépréciation sur un satellite pour respectivement 16,2 millions d'euros et 32,6 millions d'euros aux 30 juin 2021 et 30 juin 2020.

Les dates de lancement attendues des satellites en cours de construction à la date d'arrêté des comptes sont les suivantes :

Projets	Années
Quantum	Année calendaire 2021
Konnect VHTS, EUTELSAT 10B, Hotbird 13F et Hotbird 13G	Année calendaire 2022
EUTELSAT 36 D	Année calendaire 2024

### 7.1.3 Droits d'utilisation sur contrats de location

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation d'un actif spécifique sont comptabilisés à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location, c'est-à-dire qu'ils transfèrent le contrôle du bien sur la totalité de la durée de la location.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis sur la durée de la location correspondant à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du droit d'utilisation et de la dette locative est déterminé, pour chaque contrat, en fonction du taux marginal d'endettement correspondant estimé.

Les actifs de faible valeur unitaire ainsi que les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés en charge.

Les droits d'utilisation ont évolué comme suit sur l'exercice clos le 30 juin 2021 :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>			
<b>Valeur brute au 30 juin 2019</b>	<b>878,6</b>	<b>44,2</b>	<b>922,8</b>
Nouveaux contrats	-	4,7	4,7
Modifications et résiliations anticipées de contrats	(23,4)	(13,5)	(36,9)
Mises au rebut	(4,4)	(0,5)	(4,9)
<b>Valeur brute au 30 juin 2020</b>	<b>850,9</b>	<b>34,8</b>	<b>885,7</b>
Nouveaux contrats	-	40,1	40,1
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	(3,2)	(12,7)	(15,9)
Mises au rebut	-	(0,7)	(0,7)
Variation de change	-	(0,4)	(0,4)
Entrée de périmètre	-	0,8	0,8
<b>Valeur brute au 30 juin 2021</b>	<b>847,7</b>	<b>61,9</b>	<b>909,6</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>			
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2019</b>	<b>(255,8)</b>	<b>(9,1)</b>	<b>(264,9)</b>
Dotations aux amortissements	(59,6)	(9,4)	(68,9)
Dépréciations	(9,6)	-	(9,6)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	9,2	-	9,2
Reprises (mise au rebut)	4,4	0,5	4,9
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2020</b>	<b>(311,4)</b>	<b>(18,0)</b>	<b>(329,4)</b>
Dotations aux amortissements	(54,4)	(10,5)	(64,9)
Dépréciations	(11,7)	-	(11,7)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	1,6	11,5	13,1
Reprises (mise au rebut)	-	0,7	0,7
Variations de change	-	0,1	0,1
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2021</b>	<b>(375,9)</b>	<b>(16,1)</b>	<b>(392,1)</b>
Valeur nette au 30 juin 2019	622,8	35,1	657,9
Valeur nette au 30 juin 2020	539,5	16,8	556,3
<b>Valeur nette au 30 juin 2021</b>	<b>471,8</b>	<b>45,8</b>	<b>517,5</b>

Les droits d'utilisation des satellites portent essentiellement sur les contrats de location Express AT1, Express AT2, Express AM6, Express 36C et Astra 2G. Les durées de location sur ces contrats couvrent la durée de vie attendue de ce type de satellite, à ce titre, aucun de ces contrats ne comporte d'options d'achat au terme du contrat.

Aucune option de renouvellement n'a été retenue pour établir la durée des contrats de location.

Le Groupe a constaté des dépréciations sur des droits d'utilisation de répéteurs sur certains satellites pour respectivement 11,7 millions d'euros et 9,6 millions d'euros aux 30 juin 2021 et 30 juin 2020.

## PRINCIPES COMPTABLES

### Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles non amorties

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou dès lors qu'un événement laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

### Actifs amortissables

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de *back-up* pour d'autres satellites.

Les UGT correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie).

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs. Ces flux sont générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité, actualisés en utilisant le WACC du Groupe défini pour le test de dépréciation, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts techniques et commerciaux directement attribuables aux satellites testés et la charge d'impôt. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux d'évolution constants.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées sous les rubriques autres produits autres charges opérationnels.

### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe sont suivis au niveau du seul segment opérationnel d'Eutelsat.

Au 30 juin 2021 la valeur boursière d'Eutelsat Communications étant inférieure à la valeur comptable des capitaux propres du Groupe, la valeur recouvrable des écarts d'acquisition a été estimée sur la base de la valeur d'utilité déterminée à partir d'une valorisation du Groupe fondée sur les flux de trésorerie futurs. Cette analyse intègre une part significative de jugement de la Direction du Groupe.

Les flux de trésorerie retenus sont basés sur le business plan à 5 ans du Groupe approuvé par le Conseil d'Administration en janvier 2021 incluant les impacts de la crise Covid couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2024-25, sur le plan à long terme défini de manière constante sur un horizon couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2032-33, et sur une valeur terminale. Le Groupe considère pertinent d'utiliser des projections au-delà de 5 ans, compte tenu de la visibilité long terme dont il dispose pour une part significative de son activité et de son profil de croissance attendu que le plan à long terme permet de mieux appréhender.

S'agissant des paramètres financiers tels que le WACC (retenu à 7,8% au 30 juin 2021, contre 7,5% au 30 juin 2020) et le taux de croissance à long terme utilisé dans la valeur terminale, les analyses de sensibilité montrent qu'une hausse du WACC de 114bp ou une baisse du taux de croissance à long terme de 303bp pourraient conduire à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés au 30 juin 2021. Un taux de croissance à l'infini nul ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés.

Par ailleurs, les principales hypothèses opérationnelles pouvant impacter la valeur recouvrable des actifs sont le niveau d'EBITDA et le montant d'investissement. Les hypothèses opérationnelles du plan à long terme se fondent sur des modèles de marché internes sur la trajectoire de chacun des segments d'activité du Groupe ainsi que sur des études stratégiques externes. Les analyses de sensibilité montrent qu'une diminution de l'EBITDA de 5% sur chaque année des plans utilisés et sur la valeur terminale n'entraînerait pas non plus de reconnaissance d'une dépréciation sur les écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation mis en œuvre au 30 juin 2021 et 2020 sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés n'ont pas conduit à enregistrer de charges de dépréciation. Ce résultat est par ailleurs corroboré par l'information externe disponible relative aux estimations publiées par les analystes financiers qui suivent le Groupe.

### Actifs amortissables

Concernant les tests de dépréciation des satellites au 30 juin 2021, les flux de trésorerie utilisés sont fondés sur la période du plan d'affaires à 5 ans approuvé par le Conseil d'Administration en janvier 2021 puis sur des flux de trésorerie étendus jusqu'à la fin de vie de chaque satellite sur la base d'un taux normatif de croissance. Ces tests ont conduit à enregistrer une charge de dépréciation relative à un satellite détenu en propre pour

respectivement 16,5 millions d'euros et 32,6 millions d'euros aux 30 juin 2021 et 30 juin 2020 (voir Note 7.1.2 « Immobilisations corporelles et immobilisations en cours ») et une charge de dépréciation sur des droits d'utilisation pour respectivement 11,7 millions d'euros et 9,6 millions d'euros aux 30 juin 2021 et 30 juin 2020 (voir Note 7.1.3 « Droits d'utilisation sur contrats de location »).

### 7.1.5 Engagements d'achats

En complément des éléments comptabilisés au bilan, le Groupe est engagé auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations) et la réalisation de prestations de services pour un montant total de 595 millions d'euros au 30 juin 2020 et pour 840 millions d'euros au 30 juin 2021.

L'échéancier aux 30 juin 2020 et 30 juin 2021 des paiements futurs au titre de ces engagements s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2021
Echéance à moins de 1 an	307	395
Entre 1 et 2 ans	177	291
Entre 2 et 3 ans	52	21
Entre 3 et 4 ans	40	122
Echéance à plus de 4 ans	19	11
<b>Total</b>	<b>595</b>	<b>840</b>

Le groupe a par ailleurs octroyé une garantie couvrant le paiement des sommes dues au titre de l'octroi des droits orbitaux. Cette garantie est sans limite de montant et pour toute la durée de la licence.

## 7.2 CREANCES, ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS ET COÛTS D'OBTENTION ET D'EXECUTION DES CONTRATS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations, comptabilisées en frais commerciaux et administratifs, afin de couvrir les risques de pertes attendues. Ces dépréciations sont établies sur la base d'une approche statistique des pertes de crédit attendues par marché et par région, après prise en compte des dépôts et garanties reçus, et complétées, le cas échéant, par une dépréciation spécifique en cas de manquement à des paiements contractuels ou de difficultés financières significatives d'un client.

Les actifs de contrats clients incluent les actifs relatifs au chiffre d'affaires reconnu au titre des prix variables ou des périodes de gratuité non encore facturés au client. Les coûts d'obtention des contrats correspondent aux contreparties payées au client. Les coûts d'exécution des contrats incluent l'étalement des coûts des ventes de terminaux de l'activité Haut Débit.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients ou facturées en amont de la fourniture des services.

Les créances clients, actifs et passifs de contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats se synthétisent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
<b>Actifs</b>		
Créances clients et comptes rattachés	334,8	244,5
Actifs sur contrats clients	42,8	40,3
Coûts d'exécution des contrats	26,9	5,4
Coûts d'obtention des contrats	22,3	9,3
<b>Total actifs courants et non courants</b>	<b>426,8</b>	<b>299,5</b>
<i>Dont part non courante</i>	74,9	37,7
<i>Dont part courante</i>	351,9	261,9
<b>Passifs</b>		
Passifs financiers - Garanties et engagements reçus	56,2	53,5
Passifs de contrats clients	187,5	186,5
<b>Total passifs courants et non courants</b>	<b>243,7</b>	<b>240,0</b>
<i>Dont part non courante</i>	152,8	153,0
<i>Dont part courante</i>	90,9	87,0

## Créances clients

Les créances clients échues et non échues se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Créances non échues	145,1	111,7
Créances échues entre 0 et 90 jours	58,1	42,6
Créances échues entre 90 et 365 jours	97,5	58,7
Créances échues depuis plus de 365 jours	153,3	128,0
Dépréciation	(119,2)	(96,5)
<b>Total</b>	<b>334,8</b>	<b>244,5</b>

Les créances échues depuis plus de 365 jours comprennent des facturations de dépôts de garantie pour un montant de 15,5 millions d'euros au 30 juin 2021 (contre 12,4 millions d'euros au 30 juin 2020). Celles-ci ne présentent pas de risque de dépréciation au compte de résultat. La provision de dépréciation d'un montant de 96,5 millions d'euros au 30 juin 2021 couvre 86% des créances échues depuis plus de 365 jours hors dépôts facturés et représente 42% de la totalité des créances échues.

Par ailleurs, étant donné la nature des activités et des géographies dans lesquels il opère, le Groupe est amené régulièrement à recouvrer des créances échues depuis plus d'un an.

Le risque de crédit, lié au fait qu'un client n'honore pas sa dette à l'échéance fixée, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un credit manager et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites à se couvrir contre le risque de crédit en obtenant de la part des clients des garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang et des compagnies d'assurance et des dépôts de garantie. Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance-crédit.

Le risque de crédit est réduit par les garanties et engagements reçus suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2020		30 juin 2021	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie reçus	120,0	18,1	82,4	20,8
Garanties bancaires ou cautions d'assurances	49,1	31,9	15,0	25,1
Garanties maison-mère	4,9	4,9	5,2	5,2
<b>Total</b>	<b>174,0</b>	<b>54,9</b>	<b>102,6</b>	<b>51,0</b>

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en passifs financiers. Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan.

Les 10 premiers clients du Groupe représentent 35 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2021 (34 % au 30 juin 2020). Les cinq premiers représentent 24 % du chiffre d'affaires (23 % au 30 juin 2020).

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Total
<b>Valeur au 30 juin 2019</b>	<b>104,4</b>
Dotations (reprises) nettes	22,1
Reprises utilisées	(7,2)
Variations de change	(0,1)
<b>Valeur au 30 juin 2020</b>	<b>119,2</b>
Dotations (reprises) nettes	25,6
Reprises utilisées	(44,9)
Variations de change	(1,5)
Sortie de périmètre	(1,9)
<b>Valeur au 30 juin 2021</b>	<b>96,5</b>

#### Actifs de contrats clients, coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants

(en millions d'euros)	Total
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2019</b>	<b>38,0</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(10,0)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	15,7
Dépréciations (reprises) nettes	(0,5)
Ecart de conversion	(0,3)
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2020</b>	<b>42,8</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(12,5)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	9,3
Dépréciations (reprises) nettes	1,6
Ecart de conversion	(0,9)
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2021</b>	<b>40,3</b>

Les coûts d'obtention et d'exécution des contrats se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2019</b>	<b>41,1</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(16,2)
Nouveaux coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients comptabilisés sur la période	24,0
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2020</b>	<b>49,2</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(14,6)
Nouveaux coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients comptabilisés sur la période	8,2
Entrée de périmètre	12,3
Sortie de périmètre	(40,6)
Ecart de conversion	0,2
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2021</b>	<b>14,7</b>

### 7.2.3 Passifs de contrats clients

Les passifs de contrats clients se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2019</b>	<b>188,5</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(73,9)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	72,7
Ecart de conversion	1,1
Reclassement	(0,9)
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2020</b>	<b>187,5</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(42,5)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	56,4
Ecart de conversion	(4,1)
Entrée de périmètre	13,5
Sortie de périmètre	(24,5)
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2021</b>	<b>186,4</b>

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des comptes de caisse et des dépôts à vue bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les dépôts à court terme à échéance de moins de trois mois à l'origine, les comptes à terme, ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumise à un risque négligeable de changement de valeur. Les parts d'OPCVM sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés dans le résultat financier.

#### Dettes financières

Les dettes financières sont constituées d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et de dettes structurées. Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ces coûts sont présentés en frais et primes d'émission et étalés sur la durée de l'emprunt.

#### Actifs financiers

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, les actifs financiers sont comptabilisés en coût amorti. Une dépréciation est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les titres non consolidés sont valorisés à la juste valeur.

#### Passifs financiers

Les dettes locatives reconnues en contrepartie des droits d'utilisation correspondent à la somme des paiements futurs actualisés des contrats de location. Le taux d'actualisation retenu pour évaluer ces dettes est déterminé par contrat en fonction du taux marginal d'endettement estimé de l'entité qui porte le contrat.

Lorsque le Groupe octroie des promesses d'achat fermes ou conditionnelles de leur participation à des actionnaires minoritaires, le montant correspondant des participations ne donnant pas le contrôle est reclassé en passif financier pour la juste valeur de l'engagement. Le passif financier est réévalué à chaque clôture en contrepartie des capitaux propres, en l'absence de précisions apportées par les normes IFRS.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier. Les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture.

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres, dans les autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global, pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace sont constatées en résultat financier. Le Groupe dispose d'instruments financiers dérivés destinés à couvrir des flux de trésorerie (*forwards* et *forwards KI*) ainsi que l'investissement net de ses filiales au Mexique, à Singapour et à Dubaï (*cross currency swap*). Les options *forwards*, *forwards KI*, et la composante taux du *cross currency swap* sont présentées en actif ou passif financier selon la position et la composante change est incluse dans la dette nette du Groupe.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

### 7.3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Trésorerie	485,4	529,0
Équivalents de trésorerie	346,6	332,1
<b>Total</b>	<b>832,0</b>	<b>861,1</b>

### 7.3.2 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2020	30 juin 2021	Échéance
Crédit <i>in fine</i> 2022	Variable	600,0	-	Mars 2022
Crédit <i>in fine</i> 2026	Variable	-	400,0	Juin 2026
Crédit <i>in fine</i> BEI	Fixe	-	200,0	Décembre 2028
Emprunt obligataire 2022	3,125 %	300,0	300,0	Octobre 2022
Emprunt obligataire 2025	2,000 %	800,0	800,0	Octobre 2025
Emprunt obligataire 2027	2,250 %	600,0	600,0	Juillet 2027
Emprunt obligataire 2028	1,500 %	-	600,0	Octobre 2028
Dettes structurées				
	Variable	71,2	14,2	Mai 2024
	Variable	61,3	67,0	Juillet 2022
	Variable	77,8	80,0	Juillet 2023
	Variable	12,0	53,0	Juillet 2024
<b>Sous-total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 522,3</b>	<b>3 114,1</b>	
Frais et primes d'émission		(16,5)	(16,7)	
<b>Total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 505,8</b>	<b>3 097,4</b>	
Emprunt obligataire 2021	1,125 %	500,0	-	Juin 2021
Dettes structurées	Variable	23,7	7,1	
Tirage RCF	Variable	300,0	-	Septembre 2020
Intérêts courus non échus		34,3	38,4	
<b>Total des dettes (part courante)</b>		<b>858,1</b>	<b>45,5</b>	
<b>Total</b>		<b>3 363,9</b>	<b>3 142,9</b>	

La totalité de l'endettement est libellée en euros.

Le crédit *in fine* et les dettes structurées sont assortis d'un covenant financier qui prévoit un rapport entre l'endettement total net et EBITDA inférieur ou égal à 4,0 pour 1. Les covenants des crédits *in fine* prévoient également pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A ou d'Eutelsat Communications. Les obligations sont également assorties d'un covenant bancaire qui prévoit pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A ou d'Eutelsat Communications accompagné d'une dégradation de la notation d'Eutelsat SA. Au 30 juin 2021, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles prévues dans ce type de contrat de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat Communications et de ses filiales, notamment à consentir des sûretés, contracter des dettes supplémentaires, céder des actifs, s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) et modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance « Lancement plus un an » pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout autre satellite, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, le Groupe dispose au 30 juin 2021 de lignes de crédit actives d'un montant total non tiré de 1 050,0 millions d'euros (398,8 millions d'euros au 30 juin 2020). Ces lignes sont assorties de covenants bancaires de même type que ceux existants sur le crédit *in fine* et les dettes structurées.

L'échéancier des dettes, hors frais et primes d'émission et intérêts courus non échus, au 30 juin 2021 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Crédit <i>in fine</i>	400,0	-	400,0	-
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	200,0
Dettes structurées	221,2	7,1	214,1	-
Emprunt obligataire 2022	300,0	-	300,0	-
Emprunt obligataire 2025	800,0	-	800,0	-
Emprunt obligataire 2027	600,0	-	-	600,0
Emprunt obligataire 2028	600,0	-	-	600,0
<b>Total</b>	<b>3 121,2</b>	<b>7,1</b>	<b>1 714,1</b>	<b>1 400,0</b>

### 7.3.3 Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Titres de participation non consolidés	14,7	14,7
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	10,3	39,0
Autres actifs financiers	31,4	44,8
<b>Total</b>	<b>56,4</b>	<b>98,5</b>
<i>Dont part courante</i>	23,6	27,0
<i>Dont part non courante</i>	32,8	71,5

<sup>(1)</sup> Voir Note 7.3.5 « Instruments financiers dérivés ».

Les autres dettes et passifs financiers se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Dettes locatives	493,4	435,6
Autres créditeurs	86,6	103,4
Dettes sur immobilisations	50,9	213,7
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	43,0	29,1
Dettes sociales	52,3	55,2
Dettes fiscales	15,6	22,7
<b>Total</b>	<b>741,8</b>	<b>859,8</b>
<i>Dont part courante</i>	231,6	170,5
<i>Dont part non courante</i>	510,2	689,3

<sup>(1)</sup> Voir Note 7.3.5 « Instruments financiers dérivés ».

Au fur et à mesure de la construction de certains satellites, des acceptations de jalons entraînent la reconnaissance d'une immobilisation en cours et d'une dette fournisseurs. Les dettes sur immobilisation non courantes représentent un montant de 188,7 millions d'euros au 30 juin 2021 et incluent les acceptations de jalons ainsi que les paiements par effet de commerce ayant pour échéance la livraison des satellites, pour des montants de respectivement 154,4 millions d'euros et 29,6 millions d'euros.

La variation des dettes locatives sur la période se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	Nouveaux contrats	Flux de trésorerie	Résiliation anticipée	Effets de change	Variation des intérêts courus	30 juin 2021
Satellites	474,4	-	(84,4)	(3,9)	-	(2,2)	384,0
Immobilier	11,4	41,0	(4,0)	(1,3)	0,1	-	47,1
Autres	7,6	-	(3,1)	-	-	-	4,5
<b>Total</b>	<b>493,4</b>	<b>41,0</b>	<b>(91,5)</b>	<b>(5,2)</b>	<b>0,1</b>	<b>(2,2)</b>	<b>435,6</b>

Les dettes locatives comprennent les intérêts courus de 3,8 millions d'euros au 30 juin 2020 et de 2,2 millions d'euros au 30 juin 2021.

### 7.3.4 Dette nette

La dette nette se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Crédit <i>in fine</i>	600,0	400,0
Crédit <i>in fine</i> BEI	-	200,0
Emprunts obligataires	2 200,0	2 300,0
Tirage RCF	300,0	-
Dettes structurées	246,1	221,2
Part change du <i>cross currency swap</i>	(4,3)	(38,7)
Dettes locatives	489,6	434,0
<b>Dette brute</b>	<b>3 831,4</b>	<b>3 516,5</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(832,0)	(861,1)
<b>Dette nette</b>	<b>2 999,4</b>	<b>2 655,5</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2019	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	Var. de juste valeur et autres	30 juin 2020
Crédit <i>in fine</i>	600,0	-	-	-	-	600,0
Emprunts obligataires	3 130,0	(930,0)	-	-	-	2 200,0
Tirage RCF	-	300,0	-	-	-	300,0
Dettes structurées	118,6	(23,7)	151,2	-	-	246,1
Part change du <i>cross currency swap</i>	99,8	(112,2)	-	-	8,1	(4,3)
Dettes locatives	579,8	(63,0)	(26,6)	(0,6)	-	489,6
<b>Total</b>	<b>4 528,1</b>	<b>(828,9)</b>	<b>124,6</b>	<b>(0,6)</b>	<b>8,1</b>	<b>3 831,4</b>

Le flux de trésorerie de 930 millions d'euros sur les emprunts obligataires correspond au remboursement de l'emprunt obligataire échu au cours de l'exercice 2020.

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2021
Crédit <i>in fine</i>	600,0	(200,0)	-	-	-	400,0
Crédit <i>in fine</i> BEI	-	200,0	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 200,0	100,0	-	-	-	2 300,0
Tirage RCF	300,0	(300,0)	-	-	-	-
Dettes structurées	246,1	(73,7)	48,8	-	-	221,2
Part change du <i>cross currency swap</i>	(4,3)	-	-	-	(34,4)	(38,7)
Dettes locatives	489,6	(91,5)	34,9	0,1	0,8	434,0
<b>Total</b>	<b>3 831,4</b>	<b>(365,2)</b>	<b>83,7</b>	<b>0,1</b>	<b>(33,6)</b>	<b>3 516,5</b>

Le flux de trésorerie de 100 millions d'euros sur les emprunts obligataires correspond, d'une part, au remboursement de l'emprunt obligataire échu au cours de l'exercice 2021 pour (500,0) millions d'euros, et, d'autre part, à une nouvelle émission obligataire pour 600,0 millions d'euros arrivant à échéance en octobre 2028. Le flux de trésorerie 200 millions d'euros sur le crédit *in fine* correspond, d'une part, au remboursement par anticipation de l'emprunt arrivant à échéance en mars 2022 pour (600,0) millions d'euros, et d'autre part à la mise en place d'un nouveau crédit *in fine* pour un montant de 400,0 millions d'euros, arrivant à échéance en juin 2026. (voir Note 2.5)

### 7.3.5 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est rapprochée des valorisations transmises par les contreparties bancaires. Le tableau ci-après présente les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés par type de contrat :

(en millions d'euros)	Notionnels		Justes valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
	30 juin 2020	30 juin 2021	30 juin 2020	30 juin 2021			
Vente à terme synthétique à barrière active (Eutelsat S.A.)	244,7	235,5	5,8	(0,4)	(6,3)	-	(6,3)
Cross Currency Swap	612,0	572,0	(33,9)	10,3	44,2	-	44,2
<b>Total des instruments de change</b>	<b>856,7</b>	<b>807,5</b>	<b>(28,1)</b>	<b>9,9</b>	<b>37,9</b>	<b>-</b>	<b>37,9</b>
Swap pré-hedge <sup>(1)</sup>	300,0	-	(4,7)	-	4,7	-	(1,3)
<b>Total des instruments de taux d'intérêt</b>	<b>300,0</b>	<b>-</b>	<b>(4,7)</b>	<b>-</b>	<b>4,7</b>	<b>-</b>	<b>(1,3)</b>
<b>Total instruments financiers dérivés</b>			<b>(32,7)</b>	<b>9,9</b>	<b>42,7</b>	<b>-</b>	<b>36,6</b>

<sup>(1)</sup> Le Swap pré-hedge couvrant un notionnel de 300 millions d'euros a été résilié en octobre 2020 et s'est soldé par un règlement en trésorerie de 6,0 millions d'euros par Eutelsat S.A.

Au 30 juin 2021, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers dérivés ressort en positif pour 39,0 millions d'euros et en négatif pour 29,1 millions d'euros (voir Note 7.3.3 « Actifs et passifs financiers »).

Les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon. Les coupons du *cross currency swap* qualifié de couverture d'investissement net à l'étranger, ainsi que la variation de juste valeur hors-coupon, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

La juste valeur et les échéances des instruments dérivés qualifiés de couverture se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2020						À plus de 5 ans
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	
Couverture du risque de change	(28,0)	5,9	-	-	-	(33,9)	-
Couverture du risque de taux	(4,7)	(4,7)	-	-	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2020</b>	<b>(32,7)</b>	<b>1,2</b>	-	-	-	<b>(33,9)</b>	-

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2021						À plus de 5 ans
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	
Couverture du risque de change	9,9	(0,4)	-	-	10,3	-	-
<b>Total net au 30 juin 2021</b>	<b>9,9</b>	<b>(0,4)</b>	-	-	<b>10,3</b>	-	-

### 7.3.6 Gestion des risques

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. Pour y faire face, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

#### Risque de change

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S. Le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de change dollar U.S./euro.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe peut être amené à utiliser des ventes à terme ou des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S. Par ailleurs, afin de couvrir le risque de conversion, le Groupe peut également avoir recours à la création de passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs. Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe peut avoir recours à des produits dérivés de change (*cross currency swaps*) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger. Le Groupe a ainsi mis en place un swap de devises euro dollar U.S. pour un notional de 680 millions de dollars afin de couvrir son investissement net dans deux filiales basées au Mexique, à Singapour et à Dubaï.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 10% de la valeur du taux dollar U.S./euro générerait (hors instruments de change) une baisse du chiffre d'affaires de 34 millions d'euros et une baisse des charges opérationnelles de 5 millions d'euros. Elle entraînerait également une variation négative de 94 millions d'euros de la réserve de conversion du Groupe et une hausse de 59 millions d'euros sur la part change du *cross currency swap* comptabilisée en dettes financières.

#### Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires d'Eutelsat S.A.) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré-couverture.

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2021, une augmentation de dix points de base (+0,1%) du taux d'intérêt EURIBOR n'aurait pas d'impact sur la charge d'intérêts.

#### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2021, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations.

## Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en tenant compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire *revolving*, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

La maturité contractuelle de la dette du Groupe se présente comme suit :

Au 30 juin 2020 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2020					
			juin-20	juin-21	juin-22	juin-23	juin-24	Au-delà de 5 ans
Crédit <i>in fine</i>	(599,2)	(613,8)	(6,9)	(606,9)	-	-	-	-
Emprunts obligataires	(2 194,4)	(2 438,9)	(545,6)	(38,9)	(338,9)	(29,5)	(29,5)	(1 456,5)
Tirage RCF	(300,0)	(300,7)	(300,7)	-	-	-	-	-
Dettes structurées	(242,7)	(253,7)	(26,4)	(87,5)	(103,3)	(36,5)	-	-
Dettes locatives	(493,4)	(493,4)	(73,8)	(47,2)	(44,6)	(44,6)	(45,9)	(237,3)
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(43,0)	(43,0)	(4,7)	-	-	-	(38,3)	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(3 872,7)</b>	<b>(4 143,5)</b>	<b>(958,1)</b>	<b>(780,5)</b>	<b>(486,8)</b>	<b>(110,6)</b>	<b>(113,7)</b>	<b>(1 693,8)</b>
Autres passifs financiers	(154,5)	(154,5)	(107,1)	(47,4)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(4 027,2)</b>	<b>(4 298,0)</b>	<b>(1 065,2)</b>	<b>(827,9)</b>	<b>(486,8)</b>	<b>(110,6)</b>	<b>(113,7)</b>	<b>(1 693,8)</b>
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	10,3	10,3	5,9	-	-	-	4,3	-
Actifs financiers	46,2	46,2	17,7	28,5	-	-	-	-
Trésorerie	485,4	485,4	485,4	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	346,6	346,6	346,6	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>888,4</b>	<b>888,4</b>	<b>855,6</b>	<b>28,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,3</b>	<b>-</b>
<b>Position nette</b>	<b>(3 138,8)</b>	<b>(3 409,6)</b>	<b>(209,6)</b>	<b>(799,4)</b>	<b>(486,8)</b>	<b>(110,6)</b>	<b>(109,4)</b>	<b>(1 693,8)</b>

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Au 30 juin 2021 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2021					
			juin-22	juin-23	juin-24	juin-25	juin-26	Au-delà de 5 ans
Crédit <i>in fine</i>	(399,9)	(422,0)	(4,4)	(4,4)	(4,4)	(4,4)	(404,4)	-
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,8)	(207,4)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(202,4)
Emprunts obligataires	(2 286,8)	(2 555,9)	(47,9)	(338,5)	(38,5)	(38,5)	(838,5)	(1 254,0)
Dettes structurées	(218,1)	(227,3)	(9,9)	(76,3)	(88,1)	(53,0)	-	-
Dettes locatives	(434,0)	(434,0)	(0,3)	(22,2)	(46,5)	(50,4)	(51,8)	(262,8)
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(28,8)	(28,8)	(0,4)	-	-	(28,4)	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(3 567,4)</b>	<b>(3 875,4)</b>	<b>(63,9)</b>	<b>(442,4)</b>	<b>(178,5)</b>	<b>(175,7)</b>	<b>(1 295,7)</b>	<b>(1 719,2)</b>
Autres passifs financiers	(181,3)	(181,3)	(120,7)	(60,6)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(3 748,7)</b>	<b>(4 056,7)</b>	<b>(184,6)</b>	<b>(503,0)</b>	<b>(178,5)</b>	<b>(175,7)</b>	<b>(1 295,7)</b>	<b>(1 719,2)</b>
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	38,7	38,7	-	-	-	38,7	-	-
Actifs financiers	59,5	59,5	26,7	32,8	-	-	-	-
Trésorerie	529,0	529,0	529,0	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	332,1	332,1	332,1	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>959,3</b>	<b>959,3</b>	<b>887,8</b>	<b>32,8</b>	<b>-</b>	<b>38,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Position nette</b>	<b>(2 789,4)</b>	<b>(3 097,4)</b>	<b>(703,2)</b>	<b>(470,2)</b>	<b>(178,5)</b>	<b>(137,0)</b>	<b>(1 295,7)</b>	<b>(1 719,2)</b>

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

## 7.4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

### 7.4.1 Juste valeur des actifs

Les tableaux suivants ventilent chaque actif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2020			
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 juin 2020
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	28,5	15,0	-	13,5	28,5
Actifs sur contrats clients	35,6	35,6	-	-	35,6
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	334,8	334,8	-	-	334,8
Actifs sur contrats clients	7,2	7,2	-	-	7,2
Autres créances	43,6	43,6	-	-	43,6
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	10,3	-	10,3	-	10,3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	485,4	-	-	485,4	485,4
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	346,6	-	-	346,6	346,6

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2021			
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 juin 2021
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	32,8	18,1	-	14,7	32,8
Actifs sur contrats clients	30,4	30,4	-	-	30,4
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	244,5	244,5	-	-	244,5
Actifs sur contrats clients	9,8	9,8	-	-	9,8
Autres créances	42,8	42,8	-	-	42,8
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	39,0	-	39,0	-	39,0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	529,0	529,0	-	529,0	529,0
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	332,1	332,1	-	332,1	332,1

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, la valeur comptable des actifs constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

## 7.4.2 Juste valeur des passifs

Les tableaux suivants ventilent chaque passif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2020				Juste valeur au 30 juin 2020
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts à taux variable	1 169,5	1 169,5	-	-	1 169,5
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	2 194,4	2 194,4	-	-	2 242,4
Emprunts à taux fixe	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	466,0	466,0	-	-	466,0
Courants	181,9	181,9	-	-	181,9
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	43,0	43,0	-	-	43,0
Fournisseurs et comptes rattachés	73,1	73,1	-	-	73,1
Dette sur immobilisations	50,9	50,9	-	-	50,9

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2021				Juste valeur au 30 juin 2021
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts à taux variable	618,0	618,0	-	-	618,0
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	2 286,8	2 286,8	-	-	2 453,4
Emprunts à taux fixe	199,8	199,8	-	-	199,8
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	472,1	472,1	-	-	472,1
Courants	146,0	146,0	-	-	146,0
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	29,1	29,1	-	-	29,1
Fournisseurs et comptes rattachés	84,9	84,9	-	-	84,9
Dette sur immobilisations	213,7	213,7	-	-	213,7

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

A l'exception des emprunts obligataires et des instruments financiers dérivés, la valeur comptable des passifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Les justes valeurs des emprunts obligataires de niveau 1 (prix coté sur un marché) se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Emprunt obligataire 2021	501,5	-
Emprunt obligataire 2022	314,1	312,1
Emprunt obligataire 2025	817,7	856,9
Emprunt obligataire 2027	609,1	657,1
Emprunt obligataire 2028	-	627,3
<b>Total</b>	<b>2 242,4</b>	<b>2 453,4</b>

## 7.5 CAPITAUX PROPRES

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés à des augmentations ou réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

#### Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

#### 7.5.1 Capital social

Au 30 juin 2021, le capital social d'Eutelsat Communications S.A. est composé de 230 544 995 actions, d'une valeur nominale de 1 euro.

À cette même date, le Groupe détient 353 359 actions propres d'un montant de 3,6 millions d'euros acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité (394 290 actions propres d'un montant de 3,8 millions d'euros au 30 juin 2020). L'ensemble de ces actions est présenté en déduction des capitaux propres.

#### 7.5.2 Dividendes

Le 5 novembre 2020, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte ont décidé de distribuer un montant brut de 0,89 euro par action, soit un montant total de 204,9 millions d'euros totalement prélevé sur le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2020.

Le montant de la distribution proposé à l'Assemblée Générale du 4 novembre 2021 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2021 est de 214,1 millions d'euros, soit 0,93 euro par action.

#### 7.5.3 Variation de la réserve de réévaluation des instruments dérivés

La réserve de réévaluation des instruments dérivés qualifiés de couverture (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2020</b>	<b>(52,4)</b>
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	16,6
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>(35,8)</b>

## 7.5.4 Réserves de conversion

La réserve de conversion (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2020</b>	<b>128,4</b>
Variation nette sur la période	(25,8)
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>102,6</b>

La principale devise générant des écarts de conversion est le dollar US.

La réserve de conversion au 30 juin 2021 inclut 10,3 millions d'euros au titre du *cross currency swap* documenté en couverture d'investissement net à l'étranger ainsi que (112,2) millions d'euros relatifs au *cross currency swap* échu.

## 7.6 PROVISIONS

### PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

L'évolution des provisions entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	Dotation	Reprise		Reclassement	Variation de périmètre	Constat en capitaux propres	Variation de change	30 juin 2021
			Utilisée	Non utilisée					
Garantie financière donnée à un fonds de pension	83,7	1,2	(4,1)	-	-	-	(21,0)	-	59,8
Indemnités de départ en retraite	14,6	1,2	(2,0)	-	-	-	0,9	-	14,6
Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(1)</sup>	6,2	0,3	(0,8)	-	-	(0,2)	-	-	5,5
<b>Total avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>104,4</b>	<b>2,7</b>	<b>(6,9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(20,1)</b>	<b>-</b>	<b>80,0</b>
Litiges commerciaux, salariaux et fiscaux	18,6	4,9	(2,5)	(7,2)	-	2,0	-	(0,2)	15,6
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total provisions</b>	<b>123,1</b>	<b>7,6</b>	<b>(9,4)</b>	<b>(7,2)</b>	<b>-</b>	<b>1,8</b>	<b>(20,1)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>95,6</b>
<i>Dont part non courante</i>	106,6								83,0
<i>Dont part courante</i>	16,5								12,6

<sup>(1)</sup> Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales.

### 7.6.1 Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A. a donné une garantie financière au fonds de pension en charge du régime de retraite mis en place par l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) lors de l'apport par cette dernière de son activité opérationnelle à Eutelsat S.A. en 2001. Ce régime de retraite à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement à l'apport. La garantie financière octroyée par Eutelsat S.A. est évaluée et comptabilisée de manière similaire à un engagement de retraite à prestations définies bien que le Groupe n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès de l'OIG au plan juridique. Cette garantie peut être exercée à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs, sans qu'il existe de seuil quantitatif déclenchant l'appel de cette garantie.

En 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros sur la base des projections de déficit du régime et un accord a été conclu avec le fonds de pension pour neuf paiements de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025.

En 2021, un nouvel accord remplaçant le précédent a été conclu avec le fonds de pension, portant le montant total des paiements dus au fonds au 30 juin 2021 à 38 millions d'euros, avec un échéancier allant jusqu'au 30 juin 2029.

Ces paiements pourront évoluer en fonction des futures situations financières établies annuellement.

L'évolution des obligations et des actifs du régime entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>238,7</b>	<b>207,5</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	2,8	3,1
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	(26,9)	(4,6)
Prestations versées	(7,1)	(6,9)
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>207,5</b>	<b>199,1</b>

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
<b>Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture</b>	<b>134,6</b>	<b>123,9</b>
Rendement attendu des actifs du régime	1,6	1,8
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	(13,3)	16,4
Contributions versées	8,0	4,1
Prestations versées	(7,1)	(6,9)
<b>Juste valeur des actifs du fonds à la clôture</b>	<b>123,9</b>	<b>139,3</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 17 ans.

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A. Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à (11,6) millions d'euros et 18,2 millions d'euros aux 30 juin 2020 et 2021, respectivement.

Les évaluations actuarielles ont été réalisées sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2020	30 juin 2021
Taux d'actualisation	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation des pensions	1,75%	1,75%

Une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation de la provision de 17 millions d'euros.

Les provisions ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
<b>Provision à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>100,1</b>	<b>83,7</b>
Charge nette comptabilisée en résultat	1,2	1,2
(Gains) / pertes actuarielles	(13,6)	(21,0)
Contributions versées	(4,0)	(4,1)
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>83,7</b>	<b>59,8</b>

## 7.6.2 Indemnités de départ retraite et assimilés

### PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite du Groupe sont constitués de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées en « Charges de personnel » sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services sont rendus par les bénéficiaires des régimes.

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations. L'évaluation de ces prestations s'effectue sur la base de la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* consistant à projeter les montants des paiements futurs attendus sur la base d'hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite) et financières (augmentation des salaires et actualisation). La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en « Charges de personnel » et les effets de l'actualisation dans le résultat financier. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou des écarts d'expérience sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

#### Régimes à prestations définies

Les engagements de retraite à prestations définies du Groupe sont principalement constitués du régime d'indemnités de départ en retraite des salariés d'Eutelsat S.A.

Aux 30 juin 2020 et 2021, la situation du régime se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>15,3</b>	<b>14,6</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,1	1,0
Coût financier	0,2	0,2
Écarts actuariels	(0,8)	0,9
Indemnités versées	(1,2)	(2,0)
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>14,6</b>	<b>14,6</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 13 ans.

L'évaluation actuarielle effectuée a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2020	30 juin 2021
Taux d'actualisation	1,25%	1,25%
Taux d'augmentation des salaires	0% durant 2 ans puis 2%	0% durant 1 an puis 2%

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations privées de première catégorie (AA et AAA) d'une durée cohérente avec celle du régime valorisé.

#### Régimes à cotisations définies

Les cotisations patronales versées au régime de retraite obligatoire en France au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 6,6 millions d'euros et 6,3 millions d'euros aux 30 juin 2020 et 2021 respectivement.

Les salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, bénéficient par ailleurs d'une retraite sur-complémentaire par capitalisation, à contributions définies, financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6% du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 1,9 million d'euros et 2,0 millions d'euros aux 30 juin 2020 et 2021 respectivement.

## 7.6.3 Litiges et passifs éventuels

### PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

## 7.7 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

### 7.7.1 Actifs et passifs d'impôts différés

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilancielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021 :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	Variation de change et reclassements	Entrée de périmètre	Sortie de périmètre	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2021
<b>Impôts différés actifs</b>							
Instrument financiers dérivés	28,9	2,2	-	-	8,9	6,3	46,3
Déficits reportables	12,4	3,1	-	-	(0,1)	-	15,4
Provisions client	16,7	(1,1)	-	-	6,8	-	22,3
Garantie financière donnée au fonds de pension	16,3	-	-	-	(5,3)	(5,4)	5,6
Provisions pour risques et charges	4,0	3,6	-	-	(1,6)	-	6,0
Actifs incorporels et corporels	23,2	8,4	-	(0,6)	(2,5)	-	28,5
Autres	25,5	(14,7)	-	(0,2)	(0,5)	-	10,1
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>127,0</b>	<b>1,4</b>	<b>-</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(5,7)</b>	<b>0,9</b>	<b>134,2</b>
<b>Impôts différés passifs</b>							
Instrument financiers dérivés	-	(2,2)	-	-	(0,9)	(2,7)	(5,8)
Actifs incorporels	(68,2)	(0,7)	-	-	13,1	-	(55,9)
Actifs corporels	(241,0)	2,4	(1,0)	0,5	14,9	-	(224,3)
Autres	(45,7)	3,2	-	2,4	1,7	-	(38,4)
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>(355,0)</b>	<b>2,6</b>	<b>(1,0)</b>	<b>2,9</b>	<b>28,8</b>	<b>(2,7)</b>	<b>(324,4)</b>
<b>Position nette active / (passive)</b>	<b>(228,0)</b>	<b>4,1</b>	<b>(1,0)</b>	<b>2,1</b>	<b>34,4</b>	<b>(1,8)</b>	<b>(190,3)</b>
<b>Reflété comme suit dans les comptes :</b>							
Impôts différés actifs	36,3						7,6
Impôts différés passifs	(264,2)						(197,9)
<b>Total</b>	<b>(228,0)</b>						<b>(190,3)</b>

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées.

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur les différences temporelles taxables générées par :

- la comptabilisation à la juste valeur des contrats clients et relations associées et des autres immobilisations incorporelles dans le cadre des acquisitions d'Eutelsat S.A. et de Satmex ;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites au niveau fiscal.

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	63,1	-	-	0,1	63,0
<b>Total</b>	<b>63,1</b>	-	-	<b>0,1</b>	<b>63,0</b>

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un stock de pertes fiscales reportables non reconnues pour un montant de 131,6 millions d'euros au 30 juin 2021 (141,5 millions d'euros au 30 juin 2020) dont les dates d'expiration sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	131,6	-	0,8	-	130,8
<b>Total</b>	<b>131,6</b>	-	<b>0,8</b>	-	<b>130,8</b>

### 7.7.2 Procédure de vérification

La société Eutelsat S.A., appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications S.A. est la société mère intégrante, a fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité sur les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014. En décembre 2016, elle a reçu une proposition de rehaussement relative aux exercices clos aux 30 juin 2013 et 2014. Suite à l'exercice de recours précontentieux et aux discussions qui s'en sont suivies, les montants réclamés par l'administration fiscale ont été sensiblement réduits. Un désaccord persiste sur certains rehaussements, sur lesquels Eutelsat estime disposer d'arguments solides en défense.

La société Eutelsat S.A. a également fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité au titre des exercices clos aux 30 juin 2016 et 2017 et a reçu en décembre 2019 une proposition de rehaussements relative à ces deux exercices. Une réponse à cette proposition a été apportée par la société.

## NOTE 8. PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires directs ou indirects, et leurs filiales, qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20 % ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'administration d'une entité du Groupe ;
- des actionnaires minoritaires des entités que le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale ; et
- des principaux dirigeants.

## 8.1 Principaux dirigeants

Le Groupe considère que la notion de principaux dirigeants regroupe, dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat, le Comité exécutif présidé par le Directeur Général ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations allouées au Comité exécutif se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Rémunérations <sup>(1)</sup>	9,2	7,7
<b>Total avantages court terme</b>	<b>9,2</b>	<b>7,7</b>
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	0,05	0,06
Paielements fondés sur les actions <sup>(3)</sup>	0,9	0,4
<b>Total avantages long terme</b>	<b>0,95</b>	<b>0,46</b>

<sup>(1)</sup> Elles incluent les salaires bruts y compris part variable, les primes, les avantages en nature, l'intéressement, la participation et les charges sociales versés.

<sup>(2)</sup> Ils correspondent au coût des services passés des régimes de retraite à prestations définies.

<sup>(3)</sup> Ils correspondent à la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations en actions.

En cas de fin de mandat du Directeur général et du Directeur général délégué, il est prévu un engagement de non-concurrence, rémunéré par le versement pendant 18 mois de 50% de la rémunération fixe. Cet engagement prévoit que le Directeur général et le Directeur général délégué s'abstiennent pendant cette durée de travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellites.

Les rétributions des membres du Conseil d'administration perçues au titre de l'exercice clos au 30 juin 2021 s'élèvent à 0,8 million d'euros (1,0 million d'euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2020).

## 8.2 Autres parties liées

Les transactions avec les parties liées autres que les principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2021
Chiffre d'affaires	22,1	22,0
Résultat financier	25,7	11,8
Créances brutes (y compris factures à établir)	9,9	10,5
Dettes (y compris factures à recevoir)	509,1	346,2

Le chiffre d'affaires porte sur la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

Les dettes comprennent les contrats de location au titre des satellites Express AT1, Express AT2, Express AM6 et Eutelsat 36C.

## NOTE 9. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

## NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	EY				Mazars			
	Montant N	%	Montant N-1	%	Montant N	%	Montant N-1	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés</b>								
Eutelsat Communications	149	28%	219	31%	149	22%	219	30%
Filiales	351	66%	463	66%	482	72%	464	65%
<b>Sous-total</b>	<b>500</b>	<b>94%</b>	<b>682</b>	<b>97%</b>	<b>631</b>	<b>94%</b>	<b>683</b>	<b>95%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Eutelsat Communications	30	6%	10	1%	30	5%	10	1%
Filiales	3	0%	13	2%	7	1%	24	3%
<b>Sous-total</b>	<b>33</b>	<b>6%</b>	<b>23</b>	<b>3%</b>	<b>37</b>	<b>6%</b>	<b>34</b>	<b>5%</b>
<b>Total</b>	<b>533</b>	<b>100%</b>	<b>705</b>	<b>100%</b>	<b>668</b>	<b>100%</b>	<b>717</b>	<b>100%</b>

Les services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement aux travaux réalisés dans le cadre d'opérations de financement (émission de lettres de confort).

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

## **Eutelsat Communications**

Exercice clos le 30 juin 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Eutelsat Communications

Exercice clos le 30 juin 2021

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Eutelsat Communications,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Eutelsat Communications relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet

2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ■ Evaluation des actifs immobilisés et durée d'utilisation des satellites

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2021, l'actif immobilisé de votre groupe s'élève à 6,0 milliards d'euros au regard d'un total de bilan de 7,3 milliards d'euros. Cet actif immobilisé est essentiellement composé des écarts d'acquisition et des contrats clients et relations associées comptabilisés dans le cadre de regroupements d'entreprises, des satellites en orbite ou en cours de construction, des droits d'utilisation ainsi que des équipements au sol.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont suivis au niveau du seul segment opérationnel de la société. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées.</p> <p>Les notes 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition, d'amortissement des contrats clients et relations associées, et celles des satellites en orbite ainsi que les modalités de réalisation des tests de perte de valeur de ces actifs.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs et la détermination de la durée d'amortissement des satellites en orbite sont des points clés de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de votre groupe, (ii) des estimations nécessaires pour déterminer</p>	<p>Nous avons examiné :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ les travaux réalisés par votre groupe pour déterminer la durée d'utilité des satellites et la cohérence des durées retenues avec les données techniques disponibles ;</li><li>▶ les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, en particulier la détermination des unités génératrices de trésorerie ;</li><li>▶ les méthodes d'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des autres actifs des unités génératrices de trésorerie.</li></ul> <p>Nous avons porté une attention particulière aux tests de dépréciation (i) des écarts d'acquisition ainsi que (ii) des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles la valeur comptable est proche de la valeur recouvrable estimée et, celles dont l'historique de performance est limité compte-tenu du caractère récent des lancements de satellites.</p> <p>Nous avons par ailleurs apprécié les principales estimations retenues par la direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie, à partir des informations disponibles et dans le contexte de crise liée au Covid-19, dont les perspectives de marché, les carnets de commandes et les réalisations passées. Nous avons</p>

la durée d'utilisation attendue des satellites ainsi que l'horizon des flux de trésorerie d'exploitation qui reposent sur des évaluations techniques, (iii) du jugement nécessaire à la détermination des unités génératrices de trésorerie et (iv) des estimations et des hypothèses utilisées pour la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

apprécié la pertinence des taux d'actualisation et des taux de croissance à long terme retenus, avec l'assistance de nos experts en évaluation financière et nous avons réalisé des calculs de sensibilité sur les valeurs recouvrables déterminées par la direction.

Nous avons également évalué le caractère approprié des informations fournies dans les notes 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

## ■ Reconnaissance du chiffre d'affaires et dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2021, le chiffre d'affaires de votre groupe s'élève à 1,2 milliard d'euros et les créances clients et actifs sur contrats clients inscrits au bilan du groupe s'élèvent à 0,3 milliard d'euros. Votre groupe est amené à traiter avec de multiples clients en France et à l'étranger. Le chiffre d'affaires est principalement issu des contrats conclus avec les clients pour la fourniture de services de capacité satellitaire. Les contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires et la détermination des provisions pour dépréciation des créances clients et actifs sur contrats clients sont un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre groupe, de la diversité et du volume des contrats existant entre votre groupe et ses clients, ainsi que du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients tout au long de la vie des contrats.</p>	<p>Les notes 6.1 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires et les modalités d'évaluation des créances clients.</p> <p>Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et la dépréciation des créances clients inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance, sur les comptes en eux-mêmes.</p> <p>Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur la contractualisation, la facturation, le recouvrement des créances clients et la comptabilisation du chiffre d'affaires. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par votre groupe et testé les contrôles clés identifiés. Par ailleurs, nous avons inclus dans nos équipes des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information de manière à évaluer certains contrôles généraux informatiques et contrôles applicatifs sur les données intégrées dans le système et servant à la reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>Nos contrôles de substance, relatifs au chiffre d'affaires et aux dépréciations des créances clients, ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ analyser les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, notamment les nouveaux contrats les plus significatifs de la période et les opérations particulières, afin d'examiner le traitement comptable applicable ;</li> <li>▶ apprécier les hypothèses utilisées dans la reconnaissance du chiffre d'affaires ;</li> <li>▶ examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et l'estimation des perspectives de recouvrement des créances dans le contexte de la crise liée au Covid-19, en considérant, entre autres, les facteurs tels que les dépôts de garantie, l'historique de paiement et les relations commerciales en cours entre ces clients et votre groupe ;</li> </ul>

- ▶ contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie de votre groupe.

Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations fournies dans les notes 6.1 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Eutelsat Communications par les assemblées générales du 10 novembre 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et du 20 juillet 2005 pour le cabinet MAZARS.

Au 30 juin 2021, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la douzième année de sa mission et le cabinet MAZARS était dans la seizième année de sa mission sans interruption (dont seize années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 3 août 2021

Les commissaires aux comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Achour Messas

Pierre-Henri Pagnon

**Annexe A.2 Etats financiers annuels consolidés du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2022 et rapport des commissaires aux comptes correspondant**

# **Groupe Eutelsat Communications**

Société anonyme au capital de 230 544 995 euros

Siège social : 32, boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux

481 043 040 R.C.S. Nanterre

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2022**

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, sauf données par action)	Note	30 juin 2021	30 juin 2022
<b>Produits des activités ordinaires</b>	6.1	<b>1 233,9</b>	<b>1 151,6</b>
Coûts des opérations	6.2	(94,7)	(93,2)
Frais commerciaux et administratifs	6.2	(217,3)	(196,8)
Dotations aux amortissements	7.1.1, 7.1.2, 7.1.3	(507,7)	(481,7)
Autres produits et charges opérationnelles	6.3	(67,0)	44,9
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>347,2</b>	<b>424,8</b>
Coût de la dette nette		(72,8)	(63,1)
Autres produits et charges financiers		(22,2)	(1,8)
<b>Résultat financier</b>	6.4	<b>(95,0)</b>	<b>(64,9)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>252,3</b>	<b>359,9</b>
Impôts sur les sociétés	6.5	(24,2)	(48,6)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7.2	-	(71,5)
<b>Résultat net</b>		<b>228,1</b>	<b>239,8</b>
Part attribuable au Groupe		214,1	230,8
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		14,0	9,1
<b>Résultat de base et dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications</b>	6.6	<b>0,930</b>	<b>1,002</b>

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2021	30 juin 2022
<b>Résultat net</b>		<b>228,1</b>	<b>239,8</b>
<i>Autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global</i>			
Écart de conversion	7.6.4	(16,5)	117,3
Effet d'impôt	7.6.4	(9,3)	21,0
Variations de juste valeur des instruments de couverture <sup>(1)</sup>	7.6.3	1,6	(43,3)
Effet d'impôt	7.6.3	15,0	10,6
<i>Autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global</i>			
Variations des engagements de retraite	7.7	20,1	56,8
Effet d'impôt		(5,2)	(14,7)
<b>Total autres éléments de gains et pertes du résultat global</b>		<b>5,8</b>	<b>147,7</b>
<b>Total état du résultat global</b>		<b>233,9</b>	<b>387,5</b>
Part attribuable au Groupe		219,7	373,1
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup>		14,2	14,4

<sup>(1)</sup> Les variations de juste valeur des instruments de couverture ne concernent que les couvertures de flux de trésorerie, les couvertures d'investissement net à l'étranger étant présentées en écarts de conversion

<sup>(2)</sup> La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle se décompose comme suit :

- 14,0 millions d'euros de résultat net au 30 juin 2021 et 9,0 millions d'euros au 30 juin 2022

- (0,3) million d'euros d'autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2021 et (1,9) million d'euros au 30 juin 2022 et

- 0,5 million d'euros d'autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2021 et 7,3 millions d'euros au 30 juin 2022.

## ETATS CONSOLIDES DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2021	30 juin 2022
<b>Actif</b>			
Écarts d'acquisition	7.1.1	1 246,5	1 295,2
Immobilisations incorporelles	7.1.1	440,3	377,4
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7.1.2	3 730,4	3 677,5
Droits d'utilisation sur contrats de location	7.1.3	517,5	452,9
Titres des sociétés mises en équivalence	7.2	-	605,7
Actifs financiers non courants	7.4.3	71,5	43,0
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants	7.3	37,7	34,0
Actifs d'impôts différés	7.8	7,6	1,4
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>6 051,5</b>	<b>6 487,0</b>
Stocks		8,1	12,9
Créances clients et comptes rattachés	7.3.1	244,5	246,9
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats courants	7.3	17,4	18,8
Autres actifs courants		42,8	32,6
Actif d'impôt exigible		26,6	29,7
Actifs financiers courants	7.4.3	27,0	65,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4.1	861,1	680,5
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 227,5</b>	<b>1 086,5</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>7 279,0</b>	<b>7 573,6</b>

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2021	30 juin 2022
<b>Passif</b>			
Capital social	7.6.1	230,5	230,5
Primes liées au capital		718,0	718,0
Réserves et résultat consolidés		1 666,0	1 828,8
Participations ne donnant pas le contrôle		76,2	83,4
<b>Total capitaux propres</b>		<b>2 690,7</b>	<b>2 860,7</b>
Dettes financières non courantes	7.4.2	3 097,4	2 718,1
Dettes locatives non courantes	7.4.3	411,6	365,9
Autres passifs financiers non courants	7.4.3	89,0	94,7
Dettes sur immobilisations non courantes	7.4.3	188,7	134,1
Passifs de contrats clients non courants	7.3.3	117,5	159,2
Provisions non courantes	7.7	83,0	17,6
Passifs d'impôts différés	7.8	197,9	184,8
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>4 185,0</b>	<b>3 674,5</b>
Dettes financières courantes	7.4.2	45,5	338,5
Dettes locatives courantes	7.4.3	24,1	59,8
Autres dettes et passifs financiers courants	7.4.3	121,4	302,4
Fournisseurs et comptes rattachés		84,9	78,3
Dettes sur immobilisations courantes	7.4.3	25,0	163,3
Impôt à payer		20,8	23,6
Passifs de contrats clients courants	7.3.3	69,0	65,2
Provisions courantes	7.7	12,6	7,1
<b>Total des passifs courants</b>		<b>403,3</b>	<b>1 038,3</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>7 279,0</b>	<b>7 573,6</b>

# TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2021	30 juin 2022
<b>Flux d'exploitation</b>			
Résultat net		228,1	239,8
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	71,5
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		140,4	(17,3)
Dotations aux amortissements et aux provisions		502,7	492,6
Impôts différés	7.8	(32,0)	0,2
Variations des clients et comptes rattachés		79,9	5,8
Variations des actifs sur contrats clients et autres actifs		1,2	4,0
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		(7,3)	(1,2)
Variations des passifs de contrats clients et autres passifs		18,9	30,8
Impôts payés		(42,8)	(25,2)
<b>Trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>		<b>889,0</b>	<b>800,9</b>
<b>Flux d'investissements</b>			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1, 7.1.2	(183,4)	(177,2)
Remboursements d'assurance		6,6	-
Cessions <sup>(1)</sup>		41,5	-
Produit de libération de la bande C	2.2	-	86,1
Acquisitions de titres de participation et autres mouvements <sup>(2)</sup>		(48,0)	(491,9)
<b>Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement</b>		<b>(183,3)</b>	<b>(583,0)</b>
<b>Flux de financement</b>			
Distributions		(204,9)	(221,5)
Augmentation des emprunts	7.4.2	1 200,0	-
Remboursement des emprunts	7.4.2	(1 473,8)	(88,2)
Remboursement des dettes locatives	7.4.3	(91,5)	(14,1)
Frais d'émission d'emprunt		(5,2)	(4,4)
Intérêts et autres frais financiers payés		(80,0)	(78,3)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>		(8,8)	-
Primes et soultes payées sur instruments financiers dérivés		(6,0)	(6,7)
Autres variations		-	0,1
<b>Trésorerie utilisée par les opérations de financement</b>		<b>(670,1)</b>	<b>(413,3)</b>
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(6,5)	14,7
<b>Augmentation/(Diminution) de la trésorerie</b>		<b>29,1</b>	<b>(180,6)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>832,0</b>	<b>861,1</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>861,1</b>	<b>680,5</b>
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture de l'exercice</i>	7.4.1	861,1	680,5
<i>dont Découverts compris dans les dettes à clôture de l'exercice</i>		-	-

<sup>(1)</sup> Au 30 juin 2021, les cessions incluent le versement de 41,5 millions d'euros d'euros lié à la cession des d'Eurobroadband Infrastructure et ses filiales.

<sup>(2)</sup> Au 30 juin 2021, les acquisitions de titres de participation incluent le paiement de 48,2 millions d'euros au titre de l'acquisition de Big Blu Europe dont 6,8 millions d'euros en compte séquestre. Au 30 juin 2022, elles incluent le paiement de 494,9 millions d'euros lié à l'acquisition de participations dans OneWeb Holdings Limited (voir note 3.2.1) ainsi que le remboursement du compte séquestre au titre de l'acquisition de Big Blu Europe pour 3,9 millions d'euros (voir note 3.2.2).

<sup>(3)</sup> Au 30 juin 2021, les opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle incluent le paiement d'un complément de prix lié à l'acquisition des parts minoritaires d'Eutelsat International intervenue sur l'exercice clos le 30 juin 2020.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital social		Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	(en millions d'euros sauf données par actions)					
	Nombre	Montant				
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>230 544 995</b>	<b>230,5</b>	<b>1 711,1</b>	<b>2 659,8</b>	<b>144,8</b>	<b>2 804,6</b>
Résultat net de la période	-	-	718,0	214,1	214,1	228,1
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	-	5,6	5,6	5,8
<b>Total du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>219,7</b>	<b>219,7</b>	<b>14,2</b>	<b>233,9</b>
Distributions de dividendes	-	-	(204,9)	(204,9)	-	(204,9)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	0,5	0,5	-	0,5
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres <sup>(2)</sup>	-	-	(60,3)	(60,3)	(82,8)	(143,1)
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>230 544 995</b>	<b>230,5</b>	<b>1 666,0</b>	<b>2 614,5</b>	<b>76,2</b>	<b>2 690,7</b>
Résultat net de la période	-	-	230,8	230,8	9,1	239,9
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	-	142,3	142,3	147,7
<b>Total du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>373,1</b>	<b>373,1</b>	<b>14,4</b>	<b>387,5</b>
Distributions de dividendes	-	-	(214,2)	(214,2)	(7,3)	(221,5)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	0,2	0,2	-	0,2
Autres	-	-	3,7	3,7	0,2	3,9
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>230 544 995</b>	<b>230,5</b>	<b>1 828,8</b>	<b>2 777,3</b>	<b>83,5</b>	<b>2 860,9</b>

<sup>(1)</sup> Les variations des autres éléments de gains et pertes du résultat global comprennent les gains et pertes actuariels constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la variation de la réserve de réévaluation sur les instruments financiers (cf. Note 7.6.3) et de la réserve de conversion (cf. Note 7.6.4), nets des effets d'impôts associés.

<sup>(2)</sup> Au 30 juin 2021, les transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres correspondent principalement à la cession d'EEI

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

<b>NOTE 1. PRESENTATION GENERALE</b> .....	<b>9</b>
1.1 Activité.....	9
1.2 Exercice fiscal .....	9
1.3 Approbation des comptes .....	9
<b>NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</b> .....	<b>9</b>
2.1 Prise de participation dans ONEWeb Holdings Ltd.....	9
2.2 Processus de libération de la Bande C .....	9
2.3 Lancement et mise en service du satellite Eutelsat Quantum.....	9
2.4 Impacts du conflit russo-ukrainien.....	10
<b>NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b> .....	<b>11</b>
3.1 Périmètre de consolidation .....	11
3.2 Principales évolutions du périmètre de consolidation .....	13
<b>NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</b> .....	<b>15</b>
4.1 Bases de préparation des comptes .....	15
4.2 Règles de présentation.....	15
4.3 Jugements comptables et estimations significatives .....	15
<b>NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE</b> .....	<b>16</b>
<b>NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>17</b>
6.1 Chiffre d'affaires.....	17
6.2 Charges opérationnelles.....	18
6.3 Autres produits et charges opérationnels.....	21
6.4 Résultat financier .....	21
6.5 Impôt sur les sociétés.....	22
6.6 Résultat par action .....	22
<b>NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN</b> .....	<b>23</b>
7.1 Actifs immobilisés.....	23
7.2 Titres mis en équivalence .....	30
7.3 Créances, actifs et passifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats.	31
7.4 Actifs et passifs financiers .....	35
7.5 Juste valeur des instruments financiers.....	43
7.6 Capitaux propres .....	45
7.7 Provisions .....	46
7.8 Actifs et passifs d'impôts.....	49
<b>NOTE 8. PARTIES LIEES</b> .....	<b>50</b>
<b>NOTE 9. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b> .....	<b>52</b>
<b>NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> .....	<b>52</b>

## **NOTE 1. PRESENTATION GENERALE**

### **1.1 ACTIVITE**

Exploitant de la capacité sur 36 satellites, le Groupe est l'un des leaders dans les services fixes par satellite. Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Vidéo, des Données Fixes, ainsi que des Services aux gouvernements et offre également de la capacité dans des applications de Connectivité (Haut Débit Fixe et Connectivité Mobile). Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique sub-saharienne, une partie importante des continents asiatiques et le continent américain.

### **1.2 EXERCICE FISCAL**

L'exercice a une durée de 12 mois du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

### **1.3 APPROBATION DES COMPTES**

Les états financiers consolidés au 30 juin 2022 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 25 juillet 2022. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 10 novembre 2022.

## **NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **2.1 PRISE DE PARTICIPATION DANS ONEWEB HOLDINGS LTD**

Le 27 avril 2021, le Groupe a annoncé une prise de participation de 550 millions de dollars dans OneWeb Holdings Ltd. L'opération a été finalisée le 8 septembre 2021. La constellation OneWeb bénéficie de droits prioritaires importants en matière de fréquences, garantis par l'Union Internationale des Télécommunications, et opérera 648 satellites en orbite basse offrant une faible latence. Le 29 juin 2021, Bharti Global a également exercé une option d'achat de titres pour un montant de 350 millions de dollars amenant la participation d'Eutelsat à 20,52% une fois l'opération close le 8 septembre 2021.

Le 5 octobre 2021, Eutelsat a annoncé sa participation à une partie de la dernière option d'achat de Bharti Global dans OneWeb Holdings Ltd pour un montant total de 165 millions de dollars. Cette opération a porté, une fois les autorisations réglementaires obtenues le 22 décembre 2021, la participation d'Eutelsat à 25,13 %.

Le 28 février 2022, Hanwha Systems UK Ltd a finalisé sa prise de participation à hauteur de 300 millions de dollars portant la participation d'Eutelsat à 22,91 %.

Cette participation, financée en totalité par les liquidités disponibles du Groupe, est consolidée au 30 juin 2022 en appliquant la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détenant une influence notable dans la structure.

Les impacts de cette acquisition sont présentés dans la Note 3.2 « Principales évolutions du périmètre de consolidation ».

### **2.2 PROCESSUS DE LIBERATION DE LA BANDE C**

Dans le cadre de la libération des fréquences 3,7-4 GHz (bande C) sur le territoire américain faisant suite à la décision fédérale publiée par la FCC (le régulateur américain des communications) le 3 mars 2020, le Groupe a mis en place un plan de transition qui comporte deux phases correspondant chacune à la libération de certaines fréquences et donnant lieu au paiement d'incitations financières à hauteur de 125 millions de dollars U.S. pour la première phase et 382 millions de dollars U.S. pour la seconde phase.

En Octobre 2021, la FCC a validé la certification de la première phase du plan de transition du Groupe. Un produit de 125 millions de dollars a dans ce cadre été comptabilisé en autres produits opérationnels. Les fonds correspondants ont été reçus en Décembre 2021. Les travaux relatifs au plan de transition de la seconde phase sont finalisés pour les stations terrestres revendiquées par le Groupe et doivent encore faire l'objet d'une validation par la FCC.

### **2.3 LANCEMENT ET MISE EN SERVICE DU SATELLITE EUTELSAT QUANTUM**

Le satellite EUTELSAT QUANTUM a été lancé avec succès le vendredi 30 juillet 2021 et mis en service le 10 Novembre 2021. Positionné à 48° Est, ce satellite ouvre une nouvelle ère dans les services satellitaires commerciaux. Grâce à sa programmation par logiciel, le satellite est doté d'une flexibilité en orbite qui permet à ses utilisateurs, en particulier ceux opérant sur les marchés gouvernementaux et de la mobilité, de définir et de paramétrer eux-mêmes les performances et la couverture de leurs services.

## 2.4 IMPACTS DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Eutelsat est exposé à hauteur de 6,7% de son chiffre d'affaires de l'exercice 2021-22 à des clients russes et n'a pas d'exposition significative à l'Ukraine en termes de chiffre d'affaires. Le Groupe loue également de la capacité sur quatre satellites appartenant à l'opérateur russe RSCC desservant principalement les clients russes mentionnés ci-dessus et représentant une dette actualisée de 319 millions d'euros au 30 juin 2022. Bien que le Groupe possède deux filiales en Russie, la quasi-totalité des opérations avec les clients et fournisseurs russes sont portées par des filiales situées en dehors du territoire russe. Le Groupe ne présente pas d'arriérés de paiement significatifs avec ses clients russes au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2022, Eutelsat SA détient une créance de 37 millions de dollars vis-à-vis du fournisseur d'immobilisations ILS suite à la résiliation d'un contrat de lanceur. Sa recouvrabilité sera à réévaluer régulièrement en fonction de l'évolution de la situation.

De plus, la constellation en orbite basse OneWeb, dans laquelle Eutelsat détient une participation de 22,9 %, a dû suspendre les six lancements restants prévus à partir du cosmodrome de Baïkonour. Depuis, OneWeb a conclu des accords avec SpaceX et New Space India lui permettant de reprendre les lancements de satellites.

### NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent la Société Eutelsat Communications S.A., ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Groupe »).

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister. La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%.

#### 3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2022, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2022	% d'intérêt au 30 juin 2022
Eutelsat Communications SA (société mère)	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat S.A.	France	IG	100,00%	96,38%
<b>Sous-groupe Eutelsat S.A.</b>				
Eutelsat Konnect Services	France	IG	100,00%	96,38%
Fransat S.A.S	France	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat do Brasil LTDA <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Participações LTDA <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Satmex International BV <sup>(1)</sup>	Pays-Bas	IG	100,00%	96,38%
Satelites Mexicanos S.A. de C.V. <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
EAS Delaware Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
SMVS Administracion S de R.L de C.V <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
SMVS Servicios Tecnicos S de R.L de C.V <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
Satmex USA LLC <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Servicos de Telecom. do Brasil Ltda <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Latam Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
Skylogic S.p.A.	Italie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Russia <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Services & Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Inc.	États-Unis	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat America Corp.	États-Unis	IG	100,00%	96,38%
ES 172 LLC	États-Unis	IG	100,00%	96,38%
EA 172 UK	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
ES 174E LTD	Chypre	IG	100,00%	96,38%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2022	% d'intérêt au 30 juin 2022
Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	96,38%
Skylogic Mediterraneo S.r.l	Italie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Asia Pte.Ltd	Singapour	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Australia Pty Ltd	Australie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat International Ltd	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Networks LLC <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	96,38%
Taurus Satellite Holding Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Broadband4Africa Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Konnect Africa France	France	IG	100,00%	96,38%
BB4A Israel Ltd	Israël	IG	100,00%	96,38%
Konnect Africa Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	96,38%
Konnect South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00%	96,38%
Konnect Africa RDC <sup>(2)</sup>	République démocratique du Congo	IG	100,00%	96,38%
Konnect Broadband Tanzania Limited	Tanzanie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat BH D.O.O. SARAJEVO <sup>(1)</sup>	Bosnie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Bulgaria <sup>(1)</sup>	Bulgarie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat MENA FZ-LLC	Dubai	IG	100,00%	96,38%
Noorsat Media City Ltd	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Noor El Sharq Satellite	Jordanie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Cyprus Ltd	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Sat Internet Services Gmbh	Allemagne	IG	100,00%	96,38%
Getinternet GmbH	Allemagne	IG	100,00%	96,38%
Orbitcom GmbH	Allemagne	IG	100,00%	96,38%
Europasat Iberica s.l	Espagne	IG	100,00%	96,38%
Europasat France	France	IG	100,00%	96,38%
Bigblu Operations Limited <sup>(2)</sup>	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Bigblu Services Holding Limited <sup>(2)</sup>	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Bigblu Services Limited <sup>(2)</sup>	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
BBE Bigblu Broadband Ellada <sup>(2)</sup>	Grèce	IG	100,00%	96,38%
Bigblu Broadband Ireland Limited <sup>(2)</sup>	Irlande	IG	100,00%	96,38%
Open Sky S.p.A	Italie	IG	100,00%	96,38%
Europasat SP .Zo.o <sup>(1)</sup>	Pologne	IG	100,00%	96,38%
Satelite de Sabedoria – Servicios de Internet Unipessoal LDA	Portugal	IG	100,00%	96,38%
OneWeb Holdings Limited <sup>(3)</sup>	Royaume-Uni	MEE	22.91%	22.08%

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

<sup>(1)</sup> Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre pour des raisons légales ou historiques.

<sup>(2)</sup> Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 30 novembre pour des raisons historiques.

<sup>(3)</sup> Société dont l'exercice fiscal est clos au 31 mars.

Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

## 3.2 PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 3.2.1 Exercice clos le 30 juin 2022

#### Investissement dans OneWeb Holdings Ltd.

Le 8 septembre 2021, le Groupe a finalisé une prise de participation de 550 millions de dollars dans la société OneWeb Holdings Ltd. La constellation OneWeb bénéficie de droits prioritaires importants en matière de fréquences et opérera 648 satellites en orbite basse offrant une faible latence. Concomitamment, Bharti Global a exercé une option d'achat de titres pour un montant de 350 millions de dollars, amenant la participation d'Eutelsat à 20,52% une fois l'opération close le 8 septembre 2021.

Le 6 octobre 2021, Eutelsat a annoncé sa participation à une partie de la dernière option d'achat de Bharti Global dans OneWeb Holdings Ltd pour un montant total de 165 millions de dollars. Cette opération a porté, une fois les autorisations réglementaires obtenues le 22 décembre 2021, la participation d'Eutelsat à 25,13 %.

Le 28 février 2022, Hanwha Systems UK Ltd a finalisé sa prise de participation à hauteur de 300 millions de dollars portant la participation d'Eutelsat à 22,91 %.

Le Groupe exerce une influence notable dans OneWeb Holdings Ltd : le Groupe dispose de sièges au conseil d'administration de la société, participe aux décisions relatives au pilotage de la société et lui amène une expertise technique essentielle. En conséquence, cette participation est consolidée par mise en équivalence.

L'évaluation du goodwill au 30 juin 2022 est provisoire. L'allocation du prix d'acquisition au 8 septembre 2021 s'établit comme suit :

Bilan à 100%	Au 8 septembre 2021	
	(en millions d'euros)	(en millions de dollar)
Actifs non courant	1 541.1	1 827.7
Actifs courants	970.8	1 151.3
<b>Total Actif</b>	<b>2 511.8</b>	<b>2 979.0</b>
Passif non courant	120.3	142.7
Passif courant	164.6	195.3
<b>Total Passif</b>	<b>284.9</b>	<b>337.9</b>
Situation nette (100%)	2 226.9	2 641.1
Quote-part acquise du Groupe dans la situation nette	457.0	542.0
Goodwill résiduel provisoire	7.6	9.0
<b>Contrepartie transférée</b>	<b>464.5</b>	<b>550.9</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>464.5</b>	<b>550.9</b>

La seconde augmentation de capital du 22 décembre 2021 a conduit à un goodwill complémentaire préliminaire de 8,4 millions d'euros.

#### Acquisition de BigBlu Operations Ltd

Le Groupe a finalisé le 30 septembre 2020 l'acquisition de 100% des titres de capital de BigBlu Operations Ltd réglés en numéraire pour 40 millions de livres sterling (44 millions d'euros). La société et ses filiales opèrent les activités haut débit par satellite en Europe du groupe Bigblu Broadband. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie du Groupe consistant à se développer dans le domaine du haut-débit par satellite en Europe.

L'évaluation du goodwill a été finalisée dans les 12 mois suivant la prise de contrôle et intègre notamment la valeur de la relation clients acquise au cours de cette opération a été évaluée de façon distincte et qui constitue un actif incorporel.

L'allocation du prix d'acquisition (sur la base du versement réalisé au bénéfice du vendeur pour 40 millions de livres sterling) au 30 Juin 2022 s'établit comme suit :

	(en millions de livres sterling)	(en millions d'euros)
Relation client	4,7	5,2
Immobilisations incorporelles	1,1	1,2
Immobilisations corporelles	4,0	4,4
Droits d'utilisation	0,8	0,8
Stocks	0,3	0,3
Créances clients	6,6	7,3
Actifs liés aux contrats clients	11,0	12,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2	0,2
Autres actifs	7,1	7,8
<b>Total Actif</b>	<b>35,9</b>	<b>39,4</b>
Dettes locatives	0,8	0,8
Dette fournisseurs	22,8	25,1
Passifs liés aux contrats clients	12,2	13,4
Autres dettes	10,4	12,2
Impôt différés passifs	0,9	1,0
<b>Total Passif</b>	<b>47,1</b>	<b>52,6</b>
Goodwill	51,5	57,0
<b>Contrepartie transférée</b>	<b>40,2</b>	<b>43,8</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>40,2</b>	<b>43,8</b>

Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables de BigBlu Operations Ltd, n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2022. Le prix d'acquisition a fait l'objet d'un ajustement de 2,8 millions de livres sterling versé en Janvier 2022.

Au 30 juin 2021, l'allocation provisoire du prix d'acquisition s'établissait comme suit :

	(en millions de livres sterling)	(en millions d'euros)
Relation client	4,7	5,2
Immobilisations incorporelles	1,0	1,1
Immobilisations corporelles	4,0	4,5
Droits d'utilisation	0,8	0,8
Stocks	0,3	0,3
Créances clients	7,3	8,1
Actifs liés aux contrats clients	11,0	12,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2	0,2
Autres actifs	7,4	8,1
<b>Total Actif</b>	<b>36,7</b>	<b>40,6</b>
Dettes locatives	0,8	0,8
Dette fournisseurs	22,9	25,1
Passifs liés aux contrats clients	12,2	13,5
Autres dettes	10,5	12,1
Impôt différés passifs	0,9	1,0
<b>Total Passif</b>	<b>47,2</b>	<b>52,6</b>
Goodwill résiduel provisoire	48,3	53,2
<b>Contrepartie transférée</b>	<b>37,7</b>	<b>41,1</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>37,7</b>	<b>41,1</b>

### 3.2.2 Exercice clos le 30 juin 2021

#### Cession d'Euro Broadband Infrastructure

Le 30 avril 2021, le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans Euro Broadband Infrastructure Sàrl (EBI). Cette cession a été réglée en numéraire pour un montant initial de 143 millions d'euros. L'impact net résultant de cette cession dans le tableau de flux de trésorerie du Groupe s'élève à 41,5 millions d'euros, après prise en compte notamment de la trésorerie détenue par EBI à la date de la cession (qui représentait un montant de 100,9 millions d'euros). Par ailleurs, des immobilisations corporelles pour un montant total de 131,7 millions d'euros, constituées principalement du satellite KA SAT opéré par EBI, ont été sorties du périmètre de consolidation lors de cette cession. Les impacts de cette opération sur le résultat du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 sont présentés dans la note 6.3 « Autres produits et charges opérationnels ».

## NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

### 4.1 BASES DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2022 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante : [http://ec.europa.eu/commission/index\\_fr](http://ec.europa.eu/commission/index_fr)

Le Groupe applique depuis le 1er juillet 2021 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence – Phase II
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : présentation des principes comptables ;
- Amendements à l'IFRS 16 Contrats de location : Covid-19 – Loyers ;
- Amendements à IAS 8 Principes comptables : définition des estimations comptables.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

### 4.2 REGLES DE PRESENTATION

#### 4.2.1 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les éléments bilanciaux sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont présentés en écarts de conversion dans les capitaux propres. Le Groupe ne consolide aucune société dont la devise fonctionnelle est celle d'une économie hyper inflationniste.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat de change.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,051 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,138 dollar U.S. pour 1 euro.

#### 4.2.2 Présentation des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, qui est inférieur à 12 mois. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

### 4.3 JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. La Direction est amenée à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2022, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, de la reconnaissance du chiffre d'affaires, de l'estimation des provisions et l'appréciation des passifs éventuels, de la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt, et de l'évaluation du risque clients.

## NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur opérationnel se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

Les indicateurs de performance suivis par la Directrice générale et la Directrice financière, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe, sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels et le taux de marge de l'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires ;
- les investissements cash couvrant les acquisitions de satellites, d'autres immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et au titre des dettes locatives, les investissements cash s'entendent nets des produits d'assurance y afférent, le cas échéant ;
- le cash-flow discrétionnaire défini comme les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation duquel sont soustraits les investissements cash ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêt reçus ;
- le ratio de dette nette sur EBITDA (voir note 7.4.4 « Dette nette »).

Le reporting interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe. Le reporting est établi conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France, en Italie et au Mexique.

## NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

#### PRINCIPES COMPTABLES

La majorité des contrats concernent la fourniture de services de capacité satellitaire auprès de clients distributeurs (qui revendent la capacité à des utilisateurs finaux) et de clients utilisateurs (qui utilisent la capacité pour leurs propres besoins). Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années à l'exception de certains contrats portant sur de la fourniture de capacité occasionnelle de courte durée. Pour l'ensemble de ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, au fur et à mesure du transfert du contrôle de la capacité au client sur la période contractuelle en fonction du volume d'unités de capacité satellitaire vendu (exprimé en Mhz ou Mbps selon les contrats). Cette méthode permet de reconnaître le chiffre d'affaires correspondant au niveau de service rendu à nos clients pour une période donnée en tenant compte des éventuelles variations de volume d'unités vendues au cours du contrat.

Certains contrats incluent des contreparties variables telles que des prix variables ou des périodes de gratuité. Pour ces contrats, le Groupe estime le montant de contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des services promis au client et en tient compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors qu'il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du chiffre d'affaires comptabilisé.

Le Groupe prend parfois à sa charge des frais marketing (promotion, publicité, ...) ou techniques (principalement des achats et installations d'antennes) pour le compte de certains clients. Lorsque ces frais ne sont pas distincts du service transféré au client, ils constituent une même obligation de performance avec le service de capacité et la contrepartie payable au client est reconnue en réduction du chiffre d'affaires sur la durée du contrat. Lorsque la contrepartie payable au client est octroyée en contrepartie d'un service distinct de la part du client et correspond à la juste valeur du service pour le Groupe elle est comptabilisée en charges opérationnelles.

Certains contrats prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée, moyennant le versement d'indemnités. Lorsque ces indemnités sont versées dans le cadre d'une modification de contrat qui ne porte pas sur des services distincts du contrat existant, les services du contrat amendé ne forment qu'une seule et même obligation de performance avec les services partiellement remplis à la date de modification. Ces indemnités sont alors étalées sur la durée de vie du contrat modifié.

Dans le cadre de son activité de Haut Débit Fixe, le Groupe vend à ses clients des terminaux en complément de la fourniture de capacité satellitaire. Suivant le type de terminal et le cadre contractuel qui peut varier suivant la zone géographique adressée et le type de client (distributeur ou utilisateur final), le Groupe détermine si la vente de terminal constitue une obligation de performance distincte de la fourniture de capacité, ou si elle ne forme, avec la fourniture de capacité, qu'une seule obligation de performance. Lorsque le terminal constitue une obligation de performance distincte du service de capacité, le chiffre d'affaires et la charge d'achat de l'équipement sont intégralement reconnus lors du transfert de contrôle du terminal. Dans le cas où la vente de terminal et de capacité constitue une même obligation de performance, le chiffre d'affaires du service de capacité est reconnu sur la durée moyenne de la relation client et celui du terminal sur la durée moyenne d'utilisation de l'équipement. La charge d'achat du terminal est étalée sur la même durée que la vente, en tant qu'un coût d'exécution du contrat. L'actif et le passif relatifs à l'étalement de l'achat et de la vente du terminal sont présentés de manière distincte en autres actifs et passifs de contrats clients.

#### 6.1.1 Chiffre d'affaires par application

Le chiffre d'affaires par application se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Broadcast	741,0	696,9
Données & Vidéo Professionnelle	161,4	158,5
Services aux gouvernements	151,4	144,4
Haut Débit Fixe	80,2	68,7
Connectivité Mobile	67,2	79,9
<b>Total Activités opérationnelles</b>	<b>1 201,2</b>	<b>1 148,3</b>
Autres Revenus	32,7	3,3
<b>Total</b>	<b>1 233,9</b>	<b>1 151,6</b>
Taux de change EUR/USD	1,188	1,138

Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change euros / dollars, la rémunération de services de conseil ou d'ingénierie fournis à des tiers ainsi que des indemnités de fin de contrat.

## 6.1.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation des clients, se présente comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)	30 juin 2021		30 juin 2022	
Régions	Montant	%	Montant	%
France	78,1	6,3	71,0	6,2
Italie	146,0	11,8	129,7	11,3
Royaume-Uni	66,2	5,4	68,9	6,0
Europe (autres)	325,7	26,4	310,1	26,9
Amériques	231,0	18,7	235,1	20,4
Moyen-Orient	241,3	19,6	214,5	18,6
Afrique	94,1	7,6	99,5	8,6
Asie	35,2	2,9	33,9	2,9
Autres <sup>(1)</sup>	16,4	1,3	(10,9)	(1,0)
<b>Total</b>	<b>1 233,9</b>	<b>100,0</b>	<b>1 151,6</b>	<b>100,0</b>

<sup>(1)</sup> Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à (11,8) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022 contre 15,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

## 6.1.3 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité ou de services (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement). Il s'établit à 4,0 milliards d'euros au 30 juin 2022. Le carnet de commandes sécurisé, qui correspond aux exigences requises par IFRS 15 et excluant le chiffre d'affaires soumis à des clauses de rupture anticipées, s'élève à 3,2 milliards d'euros. Le montant du carnet de commande sécurisé à échéance à moins de 5 ans s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,6 milliard à moins de 2 ans.

## 6.2 CHARGES OPERATIONNELLES

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

Les charges opérationnelles relatives aux dépréciations sur les créances commerciales et les actifs sur contrat clients s'élèvent à 23,5 millions d'euros au 30 juin 2022 (contre 32,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2021).

### 6.2.1 Charges de personnel

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Coûts des opérations	58,6	54,9
Charges commerciales et administratives	95,2	84,5
<b>Total</b>	<b>153,8</b>	<b>139,4</b>

Les salariés d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) alimenté par versements volontaires des salariés, d'un dispositif de Compte Epargne Temps (CET) et d'un accord d'intéressement conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

## 6.2.2 Effectifs

Le Groupe compte 1 093 salariés équivalent temps plein à la clôture au 30 juin 2022 contre 1 132 à la clôture au 30 juin 2021.

Le nombre moyen d'employés, en équivalent temps plein sur l'exercice, s'établit comme suit :

	30 juin 2021	30 juin 2022
Opérations	511	510
Fonctions commerciales et administratives	598	602
<b>Total</b>	<b>1 109</b>	<b>1 112</b>

## 6.2.3 Rémunération en actions et assimilés

### PRINCIPES COMPTABLES

Les paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des plans et sont comptabilisés en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans dénoués en actions ou des autres passifs financiers pour les plans dénoués en trésorerie. Ils sont réévalués à chaque clôture afin de tenir compte de l'évolution des hypothèses d'acquisition des droits (taux de rotation du personnel, probabilité d'atteinte des critères de performance) et, pour les plans dénoués en trésorerie, de l'évolution des conditions de marché (cours de bourse).

Le Groupe a octroyé des actions gratuites aux mandataires sociaux en janvier 2022, novembre 2021, en novembre 2020 ainsi que des actions fictives à certains salariés et mandataires sociaux en novembre 2019, novembre 2020 et en novembre 2021. L'attribution de ces actions gratuites et fictives est généralement soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance.

La charge constatée au titre de ces plans (hors charges sociales) s'est élevée à 1,6 millions d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2022 contre 2,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Caractéristiques des plans	Plan novembre 2019	Plan novembre 2020	Plan novembre 2021	Plan janvier 2022
Période d'acquisition	Juillet 2019 - Juin 2022	Juillet 2020 - Juin 2023	Juillet 2021 - Juin 2024	Janvier 2022 - Décembre 2024
Mode de règlement	Trésorerie	Actions et trésorerie	Actions et trésorerie	Actions
Nombre maximal d'actions attribuables à l'origine	328 804	512 560	264 675	75 736
Nombre de bénéficiaires	255	30	25	1
<b>Nombre d'actions et conditions de performance du plan d'actions gratuites</b>				
Nombre d'actions total en circulation	-	93 834	58 581	75 736
Conditions de performance	-	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR
<b>Nombre d'actions et conditions de performance des plans d'actions fictives</b>				
Nombre d'actions total en circulation	90 113	235 592	176 121	-
Objectifs de performance	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	-
<b>Juste valeur des actions au 30 juin 2022</b>				
Juste valeur hors TSR <sup>(1)</sup> (actions)	-	6,63€	9,98€	8,87€
Juste valeur hors TSR <sup>(1)</sup> (trésorerie)	10,96€	10,20€	9,51€	-
Juste valeur après prise en compte TSR <sup>(2)</sup>	0€	4,97€	9,71€	9,21€
Valorisation totale du plan au 30 juin 2022 (en millions d'euros) <sup>(2)</sup>	0,9	1,7	0,7	0,1
<b>Charge de l'exercice</b>				
<b>Charge de l'exercice clos le 30 juin 2022</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>
<b>(en millions d'euros) <sup>(2)</sup></b>				

<sup>(1)</sup> Le TSR (*total shareholder return*) relatif mesure le taux de rentabilité de l'action Eutelsat par rapport à celui d'autres références ou indices. Cette condition de performance n'est applicable qu'aux mandataires sociaux.

<sup>(2)</sup> Hors charges sociales

### 6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils comprennent notamment les dépréciations d'actifs, le coût des échecs au lancement et les remboursements d'assurance y afférant, les litiges non commerciaux nets des frais engagés, les frais de restructuration, les résultats de cession d'immobilisations et les conséquences des évolutions de périmètre (frais d'acquisitions et résultats de cession).

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Autres produits opérationnels	1,3	108,0
Autres charges opérationnelles	(68,3)	(63,1)
<b>Total</b>	<b>(67,0)</b>	<b>44,9</b>

Au 30 juin 2022, les autres produits opérationnels comprennent le produit de libération de la phase 1 de la bande C pour 106,6 millions d'euros (voir note 2.2). Les autres charges opérationnelles incluent principalement les dépréciations sur des satellites et lanceurs pour 33,8 millions d'euros, des coûts de restructuration pour 7,2 millions d'euros et un ajustement de l'impact de cession d'EBI pour 10,9 millions d'euros.

Au 30 juin 2021, les autres charges opérationnelles incluent principalement les dépréciations sur des satellites pour 27,9 millions ainsi que des charges relatives à des litiges non commerciaux pour 13,9 millions d'euros, l'impact de la cession d'EBI pour 8,8 millions d'euros et la restructuration d'activités non significatives pour 6 millions d'euros.

### 6.4 RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Charges d'intérêts après couverture	(68,1)	(64,4)
Intérêts sur dettes locatives	(14,3)	(11,9)
Frais d'émission d'emprunt & commissions	(7,7)	(10,1)
Intérêts capitalisés	17,1	16,2
<b>Coût de la dette brute</b>	<b>(73,0)</b>	<b>(70,2)</b>
Produits financiers	0,2	7,0
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(72,8)</b>	<b>(63,1)</b>
Variation des instruments financiers dérivés	-	(0,9)
Résultat de change	(16,1)	16,6
Autres	(6,1)	(17,5)
<b>Résultat financier</b>	<b>(95,0)</b>	<b>(64,9)</b>

La charge d'intérêts comprend respectivement 9,2 millions d'euros et 9,5 millions d'euros aux 30 juin 2021 et 2022 de charges liées à l'exercice et à la résiliation d'instruments de pré-couverture destinés à fixer le taux d'intérêt des émissions obligataires d'octobre 2018, de juin 2019 et octobre 2020.

Le montant des intérêts capitalisés est dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt retenu pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables est de 2,55% au 30 juin 2022 contre 2,38% au 30 juin 2021.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2022 et 2021 incluent notamment la part inefficace de la valeur temps des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture.

## 6.5 IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt du Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Charge d'impôt courant	(56,2)	(48,4)
Produit (charge) d'impôt différé	32,0	(0,2)
<b>Total impôt sur les sociétés</b>	<b>(24,2)</b>	<b>(48,6)</b>

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Résultat courant avant impôt	252,3	359,9
<b>Taux d'impôt de droit commun en France</b>	<b>32,0%</b>	<b>28,41%</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(80,8)</b>	<b>(102,2)</b>
Bénéfices non taxables	72,5	62,6
Différences de taux d'imposition	3,1	1,7
Utilisation de pertes fiscales	-	-
CVAE	(2,8)	(2,2)
Impôts différés nés au cours de l'exercice antérieur et reconnus sur la période	-	0,5
Autres différences permanentes	(16,2)	(8,9)
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(24,2)</b>	<b>(48,6)</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>9,6%</b>	<b>13,5%</b>

Les autres différences permanentes intègrent principalement l'impact des différences de change et des effets d'inflation sur les positions d'impôts différés de la filiale Satellites Mexicanos pour respectivement 15,2 millions d'euros et (5,3) millions d'euros aux 30 juin 2021 et 2022.

## 6.6 RESULTAT PAR ACTION

### PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires d'Eutelsat Communications par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué).

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
<b>Résultat net</b>	<b>228,1</b>	<b>239,8</b>
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	(14,0)	(9,1)
<b>Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action</b>	<b>214,1</b>	<b>230,8</b>
<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>230 196 636</b>	<b>230 322 045</b>

## NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN

### 7.1 ACTIFS IMMOBILISES

#### 7.1.1 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

##### PRINCIPES COMPTABLES

###### Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur et inclut les clauses de rémunération éventuelles en tenant compte de leur probabilité de survenance. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en autres produits et charges opérationnels lorsqu'ils sont encourus.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exerçable transaction par transaction.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur. Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition, le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisitions sont évalués dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la contrepartie versée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au niveau du seul segment opérationnel du Groupe.

###### Contrats clients et relations associées

Les contrats clients et relations associées, acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique, estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition et de taux de renouvellement attendus. La principale relation client reconnue dans les comptes du Groupe est celle d'Eutelsat SA, amortie sur une durée de 20 ans.

###### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développement capitalisés, de licences et de droits orbitaux.

Les frais de développement sont capitalisés et amortis sur une durée comprise entre 3 et 7 ans dès lors que le Groupe peut démontrer :

- la capacité technique à réaliser l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- l'intention et la capacité d'achever le développement de l'actif, et de l'utiliser ou de le vendre,
- la capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cet actif,
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'actif,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif durant sa phase de développement.

Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) sont reconnues en charges dans les frais commerciaux et administratifs lorsqu'elles sont encourues.

Les droits orbitaux et les licences sont amortis sur leur durée d'utilisation, généralement respectivement comprises entre 13 et 23 ans et entre 1 et 13 ans.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>					
<b>Valeur brute au 30 juin 2020</b>	<b>1 209,2</b>	<b>1 124,7</b>	<b>40,8</b>	<b>333,0</b>	<b>2 707,6</b>
Acquisitions	-	-	-	21,2	21,2
Transferts	-	-	-	30,0	30,0
Variations de change	(15,9)	(11,6)	-	(3,4)	(30,9)
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(5,3)	(5,3)
Entrée de périmètre	53,2	5,2	-	1,1	59,5
Sortie de périmètre	-	-	-	(6,3)	(6,3)
<b>Valeur brute au 30 juin 2021</b>	<b>1 246,5</b>	<b>1 118,3</b>	<b>40,8</b>	<b>370,3</b>	<b>2 775,9</b>
Acquisitions	-	0,2	-	12,2	12,4
Transferts	-	-	-	11,5	11,5
Variations de change	44,9	28,8	-	8,2	81,9
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(3,2)	(3,2)
Entrée de périmètre	3,7	-	-	-	3,7
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>1 295,2</b>	<b>1 147,2</b>	<b>40,8</b>	<b>398,9</b>	<b>2 882,1</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2020</b>	<b>-</b>	<b>(774,2)</b>	<b>-</b>	<b>(209,4)</b>	<b>(983,6)</b>
Dotations aux amortissements	-	(64,6)	-	(38,8)	(103,4)
Transferts et autres	-	-	-	(17,0)	(17,0)
Variations de change	-	4,8	-	1,2	6,0
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	-	-	2,8	2,8
Sortie de périmètre	-	-	-	6,2	6,2
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2021</b>	<b>-</b>	<b>(833,9)</b>	<b>-</b>	<b>(255,1)</b>	<b>(1 089,0)</b>
Dotations aux amortissements	-	(64,5)	-	(35,7)	(100,3)
Transferts et autres	-	0,1	-	0,2	0,3
Variations de change	-	(15,6)	-	(3,2)	(18,8)
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	-	-	1,5	1,5
Dépréciation	-	(3,2)	-	-	(3,2)
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>-</b>	<b>(917,2)</b>	<b>-</b>	<b>(292,3)</b>	<b>(1 209,5)</b>
Valeur nette au 30 juin 2020	1 209,2	350,4	40,8	123,6	1 724,0
Valeur nette au 30 juin 2021	1 246,5	284,3	40,8	115,2	1 686,9
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>1 295,2</b>	<b>230,0</b>	<b>40,8</b>	<b>106,6</b>	<b>1 672,6</b>

La marque Eutelsat a été reconnue lors de l'acquisition d'Eutelsat S.A. par Eutelsat Communications en 2005.

### PRINCIPES COMPTABLES

Les satellites et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour leur mise en service, notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts du Groupe.

Les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- 12 à 24 ans pour les satellites,
- 5 à 10 ans pour les équipements de surveillance du trafic,
- 2 à 5 ans pour les équipements informatiques,
- 3 à 10 ans pour les aménagements et agencements des constructions.

Les satellites sont amortis à compter de leur mise en service technique. Le délai observé entre le lancement d'un satellite et sa mise en service technique peut varier entre un et neuf mois, suivant le mode de propulsion utilisé par le satellite.

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée d'utilité, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les jalons de paiements, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement.

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Immobilisations brutes</b>				
<b>Valeur brute au 30 juin 2020</b>	<b>6 027,1</b>	<b>437,7</b>	<b>1 061,2</b>	<b>7 526,0</b>
Acquisitions	1,8	27,8	379,5	409,0
Cessions	-	(5,1)	-	(5,1)
Mises au rebut	(119,6)	(14,6)	-	(134,2)
Variations de change	(63,0)	(1,8)	(0,4)	(65,1)
Entrée de périmètre	-	4,5	-	4,5
Sortie de périmètre	(296,0)	(68,4)	-	(364,4)
Transferts et autres	182,5	75,2	(226,0)	31,7
<b>Valeur brute au 30 juin 2021</b>	<b>5 732,8</b>	<b>455,4</b>	<b>1 214,4</b>	<b>7 402,5</b>
Acquisitions	7,6	26,0	276,5	310,0
Cessions	-	(1,2)	-	(1,2)
Mises au rebut	(86,7)	(2,1)	(1,7)	(90,4)
Variations de change	155,0	5,3	0,4	160,7
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres	167,7	10,3	(281,5)	(103,5)
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>5 976,4</b>	<b>493,8</b>	<b>1 208,1</b>	<b>7 678,2</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2020</b>	<b>(3 317,5)</b>	<b>(350,7)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(3 669,4)</b>
Dotations aux amortissements	(312,4)	(27,0)	-	(339,4)
Dépréciations	(16,2)	-	-	(16,2)
Reprises (cessions)	-	5,0	-	5,0
Reprises (mises au rebut)	119,6	13,3	-	132,9
Variations de change	27,0	1,1	-	28,1
Sortie de périmètre	175,3	57,4	-	232,7
Transferts et autres	(1,6)	(45,5)	1,2	(45,8)
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2021</b>	<b>(3 325,8)</b>	<b>(346,4)</b>	<b>-</b>	<b>(3 672,2)</b>
Dotations aux amortissements	(290,2)	(29,7)	-	(319,8)
Dépréciations	(12,0)	-	-	(12,0)
Reprises (cessions)	-	1,0	-	1,0
Reprises (mises au rebut)	86,7	0,9	-	87,6
Variations de change	(82,6)	(3,1)	-	(85,8)
Transferts et autres	-	0,4	-	0,4
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>(3 623,9)</b>	<b>(376,9)</b>	<b>-</b>	<b>(4 000,8)</b>
Valeur nette au 30 juin 2020	2 709,7	87,0	1 060,0	3 856,7
Valeur nette au 30 juin 2021	2 407,0	109,0	1 214,4	3 730,4
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>2 352,6</b>	<b>116,9</b>	<b>1 208,1</b>	<b>3 677,5</b>

Les transferts portant sur les satellites au cours de la période close le 30 juin 2022 correspondent à la mise en service du satellite Eutelsat Quantum lancé au cours de la période. Au 30 juin 2022, la ligne « Transferts et autres » relative aux immobilisations en cours reflète les impacts de la résiliation de deux contrats de lanceurs pour un montant d'actifs de 90 millions d'euros.

Le Groupe a constaté une dépréciation sur un satellite pour respectivement 12,0 millions d'euros et 16,2 millions d'euros aux 30 juin 2022 et 30 juin 2021.

Les dates d'entrée en service attendues des satellites en cours de construction à la date d'arrêté des comptes sont les suivantes :

Projets	Années
Konnect VHTS, EUTELSAT 10B, Hotbird 13F et Hotbird 13G	Année calendaire 2023
EUTELSAT 36 D	Année calendaire 2024

### 7.1.3 Droits d'utilisation sur contrats de location

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation d'un actif spécifique sont comptabilisés à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location, c'est-à-dire qu'ils transfèrent le contrôle du bien sur la totalité de la durée de la location.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis sur la durée de la location correspondant à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du droit d'utilisation et de la dette locative est déterminé, pour chaque contrat, en fonction du taux marginal d'endettement correspondant estimé.

Les actifs de faible valeur unitaire ainsi que les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés en charge.

Les droits d'utilisation ont évolué comme suit sur l'exercice clos le 30 juin 2022 :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>			
<b>Valeur brute au 30 juin 2020</b>	<b>850,9</b>	<b>34,8</b>	<b>885,7</b>
Nouveaux contrats	-	40,1	40,1
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	(3,2)	(12,7)	(15,9)
Mises au rebut	-	(0,7)	(0,7)
Variation de change	-	(0,4)	(0,4)
Entrée de périmètre	-	0,8	0,8
<b>Valeur brute au 30 juin 2021</b>	<b>847,7</b>	<b>61,9</b>	<b>909,6</b>
Nouveaux contrats	-	0,1	0,1
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	-	0,3	0,3
Mises au rebut	-	-	-
Variation de change	-	1,0	1,0
Entrée de périmètre	-	-	-
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>847,7</b>	<b>63,4</b>	<b>911,0</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>			
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2020</b>	<b>(311,4)</b>	<b>(18,0)</b>	<b>(329,4)</b>
Dotations aux amortissements	(54,4)	(10,5)	(64,9)
Dépréciations	(11,7)	-	(11,7)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	1,6	11,5	13,1
Reprises (mise au rebut)	-	0,7	0,7
Variations de change	-	0,1	0,1
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2021</b>	<b>(375,9)</b>	<b>(16,1)</b>	<b>(392,1)</b>
Dotations aux amortissements	(53,0)	(8,9)	(61,9)
Dépréciations	(4,3)	-	(4,3)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	-	0,1	0,1
Reprises (mise au rebut)	0,4	-	0,4
Variations de change	-	(0,4)	(0,4)
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>(432,8)</b>	<b>(25,3)</b>	<b>(458,1)</b>
Valeur nette au 30 juin 2020	539,5	16,8	556,3
Valeur nette au 30 juin 2021	<b>471,8</b>	<b>45,8</b>	<b>517,5</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>414,9</b>	<b>38,1</b>	<b>452,9</b>

Les droits d'utilisation des satellites portent essentiellement sur les contrats de location Express AT1, Express AT2, Express AM6, Express 36C et Astra 2G. Les durées de location sur ces contrats couvrent la durée de vie attendue de ce type de satellite, à ce titre, aucun de ces contrats ne comporte d'options d'achat au terme du contrat.

Aucune option de renouvellement n'a été retenue pour établir la durée des contrats de location.

Le Groupe a constaté des dépréciations sur des droits d'utilisation de répéteurs sur certains satellites pour respectivement 4,3 millions d'euros et 11,7 millions d'euros aux 30 juin 2022 et 30 juin 2021.

## PRINCIPES COMPTABLES

### Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles non amorties

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou dès lors qu'un événement laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

### Actifs amortissables

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de *back-up* pour d'autres satellites.

Les UGT correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie).

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs. Ces flux sont générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité, actualisés en utilisant le WACC du Groupe défini pour le test de dépréciation, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts techniques et commerciaux directement attribuables aux satellites testés et la charge d'impôt. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux d'évolution constants.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées sous les rubriques autres produits autres charges opérationnels.

### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe sont suivis au niveau du seul segment opérationnel d'Eutelsat.

Au 30 juin 2022, la valeur boursière d'Eutelsat Communications étant inférieure à la valeur comptable des capitaux propres du Groupe, la valeur recouvrable des écarts d'acquisition a été estimée sur la base de la valeur d'utilité déterminée à partir d'une valorisation du Groupe fondée sur les flux de trésorerie futurs. Cette analyse intègre une part significative de jugement de la Direction du Groupe.

Les flux de trésorerie retenus sont basés sur une version mise à jour du plan d'affaires à 5 ans du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration en février 2022 et mis à jour en Juillet 2022 couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2025-26, sur le plan à long terme défini de manière constante sur un horizon couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2033-34, et sur une valeur terminale. Le Groupe considère pertinent d'utiliser des projections au-delà de 5 ans, compte tenu de la visibilité long terme dont il dispose pour une part significative de son activité et de son profil de croissance attendu que le plan à long terme permet de mieux appréhender.

S'agissant des paramètres financiers tels que le WACC (retenu à 7,86%) et le taux de croissance à long terme utilisé dans la valeur terminale, les analyses de sensibilité montrent qu'une hausse du WACC de 44bp ou une baisse du taux de croissance à long terme de 103bp pourraient conduire à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés au 30 juin 2022. Un taux de croissance à l'infini nul ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés.

Par ailleurs, les principales hypothèses opérationnelles pouvant impacter la valeur recouvrable des actifs sont le niveau d'EBITDA et le montant d'investissement. Les hypothèses opérationnelles du plan à long terme se fondent sur des modèles de marché internes sur la trajectoire de chacun des segments d'activité du Groupe ainsi que sur des études stratégiques externes. Les analyses de sensibilité montrent qu'une diminution de l'EBITDA de 2,7% sur chaque année des plans utilisés et sur la valeur terminale n'entraînerait pas non plus de reconnaissance d'une dépréciation sur les écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation mis en œuvre au 30 juin 2022 sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés n'ont pas conduit à enregistrer de charges de dépréciation.

## Actifs amortissables

Concernant les tests de dépréciation des satellites au 30 juin 2022, les flux de trésorerie utilisés sont fondés sur la période du plan d'affaires à 5 ans approuvé par le Conseil d'Administration en février 2022 et mis à jour en juillet 2022 puis sur des flux de trésorerie étendus jusqu'à la fin de vie de chaque satellite sur la base d'un taux normatif de croissance. Pour les satellites concernés, il est à noter que les tests de dépréciation au 30 juin 2022 s'appuient sur des flux de trésorerie incluant les fonds restant à recevoir au titre de la deuxième phase de la libération des fréquences de la Bande C aux Etats-Unis d'Amérique pour un montant de 382 millions de dollars avant impôt. Ces tests ont conduit à enregistrer une charge de dépréciation relative à un satellite détenu en propre pour respectivement 12,0 millions d'euros et 16,5 millions d'euros aux 30 juin 2022 et 30 juin 2021 (voir Note 7.1.2 « Immobilisations corporelles et immobilisations en cours ») et une charge de dépréciation sur des droits d'utilisation pour respectivement 4,3 millions d'euros et 11,7 millions d'euros aux 30 juin 2022 et 30 juin 2021 (voir Note 7.1.3 « Droits d'utilisation sur contrats de location »).

### 7.1.5 Engagements d'achats

En complément des éléments comptabilisés au bilan, le Groupe est engagé auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations) et la réalisation de prestations de services pour un montant total de 840 millions d'euros au 30 juin 2021 et pour 574 millions d'euros au 30 juin 2022.

L'échéancier aux 30 juin 2021 et 30 juin 2022 des paiements futurs au titre de ces engagements s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2022
Echéance à moins de 1 an	395	300
Entre 1 et 2 ans	291	109
Entre 2 et 3 ans	21	23
Entre 3 et 4 ans	122	126
Echéance à plus de 4 ans	11	16
<b>Total</b>	<b>840</b>	<b>574</b>

## 7.2 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

### PRINCIPES COMPTABLES

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence et en cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable peut être amenée à être dépréciée dans le cas où sa valeur recouvrable serait inférieure à celle-ci.

#### Valeur de la participation dans OneWeb Holdings Ltd.

Au 30 juin 2022, les titres des sociétés mises en équivalence représentent la valeur de mise en équivalence de la société OneWeb Holdings Ltd, et le résultat des sociétés mises en équivalence correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat de OneWeb Holdings Ltd.

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Participations à l'ouverture	-	-
Acquisitions de titres	-	613,3
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	(71,5)
Ecart de conversion	-	63,9
<b>Participations à la clôture</b>	<b>-</b>	<b>605,7</b>

Dans le cadre du conflit russo-ukrainien, la constellation en orbite basse OneWeb a dû suspendre six lancements prévus à partir du cosmodrome de Baïkonour. Un test de perte de valeur de la participation dans OneWeb Holdings Ltd. a été effectué afin de déterminer si sa valeur recouvrable était supérieure à sa valeur comptable. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2022.

Les principales données financières de OneWeb Holdings Ltd sur la base du dernier arrêté des comptes au 31 mars 2022, sont les suivantes :

(en millions de dollars)	31 mars 2022
<b>Résultat net</b>	<b>(388,8)</b>

<b>Bilan</b>	
Actifs non courants	2 021,7
Actifs courants	1 161,0
Capitaux propres	2 794,2
Passifs non courants	281,0
Passifs courants	107,5

(en millions d'euros)	31 mars 2022
<b>Quote-part d'actif net du Groupe</b>	
Situation nette	2 511,4
Pourcentage de détention	22,91%
<b>Quote-part d'actif net du Groupe</b>	<b>575,4</b>
Goodwill	16,8
Ajustement de la quote-part du Groupe dans la situation nette	(0,4)
<b>Valeur comptable des intérêts du Groupe au 31 mars 2022</b>	<b>591,7</b>
Quote part de résultat net de mars à juin 2022	(19,6)
Ecart de conversion	33,5
<b>Valeur comptable des intérêts du Groupe au 30 juin 2022</b>	<b>605,7</b>

### 7.3 CREANCES, ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS ET COUTS D'OBTENTION ET D'EXECUTION DES CONTRATS

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations, comptabilisées en frais commerciaux et administratifs, afin de couvrir les risques de pertes attendues. Ces dépréciations sont établies sur la base d'une approche statistique des pertes de crédit attendues par marché et par région, après prise en compte des dépôts et garanties reçus, et complétées, le cas échéant, par une dépréciation spécifique en cas de manquement à des paiements contractuels ou de difficultés financières significatives d'un client.

Les actifs de contrats clients incluent les actifs relatifs au chiffre d'affaires reconnu au titre des prix variables ou des périodes de gratuité non encore facturés au client. Les coûts d'obtention des contrats correspondent aux contreparties payées au client. Les coûts d'exécution des contrats incluent l'étalement des coûts des ventes de terminaux de l'activité Haut Débit.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients ou facturées en amont de la fourniture des services.

Les créances clients, actifs et passifs de contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats se synthétisent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
<b>Actifs</b>		
Créances clients et comptes rattachés	244,5	246,9
Actifs sur contrats clients	40,3	41,7
Coûts d'exécution des contrats	5,4	3,2
Coûts d'obtention des contrats	9,3	7,9
<b>Total actifs courants et non courants</b>	<b>299,5</b>	<b>299,7</b>
<i>Dont part non courante</i>	<i>37,7</i>	<i>34,0</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>261,9</i>	<i>265,7</i>
<b>Passifs</b>		
Passifs financiers - Garanties et engagements reçus	53,5	40,1
Passifs de contrats clients	186,5	224,4
<b>Total passifs courants et non courants</b>	<b>240,0</b>	<b>264,5</b>
<i>Dont part non courante</i>	<i>153,0</i>	<i>186,9</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>87,0</i>	<i>77,6</i>

### 7.3.1 Créances clients

Les créances clients échues et non échues se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Créances non échues	111,7	116,7
Créances échues entre 0 et 90 jours	42,6	42,5
Créances échues entre 90 et 365 jours	58,7	48,9
Créances échues depuis plus de 365 jours	128,0	130,2
Dépréciation	(96,5)	(91,3)
<b>Total</b>	<b>244,5</b>	<b>246,9</b>

Les créances échues depuis plus de 365 jours comprennent des facturations de dépôts de garantie pour un montant de 10,1 millions d'euros au 30 juin 2022 (contre 15,5 millions d'euros au 30 juin 2021). Celles-ci ne présentent pas de risque de dépréciation au compte de résultat. La provision de dépréciation d'un montant de 91,3 millions d'euros au 30 juin 2022 couvre 76% des créances échues depuis plus de 365 jours hors dépôts facturés et représente 41% de la totalité des créances échues.

Par ailleurs, étant donné la nature des activités et des géographies dans lesquelles il opère, le Groupe est amené régulièrement à recouvrer des créances échues depuis plus d'un an.

Le risque de crédit, lié au fait qu'un client n'honore pas sa dette à l'échéance fixée, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un credit manager et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites à se couvrir contre le risque de crédit en obtenant de la part des clients des garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang et des compagnies d'assurance et des dépôts de garantie.

Le risque de crédit est réduit par les garanties et engagements reçus suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2021		30 juin 2022	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie reçus	82,4	20,8	64,1	14,1
Garanties bancaires ou cautions d'assurances	15,0	25,1	18,6	20,4
Garanties maison-mère	5,2	5,2	2,9	2,9
<b>Total</b>	<b>102,6</b>	<b>51,0</b>	<b>85,6</b>	<b>37,4</b>

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en passifs financiers. Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan.

Les 10 premiers clients du Groupe représentent 35 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2022 (35% au 30 juin 2021). Les cinq premiers représentent 20 % du chiffre d'affaires (24 % au 30 juin 2021).

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Total
<b>Valeur au 30 juin 2020</b>	<b>119,2</b>
Dotations (reprises) nettes	25,6
Reprises utilisées	(44,9)
Variations de change	(1,5)
Sortie de périmètre	(1,9)
<b>Valeur au 30 juin 2021</b>	<b>96,5</b>
Dotations (reprises) nettes	22,9
Reprises utilisées	(29,5)
Variations de change	1,5
<b>Valeur au 30 juin 2022</b>	<b>91,3</b>

### 7.3.2 Actifs de contrats clients, coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants

(en millions d'euros)	Total
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2020</b>	<b>42,8</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(12,5)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	9,3
Reprises (dépréciations) nettes	1,6
Ecart de conversion	(0,9)
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2021</b>	<b>40,3</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(5,8)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	5,7
Reprises (dépréciations) nettes	0,7
Ecart de conversion	0,8
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>41,7</b>

Les coûts d'obtention et d'exécution des contrats se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2020</b>	<b>49,2</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(14,6)
Nouveaux coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients comptabilisés sur la période	8,2
Entrée de périmètre	12,3
Sortie de périmètre	(40,6)
Ecart de conversion	0,2
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2021</b>	<b>14,7</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(4,5)
Nouveaux coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients comptabilisés sur la période	0,9
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>11,1</b>

### 7.3.3 Passifs de contrats clients

Les passifs de contrats clients se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2020</b>	<b>187,5</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(42,5)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	56,4
Ecart de conversion	(4,1)
Entrée de périmètre	13,5
Sortie de périmètre	(24,5)
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2021</b>	<b>186,4</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(77,1)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	107,5
Ecart de conversion	7,7
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>224,4</b>

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des comptes de caisse et des dépôts à vue bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les dépôts à court terme à échéance de moins de trois mois à l'origine, les comptes à terme, ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumise à un risque négligeable de changement de valeur. Les parts d'OPCVM sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés dans le résultat financier.

#### Dettes financières

Les dettes financières sont constituées d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et de dettes structurées. Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ces coûts sont présentés en frais et primes d'émission et étalés sur la durée de l'emprunt.

#### Actifs financiers

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, les actifs financiers sont comptabilisés en coût amorti. Une dépréciation est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les titres non consolidés sont valorisés à la juste valeur.

#### Passifs financiers

Les dettes locatives reconnues en contrepartie des droits d'utilisation correspondent à la somme des paiements futurs actualisés des contrats de location. Le taux d'actualisation retenu pour évaluer ces dettes est déterminé par contrat en fonction du taux marginal d'endettement estimé de l'entité qui porte le contrat.

Lorsque le Groupe octroie des promesses d'achat fermes ou conditionnelles de leur participation à des actionnaires minoritaires, le montant correspondant des participations ne donnant pas le contrôle est reclassé en passif financier pour la juste valeur de l'engagement. Le passif financier est réévalué à chaque clôture en contrepartie des capitaux propres, en l'absence de précisions apportées par les normes IFRS.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier. Les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture.

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres, dans les autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global, pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace sont constatées en résultat financier. Le Groupe dispose d'instruments financiers dérivés destinés à couvrir des flux de trésorerie (*forwards* et *forwards KI*) ainsi que l'investissement net de ses filiales au Mexique, à Singapour et à Dubaï (*cross currency swap*). Les options *forwards*, *forwards KI*, et la composante taux du *cross currency swap* sont présentées en actif ou passif financier selon la position et la composante change est incluse dans la dette nette du Groupe.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

## 7.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Trésorerie	529,0	596,9
Équivalents de trésorerie	332,1	83,6
<b>Total</b>	<b>861,1</b>	<b>680,5</b>

## 7.4.2 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2021	30 juin 2022	Échéance
Crédit <i>in fine</i> BEI	0,488 %	200,0	200,0	Décembre 2028
Crédit <i>in fine</i> 2026	Variable	400,0	400,0	Juin 2026
Emprunt obligataire 2022	3,125 %	300,0	-	Octobre 2022
Emprunt obligataire 2025	2,000 %	800,0	800,0	Octobre 2025
Emprunt obligataire 2027	2,250 %	600,0	600,0	Juillet 2027
Emprunt obligataire 2028	1,500 %	600,0	600,0	Octobre 2028
Dettes structurées				
	Variable	14,2	0,0	Mai 2024
	0,65%	67,0	0,0	Juin 2022
	0,75%	80,0	80,0	Juin 2023
	0,90%	53,0	53,0	Juin 2024
<b>Sous-total des dettes (part non courante)</b>		<b>3 114,1</b>	<b>2 733,0</b>	
Frais et primes d'émission		(16,7)	(14,9)	
<b>Total des dettes (part non courante)</b>		<b>3 097,4</b>	<b>2 718,1</b>	
Dettes structurées	Variable	7,1	-	
Emprunt obligataire 2022	3,125 %	-	300,0	Octobre 2022
Intérêts courus non échus		38,4	38,5	
<b>Total des dettes (part courante)</b>		<b>45,5</b>	<b>338,5</b>	
<b>Total</b>		<b>3 142,9</b>	<b>3 056,6</b>	

La totalité de l'endettement est libellée en euros.

Le crédit *in fine* et les dettes structurées sont assortis d'un covenant financier qui prévoit un rapport entre l'endettement total net et EBITDA inférieur ou égal à 4,0 pour 1. Les covenants des crédits *in fine* prévoient également pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A ou d'Eutelsat Communications. Les obligations sont également assorties d'un covenant bancaire qui prévoit pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A ou d'Eutelsat Communications accompagné d'une dégradation de la notation d'Eutelsat SA. Au 30 juin 2022, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles prévues dans ce type de contrat de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat Communications et de ses filiales, notamment à consentir des sûretés, contracter des dettes supplémentaires, céder des actifs, s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) et modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance « Lancement plus un an » pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout autre satellite, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, le Groupe dispose au 30 juin 2022 de lignes de crédit actives d'un montant total non tiré de 1 209,0 millions d'euros (1050,0 millions d'euros au 30 juin 2021). Ces lignes sont assorties de covenants bancaires de même type que ceux existants sur le crédit *in fine* et les dettes structurées.

L'échéancier des dettes, hors frais et primes d'émission et intérêts courus non échus, au 30 juin 2022 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Crédit <i>in fine</i> 2026	400,0	-	400,0	-
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	200,0
Dettes structurées	133,0	-	133,0	-
Emprunt obligataire 2022	300,0	300,0	-	-
Emprunt obligataire 2025	800,0	-	800,0	-
Emprunt obligataire 2027	600,0	-	-	600,0
Emprunt obligataire 2028	600,0	-	-	600,0
<b>Total</b>	<b>3 033,0</b>	<b>300,0</b>	<b>1 333,0</b>	<b>1 400,0</b>

### 7.4.3 Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Titres de participation non consolidés	14,7	17,7
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	39,0	-
Autres actifs financiers	44,8	90,3
<b>Total</b>	<b>98,5</b>	<b>108,1</b>
<i>Dont part courante</i>	27,0	65,1
<i>Dont part non courante</i>	71,5	43,0

<sup>(1)</sup> Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

Au 30 juin 2022, les autres actifs financiers comprennent des sommes à recevoir de fournisseurs de lanceurs dont les contrats ont été résiliés pour un montant de 46,7 millions d'euros.

Les autres dettes et passifs financiers se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Dettes locatives	435,6	425,7
Autres créditeurs	103,4	225,9
Dettes sur immobilisations	213,7	297,5
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	29,1	105,7
Dettes sociales	55,2	46,6
Dettes fiscales	22,7	18,9
<b>Total</b>	<b>859,8</b>	<b>1 120,3</b>
<i>Dont part courante</i>	170,5	525,5
<i>Dont part non courante</i>	689,3	594,8

<sup>(1)</sup> Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

Les autres créditeurs comprennent le capital non appelé par OneWeb Holdings Ltd au 30 juin 2022 pour 128,4 millions d'euros.

Au fur et à mesure de la construction de certains satellites, des acceptations de jalons entraînent la reconnaissance d'une immobilisation en cours et d'une dette fournisseurs. Les dettes sur immobilisation non courantes représentent un montant de 134,1 millions d'euros au 30 juin 2022 et incluent les acceptations de jalons ayant pour échéance la livraison des satellites.

La variation des dettes locatives sur la période se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	Nouveaux contrats	Flux de trésorerie	Autres	Effets de change	Variation des intérêts courus	30 juin 2022
Satellites	384,0	-	(8,2)	(0,1)	-	3,5	379,2
Immobilier	47,1	0,1	(2,3)	(0,1)	0,7	-	45,6
Autres	4,5	-	(3,6)	-	-	-	0,9
<b>Total</b>	<b>435,6</b>	<b>0,1</b>	<b>(14,1)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,7</b>	<b>3,5</b>	<b>425,7</b>

Les dettes locatives comprennent les intérêts courus de 2,2 millions d'euros au 30 juin 2021 et de 3,5 millions d'euros au 30 juin 2022.

#### 7.4.4 Dette nette

La dette nette se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Crédit <i>in fine</i>	400,0	400,0
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	200,0
Emprunts obligataires	2 300,0	2 300,0
Dettes structurées	221,2	133,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	(38,7)	41,3
Dettes locatives	434,0	420,6
<b>Dette brute</b>	<b>3 516,5</b>	<b>3 494,9</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(861,1)	(680,5)
<b>Dette nette</b>	<b>2 655,5</b>	<b>2 814,4</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2020	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2021
Crédit <i>in fine</i>	600,0	(200,0)	-	-	-	400,0
Crédit <i>in fine</i> BEI	-	200,0	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 200,0	100,0	-	-	-	2 300,0
Tirage RCF	300,0	(300,0)	-	-	-	-
Dettes structurées	246,1	(73,7)	48,8	-	-	221,2
Part change du <i>cross currency swap</i>	(4,3)	-	-	-	(34,4)	(38,7)
Dettes locatives	489,6	(91,5)	34,9	0,1	0,8	434,0
<b>Total</b>	<b>3 831,4</b>	<b>(365,2)</b>	<b>83,7</b>	<b>0,1</b>	<b>(33,6)</b>	<b>3 516,5</b>

Le flux de trésorerie de 100 millions d'euros sur les emprunts obligataires correspond, d'une part, au remboursement de l'emprunt obligataire échu au cours de l'exercice 2021 pour (500,0) millions d'euros, et, d'autre part, à une nouvelle émission obligataire pour 600,0 millions d'euros arrivant à échéance en octobre 2028. Le flux de trésorerie 200 millions d'euros sur le crédit *in fine* correspond, d'une part, au remboursement par anticipation de l'emprunt arrivant à échéance en mars 2022 pour (600,0) millions d'euros, et d'autre part à la mise en place d'un nouveau crédit *in fine* pour un montant de 400,0 millions d'euros, arrivant à échéance en juin 2026.

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2022
Crédit <i>in fine</i>	400,0	-	-	-	-	400,0
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 300,0	-	-	-	-	2 300,0
Dettes structurées	221,2	(88,2)	-	-	-	133,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	(38,7)	-	-	-	80,0	41,3
Dettes locatives	434,0	(14,1)	0,1	0,7	(0,1)	420,6
<b>Total</b>	<b>3 516,5</b>	<b>(102,3)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>79,9</b>	<b>3 494,9</b>

#### 7.4.5 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est rapprochée des valorisations transmises par les contreparties bancaires. Le tableau ci-après présente les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés par type de contrat :

(en millions d'euros)	Notionnels		Justes valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
	30 juin 2021	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2022			
Vente à terme synthétique à barrière activante (Eutelsat S.A.)	235,5	487,8	(0,4)	(47,4)	(47,0)	(0,9)	(46,1)
Cross Currency Swap	572,0	646,8	10,3	(58,3)	(68,6)	-	(68,6)
<b>Total des instruments de change</b>	<b>807,5</b>	<b>1 134,6</b>	<b>9,9</b>	<b>(105,7)</b>	<b>(115,6)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(114,7)</b>
Swap pré-hedge	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des instruments de taux d'intérêt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total instruments financiers dérivés</b>	<b>807,5</b>	<b>1 134,6</b>	<b>9,9</b>	<b>(105,7)</b>	<b>(115,6)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(114,7)</b>

Au 30 juin 2022, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers dérivés ressort en négatif pour 105,7 millions d'euros (voir Note 7.4.3 « Actifs et passifs financiers »).

Les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon. Les coupons du *cross currency swap* et des *forwards* qualifiés de couverture d'investissement net à l'étranger, ainsi que la variation de juste valeur hors-coupon, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

La juste valeur et les échéances des instruments dérivés qualifiés de couverture se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2021						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	9,9	(0,4)	-	-	10,3	-	-
<b>Total net au 30 juin 2021</b>	<b>9,9</b>	<b>(0,4)</b>	-	-	<b>10,3</b>	-	-

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2022						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(105,7)	(47,4)	-	(58,3)	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2022</b>	<b>(105,7)</b>	<b>(47,4)</b>	-	<b>(58,3)</b>	-	-	-

#### 7.4.6 Gestion des risques

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. Pour y faire face, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possèdera à l'avenir. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

##### Risque de change

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S. Le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de change dollar U.S./euro.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe peut être amené à utiliser des ventes à terme ou des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S. Par ailleurs, afin de couvrir le risque de conversion, le Groupe peut également avoir recours à la création de passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs. Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe peut avoir recours à des produits dérivés de change (*cross currency swaps et forwards*) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger. Le Groupe a ainsi mis en place un swap de devises euro dollar U.S. pour un notionnel de 680 millions de dollars afin de couvrir son investissement net dans deux filiales basées au Mexique, à Singapour et à Dubaï.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 10% de la valeur du taux euro/dollar U.S. générerait (hors instruments de change) une baisse du chiffre d'affaires de 43,8 millions d'euros et une baisse des charges opérationnelles de 4,9 millions d'euros. Elle entraînerait également une variation négative de 162 millions d'euros de la réserve de conversion du Groupe et une hausse de 62 millions d'euros sur la part change du *cross currency swap* comptabilisée en dettes financières.

##### Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires d'Eutelsat S.A.) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré-couverture.

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2022, une augmentation de dix points de base (+0,1%) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts et la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat.

##### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2022, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations.

## Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en tenant compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire *revolving*, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

La maturité contractuelle de la dette du Groupe se présente comme suit :

Au 30 juin 2021 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2021					Au-delà de 5 ans
			juin-22	juin-23	juin-24	juin-25	juin-26	
Crédit <i>in fine</i>	(399,9)	(422,0)	(4,4)	(4,4)	(4,4)	(4,4)	(404,4)	-
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,8)	(207,4)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(202,4)
Emprunts obligataires	(2 286,8)	(2 555,9)	(47,9)	(338,5)	(38,5)	(38,5)	(838,5)	(1 254,0)
Dettes structurées	(218,1)	(227,3)	(9,9)	(76,3)	(88,1)	(53,0)	-	-
Dettes locatives	(434,0)	(434,0)	(0,3)	(22,2)	(46,5)	(50,4)	(51,8)	(262,8)
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(28,8)	(28,8)	(0,4)	-	-	(28,4)	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(3 567,4)</b>	<b>(3 875,4)</b>	<b>(63,9)</b>	<b>(442,4)</b>	<b>(178,5)</b>	<b>(175,7)</b>	<b>(1 295,7)</b>	<b>(1 719,2)</b>
Autres passifs financiers	(181,3)	(181,3)	(120,7)	(60,6)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(3 748,7)</b>	<b>(4 056,7)</b>	<b>(184,6)</b>	<b>(503,0)</b>	<b>(178,5)</b>	<b>(175,7)</b>	<b>(1 295,7)</b>	<b>(1 719,2)</b>
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	38,7	38,7	-	-	-	38,7	-	-
Actifs financiers	59,5	59,5	26,7	32,8	-	-	-	-
Trésorerie	529,0	529,0	529,0	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	332,1	332,1	332,1	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>959,3</b>	<b>959,3</b>	<b>887,8</b>	<b>32,8</b>	<b>-</b>	<b>38,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Position nette</b>	<b>(2 789,4)</b>	<b>(3 097,4)</b>	<b>(703,2)</b>	<b>(470,2)</b>	<b>(178,5)</b>	<b>(137,0)</b>	<b>(1 295,7)</b>	<b>(1 719,2)</b>

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Au 30 juin 2022 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2022					
			juin-23	juin-24	juin-25	juin-26	juin-27	Au-delà de 5 ans
Crédit <i>in fine</i>	(398,2)	(426,4)	(4,4)	(4,4)	(4,4)	(4,4)	(4,4)	(404,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,8)	(207,3)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(202,4)
Emprunts obligataires	(2 289,6)	(2 517,4)	(347,9)	(38,5)	(38,5)	(838,5)	(22,5)	(1 231,5)
Dettes structurées	(130,5)	(134,5)	(81,0)	(53,5)	-	-	-	-
Dettes locatives	(420,6)	(420,6)	(54,8)	(51,0)	(52,2)	(54,7)	(55,9)	(152,1)
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(105,7)	(105,7)	(47,4)	-	(58,3)	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(3 544,4)</b>	<b>(3 811,9)</b>	<b>(536,5)</b>	<b>(148,4)</b>	<b>(154,4)</b>	<b>(898,6)</b>	<b>(83,8)</b>	<b>(1 990,4)</b>
Autres passifs financiers	(291,4)	(291,4)	(255,0)	(36,4)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(3 835,8)</b>	<b>(4 103,3)</b>	<b>(791,5)</b>	<b>(184,8)</b>	<b>(154,4)</b>	<b>(898,6)</b>	<b>(83,8)</b>	<b>(1 990,4)</b>
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	108,0	108,0	65,1	42,9	-	-	-	-
Trésorerie	596,9	596,9	596,9	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	83,6	83,6	83,6	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>788,5</b>	<b>788,5</b>	<b>745,6</b>	<b>42,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Position nette</b>	<b>(3 047,3)</b>	<b>(3 314,8)</b>	<b>(45,9)</b>	<b>(141,9)</b>	<b>(154,4)</b>	<b>(898,6)</b>	<b>(83,8)</b>	<b>(1 990,4)</b>

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

## 7.5 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

### 7.5.1 Juste valeur des actifs

Les tableaux suivants ventilent chaque actif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2021			Juste valeur au 30 juin 2021
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	32,8	18,1	-	14,7	32,8
Actifs sur contrats clients	30,4	30,4	-	-	30,4
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	244,5	244,5	-	-	244,5
Actifs sur contrats clients	9,8	9,8	-	-	9,8
Autres créances	42,8	42,8	-	-	42,8
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	39,0	-	39,0	-	39,0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	529,0	529,0	-	529,0	529,0
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	332,1	332,1	-	332,1	332,1

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2022			Juste valeur au 30 juin 2022
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	43,0	25,3	-	17,7	43,0
Actifs sur contrats clients	34,0	34,0	-	-	34,0
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	246,9	246,9	-	-	246,9
Actifs sur contrats clients	18,8	18,8	-	-	18,8
Autres créances	32,6	32,6	-	-	32,6
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	-	-	-	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	529,0	-	-	529,0	529,0
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	332,1	-	-	332,1	332,1

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, la valeur comptable des actifs constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

## 7.5.2 Juste valeur des passifs

Les tableaux suivants ventilent chaque passif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2021				Juste valeur au 30 juin 2021
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts à taux variable	618,0	618,0	-	-	618,0
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	2 286,8	2 286,8	-	-	2 453,4
Emprunts à taux fixe	199,8	199,8	-	-	199,8
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	472,1	472,1	-	-	472,1
Courants	146,0	146,0	-	-	146,0
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	29,1	-	29,1	-	29,1
Fournisseurs et comptes rattachés	84,9	84,9	-	-	84,9
Dette sur immobilisations	213,7	213,7	-	-	213,7

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2022				Juste valeur au 30 juin 2022
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts à taux variable	530,5	530,5	-	-	530,5
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	2 289,6	2 289,6	-	-	2 156,5
Emprunts à taux fixe	199,8	199,8	-	-	199,8
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	402,3	402,3	-	-	402,3
Courants	314,8	314,8	-	-	314,8
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	105,7	-	105,7	-	105,7
Fournisseurs et comptes rattachés	78,3	78,3	-	-	78,3
Dette sur immobilisations	297,5	297,5	-	-	297,5

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

A l'exception des emprunts obligataires et des instruments financiers dérivés, la valeur comptable des passifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Les justes valeurs des emprunts obligataires de niveau 1 (prix coté sur un marché) se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Emprunt obligataire 2022	312,1	302,3
Emprunt obligataire 2025	856,9	776,3
Emprunt obligataire 2027	657,1	561,2
Emprunt obligataire 2028	627,3	516,7
<b>Total</b>	<b>2 453,4</b>	<b>2 156,5</b>

## 7.6 CAPITAUX PROPRES

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés à des augmentations ou réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

#### Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

#### 7.6.1 Capital social

Au 30 juin 2022, le capital social d'Eutelsat Communications S.A. est composé de 230 544 995 actions, d'une valeur nominale de 1 euro.

À cette même date, le Groupe détient 222 950 actions propres d'un montant de 2,4 millions d'euros acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité (353 359 actions propres d'un montant de 3,6 millions d'euros au 30 juin 2021). L'ensemble de ces actions est présenté en déduction des capitaux propres.

#### 7.6.2 Dividendes

Le 4 novembre 2021, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte ont décidé de distribuer un montant brut de 0,93 euro par action, soit un montant total de 214,4 millions d'euros totalement prélevé sur le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2021.

Le montant de la distribution proposé à l'Assemblée Générale du 10 novembre 2022 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2022 est de 214,4 millions d'euros, soit 0,93 euro par action.

#### 7.6.3 Variation de la réserve de réévaluation des instruments dérivés

La réserve de réévaluation des instruments dérivés qualifiés de couverture (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>(35,8)</b>
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	(32,7)
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>(68,5)</b>

La réserve de réévaluation des instruments dérivés inclut (6,6) millions d'euros de déboucement de *forwards* documenté en couverture d'investissement net à l'étranger.

## 7.6.4 Réerves de conversion

La réserve de conversion (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>102,6</b>
Variation nette sur la période	138,3
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>240,9</b>

La principale devise générant des écarts de conversion est le dollar US.

La réserve de conversion au 30 juin 2022 inclut (58,3) millions d'euros au titre du *cross currency swap* documenté en couverture d'investissement net à l'étranger ainsi que (112,2) millions d'euros relatifs au *cross currency swap* échu.

## 7.7 PROVISIONS

### PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

L'évolution des provisions entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	Dotation	Reprise		Reclassement	Variation de périmètre	Constat en capitaux propres	Variation de change	30 juin 2022
			Utilisée	Non utilisée					
Garantie financière donnée à un fonds de pension	59,8	0,9	(4,3)	-	-	-	(55,4)	-	1,1
Indemnités de départ en retraite	14,6	1,3	(0,2)	-	(3,1)	-	(1,4)	-	11,2
Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(1)</sup>	5,4	0,2	(0,1)	(0,2)	-	-	-	-	5,3
<b>Total avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>80,0</b>	<b>2,4</b>	<b>(4,6)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(3,1)</b>	<b>-</b>	<b>(56,8)</b>	<b>-</b>	<b>17,6</b>
Litiges commerciaux, salariaux et fiscaux	15,6	0,9	(3,3)	(6,8)	(0,1)	-	-	0,7	7,1
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total provisions</b>	<b>95,6</b>	<b>3,4</b>	<b>(7,9)</b>	<b>(7,0)</b>	<b>(3,2)</b>	<b>-</b>	<b>(56,8)</b>	<b>0,7</b>	<b>24,7</b>
<i>Dont part non courante</i>	83,0	-	-	-	-	-	-	-	17,6
<i>Dont part courante</i>	12,6	-	-	-	-	-	-	-	7,1

<sup>(1)</sup> Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales.

### 7.7.1 Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A. a donné une garantie financière au fonds de pension en charge du régime de retraite mis en place par l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) lors de l'apport par cette dernière de son activité opérationnelle à Eutelsat S.A. en 2001. Ce régime de retraite à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement à l'apport. La garantie financière octroyée par Eutelsat S.A. est évaluée et comptabilisée de manière similaire à un engagement de retraite à prestations définies bien que le Groupe n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès de l'OIG sur le plan juridique. Cette garantie peut être exercée à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs, sans qu'il existe de seuil quantitatif déclenchant l'appel de cette garantie.

En 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros sur la base des projections de déficit du régime et un accord a été conclu avec le fonds de pension pour neuf paiements de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025.

En 2021, un nouvel accord remplaçant le précédent a été conclu avec le fonds de pension, portant le montant total des paiements dus au fonds au 30 juin 2022 à 38 millions d'euros, avec un échéancier allant jusqu'au 30 juin 2029.

Ces paiements pourront évoluer en fonction des futures situations financières établies annuellement.

L'évolution des obligations et des actifs du régime entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>207,5</b>	<b>199,1</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	3,1	3,0
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	(4,6)	(48,2)
Prestations versées	(6,9)	(7,9)
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>199,1</b>	<b>146,0</b>

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
<b>Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture</b>	<b>123,9</b>	<b>139,3</b>
Rendement attendu des actifs du régime	1,8	2,0
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	16,4	7,2
Contributions versées	4,1	4,3
Prestations versées	(6,9)	(7,9)
<b>Juste valeur des actifs du fonds à la clôture</b>	<b>139,3</b>	<b>145,0</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 14,3 ans.

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A. Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à 18,2 millions d'euros et 9,2 millions d'euros aux 30 juin 2021 et 2022, respectivement.

Les évaluations actuarielles ont été réalisées sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2021	30 juin 2022
Taux d'actualisation	1,50%	3,35%
Taux d'augmentation des pensions	1,75%	2,00%

Une baisse de 25 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation de la provision de 5,2 millions d'euros.

Les provisions ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
<b>Provision à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>83,7</b>	<b>59,8</b>
Charge nette comptabilisée en résultat	1,2	0,9
(Gains) / pertes actuarielles	(21,0)	(55,4)
Contributions versées	(4,1)	(4,3)
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>59,8</b>	<b>1,1</b>

## 7.7.2 Indemnités de départ retraite et assimilés

### PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite du Groupe sont constitués de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées en « Charges de personnel » sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services sont rendus par les bénéficiaires des régimes.

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations. L'évaluation de ces prestations s'effectue sur la base de la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* consistant à projeter les montants des paiements futurs attendus sur la base d'hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite) et financières (augmentation des salaires et actualisation). La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en « Charges de personnel » et les effets de l'actualisation dans le résultat financier. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou des écarts d'expérience sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

#### Régimes à prestations définies

Les engagements de retraite à prestations définies du Groupe sont principalement constitués du régime d'indemnités de départ en retraite des salariés d'Eutelsat S.A.

Aux 30 juin 2021 et 2022, la situation du régime se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>14,6</b>	<b>14,6</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,0	1,1
Coût financier	0,2	0,2
Écarts actuariels	0,9	(1,4)
Indemnités versées	(2,0)	(0,2)
Autres	-	(3,1)
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>14,6</b>	<b>11,2</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 11,4 ans.

L'évaluation actuarielle effectuée a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2021	30 juin 2022
Taux d'actualisation	1,25%	3,25%
Taux d'augmentation des salaires	0% durant 2 ans puis 2%	0% durant 1 an puis 2,0%

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations privées de première catégorie (AA et AAA) d'une durée cohérente avec celle du régime valorisé.

#### Régimes à cotisations définies

Les cotisations patronales versées au régime de retraite obligatoire en France au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 6,3 millions d'euros et 6,3 millions d'euros aux 30 juin 2021 et 2022 respectivement.

Les salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, bénéficient par ailleurs d'une retraite sur-complémentaire par capitalisation, à contributions définies, financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6% du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 2,0 millions d'euros et 2,0 millions d'euros aux 30 juin 2021 et 2022 respectivement.

## 7.7.3 Litiges et passifs éventuels

### PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

## 7.8 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

### 7.8.1 Actifs et passifs d'impôts différés

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilancielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022 :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	Variation de change et reclassements	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2022
<b>Impôts différés actifs</b>					
Instruments financiers dérivés	46,3	(2,7)	(8,9)	28,6	63,3
Déficits reportables	15,4	0,4	(11,3)	-	4,4
Provisions client	22,3	0,1	3,7	-	26,1
Garantie financière donnée au fonds de pension	5,6	-	0,3	(14,3)	(8,4)
Provisions pour risques et charges	6,0	0,1	(1,3)	-	4,8
Actifs incorporels et corporels	28,5	1,0	(12,6)	-	16,8
Autres	10,1	2,3	5,8	-	18,2
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>134,2</b>	<b>1,2</b>	<b>(24,3)</b>	<b>14,3</b>	<b>125,3</b>
<b>Impôts différés passifs</b>					
Instruments financiers dérivés	(5,8)	2,7	(0,6)	0,1	(3,7)
Actifs incorporels	(55,9)	-	12,0	-	(43,9)
Actifs corporels	(224,3)	(8,5)	11,4	-	(221,4)
Autres	(38,4)	(4,9)	3,6	-	(39,7)
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>(324,4)</b>	<b>(10,7)</b>	<b>26,4</b>	<b>0,1</b>	<b>(308,7)</b>
<b>Position nette active / (passive)</b>	<b>(190,3)</b>	<b>(9,5)</b>	<b>2,0</b>	<b>14,3</b>	<b>(183,4)</b>
<b>Reflété comme suit dans les comptes :</b>					
Impôts différés actifs	7,6				1,4
Impôts différés passifs	(197,9)				(184,8)
<b>Total</b>	<b>(190,3)</b>				<b>(183,4)</b>

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées.

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur les différences temporelles taxables générées par :

- la comptabilisation à la juste valeur des contrats clients et relations associées et des autres immobilisations incorporelles dans le cadre des acquisitions d'Eutelsat S.A. et de Satmex ;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites au niveau fiscal.

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	14,9	10,5	-	0,2	4,3
<b>Total</b>	<b>14,9</b>	<b>10,5</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>4,3</b>

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un stock de pertes fiscales reportables non reconnues pour un montant de 146,3 millions d'euros au 30 juin 2022 (131,6 millions d'euros au 30 juin 2021) dont les dates d'expiration sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	146,6	-	1,0	1,2	144,4
<b>Total</b>	<b>146,6</b>	<b>-</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>144,4</b>

### 7.8.2 Procédure de vérification

La société Eutelsat S.A., appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications S.A. est la société mère intégrante, a fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité sur les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014. En décembre 2016, elle a reçu une proposition de rehaussement relative aux exercices clos aux 30 juin 2013 et 2014. Suite à l'exercice de recours précontentieux et aux discussions qui s'en sont suivies, les montants réclamés par l'administration fiscale ont été sensiblement réduits. Un désaccord persiste sur certains rehaussements, sur lesquels Eutelsat estime disposer d'arguments solides en défense.

La société a également fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité au titre des exercices clos aux 30 juin 2015, 2016 et 2017 et a reçu en décembre 2018 puis en décembre 2019, des propositions de rehaussements relatives à ces deux exercices. La société a répondu à cette ces propositions de rehaussements et a contesté la quasi-totalité des chefs de redressements. Fin mai 2022, le service vérificateur a répondu aux observations de la société. Elle indique maintenir la majorité des rehaussements initiaux. La société conteste cette position et a initié l'ensemble des recours précontentieux à cet effet.

Une procédure de vérification de comptabilité de la société au titre des exercices clos aux 30 juin 2018, 2019 et 2020 est en cours. La société a reçu une proposition interruptive de prescription portant sur l'exercice 2018 qu'elle a contestée dans son intégralité. Les opérations de vérification sont toujours en cours en ce qui concerne les exercices 2019 et 2020.

## NOTE 8. PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires directs ou indirects, et leurs filiales, qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20 % ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'administration d'une entité du Groupe ;
- des actionnaires minoritaires des entités que le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale ; et
- des principaux dirigeants.

## 8.1 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le Groupe considère que la notion de principaux dirigeants regroupe, dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat, le Comité exécutif présidé par le Directeur Général ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations allouées au Comité exécutif se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Rémunérations <sup>(1)</sup>	7,7	11,0
<b>Total avantages court terme</b>	<b>7,7</b>	<b>11,0</b>
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	0,06	0,06
Paielements fondés sur les actions <sup>(3)</sup>	0,4	0,7
<b>Total avantages long terme</b>	<b>0,46</b>	<b>0,76</b>

<sup>(1)</sup> Elles incluent les salaires bruts y compris part variable, les primes, les avantages en nature, l'intéressement, la participation et les charges sociales versés.

<sup>(2)</sup> Ils correspondent au coût des services passés des régimes de retraite à prestations définies.

<sup>(3)</sup> Ils correspondent à la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations en actions.

En cas de fin de mandat de la Directrice Générale et du Directeur Général Délégué, il est prévu un engagement de non-concurrence, rémunéré par le versement pendant 18 mois de 50% de la rémunération fixe. Cet engagement prévoit que le Directeur général et le Directeur général délégué s'abstiennent pendant cette durée de travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellites.

Les rétributions des membres du Conseil d'administration perçues au titre de l'exercice clos au 30 juin 2022 s'élèvent à 0,9 million d'euros (0,8 million d'euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2021).

## 8.2 AUTRES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées autres que les principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
Chiffre d'affaires	22,0	4,7
Résultat financier	11,8	12,8
Créances brutes (y compris factures à établir)	10,5	16,4
Dettes (y compris factures à recevoir)	346,2	315,1

Le chiffre d'affaires porte sur la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

Les dettes comprennent les contrats de location au titre des satellites Express AT1, Express AT2, Express AM6 et Eutelsat 36C.

## NOTE 9. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

## NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	EY				Mazars			
	Montant N	%	Montant N-1	%	Montant N	%	Montant N-1	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés</b>								
Eutelsat Communications	143	22%	149	28%	143	22%	149	22%
Filiales	417	66%	351	66%	491	76%	482	72%
<b>Sous-total</b>	<b>560</b>	<b>88%</b>	<b>500</b>	<b>94%</b>	<b>634</b>	<b>98%</b>	<b>631</b>	<b>94%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Eutelsat Communications	-	0%	30	6%	-	0%	30	5%
Filiales	71	12%	3	0%	10	2%	7	1%
<b>Sous-total</b>	<b>71</b>	<b>12%</b>	<b>33</b>	<b>6%</b>	<b>10</b>	<b>2%</b>	<b>37</b>	<b>6%</b>
<b>Total</b>	<b>631</b>	<b>100%</b>	<b>533</b>	<b>100%</b>	<b>644</b>	<b>100%</b>	<b>668</b>	<b>100%</b>

Les services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement aux travaux réalisés dans le cadre de revues financières non réglementées.

## **Eutelsat Communications**

Exercice clos le 30 juin 2022

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Eutelsat Communications**

Exercice clos le 30 juin 2022

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la société Eutelsat Communications,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Eutelsat Communications relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## ■ Evaluation des actifs immobilisés et durée d'utilisation des satellites

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2022, les immobilisations corporelles et incorporelles de votre société s'élèvent à 5,8 milliards d'euros et les titres des sociétés mises en équivalence s'élèvent à 0,6 milliard d'euros au regard d'un total du bilan de 7,6 milliards d'euros. Cet actif immobilisé est essentiellement composé des écarts d'acquisitions et des contrats clients et relations associées comptabilisés dans le cadre de regroupements d'entreprises, des satellites en orbite ou en cours de construction, des droits d'utilisation et des équipements au sol, ainsi que des participations du groupe dans des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont suivis au niveau du seul segment opérationnel de la société. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées.</p> <p>Les notes 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition, d'amortissement des contrats clients et relations associées et celles des satellites en orbite ainsi que les modalités de réalisation des tests de perte de valeur de ces actifs.</p> <p>La note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de comptabilisation des titres mis en équivalence.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs et la détermination de la durée d'amortissement des satellites</p>	<p>Nous avons examiné :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ les travaux réalisés par votre groupe pour déterminer la durée d'utilité des satellites et la cohérence des durées retenues avec les données techniques disponibles ;</li><li>▶ les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, en particulier la détermination des unités génératrices de trésorerie ;</li><li>▶ les méthodes d'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des autres actifs des unités génératrices de trésorerie.</li></ul> <p>Nous avons porté une attention particulière aux tests de dépréciation (i) des écarts d'acquisition ainsi que (ii) des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles la valeur comptable est proche de la valeur recouvrable estimée et celles dont l'historique de performance est limité compte tenu du caractère récent des lancements de satellites.</p> <p>Nous avons par ailleurs apprécié les principales estimations retenues par la direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie, à partir des informations disponibles dont les perspectives de marché, les carnets de commandes et les réalisations passées. Nous avons apprécié la pertinence des taux d'actualisation et des taux de croissance long terme retenus, avec l'assistance de nos experts en évaluation financière et nous avons réalisé des calculs de sensibilité sur les valeurs recouvrables déterminées par la direction.</p>

en orbite sont des points clés de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de votre groupe, (ii) des estimations nécessaires pour déterminer la durée d'utilisation attendue des satellites ainsi que l'horizon des flux de trésorerie d'exploitation qui reposent sur des évaluations techniques, (iii) du jugement nécessaire à la détermination des unités génératrices de trésorerie, et (iv) des estimations et des hypothèses utilisées pour la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Nous avons également évalué le caractère approprié des informations fournies dans les notes 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

## ■ Reconnaissance du chiffre d'affaires et dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2022, le chiffre d'affaires de votre groupe s'élève à 1,2 milliard d'euros et les créances clients et les actifs sur contrats clients inscrits au bilan du groupe s'élèvent à 0,3 milliard d'euros. Votre groupe est amené à traiter avec de multiples clients en France et à l'étranger. Le chiffre d'affaires est principalement issu des contrats conclus avec les clients pour la fourniture de services de capacité satellitaire. Les contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires et la détermination des provisions pour dépréciation des créances clients et actifs sur contrats clients sont un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre groupe, de la diversité et du volume des contrats existant entre votre groupe et ses clients, ainsi que du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients tout au long de la vie des contrats.</p>	<p>Les notes 6.1 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires et les modalités d'évaluation des créances clients.</p> <p>Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et la dépréciation des créances clients inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance, sur les comptes en eux-mêmes.</p> <p>Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur la contractualisation, la facturation, le recouvrement des créances clients et la comptabilisation du chiffre d'affaires. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par votre groupe et testé les contrôles clés identifiés. Par ailleurs, nous avons également inclus dans nos équipes des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information de manière à évaluer certains contrôles généraux informatiques et contrôles applicatifs sur les données intégrées dans le système et servant à la reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>Nos contrôles de substance, relatifs au chiffre d'affaires et aux dépréciations des créances clients, ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ analyser les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, notamment les nouveaux contrats les plus significatifs de la période et les opérations particulières, afin d'examiner le traitement comptable applicable ;</li> <li>▶ apprécier les hypothèses utilisées dans la reconnaissance du chiffre d'affaires ;</li> <li>▶ examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et l'estimation des perspectives de recouvrement des créances dans le contexte de la crise ukrainienne, en considérant, entre autres, les facteurs tels que les dépôts de</li> </ul>

garantie, les plans de paiement négociés, l'historique de paiement et les relations commerciales en cours entre ces clients et votre groupe ;

- ▶ contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie de votre groupe.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 6.1 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la directrice générale. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Eutelsat Communications par vos assemblées générales du 20 juillet 2005 pour le cabinet MAZARS et du 10 novembre 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 juin 2022, le cabinet MAZARS était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la treizième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 29 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AM' with a stylized flourish.

Achour Messas

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N Macé' with a stylized flourish.

Nicolas Macé

**Annexe A.3 Etats financiers annuels consolidés du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2023 et rapport des commissaires aux comptes correspondant**

# **Groupe Eutelsat Communications**

**Société anonyme au capital de 248 926 325 euros**

**Siège social : 32, boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux**

**481 043 040 R.C.S. Nanterre**

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2023**

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, sauf données par action)	Note	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Produits des activités ordinaires</b>	6.1	<b>1 151,6</b>	<b>1 131,3</b>
Coûts des opérations	6.2	(93,2)	(103,3)
Frais commerciaux et administratifs	6.2	(196,8)	(202,7)
Dotations aux amortissements	7.1.1, 7.1.2, 7.1.3	(481,7)	(455,5)
Autres produits et charges opérationnelles	6.3	44,9	203,5
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>424,8</b>	<b>573,5</b>
Coût de la dette nette		(63,1)	(68,5)
Autres produits et charges financiers		(1,8)	(22,8)
<b>Résultat financier</b>	6.4	<b>(64,9)</b>	<b>(91,3)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>359,9</b>	<b>482,2</b>
Impôts sur les sociétés	6.5	(48,6)	(66,5)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7.2	(71,5)	(87,3)
<b>Résultat net</b>		<b>239,8</b>	<b>328,3</b>
Part attribuable au Groupe		230,8	314,9
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		9,1	13,4
<b>Résultat de base et dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications</b>	6.6	<b>1,002</b>	<b>1,267</b>

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Résultat net</b>		<b>239,8</b>	<b>328,3</b>
<b>Autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global</b>			
Écart de conversion	7.6.4	117,3	(46,3)
Effet d'impôt	7.6.4	21,0	(2,9)
Variations de juste valeur des instruments de couverture <sup>(1)</sup>	7.6.3	(43,3)	33,2
Effet d'impôt	7.6.3	10,6	(8,5)
<b>Autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global</b>			
Variations des engagements de retraite	7.7	56,8	(17,5)
Effet d'impôt		(14,7)	4,5
<b>Total autres éléments de gains et pertes du résultat global</b>		<b>147,7</b>	<b>(37,5)</b>
<b>Total état du résultat global</b>		<b>387,5</b>	<b>290,9</b>
Part attribuable au Groupe		373,1	278,9
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup>		14,4	12,0

<sup>(1)</sup> Les variations de juste valeur des instruments de couverture concernent les couvertures de flux de trésorerie, les couvertures d'investissement net à l'étranger ainsi que l'effet du déblocement des forwards documentés et l'amortissement des soultes.

<sup>(2)</sup> La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle se décompose comme suit :

- 9,0 millions d'euros de résultat net au 30 juin 2022 et 13,4 millions d'euros au 30 juin 2023

- (1,9) million d'euros d'autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2022 et (1,0) million d'euros au 30 juin 2023 et

- 7,3 million d'euros d'autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2022 et (0,5) millions d'euros au 30 juin 2023.

# ETATS CONSOLIDES DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Actif</b>			
Écarts d'acquisition	7.1.1	1 295,2	1 280,1
Immobilisations incorporelles	7.1.1	377,4	302,2
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7.1.2	3 677,5	3587,0
Droits d'utilisation sur contrats de location	7.1.3	452,9	345,1
Titres des sociétés mises en équivalence	7.2	605,7	501,2
Actifs financiers non courants	7.4.3	43,0	163,9
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants	7.3	34,0	31,8
Actifs d'impôts différés	7.8	1,4	15,3
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>6 487,0</b>	<b>6 226,5</b>
Stocks		12,9	13,0
Créances clients et comptes rattachés	7.3.1	246,9	207,5
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats courants	7.3	18,8	13,3
Autres actifs courants		32,6	39,0
Actif d'impôt exigible		29,7	40,6
Actifs financiers courants	7.4.3	65,1	388,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4.1	680,5	482,2
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 086,5</b>	<b>1 184,3</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>7 573,6</b>	<b>7 410,8</b>

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Passif</b>			
Capital social	7.6.1	230,5	248,9
Primes liées au capital		718,0	831,3
Réserves et résultat consolidés		1 828,8	1 895,1
Participations ne donnant pas le contrôle		83,4	96,8
<b>Total capitaux propres</b>		<b>2 860,7</b>	<b>3 072,1</b>
Dettes financières non courantes	7.4.2	2 718,1	2 841,8
Dettes locatives non courantes	7.4.3	365,9	272,5
Autres passifs financiers non courants	7.4.3	94,7	54,7
Dettes sur immobilisations non courantes	7.4.3	134,1	1,2
Passifs de contrats clients non courants	7.3.3	159,2	269,0
Provisions non courantes	7.7	17,6	29,2
Passifs d'impôts différés	7.8	184,8	157,9
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>3 674,5</b>	<b>3 626,2</b>
Dettes financières courantes	7.4.2	338,5	97,6
Dettes locatives courantes	7.4.3	59,8	47,0
Autres dettes et passifs financiers courants	7.4.3	302,4	113,0
Fournisseurs et comptes rattachés		78,3	93,5
Dettes sur immobilisations courantes	7.4.3	163,3	188,5
Impôt à payer		23,6	99,5
Passifs de contrats clients courants	7.3.3	65,2	68,5
Provisions courantes	7.7	7,1	5,1
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1 038,3</b>	<b>712,5</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>7 573,6</b>	<b>7 410,8</b>

# TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Flux d'exploitation</b>			
Résultat net		239,8	328,4
Résultat des sociétés mises en équivalence		71,5	87,3
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		(17,3)	163,8
Dotations aux amortissements et aux provisions		492,6	535,3
Impôts différés	7.8	0,2	(48,5)
Variations des clients et comptes rattachés		5,8	6,3
Variations des actifs sur contrats clients et autres actifs		4,0	(357,4)
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		(1,2)	(74,3)
Variations des passifs de contrats clients et autres passifs		30,8	121,4
Impôts payés		(25,2)	(27,3)
<b>Trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>		<b>800,9</b>	<b>734,9</b>
<b>Flux d'investissements</b>			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1, 7.1.2	(177,2)	(201,0)
Remboursements d'assurance		-	-
Produit / Charges liées à la libération de la bande C	2.2	86,1	(9,8)
Acquisitions de titres de participation et autres mouvements <sup>(1)</sup>		(491,9)	(122,1)
<b>Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement</b>		<b>(583,0)</b>	<b>(332,9)</b>
<b>Flux de financement</b>			
Distributions		(221,5)	(80,6)
Augmentation des emprunts	7.4.2	-	-
Remboursement des emprunts	7.4.2	(88,2)	(314,9)
Remboursement des dettes locatives	7.4.3	(14,1)	(54,6)
Frais d'émission d'emprunt		(4,4)	-
Intérêts et autres frais financiers payés		(78,3)	(95,3)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup>		-	(15,5)
Primes et soultes payées sur instruments financiers dérivés		(6,7)	(36,9)
Autres variations		0,1	(0,2)
<b>Trésorerie utilisée par les opérations de financement</b>		<b>(413,3)</b>	<b>(598,0)</b>
Incidence des variations de change sur la trésorerie		14,7	(0,3)
Incidence des variations de périmètre		-	(2,0)
<b>Augmentation/(Diminution) de la trésorerie</b>		<b>(180,6)</b>	<b>(198,3)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>861,1</b>	<b>680,5</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>680,5</b>	<b>482,2</b>
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture de l'exercice	7.4.1	680,5	482,2
dont Découverts compris dans les dettes à clôture de l'exercice		-	-

<sup>(1)</sup> Au 30 juin 2023, les acquisitions de titres de participation et autres mouvements comprennent le versement de 127,9 millions d'euros lié à l'acquisition de participations dans OneWeb Holdings Limited ainsi que 5,2 M€ de remboursement d'obligations convertibles de Broadpeak. Au 30 juin 2022, elles incluent le paiement de 494,9 millions d'euros lié à l'acquisition de participations dans OneWeb Holdings Limited (voir note 3.2.1) ainsi que le remboursement du compte séquestre au titre de l'acquisition de Big Blu Europe pour 3,9 millions d'euros (voir note 3.2.2)

<sup>(2)</sup> Au 30 juin 2023, les opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle incluent le paiement d'un complément de prix lié à l'acquisition des parts minoritaires d'Eutelsat International intervenue sur l'exercice clos le 30 juin 2020.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital social		Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	(en millions d'euros sauf données par actions)					
	Nombre	Montant				
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>230 544 995</b>	<b>230,5</b>	<b>718,0</b>	<b>2 614,5</b>	<b>76,2</b>	<b>2 690,7</b>
Résultat net de la période	-	-	-	230,8	9,1	239,9
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	-	142,3	5,4	147,7
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	<b>373,1</b>	<b>14,4</b>	<b>387,5</b>
Distributions de dividendes	-	-	-	(214,2)	(7,3)	(221,5)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	-	0,2	-	0,2
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres	-	-	-	3,7	0,2	3,9
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>230 544 995</b>	<b>230,5</b>	<b>718,0</b>	<b>2 777,3</b>	<b>83,5</b>	<b>2 860,9</b>
Résultat net de la période	-	-	-	314,9	13,4	328,3
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	-	(36,0)	(1,4)	(37,5)
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	<b>278,9</b>	<b>12,0</b>	<b>290,9</b>
Actions propres	-	-	-	(1,0)	(0,0)	(1,0)
Distributions de dividendes	-	-	-	(80,6)	-	(80,6)
Augmentation de capital	<b>18 381 330</b>	18,4	113,3	(131,6)	-	-
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	-	0,6	-	0,6
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres <sup>(2)</sup>	-	-	-	-0,2	1,2	1,4
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>248 926 325</b>	<b>248,9</b>	<b>831,3</b>	<b>2 975,4</b>	<b>96,7</b>	<b>3 072,1</b>

<sup>(1)</sup> Les variations des autres éléments de gains et pertes du résultat global comprennent les gains et pertes actuariels constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la variation de la réserve de réévaluation sur les instruments financiers (voir Note 7.6.3) et de la réserve de conversion (voir Note 7.6.4), nets des effets d'impôts associés.

<sup>(2)</sup> Les transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle incluent notamment la variation du montant d'ajustement de prix relatif à Eutelsat International pour 1.2 million d'euros.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

<b>NOTE 1. PRESENTATION GENERALE</b> .....	<b>9</b>
1.1 Activité.....	9
1.2 Exercice fiscal .....	9
1.3 Approbation des comptes .....	9
<b>NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</b> .....	<b>9</b>
2.1 Rapprochement Eutelsat - OneWeb .....	9
2.2 Processus de libération de la Bande C .....	9
2.3 Lancements des satellites Eutelsat Konnect VHTS, HOTBIRD 13F, HOTBIRD 13G et Eutelsat 10B	10
2.4 Impacts du conflit russo-ukrainien et des mesures restrictives liees a la situation en Iran .....	10
2.5 Cession DE BIGBLU Operations Ltd .....	10
<b>NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b> .....	<b>11</b>
3.1 Périmètre de consolidation .....	11
3.2 Principales évolutions du périmètre de consolidation .....	12
<b>NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</b> .....	<b>14</b>
4.1 Bases de préparation des comptes .....	14
4.2 Règles de présentation.....	14
4.3 Jugements comptables et estimations significatives .....	14
<b>NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE</b> .....	<b>15</b>
<b>NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>16</b>
6.1 Chiffre d'affaires.....	16
6.2 Charges opérationnelles.....	17
6.3 Autres produits et charges opérationnels.....	20
6.4 Résultat financier .....	20
6.5 Impôt sur les sociétés.....	21
6.6 Résultat par action .....	21
<b>NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN</b> .....	<b>22</b>
7.1 Actifs immobilisés.....	22
7.2 Titres mis en équivalence .....	29
7.3 Créances, actifs et passifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats.	31
7.4 Actifs et passifs financiers .....	34
7.5 Juste valeur des instruments financiers.....	42
7.6 Capitaux propres .....	44
7.7 Provisions .....	45
7.8 Actifs et passifs d'impôts.....	48
<b>NOTE 8. PARTIES LIEES</b> .....	<b>49</b>
8.1 Principaux dirigeants .....	50
8.2 Autres parties liées.....	50
<b>NOTE 9. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b> .....	<b>51</b>
<b>NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> .....	<b>51</b>

## **NOTE 1. PRESENTATION GENERALE**

### **1.1 ACTIVITE**

Exploitant de la capacité sur 36 satellites, le Groupe est l'un des leaders dans les services fixes par satellite. Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Vidéo, des Données Fixes, ainsi que des Services aux gouvernements et offre également de la capacité dans des applications de Connectivité (Haut Débit Fixe et Connectivité Mobile). Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique sub-saharienne, une partie importante des continents asiatiques et le continent américain.

### **1.2 EXERCICE FISCAL**

L'exercice a une durée de 12 mois du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

### **1.3 APPROBATION DES COMPTES**

Les états financiers consolidés au 30 juin 2023 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 27 juillet 2023. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 23 novembre 2023.

## **NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **2.1 RAPPROCHEMENT EUTELSAT - ONEWEB**

Le 26 juillet 2022, Eutelsat Communications et les actionnaires clés de OneWeb ont signé un protocole d'accord, pour rapprocher les deux sociétés par échange d'actions, en vue de créer un acteur mondial unique et de premier plan dans le domaine de la connectivité. La transaction sera structurée comme un échange des actions OneWeb par leurs détenteurs (autres qu'Eutelsat) avec des actions Eutelsat nouvellement émises. A la réalisation de la transaction, Eutelsat détiendra 100% de OneWeb et les actionnaires de OneWeb recevront environ 226 millions d'actions Eutelsat nouvellement émises.

A la suite de l'avis rendu par les instances représentatives du personnel, Eutelsat Communications et les actionnaires clés de OneWeb ont signé un accord définitif de rapprochement le 14 novembre 2022. La réalisation de l'opération reste soumise aux conditions suspensives habituelles en la matière, en particulier les autorisations des autorités réglementaires compétentes. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Eutelsat appelée à approuver l'opération devrait se tenir au troisième trimestre de l'année calendaire 2023.

Au 30 juin 2023, 37,8 millions d'euros de coûts de transaction ont été comptabilisés en autres charges opérationnelles.

Le 31 mars 2023, un montant de 100 millions de dollars U.S. a été versé à OneWeb dans le cadre du paiement d'avance de capacités négociées lors de la mise en place du contrat de distribution en exclusivité signé entre le Groupe et OneWeb concomitamment à l'accord définitif de rapprochement. Un montant de 100 millions de dollars U.S. doit être versé en mars 2024 et un montant de 75 millions de dollars U.S. en mars 2025.

En mai 2023, le Groupe a signé un accord avec l'ensemble des actionnaires principaux de OneWeb visant à s'engager à prêter pour un montant maximum de 160 millions de dollars U.S. à hauteur de la participation de chaque actionnaire (la part du Groupe s'élevant à 37.8 millions de dollars U.S. maximum) dans le cas où OneWeb disposerait d'une trésorerie insuffisante avant la finalisation du rapprochement. Ce prêt serait remboursable à la date de réalisation de l'opération ou pourrait être converti en capital si le rapprochement devait être compromis.

### **2.2 PROCESSUS DE LIBERATION DE LA BANDE C**

Dans le cadre de la libération des fréquences 3,7-4 GHz (bande C) sur le territoire américain faisant suite à la décision fédérale publiée par la Federal Communication Commission (FCC - le régulateur américain des communications) le 3 mars 2020, le Groupe a mis en place un plan de transition qui comporte deux phases correspondant chacune à la libération de certaines fréquences et donnant lieu au paiement d'incitations financières à hauteur de 125 millions de dollars U.S. pour la première phase et 382 millions de dollars U.S. pour la seconde phase.

En Octobre 2021, la FCC a validé la certification de la première phase du plan de transition du Groupe. Un produit de 125 millions de dollars U.S. a dans ce cadre été comptabilisé en autres produits opérationnels au titre de l'exercice 2021-22. Les fonds correspondants ont été reçus en Décembre 2021.

Le 15 mai 2023, la FCC a publié des lignes directrices ouvrant la fenêtre de certification de la seconde phase de la bande C. Le Groupe a déposé son plan de transition et sa certification le 1<sup>er</sup> juin 2023. A l'issue de la période de commentaires publics de 30 jours la FCC a validé la certification de la seconde phase du plan de transition le 30 juin 2023. Un produit de 382 millions de dollars U.S. a dans ce cadre été comptabilisé en autres produits opérationnels au titre de l'exercice 2022-23. Les fonds correspondants devraient être versés au Groupe dans les 97 jours suivant le jour de dépôt du plan de transition le 1<sup>er</sup> juin 2023.

## 2.3 LANCEMENTS DES SATELLITES EUTELSAT KONNECT VHTS, HOTBIRD 13F, HOTBIRD 13G ET EUTELSAT 10B

Les satellites KONNECT VHTS, HOTBIRD 13F, HOTBIRD 13G ET EUTELSAT 10B ont été lancés avec succès respectivement le 8 septembre 2022, le 15 octobre 2022, le 3 novembre 2022 et le 23 novembre 2022.

Le satellite KONNECT VHTS a pour missions de proposer des services haut débit et de connectivité mobile partout en Europe.

Les satellites jumeaux HOTBIRD 13F et 13G viennent renforcer et optimiser la diffusion de plus de mille chaînes de télévision vers les foyers situés en Europe, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les deux satellites ont été mis en service respectivement en avril et en mai 2023.

Eutelsat 10B est équipé de deux charges utiles multifaisceaux HTS (High-Throughput Satellite) en bande Ku : une charge utile de forte capacité couvrant le couloir nord-atlantique, l'Europe, le bassin méditerranéen et le Moyen-Orient, et garantissant d'importants débits sur les axes de trafic aérien et maritime parmi les plus denses de la planète, et une seconde charge utile destinée à élargir la couverture à l'Océan Atlantique, l'Afrique et l'Océan Indien.

Les mises en service des satellites KONNECT VHTS et EUTELSAT 10B sont prévues au second semestre de l'année calendaire 2023.

## 2.4 IMPACTS DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN ET DES MESURES RESTRICTIVES LIEES A LA SITUATION EN IRAN

Conformément à la mise en demeure de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) en date du 14 décembre 2022, le Groupe a cessé toute intervention dans la diffusion des services de trois chaînes de télévision dans le respect du délai de mise en conformité fixé à 7 jours.

Conformément au Règlement 2022/2474 du Conseil de l'Union européenne (UE) en date du 16 décembre 2022, ces trois mêmes chaînes ainsi qu'une quatrième chaîne RenTV, ont fait l'objet de mesures restrictives du Conseil à compter du 1er février 2023. Le Groupe avait par avance fait en sorte de se mettre en conformité avec ces mesures, recoupant pour l'essentiel les mesures de l'ARCOM. Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures précitées, le Groupe s'est en outre assuré de ne pas intervenir dans la diffusion de toute déclinaison linguistique de la chaîne Russia Today (RT) News en Russie même. Par ailleurs, le Groupe conduit des démarches régulières auprès de ses partenaires distributeurs partout dans le monde afin de s'assurer que les dispositions de l'article 2(f) du Règlement UE 2014/833 relatif à l'interdiction de diffusion de certaines chaînes russes soient respectées dans leur intégralité.

Concernant la situation en Iran, conformément au Règlement 2022/2428 du Conseil de l'UE en date du 12 décembre 2022, le Groupe a par ailleurs mis fin à l'ensemble des activités de diffusion liées à l'entité Islamic Republic of Iran Broadcasting (IRIB).

Au titre de l'exercice 2022-2023, la mise en œuvre des mesures précitées a eu un impact négatif cumulé de 8 millions d'euros sur le chiffre d'affaires du Groupe. L'impact négatif sur le cash-flow libre discrétionnaire ajusté du Groupe au titre de l'exercice 2022-2023 s'élève à 8 millions d'euros.

Le Groupe loue également de la capacité sur quatre satellites appartenant à l'opérateur russe RSCC desservant des clients russes concernés par les décisions ci-dessus. En conséquence, depuis le 21 décembre 2022, le Groupe a procédé à une restructuration de ses contrats de location de capacité à la baisse. Cette réduction du périmètre de location entraîne une baisse de la dette actualisée et du droit d'utilisation pour respectivement 51 millions d'euros et 46 millions d'euros (voir notes 7.1.3 et 7.4.4) et la comptabilisation d'un produit de 5,0 millions d'euros (voir note 6.3). Au 30 juin 2023, la dette totale actualisée s'élève à 240 millions d'euros. La prise en compte de la baisse des revenus estimée ci-dessus dans les tests de dépréciation des droits d'utilisation sur contrats de location a entraîné la reconnaissance d'une dépréciation de 4.2 millions sur les droits d'utilisation de répéteurs de l'un des satellites concernés.

Bien que le Groupe possède deux filiales en Russie, la quasi-totalité des opérations avec les clients et fournisseurs russes sont portées par des filiales situées en dehors du territoire russe. Le Groupe ne présente pas d'arriérés de paiement significatifs avec ses clients russes au 30 juin 2023. La part des revenus réalisés avec des clients russes représente 6,8% des revenus du Groupe.

Au titre d'actifs en relation avec des partenaires russes, dont notamment le fournisseur de lanceurs ILS, le Groupe a reconnu une dépréciation de 42 millions d'euros dans les autres charges opérationnelles de l'exercice. De plus, la constellation en orbite basse OneWeb, dans laquelle Eutelsat détient une participation de 22,9 %, a dû suspendre les six lancements restants prévus à partir du cosmodrome de Baïkonour au premier semestre 2022. Depuis, OneWeb a conclu des accords avec SpaceX et New Space India lui permettant de sécuriser les derniers lancements de satellites de sa constellation en 2023.

## 2.5 CESSIION DE BIGBLU OPERATIONS LTD

Le 15 juin 2023, Eutelsat a annoncé la signature d'un accord portant sur la cession de ses activités de vente au détail de services haut débit en Europe à un opérateur privé.

Les activités visées par cette cession englobent celles de la filiale Bigblu Operations Ltd ainsi que les autres activités de vente au détail réalisées au Royaume-Uni, en Irlande, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Pologne, en Hongrie et en Grèce.

La cession des titres Bigblu Operations Ltd a généré une plus-value de cession de 5,3 millions d'euros comptabilisée en autres charges opérationnelles. Des compléments de prix s'appliqueront à l'opération jusqu'à deux ans à partir de la finalisation de transaction pour un montant allant d'un ajustement négatif maximum de 1,5 millions d'euros à un ajustement positif maximum de 4,7 millions d'euros. Les conséquences de cette opération sont détaillées dans la Note 3.2 "Principales évolutions du périmètre de consolidation".

## NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent la Société Eutelsat Communications S.A., ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Groupe »).

### PRINCIPES COMPTABLES

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister. La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%.

### 3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2023, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2023	% d'intérêt au 30 juin 2023
Eutelsat Communications SA (société mère)	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat S.A.	France	IG	100,00%	96,38%
<b>Sous-groupe Eutelsat S.A.</b>				
Eutelsat Konnect Services	France	IG	100,00%	96,38%
Fransat S.A.S	France	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat do Brasil LTDA <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Participações LTDA <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Satmex International BV <sup>(1)</sup>	Pays-Bas	IG	100,00%	96,38%
Satelites Mexicanos S.A. de C.V. <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
EAS Delaware Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
SMVS Administracion S de R.L de C.V <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
SMVS Servicios Tecnicos S de R.L de C.V <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
Satmex USA LLC <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Servicos de Telecom. do Brasil Ltda <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Latam Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
Skylogic S.p.A.	Italie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Russia <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Services & Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Inc.	États-Unis	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat America Corp.	États-Unis	IG	100,00%	96,38%
ES 172 LLC	États-Unis	IG	100,00%	96,38%
EA 172 UK	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
ES 174E LTD	Chypre	IG	100,00%	96,38%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2023	% d'intérêt au 30 juin 2023
Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	96,38%
Skylogic Mediterraneo S.r.l	Italie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Asia Pte.Ltd	Singapour	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Australia Pty Ltd	Australie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat International Ltd	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Networks LLC <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	96,38%
Taurus Satellite Holding Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Broadband4Africa Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Konnect Africa France	France	IG	100,00%	96,38%
BB4A Israel Ltd	Israël	IG	100,00%	96,38%
Konnect Africa Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	96,38%
Konnect South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00%	96,38%
Konnect Africa RDC <sup>(1)</sup>	République démocratique du Congo	IG	100,00%	96,38%
Konnect Broadband Tanzania Limited	Tanzanie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat BH D.O.O. SARAJEVO <sup>(1)</sup>	Bosnie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Bulgaria <sup>(1)</sup>	Bulgarie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat MENA FZ-LLC	Dubai	IG	100,00%	96,38%
Noorsat Media City Ltd	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Noor El Sharq Satellite	Jordanie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Cyprus Ltd	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Canada Inc	Canada	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Greece	Grece	IG	100,00%	96,38%
OneWeb Holdings Limited <sup>(2)</sup>	Royaume-Uni	MEE	22.91%	22.08%

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

<sup>(1)</sup> Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre pour des raisons légales ou historiques.

<sup>(2)</sup> Société dont l'exercice fiscal est clos au 31 mars.

Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

## 3.2 PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 3.2.1 Exercice clos le 30 juin 2023

#### Cession de BigBlu Operations Ltd

Le 15 juin 2023, le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans BigBlu Operations LTD.

La cession des titres BigBlu Operations Ltd a généré une plus-value de cession de 5,3 millions d'euros comptabilisée en autres charges opérationnelles. Des compléments de prix s'appliqueront à l'opération jusqu'à deux ans à partir de la finalisation de transaction pour un montant allant d'un ajustement négatif maximum de 1.5 millions d'euros à un ajustement positif maximum de 4,7 millions d'euros.

### 3.2.2 Exercice clos le 30 juin 2022

#### Investissement dans OneWeb Holdings Ltd.

Le 8 septembre 2021, le Groupe a finalisé une prise de participation de 550 millions de dollars dans la société OneWeb Holdings Ltd. La constellation OneWeb bénéficie de droits prioritaires importants en matière de fréquences et opérera 648 satellites en orbite basse offrant une faible latence. Concomitamment, Bharti Global a exercé une option d'achat de titres pour un montant de 350 millions de dollars, amenant la participation d'Eutelsat à 20,52% une fois l'opération close le 8 septembre 2021.

Le 6 octobre 2021, Eutelsat a annoncé sa participation à une partie de la dernière option d'achat de Bharti Global dans OneWeb Holdings Ltd pour un montant total de 165 millions de dollars. Cette opération a porté, une fois les autorisations réglementaires obtenues le 22 décembre 2021, la participation d'Eutelsat à 25,13 %.

Le 28 février 2022, Hanwha Systems UK Ltd a finalisé sa prise de participation à hauteur de 300 millions de dollars portant la participation d'Eutelsat à 22,91 %.

Le Groupe exerce une influence notable dans OneWeb Holdings Ltd : le Groupe dispose de sièges au conseil d'administration de la société, participe aux décisions relatives au pilotage de la société et lui amène une expertise technique essentielle. En conséquence, cette participation est consolidée par mise en équivalence.

L'allocation du prix d'acquisition au 30 juin 2023 est définitive. Il s'établit comme suit :

Bilan à 100%	Allocation du prix d'acquisition	
	(en millions d'euros)	(en millions de dollar)
Actifs non courant	1 541.1	1 827.7
Actifs courants	970.8	1 151.3
<b>Total Actif</b>	<b>2 511.8</b>	<b>2 979.0</b>
Passif non courant	120.3	142.7
Passif courant	164.6	195.3
<b>Total Passif</b>	<b>284.9</b>	<b>337.9</b>
Situation nette (100%)	2 226.9	2 641.1
Quote-part acquise du Groupe dans la situation nette	457.0	542.0
Goodwill résiduel provisoire	7.6	9.0
<b>Contrepartie transférée</b>	<b>464.5</b>	<b>550.9</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>464.5</b>	<b>550.9</b>

La seconde augmentation de capital du 22 décembre 2021 a conduit à un goodwill complémentaire définitif de 8,4 millions d'euros.

Le 26 juillet 2022, Eutelsat Communications et les actionnaires clés de OneWeb ont signé un protocole d'accord, pour rapprocher les deux sociétés par échange d'actions. A la réalisation de la transaction, Eutelsat détiendra 100% de OneWeb et les actionnaires de OneWeb recevront environ 226 millions d'actions Eutelsat nouvellement émises. A la suite de l'avis rendu par les instances représentatives du personnel, Eutelsat Communications et les actionnaires clés de OneWeb ont signé un accord définitif de rapprochement le 14 novembre 2022. La réalisation de l'opération reste soumise aux conditions suspensives habituelles en la matière, en particulier les autorisations des autorités réglementaires compétentes. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Eutelsat appelée à approuver l'opération devrait se tenir au troisième trimestre de l'année calendaire 2023.

## NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

### 4.1 BASES DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2023 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante : [http://ec.europa.eu/commission/index\\_fr](http://ec.europa.eu/commission/index_fr)

Le Groupe applique depuis le 1er juillet 2022 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » : description des méthodes comptables,
- Amendements à IAS 8 « Principes comptables » : définition des estimations comptables,
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

### 4.2 REGLES DE PRESENTATION

#### 4.2.1 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les éléments bilanciaux sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont présentés en écarts de conversion dans les capitaux propres. Le Groupe ne consolide aucune société dont la devise fonctionnelle est celle d'une économie hyper inflationniste.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat de change.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,093 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,041 dollar U.S. pour 1 euro.

#### 4.2.2 Présentation des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, qui est inférieur à 12 mois. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

### 4.3 JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. La Direction est amenée à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2023, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, de la reconnaissance du chiffre d'affaires, de l'estimation des provisions et l'appréciation des passifs éventuels, de la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt, et de l'évaluation du risque clients.

## NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur opérationnel se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

Les indicateurs de performance suivis par la Directrice générale et le Directeur financier, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe, sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels et le taux de marge de l'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires ;
- les investissements cash couvrant les acquisitions de satellites, d'autres immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et au titre des dettes locatives ;
- le cash-flow discrétionnaire défini comme les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation duquel sont soustraits les investissements cash ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêt reçus ;
- Le ratio de dette nette sur EBITDA (voir Note7.4.4 « Dette nette ») ;

Le reporting interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe. Le reporting est établi conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France, en Italie et au Mexique.

## NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

#### PRINCIPES COMPTABLES

La majorité des contrats concernent la fourniture de services de capacité satellitaire auprès de clients distributeurs (qui revendent la capacité à des utilisateurs finaux) et de clients utilisateurs (qui utilisent la capacité pour leurs propres besoins). Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années à l'exception de certains contrats portant sur de la fourniture de capacité occasionnelle de courte durée. Pour l'ensemble de ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, au fur et à mesure du transfert du contrôle de la capacité au client sur la période contractuelle en fonction du volume d'unités de capacité satellitaire vendu (exprimé en Mhz ou Mbps selon les contrats). Cette méthode permet de reconnaître le chiffre d'affaires correspondant au niveau de service rendu à nos clients pour une période donnée en tenant compte des éventuelles variations de volume d'unités vendues au cours du contrat.

Certains contrats incluent des contreparties variables telles que des prix variables ou des périodes de gratuité. Pour ces contrats, le Groupe estime le montant de contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des services promis au client et en tient compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors qu'il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du chiffre d'affaires comptabilisé.

Le Groupe prend parfois à sa charge des frais marketing (promotion, publicité, ...) ou techniques (principalement des achats et installations d'antennes) pour le compte de certains clients. Lorsque ces frais ne sont pas distincts du service transféré au client, ils constituent une même obligation de performance avec le service de capacité et la contrepartie payable au client est reconnue en réduction du chiffre d'affaires sur la durée du contrat. Lorsque la contrepartie payable au client est octroyée en contrepartie d'un service distinct de la part du client et correspond à la juste valeur du service pour le Groupe elle est comptabilisée en charges opérationnelles.

Certains contrats prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée, moyennant le versement d'indemnités. Lorsque ces indemnités sont versées dans le cadre d'une modification de contrat qui ne porte pas sur des services distincts du contrat existant, les services du contrat amendé ne forment qu'une seule et même obligation de performance avec les services partiellement remplis à la date de modification. Ces indemnités sont alors étalées sur la durée de vie du contrat modifié.

Dans le cadre de son activité de Haut Débit Fixe, le Groupe vend à ses clients des terminaux en complément de la fourniture de capacité satellitaire. Suivant le type de terminal et le cadre contractuel qui peut varier suivant la zone géographique adressée et le type de client (distributeur ou utilisateur final), le Groupe détermine si la vente de terminal constitue une obligation de performance distincte de la fourniture de capacité, ou si elle ne forme, avec la fourniture de capacité, qu'une seule obligation de performance. Lorsque le terminal constitue une obligation de performance distincte du service de capacité, le chiffre d'affaires et la charge d'achat de l'équipement sont intégralement reconnus lors du transfert de contrôle du terminal. Dans le cas où la vente de terminal et de capacité constitue une même obligation de performance, le chiffre d'affaires du service de capacité est reconnu sur la durée moyenne de la relation client et celui du terminal sur la durée moyenne d'utilisation de l'équipement. La charge d'achat du terminal est étalée sur la même durée que la vente, en tant qu'un coût d'exécution du contrat. L'actif et le passif relatifs à l'étalement de l'achat et de la vente du terminal sont présentés de manière distincte en autres actifs et passifs de contrats clients.

#### 6.1.1 Chiffre d'affaires par application

Le chiffre d'affaires par application se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Broadcast	696,9	652,0
Données & Vidéo Professionnelle	158,5	159,1
Services aux gouvernements	144,4	143,4
Haut Débit Fixe	68,7	71,5
Connectivité Mobile	79,9	110,1
<b>Total Activités opérationnelles</b>	<b>1 148,3</b>	<b>1 136,1</b>
Autres Revenus <sup>(1)</sup>	3,3	(4,8)
<b>Total</b>	<b>1 151,6</b>	<b>1 131,3</b>
Taux de change EUR/USD	1,138	1,041

<sup>(1)</sup> Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élevé à (15,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023 contre (11,8) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change euros / dollars, la rémunération de services de conseil ou d'ingénierie fournis à des tiers ainsi que des indemnités de fin de contrat.

Au 30 juin 2023, la répartition des revenus par application évolue pour mieux refléter les marchés finaux respectifs auxquels ils s'adressent. Le nouveau cadre est passé de cinq applications (diffusion, données et vidéo professionnelle, services gouvernementaux et connectivité mobile) à quatre :

- Vidéo, pour la diffusion et la production professionnelle de contenus visuels.
- Services aux gouvernements, comprennent les offres adaptées aux besoins des administrations publiques.
- Connectivité fixe, concerne les données et l'accès internet haut débit stable.
- Connectivité mobile, pour la connectivité sans fil.

Le chiffre d'affaires par application suivant le nouveau format se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Vidéo	752,2	704,8
Services aux gouvernements	144,4	143,4
Connectivité Fixe	171,9	177,8
Connectivité Mobile	79,9	110,1
<b>Total Activités Opérationnelles</b>	<b>1 148,3</b>	<b>1 136,1</b>
Autres Revenus	3,3	(4,8)
<b>Total</b>	<b>1 151,6</b>	<b>1 131,3</b>
Taux de change EUR/USD	1,138	1,041

### 6.1.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation des clients, se présente comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)	30 juin 2022		30 juin 2023	
Régions	Montant	%	Montant	%
France	71,0	6,2	64,2	5,7
Italie	129,7	11,3	122,8	10,9
Royaume-Uni	68,9	6,0	64,5	5,7
Europe (autres)	310,1	26,9	339,5	30,0
Amériques	235,1	20,4	224,5	19,8
Moyen-Orient	214,5	18,6	191,2	16,9
Afrique	99,5	8,6	109,5	9,7
Asie	33,9	2,9	29,0	2,6
Autres <sup>(1)</sup>	(10,9)	(1,0)	(13,9)	(1,2)
<b>Total</b>	<b>1 151,6</b>	<b>100,0</b>	<b>1 131,3</b>	<b>100,0</b>

<sup>(1)</sup> Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à (15,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023 contre (11,8) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

### 6.1.3 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité ou de services (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement). Il s'établit à 3,4 milliards d'euros au 30 juin 2023. Le carnet de commandes sécurisé, qui correspond aux exigences requises par IFRS 15 et excluant le chiffre d'affaires soumis à des clauses de rupture anticipées, s'élève à 2,8 milliards d'euros. Le montant du carnet de commande sécurisé à échéance à moins de 5 ans s'élève à 2,3 milliards d'euros, dont 1,5 milliard à moins de 2 ans.

## 6.2 CHARGES OPERATIONNELLES

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

Les charges opérationnelles relatives aux dépréciations sur les créances commerciales et les actifs sur contrat clients s'élèvent à 20,1 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre 23,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022).

### 6.2.1 Charges de personnel

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Coûts des opérations	54,9	62,4
Charges commerciales et administratives	84,5	87,8
<b>Total</b>	<b>139,4</b>	<b>150,2</b>

Les salariés d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) alimenté par versements volontaires des salariés, d'un dispositif de Compte Epargne Temps (CET) et d'un accord d'intéressement conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

### 6.2.2 Effectifs

Le Groupe compte 1 067 salariés équivalent temps plein à la clôture au 30 juin 2023 contre 1 112 à la clôture au 30 juin 2022.

Le nombre moyen d'employés, en équivalent temps plein sur l'exercice, s'établit comme suit :

	30 juin 2022	30 juin 2023
Opérations	510	516
Fonctions commerciales et administratives	602	551
<b>Total</b>	<b>1 112</b>	<b>1 067</b>

### 6.2.3 Rémunération en actions et assimilés

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des plans et sont comptabilisés en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans dénoués en actions ou des autres passifs financiers pour les plans dénoués en trésorerie. Ils sont réévalués à chaque clôture afin de tenir compte de l'évolution des hypothèses d'acquisition des droits (taux de rotation du personnel, probabilité d'atteinte des critères de performance) et, pour les plans dénoués en trésorerie, de l'évolution des conditions de marché (cours de bourse).

En complément des plans en vigueur au sein du Groupe au 30 juin 2022, le Groupe a octroyé deux nouveaux plans d'actions, l'un réglé en trésorerie et l'autre en actions, le 10 novembre 2022. L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance.

La charge constatée au titre de ces plans (hors charges sociales) s'est élevée à 0,3 millions d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2023 contre 1,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Caractéristiques des plans	Plan novembre 2020	Plan novembre 2021	Plan janvier 2022	Plan novembre 2022
Période d'acquisition	Juillet 2020 - Juin 2023	Juillet 2021 - Juin 2024	Janvier 2022 - Décembre 2024	Juillet 2022 - Juin 2025
Mode de règlement	Actions et trésorerie	Actions et trésorerie	Actions	Actions et trésorerie
Nombre maximal d'actions attribuables à l'origine	512 560	264 675	75 736	308 020
Nombre de bénéficiaires	25	34	1	45
<b>Nombre d'actions et conditions de performance du plan d'actions gratuites</b>				
Nombre d'actions total en circulation	81 323	25 386	75 736	98 010
Conditions de performance	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR
<b>Nombre d'actions et conditions de performance des plans d'actions fictives</b>				
Nombre d'actions total en circulation	147 190	104 046	-	210 855
Objectifs de performance	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	-	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR
<b>Juste valeur des actions au 30 juin 2023</b>				
Juste valeur hors TSR <sup>(1)</sup> (actions)	6,63€	9,98€	8,87€	8,76€
Juste valeur hors TSR <sup>(1)</sup> (trésorerie)	6,04€	6,25€	-	6,43€
Juste valeur après prise en compte TSR <sup>(1)</sup>	4,97€	9,71€	9,21€	6,39€
Valorisation totale du plan au 30 juin 2023 (en millions d'euros) <sup>(2)</sup>	1,7	0,7	0,1	0,2
<b>Charge de l'exercice</b>				
<b>Charge de l'exercice clos le 30 juin 2023</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(0,6)</b>
<b>(en millions d'euros)<sup>(2)</sup></b>				

<sup>(1)</sup> Le TSR (total shareholder return) relatif mesure le taux de rentabilité de l'action Eutelsat par rapport à celui d'autres références ou indices. Cette condition de performance n'est applicable qu'aux mandataires sociaux.

<sup>(2)</sup> Hors charges sociales

## 6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils comprennent notamment les dépréciations d'actifs, le coût des échecs au lancement et les remboursements d'assurance y afférant, les litiges non commerciaux nets des frais engagés, les frais de restructuration, les résultats de cession d'immobilisations et les conséquences des évolutions de périmètre (frais d'acquisitions et résultats de cession).

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Autres produits opérationnels	108,0	365,0
Autres charges opérationnelles	(63,1)	(161,6)
<b>Total</b>	<b>44,9</b>	<b>203,5</b>

Au 30 juin 2023, les autres produits opérationnels comprennent principalement le produit de libération de la phase 2 de la bande C pour 352 millions d'euros. Les autres charges opérationnelles incluent principalement des coûts de transformation et de restructuration pour 42,0 millions d'euros notamment liés au rapprochement avec le groupe OneWeb ainsi que des dépréciations d'actifs pour 115,0 millions d'euros (incluant 80 millions d'euros de dépréciation d'immobilisations et 35 millions d'euros de dépréciation d'actifs financiers (voir Note 2.4)).

Au 30 juin 2022, les autres produits opérationnels comprennent le produit de libération de la phase 1 de la bande C pour 106,6 millions d'euros. Les autres charges opérationnelles incluent principalement les dépréciations sur des satellites et lanceurs pour 33,8 millions d'euros, des coûts de restructuration pour 7,2 millions d'euros et un ajustement de l'impact de cession d'EBI pour 10,9 millions d'euros.

## 6.4 RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Charges d'intérêts après couverture	(64,4)	(67,9)
Intérêts sur dettes locatives	(11,9)	(12,7)
Frais d'émission d'emprunt & commissions	(10,1)	(7,3)
Intérêts capitalisés	16,2	17,7
<b>Coût de la dette brute</b>	<b>(70,2)</b>	<b>(70,1)</b>
Produits financiers	7,0	1,6
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(63,1)</b>	<b>(68,5)</b>
Variation des instruments financiers dérivés	(0,9)	-
Résultat de change	16,6	(13,8)
Autres	(17,5)	(9,0)
<b>Résultat financier</b>	<b>(64,9)</b>	<b>(91,3)</b>

La charge d'intérêts comprend respectivement 9,5 millions d'euros et 9,5 millions d'euros aux 30 juin 2022 et 2023 de charges liées à l'exercice et à la résiliation d'instruments de pré-couverture destinés à fixer le taux d'intérêt des émissions obligataires d'octobre 2018, de juin 2019 et octobre 2020.

Le montant des intérêts capitalisés est dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt retenu pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables est de 2,96% au 30 juin 2023 contre 2,55% au 30 juin 2022.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2023 et 2022 incluent notamment la part inefficace de la valeur temps des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture.

## 6.5 IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt du Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Charge d'impôt courant	(48,4)	(111,6)
Produit (charge) d'impôt différé	(0,2)	45,1
<b>Total impôt sur les sociétés</b>	<b>(48,6)</b>	<b>(66,5)</b>

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Résultat courant avant impôt	359,9	482,2
<b>Taux d'impôt de droit commun en France</b>	<b>28,41%</b>	<b>25,83%</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(102,2)</b>	<b>(124,6)</b>
Bénéfices non taxables	62,6	58,7
Différences de taux d'imposition	1,7	(14,2)
Utilisation de pertes fiscales	-	(0,1)
CVAE	(2,2)	(1,7)
Impôts différés nés au cours de l'exercice antérieur et reconnus sur la période	0,5	0,6
Autres différences permanentes	(8,9)	14,7
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(48,6)</b>	<b>(66,5)</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>13,5%</b>	<b>13,8%</b>

Les autres différences permanentes intègrent principalement l'impact des différences de change et des effets d'inflation sur les positions d'impôts différés de la filiale Satellites Mexicanos pour respectivement 5,3 millions d'euros et 18,3 millions d'euros aux 30 juin 2022 et 2023 et l'impact de l'amortissement fiscal complémentaire octroyé à la filiale Eutelsat Asia pour 11,7 millions d'euros au 30 juin 2023 compensé par la non activation de déficits pour 4,1 millions d'euros et d'autres différences permanentes pour 7.6 millions d'euros.

## 6.6 RESULTAT PAR ACTION

### PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires d'Eutelsat Communications par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué).

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Résultat net</b>	<b>239,8</b>	<b>328,3</b>
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	(9,1)	(13,2)
<b>Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action</b>	<b>230,8</b>	<b>315,1</b>
<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>230 322 045</b>	<b>248 570 264</b>

## NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN

### 7.1 ACTIFS IMMOBILISES

#### 7.1.1 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

##### PRINCIPES COMPTABLES

###### Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur et inclut les clauses de rémunération éventuelles en tenant compte de leur probabilité de survenance. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en autres produits et charges opérationnels lorsqu'ils sont encourus.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exercable transaction par transaction.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur. Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition, le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisitions sont évalués dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la contrepartie versée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au niveau du seul segment opérationnel du Groupe.

###### Contrats clients et relations associées

Les contrats clients et relations associées, acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique, estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition et de taux de renouvellement attendus. La principale relation client reconnue dans les comptes du Groupe est celle d'Eutelsat SA, amortie sur une durée de 20 ans.

###### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développement capitalisés, de licences et de droits orbitaux.

Les frais de développement sont capitalisés et amortis sur une durée comprise entre 3 et 7 ans dès lors que le Groupe peut démontrer :

- la capacité technique à réaliser l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- l'intention et la capacité d'achever le développement de l'actif, et de l'utiliser ou de le vendre,
- la capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cet actif,
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'actif,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif durant sa phase de développement.

Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) sont reconnues en charges dans les frais commerciaux et administratifs lorsqu'elles sont encourues.

Les droits orbitaux et les licences sont amortis sur leur durée d'utilisation, généralement respectivement comprises entre 13 et 23 ans et entre 1 et 13 ans.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>					
<b>Valeur brute au 30 juin 2021</b>	<b>1 246,5</b>	<b>1 118,3</b>	<b>40,8</b>	<b>370,3</b>	<b>2 775,9</b>
Acquisitions	-	0,2	-	12,2	12,4
Transferts	-	-	-	11,5	11,5
Variations de change	44,9	28,8	-	8,2	81,9
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(3,2)	(3,2)
Entrée de périmètre	3,7	-	-	-	3,7
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>1 295,2</b>	<b>1 147,2</b>	<b>40,8</b>	<b>398,9</b>	<b>2 882,1</b>
Acquisitions	-	-	-	15,9	15,9
Transferts	-	-	-	11,8	11,8
Variations de change	(15,1)	(9,7)	-	(2,8)	(27,5)
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(1,3)	(1,3)
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	(5,4)	-	(1,9)	(7,4)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>1 280,1</b>	<b>1 132,0</b>	<b>40,8</b>	<b>420,6</b>	<b>2 873,6</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2021</b>	<b>-</b>	<b>(833,9)</b>	<b>-</b>	<b>(255,1)</b>	<b>(1 089,0)</b>
Dotations aux amortissements	-	(64,5)	-	(35,7)	(100,3)
Transferts et autres	-	0,1	-	0,2	0,3
Variations de change	-	(15,6)	-	(3,2)	(18,8)
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	-	-	1,5	1,5
Dépréciation	-	(3,2)	-	-	(3,2)
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>-</b>	<b>(917,0)</b>	<b>-</b>	<b>(292,5)</b>	<b>(1 209,5)</b>
Dotations aux amortissements	-	(64,1)	-	(33,5)	(97,7)
Transferts et autres	-	-	-	1,4	1,4
Variations de change	-	6,5	-	1,3	7,7
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	5,4	-	1,4	6,8
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2023</b>	<b>-</b>	<b>(969,5)</b>	<b>-</b>	<b>(321,8)</b>	<b>(1 291,2)</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2021</b>	<b>1 246,5</b>	<b>284,3</b>	<b>40,8</b>	<b>115,2</b>	<b>1 686,9</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>1 295,2</b>	<b>230,0</b>	<b>40,8</b>	<b>106,6</b>	<b>1 672,6</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>1 280,1</b>	<b>162,5</b>	<b>40,8</b>	<b>98,9</b>	<b>1 582,3</b>

La marque Eutelsat a été reconnue lors de l'acquisition d'Eutelsat S.A. par Eutelsat Communications en 2005.

### PRINCIPES COMPTABLES

Les satellites et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour leur mise en service, notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts du Groupe.

Les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- 12 à 24 ans pour les satellites,
- 5 à 10 ans pour les équipements de surveillance du trafic,
- 2 à 5 ans pour les équipements informatiques,
- 3 à 10 ans pour les aménagements et agencements des constructions.

Les satellites sont amortis à compter de leur mise en service technique. Le délai observé entre le lancement d'un satellite et sa mise en service technique peut varier entre un et neuf mois, suivant le mode de propulsion utilisé par le satellite.

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée d'utilité, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les jalons de paiements, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement.

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Immobilisations brutes</b>				
<b>Valeur brute au 30 juin 2021</b>	<b>5 732,8</b>	<b>455,4</b>	<b>1 214,4</b>	<b>7 402,5</b>
Acquisitions	7,6	26,0	276,5	310,0
Cessions	-	(1,2)	-	(1,2)
Mises au rebut	(86,7)	(2,1)	(1,7)	(90,4)
Variations de change	155,0	5,3	0,4	160,7
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres	167,7	10,3	(281,5)	(103,5)
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>5 976,4</b>	<b>493,8</b>	<b>1 208,1</b>	<b>7 678,2</b>
Acquisitions	51,9	20,9	246,9	319,8
Cessions	-	(1,3)	-	(1,3)
Mises au rebut	(285,1)	(1,9)	(0,5)	(287,6)
Variations de change	(51,7)	(1,8)	(0,5)	(54,0)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	(4,6)	-	(4,6)
Transferts et autres	327,0	12,4	(347,9)	(8,5)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>6 018,5</b>	<b>517,6</b>	<b>1 106,1</b>	<b>7 642,1</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2021</b>	<b>(3 325,8)</b>	<b>(346,4)</b>	-	<b>(3 672,2)</b>
Dotations aux amortissements	(290,2)	(29,7)	-	(319,8)
Dépréciations	(12,0)	-	-	(12,0)
Reprises (cessions)	-	1,0	-	1,0
Reprises (mises au rebut)	86,7	0,9	-	87,6
Variations de change	(82,6)	(3,1)	-	(85,8)
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres	-	0,4	-	0,4
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>(3 623,9)</b>	<b>(376,9)</b>	-	<b>(4 000,8)</b>
Dotations aux amortissements	(274,5)	(28,2)	-	(302,7)
Dépréciations	(66,6)	(2,6)	(6,5)	(75,7)
Reprises (cessions)	285,1	2,2	-	287,4
Reprises (mises au rebut)	-	0,7	-	0,7
Variations de change	31,2	1,2	-	32,4
Sortie de périmètre	-	3,5	-	3,5
Transferts et autres	-	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2023</b>	<b>(3 649,6)</b>	<b>(400,0)</b>	<b>(6,5)</b>	<b>(4 055,2)</b>
Valeur nette au 30 juin 2021	2 407,0	109,0	1 214,4	3 730,4
Valeur nette au 30 juin 2022	<b>2 352,6</b>	<b>116,9</b>	<b>1 208,1</b>	<b>3 677,5</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>2 369,8</b>	<b>117,6</b>	<b>1 099,6</b>	<b>3 586,9</b>

Les transferts portant sur les satellites au cours de la période close le 30 juin 2023 correspondent à la mise en service du satellite Hotbird 13F et 13G lancés au cours de la période.

Le Groupe a constaté une dépréciation sur des satellites pour respectivement 66,6 millions d'euros et 12,0 millions d'euros aux 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

Les dates d'entrée en service attendues des satellites en cours de construction à la date d'arrêté des comptes sont les suivantes :

Projets	Années
Konnect VHTS, EUTELSAT 10B	Année calendaire 2023
EUTELSAT 36D	Année calendaire 2024

### 7.1.3 Droits d'utilisation sur contrats de location

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation d'un actif spécifique sont comptabilisés à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location, c'est-à-dire qu'ils transfèrent le contrôle du bien sur la totalité de la durée de la location.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis sur la durée de la location correspondant à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du droit d'utilisation et de la dette locative est déterminé, pour chaque contrat, en fonction du taux marginal d'endettement correspondant estimé.

Les actifs de faible valeur unitaire ainsi que les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés en charge.

Les droits d'utilisation ont évolué comme suit sur l'exercice clos le 30 juin 2023 :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>			
<b>Valeur brute au 30 juin 2021</b>	<b>847,7</b>	<b>61,9</b>	<b>909,6</b>
Nouveaux contrats	-	0,1	0,1
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	-	0,3	0,3
Mises au rebut	-	-	-
Variation de change	-	1,0	1,0
Entrée de périmètre	-	-	-
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>847,7</b>	<b>63,4</b>	<b>911,0</b>
Nouveaux contrats	-	1,3	1,3
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	(98,6)	(5,4)	(104,0)
Mises au rebut	-	-	-
Variation de change	-	(0,3)	(0,3)
Entrée de périmètre	-	-	-
Sortie de périmètre	-	(0,9)	(0,9)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>749,1</b>	<b>58,1</b>	<b>807,0</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>			
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2021</b>	<b>(375,9)</b>	<b>(16,1)</b>	<b>(392,1)</b>
Dotations aux amortissements	(53,0)	(8,9)	(61,9)
Dépréciations	(4,3)	-	(4,3)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	-	0,1	0,1
Reprises (mise au rebut)	0,4	-	0,4
Variations de change	-	(0,4)	(0,4)
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>(432,8)</b>	<b>(25,3)</b>	<b>(458,1)</b>
Dotations aux amortissements	(48,8)	(6,3)	(55,1)
Dépréciations	(4,2)	-	(4,2)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	52,6	2,3	54,9
Reprises (mise au rebut)	-	-	-
Variations de change	-	0,2	0,2
Sortie de périmètre	-	0,4	0,4
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2023</b>	<b>(433,2)</b>	<b>(28,8)</b>	<b>(462,0)</b>
Valeur nette au 30 juin 2021	<b>471,8</b>	<b>45,8</b>	<b>517,5</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>414,9</b>	<b>38,1</b>	<b>452,9</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>315,9</b>	<b>29,3</b>	<b>345,1</b>

Les droits d'utilisation des satellites portent essentiellement sur les contrats de location Express AT1, Express AT2, Express AM6, Express 36C et Astra 2G. Les durées de location sur ces contrats couvrent la durée de vie attendue de ce type de satellite, à ce titre, aucun de ces contrats ne comporte d'options d'achat au terme du contrat.

Aucune option de renouvellement n'a été retenue pour établir la durée des contrats de location.

Le 21 décembre 2022, à la suite des mesures restrictives concernant la Russie adoptées par les instances de régulation françaises et européennes

compétentes, le Groupe a procédé à une restructuration de ses contrats de location de capacité sur des satellites russes. Cette réduction du périmètre de location entraîne une baisse du droit d'utilisation de 46 millions d'euros (voir note 2.4).

La baisse d'activité anticipée liée à l'application de ces mesures a par ailleurs mené le Groupe à constater une dépréciation sur des droits d'utilisation de répéteurs sur un satellite pour 4,2 millions d'euros sur l'exercice 2022-23.

Le Groupe avait constaté des dépréciations sur des droits d'utilisation de répéteurs sur certains satellites pour 4,3 millions d'euros au 30 juin 2022.

#### 7.1.4 Tests de valeur des actifs immobilisés

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles non amorties

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou dès lors qu'un événement laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

#### Actifs amortissables

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de *back-up* pour d'autres satellites.

Les UGT correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie).

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs. Ces flux sont générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité, actualisés en utilisant le WACC du Groupe défini pour le test de dépréciation, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts techniques et commerciaux directement attribuables aux satellites testés et la charge d'impôt. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux d'évolution constants.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées sous les rubriques autres produits autres charges opérationnels.

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe sont suivis au niveau du seul segment opérationnel d'Eutelsat.

Au 30 juin 2023, la valeur boursière d'Eutelsat Communications étant inférieure à la valeur comptable des capitaux propres du Groupe, la valeur recouvrable des écarts d'acquisition a été estimée sur la base de la valeur d'utilité déterminée à partir d'une valorisation du Groupe fondée sur les flux de trésorerie futurs. Cette analyse intègre une part significative de jugement de la Direction du Groupe.

Les flux de trésorerie retenus sont basés sur une version mise à jour du plan d'affaires à 5 ans du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration en février 2023 et mis à jour en Juillet 2023 couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2026-27, sur le plan à long terme défini de manière constante sur un horizon couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2034-35, et sur une valeur terminale. Le Groupe considère pertinent d'utiliser des projections au-delà de 5 ans, compte tenu de la visibilité long terme dont il dispose pour une part significative de son activité et de son profil de croissance attendu que le plan à long terme permet de mieux appréhender.

S'agissant des paramètres financiers tels que le WACC (retenu à 8,37%) et le taux de croissance à long terme utilisé dans la valeur terminale, les analyses de sensibilité montrent qu'une hausse du WACC de 29bp ou une baisse du taux de croissance à long terme de 72bp pourraient conduire à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés au 30 juin 2023. Un taux de croissance à l'infini nul ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés.

Par ailleurs, les principales hypothèses opérationnelles pouvant impacter la valeur recouvrable des actifs sont le niveau d'EBITDA et le montant d'investissement. Les hypothèses opérationnelles du plan à long terme se fondent sur des modèles de marché internes sur la trajectoire de chacun des segments d'activité du Groupe ainsi que sur des études stratégiques externes. Les analyses de sensibilité montrent qu'une diminution de l'EBITDA de 1,8% sur chaque année des plans utilisés et sur la valeur terminale n'entraînerait pas non plus de reconnaissance d'une dépréciation sur les écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation mis en œuvre au 30 juin 2023 sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés n'ont pas conduit à enregistrer de charges de dépréciation.

### Actifs amortissables

Concernant les tests de dépréciation des satellites au 30 juin 2023, les flux de trésorerie utilisés sont fondés sur une version mise à jour du plan d'affaires à 5 ans du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration en janvier 2023 et mis à jour en juillet 2023 puis sur des flux de trésorerie étendus jusqu'à la fin de vie de chaque satellite sur la base d'un taux normatif de croissance. Pour les satellites concernés, il est à noter que les tests de dépréciation au 30 juin 2023 s'appuient sur des flux de trésorerie incluant les fonds restant à recevoir au titre de la deuxième phase de la libération des fréquences de la Bande C aux Etats-Unis d'Amérique pour un montant de 382 millions de dollars avant impôt (voir note 2.2).

Ces tests ont conduit à enregistrer une charge de dépréciation relative à des satellites détenus en propre pour respectivement 66,6 millions d'euros et 12,0 millions d'euros aux 30 juin 2023 et 30 juin 2022 (voir Note 7.1.2 « Immobilisations corporelles et immobilisations en cours ») et une charge de dépréciation sur des droits d'utilisation pour respectivement 4,2 millions d'euros et 4,3 millions d'euros aux 30 juin 2023 et 30 juin 2022 (voir Note 7.1.3 « Droits d'utilisation sur contrats de location »).

### 7.1.5 Engagements d'achats

En complément des éléments comptabilisés au bilan, le Groupe est engagé auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations) et la réalisation de prestations de services pour un montant total de 574 millions d'euros au 30 juin 2022 et pour 628 millions d'euros au 30 juin 2023.

L'échéancier aux 30 juin 2022 et 30 juin 2023 des paiements futurs au titre de ces engagements s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2023
Echéance à moins de 1 an	300	230
Entre 1 et 2 ans	109	113
Entre 2 et 3 ans	23	40
Entre 3 et 4 ans	126	55
Echéance à plus de 4 ans	16	190
<b>Total</b>	<b>574</b>	<b>628</b>

Le 31 mars 2023, un montant de 100 millions de dollars U.S. a été versé à OneWeb dans le cadre du paiement d'avance de capacités négociées lors de la mise en place du contrat de distribution en exclusivité signé entre le Groupe et OneWeb concomitamment à l'accord définitif de rapprochement. L'engagement global restant s'élève à 175 millions de dollars U.S. dont 100 millions de dollars U.S. devant être versé en mars 2024 et 75 millions U.S. en mars 2025.

## 7.2 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

### PRINCIPES COMPTABLES

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence et en cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable peut être amenée à être dépréciée dans le cas où sa valeur recouvrable serait inférieure à celle-ci.

### Valeur de la participation dans OneWeb Holdings Ltd.

Au 30 juin 2023, les titres des sociétés mises en équivalence représentent la valeur de mise en équivalence de la société OneWeb Holdings Ltd, et le résultat des sociétés mises en équivalence correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat de OneWeb Holdings Ltd.

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Participations à l'ouverture	-	605,7
Acquisitions de titres	613,3	-
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(71,5)	(87,3)
Ecart de conversion	63,9	(17,3)
<b>Participations à la clôture</b>	<b>605,7</b>	<b>501,2</b>

Les principales données financières de OneWeb Holdings Ltd sur la base du dernier arrêté des comptes au 31 mars 2023, sont les suivantes :

(en millions de dollars)	31 mars 2023
<b>Résultat net</b>	<b>(361,9)</b>
<b>Bilan</b>	
Actifs non courants	2 539,3
Actifs courants	492,7
Capitaux propres	2 436,4
Passifs non courants	377,8
Passifs courants	217,8

(en millions d'euros)	31 mars 2023
<b>Quote-part d'actif net du Groupe</b>	
Situation nette	2 238,1
Pourcentage de détention	22,91%
<b>Quote-part d'actif net du Groupe</b>	<b>512,7</b>
Goodwill	17,2
Ajustement de la quote-part du Groupe dans la situation nette	(0,4)
<b>Valeur comptable des intérêts du Groupe au 31 mars 2023</b>	<b>529,5</b>
Quote part de résultat net de mars à juin 2023	(25,9)
Ecart de conversion	(2,4)
<b>Valeur comptable des intérêts du Groupe au 30 juin 2023</b>	<b>501,2</b>

## 7.3 CREANCES, ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS ET COÛTS D'OBTENTION ET D'EXECUTION DES CONTRATS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations, comptabilisées en frais commerciaux et administratifs, afin de couvrir les risques de pertes attendues. Ces dépréciations sont établies sur la base d'une approche statistique des pertes de crédit attendues par marché et par région, après prise en compte des dépôts et garanties reçus, et complétées, le cas échéant, par une dépréciation spécifique en cas de manquement à des paiements contractuels ou de difficultés financières significatives d'un client.

Les actifs de contrats clients incluent les actifs relatifs au chiffre d'affaires reconnu au titre des prix variables ou des périodes de gratuité non encore facturés au client. Les coûts d'obtention des contrats correspondent aux contreparties payées au client. Les coûts d'exécution des contrats incluent l'étalement des coûts des ventes de terminaux de l'activité Haut Débit.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients ou facturées en amont de la fourniture des services.

Les créances clients, actifs et passifs de contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats se synthétisent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Actifs</b>		
Créances clients et comptes rattachés	246,9	207,5
Actifs sur contrats clients	41,7	40,1
Coûts d'exécution des contrats	3,2	-
Coûts d'obtention des contrats	7,9	4,9
<b>Total actifs courants et non courants</b>	<b>299,7</b>	<b>252,5</b>
<i>Dont part non courante</i>	<i>34,0</i>	<i>31,7</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>265,7</i>	<i>220,8</i>
<b>Passifs</b>		
Passifs financiers - Garanties et engagements reçus	40,1	31,2
Passifs de contrats clients	224,4	337,5
<b>Total passifs courants et non courants</b>	<b>264,5</b>	<b>368,7</b>
<i>Dont part non courante</i>	<i>186,9</i>	<i>289,7</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>77,6</i>	<i>78,9</i>

#### 7.3.1 Créances clients

Les créances clients échues et non échues se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Créances non échues	116,7	120,1
Créances échues entre 0 et 90 jours	42,5	25,6
Créances échues entre 90 et 365 jours	48,9	26,0
Créances échues depuis plus de 365 jours	130,2	136,8
Dépréciation	(91,3)	(101,0)
<b>Total</b>	<b>246,9</b>	<b>207,5</b>

Les créances échues depuis plus de 365 jours comprennent des facturations de dépôts de garantie pour un montant de 3,9 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre 10,1 millions d'euros au 30 juin 2022). Celles-ci ne présentent pas de risque de dépréciation au compte de résultat. La provision de dépréciation d'un montant de 101,0 millions d'euros au 30 juin 2023 couvre 74% des créances échues depuis plus de 365 jours hors dépôts facturés et représente 53% de la totalité des créances échues.

Par ailleurs, étant donné la nature des activités et des géographies dans lesquelles il opère, le Groupe est amené régulièrement à recouvrer des créances échues depuis plus d'un an.

Le risque de crédit, lié au fait qu'un client n'honore pas sa dette à l'échéance fixée, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un credit manager et conformément aux instructions communiquées par

le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites à se couvrir contre le risque de crédit en obtenant de la part des clients des garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang et des compagnies d'assurance et des dépôts de garantie.

Le risque de crédit est réduit par les garanties et engagements reçus suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2022		30 juin 2023	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie reçus	64,1	14,1	59,0	12,3
Garanties bancaires ou cautions d'assurances	18,6	20,4	10,4	9,5
Garanties maison-mère	2,9	2,9	3,6	3,6
<b>Total</b>	<b>85,6</b>	<b>37,4</b>	<b>73,0</b>	<b>25,5</b>

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en passifs financiers. Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan.

Les 10 premiers clients du Groupe représentent 30% du chiffre d'affaires au 30 juin 2023 (35% au 30 juin 2022). Les cinq premiers représentent 20 % du chiffre d'affaires (20 % au 30 juin 2022).

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Total
<b>Valeur au 30 juin 2021</b>	<b>96,5</b>
Dotations (reprises) nettes	22,9
Reprises utilisées	(29,5)
Variations de change	1,5
<b>Valeur au 30 juin 2022</b>	<b>91,3</b>
Dotations (reprises) nettes	21,0
Reprises utilisées	(10,4)
Variations de change	(0,9)
<b>Valeur au 30 juin 2023</b>	<b>101,0</b>

### 7.3.2 Actifs de contrats clients, coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants

(en millions d'euros)	Total
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2021</b>	<b>40,3</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(5,8)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	5,7
Reprises (dépréciations) nettes	0,7
Ecart de conversion	0,8
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>41,7</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(3,1)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	1,8
Reprises (dépréciations) nettes	-
Ecart de conversion	(0,2)
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>40,2</b>

Les coûts d'obtention et d'exécution des contrats se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2021</b>	<b>14,7</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(4,5)
Nouveaux coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients comptabilisés sur la période	0,9
Sortie de périmètre	-
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>11,1</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(3,5)
Nouveaux coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients comptabilisés sur la période	-
Sortie de périmètre	(2,8)
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>4,9</b>

### 7.3.3 Passifs de contrats clients

Les passifs de contrats clients se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2021</b>	<b>186,4</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(77,1)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	107,5
Ecart de conversion	7,7
Sortie de périmètre	-
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>224,4</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(49,0)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	166,4
Ecart de conversion	(2,0)
Sortie de périmètre	(2,4)
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>337,4</b>

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des comptes de caisse et des dépôts à vue bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les dépôts à court terme à échéance de moins de trois mois à l'origine, les comptes à terme, ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumise à un risque négligeable de changement de valeur. Les parts d'OPCVM sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés dans le résultat financier.

#### Dettes financières

Les dettes financières sont constituées d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et de dettes structurées. Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ces coûts sont présentés en frais et primes d'émission et étalés sur la durée de l'emprunt.

#### Actifs financiers

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, les actifs financiers sont comptabilisés en coût amorti. Une dépréciation est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les titres non consolidés sont valorisés à la juste valeur.

#### Passifs financiers

Les dettes locatives reconnues en contrepartie des droits d'utilisation correspondent à la somme des paiements futurs actualisés des contrats de location. Le taux d'actualisation retenu pour évaluer ces dettes est déterminé par contrat en fonction du taux marginal d'endettement estimé de l'entité qui porte le contrat.

Lorsque le Groupe octroie des promesses d'achat fermes ou conditionnelles de leur participation à des actionnaires minoritaires, le montant correspondant des participations ne donnant pas le contrôle est reclassé en passif financier pour la juste valeur de l'engagement. Le passif financier est réévalué à chaque clôture en contrepartie des capitaux propres, en l'absence de précisions apportées par les normes IFRS.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier. Les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture.

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres, dans les autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global, pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace sont constatées en résultat financier. Le Groupe dispose d'instruments financiers dérivés destinés à couvrir des flux de trésorerie (*forwards* et *forwards KI*) ainsi que l'investissement net de ses filiales au Mexique, à Singapour et à Dubaï (*cross currency swap*). Les options *forwards*, *forwards KI*, et la composante taux du *cross currency swap* sont présentées en actif ou passif financier selon la position et la composante change est incluse dans la dette nette du Groupe.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

### 7.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Trésorerie	596,9	468,6
Équivalents de trésorerie	83,6	13,6
<b>Total</b>	<b>680,5</b>	<b>482,2</b>

### 7.4.2 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2022	30 juin 2023	Échéance
Crédit <i>in fine</i> BEI	0,488 %	200,0	200,0	Décembre 2028
Crédit <i>in fine</i> 2026	Variable	400,0	400,0	Juin 2027
Emprunt obligataire 2025	2,000 %	800,0	800,0	Octobre 2025
Emprunt obligataire 2027	2,250 %	600,0	600,0	Juillet 2027
Emprunt obligataire 2028	1,500 %	600,0	600,0	Octobre 2028
Dettes structurées				
	0,75%	80,0		Juillet 2023
	0,90%	53,0	53,0	Juin 2024
	1,88%		75,0	Juin 2024
	2,15%		50,0	Juin 2025
	2,52%		75,0	Juin 2026
<b>Sous-total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 733,0</b>	<b>2 853,0</b>	
Frais et primes d'émission		(14,9)	(11,2)	
<b>Total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 718,1</b>	<b>2 841,8</b>	
Dettes structurées	0,75%	-	65,0	Juillet 2023
Emprunt obligataire 2022	3,125 %	<b>300,0</b>	-	Octobre 2022
Intérêts courus non échus		<b>38,5</b>	32,5	
<b>Total des dettes (part courante)</b>		<b>338,5</b>	<b>97,5</b>	
<b>Total</b>		<b>3 056,6</b>	<b>2 939,3</b>	

La totalité de l'endettement est libellée en euros.

Le crédit *in fine* et les dettes structurées sont assortis d'un covenant financier qui prévoyait initialement un rapport entre l'endettement total net et EBITDA inférieur ou égal à 4,0 pour 1. Au cours du premiers semestre de l'année 2022-23, le Groupe a obtenu des prêteurs que le calcul du rapport entre l'endettement total net et EBITDA prenne en compte de manière anticipée l'encaissement du produit de libération de la bande C après impôts pour les périodes de test jusqu'au 30 juin 2024 (voir note 2.3). Le Groupe a également obtenu des prêteurs un relèvement du ratio de dette nette sur EBITDA de 4 à 4.75 pour les périodes de test du 30 juin 2023 au 31 décembre 2024, puis à 4.50 pour les périodes de test du 30 juin 2025 au 31 décembre 2025 dans le cas où finalisation de l'opération de rapprochement avec OneWeb serait intervenue avant la date du test.

Les covenants des crédits *in fine* prévoient pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications.

Les obligations sont également assorties d'un covenant bancaire qui prévoit pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications accompagné d'une dégradation de la notation d'Eutelsat S.A.

Au 30 juin 2023, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles prévues dans ce type de contrat de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat Communications et de ses filiales, notamment à consentir des sûretés, contracter des dettes supplémentaires, céder des actifs, s'engager dans des fusions, des acquisitions, des

ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) et modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance « Lancement plus un an » pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout autre satellite, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, le Groupe dispose au 30 juin 2023 de lignes de crédit actives d'un montant total non tiré de 1 009,0 millions d'euros (1 209,0 millions d'euros au 30 juin 2022). Ces lignes sont assorties de covenants bancaires de même type que ceux existants sur le crédit in fine et les dettes structurées. Le groupe a également obtenu une extension de la durée de la ligne de crédit de 200 millions de sa filiale Eutelsat SA jusqu'en juin 2025, la dernière année étant soumise à l'accord des prêteurs.

L'échéancier des dettes, hors frais et primes d'émission et intérêts courus non échus, au 30 juin 2023 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Crédit <i>in fine</i> 2026	400,0	-	400,0	-
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	200,0
Dettes structurées	318,0	65,0	253,0	-
Emprunt obligataire 2025	800,0	-	800,0	-
Emprunt obligataire 2027	600,0	-	600,0	-
Emprunt obligataire 2028	600,0	-	-	600,0
<b>Total</b>	<b>2 918,0</b>	<b>65,0</b>	<b>2 053,0</b>	<b>800,0</b>

### 7.4.3 Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Titres de participation non consolidés	17,7	11,5
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	-	13,7
Autres actifs financiers <sup>(2)</sup>	90,3	527,4
<b>Total</b>	<b>108,1</b>	<b>552,6</b>
<i>Dont part courante</i>	65,1	388,8
<i>Dont part non courante</i>	43,0	163,8

<sup>(1)</sup> Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

<sup>(2)</sup> Les Autres actifs financiers incluent au 30 Juin 2023 notamment la créance liée à la libération de la Bande C pour 352 millions d'euros (voir Note 2.2) et l'actif né du paiement d'avance de capacités au groupe OneWeb pour 89 millions d'euros (voir Note 2.1).

Au 30 juin 2022, les autres actifs financiers comprennent des sommes à recevoir de fournisseurs de lanceurs dont les contrats ont été résiliés pour un montant de 46,7 millions d'euros. Au 30 Juin 2023, ces montants sont nuls.

Les autres dettes et passifs financiers se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Dettes locatives	425,7	319,5
Autres créditeurs <sup>(1)</sup>	225,9	69,8
Dettes sur immobilisations	297,5	189,6
Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup>	105,7	32,4
Dettes sociales	46,6	49,1
Dettes fiscales	18,9	16,4
<b>Total</b>	<b>1 120,3</b>	<b>676,8</b>
<i>Dont part courante</i>	525,5	348,4
<i>Dont part non courante</i>	594,8	328,4

<sup>(1)</sup> Au 30 juin 2022, les autres créditeurs comprennent le capital non appelé par OneWeb Holdings Ltd pour 128,4 millions d'euros. Ce montant est nul au 30 Juin 2023

<sup>(2)</sup> Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

Au fur et à mesure de la construction de certains satellites, des acceptations de jalons entraînent la reconnaissance d'une immobilisation en cours et d'une dette fournisseurs. Au 30 juin 2022, la valeur des dettes sur immobilisations s'évaluait à 134,1 millions d'euros et incluaient les acceptations de jalons ayant pour échéance la livraison des satellites. Au 30 Juin 2023, les dettes sur immobilisation non courantes représentent un montant de 1,2 millions d'euros et n'incluent aucune acceptation de jalon de construction de satellites, le dispositif en place prenant fin pendant l'année calendaire 2023.

La variation des dettes locatives sur la période se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	Nouveaux contrats	Flux de trésorerie	Autres	Effets de change	Variation des intérêts courus	30 juin 2023
Satellites	379,2	-	(45,6)	(51,3)	-	(1,8)	280,4
Immobilier	45,6	0,9	(8,1)	0,9	(0,2)	-	39,1
Autres	0,9	-	(0,9)	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>425,7</b>	<b>0,9</b>	<b>(54,6)</b>	<b>(50,4)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(1,8)</b>	<b>319,5</b>

Les dettes locatives comprennent les intérêts courus de 3,5 millions d'euros au 30 juin 2022 et de (1,8) millions d'euros au 30 juin 2023.

#### 7.4.4 Dette nette

La dette nette se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Crédit <i>in fine</i>	400,0	400,0
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	200,0
Emprunts obligataires	2 300,0	2 000,0
Dettes structurées	133,0	318,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	41,3	13,6
Dettes locatives	420,6	316,2
<b>Dettes brute</b>	<b>3 494,9</b>	<b>3 247,8</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(680,5)	(482,2)
<b>Dettes nette</b>	<b>2 814,4</b>	<b>2 765,6</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2022
Crédit <i>in fine</i>	400,0	-	-	-	-	400,0
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 300,0	-	-	-	-	2 300,0
Tirage RCF	-	-	-	-	-	-
Dettes structurées	221,2	(88,2)	-	-	-	133,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	(38,7)	-	-	-	80,0	41,3
Dettes locatives	434,0	(14,1)	0,1	0,7	(0,1)	420,6
<b>Total</b>	<b>3 516,5</b>	<b>(102,3)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>79,9</b>	<b>3 494,9</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2023
Crédit <i>in fine</i>	400,0	-	-	-	-	400,0
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 300,0	(300)	-	-	-	2 000,0
Dettes structurées	133,0	185,0	-	-	-	318,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	41,3	-	-	-	(27,7)	13,6
Dettes locatives	420,6	(53,7)	(51,2)	(0,2)	0,7	316,2
<b>Total</b>	<b>3 494,9</b>	<b>(168,7)</b>	<b>(51,2)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(27,0)</b>	<b>3 247,8</b>

#### 7.4.5 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est rapprochée des valorisations transmises par les contreparties bancaires. Le tableau ci-après présente les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés par type de contrat :

(en millions d'euros)	Notionnels		Justes valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2022	30 juin 2023			
Vente à terme synthétique à barrière active (Eutelsat S.A.)	487,8	354,7	(47,4)	13,2	60,6	-	60,6
Cross Currency Swap	646,8	621,9	(58,3)	(31,9)	26,4	-	26,4
<b>Total des instruments de change</b>	<b>1 134,6</b>	<b>976,6</b>	<b>(105,7)</b>	<b>(18,7)</b>	<b>87,0</b>	<b>-</b>	<b>87,0</b>
Swap pré-hedge	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des instruments de taux d'intérêt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total instruments financiers dérivés</b>	<b>1 134,6</b>	<b>976,6</b>	<b>(105,7)</b>	<b>-</b>	<b>87,0</b>	<b>-</b>	<b>87,0</b>

Les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon. Les coupons du *cross currency swap* et des *forwards* qualifiés de couverture d'investissement net à l'étranger, ainsi que la variation de juste valeur hors-coupon, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

La juste valeur et les échéances des instruments dérivés qualifiés de couverture se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2022						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(105,7)	(47,4)	-	(58,3)	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2022</b>	<b>(105,7)</b>	<b>(47,4)</b>	-	<b>(58,3)</b>	-	-	-

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2023						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(18,7)	13,2	-	(31,9)	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2023</b>	<b>(18,7)</b>	<b>13,2</b>	-	<b>(31,9)</b>	-	-	-

#### 7.4.6 Gestion des risques

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. Pour y faire face, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possèdera à l'avenir. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

##### Risque de change

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S. Le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de change dollar U.S./euro.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe peut être amené à utiliser des ventes à terme ou des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S. Par ailleurs, afin de couvrir le risque de conversion, le Groupe peut également avoir recours à la création de passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs. Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe peut avoir recours à des produits dérivés de change (*cross currency swaps et forwards*) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger. Le Groupe a ainsi mis en place un swap de devises euro dollar U.S. pour un notionnel de 680 millions de dollars afin de couvrir son investissement net dans des filiales basées au Mexique, à Singapour et à Dubaï.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 10% de la valeur du taux euro/dollar U.S. générerait (hors instruments de change) une baisse du chiffre d'affaires de 45,3 millions d'euros et une baisse des charges opérationnelles de 6,2 millions d'euros. Elle entraînerait également une variation négative de 179 millions d'euros de la réserve de conversion du Groupe et une hausse de 72 millions d'euros sur la part change du *cross currency swap* comptabilisée en dettes financières.

##### Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires d'Eutelsat S.A.) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré-couverture.

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2023, une augmentation de dix points de base (+0,1%) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts et la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat

##### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2023, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations.

## Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en tenant compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire *revolving*, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

La maturité contractuelle de la dette du Groupe se présente comme suit :

Au 30 juin 2022 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2022					Au-delà de 5 ans
			juin-23	juin-24	juin-25	juin-26	juin-27	
Crédit <i>in fine</i>	(398,2)	(426,4)	(4,4)	(4,4)	(4,4)	(4,4)	(4,4)	(404,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,8)	(207,3)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(202,4)
Emprunts obligataires	(2 289,6)	(2 517,4)	(347,9)	(38,5)	(38,5)	(838,5)	(22,5)	(1 231,5)
Dettes structurées	(130,5)	(134,5)	(81,0)	(53,5)	-	-	-	-
Dettes locatives	(420,6)	(420,6)	(54,8)	(51,0)	(52,2)	(54,7)	(55,9)	(152,1)
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(105,7)	(105,7)	(47,4)	-	(58,3)	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(3 544,4)</b>	<b>(3 811,9)</b>	<b>(536,5)</b>	<b>(148,4)</b>	<b>(154,4)</b>	<b>(898,6)</b>	<b>(83,8)</b>	<b>(1 990,4)</b>
Autres passifs financiers	(291,4)	(291,4)	(255,0)	(36,4)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(3 835,8)</b>	<b>(4 103,3)</b>	<b>(791,5)</b>	<b>(184,8)</b>	<b>(154,4)</b>	<b>(898,6)</b>	<b>(83,8)</b>	<b>(1 990,4)</b>
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	108,0	108,0	65,1	42,9	-	-	-	-
Trésorerie	596,9	596,9	596,9	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	83,6	83,6	83,6	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>788,5</b>	<b>788,5</b>	<b>745,6</b>	<b>42,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Position nette</b>	<b>(3 047,3)</b>	<b>(3 314,8)</b>	<b>(45,9)</b>	<b>(141,9)</b>	<b>(154,4)</b>	<b>(898,6)</b>	<b>(83,8)</b>	<b>(1 990,4)</b>

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Au 30 juin 2023 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2023					Au-delà de 5 ans
			juin-24	juin-25	juin-26	juin-27	juin-28	
Crédit <i>in fine</i>	(399,6)	(473,2)	(18,3)	(18,3)	(18,3)	(418,3)	-	-
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,9)	(205,3)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(200,5)
Emprunts obligataires	(2 023,4)	(2 183,0)	(38,5)	(38,5)	(838,5)	(22,5)	(622,5)	(622,5)
Dettes structurées	(316,3)	(328,1)	(198,2)	(53,0)	(76,9)	-	-	-
Dettes locatives	(319,5)	(316,2)	(43,5)	(43,5)	(46,1)	(48,0)	-	(135,0)
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(32,4)	(32,4)	(0,5)	(31,9)	-	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(3 291,2)</b>	<b>(3 538,2)</b>	<b>(300,0)</b>	<b>(186,2)</b>	<b>(980,8)</b>	<b>(489,8)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>
Autres passifs financiers	(135,3)	(135,3)	(112,5)	(22,8)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(3 426,4)</b>	<b>(3 673,5)</b>	<b>(412,5)</b>	<b>(209,0)</b>	<b>(980,8)</b>	<b>(489,8)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	13,7	13,7	13,7	-	-	-	-	-
Actifs financiers	539,0	539,0	375,1	163,9	-	-	-	-
Trésorerie	468,6	468,6	468,6	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	13,6	13,6	13,6	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1 034,9</b>	<b>1 034,9</b>	<b>871,0</b>	<b>163,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Position nette</b>	<b>(2 391,5)</b>	<b>(2 368,6)</b>	<b>458,5</b>	<b>(45,1)</b>	<b>(980,8)</b>	<b>(489,8)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

#### 7.4.7 Autres engagements

Dans le cadre de contrats commerciaux ou d'accords spécifiques bilatéraux, le Groupe a émis des garanties bancaires en faveur de tiers. Au 30 juin 2023 le montant de ces garanties bancaires représente 172 millions d'euros.

En mai 2023, le Groupe a signé un accord avec l'ensemble des actionnaires principaux de OneWeb visant à s'engager à prêter pour un montant maximum de 160 millions de dollars U.S. à hauteur de la participation de chaque actionnaire (la part du Groupe s'élevant à 37.8 millions de dollars U.S. maximum) dans le cas où OneWeb disposerait d'une trésorerie insuffisante avant la finalisation du rapprochement. Ce prêt serait remboursable à la date de réalisation de l'opération ou pourrait être converti en capital si le rapprochement devait être compromis.

## 7.5 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

### 7.5.1 Juste valeur des actifs

Les tableaux suivants ventilent chaque actif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2022			Juste valeur au 30 juin 2022
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	43,0	25,3	-	17,7	43,0
Actifs sur contrats clients	34,0	34,0	-	-	34,0
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	246,9	246,9	-	-	246,9
Actifs sur contrats clients	18,8	18,8	-	-	18,8
Autres créances	32,6	32,6	-	-	32,6
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	-	-	-	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	529,0	-	-	529,0	529,0
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	332,1	-	-	332,1	332,1

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2023			Juste valeur au 30 juin 2023
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	163,9	152,4	-	11,5	163,9
Actifs sur contrats clients	31,7	31,7	-	-	31,7
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	207,5	207,5	-	-	207,5
Actifs sur contrats clients	13,3	13,3	-	-	13,3
Autres créances	375,1	375,1	-	-	375,1
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	13,7	-	13,7	-	13,7
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	468,6	-	-	468,6	468,6
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	13,6	-	-	13,6	13,6

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, la valeur comptable des actifs constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Au 30 juin 2023, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers dérivés ressort pour 13,7 millions d'euros (voir Note 7.4.3 « Actifs et passifs financiers »).

## 7.5.2 Juste valeur des passifs

Les tableaux suivants ventilent chaque passif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2022				Juste valeur au 30 juin 2022
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts à taux variable	530,5	530,5			530,5
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	2 289,6	2 289,6	-	-	2 289,6
Emprunts à taux fixe	199,8	199,8			199,8
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	402,3	402,3	-	-	402,3
Courants	314,8	314,8	-	-	314,8
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	105,7	-	105,7	-	105,7
Fournisseurs et comptes rattachés	78,3	78,3	-	-	78,3
Dette sur immobilisations	297,5	297,5	-	-	297,5

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2023				Juste valeur au 30 juin 2023
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts à taux variable	715,9	715,9	-	-	715,9
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	2 023,4	2 023,4			2 023,4
Emprunts à taux fixe	199,9	199,9	-	-	199,9
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	295,4	295,4	-	-	295,4
Courants	159,4	159,4	-	-	159,4
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	32,4	-	32,4	-	32,4
Fournisseurs et comptes rattachés	93,5	93,5	-	-	93,5
Dette sur immobilisations	188,5	188,5	-	-	188,5

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

A l'exception des emprunts obligataires et des instruments financiers dérivés, la valeur comptable des passifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Les justes valeurs des emprunts obligataires de niveau 1 (prix coté sur un marché) se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Emprunt obligataire 2022	302,3	-
Emprunt obligataire 2025	776,3	724,2
Emprunt obligataire 2027	561,2	498,1
Emprunt obligataire 2028	516,7	442,1
<b>Total</b>	<b>2 156,5</b>	<b>1 664,4</b>

## 7.6 CAPITAUX PROPRES

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés à des augmentations ou réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

#### Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

#### 7.6.1 Capital social

Au 30 juin 2023, le capital social d'Eutelsat Communications S.A. est composé de 248 926 325 actions, d'une valeur nominale de 1 euro. À cette même date, le Groupe détient 356 061 actions propres d'un montant de 2,2 millions d'euros acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité. L'ensemble de ces actions est présenté en déduction des capitaux propres.

#### 7.6.2 Dividendes

Le 10 novembre 2022, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte ont décidé de distribuer un montant brut de 0,93 euro par action. Le paiement du dividende pour un montant total de 214,2 millions d'euros a eu lieu le 16 décembre en numéraire pour 80,6 millions d'euros et sous forme de 18 381 330 actions nouvellement émises au prix d'émission de 7,27€, pour 133,6 millions d'euros.

Le Groupe ne prévoit pas de proposer de distribution à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 2023.

#### 7.6.3 Variation de la réserve de réévaluation des instruments dérivés

La réserve de réévaluation des instruments dérivés qualifiés de couverture (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>(68,5)</b>
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	24,7
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>(43,8)</b>

La réserve de réévaluation des instruments dérivés inclut 36,9 millions d'euros de déblocement de *forwards* documenté en couverture d'investissement net à l'étranger.

## 7.6.4 Réserves de conversion

La réserve de conversion (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>240,9</b>
Variation nette sur la période	(49,1)
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>191,8</b>

La principale devise générant des écarts de conversion est le dollar US.

La réserve de conversion au 30 juin 2023 inclut (31,9) millions d'euros au titre du *cross currency swap* documenté en couverture d'investissement net à l'étranger ainsi que (112,2) millions d'euros relatifs au *cross currency swap* échoué.

## 7.7 PROVISIONS

### PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

L'évolution des provisions entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	Dotation		Reprise		Reclassement	Variation de périmètre	Constat en capitaux propres	Variation de change	30 juin 2023
		Utilisée	Non utilisée	Utilisée	Non utilisée					
Garantie financière donnée à un fonds de pension	1,1	0,0	(4,4)	0,0	0,0	0,0	19,0	0,0	15,7	
Indemnités de départ en retraite	11,2	1,1	(0,8)	0,0	0,0	0,0	(2,5)	0,0	9,0	
Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(1)</sup>	5,3	0,5	0,0	(1,5)	0,1	0,0	0,0	0,0	4,4	
<b>Total avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>17,6</b>	<b>1,6</b>	<b>(5,2)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>16,5</b>	<b>0,0</b>	<b>29,1</b>	
Litiges commerciaux, salariaux et fiscaux	7,1	0,8	(0,9)	(1,9)	1,4	(1,3)	0,0	(0,1)	5,1	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total provisions</b>	<b>24,7</b>	<b>2,4</b>	<b>(6,1)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>1,5</b>	<b>(1,3)</b>	<b>16,5</b>	<b>(0,1)</b>	<b>34,4</b>	
<i>Dont part non courante</i>	<i>17,6</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>29,2</i>	
<i>Dont part courante</i>	<i>7,1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5,1</i>	

<sup>(1)</sup> Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales.

### 7.7.1 Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A. a donné une garantie financière au fonds de pension en charge du régime de retraite mis en place par l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) lors de l'apport par cette dernière de son activité opérationnelle à Eutelsat S.A. en 2001. Ce régime de retraite à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement à l'apport. La garantie financière octroyée par Eutelsat S.A. est évaluée et comptabilisée de manière similaire à un engagement de retraite à prestations définies bien que le Groupe n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès de l'OIG sur le plan juridique. Cette garantie peut être exercée à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs, sans qu'il existe de seuil quantitatif déclenchant l'appel de cette garantie.

En 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros sur la base des projections de déficit du régime et un accord a été conclu avec le fonds de pension pour neuf paiements de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025.

En 2021, un nouvel accord remplaçant le précédent a été conclu avec le fonds de pension, portant le montant total des paiements dus au fonds au 30 juin 2023 à 29 millions d'euros, avec un échéancier allant jusqu'au 30 juin 2029.

Ces paiements pourront évoluer en fonction des futures situations financières établies annuellement.

L'évolution des obligations et des actifs du régime entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>199,1</b>	<b>146</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	3,0	4,8
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	(48,2)	(3,9)
Prestations versées	(7,9)	(7,1)
Gain lié aux effets de changement d'hypothèses démographiques	-	(1,0)
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>146,0</b>	<b>138,8</b>

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture</b>	<b>139,3</b>	<b>145</b>
Rendement attendu des actifs du régime	2,0	4,7
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	7,2	(23,8)
Contributions versées	4,3	4,4
Prestations versées	(7,9)	(7,1)
<b>Juste valeur des actifs du fonds à la clôture</b>	<b>145,0</b>	<b>123,1</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 12,9 ans.

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A. Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à 9,2 millions d'euros et (19,1) millions d'euros aux 30 juin 2022 et 2023, respectivement.

Les évaluations actuarielles ont été réalisées sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2022	30 juin 2023
Taux d'actualisation	3,35%	4,10%
Taux d'augmentation des pensions	2,00%	2,20%

Une baisse de 25 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation de la provision de 4,4 millions d'euros.

Les provisions ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Provision à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>59,8</b>	<b>1,1</b>
(Produit) / Charge nette comptabilisée en résultat	0,9	(0,9)
(Gains) / pertes actuarielles	(55,4)	19,9
Contributions versées	(4,3)	(4,4)
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>1,1</b>	<b>15,7</b>

## 7.7.2 Indemnités de départ retraite et assimilés

### PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite du Groupe sont constitués de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées en « Charges de personnel » sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services sont rendus par les bénéficiaires des régimes.

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations. L'évaluation de ces prestations s'effectue sur la base de la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* consistant à projeter les montants des paiements futurs attendus sur la base d'hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite) et financières (augmentation des salaires et actualisation). La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en « Charges de personnel » et les effets de l'actualisation dans le résultat financier. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou des écarts d'expérience sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

#### Régimes à prestations définies

Les engagements de retraite à prestations définies du Groupe sont principalement constitués du régime d'indemnités de départ en retraite des salariés d'Eutelsat S.A.

Aux 30 juin 2022 et 2023, la situation du régime se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>14,6</b>	<b>11,2</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,1	0,8
Coût financier	0,2	0,3
Écarts actuariels	(1,4)	(2,5)
Indemnités versées	(0,2)	(0,8)
Autres	(3,1)	-
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>11,2</b>	<b>9,0</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 9 ans.

L'évaluation actuarielle effectuée a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2022	30 juin 2023
Taux d'actualisation	3,25%	4,05%
Taux d'augmentation des salaires	0% durant 1 an puis 2,0%	2,5%

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations privées de première catégorie (AA et AAA) d'une durée cohérente avec celle du régime valorisé.

#### Régimes à cotisations définies

Les cotisations patronales versées au régime de retraite obligatoire en France au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 6,3 millions d'euros et 6,0 millions d'euros aux 30 juin 2022 et 2023 respectivement.

Les salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, bénéficient par ailleurs d'une retraite surcomplémentaire par capitalisation, à contributions définies, financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6% du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 2,0 millions d'euros et 2,0 millions d'euros aux 30 juin 2022 et 2023 respectivement.

## 7.7.3 Litiges et passifs éventuels

### PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

## 7.8 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

### 7.8.1 Actifs et passifs d'impôts différés

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilancielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	Variation de change et reclassements	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2023
<b>Impôts différés actifs</b>					
Instruments financiers dérivés	63,3	-	-	(11,7)	51,6
Déficits reportables	4,4	0,7	12,6	-	17,7
Provisions client	26,1	-	(2,8)	-	23,2
Garantie financière donnée au fonds de pension	(8,4)	-	7,5	4,9	4,1
Provisions pour risques et charges	4,8	-	(1,0)	-	3,8
Actifs incorporels et corporels	16,8	2,4	5,9	-	25,1
Autres	18,2	(0,6)	0,9	-	18,5
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>125,3</b>	<b>2,4</b>	<b>23,0</b>	<b>(6,8)</b>	<b>143,9</b>
<b>Impôts différés passifs</b>					
Instruments financiers dérivés	(3,7)	-	0,2	(3,5)	(7,1)
Actifs incorporels	(43,9)	-	12,2	-	(31,6)
Actifs corporels	(221,4)	0,2	1,6	-	(219,6)
Autres	(39,7)	0,1	11,5	-	(28,2)
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>(308,7)</b>	<b>0,3</b>	<b>25,5</b>	<b>(3,5)</b>	<b>(286,4)</b>
<b>Position nette active / (passive)</b>	<b>(183,4)</b>	<b>2,7</b>	<b>48,6</b>	<b>(10,3)</b>	<b>(142,4)</b>
<b>Reflété comme suit dans les comptes :</b>					
Impôts différés actifs	1,4				15,3
Impôts différés passifs	(184,8)				(157,9)
<b>Total</b>	<b>(183,4)</b>				<b>(142,4)</b>

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées.

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur les différences temporelles taxables générées par :

- la comptabilisation à la juste valeur des contrats clients et relations associées et des autres immobilisations incorporelles dans le cadre des acquisitions d'Eutelsat S.A. et de Satmex ;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites au niveau fiscal.

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	68,6	-	-	-	68,6
<b>Total</b>	<b>68,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>68,6</b>

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un stock de pertes fiscales reportables non reconnues pour un montant de 94 millions d'euros au 30 juin 2023 (146,6 millions d'euros au 30 juin 2022) dont les dates d'expiration sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	94,0	0,1	1,6	0,6	91,7
<b>Total</b>	<b>94,0</b>	<b>0,1</b>	<b>1,6</b>	<b>0,6</b>	<b>91,7</b>

Le Groupe ne détenant pas d'activité dans les juridictions ayant adopté les règles Pilier 2 de l'OCDE au 30 juin 2023 n'a pas reconnu dans ses comptes d'éléments relatifs à ces nouvelles réglementations. Des analyses sont en cours pour identifier les conséquences financières qui pourraient découler de l'application de cette réglementation dans les différentes juridictions dans lesquelles elle opère.

### 7.8.2 Procédure de vérification

La société Eutelsat a fait l'objet de trois procédures de vérification de comptabilité portant sur la période allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2020

La première procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014 pour laquelle une proposition de rehaussement a été reçue en décembre 2016. À la suite de l'exercice de recours précontentieux et aux discussions qui s'en sont suivies, les montants réclamés par l'administration fiscale ont été réduits. Un désaccord persiste sur un rehaussement qui va par conséquent faire l'objet d'un recours contentieux.

La deuxième procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2015, 2016 et 2017 pour laquelle deux propositions de rehaussement ont été reçues en décembre 2018 puis en décembre 2019. Ce contrôle a été définitivement clos en octobre 2022 par la conclusion d'un règlement d'ensemble avec l'administration fiscale. Les avis de mise en recouvrement correspondants reçus en décembre 2022 s'élèvent à 21,8 millions d'euros et ont été intégralement réglés au cours de l'exercice.

La troisième procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2018, 2019 et 2020 pour laquelle deux propositions de rehaussement ont été reçues en décembre 2021 puis en décembre 2022. Ces rehaussements projetés s'inscrivent largement dans la continuité du règlement d'ensemble visé ci-dessus. Les réponses aux observations ont été reçues fin mai 2023. Un désaccord persiste sur un petit nombre de rehaussements pour lesquels la société a initié les voies de recours administratives applicables.

## NOTE 8. PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires directs ou indirects, et leurs filiales, qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20 % ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'administration d'une entité du Groupe ;
- des actionnaires minoritaires des entités que le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale ; et
- des principaux dirigeants.

## 8.1 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le Groupe considère que la notion de principaux dirigeants regroupe, dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat, le Comité exécutif présidé par le Directeur Général ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations allouées au Comité exécutif se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Rémunérations <sup>(1)</sup>	11,0	8,2
<b>Total avantages court terme</b>	<b>11,0</b>	<b>8,2</b>
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	0,06	0,04
Paielements fondés sur les actions <sup>(3)</sup>	0,7	1,0
<b>Total avantages long terme</b>	<b>0,76</b>	<b>1,04</b>

<sup>(1)</sup> Elles incluent les salaires bruts y compris part variable, les primes, les avantages en nature, l'intéressement, la participation et les charges sociales versés.

<sup>(2)</sup> Ils correspondent au coût des services passés des régimes de retraite à prestations définies.

<sup>(3)</sup> Ils correspondent à la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations en actions.

En cas de fin de mandat de la Directrice Générale et du Directeur Général Délégué, il était prévu un engagement de non-concurrence, rémunéré par le versement pendant 18 mois de 50% de la rémunération fixe. Cet engagement prévoyait que le Directeur général et le Directeur général délégué s'abstiennent pendant cette durée de travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellites. Cet accord a pris fin au 30 juin 2023.

Les rétributions des membres du Conseil d'administration perçues au titre de l'exercice clos au 30 juin 2023 s'élèvent à 1,0 million d'euros (0,9 million d'euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2022).

## 8.2 AUTRES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées autres que les principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Chiffre d'affaires	4,7	3,9
Résultat financier	12,8	11,0
Créances brutes (y compris factures à établir)	16,4	99,4
Dettes (y compris factures à recevoir)	315,1	238,9

Le chiffre d'affaires porte sur la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

Les dettes comprennent les contrats de location au titre des satellites Express AT1, Express AT2, Express AM6 et Eutelsat 36C.

## NOTE 9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Le 13 juillet 2023, 143,6 millions d'euros ont été tirés sur la ligne de crédit active de dettes structurées au 30 juin 2023. Ces sommes ont été utilisées afin de financer des acquisitions d'immobilisation dont les échéances étaient prévues au mois de juillet. Le remboursement d'un montant de 65 millions d'euros de dettes structurées est par ailleurs prévu le 31 juillet 2023.

Le 13 juillet 2023, les maturités des lignes de crédit revolving actives de 450 millions d'euros et de 200 millions d'euros ont été étendues jusqu'au 30 septembre 2025 avec une option supplémentaire d'extension d'un an soumise à l'approbation des prêteurs.

## NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	EY				Mazars			
	Montant N	%	Montant N-1	%	Montant N	%	Montant N-1	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés</b>								
Eutelsat Communications	285	8%	143	22%	285	33%	143	22%
Filiales	735	20%	417	66%	531	61%	491	76%
<b>Sous-total</b>	<b>1 020</b>	<b>28%</b>	<b>560</b>	<b>88%</b>	<b>815</b>	<b>94%</b>	<b>634</b>	<b>98%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Eutelsat Communications	45	1%	-	0%	45	5%	-	0%
Filiales	4	0%	71	12%	8	1%	10	2%
<b>Sous-total</b>	<b>49</b>	<b>2%</b>	<b>71</b>	<b>12%</b>	<b>53</b>	<b>6%</b>	<b>10</b>	<b>2%</b>
<b>Autres services autres que la certification des comptes rendus par les réseaux EY / Mazars dans le cadre du projet d'introduction à la bourse de Londres</b>								
Eutelsat Communications	2 536	70%	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>2 536</b>	<b>70%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>3 605</b>	<b>100%</b>	<b>631</b>	<b>100%</b>	<b>868</b>	<b>100%</b>	<b>644</b>	<b>100%</b>

Les services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement aux travaux réalisés dans le cadre de revues financières non réglementées.

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

## **Eutelsat Communications**

Exercice clos le 30 juin 2023

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Eutelsat Communications**

Exercice clos le 30 juin 2023

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la société Eutelsat Communications,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Eutelsat Communications relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ■ Evaluation des actifs immobilisés et durée d'utilisation des satellites

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2023, les immobilisations corporelles et incorporelles de votre société s'élèvent à € 5,5 milliards et les titres des sociétés mises en équivalence s'élèvent à € 0,5 milliard au regard d'un total du bilan de € 7,4 milliards. Cet actif immobilisé est essentiellement composé des écarts d'acquisitions et des contrats clients et relations associées comptabilisés dans le cadre de regroupements d'entreprises, des satellites en orbite ou en cours de construction, des droits d'utilisation et des équipements au sol, ainsi que des participations du groupe dans des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont suivis au niveau du seul segment opérationnel de la société. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées.</p> <p>Les notes 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition, d'amortissement des contrats clients et relations associées et celles des satellites en orbite ainsi que les modalités de réalisation des tests de perte de valeur de ces actifs.</p> <p>La note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de comptabilisation des titres mis en équivalence.</p>	<p>Nous avons examiné :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ les travaux réalisés par votre groupe pour déterminer la durée d'utilité des satellites et la cohérence des durées retenues avec les données techniques disponibles ;</li><li>▶ les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, en particulier la détermination des unités génératrices de trésorerie ;</li><li>▶ les méthodes d'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des autres actifs des unités génératrices de trésorerie.</li></ul> <p>Nous avons porté une attention particulière aux tests de dépréciation (i) des écarts d'acquisition ainsi que (ii) des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles la valeur comptable est proche de la valeur recouvrable estimée et celles dont l'historique de performance est limité compte tenu du caractère récent des lancements de satellites.</p> <p>Nous avons par ailleurs apprécié les principales estimations retenues par la direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie, à partir des informations disponibles dont les perspectives de marché, les carnets de commandes et les réalisations passées. Nous avons apprécié la pertinence des taux d'actualisation et des taux de croissance long terme retenus, avec l'assistance de nos experts en évaluation financière et nous avons réalisé des calculs de sensibilité sur les valeurs recouvrables déterminées par la direction.</p>

Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs et la détermination de la durée d'amortissement des satellites en orbite sont des points clés de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de votre groupe, (ii) des estimations nécessaires pour déterminer la durée d'utilisation attendue des satellites ainsi que l'horizon des flux de trésorerie d'exploitation qui reposent sur des évaluations techniques, (iii) du jugement nécessaire à la détermination des unités génératrices de trésorerie, et (iv) des estimations et des hypothèses utilisées pour la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Nous avons également évalué le caractère approprié des informations fournies dans les notes 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

## ■ Reconnaissance du chiffre d'affaires et dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2023, le chiffre d'affaires de votre groupe s'élève à € 1,1 milliard et les créances clients et les actifs sur contrats clients inscrits au bilan du groupe s'élèvent à € 0,3 milliard. Votre groupe est amené à traiter avec de multiples clients en France et à l'étranger. Le chiffre d'affaires est principalement issu des contrats conclus avec les clients pour la fourniture de services de capacité satellitaire. Les contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires et la détermination des provisions pour dépréciation des créances clients et actifs sur contrats clients sont un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre groupe, de la diversité et du volume des contrats existant entre votre groupe et ses clients, ainsi que du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients tout au long de la vie des contrats.</p>	<p>Les notes 6.1 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires et les modalités d'évaluation des créances clients.</p> <p>Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et la dépréciation des créances clients inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance, sur les comptes en eux-mêmes.</p> <p>Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur la contractualisation, la facturation, le recouvrement des créances clients et la comptabilisation du chiffre d'affaires. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par votre groupe et testé les contrôles clés identifiés. Par ailleurs, nous avons également inclus dans nos équipes des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information de manière à évaluer certains contrôles généraux informatiques et contrôles applicatifs sur les données intégrées dans le système et servant à la reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>Nos contrôles de substance, relatifs au chiffre d'affaires et aux dépréciations des créances clients, ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ analyser les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, notamment les nouveaux contrats les plus significatifs de la période et les opérations particulières, afin d'examiner le traitement comptable applicable ;</li> </ul>

- ▶ apprécier les hypothèses utilisées dans la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- ▶ examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et l'estimation des perspectives de recouvrement des créances dans le contexte de la crise ukrainienne, en considérant, entre autres, les facteurs tels que les dépôts de garantie, les plans de paiement négociés, l'historique de paiement et les relations commerciales en cours entre ces clients et votre groupe ;
- ▶ contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie de votre groupe.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 6.1 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la directrice générale. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Eutelsat Communications par votre assemblée générale du 20 juillet 2005 pour le cabinet MAZARS et du 10 novembre 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 juin 2023, le cabinet MAZARS était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatorzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 3 août, 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Achour Messas

ERNST & YOUNG et Autres



Nicolas Macé

## **Annexe B Informations Financières Historiques de OneWeb**

**Annexe B.1 Etats financiers annuels consolidés audités du Groupe OneWeb pour la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021 et rapport des commissaires aux comptes correspondant (en langue anglaise avec une traduction libre en français)**

# **OneWeb Holdings Limited**

**Registered office: West Works Building, 195 Wood Lane, London, England, W12 7FQ**

## **CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS**

**AS OF 31 MARCH 2021**

## FINANCIAL STATEMENTS

# Independent auditor's report to the members of OneWeb Holdings Limited

### Opinion

We have audited the financial statements of OneWeb Holdings Limited ("the company") for the period ended 31 March 2021 which comprise the Consolidated Balance Sheet, Consolidated Statement of Profit and Loss and Other Comprehensive Income, Consolidated Statement of changes in Equity, Consolidated Cash flow statement, Company Balance Sheet, Company Statement of Changes in Equity, Company Cash flow statement and related notes, including the accounting policies in note 2.

In our opinion:

- | **The financial statements give a true and fair view of the state of the Group's and of the parent Company's affairs as at 31 March 2021 and of the Group's profit for the period then ended;**
- | **The Group financial statements have been properly prepared in accordance with international accounting standards in conformity with the requirements of the Companies Act 2006;**
- | **The parent Company financial statements have been properly prepared in accordance with UK accounting standards, including FRS 101 Reduced Disclosure Framework; and**
- | **The financial statements have been prepared in accordance with the requirements of the Companies Act 2006.**

### Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (UK) ("ISAs (UK)") and applicable law. Our responsibilities are described below. We have fulfilled our ethical responsibilities under, and are independent of the group in accordance with, UK ethical requirements including the FRC Ethical Standard. We believe that the audit evidence we have obtained is a sufficient and appropriate basis for our opinion.

### Going concern

The directors have prepared the financial statements on the going concern basis as they do not intend to liquidate the group or the company or to cease their operations, and as they have concluded that the group and the company's financial position means that this is realistic. They have also concluded that there are no material uncertainties that could have cast significant doubt over their ability to continue as a going concern for at least a year from the date of approval of the financial statements ("the going concern period").

In our evaluation of the directors' conclusions, we considered the inherent risks to the group's business model and analysed how those risks might affect the group and company's financial resources or ability to continue operations over the going concern period.

Our conclusions based on this work:

- | **We consider that the directors' use of the going concern basis of accounting in the preparation of the financial statements is appropriate;**
- | **We have not identified, and concur with the directors' assessment that there is not, a material uncertainty related to events or conditions that, individually or collectively, may cast significant doubt on the group or the company's ability to continue as a going concern for the going concern period.**
- | **However, as we cannot predict all future events or conditions and as subsequent events may result in outcomes that are inconsistent with judgements that were reasonable at the time they were made, the above conclusions are not a guarantee that the group or the company will continue in operation.**

# FINANCIAL STATEMENTS | INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT TO THE MEMBERS OF ONEWEB HOLDINGS LIMITED

## Fraud and breaches of laws and regulations – ability to detect

### Identifying and responding to risks of material misstatement due to fraud

To identify risks of material misstatement due to fraud ("fraud risks") we assessed events or conditions that could indicate an incentive or pressure to commit fraud or provide an opportunity to commit fraud. Our risk assessment procedures included:

- | Enquiring of directors, the audit committee and inspection of policy documentation as to the Group's high-level policies and procedures to prevent and detect fraud, and the Group's channel for "whistleblowing", as well as whether they have knowledge of any actual, suspected or alleged fraud.
- | Reading board and audit and risk committee meeting minutes.
- | Using analytical procedures to identify any unusual or unexpected relationships.

We communicated identified fraud risks throughout the audit team and remained alert to any indications of fraud throughout the audit. This included communication from the group to full scope component audit teams of relevant fraud risks identified at the Group level and request to full scope component audit teams to report to the Group audit team any instances of fraud that could give rise to a material misstatement at group.

As required by auditing standards, and taking into account management's ability to manipulate accounting records, recent revisions to guidance and our overall knowledge of the control environment, we perform procedures to address the risk of management override of controls, in particular the risk that Group and component management may be in a position to make inappropriate accounting entries. On this audit we do not believe there is a fraud risk related to revenue recognition because the Group is in a development stage and has no external revenue for the period ended 31 March 2021. Therefore, the fraud risk in revenue recognition has been rebutted.

We did not identify any additional fraud risks.

We performed audit procedures for fraud risk including:

- | Identifying journal entries and other adjustments to test for all full scope components based on risk criteria and comparing the identified entries to supporting documentation. These included those posted by senior finance management, those posted and approved by the same user, those posted to unusual or seldom used accounts, those containing high risk keywords.
- | Evaluated the business purpose of significant unusual transactions.
- | Assessing significant accounting estimates for bias.

### Identifying and responding to risks of material misstatement due to non-compliance with laws and regulations

We identified areas of laws and regulations that could reasonably be expected to have a material effect on the financial statements from our general commercial and sector experience and through discussion with the directors and other management (as required by auditing standards), and from inspection of the Group's regulatory and legal correspondence and discussed with the directors and other management the policies and procedures regarding compliance with laws and regulations.

As the Group is regulated, our assessment of risks involved gaining an understanding of the control environment including the entity's procedures for complying with regulatory requirements.

We communicated identified laws and regulations throughout our audit team and remained alert to any indications of non-compliance throughout the audit. This included communication from the group to full scope component audit teams of relevant laws and regulations identified at the Group level, and a request for full scope component auditors to report to the group team any instances of non-compliance with laws and regulations that could give rise to a material misstatement at group.

# FINANCIAL STATEMENTS | INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT TO THE MEMBERS OF ONEWEB HOLDINGS LIMITED

The potential effect of these laws and regulations on the financial statements varies considerably.

Firstly, the Group is subject to laws and regulations that directly affect the financial statements including financial reporting legislation (including related companies legislation), pension legislation and taxation legislation and we assessed the extent of compliance with these laws and regulations as part of our procedures on the related financial statement items.

Secondly, the Group is subject to many other laws and regulations where the consequences of non-compliance could have a material effect on amounts or disclosures in the financial statements, for instance through the imposition of fines or litigation or the loss of the Group's license to operate. We identified the following areas as those most likely to have such an effect: licensing of spectrum rights, health and safety, anti-bribery, employment law, environmental protection legislation, foreign corrupt practices act, competition legislation, regulatory capital and liquidity and certain aspects of company legislation recognising the financial and regulated nature of the Group's activities and its legal form. Auditing standards limit the required audit procedures to identify non-compliance with these laws and regulations to enquiry of the directors and other management and inspection of regulatory and legal correspondence, if any. Therefore, if a breach of operational regulations is not disclosed to us or evident from relevant correspondence, an audit will not detect that breach.

## Context of the ability of the audit to detect fraud or breaches of law or regulation

Owing to the inherent limitations of an audit, there is an unavoidable risk that we may not have detected some material misstatements in the financial statements, even though we have properly planned and performed our audit in accordance with auditing standards. For example, the further removed non-compliance with laws and regulations is from the events and transactions reflected in the financial statements, the less likely the inherently limited procedures required by auditing standards would identify it.

In addition, as with any audit, there remained a higher risk of non-detection of fraud, as these may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal controls. Our audit procedures are designed to detect material misstatement. We are not

responsible for preventing non-compliance or fraud and cannot be expected to detect non-compliance with all laws and regulations

## Strategic report and directors' report

The directors are responsible for the strategic report and the directors' report. Our opinion on the financial statements does not cover those reports and we do not express an audit opinion thereon.

Our responsibility is to read the strategic report and the directors' report and, in doing so, consider whether, based on our financial statements audit work, the information therein is materially misstated or inconsistent with the financial statements or our audit knowledge. Based solely on that work:

- | We have not identified material misstatements in the strategic report and the directors' report;
- | In our opinion the information given in those reports for the financial period is consistent with the financial statements; and
- | In our opinion those reports have been prepared in accordance with the Companies Act 2006.

## Matters on which we are required to report by exception

Under the Companies Act 2006, we are required to report to you if, in our opinion:

- | Adequate accounting records have not been kept by the parent company, or returns adequate for our audit have not been received from branches not visited by us; or
- | The parent company financial statements are not in agreement with the accounting records and returns; or
- | Certain disclosures of directors' remuneration specified by law are not made; or
- | We have not received all the information and explanations we require for our audit.

We have nothing to report in these respects.

# FINANCIAL STATEMENTS | INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT TO THE MEMBERS OF ONEWEB HOLDINGS LIMITED

## Directors' responsibilities

As explained more fully in their statement set out on page 41 of this report, the directors are responsible for: the preparation of the financial statements and for being satisfied that they give a true and fair view; such internal control as they determine is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error; assessing the group and parent company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern; and using the going concern basis of accounting unless they either intend to liquidate the group or the parent company or to cease operations, or have no realistic alternative but to do so.

## Auditor's responsibilities

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue our opinion in an auditor's report. Reasonable assurance is a high level of assurance, but does not guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs (UK) will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of the financial statements.

A fuller description of our responsibilities is provided on the FRC's website at [www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities](http://www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities)

## The purpose of our audit work and to whom we owe our responsibilities

This report is made solely to the company's members, as a body, in accordance with Chapter 3 of Part 16 of the Companies Act 2006. Our audit work has been undertaken so that we might state to the company's members those matters we are required to state to them in an auditor's report and for no other purpose. To the fullest extent permitted by law, we do not accept or assume responsibility to anyone other than the company and the company's members, as a body, for our audit work, for this report, or for the opinions we have formed.

Lynton Richmond (Senior Statutory Auditor) for  
and on behalf of KPMG LLP, Statutory Auditor

### Chartered Accountants

15 Canada Square  
London  
E14 5GL

3 November 2021

## FINANCIAL STATEMENTS

# Consolidated statement of profit and loss and other comprehensive income

for the period ended 31 March 2021

	Note	2021 \$m
<b>Revenue</b>		-
Other operating income		0.2
Operating expenses	4	(58.5)
Share of results of joint venture	13	-
<b>Operating loss</b>		(58.3)
Gain on bargain purchase	3	430.4
Acquisition transaction costs	3	(8.8)
Investment income	9	10.3
Finance costs	9	(2.9)
<b>Profit before tax</b>		370.7
Taxation	10	(0.2)
<b>Profit for the period</b>		<b>370.5</b>
<b>Other comprehensive income</b>		
<i>Items that are or may be reclassified subsequently to profit or loss:</i>		
Exchange differences on translating foreign operations		0.3
<b>Other comprehensive income for the period, net of income tax</b>		<b>0.3</b>
<b>Total comprehensive profit for the period</b>		<b>370.8</b>

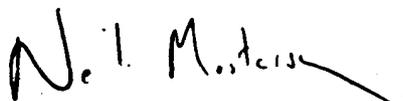
## FINANCIAL STATEMENTS

# Consolidated balance sheet

At 31 March 2021

	Note	2021 \$m
<b>Non-current assets</b>		
Property, plant and equipment	11	1,273.2
Right of use lease assets	18	34.7
Intangible assets	12	254.0
Bonds and deposits		14.2
Other non-current receivables		2.2
Investment in joint venture	13	8.7
		1,587.0
<b>Current assets</b>		
Corporation tax receivable		2.2
Prepaid expenses		5.0
Goods and services tax receivable		1.9
Share subscription receivables	16	308.5
Other current receivables		6.2
Cash and cash equivalents		44.0
		367.8
<b>Total assets</b>		<b>1,954.8</b>
<b>Current liabilities</b>		
Trade payables		(122.1)
Payables to related parties	19	(1.1)
Accrued expenses		(42.9)
Accrued employee compensation		(5.1)
Corporation tax payable		(0.2)
Other taxes payable		(0.7)
Provisions	15	(38.6)
Lease liabilities	18	(10.1)
<b>Non-current liabilities</b>		
Provisions	15	(7.9)
Lease liabilities	18	(75.1)
Deferred tax liabilities	10	(47.1)
		(130.1)
<b>Total liabilities</b>		<b>(350.9)</b>
<b>Net assets</b>		<b>1,603.9</b>
<b>Equity</b>		
Share capital	16	-
Share premium	16	1,232.5
Share based payment reserve	16	0.6
Foreign currency reserve	16	0.3
Retained earnings	16	370.5
<b>Total equity</b>		<b>1,603.9</b>

These financial statements were approved by the Board of Directors on 29 October 2021 and were signed on its behalf by:



Neil Masterson  
Chief Executive Officer  
Company registered number: 12534512

## FINANCIAL STATEMENTS

# Consolidated statement of changes in equity

	Share capital \$m	Share premi- um \$m	Share based payment reserve \$m	Foreign currency reserve \$m	Re- tained earnings \$m	Total equity \$m
<b>Total comprehensive income for the period</b>						
Profit for the period	-	-	-	-	370.5	370.5
Exchange differences on foreign operations, net of tax	-	-	-	0.3	-	0.3
Total comprehensive income for the period	-	-	-	0.3	370.5	370.8
<b>Transactions with owners, recorded directly in equity</b>						
Issue of shares	-	1,232.5	-	-	-	1,232.5
Equity-settled share-based payment transactions	-	-	0.6	-	-	0.6
Total contributions by and distributions to owners	-	1,232.5	0.6	-	-	1,233.1
<b>Balance at 31 March 2021</b>	-	<b>1,232.5</b>	<b>0.6</b>	<b>0.3</b>	<b>370.5</b>	<b>1,603.9</b>

## FINANCIAL STATEMENTS

# Consolidated cash flow statement

for the period ended 31 March 2021

	2021 \$m
<b>Cash flows from operating activities</b>	
Profit for the period	370.5
<i>Adjustments for:</i>	
Depreciation and amortisation	2.6
Write-off of property, plant & equipment	4.7
Foreign exchange losses	(0.4)
Gain on bargain purchase	(430.4)
Investment income	(10.3)
Finance expense	2.9
Equity settled share-based payment expenses	0.6
Taxation	0.2
Movement in deposits	(6.8)
Movement in other non-current receivables	6.3
Movement in tax receivable	2.7
Movement in goods and services tax receivables	(1.7)
Movement in other current receivables	(3.7)
Movement in trade payables	(199.7)
Movement in payables to related parties	(1.2)
Movement in accrued expenses	16.2
Movement in accrued employee compensation	0.4
Movement in other taxes payable	(2.5)
Movement in provisions current	(2.3)
Movement in provisions non-current	(15.3)
<b>Net cash from operating activities</b>	<b>(267.2)</b>
<b>Cash flows from investing activities</b>	
Interest received	-
Acquisition of a subsidiary (see note 3)	(43.6)
Pre-acquisition funding to OWC, converted to equity on acquisition	(210.7)
Capitalised assets under construction	(171.4)
Acquisition of other intangible assets	(0.3)
<b>Net cash from investing activities</b>	<b>(426.0)</b>
<b>Cash flows from financing activities</b>	
Proceeds from the issue of share capital	741.5
Capital lease payments	(4.3)
<b>Net cash from financing activities</b>	<b>737.2</b>
<b>Net increase in cash and cash equivalents</b>	<b>44.0</b>
Effect of exchange rate fluctuations on cash held	-
<b>Cash and cash equivalents at 31 March</b>	<b>44.0</b>

## FINANCIAL STATEMENTS

# Notes to the consolidated financial statements

(forming part of the financial statements)

### 1. General information

The Company is a private company incorporated, domiciled and registered in England and Wales. The registered number is 12534512 and the registered address is West Works Building, 195 Wood Lane, London, United Kingdom, W12 7FQ.

### 2. Basis of preparation

#### 2.1 Going concern

In determining the appropriate basis of preparation of the financial statements for the period ended 31 March 2021, the Directors are required to consider whether the Company is a going concern, i.e. whether the Company is able to meet its debts as they fall due over a period of at least 12 months from the date of approval of these financial statements. The key judgement is with regards to whether there is sufficient available and committed funding to allow the Group, in due course, to become revenue generating and cash generative on an on-going basis.

The Directors have considered whether it is appropriate to adopt the going concern basis, by undertaking an assessment for the financial forecasts of the Group for at least 12 months from the date of approval of these financial statements. Specific consideration has been made of the funding position and the expected costs to be incurred to achieve successful commercial launch, together with the expected operational performance of the satellite constellation and ground network as it enters service.

On 1 July 2020, the Company entered into a PSA with OWG and its subsidiaries in order to set out the steps for the purchase of OWG and its subsidiaries. OWG, and certain of its subsidiaries had filed voluntary petitions for relief under

the provisions of the United States Chapter 11 bankruptcy protection process in March 2020. OWC represents the trading portion of the OneWeb business, below OWG in the company organisation structure. The PSA was authorised by the US bankruptcy court southern district of New York on 13 July 2020.

The shareholders of the Company at that time were BGL and BEIS. Under the terms of the PSA, the shareholders committed \$1.0 billion in capital financing and a further \$1.3 billion was projected to be needed to deploy the full OneWeb satellite constellation.

Between July and October 2020, OWG began negotiations with creditors to resolve outstanding and disputed claims which culminated in the confirmation of a Third Amended Joint Chapter 11 Plan of Reorganisation by the US bankruptcy court on 2 October 2020. In addition, OWG sought to complete the conditions to the consummation of the transactions contemplated under the PSA, including obtaining several regulatory approvals. Once all such conditions were met, the bankruptcy court entered an order on 20 November 2020 issuing a final decree to allow the Company to complete the purchase of the newly reorganised OneWeb group consisting of OWC and its subsidiaries who were discharged from all previous indebtedness.

Fund-raising activities continued during 2021 following the success of bringing OneWeb out of bankruptcy, with Group representatives meeting various potential investors. Equity funding commitments of \$2.7 billion (including the \$1.0 billion above) have been obtained, which has significantly strengthened the financial position of the Group.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Details of funding commitments at the date of signing these financial statements are provided below:

	\$m
Initial commitment from BGL	500
Commitment from BEIS	500
Funding received from Echostar Operating LLC in January 2021	50
<b>Equity commitments at 31 March 2021</b>	<b>1,050</b>
Funding received from SoftBank Group Corp in April 2021	229
Funding received from Eutelsat Communications S.A. in September 2021	550
Additional commitment from BGL, pursuant to a call option	350
<b>Funding commitments/received at the date of signing these financial statements</b>	<b>2,179</b>
Additional commitment from Eutelsat Communications S.A, pursuant to a call option	150
Committed funding from Hanwha Systems Co., Ltd, subject to regulatory approval	300
<b>Total estimated funding</b>	<b>2,629</b>

Against the above total estimated funding of \$2,629.0 million, as at the date of signing these financial statements, \$1,800.0 million has been paid up by the investors. Funding receipts as of 31 March 2021 and as at the date of approval of these financial statements, exclude \$92.5 million of proceeds received for share subscriptions on 20 November 2020 which related to amounts paid by the Company to OWC, which in turn were used to settle outstanding creditors of OWC.

A number of satellites and ground stations are already operational which will allow the business to begin operations North of 50° latitude coverage in this final calendar quarter of 2021. There are a number of further launches planned during 2022 to scale up to full global coverage by the end of calendar year 2022. In 2023, it is planned that the network will be complete, and commercialisation and monetisation of the satellite network will generate cash flows necessary to fund any residual capital expenditure. If these plans are successful, the Directors believe there will be sufficient liquidity to finance the anticipated costs of the first generation of OneWeb's satellite constellation and allow the business to become cash positive.

A business plan has been prepared, covering a period to the third calendar quarter of 2023, which shows that on a severe but plausible downside scenario, the business can continue to operate and discharge liabilities in the normal course of business on the basis of funding being received as noted above. The business plan shows

sufficient available and committed funding to allow the Group, in due course, to become revenue generating and cash positive on an on-going basis.

However, the Directors acknowledge that there are uncertainties relating to this business plan, including:

- | **Whether the committed funding is sufficient to cover any unforeseen escalation in costs of the deployment of the satellite constellation;**
- | **Whether costs can be reduced, should the amount of anticipated revenue be lower later than expected; and**
- | **Whether the satellite constellation and ground network will operate as expected following being placed into operational service for the first time.**

While the Directors recognise that there is a level of uncertainty inherent in generating revenues and controlling costs in-line with the project plan, these uncertainties are not considered to be material in determining that OneWeb is a going concern.

Accordingly, the Directors have a reasonable expectation that the Group has adequate financial resources to continue in operational existence for at least the 12-month period after the approval of these financial statements. Thus, it remains appropriate to prepare the financial statements on a going concern basis.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## 2.2 Accounting convention

The consolidated financial statements have been prepared and approved by the Directors in accordance with Adopted IFRSs. The Company has elected to prepare its parent entity only financial statements in accordance with FRS 101.

Where an accounting policy is applicable to a specific note to the financial statements, the policy is described within that note. In accordance with Adopted IFRS, where balances are considered to be immaterial to these financial statements, no further disclosures are provided.

The accounting policies set out below have, unless otherwise stated, been applied consistently in the period presented in these financial statements.

## 2.3 Accounting estimates and judgements

In the preparation of consolidated financial statements in conformity with Adopted IFRSs, management is required to make estimates, judgments and assumptions that affect the application of accounting policies and the reported amounts of assets, liabilities, expenses and disclosures of contingent liabilities. Estimates and judgments are continually evaluated. These estimates and judgements are based on historical experience and other factors, including expectations of future events that may have a financial impact on the entity and are believed to be reasonable under the circumstances at the end of the financial periods presented. Revisions to accounting estimates are recognised in the period in which the estimate is revised if the revision affects only that period, or in the period of revision and future periods if the revision affects both current and future periods. Due to uncertainties inherent in making estimates, actual results could differ from those estimates.

### Critical judgements

Critical judgements are those made when applying accounting policies that could have a significant impact on the amounts recognised in the consolidated financial statements. The following critical judgements have been made in the current period:

#### Cash projections made in assessing the going concern opinion (see note 2.1)

In performing the assessment of going concern, the Group's business plan has been used to conclude on whether the Group has adequate financial resources to continue in operational existence for at least the

12-month period after the approval of these financial statements. The business plan has a number of key assumptions regarding the operational success of the satellite constellation and ground network, the ability to generate the expected level of revenue and for the Group's cost base to meet expectations. As a pioneering company, there is a significant level of judgement involved in the business plan, but performance has been within expected parameters to date. However, if the conclusion had been reached that the company was not a going concern, the amounts recognised in the consolidated financial statements would have been significantly different.

These cash projections have also been used in assessing whether there were any indicators of asset impairment in the reporting period subsequent to the acquisition by the Company of OWC, which there were not.

#### Acquisition of OWC (see note 3)

One of the key judgements made regarding the acquisition of OWC was with regards to the timing at which control over the business took place. Prior to 20 November 2020, the Group was the key source of funding for OWC and consideration was made regarding the level of influence held up to the point that legal control was obtained on that date. Management of OWC was considered to be independent of the Group up to the point legal control was obtained on 20 November 2020.

Another critical judgement relates to the composition of consideration paid for OWC. Part of the consideration paid to acquire the business required payments to be made to OWC's creditors, either in cash or through the issue of share capital of the Company. As these payments were directly incremental to the Company obtaining control of OWC, they are treated as part of the consideration paid. Included within these amounts was \$92.5 million paid which was immediately invested by the OWC creditor into the Company through a share subscription. While legally, this was considered to be an instantaneous cash payment and receipt, no cash was actually transferred and the transaction is therefore excluded from the Group's consolidated cash flow statement.

#### Evaluation of control over OneWeb Satellites LLC (see note 13)

This entity is a joint venture in which the two shareholders each owns 50% of issued share capital and has equal voting or similar rights with

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

major decisions approved on a unanimous basis. Judgement was exercised over whether the Group has control over the joint venture, which determines whether the results of the business are consolidated by the Group. Given that the Group accounts for almost all of the business operations of the joint venture, careful consideration was made of both the legal structure of the joint venture and the commercial arrangements with the Group. The Group is considered to have joint control of the business and therefore it is treated as equity accounted, not consolidated.

## Collection of receivables from shareholders (see note 16)

Included within current assets are share subscription receivables of \$308.5 million owed by BEIS and BGL. Judgement has been applied in considering whether these amounts are recoverable at the period end. There is not considered to be any significant risk that these amounts are not fully recoverable.

## Future availability of tax losses (see note 10)

At 31 March 2021, the Group had tax losses totalling \$638.1 million which have not been recognised as a deferred tax asset, as it is not probable at the reporting date that future taxable profits will be available against which these can be utilised. Unrecognised deferred tax assets are re-assessed at each reporting date and are recognised to the extent that it has become probable that future taxable profits will allow the deferred tax assets to be recovered.

The majority of the losses were incurred prior to the bankruptcy. The details of the losses are as below:

| **\$116.2 million of losses incurred in the US, the utilisation of which will be restricted to small amounts each year due to the change of control provisions.**

| **\$63.6 million of losses were incurred following bankruptcy and/or are not impacted by the change of control provisions.**

At the balance sheet date, it is not anticipated that any of the losses will be extinguished, although this is subject to tax authority agreement and will need to be reviewed periodically in light of business performance and change of control provisions.

## **Key sources of estimation uncertainty**

Key sources of estimation uncertainty are those assumptions where there is a significant risk that changes to these assumptions could cause a material adjustment to the carrying value of assets and liabilities within the next 12 months. The following area of accounting required significant estimates to be made in the current period:

## The valuation of the business combination of OWC (see note 3)

The acquisition of OWC for a purchase consideration of \$482.3 million, together with the cash acquired of \$35.3 million and lease liabilities of \$81.6 million, indicates an enterprise acquisition value of \$528.6 million (before deferred tax liabilities). However, given the unique situation of OWC emerging from Chapter 11 bankruptcy proceedings and being pre-revenue, a business enterprise value ("BEV") which was judged to be \$2.2 billion (using cash flow forecasts with an implied IRR of 19.1%) at the time of the bidding process, represented a more appropriate basis to determine the purchase price allocation.

To determine the quantum of any economic obsolescence of the tangible assets associated with the first generation of satellites ("Gen.1") project, cash flows specific to this project were carved out from the above BEV exercise and discounted using a market participant rate of 10.75% to arrive at a more appropriate fair value of the acquired tangible assets.

| **\$142.2 million of trading losses and \$39.4 million of management expenses incurred in the UK are not expected to be extinguished but will be reviewed periodically in light of business performance and/or change of control provisions.**

| **\$276.7 million of non-trading losses incurred in the UK were subject to a restriction under the corporate interest restriction rules. These may be accessed in the future if there is sufficient capacity and the capital of the relevant company does not increase significantly under the change of control provisions.**

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

A summary of the provisional fair value of the net assets acquired and purchase consideration paid is as follows:

	<b>Recognised values on acquisition</b>
	<b>\$m</b>
Property, plant and equipment	1,107.1
Spectrum assets (indefinite life)	250.0
Right of use lease assets	33.3
Deferred tax liabilities	(47.1)
Other assets and liabilities	(430.6)
Net identifiable assets and liabilities at fair value	912.7
Total consideration	482.3
<b>Bargain purchase arising on acquisition</b>	<b>430.4</b>

Any adjustment to the value attributable to Gen.1 assets will impact the economic obsolescence adjustment, the fair value of net assets acquired and the resultant bargain gain. An increase of 1% in the market participant rate of 10.75% applied to the Gen.1 cash flows would reduce the fair value of net assets acquired and the bargain gain by c.\$136 million; conversely, a reduction of 1% in the rate would increase the fair value of net assets acquired and the bargain gain by c.\$146 million.

The value of the spectrum assets sits within a calculated valuation range from \$200 million to \$300 million, with the mid-point of the range (\$250 million) being representative of fair value. Any change in the assumptions used for this valuation would have an impact on the range and its midpoint and consequently also change the amount of the bargain purchase gain.

## 2.4 Significant accounting policies that relate to the financial statements as a whole

### a) Measurement convention

The financial statements are prepared on the historical cost basis except for certain financial assets and financial liabilities required by Adopted IFRS to be measured at fair value. The Group and Company financial statements are presented in United States dollars, rounded to the nearest \$0.1 million.

### b) Basis of consolidation

The accompanying consolidated financial statements include the accounts of the Company and its wholly-owned subsidiaries, together with the Group's interest in its joint venture. The Group controls an entity when it is exposed to, or has rights to, variable returns

from its involvement with the entity and has the ability to affect those returns through its power over the entity. In assessing control, the Group takes into consideration potential voting rights.

The financial statements of subsidiaries are included in the consolidated financial statements from the date on which control commences until the date on which control ceases.

The Group reassesses whether it controls an investee if facts and circumstances indicate that there are changes to one or more of the three elements of control above.

### c) Foreign currency

The presentation currency of the Group is the U.S. dollar. Subsidiaries whose functional currency is a currency other than the U.S. dollar translate their assets and liabilities into U.S. dollars at the current exchange rates in effect at the end of the reporting period. Income and expense accounts of such subsidiaries are translated into U.S. dollars at the average exchange rates during the period. Translation adjustments are included in the foreign currency translation reserve, a separate component of equity. Gains or losses that arise from exchange rate fluctuations on transactions denominated in a currency other than the functional currency are recorded in profit or loss and classified as foreign exchange gain or loss on the consolidated statements of comprehensive income or loss.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## d) Impairment of non-financial assets

The carrying amounts of the Group's non-financial assets are reviewed at each reporting date to determine whether there is any indication of impairment. If any such indication exists, then the asset's recoverable amount is estimated.

The recoverable amount of an asset or cash-generating unit is the greater of its value in use and its fair value less costs to sell. In assessing value in use, the estimated future cash flows are discounted to their present value using a pre-tax discount rate that reflects current market assessments of the time value of money and the risks specific to the asset. For the purpose of impairment testing, assets that cannot be tested individually are grouped together into the smallest group of assets that generates cash inflows from continuing use that are largely independent of the cash inflows of other assets or groups of assets (the "cash-generating unit" or "CGU"). There was only a single CGU in the Group.

An impairment loss is recognised if the carrying amount of an asset or its CGU exceeds its estimated recoverable amount. Impairment losses are recognised in profit or loss. Impairment losses recognised in respect of CGUs are allocated first to reduce the carrying amount of any goodwill allocated to the units, and then to reduce the carrying amounts of the other assets in the unit (or group of units) on a pro rata basis.

## 2.5 Adopted IFRS not yet applied

The following Adopted IFRSs have been issued but have not been applied in these financial statements. Their adoption is not expected to have a material effect on the financial statements:

- | **Amendments to IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 and IFRS 16: Interest Rate Benchmark Reform – Phase 2 (effective date 1 January 2021).**
- | **Amendments to IAS 1 Presentation of Financial Statements: Classification of Liabilities as Current or Non-current and Classification of as Current or Non-current (effective date to be confirmed).**
- | **Amendments to IAS 37: Onerous Contracts – Cost of Fulfilling a Contract (effective date to be confirmed).**
- | **Amendments to References to the Conceptual Framework in IFRS 3 (effective date to be confirmed).**

| **Amendments to IAS 16: Property, Plant and Equipment—Proceeds before Intended Use (effective date to be confirmed).**

| **Annual Improvements to IFRS Standards 2018-2020 (effective date to be confirmed).**

## 3. Acquisitions

### Accounting policy

The Company has determined whether a particular set of activities and assets is a business by assessing whether the set of assets and activities acquired includes, at a minimum, an input and substantive process and whether the acquired set has the ability to produce outputs. The Company has an option to apply a 'concentration test' that permits a simplified assessment of whether an acquired set of activities and assets is not a business. This election can be applied on a transaction by transaction basis. The concentration test is met if substantially all of the fair value of the gross assets acquired is concentrated in a single identifiable asset or group of similar identifiable assets.

The Company measures goodwill at the acquisition date as:

- | **The fair value of the consideration transferred; plus**
- | **The recognised amount of any non-controlling interests in the acquiree; plus**
- | **The fair value of the existing equity interest in the acquiree; less**
- | **The net recognised amount (generally fair value) of the identifiable assets acquired and liabilities assumed.**

When the excess is negative, a bargain purchase gain is recognised immediately in profit or loss.

Costs related to the acquisition, other than those associated with the issue of debt or equity securities, are expensed as incurred.

Any contingent consideration payable is recognised at fair value at the acquisition date. If the contingent consideration is classified as equity, it is not remeasured and settlement is accounted for within equity. Otherwise, subsequent changes to the fair value of the contingent consideration are recognised in profit or loss.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## Acquisitions in the current period

On 20 November 2020, the Company acquired 100% of the voting shares of OWC, a non-listed company, in exchange for cash and shares of the Company. OWC specialises in the development of a low earth orbit constellation of satellites to deliver high-speed, low latency global connectivity and capacity to customers throughout the world. The

Company acquired OWC in order to progress it to commercial operations and secure the Company's position as a global leader in low latency connectivity.

The acquisition of OWC is considered to be an area of both critical judgement and a major source of estimation uncertainty, further details of which are provided in note 2.3.

## Effect of acquisition

The acquisition had the following effect on the Group's assets and liabilities:

	Recognised values on acquisition \$m
<b>Non-current assets</b>	
Property, plant and equipment	1,107.1
Right of use lease assets	33.3
Intangible assets	253.6
Bonds and deposits	7.4
Other non-current receivables	8.5
Investment in joint venture	8.7
	1,418.6
<b>Current assets</b>	
Corporation tax receivable	4.9
Prepaid expenses	5.0
Goods and services tax receivable	0.2
Other current receivables	2.5
Cash and cash equivalents	35.3
	47.9
<b>Total assets</b>	1,466.5
<b>Current liabilities</b>	
Trade payables	(321.1)
Payables to related parties	(2.3)
Accrued expenses	(26.7)
Accrued employee compensation	(4.7)
Corporation tax payable	(0.2)
Other taxes payable	(3.2)
Provisions	(40.9)
Lease liabilities	(9.1)
	(408.2)
<b>Non-current liabilities</b>	
Provisions	(23.2)
Lease liabilities	(75.3)
Deferred tax liabilities	(47.1)
	(145.6)
<b>Total liabilities</b>	(553.8)
<b>Net identifiable assets and liabilities at fair value</b>	<b>912.7</b>

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

	\$m
<b>Consideration paid</b>	
Paid to former creditors of OWC, used to subscribe for shares in the Company	92.5
Paid to former creditors of OWC	29.6
Equity instruments issued to former creditors of OWC	90.0
Cash paid to settle acquisition-related costs of OWC	49.3
Pre-acquisition funding to OWC, converted to equity on acquisition	220.9
<b>Total consideration</b>	<b>482.3</b>
<b>Bargain purchase arising on acquisition</b>	<b>430.4</b>
<b>Net cash outflow arising on acquisition</b>	
Paid to former creditors of OWC	(29.6)
Cash paid to settle acquisition-related costs of OWC	(49.3)
Cash acquired	35.3
<b>Net cash outflow</b>	<b>(43.6)</b>
<b>Contribution since control obtained</b>	
Revenue	-
Loss for the period	(61.2)

If the acquisition had occurred on 25 March 2020, the net profit for the Group would have been \$108.9 million. In determining these amounts, management has assumed that the fair value adjustments that arose on the date of acquisition would have been the same if the acquisition occurred on 25 March 2020. The group headed by OWC made a loss of \$270.9 million in the period from 25 March 2020 to 31 March 2021, excluding the gain on debt extinguishment arising from the bankruptcy process.

A bargain purchase has arisen on the acquisition because the business was acquired as part of a distressed sale following bankruptcy.

## Consideration paid

Under the terms of the PSA, the Company issued 182,459 ordinary shares to former creditors of OWC as part of consideration paid. 92,459 shares were paid for in cash of \$92.5 million by the subscriber at the same instant as them receiving this amount from OWC, following a loan being made by the Company to OWC. The remaining 90,000 shares were provided to the creditors to pay down \$90.0 million of debt. The fair value of the shares was calculated with reference

to the price of the Company's shares in other transactions on and around the acquisition date, which was \$1,000 per share. A further \$29.6 million was paid to former creditors of OWC, which was retained by the creditors and not used to subscribe for shares in the Company. All of these amounts are part of the consideration paid by the Company to acquire OWC.

The PSA also required the Company to fund the selling costs of the former shareholders of OWC of \$49.3 million. As the payments were entirely for the benefit of the OWC's former shareholders, these are included in the consideration paid.

The Company and OWC were parties to a pre-existing debt financing arrangement in which the Company was the lender. At the acquisition date this pre-existing relationship was effectively settled as part of the acquisition. The fair value of the debt financing arrangement at the acquisition date was \$220.9 million. The terms of the loan were comparable to current market transactions for similar items. As a result, consideration transferred includes \$220.9 million, representing termination of the pre-existing debt financing relationship.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## Fair values determined on a provisional basis

The following fair values have been determined on a provisional basis:

	\$m
Property, plant and equipment	1,107.1
Right of use lease assets	33.3
Intangible assets	253.6
Investment in joint venture	8.7

## Acquisition transaction costs

The Company incurred acquisition related transaction costs of \$8.8 million, primarily related to legal fees. These costs have been included in the Company's statement of comprehensive income, below operating loss.

## 4. Operating expenses

	2021 \$m
Staff remuneration (see note 6)	20.8
Other staff costs	1.7
Total staff costs	22.5
Professional fees	16.9
Office and facility costs	6.8
Travel and entertainment	0.2
Marketing	0.7
Non-staff cost R&D expense	3.8
Write-off of property, plant & equipment	4.7
Depreciation of property, plant & equipment	1.2
Depreciation of right of use lease assets	1.4
Amortisation of intangible assets	-
Reorganisation and restructuring costs	0.7
Foreign exchange gains	(0.4)
<b>Total operating expenses</b>	<b>58.5</b>

## 5. Auditor's remuneration

KPMG LLP was the Company's auditor in the current period.

During the period, the following services were obtained from KPMG:

	2021 \$m
Audit of these financial statements	0.8
Audit of financial statements of subsidiaries of the Company	-
<b>Total KPMG and its associates' audit fees</b>	<b>0.8</b>

No non-audit services were provided by KPMG LLP or its associates in the period. The level of fees paid for the audit of financial statements of subsidiaries of the Company rounds to less than \$0.1 million.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## 6. Employee information

### Accounting policy

Employees are considered to be individuals employed under contracts of service, plus any Non-executive Directors. Contracts of service include all employees, other than occasional casual workers, but exclude any individuals employed by non-consolidated entities who are contracted to work for us on a full-time basis.

Payments to defined contribution retirement benefit schemes are charged as an expense as they fall due.

### Average number of employees

	2021
Operations	178
Commercial	10
Corporate functions	41
	<b>229</b>

### Staff remuneration

The aggregate remuneration of these persons was as follows:

	2021 \$m
Wages and salaries	18.7
Share based payments (see note 8)	0.6
Social security costs	1.1
Contributions to defined contribution retirement benefit schemes	0.4
<b>Total staff remuneration</b>	<b>20.8</b>

## 7. Directors' remuneration

	2021 \$m
Directors' remuneration	0.6
Amounts receivable under long term incentive schemes (see note 8)	0.6
Contributions to money purchase pension plans	-
Amounts paid to third parties in respect of Directors' services	-

Only one Director received remuneration and contributions to a money purchase pension plan in respect of their services as an employee of the Group. All other Directors serving during the period, with the exception of Peregrine Secretarial Services Limited, were representatives of shareholders and no Director fees were paid.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## 8. Share-based payments

### Accounting policy

The grant date fair value of share-based payments awards granted to employees is recognised as an employee expense, with a corresponding increase in equity, over the period that the employees become unconditionally entitled to the awards. The fair value of the awards granted is measured using an option valuation model, taking into account the terms and conditions upon which the awards were granted. The amount recognised as an expense is adjusted to reflect the actual number of awards for which the related service and non-market vesting conditions are expected to be met, such that the amount ultimately recognised as an expense is based on the number of awards that do meet the related service and non-market performance conditions at the vesting date. For share-based payment awards with non-vesting conditions, the grant date fair value of the share-based payment is measured to reflect such conditions and there is no true-up for differences between expected and actual outcomes.

Where the Company grants options over its own shares to the employees of its subsidiaries it recognises, in its individual financial statements, an increase in the cost of investment in its subsidiaries equivalent to the equity-settled share-based payment charge recognised in its consolidated financial statements with the corresponding credit being recognised directly in equity. No such awards were granted in the current period, but have taken place subsequent to the balance sheet date.

### Employee Share Option Plan ("ESOP")

Employee Share Option Plan ("ESOP"), can we change the wording to say "On 7 January 2021, Directors of the Company were granted 10,000 ESOP awards, with an exercise price of \$1,000 per award.

The awards are subject to gradual annual vesting and expire on 31 December 2030:

- | 25% of the awards vest on 31 December 2022;
- | 25% of the awards vest on 31 December 2023;

| 25% of the awards vest on 31 December 2024; and

| 25% of the awards vest on 31 December 2025.

All awards are subject to the following vesting rules regarding the individual leaving the Company:

| On or before December 2021 all unvested awards will lapse.

| On or between 1 January 2022 and December 2022 25% of the awards will vest.

| On or between 1 January 2023 and December 2023 50% of the awards will vest.

| On or between 1 January 2024 and December 2024 75% of the awards will vest.

| On or between 1 January 2025 and December 2025 100% of the awards will vest.

There are no performance conditions associated with these awards.

If the shares of the Company are not Listed by 31 December 2025 and the award holder has not left the Company, the holder will be able to monetise the awards as follows:

| 25% of the awards on 31 December 2026;

| 25% of the awards on 31 December 2027;

| 25% of the awards on 31 December 2028; and

| 25% of the awards on 31 December 2029.

Monetisation is based on a market valuation exercise of the Company, discounted by 20%.

The fair value of interests awarded under the ESOP was determined using a Binomial Lattice model. The Binomial Lattice model derives the value of an option by specifying a stochastic process, such as a random variable that changes through time. In a Binomial Lattice model, stock prices follow a multiplicative binomial process.

### Charge for the period

The total charge for the period was \$0.6 million. The same amount is recognised as a movement in reserves in the period.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## Movement in share awards

	Number of share awards	Weighted average exercise price \$
<b>At 25 March 2020</b>		
Granted	10,000	1,000
<b>At 31 March 2021</b>	<b>10,000</b>	<b>1,000</b>
<b>Supplementary information</b>	<b>Years</b>	<b>\$</b>
Weighted average remaining life	3.3	
Fair value of options granted		865
<b>Assumptions</b>	<b>IPO</b>	<b>Monetising mechanism</b>
Expected life (years)	5.0	6.5
Share price (\$)	1,800	1,440
Exercise price (\$)	1,000	1,000
Risk free rate (%)	0.5	0.7
Volatility (%)	41.5	39.0
Probability weight (%)	50.0	50.0

The stochastic model applied to the share price calculation was simulated with 10,000 trials.

## 9. Investment income and finance costs

### Accounting policy

Investment income comprises interest received from bank deposits and other advances.

Finance costs arise on lease liabilities recognised in profit or loss using the effective interest method, unwinding of the discount on provisions.

Interest income and interest payable is recognised in profit or loss as it accrues, using the effective interest method.

### Recognised in profit or loss

	2021 \$m
Interest received on pre-acquisition financing of OneWeb (see note 23)	6.0
Funding arrangement fees on pre-acquisition financing of OneWeb (see note 23)	4.3
<b>Total investment income</b>	<b>10.3</b>
Lease interest (see note 18)	(2.0)
Unwinding of discount on unfavourable contract provision (see note 15)	(0.7)
Unwinding of discount on asset retirement obligation provision (see note 15)	(0.2)
<b>Total finance costs</b>	<b>(2.9)</b>

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## 10. Taxation

### Accounting policy

Tax on the profit or loss for the year comprises current and deferred tax. Tax is recognised in the income statement except to the extent that it relates to items recognised directly in equity, in which case it is recognised in equity.

Current tax is the expected tax payable or receivable on the taxable income or loss for the year, using tax rates enacted or substantively enacted at the balance sheet date, and any adjustment to tax payable in respect of previous years.

Deferred tax is provided on temporary differences between the carrying amounts of assets and liabilities for financial reporting purposes and

the amounts used for taxation purposes. The following temporary differences are not provided for: the initial recognition of goodwill; the initial recognition of assets or liabilities that affect neither accounting nor taxable profit other than in a business combination, and differences relating to investments in subsidiaries to the extent that they will probably not reverse in the foreseeable future. The amount of deferred tax provided is based on the expected manner of realisation or settlement of the carrying amount of assets and liabilities, using tax rates enacted or substantively enacted at the balance sheet date.

A deferred tax asset is recognised only to the extent that it is probable that future taxable profits will be available against which the temporary difference can be utilised.

### Income tax expense

	2021 \$m
<b>Current tax expense</b>	
Current period	(0.2)
<b>Deferred tax expense</b>	
Reversal of temporary differences	
<b>Total tax credit</b>	<b>(0.2)</b>

### Reconciliation of effective tax rate

	2021 \$m
Profit before tax	370.7
Tax applying the UK corporation tax rate of 19%	(70.4)
Effect of tax rates in foreign jurisdictions	1.2
Non-deductible expenses	(2.9)
Non-taxable gain on bargain purchase	81.8
Current period losses for which no deferred tax asset was recognised	(9.9)
<b>Total tax credit</b>	<b>(0.2)</b>

### Factors that may affect future tax charges

A reduction in the UK corporation tax rate from 19% to 17% effective 1 April 2020 was substantively enacted on 6 September 2016. The March 2020 Budget announced that a rate of 19%

would continue to apply with effect from 1 April 2020. An increase in the UK corporate tax rate from 19% to 25% (effective from 1 April 2023) was substantively enacted on 14 May 2021. This will increase the Company's future current tax charge accordingly.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## Deferred tax

	Acquired intangibles (liabilities) \$m
At 25 March 2020	-
Acquisition of a subsidiary	(47.1)
Recognised in income	-
<b>At 31 March 2021</b>	<b>(47.1)</b>

Deductible temporary differences for which deferred tax assets have not been recognised at the end of each reporting period are presented below:

	2021 \$m
Temporary timing differences	278.1
Unused net operating losses	120.3
<b>Total derecognised deductible temporary differences</b>	<b>398.4</b>

As at 31 March 2021, the Group had tax losses totalling \$638.1 million (unrecognised deferred tax asset of \$120.3 million) and other temporary timing differences of \$1,375.6 million (unrecognised deferred tax asset of \$278.1 million) of which \$1,327.7 million relates to unclaimed tax depreciation on fixed assets (unrecognised deferred tax asset of \$266.9 million). The unrecognised deferred tax in relation to the tax losses is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

At 31 March 2021, the Group has not recognised any deferred tax liabilities relating to its investment in subsidiaries as the Group controls the timing of reversal of the related temporary differences and management is satisfied that they will not reverse in the foreseeable future.

## 11. Property, plant and equipment

### Accounting policy

The Group's property, plant and equipment include costs for the design, manufacture, test and launch of a constellation of low earth orbit satellites (the space component), primary and backup control centres, gateways and other ground facilities (the ground component).

Property, plant and equipment are stated at cost less accumulated depreciation for those assets brought into service. Assets under construction include advances paid to vendors for work undertaken on behalf of the Group.

The cost of property and equipment includes the estimated costs of dismantling and removing the asset and restoring the site on which it is located to the extent that the Group has a legal or constructive obligation as a direct consequence of acquiring or constructing the property, plant and equipment.

Assets are brought into service and depreciated from the point they are operating as intended. At 31 March 2021, all assets associated with the space and ground components of the Group's infrastructure are under construction. The OneWeb network cannot operate as intended until sufficient coverage has been created to offer a commercial service. When sufficient coverage exists to be able to provide customers with a viable service, all assets associated with providing that service will be put into service and depreciation will start. This is expected to take place in Q4 of calendar year 2021.

Depreciation is charged to the income statement on a straight-line basis over the estimated useful lives of each part of an item of property, plant and equipment.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

Included within other property and equipment are assets with estimated useful lives as follows:

- | Furniture and computer equipment – 2 to 3 years
- | Vehicles - 3 years
- | Leasehold improvements - the shorter of useful lives or the lease term

Where components of property, plant and equipment have different useful lives, they are accounted for as a separate class of property, plant and equipment. The estimated useful lives and depreciation methods are reviewed at the end of each reporting period and the effect of any changes in estimates are accounted for on a prospective basis.

## Carrying value of property, plant and equipment

	Space component under construction \$m	Ground component under construction \$m	Other property and equipment \$m	Total \$m
<b>Cost</b>				
At 25 March 2020	-	-	-	-
Acquisition of a subsidiary	915.0	190.4	1.7	1,107.1
Additions	135.6	35.7	0.1	171.4
Written off	(4.4)	(0.3)	-	(4.7)
Foreign exchange	-	0.4	0.2	0.6
At 31 March 2021	1,046.2	226.2	2.0	1,274.4
<b>Depreciation</b>				
At 25 March 2020	-	-	-	-
Depreciation charge	-	-	(1.2)	(1.2)
At 31 March 2021	-	-	(1.2)	(1.2)
<b>Carrying value</b>				
At 31 March 2021	1,046.2	226.2	0.8	1,273.2

## Security

There are no restrictions over title of any Group owned assets or assets that are pledged as security.

Intangible assets with finite useful lives include internal-use computer software and patents. Intangible assets with finite useful lives are carried at cost less accumulated amortisation and any recognised impairment loss. Amortisation is recognised on a straight-line basis over the estimated useful lives of the respective assets. The estimated useful lives are reviewed at the end of each reporting period, with the effect of any changes in estimate accounted for on a prospective basis.

## 12. Intangible assets

### Accounting policy

#### Intangible assets

Intangible assets are stated at cost less accumulated amortisation and less accumulated impairment losses.

Intangible assets with indefinite useful lives are carried at cost less any recognised impairment loss. The Group's intangible assets with indefinite useful lives consist of spectrum rights and licenses.

The Group classifies its intangible assets into finite and indefinite categories based upon the assessment of their useful life. An intangible asset is classified as having an indefinite useful life when, there is no foreseeable limit to the period over which the asset is expected to generate net cash inflows for the Group, based on the analysis of all relevant factors. All other intangible assets that arise from contractual or other legal rights are classified as intangible assets with finite useful lives.

An intangible asset is derecognised on disposal or when no future economic benefits are expected from its use. Gains or losses arising from derecognition are recognised in profit or loss.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## Assets under construction

Expenditure on research activities is recognised in the income statement as an expense as incurred.

Expenditure on development activities is capitalised if the product or process is technically and commercially feasible and the Group intends and has the technical ability and sufficient resources to complete development, future economic benefits are probable and if the Company can measure reliably the expenditure attributable to the intangible asset during its development. Development activities involve a plan or design for the production of new or substantially improved products or processes. The expenditure capitalised includes the cost of materials, direct labour and an appropriate proportion of overheads and capitalised borrowing costs. Other development expenditure is recognised in the income statement as an expense as incurred. Capitalised development expenditure is stated at cost less accumulated amortisation and less accumulated impairment losses. The Group is currently building various assets which will form part of the wider OneWeb network. When sufficient coverage exists to be able to provide customers with a viable service, all assets associated with providing that service will be put into service and amortisation will start. This is expected to take place in Q4 of calendar year 2021.

## Amortisation

Amortisation is charged to the income statement on a straight-line basis over the estimated useful lives of intangible assets unless such lives are indefinite. Intangible assets with an indefinite useful life and goodwill are systematically tested for impairment at

each balance sheet date. Other intangible assets are amortised from the date they are available for use.

## Spectrum rights and licences

Spectrum rights and licences represent the Group's rights, registrations and authorisations from the ITU and government agencies to enable the Group to conduct its business.

OneWeb has secured c.6.0 GHz of priority NGSO spectrum rights in the Ku and Ka bands, covering:

- | 2.5 GHz of Ku band end for user links
- | 3.3 GHz of Ka band gateway for feeder links

If OneWeb meets both the BIU and build out milestones for main ITU filings with Ofcom (Ku band) and ANFR (Ka band) that it currently relies on, the Group will be able to preserve these spectrum rights indefinitely. Specifically, the ANFR authorisation was issued for 25 years, OneWeb has met all obligations related to the ANFR authorisation, and renewal expectancy is high. Due to the expectancy right to maintain the once awarded spectrum rights and licenses, an indefinite useful economic life is applied to these assets. Assets with an indefinite life are not amortised, an annual impairment review is performed instead, or earlier if an indication of impairment is noted.

## Patents

Patents are the Group's intellectual property that cover aspects of the Group's satellite system, global communication network and devices. Patents are amortised on a straight-line basis over their useful lives of between 15 and 19 years. The current period amortisation charge is less than \$0.1 million.

	Spectrum rights and licenses \$m	Patents \$m	Total \$m
<b>Cost</b>			
At 25 March 2020	-	-	-
Acquisition of a subsidiary	252.0	1.6	253.6
Additions	0.3	-	0.3
Foreign exchange	0.1	-	0.1
At 31 March 2021	252.4	1.6	254.0
<b>Amortisation</b>			
At 25 March 2020	-	-	-
Amortisation charge	-	-	-
At 31 March 2021	-	-	-
<b>Carrying value</b>			
At 31 March 2021	252.4	1.6	254.0

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## 13. Investment in joint venture

### Accounting policy

A joint venture is an entity where control is shared with another party. During the period, the Group obtained joint control over Airbus OneWeb Satellites LLC ("AOS") through the acquisition of OWC. AOS was created as a joint venture between the OneWeb Communications Group and Airbus DS Satnet, to develop and design the first generation of OneWeb satellites ("Gen.1"). Each shareholder owns 50% of equity interest in AOS and has equal voting or similar rights with major decisions approved on unanimous basis. The risks related to AOS operations and cost overruns are equally borne by both shareholders.

The Group does not have power over AOS's relevant activities and while equally is exposed to variability of returns from AOS, the Group therefore does not have the ability to use power over AOS to affect such returns.

The results, assets and liabilities of the Group's joint venture is incorporated into these financial statements using the equity method of accounting. This is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3. The investment in a joint venture is initially recognised at cost. At the acquisition date, any excess of the cost of acquisition over our share of the fair value of the identifiable assets and liabilities of the associate is recognised as goodwill.

The consolidated income statement reflects the Group's share of the results of operations of AOS. Any change in other comprehensive income would be recognised as part of consolidated other comprehensive income. Unrealised profits resulting from transactions between the Group and AOS are eliminated to the extent of the Group's interest in the business.

### Summarised financial information of AOS at acquisition on 20 November 2020

	\$m
<b>100% of the net assets of the business</b>	
Non-current assets	89.8
Current assets	370.3
Non-current liabilities	(7.4)
Current liabilities	(442.4)
<b>Net assets and total equity</b>	<b>10.3</b>
Group share of interest in joint venture's net assets	5.2
Goodwill	3.5
<b>Carrying value of interest in joint venture</b>	<b>8.7</b>

### Summarised financial information of AOS for the period from 25 March 2020 to 31 March 2021

	2021 \$m
<b>100% of the results of the business</b>	
Revenue	102.0
Profit after tax	9.6
Total comprehensive profit	10.8
<b>Group share of the results of the business before elimination of unrealised profits and losses</b>	
Revenue	51.0
Profit after tax	4.8
Total comprehensive profit	5.4
<b>Group share of the results of the business after elimination of unrealised profits and losses</b>	
Revenue	51.0
Loss after tax	-
Total comprehensive loss	-

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

	2021 \$m
<b>100% of the net assets of the business</b>	
Non-current assets	86.8
Current assets	323.1
Non-current liabilities	(2.4)
Current liabilities	(386.4)
<b>Net assets and total equity</b>	<b>21.1</b>
Group share of interest in joint venture's net assets	10.6
Elimination of unrealised profits and losses	(5.4)
Goodwill	3.5
<b>Carrying value of interest in joint venture</b>	<b>8.7</b>

Supplementary information regarding AOS is provided below:

	2021 \$m
Cash and cash equivalents	49.6
Current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)	(5.0)
Non-current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)	(1.9)
Depreciation and amortisation	(8.9)
Income tax expense	1.0

## 14. Commitments and contingencies

### Capital commitments

The Group has contractual purchase commitments with various vendors related to the design and developments of its first-generation constellation of satellites, communications infrastructure and ground facilities.

The table below summarises contractual commitments not recorded on the consolidated balance sheet (see note 19 for commitments with related parties).

	2021 \$m
Less than a year	218.6
Between one and five years	208.9
More than five years	-
<b>Total contractual commitments</b>	<b>427.5</b>

### Contingencies

There are no contingencies other than the provisions recognised on the consolidated statement of financial position that are expected to have a material adverse impact on the business, financial results or financial condition of the Company or the Group.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## 15. Provisions

### Accounting policy

A provision is recognised in the balance sheet when a present legal or constructive obligation is held as a result of a past event, that can be reliably measured, and it is probable that an outflow of economic benefits will be required to settle the obligation. Provisions are determined by discounting the expected future cash flows at a pre-tax rate that reflects risks specific to the liability.

The Group has two classes of provisions:

**Unfavourable contracts.** There are unfavourable terms embedded in a certain vendor contract associated with the satellite launch programme, which existed within the

OWC group purchased by the Company. A liability was recognised on acquisition of OWC, equal to the fair value at the point of acquisition. The contract in question ends in May 2022. The liability was calculated based on a comparison of the contracted terms versus current market rates for similar services.

**Asset retirement obligations.** Obligations arise on the decommissioning of certain items of property, plant and equipment. A liability is calculated based on the expected cost to decommission the assets and an equal asset is created and held within property, plant and equipment. The provision is expected to be utilised over the remaining expected asset lives, which are up to 10 years.

	Unfavourable contracts \$	Asset retire- ment obliga- tions \$	Total \$m
At 25 March 2020	-	-	-
Acquisition of a subsidiary	(60.4)	(3.7)	(64.1)
Utilised in the period	18.5	-	18.5
Unwinding of discount	(0.7)	(0.2)	(0.9)
<b>At 31 March 2021</b>	<b>(42.6)</b>	<b>(3.9)</b>	<b>(46.5)</b>
Current	(38.6)	-	(38.6)
Non-current	(4.0)	(3.9)	(7.9)
	<b>(42.6)</b>	<b>(3.9)</b>	<b>(46.5)</b>

## 16. Capital, reserves and shareholder funding

### Shareholder funding

The Company was incorporated on 25 March 2020 with share capital of £2 (made up of two Ordinary Shares with a nominal value of £1 each), owned by Peregrine Secretarial Services Limited. The 2 Ordinary Shares were transferred from Peregrine to BGL on 30 June 2020.

On 1 July 2020, the Company issued two Ordinary Shares to BEIS.

All four Ordinary Shares in the Company were converted into Deferred Shares with a nominal value of £1 on 20 November 2020.

On 20 November 2020, the Company issued 500,000 Class A Shares to BGL and 500,000 Class A Shares to BEIS for a total subscription value of \$1.0 billion.

Up to November 2020, the Company received funding from BGL and BEIS in the form of

shareholder loans. BGL and BEIS issued shareholder loans of \$184.5 million each. On 20 November 2020, these loans were deemed to be repaid and the amounts used to settle a portion of the subscription proceeds. Interest was owed under the original loan agreement but this was waived by the lenders during conversion to equity and interest charges have therefore not been reflected in these financial statements.

Payments have been made in cash from 20 November 2020 to 31 March 2021 totalling \$177.5 million from BGL and \$145.0 million from BEIS, with a further \$32.5 million from BEIS on 8 April 2021. These shares are therefore considered to be fully paid at 31 March 2021, with any remaining amounts owed considered to be share premium outstanding.

On 20 November 2020, SoftBank Group Corp. subscribed to 92,459 A Ordinary Shares with a subscription value of \$92.5 million. These shares were subsequently transferred to SoftBank Group Capital Limited.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

On 20 November 2020, \$90.0 million of secured loan notes issued by OWC were assigned to the Company, which were paid down through the issue of 90,000 Class A Shares to the note holders. The loan notes were subsequently waived in accordance with the PSA, resulting in an increase to the Company's investment in OWC.

On 20 November 2020, the Company issued one Class B Share to BEIS. Class B Shares have a nominal value of \$0.01.

On 19 January 2021, the Company issued 50,000 Class A Shares to Echostar Operating LLC for \$50.0 million in cash.

On 7 April 2021, SoftBank Group Corp. subscribed for 354,185 of shares for \$229.0 million, paid for in cash. These shares were subsequently transferred to SoftBank Group Capital Limited.

On 27 April 2021 it was announced that Eutelsat S.A. would subscribe for 500,000 shares for \$550.0 million, which was fully paid for in cash on 8 September 2021.

On 8 September 2021, BGL subscribed for a further 350,000 shares under the terms of a call option. BGL has paid up \$35.0 million, being 10% of the subscription amount. The option allowed for BGL to subscribe for a total of 500,000 shares at \$1,000 per share, it being acknowledged that such subscription and funding would be reduced if Eutelsat chose to exercise its participation notice in respect to 30% of the call option. Eutelsat submitted its participation notice on 5 October 2021 for the subscription of 150,000 shares at \$1,000 per share. The completion of Eutelsat's proportion of the call option is subject to customary regulatory approvals.

On 12 August 2021 it was announced that Hanwha Systems Co., Ltd, of South Korea will subscribe to 250,000 shares at a value of \$300.0 million. This has not been completed at the date of signing these financial statements, as it is subject to regulatory approvals.

The movement in share subscription receivables in the period can be seen as follows:

	2021 \$m
Total subscription value	1,232.5
Proceeds used to settle shareholder loans (see note 18)	(369.0)
Cash receipts post 20 November 2020	(465.0)
Issued to creditors of OWC for no cash	(90.0)
<b>Share subscription receivables at 31 March</b>	<b>308.5</b>

The recoverability of the share subscription receivables is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

## Shareholder rights

Shares in the Company consist of three classes:

- | **Class A Shares, which have voting rights. All dividends paid are distributed to the A Shareholders pro rata according to the number of A Shares held by each of them.**
- | **Class B Shares, which are non-voting. The holder of the B Share is not entitled to receive any income or distribution from the Company or any member of the Group in respect of the B Share, including in the event of a sale or IPO.**

## | **Deferred Shares, which are non-voting and holders are not entitled to dividends or other distributions.**

In addition, certain matters cannot be undertaken without the prior written consent of the Class B shareholder. These are limited to changes to the location of the headquarters or centre of operations, changes to activities or technical and technology security standards of the Group, or tax avoidance arrangements.

Further rights do not depend on the class of share but rather on the size of shareholding under the terms of the Shareholders' Agreement in place between the Company's significant shareholders. These rights reflect the ability of shareholders to appoint Directors and other matters of corporate governance.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## Share capital

Share capital is the number of shares in issue, stated at their nominal value.

The value of share capital at the end of the period was as follows:

	2021
	\$
Deferred shares of £1 each	6
Class A shares of \$0.01 each	12,325
Class B shares of \$0.01 each	-
<b>Fully paid</b>	<b>12,331</b>

The number of shares issued during the period and at the period end was as follows:

	Ordinary	Deferred	Class A	Class B
Issued on incorporation	2	-	-	-
Issued in the period	2	-	1,232,459	1
Conversion to different class	(4)	4	-	-
<b>Authorised and on issue at 31 March</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>1,232,459</b>	<b>1</b>

	Deferred	Class A	Class B
The Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy	2	500,000	1
Bharti Global Limited	2	500,000	-
SoftBank Group Capital Limited	-	145,815	-
Echostar Operating LLC	-	50,000	-
Banco Azteca, S.A., Institución de Banca Múltiple	-	16,879	-
Airbus Group Proj B.V.	-	12,064	-
Qualcomm Technologies, Inc.	-	6,072	-
Rwanda Social Security Board	-	1,629	-
<b>Authorised and on issue at 31 March 2021</b>	<b>4</b>	<b>1,232,459</b>	<b>1</b>

## Share premium

Share premium is the amount received for a share issue which exceeds the nominal value.

## Share-based payment reserve

The share-based payment reserve reflects the credit arising on share-based payment accounting, with the opposite entry reflecting the charge for the year recognised in the statement of comprehensive income. This reserve is not considered a part of distributable earnings.

## Foreign currency reserve

Exchange differences relating to the translation of the net assets, income and expenses of foreign operations, from their local functional currency into US dollars, are recognised directly in the translation reserve. This reserve is not considered a part of distributable earnings.

## Retained earnings

Retained earnings are the net earnings not paid out as dividends. Consolidated retained earnings were \$370.5 million at the end of the period.

Dividends payable to the Company's shareholders are recognised when they have been appropriately authorised. The Company has retained earnings of \$1.0 million at the end of the period. No amounts included in the Company's retained earnings are non-distributable. The directors do not recommend the payment of a dividend.

## 17. Financial instruments

### Accounting policy

#### Overview

Financial instruments comprise financial assets and financial liabilities. All financial assets and financial liabilities are held at amortised cost.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

There were no transfers between fair value measurement categories in the current period and no derivative financial instruments have been entered into.

## Recognition and de-recognition of financial assets and liabilities

Financial assets and financial liabilities are recognised when we become a party to the contractual provisions of the instrument.

A financial asset or liability is only de-recognised when the contractual right that gives rise to it is settled, sold, cancelled or expires.

## Fair value measurement

Certain financial instruments are measured at fair value at each balance sheet date.

The carrying amounts of financial assets and financial liabilities recorded at amortised cost in the financial statements approximate their fair values.

All assets and liabilities for which fair value is measured or disclosed in the financial statements are categorised within the fair value hierarchy, described as follows, based on the lowest level input that is significant to the fair value measurement as a whole:

Level 1: Quoted (unadjusted) market prices in active markets for identical assets or liabilities.

Level 2: Valuation techniques for which the lowest level input that is significant to the fair value measurement is directly or indirectly observable.

Level 3: Valuation techniques for which the lowest level input that is significant to the fair value measurement is unobservable.

For assets and liabilities that are recognised at fair value on a recurring basis, it is determined whether transfers have occurred between levels in the hierarchy by re-assessing categorisation (based on the lowest level input that is significant to the fair value measurement as a whole) at the end of each reporting period.

For the purpose of fair value disclosures, we have determined classes of assets and liabilities on the basis of the nature, characteristics and risks of the asset or liability and, the level of the fair value hierarchy as explained above.

## Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents in the balance sheet comprise cash at bank and in hand and short-term deposits. Cash and cash equivalents have a maturity of three months or less.

## Maturity profile of financial instruments

	On demand \$m	< 1 year \$m	Between 1 and 2 years \$m	> 2 years \$m	Total 2021 \$m
<b>Non-current assets</b>					
Bonds and deposits	-	-	-	14.2	14.2
<b>Current assets</b>					
Share subscription receivables	308.5	-	-	-	308.5
Other current receivables	-	6.2	-	-	6.2
Cash and cash equivalents	44.0	-	-	-	44.0
<b>Total financial assets</b>	<b>352.5</b>	<b>6.2</b>	<b>-</b>	<b>14.2</b>	<b>372.9</b>
<b>Current liabilities</b>					
Trade payables	-	(122.1)	-	-	(122.1)
Payables to related parties	-	(1.1)	-	-	(1.1)
Accrued expenses	-	(42.9)	-	-	(42.9)
Accrued employee compensation	-	(5.1)	-	-	(5.1)
Provisions	-	(38.6)	-	-	(38.6)
<b>Non-current liabilities</b>					
Provisions	-	-	(7.9)	-	(7.9)
<b>Total financial liabilities</b>	<b>-</b>	<b>(209.8)</b>	<b>(7.9)</b>	<b>-</b>	<b>(217.7)</b>

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## Capital risk management

The objective when managing capital is to ensure that entities in the Group will be able to continue as a going concern, optimising liquidity and operating flexibility, while seeking to minimise our cost of capital. The capital structure of the Group consists of cash and cash equivalents, lease arrangements and equity attributable to shareholders of the Company, comprising issued capital, reserves and retained earnings as disclosed in note 16. No changes to our objectives or practices have taken place in the current period as these objectives were met.

The Group is not subject to any externally imposed capital requirements.

The carrying amounts of foreign currency-denominated monetary assets and monetary liabilities were as follows:

	UK sterling \$m	Other \$m	Total \$m
Current receivables	0.2	-	0.2
Cash and cash equivalents	0.9	0.6	1.5
<b>Total monetary assets</b>	<b>1.1</b>	<b>0.6</b>	<b>1.7</b>
Trade payables	(1.6)	(1.7)	(3.3)
Accrued employee compensation	(2.3)	-	(2.3)
Goods and services tax payable	(1.7)	-	(1.7)
Corporation tax payable	(2.6)	-	(2.6)
Other taxes payable	(0.6)	-	(0.6)
Lease liabilities	(11.0)	-	(11.0)
Provisions	(0.4)	-	(0.4)
<b>Total monetary liabilities</b>	<b>(20.2)</b>	<b>(1.7)</b>	<b>(21.9)</b>

The translation risk on converting overseas currency profits or losses is not hedged and such profits or losses are converted into sterling at average exchange rates throughout the year.

If there were a reasonably possible depreciation in US dollars against the relevant foreign currencies, the impact is not considered to be significant and has not been presented here.

## Credit risk management

Credit risk is the risk of financial loss if a customer or counterparty to a financial instrument fails to meet its contractual obligations. As the Group is currently in a pre-revenue stage, credit risk exposure is limited to shareholders in respect of share subscription receivables, financial institutions in respect of cash balances and bonds, or with property landlords with

## Financial risk management

The primary financial risks faced by the Group are market risk, credit risk and liquidity risk. The Group's treasury function operates under the Treasury Policy approved by the Board of Directors. The financial instruments used are set out above.

## Market risk management

The Group's activities primarily create exposure to the financial risks of changes in foreign currency exchange rates. As the Group has no external borrowings, the Group's exposure to interest rate risk is minimal.

regards to deposits. Credit risk is not considered to be a significant risk.

## Liquidity risk management

Liquidity risk is the risk that the Company and the Group will not be able to meet financial obligations as they fall due. Ultimate responsibility for liquidity risk management rests with the Board, which has established an appropriate liquidity risk framework for the management of our short, medium and long-term funding and liquidity management requirements. Liquidity risk is managed by maintaining adequate cash reserves, by continuously monitoring projected and actual cash flows, and by ensuring adequate funds are available over the projected periods. The Group currently has no external borrowings, but will continue to assess whether such facilities are necessary.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## 18. Financing arrangements and right of use lease assets

### Accounting policy

An arrangement is accounted for as a lease where a contract gives the right to control an asset for longer than 12 months, in exchange for consideration, where substantially all of the economic benefits are obtained from the asset. Lease accounting is not applied to low-value assets (deemed to be individual assets valued at less than \$5,000), for these items the lease payments are recognised as an expense on a straight-line basis over the lease term.

The Group does not act as a lessor in any arrangement, only as a lessee.

No Covid-19 related rent concessions exist.

A lease liability is initially measured at the present value of the lease payments that are not paid at the commencement date, discounted at the incremental borrowing rate. For all the lease arrangements entered into, it was impracticable to calculate the interest rate implicit in the lease.

A right of use lease asset is recognised at the inception of the lease arrangement at cost. The cost reflects the initial amount of the lease liability, adjusted for any lease payments made at or before commencement date, plus any direct costs incurred and an estimate of costs to dismantle and remove the underlying asset or restore the underlying asset, less any lease incentives received.

The right of use lease asset is subsequently depreciated using the straight-line method from the commencement date to the end of the lease term.

The leases acquired as a result of the OWC business combination were recognised at fair value, being the present value of the lease payments that are not paid at the acquisition date, discounted at the incremental borrowing rate.

### Liabilities arising from financing activities

From incorporation to 20 November 2020, the only financing arrangement of the Group other than lease arrangements was a shareholder loan, the movements of which are provided below:

	2021 \$m
At 25 March 2020	-
Draw down of facility	(369.0)
Conversion of debt to equity	369.0
<b>At 31 March 2021</b>	<b>-</b>

### Lease arrangements

The Group has a number of property leases arising from the normal course of business activities. In addition to the office locations of the business, various ground installations are built on leased land.

### Maturity analysis of contractual undiscounted cash flows

	2021 \$m
Less than a year	13.0
Between one to five years	49.6
More than five years	35.5
<b>At 31 March 2021</b>	<b>98.1</b>

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## Carrying value of right of use lease assets

	Ground installation property \$m	Other property \$m	Total \$m
<b>Cost</b>			
At 25 March 2020	-	-	-
Acquisition of a subsidiary	12.5	20.8	33.3
Additions	2.8	-	2.8
At 31 March 2021	15.3	20.8	36.1
<b>Depreciation</b>			
At 25 March 2020	-	-	-
Depreciation charge	(0.4)	(1.0)	(1.4)
At 31 March 2021	(0.4)	(1.0)	(1.4)
<b>Carrying value</b>			
At 31 March 2021	14.9	19.8	34.7

## Carrying value of lease liabilities

	Ground installation property \$m	Other property \$m	Total \$m
<b>Lease liability</b>			
At 25 March 2020	-	-	-
Acquisition of a subsidiary	(57.8)	(26.6)	(84.4)
New leases entered into	(2.9)	-	(2.9)
Cash payments	3.3	1.0	4.3
Interest charges	(1.1)	(0.9)	(2.0)
Foreign exchange	-	(0.2)	(0.2)
At 31 March 2021	(58.5)	(26.7)	(85.2)
Current lease liability	(7.0)	(3.1)	(10.1)
Non-current lease liability	(51.6)	(23.5)	(75.1)
	(58.6)	(26.6)	(85.2)

## 19. Related parties

### Accounting policy

The Group's related parties are shareholders considered to have significant influence over the Company, entities where the Group has significant influence, key management personnel and their immediate relatives.

### Compensation of key management personnel

"Key management personnel" are considered to be members of the Company's Board of Directors and the Group's Executive Committee. Key management personnel compensation is shown in the table below:

	2021 \$m
Remuneration	1.6
Amounts receivable under long-term incentive schemes	0.6
Company contributions to money purchase pension plans	0.1
Employer's social security expense	0.1
	2.4

Directors of the Company and their immediate relatives control 40.6% of the voting shares of the Company.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## Other related party transactions

### Transactions with AOS

As explained in note 13, AOS is a joint venture between OneWeb and Airbus DS Satnet, which is equity accounted. All Gen.1 satellites are manufactured by AOS. A summary of the transactions with AOS in the period from 25 March 2020 to 31 March 2021 is set out below:

	2021 \$m
Cost of satellites purchased from AOS in the period	(82.8)
Payables to AOS at the period end	(1.1)
Contractual commitments for purchases at the period end	246.5

### Outstanding share subscriptions

As explained in note 16, \$308.5 million of share subscription proceeds was outstanding at 31 March 2021.

### Transactions with Echostar Operating LLC and Qualcomm Technologies, Inc

The Company's shareholders, Echostar Operating LLC and Qualcomm Technologies, Inc. provide goods and services to the Group in the normal course of business on arm's length terms. These shareholders are not considered to hold significant influence over the Company.

### Transactions of the Company

Details of the related party transactions of the Company are provided in note 24.

## 20. Subsequent events

### Share subscriptions

Subsequent to 31 March 2021, share subscriptions have been made or announced as set out in note 16.

### Acquisition of TrustComm

Subsequent to the balance sheet date, the Company announced the planned acquisition of TrustComm from the Nox Trust. Founded in 1999, TrustComm is a provider of satellite communications with its key customers being US government agencies. This acquisition is part of the Company's strategy to commence and scale up satellite communications service to the U.S. Department of Defense, and other US government agencies, the 'Five Eyes' Alliance, NATO, United Nations and a few other US government agencies. After receipt of necessary approvals, this acquisition was completed on 20 September 2021. TrustComm has now been renamed OneWeb Technologies.

### Joint Venture in Saudi Arabia

On 22 October 2021, OneWeb entered into a shareholders' agreement with NEOM Tech and Digital Company ("NEOM") to form a joint venture for (i) servicing customers in the NEOM region, rest of Saudi Arabia and neighbouring countries in the Middle East and Africa and (ii) the design, construction and operation of ground stations. The joint venture was formed on 24 October 2021 using OneWeb's existing Saudi entity – First Tech Web Company Limited, with each shareholder making an initial shareholder contribution of \$5.0 million and subsequently each holding 50% of the share capital in the company. Together with the joint venture, a commercial distribution and services agreement with a value of \$170.0 million was entered into between OneWeb and NEOM to enable NEOM to purchase capacity from OneWeb and have the right to sell and supply such capacity in the above-mentioned geographies.

OneWeb Holdings Limited

# **Company financial statements**

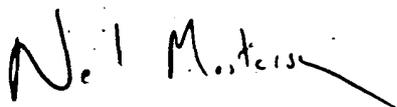
## FINANCIAL STATEMENTS

# Company balance sheet

At 31 March 2021

	Note	2021 \$m
<b>Non-current assets</b>		
Loan receivable from related party	24	582.4
Investment in subsidiary entity	25	310.9
		893.3
<b>Current assets</b>		
Receivables from related parties		1.2
Goods and services tax receivable		0.8
Share subscription receivables	16	308.5
Cash and cash equivalents		35.2
		345.7
<b>Total assets</b>		<b>1,239.0</b>
<b>Current liabilities</b>		
Accrued expenses		(4.4)
Accrued employee compensation		(0.4)
Other taxes payable		(0.1)
		(4.9)
<b>Net assets</b>		<b>1,234.1</b>
<b>Equity</b>		
Share capital	16	-
Share premium	16	1,232.5
Share-based payment reserve	16	0.6
Retained earnings	16	1.0
<b>Total equity</b>		<b>1,234.1</b>

These financial statements were approved by the Board of Directors on 29 October 2021 and were signed on its behalf by:



Neil Masterson  
Chief Executive Officer

Company registered number: 12534512

## FINANCIAL STATEMENTS

# Company statement of changes in equity

	Share capital \$m	Share premi- um \$m	Share- based payment reserve \$m	Foreign currency reserve \$m	Re- tained earnings \$m	Total equity \$m
<b>Total comprehensive income for the period</b>						
Profit for the period	-	-	-	-	1.0	1.0
Total comprehensive profit for the period	-	-	-	-	1.0	1.0
<b>Transactions with owners, recorded directly in equity</b>						
Issue of shares	-	1,232.5	-	-	-	1,232.5
Equity-settled share-based payment transactions	-	-	0.6	-	-	0.6
Total contributions by and distributions to owners	-	1,232.5	0.6	-	-	1,233.1
<b>Balance at 31 March 2021</b>	-	<b>1,232.5</b>	<b>0.6</b>	-	<b>1.0</b>	<b>1,234.1</b>

## FINANCIAL STATEMENTS

# Company cash flow statement

for the period ended 31 March 2021

	2021 \$m
<b>Cash flows from operating activities</b>	
Profit for the year	1.0
<i>Adjustments for:</i>	
Investment income	(14.2)
Equity settled share-based payment expenses	0.6
Movement in receivables from related parties	(1.2)
Movement in goods and services tax receivables	(0.8)
Movement in accrued expenses	4.4
Movement in accrued employee compensation	0.4
Movement in other taxes payable	0.1
<b>Net cash from operating activities</b>	<b>(9.7)</b>
<b>Cash flows from investing activities</b>	
Pre-acquisition funding to OWC, converted to equity on acquisition	(210.7)
Movement in loan receivable from related party	(485.9)
<b>Net cash from investing activities</b>	<b>(696.6)</b>
<b>Cash flows from financing activities</b>	
Proceeds from the issue of share capital	741.5
<b>Net cash from financing activities</b>	<b>741.5</b>
<b>Net increase in cash and cash equivalents</b>	<b>35.2</b>
Cash and cash equivalents at the start of the period	-
Net increase in cash and cash equivalents	35.2
Effect of exchange rate changes on cash held	-
<b>Cash and cash equivalents at the end of the period</b>	<b>35.2</b>

## FINANCIAL STATEMENTS

# Notes to the Company's financial statements

(forming part of the financial statements)

### 21. General information

The Company is a private company incorporated, domiciled and registered in England and Wales. The registered number is 12534512 and the registered address is West Works Building, 195 Wood Lane, London, United Kingdom, W12 7FQ.

### 22. Basis of preparation

#### 22.1 Going concern

See note 2.1.

#### 22.2 Accounting estimates and judgements

These Company financial statements were prepared in accordance with FRS 101 and present information about the Company as a separate entity and not about its group. The recognition, measurement and disclosure requirements of Adopted IFRSs have been applied, with amendments necessary in order to comply with Companies Act 2006, together with certain disclosure exemptions. The following disclosure exemptions have been taken under FRS 101:

- | The requirements of paragraphs 62, B64(d), B64(l), B64(g), B64(h), B64(j), B64(m), B64(n) (ii), B64(o)(ii), B64(p), B64(q)(ii), B66 and B67 of IFRS 3: Business Combinations;
- | The requirements of IFRS 7: Financial Instruments: Disclosures;
- | The requirements of paragraphs 91 to 99 of IFRS 13: Fair value measurements;
- | The requirements of paragraphs 134 to 136 of IAS 1: Presentation of Financial Statements;
- | The requirements of paragraph 17 and 18A of IAS 24: Related Party Disclosures; and
- | The requirements in IAS 24: Related Party Disclosures to disclose related party transactions entered into between two or more members of a group, provided that any subsidiary which is a party to the transaction is wholly owned by such a member.

Under Section 408 of the Companies Act 2006, the Company is exempt from the requirement to present its own profit or loss account.

In the preparation of Company's financial statements in conformity with FRS 101, management is required to make estimates, judgments and assumptions that affect the application of accounting policies and the reported amounts of assets, liabilities, expenses and disclosures of contingent liabilities. Estimates and judgments are continually evaluated.

These estimates and judgements are based on historical experience and other factors, including expectations of future events that may have a financial impact on the entity and are believed to be reasonable under the circumstances at the end of the financial periods presented. Revisions to accounting estimates are recognised in the period in which the estimate is revised if the revision affects only that period, or in the period of revision and future periods if the revision affects both current and future periods. Due to uncertainties inherent in making estimates, actual results could differ from those estimates.

Critical judgements are those made when applying accounting policies that could have a significant impact on the amounts recognised in the consolidated financial statements. No areas of accounting required critical judgement to be applied in the current period.

Key sources of estimation uncertainties are those assumptions where there is a significant risk that changes to these assumptions could cause a material adjustment to the carrying value of assets and liabilities within the next 12 months. No areas of accounting required significant estimates to be made in the current period.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE COMPANY'S FINANCIAL STATEMENTS

## 23. Acquisition and funding provided

The Company only has one investment, OWC, purchased on 20 November 2020.

The Company provided funding to OWC prior to the acquisition of \$220.9 million, including \$6.0 million of accrued interest. This receivable was converted into equity of OWC on completion of the acquisition. The Company received a further \$4.3 million of fees in relation to this funding raised, taken as 2% of the funding received.

On completion of the acquisition, the Company issued share capital with a subscription value of \$182.5 million to certain creditors of OWC, following which OWC owed the Company a further \$182.5 million, \$90.0 million of which was subsequently waived.

Further funding of \$485.9 million was provided by the Company to OWC subsequent to 20 November 2020, with interest of \$3.9 million earned in the period.

## 24. Loan receivable from related party

### Accounting policy

On initial recognition, the loan receivable was classified as "measured at amortised cost".

### Carrying value of loan receivable from related party

	Cash flow items \$m	Non-cash items \$m	Total \$m
<b>Amortised cost</b>			
At 25 March 2020	-	-	-
Pre-acquisition funding provided to OWC	210.7	-	210.7
Funding arrangement fees receivable from OWC prior to acquisition	-	4.3	4.3
Interest receivable from OWC prior to acquisition	-	6.0	6.0
Conversion of OWC loan to equity	(220.9)	-	(220.9)
Post-acquisition funding provided to OWC	485.9	-	485.9
Settlement of OWC creditors through subscription in Company shares	-	92.5	92.5
Interest receivable from OWC post acquisition	-	3.9	3.9
<b>At 31 March 2021</b>	<b>475.7</b>	<b>106.7</b>	<b>582.4</b>

Further details are provided in note 23.

## 25. Investment in subsidiary entity

### Accounting policy

Investments in subsidiaries are carried at cost.

### Carrying value of investment in subsidiary entity

	\$m
<b>Cost</b>	
At 25 March 2020	-
Conversion of OWC loan to equity	220.9
Waiver of loans owed by OWC	90.0
<b>At 31 March 2021</b>	<b>310.9</b>

Further details are provided in note 23.

# FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE COMPANY'S FINANCIAL STATEMENTS

## 26. Capital, reserves and shareholder funding

See note 16.

## 27. Related party transactions

See note 19.

## 28. Ultimate controlling party

There is no single ultimate controlling party. Details of the Company's shareholders and their rights are provided in note 16.

## 29. Subsequent events

See note 20.

## 30. Subsidiaries and affiliates

The UK subsidiaries annotated with an "\*" from the following list of subsidiaries of the Company are exempt from the Companies Act 2006 requirements relating to the audit of their individual accounts by virtue of Section 479A of the Companies Act 2006 as this company has guaranteed the subsidiary companies under Section 479C of the Companies Act 2006:

Name	Principal activity	Registered Agent Address	Country of incorporation	Share holding 31 March 2021 (%age)
OneWeb Communications Ltd	Holding Company / Borrowing Company	WestWorks Building, 195 Wood Lane, London United Kingdom, W12 7FQ	United Kingdom	100
WorldVu Development LLC	Operating Company	701 S. Carson St., Suite 200, Carson City, NV 89701, United States	United States	100
1021823 B.C. Ltd	Operating Company	Crease Harman LLP, 800-1070 Douglas Street, Victoria, BC, V8W 2C4	Canada	100
Network Access Associates Ltd *	Operating Company	WestWorks Building, 195 Wood Lane, London United Kingdom, W12 7FQ	United Kingdom	100
OneWeb Ltd	Holding Company	SANNE, IFC 5, St. Helier, JE1 1ST, Jersey	Jersey	100
OneWeb Ltd (Malta)	Operating Company	SmartCity Malta, SCM 01, TMF Group (Malta) 401, Ricasoli, Kalkara, SCM 1001, Malta	Malta	100
OneWeb Network Access Holdings Ltd. (UK) *	Holding Company	WestWorks Building, 195 Wood Lane, London United Kingdom, W12 7FQ	United Kingdom	100
OneWeb Holdings LLC	Holding Company	50 Main Street, Suite 1000, White Plains, NY 10606, USA	United States	100
WorldVu JV Holdings LLC	Holding Company	c/o Business Filings Incorporated, 108 West 13th St, Wilmington DE 19801, United States	United States	100

## FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE COMPANY'S FINANCIAL STATEMENTS

Airbus OneWeb Satellites LLC <sup>1</sup>	Satellite Design and Development	CT Corporation System, 1200 South Pine Island Road, Plantation, FL 33324	United States	100
Airbus OneWeb Satellites North America LLC <sup>2</sup>	Satellite Design and Development	Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801	United States	50
Airbus OneWeb Satellites SAS <sup>2</sup>	Satellite Design and Development	B612, 3 rue Tarfaya, 31400 TOULOUSE, France	France	100
Airbus OneWeb Satellites Florida LLC <sup>2</sup>	Satellite Design and Development	CT Corporation System, 1200 South Pine Island Road, Plantation, Florida 33324	United States	50
OneWeb Communications S.a.r.l	Holding Company	51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg	Luxembourg	100
OneWeb Asia PTE. Ltd.	Operating Company	1 Marina Boulevard #28-00, Singapore, 018989, Singapore	Singapore	100
OneWeb S.r.l.	Operating Company	Corso Vercelli 40, 20145, Milan, Italy	Italy	100
OneWeb Norway AS	Operating Company	Postboks 2334, 3003 Drammen, Norway	Norway	100
OneWeb S.A	Operating Company	Tucumán 1, Piso 4, Buenos Aires, C1049AAA, Argentina	Argentina	100
First Tech Web Company Limited	Operating Company	28th Floor Kingdom Tower, Olaya Road, P.O. Box: 230 888, Riyadh, 11321, Saudi Arabia	Saudi Arabia	100
WorldVu, Unipessoal Lda	Operating Company	Rua Latino Coelho, n.º 13, 13-A, 13-B, 3.º andar, freguesia de Avenidas Novas, 1050-132 Lisboa, Portugal	Portugal	100
OneWeb ApS	Operating Company	c/o Deloitte, Imaneq 33, 6 - 7 floor, Postbox 20 Nuuk, 3900, Greenland	Greenland	100
WorldVu, Australia Pty Ltd	Operating Company	TMF Corporate Services (AUST) PTY LTD, Level 16, 201 Elizabeth Street, Sydney NSW 2000, Australia	Australia	100
OneWeb G.K.	Operating Company	c/o DLA Piper Tokyo Partnership, Meiji Seimei Kan 7F, 1-1, Marunouchi 2-chome, Chiyoda-ku Tokyo, Japan	Japan	100

## FINANCIAL STATEMENTS | NOTES TO THE COMPANY'S FINANCIAL STATEMENTS

OneWeb Capacidade Satelital Ltda	Operating Company	Avenida Nove de Julho, 3228, sala 604, Ed. First Office Flat, Jardim Paulista, City of São Paulo, State of São Paulo, 01406-000, Brazil	Brazil	100
WorldVu Satellites Limited	Holding Company	IFC 5, St. Heiler, JE 1 1st, Jersey	Jersey, Channel Islands	100
WorldVu Mexico S.de R.L. de C.V	Operating Company	Peten 27 St. 301, Piedad Narvarte, Mexico City 03000, Mexico	Mexico	100
OneWeb Chile SpA	Operating Company	Luz 2959-22, Las Condes, Santiago, Chile	Chile	100
OneWeb Senegal SARL	Operating Company	Immeuble Lat Dior en face grande mosque de Dakar, Dakar, 3E ÉTAGE, Senegal	Senegal	100
OneWeb Costa Rica Limitada	Operating Company	c/o Zurcher Odio & Raven, Plaza Roble Corporate Center, Los Balcones Building, fourth floor, San José, Costa Rica	Costa Rica	100
WorldVu South Africa (Pty) Ltd.	Operating Company	Central Office Park No 4., 257 Jean Avenue Centurion, Gauteng, 0157 South Africa	South Africa	100
One Web Angola – Servicos de Telecomunicacoes (SU), LDA	Operating Company	Edificio Kilamba, 20º andar Avenida 4 de Fevereiro Marginal de Luanda, Angola	Angola	100

Unless otherwise noted below, the Group's equity interest represents the voting interests of the Group in the respective subsidiary or affiliate.

<sup>1</sup> Ownership is through WorldVu JV Holdings LLC. The Group owns 50% of the equity of Airbus OneWeb Satellites LLC.

<sup>2</sup> The equity interest represents the Group's ownership percentage. Entity is wholly owned by Airbus OneWeb Satellites LLC, of which the Group owns a 50% equity interest.

# FINANCIAL STATEMENTS

## Definitions

**Adopted IFRSs:** International Financial Reporting Standards in conformity with the requirements of the Companies Act 2006

**AOS:** Airbus OneWeb Satellites LLC

**BEIS:** United Kingdom Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy

**BEV:** Business Enterprise Value

**BGL:** Bharti Global Limited

**Company:** OneWeb Holdings Limited

**CGU:** The smallest group of assets that generates cash inflows from continuing use that are largely independent of the cash inflows of other assets or groups of assets

**ESOP:** Employee Share Option Plan

**FRS 101:** FRS 101: Reduced Disclosure Framework

**GEN 1:** The first generation of OneWeb satellites

**GNOG:** Ground Network Operating Centre

**Group:** OneWeb Holdings Limited together with its subsidiaries

**IFRSs:** International Financial Reporting Standards

**IOT:** The internet of things

**ITU:** International Telecommunications Union

**LEO:** Low-earth orbit

**OneWeb:** OneWeb Holdings Limited together with its subsidiaries

**OWC:** OneWeb Communications Limited

**OWG:** OneWeb Global Limited

**Period ended 31 March 2021:** The period from incorporation on 25 March 2020 to 31 March 2021

**PNT:** Positioning, Navigation and Timing

**PSA:** Plan Support Agreement

**SOC:** Satellite Operating Centre

**TrustComm:** TrustComm Inc.

**TT & C:** Telemetry Tracking and Control Centre

**UT:** User Terminal

*La présente section est une traduction en français des comptes annuels de OneWeb Holdings Limited pour l'exercice clôturé le 31 mars 2021 émis en langue anglaise. Elle n'est fournie qu'à des fins de commodité pour les lecteurs français.*

## Rapport de l'auditeur indépendant aux membres de OneWeb Holdings Limited

### Avis

Nous avons audité les États financiers de OneWeb Holdings Limited (« la société ») pour la période terminée le 31 mars 2021, qui comprennent le bilan consolidé, l'état consolidé des comptes de résultats et autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres, l'état consolidé des flux de trésorerie, le bilan de la société, la déclaration de la société sur l'évolution des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie de la société et notes connexes, y compris les conventions comptables de la note 2.

À notre avis :

... Les États financiers confèrent une présentation juste et précise de la situation des affaires du groupe et de la société au 31 décembre 2020, ainsi que les pertes du groupe et des flux de trésorerie du groupe pour l'exercice clos à cette date ;

| les États financiers du Groupe ont été correctement préparés conformément aux normes comptables internationales, conformément aux exigences de la loi sur les sociétés de 2006 ;

| les États financiers de la société mère ont été correctement préparés conformément aux normes comptables britanniques, y compris le cadre de divulgation réduit FRS 101 ; et

| Les États financiers ont été préparés conformément aux exigences de la Loi sur les sociétés de 2006.

### Fondement de notre opinion

Nous avons réalisé notre audit conformément aux normes internationales d'audit (Royaume-Uni) (« ISA (Royaume-Uni) ») et à la législation en vigueur. Nos responsabilités sont décrites ci-dessous. Nous avons respecté nos responsabilités

éthiques en toute indépendance du groupe, conformément aux exigences éthiques du Royaume-Uni, y compris la norme d'éthique de la FRC. Nous estimons que les preuves de contrôle que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

### Continuité de l'activité

Les administrateurs ont préparé les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation car ils n'ont pas l'intention de liquider le groupe ou la société ou de mettre fin à ses opérations, et parce qu'ils ont conclu que la situation financière du groupe signifie que ceci est réaliste. Ils ont également conclu qu'il n'existe pas d'incertitude matérielle pouvant porter un doute significatif sur sa capacité à poursuivre ses activités en continuité de l'exploitation pendant au moins un an à compter de la date d'accord de ces états financiers (« la période de continuité de l'exploitation »).

Dans notre évaluation des conclusions des administrateurs, nous avons tenu compte des risques inhérents au modèle économique du groupe et analysé la façon dont ces risques pourraient affecter et ses ressources financières ou sa capacité à poursuivre ses opérations pendant la période de continuité de l'exploitation.

Nos conclusions reposant sur ces travaux :

Nous considérons que l'utilisation d'une comptabilité de continuité de l'exploitation par les administrateurs pour la préparation de ces états financiers est appropriée.

Nous n'avons pas identifié et acceptons l'évaluation des administrateurs indiquant qu'il n'existe pas d'incertitude matérielle relative à des événements ou à des situations qui, à titre collectif ou individuel, pourrait créer un doute significatif sur la capacité de la société à poursuivre en continuité de l'exploitation pendant la période de continuité de l'exploitation.

Néanmoins, comme nous ne pouvons pas prédire les événements ou les situations futures et que les événements ultérieurs pourraient provoquer des éléments incohérents avec les opinions raisonnables pour l'instant, les conclusions ci-dessus ne sont pas une garantie que le groupe ou la société pourront poursuivre leur activité en continuité de l'exploitation.

## **Fraude et violation des lois et des règlements – capacité à détecter à identifier et répondre aux risques de fausse déclaration importante due à la fraude**

Pour identifier les risques de fausse déclaration importants en raison de la fraude (« risques de fraude »), nous avons évalué des événements ou des situations pouvant indiquer une incitation ou une pression à commettre une fraude ou à fournir une possibilité de commettre une fraude. Nos procédures d'évaluation des risques ont compris :

- | Enquête auprès des directeurs, du comité d'audit et une inspection de la documentation des politiques concernant les politiques et procédures de haut niveau du Groupe pour prévenir et détecter les fraudes, ainsi que les canaux de « signalement » du Groupe et savoir s'ils ont connaissance d'une fraude réelle, suspectée ou présumée.

- | Lecture du compte rendu du comité de vérification et de gestion des risques.

- | Utilisation de procédures analytiques pour identifier toute relation inhabituelle ou inattendue.

Nous avons communiqué les risques de fraude identifiés à l'ensemble de l'équipe d'audit et nous sommes restés attentifs à tout signe de fraude tout au long de l'audit. Il s'agissait notamment des communications émanant du groupe à l'intégralité des équipes d'audit à propos de risques de fraude identifiés au niveau du groupe et une demande

à l'intégralité de l'équipe d'audit de signaler à l'équipe d'audit du Groupe tout cas de fraude susceptible d'entraîner une déclaration erronée importante au sein du groupe.

Conformément aux normes d'audit et en tenant compte de la capacité de manipulation

Les dossiers comptables par la direction, les révisions récentes des directives et notre connaissance globale de l'environnement de contrôle, nous réalisons des procédures pour traiter le risque de contournement des contrôles par la direction, en particulier le risque que la direction du Groupe et des composants de la direction soit en mesure de faire des écritures comptables inappropriées. Dans le cadre de cet audit, nous ne pensons pas qu'il existe un risque de fraude lié à la déclaration des produits, car le Groupe est en phase de développement et n'a aucun revenu externe pour la période échue le 31 mars 2021.

Par conséquent, le risque de fraude dans la comptabilisation des recettes a été réfuté.

Nous n'avons identifié aucun risque de fraude supplémentaire.

Nous avons effectué des procédures d'audit relatives au risque de fraude, notamment :

- | Identification des entrées de journal et autres ajustements pour tester toutes les composantes de la portée en fonction des critères de risque et comparer les entrées identifiées à la documentation justificative. Parmi ces éléments, on compte ceux présentés par la haute direction des finances, ceux présentés et approuvés par le même utilisateur, ceux publiés sur des comptes inhabituels ou rarement utilisés, ceux contenant des mots-clés à risque élevé.

- | Evaluation de l'objectif commercial des transactions inhabituelles importantes.

- | Evaluation des estimations comptables significatives à la recherche d'erreurs d'interprétation

Identifier et répondre aux risques de fausse déclaration importante en raison de la non-conformité aux lois et réglementations

Nous avons identifié des domaines de lois et de règlements qui pourraient raisonnablement avoir un effet important sur les États financiers grâce à notre expérience commerciale générale et sectorielle et de par les discussions avec les administrateurs et d'autres gestionnaires (comme l'exigent les normes d'audit), et l'inspection de la correspondance réglementaire et juridique du Groupe et avons discuté avec les administrateurs et autres gestionnaires des politiques et procédures relatives au respect des lois et règlements.

Dans la mesure où le Groupe est réglementé, notre évaluation des risques implique de mieux comprendre l'environnement de contrôle, y compris les procédures mises en place par la personne morale pour se conformer aux exigences réglementaires.

Nous avons communiqué et identifié les lois et les réglementations à l'échelle de notre équipe d'audit et sommes restés attentifs à tout signe de fraude tout au long de l'audit. Il s'agit notamment de la communication du groupe à l'intégralité des équipes d'audit à propos des lois et des réglementations pertinentes identifiées au niveau du groupe et une demande à l'intégralité du groupe d'audit de signaler à l'équipe du groupe toute situation de non-respect des lois et réglementations susceptibles de donner lieu à une fausse déclaration matérielle au niveau du groupe.

L'effet potentiel de ces lois et règlements sur les États financiers varie considérablement.

www.oneweb.ne

Tout d'abord, le Groupe est soumis aux lois et réglementations qui affectent directement les États financiers, y compris la législation relative à la déclaration financière (y compris la législation relative aux sociétés liées), la législation relative aux retraites et la législation fiscale, et nous avons évalué la mesure du respect de ces lois et règlements dans le cadre de nos procédures sur les éléments des états financiers connexes.

Deuxièmement, le Groupe est soumis à de nombreuses autres lois et réglementations dans le cadre desquelles les conséquences du non-respect peuvent avoir un effet important sur les montants ou les informations à fournir dans les États financiers, par exemple par l'imposition d'amendes ou de litiges ou la perte de la licence d'exploitation du Groupe. Nous avons identifié les domaines suivants comme les plus susceptibles d'avoir un tel effet : octroi de licences de droits de spectre, santé et sécurité, lutte contre la corruption, droit du travail,

la législation sur la protection de l'environnement, la loi sur les pratiques de corruption des agents étrangers, la législation sur la concurrence, le capital réglementaire et la liquidité et certains aspects de la législation des sociétés reconnaissant la nature financière et réglementée des activités du Groupe et sa forme juridique.

. Les normes d'audit limitent les procédures de vérification requises pour identifier le non-respect de ces lois et règlements demandées auprès administrateurs et autres gestionnaires et à l'inspection de la correspondance réglementaire et juridique, le cas échéant. Par conséquent, si une violation de la réglementation opérationnelle ne nous est pas divulguée ou évidente dans la correspondance pertinente, un audit ne peut cette violation.

Contexte de la capacité de l'audit à détecter les fraudes ou les infractions à la loi ou à la réglementation

En raison des limites inhérentes à un audit, il existe un risque inévitable que nous n'ayons pas détecté certaines fausses déclarations importantes dans les états financiers, même si nous avons correctement planifié et effectué notre vérification conformément aux normes d'audit. Par exemple,

plus tout non-respect des lois et des règlements supprimés dû aux événements et aux transactions figure dans les États financiers, plus les procédures intrinsèquement limitées requises par les normes de vérification sont susceptibles de l'identifier.

En outre, comme pour tout audit, le risque de non-détection de fraude était plus élevé, car il peut s'agir de collusion, de falsification, d'omissions intentionnelles de fausses déclarations ou de contournement des procédures et des contrôles. Nos procédures d'audit sont conçues pour détecter des fausses déclarations matérielles. Nous ne sommes pas responsables de prévenir tout manquement ou fraude et nous ne sommes pas en mesure de détecter tous les manquements à toutes les lois et réglementations.

#### Rapport stratégique et rapport des administrateurs

Les administrateurs sont responsables de la déclaration stratégique et du rapport des administrateurs. Selon nous les états financiers ne couvrent pas ces rapports et nous n'avons pas d'opinion d'audit à ce sujet.

Notre responsabilité est de lire le rapport stratégique et le rapport des administrateurs et ce faisant, de considérer si, sur la base de nos travaux de contrôle des états financiers, les informations y figurant comportent de fausses déclarations matérielles ou incohérentes avec les états financiers ou notre connaissance d'audit reposant uniquement sur ces travaux.

Nous n'avons pas identifié de fausses déclarations matérielles dans le rapport stratégique ou le rapport des administrateurs

Selon nous, les informations figurant dans ces rapports est cohérente avec ces états financiers et selon nous, ces rapports ont été préparés dans le respect de la Loi sur les sociétés de 2006 (*Companies Act 2006*).

#### Eléments à propos desquelles nous sommes tenus de déclarer par exception

Au titre de la loi sur les sociétés de 2006 (*Companies Act 2006*), nous sommes tenus de procéder à une déclaration, si, à notre avis :

La société n'a pas conservé de dossiers comptables appropriés ou des enregistrements adéquats pour notre audit n'ont pas été reçus des succursales non visitées par nos soins, ou les déclarations financières de la société mère ne sont pas en accord avec les livres comptables et les documents fournis, ou certaines divulgations de la rémunération des administrateurs exigées par la loi ne sont pas effectuées ou si nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications demandées pour notre audit.

Nous n'avons rien à déclarer à cet égard.

Responsabilités des administrateurs

Comme expliqué plus en détail dans leur déclaration figurant à la page 26 du présent rapport, les administrateurs sont responsables de : la préparation des États financiers et d'être convaincus qu'ils donnent une vision juste et précise ; le contrôle interne qu'ils déterminent est nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'erreurs de déclaration importantes, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur ; évaluer la capacité du groupe et de la société mère à poursuivre en continuité des activités, en divulguant, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation ; et en utilisant la base de la comptabilité de continuité de l'exploitation à moins qu'ils aient l'intention de liquider le groupe ou la société mère ou de cesser les opérations, ou n'ont pas d'autre alternative réaliste.

Responsabilité de l'auditeur

Notre objectif est d'obtenir une certitude raisonnable sur la question de savoir si les États financiers dans leur ensemble sont exempts de fausses déclarations importantes, qu'elles émanent d'une fraude ou d'une erreur et de publier un rapport des auditeurs comprenant notre opinion. Une certitude raisonnable correspond à un niveau élevé de certitude, mais ne peut garantir qu'un audit effectué conformément aux ISA (Royaume-Uni) est toujours capable de détecter une fausse déclaration matérielle lorsqu'elle existe.

Les fausses déclarations résultent de fraude ou d'erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, elles peuvent raisonnablement influencer la prise de décisions économiques par des utilisateurs sur la base des États financiers.

Une description plus précise de nos responsabilités figure sur le site Web de la FRC à l'adresse [www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities](http://www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities)

Le but de nos travaux d'audit et l'entité face à laquelle nous sommes responsables

Le présent rapport est présenté uniquement aux membres de la société, en qualité d'organe, conformément au chapitre 3 de la partie 16 de la Loi sur les sociétés de 2006. Nos travaux d'audit ont été entrepris afin que nous puissions faire état aux membres de la société des questions que nous sommes tenus de mentionner dans un rapport d'audit et à aucune autre fin. Dans toute la mesure la plus large autorisée par la loi, nous n'acceptons pas et n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que l'entreprise et les membres de l'entreprise, en tant qu'organe, pour notre travail d'audit, pour ce rapport ou pour les opinions que nous avons formulées.



Lynton Richmond (auditeur statutaire senior) pour et au nom de KPMG LLP, Auditeur statutaire  
Commissaires aux comptes 15 Canada Square Londres  
E14 5GL

Le 3 novembre 2021

## État consolidé des résultats et autres éléments du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Remarque	2021 M USD
<b>Chiffre d'affaires (revenue)</b>		-
Autres produits opérationnels ( <i>other operating income</i> )		0,2
Charges opérationnelles ( <i>operating expenses</i> )	4	(58,5)
Quote-part de résultat des coentreprises ( <i>share of results of joint venture</i> )	13	-
<b>Résultat opérationnel (operating loss)</b>		(58,3)
Gain sur la transaction effectuée dans des conditions favorables ( <i>gain on bargain purchase</i> )	3	430,4
Coûts de transaction d'acquisition ( <i>acquisition transaction costs</i> )	3	(8,8)
Produits de placement ( <i>investment income</i> )	9	10,3
Charges financières ( <i>finance costs</i> )	9	(2,9)
<b>Bénéfice avant impôt (profit before tax)</b>		370,7
Fiscalité ( <i>Taxation</i> )	10	(0,2)
<b>Bénéfices pour la période (profit for the period)</b>		<b>370,5</b>
<b>Autre revenu global (other comprehensive income)</b>		
Éléments qui sont ou qui peuvent être reclassés par la suite en profit ou en perte ( <i>Items that are or may be reclassified subsequently to profit or loss</i> )		0,3
Les différences de change sur la conversion des opérations étrangères ( <i>exchange differences on translating foreign operations</i> )		
<b>Autres revenus globaux pour la période, nets d'impôt sur le revenu (other comprehensive income for the period, net of income tax)</b>		0,3
<b>Total des bénéfices globaux pour l'exercice (total comprehensive profit for the period)</b>		<b>370,8</b>

Neil Masterson

Directeur général

Numéro d'immatriculation de la société 12534512

## ÉTATS FINANCIERS

## Bilan consolidé

Au 31 mars 2021

<b>Actifs à long terme (non-current asset)</b>		
Propriété, usine et équipement ( <i>property, plant and equipment</i> )	11	1 273,2
Actifs au titre du droit d'utilisation ( <i>right of use lease assets</i> )	18	34,7
Immobilisations incorporelles ( <i>intangible assets</i> )	12	254,0
Emprunts obligataires et dépôts ( <i>bonds and deposits</i> )		14,2
Autres créances non courantes ( <i>other non-current receivables</i> )		2,2
Investissement dans la coentreprise ( <i>investment in joint venture</i> )	13	8,7
		1 587,0
<b>Actifs courants (current assets)</b>		
Actif d'impôt sur les sociétés exigible ( <i>corporation tax receivable</i> )		2,2
Charges constatées d'avance ( <i>prepaid expenses</i> )		5,0
Taxe sur les biens et services à recevoir ( <i>goods and services tax receivable</i> )		1,9
Créances au titre de la souscription d'actions ( <i>share subscription receivables</i> )	16	308,5
Autres créances courantes ( <i>other current receivables</i> )		6,2
Trésorerie et équivalents trésorerie ( <i>cash and cash equivalents</i> )		44,0
		367,8
<b>Total de l'actif (total assets)</b>		<b>1 954,8</b>
<b>Passifs courants (current liabilities)</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>Trade payables</i> )		(122,1)
Dettes envers les parties liées ( <i>Payables to related parties</i> )	19	(1,1)
Charges à payer ( <i>Accrued expenses</i> )		(42,9)
Salaires à payer ( <i>Accrued</i> )		(5,1)
Actif d'impôt sur les sociétés exigible		(0,2)
Autres impôts à payer ( <i>Other tax payables</i> )		(0,7)
Provisions	15	(38,6)
Passifs au titre des contrats de location ( <i>Lease liabilities</i> )	18	(10,1)
<b>Passifs non-courants (Non-current liabilities)</b>		
Provisions ( <i>Provisions</i> )	15	(7,9)
Passifs au titre des contrats de location ( <i>Lease liabilities</i> )	18	(75,1)
Passifs d'impôts différés ( <i>Deferred tax liabilities</i> )	10	(47,1)
		(130,1)
<b>Total du passif (Total liabilities)</b>		<b>(350,9)</b>
<b>Actifs nets (Net assets)</b>		<b>1 603,9</b>
<b>Capitaux propres (Equity)</b>		
Capital social ( <i>Share capital</i> )	16	-
Primes d'émission d'action ( <i>Share premium</i> )	16	1 232,5
Réserve liée aux paiements fondés sur des actions ( <i>Shared based payment reserve</i> )	16	0,6
Réserve de conversion ( <i>Foreign currency reserve</i> )	16	0,3
Résultat non distribué ( <i>Retained earnings</i> )	16	370,5
<b>Total des capitaux propres (Total equity)</b>		<b>1 603,9</b>

www.oneweb.ne

www.oneweb.ne

Ces États financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 29 octobre 2021 et ont été signés en son nom par :

## État consolidé des changements des capitaux propres

	Capital social (Share capital) M USD	Primes d'émission (share premium) M USD	Réserve liée aux paiements fondés sur des actions (shared based payment reserve) M USD	Réserve de conversion (Foreign currency reserve) étrangères M USD	Résultat non distribué (retained earnings) M USD	Total des capitaux propres (Total equity) M USD
<b>Total des recettes globales pour l'exercice (total comprehensive income for the period)</b>						
Bénéfices pour la période (profit for the period)	-	-	-	-	370,5	370,5
Différences de change sur les opérations à l'étranger, nettes d'impôts (exchange differences on foreign operations, net of tax)	-	-	-	0,3	-	0,3
Total des recettes globales pour l'exercice (Total comprehensive income for the period)	-	-	-	0,3	370,5	370,8
<b>Transactions avec les propriétaires, enregistrées directement dans les capitaux propres (Transaction with owners, recorded directly in equity)</b>						
Émission d'actions (Issue of shares)	-	1 232,5	0,6	-	-	1 232,5
Transaction de paiement d'actions réglées à l'aide de capitaux propres (Equity-settled share-based payment transactions)	-	-	-	-	-	0,6
Total des contributions et des distributions aux propriétaires (Total contributions by and distribution to owners)	-	1 232,5	0,6	-	-	1 233,1
<b>Bilan au 31 mars 2021 (Balance at 31 March 2021)</b>	-	<b>1 232,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>370,5</b>	<b>1 603,9</b>

## ÉTATS FINANCIERS

## État des flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	2021 M USD
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation (cash flow from operating activities)</b>	
Bénéfices pour la période (Profit for the period)	370,5
Ajustements pour (adjustments for) :	
Dépréciation et amortissement (depreciation and amortisation)	2,6
Radiation de propriété, d'usine et d'équipement (Write-off of property, plant and equipment)	4,7
Pertes de conversion de devises (Foreign exchange loss)	(0,4)
Gain sur la transaction effectuée dans des conditions favorables (Gain on bargain purchase)	(430,4)
Produits de placement (Income investment)	(10,3)
Frais financiers (Finance expense)	2,9
Frais de paiement sur des actions réglés à l'aide de capitaux propres (Equity settled share-based payment expenses)	0,6
Fiscalité (Taxation)	0,2
Mouvement des dépôts (Movement in deposits)	(6,8)
Mouvements des autres créances non courantes (Movement in other non-current receivables)	6,3
Mouvements des taxes à recevoir (Movement in tax receivable)	2,7
Mouvements des taxes sur les produits et services à recevoir (Movement in goods and services tax receivables)	(1,7)
Mouvements des autres créances courantes (Movement in other current receivables)	(3,7)
Mouvement des comptes fournisseurs (Movement in trade payables)	(199,7)
Mouvements des comptes créditeurs à des parties liées (Movement in payables to related parties)	(1,2)
Mouvement des charges à payer (Movement in accrued expenses)	16,2
Mouvement des rémunérations courues des employés (Movement in accrued employee compensation)	0,4
Mouvements des autres taxes à payer (Movement in other taxes payable)	(2,5)
Mouvement des provisions courantes (Movement in provisions current)	(2,3)
Mouvement des provisions non courantes (Movement in provisions non-current)	(15,3)
<b>Trésorerie nette générée par les activités d'exploitation (Net cash from operating activities)</b>	<b>(267,2)</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement (Cash flows from investing activities)</b>	
Intérêts reçus (Interest received)	-
Acquisition d'une filiale (voir note 3) (Acquisition of a subsidiary) (see note 3)	(43,6)
Financement avant acquisition à OWC, converti en capitaux propres à l'acquisition (Pre-acquisition funding to OWC, converted to equity on acquisition)	(210,7)
Actifs capitalisés en construction (Capitalised assets under construction)	(171,4)
Acquisition d'autres actifs incorporels (Acquisition of other intangible assets)	(0,3)
<b>Trésorerie nette générée par les activités de placement (Net cash from investing activities)</b>	<b>(426,0)</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de placement (Cash flows from financing activities)</b>	
Produit de l'émission du capital social (Proceeds from the issue of share capital)	741,5
Paiements de location-acquisition (Capital lease payments)	(4,3)
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement (Net cash from financing activities)</b>	<b>737,2</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (Net increase in cash and cash equivalents)</b>	<b>44,0</b>
Effet des fluctuations des taux de change sur les liquidités détenues (Effect of exchange rate)	-

fluctuations on cash held)

**Espèces et équivalents espèces au 31 mars (Cash and cash equivalents at 31 March)**

**44,0**

## Etats financiers

Notes des Etats financiers consolidés (faisant partie intégrante des états financiers)

### 1) Informations générales

La Société est une société privée constituée en société, domiciliée et enregistrée en Angleterre et au pays de Galles. Elle est enregistrée sous le numéro 12534512 et son siège social est sis West Works Building, 195 Wood Lane, London, Royaume-Uni, W12 7FQ.

### 2) Base de préparation

#### 2.1 Continuité de l'exploitation

Pour déterminer la base appropriée de préparation des États financiers pour la période terminée le 31 mars 2021, les administrateurs sont tenus d'examiner si la Société peut démontrer une continuité d'exploitation, c'est-à-dire si la société est en mesure de respecter ses dettes à mesure qu'elles sont échues échéance sur une période d'au moins 12 mois à compter de la date d'approbation de ces états financiers. Pour en être certain, il n'est nécessaire d'attester l'existence un financement suffisant disponible et engagé pour permettre au Groupe, en temps voulu, de générer des revenus et de la trésorerie sur une base continue.

Les administrateurs ont examiné s'il est approprié d'adopter la base de la continuité d'exploitation, en procédant à une évaluation des prévisions financières du Groupe pour une période d'au moins 12 mois à compter de la date d'approbation de ces États financiers. On a tenu compte de la position de financement et des coûts prévus pour réussir le lancement commercial, ainsi que de la performance opérationnelle attendue de la constellation de satellites et du réseau terrestre au moment de son entrée en service.

Le 1er juillet 2020, la Société a conclu un accord d'achat vente (« PSA ») avec OWG et ses filiales afin de définir les étapes de l'achat d'OWC et de ses filiales. OWG et certaines de ses filiales avaient déposé ses demandes de redressement volontaires en vertu des dispositions du chapitre 11 du processus de protection des faillites des États-Unis en mars 2020. OWC représente la partie commerciale de OneWeb, située sous OWG dans la structure organisationnelle de l'entreprise. Le PSA a été autorisé par Le tribunal américain des faillites du district sud de New York le 13 juillet 2020.

À l'époque, les actionnaires de la Société étaient BGL et BEIS. Au titre du PSA, les actionnaires se sont engagés à financer 1,0 milliard USD d'immobilisations et 1,3 milliard USD supplémentaires devraient être nécessaires pour déployer la constellation de satellites OneWeb complète.

Entre juillet et octobre 2020, OWG a entamé des négociations avec les créanciers afin de régler les problèmes en suspens relatifs aux réclamations et aux requêtes contentieuses qui ont abouti à la confirmation d'un Troisième plan de réorganisation au titre de la loi Chapitre 11 conjoint modifié au tribunal des faillites américain le 2 octobre 2020. De plus, OWG a cherché à remplir les conditions de réalisation des transactions envisagées en vertu du PSA, y compris l'obtention de plusieurs approbations réglementaires. Une fois toutes ces conditions réunies, le 20 novembre 2020, le tribunal de faillite a rendu une ordonnance avec un décret définitif autorisant la Société de terminer l'achat du groupe OneWeb nouvellement réorganisé, composé d'OWC et de ses filiales qui ont été libérés de tout endettement antérieur.

Les activités de collecte de fonds se sont poursuivies en 2021 suite au succès de la faillite d'OneWeb, des représentants du Groupe ont rencontré divers investisseurs potentiels. Des engagements de financement par capitaux propres de 2,7 milliards USD (dont 1,0 milliard USD ci-dessus) ont été obtenus, ce qui a considérablement solidifié la situation financière du Groupe.

Engagement initial de BGL ( <i>Initial commitment from BGL</i> )	500
Engagement de BEIS ( <i>Commitment from BEIS</i> )	500
Financement reçu d'Echostar Operating LLC en janvier 2021 ( <i>Funding received from Echostar Operating LLC in January 2021</i> )	50
<b>Engagements de capitaux propres au 31 mars 2021 (<i>Equity commitments at 31 March 2021</i>)</b>	<b>1 050</b>
Financement reçu de SoftBank Group Corp en avril 2021 ( <i>Funding received from SoftBank Group Corp in April 2021</i> )	229
Financement reçu d'Eutelsat Communications S.A. en septembre 2021 ( <i>Funding received from Eutelsat Communications S.A. in September 2021</i> )	550
Engagement supplémentaire de BGL, en vertu d'une option d'achat ( <i>Additional commitment from BGL, pursuant to a call option</i> )	350
<b>Engagements de financement/reçus à la date de signature de ces États financiers (<i>Funding commitments/received at the date of signing these financial statements</i>)</b>	<b>2 179</b>
Engagement supplémentaire d'Eutelsat Communications SA, en vertu d'une option d'achat ( <i>Additional commitment from Eutelsat Communications SA, pursuant to a call option</i> )	150
Financement engagé de Hanwha Systems Co., Ltd, sous réserve de l'approbation réglementaire ( <i>Committed funding from Hanwha Systems Co., Ltd, subject to regulatory approval</i> )	300
<b>Financement total estimé (<i>Total estimated funding</i>)</b>	<b>2 629</b>

Par rapport au financement total estimé ci-dessus de 2 629,0 millions USD, à la date de signature des états financiers, 1 800,0 millions USD ont été versés par les investisseurs. Les recettes de financement au 31 mars 2021 et à la date d'approbation de ces États financiers excluent 92,5 millions USD de produits reçus pour les souscriptions d'actions le 20 novembre 2020, qui se rapportait aux montants payés par la Société à OWC, qui à leur tour ont été utilisés pour régler les créanciers restants d'OWC.

Un certain nombre de satellites et de stations au sol sont déjà opérationnels, ce qui permettra à l'entreprise de commencer ses opérations au nord de la couverture de 50° de latitude au cours du dernier trimestre civil de 2021. Un certain nombre de lancements supplémentaires sont prévus en 2022 pour atteindre une couverture mondiale complète d'ici la fin de l'année civile 2022. Le réseau devrait être achevé en 2023 et la commercialisation et la monétisation du réseau satellite généreront des flux de trésorerie nécessaires pour financer toute immobilisation résiduelle. Si ces plans sont couronnés de succès, les Administrateurs estiment qu'il existera suffisamment de liquidités pour financer les coûts anticipés de la première génération de la constellation de satellites de OneWeb et permettre à l'entreprise de passer en positif s'agissant des liquidités.

Un plan d'affaires a été préparé, couvrant une période allant jusqu'au troisième trimestre civil de 2023 et montre que, dans un scénario de baisse grave, mais plausible, l'entreprise peut continuer à fonctionner et à s'acquitter de ses dettes si la réception des financements respectait les indications susmentionnées. Le plan d'affaire présente un financement disponible et engagé suffisant pour permettre au groupe de générer des recettes en temps voulu et être positif en termes de trésorerie à titre constant.

Cependant les Administrateurs confirment l'existence d'incertitudes relatives au plan d'affaires, notamment :

- La question de savoir si les financements engagés sont suffisants pour couvrir toute augmentation imprévue des coûts de déploiement de la constellation de satellites.
- Si les coûts peuvent être réduits, le montant de recettes anticipé pourrait être inférieur à celui attendu et
- La question de savoir si la constellation de satellites et le réseau vont fonctionner comme prévu après avoir été placés en service opérationnel pour la première fois.

Les Administrateurs comprennent qu'il existe une incertitude inhérente à la génération de recettes et au contrôle des coûts conformes au plan du projet, ces incertitudes sont considérées comme matérielles pour déterminer si OneWeb peut fonctionner en continuité de l'exploitation.

Ainsi, les Administrateurs s'attendent raisonnablement à ce que le groupe possède des ressources financières adéquates pour poursuivre son existence opérationnelle pendant au moins 12 mois après l'accord de ces états financiers. Par conséquent, il demeure approprié de préparer ces états financiers conformément à la continuité de l'exploitation.

## 2.2 Convention comptable

Les États financiers consolidés ont été préparés et approuvés par les administrateurs conformément aux IFRS adoptées. La Société a choisi de préparer ses États financiers de la société mère uniquement conformément à la norme FRS 101.

Lorsqu'une méthode comptable s'applique à une note spécifique aux États financiers, la méthode est décrite dans cette note. Conformément aux IFRS adoptées, lorsque les soldes sont considérés comme non significatifs pour ces États financiers, aucune information supplémentaire n'est fournie.

Sauf indication contraire, les conventions comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de façon constante au cours de l'exercice présenté dans ces États financiers.

## 2.3 Estimations comptables et opinions

Dans le cadre de la préparation des États financiers consolidés conformément aux IFRS adoptées, la direction est tenue de faire des estimations et d'émettre des opinions et des hypothèses qui influent sur l'application des conventions comptables et sur les montants déclarés des actifs, passifs, des charges et des divulgations à fournir sur les passifs éventuels. Les estimations et les évaluations font l'objet d'une évaluation constante. Ces estimations et ces opinions sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les attentes à l'égard d'événements futurs susceptibles d'avoir un impact financier sur la personne morale et sont considérés comme raisonnables dans les circonstances à la fin des exercices financiers présentés. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'affecte que cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte à la fois les périodes actuelles et futures. En raison des incertitudes inhérentes à la réalisation des estimations, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## Opinions critiques

Les opinions critiques correspondent à celles effectuées lors de l'application de conventions comptables susceptibles d'avoir un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les États financiers consolidés. Les opinions critiques suivantes ont été rendues au cours de la période en cours :

### Projections de trésorerie effectuées pour évaluer l'opinion sur la continuité d'exploitation (voir note 2.1)

Lors de l'évaluation de la continuité d'exploitation, le plan d'affaires du Groupe a été utilisé pour déterminer si le Groupe dispose de ressources financières suffisantes pour poursuivre son existence pendant au moins la période de 12 mois suivant l'approbation de ces états financiers.

Le plan d'affaires repose sur un certain nombre d'hypothèses clés concernant le succès opérationnel de la constellation de satellites et du réseau terrestre, la capacité de générer le niveau de chiffre d'affaires (revenue) attendu et la base de coûts du Groupe pour répondre aux attentes. En tant qu'entreprise pionnière, le plan d'affaires comporte un niveau d'opinions important, mais la performance a été conforme aux paramètres attendus à ce jour.

Toutefois, si l'on avait conclu que la société ne pouvait poursuivre en continuité d'exploitation, les montants comptabilisés dans les États financiers consolidés auraient été sensiblement différents.

Ces projections de trésorerie ont également été utilisées pour évaluer s'il y avait des indicateurs de dépréciation d'actifs au cours de la période subséquente à l'acquisition d'OWC par la Société d'OWC, laquelle n'a pas été constatée.

### Acquisition d'OWC (voir note 3)

L'une des principales opinions relatives à l'acquisition d'OWC a trait au moment où la prise de contrôle de l'entreprise a eu lieu. Avant le 20 novembre 2020, le Groupe était la principale source de financement d'OWC et il a été tenu compte du niveau d'influence jusqu'à ce que le contrôle juridique ait été obtenu à cette date. La direction d'OWC a été considérée comme indépendante du Groupe jusqu'au moment où le contrôle juridique a été instauré le 20 novembre 2020.

Une autre opinion critique concerne la composition de la contrepartie versée pour OWC. Une partie de la contrepartie versée pour acquérir l'entreprise exigeait que les paiements soient versés aux créanciers d'OWC, soit en liquidités, soit par l'émission de capital social de la Société. Puisque ces paiements ont été directement incrémentés à la Société qui a pris le contrôle d'OWC, ils sont considérés comme faisant partie de la contrepartie payée. 92,5 millions USD versés sont inclus et ont été immédiatement investis par le créancier d'OWC dans la Société par le biais d'une souscription d'actions. Bien que juridiquement, il s'agissait d'un paiement et d'une réception instantanés, aucune liquidité n'a été effectivement transférée et la transaction est donc exclue du bilan consolidé des flux de trésorerie du Groupe.

### Évaluation du contrôle de OneWeb satellites LLC (voir note 13)

Cette personne morale est une coentreprise dans laquelle les deux actionnaires possèdent chacun 50 % du capital-actions émis et ont des droits de vote égaux ou similaires et les décisions importantes approuvées à l'unanimité. Il a été considéré que le Groupe avait le contrôle de la coentreprise, ce qui détermine si les résultats de l'entreprise sont consolidés par le Groupe. Étant donné que le Groupe représente la quasi-totalité des activités de la coentreprise, il a été soigneusement tenu compte à la fois de la structure juridique de la coentreprise et des arrangements commerciaux avec le Groupe.

Le Groupe est considéré comme exerçant un contrôle conjoint de l'entreprise et est donc considéré comme une participation comptabilisée et non consolidée.

### Recouvrement des créances des actionnaires (voir note 16)

Les actifs courants (*currents assets*) comprennent des créances sur souscription d'actions de 308,5 millions USD dues par BEIS et BGL. L'opinion a été utilisée pour déterminer si ces montants sont recouvrables à la fin de la période.

Il n'y a pas de risque important que ces montants ne soient pas intégralement recouvrables.

### Disponibilités futures des pertes fiscales (voir note 10)

Au 31 mars 2021, le Groupe avait des pertes fiscales totalisant 638,1 millions USD qui n'ont pas été comptabilisés comme actifs d'impôt différé, car, à la date de déclaration, il est peu probable que des bénéfices imposables futurs soient disponibles et permettre de les compenser. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de déclaration et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que les bénéfices imposables futurs permettront de récupérer les actifs d'impôt différé.

La majorité des pertes ont été subies avant la faillite. Les détails des pertes sont les suivants :

| 142,2 millions USD de pertes de transactions et 39,4 millions USD de frais de gestion encourus au Royaume-Uni

ne devraient pas être éteintes, mais seront examinées périodiquement à la lumière de la performance des affaires et/ou de la modification des dispositions de contrôle.

| 276,7 millions USD de pertes autres que les pertes liées à la négociation subies au Royaume-Uni ont fait l'objet d'une restriction en vertu des règles de restriction des intérêts des entreprises. Il sera possible d'y accéder à l'avenir s'il existe une capacité suffisante et que le capital de la société concernée n'augmente pas de façon significative en vertu de la modification des dispositions de contrôle.

| 116,2 millions USD de pertes encourus aux États-Unis dont l'utilisation sera restreinte à de petits montants chaque année compte tenu du changement des dispositions de contrôle.

| 63,6 millions USD de pertes ont été encourues après la faillite et/ou ne sont pas impactées par le changement des dispositions de contrôle.

A la date du bilan, on ne prévoit pas que les pertes soient annulées, même si ceci est soumis à l'accord des autorités fiscales et devra être passé en revue régulièrement à la lumière de la performance commerciale et des dispositions de changement de contrôle.

## Sources clés d'estimation de l'incertitude

Les sources clés de l'estimation de l'incertitude correspondent aux hypothèses selon lesquelles il existe un risque significatif que des modifications de ces hypothèses provoquent des ajustements matériels à la valeur comptable des actifs et des passifs dans les 12 prochains mois. Le domaine comptable suivant a exigé la réalisation d'estimations importantes au cours de la période actuelle.

L'évaluation de l'association d'activités d'OWC (se reporter à la note 3)

L'acquisition d'OWC pour une contrepartie de 482,3 millions USD, avec les liquidités acquises de 35,3 millions USD et les dettes locatives (*lease liabilities*) de 81,6 millions USD indiquent une valeur d'acquisition d'entreprise de 528,6 millions USD (avant impôts reportés). Cependant compte tenu de la situation unique d'OWC qui vient d'achever une procédure de faillite au titre de la loi Chapitre 11 et étant une entreprise dotée de recettes préalables, une valeur d'entreprise (« BEV ») a été considérée comme correspondant à 2,2 milliards USD (en utilisant les prévisions de flux de trésorerie avec un IRR implicite de 19,1 %) au moment du processus d'appel d'offres, représentait une base plus appropriée pour déterminer l'attribution du prix d'achat. Pour déterminer le quantum de toute obsolescence économique des actifs corporels associés à la première génération de satellites (« Gen. I »), des flux de trésorerie spécifiques à ce projet ont été dressés à l'aide du BEV ci-dessus et associés à une remise à l'aide d'un taux de participant au marché de 10,75 % pour obtenir une valeur juste plus appropriée des actifs corporels acquis.

Voici un résumé de la juste valeur provisoire des actifs nets (*net assets*) acquis et de la contrepartie d'achat payée :

Propriété, usine et équipement ( <i>property, plant and equipment</i> )	1 107,1
Actifs du spectre (durée de vie indéterminée) ( <i>Spectrum assets (indefinite life)</i> )	250,0
Actifs loués en droit d'utilisation ( <i>Right of use lease assets</i> )	33,3
Passifs d'impôt différé ( <i>Deferred tax liabilities</i> )	(47,1)
Autres actifs et passifs ( <i>Other assets and liabilities</i> )	(430,6)
Actifs et passifs identifiables nets à la juste valeur ( <i>Net identifiable assets and liabilities at fair value</i> )	912,7
Contrepartie totale ( <i>Total consideration</i> )	482,3
<b>Achat dans des conditions avantages découlant de l'acquisition (<i>Bargain purchase arising on acquisition</i>)</b>	<b>430,4</b>

Tout ajustement à la valeur attribuable à l'actif de la Gen.I aura une incidence sur l'ajustement de l'obsolescence économique, la juste valeur des actifs nets (*net assets*) acquis et le gain de négociation qui en résulte. Une augmentation de 1 % du taux de participation au marché de 10,75 % appliqué aux flux de trésorerie de Gen.I réduiraient la juste valeur des actifs nets acquis et le gain de la négociation de près de 136 millions USD ; inversement, une réduction de 1 % du taux augmenterait la juste valeur des actifs nets acquis et le gain de la négociation de près de 146 millions USD.

La valeur des actifs du spectre se situe dans une plage d'évaluation calculée allant de 200 millions USD à 300 millions USD, le point médian de la fourchette (250 millions USD) étant représentatif de la juste valeur. Toute modification des hypothèses utilisées pour cette évaluation aurait une incidence sur la fourchette et son point médian et, par conséquent, changerait également le montant du gain d'achat dans des conditions favorables.

## 2.4 Les principales conventions comptables relatives aux États financiers dans leur ensemble

### a) Convention de mesure

Les États financiers sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers requis par l'IFRS adopté pour être évalué à la juste valeur. Les États financiers du Groupe et de la Société sont présentés en dollars des États-Unis, arrondis au 0,1 million USD le plus proche.

### b) Base de consolidation

Les États financiers consolidés ci-joints comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive, ainsi que la participation du Groupe dans sa coentreprise. Le Groupe contrôle une personne morale lorsqu'elle est exposée à, ou y dispose de droits, les retours variables de son implication dans la personne morale et a la capacité d'affecter ces retours par son pouvoir sur la personne morale. Pour évaluer le contrôle, le Groupe prend en considération les droits de vote potentiels.

Les États financiers des filiales sont inclus dans les États financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle commence et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Le Groupe réévalue s'il contrôle une entreprise détenue si les faits et les circonstances indiquent que changements à un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ci-dessus sont intervenus.

### c) Devises étrangères

La devise de présentation du Groupe est le dollar américain. Les filiales, dont la devise fonctionnelle est une devise différente du dollar américain convertissent leurs actifs et passifs en dollars américains aux taux de change en vigueur à la fin de la période de déclaration. Les comptes de revenus et de charges de ces filiales sont convertis en dollars américains aux taux de change moyens au cours de la période.

Les ajustements de conversion de devise sont inclus dans la réserve de conversion des devises, une composante distincte des capitaux propres. Les gains ou les pertes découlant des fluctuations des taux de change sur les transactions libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle sont comptabilisés dans le résultat et classés comme gain ou perte de change sur les états consolidés du résultat global ou de la perte.

### d) Dépréciation d'actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe sont examinées à chaque date de déclaration afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une division génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa valeur d'utilisation et de sa juste valeur moins les coûts de vente. Dans l'évaluation de la valeur d'utilisation, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Aux fins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère Les entrées de trésorerie provenant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le Groupe ne comptait qu'une seule UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT dépasse sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte. Les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des UGT sont attribuées en premier pour réduire la valeur comptable de tout goodwill alloué aux unités, puis réduire au prorata les valeurs comptables des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités) selon une base au prorata.

## 2.5 IFRS adoptées non encore appliquées

Les IFRS suivantes ont été publiées, mais n'ont pas été appliquées dans ces États financiers. Leur adoption ne devrait pas avoir d'effet important sur les États financiers :

- | amendements aux IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 16 : Réforme de référence des taux d'intérêt – phase 2 (en vigueur le 1er janvier 2021).
- | modifications à IAS 1 Présentation des États financiers : Classification des passifs actuels ou non courants et Classification des passifs comme courants ou non courants (date d'entrée en vigueur à confirmer).
- | modifications à IAS 37 : Contrats onéreux  
—Coût de réalisation d'un contrat (date d'entrée en vigueur à confirmer).
- | modifications aux références au cadre conceptuel dans IFRS 3 (date d'entrée en vigueur à confirmer)

## 3 Acquisitions

### Politique comptable

La Société a déterminé si un ensemble d'activités et d'actifs particulier constitue une entreprise en évaluant si l'ensemble des actifs et activités acquis comprend, au minimum, un intrant et un processus substantiel et si l'ensemble acquis a la capacité de produire des résultats. La société décide d'utiliser un « test de concentration » qui permet de réaliser une évaluation simplifiée de la question de savoir si un ensemble d'actifs et d'activités acquis n'est pas une entreprise. Ce choix peut être appliqué selon une base par transaction. Le test de concentration est réussi si sensiblement l'intégralité de la juste valeur des actifs bruts acquis est concentrée dans un actif ou groupe d'actifs sensiblement similaires unique et identifiable.

La société mesure les écarts d'acquisition (*goodwill*) à la date d'acquisition comme étant :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, plus
- Le montant déclaré de tout intérêt dénué de contrôle dans la partie acquise, plus
- La juste valeur de l'intérêt des capitaux propres existants de la partie acquise, moins
- Le montant déclaré net (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs pris en compte.

Lorsque la valeur excédentaire est négative, un gain de transaction dans des conditions favorables est immédiatement déclaré dans les pertes ou les profits.

Les coûts liés à l'acquisition, différents de ceux associés à l'émission de dettes ou de titres de capitaux propres, lors de l'encours de dépenses.

Toute contrepartie contingente à payer est déclarée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie contingente est considérée comme un capital propre, elle n'est pas réévaluée et le règlement est comptabilisé pour les capitaux propres. Dans le cas contraire, des modifications de la juste valeur de la contrepartie contingente sont déclarés dans les pertes ou les profits.

### Acquisitions de la période en cours

Le 20 novembre 2020, la Société a acquis 100 % des actions avec droit de vote d'OWC, une société non cotée, en échange de liquidités et d'actions de la Société. OWC se spécialise dans le développement d'une constellation de satellites en orbite basse afin de fournir une connectivité et une capacité mondiale à haute vitesse et à faible latence aux clients du monde entier.

La société a acquis OWC afin de la faire progresser vers les opérations commerciales et de garantir la position de la société en tant que leader mondial de la connectivité à faible latence. L'acquisition d'OWC est considérée comme un domaine d'opinion critique et une source majeure d'incertitude d'estimation, dont des détails supplémentaires sont fournis à la note 2,3.

Effet de l'acquisition

L'acquisition a eu l'effet suivant sur l'actif et le passif du Groupe :

	Valeurs déclarées lors de l'acquisition ( <i>recognised values on acquisition</i> ) M USD
<b>Actifs non courants (<i>Non-current assets</i>)</b>	
Propriété, usine et équipement ( <i>Property, plant and equipment</i> )	1 107,1
Actifs loués en droit d'utilisation ( <i>Right of use lease assets</i> )	33,3
Actifs incorporels ( <i>Intangible assets</i> )	253,6
Emprunts obligataires et dépôts ( <i>Bonds and deposits</i> )	7,4
Autres créances non courantes ( <i>Other non-current receivables</i> )	8,5
Investissement dans la coentreprise ( <i>Investment in joint venture</i> )	8,7
	1 418,6
<b>Actifs courants (<i>Current assets</i>)</b>	
Actif d'impôt sur les sociétés exigible ( <i>Corporation tax receivable</i> )	4,9
Charges constatées d'avance ( <i>Prepaid expenses</i> )	5,0
Taxe sur les biens et services à recevoir ( <i>Goods and services tax receivable</i> )	0,2

Autres créances courantes ( <i>Other current receivables</i> )	2,5
Trésorerie et équivalents trésorerie ( <i>Cash and cash equivalents</i> )	35,3
	47,9
<b>Total de l'actif (<i>Total assets</i>)</b>	<b>1 466,5</b>
<b>Passifs courants (<i>Current liabilities</i>)</b>	
Créances clients et comptes rattachés ( <i>Trade receivables</i> )	(321,1)
Dettes envers les parties liées ( <i>Payables to related parties</i> )	(2,3)
Charges à payer ( <i>Accrued expenses</i> )	(26,7)
Salaires à payer ( <i>Accrued employee compensation</i> )	(4,7)
Impôt sur les sociétés à payer ( <i>Corporation tax payable</i> )	(0,2)
Autres impôts à payer ( <i>Other taxes payable</i> )	(3,2)
Provisions ( <i>Provisions</i> )	(40,9)
Passifs de baux ( <i>Lease liabilities</i> )	(9,1)
	(408,2)
<b>Passifs non-courants (<i>Non-current liabilities</i>)</b>	
Provisions ( <i>Provisions</i> )	(23,2)
Dettes locatives ( <i>Lease liabilities</i> )	(75,3)
Passifs d'impôts différés ( <i>Deferred tax liabilities</i> )	(47,1)
	(145,6)
<b>Total du passif (<i>Total liabilities</i>)</b>	<b>(553,8)</b>
<b>Actifs et passifs identifiables nets à la juste valeur (<i>Net identifiable assets and liabilities at fair value</i>)</b>	<b>912,7</b>

<b>Contrepartie payée (<i>Consideration paid</i>)</b>	
Payé aux anciens créanciers d'OWC, utilisé pour souscrire des actions de la Société ( <i>Paid to former creditors of OWCn used to subscribe for shares in the Company</i> )	92,5
Payé aux anciens créanciers d'OWC ( <i>Paid to former creditors of OWC</i> )	29,6
Instruments de capitaux propres émis à d'anciens créanciers d'OWC ( <i>Equity instruments issued to former creditors of OWC</i> )	90,0
Liquidité versée pour régler les coûts liés à l'acquisition d'OWC ( <i>Cash paid to settle acquisition-related costs of OWC</i> )	49,3
Financement avant acquisition à OWC, converti en capitaux propres à l'acquisition ( <i>Pre-acquisition funding to OWC, converted to equity on acquisition</i> )	220,9
<b>Contrepartie totale (<i>Total consideration</i>)</b>	<b>482,3</b>
<b>Achat dans des conditions avantages découlant de l'acquisition (<i>Bargain purchase arising on acquisition</i>)</b>	<b>430,4</b>
<b>Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition (<i>Net cash outflow arising on acquisition</i>)</b>	
Payé aux anciens créanciers d'OWC ( <i>Paid to former creditors of OWC</i> )	(29,6)
Liquidité versée pour régler les coûts liés à l'acquisition d'OWC ( <i>Cash paid to settle acquisition-related costs of OWC</i> )	(49,3)
Liquidités acquises ( <i>Cash acquired</i> )	35,3
<b>Sorties de trésorerie nettes (<i>Net cash outflow</i>)</b>	<b>(43,6)</b>
<b>Contribution depuis l'obtention du contrôle (<i>Contribution since control obtained</i>)</b>	
Chiffre d'affaires ( <i>Revenue</i> )	-
Pertes pour la période ( <i>Loss for the period</i> )	(61,2)

Si l'acquisition avait eu lieu le 25 mars 2020, le bénéfice net du Groupe aurait été de 108,9 millions USD. Pour déterminer ces montants, la direction a supposé que les ajustements de la juste valeur survenus à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 25 mars 2020. Le groupe dirigé par OWC a enregistré une perte de

270,9 millions USD pour la période du 25 mars 2020 au 31 mars 2021, à l'exclusion du gain sur l'extinction de la dette découlant de la procédure de faillite.

Un achat à conditions favorables est survenu à l'acquisition parce que l'entreprise a été acquise dans le cadre d'une vente d'entreprise en difficulté après la faillite.

### Contrepartie payée

Aux termes du PSA, la Société a émis 182 459 actions ordinaires à d'anciens créanciers d'OWC dans le cadre de la contrepartie versée. 92 459 actions ont été payées en liquidités sur 92,5 millions USD par le souscripteur au moment de la réception de ce montant de la part d'OWC, suite à un prêt consenti par la Société à OWC. Les 90 000 actions restantes ont été fournies aux créanciers pour leur rembourser les 90,0 millions USD de dettes. La juste valeur des actions a été calculée en fonction du prix des actions de la Société dans d'autres opérations à la date d'acquisition et autour de cette date de 1000 USD par action. Une nouvelle somme de 29,6 millions USD a été versée aux anciens créanciers d'OWC. Cette dernière a été conservée par les créanciers et non utilisée pour une souscription d'actions dans la Société. Tous ces montants font partie de la contrepartie versée par la Société pour acquérir OWC.

Le PSA exigeait également le financement des coûts de vente des anciens actionnaires d'OWC de 49,3 millions USD. Étant donné que ces paiements sont intégralement destinés aux anciens actionnaires d'OWC, ils sont inclus dans la contrepartie payée.

La Société et OWC étaient des parties à la convention de financement de la dette en vigueur dans le cadre de laquelle la Société était le prêteur. A la date d'acquisition, cette relation préexistante a été effectivement réglée dans le cadre de la convention financières dans le cadre de l'acquisition. La juste valeur de la convention de financement de la dette était de 220,9 millions USD. Les conditions du prêt étaient comparables aux transactions habituelles du marché pour des éléments similaires. Par conséquent, la contrepartie versée comprend 220,9 millions USD, représentant la résiliation de la relation antérieure de financement de la dette.

Justes valeurs déterminées sur une base provisoire

Les justes valeurs suivantes ont été déterminées à titre provisoire :

	M USD
Biens, installations et équipements ( <i>Property, plant and equipment</i> )	1 107,1
Droit d'utilisation des actifs loués ( <i>Right of use lease assets</i> )	33,3
Actifs incorporels ( <i>Intangible assets</i> )	253,6
Investissement dans la coentreprise ( <i>Investment in joint venture</i> )	8,7

### Coûts de transaction d'acquisition

La Société a engagé des coûts de transaction liés à l'acquisition de 8,8 millions USD, principalement liés aux frais juridiques. Ces coûts ont été inclus dans l'état du résultat global de la Société, sous la perte d'exploitation.

#### 4. Frais d'exploitation

	2021
Rémunération du personnel (voir note 6) ( <i>Staff remuneration</i> ) (see note 6)	20,8
Autres frais de personnel ( <i>Other staff costs</i> )	1,7
Total des frais de personnel ( <i>Total staff costs</i> )	22,5
Honoraires professionnels ( <i>Professional fees</i> )	16,9
Coûts de bureaux et d'installation ( <i>Office and facility costs</i> )	6,8
Déplacements et divertissements ( <i>Travel and entertainment</i> )	0,2
Marketing ( <i>Marketing</i> )	0,7
Frais de R&D non liés au personnel ( <i>Non-staff cost R&amp;D expense</i> )	3,8
Radiation de propriété, d'usine et d'équipement ( <i>Write-off property, plant &amp; equipment</i> )	4,7
Dépréciation des biens, des installations et des équipements ( <i>Depreciation of property, plant &amp; equipment</i> )	1,2
Dépréciation des actifs au titre du droit d'utilisation ( <i>Right of use lease assets</i> )	1,4
Amortissement des actifs incorporels ( <i>Amortisation of intangible assets</i> )	-
Coûts de réorganisation et de restructuration ( <i>Reorganisation and restructuring costs</i> )	0,7
Gains de conversion de devises ( <i>Foreign exchange gains</i> )	(0,4)
<b>Total des charges d'exploitation (<i>Total operating expenses</i>)</b>	<b>58,5</b>

### 5. Rémunération de l'auditeur

L'auditeur de la Société au cours de la période en cours a été KPMG LLP.

Au cours de la période, KPMG a fourni les services suivants :

	2021
Audit de ces états financiers. ( <i>Audit of these financial statements</i> )	0,8
Audit des États financiers des filiales de la Société ( <i>Audit of financial statements of subsidiaries of the Company</i> )	-
<b>Total des honoraires d'audit de KPMG et de ses associés (<i>Total KPMG and its associates' audit fees</i>)</b>	<b>0,8</b>

Aucun service non lié à l'audit n'a été fourni par KPMG LLP ou ses associés au cours de la période. Le niveau des honoraires versés pour l'audit des États financiers des filiales de la

Société s'élève à moins de 0,1 million USD.

## 6. Informations sur les employés

### Conventions comptables

Les employés sont considérés comme des personnes employées dans le cadre de contrats de prestation de services, plus les administrateurs non exécutifs. Les contrats de prestation de services comprennent tous les employés, différents de la main-d'œuvre occasionnelle, mais excluent toute personne employée par des personnes morales non consolidées sous contrat pour travailler pour nous à temps plein.

Les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations déterminées sont facturés comme une dépense au fur et à mesure de leur échéance.

Nombre moyen d'employés

	2021
Opérations ( <i>Operations</i> )	178
Fonctions commerciales ( <i>Commercial</i> ) d'entreprise ( <i>Corporate functions</i> )	10
	41
	<b>229</b>

### Rémunération du personnel

La rémunération cumulée de ces personnes était la suivante :

	2021 M USD
Salaires et traitements ( <i>Wages and salaries</i> )	18,7
Paiements basés sur des actions (voir note 8) ( <i>Share based payments</i> ) (see note 8)	0,6
Coûts de sécurité sociale ( <i>Social security costs</i> )	1,1
Cotisations à des régimes de retraite à cotisations déterminées ( <i>Contributions to defined contribution retirement benefit schemes</i> )	0,4
<b>Rémunération totale du personnel (<i>Total staff remuneration</i>)</b>	<b>20,8</b>

## 7. Rémunération des administrateurs

	2021 M USD
Rémunération des administrateurs ( <i>Directors' remuneration</i> )	0,6
Montants à recevoir dans le cadre de programmes d'incitation à long terme (voir note 8) ( <i>Amounts receivable under long term incentive schemes</i> ) (see note 8)	0,6
Cotisations à des régimes de retraite à cotisations déterminées ( <i>Contributions to money purchase pension plans</i> )	-
Montants versés à des tiers à l'égard des services des Administrateurs ( <i>Amounts paid to third parties in respect of Directors' services</i> )	-

Un seul Administrateur a reçu une rémunération et des cotisations à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses services en tant qu'employé du Groupe. Tous les autres administrateurs siégeant au cours de la période, à l'exception de Peregrine Secretarial Services Limited, étaient des représentants des actionnaires et aucun honoraire d'administrateur n'a été payé.

## 8. Paiements basés sur des actions

### Conventions comptables

La juste valeur à la date d'attribution des primes à base d'actions accordées aux employés est comptabilisée comme une dépense d'employé, avec une augmentation correspondante de l'avoir, au cours de la période pendant laquelle les employés deviennent inconditionnellement admissibles aux primes. La juste valeur des attributions accordées est mesurée à l'aide d'un modèle d'évaluation des options, en tenant compte des modalités et conditions d'octroi des attributions.

Le montant comptabilisé en tant que dépense est ajusté pour refléter le nombre réel d'attributions pour lesquelles le service connexe et les conditions d'acquisition non liées au marché devraient être atteintes, pour que le montant, ainsi, le montant est déclaré comme une dépense reposant sur le nombre d'acquisitions qui ne sont pas conformes au service pertinente ou non conforme à des conditions de performance du marché avec des conditions à la date d'attribution. Pour les primes de paiement basées sur des actions sans condition d'acquisition, la juste valeur à la date d'attribution du paiement basé sur des actions est mesurée pour refléter ces conditions et aucune valeur réelle pour les différences entre les valeurs attendues et réelles. Lorsque la Société accorde des options sur ses propres actions aux employés de ses filiales, elle comptabilise, dans ses États financiers individuels, une augmentation du coût de l'investissement dans ses filiales équivalentes à l'action déterminée par actions déclaré dans ses états financiers consolidés, avec un crédit correspondant déclaré directement dans les capitaux propres. Aucune attribution de ce type n'a été accordée au cours de la période en cours, mais certaines sont survenues après la date du bilan.

Plan d'options sur actions des employés (« ESOP »)

Régime d'options sur actions des employés (« ESOP »), pouvons-nous changer le libellé pour dire « le 7 janvier 2021, les administrateurs de la Société ont reçu 10 000 primes ESOP, avec un prix d'exercice de 1 000 \$ par prime.

Les primes sont soumises à une acquisition progressive annuelle et expirent le 31 décembre 2030 :

| 25 % des attributions sont acquises le 31 décembre 2022.

- | 25 % des attributions sont acquises le 31 décembre 2023.
  - | 25 % des attributions sont acquises le 31 décembre 2024 et
  - | 25 % des attributions sont acquises le 31 décembre 2025.
- :

Toutes les attributions sont soumises aux règles d'attributions suivantes, si la personne concernée quitte la société :

- | Décembre 2021 ou avant cette date, toutes les attribution non acquises deviennent caduques
- | Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et décembre 2022 ou à ces dates, 25 % des attributions seront acquises
- | Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et décembre 2023 ou à ces dates, 50 % des attributions seront acquises
- | Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et décembre 2024 ou à ces dates, 75 % des attributions seront acquises
- | Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et décembre 2025 ou à ces dates, 100 % des attributions seront acquises.

Ces attributions ne sont pas associées à des conditions de performance.

Si les actions de la société ne sont pas cotées d'ici au 31 décembre 2025 et que le titulaire de l'attribution n'a pas quitté la société, le titulaire pourra monétiser ses attributions comme suit :

- | 25 % des attributions le 31 décembre 2026
- | 25 % des attributions le 31 décembre 2027
- | 25 % des attributions le 31 décembre 2028 et
- | 25 % des attributions le 31 décembre 2029.

La monétisation repose sur un exercice d'évaluation du marché de la Société avec une remise de 20 %.

La juste valeur des intérêts octroyés dans le cadre de l'ESOP a été déterminé à l'aide d'un modèle binomial. Le modèle binomial dérive la valeur d'une option en spécifiant un processus stochastique, tel qu'une variable aléatoire, qui évolue dans le temps. Dans un modèle binomial, les prix des actions suivent un processus multiplicatif binomial.

Frais pour la période

Les frais totaux de la période ont représenté 0,6 million USD. Un montant similaire est déclaré comme un mouvement dans les réserves de la période.

	Nombre d'attributions d'actions (Number of share awards)	Prix d'exercice moyen pondéré (Weighted average exercise price) USD
<b>Au 25 mars 2020 (At 25 March)</b>	-	-
Accordé (Granted)	10 000	1 000
<b>Au 31 mars 2021 (At 31 March)</b>	<b>10 000</b>	<b>1 000</b>
<b>Informations supplémentaires (Supplementary information)</b>	<b>Années</b>	<b>USD</b>
Durée de vie restante moyenne pondérée (Weighted average remaining life)	3,3	865
Juste valeur des options octroyées (Fair value of options granted)		

## Monétisation

Hypothèses (Assumptions)	IPO	Mécanisme de monétisation (Monetising mechanism)
Durée de vie prévue (Expected life) (années) (years)	5,0	6,5
Prix de l'action (Share price) (USD)	1800	1440
Prix d'exercice (Exercise price) (USD)	1000	1000
Taux sans risque (Risk free rate) (%)	0,5	0,7
Volatilité (Volatility) (%)	41,5	30,0
Pondération de probabilité (Probability weight) (%)	50,0	50,0

Le modèle stochastique appliqué au calcul du prix de l'action a été simulé à l'aide de 10 000 essais.

## 9.Revenus de placement et coûts de financement

### Conventions comptables

Les revenus des placements comprennent les intérêts reçus des dépôts bancaires et autres avances.

Les coûts de financement se produisent sur les passifs de location comptabilisés dans le bénéfice ou la perte selon la méthode de l'intérêt effectif, en liquidant l'escompte sur les provisions.

Les intérêts produits et les intérêts à payer sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte tel qu'ils surviennent, selon la méthode de l'intérêt effectif.

Comptabilisés dans les bénéfices (profits) ou les pertes (losses)

	2021 M USD
Intérêts reçus sur le financement avant acquisition de OneWeb (voir note 23) (Interest received on pre-acquisition financing of OneWeb (see note 23))	6,0
Frais d'arrangement de financement sur le financement avant acquisition de OneWeb (voir note 23) (Funding arrangements fees on pre-acquisition financing on OneWeb (see note 23))	4,3
<b>Total des revenus de placement (Total investment income)</b>	<b>10,3</b>
Intérêts sur les baux (voir note 18) (Lease interest (see note 18))	(2,0)
Liquidation de la remise sur provision de contrat défavorable (voir note 15) (Unwinding of discount on unfavourable contract provision (see note 15))	(0,7)
Liquidation de la provision pour obligation de retrait d'actifs (voir note 15) (Unwinding of discount on asset retirement obligation provision (see note 15))	(0,2)
<b>Total des coûts de placement (Total finance costs)</b>	<b>(2,9)</b>

## 10. Imposition (Taxation)

### Conventions comptables

L'impôt sur le bénéfice ou la perte pour l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

L'impôt courant est l'impôt à payer ou à recevoir prévu sur le revenu ou la perte imposable pour l'année, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou appliqués en substance à la date du bilan, et tout rajustement de l'impôt payable à l'égard des années précédentes.

L'impôt différé est prévu sur les différences temporaires entre les valeurs comptables de l'actif et du passif aux fins de l'information financière et les montants utilisés aux fins de l'imposition.

Les différences temporaires suivantes ne sont pas prévues : la comptabilisation initiale du goodwill ; la comptabilisation initiale des actifs ou passifs qui n'affectent ni la comptabilité ni le bénéfice imposable autre que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, et les différences relatives aux placements dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront probablement pas dans un avenir prévisible. Le montant de l'impôt différé fourni est fondé sur la façon prévue de réaliser ou de régler la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou appliqués en substance à la date du bilan.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs seront disponibles en fonction de la différence temporaire à utiliser.

### Dépense fiscale totale

	2021 \$m
<b>Dépense fiscale courante (Current tax expense)</b>	
Période actuelle (Current period)	(0,2)
<b>Dépense fiscale reportée (Deferred tax expense)</b>	
Reprise des différences temporaires (Reversal of temporary differences)	-
<b>Crédit d'impôts total (Total tax credit)</b>	<b>(0,2)</b>

### Rapprochement du taux d'imposition effectif

	2021 \$m
Bénéfice avant impôt (Profit before tax)	370,7
Impôt relatif aux taux d'imposition des sociétés du RU de 19 % (Tax applying the UK corporation tax rate of 19%)	(70,4)
Effet des taux d'imposition dans les juridictions étrangères (Effect of tax rates in foreign jurisdictions)	1,2
Frais non déductibles (Non-deductible expenses)	(2,9)
Gain non imposable sur la transaction dans des conditions favorables (Non-taxable gain on bargain purchase)	81,8
Pertes de la période en cours pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé (Current period losses for which no deferred tax asset was recognised)	(9,9)
<b>Crédit d'impôts total (Total tax credit)</b>	<b>(0,2)</b>

### Facteurs susceptibles d'influer sur les frais fiscaux futurs

La réduction du taux d'imposition des sociétés au Royaume-Uni, qui est passé de 19 % à 17 % à compter du 1er avril 2020, a été promulguée le 6 septembre 2016. Le budget de mars 2020 annonçait un taux de 19 % devant continuer à s'appliquer à compter du 1er avril 2020. L'augmentation du taux d'imposition des sociétés au Royaume-Uni, (à compter du 1er avril 2021) qui est passé de 19 % à 25 % a été promulguée le 14 mai 2021. Cela augmentera en conséquence les frais d'impôt actuels futurs de la Société.

### Impôt différé (Deferred tax)

	Actifs incorporés acquis (Acquire d'intangibles) (passif) (liabilités) M USD
Au 25 mars 2020 (At March 2020)	-
Acquisition d'une filiale (Acquisition of a subsidiary)	(47,1)
comptabilisé dans le revenu (Recognised in income)	-
<b>Au 31 mars 2021 (At March 2021)</b>	<b>(47,1)</b>

Les écarts temporaires déductibles pour lesquels les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés à la fin de chaque période sont présentés ci-dessous.

	2021 (M USD)
Différences de calendrier temporaires (Temporary timing differences)	278,1
Pertes nettes d'exploitation inutilisées (Unused net operating losses)	120,3
Différences temporaires déductibles décomptabilisées (Total derecognised deductible temporary differences)	<b>398,4</b>

Au 31 mars 2021, le Groupe avait enregistré des pertes fiscales totalisant 638,1 millions USD (actif d'impôt différé non déclaré de 120,3 millions USD) et autres écarts temporaires de 1 375,6 millions USD (actif d'impôt différé non comptabilisé de 278,1 millions USD) dont 1 327,7 millions USD se rapportent à l'amortissement fiscal non réclamé sur les immobilisations (actif d'impôt différé non comptabilisé de 266,9 millions USD). L'impôt différé non comptabilisé relatif aux pertes fiscales est considéré comme une opinion cruciale dans ces États financiers, dont des détails supplémentaires sont fournis à la note 2,3.

Au 31 mars 2021, le Groupe n'a comptabilisé aucuns passifs d'impôts différés (*deferred tax liabilities*) liés à son investissement dans des filiales, le Groupe contrôlant la chronologie de reprise des différences temporaires correspondantes et la direction est convaincue qu'une reprise ne sera pas nécessaire dans un avenir prévisible.

## 11 Biens, installations et équipements

Les biens, installations et équipements du Groupe comprennent les coûts de conception, de fabrication, d'essai et de lancement d'une constellation de satellites à orbite basse (composante spatiale), de centres de contrôle primaire et de secours, de passerelles et d'autres installations terrestres (composante sol).

Les biens, installations et équipements sont déclarés au coût moins la dépréciation cumulée de ces actifs mis en service. Les actifs en cours de construction comprennent les avances versées aux fournisseurs pour les travaux entrepris pour le compte du Groupe.

Le coût des biens et équipements comprend les coûts estimés de démantèlement et d'enlèvement de l'actif et la restauration du site sur lequel ils sont situés si le Groupe est tenu par une obligation en conséquence directe de l'acquisition ou de la construction du bien, de l'usine ou de l'équipement.

Les actifs sont mis en service et amortis à partir du moment où ils fonctionnent comme prévu. Au 31 mars 2021, tous les actifs associés à l'espace et aux composants terrestres des infrastructures du Groupe sont en cours de construction. Le réseau OneWeb ne peut fonctionner comme prévu tant qu'une couverture suffisante n'a pas été créée pour proposer un service commercial. Lorsqu'une couverture suffisante existera et sera capable de fournir un service viable aux clients, tous les actifs associés à la fourniture de ces services seront mis en service et la dépréciation pourra commencer. Ceci devrait intervenir au 4<sup>e</sup> trimestre de l'année civile 2021.

La dépréciation est imputée à la déclaration de revenu de façon linéaire au cours des durées de vie utile estimées de chaque pièce d'un élément d'un bien, d'une installation et d'un équipement.

## États financiers | Notes sur les états financiers consolidés

Parmi les biens et équipements inclus dans les actifs dont la durée d'utilité est estimée comme suit, on compte :

| Mobilier et matériel informatique - 2 à 3 ans

| Véhicules - 3 ans

| Améliorations locatives - la durée la plus courte entre la durée de vie utile et la durée du bail

Lorsque les composants des biens, matériels et équipements ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme une catégorie distincte de biens, matériels et équipements. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque période du rapport et l'effet de tout changement d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

### Valeur comptable des biens, matériels et équipements

	Composante spatiale en cours de construction ( <i>Space component under construction</i> ) \$m	Composante terrestre en cours de construction ( <i>Ground property and componente under construction</i> ) \$m	Autres biens et équipements ( <i>Other property and equipment</i> ) \$m	Total
Coût ( <i>Cost</i> )				
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-	-	-	-
Acquisition d'une filiale ( <i>Acquisition of a subsidiary</i> )	915,0	190,4	1,7	1107,1
Ajouts ( <i>Additions</i> )	135,6	35,7	0,1	171,4
Amorti ( <i>Written off</i> )	(4,4)	(0,3)	-	(4,7)
Taux de change ( <i>Foreign exchange</i> )	-	0,4	0,2	0,6
Au 31 mars 2021 ( <i>At 31 March 2021</i> )	1046,2	226,2	2,0	1274,4
Dépréciation ( <i>Depreciation</i> )				
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-	-	(1,2)	(1,2)
Frais de dépréciation ( <i>Depreciation charge</i> )	-	-	-	-
Au 31 mars 2021 ( <i>At 31 March 2021</i> )	-	-	(1,2)	(1,2)
Valeur comptable ( <i>Carrying value</i> )	1046,2	226,2	0,8	1273,2
Au 31 mars 2021 ( <i>At 31 March 2021</i> )				

### Sécurité

Il n'existe aucune restriction quant au titre de propriété des actifs appartenant au Groupe ou des actifs fournis en garantie.

## 12. Immobilisations incorporelles (Intangible assets)

### Principes comptables

#### Immobilisations incorporelles (intangible assets)

Les immobilisations incorporelles (*intangible assets*) sont comptabilisées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé et moins les pertes de valeur cumulées.

Le Groupe classe ses immobilisations incorporelles (*intangible assets*) en catégories finies et indéfinies sur la base de l'évaluation de leur durée de vie utile. Une immobilisation incorporelle (*intangible asset*) est classée comme ayant une durée de vie utile indéterminée lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période pendant laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour le Groupe, sur la base de l'analyse de tous les facteurs pertinents. Tous les autres éléments qui constituent l'immobilisation incorporelle résultant de droits contractuels ou légaux sont classés comme éléments du capital immatériel à durée de vie utile limitée.

Les éléments d'immobilisations incorporelles (*intangible assets*) à durée de vie utile limitée comprennent les logiciels informatiques à usage interne et les brevets. Les éléments d'immobilisations incorporelles (*intangible assets*) à durée de vie utile limitée sont comptabilisés à leur coût d'acquisition moins les amortissements cumulés et de toute perte de valeur constatée. L'amortissement est comptabilisé de manière linéaire sur la durée de vie utile estimée des actifs concernés. Les durées d'utilité sont examinées à la fin de chaque période du rapport et l'effet de tout changement d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Les éléments d'immobilisations incorporelles (*intangible assets*) à durée de vie utile illimitée sont comptabilisés à leur coût d'acquisition moins toute perte de valeur constatée. Les éléments d'immobilisations incorporelles (*intangible assets*) du Groupe dont la durée de vie utile est illimitée est constitué de droits d'utilisation du spectre et de licences.

Une immobilisation incorporelle (*intangible asset*) est décomptabilisé suite à sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Les gains ou les pertes résultant de la décomptabilisation sont inclus dans les bénéfices ou les pertes.

### **Actifs en construction**

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées dans le compte de résultat en tant que dépenses lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement sont capitalisées si le produit ou le processus est techniquement et commercialement réalisable et si le Groupe a l'intention, la capacité technique et les ressources suffisantes pour achever le développement, que les avantages économiques futurs sont probables et si la Société peut évaluer de manière fiable les dépenses attribuables au capital immatériel au cours de son développement.

Les activités de développement impliquent un plan ou une conception pour la production de produits ou de processus nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériaux, de la main d'œuvre directe et d'une proportion appropriée de frais généraux et de coûts d'emprunt capitalisés. Les autres dépenses liées au développement sont comptabilisées dans le compte de résultat (*income statement*) en tant que dépenses lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé et moins les pertes de valeur cumulées. Le Groupe construit actuellement divers actifs qui feront partie du réseau plus large OneWeb. Lorsque la couverture est suffisante pour fournir aux clients un service viable, tous les actifs associés à la prestation de ce service sont mis en service et l'amortissement commence. Cette opération devrait avoir lieu au 4e trimestre de l'année civile 2021.

### **Amortissement**

L'amortissement est imputé au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée du capital immatériel, sauf si cette durée est indéterminée. Les éléments du capital immatériel ayant une durée de vie utile indéfinie et le goodwill font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture du bilan (*balance sheet*). Les autres éléments d'immobilisations incorporelles (*intangible assets*) sont amortis à partir de la date à laquelle ils peuvent être utilisés.

### **Droits et licences d'utilisation du spectre**

Les droits et licences d'utilisation du spectre représentent les droits, enregistrements et autorisations accordés au Groupe par l'UIT et les agences gouvernementales pour lui permettre de mener à bien ses activités.

OneWeb a obtenu environ 6,0 GHz de droits de spectre NGSO prioritaires dans les bandes Ku et Ka, couvrant :

| 2.5 GHz en bande Ku pour les liaisons utilisateurs

| 3.3 GHz de passerelle en bande Ka pour les liaisons d'alimentation

Si OneWeb satisfait la mise en service et les étapes de construction pour les principaux dépôts d'ITU auprès de l'Ofcom (bande Ku) et de l'ANFR (bande Ka) sur lesquels il s'appuie actuellement, le Groupe pourra conserver indéfiniment ces droits d'utilisation du spectre. Plus précisément, l'autorisation délivrée par l'ANFR est valable 25 ans, OneWeb a rempli toutes les obligations liées à l'autorisation de l'ANFR, et l'espérance de renouvellement est élevée.

En raison de l'attente du droit de maintenir les droits et licences d'utilisation du spectre précédemment attribués, une durée de vie utile économique indéfinie est appliquée à ces actifs. Les actifs à durée de vie utile indéterminée ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus tôt en cas d'indication de dépréciation.

### **Brevets**

Les brevets sont la propriété intellectuelle du Groupe et couvrent les aspects du système satellitaire, du réseau mondial de communication et des appareils du Groupe. Les brevets sont amortis sur une base linéaire sur leur durée de vie utile, comprise entre 15 et 19 ans. Les frais d'amortissement pour la période en cours sont inférieurs à 0,1 million de dollars.

	Droits d'utilisation du spectre et licences millions de \$	Brevets millions de \$	Total millions de \$
<b>Coût (Cost)</b>			
Au 25 mars 2020 (At 25 March 2020)		-	
Acquisition d'une filiale (Acquisition of a subsidiary)	252,0	1,6	253,6
Additions (Additions)	0,3	-	0,3
Taux de change (Foreign exchange)	0,1	-	0,1
Au 31 mars 2021 (At 31 March 2021)	252,4	1,6	254,0
<b>Amortissement (Amortisation)</b>			
Au 25 mars 2020 (At 25 March 2020)	-	-	-
Frais d'amortissement (Amortisation charge)	-	-	-
Au 31 mars 2021 (At 31 March)	-	-	-
<b>Valeur comptable (Carrying value)</b>	252,4	1,6	254,0
<b>Au 31 mars 2021 (At 31 March 2021)</b>			

### 13. Participation dans une coentreprise

#### Politiques comptables

Une coentreprise est une entité dont le contrôle est partagé avec une autre partie. Au cours de la période comptable, le Groupe a obtenu le contrôle conjoint d'Airbus OneWeb Satellites LLC (« AOS ») par le biais de l'acquisition d'OWC. AOS a été créée en tant que coentreprise entre le OneWeb Communications Group et Airbus DS Satnet, pour développer et concevoir la première génération de satellites OneWeb (« Gen.1 »). Chaque actionnaire détient 50 % du capital d'AOS et dispose de droits de vote égaux ou similaires, les décisions importantes étant approuvées à l'unanimité. Les risques liés aux opérations d'AOS et aux dépassements de coûts sont supportés à parts égales par les deux actionnaires.

Le Groupe n'a pas de pouvoir sur les activités pertinentes d'AOS et, bien qu'il soit également exposé à la variabilité des rendements d'AOS, le Groupe n'a pas la capacité d'utiliser son pouvoir sur AOS pour influencer sur ces rendements.

Les résultats, les actifs et les passifs de la coentreprise du Groupe sont incorporés dans ces états financiers en utilisant la méthode de la mise en équivalence. Il s'agit là d'un jugement critique dans les présents états financiers, dont les détails sont fournis dans la note 2.3. L'investissement dans une coentreprise est initialement comptabilisé à hauteur de son coût. À la date d'acquisition, l'excédent du coût d'acquisition sur notre part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise associée est comptabilisé en tant que goodwill.

Le compte de résultat consolidé (*consolidated income statement*) reflète la part du Groupe dans les résultats d'exploitation d'AoS. Tout changement dans les autres éléments du résultat global serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global consolidés. Les bénéfices non réalisés résultant des transactions entre le Groupe et AOS sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans l'entreprise.

#### Informations financières résumées d'AOS lors de son acquisition le 20 novembre 2020

	2021 millions de \$
100% des actifs nets ( <i>net assets</i> ) de l'entreprise (100% of the net assets of the business)	
Actifs non-courants ( <i>Non-current assets</i> )	89,8
Actifs courants ( <i>Current assets</i> )	370,3
Passifs non-courants ( <i>Non-current liabilities</i> )	(7,4)
Passifs courants ( <i>Current liabilities</i> )	(442,4)
Actifs nets et total des capitaux propres ( <i>Net assets and total equity</i> )	10,3
Part d'intérêt du Groupe dans les actifs nets de la coentreprise ( <i>Group share of interest in joint venture's net assets</i> )	5,2
Écarts d'acquisition ( <i>Goodwill</i> )	3,5
Valeur comptable de la participation dans une coentreprise ( <i>Carrying value of interest in joint venture</i> )	8,7

## Informations financières résumées d'AOS pour la période allant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021

	2021 millions de \$
100% des résultats de l'entreprise (100% of the results of the business)	
Chiffre d'affaires (Revenue)	102,0
Bénéfice après impôt (Profit after tax)	9,6
Total du résultat global (Total comprehensive profit)	10,8
Part du groupe dans les résultats de l'entreprise avant élimination des bénéfices non réalisés et des pertes (Group share of the results of the business before elimination of unrealised profits and losses)	
Chiffre d'affaires (Revenue)	51,0
Bénéfice après impôt (Profit after tax)	4,8
Total du résultat global (Total comprehensive profit)	5,4
Part du groupe dans les résultats de l'entreprise après l'élimination des bénéfices non réalisés et des pertes (Group share of the results of the business after elimination of unrealised profits and losses)	
Chiffre d'affaires (Revenue)	51,0
Pertes après impôt (Loss after tax)	-
Total des pertes globales (Total comprehensive loss)	-

	2021 millions de \$
100% des actifs nets de l'entreprise (100% of the net assets of the business)	
Actifs non-courants (non-current assets)	86,8
Actifs courants (current assets)	323,1
Passifs non courants (non-current liabilities)	(2,4)
Passifs courants (current liabilities)	(386,4)
Actifs nets et total des capitaux propres (Net assets and total equity)	21,1
Part d'intérêt du Groupe dans les actifs nets de la coentreprise (Group share of interest in joint venture's net assets)	10,6
Élimination des profits et pertes non réalisés (Elimination of unrealised profits and losses)	(5,4)
Écarts d'acquisition (Goodwill)	3,5
Valeur comptable de la participation dans une coentreprise (Carrying value of interest in joint venture)	8,7

### Des informations complémentaires concernant AOS sont fournies ci-dessous :

	2021 millions de \$
Trésorerie et les équivalents de trésorerie (Cash and cash equivalents)	49,6
Passifs financiers mobilisés (à l'exclusion des dettes commerciales et autres et des provisions) (Current financial liabilities) (excluding trade and other payables and provisions)	(5,0)
Passifs financiers immobilisés (hors dettes commerciales et autres dettes et provisions) (Non-current financial liabilities) (excluding trade and other payables and provisions)	(1,9)
Dépréciation et amortissement (Depreciation and amortisation)	(8,9)
Charge d'impôt sur le résultat (Income tax expense)	1,0

## 14. Engagements et éventualités

## Engagements en termes de capital

Le Groupe a des engagements contractuels d'achat avec divers fournisseurs concernant la conception et le développement de sa constellation de satellites de première génération, l'infrastructure des communications et les installations au sol.

Le tableau ci-dessous résume les engagements contractuels non comptabilisés dans le bilan consolidé (voir note 19 pour les engagements avec les parties liées).

	2021 millions de \$
Moins d'un an ( <i>Less than a year</i> )	218,6
Entre un et cinq ans ( <i>Between one and five years</i> )	208,9
Plus de cinq ans ( <i>More than five years</i> )	-
<b>Total des engagements contractuels (<i>Total contractual commitments</i>)</b>	<b>427,5</b>

## Éventualités

Il n'existe aucune éventualité autre que les provisions comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière dont on suppose qu'elle pourrait avoir un impact négatif important sur les activités, les résultats financiers ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

## 15. Provisions

Politiques comptables

Une provision est comptabilisée dans le bilan lorsqu'une obligation juridique ou implicite, que l'on peut mesurer de manière fiable, est détenue suite à un événement passé et que afin de pouvoir s'en acquitter une sortie de ressources sera probablement nécessaire. Les provisions sont déterminées en actualisant les futurs flux de trésorerie attendus à un taux avant déduction fiscale qui reflète les risques spécifiques au passif.

Le Groupe a deux catégories de provisions :

- Contrats défavorables.** Il existe des conditions défavorables dans un certain contrat de fournisseur associé au programme de lancement de satellites, qui existait au sein du groupe OWC acheté par la Société. Un passif a été comptabilisé lors de l'acquisition d'OWC, égal à la juste valeur au moment de l'acquisition. Le contrat en question se termine en mai 2022. Le passif a été calculé sur la base d'une comparaison des conditions contractuelles avec les taux actuels du marché pour des services similaires.
- Obligations liées au retrait d'actifs.** Des obligations découlent de la mise hors service de certains biens, matériels et équipements. Un passif est calculé sur la base du coût attendu de la mise hors service des actifs et un actif équivalent est créé et conservé dans les biens, matériels et équipements. La provision devrait être utilisée sur la durée de vie restante prévue des actifs, qui est de 10 ans au maximum.

	Contrats Défavorables ( <i>Unfavourable contracts</i> ) \$	Obligations liées aux contrats de retrait d'actifs ( <i>Asset retirement obligations</i> ) \$	Total ( <i>Total</i> ) millions de \$
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-	-	-
Acquisition d'une filiale ( <i>Acquisition of a subsidiary</i> )	(60,4)	(3,7)	(64,1)
Utilisé au cours de la période ( <i>Utilised in the period</i> )	18,5	-	18,5
Effet d'actualisation ( <i>Unwinding of discount</i> )	(0,7)	(0,2)	(0,9)
<b>Au 31 mars 2021 (<i>At 31 March 2021</i>)</b>	<b>(42,6)</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(46,5)</b>
Actuel ( <i>Current</i> )	(38,6)	-	(38,6)
Non actuel ( <i>Non-current</i> )	(4,0)	(3,9)	(7,9)
	<b>(42,6)</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(46,5)</b>

## 16. Capital, réserves et financement par les actionnaires

### Financement par les actionnaires

La Société a été constituée le 25 mars 2020 avec un capital social de 2 GBP (composé de deux Actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 livre sterling chacune), détenu par Peregrine Secretarial Services Limited. Les 2 Actions ordinaires ont été transférées de Peregrine à BGL le 30 juin 2020.

Le 1 juillet 2020, la Société a émis deux Actions ordinaires à BEIS.

Les quatre Actions ordinaires de la Société ont été converties en Actions différées d'une valeur nominale de 1 GBP le 20 novembre 2020.

Le 20 novembre 2020, la société a émis 500 000 actions de Catégorie A en faveur de BGL et 500 000 actions de Catégorie A en faveur de BEIS, pour une valeur de souscription totale de 1,0 milliard de USD.

Jusqu'en novembre 2020, la Société a reçu des fonds de BGL et de BEIS sous la forme de prêts d'actionnaires. BGL et BEIS ont émis des prêts d'actionnaires de 184,5 millions de USD chacun. Le 20 novembre 2020, ces prêts ont été considérés comme remboursés et les montants utilisés pour régler une partie du produit de la souscription. Des intérêts étaient dus au titre du contrat de prêt initial mais les prêteurs y ont renoncé lors de la conversion en actions et les charges d'intérêt n'ont donc pas été reflétées dans les présents états financiers.

Les paiements ont été effectués en numéraire du 20 novembre 2020 au 31 mars 2021 pour un montant total de 177,5 millions de USD par BGL et 145,0 millions de USD par BEIS, avec un montant supplémentaire de 32,5 millions de USD de BEIS le 8 avril 2021.

Ces actions sont donc considérées comme entièrement payées au 31 mars 2021, les montants restants dus étant considérés comme des primes d'émission.

Le 20 novembre 2020, SoftBank Group Corp. a souscrit 92 459 actions ordinaires de catégorie A avec une valeur de souscription de 92,5 millions de USD. Ces actions ont ensuite été transférées à SoftBank Group Capital Limited.

Le 20 novembre 2020, 90 millions de dollars d'obligations de prêt garanties émises par OWC ont été cédés à la Société, qui les a remboursés par l'émission de 90 000 actions de catégorie A aux détenteurs d'obligations. Les obligations de prêt ont par la suite été abandonnées conformément à l'accord de partenariat public-privé, ce qui a entraîné une augmentation de l'investissement de la Société dans OWC.

Le 20 novembre 2020, la Société a émis une action de Catégorie B à l'intention du BEIS. Les actions de catégorie B ont une valeur nominale de 0,01 USD.

Le 19 janvier 2021, la Société a émis 50 000 actions de Catégorie A en faveur d'Echostar Operating LLC pour un montant de 50 millions de USD en espèces.

Le 7 avril 2021, SoftBank Group Corp. a souscrit 354 185 actions pour un montant de 229,0 millions de USD, payé en espèces. Ces actions ont ensuite été transférées à SoftBank Group Capital Limited.

Le 27 avril 2021, il a été annoncé qu'Eutelsat S.A. souscrirait 500 000 actions pour un montant de 550,0 millions de USD, intégralement payé en espèces le 8 septembre 2021.

Le 8 septembre 2021, BGL a souscrit 350 000 actions supplémentaires dans le cadre d'une option d'achat.

BGL a versé 35,0 millions de USD, soit 10 % du montant de la souscription. L'option permettait à BGL de souscrire un total de 500 000 actions à 1 000 USD l'action, étant entendu que cette souscription et ce financement seraient réduits si Eutelsat choisissait d'exercer son avis de participation à l'égard de 30 % de l'option d'achat. Eutelsat a soumis son avis de participation le 5 octobre 2021 pour la souscription de 150 000 actions à 1 000 USD par action. La réalisation de la part d'Eutelsat dans l'option d'achat est soumise aux approbations réglementaires habituelles.

Le 12 août 2021, il a été annoncé que Hanwha Systems Co. Ltd, de Corée du Sud, souscrirait 250 000 actions pour une valeur de 300 millions de USD. Cette opération n'a pas été achevée à la date de signature des présents états financiers, car elle est soumise à des approbations réglementaires.

Le mouvement des capitaux lié aux souscriptions d'actions au cours de l'exercice se présente comme suit :

	2021 millions de \$
Valeur totale de la souscription ( <i>Total subscription value</i> )	1232,5
Produits utilisés pour régler les prêts aux actionnaires (voir note 18) ( <i>Proceeds used to settle shareholder loans</i> ) (see note 18)	(369,0)
Encaissements postérieurs au 20 novembre 2020 ( <i>Cash receipts post 20 November 2020</i> )	(465,0)
Émis aux créanciers d'OWC sans contrepartie en espèces ( <i>Issued to creditors of OWC for no</i>	(90,0)

<i>cash</i> )	
Créances sur les souscriptions d'actions au 31 mars ( <i>Share subscription receivables at 31 March</i> )	308,5

Le caractère recouvrable des créances au titre de la souscription d'actions (*share subscription receivables*) est considéré être un jugement critique dans les présents états financiers, dont les détails sont fournis dans la note 2.3.

### Droits des actionnaires

Les actions de la Société sont réparties en trois catégories :

- | Les actions de catégorie A, qui sont assorties d'un droit de vote. Tous les dividendes versés sont distribués aux Actionnaires A au prorata du nombre d'Actions A détenues par chacun d'entre eux.
- | Les actions de catégorie B, qui ne sont pas assorties de droit de vote. Le détenteur de l'Action B n'a pas le droit de recevoir un quelconque revenu ou une quelconque distribution de la part de la Société ou d'un membre du Groupe au titre de l'Action B, y compris en cas de vente ou d'introduction en bourse.
- | Les actions différées, qui ne sont pas assorties de droit de vote et dont les détenteurs n'ont pas droit à des dividendes ou à d'autres distributions.

En outre, certaines questions ne peuvent être abordées sans le consentement écrit préalable de l'actionnaire de Catégorie B. Ceux-ci sont limités aux changements de localisation du siège ou du centre d'opérations, aux changements d'activités ou de normes de sécurité technique et technologique du Groupe, ou d'arrangements, de contournement fiscal.

D'autres droits ne dépendent pas de la catégorie d'actions, mais plutôt de l'importance de l'actionnariat selon les conditions de l'Accord des actionnaires en place entre les actionnaires importants de la Société.

Ces droits reflètent la capacité des actionnaires à nommer les Administrateurs et à régler d'autres questions de gouvernance d'entreprise.

### Capital social

Le capital social est le nombre d'actions émises, indiquées à leur valeur nominale. La valeur du capital social à la fin de la période était la suivante :

	2021
	\$
Actions différées ( <i>deferred shares</i> ) de 1 GBP chacune	6
Actions de classe A ( <i>class A shares</i> ) de 0,01 USD chacune	12325
Actions de classe B ( <i>class B shares</i> ) de 0,01 \$ chacune	-
Entièrement payé ( <i>Fully paid</i> )	12 331

Le nombre d'actions émises au cours de la période et à la fin de la période était le suivant :

	Ordinaire ( <i>Ordinary</i> )	Différée ( <i>Deferred</i> )	Catégorie A ( <i>Class A</i> )	Catégorie B ( <i>Class B</i> )
Émises lors de la constitution en société ( <i>issued on incorporation</i> )	2	-	-	-
Émises au cours de la période ( <i>issued in the period</i> )	2	-	1232459	1
Conversion à une catégorie différente ( <i>conversion to different class</i> )	(4)	4	-	-
Autorisées et en circulation au 31 mars ( <i>authorised and on issue at 31 March</i> )	-	4	1232459	1
		Différé ( <i>Deferred</i> )	Catégorie A ( <i>Class A</i> )	Catégorie B ( <i>Class B</i> )
Le secrétaire d'État aux affaires, à l'énergie et à la stratégie industrielle		2	500000	1
Bharti Global Limited		2	500000	-
SoftBank Group Capital Limited		-	145815	-
Echostar Operating LLC		-	50000	-
Banco Azteca, S.A., Institución de Banca Múltiple		-	16879	-
Airbus Group Proj B.V.		-	12064	-
Stone Technologies, Inc.		-	6072	-
Office rwandais de sécurité sociale		-	1629	-

**Prime d'émission**

La prime d'émission est le montant reçu pour une émission d'actions qui dépasse la valeur nominale.

**Réserve pour paiements fondés sur des actions**

La réserve pour paiements fondés sur des actions reflète le crédit résultant de la comptabilisation des paiements fondés sur des actions, l'écriture opposée reflétant la charge pour l'exercice est comptabilisé dans l'état du résultat global. Cette réserve n'est pas considérée comme faisant partie des bénéfices distribuables.

**Réserve de conversion (*Foreign currency reserve*) étrangères**

Les différences de change liées à la conversion des actifs nets (*net assets*), des revenus et des opérations étrangères, entre la monnaie fonctionnelle locale et le dollar américain sont comptabilisés directement dans la réserve de conversion. Cette réserve n'est pas considérée comme faisant partie des bénéfices distribuables.

**Résultat non-distribués (*Retained earnings*)**

Le résultat non distribué (*retained earnings*) est le bénéfice net qui n'a pas été versés sous forme de dividendes. Le résultat non distribué (*retained earnings*) consolidé s'élevait à 370,5 millions de USD à la fin de la période.

Les dividendes à verser aux actionnaires de la Société sont comptabilisés lorsqu'ils ont été dûment autorisés. Le résultat non distribué (*retained earnings*) de la Société s'élève à 1,0 millions de USD à la fin de la période. Aucun montant inclus dans le résultat non distribué (*retained earnings*) de la Société n'est non distribuable. Les administrateurs ne recommandent pas le versement d'un dividende.

## 17. Instruments financiers

**Politique comptable****Aperçu**

Les instruments financiers comprennent les actifs et les passifs financiers. Tous les actifs et passifs financiers sont détenus au coût amorti. Il y avait aucun transfert entre les catégories d'évaluation de la juste valeur au cours de la période actuelle et aucun instrument financier dérivé n'a été conclu.

**Comptabilisation et décomptabilisation des actifs et passifs financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque nous devenons partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Un actif ou un passif financier n'est décomptabilisé que lorsque le droit contractuel qui en est à l'origine est réglé, vendu, annulé ou expire.

**Évaluation de la juste valeur**

Certains instruments financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque date de bilan.

La valeur comptable des actifs et passifs financiers enregistrés au coût amorti dans les états financiers est proche de leur juste valeur.

Tous les actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est mesurée ou indiquée dans les états financiers sont classés dans la hiérarchie de la juste valeur, décrite comme suit, sur la base de la donnée du niveau du plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur, dans son ensemble :

Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur est directement ou indirectement observable.

Niveau 3 : Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée de niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

Pour les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, on détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant la catégorisation (sur la base de la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période du rapport.

Pour les besoins de divulgation sur la juste valeur, nous avons déterminé des catégories d'actifs et de passifs sur la base de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif et du niveau de la hiérarchie de la juste

valeur, comme expliqué ci-dessus.

### Trésorerie et les équivalents de trésorerie (*Cash and cash equivalents*)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant au bilan comprennent les liquidités en banque et en caisse ainsi que les dépôts à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont une échéance de trois mois ou moins.

### Profil d'échéance des instruments financiers

	Sur Demande ( <i>on demand</i> ) millions de \$	< 1 an (< 1 year) millions de \$	Entre 1 et 2 ans ( <i>Between 1 and 2 years</i> ) millions de \$	> 2 ans (> 2 years) millions de \$	Total 2021 ( <i>Total 2021</i> ) millions de \$
<b>Actifs non-courants (<i>Non-current assets</i>)</b>					
Emprunts obligataires et dépôts ( <i>Bonds and deposits</i> )	-	-	-	14,2	14,2
<b>Actifs courants (<i>current assets</i>)</b>					
Créances au titre de la souscription d'actions ( <i>share subscription receivables</i> )	308,5	-	-	-	308,5
Autres créances mobilisés ( <i>other current receivables</i> )	-	6,2	-	-	6,2
Trésorerie et les équivalents de trésorerie ( <i>cash and cash equivalents</i> )	44,0	-	-	-	44,0
<b>Total des actifs financiers (<i>total financial assets</i>)</b>	<b>352,5</b>	<b>6,2</b>	<b>-</b>	<b>14,2</b>	<b>372,9</b>
<b>Passif courant (<i>Current liabilities</i>)</b>					
Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>Trade payables</i> )	-	(122,1)	-	-	(122,1)
Dettes envers les parties liées ( <i>Trade payables</i> )	-	(1,1)	-	-	(1,1)
Charges à payer ( <i>accrued expenses</i> )	-	(42,9)	-	-	(42,9)
Salaires à payer ( <i>accrued employee compensation</i> )	-	(5,1)	-	-	(5,1)
Provisions ( <i>provisions</i> )	-	(38,6)	-	-	(38,6)
<b>Passifs non-courants (<i>Non-current liabilities</i>)</b>					
Provisions ( <i>provisions</i> )	-	-	(7,9)	-	(7,9)
<b>Total du passif financier (<i>total financial liabilities</i>)</b>	<b>-</b>	<b>(209,8)</b>	<b>(7,9)</b>	<b>-</b>	<b>(217,7)</b>

### Gestion du risque de capital

L'objectif de la gestion du capital est de s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur activité, en optimisant les liquidités et la flexibilité opérationnelle, tout en cherchant à minimiser nos coûts du capital. La structure du capital du Groupe se compose de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (*cash and cash equivalents*), des contrats de location et des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société, comprenant le capital émis, les réserves et le résultat non distribué (*retained earnings*), comme indiqué dans la note 16. Aucun changement à nos objectifs ou nos pratiques ont eu lieu au cours de la période actuelle, car ces objectifs ont été atteints.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

### Gestion des risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Groupe est confronté sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. La fonction de trésorerie du Groupe s'inscrit dans le cadre de la Politique de trésorerie approuvée par le Conseil d'administration. Les instruments financiers utilisés sont présentés ci-dessus.

### Gestion du risque des marchés

Les activités du Groupe l'exposent principalement aux risques financiers liés aux variations des taux de change. Le Groupe n'ayant pas d'emprunts externes, son exposition au risque de taux d'intérêt est minime.

Les valeurs comptables des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont les suivantes :

	Livre sterling millions de \$	Autre millions de \$	Total millions de \$
Créances courantes ( <i>current receivables</i> )	0,2	-	0,2
Trésorerie et équivalents de liquidités ( <i>cash and cash equivalents</i> )	0,9	0,6	1,5
<b>Total des actifs monétaires (<i>Total monetary assets</i>)</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>1,7</b>
Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>Trade payables</i> )	(1,6)	(1,7)	(3,3)
Salaires à payer ( <i>Accrued employee compensation</i> )	(2,3)	-	(2,3)
Taxe sur les biens et services à payer ( <i>Goods and services payable</i> )	(1,7)	-	(1,7)
Impôt sur les sociétés à payer ( <i>Corporation tax payable</i> )	(2,6)	-	(2,6)
Autre impôts à payer ( <i>Other taxes payables</i> )	(0,6)	-	(0,6)
Dettes locatives ( <i>Lease liabilities</i> )	(11,0)	-	(11,0)
Provisions ( <i>Provisions</i> )	(0,4)	-	(0,4)
<b>Total du passif monétaire (<i>Total monetary liabilities</i>)</b>	<b>(20,2)</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(21,9)</b>

Le risque de conversion des bénéfices ou des pertes en devises étrangères n'est pas couvert et ces bénéfices ou pertes sont converti(e)s en livres sterling aux taux de change moyens de l'année.

S'il y avait une dépréciation raisonnablement possible du dollar américain par rapport aux monnaies étrangères concernées, l'impact n'est pas considéré comme significatif et n'a pas été présenté ici.

### Gestion du risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque de perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Le Groupe étant actuellement en phase de pré-revenu, l'exposition au risque lié au crédit (*credit risk exposure*) est limitée aux actionnaires en ce qui concerne les créances au titre de la souscription d'actions (*share subscription receivables*), aux institutions financières en ce qui concerne les soldes de trésorerie et les obligations (*cash balances and bonds*), ou aux propriétaires de biens immobiliers en ce qui concerne les dépôts. Le risque lié au crédit n'est pas considéré comme un risque significatif.

### Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société et le Groupe ne soient pas en mesure de faire face à leurs obligations alors qu'elles arrivent à échéance. La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidité incombe au Conseil d'administration, qui a mis en place un cadre approprié pour le risque de liquidité pour la gestion de nos besoins de financement et de gestion des liquidités à court, moyen et long terme. Le risque de liquidité est géré en maintenant des réserves de trésorerie adéquates, en surveillant en permanence les flux de trésorerie prévus et réels et en veillant à ce que des fonds suffisants soient disponibles sur les périodes prévues. Le Groupe n'a actuellement aucun emprunt externe, mais il continuera à évaluer si de telles facilités sont nécessaires.

## 18. Accords de financement et droits d'utilisation des actifs loués

### Politiques comptables

Un accord est comptabilisé comme un contrat de location lorsqu'un contrat donne le droit de contrôler un actif pendant

plus de 12 mois, en échange d'une contrepartie, et que la quasi-totalité des avantages économiques est générée par cet actif. La comptabilité des contrats de location n'est pas appliquée aux actifs de faible valeur (considérés comme des actifs individuels d'une valeur inférieure à 5 000 dollars), pour ces éléments, les loyers sont comptabilisés dans les charges sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location.

Le Groupe n'agit pas en tant que bailleur dans un quelconque accord, mais seulement en tant que preneur à bail.

Il n'existe aucune concession de loyer liée au Covid-19.

Une dette locative (*lease liability*) est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisés au taux d'emprunt marginal. Pour tous les contrats de location conclus, il n'a pas été possible de calculer le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Un actif lié à un droit d'utilisation est comptabilisé au début du contrat de location à son coût. Le coût reflète le montant initial de la dette locative (*lease liability*), ajusté pour tout paiement de location effectué au plus tard à la date d'entrée en vigueur, plus les coûts directs encourus et une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de l'actif sous-jacent, moins les incitations locatives reçues.

L'actif lié au droit d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur jusqu'à la fin de la durée du contrat de location.

Les contrats de location acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises OWC ont été comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire à la valeur actuelle des loyers non payés à la date d'acquisition, actualisée au taux d'emprunt marginal.

#### Passifs résultant d'activités de financement

Depuis sa constitution jusqu'au 20 novembre 2020, le seul accord de financement du Groupe autre que les contrats de location est un prêt d'actionnaire, dont les mouvements sont présentés ci-dessous :

	2021 millions de \$
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-
Utilisation de la facilité ( <i>Draw down of facility</i> )	(369.0)
Conversion de la dette en capitaux propres ( <i>Conversion of debt to equity</i> )	369.0
Au 31 mars 2021 ( <i>At 31 March 2021</i> )	-

#### Contrats de location

Le Groupe dispose d'un certain nombre de contrats de location immobilière découlant du cours normal de ses activités commerciales. Outre les bureaux de l'entreprise, diverses installations terrestres sont construites sur des terrains loués.

#### Analyse de l'échéance des flux de trésorerie contractuels non actualisés

	2021 millions de \$
Moins d'un an ( <i>Less than a year</i> )	13,0
Entre un et cinq ans ( <i>Between one to five years</i> )	49,6
Plus de cinq ans ( <i>More than five years</i> )	35,5
Au 31 mars 2021 ( <i>At 31 March 2021</i> )	98,1

### Valeur comptable du droit d'utilisation des actifs de location (*lease assets*)

	Installation au sol ( <i>Ground installation property</i> ) millions de \$	Autres biens ( <i>other property</i> ) millions de \$	Total millions de \$
Coût ( <i>Cost</i> )			
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-	-	-
Acquisition d'une filiale ( <i>Acquisition of a subsidiary</i> )	12,5	20,8	33,3
Ajouts ( <i>Additions</i> )	2,8	-	2,8
Au 31 mars 2021 ( <i>At 31 March 2021</i> )	15,3	20,8	36,1
Dépréciation ( <i>Depreciation</i> )			
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-	-	(0,2)
Charge d'amortissement ( <i>Depreciation charge</i> )	(0,4)	(1,0)	(1,4)
Au 31 mars 2021 ( <i>At 31 March 2021</i> )	(0,4)	(1,0)	(1,4)
Valeur comptable ( <i>Carrying value</i> )			
Au 31 mars 2021 ( <i>At 31 March 2021</i> )	14,9	19,8	34,7

### Valeur comptable des dettes locatives (*lease liabilities*)

	Installation au sol ( <i>Ground installation property</i> ) millions de \$	Autres biens ( <i>other property</i> ) millions de \$	Total millions de \$
Dettes locatives ( <i>Lease liability</i> )			
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-	-	-
Acquisition d'une filiale ( <i>Acquisition of a subsidiary</i> )	(57,8)	(26,6)	(84,4)
Nouveaux contrats de location conclus ( <i>New leases entered into</i> )	(2,9)	-	(2,9)
Paiements en espèces ( <i>Cash payments</i> )	3,3	1,0	4,3
Charges d'intérêt ( <i>Interest charges</i> )	(1,1)	(0,9)	(2,0)
Taux de change ( <i>Foreign exchange</i> )	-	(0,2)	(0,2)
Au 31 mars 2021 ( <i>At 31 March 2021</i> )	(58,5)	(26,7)	(85,2)
Dettes locatives courantes ( <i>Current lease liability</i> )	(7,0)	(3,1)	(10,1)
Dettes de location non-mobilisées ( <i>Non-current lease liability</i> )	(51,6)	(23,5)	(75,1)
	(58,6)	(26,6)	(85,2)

## 19. Parties liées

### Politiques comptables

Les parties liées du Groupe sont les actionnaires considérés comme ayant une influence significative sur la Société, les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative, les principaux dirigeants et leurs proches.

### Rémunération des principaux dirigeants

Les « principaux dirigeants » sont considérés comme membres du Conseil d'administration de la Société et du Comité exécutif du groupe. La rémunération des principaux dirigeants est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	2021 millions de \$
Rémunération ( <i>Remuneration</i> )	1,6
Montants à recevoir au titre des plans d'incitation à long terme ( <i>Amounts receivable under long-term incentive schemes</i> )	0,6
Cotisations de l'entreprise aux régimes de retraite ( <i>Company contributions to money purchase pensions plans</i> )	0,1
Charges sociales de l'employeur ( <i>Employer's social security expense</i> )	0,1
	2,4

Les administrateurs de la Société et leurs proches contrôlent 40,6 % des actions avec droit de vote de la Société.

Autres transactions relatives aux parties concernées

#### Transactions avec AOS

Comme expliqué dans la note 13, AOS est une coentreprise entre OneWeb et Airbus DS Satnet, qui est comptabilisée selon la mise en équivalence. Tous les satellites de la génération 1 sont fabriqués par AOS. Un résumé des transactions avec AOS au cours de la période allant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021 est présenté ci-dessous :

	2021 millions de \$
Coût des satellites achetés à AOS au cours de l'exercice ( <i>Cost of satellites purchased from AOS in the period</i> )	(82,8)
Dettes envers AOS en fin de période ( <i>Payables to AOS at the period end</i> )	(1,1)
Engagements contractuels d'achat en fin de période ( <i>Contractual commitments for purchases at the period end</i> )	246,5

#### Souscriptions d'actions en cours

Comme expliqué dans la note 16, 308,5 millions de USD de produits de souscription d'actions étaient en circulation au 31 mars 2021.

#### Transactions avec Echostar Operating LLC et Qualcomm Technologies, Inc

Les actionnaires de la Société, Echostar Operating LLC et Qualcomm Technologies, Inc. fournissent des biens et des services au Groupe dans le cadre normal de leurs activités et dans des conditions de concurrence normales. Ces actionnaires ne sont pas considérés comme exerçant une influence significative sur la Société.

#### Transactions de la Société

Les détails des transactions entre parties liées de la Société sont fournis dans la note 24.

## **20. Événements postérieurs**

### **Souscriptions d'actions**

Après le 31 mars 2021, des souscriptions d'actions ont été effectuées ou annoncées, comme indiqué dans la note 16.

#### **Acquisition de TrustComm**

Après la date du bilan (*balance sheet*), la Société a annoncé le projet d'acquisition de TrustComm auprès du Nox Trust. Fondée en 1999, TrustComm est un fournisseur de communications par satellite dont les principaux clients sont les agences gouvernementales américaines. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de la Société visant à lancer et à développer des services de communication par satellite pour le Ministère américain de la défense et d'autres agences gouvernementales américaines, l'alliance « Five Eyes », l'OTAN, les Nations unies et quelques autres agences gouvernementales américaines. Après l'obtention des autorisations nécessaires, cette acquisition a été finalisée le 20 septembre 2021. TrustComm a été rebaptisée OneWeb Technologies.

### **Coentreprise en Arabie Saoudite**

Le 22 octobre 2021, OneWeb a conclu un accord d'actionnaires avec NEOM Tech and Digital Company (« NEOM ») pour former une coentreprise pour (i) servir les clients dans la région NEOM, le reste de l'Arabie saoudite et les pays voisins du Moyen-Orient et de l'Afrique et (ii) la conception, la construction et l'exploitation de stations terrestres. La coentreprise a été créée le 24 octobre 2021 en utilisant l'entité saoudienne existante de OneWeb - First Tech Web Company Limited, chaque actionnaire faisant un apport initial de 5 millions de dollars et détenant par la suite 50 % du capital social de la société.

Parallèlement à la coentreprise, un accord de distribution commerciale et de services d'une valeur de 170 millions de dollars a été conclu entre OneWeb et NEOM pour permettre à NEOM d'acheter de la capacité à OneWeb et d'avoir le droit de vendre et de fournir cette capacité dans les zones géographiques susmentionnées.

## ÉTATS FINANCIERS

### Bilan de la Société

Au 31 mars 2021

	Note	2021 millions de \$
Actifs non courants ( <i>Non-current assets</i> )		
Prêt à recevoir d'une partie liée ( <i>Loan receivable from related party</i> )	24	582,4
Investissement dans une filiale ( <i>Investment in subsidiary entity</i> )	25	310,9
		893,3
Actifs courants ( <i>Current assets</i> )		
Créances sur les parties liées ( <i>Share subscription receivables</i> )		1,2
Taxes sur les biens et services à recevoir ( <i>Goods and services tax receivables</i> )		0,8
Créances au titre de la souscription d'actions ( <i>Share subscription receivables</i> )	16	308,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>Cash and cash equivalents</i> )		35,2
		345,7
Total de l'actif ( <i>Total assets</i> )		1239,0
Passifs courants ( <i>Current liabilities</i> )		
Charges à payer ( <i>Accrued expenses</i> )		(4,4)
Salaires à payer ( <i>Accrued employee compensation</i> )		(0,4)
Autre impôts à payer ( <i>Other tax payable</i> )		(0,1)
		(4,9)
Actifs nets ( <i>Net assets</i> )		1234,1
Capitaux propres ( <i>Equity</i> )		
Capital social ( <i>Share capital</i> )	16	-
Prime d'émission ( <i>Share premium</i> )	16	1232,5
Réserve liée aux paiements fondés sur des actions ( <i>Share based payment reserve</i> )	16	0,6
Résultat non distribué ( <i>Retained earnings</i> )	16	1,0
Total des capitaux propres ( <i>Total equity</i> )		1234,1

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration le 29 octobre 2021 et ont été signés en son nom par :

(Signature manuscrite)

Neil Masterson  
Directeur Général

Numéro d'immatriculation de l'entreprise : 12534512

## ÉTATS FINANCIERS

### Relevé de changements dans les capitaux propres de la Société

	Capital social (Share capital) millions de \$	Prime d'émission (Share premium) millions de \$	Réserve pour paiements fondés sur des actions (Share based payment reserve) millions de \$	Réserve de conversion (Foreign currency reserve) millions de \$	Résultat non distribué (Retained earnings) millions de \$	Total des capitaux propres (Total equity) millions de \$
Revenu global total pour la période (Total comprehensive income for the period)						
Bénéfice pour la période (Profit for the period)	-	-	-	-	1,0	1,0
Bénéfices global total pour la période (Total comprehensive profit for the period)	-	-	-	-	1,0	1,0
Transactions avec les propriétaires, enregistrées directement dans les capitaux propres (Transactions with owners, recorder directly in equity)						
Émission d'actions (Issue of shares)	-	1232,5	0,6	-	-	1232,5
Transactions liées aux paiements fondés sur des actions réglés en capitaux propres (Equity-settled share-based payment transactions)	-	-	-	-	-	0,6
Total des contributions et des distributions aux propriétaires (Total contributions by and distributions to owners)	-	1232,5	0,6	-	-	1233,1
Solde au 31 mars 2021 (Balance at 31 March 2021)	-	1232,5	0,6	-	1,0	1234,1

## ÉTATS FINANCIERS

### Tableau des flux de trésorerie de la Société

#### Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

	2021 millions de \$
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Cash flows from operating activities)	
Bénéfice pour l'année fiscale (Profit for the year)	1,0
Ajustements pour (Adjustments for) :	
Produits de placement (Investment income)	(14,2)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions réglés en capitaux propres (Equity settle share-based payment expenses)	0,6
Mouvement des créances des parties liées (Movement in receivables from related parties)	(1,2)
Mouvement des créances de taxe sur les produits et services (Movement in goods and services tax receivables)	(0,8)
Mouvement des charges à payer (Movement in accrued expenses)	4,4
Mouvement des salaires à payer (Movement in accrued employee compensation)	0,4
Mouvement des autres impôts à payer (Movement in other taxes payable)	0,1
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation (Net cash from operating activities)	(9,7)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (Cash flows from operating activities)	
Financement de l'OWC avant l'acquisition, converti en fonds propres lors de l'acquisition (Pre-acquisition funding to OWC, converted to equity on acquisition)	(210,7)
Mouvement des créances relatives aux prêts des parties liées (Movement in loan receivable from related party)	(485,9)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement (Net cash from investing activities)	(696,6)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (Cash flows from financing activities)	
Produit de l'émission de capital social (Proceeds from the issue of share capital)	741,5
Trésorerie nette provenant des activités de financement (Net cash from financing activities)	741,5
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (Net increase in cash and cash equivalents)	35,2

	2021 millions de \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période ( <i>Cash and cash equivalents at the start of the period</i> )	-
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ( <i>Net increase in cash and cash equivalents</i> )	35,2
Effet des variations des taux de change sur les espèces détenues ( <i>Effect of exchange rate changes on cash held</i> )	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période ( <i>Cash and cash equivalents</i> )	35,2

## ÉTATS FINANCIERS

### Notes sur les états financiers de la Société

(faisant partie des états financiers)

#### 21. Informations générales

La Société est une société privée constituée, domiciliée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles. Le numéro d'enregistrement est 12534512 et l'adresse du siège est sis à West Works Building, 195 Wood Lane, Londres, Royaume-Uni, W12 7FQ.

#### 22. Base de la préparation

##### 22.1 Continuité de l'activité

Voir note 2.1.

##### 22.2 Estimations et jugements comptables

Ces états financiers de la Société ont été préparés conformément à la norme FRS 101 et présentent des informations sur la Société en tant qu'entité distincte et non sur son groupe. Les exigences des IFRS adoptées en matière de comptabilisation, d'évaluation et d'informations à fournir ont été appliquées, avec les modifications nécessaires pour se conformer à la Loi sur les sociétés de 2006, ainsi qu'à certaines exemptions de divulgation. Les exemptions de divulgation suivantes ont été accordées dans le cadre du FRS 101 :

- | Les dispositions des paragraphes 62, B64(d), B64(l), B64(g), B64(h), B64(j), B64(m), B64(n)(ii), B64(o)(ii), B64(p), B64(q)(ii), B66 et B67 de la norme IFRS 3 : Regroupements d'entreprises ;
- | Les exigences de la norme IFRS 7 : Instruments financiers : Divulgation ;
- | Les dispositions des paragraphes 91 à 99 de la norme IFRS 13 : Évaluation de la juste valeur ;
- | Les dispositions des paragraphes 134 à 136 de l'IAS 1 : Présentation des comptes annuels ;
- | Les dispositions des paragraphes 17 et 18A de l'IAS 24 : Divulgations sur les parties liées ; et
- | Les exigences de l'IAS 24 : Divulgations sur les parties liées pour divulguer les transactions entre parties liées conclues entre deux ou plusieurs membres d'un groupe, à condition que toute filiale qui est partie à la transaction soit détenue à 100 % par ce membre.

En vertu de l'Article 408 de la Loi sur les sociétés de 2006, la Société est exemptée de l'obligation de présenter son propre compte de résultat.

Lors de la préparation des états financiers de la Société conformément à la norme FRS 101, la direction doit faire des estimations, des jugements et des hypothèses qui affectent l'application des politiques comptables et les montants déclarés des actifs, des passifs, des dépenses et des informations à fournir sur les passifs éventuels. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués. Ces estimations et jugements sont basés sur un historique d'expériences et d'autres facteurs, y compris les anticipations d'événements futurs susceptibles d'avoir une incidence financière sur l'entité, et est considérée comme raisonnable dans les circonstances à la fin des périodes financières présentées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'affecte que cette période, ou dans la période de révision et dans les périodes futures si la révision affecte à la fois la période en cours et les périodes futures. En raison des incertitudes inhérentes à la réalisation d'estimations, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques sont ceux effectués lors de l'application des politiques comptables qui pourraient avoir un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Aucun domaine comptable n'a nécessité l'exercice d'un jugement critique au cours de l'exercice en cours.

Les principales sources d'incertitude en matière d'estimation sont les hypothèses pour lesquelles il existe un risque important que des modifications de ces hypothèses entraînent un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours des 12 prochains mois. Aucun domaine comptable n'a nécessité la réalisation d'estimations significatives au cours de la période actuelle.

## 23. Acquisition et financement fournis

La société n'a qu'un seul investissement, OWC, acheté le 20 novembre 2020.

Avant l'acquisition, la Société a fourni à OWC un financement de 220,9 millions de dollars, dont 6 millions de dollars d'intérêts courus. Cette créance a été convertie en capitaux propres d'OWC à la fin de l'acquisition. La Société a reçu 4,3 millions de dollars de frais supplémentaires en rapport avec ce financement, soit 2 % du financement reçu.

## 24. Prêt à recevoir d'une partie liée

### Politiques comptables

À l'issue de l'acquisition, la Société a émis un capital social d'une valeur de souscription de 182,5 millions de dollars à certains créanciers d'OWC, à la suite de quoi OWC devait à la Société un montant supplémentaire de 182,5 millions de dollars, dont 90,0 millions de dollars ont été renoncés par la suite.

Un financement supplémentaire de 485,9 millions de dollars a été fourni par la Société à OWC après le 20 novembre 2020, avec des intérêts de 3,9 millions de dollars gagnés au cours de la période.

Lors de la comptabilisation initiale, le prêt à recevoir a été classé comme « évalué au coût amorti ».

### Valeur comptable des créances relatives aux prêts des parties liées

	Flux de trésorerie Éléments ( <i>Cash flow items</i> ) \$m	Hors trésorerie Élément (Non- cash items) \$m	Total \$m
Coût amorti ( <i>Amortised cost</i> )			
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-	-	-
Financement de pré-acquisition fourni à OWC ( <i>Pre-acquisition funding provided to OWC</i> )	210,7	-	210,7
Frais d'arrangement de financement à recevoir d'OWC avant l'acquisition ( <i>Funding arrangements fees receivable from OWC prior to acquisition</i> )	-	4,3	4,3
Intérêts à recevoir d'OWC avant l'acquisition ( <i>Interest receivable from OWC prior to acquisition</i> )	-	6,0	6,0
Conversion du prêt OWC en fonds propres ( <i>Conversion of OWC loan to equity</i> )	(220,9)	-	(220,9)
Financement post-acquisition fourni à OWC ( <i>Post-acquisition funding provided to OWC</i> )	485,9	-	485,9
Règlement des créanciers d'OWC par souscription d'actions de la Société ( <i>Settlement of OWC creditors through subscription in Company shares</i> )	-	92,5	92,5
Intérêts à recevoir d'OWC après l'acquisition ( <i>Interest receivable from OWC post acquisition</i> )	-	3,9	3,9
Au 31 mars 2021 ( <i>At 31 March 2021</i> )	475,7	106,7	582,4

De plus amples détails sont fournis dans la note 23.

## 25. Investissement dans une filiale

### Politiques comptables

Les investissements dans les filiales sont comptabilisés au coût.

### Valeur comptable de l'investissement dans une filiale

	Millions de \$
Coût ( <i>Cost</i> )	
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-
Conversion du prêt OWC en fonds propres ( <i>Conversion of OWC loan to equity</i> )	220,9
Abandon des prêts dus par OWC ( <i>Waiver of loans owed by OWC</i> )	90,0
Au 31 mars 2021 ( <i>At 31 March 2021</i> )	310,9

De plus amples détails sont fournis dans la note 23.

## 26. Capital, réserves et financement par les actionnaires

Voir note 16.

## 27. Transactions relatives aux parties concernées

Voir note 19.

## 28. Partie en charge ultime

Il n'y a pas de partie en charge ultime. Les détails concernant les actionnaires de la Société et leurs droits sont présentés dans la note 16.

## 29. Événements postérieurs

Voir note 20.

## 30. Filiales et sociétés affiliées

Les filiales britanniques annotées d'un « \* » dans la liste suivante des filiales de la Société sont exemptées des exigences de la Loi sur les sociétés de 2006 [*Companies Act*] relatives à l'audit de leurs comptes individuels en vertu de la section 479A de la Loi sur les sociétés de 2006 [*Companies Act*], car cette société a garanti les filiales en vertu de la section 479C de la Loi sur les sociétés de 2006 [*Companies Act*] :

Nom	Activités principales	Adresse de l'agent enregistré	Pays de l'incorporation	Participation au 31 mars 2021 (%)
OneWeb Communications Ltd	Société de portefeuille	WestWorks Building, 195 Wood Lane, London Royaume-Uni, W12 7FQ	Royaume-Uni	100
WorldVu Development LLC	Société d'exploitation	701 S. Carson St., Suite 200, Carson City, NV 89701, États-Unis	États-Unis	100
1021823B Ltd	Société d'exploitation	Crease Harman LLP, 800, 1070 Douglas Street, Victoria, BC, V8W 2C4	Canada	100
Network Access Associates Ltd *	Société d'exploitation	WestWorks Building, 195 Wood Lane, London Royaume-Uni, W12 7FQ	Royaume-Uni	100
OneWeb Communications Ltd	Société de portefeuille	SANNE, IFC 5, St. Helier, JE1 1ST, Jersey	Jersey	100
OneWeb Ltd (Malte)	Société d'exploitation	SmartCity Malta, SCM 01, TMF Group (Malte) 401. Ricasoli, Kalkara, SCM 1001, Malte	Malte	100
OneWeb Network Access Holdings Ltd. (Royaume-Uni) *	Société de portefeuille	WestWorks Building, 195 Wood Lane, London Royaume-Uni, W12 7FQ	Royaume-Uni	100
OneWeb Holdings LLC	Société de portefeuille	50 Main Street, Suite 1000, White Plains, NY 10606, USA	États-Unis	100
WorldVu JV Holdings LLC	Société de portefeuille	c/o Business Filings Incorporated, 108 West 13th St, Wilmington DE 19801, États-Unis	États-Unis	100
Airbus OneWeb Satellites LLC <sup>1</sup>	Conception et développement de satellites	CT Corporation System, 1200 South Pine Island Road, Plantation, FL 33324	États-Unis	100
Airbus OneWeb Satellites Amérique du Nord LLC <sup>2</sup>	Conception et développement de satellites	Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801	États-Unis	50
Airbus OneWeb Satellites SAS <sup>2</sup>	Conception et développement de satellites	B612, 3 rue Tarfaya, 31400 TOULOUSE, France	France	100
Airbus OneWeb Satellites Florida LLC <sup>2</sup>	Conception et développement de satellites	CT Corporation System, 1200 South Pine Island Road, Plantation, Florida 33324	États-Unis	50
OneWeb Communications S.a.r.l	Société de portefeuille	51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg	Luxembourg	100
OneWeb Asia PTE. Ltd.	Société d'exploitation	1 Marina Boulevard #28-00, Singapour, 018989, Singapour	Singapour	100
OneWeb S.r.l.	Société d'exploitation	Corso Vercelli 40, 20145, Milan, Italie	Italie	100

OneWeb Norway AS	Société d'exploitation	Postboks 2334, 3003 Drammen, Norvège	Norvège	100
OneWeb S.A	Société d'exploitation	Tucumán 1, Piso 4, Buenos Aires, C1049AAA, Argentine	Argentine	100
First Tech Web Company Limited	Société d'exploitation	28th Floor Kingdom Tower, Olaya Road, P.O. Box: 230 888, Riyad, 11321, Arabie Saoudite	Arabie Saoudite	100
WorldVu, Unipessoal Lda	Société d'exploitation	Rua Latino Coelho, n.º 13, 13-A, 13-B, 3.º andar, freguesia de Avenidas Novas, 1050-132 Lisboa, Portugal	Portugal	100
OneWeb ApS	Société d'exploitation	c/o Deloitte, Imaneq 33, 6 - 7 floor, Postbox 20 Nuuk, 3900, Groenland	Groenland	100
WorldVu, Australie Pty Ltd	Société d'exploitation	TMF Corporate Services (AUST) PTY LTD, Level 16, 201 Elizabeth Street, Sydney NSW 2000, Australie	Australie	100
OneWeb G.K.	Société d'exploitation	c/o DLA Piper Tokyo Partnership, Meiji Seimei Kan 7F, 1-1, Marunouchi 2-chome, Chiyoda-ku Tokyo, Japon	Japon	100
OneWeb Capacidade Satelital Ltda	Société d'exploitation	Avenida Nove de Julho, 3228, sala 604, Ed. First Office Flat, Jardim Paulista, City of São Paulo, State of São Paulo, 01406-000, Brésil	Brésil	100
WorldVu Satellites Limited	<b>Société de portefeuille</b>	IFC 5, St. Heiler, JE 1 1st, Jersey	Jersey, Îles Anglo-Normandes	100
WorldVu Mexico S.de R.L. de C.V	Société d'exploitation	Peten 27 St. 301, Piedad Narvarte, Mexico City 03000, Mexique	Mexique	100
OneWeb Chile SpA	Société d'exploitation	Luz 2959-22, Las Condes, Santiago, Chili	Chili	100
OneWeb Sénégal SARL	Société d'exploitation	Immeuble Lat Dior en face grande mosquée de Dakar, Dakar, 3E ÉTAGE, Sénégal	Sénégal	100
OneWeb Costa Rica Limitada	Société d'exploitation	c/o Zurcher Odio & Raven, Plaza Roble Corporate Center, Los Balcones Building, fourth floor, San José, Costa Rica	Costa Rica	100
Darktrace South Africa (Pty ) Ltd.	Société d'exploitation	Central Office Park No 4, 257 Jean Avenue Centurion, Gauteng, 0157 Afrique du Sud	Afrique du Sud	100
One Web Angola - Servicos de Telecomunicacoes (SU), LDA	Société d'exploitation	Edifício Kilamba, 20º andar Avenida 4 de Fevereiro Marginal de Luanda. Angola	Angola	100

- 1 La propriété est détenue par WorldVu JV Holdings LLC. Le Groupe détient 50 % du capital d'Airbus OneWeb Satellites LLC.
- 2 La participation représente le pourcentage de propriété du Groupe. L'entité est détenue à 100 % par Airbus OneWeb Satellites LLC, dont le Groupe détient une participation de 50 %.

## ÉTATS FINANCIERS

# Définitions

**IFRS adoptées** : Normes comptables « International Financial Reporting Standard » ne respecte pas aux exigences de la Loi britannique de 2006 sur les sociétés

**AOS** : Airbus OneWeb Satellites LLC

**BEIS** : Le secrétaire d'État aux affaires, à l'énergie et à la stratégie industrielle du Royaume-Uni

**BEV** : Business Enterprise Value

**BGL** : Bharti Global Limited

**Société** : OneWeb Holdings Limited

**CGU** : Le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs

**ESOP** : Plan d'options d'achat d'actions pour les salariés

**FRS 101** : FRS 101 : Cadre de divulgation réduite

**GEN 1** : La première génération de satellites OneWeb

**GNOC** : Ground Network Operating Centre

**Groupe** : OneWeb Holdings Limited et ses filiales

**IFRS** : Les normes comptables « International Financial Reporting Standards »

**IOT** : L'internet des objets

**ITU** : International Telecommunications Union

**LEO** : Orbite basse

**OneWeb** : OneWeb Holdings Limited et ses filiales

**OWC** : OneWeb Communications Limited

**OWG** : OneWeb International Limited

**Période se terminant le 31 mars 2021** : La période allant de la constitution du 25 mars 2020 au 31 mars 2021

**PNT** : Positionnement, navigation et synchronisation

**PSA** : Accord de soutien au plan

**SOC** : Centre d'exploitation des satellites

**TrustComm** : TrustComm Inc.

**TT & C** : Centre de suivi et de contrôle de la télémétrie

**UT** : Terminal utilisateur

**Annexe B.2 Etats financiers annuels consolidés audités du Groupe OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2022 et rapport des commissaires aux comptes correspondant (en langue anglaise avec une traduction libre en français)**

# **OneWeb Holdings Limited**

**Registered office: West Works Building, 195 Wood Lane, London, England, W12 7FQ**

## **CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS**

**AS OF 31 MARCH 2022**

# Independent Auditor's Report to the members of OneWeb Holdings Limited

## Opinion

We have audited the financial statements of OneWeb Holdings Limited ("the Company") for the year ended 31 March 2022 which comprise the Consolidated Balance Sheet, Consolidated Statement of Profit and Loss and Other Comprehensive Income, Consolidated Statement of Changes in Equity, Consolidated Cash Flow Statement, Company Balance Sheet, Company Statement of Changes in Equity, Company Cash Flow Statement and related notes, including the accounting policies in note 2.

In our opinion:

- the financial statements give a true and fair view of the state of the Group's and of the parent Company's affairs as at 31 March 2022 and of the Group's loss for the year then ended;
- the Group financial statements have been properly prepared in accordance with UK-adopted international accounting standards;
- the parent Company financial statements have been properly prepared in accordance with UK accounting standards, including FRS 101 Reduced Disclosure Framework; and
- the financial statements have been prepared in accordance with the requirements of the Companies Act 2006.

## Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (UK) ("ISAs (UK)") and applicable law. Our responsibilities are described below. We have fulfilled our ethical responsibilities under, and are independent of the Group in accordance with, UK ethical requirements including the FRC Ethical Standard. We believe that

the audit evidence we have obtained is a sufficient and appropriate basis for our opinion.

## Going concern

The directors have prepared the financial statements on the going concern basis as they do not intend to liquidate the Group or the Company or to cease their operations, and as they have concluded that the Group and the Company's financial position means that this is realistic. They have also concluded that there are no material uncertainties that could have cast significant doubt over their ability to continue as a going concern for at least a year from the date of approval of the financial statements ("the going concern period"). In our evaluation of the directors' conclusions, we considered the inherent risks to the Group's business model and analysed how those risks might affect the Group and Company's financial resources or ability to continue operations over the going concern period.

Our conclusions based on this work:

- we consider that the directors' use of the going concern basis of accounting in the preparation of the financial statements is appropriate;
- we have not identified, and concur with the directors' assessment that there is not, a material uncertainty related to events or conditions that, individually or collectively, may cast significant doubt on the Group or the Company's ability to continue as a going concern for the going concern period.

However, as we cannot predict all future events or conditions and as subsequent events may result in outcomes that are inconsistent with judgements that were reasonable at the time they were made,

the above conclusions are not a guarantee that the Group or the Company will continue in operation.

### **Fraud and breaches of laws and regulations – ability to detect**

#### **Identifying and responding to risks of material misstatement due to fraud**

To identify risks of material misstatement due to fraud ("fraud risks") we assessed events or conditions that could indicate an incentive or pressure to commit fraud or provide an opportunity to commit fraud. Our risk assessment procedures included:

- Enquiring of directors, the audit committee and inspection of policy documentation as to the Group's high-level policies and procedures to prevent and detect fraud, and the Group's channel for "whistleblowing", as well as whether they have knowledge of any actual, suspected or alleged fraud.
- Reading board and audit and risk committee meeting minutes.
- Using analytical procedures to identify any unusual or unexpected relationships.

We communicated identified fraud risks throughout the audit team and remained alert to any indications of fraud throughout the audit.

As required by auditing standards, we perform procedures to address the risk of management override of controls, in particular the risk that Group and component management may be in a position to make inappropriate accounting entries. On this audit we do not believe there is a fraud risk related to revenue recognition because the

Group is in a development stage and has very limited revenue recognised for the year ended 31 March 2022. Therefore, the fraud risk in revenue recognition has been rebutted. We did not identify any additional fraud risks.

We performed audit procedures for fraud risks identified including:

- Identifying journal entries and other adjustments to test for all full scope components based on risk criteria and comparing the identified entries to supporting documentation. These included those posted by senior finance management, those containing high risk keywords, entries posted by users who posted one entry and material post-close entries.
- Evaluated the business purpose of significant unusual transactions.

#### **Identifying and responding to risks of material misstatement related to compliance with laws and regulations**

We identified areas of laws and regulations that could reasonably be expected to have a material effect on the financial statements from our general commercial and sector experience and through discussion with the directors and other management (as required by auditing standards), and from inspection of the Group's regulatory and legal correspondence and discussed with the directors and other management the policies and procedures regarding compliance with laws and regulations.

We communicated identified laws and regulations throughout our audit team and remained alert

# Auditor's Report continued

to any indications of non-compliance throughout the audit.

The potential effect of these laws and regulations on the financial statements varies considerably.

Firstly, the Group is subject to laws and regulations that directly affect the financial statements including financial reporting legislation (including related companies legislation), distributable profits legislation, pension legislation and taxation legislation and we assessed the extent of compliance with these laws and regulations as part of our procedures on the related financial statement items.

Secondly, the Group is subject to many other laws and regulations where the consequences of non-compliance could have a material effect on amounts or disclosures in the financial statements, for instance through the imposition of fines or litigation or the loss of the Group's license to operate. We identified the following areas as those most likely to have such an effect: licensing of spectrum rights, health and safety, anti-bribery, employment law, environmental protection legislation, foreign corrupt practices act, competition legislation and certain aspects of company legislation recognising the nature of the Group's activities and its legal form. Auditing standards limit the required audit procedures to enquiry of the directors and other management and inspection of regulatory and legal correspondence, if any. Therefore, if a breach of operational regulations is not disclosed to us or evident from relevant correspondence, an audit will not detect that breach.

## **Context of the ability of the audit to detect fraud or breaches of law or regulation**

Owing to the inherent limitations of an audit, there is an unavoidable risk that we may not have detected some material misstatements in the financial statements, even though we have properly planned and performed our audit in accordance with auditing standards. For example, the further removed non-compliance with laws and regulations is from the events and

transactions reflected in the financial statements, the less likely the inherently limited procedures required by auditing standards would identify it.

In addition, as with any audit, there remained a higher risk of non-detection of fraud, as these may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal controls. Our audit procedures are designed to detect material misstatement. We are not responsible for preventing non-compliance or fraud and cannot be expected to detect non-compliance with all laws and regulations.

## **Strategic report and directors' report**

The directors are responsible for the strategic report and the directors' report. Our opinion on the financial statements does not cover those reports and we do not express an audit opinion thereon.

Our responsibility is to read the strategic report and the directors' report and, in doing so, consider whether, based on our financial statements audit work, the information therein is materially misstated or inconsistent with the financial statements or our audit knowledge. Based solely on that work:

- we have not identified material misstatements in the strategic report and the directors' report;
- in our opinion the information given in those reports for the financial year is consistent with the financial statements; and
- in our opinion those reports have been prepared in accordance with the Companies Act 2006.

## **Matters on which we are required to report by exception**

Under the Companies Act 2006, we are required to report to you if, in our opinion:

- adequate accounting records have not been kept by the parent Company; or returns adequate for our audit have not been received from branches not visited by us; or
- the parent Company financial statements are not in agreement with the accounting records and returns; or
- certain disclosures of directors' remuneration specified by law are not made; or

- we have not received all the information and explanations we require for our audit.

We have nothing to report in these respects.

### **Directors' responsibilities**

As explained more fully in their statement set out on page 55, the directors are responsible for: the preparation of the financial statements and for being satisfied that they give a true and fair view; such internal control as they determine is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error; assessing the Group and parent Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern; and using the going concern basis of accounting unless they either intend to liquidate the Group or the parent Company or to cease operations, or have no realistic alternative but to do so.

### **Auditor's responsibilities**

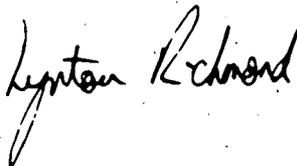
Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue our opinion in an auditor's report. Reasonable assurance is a high level of assurance, but does not guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs (UK) will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of the financial statements.

A fuller description of our responsibilities is provided on the FRC's website at [www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities](http://www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities).

### **The purpose of our audit work and to whom we owe our responsibilities**

This report is made solely to the Company's members, as a body, in accordance with Chapter 3 of Part 16 of the Companies Act 2006. Our audit work has been undertaken so that we might state to the Company's members those matters we are required to state to them in an auditor's report and

for no other purpose. To the fullest extent permitted by law, we do not accept or assume responsibility to anyone other than the Company and the Company's members, as a body, for our audit work, for this report, or for the opinions we have formed.



**Lynton Richmond** (Senior Statutory Auditor)  
for and on behalf of KPMG LLP, Statutory Auditor  
Chartered Accountants  
15 Canada Square  
London  
E14 5GL

3 August 2022

# OneWeb Holdings Limited

## Consolidated Financial Statements

For the year ended 31 March 2022

**Consolidated statement of profit and loss and other comprehensive income  
for the year ended 31 March 2022**

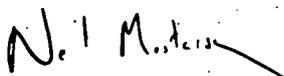
	Note	2022 \$m	2021 \$m
Revenue	4	9.6	-
Other operating income		5.8	0.2
Operating expenses	5	(217.4)	(58.5)
Impairment charge	6	(229.2)	-
Share of results of joint venture	15	5.3	-
<b>Operating loss</b>		<b>(425.9)</b>	<b>(58.3)</b>
Gain on bargain purchase	3	-	430.4
Acquisition transaction costs	3	(0.5)	(8.8)
Investment income	11	0.3	10.3
Finance costs	11	(11.7)	(2.9)
<b>(Loss)/profit before tax</b>		<b>(437.8)</b>	<b>370.7</b>
Taxation credit/(charge)	12	48.0	(0.2)
<b>(Loss)/profit for the period</b>		<b>(389.8)</b>	<b>370.5</b>
<b>Other comprehensive income</b>			
<i>Items that are or may be reclassified subsequently to profit or loss:</i>			
Exchange differences on translating foreign operations		0.2	0.3
<b>Other comprehensive income for the period, net of income tax</b>		<b>0.2</b>	<b>0.3</b>
<b>Total comprehensive (loss)/profit for the period</b>		<b>(389.6)</b>	<b>370.8</b>

**Consolidated balance sheet**

At 31 March 2022

	Note	2022 \$m	2021 \$m
<b>Non-current assets</b>			
Property, plant and equipment	13	1,410.4	1,273.1
Right of use lease assets	20	60.6	34.7
Goodwill	3	7.2	-
Intangible assets	14	506.1	254.0
Bonds and deposits		17.5	14.2
Withholding tax receivable		8.5	-
Other non-current assets		2.7	2.2
Investment in joint ventures	15	15.2	8.7
		2,028.2	1,587.0
<b>Current assets</b>			
Inventory		8.2	-
Prepaid expenses		43.7	5.0
Corporation tax receivable		3.9	2.2
Goods and services tax receivable		12.1	1.9
Share subscription receivables	18	606.0	308.5
Trade receivables		2.6	-
Other current assets		-	6.2
Cash and cash equivalents		481.2	44.0
		1,157.7	367.8
<b>Total assets</b>		<b>3,185.9</b>	<b>1,954.8</b>
<b>Current liabilities</b>			
Trade payables		(36.9)	(122.1)
Payables to related parties	22	(13.1)	(1.1)
Accrued expenses		(14.6)	(42.9)
Accrued employee compensation		(17.3)	(5.1)
Contract liability	4	(4.8)	-
Goods and services tax payable		(0.8)	-
Corporation tax payable		(1.1)	(0.2)
Other taxes payable		(3.7)	(0.7)
Provisions	17	-	(38.6)
Lease liabilities	20	(13.2)	(10.1)
Other current liabilities		(3.0)	-
		(108.5)	(220.8)
<b>Non-current liabilities</b>			
Contract liability	4	(175.0)	-
Provisions	17	(10.8)	(7.9)
Lease liabilities	20	(93.7)	(75.1)
Other non-current liabilities		(4.7)	-
Deferred tax liabilities	12	-	(47.1)
		(284.2)	(130.1)
<b>Total liabilities</b>		<b>(392.7)</b>	<b>(350.9)</b>
<b>Net assets</b>		<b>2,793.2</b>	<b>1,603.9</b>
<b>Equity</b>			
Share capital	18	-	-
Share premium	18	2,805.3	1,232.5
Share-based payment reserve	18	6.7	0.6
Foreign currency reserve	18	0.5	0.3
Retained earnings	18	(19.3)	370.5
<b>Total equity</b>		<b>2,793.2</b>	<b>1,603.9</b>

These financial statements were approved by the Board of Directors on 2 August 2022 and were signed on its behalf by:



Neil Masterson  
Chief Executive Officer  
3 August 2022

Company registered number: 12534512

**Consolidated statement of changes in equity  
for the year ended 31 March 2022**

	Share capital \$m	Share premium \$m	Share-based payment reserve \$m	Foreign currency reserve \$m	Retained earnings \$m	Total equity \$m
<b>Total comprehensive income for the period</b>						
Profit for the period	-	-	-	-	370.5	370.5
Exchange differences on foreign operations, net of tax	-	-	-	0.3	-	0.3
Total comprehensive income for the period	-	-	-	0.3	370.5	370.8
<b>Transactions with owners, recorded directly in equity</b>						
Issue of shares	-	1,232.5	-	-	-	1,232.5
Equity-settled share-based payment transactions	-	-	0.6	-	-	0.6
Total contributions by and distributions to owners	-	1,232.5	0.6	-	-	1,233.1
<b>At 31 March 2021</b>	-	<b>1,232.5</b>	<b>0.6</b>	<b>0.3</b>	<b>370.5</b>	<b>1,603.9</b>
<b>Total comprehensive income for the period</b>						
Loss for the period	-	-	-	-	(389.8)	(389.8)
Exchange differences on foreign operations, net of tax	-	-	-	0.2	-	0.2
Total comprehensive income for the period	-	-	-	0.2	(389.8)	(389.6)
<b>Transactions with owners, recorded directly in equity</b>						
Issue of shares, net of issue costs	-	1,572.8	-	-	-	1,572.8
Equity-settled share-based payment transactions	-	-	6.1	-	-	6.1
Total contributions by and distributions to owners	-	1,572.8	6.1	-	-	1,578.9
<b>At 31 March 2022</b>	-	<b>2,805.3</b>	<b>6.7</b>	<b>0.5</b>	<b>(19.3)</b>	<b>2,793.2</b>

**Consolidated cash flow statement  
for the year ended 31 March 2022**

	Note	2022 \$m	2021 \$m
<b>Cash flows from operating activities</b>			
Cash used in operations	21	(329.1)	(267.2)
Net tax credits received		3.7	
<b>Net cash from operating activities</b>		<b>(325.4)</b>	<b>(267.2)</b>
<b>Cash flows from investing activities</b>			
Interest received		0.3	
Acquisition of a subsidiary	3	(3.8)	(43.6)
Funding to joint venture		(15.0)	
Dividends received		14.0	
Pre-acquisition funding to OWC, converted to equity on acquisition			(210.7)
Acquisition of property, plant and equipment		(581.6)	(171.4)
Acquisition of intangible assets		(77.8)	(0.3)
<b>Net cash from investing activities</b>		<b>(663.9)</b>	<b>(426.0)</b>
<b>Cash flows from financing activities</b>			
Proceeds from the issue of share capital, net of issue costs		1,275.3	741.5
Advanced payment for services with a significant financing component	4	170.6	-
Interest paid		(0.1)	
Capital and interest payments for lease liabilities		(18.9)	(4.3)
<b>Net cash from financing activities</b>		<b>1,426.9</b>	<b>737.2</b>
<b>Net increase in cash and cash equivalents</b>		<b>437.6</b>	<b>44.0</b>
Cash and cash equivalents at the start of the period		44.0	-
Effect of exchange rate fluctuations on cash held		(0.4)	-
<b>Cash and cash equivalents at the end of the period</b>		<b>481.2</b>	<b>44.0</b>

## **Notes to the consolidated financial statements (forming part of the financial statements)**

### **1 General information**

The Company is a private company incorporated, domiciled and registered in England and Wales. The registered number is 12534512 and the registered address is West Works Building, 195 Wood Lane, London, United Kingdom, W12 7FQ.

### **2 Basis of preparation**

#### **2.1 Going concern**

In determining the appropriate basis of preparation of the financial statements for the period ended 31 March 2022, the Directors are required to consider whether the Company is a going concern, i.e. whether the Company is able to meet its debts as they fall due over a period of at least 12 months from the date of approval of these financial statements. The key judgement is with regards to whether there is sufficient available and committed funding to allow the Group to become cash generative on an on-going basis.

In considering whether it is appropriate to adopt the going concern basis, the Directors undertook an assessment of the financial projections of the Group. Specific consideration has been made of the funding position and the expected costs to be incurred to provide global services and the profile of revenue generation, together with the expected operational performance of the satellite constellation and ground network.

The Group has raised total equity cash funding of \$2,721.5 million, of which \$2,115.5 million has been paid and \$606.0 million is available on demand at the request of the Company, and is expected to be received from shareholders within the next 12 months. The recoverability of the share subscription receivables is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

The Group commenced the provision of commercial services North of 50° latitude in May 2022 following commencement of advanced trials with distribution partners in November 2021. Further launches are scheduled during 2022 and 2023, to provide global coverage. The business plan has been prepared showing that across this period, it is expected that commercialisation and monetisation of the satellite network will generate cash flows necessary to fund any residual capital expenditure. The phasing of customer acquisition and revenue realisation is a key assumption that underpins the Group's business plan. If these plans are successful, the Directors believe there will be sufficient liquidity to finance the anticipated costs of the first generation of OneWeb's satellite constellation and allow the business to become cash positive. The Group has the ability to mitigate for slower than forecast revenue realisation, such as the deferral of non-committed capital expenditure.

A severe but plausible downside scenario has been assessed with sensitivities included to reflect the impact of delays in the provision of global commercial services, a reduction in the revenues earned compared to forecast, and a reverse stress test analysis on minimum required revenues. Based on these sensitivities, the business plan shows sufficient available and committed funding to allow the Group to continue to operate and discharge liabilities in the normal course of business and in due course, to become cash generative on an on-going basis.

On 25 July 2022, Eutelsat and key OneWeb shareholders signed a Memorandum of Understanding with a view to combining Eutelsat and OneWeb in an all-share transaction, further details of which are provided in note 23. The proposed combination does not impact the directors' assessment of the Group's ability to continue as a going concern.

Accordingly, the Directors have a reasonable expectation that the Group has adequate financial resources to continue in operational existence for at least the 12-month period after the approval of these financial statements. Thus, it remains appropriate to prepare the financial statements on a going concern basis.

#### **2.2 Accounting convention**

The consolidated financial statements have been prepared and approved by the Directors in accordance with adopted IFRS. The Company has elected to prepare its parent entity only financial statements in accordance with FRS 101.

Where an accounting policy is applicable to a specific note to the financial statements, the policy is described within that note. In accordance with adopted IFRS, where balances are considered to be immaterial to these financial statements, no further disclosures are provided.

The accounting policies set out below have, unless otherwise stated, been applied consistently in each period presented in these financial statements. The comparative period presented is the period from 25 March 2020 to 31 March 2021.

### 2.3 Accounting estimates and judgements

In the preparation of consolidated financial statements in conformity with adopted IFRSs, management is required to make estimates, judgements and assumptions that affect the application of accounting policies and the reported amounts of assets, liabilities, expenses and disclosures of contingent liabilities. Estimates and judgements are continually evaluated. These estimates and judgements are based on historical experience and other factors, including expectations of future events that may have a financial impact on the entity and are believed to be reasonable under the circumstances at the end of the financial periods presented. Revisions to accounting estimates are recognised in the period in which the estimate is revised if the revision affects only that period, or in the period of revision and future periods if the revision affects both current and future periods. Due to uncertainties inherent in making estimates, actual results could differ from those estimates.

#### Critical judgements

Critical judgements are those made when applying accounting policies that could have a significant impact on the amounts recognised in the consolidated financial statements. The following critical judgements have been made in the current period:

#### Control of OneWeb Technologies, Inc. (see note 3)

As detailed in note 3, the Group acquired OneWeb Technologies, Inc. (OWT) (previously Trustcomm, Inc.) on 20 September 2021 when it purchased 100% of its issued share capital. The business is managed through a proxy agreement as required by the US National Industrial Security Program, whereby a proxy board comprised entirely of US citizens are responsible for the day-to-day running of the business. The proxy agreement enables OWT to participate in classified contracts with the US Government despite being owned by a non-US organisation. The proxy agreement places restrictions on the information which may be shared with the Group and the interactions that may occur between OWT and other Group companies.

Judgement is required in applying the guidance of IFRS 10 'Consolidated financial statements' to determine the degree of control or influence that the Group exercises. Subject to the proxy agreement rules, the Group has certain powers in relation to the appointment and remuneration of key management, and capital allocation decisions. The Group is also exposed to variable returns and can use its powers to affect those returns. Therefore, the Group has concluded that it meets the requirements of IFRS 10 with respect to control and its results are consolidated in the Group's consolidated financial statements.

#### Collection of receivables from shareholders (see note 18)

Included within current assets are share subscription receivables of \$606.0 million (31 March 2021: \$308.5 million) owed by BEIS, Bharti and Eutelsat. Judgement has been applied in considering whether these amounts are recoverable at the period end. There is not considered to be any significant risk that these amounts are not fully recoverable.

#### Future availability of tax losses (see note 12)

At 31 March 2022, the Group had tax losses totalling \$818.2 million (31 March 2021: \$638.1 million) which have not been recognised as a deferred tax asset, as it is not probable at the reporting date that future taxable profits will be available against which these can be used. Unrecognised deferred tax assets are reassessed at each reporting date and are recognised to the extent that it has become probable that future taxable profits will allow the deferred tax assets to be recovered.

The majority of the losses were incurred prior to the bankruptcy. The details of the losses are as below:

- \$308.2 million of trading losses incurred in the UK. \$142.3 million of these losses were incurred prior to bankruptcy and are not expected to be extinguished, but will be reviewed periodically in light of business performance and/or change of control provisions.

- \$39.9 million of management expenses incurred in the UK. \$39.4 million of these losses were incurred prior to bankruptcy and are not expected to be extinguished but will be reviewed periodically in light of business performance and/or change of control provisions.
- \$284.0 million of non-trading losses incurred in the UK, of which \$276.2 million are subject to a restriction under the corporate interest restriction rules. These may be accessed in the future if there is sufficient capacity and the capital of the relevant company does not increase significantly under the change of control provisions.
- \$173.7 million of trading losses incurred in the US. \$116.2 million of these losses were incurred prior to bankruptcy and the use of which will be restricted to small amounts each year due to the change of control provisions.
- \$12.5 million of trading losses were incurred in a number of different territories.

At the balance sheet date, it is not anticipated that any of the losses will be extinguished, although this is subject to tax authority agreement and will need to be reviewed periodically in light of business performance and change of control provisions.

#### Key sources of estimation uncertainty

Key sources of estimation uncertainty are those assumptions where there is a significant risk that changes to these assumptions could cause a material adjustment to the carrying value of assets and liabilities within the next 12 months. There were no such key sources of estimation uncertainty identified in the current year.

## **2.4 Significant accounting policies that relate to the financial statements as a whole**

### a) Measurement convention

The financial statements are prepared on the historical cost basis except for certain financial assets and financial liabilities required by adopted IFRS to be measured at fair value. The Group and Company financial statements are presented in US dollars, rounded to the nearest \$0.1 million.

### b) Basis of consolidation

The accompanying consolidated financial statements include the accounts of the Company and its wholly owned subsidiaries, together with the Group's interest in its joint ventures. The Group controls an entity when it is exposed to, or has rights to, variable returns from its involvement with the entity and has the ability to affect those returns through its power over the entity. In assessing control, the Group takes into consideration potential voting rights.

The financial statements of subsidiaries are included in the consolidated financial statements from the date on which control commences until the date on which control ceases.

The Group reassesses whether it controls an investee if facts and circumstances indicate that there are changes to one or more of the three elements of control above.

### c) Foreign currency

The presentation currency of the Group is the US dollar. Subsidiaries with a functional currency other than the US dollar translate their assets and liabilities into US dollars at the current exchange rates in effect at the end of the reporting period. Income and expense accounts of such subsidiaries are translated into US dollars at the average exchange rates during the period. Translation adjustments are included in the foreign currency translation reserve, a separate component of equity. Gains or losses that arise from exchange rate fluctuations on transactions denominated in a currency other than the functional currency are recorded in profit or loss and classified as a foreign exchange gain or loss on the consolidated statements of comprehensive income or loss.

### d) Impairment of non-financial assets

The carrying amounts of the Group's non-financial assets are reviewed at each reporting date to determine whether there is any indication of impairment by estimating the asset's recoverable amount and comparing it with the holding value.

The recoverable amount of an asset or cash-generating unit is the greater of its value in use (VIU) and its fair value less costs to sell (FVLCTS). In assessing value in use, the estimated future cash flows are discounted to their present value using a pre-tax discount rate that reflects current market assessments of the time value of money and the risks specific to the asset. For the purpose of impairment testing, assets that cannot be tested individually are grouped together into the smallest group of assets that generates cash inflows from continuing use, which are largely independent of the cash inflows of other assets or groups of assets (the cash-generating unit or CGU). There was only a single CGU in the Group.

An impairment loss is recognised if the carrying amount of an asset or its CGU exceeds its estimated recoverable amount. Impairment losses are recognised in profit or loss. Impairment losses recognised in respect of CGUs are allocated first to reduce the carrying amount of any goodwill allocated to the units, and then to reduce the carrying amounts of the other assets in the unit (or group of units) on a pro rata basis.

Details of the Group's impairment assessments are provided in note 6.

### 2.5 Adopted IFRS not yet applied

The following adopted IFRSs have been issued but have not been applied in these financial statements. Their adoption is not expected to have a material effect on the financial statements:

#### Accounting pronouncements with effective date on or after 1 January 2022:

- amendments to IAS 37: Onerous Contracts – Cost of Fulfilling a Contract;
- amendments to References to the Conceptual Framework in IFRS 3;
- amendments to IAS 16: Property, Plant and Equipment – Proceeds before Intended Use; and
- annual Improvements to IFRS Standards 2018-2020.

#### Accounting pronouncements with effective date on or after 1 January 2023:

- amendments to IAS 1 Presentation of Financial Statements: Classification of Liabilities as Current or Non-current;
- IFRS 17: Insurance Contracts and Amendments to IFRS 17 Insurance Contracts;
- amendments to IAS 1: Disclosure of Accounting Policies and Amendments to IAS 8: Definition of Accounting Estimates; and
- amendment to IAS 12: Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction.

## 3 Acquisitions and disposals

### Accounting policy

The Group has determined whether a particular set of activities and assets is a business by assessing whether the set of assets and activities acquired includes, at a minimum, an input and substantive process and whether the acquired set has the ability to produce outputs. The Group has an option to apply a 'concentration test' that permits a simplified assessment of whether an acquired set of activities and assets is not a business. This election can be applied on a transaction-by-transaction basis. The concentration test is met if substantially all of the fair value of the gross assets acquired is concentrated in a single identifiable asset or group of similar identifiable assets.

The Group measures goodwill at the acquisition date as:

- the fair value of the consideration transferred; plus
- the recognised amount of any non-controlling interests in the acquiree; plus
- the fair value of the existing equity interest in the acquiree; less
- the net recognised amount (generally fair value) of the identifiable assets acquired and liabilities assumed.

When the excess is negative, a bargain purchase gain is recognised immediately in profit or loss.

Costs related to the acquisition, other than those associated with the issue of debt or equity securities, are expensed as incurred.

Any contingent consideration payable is recognised at fair value at the acquisition date. If the contingent consideration is classified as equity, it is not remeasured and settlement is accounted for within equity. Otherwise, subsequent changes to the fair value of the contingent consideration are recognised in profit or loss.

When the Group loses control of a subsidiary, the gain or loss on disposal recognised in profit or loss is calculated as the difference between: (i) the aggregate of the fair value of the consideration received and the fair value of any retained interest; and (ii) the previous carrying amount of the assets (including goodwill), less liabilities of the subsidiary and any non-controlling interests. All amounts previously recognised in other comprehensive income in relation to that subsidiary are accounted for as if the Group had directly disposed of the related assets or liabilities of the subsidiary (i.e. reclassified to profit or loss or transferred to another category of equity as required/ permitted by applicable IFRS standards). The fair value of any investment retained in the former subsidiary at the date when control is lost is regarded as the fair value on initial recognition for subsequent accounting under IFRS 9 when applicable, or the cost on initial recognition of an investment in an associate or a joint venture.

**Part disposal in the current period: First Tech Web Company Limited**

On 24 October 2021, 50% of the Group's investment in First Tech Web Company Limited, a company incorporated in the Kingdom of Saudi Arabia was sold to NEOM-Tech and Digital Company (NEOM), with each shareholder making an initial shareholder contribution of \$5.0 million and subsequently each holding 50% of the share capital in the company (NEOM JV). The Group therefore no longer has control of First Tech Web Company Limited. Following these transactions, the Group has joint control of the entity and the investment is now accounted for under the equity method. Further details of the purpose of the joint venture are provided in note 15.

On disposal, the net assets of the entity were \$0.5 million, which primarily comprised property, plant and equipment (\$0.6 million) and employee and tax obligations (\$0.2 million). The Group recognised a loss on disposal of \$0.2 million and the fair value of its retained interest was \$0.2 million at the point of disposal. The Group received cash consideration of \$13,333 and disposed of cash of \$38,819, resulting in a net cash outflow on disposal of \$25,486.

At 31 March 2022, the value of the Group's 50% investment in First Tech Web Company Limited, accounted for as a joint venture, was as follows:

	\$m
Fair value of interest retained on disposal of subsidiary	0.2
Subsequent investment	15.0
Share of result of joint venture	
<b>Carrying value of interest in joint venture</b>	<b>15.2</b>

**Acquisition in the current period: Trustcomm Inc.**

TrustComm Inc. was acquired from the Nox Trust on 20 September 2021, for cash consideration of \$11.8 million.

Founded in 1999, TrustComm is a provider of satellite communications, and its key customers are US Government agencies. This acquisition is part of the Group's strategy to commence and scale up satellite communications service to the US Department of Defense and other US Government agencies, the Five Eyes Alliance, NATO and the United Nations.

TrustComm has now been renamed OneWeb Technologies Inc. (OWT).

OWT is managed by the Group under a proxy agreement which places restrictions on the information that may be shared with the Group. The conclusion that the Group meets the requirements of IFRS 10 with respect to control is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

Effect of acquisition

The acquisition had the following effect on the Group's assets and liabilities:

	Recognised values on acquisition \$m
<b>Non-current assets</b>	
Property, plant and equipment	1.9
Intangible assets	0.2
Bonds and deposits	0.1
	2.2
<b>Current assets</b>	
Prepaid expenses	0.2
Other current receivables	1.6
Cash and cash equivalents	8.0
	9.8
<b>Total assets</b>	<b>12.0</b>
<b>Current liabilities</b>	
Trade payables	(1.4)
Accrued expenses	(0.2)
Accrued employee compensation	(0.4)
Deferred revenue	(5.0)
Other current payables	(0.4)
<b>Total liabilities</b>	<b>(7.4)</b>
<b>Net identifiable assets and liabilities at fair value</b>	<b>4.6</b>
<b>Consideration paid</b>	
Cash consideration	9.0
Contingent consideration paid into escrow	2.0
Seller's transaction costs paid	0.8
<b>Total consideration</b>	<b>11.8</b>
<b>Goodwill arising on acquisition</b>	<b>7.2</b>
<b>Net cash outflow arising on acquisition</b>	
Cash consideration	(9.0)
Contingent consideration paid into escrow	(2.0)
Seller's transaction costs paid	(0.8)
Cash acquired	8.0
<b>Net cash outflow</b>	<b>(3.8)</b>

Since acquisition, OWT has contributed revenue of \$9.6 million, an operating loss of \$1.3 million and a net loss of \$1.3 million to the Group. If the acquisition had occurred on 1 April 2021, the net loss for the Group would have been \$0.8 million. In determining these amounts, management has assumed that the fair value adjustments that arose on the date of acquisition would have been the same if the acquisition had occurred on 1 April 2021.

Goodwill has arisen on the acquisition because of the value placed on the ability to contract with the US Department of Defense.

Fair values determined on a provisional basis

The following fair values have been determined on a provisional basis:

	\$m
Property, plant and equipment	1.9
Intangible assets	0.2

Acquisition transaction costs

The Group incurred acquisition-related transaction costs of \$0.5 million, primarily related to legal fees. These costs have been included in the Company's statement of comprehensive income, below operating loss.

**Acquisitions in the previous period: OneWeb Communications Limited (OWC)**

On 20 November 2020, the Company acquired 100% of the voting shares of OWC, a non-listed company, in exchange for cash and shares of the Company. OWC specialises in the development of a LEO constellation of satellites to deliver high-speed, low-latency global connectivity and capacity to customers throughout the world. The Company acquired OWC to progress it to commercial operations and secure the Company's position as a global leader in low-latency connectivity.

**Effect of acquisition**

The acquisition had the following effect on the Group's assets and liabilities:

	Recognised values on acquisition \$m
<b>Non-current assets</b>	
Property, plant and equipment	1,107.1
Right of use lease assets	33.3
Intangible assets	253.6
Bonds and deposits	7.4
Other non-current receivables	8.5
Investment in joint venture	8.7
	<b>1,418.6</b>
<b>Current assets</b>	
Corporation tax receivable	4.9
Prepaid expenses	5.0
Goods and services tax receivable	0.2
Other current receivables	2.5
Cash and cash equivalents	35.3
	47.9
<b>Total assets</b>	<b>1,466.5</b>
<b>Current liabilities</b>	
Trade payables	(321.1)
Payables to related parties	(2.3)
Accrued expenses	(26.7)
Accrued employee compensation	(4.7)
Corporation tax payable	(0.2)
Other taxes payable	(3.2)
Provisions	(40.9)
Lease liabilities	(9.1)
	<b>(408.2)</b>
<b>Non-current liabilities</b>	
Provisions	(23.2)
Lease liabilities	(75.3)
Deferred tax liabilities	(47.1)
	<b>(145.6)</b>
<b>Total liabilities</b>	<b>(553.8)</b>
<b>Net identifiable assets and liabilities at fair value</b>	<b>912.7</b>
	<b>\$m</b>
<b>Consideration paid</b>	
Paid to former creditors of OWC, used to subscribe for shares in the Company	92.5
Paid to former creditors of OWC	29.6
Equity instruments issued to former creditors of OWC	90.0
Cash paid to settle acquisition-related costs of OWC	49.3
Pre-acquisition funding to OWC, converted to equity on acquisition	220.9
<b>Total consideration</b>	<b>482.3</b>
<b>Bargain purchase arising on acquisition</b>	<b>430.4</b>
<b>Net cash outflow arising on acquisition</b>	
Paid to former creditors of OWC	(29.6)
Cash paid to settle acquisition-related costs of OWC	(49.3)
Cash acquired	35.3
<b>Net cash outflow</b>	<b>(43.6)</b>
<b>Contribution since control obtained</b>	
Revenue	
Loss for the period	(61.2)

If the acquisition had occurred on 25 March 2020, the net profit for the Group for the period ended 31 March 2021 would have been \$108.9 million. In determining these amounts, management assumed that the fair value adjustments that arose on the date of acquisition would have been the same if the acquisition had occurred on 25 March 2020. The group headed by OWC made a loss of \$270.9 million in the period from 25 March 2020 to 31 March 2021, excluding the gain on debt extinguishment arising from the bankruptcy process.

A bargain purchase arose on the acquisition because the business was acquired as part of a distressed sale following bankruptcy.

#### Consideration paid

Under the terms of the plan support agreement (PSA), the Company issued 182,459 ordinary shares to former creditors of OWC as part of consideration paid. A total of 92,459 shares were paid for with cash of \$92.5 million by the subscriber at the same instant as them receiving this amount from OWC, following a loan being made by the Company to OWC. The remaining 90,000 shares were provided to the creditors to pay down \$90.0 million of debt. The fair value of the shares was calculated with reference to the price of the Company's shares in other transactions on and around the acquisition date, which was \$1,000 per share. A further \$29.6 million was paid to former creditors of OWC, which was retained by the creditors and not used to subscribe for shares in the Company. All of these amounts were part of the consideration paid by the Company to acquire OWC.

The PSA also required the Company to fund the selling costs of the former shareholders of OWC of \$49.3 million. As the payments were entirely for the benefit of the OWC's former shareholders, these were included in the consideration paid.

The Company and OWC were parties to a pre-existing debt financing arrangement in which the Company was the lender. At the acquisition date this pre-existing relationship was effectively settled as part of the acquisition. The fair value of the debt financing arrangement at the acquisition date was \$220.9 million. The terms of the loan were comparable with current market transactions for similar items. As a result, consideration transferred included \$220.9 million, representing termination of the pre-existing debt financing relationship.

#### Fair values determined on a provisional basis

The following fair values had been determined on a provisional basis:

	\$m
Property, plant and equipment	1,107.1
Right of use lease assets	33.3
Intangible assets	253.6
Investment in joint venture	8.7

No changes were required to the fair values previously determined during the year ended 31 March 2022.

#### Acquisition transaction costs

The Group incurred acquisition-related transaction costs of \$8.8 million, primarily related to legal fees. These costs were included in the Company's statement of comprehensive income, below operating loss.

## 4 Revenue

Revenue of \$9.6 million is attributable to equipment sales and the provision of satellite connectivity services by OWT. Equipment sales revenue is recognised when control of the equipment is transferred to the customer and satellite connectivity service revenue is recognised over the period that services are delivered. At 31 March 2022, a contract liability of \$4.8 million represents the revenue expected to be recognised in the next 12 months for performance obligations that are not completed.

The Group received advanced payment of \$170.6 million from a customer for services to be rendered over a number of years, due to commence in the calendar year 2023. This constitutes an indefeasible right of use. The Group has performed an assessment to determine whether the contract contains a lease within the scope of IFRS 16: Leases by conferring to the customer the right to control the use of an identified asset. The arrangement was concluded not to

contain a lease as there is no identified asset, as the service is provided through an orbiting constellation of satellites that each provide connectivity to different regions during their orbit. The arrangement is therefore accounted for as a service agreement, with revenue recognised as the service provided over the contract period.

The payment received has been deferred as a contract liability. The advance payment has been concluded to provide a significant financing benefit to the Group. Accordingly, the revenue to be recognised has been adjusted for the effect of discounting, resulting in the unwinding of the contract liability based on the discount rate that would be reflected in a separate financing transaction with the customer. The applicable revenue and interest expense are therefore presented on a gross basis. Interest expense of \$4.4 million has been recognised in the period in relation to this and at 31 March 2022 a contract liability of \$175.0 million represents the present value of revenue expected to be recognised in future periods.

## 5 Operating expenses

	2022	2021
	\$m	\$m
Staff remuneration (see note 8)	93.1	20.8
Other staff costs	6.4	1.7
<b>Total staff costs</b>	<b>99.5</b>	<b>22.5</b>
Professional fees	25.5	16.9
Network and facility costs	62.8	6.8
Travel and entertainment	4.6	0.2
Marketing	3.9	0.7
Cost of inventories recognised as an expense	2.9	-
Non-staff cost R&D expense	2.6	3.8
Write-off of property, plant and equipment	4.2	4.7
Depreciation of property, plant and equipment	2.4	1.2
Depreciation of right of use lease assets	7.9	1.4
Write-off of intangible assets	0.3	-
Amortisation of intangible assets	0.1	-
Reorganisation and restructuring costs	0.5	0.7
Foreign exchange losses/(gains)	0.2	(0.4)
<b>Total operating expenses</b>	<b>217.4</b>	<b>58.5</b>

## 6 Asset impairment

### Impairment charge

An impairment charge of \$229.2 million has been recognised to reflect the loss suffered by the Group as a result of the postponement of a planned launch on 4 March 2022, the associated postponement of subsequent scheduled launches, the loss of satellites not returned to the Group and the impairment of a portion of the Group's prepaid launch insurance.

The charge resulted in a reduction in the carrying value of property, plant and equipment of \$272.3 million and prepayments of \$1.0 million, and the reversal of provisions of \$19.7 million and trade payables of \$24.4 million. The provision and trade payables that have been derecognised relate to the amounts that were previously due for future launches – which are no longer scheduled – and excludes any amounts not invoiced at 31 March 2022. The provision reversal related to an unfavourable contract provision recognised on the acquisition of OWC in 2020, while the reversal of trade payables related to amounts invoiced for future launches postponed. Negotiations are ongoing with the related vendors with regards to the recoverability of assets and the undelivered services. As the outcome of these negotiations is uncertain, no asset has been recognised.

### Impairment assessments

The Group assesses goodwill, spectrum rights and licences annually for impairment by reviewing the carrying amount against the recoverable amount of the asset. Other assets are reviewed at each reporting date to determine whether an indication of impairment exists.

The Group's property, plant and equipment, intangible assets and goodwill are assessed to constitute a single CGU because of the nature of the OneWeb network. None of the individual assets can operate to generate cash inflows independent of other assets as the space and ground segment assets are both required to deliver connectivity services to customers. The recoverable amount of the CGU was determined by measuring its VIU.

As disclosed above in this note, a specific impairment has been recognised in relation to property, plant and equipment. No other impairment charge has been recognised in the period (2021: no impairment charge) as a result of the impairment assessments. In the prior year, the assets subject to impairment review had been newly acquired in November 2020 and therefore no formal impairment review was performed.

The impairment assessments were performed based on the position at 31 March 2022. While the projections used were approved by the Board of Directors in June 2022, the forecasts were based on decisions made by the Board before 31 March 2022 and therefore reflect in all material respects the facts and circumstances at 31 March 2022. The projections were based on the annual budget for the year ended 31 March 2023 and the additional five-year period included in the Group's long-term business plan (LTBP). The period to 31 March 2028 in the LTBP reflects the end of the natural life of GEN 1 if no launches are made beyond current commitments, which is a reasonable period to be considered for the impairment analysis, given relative stability in network capacity and operating expenses expected in the final years of the projections.

The cash flows beyond the six-year period of the LTBP were extrapolated using a terminal growth rate. The LTBP reflected the committed position of the business at 31 March 2022 and did not assume a second generation of satellites will be developed. As the technology associated with any generation of satellites has a finite technological life, a terminal technological obsolescence decline rate was applied, reflecting a gradual loss of competitiveness when compared with newer technologies entering the market. The key assumptions applied includes the proportion of available network capacity that is sold by OneWeb, which is the key driver of revenue achieved, and the required capital expenditure to finalise the network. In addition, the discount rate and terminal growth assumptions applied impact upon the value in use calculation.

	2022
Discount rate applied	11.5%
Terminal growth rate	3.0%
Terminal technological obsolescence decline rate applied to terminal growth	5.0%

The sensitivity assumptions applied to the VIU calculations are set out in the table below.

	2022
Increase in discount rate	1.5%
Reduction in terminal growth rate	3.0%
Reduction in proportion of capacity sold	10.0%
Increase in capital expenditure	10.0%

None of the sensitivity assumptions applied caused the asset values to exceed the recoverable amount.

## 7 Auditor's remuneration

KPMG LLP was the Company's auditor in the current and prior period. During the period, the following services were obtained from KPMG:

	2022	2021
	\$m	\$m
Audit of these financial statements	0.5	0.8
Audit of financial statements of subsidiaries of the Company	-	-
<b>Total KPMG and its associates' audit fees</b>	<b>0.5</b>	<b>0.8</b>

The level of fees paid for the audit of financial statements of subsidiaries of the Company and non-audit services rounds to less than \$0.1 million.

## 8 Employee information

### Accounting policy

Employees are considered to be individuals employed under contracts of service, plus any non-executive directors. Contracts of service include all employees, other than occasional casual workers, but exclude any individuals employed by non-consolidated entities who are contracted to work for us on a full-time basis.

Payments to defined contribution retirement benefit schemes are charged as an expense as they fall due.

### Average number of employees

	2022	2021
Operations	312	178
Commercial	24	10
Corporate functions	75	41
	<b>411</b>	<b>229</b>

### Staff remuneration

The aggregate remuneration of these persons was as follows:

	2022	2021
	\$m	\$m
Wages and salaries	75.6	18.7
Share-based payments (see note 10)	6.1	0.6
Social security costs	9.7	1.1
Contributions to defined contribution retirement benefit schemes	1.7	0.4
<b>Total staff remuneration</b>	<b>93.1</b>	<b>20.8</b>

## 9 Directors' remuneration

	2022	2021
	\$m	\$m
Directors' remuneration	2.5	0.6
Amounts receivable under long-term incentive schemes (see note 10)	1.3	0.6
Contributions to money purchase pension plans	-	-
Amounts paid to third parties in respect of Directors' services	-	-

The highest paid Director received remuneration of \$2.5 million (31 March 2021: \$0.6 million) and amounts receivable under long-term incentive schemes of \$1.3 million (31 March 2021: \$0.6 million).

## 10 Share-based payments

### Accounting policy

The grant date fair value of share-based payments awards granted to employees is recognised as an employee expense, with a corresponding increase in equity, over the period that the employees become unconditionally entitled to the awards. The fair value of the awards granted is measured using an option valuation model, taking into account the terms and conditions upon which the awards were granted. The amount recognised as an expense is adjusted to reflect the actual number of awards for which the related service and non-market vesting conditions are expected to be met, such that the amount ultimately recognised as an expense is based on the number of awards that do meet the related service and non-market performance conditions at the vesting date. For share-based payment awards with non-vesting conditions, the grant date fair value of the share-based payment is measured to reflect such conditions and there is no true-up for differences between expected and actual outcomes.

Where the Company grants options over its own shares to the employees of its subsidiaries it recognises, in its individual financial statements, an increase in the cost of investment in its subsidiaries. The cost increase is equivalent to the equity-settled share-based payment charge recognised in its consolidated financial statements, with the corresponding credit being recognised directly in equity.

### Employee share option plan (ESOP)

On 7 January 2021, 10,000 ESOP-awards were granted to a Director of the Company, with an exercise price of \$1,000 per award. During the year, a total of 27,300 options were granted to other employees of the Group, with an option price of \$1,000.

The awards are subject to gradual annual vesting and expire on 31 December 2030:

- 25% of the awards vest on 31 December 2022;
- 25% of the awards vest on 31 December 2023;
- 25% of the awards vest on 31 December 2024; and
- 25% of the awards vest on 31 December 2025.

All awards are subject to the following vesting rules regarding the individual leaving the Company:

- On or before December 2021 all unvested awards will lapse
- On or between 1 January 2022 and December 2022, 25% of the awards will vest.
- On or between 1 January 2023 and December 2023, 50% of the awards will vest.
- On or between 1 January 2024 and December 2024, 75% of the awards will vest.
- On or between 1 January 2025 and December 2025, 100% of the awards will vest.

There are no performance conditions associated with these awards.

If the shares of the Company are not listed by 31 December 2025 and the award holder has not left the Company, the holder will be able to monetise the awards as follows:

- 25% of the awards on 31 December 2026;
- 25% of the awards on 31 December 2027;
- 25% of the awards on 31 December 2028; and
- 25% of the awards on 31 December 2029.

Monetisation is based on a market valuation exercise of the Company, discounted by 20%.

The fair value of interests awarded under the ESOP was determined using a Binomial Lattice model. The Binomial Lattice model derives the value of an option by specifying a stochastic process, such as a random variable that changes through time. In a Binomial Lattice model, stock prices follow a multiplicative binomial process.

### Charge for the period

The total charge for the period was \$6.1 million. The same amount is recognised as a movement in reserves in the period.

### Movement in share awards

	Number of share awards	Weighted average exercise price \$
At 25 March 2020		
Granted	10,000	1,000
<b>At 31 March 2021</b>	<b>10,000</b>	<b>1,000</b>
Granted	27,300	1,000
<b>At 31 March 2022</b>	<b>37,300</b>	<b>1,000</b>

### Supplementary information

	2022		2021	
	Years	\$	Years	\$
Weighted average remaining life	2.3		3.3	
Fair value of options granted		469		865

## Assumptions

	2022		2021	
	Initial public offering (IPO)	Monetising mechanism	IPO	Monetising mechanism
Expected life (years)	4.7	6.2	5.0	6.5
Share price (\$)	1,237	990	1,800	1,440
Exercise price (\$)	1,000	1,000	1,000	1,000
Risk-free rate (%)	0.7	1.0	0.5	0.7
Volatility (%)	43.0	40.2	41.5	39.0
Probability weight (%)	50.0	50.0	50.0	50.0

The stochastic model applied to the share price calculation was simulated with 10,000 trials.

## 11 Investment income and finance costs

### Accounting policy

Investment income comprises interest received from bank deposits and other advances.

Finance costs arising on the unwinding of liabilities are recognised in profit or loss using the effective interest method.

Interest income and interest payable is recognised in profit or loss as it accrues, using the effective interest method.

### Recognised in profit or loss

	2022	2021
	\$m	\$m
Interest received on pre-acquisition financing of OneWeb (see note 26)	-	6.0
Funding arrangement fees on pre-acquisition financing of OneWeb (see note 26)	-	4.3
Bank interest received	0.3	-
<b>Total investment income</b>	<b>0.3</b>	<b>10.3</b>
Lease interest (see note 20)	(5.7)	(2.0)
Unwinding of discount on unfavourable contract provision (see note 17)	(0.8)	(0.7)
Unwinding of discount on asset retirement obligation provision (see note 17)	(0.7)	(0.2)
Unwinding of discount on contract liability (see note 4)	(4.4)	-
Bank interest paid	(0.1)	-
<b>Total finance costs</b>	<b>(11.7)</b>	<b>(2.9)</b>

## 12 Taxation

### Accounting policy

Tax on the profit or loss for the year comprises current and deferred tax. Tax is recognised in the income statement except to the extent that it relates to items recognised directly in equity, in which case it is recognised in equity.

Current tax is the expected tax payable or receivable on the taxable income or loss for the year, using tax rates enacted or substantively enacted at the balance sheet date, and any adjustment to tax payable in respect of previous years.

Deferred tax is provided on temporary differences between the carrying amounts of assets and liabilities for financial reporting purposes and the amounts used for taxation purposes. The following temporary differences are not provided for: the initial recognition of goodwill; the initial recognition of assets or liabilities that affect neither accounting nor taxable profit other than in a business combination; and differences relating to investments in subsidiaries to the extent that they will probably not reverse in the foreseeable future. The amount of deferred tax provided is based on the expected manner of realisation or settlement of the carrying amount of assets and liabilities, using tax rates enacted or substantively enacted at the balance sheet date.

A deferred tax asset is recognised only to the extent that it is probable that future taxable profits will be available against which the temporary difference can be used.

**Income tax expense**

	2022	2021
	\$m	\$m
<b>Current tax expense</b>		
Current year tax charge	(1.3)	(0.2)
Adjustment to tax charge in respect of prior periods	2.2	-
<b>Total current tax credit/(charge)</b>	<b>0.9</b>	<b>(0.2)</b>
<b>Deferred tax expense</b>		
Effect of tax rate changes	(14.9)	-
Recognition of deferred tax asset regarding temporary differences	62.0	-
<b>Total tax credit/(charge)</b>	<b>48.0</b>	<b>(0.2)</b>

**Reconciliation of effective tax rate**

	2022	2021
	\$m	\$m
(Loss)/profit before tax	(437.8)	370.7
Tax applying the UK corporation tax rate of 19%	83.2	(70.4)
Effect of tax rates in foreign jurisdictions	0.1	1.2
Non-deductible expenses	(5.8)	(2.9)
Non-taxable items	2.2	81.8
Origination of temporary differences for which no deferred tax asset has been recognised	(44.5)	-
Current periods' losses for which no deferred tax asset was recognised	(46.6)	(9.9)
Origination/reversal of temporary differences	62.0	-
Under/overprovisions in respect of prior periods	2.2	-
Tax credits and incentives	(0.5)	-
Effect of tax rates changes	(4.3)	-
<b>Total tax credit/(charge)</b>	<b>48.0</b>	<b>(0.2)</b>

**Factors that may affect future tax charges**

An increase in the UK corporate tax rate from 19% to 25% (effective from 1 April 2023) was substantively enacted on 14 May 2021. This will increase the Company's future current tax charge accordingly.

**Deferred tax**

	\$m
At 25 March 2020	
Acquisition of a subsidiary	(47.1)
<b>At 31 March 2021</b>	<b>(47.1)</b>
Effect of tax rate changes	(14.9)
Recognition of deferred tax asset regarding temporary differences	62.0
<b>At 31 March 2022</b>	<b>-</b>

Deductible temporary differences for which deferred tax assets have not been recognised at the end of each reporting period are presented below:

	2022	2021
	\$m	\$m
Temporary timing differences	328.8	278.1
Unused net operating losses	192.8	120.3
<b>Total unrecognised deductible temporary differences</b>	<b>521.6</b>	<b>398.4</b>

As part of the business combination of OWC during the prior year, spectrum rights and licences were valued at \$252.0 million, which resulted in a deferred tax liability of \$47.1 million. The deferred tax liability arose because the assets were held by a Jersey incorporated and tax resident company, WorldVu Satellites Limited, which had no tax attributes to offset against the liability. As a result of the tax rate changes substantively enacted during the year, the liability increased to \$62.0 million. During the year, WorldVu Satellites Limited migrated its tax residency from Jersey to the UK and as a result brought-forward losses and other tax attributes in the UK Group can now be offset against the liability. As a result, a tax credit of \$47.1 million arose in the period to reflect the impact of the offset. This reflects that

the deferred tax asset has been recognised only to the extent required to offset the deferred tax liability related to the spectrum rights and licences.

At 31 March 2022, the Group had tax losses totalling \$818.2 million (2021: \$638.1 million), resulting in an unrecognised deferred tax asset of \$192.8 million (2021: 120.3 million) and other temporary timing differences of \$1,050.7 million (2021: \$1,375.6 million), resulting in an unrecognised deferred tax asset of \$328.8 million (2021: \$278.1 million), of which \$1,221.1 million (2021: \$1,327.7 million) relates to unclaimed tax depreciation on fixed assets, resulting in an unrecognised deferred tax asset of \$304.4 million (2021: \$266.9 million). The unrecognised deferred tax in relation to the tax losses is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

At 31 March 2022, the Group has not recognised any deferred tax liabilities relating to its investment in subsidiaries as the Group controls the timing of reversal of the related temporary differences and management is satisfied that they will not reverse in the foreseeable future.

### 13 Property, plant and equipment

#### Accounting policy

The Group's property, plant and equipment include costs for the design, manufacture, test and launch of a constellation of LEO satellites (the space component), primary and backup control centres, gateways and other ground facilities (the ground component).

Property, plant and equipment are stated at cost less accumulated depreciation for those assets brought into service. Assets under construction include advances paid to vendors for work undertaken on behalf of the Group.

The cost of property and equipment includes the estimated costs of dismantling and removing the asset and restoring the site on which it is located, to the extent that the Group has a legal or constructive obligation as a direct consequence of acquiring or constructing the property, plant and equipment.

Assets are brought into service and depreciated from the point they are operating as intended. The OneWeb network cannot operate as intended until sufficient coverage has been created to offer a viable commercial service. When sufficient coverage exists to be able to provide customers with a viable commercial service, all assets associated with providing that service will be put into service and depreciation will start.

Depreciation is charged to the income statement on a straight-line basis over the estimated useful lives of each part of an item of property, plant and equipment.

Included within other property and equipment are assets with estimated useful lives as follows:

- Furniture and computer equipment – two to three years
- Vehicles – three years
- Leasehold improvements – the shorter of useful lives or the lease term

Where components of property, plant and equipment have different useful lives, they are accounted for as a separate class of property, plant and equipment. The estimated useful lives and depreciation methods are reviewed at the end of each reporting period and the effect of any changes in estimates are accounted for on a prospective basis.

## Carrying value of property, plant and equipment

	Space component under construction \$m	Ground component under construction \$m	Ground component in service \$m	Other property and equipment \$m	Total \$m
<b>Cost</b>					
At 25 March 2020	-	-	-	-	-
Acquisition of a subsidiary	915.0	190.4	-	1.7	1,107.1
Additions	135.6	35.7	-	0.1	171.4
Written off	(4.4)	(0.3)	-	-	(4.7)
Foreign exchange	-	0.4	-	0.2	0.6
<b>At 31 March 2021</b>	<b>1,046.2</b>	<b>226.2</b>	<b>-</b>	<b>2.0</b>	<b>1,274.4</b>
Acquisition of a subsidiary	-	-	0.4	1.5	1.9
Additions	483.9	104.1	0.6	0.7	589.3
Written off	(4.2)	-	-	-	(4.2)
Transfers to intangible assets	(127.9)	(47.1)	-	-	(175.0)
Foreign exchange	-	0.1	-	(0.2)	(0.1)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>1,398.0</b>	<b>283.3</b>	<b>1.0</b>	<b>4.0</b>	<b>1,686.3</b>
<b>Depreciation</b>					
At 25 March 2020	-	-	-	-	-
Depreciation charge	-	-	-	(1.2)	(1.2)
<b>At 31 March 2021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1.2)</b>	<b>(1.2)</b>
Depreciation charge	-	-	(0.1)	(2.3)	(2.4)
Impairment charge	(272.3)	-	-	-	(272.3)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>(272.3)</b>	<b>-</b>	<b>(0.1)</b>	<b>(3.5)</b>	<b>(275.9)</b>
<b>Carrying value</b>					
<b>At 31 March 2022</b>	<b>1,125.7</b>	<b>283.3</b>	<b>0.9</b>	<b>0.5</b>	<b>1,410.4</b>
At 31 March 2021	1,046.2	226.2	-	0.8	1,273.2

An impairment charge of \$272.3 million is recognised as detailed in note 6.

Transfers to intangible assets of \$175.0 million relates to assets previously recognised as property, plant and equipment that are intangible in nature, primarily relating to software where this is the primary component of an asset rather than being a component of a property, plant and equipment asset.

The write-off of \$4.2 million (31 March 2021: \$4.7 million) recognised in the space component under construction relates to satellites that are non-operational.

### Security

There are no restrictions over title of any Group-owned assets or assets that are pledged as security.

## 14 Intangible assets

### Accounting policy

#### Intangible assets

Intangible assets are stated at cost less accumulated amortisation and less accumulated impairment losses.

The Group classifies its intangible assets into finite and indefinite categories based upon the assessment of their useful life. An intangible asset is classified as having an indefinite useful life when there is no foreseeable limit to the period over which the asset is expected to generate net cash inflows for the Group, based on the analysis of all relevant factors. All other intangible assets that arise from contractual or other legal rights are classified as intangible assets with finite useful lives.

Intangible assets with finite useful lives include developed software and patents. Intangible assets with finite useful lives are carried at cost less accumulated amortisation and any recognised impairment loss. Amortisation

is recognised on a straight-line basis over the estimated useful lives of the respective assets. The estimated useful lives are reviewed at the end of each reporting period, with the effect of any changes in estimate accounted for on a prospective basis.

Intangible assets with indefinite useful lives are carried at cost less any recognised impairment loss. The Group's intangible assets with indefinite useful lives consist of spectrum rights and licences.

An intangible asset is derecognised on disposal or when no future economic benefits are expected from its use. Gains or losses arising from derecognition are recognised in profit or loss.

#### Assets under construction

Expenditure on research activities is recognised in the income statement as an expense as incurred.

Expenditure on development activities is capitalised if the product or process is technically and commercially feasible and the Group intends and has the technical ability and sufficient resources to complete development, future economic benefits are probable and if the Company can measure reliably the expenditure attributable to the intangible asset during its development. Development activities involve a plan or design for the production of new or substantially improved products or processes. The expenditure capitalised includes the cost of materials, direct labour and an appropriate proportion of overheads and capitalised borrowing costs. Other development expenditure is recognised in the income statement as an expense as incurred. Capitalised development expenditure is stated at cost less accumulated amortisation and less accumulated impairment losses. The Group is currently building various assets that will form part of the wider OneWeb network. When sufficient coverage exists to be able to provide customers with a viable commercial service, all assets associated with providing that service will be put into service and amortisation will start.

#### Amortisation

Amortisation is charged to the income statement on a straight-line basis over the estimated useful lives of intangible assets, unless such lives are indefinite. Intangible assets with an indefinite useful life and goodwill are systematically tested for impairment at each balance sheet date. Other intangible assets are amortised from the date they are available for use.

#### Spectrum rights and licences

Spectrum rights and licences represent the Group's rights, registrations and authorisations from the International Telecommunications Union (ITU) and government agencies to enable the Group to conduct its business.

OneWeb has secured c.6 GHz of priority non-geostationary orbit spectrum rights in the Ku and Ka bands, covering:

- 2.5 GHz of Ku band end for user links
- 3.3 GHz of Ka band gateway for feeder links

If OneWeb meets both the bring-into-use and build-out milestones for main ITU filings with Ofcom (Ku band) and l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) (Ka band) that it currently relies on, the Group will be able to preserve these spectrum rights indefinitely. Specifically, the ANFR authorisation was issued for 20 years, OneWeb has met all obligations related to the ANFR authorisation and renewal expectancy is high. Due to the expectancy right to maintain the once-awarded spectrum rights and licences, an indefinite useful economic life is applied to these assets. Assets with an indefinite life are not amortised; an annual impairment review is performed instead, or earlier if an indication of impairment is noted.

#### Developed software

Developed software relates to the software that the Group controls for the purpose of operating the business.

#### Patents

Patents are the Group's intellectual property that cover aspects of the Group's satellite system, global communication network and devices. Patents are amortised on a straight-line basis over their useful lives of 15 years.

	Spectrum rights and licences \$m	Developed software \$m	Patents \$m	Total \$m
<b>Cost</b>				
At 25 March 2020	-	-	-	-
Acquisition of a subsidiary	252.0	-	1.6	253.6
Additions	0.3	-	-	0.3
Foreign exchange	0.1	-	-	0.1
<b>At 31 March 2021</b>	<b>252.4</b>	<b>-</b>	<b>1.6</b>	<b>254.0</b>
Acquisition of a subsidiary	-	-	0.2	0.2
Additions	-	77.8	-	77.8
Transfers from property, plant and equipment	-	175.0	-	175.0
Transfers to bonds and deposits	(0.4)	-	-	(0.4)
Written off	-	-	(0.3)	(0.3)
Foreign exchange	-	(0.1)	-	(0.1)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>252.0</b>	<b>252.7</b>	<b>1.5</b>	<b>506.2</b>
<b>Amortisation</b>				
At 25 March 2020 and 31 March 2021	-	-	-	-
Amortisation charge	-	-	(0.1)	(0.1)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0.1)</b>	<b>(0.1)</b>
<b>Carrying value</b>				
<b>At 31 March 2022</b>	<b>252.0</b>	<b>252.7</b>	<b>1.4</b>	<b>506.1</b>
At 31 March 2021	252.4	-	1.6	254.0

Transfers from property, plant and equipment of \$175.0 million relates to assets previously recognised as property, plant and equipment that are intangible in nature, primarily relating to software where this is the primary component of an asset rather than being a component of a property, plant and equipment asset.

## 15 Investment in joint ventures

### Airbus OneWeb Satellites LLC (AOS)

The Group has joint control over AOS. AOS was created as a joint venture with Airbus DS Satnet, to develop and design GEN 1. Each shareholder owns 50% of equity interest in AOS and has equal voting or similar rights with major decisions approved on unanimous basis. The risks related to AOS operations and cost overruns are equally borne by both shareholders. The Group does not have power over AOS's relevant activities and while equally is exposed to variability of returns, the Group therefore does not have the ability to use power to affect such returns.

### First Tech Web Company Limited (NEOM JV)

The Group has joint control over the NEOM JV. The NEOM JV was established as a joint venture in the Kingdom of Saudi Arabia with NEOM Tech and Digital Company for the purpose of managing the operation of ground-based infrastructure and contracting with regional customers for the sale of connectivity services. Each shareholder owns 50% of equity interest and has equal voting or similar rights, with major decisions approved on a unanimous basis. The Group and NEOM have equal rights in relation to the composition of the board and its committees, and each have the right to appoint certain members of executive management. The Group does not have power over the NEOM JV's relevant activities and while equally is exposed to variability of returns, the Group therefore does not have the ability to use power to affect such returns.

As the investment in NEOM JV was acquired on 24 October 2021, no comparative information is provided for this investment.

### Accounting policy

A joint venture is an entity where control is shared with another party. The results, assets and liabilities of the Group's joint ventures are incorporated into these financial statements using the equity method of accounting. The investment in a joint venture is initially recognised at cost. At the acquisition date, any excess of the cost of

acquisition over our share of the fair value of the identifiable assets and liabilities of the associate is recognised as goodwill. The consolidated income statement reflects the Group's share of the results of operations. Any change in other comprehensive income would be recognised as part of consolidated other comprehensive income. Unrealised profits resulting from transactions between the Group and its joint ventures are eliminated to the extent of the Group's interest in the business. The profit earned by AOS for the sale of satellites to OneWeb is considered unrealised until the associated assets are placed into service, and are therefore eliminated until the assets are available for use by the Group.

	AOS \$m	NEOM JV \$m	Total \$m
At 25 March 2020	-	-	-
Acquisition of joint venture	8.7	-	8.7
Share of result of joint venture	-	-	-
<b>At 31 March 2021</b>	<b>8.7</b>	<b>-</b>	<b>8.7</b>
Acquisition of joint venture	-	0.2	0.2
Funding provided to joint venture	-	15.0	15.0
Share of result of joint venture	5.3	-	5.3
Dividend received from joint venture	(14.0)	-	(14.0)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>-</b>	<b>15.2</b>	<b>15.2</b>

#### Summarised financial information of AOS

	2022 \$m	2021 \$m
<b>100% of the results of the business</b>		
Revenue	431.4	102.0
Profit after tax	50.1	0.6
Total comprehensive profit	50.1	10.8
<b>Group share of the results of the business before elimination of unrealised profits and losses</b>		
Revenue	215.7	51.0
Profit after tax	25.1	4.8
Total comprehensive profit	25.1	5.4
<b>Group share of the results of the business after elimination of unrealised profits and losses</b>		
Revenue	215.7	51.0
Profit after tax	5.3	-
Total comprehensive profit	5.3	-

	2022 \$m	2021 \$m
<b>100% of the net assets of the business</b>		
Non-current assets	57.3	86.8
Current assets	227.5	323.1
Non-current liabilities	(2.5)	(2.4)
Current liabilities	(240.3)	(386.4)
<b>Net assets and total equity</b>	<b>42.0</b>	<b>21.1</b>
Group share of interest in joint venture's net assets	21.0	10.6
Elimination of unrealised profits and losses	(10.5)	(5.4)
Dividends received	(14.0)	-
Goodwill	3.5	3.5
<b>Carrying value of interest in joint venture</b>	<b>-</b>	<b>8.7</b>

In December 2021, the Group received a dividend of \$14.0 million from AOS. The dividend exceeded the carrying value of the investment in the joint venture and the excess of \$5.3 million is recognised as share of profit of the joint venture.

Supplementary information regarding AOS is provided below:

	2022	2021
	\$m	\$m
Cash and cash equivalents	26.6	49.6
Current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)	(5.7)	(5.0)
Non-current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)	(1.9)	(1.9)
Depreciation and amortisation	(5.7)	(8.9)
Income tax expense	0.2	1.0

#### Summarised financial information of NEOM JV

The NEOM JV is in the process of building ground-based infrastructure in the Middle East and African regions. In the period from 24 October 2021 to 31 March 2022, the entity had no revenue and total operating expenses of \$0.2 million, resulting in a loss after tax and total comprehensive loss of \$0.2 million. In the period, the NEOM JV had no depreciation and amortisation or income tax expense. There were no transactions with the NEOM JV that required elimination by the Group.

	2022
	\$m
<b>100% of the net assets of the business</b>	
Non-current assets	0.8
Current assets	36.1
Non-current liabilities	
Current liabilities	(6.5)
<b>Net assets and total equity</b>	<b>30.4</b>
Group share of interest in joint venture's net assets	15.2
<b>Carrying value of interest in joint venture</b>	<b>15.2</b>

Supplementary information regarding the NEOM JV is provided below.

	2022
	\$m
Cash and cash equivalents	29.7
Current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)	
Non-current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)	-

## 16 Commitments and contingencies

### Capital commitments

The Group has contractual purchase commitments with various vendors related to the design and developments of its first-generation constellation of satellites, communications infrastructure and ground facilities.

The table below summarises contractual commitments not recorded on the consolidated balance sheet (see note 22 for commitments with related parties).

	2022	2021
	\$m	\$m
Less than a year	352.9	218.6
Between one and five years	91.1	208.9
More than five years	0.8	-
<b>Total contractual commitments</b>	<b>444.8</b>	<b>427.5</b>

### Contingencies

There are no contingencies other than the provisions recognised on the consolidated statement of financial position that are expected to have a material adverse impact on the business, financial results or financial condition of the Company or the Group.

## 17 Provisions

### Accounting policy

A provision is recognised in the balance sheet when a present legal or constructive obligation is held as a result of a past event, which can be reliably measured, and it is probable that an outflow of economic benefits will be required to settle the obligation. Provisions are determined by discounting the expected future cash flows at a pre-tax rate that reflects risks specific to the liability.

The Group has two classes of provisions:

- **Unfavourable contracts.** There are unfavourable terms embedded in a certain vendor contract associated with the satellite launch programme, which existed within the OWC group purchased by the Company. A liability was recognised on acquisition of OWC, equal to the fair value at the point of acquisition. The liability was calculated based on a comparison of the contracted terms versus current market rates for similar services. The provision of \$19.7 million was released during the Financial Year as detailed in note 6.
- **Asset retirement obligations.** Obligations arise on the decommissioning of certain items of property, plant and equipment. A liability is calculated based on the expected cost to decommission the assets and an equal asset is created and held within property, plant and equipment. The provision is expected to be used over the remaining expected asset lives, which are up to 10 years.

	Unfavourable contracts \$m	Asset retirement obligations \$m	Total \$m
At 25 March 2020	-	-	-
Acquisition of a subsidiary	(60.4)	(3.7)	(64.1)
Used in the period	18.5	-	18.5
Unwinding of discount	(0.7)	(0.2)	(0.9)
<b>At 31 March 2021</b>	<b>(42.6)</b>	<b>(3.9)</b>	<b>(46.5)</b>
Additions	-	(6.2)	(6.2)
Used or released in the period	43.4	-	43.4
Unwinding of discount	(0.8)	(0.7)	(1.5)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>-</b>	<b>(10.8)</b>	<b>(10.8)</b>
Current	-	-	-
Non-current	-	(10.8)	(10.8)
	-	<b>(10.8)</b>	<b>(10.8)</b>

## 18 Capital, reserves and shareholder funding

### Shareholder funding

On 7 April 2021, SoftBank Group Capital Limited subscribed for 354,185 of shares for \$229.0 million, paid for in cash.

On 27 April 2021 it was announced that Eutelsat S.A. would subscribe for 500,000 shares for \$550.0 million, which was fully paid for in cash on 8 September 2021.

On 8 September 2021, Bharti Global Limited subscribed for a further 350,000 shares under the terms of a call option. Bharti Global Limited has paid up \$35.0 million, being 10% of the subscription amount. The option allowed for Bharti Global Limited to subscribe for a total of 500,000 shares at \$1,000 per share, it being acknowledged that such subscription and funding would be reduced if Eutelsat chose to exercise its participation notice in respect to 30% of the call option. Eutelsat submitted its participation notice on 5 October 2021 for the subscription of 150,000 shares to Eutelsat at \$1,000 per share. Eutelsat has paid up \$15.0 million, being 10% of the subscription amount.

On 28 February 2022 Hanwha Systems UK Limited subscribed to 250,000 shares at a value of \$300.0 million, which was fully paid in cash on 1 March 2022.

On 9 March 2022 Bharti Global Limited transferred its entire shareholding to Bharti Space Limited.

Transaction costs of \$6.2 million were incurred on the issue of shares and are recognised as a reduction in share premium. The movement in share subscription receivables in the period can be seen as follows:

	2022	2021
	\$m	\$m
<b>Share subscription receivables at start of period</b>	308.5	-
Total subscription value in period	1,579.0	1,232.5
Proceeds used to settle shareholder loans	-	(369.0)
Cash receipts	(1,281.5)	(465.0)
Issued to creditors of OWC for no cash	-	(90.0)
<b>Share subscription receivables at end of period</b>	<b>606.0</b>	<b>308.5</b>

The recoverability of the share subscription receivables is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

### Shareholder rights

Shares in the Company consist of three classes:

- Class A shares, which have voting rights. All dividends paid are distributed to the A shareholders pro rata according to the number of A shares held by each of them.
- Class B shares, which are non-voting. The holder of the B share is not entitled to receive any income or distribution from the Company or any member of the Group in respect of the B share, including in the event of a sale or IPO.
- Deferred shares, which are non-voting and holders are not entitled to dividends or other distributions.

In addition, certain matters cannot be undertaken without the prior written consent of the Class B shareholder. These include changes to the location of the headquarters or centre of operations, changes to activities or technical and technology security standards of the Group, or tax avoidance arrangements.

Further rights do not depend on the class of share but rather on the size of shareholding under the terms of the shareholders' agreement in place between the Company's significant shareholders. These rights reflect the ability of shareholders to appoint Directors and other matters of corporate governance.

### Share capital

Share capital is the number of shares in issue, stated at their nominal value.

The value of share capital at the end of the period was as follows:

	2022	2021
	\$	\$
Deferred shares of £1 each	6	6
Class A shares of \$0.01 each	28,366	12,325
Class B shares of \$0.01 each	-	-
<b>Fully paid</b>	<b>28,372</b>	<b>12,331</b>

The number of shares issued during the period and at the period end was as follows:

	Ordinary	Deferred	Class A	Class B
Issued on incorporation	2	4	-	-
Issued in the period	2	-	1,232,459	1
Conversion to different class	(4)	-	-	-
<b>Authorised and on issue at</b>				
<b>31 March 2021</b>	-	4	1,232,459	1
Issued in the period	-	-	1,604,185	-
<b>Authorised and on issue at</b>				
<b>31 March 2022</b>	-	4	2,836,644	1

**At 31 March 2022**

	Deferred	Class A	Class B
The Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy	2	500,000	1
Bharti Space Limited	2	850,000	-
Eutelsat S.A.	-	650,000	-
SoftBank Group Capital Limited	-	500,000	-
Hanwha Systems UK Limited	-	250,000	-
Echostar Operating LLC	-	50,000	-
Banco Azteca, S.A., Institución de Banca Múltiple	-	16,879	-
Airbus Group Proj B.V.	-	12,064	-
Qualcomm Technologies, Inc.	-	6,072	-
Rwanda Social Security Board	-	1,629	-
<b>Authorised and on issue at 31 March 2022</b>	<b>4</b>	<b>2,836,644</b>	<b>1</b>

**At 31 March 2021**

	Deferred	Class A	Class B
The Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy	2	500,000	1
Bharti Global Limited	2	500,000	-
SoftBank Group Capital Limited	-	145,815	-
Echostar Operating LLC	-	50,000	-
Banco Azteca, S.A., Institución de Banca Múltiple	-	16,879	-
Airbus Group Proj B.V.	-	12,064	-
Qualcomm Technologies, Inc.	-	6,072	-
Rwanda Social Security Board	-	1,629	-
<b>Authorised and on issue at 31 March 2021</b>	<b>4</b>	<b>1,232,459</b>	<b>1</b>

**Share premium**

Share premium is the amount received for a share issue that exceeds the nominal value, net of transaction costs incurred on the issuance of shares.

**Share-based payment reserve**

The share-based payment reserve reflects the credit arising on share-based payment accounting, with the opposite entry reflecting the charge for the year recognised in the statement of comprehensive income. This reserve is not considered a part of distributable earnings.

**Foreign currency reserve**

Exchange differences relating to the translation of the net assets, income and expenses of foreign operations, from their local functional currency into US dollars, are recognised directly in the translation reserve. This reserve is not considered a part of distributable earnings.

**Retained earnings**

Retained earnings are the net earnings not paid out as dividends. Consolidated retained earnings were a deficit of \$19.3 million at the end of the period (31 March 2021: surplus of \$370.5 million).

Dividends payable to the Company's shareholders are recognised when they have been appropriately authorised. The Company has retained earnings of \$18.3 million at the end of the period (31 March 2021: \$1.0 million). No amounts included in the Company's retained earnings are non-distributable. The directors do not recommend the payment of a dividend.

## 19 Financial instruments

### Accounting policy

#### Overview

Financial instruments comprise financial assets and financial liabilities. All financial assets and financial liabilities are held at amortised cost. There were no transfers between fair value measurement categories in the current period and no derivative financial instruments have been entered into.

#### Recognition and derecognition of financial assets and liabilities

Financial assets and financial liabilities are recognised when we become a party to the contractual provisions of the instrument.

Loss allowances for financial assets are calculated applying an expected credit loss model.

A financial asset or liability is only derecognised when the contractual right that gives rise to it is settled, sold, cancelled or expires.

#### Fair value measurement

Certain financial instruments are measured at fair value at each balance sheet date.

The carrying amounts of financial assets and financial liabilities recorded at amortised cost in the financial statements approximate their fair values.

All assets and liabilities for which fair value is measured or disclosed in the financial statements are categorised within the fair value hierarchy, described as follows, based on the lowest level input that is significant to the fair value measurement as a whole:

- Level 1: Quoted (unadjusted) market prices in active markets for identical assets or liabilities.
- Level 2: Valuation techniques for which the lowest level input that is significant to the fair value measurement is directly or indirectly observable.
- Level 3: Valuation techniques for which the lowest level input that is significant to the fair value measurement is unobservable.

For assets and liabilities that are recognised at fair value on a recurring basis, it is determined whether transfers have occurred between levels in the hierarchy by reassessing categorisation (based on the lowest level input that is significant to the fair value measurement as a whole) at the end of each reporting period.

For the purpose of fair value disclosures, we have determined classes of assets and liabilities on the basis of the nature, characteristics and risks of the asset or liability and the level of the fair value hierarchy as explained above.

#### Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents in the balance sheet comprise cash at bank and in hand and short-term deposits. Cash and cash equivalents have a maturity of three months or less.

## Maturity profile of financial instruments

31 March 2022

	On demand \$m	< one year \$m	Between one and two years \$m	> two years \$m	Total 2022 \$m
<b>Non-current assets</b>					
Bonds and deposits	-	-	-	17.5	17.5
<b>Current assets</b>					
Share subscription receivables	606.0	-	-	-	606.0
Trade receivables	-	2.6	-	-	2.6
Cash and cash equivalents	481.2	-	-	-	481.2
<b>Total financial assets</b>	<b>1,087.2</b>	<b>2.6</b>	<b>-</b>	<b>17.5</b>	<b>1,107.3</b>
<b>Current liabilities</b>					
Trade payables	-	(36.9)	-	-	(36.9)
Payables to related parties	-	(13.1)	-	-	(13.1)
Accrued expenses	-	(14.6)	-	-	(14.6)
Accrued employee compensation	-	(17.3)	-	-	(17.3)
Other current payables	-	(3.0)	-	-	(3.0)
<b>Non-current liabilities</b>					
Provisions	-	-	-	(10.8)	(10.8)
<b>Total financial liabilities</b>	<b>-</b>	<b>(84.9)</b>	<b>-</b>	<b>(10.8)</b>	<b>(95.7)</b>

31 March 2021

	On demand \$m	< one year \$m	Between one and two years \$m	> two years \$m	Total 2021 \$m
<b>Non-current assets</b>					
Bonds and deposits	-	-	-	14.2	14.2
<b>Current assets</b>					
Share subscription receivables	308.5	-	-	-	308.5
Other current receivables	-	6.2	-	-	6.2
Cash and cash equivalents	44.0	-	-	-	44.0
<b>Total financial assets</b>	<b>352.5</b>	<b>6.2</b>	<b>-</b>	<b>14.2</b>	<b>372.9</b>
<b>Current liabilities</b>					
Trade payables	-	(122.1)	-	-	(122.1)
Payables to related parties	-	(1.1)	-	-	(1.1)
Accrued expenses	-	(42.9)	-	-	(42.9)
Accrued employee compensation	-	(5.1)	-	-	(5.1)
Provisions	-	(38.6)	-	-	(38.6)
<b>Non-current liabilities</b>					
Provisions	-	-	(7.9)	-	(7.9)
<b>Total financial liabilities</b>	<b>-</b>	<b>(209.8)</b>	<b>(7.9)</b>	<b>-</b>	<b>(217.7)</b>

### Capital risk management

The objective when managing capital is to ensure that entities in the Group will be able to continue as a going concern, optimising liquidity and operating flexibility, while seeking to minimise our cost of capital. The capital structure of the Group consists of cash and cash equivalents, lease arrangements and equity attributable to shareholders of the Company, comprising issued capital, reserves and retained earnings as disclosed in note 18. No changes to our objectives or practices have taken place in the current period as these objectives were met.

The Group is not subject to any externally imposed capital requirements.

### Financial risk management

The primary financial risks faced by the Group are market risk, credit risk and liquidity risk. The Group's treasury function operates under the Treasury Policy approved by the Board of Directors. The financial instruments used are set out above.

### Market risk management

The Group's activities primarily create exposure to the financial risks of changes in foreign currency exchange rates. As the Group has no external borrowings, the Group's exposure to interest rate risk is minimal. The majority of cash inflows and outflows are in the Group's reporting currency, US dollars, together with the majority of Group assets and liabilities. The carrying amounts of foreign currency-denominated monetary assets and monetary liabilities (non-US dollar) were as follows:

#### 31 March 2022

	UK sterling \$m	Other \$m	Total \$m
Bonds and deposits	6.7	-	6.7
Goods and services tax receivable	-	0.3	0.3
Cash and cash equivalents	2.9	4.2	7.1
<b>Total monetary assets</b>	<b>9.6</b>	<b>4.5</b>	<b>14.1</b>
Trade payables	(4.6)	(4.9)	(9.5)
Accrued employee compensation	(8.4)	(0.1)	(8.5)
Goods and services tax payable	(3.6)	-	(3.6)
Corporation tax payable	(2.4)	-	(2.4)
Other taxes payable	(2.3)	-	(2.3)
Lease liabilities	(8.3)	(0.4)	(8.7)
Provisions	(0.2)	-	(0.2)
<b>Total monetary liabilities</b>	<b>(29.8)</b>	<b>(5.4)</b>	<b>(35.2)</b>

#### 31 March 2021

	UK sterling \$m	Other \$m	Total \$m
Current receivables	0.2	-	0.2
Cash and cash equivalents	0.9	0.6	1.5
<b>Total monetary assets</b>	<b>1.1</b>	<b>0.6</b>	<b>1.7</b>
Trade payables	(1.6)	(1.7)	(3.3)
Accrued employee compensation	(2.3)	-	(2.3)
Goods and services tax payable	(1.7)	-	(1.7)
Corporation tax payable	(2.6)	-	(2.6)
Other taxes payable	(0.6)	-	(0.6)
Lease liabilities	(11.0)	-	(11.0)
Provisions	(0.4)	-	(0.4)
<b>Total monetary liabilities</b>	<b>(20.2)</b>	<b>(1.7)</b>	<b>(21.9)</b>

The translation risk on converting overseas currency profits or losses is not hedged and such profits or losses are converted into US dollars at average exchange rates throughout the year. If there were a reasonably possible change in the US dollar against the relevant foreign currencies, an appreciation in the US dollar would result in a decrease of losses of \$1.0 million and a depreciation in the US dollar would result in an increase in losses of \$1.1 million.

### Credit risk management

Credit risk is the risk of financial loss if a customer or counterparty to a financial instrument fails to meet its contractual obligations. Credit risk exposure is limited to shareholders in respect of share subscription receivables, customer receivables in relation to OWT, financial institutions in respect of cash balances and bonds, or with property landlords with regards to deposits. The recoverability of the share subscription receivables is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

### Liquidity risk management

Liquidity risk is the risk that the Company and the Group will not be able to meet financial obligations as they fall due. Ultimate responsibility for liquidity risk management rests with the Board, which has established an appropriate liquidity risk framework for the management of our short, medium and long-term funding and liquidity management requirements. Liquidity risk is managed by maintaining adequate cash reserves, by continuously monitoring projected and actual cash flows, and by ensuring adequate funds are available over the projected periods. The Group currently has no external borrowings, but will continue to assess whether such facilities are necessary.

## 20 Financing arrangements and right of use lease assets

### Accounting policy

An arrangement is accounted for as a lease where a contract gives the right to control an asset for longer than 12 months, in exchange for consideration, where substantially all of the economic benefits are obtained from the asset. Lease accounting is not applied to low-value assets (deemed to be individual assets valued at less than \$5,000); for these items the lease payments is recognised as an expense on a straight-line basis over the lease term.

The Group does not act as a lessor in any arrangement, only as a lessee.

A lease liability is initially measured at the present value of the lease payments that are not paid at the commencement date, discounted at the incremental borrowing rate. For all the lease arrangements entered into, it was impracticable to calculate the interest rate implicit in the lease.

A right of use lease asset is recognised at the inception of the lease arrangement at cost. The cost reflects the initial amount of the lease liability, adjusted for any lease payments made at or before commencement date, plus any direct costs incurred and an estimate of costs to dismantle and remove the underlying asset or restore the underlying asset, less any lease incentives received.

The right of use lease asset is subsequently depreciated using the straight-line method from the commencement date to the end of the lease term.

### Lease arrangements

The Group has a number of property leases arising from the normal course of business activities. In addition to the office locations of the business, various ground installations are built on leased land.

### Maturity analysis of contractual undiscounted cash flows

	2022	2021
	\$m	\$m
Less than a year	13.2	13.0
Between one and five years	57.5	49.6
More than five years	36.2	35.5
<b>Total</b>	<b>106.9</b>	<b>98.1</b>

## Carrying value of right of use lease assets.

	Ground installation property \$m	Other property \$m	Total \$m
<b>Cost</b>			
At 25 March 2020	-	-	-
Acquisition of a subsidiary	12.5	20.8	33.3
Additions	2.8	-	2.8
<b>At 31 March 2021</b>	<b>15.3</b>	<b>20.8</b>	<b>36.1</b>
Additions	32.6	1.1	33.7
Foreign exchange	-	0.1	0.1
<b>At 31 March 2022</b>	<b>47.9</b>	<b>22.0</b>	<b>69.9</b>
<b>Depreciation</b>			
At 25 March 2020	-	-	-
Depreciation charge	(0.4)	(1.0)	(1.4)
<b>At 31 March 2021</b>	<b>(0.4)</b>	<b>(1.0)</b>	<b>(1.4)</b>
Depreciation charge	(6.7)	(1.2)	(7.9)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>(7.1)</b>	<b>(2.2)</b>	<b>(9.3)</b>
<b>Carrying value</b>			
<b>At 31 March 2022</b>	<b>40.8</b>	<b>19.8</b>	<b>60.6</b>
At 31 March 2021	14.9	19.8	34.7

## Carrying value of lease liabilities

	Ground installation property \$m	Other property \$m	Total \$m
<b>Lease liability</b>			
At 25 March 2020	-	-	-
Acquisition of a subsidiary	(57.8)	(26.6)	(84.4)
New leases entered into	(2.9)	-	(2.9)
Cash payments	3.3	1.0	4.3
Interest charges	(1.1)	(0.9)	(2.0)
Foreign exchange	-	(0.2)	(0.2)
<b>At 31 March 2021</b>	<b>(58.5)</b>	<b>(26.7)</b>	<b>(85.2)</b>
New leases entered into	(32.9)	(1.1)	(34.0)
Cash payments	14.0	4.9	18.9
Interest charges	(4.6)	(1.1)	(5.7)
Foreign Exchange	-	(0.9)	(0.9)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>(82.0)</b>	<b>(24.9)</b>	<b>(106.9)</b>
Current lease liability	(10.0)	(3.2)	(13.2)
Non-current lease liability	(72.0)	(21.7)	(93.7)
	<b>(82.0)</b>	<b>(24.9)</b>	<b>(106.9)</b>

## 21 Reconciliation of net profit to cash used in operations

	2022	2021
	\$m	\$m
<b>Cash flows from operating activities</b>		
(Loss)/profit for the period	(389.8)	370.5
Adjustments for:		
Depreciation and amortisation	10.4	2.6
Write-off of property, plant and equipment and intangible assets	4.5	4.7
Impairment charge	229.2	-
Foreign exchange gains	0.2	(0.4)
Share of results of joint venture	(5.3)	-
Gain on bargain purchase	-	(430.4)
Investment income	(0.3)	(10.3)
Finance expense	11.7	2.9
Equity settled share-based payment expenses	6.1	0.6
Taxation	(48.0)	0.2
Movement in bonds and deposits	(2.8)	(6.8)
Movement in withholding tax receivable	(8.5)	-
Movement in other non-current assets	(0.5)	6.3
Movement in inventory	(8.2)	-
Movement in tax receivable	(4.5)	2.7
Movement in prepaid expenses	(39.5)	-
Movement in goods and services tax receivables	(9.4)	(1.7)
Movement in trade receivables	(2.6)	-
Movement in other current assets	7.8	(3.7)
Movement in trade payables	(61.5)	(199.7)
Movement in payables to related parties	12.0	(1.2)
Movement in accrued expenses	(31.6)	16.2
Movement in accrued employee compensation	11.8	0.4
Movement in goods and services tax payable	0.8	-
Movement in tax payable	0.9	-
Movement in contract liability current	(0.2)	-
Movement in other taxes payable	3.0	(2.5)
Movement in provisions current	(19.7)	(2.3)
Movement in other current liabilities	2.6	-
Movement in other non-current liabilities	0.1	-
Movement in provisions non-current	2.2	(15.3)
<b>Cash used in operations</b>	<b>(329.1)</b>	<b>(267.2)</b>

## 22 Related parties

### Accounting policy

The Group's related parties are shareholders considered to have significant influence over the Company, entities where the Group has significant influence, key management personnel and their immediate relatives.

### Compensation of key management personnel

'Key management personnel' are considered to be members of the Company's Board of Directors and the Group's Executive Committee. Key management personnel compensation is shown in the table below:

	2022	2021
	\$m	\$m
Remuneration	7.8	1.6
Amounts receivable under long-term incentive schemes	4.2	0.6
Company contributions to money purchase pension plans	0.2	0.1
Employer's social security expense	0.5	0.1
	<b>12.7</b>	<b>2.4</b>

Directors of the Company and their immediate relatives control 30% (2021: 40.6%) of the voting shares of the Company.

### Other related party transactions

#### Transactions with AOS

As explained in note 15, AOS is a joint venture between OneWeb and Airbus DS Satnet, which is equity-accounted. All GEN 1 satellites are manufactured by AOS. A summary of the transactions with AOS is set out below:

	2022	2021
	\$m	\$m
Cost of satellites purchased from AOS in the period	252.3	82.8
Payables to AOS at the period end	(13.1)	(1.1)
Contractual commitments for purchases at the period end	72.5	246.5

### Outstanding share subscriptions

As explained in note 18, \$606.0 million of share subscription proceeds was outstanding at 31 March 2022 (31 March 2021: \$308.5 million).

### Transactions with entities under common control with The Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy

The Group entered into transactions with entities under common control with The Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy in relation to ordinary course transactions with government entities, none of which are individually significant or unusual in their nature or conditions.

### Transactions with entities under common control with Bharti Space Limited

The Group entered into transactions with entities under common control with Bharti Space Limited during the Financial Year, primarily in relation to network and facility costs. The Group incurred expenses of \$0.3 million (2021: \$nil) and the amount payable by the Group at 31 March 2022 is \$0.1 million (31 March 2021: \$nil).

#### **Transactions with entities in the Eutelsat S.A. group**

The Group entered into transactions with members of the group of companies including Eutelsat S.A. in relation to the provision of consulting services. The Group incurred expenses of \$0.1 million (2021: \$nil) and the amount payable by the Group at 31 March 2022 is \$0.1 million (31 March 2021: \$nil).

#### **Transactions with entities in the SoftBank Group Capital Limited group**

The Group entered into transactions with members of the group of companies including SoftBank Group Capital Limited in relation to the purchase of ground-based communications equipment. The equipment was purchased for \$1.0 million (2021: \$nil) and is recognised as property, plant and equipment. No amounts remain payable at 31 March 2022 (31 March 2021: \$nil).

#### **Transactions with Echostar Operating LLC and Qualcomm Technologies, Inc**

The Company's shareholders, Echostar Operating LLC and Qualcomm Technologies, Inc. provide goods and services to the Group in the normal course of business on arm's length terms. These shareholders are not considered to hold significant influence over the Company.

#### **Transactions of the Company**

Details of the related party transactions of the Company are provided in note 22.

### **23 Subsequent events**

Subsequent to 31 March, 2022, the Group has entered into further agreements for the purpose of completing the OneWeb network with an aggregate effect of increasing total contractual commitments by \$181.3 million. This includes a \$42.0 million reduction in contractual commitment to AOS.

On 25 July, 2022, Eutelsat and key OneWeb shareholders signed a Memorandum of Understanding (MOU) with a view to combining Eutelsat and OneWeb in an all-share transaction. Eutelsat is an existing shareholder of OneWeb which is explained in more detail in Note 18. The transaction would be structured as an exchange of OneWeb shares by its shareholders (other than Eutelsat) with new shares issued by Eutelsat, such that, at closing, Eutelsat would own 100% of OneWeb (excluding the Class B share owned by The Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy). OneWeb shareholders would receive 230 million newly issued Eutelsat shares, representing 50% of the enlarged share capital. Eutelsat will continue to be listed on Euronext Paris and apply for admission to standard listing on the London Stock Exchange. The MOU has been unanimously approved by each of Eutelsat's and OneWeb's Board of Directors. Eutelsat will be required to complete Eutelsat S.A.'s works council information consultation process. The transaction will be subject to customary regulatory conditions. The MOU includes customary exclusivity and interim operating conditions. The transaction will also be conditional on approval by Eutelsat's shareholders at an Extraordinary General Meeting of Eutelsat, to take place by end of first half 2023. The transaction is expected to close by the end of first half of 2023.

On 25 July, 2022, the Group's existing Distribution Partner Agreement (signed in March 2022) with Eutelsat was amended. Under the terms of this amendment, Eutelsat takes a firm commitment to purchase \$275.0 million of OneWeb's constellation capacity at pre-defined terms over a five-year duration, starting from the full availability of the constellation. The amounts will be paid in 3 instalments of \$100.0 million, \$100.0 million and \$75.0 million over the next 3 financial years starting from FY 2022-23. As part of the agreement, Eutelsat will benefit from the exclusive use of OneWeb's capacity over certain pre-determined sales regions and verticals, in particular Continental Europe and Global Cruise segment.

# OneWeb Holdings Limited

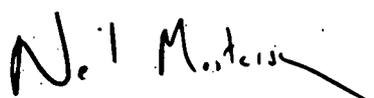
## Company Financial Statements

### Company balance sheet At 31 March 2022

	Note	2022 \$m	2021 \$m
<b>Non-current assets</b>			
Loan receivable from related party	27	1,358.9	582.4
Investment in subsidiary entity	28	315.2	310.9
		1,674.1	893.3
<b>Current assets</b>			
Receivables from related parties	27	115.7	1.2
Prepaid expenses		0.8	-
Goods and services tax receivable		1.6	0.8
Share subscription receivables	18	606.0	308.5
Cash and cash equivalents		440.6	35.2
		1,164.7	345.7
<b>Total assets</b>		<b>2,838.8</b>	<b>1,239.0</b>
<b>Current liabilities</b>			
Trade payables		(4.3)	-
Accrued expenses		(1.3)	(4.4)
Accrued employee compensation		(2.1)	(0.4)
Other taxes payable		(0.8)	(0.1)
		(8.5)	(4.9)
<b>Net assets</b>		<b>2,830.3</b>	<b>1,234.1</b>
<b>Equity</b>			
Share capital	18	-	-
Share premium	18	2,805.3	1,232.5
Share-based payment reserve	18	6.7	0.6
Retained earnings	18	18.3	1.0
<b>Total equity</b>		<b>2,830.3</b>	<b>1,234.1</b>

Under Section 408 of the Companies Act 2006, the Company is exempt from the requirement to present its own profit and loss account. The profit for the Company for the year was \$17.3 million (2021: \$1.0 million).

These financial statements were approved by the Board of Directors on 2 August 2022 and were signed on its behalf by:



Neil Masterson  
Chief Executive Officer  
3 August 2022

Company registered number: 12534512

## Company statement of changes in equity

	Share capital \$m	Share premium \$m	Share-based payment reserve \$m	Retained earnings \$m	Total equity \$m
<b>Total comprehensive income for the period</b>					
Profit for the period	-	-	-	1.0	1.0
Total comprehensive profit for the period	-	-	-	1.0	1.0
<b>Transactions with owners, recorded directly in equity</b>					
Issue of shares	-	1,232.5	-	-	1,232.5
Equity-settled share-based payment transactions	-	-	0.6	-	0.6
Total contributions by and distributions to owners	-	1,232.5	0.6	-	1,233.1
<b>Balance at 31 March 2021</b>	-	<b>1,232.5</b>	<b>0.6</b>	<b>1.0</b>	<b>1,234.1</b>
<b>Total comprehensive income for the period</b>					
Profit for the period	-	-	-	17.3	17.3
Total comprehensive profit for the period	-	-	-	17.3	17.3
<b>Transactions with owners, recorded directly in equity</b>					
Issue of shares	-	1,572.8	-	-	1,572.8
Equity-settled share-based payment transactions	-	-	6.1	-	6.1
Total contributions by and distributions to owners	-	1,572.8	6.1	-	1,578.9
<b>Balance at 31 March 2022</b>	-	<b>2,805.3</b>	<b>6.7</b>	<b>18.3</b>	<b>2,830.3</b>

## Company cash flow statement for the period ended 31 March 2022

	2022 \$m	2021 \$m
<b>Cash flows from operating activities</b>		
Profit for the period	17.3	1.0
<i>Adjustments for:</i>		
Foreign exchange gains	(0.2)	-
Investment income	(28.8)	(14.2)
Equity settled share-based payment expenses	1.8	0.6
Movement in prepaid expenses	(0.8)	-
Movement in receivables from related parties	(114.5)	(1.2)
Movement in goods and services tax receivables	(0.8)	(0.8)
Movement in trade payables	4.3	-
Movement in accrued expenses	(3.1)	4.4
Movement in accrued employee compensation	1.7	0.4
Movement in other taxes payable	0.7	0.1
<b>Net cash from operating activities</b>	<b>(122.4)</b>	<b>(9.7)</b>
<b>Cash flows from investing activities</b>		
Interest received	0.3	-
Pre-acquisition funding to OWC, converted to equity on acquisition	-	(210.7)
Funding to OWC	(748.0)	(485.9)
<b>Net cash from investing activities</b>	<b>(747.7)</b>	<b>(696.6)</b>
<b>Cash flows from financing activities</b>		
Proceeds from the issue of share capital, net of issue costs	1,275.3	741.5
<b>Net cash from financing activities</b>	<b>1,275.3</b>	<b>741.5</b>
<b>Net increase in cash and cash equivalents</b>	<b>405.2</b>	<b>35.2</b>
Cash and cash equivalents at the start of the period	35.2	-
Effect of exchange rate changes on cash held	0.2	-
<b>Cash and cash equivalents at the end of the period</b>	<b>440.6</b>	<b>35.2</b>

## Notes to the company's financial statements (forming part of the financial statements)

### 24 General information

The Company is a private company incorporated, domiciled and registered in England and Wales. The registered number is 12534512 and the registered address is West Works Building, 195 Wood Lane, London, United Kingdom, W12 7FQ.

### 25 Basis of preparation

#### 25.1 Going concern

See note 2.1.

#### 25.2 Accounting estimates and judgements

These Company financial statements were prepared in accordance with FRS 101 and present information about the Company as a separate entity and not about its group. The recognition, measurement and disclosure requirements of adopted IFRSs have been applied, with amendments necessary in order to comply with Companies Act 2006, together with certain disclosure exemptions. The following disclosure exemptions have been taken under FRS 101:

- the requirements of paragraphs 62, B64(d), B64(e), B64(g), B64(h), B64(j) to B64(m), B64(n)(ii), B64(o)(ii), B64(p), B64(q)(ii), B66 and B67 of IFRS 3: Business Combinations;
- the requirements of IFRS 7: Financial Instruments: Disclosures;
- the requirements of paragraphs 91 to 99 of IFRS 13: Fair value measurements;
- the requirements of paragraphs 134 to 136 of IAS 1: Presentation of Financial Statements;
- the requirements of paragraph 17 and 18A of IAS 24: Related Party Disclosures; and
- the requirements in IAS 24: Related Party Disclosures to disclose related party transactions entered into between two or more members of a group, provided that any subsidiary which is a party to the transaction is wholly owned by such a member.

Under Section 408 of the Companies Act 2006, the Company is exempt from the requirement to present its own profit and loss account.

In the preparation of Company's financial statements in conformity with FRS 101, management is required to make estimates, judgements and assumptions that affect the application of accounting policies and the reported amounts of assets, liabilities, expenses and disclosures of contingent liabilities. Estimates and judgements are continually evaluated. These estimates and judgements are based on historical experience and other factors, including expectations of future events that may have a financial impact on the entity and are believed to be reasonable under the circumstances at the end of the financial periods presented. Revisions to accounting estimates are recognised in the period in which the estimate is revised if the revision affects only that period, or in the period of revision and future periods if the revision affects both current and future periods. Due to uncertainties inherent in making estimates, actual results could differ from those estimates.

Critical judgements are those made when applying accounting policies that could have a significant impact on the amounts recognised in the financial statements. The recoverability of the share subscription receivables is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

Key sources of estimation uncertainties are those assumptions where there is a significant risk that changes to these assumptions could cause a material adjustment to the carrying value of assets and liabilities within the next 12 months. No areas of accounting required significant estimates to be made in the current period.

## 26 Prior period acquisition and funding provided

The Company only has one investment, OWC, purchased on 20 November 2020.

During the period ended 31 March 2021, the Company provided funding to OWC prior to the acquisition of \$220.9 million, including \$6.0 million of accrued interest. This receivable was converted into equity of OWC on completion of the acquisition. The Company received a further \$4.3 million of fees in relation to this funding raised, taken as 2% of the funding received.

On completion of the acquisition, the Company issued share capital with a subscription value of \$182.5 million to certain creditors of OWC, following which OWC owed the Company a further \$182.5 million, \$90.0 million of which was subsequently waived.

Further funding of \$485.9 million was provided by the Company to OWC subsequent to 20 November 2020, with interest of \$3.9 million earned in the period ended 31 March 2021.

## 27 Loan receivable from related party

### Accounting policy

On initial recognition, the loan receivable was measured at amortised cost.

### Carrying value of loan receivable from related party

	Cash flow items \$m	Non-cash items \$m	Total \$m
<b>Amortised cost</b>			
At 25 March 2020	-	-	-
Pre-acquisition funding provided to OWC	210.7	-	210.7
Funding arrangement fees receivable from OWC prior to acquisition	-	4.3	4.3
Interest receivable from OWC prior to acquisition	-	6.0	6.0
Conversion of OWC loan to equity	(220.9)	-	(220.9)
Post-acquisition funding provided to OWC	485.9	-	485.9
Settlement of OWC creditors through subscription in Company shares	-	92.5	92.5
Interest receivable from OWC post acquisition	-	3.9	3.9
<b>At 31 March 2021</b>	<b>475.7</b>	<b>106.7</b>	<b>582.4</b>
Interest receivable from OWC	-	28.5	28.5
Funding provided to OWC	748.0	-	748.0
<b>At 31 March 2022</b>	<b>1,223.7</b>	<b>135.2</b>	<b>1,358.9</b>

Further details are provided in note 26.

## 28 Investment in subsidiary entity

### Accounting policy

Investments in subsidiaries are carried at cost.

### Carrying value of investment in subsidiary entity

	\$m
<b>Cost</b>	
At 25 March 2020	-
Conversion of OWC loan to equity	220.9
Waiver of loans owed by OWC	90.0
<b>At 31 March 2021</b>	<b>310.9</b>
Capital contribution to OWC	4.3
<b>At 31 March 2022</b>	<b>315.2</b>

Further details are provided in note 26.

## 29 Capital, reserves and shareholder funding

See note 18.

## 30 Related party transactions

See note 22.

## 31 Ultimate controlling party

There is no single ultimate controlling party. Details of the Company's shareholders and their rights are provided in note 18.

## 32 Subsequent events

See note 23.

## 33 Subsidiaries and affiliates

The UK subsidiaries annotated with an "\*" from the following list of subsidiaries of the Company are exempt from the Companies Act 2006 requirements relating to the audit of their individual accounts by virtue of Section 479A of the Companies Act 2006 as this company has guaranteed the subsidiary companies under Section 479C of the Companies Act 2006.

Name	Principal activity	Registered agent address	Country of incorporation	Shareholding 31 March 2022 (%)
OneWeb Communications Ltd*	Holding company / borrowing company	WestWorks Building, 195 Wood Lane, London, W12 7FQ, United Kingdom	United Kingdom	100
WorldVu Development LLC	Operating company	701 S. Carson St., Suite 200, Carson City, NV 89701, United States	United States	100
OneWeb Communications Canada Ltd	Operating company	Crease Harman LLP, 800-1070 Douglas Street, Victoria, BC, V8W 2C4, Canada	Canada	100
Network Access Associates Ltd.*	Operating company	WestWorks Building, 195 Wood Lane, London, W12 7FQ, United Kingdom	United Kingdom	100
OneWeb Ltd.	Holding company	Level 1, IFC1, Esplanade, JE2 3BX, Jersey	Jersey	100
OneWeb Ltd (Malta)	Operating company	SmartCity Malta, SCM 01, TMF Group (Malta) 401, Ricasoli, Kalkara, SCM 1001, Malta	Malta	100
OneWeb Network Access Holdings Ltd. (UK)*	Holding company	WestWorks Building, 195 Wood Lane, London, W12 7FQ, United Kingdom	United Kingdom	100
OneWeb Holdings LLC	Holding company	50 Main Street, Suite 1000, White Plains, NY 10606, USA	United States	100
OneWeb Technologies, Inc <sup>1</sup>	Operating company	11140 Aerospace Avenue, Houston, TX 77034, USA	United States	100
WorldVu JV Holdings LLC	Holding company	c/o Business Filings Incorporated, 108 West 13th St, Wilmington, DE 19801, USA	United States	100
Airbus OneWeb Satellites LLC <sup>2</sup>	Satellite Design and Development	CT Corporation System, 1200 South Pine Island Road, Plantation, FL 33324, USA	United States	100

Name	Principal activity	Registered agent address	Country of incorporation	Shareholding 31 March 2022 (%)
Airbus OneWeb Satellites North America LLC <sup>2</sup>	Satellite design and development	Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA	United States	50
Airbus OneWeb Satellites SAS <sup>2</sup>	Satellite design and development	B612, 3 rue Tarfaya, 31400 Toulouse, France	France	100
Airbus OneWeb Satellites Florida LLC <sup>3</sup>	Satellite design and development	CT Corporation System, 1200 South Pine Island Road, Plantation, FL 33324, USA	United States	50
OneWeb Communications S.a.r.l	Operating company	51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg	Luxembourg	100
OneWeb Asia PTE. Ltd.	Operating company	1 Marina Boulevard #28-00, Singapore, 018989, Singapore	Singapore	100
OneWeb S.r.l.	Operating company	Corso Vercelli 40, 20145, Milan, Italy	Italy	100
OneWeb Norway AS	Operating company	Postboks 2334, 3003 Drammen, Norway	Norway	100
OneWeb S.A	Operating company	Tucumán 1, Piso 4, Buenos Aires, C1049AAA, Argentina	Argentina	100
First Tech Web Company Limited	Operating company	28th Floor Kingdom Tower, Olaya Road, P.O. Box: 230 888, Riyadh, 11321, Saudi Arabia	Saudi Arabia	50
WorldVu, Unipessoal Lda	Operating company	Rua Latino Coelho, n.º13, 13-A, 13-B, 3.º andar, freguesia de Avenidas Novas, 1050-132 Lisboa, Portugal	Portugal	100
OneWeb ApS	Operating company	c/o Deloitte, Imaneq 33, 6 - 7 floor, Postbox 20 Nuuk, 3900, Greenland	Greenland	100
WorldVu, Australia Pty Ltd	Operating company	TMF Corporate Services (AUST) PTY LTD, Level 16, 201 Elizabeth Street, Sydney NSW 2000, Australia	Australia	100
OneWeb G.K.	Operating company	c/o DLA Piper Tokyo Partnership, Meiji Seimei Kan 7F, 1-1, Marunouchi 2-chome, Chiyoda-ku Tokyo, Japan	Japan	100
OneWeb Capacidade Satelital Ltda	Operating company	Avenida Nove de Julho, 3228, sala 604, Ed. First Office Flat, Jardim Paulista, City of São Paulo, State of São Paulo, 01406-000, Brazil	Brazil	100
WorldVu Satellites Limited	Holding company	Level 1, IFC1, Esplanade, JE2 3BX, Jersey	Jersey	100
WorldVu Mexico S.de R.L. de CV	Operating company	Peten 27 St. 301, Piedad Narvarte, Mexico City 03000, Mexico	Mexico	100
OneWeb Chile SpA	Operating company	Luz 2959-22, Las Condes, Santiago, Chile	Chile	100

Name	Principal activity	Registered agent address	Country of incorporation	Shareholding 31 March 2022 (%)
OneWeb Senegal SARL	Operating company	Immeuble Lat Dior en face grande mosquée de Dakar, Dakar, 3E ÉTAGE, Senegal	Senegal	100
OneWeb Costa Rica Limitada	Operating company	c/o Zurcher Odio & Raven, Plaza Roble Corporate Center, Los Balcones Building, fourth floor, San José, Costa Rica	Costa Rica	100
WorldVu South Africa (Pty) Ltd.	Operating company	Central Office Park No 4, 257 Jean Avenue Centurion, Gauteng, 0157, South Africa	South Africa	100
One Web Angola – Serviços de Telecomunicações (SU), LDA	Operating company	Edifício Kilamba, 20º andar Avenida 4 de Fevereiro Marginal de Luanda, Angola	Angola	100
OneWeb (Mauritius) Limited	Operating company	Lislet Geoffroy Street, BCMS Corporate Services Ltd, 2 <sup>nd</sup> Floor Chancery House, Port Louis, Mauritius	Mauritius	100
OneWeb Colombia Limited S.A.S.	Operating company	Cra. 11 No. 79-35 9 <sup>th</sup> floor, Bogotá D.C., Colombia	Colombia	100
OneWeb Ghana Ltd	Operating company	No. 7 Airport Road, Accra, Accra Metro, Ghana	Ghana	100
OneWeb Kazakhstan Ltd	Operating company	Building 55/22, Mangilik El Avenue, Nur-Sultan, Kazakhstan	Kazakhstan	100

Unless otherwise noted below, the Group's equity interest represents the voting interests of the Group in the respective subsidiary or affiliate.

<sup>1</sup> OWT is managed by the Group under a proxy agreement. The conclusion that the Group meets the requirements of IFRS 10 with respect to control is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

<sup>2</sup> Ownership is through WorldVu JV Holdings LLC. The Group owns 50% of the equity of Airbus OneWeb Satellites LLC.

<sup>3</sup> The equity interest represents the Group's ownership percentage. Entity is wholly owned by Airbus OneWeb Satellites LLC, of which the Group owns a 50% equity interest.

# Definitions

**Adopted IFRSs:** UK-Adopted International Financial Reporting Standards in conformity with the requirements of the Companies Act 2006

**AOP:** Annual operating plan

**AOS:** Airbus OneWeb Satellites LLC

**BEIS:** United Kingdom Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy

**Bharti:** Bharti Space Limited

**CGU:** The smallest group of assets that generates cash inflows from continuing use that are largely independent of the cash inflows of other assets or groups of assets

**Chapter 11:** The filing of Chapter 11 bankruptcy in March 2020 by the Company

**Company:** OneWeb Holdings Limited

**COVID-19:** The COVID-19 global pandemic

**CSI:** Customer service introduction

**DPA:** Distribution partner agreement

**EBITDA:** Earnings before interest tax depreciation and amortisation

**ERM:** Enterprise risk management

**ESOP:** Employee share option plan

**Eutelsat:** Eutelsat S.A.

**FRS 101:** Reduced disclosure framework

**Financial Year:** Period from 1 April 2021 to 31 March 2022

**GEO:** Geostationary orbit

**GEN 1:** The first generation of OneWeb satellites

**GEN 2.0:** The second generation of OneWeb satellites

**GNOC:** Ground Network Operations Centre

**Group:** OneWeb Holdings Limited together with its subsidiaries

**Hanwha:** Hanwha Systems UK Limited

**IFRSs:** International Financial Reporting Standards

**IOT:** The internet of things

**ISRO:** Indian Space Research Organisation

**ITU:** International Telecommunications Union

**LEO:** Low Earth orbit

**LTBP:** Long-term business plan

**Major shareholders:** Bharti Space Limited, UK Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy, Eutelsat S.A., Hanwha Systems UK Limited, SoftBank Capital Limited, EchoStar Operating LLC.

**MoU:** Memorandum of Understanding

**NEOM:** NEOM Tech and Digital Company

**NEOM JV:** First Tech Web Company Limited

**OneWeb:** OneWeb Holdings Limited together with its subsidiaries

**OWC:** OneWeb Communications Limited

**OWT:** OneWeb Technologies Inc. (previously Trustcomm Inc.)

**Period ended 31 March 2021:** The period from incorporation on 25 March 2020 to 31 March 2021

**PNT:** Positioning, navigation and timing

**PoP:** Point of presence

**PSA:** Plan support agreement

**SECR:** Streamlined Energy and Carbon Reporting Guidance (SECR)

**SNP:** Satellite Network Portal

**SOC:** Satellite Operations Centre

**SoftBank:** SoftBank Group Capital Limited

**TT & C:** Telemetry Tracking and Control Centre

**UT:** User terminal

OneWeb Holdings Limited  
Comptes au 31 mars 2022

*La présente section est une traduction en français des comptes annuels de OneWeb Holdings Limited pour l'exercice clôturé le 31 mars 2022 émis en langue anglaise. Elle n'est fournie qu'à des fins de commodité pour les lecteurs français.*



## Rapport de l'auditeur indépendant aux membres de OneWeb Holdings Limited

### Avis

Nous avons vérifié les états financiers de OneWeb Holdings Limited (la Société) pour l'exercice clos le 31 mars 2022 qui comprennent le bilan consolidé (*Consolidated balance sheet*), le compte de résultat consolidé (*Consolidated statement of profit and loss*) et les autres éléments du résultat global (*Other comprehensive income*), l'état consolidé des variations de capitaux, l'état consolidé des flux de trésorerie, le bilan de la Société, l'état des variations de capitaux propres de la Société de la société, l'état du flux de trésorerie de la société et les notes en rapport, y compris les politiques comptables en note 2.

Selon nous :

- Les états financiers donnent une image sincère et fidèle de la situation du groupe et des affaires de la société mère au 31 mars 2022 et des pertes du groupe pour l'exercice clos ;
- Les états financiers de la société ont été dûment préparés conformément aux normes internationales comptables adoptées par le Royaume-Uni ;
- Les états financiers de la société mère ont été dûment préparés conformément aux normes comptables britanniques, y compris FRS 101 (cadre d'information réduit) ; et
- Les états financiers ont été préparés conformément aux dispositions de la loi *Companies Act* de 2006 sur les sociétés.

### Fondement de l'avis

Nous avons mené notre vérification conformément aux normes internationales d'audit (Grande-Bretagne) (ISA-Grande-Bretagne) et au droit applicable. Nos responsabilités sont décrites ci-dessous. Nous avons satisfait à nos obligations déontologiques et sommes indépendants du groupe, conformément aux prescriptions britanniques en matière de déontologie, y compris la norme éthique FRC. Nous pensons que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour former la base de notre opinion.

### Continuité d'exploitation

Les administrateurs ont préparé les états financiers sur la base de la continuité d'exploitation car ils n'ont pas l'intention de liquider le groupe ou la société ni de cesser ses opérations et ils ont conclu que la situation financière du Groupe et de la Société permettait d'envisager une telle possibilité. Ils ont aussi conclu qu'il n'existe pas d'incertitude matérielle qui jetterait un doute considérable sur leur capacité à poursuivre sur la base de la continuité d'exploitation pendant au moins un an suivant la date d'approbation des états financiers (la « période de continuité d'exploitation »). Nous avons envisagé, dans notre évaluation des conclusions des administrateurs, les risques inhérents du modèle d'affaires de la société et analysé comment ces risques pourraient affecter les ressources financières du groupe et de la société ou leur capacité à continuer ses opérations au cours de la période de continuité d'exploitation.

Compte tenu de cela, nos conclusions sont les suivantes :

- Nous estimons que l'emploi des administrateurs de la base comptable de continuité d'exploitation pour la préparation des états financiers est approprié ;

- nous n'avons pas identifié, et acceptons l'évaluation des administrateurs quant au fait qu'il n'existe pas d'incertitude matérielle liée aux événements ou conditions qui, individuellement ou collectivement, pourrait jeter un doute considérable sur la capacité du groupe ou de la société à poursuivre selon le principe de la continuité d'exploitation pour la période concernée.

En revanche, nous ne pouvons pas prédire tous les futurs événements ou conditions et, étant donné que des événements ultérieurs pourraient aboutir à des résultats incompatibles avec les jugements qui étaient raisonnables au moment où ils ont été pris, les conclusions qui précèdent ne sont pas une garantie que le groupe ou la société continueront leurs activités.

### **Fraudes et infractions aux lois et réglementations - capacité à détecter Identifier et répondre aux risques d'inexactitude matérielle en raison d'une fraude**

Pour identifier les risques d'inexactitude matérielle en raison d'une fraude (risque de fraude), nous avons évalué les événements ou conditions qui pourraient indiquer une incitation ou pression à commettre une fraude ou offrir une opportunité de commettre une fraude. Nos procédures d'évaluation des risques comprennent :

- S'entretenir avec les administrateurs, le comité d'audit et inspecter les documents relatifs aux politiques de haut niveau du groupe et procédures en vue de prévenir et détecter les fraudes, et le système « d'alerte » du groupe, et demander s'ils ont connaissance de toute fraude réelle, suspectée ou alléguée.
- Lecture des procès-verbaux des réunions du conseil et du comité des risques.
- Utiliser des procédures analytiques pour identifier toute relation inhabituelle ou inattendue.

Nous avons communiqué les risques de fraude identifiés par l'équipe d'audit et sommes demeurés attentifs à toute indication de fraude pendant l'audit.

Comme l'imposent les normes d'audit, nous exécutons les procédures pour traiter le risque que la direction outre passe les contrôles, notamment le risque que le groupe et la direction soient dans une situation où il est possible de passer des écritures comptables inappropriées. Dans le cadre de l'audit, nous ne pensons pas qu'il existe un risque de fraude lié à la constatation du chiffre d'affaires (*revenue*) car le groupe est en phase de développement et constate peu de chiffre d'affaires (*revenue*) pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Par conséquent, le risque de fraude dans la constatation du chiffre d'affaires (*revenue*) a été réfuté. Nous n'avons pas identifié d'autres risques de fraude.

Nous avons exécuté les procédures d'audit pour les risques de fraude identifiés, dont :

- Identifier les entrées des journaux et les autres ajustements pour tester toutes les composantes du plein champ d'application sur la base du critère des risques et comparer les entrées identifiées à la documentation justificatrice. Cela incluait les entrées saisies par la haute direction financière, celles contenant des mots clés à haut risque, les entrées saisies par des utilisateurs qui ont saisi une entrée et des entrées post-clôture matérielles.
- Évaluer l'objet commercial des grosses transactions inhabituelles.

## **Identifier et répondre aux risques d'inexactitude matérielle liée à la conformité aux lois et réglementations**

Nous avons identifié des domaines de droit qui pourraient raisonnablement avoir un effet matériel sur les états financiers, selon notre expérience générale commerciale et du secteur, suite aux discussions avec les administrateurs et les autres membres de la direction (ainsi requis par les normes d'audit), et suite à l'inspection des correspondances réglementaires et juridiques du groupe et avoir discuté avec les administrateurs et les autres membres de la direction, des politiques et procédures en matière de conformité aux lois et réglementations.

Nous avons communiqué les lois et règlements identifiés par notre équipe d'audit et sommes demeurés attentifs aux indications de non-conformité pendant tout l'audit.

L'effet potentiel de ces lois et règlements sur les états financiers varie considérablement.

En premier lieu, le groupe est soumis à des lois et règlements qui affectent directement les états financiers, y compris les lois en matière d'information financière (dont les lois sur les sociétés connexes), les lois sur les bénéfices distribuables, les lois sur les retraites et les lois fiscales et nous avons évalué le degré de conformité à ces lois et règlements dans le cadre de nos procédures sur les postes des états financiers en rapport.

En second lieu, le groupe est soumis à d'autres lois et règlements pour lesquels les conséquences d'un défaut de conformité auraient un effet matériel sur les montants ou informations des états financiers, par exemple par l'imposition d'amendes, l'engagement de poursuites judiciaires ou la perte de la licence d'exploitation du groupe. Nous avons identifié les domaines suivants comme étant les plus susceptibles d'avoir un tel effet : licence des droits de spectre, santé et sécurité, lutte contre la corruption, droit du travail, lois sur la protection de l'environnement, lois sur les pratiques de corruption à l'étranger, lois de concurrence et certains aspects des lois sur les sociétés reconnaissant la nature des activités du groupe et sa forme juridique. Les normes d'audit limitent les procédures d'audit, requises pour identifier la non-conformité à ces lois et règlements, aux questions aux administrateurs et à la direction et à l'inspection des correspondances réglementaires et juridiques, le cas échéant. Par conséquent, si une infraction aux règlements opérationnels ne nous est pas déclarée ou ne ressort pas clairement des correspondances pertinentes, un audit ne détectera pas cette infraction.

### **Capacité de l'audit à détecter les fraudes ou infractions aux lois ou règlements.**

En raison des limites inhérentes d'un audit, il existe un risque inévitable de ne pas être en mesure de détecter certaines inexactitudes matérielles des états financiers, même si nous avons dûment planifié et accompli notre audit, conformément aux normes d'audit. Par exemple, plus le défaut de conformité aux lois et règlements est éloigné des événements et transactions décrits dans les états financiers et moins les procédures intrinsèquement limitées en raison des normes d'audit ont de chance de les identifier.

En outre, et il en est de même pour tout audit, un fort risque de non-détection des fraudes demeure car elles peuvent impliquer des actes de collusion, des contrefaçons, des omissions intentionnelles, des déclarations trompeuses ou le contournement des contrôles internes. Nos procédures d'audit sont conçues pour détecter une inexactitude matérielle. Nous ne

sommes pas chargés de prévenir les défauts de conformité ni les fraudes et il n'est pas possible d'attendre de nous que nous identifions chaque défaut de conformité aux lois et règlements.

### **Rapport stratégique et rapport des administrateurs.**

Les administrateurs sont chargés du rapport stratégique et du rapport des administrateurs. Notre opinion sur les états financiers n'aborde pas ces rapports et nous n'exprimons aucun avis à cet égard.

Notre obligation est de lire le rapport stratégique et le rapport des administrateurs et, ce faisant, d'envisager si, sur la base de notre audit des états financiers, les informations qui y figurent comportent des inexactitudes matérielles ou ne correspondent pas aux états financiers ou nos informations d'audit.

En se basant exclusivement sur ce travail :

- nous n'avons pas identifié d'inexactitude matérielle dans le rapport stratégique ni dans le rapport des administrateurs ;
- selon nous, les informations présentées dans ces rapports pour l'exercice sont conformes aux états financiers ; et
- selon nous, ces rapports ont été préparés conformément à la loi *Companies Act* de 2006 sur les sociétés.

### **Points que nous sommes tenus de déclarer à titre d'exception**

En vertu de la loi *Companies Act* de 2006 sur les sociétés, nous sommes tenus de vous déclarer, si selon nous :

- Des livres de comptes suffisants n'ont pas été tenus par la société mère ou si des réponses adéquates à notre audit n'ont pas été reçues de divisions que nous n'avons pas visitées ;
- Les états financiers de la société mère ne correspondent pas aux livres de comptes et déclarations ; ou
- Certaines informations sur la rémunération des administrateurs prescrite de droit ne sont pas déclarées ; ou
- Nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications qui sont nécessaires pour notre audit.

Nous n'avons rien à déclarer à cet égard.

### **Responsabilité des administrateurs**

Comme il est expliqué plus en détails dans la déclaration en pages 76-77, les administrateurs sont chargés de ce qui suit : préparation des états financiers et être satisfaits qu'ils donnent une image sincère et fidèle ; contrôles internes qu'ils estiment nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers libres de toute inexactitude matérielle, qu'elle soit due à la fraude ou une erreur ; évaluation de la capacité du groupe et de la société à poursuivre leurs activités sur la base de la continuité d'exploitation et déclaration, le cas échéant, de tout ce qui concerne la continuité d'exploitation ; et utiliser la base comptable de la continuité d'exploitation, à moins d'avoir l'intention de liquider le groupe ou la société mère ou de cesser les opérations ou s'il n'existe aucune autre solution réaliste.

### **Responsabilités du vérificateur**

Notre objectif est d'obtenir des assurances raisonnables quant au fait de savoir si les états financiers sont, dans leur globalité, libres de toute inexactitude matérielle, due à une fraude ou une erreur, et d'émettre notre opinion dans un rapport d'audit. Des assurances raisonnables sont un haut niveau d'assurance mais ne constituent pas une garantie que l'audit mené conformément aux ISA (Grande-Bretagne) détectera systématiquement une inexactitude matérielle lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme matérielles si, individuellement ou collectivement, elles pourraient raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs qui sont prises au fondement des états financiers.

Une description complète de nos responsabilités est publiée sur le site Internet FRC à l'adresse : [www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities](http://www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities).

### **Objet de la mission d'audit et envers qui nous engageons notre responsabilité**

Le rapport est exclusivement destiné aux membres de la société en tant que personne morale, conformément au Chapitre 3, partie 16 du *Companies Act* de 2006 sur les sociétés. Notre mission d'audit est réalisée de sorte à pouvoir déclarer aux membres de la société les éléments que nous sommes tenus de leur déclarer dans le cadre d'un rapport d'audit, à l'exclusion de toute autre fin. Nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité envers qui que soit, exception faite de la société et des membres de la société en tant que personne morale, pour notre mission d'audit, pour ce rapport ou pour les opinions que nous y exprimons, et ce dans toute la mesure permise de droit.

**Lynton Richmond** (Auditeur agréé senior)

Au nom et pour le compte de KPMG LLP, cabinet d'experts-comptables agréés

15 Canada Square Londres

E14 5GL

3 août 2022

## États financiers consolidés de OneWeb Holdings Limited pour l'exercice clos le 31 mars 2022

Compte de résultat consolidé et les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2022 *(Consolidated statement of profit and loss and other comprehensive income for the year ended 31 March 2022)*

	Note	2022 m USD	2021 m USD
<b>Chiffre d'affaires (Revenue)</b>	4	9,6	-
Autres produits opérationnels ( <i>Other operating income</i> )		5,8	0,2
Charges opérationnelles ( <i>Operating expenses</i> )	5	(217,4)	(58,5)
Charges de dépréciation ( <i>Impairment charge</i> )	6	(229,2)	-
Quote-part de résultat des coentreprises ( <i>Share of results of joint venture</i> )	15	5,3	-
<b>Résultat opérationnel (Operating loss)</b>		(425,9)	(58,3)
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses ( <i>gain on bargain purchase</i> )	3	-	430,4
Coûts des opérations d'acquisition ( <i>Acquisition transaction costs</i> )	3	(0,5)	(8,8)
Produits de placement ( <i>Investment income</i> )	11	0,3	10,3
Frais financiers ( <i>Finance cost</i> )	11	(11,7)	(2,9)
<b>Résultat avant impôt ((Loss)/profit before tax)</b>		(437,8)	370,7
(Charge)/Crédit d'impôts ( <i>Taxation credit/(charge)</i> )	12	48,0	(0,2)
<b>Résultat de la période ((Loss)/profit for the period)</b>		<b>(389,8)</b>	<b>370,5</b>
<b>Autres éléments du résultat global (Other comprehensive income)</b>			
<i>Postes qui sont ou peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat :</i>			
Écart de change sur la conversion des opérations étrangères ( <i>exchange differences on translating foreign operations</i> )		0,2	0,3
<b>Autres éléments du résultat global de la période, net d'impôt sur le revenu (Other comprehensive income for the period, net of income tax)</b>		0,2	0,3
<b>Total du résultat global de la période (Total comprehensive (loss)/profit for the period)</b>		<b>(389,6)</b>	<b>370,8</b>

**Bilan consolidé (Consolidated balance sheet)**

Au 31 mars 2022

	Note	2022 m USD	2021 m USD
<b>Actifs non courants (Non-current assets)</b>			
Immobilisations corporelles ( <i>Property, plant and equipment</i> )	13	1 410,4	1 273,1
Actifs au titre du droit d'utilisation ( <i>Right of use lease assets</i> )	20	60,6	34,7
Écarts d'acquisition ( <i>Goodwill</i> )	3	7,2	-
Immobilisations incorporelles ( <i>Intangible assets</i> )	14	506,1	254,0
Emprunts obligataires et dépôts ( <i>Bonds and deposits</i> )		17,5	14,2
Retenue à la source à recevoir ( <i>Withholding tax receivable</i> )		8,5	-
Autres actifs non courants ( <i>Other non-current assets</i> )		2,7	2,2
Participations dans des coentreprises ( <i>Investment in joint ventures</i> )	15	15,2	8,7
		2 028,2	1 587,0
<b>Actifs courants (Current assets)</b>			
Stocks ( <i>Inventory</i> )		8,2	-
Charges constatées d'avance ( <i>Prepaid expenses</i> )		43,7	5,0
Actif d'impôt sur les sociétés exigible ( <i>Corporation tax receivable</i> )		3,9	2,2
Taxe sur les biens et services à recevoir ( <i>Goods and services tax receivable</i> )		12,1	1,9
Créances au titre de la souscription d'actions ( <i>Share subscription receivables</i> )	18	606,0	308,5
Créances clients et comptes rattachés ( <i>Trade receivables</i> )		2,6	-
Autres actifs courants ( <i>Other current assets</i> )		-	6,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>Cash and cash equivalents</i> )		481,2	44,0
		1 157,7	367,8
<b>Total de l'actif (Total assets)</b>		<b>3 185,9</b>	<b>1 954,8</b>
<b>Passifs courants (Current liabilities)</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>Trade payables</i> )		(36,9)	(122,1)
Dettes envers les parties liées ( <i>Payables to related parties</i> )	22	(13,1)	(1,1)
Charges à payer ( <i>Accrued expenses</i> )		(14,6)	(42,9)
Salaires à payer ( <i>Accrued employee compensation</i> )		(17,3)	(5,1)
Passifs sur contrats ( <i>Contract liability</i> )	4	(4,8)	-
Taxe sur les biens et services à payer ( <i>Goods and services tax payable</i> )		(0,8)	-
Impôt sur les sociétés à payer ( <i>Corporation tax payable</i> )		(1,1)	(0,2)
Autres impôts à payer ( <i>Other taxes payable</i> )		(3,7)	(0,7)
Provisions ( <i>Provisions</i> )	17	-	(38,6)
Dettes locatives ( <i>Lease liabilities</i> )	20	(13,2)	(10,1)
Autres passifs courants ( <i>Other current liabilities</i> )		(3,0)	-
		(108,5)	(220,8)
<b>Passifs non courants (Non-current liabilities)</b>			
Passif sur contrats ( <i>Contract liability</i> )	4	(175,0)	-
Provisions ( <i>Provisions</i> )	17	(10,8)	(7,9)
Dettes locatives ( <i>Lease liabilities</i> )	20	(93,7)	(75,1)
Autres passifs non courants ( <i>Other non-current liabilities</i> )		(4,7)	-
Passifs d'impôts différés ( <i>Deferred tax liabilities</i> )	12	-	(47,1)
		(284,2)	(130,1)
<b>Total du passif (Total liabilities)</b>		<b>(392,7)</b>	<b>(350,9)</b>
<b>Actifs nets (Net assets)</b>		<b>2 793,2</b>	<b>1 603,9</b>
<b>Capitaux propres (Equity)</b>			
Capital social ( <i>Share capital</i> )	18	-	-
Primes d'émission ( <i>Share premium</i> )	18	2 805,3	1 232,5
Réserve liées aux paiements fondés sur des actions ( <i>Share-based payment reserve</i> )	18	6,7	0,6
Réserve de conversion ( <i>Foreign currency reserve</i> )	18	0,5	0,3

Résultat non distribué ( <i>Retained earnings</i> )	18	(19,3)	370,5
<b>Total des capitaux propres (<i>Total equity</i>)</b>		<b>2 793,2</b>	<b>1 603,9</b>

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 02 août 2022 et ont été signés pour son compte par :

**Neil Masterson**

**Président Directeur Général**

3 août 2022

Numéro d'immatriculation : 12534512

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE  
CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE CLOS LE  
31 DÉCEMBRE 2022 (*Consolidated statement of  
changes in equity for the year ended 31 March  
2022*)

	Capital social (Share capital)	Primes d'émission (Share premium)	Réserve liée aux paiements fondés sur des actions (Share based payment reserve)	Réserve de conversion (Foreign currency reserve)	Résultat non distribué (Retained earnings)	Total des capitaux propres (Total equity)
	m USD	m USD	m USD	m USD	m USD	m USD
<b>Total du résultat global de la période (Total comprehensive income for the period)</b>						
Résultat de la période ( <i>Profit for the period</i> )	-	-	-	-	370,5	370,5
Écart de change sur opérations étrangères, net d'impôt ( <i>Exchange differences on foreign operations, net of tax</i> )	-	-	-	0,3	-	0,3
<b>Total du résultat global de la période (Total comprehensive income for the period)</b>	-	-	-	0,3	370,5	370,8
<b>Opérations avec propriétaires, comptabilisées directement en capitaux propres (Transactions with owners, recorded directly in equity)</b>						
Émission d'actions ( <i>Issue of shares</i> )	-	1 232,5	-	-	-	1 232,5
Transactions réglées en capitaux propres/paiements fondés sur des actions ( <i>Equity-settled share-based payment transaction</i> )	-	-	0,6	-	-	0,6
<b>Total des contributions par et distributions aux propriétaires (Total contributions by and distributions to owners)</b>	-	1 232,5	0,6	-	-	1 233,1
<b>Au 31 mars 2021</b>	-	<b>1 232,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>370,5</b>	<b>1 603,9</b>
<b>Total du résultat global de la période (Total comprehensive income for the period)</b>						
Résultat de la période ( <i>Loss for the period</i> )	-	-	-	-	(389,8)	(389,8)
Écart de change sur opérations étrangères, net d'impôt ( <i>Exchange differences on foreign operations, net of tax</i> )	-	-	-	0,2	-	0,2
<b>Total du résultat global de la période (Total comprehensive income for the period)</b>	-	-	-	0,2	(389,8)	(389,6)
<b>Opérations avec propriétaires d'actions, comptabilisées directement en capitaux propres (Transactions with owners, recorded directly in equity)</b>						
Émission d'actions, net de frais d'émission ( <i>Issue of shares, net of issue costs</i> )	-	1 572,8	-	-	-	1 572,8
Transactions réglées en capitaux propres/paiements fondés sur des actions ( <i>Equity-settled share-based payment transactions</i> )	-	-	6,1	-	-	6,1
<b>Total des contributions par et distributions aux propriétaires d'actions (Total contributions by and distributions to owners)</b>	-	1 572,8	6,1	-	-	1 578,9
<b>Au 31 mars 2022 (At 31 March 2022)</b>	-	<b>2 805,3</b>	<b>6,7</b>	<b>0,5</b>	<b>(19,3)</b>	<b>2 793,2</b>

État consolidé des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (*Consolidated cash flow statement for the year ended 31 March 2022*)

	Note	2022 m USD	2021 m USD
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation (Cash flows from operating activities)</b>			
Trésorerie affectée aux opérations ( <i>Cash used in operations</i> )	21	(329,1)	(267,2)
Crédit d'impôt net reçu ( <i>Net tax credit received</i> )		3,7	-
<b>Trésorerie nette tirée des activités d'exploitation (Net cash from operating activities)</b>		(325,4)	(267,2)
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement (Cash flows from investing activities)</b>			
Intérêts perçus ( <i>Interest received</i> )		0,3	-
Acquisition d'une filiale ( <i>Acquisition of a subsidiary</i> )	3	(3,8)	(43,6)
Financement à coentreprise ( <i>Funding to joint venture</i> )		(15,0)	-
Dividendes reçus ( <i>Dividends received</i> )		14,0	-
Financement pré-achat à OWC, converti en fonds propre lors de l'acquisition ( <i>Pre-acquisition funding to OWC converted to equity on acquisition</i> )		-	(210,7)
Acquisition d'immobilisations corporelles ( <i>Acquisition of property, plant and equipment</i> )		(581,6)	(171,4)
Acquisition d'actifs incorporels ( <i>Acquisition of intangible assets</i> )		(77,8)	(0,3)
<b>Trésorerie nette tirée des activités d'investissement (Net cash from investing activities)</b>		(663,9)	(426,0)
<b>Flux de trésorerie des activités de financement (Cash flows from financing activities)</b>			
Produits de l'émission de capital social, net des frais d'émission ( <i>Proceeds from the issue of share capital, net of issue costs</i> )		1 275,3	741,5
Paiement avancé pour services avec une forte composante de financement ( <i>Advanced payment for services with a significant financing component</i> )	4	170,6	-
Intérêts versés ( <i>Interest paid</i> )		(0,1)	-
Paiement capital et intérêts pour passifs locatifs ( <i>Capital and interest payments for lease liability</i> )		(18,9)	(4,3)
<b>Trésorerie nette tirée des activités de financement (Net cash from financing activities)</b>		1 426,9	737,2
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (Net increase in cash and cash equivalents)</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période ( <i>Cash and cash equivalents at the start of the period</i> )		44,0	-
Effet des fluctuations de taux de change sur la trésorerie de caisse ( <i>Effect of exchange rate fluctuations on cash held</i> )		(0,4)	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période (Cash and cash equivalents at the end of the period)</b>		<b>481,2</b>	<b>44,0</b>

## Notes aux états financiers consolidés (qui font partie intégrante des états financiers)

### 1. Informations générales

La société est une société privée, constituée, domiciliée et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles. Elle est immatriculée sous le numéro 12534512 et son siège social est sis West Works Building, 195 Wood Lane, Londres W12 7FQ, Royaume-Uni.

### 2. Base de la préparation

#### 2.1 Continuité d'exploitation

Pour déterminer la bonne base de préparation des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les administrateurs sont tenus d'envisager si la Société répond aux conditions de continuité d'exploitation, à savoir que la Société est capable de payer son passif à échéance pour une période d'au moins 12 mois suivant la date d'approbation des présents états financiers. L'évaluation principale concerne la question de savoir s'il existe des fonds suffisants disponibles et engagés pour permettre au Groupe de produire régulièrement des liquidités.

Pour savoir s'il est approprié d'adopter la continuité d'exploitation, les administrateurs évaluent les projections financières du Groupe. La situation de financement et les coûts dont il est prévu qu'ils seront engagés pour fournir des services mondiaux et le profil de génération de chiffre d'affaires (*revenue*) ont été pris en compte spécifiquement, de même que les résultats opérationnels attendus de la constellation de satellites et du réseau terrestre.

Le groupe a levé un financement total de 2 721,5 millions USD, dont 2 115,5 millions USD ont été payés et 606,00 millions USD sont disponibles sur demande de la Société et ces fonds devraient être reçus des actionnaires au cours de 12 prochains mois. Le caractère recouvrable des créances au titre de la souscription d'action (*share subscription receivables*) à recevoir est une évaluation essentielle des états financiers et d'autres informations sont présentées en note 2.3.

Le Groupe a commencé la fourniture de ses services commerciaux au nord du 50<sup>ème</sup> parallèle en mai 2022 suite au commencement des essais avancés auprès des distributeurs du mois de novembre 2021. D'autres lancements sont prévus en 2022 et 2023, pour assurer une couverture mondiale. Le plan d'affaires préparé démontre que, au cours de cette période, la commercialisation et la monétisation du réseau de satellites générera le flux de trésorerie nécessaire au financement de toute dépense en capital résiduelle. La synchronisation de l'acquisition de clients et de la réalisation de chiffre d'affaires (*revenue*) est une hypothèse clé sous-jacente au plan d'affaires du Groupe. Si ces projections se réalisent, les administrateurs estiment qu'il existera des liquidités suffisantes pour financer les coûts prévus de la première génération de la constellation de satellites OneWeb et pour permettre à l'entreprise d'avoir une trésorerie positive. Le Groupe a la capacité de faire face à une réalisation de chiffre d'affaires (*revenue*) plus lente que prévue, comme le report des dépenses en capital non engagées.

Un scénario sérieusement pessimiste, mais plausible, a été envisagé et y ont été incluses des sensibilités pour tenir compte de l'impact des délais dans les prestations des services commerciaux mondiaux, une réduction des recettes générées par rapport aux projections et

une analyse du test de résistance inversé sur les recettes minimum requises. Compte tenu de ces éléments, le plan d'affaires montre qu'il existe des fonds disponibles et engagés suffisants pour permettre au Groupe de continuer ses opérations et payer son passif dans le cours normal des affaires et à échéance, et produire des liquidités de manière régulière.

Le 25 juillet 2022, Eutelsat et les principaux actionnaires de OneWeb ont signé un protocole d'accord en vue de la fusion d'Eutelsat et OneWeb dans le cadre d'une transaction couvrant toutes les actions, à propos de laquelle d'autres informations sont fournies en note 23. Cette fusion proposée n'a aucun effet sur l'évaluation des administrateurs quant à la capacité du Groupe à continuer ses opérations en tant qu'entreprise en activité.

Par conséquent, les administrateurs s'attendent raisonnablement à ce que le Groupe dispose de ressources financières suffisantes pour continuer à être opérationnel pendant au mois 12 mois suivant l'approbation des états financiers. Ainsi, il est approprié de continuer à préparer ces états financiers sur la base de la continuité d'exploitation.

## **2.2 Convention comptable**

Les états financiers consolidés ont été préparés et approuvés par les administrateurs, conformément aux IFRS adoptées. La société a exclusivement choisi de préparer les états financiers de son entité mère conformément à FRS 101.

Si une politique comptable est applicable à une note particulière aux états financiers, la politique est décrite dans cette note. Conformément aux IFRS adoptées, si les soldes sont considérés insignifiants pour ces états financiers, aucune autre information ne sera communiquée.

Les politiques comptables présentées ci-dessous ont, sauf déclaration contraire, été appliquées systématiquement pour chaque période présentée dans ces états financiers. La période comparative présentée couvre la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021.

## **2.3 Estimations et jugements comptables**

Pour la préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS adoptées, la direction est tenue de faire des estimations, de passer des jugements et d'adopter des hypothèses qui affectent l'application des politiques comptables et le montant déclaré des actifs, passifs, dépenses et déclarations sur les passifs éventuels. Les estimations et jugements sont réévalués en continu. Ces estimations et jugements se basent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, comme les hypothèses concernant les événements futurs qui peuvent avoir un impact financier sur l'entité et qui sont estimés raisonnables dans les circonstances à la fin de la période financière présentée. Des révisions des estimations comptables sont constatées dans la période pour laquelle l'estimation est révisée si la révision affecte uniquement cette période, ou dans la période de révision et les futures périodes si la révision affecte tant les périodes en cours que futures. En raison des incertitudes inhérentes du calcul des estimations, les véritables résultats pourraient s'écarter de ces estimations.

### Jugements critiques

Les jugements critiques sont les décisions prises en appliquant les politiques comptables qui pourraient avoir une incidence considérable sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les jugements critiques suivants ont été pris dans la période en cours :

Contrôle de OneWeb Technologies Inc. (voir note 3)

Comme indiqué en note 3, le groupe s'est porté acquéreur de OneWeb Technologies Inc. (OWT) (anciennement Trustcomm, Inc.) le 20 septembre 2021 via l'acquisition de 100% de son capital social libéré. La transaction est traitée via un mandat, conformément aux prescriptions du programme national américain de sécurité industrielle, en vertu duquel un conseil délégué composé intégralement de citoyens américains est responsable de la gestion quotidienne de l'entreprise. Le mandat permet à OWT de participer aux contrats classés avec le gouvernement américain en dépit d'être une entreprise non étasunienne. Le mandat place des restrictions sur les informations qui peuvent être partagées avec le groupe et les interactions qui peuvent se produire entre OWT et les autres sociétés du groupe.

Il faut faire preuve de jugement pour appliquer les directives de l'IFRS 10 « états financiers consolidés » pour déterminer le degré de contrôle ou d'influence que le groupe exerce. Sous réserve des règles de délégation de pouvoirs, le Groupe dispose de certains pouvoirs dans le cadre de la nomination et de la rémunération de la haute direction et des décisions d'affectation de capital. Le groupe est par ailleurs exposé à des rendements variables et peut utiliser ses pouvoirs en vue de l'affectation de ces rendements. Par conséquent, le groupe en a conclu qu'il satisfait aux dispositions de l'IFRS 10 en ce qui concerne le contrôle et ses résultats sont consolidés dans les états financiers du groupe.

Recouvrement des créances d'actionnaires (voir note 18)

Sont inclus dans les actifs courants (*current assets*) les créances au titre de la souscription d'actions (*share subscription receivables*) de 606,00 m USD (31 mars 2021 : 308,5 m USD) due par BEIS, Bharti et Eutelsat. Un jugement a été porté afin de décider si ces montants étaient recouvrables à la fin de la période. Il n'a pas été considéré qu'il existait un risque élevé que ces montants ne soient pas pleinement recouvrables.

Future disponibilité des pertes fiscales (voir note 12)

Au 31 mars 2022, le groupe avait subi des pertes fiscales d'un montant total de 818,2 millions USD (31 mars 2021 : 638,1 millions USD) qui n'ont pas été comptabilisées au poste des actifs d'impôt différé car il est improbable, à la date de déclaration, que les futurs bénéfices imposables seront disponibles pour les affecter à ce poste. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date du rapport et sont comptabilisés dans la mesure où il devient probable que les futurs bénéfices imposables permettront le recouvrement des actifs d'impôt différé.

La majorité de ces pertes ont été engagées avant la faillite. Les détails des pertes sont les suivants :

- 308,2 millions USD de pertes commerciales au Royaume-Uni, dont 142,3 millions USD ont été engagés avant la faillite et dont l'extinction n'est pas prévue, mais les montants seront révisés périodiquement compte tenu des résultats commerciaux et/ou des dispositions de changement de contrôle.

- 39,9 millions USD de frais de gestion engagés au Royaume-Uni, dont 39,4 millions USD ont été engagés avant la faillite et dont l'extinction n'est pas prévue, mais les montants seront révisés périodiquement compte tenu des résultats commerciaux et/ou des dispositions de changement de contrôle.
- 284,0 millions USD de pertes non commerciales engagés au Royaume-Uni, dont 276,2 millions USD font l'objet de restrictions au titre des règles de restriction des intérêts sociaux. Ces éléments pourraient être accessibles à l'avenir s'il y a une capacité suffisante et que le capital de la société concernée n'augmente pas significativement en vertu des dispositions de changement de contrôle.
- 173,7 millions USD de pertes commerciales au Royaume-Uni, dont 116,2 millions USD ont été engagés avant la faillite et dont l'usage est restreint à de faibles montants chaque année en raison des dispositions de changement de contrôle.
- 12,5 millions USD de pertes commerciales ont été engagées dans un certain nombre de territoires.

À la date du bilan (*balance sheet*), l'extinction des pertes n'est pas prévue bien qu'elles fassent l'objet d'une convention de pouvoirs d'imposition et elles devront être révisées périodiquement compte tenu des résultats commerciaux et des dispositions de changement de contrôle.

#### Sources clés des incertitudes d'estimation

Les sources clés des incertitudes d'estimation sont les hypothèses où il existe un risque significatif qu'un changement dans ces hypothèses entraîne un ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs dans les 12 prochains mois. Il n'y avait pas de sources clés des incertitudes d'estimation identifiées dans l'exercice.

## **2.4 Principales politiques comptables qui concernent les états financiers dans leur ensemble**

### a) Convention d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs financiers dont l'IFRS impose l'estimation à sa juste valeur. Les états financiers du groupe et de la société sont présentés en dollars US arrondis au 0,1 million USD le plus proche.

### b) Base de consolidation

Les états financiers consolidés joints comprennent les comptes de la société et de ses filiales détenues à 100% ainsi que les participations du groupe à ses coentreprises. Le groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé aux, ou à un droit sur les rendements variables de sa participation dans l'entité et est capable d'affecter ces rendements par son pouvoir sur l'entité. Pour évaluer ce contrôle, le groupe tient compte des potentiels droits de vote.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de fin de contrôle.

Le groupe réévalue le fait de savoir s'il contrôle une entreprise détenue si les faits et circonstances indiquent qu'il y a eu un ou plusieurs changements apportés aux trois éléments de contrôle susvisés.

#### c) Conversion

La devise de présentation du groupe est le dollar US. Les filiales dont la devise fonctionnelle n'est pas le dollar US convertissent leurs actifs et passifs en dollar US au taux de change en vigueur à la fin de la période de référence. Les comptes de revenus et dépenses de ces filiales sont convertis en dollar US au taux de change moyen pendant la période. Les ajustements de conversion sont inclus dans la réserve de conversion, une composante distincte des fonds propres. Les plus ou moins-values découlant des fluctuations des taux de change sur les transactions libellées dans une autre devise que la devise fonctionnelle sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au poste de gain ou perte de change sur les états consolidés du résultat global.

#### d) Dépréciation des actifs non financiers

Les montants comptables des actifs non financiers du groupe sont révisés à chaque date de rapport pour déterminer s'il y a une indication de dépréciation, en estimant le montant recouvrable de l'actif et en le comparant à la valeur de marché.

Le montant recouvrable d'un actif ou l'unité créatrice de liquidités est la plus forte des valeurs entre la valeur d'utilité (VIU) et sa juste valeur diminuée des frais de vente (FVLCTS). Pour évaluer la valeur d'utilité, les futurs flux de trésorerie estimés sont actualisés à leur valeur présente en utilisant un taux d'actualisation pré-imposition qui reflète les évaluations de marché actuelles concernant la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques liés à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des flux entrant de trésorerie liée à l'utilisation continue, qui sont largement indépendants des flux entrant de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs (l'unité génératrice de trésorerie ou UGT). Il y a une seule UGT dans le groupe.

Une perte de dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT dépasse son montant recouvrable estimé. Les pertes de dépréciation sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation. Les pertes de dépréciation comptabilisées à l'égard des UGT sont tout d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition (*goodwill*) affecté aux unités avant de réduire les valeurs comptables de autres actifs de l'unité (ou groupe d'unités) au prorata.

Des détails sur les évaluations de dépréciation du groupe figurent en note 6.

### **2.5 IFRS adoptées pas encore appliquées**

Les IFRS adoptées suivantes ont été émises mais ne sont pas appliquées pour ces états financiers. Leur adoption ne devrait pas avoir d'effet matériel sur les états financiers :

#### Déclaration comptable avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ou après :

- Avenants à IAS 37 : Contrats onéreux - coûts de réalisation du contrat ;
- Avenants aux références au cadre conceptuel de IFRS 3 ;

- Avenants à IAS 16 : Immobilisations corporelles - produits avant utilisation prévue ; et
- Améliorations annuelles au normes IFRS 2018-2020.

Déclaration comptable avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou après :

- Avenants à IAS 1 : présentation des états financiers : Classement des passifs en courant ou non courant ;
- IFRS 17 : Contrats d'assurance et avenants à IAS 17 : contrats d'assurance ;
- Avenants à IAS 1 : Déclaration des politiques comptables et avenants à IAS 8 : Définition des estimations comptables ; et
- Avenants à IAS 12 : Impôt différé lié aux actifs et passifs (*Deferred Tax related to Assets and Liabilities*) découlant d'une unique transaction.

### **3 Acquisitions et cessions**

#### **Politique comptable**

Le groupe a déterminé si une série particulière d'activités et actifs est commerciale en évaluant si la série d'actifs et activités acquis comprennent, au minimum, un processus substantif entrant et si la série acquise a la capacité de produire des résultats. Le groupe a la possibilité d'appliquer un « test de concentration » qui permet une évaluation simplifiée pour déterminer si une série acquise d'activités et actifs n'est pas une entreprise. Le choix peut être appliqué au cas par cas pour chaque transaction. Le test de concentration est satisfait si en substance, la totalité de la juste valeur des actifs bruts acquis est concentrée dans un unique actif identifiable ou un groupe d'actifs similaires identifiables.

Le groupe mesure l'écart d'acquisition (*goodwill*) à la date d'achat comme étant :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, plus
- Le montant comptabilisé de toute participation minoritaire dans l'actif acquis ; plus
- La juste valeur de la participation de l'entité existante dans l'actif acquis ; moins
- Le montant comptabilisé net (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Si l'excédent est négatif, un gain sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé au compte de résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux associés à l'émission d'un passif ou de créances, sont versés une fois engagés.

Toute contrepartie conditionnelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie conditionnelle est classée dans les capitaux propres (*equity*), elle n'est pas réévaluée et le règlement est comptabilisé dans les capitaux propres (*equity*). À défaut, les changements ultérieurs de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle sont constatés dans le compte de résultat.

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une filiale, la plus ou moins-value de cession comptabilisée au compte de résultat est calculée comme la différence entre : (i) le total de la juste valeur de la contrepartie perçue et la juste valeur de tout intérêt conservé ; et (ii) le précédent montant comptable des actifs (dont l'écart d'acquisition (*goodwill*)), diminué des

passifs de la filiale et de toutes les participations minoritaires. Tous les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu dans le cadre de cette filiale sont constatés comme si le groupe avait directement cédé les actifs en rapport ou au passif de la filiale (i.e. reclassés dans le compte de résultat ou transférés dans une autre catégorie de capitaux propres (*equity*) selon ce qui est requis / autorisé par les normes IFRS applicables). La juste valeur de tout investissement conservé dans l'ancienne filiale à la date de perte du contrôle est estimée à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale pour le traitement comptable ultérieur au titre de l'IFRS 9 si elle est applicable, ou au coût sur la passation initiale d'un investissement dans une entité associée ou coentreprise.

### **Cession partielle en cours d'exercice : First Tech Web Company Limited**

Le 24 octobre 2021, 50% de l'investissement du groupe dans First Tech Web Company Limited, une société constituée dans le Royaume d'Arabie Saoudite a été vendu à NEOM Tech and Digital Company (NEOM), chaque actionnaire apportant une contribution initiale de 5 millions USD et détenant ultérieurement chacun 50% du capital social (*share capital*) de la société (NEOM JV). Par conséquent, le groupe n'a plus le contrôle de First Tech Web Company Limited. À la suite de ces transactions, le groupe dispose du contrôle conjoint de l'entité et l'investissement est désormais comptabilisé en vertu de la méthode de mise en équivalence. D'autres informations sur l'objet de la coentreprise figurent en note 15.

Lors de la cession, les actifs nets (*net assets*) de l'entité étaient de 0,5 million USD, ce qui comprenait principalement des immobilisations corporelles (*property, plant and equipment*) (0,6 million USD) et les obligations salariales et fiscales (0,2 million USD). Le groupe a constaté une perte sur cession de 0,2 million USD et la juste valeur de sa participation conservée était de 0,2 million USD au moment de la cession. Le groupe a reçu une contrepartie numéraire de 13 333 USD et disposé de liquidités pour 38 819 USD, aboutissant à un flux sortant net de trésorerie sur cession de 25 486 USD.

Au 31 mars 2022, la valeur de l'investissement de 50% du groupe dans First Tech Web Company Limited, constaté au poste de coentreprise, était la suivante :

	m USD
Juste valeur des intérêts conservés sur cession de la filiale <i>(Fair value of interest retained on disposal of subsidiary)</i>	0,2
Investissement ultérieur <i>(Subsequent investment)</i>	15,00
Quote-part du résultat des coentreprises <i>(Share of result of joint venture)</i>	-
<b>Valeur comptable de la participation dans la coentreprise</b> <i>(Carrying value of interest in joint venture)</i>	<b>15,2</b>

### **Acquisition pendant la période : Trustcomm Inc.**

Trustcomm Inc. a été cédée par Nox Trust le 20 septembre 2021, pour une contrepartie numéraire de 11,8 millions USD.

Fondée en 1999, Trustcomm est un fournisseur de communications par satellite et ses clients clés sont des agences gouvernementales étasuniennes. Cette acquisition fait partie de la stratégie du groupe visant à commencer et à développer le service de communications par satellite au bénéfice du département de la défense et d'autres agences gouvernementales des Etats-Unis, le club des cinq (Five Eyes), l'OTAN et les Nations Unies.

La dénomination de Trustcomm a été changée pour OneWeb Technologies Inc. (OWT).

OWT est gérée par le Groupe en vertu d'un mandat qui place des restrictions sur les informations qui peuvent être partagées avec le groupe. Savoir si le groupe satisfait à IFRS 10 en termes de contrôle est une évaluation essentielle des états financiers et d'autres informations sont présentées en note 2.3.

#### Effet de l'acquisition

L'acquisition a eu les conséquences suivantes sur les actifs et passifs du groupe :

	Valeurs comptabilisées sur l'acquisition (Recognised values on acquisition) m USD
<b>Actifs non courants (Non-current assets)</b>	
Immobilisations corporelles (Property, plant and equipment)	1,9
Actifs incorporels (Intangible assets)	0,2
Obligations et dépôts (Bonds and deposits)	0,1
	2,2
<b>Actifs courants (Current assets)</b>	
Dépenses prépayées (Prepaid expenses)	0,2
Autres créances courantes (Other current receivables)	1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Cash and cash equivalents)	8,0
	9,8
<b>Total des actifs (Total assets)</b>	<b>12,0</b>
<b>Passifs courants (Current liabilities)</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés (Trade payables)	(1,4)
Charges à payer (Accrued expenses)	(0,2)
Salaires à payer (Accrued employee compensation)	(0,4)
Revenus différés (Deferred revenue)	(5,0)
Autres passifs courants (Other current payables)	(0,4)
<b>Total du passif (Total liabilities)</b>	<b>(7,4)</b>
<b>Actifs et passifs nets identifiables à leur juste valeur (Net identifiable assets and liabilities at fair value)</b>	<b>4,6</b>
<b>Contrepartie payée (Consideration paid)</b>	
Contrepartie numéraire (Cash consideration)	9,0

Contrepartie conditionnelle mise en séquestre ( <i>Contingent consideration paid into escrow</i> )	2,0	
Frais transactionnels du vendeur payés ( <i>Seller's transaction costs paid</i> )	0,8	
<b>Total de la contrepartie (<i>Total consideration</i>)</b>	<b>11,8</b>	
<b>Écarts d'acquisition sur acquisition (<i>Goodwill arising on acquisition</i>)</b>		<b>7,2</b>
<b>Flux sortant de trésorerie nette sur acquisition (<i>Net cash outflow arising on acquisition</i>)</b>		
Contrepartie numéraire ( <i>Cash consideration</i> )	(9,0)	
Contrepartie conditionnelle mise en séquestre ( <i>Contingent consideration paid into escrow</i> )	(2,0)	
Frais transactionnels du vendeur payés ( <i>Seller's transaction costs paid</i> )	(0,8)	
Trésorerie acquise ( <i>Cash acquired</i> )	8,0	
<b>Flux sortant net de trésorerie (<i>Net cash outflow</i>)</b>	<b>(3,8)</b>	

Depuis l'acquisition, OWT a dégagé pour 9,6 millions USD de chiffre d'affaires (*revenue*), un résultat opérationnel (*operating loss*) de 1,3 million USD et une perte nette de 1,3 million USD pour le groupe. Si l'acquisition avait été réalisée le 1<sup>er</sup> avril 2021, la perte nette pour le groupe aurait été de 0,8 million USD. Pour déterminer ces montants, la direction a supposé que les ajustements de la juste valeur survenus à la date d'acquisition auraient été identiques si l'acquisition s'était produite le 1<sup>er</sup> avril 2021.

L'écart d'acquisition (*Goodwill*) sur l'achat se produit en raison de la valeur placée sur la capacité à contracter avec le département de la défense étasunien.

#### Justes valeurs déterminées sur une base provisoire

Les justes valeurs suivantes ont été déterminées sur une base provisoire.

	<b>m USD</b>
Immobilisations corporelles ( <i>Property, plant and equipment</i> )	1,9
Actifs incorporels ( <i>Intangible assets</i> )	0,2

#### Coûts de transaction et d'acquisition

Le groupe a engagé des coûts transactionnels d'acquisition de 0,5 million USD, concernant principalement les frais juridiques. Ces frais ont été inclus dans l'état du résultat global de la société, sous le résultat opérationnel.

#### **Acquisition pendant la période précédente : OneWeb Communications Limited (OWC)**

Le 20 novembre 2020, la société a acquis l'intégralité (100%) des droits de vote de OWC, une société non cotée, en contrepartie d'un montant en numéraire et d'actions de la société. OWC est spécialisée dans le développement de constellations de satellites LEO en vue d'offrir une connectivité à haut débit et faible latence et une capacité aux clients où qu'ils soient dans le monde. La société s'est portée acquéreur de OWC pour des opérations commerciales et garantir la position de la société en tant que chef de file du secteur de la connectivité à faible latence.

#### Effet de l'acquisition

L'acquisition a eu les conséquences suivantes sur les actifs et passifs du groupe :

**Valeurs constatées sur l'acquisition  
(Recognised value on acquisition)  
m USD**

<b>Actifs non courants (Non-current assets)</b>	
Immobilisations corporelles ( <i>Property, plant and equipment</i> )	1 107,1
Droit d'usage des actifs locatifs ( <i>Right of use lease assets</i> )	33,3
Actifs incorporels ( <i>Intangibles assets</i> )	253,6
Emprunts obligataires et dépôts ( <i>Bonds and deposits</i> )	7,4
Autres créances non courantes ( <i>Other non-current receivables</i> )	8,5
Investissements dans les coentreprises ( <i>Investment in joint venture</i> )	8,7
	1 418,6
<b>Actifs courants (Current assets)</b>	
Actif d'impôt sur les sociétés exigibles ( <i>Corporation tax receivable</i> )	4,9
Charges constatées d'avance ( <i>Prepaid expenses</i> ) 5,0	
Taxe sur les biens et services à recevoir ( <i>Goods and services tax receivable</i> )	0,2
Autres créances courantes ( <i>Other current receivables</i> )	2,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>Cash and cash equivalents</i> )	35,3
	47,9
<b>Total des actifs (Total assets)</b>	<b>1 466,5</b>
<b>Passifs courants (Current liabilities)</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>Trade payables</i> )	(321,1)
Dettes envers les parties liées ( <i>Payables to related parties</i> )	(2,3)
Charges à payer ( <i>Accrued expenses</i> )	(26,7)
Salaires à payer ( <i>Accrued employee compensation</i> )	(4,7)
Impôt sur les sociétés à payer ( <i>Corporation tax payable</i> )	(0,2)
Autres taxes à payer ( <i>Other taxes payable</i> )	(3,2)
Provisions ( <i>Provisions</i> )	(40,9)
Dettes locatives ( <i>Lease liabilities</i> )	(9,1)
	(408,2)
<b>Passifs non courants (Non-current liabilities)</b>	
Provisions ( <i>Provisions</i> )	(23,2)
Dettes locatives ( <i>Lease liabilities</i> )	(75,3)
Passifs d'impôts différés ( <i>Deferred tax liabilities</i> )	(47,1)
	(145,6)
<b>Total du passif (Total liabilities)</b>	<b>(553,8)</b>
<b>Actifs et passifs nets identifiables à leur juste valeur (Net identifiable assets and liabilities at fair value)</b>	<b>912,7</b>

m USD

<b>Contrepartie payée (Consideration paid)</b>	
Paiement aux anciens créanciers de OWC, utilisé pour souscrire à des actions de la Société ( <i>Paid to former creditors of OWC, used to subscribe for shares in the Company</i> )	92,5
Paiement aux anciens créanciers de OWC ( <i>Paid to former creditors of OWC</i> )	29,6
Instruments de capitaux émis aux anciens créanciers de OWC ( <i>Equity instruments issued to former creditors of OWC</i> )	90,0
Liquidités payées pour régler les frais d'acquisition de OWC ( <i>Cash paid to settle acquisition-related costs of OWC</i> )	49,3
Financement pré-achat à OWC, converti en fonds propre sur acquisition ( <i>Pre-acquisition funding to OWC, converted to equity on acquisition</i> )	220,9

<b>Total de la contrepartie (<i>Total consideration</i>)</b>	<b>482,3</b>
<b>Achat à des conditions avantageuses sur acquisition (<i>Bargain purchase arising on acquisition</i>)</b>	<b>430,4</b>
<b>Flux sortant de trésorerie nette sur acquisition (<i>Net cash outflow arising on acquisition</i>)</b>	
Paiement aux anciens créanciers de OWC ( <i>Paid to former creditors of OWC</i> )	(29,6)
Liquidités payées pour régler les frais d'acquisition de OWC ( <i>Cash paid to settle acquisition-related costs of OWC</i> )	(49,3)
Trésorerie acquise ( <i>Cash acquired</i> )	35,3
<b>Flux sortant net de trésorerie (<i>Net cash outflow</i>)</b>	<b>(43,6)</b>
<b>Contribution depuis obtention du contrôle (<i>Contribution since control obtained</i>)</b>	
Chiffre d'affaires ( <i>Revenue</i> )	-
Résultat de la période ( <i>Loss for the period</i> )	(61,2)

Si l'acquisition s'était produite le 25 mars 2020, le bénéfice net pour le groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2021 aurait été de 108,9 millions USD. Pour déterminer ces montants, la direction a supposé que les ajustements de la juste valeur survenus à la date d'acquisition auraient été identiques si l'acquisition s'était produite le 25 mars 2020. Le groupe dirigé par OWC a réalisé une perte de 270,9 millions USD dans la période courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021, hors gain sur extinction de créance découlant de la procédure de faillite.

L'acquisition a été faite à des conditions avantageuses car l'entreprise acquise était en difficulté du fait de sa faillite.

#### Contrepartie payée

En vertu des termes de l'accord de soutien au plan (PSA), la société a émis 182 459 actions ordinaires aux anciens créanciers de OWC, dans le cadre de la contrepartie payée. Un total de 92 459 actions ont été payées en numéraire pour un montant de 92,5 millions USD par le souscripteur au moment même où il recevait ce montant de OWC par suite d'un prêt accordé à OWC par la société. Le solde de 90 000 actions a été transmis aux créanciers pour rembourser la dette de 90,0 millions USD. La juste valeur des actions a été calculée par référence au prix des actions de la société dans d'autres transactions à la date ou à une date proche de la date d'acquisition, qui était de 1 000 USD par action. Un complément de 29,6 millions USD a été payé aux anciens créanciers de OWC, montant qui a été conservé par les créanciers et n'a pas été utilisé pour la souscription d'actions dans la société. Tous ces montants faisaient partie de la contrepartie payée par la société pour acquérir OWC.

Le PSA imposait également à la société de financer les coûts de vente des anciens actionnaires de OWC à concurrence de 49,3 millions USD. Ces paiements étant intégralement au bénéfice des anciens actionnaires de OWC, ils ont été inclus dans la contrepartie payée.

La société et OWC étaient parties à un accord de financement par emprunt préexistant en vertu duquel la société est le prêteur. À la date d'acquisition, ce contrat préexistant a été effectivement réglé dans le cadre de l'acquisition. La juste valeur de l'accord de financement par emprunt à la date d'acquisition était de 220,9 millions USD. Les conditions du prêt étaient comparables aux transactions sur le marché pour des biens similaires. En conséquence, la

contrepartie transférée incluait la somme de 220,9 millions USD, représentant la résiliation de cette relation de financement par emprunt préexistante.

#### Justes valeurs déterminées sur une base provisoire

Les justes valeurs suivantes ont été déterminées sur une base provisoire.

	<b>m USD</b>
Immobilisations corporelles ( <i>Property, plant and equipment</i> )	1 107,1
Droit d'usage des actifs locatifs ( <i>Right of use lease assets</i> )	33,3
Actifs incorporels ( <i>Intangible assets</i> )	253,6
Investissements dans les coentreprises ( <i>Investment in joint venture</i> )	8,7

Aucun changement n'était à apporter aux justes valeurs précédemment déterminées pendant l'exercice clos le 31 mars 2022.

#### Coûts de transaction et d'acquisition

Le groupe a engagé des coûts transactionnels d'acquisition de 8,8 millions USD, concernant principalement les frais juridiques. Ces frais ont été inclus dans l'état du résultat global de la société, sous le résultat opérationnel.

#### **4. Chiffre d'affaires (Revenue)**

Des recettes de 9,6 millions USD sont attribuables aux ventes d'équipements et aux prestations de services de connectivité par satellite offerts par OWT. Les recettes des ventes d'équipements sont constatées lorsque l'équipement est transféré au client et les recettes du service de connectivité par satellite sont comptabilisées au cours de la période où les services sont assurés. Au 31 mars 2022, un passif contractuel de 4,8 millions USD représentait les recettes qui devraient être comptabilisées au cours des 12 prochains mois pour les obligations d'exécution qui ne sont pas achevées.

Le groupe a reçu un paiement avancé de 170,6 millions USD d'un client pour des services à réaliser au cours d'un certain nombre d'années, qui doivent débiter courant 2023. Cela constitue un droit d'usage irrévocable. Le groupe a réalisé une évaluation pour déterminer si le contrat contient un bail au titre de l'IFRS 16 : Bail en conférant au client le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié. L'accord était conclu sans bail car il n'existe aucun actif identifié, étant donné que le service est assuré via une constellation de satellites en orbite qui offrent chacun une connectivité à différentes régions pendant leur orbite. L'accord est donc comptabilisé à titre d'accord de service, dont les recettes sont constatées à titre de service assuré pendant la période contractuelle.

Le paiement reçu a été reporté à titre de passifs sur contrats (*contract liability*). Il en a été conclu que le paiement d'avance offrait un bénéfice de financement considérable au groupe. Par conséquent, le chiffre d'affaires (*revenue*) à comptabiliser ont été ajustées pour tenir compte de l'effet de l'actualisation, aboutissant au dégagement du passif contractuel sur la base du taux d'actualisation qui serait reflété une transaction financière distincte avec le client. Le chiffre d'affaires (*revenue*) applicable et les charges d'intérêts sont donc présentés sur une base brute. Une charge d'intérêts de 4,4 millions USD a été comptabilisée à cet égard dans la période et, au 31 mars 2022, des passifs sur contrats (*contract liability*) de 175,0

millions USD représente la valeur présente des recettes qui devraient être comptabilisées dans les futures périodes.

## 5. Charges opérationnelles (*Operating expenses*)

	2022	2021
	m USD	m USD
Rémunération du personnel (voir note 8) ( <i>Staff remuneration</i> ) (see note 8)	93,1	20,8
Autres charges de personnel ( <i>Other staff costs</i> )	6,4	1,7
Total des dépenses de personnel ( <i>Total staff costs</i> )	99,5	22,5
Honoraires professionnels ( <i>Professional fees</i> )	25,5	16,9
Coûts du réseau et des installations ( <i>Network and facility costs</i> )	62,8	6,8
Déplacements et représentation ( <i>Travel and entertainment</i> )	4,6	0,2
Marketing ( <i>Marketing</i> )	3,9	0,7
Coût des stocks comptabilisés dans les dépenses ( <i>Cost of inventories recognised as an expense</i> )	2,9	-
Coûts non liés au personnel frais R&D ( <i>Non-staff cost R&amp;D expense</i> )	2,6	3,8
Radiation des immobilisations corporelles ( <i>Write-off of property, plant and equipment</i> )	4,2	4,7
Amortissement d'immobilisations corporelles ( <i>Depreciation of property, plant and equipment</i> )	2,4	1,2
Amortissement du droit d'usage des actifs locatifs ( <i>Depreciation of right of use lease assets</i> )	7,9	1,4
Radiation des actifs incorporels ( <i>Write-off of intangible assets</i> )	0,3	-
Amortissement des actifs incorporels ( <i>Amortisation of intangible assets</i> )	0,1	-
Frais de réorganisation et restructuration ( <i>Reorganisation and restructuring costs</i> )	0,5	0,7
(Gains)/perte de change de devises ( <i>Foreign exchange losses/(gains)</i> )	0,2	(0,4)
<b>Total des charges d'exploitation (<i>Total operating expenses</i>)</b>	<b>217,4</b>	<b>58,5</b>

## 6. Dépréciation des actifs

### Charges de dépréciation (*Impairment charge*)

Des charges de dépréciation (*impairment charge*) de 229,2 millions USD ont été comptabilisées pour refléter les pertes du groupe subies en raison du report du lancement prévu le 04 mars 2022, du report ultérieur des lancements suivants prévus, de la perte de satellites non retournés au Groupe et de la baisse de valeur d'une quote-part de l'assurance lancement prépayée du Groupe.

La charge a entraîné une réduction de la valeur comptable des immobilisations corporelles (*property, plant and equipment*) à hauteur de 272,3 millions USD, le paiement anticipé d'un montant de 1,0 million USD et la reprise des provisions (*provisions*) de 19,7 millions USD et des dettes fournisseurs de 24,4 millions USD. La provision et les dettes fournisseurs qui ont été décomptabilisés concernent les montants qui étaient précédemment dus pour les futurs lancements, qui ont été annulés, et excluent les montants non facturés au 31 mars 2022. La reprise de provision concernait une provision (*provision*) pour contrat défavorable constatée sur l'acquisition de OWC en 2020 alors que la contrepassement des dettes fournisseurs concernait les montants facturés pour les futurs lancements reportés. Les négociations sont en cours avec les vendeurs concernés quant au caractère recouvrable des actifs et des services non réalisés. Le résultat de ces négociations étant incertain, aucun actif n'a été comptabilisé.

## Évaluation de dépréciation

Le groupe évalue la dépréciation des écarts d'acquisition (*goodwill*), droits de spectre et licences tous les ans en comparant la valeur comptable au montant recouvrable de l'actif. Les autres actifs sont révisés à chaque date de rapport pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

Les immobilisations corporelles (*property, plant and equipment*), les actifs incorporels (*intangible assets*) et les écarts d'acquisition (*goodwill*) sont évalués pour constituer une unique UGT en raison de la nature du réseau OneWeb. Aucun actif individuel ne peut opérer pour générer des flux entrant de trésorerie indépendamment des autres actifs étant donné que les segments espace et terrestre sont tous deux tenus d'offrir des services de connectivité aux clients. Le montant recouvrable de l'UGT a été déterminé en mesurant sa VIU.

Une dépréciation particulière a été constatée dans le cadre des immobilisations corporelles (*property, plant and equipment*), comme indiqué ci-dessus. Aucune autre charge de dépréciation (*impairment charge*) n'a été constatée dans la période (2021 : pas de charge de dépréciation (*impairment charge*)) en conséquence des évaluations de dépréciation. Au cours de l'exercice précédent, les actifs soumis à analyse de dépréciation avaient été nouvellement acquis en novembre 2020 et par conséquent, aucune analyse de dépréciation n'a été accomplie.

Les évaluations de dépréciation ont été accomplies sur la base de la position au 31 mars 2022. Alors que les projections utilisées ont été approuvées par le Conseil d'Administration en juin 2022, elles se basaient sur les décisions du Conseil prises avant le 31 mars 2022 et, par conséquent, elles reflètent à tous égards matériels les faits et circonstances au 31 mars 2022. Les projections se basaient sur le budget annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et la période supplémentaire de cinq ans incluse dans le plan d'affaires à long terme (LTBP) du groupe. La période courant jusqu'au 31 mars 2028 dans le LTBP reflète la fin de vie naturelle de GEN 1 si aucun lancement n'est effectué au-delà des engagements en cours, ce qui représente une période raisonnable pour l'analyse de dépréciation, compte tenue de la stabilité relative de la capacité du réseau et des charges d'exploitation (*operating expenses*) prévus pour les dernières années de projections.

Les flux de trésorerie au-delà de la période de six ans du LTBP ont fait l'objet d'extrapolations en utilisant un taux de croissance terminal. Le LTBP reflétait la position engagée de la société au 31 mars 2022 et n'assumait pas qu'une seconde génération de satellites serait développée. La technologie associée à une nouvelle génération de satellites ayant une durée de vie technologique définie, un taux d'obsolescence technologique du terminal a été appliqué pour déterminer la perte graduelle de compétitivité par rapport aux nouvelles technologies pénétrant le marché. Les principales hypothèses appliquées comprennent la quote-part de capacité disponible du réseau vendue par OneWeb, qui est la principale source génératrice de chiffre d'affaires (*revenue*), et les dépenses en capital requises pour finaliser le réseau. En outre, le taux d'actualisation et les hypothèses de croissance de terminal appliquées ont un effet sur le calcul de la valeur d'utilité.

	2022
Taux d'actualisation appliqué ( <i>Discount rate applied</i> )	11,5%
Taux de croissance terminal	3,0%

(Terminal growth rate)	
Taux d'obsolescence technologique du terminal appliqué à la croissance de terminal (Terminal technological obsolescence decline rate applied to terminal growth)	5,0%

Les hypothèses de sensibilités appliquées aux calculs de la VIU sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	<b>2022</b>
Augmentation du taux d'actualisation (Increase in discount rate)	1,5%
Réduction du taux de croissance terminal (Reduction in terminal growth rate)	3,0%
Réduction de la quote-part de la capacité vendue (Reduction in proportion of capacity sold)	10,0%
Augmentation des dépenses en capital (Increase in capital expenditure)	10,0%

Aucune des hypothèses de sensibilité appliquée n'a entraîné une valeur d'actif qui dépasserait le montant recouvrable.

## 7. Rémunération des vérificateurs

KPMG LLP est l'auditeur de la société pour la période en cours et la précédente. Au cours de la période, les services suivants ont été obtenus de KPMG :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>m USD</b>	<b>m USD</b>
Audit des états financiers (Audit of these financial statements)	0,5	0,8
Audit des états financiers des filiales de la société (Audit of financial statements of subsidiaries of the Company)	-	-
<b>Total des honoraires d'audit de KPMG et ses associées (Total KPMG and its associates' audit fees)</b>	<b>0,5</b>	<b>0,8</b>

Le niveau d'honoraires payé pour l'audit des états financiers des filiales de la société et les services autres que de vérification sont arrondis à moins de 0,1 million USD.

## 8. Informations des salariés

### Politique comptable

Les salariés sont considérés être des individus employés en vertu de contrats de services, plus tous les administrateurs non exécutifs. Les contrats de services incluent tous les salariés, autres que les travailleurs occasionnels mais excluent tout individu employé par des entités non consolidées qui sont engagées pour travailler pour notre compte à temps plein.

Les paiements aux régimes de retraite à cotisations définies sont imputés en tant que dépense à leur échéance.

#### Nombre moyen d'employés

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Fonctions opérationnelles (Operations)	312	178
Fonctions commerciales (Commercial)	24	10
Fonctions corporate (Corporate)	75	41
	<b>411</b>	<b>229</b>

#### Rémunération du personnel

La rémunération totale de ces personnes est la suivante :

	2022	2021
	m USD	m USD
Traitements et salaires ( <i>Wages and salaries</i> )	75,6	18,7
paiements fondés sur des actions (voir note 10) ( <i>Share-based payments</i> ) (see note 10)	6,1	0,6
Cotisation de sécurité sociale ( <i>Social security costs</i> )	9,7	1,1
Cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies ( <i>Contributions to defined contribution retirement benefit schemes</i> )	1,7	0,4
<b>Total de la rémunération du personnel (<i>Total staff remuneration</i>)</b>	<b>93,1</b>	<b>20,8</b>

### Rémunération des administrateurs

	2022	2021
	m USD	m USD
Rémunération des administrateurs ( <i>Directors' remuneration</i> )	2,5	0,6
Montants à recevoir au titre des régimes de primes à long terme (voir note 10) ( <i>Amounts receivable under long-term incentive schemes</i> ) (see note 10)	1,3	0,6
Cotisations aux régimes de retraite à cotisation déterminée ( <i>Contributions to money purchase pension plans</i> )	-	-
Montants payés à des tiers pour les services des administrateurs ( <i>Amounts paid to third parties in respect of Directors' services</i> )	-	-

L'administrateur le mieux rémunéré perçoit des émoluments de 2,5 millions USD (31 mars 2021 : 0,6 million USD) et un montant à recevoir au titre du régime de primes à long terme de 1,3 million USD (31 mars 2021 : 0,6 million USD).

## 10. Paiements fondés sur des actions (*Share-based payment*)

### Politique comptable

La juste valeur à la date d'octroi des attributions dont le paiement est fondé sur des actions accordées aux salariés est constatée au poste des dépenses de personnel, avec une augmentation correspondante des capitaux propres (*equity*), au cours de la période où l'employé peut se prévaloir à titre inconditionnel des attributions. La juste valeur des attributions accordées est calculée en utilisant un modèle de valorisation des options et tient compte des termes et conditions auxquels les attributions ont été accordées. Le montant constaté à titre de dépense est ajusté pour représenter le nombre véritable d'attributions pour lequel le service en rapport et les conditions d'acquisition, à l'exclusion des conditions de marché, devraient être satisfaites, de sorte que le montant finalement constaté à titre de dépense se base sur le nombre d'attributions qui remplit les conditions de service en rapport et les conditions de performances hors marché à la date d'acquisition. Pour les octrois en paiements fondés sur des actions avec des conditions de non acquisition, la juste valeur à la date d'octroi du paiement fondé sur des actions est calculée pour refléter ces conditions et il n'y a pas à égaliser pour les différences entre les résultats projetés et les résultats réels.

Si la Société accorde des options sur ses propres actions aux employés de ses filiales, elle constate dans ses états financiers individuels une augmentation des coûts d'investissement dans ses filiales. L'augmentation du coût est équivalente à la charge pour le paiement fondé sur des actions et payée en instruments de capitaux constatée dans ses états financiers consolidés, le crédit correspondant étant constaté directement en capitaux propres (*equity*).

### Plan d'option d'actions pour les salariés (ESOP)

Le 07 janvier 2021, 10 000 attributions ESOP ont été octroyées à un administrateur de la société, avec un prix d'exercice de 1 000 USD par attribution. Pendant l'année, un total de 27 300 options ont été octroyées aux autres salariés du groupe, à un prix d'option de 1 000 USD.

Les octrois font l'objet d'une acquisition progressive annuelle et expirent le 31 décembre 2030 :

- 25% des octrois acquis le 31 décembre 2022 ;
- 25% des octrois acquis le 31 décembre 2023 ;
- 25% des octrois acquis le 31 décembre 2024 ;
- 25% des octrois acquis le 31 décembre 2025.

Tous les octrois sont soumis aux règles d'acquisition suivantes pour ce qui est des individus qui quittent la société :

- En décembre 2021 ou avant, tous les octrois non acquis expireront
- Le 1er janvier 2022 ou entre le 1er janvier 2022 et le mois de décembre 2022, 25 des octrois seront acquis.
- Le 1er janvier 2023 ou entre le 1er janvier 2023 et le mois de décembre 2023, 50% des octrois seront acquis.
- Le 1er janvier 2024 ou entre le 1er janvier 2024 et le mois de décembre 2024, 75% des octrois seront acquis.
- Le 1er janvier 2025 ou entre le 1er janvier 2025 et le mois de décembre 2025, 100% des octrois seront acquis.

Aucune condition de performances n'est associée à ces octrois.

Si les actions de la société ne sont pas cotées au plus tard le 31 décembre 2025 et que le titulaire de l'octroi n'a pas quitté la société, le titulaire sera en mesure de monétiser les octrois comme suit :

- 25% des octrois acquis le 31 décembre 2026 ;
- 25% des octrois acquis le 31 décembre 2027 ;
- 25% des octrois acquis le 31 décembre 2028 ; et
- 25% des octrois acquis le 31 décembre 2029.

La monétisation se base sur l'exercice d'évaluation du prix de marché de la société, réduit de 20%.

La juste valeur des intérêts octroyés en vertu du plan ESOP est déterminée en utilisant le modèle Binomial Lattice. Le modèle Binomial Lattice tire la valeur d'une option en précisant un processus stochastique, comme une variable aléatoire qui change au fil du temps. Dans le modèle Binomial Lattice, le cours des titres suit un processus multiplicatif binomial.

### **Charges pour la période**

Le total des charges pour la période était de 6,1 millions USD. Le même montant est constaté en tant que mouvement dans les réserves pour la période.

## Variation des octrois d'actions

	Nombre d'actions octroyées	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Au 25 mars 2020	-	-
Octroi	10 000	1 000
<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>10 000</b>	<b>1 000</b>
Octroyées	27 300	1 000
<b>Au 31 mars 2022</b>	<b>37 300</b>	<b>1 000</b>

## Informations complémentaires

	2022		2021	
	Année	\$	Année	\$
Durée de vie moyenne pondérée ( <i>Weighted average remaining life</i> )	2,3		3,3	
Juste valeur des option octroyées ( <i>Fair value of options granted</i> )		469		865

## Hypothèses

	2022		2021	
	Introduction en bourse ( <i>Initial public offering</i> ) (IPO)	Mécanisme de monétisation ( <i>Monetising mechanism</i> )	Introduction en bourse (IPO)	Mécanisme de monétisation ( <i>Monetising mechanism</i> )
Durée de vie prévue (années) ( <i>Expected life</i> ) (years)	4,7	6,2	5,0	6,5
Prix d'action (\$) ( <i>Share price</i> ) (\$)	1 237	990	1 800	1 440
Prix d'exercice (\$) ( <i>Exercise price</i> ) (\$)	1 000	1 000	1 000	1 000
Taux sans risque (%) ( <i>Risk-free rate</i> ) (%)	0,7	1,0	0,5	0,7
Volatilité (%) ( <i>Volatility</i> ) (%)	43,0	40,2	41,5	39,0
Coefficient de probabilité ( <i>Probability weight</i> ) (%)	50,0	50,0	50,0	50,0

Le modèle stochastique appliqué au calcul du prix d'action était simulé par 10 000 essais.

## 11. Produits de placement (*investment income*) et charges financières (*finance costs*)

### Politique comptable

Les produits de placement (*investment income*) comprennent les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les autres avances.

Les charges financières (*Finance costs*) découlant du dénouement du passif sont constatés au résultat en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

Les revenus des intérêts et les intérêts à payer sont constatés au résultat lorsqu'ils sont acquis, en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

## Comptabilisation au résultat

	2022	2021
	m USD	m USD
Les intérêts perçus sur le financement de pré-acquisition de OneWeb (voir note 26)	-	6,0
Frais de l'accord de financement sur pré-acquisition de OneWeb (voir note 26)	-	4,3
Intérêts bancaires reçus	0,3	-
<b>Total des revenus des investissements</b>	<b>0,3</b>	<b>10,3</b>
Intérêts des baux (voir note 20)	(5,7)	(2,0)
Désactualisation sur provision pour contrat défavorable (voir note 17)	(0,8)	(0,7)
Désactualisation sur provision pour obligations liées à la mise hors service (voir note 17)	(0,7)	(0,2)
Désactualisation sur provision pour passif contractuel (voir note 4)	(4,4)	-
Intérêts bancaires payés	(0,1)	-
<b>Total des coûts de financement</b>	<b>(11,7)</b>	<b>(2,9)</b>

## 12. Imposition (*Taxation*)

### Politique comptable

L'impôt sur le résultat pour l'exercice se compose de l'impôt courant et de l'impôt différé. L'impôt est constaté sur la déclaration de revenus, excepté dans la mesure où il concerne des postes constatés directement en capitaux propres (*equity*), auquel cas il est constaté en capitaux propres (*equity*).

L'impôt courant est l'impôt prévu à payer ou recevoir sur les revenus ou pertes imposables pour l'année, en utilisant des taux d'imposition en vigueur ou quasi-adoptés à la date de bilan (*balance sheet*), et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des exercices antérieurs.

L'impôt différé (*deferred tax*) est comptabilisé pour toute différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs à des fins d'information financière et les montants utilisés à des fins d'imposition. Les écarts temporaires suivants ne sont pas comptabilisés : comptabilisation initiale des écarts d'acquisition, la comptabilisation initiale des actifs ou passifs qui n'affectent ni la comptabilité ni le bénéfice imposable autres qu'une fusion, et les différences relatives aux investissements dans les filiales dans la mesure où elles ne seront probablement pas contrepassées dans un avenir prévisible. Le montant d'impôt différé Comptabilisé se base sur la réalisation ou le règlement de la valeur comptables des actifs ou passifs de la manière prévue, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou quasi-adoptés à la date de bilan (*bilan*).

Un actif d'impôt différé n'est constaté que dans la mesure où il est probable que les futurs bénéfices imposables contre lesquels la différence temporelle peut être utilisée sont suffisants.

## Charge d'impôt sur le revenu.

	2022	2021
	m USD	m USD
<b>Charge d'impôt courant (Current tax expense)</b>		
Charge d'impôt pour l'année en cours (Current year tax charge)	(1,3)	(0,2)
Ajustement de la charge fiscale pour les périodes antérieures (Adjustment to tax charge in respect of prior periods)	2,2	-
<b>Total du crédit/(charges) d'impôts courants (Total current tax credit /(charge))</b>	<b>0,9</b>	<b>(0,2)</b>
<b>Charge d'impôt différé (Deferred tax expense)</b>		
Effet des changements du taux d'imposition (Effect of tax rate changes)	(14,9)	-
Constatation d'un actif d'impôt différé concernant les écarts temporaires (Recognition of deferred tax asset regarding temporary differences)	62,0	-
<b>Total du crédit/(charge) fiscal(e) (Total tax credit/(charge))</b>	<b>48,0</b>	<b>(0,2)</b>

## Réconciliation du taux d'imposition effectif

	2022	2021
	m USD	m USD
Compte de résultats avant imposition ((Loss)/profit before tax)	(437,8)	370,7
Impôt au taux d'impôt sur les sociétés GB de 19% (Tax applying the UK corporation tax rate of 19%)	83,2	(70,4)
Effet des taux d'imposition à l'étranger (Effect of tax rates in foreign jurisdictions)	0,1	1,2
Charges non déductibles (Non-deductible expenses)	(5,8)	(2,9)
Postes non imposables (Non-taxable items)	2,2	81,8
Apparition des écarts temporaires pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté (Origination of temporary differences for which no deferred tax asset has been recognised)	(44,5)	-
Pertes courantes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté (Current periods' losses for which no deferred tax asset was recognised)	(46,6)	(9,9)
Apparition et résorption des écarts temporaires (Origination/reversal of temporary differences)	62,0	-
Sous/sur-provision pour périodes antérieures (Under/overprovisions in respect of prior periods)	2,2	-
Crédits d'impôt et incitatifs fiscaux (Tax credits and incentives)	(0,5)	-
Effet des changements du taux d'imposition (Effect of tax rates changes)	(4,3)	-
<b>Total du crédit/(charge) fiscal(e) (Total tax credit/(charge))</b>	<b>48,0</b>	<b>(0,2)</b>

## Facteurs pouvant affecter les futures charges fiscales

Une augmentation du taux d'impôt sur les sociétés britannique passant de 19% à 25% (avec effet au 1er avril 2023) était quasi-adopté le 14 mai 2021. Les futures charges d'impôt courant de la société en seront donc augmentées.

## Impôt différé

	m USD
Au 25 mars 2020 (At 25 March 2020)	
Acquisition d'une filiale (Acquisition of a subsidiary)	(47,1)
<b>Au 31 Mars 2021 (At 31 March 2021)</b>	<b>(47,1)</b>
Effet des changements du taux d'imposition (Effect of tax rate changes)	(14,9)
Constatation d'un actif d'impôt différé concernant les écarts temporaires (Recognition of deferred tax asset regarding temporary differences)	62,0
<b>Au 31 mars 2022 (At 31 March 2022)</b>	<b>-</b>

Écarts temporaires déductibles pour lesquels des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés à la fin de chaque période de référence présentés ci-dessous :

	2022	2021
	m USD	m USD
Décalages temporaires ( <i>Temporary timing differences</i> )	328,8	278,1
Pertes nettes d'exploitation inutilisées ( <i>Unused net operating losses</i> )	192,8	120,3
<b>Total des écarts temporaires déductibles non comptabilisés (<i>Total unrecognised deductible temporary differences</i>)</b>	<b>521,6</b>	<b>398,4</b>

Dans le cadre de la fusion OWC de l'année précédente, des droits de spectre et des licences ont été évalués à 252 millions USD, créant un passif d'impôt différé (*deferred tax liabilities*) de 47,1 millions USD. Le passif d'impôt différé (*deferred tax liabilities*) est apparu du fait de la détention d'actifs par une société constituée et résident à Jersey, WorldVu Satellites Limited, qui n'avait pas d'attribut fiscal à compenser sur le passif. En conséquence des changements du taux d'imposition quasi-adoptés pendant l'année, le passif est passé à 62,0 millions USD. Pendant l'année, WorldVu Satellites Limited a migré sa résidence fiscale de Jersey vers le Royaume-Uni et, en conséquence, des pertes reportées et d'autres attributs fiscaux dans le groupe britannique peuvent maintenant être compensés sur le passif. Il en résulte un crédit d'impôt de 47,1 millions USD dans la période pour refléter l'impact de la compensation. Cela reflète le fait que l'actif d'impôt différé n'a été comptabilisé que dans la mesure requise pour la compensation du passif d'impôt différé (*deferred tax liabilities*) associé aux droits de spectre et aux licences.

Au 31 mars 2022, le groupe avait subi des pertes fiscales d'un montant total de 818,2 millions USD (2021 : 638,1 millions USD), entraînant un actif d'impôt différé non comptabilisé de 192,8 millions USD (2021 : 120,3 millions USD) et d'autres décalages temporaires de 1 050,7 millions USD (2021 : 1 375,6 millions USD), entraînant un actif d'impôt différé non comptabilisé de 328,8 millions USD (2021 : 278,1 millions USD), dont 1 221,1 millions USD (2021 : 1 327,7 millions USD) concernent une dépréciation fiscale non utilisée sur des immobilisations, entraînant un actif d'impôt différé non comptabilisé de 304,4 millions USD (2021 : 266,9 millions USD). L'impôt différé non comptabilisé associé aux pertes fiscales est considéré être un jugement critique de ces états financiers et des informations complémentaires figurent en note 2.3.

Au 31 mars 2022, le Groupe n'avait pas comptabilisé de passif d'impôt différé (*deferred tax liabilities*) pour ses investissements dans les filiales car le groupe contrôle le calendrier de contrepassation des écarts temporaires en rapport et la direction est satisfaite qu'ils ne seront pas contrepassés dans un avenir prévisible.

### **13. Immobilisations corporelles (*Property, plant and equipment*)**

#### **Politique comptable**

Les immobilisations corporelles (*Property, plant and equipment*) du groupe comprennent les coûts de conception, de fabrication, de test et de lancement d'une constellation de satellites LEO (composante espace), les centres de contrôles principaux et secondaires, les passerelles et les autres installations terrestres (composante terrestre).

Les immobilisations corporelles (*Property, plant and equipment*) sont déclarées à leur coût diminué de la dépréciation cumulée pour les actifs mis en service. Les actifs en construction comprennent les avances payées aux vendeurs pour le travail accompli pour le compte du groupe.

Le coût des immobilisations corporelles (*Property, plant and equipment*) comprend les coûts estimés de démantèlement, de retrait de l'actif et de restauration du site où il était situé, dans la mesure où le groupe a une obligation légale ou tacite en conséquence directe de l'acquisition ou de la construction de l'immobilisation corporelle (*Property, plant and equipment*).

Les actifs sont mis en service et soumis à dépréciation à compter du moment où leur exploitation est prévue. Le réseau OneWeb ne peut pas opérer tel que prévu tant qu'une couverture suffisante n'a pas été créée pour offrir un service commercial viable. Une fois la couverture suffisante en place pour fournir aux clients un service commercial viable, tous les actifs associés aux prestations de ce service seront mis en service et l'amortissement débutera.

La dépréciation est imputée sur la déclaration de revenus de manière linéaire sur la durée de vie utile estimée de chaque élément des immobilisations corporelles (*Property, plant and equipment*).

Sont inclus dans les autres immobilisations corporelles (*Property, plant and equipment*) les actifs dont la durée de vie utile estimée est la suivante :

- Mobilier et équipement informatique - deux à trois ans
- Véhicules - trois ans
- Améliorations locatives - la durée de vie utile la plus courte ou la durée du bail

Si des composantes des immobilisations corporelles (*Property, plant and equipment*) ont différentes durées de vie utiles, elles sont prises en compte dans une catégorie distincte d'immobilisations corporelles. Les durées de vie utiles et les méthodes d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de référence et l'effet de tout changement des estimations est pris en compte de manière prospective.

### Valeur comptable des immobilisations corporelles (*Carrying value of property, plant and equipment*)

	Composante spatiale en cours de développement (Space component under construction)	Composante terrestre en cours de développement (Ground component under construction)	Composante terrestre en service (Ground component in service)	Autres immobilisations corporelles (Other property and equipment)	Total (Total)
	m USD	m USD	m USD	m USD	m USD
<b>Coûts (Costs)</b>					
Au 25 mars 2020 (At 25 March 2020)	-	-	-	-	-
Acquisition d'une filiale	915,0	190,4	-	1,7	1 107,1

(Acquisition of a subsidiary)					
Ajouts (Additions)	135,6	35,7	-	0,1	171,4
Amortissement (Written off)	(4,4)	(0,3)	-	-	(4,7)
Change (Foreign exchange)	-	0,4	-	0,2	0,6
<b>Au 31 mars 2021 (At 31 March 2021)</b>	<b>1 046,2</b>	<b>226,2</b>	<b>-</b>	<b>2,0</b>	<b>1 274,4</b>
Acquisition d'une filiale (Acquisition of a subsidiary)	-	-	0,4	1,5	1,9
Ajouts (Additions)	483,9	104,1	0,6	0,7	589,3
Amortissement (Written off)	(4,2)	-	-	-	(4,2)
Transferts vers les actifs incorporels (Transfers to intangible assets)	(127,9)	(47,1)	-	-	(175,0)
Change (Foreign exchange)	-	0,1	-	(0,2)	(0,1)
<b>Au 31 mars 2022 (At 31 March 2022)</b>	<b>1 398,0</b>	<b>283,3</b>	<b>1,0</b>	<b>4,0</b>	<b>1 686,3</b>
<b>Dépréciation (Depreciation)</b>					
Au 25 mars 2020 (At 25 March 2020)	-	-	-	-	-
Charge de dépréciation (Depreciation charge)	-	-	-	(1,2)	(1,2)
<b>Au 31 mars 2021 (At 31 March 2021)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(1,2)</b>
charge de dépréciation (depreciation charge)	(272,3)	-	(0,1)	(2,3)	(272,3)
charge de dépréciation (impairment charge)	-	-	-	-	-
<b>Au 31 mars 2022 (At 31 March 2022)</b>	<b>(272,3)</b>	<b>-</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>(275,9)</b>
<b>Valeur comptable (Carrying value)</b>					
<b>Au 31 mars 2022 (At 31 March 2022)</b>	<b>1 125,7</b>	<b>283,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>1 410,4</b>
Au 31 mars 2021 (At 31 March 2021)	1 046,2	226,2	-	0,8	1 273,2

Une charge de dépréciation (*impairment charge*) de 272,3 millions USD a été constatée, de la manière détaillée en note 6.

Les transferts vers les immobilisations incorporelles (*intangible assets*) de 175,00 millions USD concernent des actifs précédemment comptabilisés au poste des immobilisations corporelles (*property, plant and equipment*) et qui sont incorporels par nature, principalement les logiciels, s'il s'agit de la composante principale d'un actif plutôt qu'une composante d'une immobilisation corporelle (*property, plant and equipment*).

La radiation de 4,2 millions USD (31 mars 2021 : 4,7 millions USD) constatée dans la composante spatiale en cours de développement concernent les satellites non opérationnels.

### Sûreté

Il n'y a aucune restriction sur le titre de propriété d'actifs appartenant au groupe ou d'actifs qui sont donnés en garantie.

## 14. Immobilisations incorporelles (*Intangible assets*)

### Politique comptable

#### Immobilisations incorporelles (*Intangible assets*)

Les immobilisations incorporelles (*Intangible assets*) sont déclarées au coût diminué de l'amortissement cumulé et de toutes les pertes de dépréciation cumulées.

Le groupe classe ses immobilisations incorporelles (*Intangible assets*) dans des catégories définies et indéfinies sur la base de l'évaluation de leur durée de vie utile. Une immobilisation incorporelle (*Intangible assets*) est classée comme ayant une durée de vie utile indéfinie lorsqu'il n'existe pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle l'immobilisation devrait générer des flux entrant de trésorerie pour le groupe, sur la base de l'analyse de tous les facteurs pertinents. Toutes les autres immobilisations incorporelles (*Intangible assets*) créées par le classement de droits contractuels ou autres droits juridiques sont classés dans les immobilisations incorporelles (*Intangible assets*) à durée de vie utile définie.

Les immobilisations incorporelles (*Intangible assets*) à durée de vie utile définie comprennent les logiciels développés et brevets. Les immobilisations incorporelles (*Intangible assets*) à durée de vie utile définie sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation constatée. L'amortissement est comptabilisé de manière linéaire au cours de la durée de vie utile des actifs respectifs. La durée de vie utile estimée est révisée à la fin de chaque période de référence et l'effet de tout changement des estimations est pris en compte de manière prospective.

Les immobilisations incorporelles (*Intangible assets*) à durée de vie utile indéfinie sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de dépréciation constatée. Les immobilisations incorporelles (*Intangible assets*) du groupe à durée de vie utile indéfinie comprennent les droits de spectre et les licences.

Une immobilisation incorporelle (*Intangible asset*) est sorti des comptes sur cession ou lorsque aucun autre bénéfice futur économique n'est prévu pour son usage. Les plus ou moins-values découlant de la décomptabilisation sont constatés dans les résultats.

#### Actifs en cours de développement

Les dépenses dans les activités de recherche sont constatées dans la déclaration de revenus à titre de dépense au moment de leur engagement.

Les dépenses dans les activités de recherche sont capitalisées si le produit ou processus est techniquement et commercialement faisable, si le groupe a l'intention, les capacités techniques et les ressources suffisantes pour compléter le développement, si les futurs bénéfices économiques sont probables et si la société peut mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif incorporel pendant son développement. Les activités de développement impliquent un plan ou un concept pour la production de nouveaux produits ou processus ou d'améliorations substantielles. Les dépenses capitalisées comprennent le coût du matériel, la main d'œuvre directe et une quote-part suffisante des frais généraux et coûts d'emprunt capitalisés. Les autres dépenses de développement sont constatées dans la déclaration de revenus à titre de dépense au moment de leur engagement. Les dépenses de développement capitalisées sont déclarées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de dépréciation cumulées. Le groupe développe actuellement divers types d'actifs qui feront partie du réseau général de OneWeb. Une fois la couverture suffisante en place

pour fournir aux clients un service commercial viable, tous les actifs associés aux prestations de ce service seront mis en service et l'amortissement débutera.

### Amortissement

L'amortissement est imputé sur la déclaration de revenus de manière linéaire sur la durée de vie utile estimée de chaque élément des immobilisations incorporelles (*Intangible assets*), à moins qu'elle ne soit indéfinie. Les immobilisations incorporelles (*Intangible assets*) à durée de vie utile indéfinie et les écarts d'acquisition sont systématiquement testés pour dépréciation à chaque date de bilan. Les autres immobilisations incorporelles (*Intangible assets*) sont amorties à compter de la date à laquelle elles sont prêtes à être utilisées.

### Droits de spectre et licences

Les droits de spectre et licences représentent les droits, enregistrements et agréments de l'union internationale des télécommunications (ITU) et des agences gouvernementales qui permettent à l'entreprise de mener ses affaires.

OneWeb a obtenu les droits prioritaires de spectre d'orbite non géostationnaire pour le canal c.6 Ghz dans les bandes Ku et Ka, couvrant :

- 2.5 GHz en fin de bande Ku pour liens utilisateur
- 3.3 GHz en passerelle de bande Ka pour liaisons de connexion

Si OneWeb remplit les étapes de mise en service et de développement pour les dépôts ITU avec Ofcom (bande Ku) et l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) (bande Ka) auxquelles elle se fie actuellement, le groupe sera en mesure de protéger ces droits de spectre indéfiniment. Plus précisément, l'autorisation de l'ANFR a été délivrée pour 20 ans, OneWeb a satisfait à toutes les obligations liées à l'autorisation ANFR et les perspectives de renouvellement sont hautes. En raison du droit futur au maintien des droits de spectre et licences déjà accordés, une durée de vie utile économique indéfinie est appliquée à ces actifs. Les actifs à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais une analyse de dépréciation annuelle est accomplie, ou plus régulièrement s'il existe une indication de dépréciation.

### Logiciel développé

Un logiciel développé concerne le logiciel que le groupe contrôle afin d'exploiter l'entreprise.

### Brevets

Les brevets sont la propriété intellectuelle du groupe qui couvre les aspects du système de satellites du groupe, le réseau de communication mondial et les appareils. Les brevets sont amortis de manière linéaire au cours de leur vie utile de 15 ans.

	Droits de spectre et licences ( <i>Spectrum rights and licences</i> )	Logiciels développés ( <i>Developed software</i> )	Brevets ( <i>Patents</i> )	Total
	m USD	m USD	m USD	m USD
<b>Coûts (Cost)</b>				
Au 25 mars 2020 (At 25 March 2020)	-	-	-	-
Acquisition d'une filiale (Acquisition of a subsidiary)	252,0	-	1,6	253,6
Ajouts (Additions)	0,3	-	-	0,3

Change (Foreign exchange)	0,1	-	-	0,1
<b>Au 31 mars 2021 (At 31 March 2021)</b>	<b>252,4</b>	-	<b>1,6</b>	<b>254,0</b>
Acquisition d'une filiale (Acquisition of a subsidiary)	-	-	0,2	0,2
Ajouts (Additions)	-	77,8	-	77,8
Transferts depuis les immobilisations incorporelles (Transfers from property, plant and equipment)	-	175,0	-	175,0
Transferts vers emprunts obligataires et dépôts ( <i>Transfers to bonds and deposits</i> )	(0,4)	-	-	(0,4)
Amortissement (Written off)	-	-	(0,3)	(0,3)
Change (Foreign exchange)	-	(0,1)	-	(0,1)
<b>Au 31 mars 2022 (At 31 March 2022)</b>	<b>252,0</b>	<b>252,7</b>	<b>1,5</b>	<b>506,2</b>
Amortisation (Amortisation)	-	-	-	-
Au 25 mars 2020 et 31 mars 2021 (At 25 March 2020 and 31 March 2021)	-	-	(0,1)	(0,1)
Charge d'amortissement (Amortisation charge)	-	-	(0,1)	(0,1)
<b>Au 31 mars 2022 (At 31 March 2022)</b>	-	-	<b>(0,1)</b>	<b>(0,1)</b>
<b>Valeur comptable (Carrying value)</b>				
<b>Au 31 mars 2022 (At 31 March 2022)</b>	<b>252,0</b>	<b>252,7</b>	<b>1,4</b>	<b>506,1</b>
Au 31 mars 2021 (At 31 March 2021)	<b>252,4</b>		<b>1,6</b>	<b>254,0</b>

Les transferts depuis les immobilisations corporelles (*property, plant and equipment*) pour 175,00 millions USD concernent des actifs précédemment comptabilisés au poste des immobilisations corporelles (*property, plant and equipment*) qui sont incorporels par nature, concernant principalement les logiciels, s'il s'agit de la composante principale d'un actif plutôt qu'une composante d'une immobilisation corporelle (*property, plant and equipment*).

## 15. Participation dans des coentreprises (*Investment in joint ventures*)

### Airbus OneWeb Satellites LLC (AOS)

Le groupe dispose d'un contrôle commun sur AOS. AOS a été créée en tant que coentreprise avec Airbus DS Satnet pour concevoir et développer GEN 1. Chaque actionnaire détient une participation de 50% dans AOS et dispose de droits de vote égaux ou similaires, les décisions majeures étant adoptées à l'unanimité. Les risques liés aux opérations d'AOS et les frais généraux sont pris en charge à parts égales par les deux actionnaires. Le groupe n'a pas de pouvoirs sur les activités utiles d'AOS et est parallèlement exposé à des rendements variables, le groupe n'a donc pas la capacité d'utiliser ses pouvoirs pour affecter ces rendements.

### First Tech Web Company Limited (NEOM JV)

Le groupe dispose d'un contrôle commun sur NEOM JV. NEOM JV a été constituée en tant que coentreprise dans le Royaume d'Arabie Saoudite avec NEOM Tech and Digital Company en vue de gérer l'exploitation des infrastructures terrestres et de contracter avec les clients régionaux pour la vente de services de connectivité. Chaque actionnaire détient une participation de 50% et dispose de droits de vote égaux ou similaires, les décisions majeures étant adoptées à l'unanimité. Le groupe et NEOM disposent de l'égalité de droit dans le cadre de la composition du conseil et de ses comités et chacun a le droit de nommer certains membres de la haute direction. Le groupe n'a pas de pouvoirs sur les activités utiles de NEOM JV et est parallèlement exposé à des rendements variables, le groupe n'a donc pas la capacité d'utiliser ses pouvoirs pour affecter ces rendements.

L'investissement dans NEOM JV a été acquis le 24 octobre 2021 et aucune information comparative n'est fournie pour cet investissement.

### Politique comptable

Une coentreprise est une entité dont le contrôle est partagé avec une autre partie. Il s'ensuit que les actifs et passifs de la coentreprise du groupe sont intégrés dans les états financiers en utilisant la méthode comptable de la mise en équivalence. La participation dans une coentreprise (*Investment in joint venture*) est initialement comptabilisé au coût. À la date d'acquisition, tout excédent du coût d'acquisition sur notre quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'associé est comptabilisé dans les écarts d'acquisition (*goodwill*). La déclaration des revenus consolidée reflète la part des résultats des opérations du groupe. Tout changement des autres éléments du résultat étendu seraient comptabilisés dans le cadre des autres éléments du résultat étendu consolidés. Les bénéfices non réalisés découlant de transactions entre le groupe et ses coentreprises sont éliminés dans la mesure de la participation du groupe dans l'entreprise. Les bénéfices acquis par AOS pour la vente de satellites à OneWeb sont considérés non réalisés tant que les actifs associés ne sont pas mis en service et sont donc éliminés tant que les actifs ne sont pas prêts à l'usage par le groupe.

	AOS m USD	NEOM JV m USD	Total m USD
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-	-	-
Acquisition de coentreprise ( <i>Acquisition of joint venture</i> )	8,7	-	8,7
Quote-part de résultat des coentreprises ( <i>Share of result of joint venture</i> )	-	-	-
<b>Au 31 mars 2021 (<i>At 31 March 2021</i>)</b>	<b>8,7</b>	<b>-</b>	<b>8,7</b>
Acquisition de coentreprise ( <i>Acquisition of joint venture</i> )	-	0,2	0,2
Financement au profit coentreprise ( <i>Funding provided to joint venture</i> )	-	15,0	15,0
Quote-part de résultat des coentreprises ( <i>Share of result of joint venture</i> )	5,3	-	5,3
Dividendes reçus de coentreprise ( <i>Dividend received from joint venture</i> )	(14,0)	-	(14,0)
<b>Au 31 mars 2022 (<i>At 31 March 2022</i>)</b>	<b>-</b>	<b>15,2</b>	<b>15,2</b>

## Résumé des informations financières d'AOS

	2022 m USD	2021 m USD
<b>100% des résultats de l'entreprise (100% of the results of the business)</b>		
Chiffre d'affaires (Revenue)	431,4	102,0
Bénéfices après impôts (Profit after tax)	50,1	0,6
Total du résultat étendu (Total comprehensive income)	50,1	10,8
<b>Part du groupe sur les résultats de l'entreprise avant élimination des bénéfices et pertes non réalisés (Group share of the results of the business before elimination of unrealised profits and losses)</b>		
Chiffre d'affaires (Revenue)	215,7	51,0
Bénéfices après impôts (Profit after tax)	25,1	4,8
Total du résultat étendu (Total comprehensive income)	25,1	5,4
<b>Part du groupe sur les résultats de l'entreprise avant élimination des bénéfices et pertes non réalisés (Group share of the results of the business after elimination of unrealised profits and losses)</b>		
Chiffre d'affaires (Revenue)	215,7	51,0
Bénéfices après impôts (Profit after tax)	5,3	-
Total du résultat étendu (Total comprehensive income)	5,3	-
<b>100% des résultats nets de l'entreprise (100% of the net assets of the business)</b>		
Actifs non courants (Non-current assets)	57,3	86,8
Actifs courants (Current assets)	227,5	323,1
Passifs non courants (Non-current liabilities)	(2,5)	(2,4)
Passifs courants (Current liabilities)	(240,3)	(386,4)
<b>Actifs nets et total des capitaux propres (Net assets and total equity)</b>	<b>42,0</b>	<b>21,1</b>
Part du groupe dans les actifs nets de coentreprise (Group share of interest in joint venture's net assets)	21,0	10,6
Élimination des bénéfices et pertes non réalisés (Elimination of unrealised profits and losses)	(10,5)	(5,4)
Dividendes reçus (Dividends received)	(14,0)	-
Écarts d'acquisition (Goodwill)	3,5	3,5
<b>Valeur comptable de la participation dans la coentreprise (Carrying value of interest in joint venture)</b>	<b>-</b>	<b>8,7</b>

En décembre 2021, le groupe a reçu un dividende de 14,0 millions USD d'AOS. Le dividende dépassait la valeur comptable de la participation dans la coentreprise (*Investment in joint ventures*) et l'excédent de 5,3 millions USD est comptabilisé aux résultats de la coentreprise.

Des informations complémentaires sur AOS sont présentées ci-dessous :

	2022 m USD	2021 m USD
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26,6	49,6
Passifs financiers courants (hors créances fournisseurs et autres créances à payer et provisions)	(5,7)	(5,0)
Passifs financiers non courants (hors créances fournisseurs et autres créances à payer et provisions)	(1,9)	(1,9)
Dépréciation et amortissement	(5,7)	(8,9)
Charge d'impôt sur le revenu.	0,2	1,0

### Résumé des informations financières de NEOM JV

NEOM JV est actuellement en train de construire des infrastructures terrestres au Moyen-Orient et dans des régions d'Afrique. Entre le 24 octobre 2021 et le 31 mars 2022, l'entité n'avait aucun chiffre d'affaires (*revenue*) et un total de charges d'exploitation (*operating expenses*) de 0,2 million USD, entraînant une perte après impôt et une perte globale totale de 0,2 million USD. Dans cette période, aucune dépréciation ou amortissement ni autre charge d'impôt sur le revenu n'a été constatée. Aucune transaction avec NEOM JV n'imposait l'élimination par le groupe.

	2022 m USD
<b>100% des résultats nets de l'entreprise (100% of the net assets of the business)</b>	
Actifs non courants ( <i>Non-current assets</i> )	0,8
Actifs courants ( <i>Current assets</i> )	36,1
Passifs non courants ( <i>Non-current liabilities</i> )	-
Passifs courants ( <i>Current liabilities</i> )	(6,5)
<b>Actifs nets et total des capitaux propres (Net assets and total equity)</b>	<b>30,4</b>
Part du groupe dans les actifs nets de coentreprise ( <i>Group share of interest in joint venture's net assets</i> )	15,2
<b>Valeur comptable de la participation dans la coentreprise (Carrying value of interest in joint venture)</b>	<b>15,2</b>

Des informations complémentaires sur NEOM JV sont présentées ci-dessous.

	2022 m USD
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>Cash and cash equivalents</i> )	29,7
Passifs financiers courants (hors créances fournisseurs et autres créances à payer et provisions) ( <i>Current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)</i> )	-
Passifs financiers non courants (hors créances fournisseurs et autres créances à payer et provisions) ( <i>Non-current financial liabilities (excluding trade and other payables)</i> )	-

## 16. Engagements et imprévus

### Engagements de capitaux

Le groupe a des engagements contractuels d'achat auprès de plusieurs vendeurs pour la conception et le développement de sa première génération de satellites, d'infrastructures de communications et d'installations terrestres.

Le tableau ci-dessous résume les engagements contractuels non comptabilisés au bilan consolidé (voir note 22 pour les engagements avec les parties liées).

	2022	2021
	m USD	m USD
Moins d'un an ( <i>Less than a year</i> )	352,9	218,6
Entre un an et cinq ans ( <i>Between one and five years</i> )	91,1	208,9
plus de cinq ans ( <i>more than five years</i> )	0,8	-
<b>Total des engagements contractuels (<i>Total contractual commitments</i>)</b>	<b>444,8</b>	<b>427,5</b>

### Imprévus

Il n'existe pas de situations autres que les provisions constatées dans les états consolidés de la situation financière qui devraient avoir un effet négatif matériel sur l'entreprise, les résultats financiers ou la situation financière de la société ou du groupe.

### Provisions (*Provisions*)

#### Politique comptable

Une provision (*provision*) est inscrite au bilan (*balance sheet*) lorsqu'une obligation légale ou tacite présente existe en raison d'un évènement passé, qui peut être mesurée de manière fiable, et il est probable qu'un flux sortant de bénéfices économiques sera requis pour régler l'obligation. Les provisions sont calculées en actualisant le futur flux de trésorerie prévu à un taux pré-imposition qui reflète les risques spécifiques au passif.

Le groupe a deux catégories de provisions :

- **Contrats défavorables** : Il s'agit des conditions défavorables intégrées à certains contrats de fournisseurs associés au programme de lancement des satellites, qui existaient dans le groupe OWC acquis par la société. Un passif est constaté sur l'acquisition de OWC, égal à la juste valeur au moment de l'acquisition. Le passif est calculé sur la base d'une comparaison des conditions contractuelles avec les taux de marché actuels pour des services comparables. La provision de 19,7 millions USD a été libérée pendant l'exercice, comme indiqué en note 6.
- **Obligations liées à la mise hors service** : Les obligations naissent lors du démantèlement de certains éléments des immobilisations corporelles (*property, plant and equipment*). Un passif est calculé sur la base des coûts de démantèlement prévus des actifs et un actif équivalent est créé et détenu dans les immobilisations corporelles

(*property, plant and equipment*). La provision devrait être utilisée au cours de la durée de vie restante prévue des actifs, qui peut aller jusqu'à 10 ans.

	Contrats défavorables ( <i>Unfavourable contracts</i> )	Obligation de mise hors service des actifs ( <i>Asset retirement obligations</i> )	Total
	m USD	m USD	m USD
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-	-	-
Acquisition d'une filiale ( <i>Acquisition of a subsidiary</i> )	(60,4)	(3,7)	(64,1)
Utilisé dans la période ( <i>Used in the period</i> )	18,5	-	18,5
Désactualisation ( <i>Unwinding of discount</i> )	(0,7)	(0,2)	(0,9)
<b>Au 31 mars 2021 (<i>At 31 March 2021</i>)</b>	<b>(42,6)</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(46,5)</b>
Ajouts ( <i>Additions</i> )	-	(6,2)	(6,2)
Utilisé ou libéré dans la période ( <i>Used or released in the period</i> )	43,4	-	43,4
Désactualisation ( <i>Unwinding of discount</i> )	(0,8)	(0,7)	(1,5)
<b>Au 31 mars 2022 (<i>At 31 March 2022</i>)</b>	<b>-</b>	<b>(10,8)</b>	<b>(10,8)</b>
Courant ( <i>Current</i> )	-	-	-
Non courant ( <i>Non-current</i> )	-	(10,8)	(10,8)
	-	<b>(10,8)</b>	<b>(10,8)</b>

## 18. Capital, réserves et financement d'actionnaire

### Financement d'actionnaire

Le 07 avril 2021, SoftBank Group Capital Limited a souscrit pour 354 185 actions pour un montant de 229,00 millions USD, payé en numéraire.

Le 27 avril 2021, Eutelsat S.A. a annoncé souscrire à 500 000 actions pour un montant de 550,00 millions USD, qui a été intégralement payé en numéraire le 08 septembre 2021.

Le 08 septembre 2021, Bharti Global Limited a souscrit 350 000 autres actions en vertu des termes d'une option d'achat. Bharti Global Limited a payé 35 millions USD, soit 10% du montant de la souscription. L'option permettait à Bharti Global Limited de souscrire à un total de 500 000 actions au prix de 1 000 USD par action, étant entendu qu'une telle souscription et son financement seraient réduits si Eutelsat décidait d'exercer son avis de participation à l'égard de 30% de l'option d'achat. Eutelsat a déposé son avis de participation le 05 octobre 2021 pour une souscription de 150 000 actions au prix de 1 000 USD par action. Eutelsat a payé 15 millions USD, soit 10% du montant de la souscription.

Le 28 février 2022, Hanwha Systems UK Limited a souscrit à 250 000 actions pour un montant de 300 millions USD, qui a été intégralement payé en numéraire le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Le 09 mars 2022, Bharti Global Limited a transféré l'intégralité de sa participation à Bharti Space Limited.

Les frais de transaction de 6,2 millions USD ont été engagés lors de l'émission des actions et sont constatés à titre de réduction de la prime d'émission. Les variations de créances de souscription d'actions dans la période peuvent être analysées comme suit :

	2022	2021
	m USD	m USD
<b>Créances de souscription d'actions au début de la période (Share subscription receivables at start period)</b>	308,5	-
Total de la valeur des souscriptions dans la période (Total subscription value in period)	1 579,0	1 232,5
Produits utilisés pour régler les prêts d'actionnaire (Proceeds used to settle shareholder loans)	-	(369,0)
Recettes (Cash receipts)	(1 281,5)	(465,0)
Émission aux créanciers de OWC sans contrepartie numéraire (Issued to creditors of OWC for no cash)	-	(90,0)
<b>Créances de souscription d'actions à la fin de la période (Share subscription receivables at end of period)</b>	<b>606,0</b>	<b>308,5</b>

Le caractère recouvrable des souscriptions d'action à recevoir est une évaluation essentielle des états financiers et d'autres informations sont présentées en note 2.3.

### Droits d'actionnaire

Les actions de la société sont divisées en trois classes :

- Actions de Classe A avec droits de vote. Tous les dividendes payés sont distribués aux actionnaires A au prorata, conformément au nombre d'actions A qu'ils détiennent.
- Actions de classe B sans droits de vote. Les titulaires d'actions de classe B ne sont pas en droit de recevoir des revenus ou distribution de la société ou des membres du groupe relativement à l'action B, y compris en cas de vente ou d'appel d'offres.
- Actions différées, sans droits de vote et leurs titulaires ne sont pas en droit aux dividendes ou autres distributions.

En outre, certaines questions ne peuvent être traitées à défaut du consentement préalable écrit de l'actionnaire de classe B. Elles comprennent le lieu du siège social ou du centre des opérations, les changements apportés aux activités ou technologies et aux normes de sécurité technologiques du groupe, ou aux stratagèmes d'évasion fiscale.

D'autres droits ne dépendent pas de la classe d'actions mais de la taille de la participation en vertu des termes du pacte d'actionnaires en vigueur entre les principaux actionnaires de la société. Ces droits représentent la capacité des actionnaires à nommer des administrateurs et à traiter d'autres questions de gouvernance sociale.

### Capital social

Le capital social est le nombre d'actions en circulation, déclarées à leur valeur nominale. La valeur du capital social à la fin de la période était la suivante :

	2022	2021
	\$	\$
Actions différées de 1 GBP	6	6
Actions de classe A de valeur nominale de 0,01 USD	28 366	12 325
Actions de classe B d'une valeur nominale de 0,01 USD	-	-
<b>Intégralement libérées</b>	<b>28 372</b>	<b>12 331</b>

Le nombre d'actions émises pendant la période et à la fin de la période était de :

	Ordinaire (Ordinary)	Différée (Deferred)	Classe A (Class A)	Classe B (Class B)
Émise lors de la constitution ( <i>Issued on incorporation</i> )	2	4	-	-
Émise dans la période ( <i>Issued in the period</i> )	2	-	1 232 459	1
Conversion en une autre classe ( <i>Conversion to different class</i> )	(4)	-	-	-
<b>Autorisées et en circulation au 31 mars 2021 (<i>Authorised and on issue at 31 March 2021</i>)</b>	-	4	1 232 459	1
Émise dans la période ( <i>Issued in the period</i> )	-	-	1 604 185	-
<b>Autorisées et en circulation au 31 mars 2022 (<i>Authorised and on issue at 31 March 2022</i>)</b>	-	4	2 836 644	1

## Au 31 mars 2022

	Différée (Deferred)	Classe A (Class A)	Classe B (Class B)
<i>The Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy</i>	2	500 000	1
<i>Bharti Space Limited</i>	2	850 000	-
<i>Eutelsat S.A.</i>	-	650 000	-
<i>SoftBank Group Capital Limited</i>	-	500 000	-
<i>Hanwha Systems UK Limited</i>	-	250 000	-
<i>Echostar Operating LLC</i>	-	50 000	-
<i>Banco Azteca, S.A., Institución de Banca Múltiple</i>	-	16 879	-
<i>Airbus Group Proj B.V.</i>	-	12 064	-
<i>Qualcomm Technologies, Inc.</i>	-	6 072	-
<i>Rwanda Social Security Board</i>	-	1 629	-
<b>Autorisées et en circulation au 31 mars 2021 (<i>Authorised and on issue at 31 March 2021</i>)</b>	4	2 836 644	1

## Au 31 mars 2021

	Différée	Classe A	Classe B
<i>The Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy</i>	2	500 000	1
<i>Bharti Global Limited</i>	2	500 000	-
<i>SoftBank Group Capital Limited</i>	-	145 815	-
<i>Echostar Operating LLC</i>	-	50 000	-
<i>Banco Azteca, S.A., Institución de Banca Múltiple</i>	-	16 879	-
<i>Airbus Group Proj B.V.</i>	-	12 064	-
<i>Qualcomm Technologies, Inc.</i>	-	6 072	-
<i>Rwanda Social Security Board</i>	-	1 629	-
<b>Autorisées et en circulation au 31 mars 2021</b>	4	1 232 459	1

## Prime d'émission

La prime d'émission est le montant reçu pour une émission d'actions qui excède la valeur nominale, nette des frais de transaction engagés pour l'émission d'actions.

### **Réserve liée aux paiements fondés sur les actions (*share based payment reserve*)**

La réserve liée aux paiements fondés sur des actions (*share based payment reserve*) reflète le crédit découlant de la comptabilité du paiement fondés sur des actions, avec l'écriture opposée reflétant la charge pour l'exercice constatée dans l'état du résultat étendu. Cette réserve n'est pas considérée faire partie des bénéfices distribuables.

### **Réserve de conversion (*foreign currency reserve*)**

Les écarts de change concernant la conversion des actifs nets, revenus et charges d'opérations étrangères, depuis la devise locale fonctionnelle en dollars US, sont comptabilisés directement dans la réserve pour conversion. Cette réserve n'est pas considérée faire partie des bénéfices distribuables.

### **Résultat non distribué (*retained earnings*)**

Les résultats non distribués (*retained earnings*) sont les gains nets non distribués en dividendes. Les résultats non distribués (*retained earnings*) consolidés présentaient un déficit de 19,3 millions USD à la fin de la période (31 mars 2021 : surplus de 370,5 millions USD).

Les dividendes à payer aux actionnaires de la société sont comptabilisés lorsqu'ils ont été dûment autorisés. La société a un résultat distribué (*retained earnings*) de 18,3 millions USD à la fin de la période (31 mars 2021 : 1,0 million USD). Aucun montant inclus dans les bénéfices non distribués de la société n'est non distribuable. Les administrateurs ne recommandent pas le paiement d'un dividende.

## **19. Instruments financiers**

### **Politique comptable**

#### Aperçu

Les instruments financiers se composent des actifs et passifs financiers. Tous les actifs et passifs financiers sont détenus au coût amorti. Il n'y a pas eu de transfert entre catégorie de calcul de la juste valeur dans la période en cours et aucun instrument financier dérivé n'a été contracté.

#### Comptabilisation et décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque nous devenons partie aux conditions contractuelles de l'instrument.

Les provisions pour pertes des actifs financiers sont calculées en appliquant un modèle de pertes sur crédit prévues.

Un actif ou passif financier n'est décomptabilisé que lorsque le droit contractuel qui lui donne naissance est réglé, cédé, annulé ou s'il expire.

#### Estimation de la juste valeur

Certains instruments financiers sont calculés à leur juste valeur à chaque date de bilan.

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers constatés au coût amorti dans les états financiers sont proches de leurs justes valeurs.

Tous les actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est calculée ou déclarée dans les états financiers sont classés dans la hiérarchie de juste valeur, telle que décrite ci-après, sur la base du niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité :

- Niveau 1 : Cours du marché (non ajusté) sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation pour lesquelles le niveau de données le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur est directement ou indirectement observable.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation pour lesquelles le niveau de données le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

Pour les actifs et passifs qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, il faut déterminer si des transferts se sont produits entre niveaux de hiérarchie en réévaluant le classement (sur la base du niveau de données le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de référence.

Pour les besoins des déclarations de juste valeur, nous avons déterminé le classement des actifs et passifs sur la base de la nature, des caractéristiques et risques de l'actif ou du passif et du niveau de hiérarchie de la juste valeur, telle qu'expliquée plus haut.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du bilan se composent des liquidités en banque et encaisses et des dépôts à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont une maturité de trois mois ou moins.

### **Profil de maturité des instruments financiers**

**Au 31 mars 2022**

	Sur demande ( <i>On demand</i> ) m\$	< un an (< <i>one year</i> ) m\$	Entre un et deux ans ( <i>Between one and two years</i> ) m\$	> deux ans (> <i>two years</i> ) m\$	Total 2022 m\$
<b>Actifs non courants (<i>Non-current assets</i>)</b>					
Emprunts obligataires et dépôts ( <i>Bonds and deposits</i> )				17,5	17,5
<b>Actifs courants (<i>Current assets</i>)</b>					
Créances au titre de la souscription d'actions ( <i>Share subscription receivables</i> )	606				606,0
Créances clients et comptes rattachés ( <i>Trade receivables</i> )		2,6			2,6

Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>Cash and cash equivalents</i> )	481,2				481,2
<b>Total de l'actif financier (Total financial assets)</b>	<b>1 087,2</b>	<b>2,6</b>		<b>17,5</b>	<b>1 107,3</b>

**Passifs courants (Current liabilities)**

Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>Trade payables</i> )	-	(36,9)	-	-	(36,9)
Dettes envers les parties liées ( <i>Payables to related parties</i> )	-	(13,1)	-	-	(13,1)
Charges à payer ( <i>Accrued expenses</i> )	-	(14,6)	-	-	(14,6)
Salaires à payer ( <i>Accrued employee compensation</i> )	-	(17,3)	-	-	(17,3)
Autres charges à payer ( <i>Other current payables</i> )	-	(3,0)	-	-	(3,0)

**Passifs non courants (Non-current liabilities)**

Provisions ( <i>Provisions</i> )				(10,8)	(10,8)
<b>Total du passif financier (Total financial liabilities)</b>	<b>-</b>	<b>(84,9)</b>	<b>-</b>	<b>(10,8)</b>	<b>(95,7)</b>

31 mars 2021 (At 31 March 2021)

	Sur demande ( <i>On demand</i> )	< un an ( <i>One year</i> )	Entre un et deux ans ( <i>Between one and two years</i> )	> deux ans ( <i>&gt;two years</i> )	Total 2021
	m USD	m USD	m USD	m USD	m USD
<b>Actifs non courants (Non-current assets)</b>					
Obligations et dépôts ( <i>Bonds and deposits</i> )	-	-	-	14,2	14,2
<b>Actifs courants (Current liabilities)</b>					
Créances au titre de la souscription d'actions ( <i>Share subscription receivables</i> )	308,5	-	-	-	308,5
Autres créances courantes ( <i>Other current assets</i> )	-	6,2	-	-	6,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>Cash and cash equivalents</i> )	44,0	-	-	-	44,0
<b>Total de l'actif financier (Total financial assets)</b>	<b>352,5</b>	<b>6,2</b>	<b>-</b>	<b>14,2</b>	<b>372,9</b>

**Passifs courants (Current liabilities)**

Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>Trade payables</i> )	-	(122,1)	-	-	(122,1)
Dettes envers les parties liées ( <i>Payables to related parties</i> )	-	(1,1)	-	-	(1,1)
Charges à payer ( <i>Accrued expenses</i> )	-	(42,9)	-	-	(42,9)
Salaires à payer ( <i>Accrued employee compensation</i> )	-	(5,1)	-	-	(5,1)

Provisions ( <i>Provisions</i> )	-	(38,6)	-	-	(38,6)
<b>Passifs non courants (<i>Non-current liabilities</i>)</b>					
Provisions ( <i>Provisions</i> )	-	-	(7,9)	-	(7,9)
<b>Total du passif financier (<i>Total financial liabilities</i>)</b>	-	<b>(209,8)</b>	<b>(7,9)</b>	-	<b>(217,7)</b>

### Gestion du risque de capital

L'objectif de la gestion du capital est de garantir que les entités du groupe seront en mesure de poursuivre leurs activités sous la continuité d'exploitation, en optimisant les liquidités et en promouvant la flexibilité tout en cherchant à minimiser les coûts du capital. La structure de capital du groupe se compose de la trésorerie et équivalents de trésorerie (*cash and cash equivalents*), des baux et capitaux propres (*equity*) attribuables aux actionnaires de la société, à savoir le capital libéré, les réserves et le résultat non distribué (*retained earnings*), tels que discutés en note 18. Nos pratiques et objectifs n'ont pas changé dans la période en cours car ces objectifs sont atteints.

Le groupe ne fait pas l'objet d'exigences externes imposées en matière de capital.

### Gestion du risque financier

Les principaux risques financiers auxquels le groupe est confronté sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. La fonction de trésorerie du groupe opère en vertu de la politique de trésorerie approuvée par le Conseil d'Administration. Les instruments financiers utilisés sont exposés ci-dessus.

### Gestion du risque de marché

Les activités du groupe créent principalement une exposition aux risques financiers de fluctuations des taux de change. Le groupe n'a pas d'emprunt externe et donc l'exposition du groupe au risque de taux d'intérêts est minime. La majorité des flux entrant et sortant de trésorerie sont dans la devise de déclaration du groupe, le dollar US, de même que la majorité des actifs et passifs du groupe. Les valeurs comptables des actifs libellés dans des devises étrangères et les passifs monétaires (non dollar US) étaient les suivants :

**31 mars 2022**

	Livre sterling m USD	Autre m USD	Total m US D
Emprunts obligataires et dépôts ( <i>Bonds and deposits</i> )	6,7	-	6,7
Taxe sur les biens et services à recevoir ( <i>Good and services tax receivable</i> )	-	0,3	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>Cash and cash equivalents</i> )	2,9	4,2	7,1
<b>Total des actifs monétaires (<i>Total monetary assets</i>)</b>	<b>9,6</b>	<b>4,5</b>	<b>14,1</b>
Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>Trade payables</i> )	(4,6)	(4,9)	(9,5)
Salaires à payer ( <i>Accrued employee compensation</i> )	(8,4)	(0,1)	(8,5)
Taxe sur les biens et services à payer ( <i>Good and services tax payable</i> )	(3,6)	-	(3,6)
Impôt sur les sociétés à payer ( <i>Corporation tax payable</i> )	(2,4)	-	(2,4)

Autres impôts à payer ( <i>Other taxes payables</i> )	(2,3)	-	(2,3)
Dettes locatives ( <i>Lease liabilities</i> )	(8,3)	(0,4)	(8,7)
Provisions ( <i>Provisions</i> )	(0,2)	-	(0,2)
<b>Total du passif monétaire (<i>Total monetary liabilities</i>)</b>	<b>(29,8)</b>	<b>(5,4)</b>	<b>(35,2)</b>

### 31 mars 2021

	Livre sterling m USD	Autre m USD	Total m US D
Créances courantes ( <i>Current receivables</i> )	0,2	-	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>Cash and cash equivalents</i> )	0,9	0,6	1,5
<b>Total des actifs monétaires (<i>Total monetary assets</i>)</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>1,7</b>
Dettes fournisseurs ( <i>Trade payables</i> )	(1,6)	(1,7)	(3,3)
Salaires à payer ( <i>Accrued employee compensation</i> )	(2,3)	-	(2,3)
Taxe sur les biens et services à payer ( <i>Goods and services tax payable</i> )	(1,7)	-	(1,7)
Impôt sur les sociétés à payer ( <i>Corporation tax payable</i> )	(2,6)	-	(2,6)
Autres taxes à payer ( <i>Other taxes payable</i> )	(0,6)	-	(0,6)
Dettes locatives ( <i>Lease liabilities</i> )	(11,0)	-	(11,0)
Provisions ( <i>Provisions</i> )	(0,4)	-	(0,4)
<b>Total du passif monétaire (<i>Total monetary liabilities</i>)</b>	<b>(20,2)</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(21,9)</b>

Le risque de conversion des bénéfices étrangers ou pertes n'est pas couvert et ces bénéfices ou pertes sont convertis en dollar US au taux de change moyen pendant l'année. Si un changement raisonnablement possible se produisait dans le dollar US par rapport aux devises étrangères concernées, une valorisation du dollar US aboutirait à une baisse des pertes de de 1 million USD et la dépréciation du dollar US aboutirait à une augmentation des pertes de 1,1 million USD.

#### Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne satisfait pas à ses obligations contractuelles. L'exposition aux risques de crédit est limitée aux actionnaires à l'égard des créances au titre de la souscription d'actions (*share subscription receivables*), créances clients concernant OWT, aux institutions financières à l'égard des soldes de liquidités et obligations ou aux propriétaires fonciers en ce qui concerne les dépôts. Le caractère recouvrable des créances au titre de la souscription d'action (*share subscription receivables*) est une évaluation essentielle des états financiers et d'autres informations sont présentées en note 2.3.

#### Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société et le groupe ne soient pas en mesure de satisfaire à leurs obligations financières à échéance. La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidité incombe au Conseil qui a mis en place un cadre de risque de liquidité suffisant pour la gestion du financement à court, moyen et long terme et les exigences en matière gestion des liquidités.

Le risque de liquidité est géré en maintenant des réserves de liquidités suffisantes, en assurant un suivi continu des flux projetés et réels de trésorerie et en s'assurant que des fonds

suffisants sont disponibles au cours des périodes projetées. Le groupe n'a pas d'emprunt externe à ce jour mais continuera d'évaluer ces facilités selon les besoins nécessaires.

## **20. Accords de financement et actifs au titre du droit d'utilisation (*right of use lease assets*)**

### **Politique comptable**

Un arrangement est comptabilisé à titre de bail si un contrat donne un droit de contrôle sur un actif pour plus de 12 mois, pour une contrepartie, dans les cas où, en substance, tous les bénéfices économiques sont tirés de l'actif. La comptabilité de baux n'est pas appliquée aux actifs de faible valeur (réputés avoir une valeur individuelle inférieure à 5 000 USD). Pour ces postes, les paiements locatifs sont constatés au poste des dépenses de manière linéaire au cours de la durée de la location.

Le groupe n'agit pas en tant que bailleur dans un accord, mais seulement en tant que locataire.

Une dette locative (*lease asset*) est initialement estimée à la valeur présente des paiements locatifs qui ne sont pas versés à la date de commencement, actualisée au taux d'emprunt marginal. Il s'est avéré impossible de calculer le taux d'intérêts tacite des locations pour tous les baux conclus.

Un actif au titre du droit d'utilisation (*right of use lease asset*) est comptabilisé au coût au début du bail. Les coûts reflètent le montant initial des dettes locatives (*lease assets*), ajusté pour tous les paiements locatifs effectués à la date de commencement ou avant, augmenté de tous les frais directs engagés et d'une estimation des coûts de démantèlement et de retrait de l'actif sous-jacent ou de restauration de l'actif sous-jacent, diminué des indemnités de location reçues.

Le droit d'usage des actifs locatifs fait ultérieurement l'objet d'un amortissement linéaire à compter de la date de commencement et jusqu'à la fin du bail.

### **Accords de baux**

Le groupe a conclu un certain nombre de baux immobiliers dans le cours normal de ses activités. En plus des bureaux d'entreprise, plusieurs installations terrestres sont construites sur des terrains loués.

### **Analyse de maturité des flux de trésorerie contractuels non actualisés**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>m USD</b>	<b>m USD</b>
Moins d'un an ( <i>Less than a year</i> )	13,2	13,0
Entre un an et cinq ans ( <i>Between one and five years</i> )	57,5	49,6
Plus de cinq ans ( <i>More than five years</i> )	36,2	35,5
<b>Total</b>	<b>106,9</b>	<b>98,1</b>

Valeur comptable du droit d'usage des actifs  
locatifs (*Carrying value of right of use lease  
assets*)

	Installations terrestres ( <i>Ground installation property</i> )	Autres propriété ( <i>Other property</i> )	Total
	Propriété ( <i>Property</i> )		
	m USD	m USD	m USD
<b>Coûts (Costs)</b>			
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-	-	-
Acquisition d'une filiale ( <i>Acquisition of a subsidiary</i> )	12,5	20,8	33,3
Ajouts ( <i>Additions</i> )	2,8	-	2,8
<b>Au 31 mars 2021 (<i>At March 2021</i>)</b>	<b>15,3</b>	<b>20,8</b>	<b>36,1</b>
Ajouts ( <i>Additions</i> )	32,6	1,1	33,7
Change ( <i>Foreign exchange</i> )	-	0,1	0,1
<b>Au 31 mars 2022 (<i>At 31 March 2022</i>)</b>	<b>47,9</b>	<b>22,0</b>	<b>69,9</b>
<b>Dépréciation (Depreciation)</b>			
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-	-	-
Charge de dépréciation ( <i>Depreciation charge</i> )	(0,4)	(1,0)	(1,4)
<b>Au 31 mars 2021 (<i>At 31 March 2021</i>)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(1,4)</b>
Charge de dépréciation ( <i>Depreciation charge</i> )	(6,7)	(1,2)	(7,9)
<b>Au 31 mars 2022 (<i>At 31 March 2022</i>)</b>	<b>(7,1)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(9,3)</b>
<b>Valeur comptable (<i>Carrying value</i>)</b>			
<b>Au 31 mars 2022 (<i>At 31 March 2022</i>)</b>	<b>40,8</b>	<b>19,8</b>	<b>60,6</b>
Au 31 mars 2021 ( <i>At 31 March 2021</i> )	14,9	19,8	34,7

Valeur comptable des dettes locatives (*Carrying  
value of lease liabilities*)

	Installations terrestres Propriété ( <i>Ground installation property</i> )	Autres propriété ( <i>Other property</i> )	Total
	m USD	m USD	m USD
<b>Dettes locatives (<i>Lease liability</i>)</b>			
Au 25 mars 2020 ( <i>At 25 March 2020</i> )	-	-	-
Acquisition d'une filiale ( <i>Acquisition of a subsidiary</i> )	(57,8)	(26,6)	(84,4)
Nouveaux baux conclus ( <i>New leases entered into</i> )	(2,9)	-	(2,9)
Paievements en espèces ( <i>Cash payments</i> )	3,3	1,0	4,3
Charges d'intérêts ( <i>Interest charges</i> )	(1,1)	(0,9)	(2,0)
Change ( <i>Foreign exchange</i> )	-	(0,2)	(0,2)
<b>Au 31 mars 2021 (<i>At 31 March 2021</i>)</b>	<b>(58,5)</b>	<b>(26,7)</b>	<b>(85,2)</b>
Nouveaux baux conclus ( <i>New leases entered into</i> )	(32,9)	(1,1)	(34,0)
Paievements en espèces ( <i>Cash payments</i> )	14,0	4,9	18,9
Charges d'intérêts ( <i>Interest charges</i> )	(4,6)	(1,1)	(5,7)
Change ( <i>Foreign exchange</i> )	-	(0,9)	(0,9)
<b>Au 31 mars 2022 (<i>At 31 March 2022</i>)</b>	<b>(82,0)</b>	<b>(24,9)</b>	<b>(106,9)</b>
Dettes locatives courantes ( <i>Current lease liability</i> )	(10,0)	(3,2)	(13,2)
Dettes locatives non courantes ( <i>Non-current lease liability</i> )	(72,0)	(21,7)	(93,7)
	<b>(82,0)</b>	<b>(24,9)</b>	<b>(106,9)</b>

**21. Rapprochement entre les bénéfices nets et les flux de trésorerie d'exploitation**

	2022 m USD	2021 m USD
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation (<i>Cash flows from operating activities</i>)</b>		
Compte de résultats pour la période ( <i>(Loss)/profit for the period</i> )	(389,8)	370,5
Ajustements pour : ( <i>Adjustments for:</i> )		
Dépréciation et amortissement ( <i>Depreciation and amortisation</i> )	10,4	2,6

Radiation des immobilisations corporelles et incorporelles ( <i>Write-off of property, plant and equipment and intangible assets</i> )	4,5	4,7
Charges de dépréciation ( <i>Impairment charge</i> )	229,2	-
Gains de change de devises ( <i>Foreign exchange gains</i> )	0,2	(0,4)
Quote-part de résultat des coentreprises ( <i>Share of results of joint venture</i> )	(5,3)	-
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses ( <i>Gain on bargain purchase</i> )	-	(430,4)
Produits de placement ( <i>Investment income</i> )	(0,3)	(10,3)
Charges financières ( <i>Finance expense</i> )	11,7	2,9
Paieement fondé sur des actions et réglé en capitaux ( <i>Equity-settled share-based payment expenses</i> )	6,1	0,6
Imposition ( <i>Taxation</i> )	(48,0)	0,2
Variation des emprunts obligataires et dépôts ( <i>Movement in bonds and deposits</i> )	(2,8)	(6,8)
Variation des prélèvements à la source à recevoir ( <i>Movement in withholding tax receivable</i> )	(8,5)	-
Variation des autres actifs non courants ( <i>Movement in other non-current assets</i> )	(0,5)	6,3
Variation de stocks ( <i>Movement in inventory</i> )	(8,2)	-
Variation des créances fiscales ( <i>Movement in tax receivable</i> )	(4,5)	2,7
Variation des dépenses prépayées ( <i>Movement in prepaid expenses</i> )	(39,5)	-
Variation taxe sur les produits et services à recevoir ( <i>Movement in goods and services tax receivables</i> )	(9,4)	(1,7)
Variation des créances commerciales ( <i>Movement in trade receivables</i> )	(2,6)	-
Variation des autres actifs courants ( <i>Movement in other current assets</i> )	7,8	(3,7)
Variation des dettes fournisseurs ( <i>Movement in trade payables</i> )	(61,5)	(199,7)
Variation des créances de parties liées ( <i>Movement in payables to related parties</i> )	12,0	(1,2)
Variation des charges à payer ( <i>Movement in accrued expenses</i> )	(31,6)	16,2
Variation sur les salaires à payer ( <i>Movement in accrued employee compensation</i> )	11,8	0,4
Variation taxe sur les produits et services à payer ( <i>Movement in goods and services tax payable</i> )	0,8	-
Variation des impôts exigibles ( <i>Movement in tax payable</i> )	0,9	-
Variation du passif contractuel courant ( <i>Movement in contract liability current</i> )	(0,2)	-
Variation des autres taxes exigibles ( <i>Movement in other taxes payable</i> )	3,0	(2,5)
Variation des provisions courantes ( <i>Movement in provisions current</i> )	(19,7)	(2,3)
Variation des autres passifs courants ( <i>Movement in other current liabilities</i> )	2,6	-
Variation des autres passifs non courants ( <i>Movement in other non-current liabilities</i> )	0,1	-
Variation des provisions non courantes ( <i>Movement in provisions non-current</i> )	2,2	(15,3)
<b>Trésorerie pour les activités d'exploitation (<i>Cash used in operations</i>)</b>	<b>(329,1)</b>	<b>(267,2)</b>

## 22. Parties Liées

### Politique comptable

Les parties liées du groupe sont des actionnaires qui sont considérés avoir une considérable influence sur la société, les entités où le groupe a une considérable influence, le personnel clé de direction et leurs proches directs.

### Rémunération du personnel clé de direction

Le « personnel clé de direction » désigne les membres du conseil d'administration de la société et le comité exécutif du groupe. La rémunération du personnel clé de direction est présentée ci-dessous :

	2022	2021
	m USD	m USD
RÉMUNÉRATION ( <i>REMUNERATION</i> )	7,8	1,6
Montants à recevoir au titre des régimes de primes à long terme ( <i>Amount receivable under long-term incentive schemes</i> )	4,2	0,6
Cotisations patronales aux régimes de retraite à cotisation déterminée ( <i>Company contributions to money purchase pension plans</i> )	0,2	0,1
Cotisations patronales de sécurité sociale ( <i>Employer's social security expense</i> )	0,5	0,1
	<b>12,7</b>	<b>2,4</b>

Les administrateurs de la société et leurs proches immédiats contrôlent 30% (2021 : 40,6%) des actions à droit de vote de la société.

### Autres transactions avec les parties liées. Transactions avec AOS

AOS est une coentreprise entre OneWeb et Airbus DS Satnet, dont les capitaux propres (*equity*) consolidés. Tous les satellites GEN 1 sont fabriqués par AOS. Un résumé des transactions avec AOS figure ci-dessous :

	2022	2021
	m USD	m USD
Coûts des satellites acquis d'AOS dans la période ( <i>Cost of satellites purchased from AOS in the period</i> )	252,3	82,8
Créances d'AOS à la fin de la période ( <i>Payables to AOS at the period end</i> )	(13,1)	(1,1)
Engagements contractuels d'achat à la fin de la période ( <i>Contractual commitments for purchases at the period end</i> )	72,5	246,5

### Souscription d'actions en cours

Comme indiqué en note 18, 606,00 millions USD de produits de souscription d'actions restaient à payer 31 mars 2022 (31 mars 2021 : 308,5 million USD).

### Transactions avec les entités sous contrôle commun avec le secrétaire d'état à la stratégie commerciale, énergétique et industrielle

Le groupe a conclu des transactions avec les entités sous contrôle commun avec le secrétaire d'état à la stratégie commerciale, énergétique et industrielle, dans le cours ordinaire des transactions avec des entités gouvernementales, dont aucune n'est importante individuellement ou inhabituelle en termes de nature ou conditions.

### Transactions avec les entités sous contrôle commun avec Bharti Space Limited

Le groupe a conclu des transactions avec les entités sous contrôle commun avec Bharti Space Limited pendant l'exercice, principalement dans le cadre des coûts de réseau et des installations. Le groupe a engagé des charges de 0,3 million USD (2021 : Néant) et le montant à payer par le groupe au 31 mars 2022 est de 0,1 million USD (31 mars 2021 : néant).

#### **Transactions avec les entités du groupe Eutelsat S.A.**

Le groupe a conclu des transactions avec les membres des sociétés du groupe, dont Eutelsat S.A., dans le cadre de prestations de services de conseils. Le groupe a engagé des charges de 0,1 million USD (2021 : Néant) et le montant à payer par le groupe au 31 mars 2022 est de 0,1 million USD (31 mars 2021 : néant).

#### **Transactions avec les entités du groupe SoftBank Group Capital Limited**

Le groupe a conclu des transactions avec les membres des sociétés du groupe, dont SoftBank Group Capital Limited, dans le cadre de l'achat d'équipements de communications terrestres. Les équipements ont été achetés pour un prix de 1 million USD (2021 : Néant) et sont constatés dans les immobilisations corporelles (*property, plant and equipment*). Aucun montant n'est à payer au 31 mars 2022 (31 mars 2021 : néant).

#### **Transactions avec Echostar Operating LLC et Qualcomm Technologies, Inc**

Les actionnaires de la société, Echostar Operating LLC et Qualcomm Technologies, Inc., fournissent des biens et services au groupe dans le cours normal des affaires à des conditions de pleines concurrences. Ces actionnaires ne sont pas considérés avoir une influence majeure sur la société.

#### **Transactions de la société**

Les détails des transactions avec les parties liées de la société sont présentés en note 22.

### **23. Évènements ultérieurs**

Après le 31 mars 2022, le groupe a conclu d'autres accords en vue de compléter le réseau OneWeb avec pour effet cumulé d'augmenter le total des engagements contractuels de 181,3 millions USD. Cela comprend une réduction de 42,0 millions USD d'engagements contractuels envers AOS.

Le 25 juillet 2022, les principaux actionnaires d'Eutelsat et de OneWeb ont signé un protocole d'accord en vue de la fusion d'Eutelsat et OneWeb dans le cadre d'une transaction couvrant toutes les actions. Eutelsat est un actionnaire existant de OneWeb, ce qui est expliqué plus en détails en note 18. La transaction est structurée comme un échange des actions OneWeb par ses actionnaires (autres que Eutelsat) contre de nouvelles actions émises par Eutelsat, de sorte que, lors de la conclusion, Eutelsat détiendrait l'intégralité des titres OneWeb (à l'exclusion des actions de Classe B détenues par le secrétaire d'état à la stratégie commerciale, énergétique et industrielle). Les actionnaires OneWeb recevraient 230 millions d'actions Eutelsat nouvellement émises, représentant 50% du capital social augmenté. Eutelsat restera cotée sur la bourse Euronext Paris et demandera l'admission sur la bourse London Stock Exchange. Le protocole a été approuvé à l'unanimité par les conseils d'administration d'Eutelsat et OneWeb. Eutelsat sera tenue de compléter le processus de consultation du comité d'entreprise d'Eutelsat S.A. La transaction est soumise aux conditions

réglementaires habituelles. Le protocole comprend des conditions d'exclusivité et d'exploitation temporaire. La transaction doit être approuvée par les actionnaires d'Eutelsat au cours d'une Assemblée générale extraordinaire (AGE) d'Eutelsat, qui doit avoir lieu d'ici la fin du premier semestre 2023. La transaction devrait être finalisée d'ici la fin du premier semestre 2023.

Le 25 juillet 2022, le contrat de distribution du groupe (signé en mars 2022) avec Eutelsat, a été amendé. En vertu des termes de l'avenant, Eutelsat a pris un engagement ferme d'achat pour 275,0 millions USD de la capacité de la constellation OneWeb, à des conditions prédéterminées et pour une durée de cinq ans, à compter de la pleine disponibilité de la constellation. Les montants seront payés en deux échéances de 100,00 millions USD chacune et une échéance de 75,0 millions USD au cours des 3 exercices débutant à compter de l'exercice 2022/2023. Dans le cadre de l'accord, Eutelsat bénéficiera de l'exclusivité de l'usage de la capacité de OneWeb pour certaines régions de vente et verticales prédéterminées, notamment le segment Europe continentale et croisières.

# OneWeb Holdings Limited

## États financiers de la Société

Bilan consolidé au 31 mars 2022

	Note	2022 m USD	2021 m USD
<b>Actifs non courants (Non-current assets)</b>			
Prêt à recevoir d'investissement de partie liée ( <i>Loan receivable from related party</i> )	27	1 358,9	582,4
Investissement dans une filiale ( <i>Investment in subsidiary entity</i> )	28	315,2	310,9
		1 674,1	893,3
<b>Actifs courants (Current assets)</b>			
Créances sur les parties liées ( <i>Receivables from related parties</i> )	27	115,7	1,2
Charges constatées d'avance ( <i>Prepaid expenses</i> )		0,8	-
Taxe sur les biens et services à recevoir ( <i>Goods and services tax receivable</i> )		1,6	0,8
Créances au titre de la souscription d'actions ( <i>Share subscription receivables</i> )	18	606,0	308,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>Cash and cash equivalents</i> )		440,6	35,2
		1 164,7	345,7
<b>Total des actifs (Total assets)</b>		<b>2 838,8</b>	<b>1 239,0</b>
<b>Passifs courants (Current liabilities)</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>Trade payables</i> )		(4,3)	-
Charges à payer ( <i>Accrued expenses</i> )		(1,3)	(4,4)
Salaires à payer ( <i>Accrued employee compensation</i> )		(2,1)	(0,4)
Autres impôts à payer ( <i>Other taxes payable</i> )		(0,8)	(0,1)
		(8,5)	(4,9)
<b>Actifs nets (Net assets)</b>		<b>2 830,3</b>	<b>1 234,1</b>
<b>Capitaux propres (Equity)</b>			
Capital social ( <i>Share capital</i> )	18	-	-
Prime d'émission ( <i>Share premium</i> )	18	2 805,3	1 232,5
Réserve liée aux paiements fondés sur des actions ( <i>Share-based payment reserve</i> )	18	6,7	0,6
Résultat non distribué ( <i>Retained earnings</i> )	18	18,3	1,0
<b>Total des capitaux propres (Total equity)</b>		<b>2 830,3</b>	<b>1 234,1</b>

Au titre de la section 408 de la loi *Companies Act* de 2006 sur les sociétés, la société est exemptée de l'obligation de présenter son propre compte de résultats. Les bénéfices de la société pour l'exercice étaient de 17,3 millions USD (2021 : 1,0 million USD).

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 02 août 2022 et ont été signés pour son compte par :

**Neil Masterson**

**Président Directeur Général**

3 août 2022

Numéro d'immatriculation : 12534512

**État des variations de capitaux propres de la Société (Company statement of changes in equity)**

	Capital social m USD	Prime d'émission (Share premium) m USD	Réserve pour liée aux paiements fondés sur des actions (Share based payment reserve)m USD	Revenus non distribués m USD	Total des capitaux propres (Total equity) m USD
<b>Total du résultat étendu pour la période (Total comprehensive income for the period)</b>					
Bénéfices pour la période (Profit for the period)	-	-	-	1,0	1,0
Total du bénéfice étendu pour la période (Total comprehensive profit for the period)	-	-	-	1,0	1,0
<b>Transactions avec propriétaires, comptabilisées directement en capitaux propres (Transaction with owners, recorded directly in equity)</b>					
Émission d'actions (Issue of shares)	-	1 232,5	-	-	1 232,5
Transactions avec paiement fondé sur des actions et réglées en capitaux (Equity-settled share-based payment transactions)	-	-	0,6	-	0,6
Total des contributions par et distributions aux propriétaires (Total contributions by and distributions to owners)	-	1 232,5	0,6	-	1 233,1
<b>Solde au 31 mars 2021 (Balance at 31 March 2021)</b>	-	<b>1 232,5</b>	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>	<b>1 234,1</b>
<b>Total du résultat étendu pour la période (Total comprehensive income for the period)</b>					
Bénéfices pour la période (Profit for the period)				17,3	17,3
Total du bénéfice étendu pour la période (Total comprehensive profit for the period)				17,3	17,3
<b>Transactions avec propriétaires, comptabilisées directement en fonds propres capitaux propres (Transactions with owners, recorded directly in equity)</b>					
Emission d'actions (Issue of shares)		1,572.8			1,572.8
Transactions avec paiement fondé sur des actions et réglées en capitaux propres (Equity-settled share-based payment transactions)			6.1		6.1
Total des contributions par et distributions aux propriétaires (Total contributions by and distributions to owners)		1,572.8	6.1		1,578.9
<b>Solde au 31 mars 2022 (Balance at 31 March 2022)-</b>		<b>2,805.3</b>	<b>6.7</b>	<b>18.3</b>	<b>2,830.3</b>

**État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2022**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>m USD</b>	<b>m USD</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation (Cash flows from operating activities)</b>		
Bénéfices pour la période (Profit for the period)	17,3	1,0
Ajustements pour : (Adjustments for:)		
Gains de change de devises (Foreign exchange gains)	(0,2)	-
Produits de placement (Investment income)	(28,8)	(14,2)
Charges de paiement fondé sur des actions et réglé en capitaux (Equity settled share-based payment expenses)	1,8	0,6
Variation des dépenses prépayées (Movement in prepaid expenses)	(0,8)	-
Variation des créances à recevoir sur les parties liées (Movement in receivables from related parties)	(114,5)	(1,2)
Variation taxe sur les biens et services à recevoir (Movement in goods and services tax receivables)	(0,8)	(0,8)
Variation des fournisseurs et comptes rattachés (Movement in trade payables)	4,3	-
Variation des charges à payer (Movement in accrued expenses)	(3,1)	4,4
Variation des salaires à payer (Movement in accrued employee compensation)	1,7	0,4
Variation des autres taxes exigibles (Movement in other taxes payable)	0,7	0,1
<b>Trésorerie nette tirée des activités d'exploitation (Net cash from operating activities)</b>	<b>(122,4)</b>	<b>(9,7)</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement (Cash flows from investing activities)</b>		
Intérêts perçus (Interest received)	0,3	-
Financement pré-achat à OWC, converti en capitaux propres sur acquisition (Pre-acquisition funding to OWC, converted to equity on acquisition)	-	(210,7)
Financement à OWC (Funding to OWC)	(748,0)	(485,9)
<b>Trésorerie nette tirée des activités d'investissement (Net cash from investing activities)</b>	<b>(747,7)</b>	<b>(696,6)</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement (Cash flows from financing activities)</b>		
Produits de l'émission de capital social, net des frais d'émission (Proceeds from the issue of share capital, net of issue costs)	1 275,3	741,5
<b>Trésorerie nette tirée des activités de financement (Net cash from financing activities)</b>	<b>1 275,3</b>	<b>741,5</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (Net increase in cash and cash equivalents)</b>	<b>405,2</b>	<b>35,2</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période (Cash and cash equivalents at the start of the period)	35,2	-
Effet des fluctuations de taux de change sur la trésorerie de caisse (Effect of exchange rate changes on cash held)	0,2	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période (Cash and cash equivalents at the end of the period)</b>	<b>440,6</b>	<b>35,2</b>

## **Notes aux états financiers consolidés (qui font partie intégrante des états financiers)**

### **24 Informations générales**

La société est une société privée, constituée, domiciliée et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles. Elle est immatriculée sous le numéro 12534512 et son siège social est sis West Works Building, 195 Wood Lane, Londres W12 7FQ, Royaume-Uni.

### **25 Base de la préparation**

#### **25.1 Continuité d'exploitation**

Voir note 2.1.

#### **25.2 Estimations et jugements comptables**

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux normes FRS 101 et présentent des informations sur la société à titre d'entité distincte et non pas à propos du groupe. Les exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de déclaration des normes IFRS adoptées ont été appliquées après amendements nécessaires afin de se conformer à la loi Companies Act de 2006 sur les sociétés, de même que certaines exemptions déclaratives. Les exemptions déclarations suivantes sont appliquées au titre de FRS 101 :

#### **Rapport stratégique**

- Les exigences des paragraphes 62, B64(d), B64(e), B64(g), B64(h), B64(j) à B64(m), B64(n)(ii), B64(o)(ii), B64(p), B64(q)(ii), B66 et B67 de l'IFRS 3 : Fusions d'entreprises ;
- Les exigences de IFRS 7 : Instruments financiers : Déclarations ;
- Les exigences des paragraphes 91 à 99 de IFRS 13 : Évaluation de la juste valeur ;
- Les exigences des paragraphes 134 à 136 de IAS 1 : Présentation des états financiers ;
- Les exigences des paragraphes 17 et 18A de IAS 24 : Déclarations de parties liées ; et
- Les exigences de IAS 24 : Les déclarations de parties liées leur imposent de révéler les transactions avec les parties liées conclues entre deux ou plusieurs membres d'un groupe, sous réserve que toute filiale qui est partie à la transaction soit intégralement détenue par ce membre.

Au titre de la section 408 de la loi Companies Act de 2006 sur les sociétés, la société est exemptée de l'obligation de présenter son propre compte de résultats.

Pour la préparation d'états financiers conformes à IFRS 101, la direction est tenue de faire des estimations, de passer des jugements et d'adopter des hypothèses qui affectent l'application des politiques comptables et le montant déclaré des actifs, passifs, dépenses et déclarations sur les passifs éventuels. Les estimations et jugements sont évalués de manière continue. Ces estimations et jugements se basent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, comme les hypothèses concernant les événements futurs qui peuvent avoir un impact financier sur l'entité et qui sont estimés raisonnables dans les circonstances à la fin de la période financière présentée. Des révisions des estimations comptables sont constatées dans la période pour laquelle l'estimation est révisée si la révision affecte uniquement cette période, ou dans la période de révision et les futures périodes si la révision affecte tant les périodes en cours que futures. En raison des incertitudes inhérentes du calcul des estimations, les véritables résultats pourraient s'écarter de ces estimations.

Les jugements critiques sont les décisions prises en appliquant les politiques comptables qui pourraient avoir une incidence considérable sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Le caractère recouvrable des créances au titre de la souscription d'actions (*share subscription receivables*) est une évaluation essentielle des états financiers et d'autres informations sont présentées en note 2.3.

Les sources clés des incertitudes des estimations sont les hypothèses où il existe un risque significatif qu'un changement dans ces hypothèses entraîne un ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs dans les 12 prochains mois. Aucun domaine de comptabilité n'impose la réalisation d'estimations importantes dans la période en cours.

## **26. Acquisition dans la période antérieure et financement fourni**

La société a réalisé un seul investissement, OWC, achetée le 20 novembre 2020.

Pendant l'exercice clos le 31 mars 2021, la société a fourni un financement à OWC avant l'acquisition pour 220,9 millions USD, dont 6,0 millions d'intérêts courus. Cette créance a été convertie en capitaux propres (*equity*) de OWC à la réalisation de l'achat. La société a reçu pour 4,3 millions USD de frais associés à la levée du financement, représentant 2% du financement reçu.

À la réalisation de l'acquisition, la société a émis un capital social pour une valeur de souscription de 182,5 millions USD au bénéfice de certains créanciers de OWC, à la suite de quoi, OWC devait à la société 182,5 millions USD, dont 90,00 millions USD ont par la suite fait l'objet d'une renonciation.

Un autre financement de 485,9 millions USD a été fourni par la société à OWC après le 20 novembre 2020, avec des intérêts de 3,9 millions USD acquis dans l'exercice clos le 31 mars 2021.

## 27. Prêt à recevoir de parties liées

### Politique comptable

Lors de la comptabilisation initiale, le prêt a été évalué au coût amorti.

Valeur comptable du prêt à recevoir de parties liées  
(Carrying value of loan receivable from related party)

	Postes de trésorerie (Cash flow items)	Postes non monétaires (Non- cash items)	Total
	m USD	m USD	m USD
<b>Coûts amortis (Amortised cost)</b>			
Au 25 mars 2020 (At 25 March 2020)	-	-	-
Financement pré-acquisition fourni à OWC (Pre-acquisition funding provided to OWC)	210,7	-	210,7
Frais d'accord de financement à recevoir de OWC avant l'acquisition (Funding arrangement fees receivable from OWC prior to acquisition)	-	4,3	4,3
Intérêts à recevoir de OWC avant l'acquisition (Interest receivable from OWC prior to acquisition)	-	6,0	6,0
Conversion du prêt OWC en capitaux propres (Conversion of OWC loan to equity)	(220,9)	-	(220,9)
Financement post-acquisition fourni à OWC (Post-acquisition funding provided to OWC)	485,9	-	485,9
Règlement des créances OWC par souscription d'actions de la société (Settlement of OWC creditors through subscription in Company shares)	-	92,5	92,5
Intérêts à recevoir de OWC post-acquisition (Interest receivable from OWC post acquisition)	-	3,9	3,9
<b>Au 31 mars 2021 (At 31 March 2021)</b>	<b>475,7</b>	<b>106,7</b>	<b>582,4</b>
Intérêts à recevoir de OWC (Interest receivable from OWC)	-	28,5	28,5
Financement fourni à OWC (Funding provided to OWC)	748,0	-	748,0
<b>Au 31 mars 2022 (At 31 March 2022)</b>	<b>1 223,7</b>	<b>135,2</b>	<b>1 358,9</b>

Des informations supplémentaires sont fournies en note 26.

## 28. Investissement dans les filiales

### Politique comptable

Les investissements dans les filiales sont comptabilisés au coût.

Valeur comptable de l'investissement dans les filiales (Carrying value of investment in subsidiary entity)

	m USD
<b>Coût (Cost)</b>	
Au 25 mars 2020 (At 25 March 2020)	-
Conversion du prêt OWC en capitaux propres (Conversion of OWC loan to equity)	220,9
Renonciation prêts dus par OWC (Waiver of loans owed by OWC)	90,0
<b>Au 31 mars 2021 (At 31 March 2021)</b>	<b>310,9</b>
<b>Apport à OWC (Capital contribution to OWC)</b>	<b>4,3</b>
<b>Au 31 mars 2022 (At 31 March 2022)</b>	<b>315,2</b>

Des informations supplémentaires sont fournies en note 26.

## 29. Capital, réserves et financement d'actionnaire

Voir note 18.

## 30. Transactions avec les parties liées

Voir note 22.

## 31. Société tête de groupe

Il n'y a pas de société tête de groupe. Des détails sur les actionnaires de la société et leurs droits figurent en note 18.

## 32. Évènements ultérieurs

Voir note 23.

## 33. Filiales et membres affiliés

Les filiales britanniques annotées avec un astérisque (\*) dans la liste ci-après de filiales de la société sont exemptées des obligations de la loi *Companies Act* de 2006 sur les sociétés en matière d'audit de leurs comptes individuels en vertu de la section 479A de la loi *Companies Act* de 2006 étant donné que cette société a garanti les filiales au titre de la section 479C de la loi *Companies Act* de 2006.

Nom	Activité Principale	Adresse du représentant légal	Pays de constitution	Actionnariat au 31 mars 2022 (%)
OneWeb Communications Ltd*	Société de portefeuille Société emprunteuse	WestWorks Building, 195 Wood Lane, Londres, W12 7FQ, Royaume-Uni	Royaume-Uni	100
WorldVu Development LLC	Société d'exploitation	701 S. Carson St., Suite 200, Carson City, NV 89701, Etats-Unis	Etats-Unis	100
OneWeb Communications Canada Ltd	Société d'exploitation	Crease Harman LLP, 800-1070 Douglas Street, Victoria, BC, V8W 2C4, Canada	Canada	100
Network Access Associates Ltd.*	Société d'exploitation	WestWorks Building, 195 Wood Lane, Londres, W12 7FQ, Royaume-Uni	Royaume-Uni	100
OneWeb Ltd.	Société de portefeuille	Level 1, IFC1, Esplanade, JE2 3BX, Jersey	Jersey	100
OneWeb Ltd (Malta)	Société d'exploitation	SmartCity Malta, SCM 01, TMF Group (Malta) 401. Ricasoli, Kalkara, SCM 1001, Malte	Malte	100
OneWeb Network Access Holdings Ltd. (UK)*	Société de portefeuille	WestWorks Building, 195 Wood Lane, Londres, W12 7FQ, Royaume-Uni	Royaume-Uni	100
OneWeb Holdings Limited LLC	Société de portefeuille	50 Main Street, Suite 1000,  White Plains, NY 10606, USA	Etats-Unis	100
OneWeb Technologies, Inc.	Société d'exploitation	11140 Aerospace Avenue, Houston, TX 77034, USA	Etats-Unis	100
WorldVu JV Holdings LLC	Société de portefeuille	c/o Business Filings Incorporated, 108 West 13th	Etats-Unis	100

St, Wilmington, DE 19801, USA

Airbus OneWeb Satellites LLC <sup>2</sup>	Conception et réalisation de satellites	CT Corporation System, 1200 South Pine Island Road, Plantation, FL 33324, USA	Etats-Unis	100
Airbus OneWeb Satellites North America LLC <sup>2</sup>	Conception et réalisation de satellites	Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, USA	United States	50
Airbus OneWeb Satellites SAS <sup>2</sup>	Conception et réalisation de satellites	8612, 3 rue Tarfaya, 31400 Toulouse, France	France	100
Airbus OneWeb Satellites Florida LLC <sup>3</sup>	Conception et réalisation de satellites	CT Corporation System 1200 South Pine Island Road Plantation, FL 33324, USA	United States	50
OneWeb Communications S.a.r.l	Société d'exploitation	51, avenue J.F Kennedy L-1855 Luxembourg	Luxembourg	100
OneWeb Asia PTE. Ltd	Société d'exploitation	1 Marina Boulevard #28-00 Singapore, 018989. Singapore	Singapour	100
OneWeb S.r.l	Société d'exploitation	Corso Vercelli 40, 20145, Milan, Italie	Italie	100
OneWeb Norway AS	Société d'exploitation	Postboks 2334, 3003 Drammen, Norvège	Norvège	100
OneWeb SA	Société d'exploitation	Tucuman 1, Piso 4, Buenos Aires C1049AAA, Argentine	Argentine	100
First Tech Web Company Limited	Société d'exploitation	28 <sup>th</sup> Floor Kingdom Tower Olaya Road, P.O Box 230 888 Riyadh, 11321 Arabie Saoudite	Arabie Saoudite	50
WorldVu, Unipessoal Lda	Société d'exploitation	Rua Latino Coelho, n°13, 13-A 13-B 3° andar, freguesia de Avenidas Novas, 1050-132 Lisbonne, Portugal	Portugal	100
OneWeb ApS	Société d'exploitation	c/o Deloitte, Imaneq 33,6-7 floor, Postbox 20 Nuuk, 3900 Groenland	Groenland	100
WorldVu Australia Pty Ltd	Société d'exploitation	TMF Corporate Services (AUST) PTY LTD, Level 16, 201 Elizabeth Street, Sydney, NSW 2000 Australie	Australie	100
OneWeb G.K	Société d'exploitation	c/o DLA Piper Tokyo Partnership, Meiji Seimei Kan 7F, 1-1 Marinouchi 2-chome Chiyoda-ki Tokyo, Japon	Japon	100
OneWeb Capacidade Satelital Ltda	Société d'exploitation	Avenida Nove de Julho, 3228 sala 604, Ed. First Office Flat, Jardim Paulista Ciry of Sao Paulo, State of Sao Paulo, 014006-000 Brésil	Brésil	100
WorldVu Satellites Limited	Société Holding	Level 1, IFC1, Esplanade, JE2 3BX, Jersey	Jersey	100
WorldVu Mexico S. de R.L de C.V	Société d'exploitation	Peten 27 St.301, Piedad Navarte, Mexico City 03000 Mexique	Mexique	100
OneWeb Chile SpA	Société d'exploitation	Luz 2959-22 Las Condes Santiago Chili	Chili	100
OneWeb Senegal SARL	Société d'exploitation	Immeuble Lat Dior en face grande mosquée de Dakar, Dakar, 3E ÉTAGE, Sénégal	Sénégal	100
OneWeb Costa Rica Limitada	Société d'exploitation	c/o Zurcher Odio & Raven, Plaza Roble Corporate Center, Los Balcones Building, fourth floor, San José, Costa Rica	Costa Rica	100
WorldVu South Africa	Société d'exploitation	Central Office Park No 4., Afrique du Sud	Afrique du Sud	100

(Pty) Ltd.		257 Jean Avenue Centurion, Gauteng, 0157, Afrique du Sud		
One Web Angola – Servicos de Telecomunicacoes (SU), LDA	Société d’exploitation	Edifício Kilamba, 20 andar Avenida 4 de Fevereiro Marginal de Luanda, Angola	Angola	100
OneWeb (Mauritius) Limited	Société d’exploitation	Lislet Geoffroy Street, BCMS Corporate Services Ltd, 2 <sup>nd</sup> Floor Chancery House, Port Louis, Maurice	Maurice	100
OneWeb Colombia Limited S.A.S.	Société d’exploitation	Cra. 11 No. 79-35 9 <sup>th</sup> floor, Bogotá D.C ., Colombie	Colombie	100
OneWeb Ghana Ltd	Société d’exploitation	No. 7 Airport Road, Accra, Accra Metro, Ghana	Ghana.	100
OneWeb Kazakhstan Ltd	Société d’exploitation	Building 55/22, Mangilik El Avenue, Nur-Sultan , Kazakstan	Kazakstan.	100

Sauf indication contraire ci-après, la participation du groupe représente les droits de vote du groupe dans la filiale ou société affiliée respective.

<sup>1</sup> OWT est gérée par le groupe en vertu d'une délégation de pouvoirs. Savoir si le groupe satisfait à IFRS 10 en termes de contrôle est une évaluation essentielle des états financiers et d'autres informations sont présentées en note 2.3.

<sup>2</sup> Propriété via WorldVu JV Holdings LLC. Le groupe possède 50% des capitaux de Airbus OneWeb Satellites LLC.

<sup>3</sup> La participation représente le pourcentage de propriété du groupe. L'entité est intégralement détenue par Airbus OneWeb Satellites LLC, dans laquelle le groupe possède une participation de 50%.

# Définitions

**IFRS adoptées** : Les normes internationales d'information financière adoptées au Royaume-Uni, conformément aux dispositions de la loi Companies Act de 2006 sur les sociétés.

**AOP** : Plan d'exploitation annuel

**AOS** : Airbus OneWeb Satellites LLC

**BEIS** : Le secrétaire d'état à la stratégie commerciale, énergétique et industrielle

**Bharti** : Bharti Space Limited

**UGT** : Le plus petit groupe d'actifs qui génère des flux entrant de trésorerie par son utilisation continue et est largement indépendant des flux entrant de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs.

**Chapitre 11** : La société a déclaré faillite au titre du Chapitre 11 en mars 2020

**Société** : OneWeb Holdings Limited

**COVID-19** : la pandémie mondiale de COVID-19

**CSI** : Introduction au service clientèle

**DPA** : Contrat de distribution

**EBITDA** : Bénéfices avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement

**ERM** : gestion des risques d'entreprise

**ESOP** : plan d'options d'actions pour les salariés

**Eutelsat** : Eutelsat S.A.

**FRS 101** : cadre d'information réduit

**Exercice** : Période courant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

**GEO** : Orbite géostationnaire

**GEN 1** : Première génération de satellites OneWeb

**GEN 2.0** : Seconde génération de satellites OneWeb

**GNOC** : Centre d'exploitation du réseau terrestre

**Groupe** : OneWeb Holdings Limited et ses filiales

**Hanwha** : Hanwha Systems UK Limited

**IFRS** : Normes internationales d'information financière

**IOT** : Internet des objets

**ISRO** : Organisation indienne pour la recherche spatiale

**ITU** : Union internationale des télécommunications

**LEO** : orbite terrestre basse

**LTBP** : Plan d'affaires à long terme

**Actionnaires majoritaires** : Bharti Space Limited, le secrétaire d'état britannique à la stratégie commerciale, énergétique et industrielle, Eutelsat S.A., Hanwha Systems UK Limited, SoftBank Capital Limited, EchoStar Operating LLC.

**Protocole d'accord** : le protocole

**NEOM** : NEOM Tech and Digital Company

**NEOM JV** : First Tech Web Company Limited

**OneWeb** : OneWeb Holdings Limited et ses filiales

**OWC** : OneWeb Communications Limited

**OWT** : OneWeb Technologies Inc. (anciennement Trustcomm Inc.)

**Période close le 31 mars 2021** : La période suivant la constitution courant du 25 mars 2020 au 31 mars 2021.

**PNT** : Positionnement, navigation et datation

**PoP** : Point de présence

**PSA** : Accord de plan de soutien

**SECR** : directives en matière de rapports simplifiés sur les énergies et émissions de carbone (SECR).

**SNP** : Portail du réseau satellite

**SOC** : Centre d'exploitation des satellites

**SoftBank** : SoftBank Group Capital Limited

**TT & C** : Centre de télémétrie, de poursuite et de contrôle

**UT** : Terminal d'utilisateur

**Annexe B.3 Etats financiers annuels consolidés audités du Groupe OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et rapport des commissaires aux comptes correspondant (en langue anglaise avec une traduction libre en français)**

# **OneWeb Holdings Limited**

**Registered office: West Works Building, 195 Wood Lane, London, England, W12 7FQ**

## **CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS**

**AS OF 31 MARCH 2023**



## Independent auditor's report to the members of OneWeb Holdings Limited

### Opinion

We have audited the financial statements of OneWeb Holdings Limited ("the Company") for the year ended 31 March 2023 which comprise the Consolidated balance sheet, Consolidated statement of profit and loss and other comprehensive income, Consolidated statement of changes in equity, Consolidated cash flow statement, Company balance sheet, Company statement of changes in equity, and related notes, including the accounting policies in note 2.

In our opinion:

- the financial statements give a true and fair view of the state of the Group's and of the parent Company's affairs as at 31 March 2023 and of the Group's loss for the year then ended;
- the Group financial statements have been properly prepared in accordance with UK-adopted international accounting standards;
- the parent Company financial statements have been properly prepared in accordance with UK accounting standards, including FRS 101 *Reduced Disclosure Framework*, and
- the financial statements have been prepared in accordance with the requirements of the Companies Act 2006.

### Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (UK) ("ISAs (UK)") and applicable law. Our responsibilities are described below. We have fulfilled our ethical responsibilities under, and are independent of the Group in accordance with, UK ethical requirements including the FRC Ethical Standard. We believe that the audit evidence we have obtained is a sufficient and appropriate basis for our opinion.

### Going concern

The directors have prepared the financial statements on the going concern basis as they do not intend to liquidate the Group or the Company or to cease their operations, and as they have concluded that the Group and the Company's financial position means that this is realistic. They have also concluded that there are no material uncertainties that could have cast significant doubt over their ability to continue as a going concern for the period to 31 March 2025 ("the going concern period").

In our evaluation of the directors' conclusions, we considered the inherent risks to the Group's business model and analysed how those risks might affect the Group and Company's financial resources or ability to continue operations over the going concern period.

Our conclusions based on this work:

- we consider that the directors' use of the going concern basis of accounting in the preparation of the financial statements is appropriate; and
- we have not identified, and concur with the directors' assessment that there is not, a material uncertainty related to events or conditions that, individually or collectively, may cast significant doubt on the Group or the Company's ability to continue as a going concern for the going concern period.

However, as we cannot predict all future events or conditions and as subsequent events may result in outcomes that are inconsistent with judgements that were reasonable at the time they were made, the above conclusions are not a guarantee that the Group or the Company will continue in operation.

### Fraud and breaches of laws and regulations – ability to detect

#### *Identifying and responding to risks of material misstatement due to fraud*

To identify risks of material misstatement due to fraud ("fraud risks") we assessed events or conditions that could indicate an incentive or pressure to commit fraud or provide an opportunity to commit fraud. Our risk assessment procedures included:

- Enquiring of directors, the audit committee and inspection of policy documentation as to the Group's high-level policies and procedures to prevent and detect fraud, and the Group's channel for "whistleblowing", as well as whether they have knowledge of any actual, suspected or alleged fraud.
- Reading board and audit and risk committee meeting minutes.
- Using analytical procedures to identify any unusual or unexpected relationships.

We communicated identified fraud risks throughout the audit team and remained alert to any indications of fraud throughout the audit.

As required by auditing standards, we perform procedures to address the risk of management override of controls, in particular the risk that Group and component management may be in a position to make inappropriate accounting entries. On this audit we do not believe there is a fraud risk related to revenue recognition because the Group continued to be in development stage during the year and has very limited revenue recognised for the year ended 31 March 2023. Therefore, the fraud risk in revenue recognition has been rebutted. We did not identify any additional fraud risks.

We performed audit procedures for fraud risks identified including:

- Identifying journal entries and other adjustments to test for all components based on risk criteria and comparing the identified entries to supporting documentation and enquiries with management to understand the rationale for the journal entry. These included those posted by senior finance management, those containing high risk keywords, specific unexpected journal pairings and material post-close entries.
- Evaluated the business purpose of significant unusual transactions.

#### *Identifying and responding to risks of material misstatement related to compliance with laws and regulations*

We identified areas of laws and regulations that could reasonably be expected to have a material effect on the financial statements from our general commercial and sector experience and through discussion with the directors and other management (as required by auditing standards), and from inspection of the Group's regulatory and legal correspondence and discussed with the directors and other management the policies and procedures regarding compliance with laws and regulations.

We communicated identified laws and regulations throughout our audit team and remained alert to any indications of non-compliance throughout the audit.

The potential effect of these laws and regulations on the financial statements varies considerably.

Firstly, the Group is subject to laws and regulations that directly affect the financial statements including financial reporting legislation (including related companies legislation), distributable profits legislation, pension legislation and taxation legislation and we assessed the extent of compliance with these laws and regulations as part of our procedures on the related financial statement items.

Secondly, the Group is subject to many other laws and regulations where the consequences of non-compliance could have a material effect on amounts or disclosures in the financial statements, for instance through the imposition of fines or litigation or the loss of the Group's licenses to operate. We identified the following areas as those most likely to have such an effect: licensing of spectrum rights, regulations as required by communications regulators in the jurisdictions the Group operates in, regulations as required by space agencies that the Group deals with (such as the UK Space Agency & European Space Agency), health and safety, anti-bribery, employment law, environmental protection legislation, competition legislation and certain aspects of company legislation recognising the nature of the Group's activities and its legal form. Auditing standards limit the required audit procedures to identify non-compliance with these laws and regulations to enquiry of the directors and other management and inspection of regulatory and legal correspondence, if any. Therefore, if a breach of operational regulations is not disclosed to us or evident from relevant correspondence, an audit will not detect that breach.

#### *Context of the ability of the audit to detect fraud or breaches of law or regulation*

Owing to the inherent limitations of an audit, there is an unavoidable risk that we may not have detected some material misstatements in the financial statements, even though we have properly planned and performed our audit in accordance with auditing standards. For example, the further removed non-compliance with laws and regulations is from the events and transactions reflected in the financial statements, the less likely the inherently limited procedures required by auditing standards would identify it.

In addition, as with any audit, there remains a higher risk of non-detection of fraud, as these may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal controls. Our audit procedures are designed to detect material misstatement. We are not responsible for preventing non-compliance or fraud and cannot be expected to detect non-compliance with all laws and regulations.

#### **Strategic report and directors' report**

The directors are responsible for the strategic report and the directors' report. Our opinion on the financial statements does not cover those reports and we do not express an audit opinion thereon.

Our responsibility is to read the strategic report and the directors' report and, in doing so, consider whether, based on our financial statements audit work, the information therein is materially misstated or inconsistent with the financial statements or our audit knowledge. Based solely on that work:

- we have not identified material misstatements in the strategic report and the directors' report;
- in our opinion the information given in those reports for the financial year is consistent with the financial statements; and
- in our opinion those reports have been prepared in accordance with the Companies Act 2006.



### **Matters on which we are required to report by exception**

Under the Companies Act 2006, we are required to report to you if, in our opinion:

- adequate accounting records have not been kept by the parent Company, or returns adequate for our audit have not been received from branches not visited by us; or
- the parent Company financial statements are not in agreement with the accounting records and returns; or
- certain disclosures of directors' remuneration specified by law are not made; or
- we have not received all the information and explanations we require for our audit.

We have nothing to report in these respects.

### **Directors' responsibilities**

As explained more fully in their statement set out on page 14, the directors are responsible for: the preparation of the financial statements and for being satisfied that they give a true and fair view; such internal control as they determine is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error; assessing the Group and parent Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern; and using the going concern basis of accounting unless they either intend to liquidate the Group or the parent Company or to cease operations, or have no realistic alternative but to do so.

### **Auditor's responsibilities**

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue our opinion in an auditor's report. Reasonable assurance is a high level of assurance, but does not guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs (UK) will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of the financial statements.

A fuller description of our responsibilities is provided on the FRC's website at [www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities](http://www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities).

### **The purpose of our audit work and to whom we owe our responsibilities**

This report is made solely to the Company's members, as a body, in accordance with Chapter 3 of Part 16 of the Companies Act 2006. Our audit work has been undertaken so that we might state to the Company's members those matters we are required to state to them in an auditor's report and for no other purpose. To the fullest extent permitted by law, we do not accept or assume responsibility to anyone other than the Company and the Company's members, as a body, for our audit work, for this report, or for the opinions we have formed.

**Lynton Richmond (Senior Statutory Auditor)**  
**for and on behalf of KPMG LLP, Statutory Auditor**

*Chartered Accountants*

15 Canada Square

London

E14 5GL

14 June 2023

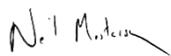
**Consolidated statement of profit and loss and other comprehensive income**  
*for the year ended 31 March 2023*

	<i>Note</i>	2023 \$m	2022 \$m
<b>Revenue</b>	<i>4</i>	30.9	9.6
Other operating income	<i>6</i>	36.4	5.8
Operating expenses	<i>5</i>	(387.3)	(217.4)
Impairment charge	<i>6</i>	-	(229.2)
Share of results of joint venture	<i>15</i>	0.3	5.3
<b>Operating loss</b>		<b>(319.7)</b>	<b>(425.9)</b>
Merger and acquisition transaction costs	<i>3</i>	(20.7)	(0.5)
Investment income	<i>11</i>	2.8	0.3
Finance costs	<i>11</i>	(21.5)	(11.7)
<b>Loss before tax</b>		<b>(359.1)</b>	<b>(437.8)</b>
Taxation (charge)/credit	<i>12</i>	(2.8)	48.0
<b>Loss for the period</b>		<b>(361.9)</b>	<b>(389.8)</b>
<b>Other comprehensive income</b>			
<i>Items that are or may be reclassified subsequently to profit or loss:</i>			
Exchange differences on translating foreign operations		0.3	0.2
<b>Other comprehensive income for the period, net of income tax</b>		<b>0.3</b>	<b>0.2</b>
<b>Total comprehensive loss for the period</b>		<b>(361.6)</b>	<b>(389.6)</b>

**Consolidated balance sheet**  
*At 31 March 2023*

	Note	2023 \$m	2022 \$m
<b>Non-current assets</b>			
Property, plant and equipment	13	1,848.5	1,410.4
Right of use lease assets	20	74.2	60.6
Goodwill	3	7.2	7.2
Intangible assets	14	561.8	506.1
Bonds and deposits		14.8	17.5
Withholding tax receivable		8.5	8.5
Other non-current assets		8.2	2.7
Investment in joint ventures	15	16.1	15.2
		<b>2,539.3</b>	<b>2,028.2</b>
<b>Current assets</b>			
Inventory		22.9	8.2
Prepaid expenses		55.3	43.7
Corporation tax receivable		3.8	3.9
Receivables from related parties	22	10.4	-
Goods and services tax receivable		11.9	12.1
Share subscription receivables	18	156.0	606.0
Trade receivables		5.8	2.6
Other current assets		0.2	-
Cash and cash equivalents		226.4	481.2
		<b>492.7</b>	<b>1,157.7</b>
<b>Total assets</b>		<b>3,032.0</b>	<b>3,185.9</b>
<b>Current liabilities</b>			
Trade payables		(59.8)	(36.9)
Payables to related parties	22	(1.7)	(13.1)
Accrued expenses		(64.7)	(14.6)
Accrued employee compensation		(27.5)	(17.3)
Contract liability	4	(40.9)	(4.8)
Goods and services tax payable		-	(0.8)
Corporation tax payable		(1.0)	(1.1)
Other taxes payable		(3.3)	(3.7)
Lease liabilities	20	(15.9)	(13.2)
Other current liabilities		(3.0)	(3.0)
		<b>(217.8)</b>	<b>(108.5)</b>
<b>Non-current liabilities</b>			
Contract liability	4	(254.7)	(175.0)
Provisions	17	(12.4)	(10.8)
Lease liabilities	20	(100.1)	(93.7)
Other non-current liabilities		(10.6)	(4.7)
Deferred tax liabilities	12	-	-
		<b>(377.8)</b>	<b>(284.2)</b>
<b>Total liabilities</b>		<b>(595.6)</b>	<b>(392.7)</b>
<b>Net assets</b>		<b>2,436.4</b>	<b>2,793.2</b>
<b>Equity</b>			
Share capital	18	-	-
Share premium	18	2,805.3	2,805.3
Share based payment reserve	18	11.5	6.7
Foreign currency reserve	18	0.8	0.5
Retained earnings	18	(381.2)	(19.3)
<b>Total equity</b>		<b>2,436.4</b>	<b>2,793.2</b>

These financial statements were approved by the Board of Directors on 13 June 2023 and were signed on its behalf by:



**Neil Masterson**  
Chief Executive Officer

Company registered number: 12534512

**Consolidated statement of changes in equity**  
*for the year ended 31 March 2023*

	Share capital \$m	Share premium \$m	Share based payment reserve \$m	Foreign currency reserve \$m	Retained earnings \$m	Total equity \$m
<b>At 1 April 2021</b>	-	1,232.5	0.6	0.3	370.5	1,603.9
<b>Total comprehensive income for the period</b>						
Loss for the period	-	-	-	-	(389.8)	(389.8)
Exchange differences on foreign operations, net of tax	-	-	-	0.2	-	0.2
<b>Total comprehensive income for the period</b>	-	-	-	0.2	(389.8)	(389.6)
<b>Transactions with owners, recorded directly in equity</b>						
Issue of shares	-	1,572.8	-	-	-	1,572.8
Equity-settled share-based payment transactions	-	-	6.1	-	-	6.1
<b>Total contributions by and distributions to owners</b>	-	1,572.8	6.1	-	-	1,578.9
<b>At 31 March 2022</b>	-	2,805.3	6.7	0.5	(19.3)	2,793.2
<b>Total comprehensive income for the period</b>						
Loss for the period	-	-	-	-	(361.9)	(361.9)
Exchange differences on foreign operations, net of tax	-	-	-	0.3	-	0.3
<b>Total comprehensive income for the period</b>	-	-	-	0.3	(361.9)	(361.6)
<b>Transactions with owners, recorded directly in equity</b>						
Equity-settled share-based payment transactions	-	-	4.8	-	-	4.8
<b>Total contributions by and distributions to owners</b>	-	-	4.8	-	-	4.8
<b>At 31 March 2023</b>	-	2,805.3	11.5	0.8	(381.2)	2,436.4

**Consolidated cash flow statement**  
*for the year ended 31 March 2023*

	<i>Note</i>	2023 \$m	2022 \$m
<b>Cash flows from operating activities</b>			
Cash used in operations	21	(51.3)	(329.1)
Tax paid		(2.1)	-
Tax credits received		1.4	3.7
<b>Net cash from operating activities</b>		<b>(52.0)</b>	<b>(325.4)</b>
<b>Cash flows from investing activities</b>			
Interest received		2.3	0.3
Acquisition of a subsidiary	3	-	(3.8)
Investment in joint venture	15	(0.6)	(15.0)
Dividends received	15	-	14.0
Acquisition of property, plant and equipment		(541.1)	(581.6)
Acquisition of intangible assets		(92.2)	(77.8)
<b>Net cash from investing activities</b>		<b>(631.6)</b>	<b>(663.9)</b>
<b>Cash flows from financing activities</b>			
Proceeds from the issue of share capital, net of issue costs		450.0	1,275.3
Advanced payment for services with a significant financing component	4	-	170.6
Interest paid		(0.5)	(0.1)
Interest payments for lease liabilities		(6.3)	(5.7)
Capital payments for lease liabilities		(14.4)	(13.2)
<b>Net cash from financing activities</b>		<b>428.8</b>	<b>1,426.9</b>
<b>Net (decrease)/increase in cash and cash equivalents</b>			
Cash and cash equivalents at the start of the period		481.2	44.0
Effect of exchange rate fluctuations on cash held		-	(0.4)
<b>Cash and cash equivalents at the end of the period</b>		<b>226.4</b>	<b>481.2</b>

## Notes to the consolidated financial statements (forming part of the financial statements)

### 1 General information

The Company is a private company incorporated, domiciled and registered in England and Wales. The registered number is 12534512 and the registered address is West Works Building, 195 Wood Lane, London, United Kingdom, W12 7FQ.

### 2 Basis of preparation

#### 2.1 *Going concern*

In determining the appropriate basis of preparation of the financial statements for the period ended 31 March 2023, the Directors are required to consider whether the Group is a going concern, i.e. whether the Group is able to meet its liabilities as they fall due over a period of at least 12 months from the date of approval of these financial statements; they are also required to disclose, if applicable, any material uncertainties related to events or conditions that may cast significant doubt upon the entity's ability to continue as a going concern.

In considering whether it is appropriate to adopt the going concern basis, the Directors undertook an assessment of the financial projections of the Group. Specific consideration has been made of the funding position and the expected costs to be incurred to provide global services and the profile of revenue generation, together with the expected operational performance of the satellite constellation and ground network.

The Group is committed to its combination with Eutelsat and this is expected to complete within the going concern assessment period. This would result in the Group having access to funding to meet its liquidity needs as a subsidiary of Eutelsat. The completion of the transaction is not within the Group's sole control and therefore the Group has considered its forecast liquidity over the going concern period on a standalone basis by preparing cash flow projections for the period to 31 March 2025 (the going concern assessment period) that include a severe but plausible downside scenario.

As a result of the successful launches to complete the satellite constellation, the associated risks have significantly diminished and therefore the phasing of customer acquisition and level of revenue realisation are the key assumptions that underpin the Group's financial projections. The Group is already providing commercial services to customers North of 35° latitude and the Group expects to provide global coverage by the end of this calendar year following completion of the ground network. Consequently, the base case financial projections show significant growth in annual revenues as the Group monetises its newly established low-earth orbit satellite network. In considering a severe but plausible downside scenario for future revenues, the Group has taken account of its committed order book during the going concern assessment period and revenues from contract negotiations that it considers to be close to conclusion.

As set out in note 23, after the year end, the Group has obtained a convertible loan facility from certain shareholders for up to \$160.0 million and a committed bank facility for \$100.0 million, reducing to \$75.0 million after March 2024 and repayable by 31 March 2025 (or 18 months from the drawdown date if earlier). These facilities, together with certain mitigating cost savings within management's control, provide sufficient funding for the Group to meet its liabilities as they fall due during the going concern assessment period, in the severe but plausible downside scenario.

Accordingly, the directors have a reasonable expectation that the Group and Company have adequate financial resources to continue in operational existence for at least the 12-month period after the approval of these financial statements. Thus, it remains appropriate to prepare the financial statements on a going concern basis.

#### 2.2 *Accounting convention*

The consolidated financial statements have been prepared and approved by the Directors in accordance with Adopted IFRSs. The Company has elected to prepare its parent entity only financial statements in accordance with FRS 101.

Where an accounting policy is applicable to a specific note to the financial statements, the policy is described within that note. In accordance with Adopted IFRS, where balances are considered to be immaterial to these financial statements, no further disclosures are provided. The accounting policies set out below have, unless otherwise stated, been applied consistently in each period presented in these financial statements.

#### 2.3 *Accounting estimates and judgements*

In the preparation of consolidated financial statements in conformity with Adopted IFRSs, management is required to make estimates, judgments and assumptions that affect the application of accounting policies and the reported amounts of assets, liabilities, expenses and disclosures of contingent liabilities. Estimates and judgments are continually evaluated. These estimates and judgments are based on historical experience and other factors, including expectations of future events that may have a financial impact on the entity and are believed to be reasonable under the circumstances at the end of the financial periods presented. Revisions to accounting estimates are recognised in the period in which the estimate is revised if the revision affects only that period, or in the period of revision and future periods if the revision affects both current and future periods. Due to uncertainties inherent in making estimates, actual results could differ from those estimates.

### *Critical judgements*

Critical judgements are those made when applying accounting policies that could have a significant impact on the amounts recognised in the consolidated financial statements. The following critical judgements have been made in the current and prior period:

#### Control of OneWeb Technologies, Inc. (see note 3)

As detailed in note 3, the Group acquired OneWeb Technologies, Inc. (previously TrustComm, Inc.) on 20 September 2021 when it purchased 100% of its issued share capital. The business is managed through a proxy agreement as required by the U.S. National Industrial Security Program, whereby a proxy board comprised entirely of U.S. citizens are responsible for the day to day running of the business. The proxy agreement enables OWT to participate in classified contracts with the U.S. Government despite being owned by a non-U.S. organisation. The proxy agreement places restrictions on the information which may be shared with the Group and the interactions that may occur between OWT and other Group companies.

Judgement is required in applying the guidance of IFRS 10: Consolidated financial statements to determine the degree of control or influence that the Group exercises. Subject to the proxy agreement rules, the Group has certain powers in relation to the appointment and remuneration of key management, and capital allocation decisions. The Group is also exposed to variable returns and can use its powers to affect those returns. Therefore, the Group has concluded that it meets the requirements of IFRS 10 with respect to control and its results are consolidated in the Group's consolidated financial statements.

#### Collection of receivables from shareholders (see note 18)

Included within current assets are share subscription receivables of \$156.0 million (31 March 2022: \$606.0 million) owed by BEIS, Bharti and Eutelsat. Judgement has been applied in considering whether these amounts are recoverable at the period end. There is not considered to be any significant risk that these amounts are not fully recoverable.

#### Future availability of tax losses (see note 12)

At 31 March 2023, the Group had tax losses totalling \$1,643.0 million (31 March 2022: \$818.2 million) which have not been recognised as a deferred tax asset, as it is not probable at the reporting date that future taxable profits will be available against which these can be utilised. Unrecognised deferred tax assets are re-assessed at each reporting date and are recognised to the extent that it has become probable that future taxable profits will allow the deferred tax assets to be recovered.

The majority of the losses were incurred prior to the acquisition of these Group companies out of bankruptcy protection in November 2020. The details of the losses are as below:

- \$1,031.7 million of trading losses incurred in the UK. \$143.3 million of these losses were incurred prior to bankruptcy and are not expected to be extinguished, but will be reviewed periodically in light of business performance and/or change of control provisions.
- \$145.9 million of management expenses incurred in the UK. \$55.9 million of these losses were incurred prior to bankruptcy and are not expected to be extinguished but will be reviewed periodically in light of business performance and/or change of control provisions.
- \$292.1 million of non-trading losses incurred in the UK, of which \$277.1 million are subject to a restriction under the corporate interest restriction rules. These may be accessed in the future if there is sufficient capacity and the capital of the relevant company does not increase significantly under the change of control provisions.
- \$157.7 million of trading losses incurred in the US. \$116.2 million of these losses were incurred prior to bankruptcy and the utilisation of which will be restricted to small amounts each year due to the change of control provisions.
- \$15.6 million of trading losses were incurred in a number of different territories.

At the balance sheet date, it is not anticipated that any of the losses will be extinguished, although this is subject to tax authority agreement and will need to be reviewed periodically in light of business performance and change of control provisions.

### *Key sources of estimation uncertainty*

Key sources of estimation uncertainty are those assumptions where there is a significant risk that changes to these assumptions could cause a material adjustment to the carrying value of assets and liabilities within the next 12 months. The following key sources of estimation uncertainty were identified:

#### Valuation of property, plant and equipment, intangible assets and goodwill

The Group has property, plant and equipment, intangible assets and goodwill with an aggregate carrying value of \$2,417.5 million. The Group has performed an impairment review at 31 March 2023 which identified headroom of \$1,070.5 million. Due to the potential impairment that would arise under reasonably possible scenarios, the valuation of property, plant and equipment, intangible assets and goodwill is considered to be a key source of estimation uncertainty.

The key sources of estimation uncertainty in the assessment of impairment are the assumptions related to the proportion of available network capacity sold in the terminal period and the discount rate applied. A reduction in the proportion of

available network capacity sold by 9% or an increase in the discount rate by 1.2% to 10.2% would result in the assets' fair value less costs to sell being equal to their carrying value. The Group is in the early stages of its operations and therefore there is considerable uncertainty over the proportion of its network capacity that the Group will be able to sell and the risks specific to the assets reflected in the discount rate. This uncertainty will be resolved through the passage of time as the Group's services become available and as customers adopt and distribute the Group's services. Further details in relation to this assessment are provided in note 6.

#### **2.4 Significant accounting policies that relate to the financial statements as a whole**

##### **a) Measurement convention**

The financial statements are prepared on the historical cost basis except for certain financial assets and financial liabilities required by Adopted IFRS to be measured at fair value. The Group and Company financial statements are presented in United States dollars, rounded to the nearest \$0.1 million.

##### **b) Basis of consolidation**

The accompanying consolidated financial statements include the accounts of the Company and its wholly owned subsidiaries, together with the Group's interest in its joint ventures. The Group controls an entity when it is exposed to, or has rights to, variable returns from its involvement with the entity and has the ability to affect those returns through its power over the entity. In assessing control, the Group takes into consideration potential voting rights.

The financial statements of subsidiaries are included in the consolidated financial statements from the date on which control commences until the date on which control ceases.

The Group reassesses whether it controls an investee if facts and circumstances indicate that there are changes to one or more of the three elements of control above.

##### **c) Foreign currency**

The presentation currency of the Group is the U.S. dollar. Subsidiaries whose functional currency is a currency other than the U.S. dollar translate their assets and liabilities into U.S. dollars at the current exchange rates in effect at the end of the reporting period. Income and expense accounts of such subsidiaries are translated into U.S. dollars at the average exchange rates during the period. Translation adjustments are included in the foreign currency translation reserve, a separate component of equity. Gains or losses that arise from exchange rate fluctuations on transactions denominated in a currency other than the functional currency are recorded in profit or loss and classified as foreign exchange gain or loss on the consolidated statements of comprehensive income or loss.

#### **2.5 Adopted IFRS not yet applied**

The following Adopted IFRSs have been issued but have not been applied in these financial statements. Their adoption is not expected to have a material effect on the financial statements:

*Accounting pronouncements with effective date on or after 1 January 2023:*

- IFRS 17: Insurance Contracts and Amendments to IFRS 17 Insurance Contracts;
- Amendments to IAS 1: Disclosure of Accounting Policies and Amendments to IAS 8: Definition of Accounting Estimates; and
- Amendment to IAS 12: Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction.

*Accounting pronouncement with effective date on or after 1 January 2024:*

- Amendments to IAS 1 Presentation of Financial Statements: Classification of Liabilities as Current or Non-current.

### **3 Acquisitions and disposals**

#### **Accounting policy**

The Group has determined whether a particular set of activities and assets is a business by assessing whether the set of assets and activities acquired includes, at a minimum, an input and substantive process and whether the acquired set has the ability to produce outputs. The Group has an option to apply a 'concentration test' that permits a simplified assessment of whether an acquired set of activities and assets is not a business. This election can be applied on a transaction-by-transaction basis. The concentration test is met if substantially all of the fair value of the gross assets acquired is concentrated in a single identifiable asset or group of similar identifiable assets.

The Group measures goodwill at the acquisition date as:

- the fair value of the consideration transferred; plus
- the recognised amount of any non-controlling interests in the acquiree; plus
- the fair value of the existing equity interest in the acquiree; less
- the net recognised amount (generally fair value) of the identifiable assets acquired and liabilities assumed.

When the excess is negative, a bargain purchase gain is recognised immediately in profit or loss.

Costs related to the acquisition, other than those associated with the issue of debt or equity securities, are expensed as incurred.

Any contingent consideration payable is recognised at fair value at the acquisition date. If the contingent consideration is classified as equity, it is not remeasured and settlement is accounted for within equity. Otherwise, subsequent changes to the fair value of the contingent consideration are recognised in profit or loss.

When the Group loses control of a subsidiary, the gain or loss on disposal recognised in profit or loss is calculated as the difference between: (i) the aggregate of the fair value of the consideration received and the fair value of any retained interest; and (ii) the previous carrying amount of the assets (including goodwill), less liabilities of the subsidiary and any non-controlling interests. All amounts previously recognised in other comprehensive income in relation to that subsidiary are accounted for as if the Group had directly disposed of the related assets or liabilities of the subsidiary (i.e. reclassified to profit or loss or transferred to another category of equity as required/permitted by applicable IFRS Standards). The fair value of any investment retained in the former subsidiary at the date when control is lost is regarded as the fair value on initial recognition for subsequent accounting under IFRS 9 when applicable, or the cost on initial recognition of an investment in an associate or a joint venture.

#### Part disposal in the prior period: First Tech Web Company Limited

On 24 October 2021, 50% of the Group's investment in First Tech Web Company Limited, a company incorporated in the Kingdom of Saudi Arabia was sold to NEOM Tech and Digital Company ("NEOM"), with each shareholder making an initial shareholder contribution of \$5.0 million and subsequently each holding 50% of the share capital in the company ("NEOM JV"). The Group therefore no longer has control of First Tech Web Company Limited. Following these transactions, the Group has joint control of the entity and the investment is now accounted for under the equity method. Further details of the purpose of the joint venture are provided in note 15.

On disposal, the net assets of the entity were \$0.5 million, which primarily comprised property, plant and equipment (\$0.6 million) and employee and tax obligations (\$0.2 million). The Group recognised a loss on disposal of \$0.2 million and the fair value of its retained interest was \$0.2 million at the point of disposal. The Group received cash consideration of \$13,333 and disposed of cash of \$38,819, resulting in a net cash outflow on disposal of \$25,486.

At 31 March 2022, the value of the Group's 50% investment in First Tech Web Company Limited, accounted for as a joint venture, was as follows:

	\$m
Fair value of interest retained on disposal of subsidiary	0.2
Subsequent investment	15.0
Share of result of joint venture	-
<b>Carrying value of interest in joint venture</b>	<b>15.2</b>

#### Acquisition in the prior period: Trustcomm Inc.

TrustComm Inc. was acquired from the Nox Trust on 20 September 2021, for cash consideration of \$11.8 million.

Founded in 1999, TrustComm is a provider of satellite communications with its key customers being US government agencies. This acquisition is part of the Group's strategy to commence and scale up satellite communications service to the U.S. Department of Defense, and other US government agencies, the 'Five Eyes' Alliance, NATO, United Nations and a few other US government agencies. Following acquisition, TrustComm was renamed OneWeb Technologies Inc ("OWT").

OWT is managed by the Group under a proxy agreement which places restrictions on the information which may be shared with the Group. The conclusion that the Group meets the requirements of IFRS 10 with respect to control is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

#### Effect of acquisition

The acquisition had the following effect on the Group's assets and liabilities:

	Recognised values on acquisition \$m
<b>Non-current assets</b>	
Property, plant and equipment	1.9
Intangible assets	0.2
Bonds and deposits	0.1
	2.2
<b>Current assets</b>	
Prepaid expenses	0.2
Other current receivables	1.6
Cash and cash equivalents	8.0
	9.8
<b>Total assets</b>	<b>12.0</b>

	Recognised values on acquisition \$m
<b>Current liabilities</b>	
Trade payables	(1.4)
Accrued expenses	(0.2)
Accrued employee compensation	(0.4)
Deferred revenue	(5.0)
Other current payables	(0.4)
<b>Total liabilities</b>	<b>(7.4)</b>
<b>Net identifiable assets and liabilities at fair value</b>	<b>4.6</b>
<b>Consideration paid</b>	
Cash consideration	9.0
Contingent consideration paid into escrow	2.0
Seller's transaction costs paid	0.8
<b>Total consideration</b>	<b>11.8</b>
<b>Goodwill arising on acquisition</b>	<b>7.2</b>
<b>Net cash outflow arising on acquisition</b>	
Cash consideration	(9.0)
Contingent consideration paid into escrow	(2.0)
Seller's transaction costs paid	(0.8)
Cash acquired	8.0
<b>Net cash outflow</b>	<b>(3.8)</b>

In 2022 since acquisition, OWT contributed revenue of \$9.6 million, an operating loss of \$1.3 million and a net loss of \$1.3 million to the Group. If the acquisition had occurred on 1 April 2021, the net loss for the Group would have been \$0.8 million. In determining these amounts, management has assumed that the fair value adjustments that arose on the date of acquisition would have been the same if the acquisition occurred on 1 April 2021.

Goodwill has arisen on the acquisition because of the value placed on the ability to contract with the US Department of Defense.

#### **Acquisition transaction costs**

During 2022, in relation to the acquisition of OWT, the Group incurred acquisition related transaction costs of \$0.5 million, primarily related to legal fees. These costs have been included in the Company's statement of comprehensive income, below operating loss. During 2023, the Group incurred merger related transaction costs of \$20.7 million. This relates to the legal, professional and employee related expenses incurred by the Group in relation to the Group's planned combination with Eutelsat.

## **4 Revenue**

### **Accounting policy**

Revenue is recognised when control of promised goods or services is transferred to the customer, valued at the consideration the Group expects to receive, net of taxes, duties and discounts.

The Group's standard contract terms include multiple promises for the delivery of goods or performance of services. At the inception of the arrangement, the Group assesses all the promises in the arrangement to determine whether they represent distinct performance obligations by assessing whether 1) the customer can benefit from good or service on its own; or together with other readily available resources, and 2) the good or service is distinct in the context of the contract. Total consideration is allocated to each performance obligation based on their relative standalone selling prices. Where there is observable evidence that a discount relates solely to a specific performance obligation, the discount is allocated entirely to that performance obligation. Revenue is recognised when, or as, each distinct performance obligation is satisfied.

The significant forms of revenue for the Group and their basis of recognition are as follows:

#### **Service revenue**

Service revenue is derived from the provision of satellite connectivity services. These contracts may include one-off charges for activation in addition to recurring charges for monthly connectivity services. These promises are accounted for together as a single distinct performance obligation reflecting the conclusion that the individual promises are not capable of being distinct.

The nature of the Group's contracts may result in variable consideration, for example in relation to revenue share or tiered discounting arrangements. This is estimated as the most likely amount based on an assessment of the expected outcome,

and is included in the transaction price to the extent that it is considered highly probable that a significant reversal of the cumulative revenue recognised will not occur.

Service revenue is recognised as the service is provided over time based on the contract period.

Customers are typically billed in advance for services and to the extent cumulative cash received exceeds cumulative service, a contract liability is recognised. Conversely, where cumulative service exceeds cumulative cash received, a contract asset is recognised.

#### ***Sales of equipment***

The Group assesses whether the user terminal sold can be used on its own or with other readily available resources. Where this is the case, the sale of the user terminal is assessed to constitute a separate performance obligation and revenue is recognised when control of the equipment is transferred to the customer. Where this is not the case, the user terminal is concluded to form part of the same performance obligation as the satellite connectivity services and recognised over this period.

#### ***'Indefeasible Right of Use' ("IRU") revenues***

The Group enters into certain agreements to provide an 'Indefeasible Right of Use' for a portion of network capacity. At the inception of such contracts, an assessment is performed to determine whether the contracts contain a lease within the scope of IFRS 16 Leases by conferring to the customer the right to control the use of an identified asset.

None of the Group's IRU arrangements contain a lease as in each case there is no identified asset, as the service is provided through an orbiting constellation of satellites which each provide connectivity to different regions during their orbit. IRU arrangements are accounted for as service agreements with revenue recognised as the service is provided over time based on the contract period.

Upfront payments received are deferred as a contract liability to the extent these exceed cumulative revenue. An assessment is performed to identify whether advance payments provide a significant financing benefit to the Group. Where a significant financing component that is attributable to the provision of financing is identified, the Group adjusts the revenue to be recognised for the effect of discounting and unwinds the contract liability based on the discount rate that would be reflected in a separate financing transaction with the customer. The applicable revenue and interest expense are presented on a gross basis.

#### ***Contract costs***

Contract costs to obtain a contract and fulfil a contract are capitalised and amortised on a systematic basis, consistent with the pattern of transfer of the goods or services to which the capitalised cost relates, over the minimum contract period.

	2023	2022
	\$m	\$m
Connectivity services	23.6	5.9
Equipment sales	7.3	3.7
<b>Total revenue</b>	<b>30.9</b>	<b>9.6</b>

At 31 March 2023, a contract liability of \$40.9 million (31 March 2022: \$4.8 million) represents the revenue expected to be recognised in the next 12 months for performance obligations that are not completed. At 31 March 2023, a contract liability of \$254.7 million (31 March 2022: \$175.0 million) represents the revenue for performance obligations that are not expected to be satisfied within the next 12 months. Certain of the Group's contract liabilities include performance conditions related to the provision of services and these could require repayment if these conditions are not met; at 31 March 2023 and 31 March 2022, the Group expects to meet all such conditions and the amounts are therefore recognised as contract liabilities.

During 2022, The Group received advanced payment of \$170.6 million from a customer for services due to be rendered over a number of years. This constitutes an IRU. The Group has performed an assessment to determine whether the contract contains a lease within the scope of IFRS 16: Leases in line with its accounting policy, and concluded that the arrangement should be accounted for as a service agreement with revenue recognised as the service is provided over time, based on the contract period.

The payment received has been deferred as a contract liability. The advance payment has been concluded to provide a significant financing benefit to the Group. Accordingly, the revenue to be recognised has been adjusted for the effect of discounting, resulting in the unwinding of the contract liability based on the discount rate that would be reflected in a separate financing transaction with the customer. The applicable revenue and interest expense are therefore presented on a gross basis. Interest expense of \$14.0 million has been recognised in the year (2022: \$4.4 million), a contract liability of \$189.0 million (31 March 2022: \$175.0 million) represents the present value of revenue expected to be recognised in future periods.

## 5 Operating expenses

	2023 \$m	2022 \$m
Staff remuneration (see note 8)	87.1	93.1
Other staff costs	7.9	6.4
<b>Total staff costs</b>	<b>95.0</b>	<b>99.5</b>
Professional fees	27.3	25.5
Network and facility costs	75.1	62.8
Travel and entertainment	6.9	4.6
Marketing	3.9	3.9
Cost of inventories recognised as an expense	7.3	2.9
Non-staff cost R&D expense	-	2.6
Write-off of property, plant & equipment	2.1	4.2
Depreciation of property, plant & equipment	128.9	2.4
Depreciation of right of use lease assets	9.4	7.9
Write-off of intangible assets	-	0.3
Amortisation of intangible assets	36.5	0.1
Reversal of impairment charge (see note 6)	(5.8)	-
Reorganisation and restructuring costs	(0.2)	0.5
Foreign exchange losses	0.9	0.2
<b>Total operating expenses</b>	<b>387.3</b>	<b>217.4</b>

## 6 Asset impairment

### Accounting policy

The carrying amounts of the Group's non-financial assets, are reviewed at each reporting date to determine whether there is any indication of impairment by estimating the asset's recoverable amount and comparing to the holding value.

The recoverable amount of an asset or cash-generating unit is the greater of its value in use ("VIU") and its fair value less costs to sell ("FVLCTS"). The FVLCTS may differ and be higher or lower than the VIU. Where the VIU exceeds the carrying value it is not necessary to estimate the FVLCTS, but where applicable the difference is considered as part of determining the appropriateness of the VIU. In assessing value in use, the estimated future cash flows are discounted to their present value using a pre-tax discount rate that reflects current market assessments of the time value of money and the risks specific to the asset. For the purpose of impairment testing, assets that cannot be tested individually are grouped together into the smallest group of assets that generates cash inflows from continuing use that are largely independent of the cash inflows of other assets or groups of assets (the "cash-generating unit" or "CGU"). There was only a single CGU in the Group.

An impairment loss is recognised if the carrying amount of an asset or its CGU exceeds its estimated recoverable amount. Impairment losses are recognised in profit or loss. Impairment losses recognised in respect of CGUs are allocated first to reduce the carrying amount of any goodwill allocated to the units, and then to reduce the carrying amounts of the other assets in the unit (or group of units) on a pro rata basis.

### Impairment charge recognised in 2022 and settlement in 2023

In 2022, an impairment charge of \$229.2 million was recognised to reflect the loss suffered by the Group as a result of the postponement of a planned launch on 4 March 2022, the associated postponement of subsequent scheduled launches, the loss of satellites not returned to the Group and the impairment of a portion of the Group's prepaid launch insurance.

The charge resulted in a reduction in the carrying value of property, plant and equipment of \$272.3 million and prepayments of \$1.0 million, and the reversal of provisions of \$19.7 million and trade payables of \$24.4 million. The provision and trade payables that have been de-recognised relate to the amounts that were previously due for future launches which are no longer scheduled and excludes any amounts not invoiced at 31 March 2022. The property, plant and equipment assets related to capitalised launch costs and cost of satellites and other launch connected assets, which were deemed to have no recoverable value on either a FVLCTS or VIU basis. The provision reversal related to an unfavourable contract provision recognised on the acquisition of OWC in 2020, while the reversal of trade payables related to amounts invoiced for future launches postponed.

During the year ended 31 March 2023, linked to the events that resulted in the impairment noted above, the Group entered into discussions with a supplier. This resulted in an agreement under which the Group received a credit of \$34.2 million which is recognised as other operating income. In addition, the Group also reversed \$5.8 million of impairment as the Group received use of certain assets that had previously been impaired that could be deployed for the launches the Group executed in the financial year.

## Impairment assessment

The Group assesses goodwill, spectrum rights and licences annually for impairment by reviewing the carrying amount against the recoverable amount of the asset. In addition, the Group assesses other assets at each reporting date to determine whether an indicator of impairment exists. The Group has identified an indicator of impairment as a result of the slower than previously projected revenue realisation rate. The annual impairment review has been performed at 31 March 2023, consistent with the previous year.

The Group's property, plant and equipment, intangible assets and goodwill are assessed to constitute a single CGU because of the nature of the OneWeb network. None of the individual assets can operate to generate cash inflows independent of other assets as the space, ground segment and intangible assets are all required to deliver connectivity services to customers. The recoverable amount of the CGU was determined by measuring its FVLCTS, with fair value based on the income approach valuation technique. The income approach converts future cash flows into a single discounted value, reflecting current market expectations about those future amounts.

The financial projections underlying the FVLCTS valuation were based on the five-year period included in the Group's long-term business plan ("LTBP") approved by the Board of Directors. These are unobservable inputs from the perspective of a market participant and are therefore considered to be "Level 3" inputs as defined by IFRS 13: Fair Value Measurement. The cash-flows approved by the Board have been overlaid with the deployment of further satellites and ground network assets to maintain the CGU. As the satellite portion of the assets subject to testing have finite lives, this impairment analysis assumes their replacement, which was not included in the base long-term business plan. The financial projections do not include cash flows reflecting future improvements to the performance of the assets, but they do assume the upgrade of technology as a normal replacement programme.

The key assumption applied relates to the proportion of available network capacity that is sold by OneWeb in the terminal period, which is the key driver of revenue achieved. In addition, the discount rate and terminal growth rate assumptions applied impact upon the calculation. The discount rate applied reflects the prevailing economic environment and the risks specific to the assets, including the assessment that the execution risk of the cash-flows has reduced in the current year as a result of the completion of the satellite constellation. The long-term growth rate reflects global macro-economic growth forecasts applicable to the terminal value period. The current year calculations were derived on a post-tax basis, versus the prior year, which were derived on a pre-tax basis.

	31 March 2023	31 March 2022
Discount rate (post-tax basis)	9.0%	8.6%
Discount rate (pre-tax basis)	12.0%	11.5%
Terminal growth rate	3.0%	3.0%
Terminal period proportion of available network capacity sold	64%	81%

The 2022 post-tax discount rate and 2023 pre-tax discount rate are provided for comparison purposes only.

### Sensitivity analysis

We conducted sensitivity analysis on the CGU by assessing the impact of a change in the proportion of available network capacity that is sold by OneWeb in the terminal period and the discount rate applied. The analysis indicated that a 9% reduction in the available network capacity sold to 58% or an increase in the discount rate by 1.2% to 10.2% would result in the recoverable amount being equal to the carrying value. These scenarios are not considered to be likely but are assessed to be reasonably possible given the early-stage of the Group's operations and the associated uncertainty in relation to future performance. The headroom in the base case scenario is \$1,070.5 million.

## 7 Auditor's remuneration

KPMG LLP was the Company's auditor in the current and prior period. During the period, the following services were obtained from KPMG:

	2023 \$m	2022 \$m
Audit of these financial statements	0.9	0.5
Audit of financial statements of subsidiaries of the Company	0.3	-
<b>Total KPMG and its associates' audit fees</b>	<b>1.2</b>	<b>0.5</b>

The level of fees paid for the audit of financial statements of subsidiaries of the Company was \$0.3 million (2022: less than \$0.1 million) and non-audit services rounds to less than \$0.1 million in both 2023 and 2022.

## 8 Employee information

### Accounting policy

Employees are considered to be individuals employed under contracts of service, plus any Non-executive Directors. Contracts of service include all employees, other than occasional casual workers, but exclude any individuals employed by non-consolidated entities who are contracted to work for us on a full-time basis.

Payments to defined contribution retirement benefit schemes are charged as an expense as they fall due.

#### Average number of employees

	2023	2022
Operations	398	312
Commercial	71	24
Corporate functions	90	75
	<b>559</b>	<b>411</b>

#### Staff remuneration

The aggregate remuneration of these persons was as follows:

	2023	2022
	\$m	\$m
Wages and salaries	71.3	75.6
Share based payments (see note 10)	4.8	6.1
Social security costs	8.0	9.7
Contributions to defined contribution retirement benefit schemes	3.0	1.7
<b>Total staff remuneration</b>	<b>87.1</b>	<b>93.1</b>

#### 9 Directors' remuneration

	2023	2022
	\$m	\$m
Directors' remuneration other than merger related remuneration	1.8	2.5
Merger related Directors' remuneration (see note 3)	2.0	-
<b>Directors' remuneration</b>	<b>3.8</b>	<b>2.5</b>
Amounts receivable under long term incentive schemes (see note 10)	1.4	1.3
Contributions to money purchase pension plans	-	-
Amounts paid to third parties in respect of Directors' services	-	-

The highest paid Director received remuneration of \$1.6 million (31 March 2022: \$2.5 million) other than merger related remuneration and \$2.0 million (31 March 2022: \$nil) merger related remuneration, that would become payable at the time of completion of the combination with Eutelsat, for total remuneration of \$3.6 million (31 March 2022: \$2.5 million) and amounts receivable under long-term incentive schemes of \$1.4 million (31 March 2022: \$1.3 million).

#### 10 Share-based payments

##### Accounting policy

The grant date fair value of share-based payments awards granted to employees is recognised as an employee expense, with a corresponding increase in equity, over the period that the employees become unconditionally entitled to the awards. The fair value of the awards granted is measured using an option valuation model, taking into account the terms and conditions upon which the awards were granted. The amount recognised as an expense is adjusted to reflect the actual number of awards for which the related service and non-market vesting conditions are expected to be met, such that the amount ultimately recognised as an expense is based on the number of awards that do meet the related service and non-market performance conditions at the vesting date. For share-based payment awards with non-vesting conditions, the grant date fair value of the share-based payment is measured to reflect such conditions and there is no true-up for differences between expected and actual outcomes.

Where the Company grants options over its own shares to the employees of its subsidiaries it recognises, in its individual financial statements, an increase in the cost of investment in its subsidiaries equivalent to the equity-settled share-based payment charge recognised in its consolidated financial statements with the corresponding credit being recognised directly in equity.

##### Employee Share Option Plan ("ESOP")

On 7 January 2021, 10,000 ESOP awards were granted to a Director of the Company, with an exercise price of \$1,000 per award.

The awards are subject to phased annual vesting and expire on 31 December 2030:

- 25% of the awards vest on 31 December 2022;
- 25% of the awards vest on 31 December 2023;
- 25% of the awards vest on 31 December 2024; and
- 25% of the awards vest on 31 December 2025.

All awards are subject to the following vesting rules regarding the individual leaving the Company:

- On or before December 2021 all unvested awards will lapse.
- On or between 1 January 2022 and December 2022 25% of the awards will vest.
- On or between 1 January 2023 and December 2023 50% of the awards will vest.
- On or between 1 January 2024 and December 2024 75% of the awards will vest.
- On or between 1 January 2025 and December 2025 100% of the awards will vest.

There are no performance conditions associated with these awards.

If the shares of the Company are not Listed by 31 December 2025 and the award holder has not left the Company, the holder will be able to monetise the awards as follows:

- 25% of the awards on 31 December 2026;
- 25% of the awards on 31 December 2027;
- 25% of the awards on 31 December 2028; and
- 25% of the awards on 31 December 2029.

Monetisation is based on a market valuation exercise of the Company, discounted by 20%.

The fair value of interests awarded under the ESOP was determined using a Binomial Lattice model. The Binomial Lattice model derives the value of an option by specifying a stochastic process, such as a random variable that changes through time. In a Binomial Lattice model, stock prices follow a multiplicative binomial process.

#### Charge for the period

The total charge for the period was \$4.8 million (2022: \$6.1 million). The same amount is recognised as a movement in reserves in the period.

#### Movement in share awards

	Number of share awards	Weighted average exercise price \$
At 31 March 2021	10,000	1,000
Granted	27,300	1,000
<b>At 31 March 2022</b>	<b>37,300</b>	<b>1,000</b>
Granted	3,790	1,000
Forfeited	(3,060)	1,000
<b>At 31 March 2023</b>	<b>38,030</b>	<b>1,000</b>

#### Supplementary information

	2023		2022	
	Years	\$	Years	\$
Weighted average remaining life	1.3		2.3	
Fair value of options granted		469		469

#### Assumptions

	2023		2022	
	IPO	Monetising mechanism	IPO	Monetising mechanism
Expected life (years)	4.7	6.2	4.7	6.2
Share price (\$)	1,237	990	1,237	990
Exercise price (\$)	1,000	1,000	1,000	1,000
Risk free rate (%)	0.7	1.0	0.7	1.0
Volatility (%)	43.0	40.2	43.0	40.2
Probability weight (%)	50.0	50.0	50.0	50.0

The stochastic model applied to the share price calculation was simulated with 10,000 trials.

## 11 Investment income and finance costs

### Accounting policy

Investment income comprises interest received from bank deposits and other advances.

Finance costs arising on the unwinding of assets and liabilities are recognised in profit or loss using the effective interest method.

Interest income and interest payable is recognised in profit or loss as it accrues, using the effective interest method.

	2023 \$m	2022 \$m
Unwinding of discount on non-current prepayment	0.5	-
Bank interest received	2.3	0.3
<b>Total investment income</b>	<b>2.8</b>	<b>0.3</b>
Lease interest (see note 20)	(6.3)	(5.7)
Unwinding of discount on unfavourable contract provision (see note 17)	-	(0.8)
Unwinding of discount on asset retirement obligation provision (see note 17)	(0.7)	(0.7)
Unwinding of discount on contract liability (see note 4)	(14.0)	(4.4)
Bank fees paid	(0.5)	(0.1)
<b>Total finance costs</b>	<b>(21.5)</b>	<b>(11.7)</b>

## 12 Taxation

### Accounting policy

Tax on the profit or loss for the year comprises current and deferred tax. Tax is recognised in the income statement except to the extent that it relates to items recognised directly in equity, in which case it is recognised in equity.

Current tax is the expected tax payable or receivable on the taxable income or loss for the year, using tax rates enacted or substantively enacted at the balance sheet date, and any adjustment to tax payable in respect of previous years.

Deferred tax is provided on temporary differences between the carrying amounts of assets and liabilities for financial reporting purposes and the amounts used for taxation purposes. The following temporary differences are not provided for: the initial recognition of goodwill; the initial recognition of assets or liabilities that affect neither accounting nor taxable profit other than in a business combination, and differences relating to investments in subsidiaries to the extent that they will probably not reverse in the foreseeable future. The amount of deferred tax provided is based on the expected manner of realisation or settlement of the carrying amount of assets and liabilities, using tax rates enacted or substantively enacted at the balance sheet date.

A deferred tax asset is recognised only to the extent that it is probable that future taxable profits will be available against which the temporary difference can be utilised.

### Income tax expense

	2023 \$m	2022 \$m
<b>Current tax expense</b>		
Current year tax charge	(1.6)	(1.3)
Adjustment in respect of prior periods	(1.2)	2.2
<b>Total current tax (charge)/credit</b>	<b>(2.8)</b>	<b>0.9</b>
<b>Deferred tax expense</b>		
Effect of tax rate changes	-	(14.9)
Recognition of deferred tax asset regarding temporary differences	-	62.0
<b>Total tax (charge)/credit</b>	<b>(2.8)</b>	<b>48.0</b>

### Reconciliation of effective tax rate

	2023 \$m	2022 \$m
Loss before tax	(359.1)	(437.8)
Tax applying the UK corporation tax rate of 19%	68.2	83.2
Effect of tax rates in foreign jurisdictions	(0.3)	0.1
Non-deductible expenses	(35.3)	(5.8)
Non-taxable items	2.6	2.2
Reversal/(origination) of temporary differences for which no deferred tax asset has been recognised	75.3	(44.5)
Current periods losses for which no deferred tax asset was recognised	(150.2)	(46.6)
Origination/reversal of temporary differences	-	62.0
Permanent difference as a result of the super deduction	22.8	-
(Under)/over provisions in respect of prior periods	(1.2)	2.2
Utilisation of brought forward net operating losses	15.3	-
Tax credits and incentives	-	(0.5)
Effect of tax rates changes	-	(4.3)
<b>Total tax (charge)/credit</b>	<b>(2.8)</b>	<b>48.0</b>

### Factors that may affect future tax charges

An increase in the UK corporate tax rate from 19% to 25% (effective from 1 April 2023) was substantively enacted on 14 May 2021. This will increase the Company's future current tax charge accordingly.

#### Deferred tax

	\$m
At 31 March 2021	<b>(47.1)</b>
Effect of tax rate changes	(14.9)
Recognition of deferred tax asset regarding temporary differences	62.0
<b>At 31 March 2022 and 31 March 2023</b>	<b>-</b>

Deductible temporary differences for which deferred tax assets have not been recognised at the end of each reporting period are presented below:

	2023		2022	
	Assets \$m	Liabilities \$m	Assets \$m	Liabilities \$m
Goodwill & intangible assets	13.3	(62.0)	13.3	(62.0)
Share-based payments	1.5	-	1.5	-
Property, plant and equipment	265.4	-	366.4	-
Right-of-use assets	(6.0)	-	(6.0)	-
Lease liabilities	9.3	-	9.3	-
Tax losses	399.7	-	192.8	-
Other	7.8	-	6.3	-
<b>Total asset/(liability) before offset</b>	<b>691.0</b>	<b>(62.0)</b>	<b>583.6</b>	<b>(62.0)</b>
Deferred tax asset/(liability) offset	(62.0)	62.0	(62.0)	62.0
Total unrecognised asset/(liability) after offset	629.0	-	521.6	-
Total recognised asset/(liability) after offset	-	-	-	-

At 31 March 2023, the Group had tax losses totalling \$1,643.0 million (2022: \$818.2 million), resulting in an unrecognised deferred tax asset of \$399.7 million (2022: \$192.8 million) and other temporary timing differences of \$640.7 million (2022: \$1,050.7 million), resulting in an unrecognised deferred tax asset of \$229.3 million (2022: \$328.8 million) of which \$817.2 million (2022: \$1,221.1 million) relates to unclaimed tax depreciation on fixed assets, resulting in an unrecognised deferred tax asset of \$203.4 million (2022: \$304.4 million). The unrecognised deferred tax in relation to the tax losses is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

At 31 March 2023, the Group has not recognised any deferred tax liabilities relating to its investment in subsidiaries as the Group controls the timing of reversal of the related temporary differences and management is satisfied that they will not reverse in the foreseeable future.

## 13 Property, plant and equipment

### Accounting policy

The Group's property, plant and equipment include costs for the design, manufacture, test and launch of a constellation of low earth orbit satellites (the space component), primary and backup control centres, gateways and other ground facilities (the ground component).

Property, plant and equipment are stated at cost less accumulated depreciation for those assets brought into service. Assets under construction include advances paid to vendors for work undertaken on behalf of the Group.

The cost of property, plant and equipment includes the estimated costs of dismantling and removing the asset and restoring the site on which it is located to the extent that the Group has a legal or constructive obligation as a direct consequence of acquiring or constructing the property, plant and equipment.

The cost of property, plant and equipment includes labour costs where these are concluded to be directly attributable to a specific asset and are measured based on recording of staff time.

Assets are brought into service and depreciated from the point they are operating as intended. The OneWeb network cannot operate as intended until sufficient coverage has been created to offer a commercial service. When sufficient coverage exists to be able to provide customers with a viable service, all assets associated with providing that service are placed into service and depreciation commences. Assets required to provide service to regions north of 50° latitude were assessed to be available for use in May 2022 and depreciation has commenced at that date.

Depreciation is charged to the income statement on a straight-line basis over the estimated useful lives of each part of an item of property, plant and equipment. Estimated useful lives as follows:

- Satellites and directly attributable costs – the shorter of 7 years from launch or the point at which the constellation is no longer capable of delivering a viable commercial service
- Ground segment assets – 7 to 10 years
- Other property, plant and equipment – 2 to 3 years
- Leasehold improvements – the shorter of useful lives or the lease term

Where components of property, plant and equipment have different useful lives, they are accounted for as a separate class of property, plant and equipment. The estimated useful lives and depreciation methods are reviewed at the end of each reporting period and the effect of any changes in estimates are accounted for on a prospective basis.

#### Carrying value of property, plant and equipment

	Space component under construction \$m	Ground component under construction \$m	Space component in service \$m	Ground component in service \$m	Other property and equipment \$m	Total \$m
<b>Cost</b>						
At 31 March 2021	1,046.2	226.2	-	-	2.0	1,274.4
Acquisition of a subsidiary	-	-	-	0.4	1.5	1.9
Additions	483.9	104.1	-	0.6	0.7	589.3
Written off	(4.2)	-	-	-	-	(4.2)
Transfers to intangible assets	(127.9)	(47.1)	-	-	-	(175.0)
Foreign exchange	-	0.1	-	-	(0.2)	(0.1)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>1,398.0</b>	<b>283.3</b>	<b>-</b>	<b>1.0</b>	<b>4.0</b>	<b>1,686.3</b>
Additions	353.5	209.5	-	0.6	0.3	563.9
Written off	(2.1)	-	-	-	-	(2.1)
Transfers	(911.1)	(78.1)	838.1	151.1	-	-
Foreign exchange	-	(0.5)	-	(0.1)	-	(0.6)
<b>At 31 March 2023</b>	<b>838.3</b>	<b>414.2</b>	<b>838.1</b>	<b>152.6</b>	<b>4.3</b>	<b>2,247.5</b>
<b>Depreciation</b>						
At 31 March 2021	-	-	-	-	(1.2)	(1.2)
Depreciation charge	-	-	-	(0.1)	(2.3)	(2.4)
Impairment charge	(272.3)	-	-	-	-	(272.3)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>(272.3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0.1)</b>	<b>(3.5)</b>	<b>(275.9)</b>
Depreciation charge	-	-	(104.0)	(24.3)	(0.6)	(128.9)
Reversal of impairment charge	5.8	-	-	-	-	5.8
<b>At 31 March 2023</b>	<b>(266.5)</b>	<b>-</b>	<b>(104.0)</b>	<b>(24.4)</b>	<b>(4.1)</b>	<b>(399.0)</b>
<b>Carrying value</b>						
<b>At 31 March 2023</b>	<b>571.8</b>	<b>414.2</b>	<b>734.1</b>	<b>128.2</b>	<b>0.2</b>	<b>1,848.5</b>
At 31 March 2022	1,125.7	283.3	-	0.9	0.5	1,410.4

In 2022, an impairment charge of \$272.3 million was recognised as detailed in note 6.

In 2022, transfers to intangible assets of \$175.0 million relates to assets previously recognised as property, plant and equipment that are intangible in nature, primarily relating to software where this is the primary component of an asset rather than being a component of a property, plant and equipment asset.

The write-off of \$2.1 million (31 March 2022: \$4.2 million) recognised in the space component under construction relates to satellites that are non-operational.

The reversal of impairment charge of \$5.8 million (2022: \$nil) relates to the reversal of a portion of impairment recognised in the year ended 31 March 2022 as detailed in note 6.

#### Security

There are no restrictions over title of any Group owned assets or assets that are pledged as security.

## 14 Intangible assets

### Accounting policy

#### *Intangible assets*

Intangible assets are stated at cost less accumulated amortisation and less accumulated impairment losses.

The Group classifies its intangible assets into finite and indefinite categories based upon the assessment of their useful life. An intangible asset is classified as having an indefinite useful life when, there is no foreseeable limit to the period over which the asset is expected to generate net cash inflows for the Group, based on the analysis of all relevant factors. All other intangible assets that arise from contractual or other legal rights are classified as intangible assets with finite useful lives.

Intangible assets with finite useful lives include internal-use computer software and patents. Intangible assets with finite useful lives are carried at cost less accumulated amortisation and any recognised impairment loss. Amortisation is recognised on a straight-line basis over the estimated useful lives of the respective assets. The estimated useful lives are reviewed at the end of each reporting period, with the effect of any changes in estimate accounted for on a prospective basis.

Intangible assets with indefinite useful lives are carried at cost less any recognised impairment loss. The Group's intangible assets with indefinite useful lives consist of spectrum rights and licences.

An intangible asset is derecognised on disposal or when no future economic benefits are expected from its use. Gains or losses arising from derecognition are recognised in profit or loss.

#### *Assets under construction*

Expenditure on research activities is recognised in the income statement as an expense as incurred.

Expenditure on development activities is capitalised if the product or process is technically and commercially feasible and the Group intends and has the technical ability and sufficient resources to complete development, future economic benefits are probable and if the Company can measure reliably the expenditure attributable to the intangible asset during its development. Development activities involve a plan or design for the production of new or substantially improved products or processes. The expenditure capitalised includes the cost of materials, direct labour and an appropriate proportion of overheads and capitalised borrowing costs. Other development expenditure is recognised in the income statement as an expense as incurred. Capitalised development expenditure is stated at cost less accumulated amortisation and less accumulated impairment losses.

The cost of intangible assets includes labour costs where these are concluded to be directly attributable to a specific asset, and are measured based on recording of staff time.

Assets are brought into service and amortised from the point they are operating as intended. The OneWeb network cannot operate as intended until sufficient coverage has been created to offer a commercial service. When sufficient coverage exists to be able to provide customers with a viable service, all assets associated with providing that service are placed into service and amortisation commences. Assets required to provide service to regions north of 50° latitude were assessed to be available for use in May 2022 and amortisation has commenced at that date.

#### *Amortisation*

Amortisation is charged to the income statement on a straight-line basis over the estimated useful lives of intangible assets unless such lives are indefinite. Intangible assets with an indefinite useful life and goodwill are systematically tested for impairment at each balance sheet date. Other intangible assets are amortised from the date they are available for use.

#### *Spectrum rights and licences*

Spectrum rights and licences represent the Group's rights, registrations and authorisations from the ITU and government agencies to enable the Group to conduct its business.

OneWeb has secured c.6.0 GHz of priority non-geostationary orbit ("NGSO") spectrum rights in the Ku and Ka bands, covering:

-2.5 GHz of Ku band end for user links

-3.3 GHz of Ka band gateway for feeder links

If OneWeb meets both the bring-into-use ("BIU") and build out milestones for main ITU filings with Ofcom (Ku band) and ANFR (Ka band) that it currently relies on, the Group will be able to preserve these spectrum rights indefinitely. Specifically, the l'Agence Nationale des Fréquences ("ANFR") authorisation was issued for 20 years, OneWeb has met all obligations related to the ANFR authorisation, and renewal expectancy is high. Due to the expectancy right to maintain the once awarded spectrum rights and licences, an indefinite useful economic life is applied to these assets. Assets with an indefinite life are not amortised, an annual impairment review is performed instead, or earlier if an indication of impairment is noted.

#### *Developed software*

Developed software relates to the software that the Group controls for the purpose of operating the business. Developed software is amortised on a straight-line basis over its useful economic life of seven years.

## Patents

Patents are the Group's intellectual property that cover aspects of the Group's satellite system, global communication network and devices. Patents are amortised on a straight-line basis over their useful life of 15 years.

	Spectrum rights and licences	Developed software	Patents	Total
	\$m	\$m	\$m	\$m
<b>Cost</b>				
At 31 March 2021	252.4	-	1.6	254.0
Acquisition of a subsidiary	-	-	0.2	0.2
Additions	-	77.8	-	77.8
Transfers from property, plant and equipment	-	175.0	-	175.0
Transfers to bonds and deposits	(0.4)	-	-	(0.4)
Written off	-	-	(0.3)	(0.3)
Foreign exchange	-	(0.1)	-	(0.1)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>252.0</b>	<b>252.7</b>	<b>1.5</b>	<b>506.2</b>
Additions	0.7	91.4	0.1	92.2
<b>At 31 March 2023</b>	<b>252.7</b>	<b>344.1</b>	<b>1.6</b>	<b>598.4</b>
<b>Amortisation</b>				
At 31 March 2021	-	-	-	-
Amortisation charge	-	-	(0.1)	(0.1)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0.1)</b>	<b>(0.1)</b>
Amortisation charge	-	(36.3)	(0.2)	(36.5)
<b>At 31 March 2023</b>	<b>-</b>	<b>(36.3)</b>	<b>(0.3)</b>	<b>(36.6)</b>
<b>Carrying value</b>				
<b>At 31 March 2023</b>	<b>252.7</b>	<b>307.8</b>	<b>1.3</b>	<b>561.8</b>
At 31 March 2022	252.0	252.7	1.4	506.1

In 2022, transfers from property, plant and equipment of \$175.0 million relates to assets previously recognised as property, plant and equipment that are intangible in nature, primarily relating to software where this is the primary component of an asset rather than being a component of a property, plant and equipment asset.

## 15 Investment in joint ventures

### *Airbus OneWeb Satellites LLC ("AOS")*

The Group has joint control over AOS. AOS was created as a joint venture with Airbus DS Satnet, to develop and design the first generation of OneWeb satellites. Each shareholder owns 50% of equity interest in AOS and has equal voting or similar rights with major decisions approved on unanimous basis. The risks related to AOS operations and cost overruns are equally borne by both shareholders. The Group does not have power over AOS's relevant activities and while equally is exposed to variability of returns, the Group therefore does not have the ability to use power to affect such returns.

### *First Tech Web Company Limited ("NEOM JV")*

The Group has joint control over the NEOM JV. The NEOM JV was established as a joint venture in the Kingdom of Saudi Arabia with NEOM Tech and Digital Company for the purpose of managing the operation of ground-based infrastructure and contracting with regional customers for the sale of connectivity services. Each shareholder owns 50% of equity interest and has equal voting or similar rights with major decisions approved on unanimous basis. The Group and NEOM have equal rights in relation to the composition of the board and its committees, and each have the right to appoint certain members of executive management. The Group does not have power over the NEOM JV's relevant activities and while equally is exposed to variability of returns, the Group therefore does not have the ability to use power to affect such returns.

### Accounting Policy

A joint venture is an entity where control is shared with another party. The results, assets and liabilities of the Group's joint ventures are incorporated into these financial statements using the equity method of accounting. The investment in a joint venture is initially recognised at cost. At the acquisition date, any excess of the cost of acquisition over our share of the fair value of the identifiable assets and liabilities of the associate is recognised as goodwill.

The consolidated income statement reflects the Group's share of the results of operations. Any change in other comprehensive income would be recognised as part of consolidated other comprehensive income. Unrealised profits resulting from transactions between the Group and its joint ventures are eliminated to the extent of the Group's interest in the business. The profit earned by AOS for the sale of satellites to OneWeb is considered unrealised until the associated assets are placed into service, and are therefore eliminated until the assets are available for use by the Group. Certain assets

were determined to be available for use by the Group in May 2022 which resulted in some of the previously eliminated profit being realised in the period.

	AOS \$m	NEOM JV \$m	Total \$m
At 31 March 2021	8.7	-	8.7
Acquisition of joint venture	-	0.2	0.2
Funding provided to joint venture	-	15.0	15.0
Share of result of joint venture	5.3	-	5.3
Dividend received from joint venture	(14.0)	-	(14.0)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>-</b>	<b>15.2</b>	<b>15.2</b>
Directly attributable costs of investment in joint venture	-	0.6	0.6
Share of result of joint venture	1.5	(1.2)	0.3
<b>At 31 March 2023</b>	<b>1.5</b>	<b>14.6</b>	<b>16.1</b>

**Summarised financial information of AOS**

	2023 \$m	2022 \$m
<b>100% of the results of the business</b>		
Revenue	308.8	431.4
Profit after tax	(24.0)	50.1
Total comprehensive (loss)/profit	(24.0)	50.1
<b>Group share of the results of the business before elimination of unrealised profits and losses</b>		
Revenue	154.4	215.7
Profit after tax	(12.0)	25.1
Total comprehensive (loss)/profit	(12.0)	25.1
<b>Group share of the results of the business after elimination of unrealised profits and losses</b>		
Revenue	42.6	215.7
Profit after tax	(1.3)	5.3
Total comprehensive (loss)/profit	(1.3)	5.3
	2023 \$m	2022 \$m
<b>100% of the net assets of the business</b>		
Non-current assets	17.3	57.3
Current assets	88.2	227.5
Non-current liabilities	(2.5)	(2.5)
Current liabilities	(86.0)	(240.3)
<b>Net assets and total equity</b>	<b>17.0</b>	<b>42.0</b>
Group share of interest in joint venture's net assets	8.5	21.0
Elimination of unrealised profits and losses	(5.2)	(19.2)
Profit realised as a result of dividends received in excess of carrying value	(5.3)	(5.3)
Goodwill	3.5	3.5
<b>Carrying value of interest in joint venture</b>	<b>1.5</b>	<b>-</b>

In December 2021, the Group received a dividend of \$14.0 million from AOS. The dividend exceeded the carrying value of the investment in joint venture and the excess of \$5.3 million was recognised in the year ended 31 March 2022 as share of profit of joint venture.

Supplementary information regarding AOS is provided below:

	2023 \$m	2022 \$m
Cash and cash equivalents	28.8	26.6
Current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)	(8.8)	(5.7)
Non-current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)	(1.9)	(1.9)
Depreciation and amortisation	(4.3)	(5.7)
Income tax expense	(1.2)	0.2

## Summarised financial information of NEOM JV

The NEOM JV is in the process of building ground-based infrastructure in the Middle East and African regions. In the year to 31 March 2023, the entity had no revenue (2022: no revenue), total operating expenses of \$1.5 million (2022: \$0.2 million) and an income tax charge of \$0.3 million (2022: no income tax charge), resulting in a loss after tax and total comprehensive loss of \$2.4 million (2022: \$0.2 million). In the period, the NEOM JV had no depreciation and amortisation. There were no transactions with the NEOM JV that required elimination by the Group.

	2023 \$m	2022 \$m
<b>100% of the net assets of the business</b>		
Non-current assets	12.3	0.8
Current assets	33.3	36.1
Non-current liabilities	(6.9)	-
Current liabilities	(10.6)	(6.5)
<b>Net assets and total equity</b>	<b>28.1</b>	<b>30.4</b>
Directly attributable costs of investment in joint venture	0.6	-
Group share of interest in joint venture's net assets	14.0	15.2
<b>Carrying value of interest in joint venture</b>	<b>14.6</b>	<b>15.2</b>

Supplementary information regarding the NEOM JV is provided below.

	2023 \$m	2022 \$m
Cash and cash equivalents	33.2	29.7
Current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)	(0.2)	-
Non-current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)	-	-

## 16 Commitments and contingencies

### Capital commitments

The Group has contractual purchase commitments with various vendors related to the design and developments of its first-generation constellation of satellites, communications infrastructure and ground facilities.

The table below summarises contractual commitments not recorded on the consolidated balance sheet (see note 22 for commitments with related parties).

	2023 \$m	2022 \$m
Less than a year	177.4	352.9
Between one and five years	5.5	91.1
More than five years	-	0.8
<b>Total contractual commitments</b>	<b>182.9</b>	<b>444.8</b>

### Contingencies

There are no contingencies other than the provisions recognised on the consolidated statement of financial position that are expected to have a material adverse impact on the business, financial results or financial condition of the Company or the Group.

## 17 Provisions

### Accounting policy

A provision is recognised in the balance sheet when a present legal or constructive obligation is held as a result of a past event, that can be reliably measured, and it is probable that an outflow of economic benefits will be required to settle the obligation. Provisions are determined by discounting the expected future cash flows at a pre-tax rate that reflects risks specific to the liability.

The Group has two classes of provisions:

- **Unfavourable contracts.** There are unfavourable terms embedded in a certain vendor contract associated with the satellite launch programme, which existed within the OWC group purchased by the Company. A liability was recognised on acquisition of OWC, equal to the fair value at the point of acquisition. The liability was calculated

based on a comparison of the contracted terms versus current market rates for similar services. The provision of \$19.7 million was released during the financial year ended 31 March 2022 as detailed in note 6.

- **Asset retirement obligations.** Obligations arise on the decommissioning of certain items of property, plant and equipment. A liability is calculated based on the expected cost to decommission the assets and an equal asset is created and held within property, plant and equipment. The provision is expected to be utilised over the remaining expected asset lives, which are up to 10 years.

	Unfavourable contracts \$m	Asset retirement obligations \$m	Total \$m
<b>At 31 March 2021</b>	(42.6)	(3.9)	(46.5)
Additions	-	(6.2)	(6.2)
Utilised or released in the period	43.4	-	43.4
Unwinding of discount	(0.8)	(0.7)	(1.5)
<b>At 31 March 2022</b>	-	<b>(10.8)</b>	<b>(10.8)</b>
Additions	-	(0.9)	(0.9)
Unwinding of discount	-	(0.7)	(0.7)
<b>At 31 March 2023</b>	-	<b>(12.4)</b>	<b>(12.4)</b>
Current	-	-	-
Non-current	-	(12.4)	(12.4)
	-	<b>(12.4)</b>	<b>(12.4)</b>

## 18 Capital, reserves and shareholder funding

### Shareholder funding

The movement in share subscription receivables in the period can be seen as follows:

	2023 \$m	2022 \$m
<b>Share subscription receivables at start of period</b>	606.0	308.5
Total subscription value in period	-	1,579.0
Cash receipts	(450.0)	(1,281.5)
<b>Share subscription receivables at end of period</b>	<b>156.0</b>	<b>606.0</b>

The recoverability of the share subscription receivables is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

### Shareholder rights

Shares in the Company consist of three classes:

- Class A Shares, which have voting rights. All dividends paid are distributed to the A Shareholders pro rata according to the number of A Shares held by each of them.
- Class B Shares, which are non-voting. The holder of the B Share is not entitled to receive any income or distribution from the Company or any member of the Group in respect of the B Share, including in the event of a sale or IPO.
- Deferred Shares, which are non-voting and holders are not entitled to dividends or other distributions.

In addition, certain matters cannot be undertaken without the prior written consent of the Class B shareholder. These include changes to the location of the headquarters or centre of operations, changes to activities or technical and technology security standards of the Group, or tax avoidance arrangements.

Further rights do not depend on the class of share but rather on the size of shareholding under the terms of the Shareholders' Agreement in place between the Company's significant shareholders. These rights reflect the ability of shareholders to appoint Directors and other matters of corporate governance.

### Share capital

Share capital is the number of shares in issue, stated at their nominal value.

The value of share capital at the end of the period was as follows:

	2023 \$	2022 \$
Deferred shares of £1 each	6	6
Class A shares of \$0.01 each	28,366	28,366
Class B shares of \$0.01 each	-	-
<b>Fully paid</b>	<b>28,372</b>	<b>28,372</b>

The number of shares issued during the period and at the period end was as follows:

	Deferred	Class A	Class B
<b>Authorised and on issue at 31 March 2021</b>	<b>4</b>	<b>1,232,459</b>	<b>1</b>
Issued in the year ended 31 March 2022	-	1,604,185	-
<b>Authorised and on issue at 31 March 2022 and 31 March 2023</b>	<b>4</b>	<b>2,836,644</b>	<b>1</b>

**At 31 March 2023 and 31 March 2022**

	Deferred	Class A	Class B
The Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy	2	500,000	1
Bharti Space Limited	2	850,000	-
Eutelsat S.A.	-	650,000	-
SoftBank Group Capital Limited	-	500,000	-
Hanwha Systems UK Limited	-	250,000	-
Echostar Operating LLC	-	50,000	-
Banco Azteca, S.A., Institución de Banca Múltiple	-	16,879	-
Airbus Defence and Space Netherlands B.V.	-	12,064	-
Qualcomm Technologies, Inc.	-	6,072	-
Rwanda Social Security Board	-	1,629	-
<b>Authorised and on issue at 31 March 2022</b>	<b>4</b>	<b>2,836,644</b>	<b>1</b>

On 3 May 2023, the Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy transferred its entire shareholding to the Secretary of State for the Department for Science, Innovation and Technology.

**Share premium**

Share premium is the amount received for a share issue which exceeds the nominal value, net of transaction costs incurred on the issuance of shares.

**Share-based payment reserve**

The share-based payment reserve reflects the credit arising on share-based payment accounting, with the opposite entry reflecting the charge for the year recognised in the statement of profit and loss and other comprehensive income. This reserve is not considered a part of distributable earnings.

**Foreign currency reserve**

Exchange differences relating to the translation of the net assets, income and expenses of foreign operations, from their local functional currency into US dollars, are recognised directly in the translation reserve. This reserve is not considered a part of distributable earnings.

**Retained earnings**

Retained earnings are the net earnings not paid out as dividends. Consolidated retained earnings were a deficit of \$381.2 million at the end of the period (31 March 2022: deficit of \$19.3 million).

Dividends payable to the Company's shareholders are recognised when they have been appropriately authorised. The Company has retained earnings of \$93.6 million at the end of the period (31 March 2022: \$18.3 million). No amounts included in the Company's retained earnings are non-distributable. The directors do not recommend the payment of a dividend.

**19 Financial instruments**

**Accounting policy**

*Overview*

Financial instruments comprise financial assets and financial liabilities. All financial assets and financial liabilities are held at amortised cost. There were no transfers between fair value measurement categories in the current period and no derivative financial instruments have been entered into.

*Recognition and de-recognition of financial assets and liabilities*

Financial assets and financial liabilities are recognised when we become a party to the contractual provisions of the instrument. Loss allowances for financial assets are calculated applying an expected credit loss model. A financial asset or liability is only de-recognised when the contractual right that gives rise to it is settled, sold, cancelled or expires.

### ***Fair value measurement***

Certain financial instruments are measured at fair value at each balance sheet date.

The carrying amounts of financial assets and financial liabilities recorded at amortised cost in the financial statements approximate their fair values.

All assets and liabilities for which fair value is measured or disclosed in the financial statements are categorised within the fair value hierarchy, described as follows, based on the lowest level input that is significant to the fair value measurement as a whole:

Level 1: Quoted (unadjusted) market prices in active markets for identical assets or liabilities.

Level 2: Valuation techniques for which the lowest level input that is significant to the fair value measurement is directly or indirectly observable.

Level 3: Valuation techniques for which the lowest level input that is significant to the fair value measurement is unobservable.

For assets and liabilities that are recognised at fair value on a recurring basis, it is determined whether transfers have occurred between levels in the hierarchy by re-assessing categorisation (based on the lowest level input that is significant to the fair value measurement as a whole) at the end of each reporting period.

For the purpose of fair value disclosures, we have determined classes of assets and liabilities on the basis of the nature, characteristics and risks of the asset or liability and, the level of the fair value hierarchy as explained above.

### ***Cash and cash equivalents***

Cash and cash equivalents in the balance sheet comprise cash at bank and in hand and short-term deposits. Cash and cash equivalents have a maturity of three months or less.

### **Maturity profile of financial instruments**

**31 March 2023**

	On demand \$m	< 1 year \$m	Between 1 and 2 years \$m	> 2 years \$m	Total 2023 \$m
<b>Non-current assets</b>					
Bonds and deposits	-	-	-	14.8	14.8
<b>Current assets</b>					
Share subscription receivables	156.0	-	-	-	156.0
Receivables from related parties	-	10.4	-	-	10.4
Trade receivables	-	5.8	-	-	5.8
Cash and cash equivalents	226.4	-	-	-	226.4
<b>Total financial assets</b>	<b>382.4</b>	<b>16.2</b>	<b>-</b>	<b>14.8</b>	<b>413.4</b>
<b>Current liabilities</b>					
Trade payables	-	(59.8)	-	-	(59.8)
Payables to related parties	-	(1.7)	-	-	(1.7)
Accrued expenses	-	(64.7)	-	-	(64.7)
Accrued employee compensation	-	(27.5)	-	-	(27.5)
Other current payables	-	(3.0)	-	-	(3.0)
<b>Non-current liabilities</b>					
Provisions	-	-	-	(12.4)	(12.4)
<b>Total financial liabilities</b>	<b>-</b>	<b>(156.7)</b>	<b>-</b>	<b>(12.4)</b>	<b>(169.1)</b>

31 March 2022

	On demand \$m	< 1 year \$m	Between 1 and 2 years \$m	> 2 years \$m	Total 2022 \$m
<b>Non-current assets</b>					
Bonds and deposits	-	-	-	17.5	17.5
<b>Current assets</b>					
Share subscription receivables	606.0	-	-	-	606.0
Trade receivables	-	2.6	-	-	2.6
Cash and cash equivalents	481.2	-	-	-	481.2
<b>Total financial assets</b>	<b>1,087.2</b>	<b>2.6</b>	<b>-</b>	<b>17.5</b>	<b>1,107.3</b>
<b>Current liabilities</b>					
Trade payables	-	(36.9)	-	-	(36.9)
Payables to related parties	-	(13.1)	-	-	(13.1)
Accrued expenses	-	(14.6)	-	-	(14.6)
Accrued employee compensation	-	(17.3)	-	-	(17.3)
Other current payables	-	(3.0)	-	-	(3.0)
<b>Non-current liabilities</b>					
Provisions	-	-	-	(10.8)	(10.8)
<b>Total financial liabilities</b>	<b>-</b>	<b>(84.9)</b>	<b>-</b>	<b>(10.8)</b>	<b>(95.7)</b>

### Capital risk management

The objective when managing capital is to ensure that entities in the Group will be able to continue as a going concern, optimising liquidity and operating flexibility, while seeking to minimise our cost of capital. The capital structure of the Group consists of cash and cash equivalents, lease arrangements and equity attributable to shareholders of the Company, comprising issued capital, reserves and retained earnings as disclosed in note 18. No changes to our objectives or practices have taken place in the current period as these objectives were met.

The Group is not subject to any externally imposed capital requirements.

### Financial risk management

The primary financial risks faced by the Group are market risk, credit risk and liquidity risk. The Group's treasury function operates under the Treasury Policy approved by the Board of Directors. The financial instruments used are set out above.

#### *Market risk management*

The Group's activities primarily create exposure to the financial risks of changes in foreign currency exchange rates.

As the Group has no external borrowings, the Group's exposure to interest rate risk is minimal.

The majority of cash inflows and outflows are in the Group's reporting currency, US dollars, together with the majority of Group assets and liabilities.

The carrying amounts of foreign currency-denominated monetary assets and monetary liabilities (non-US dollar) were as follows:

31 March 2023

	UK sterling \$m	Other \$m	Total \$m
Bonds and deposits	6.7	-	6.7
Tax receivable	3.4	-	3.4
Cash and cash equivalents	3.5	5.6	9.1
<b>Total monetary assets</b>	<b>13.6</b>	<b>5.6</b>	<b>19.2</b>
Trade payables	(2.3)	(1.2)	(3.5)
Accrued employee compensation	(18.4)	(0.8)	(19.2)
Corporation tax payable	-	(0.8)	(0.8)
Lease liabilities	(6.8)	(3.8)	(10.6)
Provisions	-	(8.0)	(8.0)
<b>Total monetary liabilities</b>	<b>(27.5)</b>	<b>(14.6)</b>	<b>(42.1)</b>

**31 March 2022**

	UK sterling \$m	Other \$m	Total \$m
Bonds and deposits	6.7	-	6.7
Goods and services tax receivable	-	0.3	0.3
Cash and cash equivalents	2.9	4.2	7.1
<b>Total monetary assets</b>	<b>9.6</b>	<b>4.5</b>	<b>14.1</b>
Trade payables	(4.6)	(4.9)	(9.5)
Accrued employee compensation	(8.4)	(0.1)	(8.5)
Goods and services tax payable	(3.6)	-	(3.6)
Corporation tax payable	(2.4)	-	(2.4)
Other taxes payable	(2.3)	-	(2.3)
Lease liabilities	(8.3)	(0.4)	(8.7)
Provisions	(0.2)	-	(0.2)
<b>Total monetary liabilities</b>	<b>(29.8)</b>	<b>(5.4)</b>	<b>(35.2)</b>

The translation risk on converting overseas currency profits or losses is not hedged and such profits or losses are converted into US dollars at average exchange rates throughout the year.

If there were a reasonably possible change in the US dollar against the relevant foreign currencies, an appreciation in the US dollar would result in a decrease of losses of \$1.5 million and a depreciation in the US dollar would result in an increase in losses of \$1.9 million.

***Credit risk management***

Credit risk is the risk of financial loss if a customer or counterparty to a financial instrument fails to meet its contractual obligations. Credit risk exposure is limited to shareholders in respect of share subscription receivables, customer receivables in relation to OWT, financial institutions in respect of cash balances and bonds, or with property landlords with regards to deposits. The recoverability of the share subscription receivables is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

***Liquidity risk management***

Liquidity risk is the risk that the Company and the Group will not be able to meet financial obligations as they fall due. Ultimate responsibility for liquidity risk management rests with the Board, which has established an appropriate liquidity risk framework for the management of our short, medium and long-term funding and liquidity management requirements. Liquidity risk is managed by maintaining adequate cash reserves, by continuously monitoring projected and actual cash flows, and by ensuring adequate funds are available over the projected periods. At 31 March 2023, the Group had no external borrowings. See note 23 for developments subsequent to the year end.

**20 Financing arrangements and right of use lease assets**

**Accounting policy**

An arrangement is accounted for as a lease where a contract gives the right to control an asset for longer than 12 months, in exchange for consideration, where substantially all of the economic benefits are obtained from the asset. Lease accounting is not applied to low-value assets (deemed to be individual assets valued at less than \$5,000), for these items the lease payments is recognised as an expense on a straight-line basis over the lease term.

The Group does not act as a lessor in any arrangement, only as a lessee.

A lease liability is initially measured at the present value of the lease payments that are not paid at the commencement date, discounted at the incremental borrowing rate. For all the lease arrangements entered into, it was impracticable to calculate the interest rate implicit in the lease.

A right of use lease asset is recognised at the inception of the lease arrangement at cost. The cost reflects the initial amount of the lease liability, adjusted for any lease payments made at or before commencement date, plus any direct costs incurred and an estimate of costs to dismantle and remove the underlying asset or restore the underlying asset, less any lease incentives received.

The right of use lease asset is subsequently depreciated using the straight-line method from the commencement date to the end of the lease term.

**Lease arrangements**

The Group has a number of property leases arising from the normal course of business activities. In addition to the office locations of the business, various ground installations are built on leased land.

*Maturity analysis of contractual undiscounted cash flows*

	2023 \$m	2022 \$m
Less than a year	15.9	13.2
Between one to five years	62.0	57.5
More than five years	38.1	36.2
<b>Total</b>	<b>116.0</b>	<b>106.9</b>

*Carrying value of right of use lease assets*

	Ground installation property \$m	Other property \$m	Total \$m
<b>Cost</b>			
At 31 March 2021	15.3	20.8	36.1
Additions	32.6	1.1	33.7
Foreign exchange	-	0.1	0.1
At 31 March 2022	<b>47.9</b>	<b>22.0</b>	<b>69.9</b>
Additions	23.0	-	23.0
<b>At 31 March 2023</b>	<b>70.9</b>	<b>22.0</b>	<b>92.9</b>
<b>Depreciation</b>			
At 31 March 2021	(0.4)	(1.0)	(1.4)
Depreciation charge	(6.7)	(1.2)	(7.9)
At 31 March 2022	<b>(7.1)</b>	<b>(2.2)</b>	<b>(9.3)</b>
Depreciation charge	(6.3)	(3.1)	(9.4)
<b>At 31 March 2023</b>	<b>(13.4)</b>	<b>(5.3)</b>	<b>(18.7)</b>
<b>Carrying value</b>			
<b>At 31 March 2023</b>	<b>57.5</b>	<b>16.7</b>	<b>74.2</b>
At 31 March 2022	40.8	19.8	60.6

*Carrying value of lease liabilities*

	Ground installation property \$m	Other property \$m	Total \$m
<b>Lease liability</b>			
At 31 March 2021	(58.5)	(26.7)	(85.2)
New leases entered into	(32.9)	(1.1)	(34.0)
Cash payments	14.0	4.9	18.9
Interest charges	(4.6)	(1.1)	(5.7)
Foreign exchange	-	(0.9)	(0.9)
<b>At 31 March 2022</b>	<b>(82.0)</b>	<b>(24.9)</b>	<b>(106.9)</b>
New leases entered into	(22.9)	-	(22.9)
Reclassification between lease categories	(1.4)	1.4	-
Cash payments	16.0	4.7	20.7
Interest charges	(5.2)	(1.1)	(6.3)
Foreign exchange	(0.1)	(0.5)	(0.6)
<b>At 31 March 2023</b>	<b>(95.6)</b>	<b>(20.4)</b>	<b>(116.0)</b>
Current lease liability	(11.8)	(4.1)	(15.9)
Non-current lease liability	(83.8)	(16.3)	(100.1)
	<b>(95.6)</b>	<b>(20.4)</b>	<b>(116.0)</b>

## 21 Reconciliation of net loss to cash used in operations

	2023 \$m	2022 \$m
<b>Cash flows from operating activities</b>		
Loss for the period	(361.9)	(389.8)
<i>Adjustments for:</i>		
Depreciation and amortisation	174.8	10.4
Write-off of property, plant & equipment and intangible assets	2.1	4.5
Impairment charge	-	229.2
Reversal of impairment charge	(5.8)	-
Foreign exchange losses	0.9	0.2
Share of results of joint venture	(0.3)	(5.3)
Investment income	(2.8)	(0.3)
Finance expense	21.5	11.7
Equity settled share-based payment expenses	4.8	6.1
Taxation	2.8	(48.0)
Movement in bonds and deposits	2.7	(2.8)
Movement in withholding tax receivable	-	(8.5)
Movement in other non-current assets	(5.1)	(0.5)
Movement in inventory	(14.7)	(8.2)
Movement in tax receivable	(2.0)	(4.5)
Movement in prepaid expenses	(11.6)	(39.5)
Movement in receivables from related parties	(10.4)	-
Movement in goods and services tax receivables	0.2	(9.4)
Movement in trade receivables	(3.2)	(2.6)
Movement in other current assets	(0.2)	7.8
Movement in trade payables	22.9	(61.5)
Movement in payables to related parties	(11.4)	12.0
Movement in accrued expenses	33.2	(31.6)
Movement in accrued employee compensation	10.2	11.8
Movement in goods and services tax payable	(0.8)	0.8
Movement in tax payable	(0.1)	0.9
Movement in contract liability current	36.1	(0.2)
Movement in other taxes payable	(0.4)	3.0
Movement in provisions current	-	(19.7)
Movement in other current liabilities	(2.5)	2.6
Movement in other non-current liabilities	3.1	0.1
Movement in contract liability non-current	65.7	-
Movement in provisions non-current	0.9	2.2
<b>Cash used in operations</b>	<b>(51.3)</b>	<b>(329.1)</b>

## 22 Related parties

### Accounting policy

The Group's related parties are shareholders considered to have significant influence over the Company, entities where the Group has significant influence, key management personnel and their immediate relatives.

### Compensation of key management personnel

"Key management personnel" are considered to be members of the Company's Board of Directors and their remuneration is disclosed in note 9.

Directors of the Company and their immediate relatives control 30.0% (2022: 30.0%) of the voting shares of the Company.

### Other related party transactions

#### Transactions with AOS

As explained in note 15, AOS is a joint venture between OneWeb and Airbus DS Satnet, which is equity accounted. All GEN 1 satellites are manufactured by AOS. A summary of the transactions with AOS is set out below:

	2023 \$m	2022 \$m
Cost of satellites purchased from AOS in the period	37.4	252.3
Payables to AOS at the period end	(1.7)	(13.1)
Contractual commitments for purchases at the period end	1.1	72.5

### ***Transactions with NEOM JV***

As explained in note 15, NEOM JV is a joint venture between OneWeb and NEOM Tech and Digital Company, which is accounted for under the equity method. During the year ended 31 March 2023, the Group paid a total of \$6.4 million to NEOM JV for the operation of satellite network portals in the period to 2030 and the Group transferred property, plant and equipment to the NEOM JV for its \$10.4 million carrying value. At 31 March 2023, the Group had a \$10.4 million receivable due from NEOM JV (31 March 2022: \$nil).

### ***Outstanding share subscriptions***

As explained in note 18, \$156.0 million of share subscription proceeds was outstanding at 31 March 2023 (31 March 2022: \$606.0 million).

### ***Transactions with entities under common control with The Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy***

The Group entered into transactions with entities under common control with The Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy in relation to ordinary course transactions with Government entities, none of which are individually significant or unusual in their nature or conditions.

### ***Transactions with entities under common control with Bharti Space Limited***

The Group entered into transactions with entities under common control with Bharti Space Limited during the financial year, primarily in relation to network and facility costs. The Group incurred expenses of \$1.4 million (2022: \$0.3 million) and the amount payable by the Group at 31 March 2023 is \$0.4 million (31 March 2022: \$0.1 million).

On 9 November 2022, the Group entered into a distribution partnership agreement with Airtel Africa Services (UK) Limited. The Group has also agreed a Term Sheet including a \$25.0 million take-or-pay commitment with Airtel Africa plc.

### ***Transactions with entities in the Eutelsat S.A. group***

The Group entered into transactions with members of the group of companies including Eutelsat S.A. in relation to the provision of consulting services. The Group incurred expenses of \$0.1 million (2022: \$0.1 million) and the amount payable by the Group at 31 March 2023 is \$0.1 million (31 March 2022: \$0.1 million).

On 25 July, 2022, the Group's existing Distribution Partner Agreement (signed in March 2022) with Eutelsat was amended. Under the terms of this amendment, Eutelsat takes a firm commitment to purchase \$275.0 million of OneWeb's constellation capacity at pre-defined terms over a five-year duration, starting from the full availability of the constellation. As part of the agreement, Eutelsat will benefit from the exclusive use of OneWeb's capacity over certain pre-determined sales regions and verticals, in particular Continental Europe and Global Cruise segment. The Group received a payment of \$100.0 million under the terms of this agreement on 30 March 2023. In March 2023, the Group entered into a further take-or-pay commitment of \$42.3 million with Eutelsat.

### ***Transactions with entities in the SoftBank Group Capital Limited group***

The Group entered into transactions with members of the group of companies including SoftBank Group Capital Limited in relation to the purchase of ground-based communications equipment. The equipment was purchased for \$4.9 million (2022: \$1.0 million) and is recognised as property, plant and equipment. In addition, the Group incurred expenses of \$0.2 million in relation to network and facility costs and the amount payable by the Group at 31 March 2023 is \$0.1 million (31 March 2022: \$nil).

### ***Transactions with Echostar Operating LLC and Qualcomm Technologies, Inc***

The Company's shareholders, Echostar Operating LLC and Qualcomm Technologies, Inc. provide goods and services to the Group in the normal course of business on arm's length terms. These shareholders are not considered to hold significant influence over the Company.

## **23 Subsequent events**

Subsequent to 31 March 2023, the Group has entered into a committed unsecured loan facility with certain shareholders to provide the Group with access of up to \$160.0 million (in aggregate). The facility, if drawn, is convertible to equity under certain conditions and has a backstop maturity date of June 2028. If not drawn by 30 September 2024, the facility will expire. Interest accruing on any amounts drawn under the facility may either be paid or capitalised at the discretion of the Group. Interest accrues at the higher of 2.5% per annum or the secured overnight financing rate ("SOFR") of the Federal Reserve Bank of New York plus 2.5% per annum. In addition, the Group has received a commitment for an external facility of \$100.0 million, securitised against certain of the Group's take-or-pay commitments. This facility reduces to \$75.0 million in March 2024 and matures on 31 March 2025, with a call option held by the bank for repayment 18 months from drawdown. Interest accrues at SOFR plus 3.75% per annum.

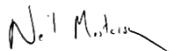
**OneWeb Holdings Limited**  
**Company financial statements**

**Company balance sheet**  
*At 31 March 2022*

	<i>Note</i>	2023 \$m	2022 \$m
<b>Non-current assets</b>			
Loan receivable from related party	<i>26</i>	2,239.9	1,358.9
Investment in subsidiary entity	<i>27</i>	318.0	315.2
		2,557.9	1,674.1
<b>Current assets</b>			
Receivables from related parties	<i>26</i>	8.2	115.7
Prepaid expenses		0.8	0.8
Goods and services tax receivable		0.7	1.6
Share subscription receivables	<i>18</i>	156.0	606.0
Cash and cash equivalents		189.7	440.6
		355.4	1,164.7
<b>Total assets</b>		<b>2,913.3</b>	<b>2,838.8</b>
<b>Current liabilities</b>			
Trade payables		-	(4.3)
Payables to related parties		(0.5)	-
Accrued expenses		(0.4)	(1.3)
Accrued employee compensation		(1.3)	(2.1)
Other taxes payable		(0.7)	(0.8)
		(2.9)	(8.5)
<b>Net assets</b>		<b>2,910.4</b>	<b>2,830.3</b>
<b>Equity</b>			
Share capital	<i>18</i>	-	-
Share premium	<i>18</i>	2,805.3	2,805.3
Share-based payment reserve	<i>18</i>	11.5	6.7
Retained earnings	<i>18</i>	93.6	18.3
<b>Total equity</b>		<b>2,910.4</b>	<b>2,830.3</b>

Under Section 408 of the Companies Act 2006, the Company is exempt from the requirement to present its own profit and loss account. The profit for the Company for the year was \$75.3 million (2022: \$17.3 million).

These financial statements were approved by the Board of Directors on 13 June 2023 and were signed on its behalf by:



**Neil Masterson**  
Chief Executive Officer

Company registered number: 12534512

## Company statement of changes in equity

	Share capital \$m	Share premium \$m	Share- based payment reserve \$m	Retained earnings \$m	Total equity \$m
<b>At 1 April 2021</b>					
<b>Total comprehensive income for the period</b>					
Profit for the period	-	-	-	17.3	17.3
Total comprehensive profit for the period	-	-	-	17.3	17.3
<b>Transactions with owners, recorded directly in equity</b>					
Issue of shares	-	1,572.8	-	-	1,572.8
Equity-settled share-based payment transactions	-	-	6.1	-	6.1
Total contributions by and distributions to owners	-	1,572.8	6.1	-	1,578.9
<b>Balance at 31 March 2022</b>	<b>-</b>	<b>2,805.3</b>	<b>6.7</b>	<b>18.3</b>	<b>2,830.3</b>
<b>Total comprehensive income for the period</b>					
Profit for the period	-	-	-	75.3	75.3
Total comprehensive profit for the period	-	-	-	75.3	75.3
<b>Transactions with owners, recorded directly in equity</b>					
Equity-settled share-based payment transactions	-	-	4.8	-	4.8
Total contributions by and distributions to owners	-	-	4.8	-	4.8
<b>Balance at 31 March 2023</b>	<b>-</b>	<b>2,805.3</b>	<b>11.5</b>	<b>93.6</b>	<b>2,910.4</b>

## Notes to the Company's financial statements (forming part of the financial statements)

### 24 General information

The Company is a private company incorporated, domiciled and registered in England and Wales. The registered number is 12534512 and the registered address is West Works Building, 195 Wood Lane, London, United Kingdom, W12 7FQ.

### 25 Basis of preparation

#### 25.1 *Going concern*

See note 2.1.

#### 25.2 *Accounting estimates and judgements*

These Company financial statements were prepared in accordance with FRS 101 and present information about the Company as a separate entity and not about its group. The recognition, measurement and disclosure requirements of Adopted IFRSs have been applied, with amendments necessary in order to comply with Companies Act 2006, together with certain disclosure exemptions. The following disclosure exemptions have been taken under FRS 101:

- the requirements of paragraphs 62, B64(d), B64(e), B64(g), B64(h), B64(j) to B64(m), B64(n)(ii), B64(o)(ii), B64(p), B64(q)(ii), B66 and B67 of IFRS 3: Business Combinations;
- the requirements of IFRS 7: Financial Instruments: Disclosures;
- the requirements of paragraphs 91 to 99 of IFRS 13: Fair value measurements;
- the requirements of paragraphs 134 to 136 of IAS 1: Presentation of Financial Statements;
- the requirement of IAS 7: Statement of Cash Flows;
- the requirements of paragraph 17 and 18A of IAS 24: Related Party Disclosures; and
- the requirements in IAS 24: Related Party Disclosures to disclose related party transactions entered into between two or more members of a group, provided that any subsidiary which is a party to the transaction is wholly owned by such a member.

Under Section 408 of the Companies Act 2006, the Company is exempt from the requirement to present its own profit and loss account.

In the preparation of Company's financial statements in conformity with FRS 101, management is required to make estimates, judgments and assumptions that affect the application of accounting policies and the reported amounts of assets, liabilities, expenses and disclosures of contingent liabilities. Estimates and judgments are continually evaluated. These estimates and judgements are based on historical experience and other factors, including expectations of future events that may have a financial impact on the entity and are believed to be reasonable under the circumstances at the end of the financial periods presented. Revisions to accounting estimates are recognised in the period in which the estimate is revised if the revision affects only that period, or in the period of revision and future periods if the revision affects both current and future periods. Due to uncertainties inherent in making estimates, actual results could differ from those estimates.

Critical judgements are those made when applying accounting policies that could have a significant impact on the amounts recognised in the financial statements. The recoverability of the share subscription receivables is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.

Key sources of estimation uncertainties are those assumptions where there is a significant risk that changes to these assumptions could cause a material adjustment to the carrying value of assets and liabilities within the next 12 months. No areas of accounting required significant estimates to be made in the current period.

**26 Loan receivable from related party**

**Accounting policy**

On initial recognition, the loan receivable was measured at amortised cost. Loss allowances for financial assets are calculated applying an expected credit loss model.

**Carrying value of loan receivable from related parties**

	Cash flow items \$m	Non-cash items \$m	Total \$m
<b>Amortised cost</b>			
<b>At 31 March 2021</b>	<b>475.7</b>	<b>106.7</b>	<b>582.4</b>
Interest receivable from OWC	-	28.5	28.5
Funding provided to OWC	748.0	-	748.0
<b>At 31 March 2022</b>	<b>1,223.7</b>	<b>135.2</b>	<b>1,358.9</b>
Interest receivable from OWC	-	70.2	70.2
Conversion of intercompany receivable from NAA to loan receivable	-	115.7	115.7
Funding provided to NAA	684.0	-	684.0
Interest receivable from NAA	-	11.1	11.1
<b>At 31 March 2023</b>	<b>1,907.7</b>	<b>332.2</b>	<b>2,239.9</b>

The Company provides funding to other Group companies. The Company has amounts receivable from OneWeb Communications Limited ("OWC") and Network Access Associates Limited ("NAA").

**27 Investment in subsidiary entity**

**Accounting policy**

Investments in subsidiaries are carried at cost.

**Carrying value of investment in subsidiary entity**

	\$m
<b>Cost</b>	
<b>At 31 March 2021</b>	<b>310.9</b>
Capital contribution to OWC	4.3
<b>At 31 March 2022</b>	<b>315.2</b>
Capital contribution to OWC	2.8
<b>At 31 March 2023</b>	<b>318.0</b>

**28 Capital, reserves and shareholder funding**

See note 18.

**29 Related party transactions**

See note 22.

**30 Ultimate controlling party**

There is no single ultimate controlling party. Details of the Company's shareholders and their rights are provided in note 18.

**31 Subsequent events**

See note 23.

## 32 Subsidiaries and affiliates

The UK subsidiaries annotated with an '\*' from the following list of subsidiaries of the Company are exempt from the Companies Act 2006 requirements relating to the audit of their individual accounts by virtue of Section 479A of the Companies Act 2006 as this company has guaranteed the subsidiary companies under Section 479C of the Companies Act 2006:

Name	Principal activity	Registered Agent Address	Country of incorporation	Shareholding 31 March 2023 (%age)
OneWeb Communications Ltd *	Holding Company	West Works Building, 195 Wood Lane, London United Kingdom, W12 7FQ	United Kingdom	100
WorldVu Development LLC	Operating Company	701 S. Carson St., Suite 200, Carson City, NV 89701, United States	United States	100
OneWeb Communications Canada Ltd	Operating Company	Crease Harman LLP, 800-1070 Douglas Street, Victoria, BC, V8W 2C4	Canada	100
Network Access Associates Ltd. *	Operating Company	West Works Building, 195 Wood Lane, London United Kingdom, W12 7FQ	United Kingdom	100
OneWeb Ltd.	Holding Company	Level 1, IFC1, Esplanade, JE2 3BX, Jersey	Jersey	100
OneWeb Ltd (Malta)	Operating Company	SmartCity Malta, SCM 01, TMF Group (Malta) 401. Ricasoli, Kalkara, SCM 1001, Malta	Malta	100
OneWeb Network Access Holdings Ltd. (UK) *	Holding Company	West Works Building, 195 Wood Lane, London United Kingdom, W12 7FQ	United Kingdom	100
OneWeb Holdings LLC	Holding Company	50 Main Street, Suite 1000, White Plains, NY 10606, USA	United States	100
OneWeb Technologies, Inc <sup>1</sup>	Operating Company	11140 Aerospace Avenue, Houston, Texas, 77034	United States	100
WorldVu JV Holdings LLC	Holding Company	c/o Business Filings Incorporated, 108 West 13th St, Wilmington DE 19801, United States	United States	100
Airbus OneWeb Satellites LLC <sup>2</sup>	Satellite Design and Development	CT Corporation System, 1200 South Pine Island Road, Plantation, FL 33324	United States	50
Airbus OneWeb Satellites North America LLC <sup>3</sup>	Satellite Design and Development	Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801	United States	50
Airbus OneWeb Satellites SAS <sup>3</sup>	Satellite Design and Development	B612, 3 rue Tarfaya, 31400 Toulouse, France	France	50
Airbus OneWeb Satellites Florida LLC <sup>3</sup>	Satellite Design and Development	CT Corporation System, 1200 South Pine Island Road, Plantation, Florida 33324	United States	50
OneWeb Communications S.a.r.l	Operating Company	51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg	Luxembourg	100
OneWeb Asia PTE. Ltd.	Operating Company	38 Beach Road, #29-11 South Beach Tower, Singapore, 189767, Singapore	Singapore	100
OneWeb S.r.l.	Operating Company	Corso Vercelli 40, 20145, Milan, Italy	Italy	100
OneWeb Norway AS	Operating Company	Postboks 2334, 3003 Drammen, Norway	Norway	100
OneWeb S.A	Operating Company	Tucumán 1, Piso 4, Buenos Aires, C1049AAA, Argentina	Argentina	100
First Tech Web Company Limited	Operating Company	28th Floor Kingdom Tower, Olaya Road, P.O. Box: 230 888, Riyadh, 11321, Saudi Arabia	Saudi Arabia	50
WorldVu, Unipessoal Lda	Operating Company	Rua Latino Coelho, n.º 13, 13-A, 13-B, 3.º andar, freguesia de Avenidas Novas, 1050-132 Lisboa, Portugal	Portugal	100
OneWeb ApS	Operating Company	C/O Nuna Advokater Aps, Qullilerfik 2, 6., Nuuk, 3900, Greenland	Greenland	100

WorldVu, Australia Pty Ltd	Operating Company	TMF Corporate Services (AUST) PTY LTD, Level 16, 201 Elizabeth Street, Sydney NSW 2000, Australia	Australia	100
OneWeb G.K.	Operating Company	c/o DLA Piper Tokyo Partnership, Meiji Seimei Kan 7F, 1-1, Marunouchi 2-chome, Chiyoda-ku Tokyo, Japan	Japan	100
OneWeb Capacidade Satelital Ltda	Operating Company	Avenida Nove de Julho, 3228, sala 604, Ed. First Office Flat, Jardim Paulista, City of São Paulo, State of São Paulo, 01406-000, Brazil	Brazil	100
WorldVu Satellites Limited	Holding Company	Level 1, IFC1, Esplanade, JE2 3BX, Jersey	Jersey	100
WorldVu Mexico S.de R.L. de C.V	Operating Company	Av. Obrero Mundial 644, Piso 2 Oficina 202, Atenor Salas, Benito Juarez, Ciudad de Mexico, Mexico, 03010	Mexico	100
OneWeb Chile SpA	Operating Company	Luz 2959-22, Las Condes, Santiago, Chile	Chile	100
OneWeb Senegal SARL	Operating Company	Immeuble Lat Dior en face grande mosque de Dakar, Dakar, 3E ÉTAGE, Senegal	Senegal	100
OneWeb Costa Rica Limitada	Operating Company	c/o Zurcher Odio & Raven, Plaza Roble Corporate Center, Los Balcones Building, fourth floor, San José, Costa Rica	Costa Rica	100
WorldVu South Africa (Pty) Ltd.	Operating Company	TMF Building 2 Conference Lane, Bridgewater One Block 1, Bridgeway Precinct Century City, Western Cape, 7446, South Africa	South Africa	100
One Web Angola – Servicos de Telecomunicacoes (SU), LDA	Operating Company	Edificio Kilamba, 20º andar Avenida 4 de Fevereiro Marginal de Luanda, Angola	Angola	100
OneWeb (Mauritius) Limited	Operating Company	Lislet Geoffroy Street, BCMS Corporate Services Ltd, 2 <sup>nd</sup> Floor Chancery House, Port Louis, Mauritius	Mauritius	100
OneWeb Colombia Limited S.A.S.	Operating Company	Cra. 11 No. 79-35 9th floor, Bogotá D.C	Colombia	100
OneWeb Ghana Ltd	Operating Company	No. 7 Airport Road, Accra, Accra Metro, Ghana	Ghana	100
OneWeb France SAS	Operating Company	3-5 rue Saint-Georges 75009 Paris	France	100
PT OneWeb Communications Indonesia	Operating Company	Indonesia Stock Exchange Building, Tower 1, 27th Floor, Jl. Jend. Sudirman Kav. 52-53, Jakarta 12190	Indonesia	100
OneWeb Kazakhstan Ltd	Operating Company	Building 55/22, Mangilik El Avenue, Nur-Sultan	Kazakhstan	100
OneWeb (Bulgaria) EOOD	Operating Company	2a Saborna Street, 4th Floor, Sofia, 1000, Bulgaria	Bulgaria	100
OneWeb Sweden AB	Operating Company	Baker & McKenzie Advokatbyrå KB, Box 180, 101 23, Stockholm	Sweden	100

Unless otherwise noted below, the Group's equity interest represents the voting interests of the Group in the respective subsidiary or affiliate.

- <sup>1</sup> OWT is managed by the Group under a proxy agreement. The conclusion that the Group meets the requirements of IFRS 10 with respect to control is considered to be a critical judgement in these financial statements, further details of which are provided in note 2.3.
- <sup>2</sup> Ownership is through WorldVu JV Holdings LLC. The Group owns 50% of the equity of Airbus OneWeb Satellites LLC.
- <sup>3</sup> The equity interest represents the Group's ownership percentage. Entity is wholly owned by Airbus OneWeb Satellites LLC, of which the Group owns a 50% equity interest.

## Definitions

**Adopted IFRSs:** UK-Adopted International Financial Reporting Standards in conformity with the requirements of the Companies Act 2006

**ANFR:** l'Agence Nationale des Fréquences

**AOP:** Annual Operating Plan

**AOS:** Airbus OneWeb Satellites LLC

**B2B:** Business-to-business

**B2C:** Business-to-consumer

**BEIS:** United Kingdom Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy

**BIU:** Bring-into-use

**Bharti:** Bharti Space Limited

**CGU:** The smallest group of assets that generates cash inflows from continuing use that are largely independent of the cash inflows of other assets or groups of assets

**Company:** OneWeb Holdings Limited

**COVID-19:** The COVID-19 global pandemic

**CSI:** Customer Service Introduction

**DPA:** Distribution Partner Agreement

**ERM:** Enterprise Risk Management

**ESOP:** Employee Share Option Plan

**Eutelsat:** Eutelsat S.A.

**FRS 101:** FRS 101: Reduced Disclosure Framework

**Financial Year:** Year ended 31 March 2023

**FVLCTS:** Fair value less costs to sell

**GEO:** Geostationary orbit

**GEN 1:** The first generation of OneWeb satellites

**GEN 2:** The second generation of OneWeb satellites

**GNOC:** Ground Network Operations Centre

**Group:** OneWeb Holdings Limited together with its subsidiaries

**Hanwha:** Hanwha Systems UK Limited

**IFRSs:** International Financial Reporting Standards

**IOT:** The internet of things

**IRU:** Indefeasible Right of Use

**ISRO:** The Indian Space Research Organisation

**ITU:** International Telecommunications Union

**LEO:** Low-earth orbit

**LTBP:** Long-term business plan

**Major shareholders:** Bharti Space Limited, UK Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy, Eutelsat S.A., Hanwha Systems UK Limited, Softbank Capital Limited, EchoStar Operating LLC.

**MoU:** Memorandum of Understanding

**NAA:** Network Access Associates Limited

**NEOM:** NEOM Tech and Digital Company

**NEOM JV:** First Tech Web Company Limited

**NGSO:** Non-geostationary orbit

**OneWeb:** OneWeb Holdings Limited together with its subsidiaries

**OWC:** OneWeb Communications Limited

**OWT:** OneWeb Technologies Inc. (previously Trustcomm Inc.)

**PoP:** Point of presence

**PNT:** Positioning, Navigation and Timing

**PSA:** Plan Support Agreement

**s172:** Section 172 of the Companies Act 2006

**SECR:** Streamlined Energy and Carbon Reporting Guidance (SECR)

**Softbank:** Softbank Group Capital Limited

**SOC:** Satellite Operations Centre

**SNP:** Satellite Network Portal

**Tbps:** Terabits per second

**TT & C:** Telemetry Tracking and Control Centre

**UK Generally Accepted Accounting Practice:** UK accounting standards and applicable law

**UT:** User Terminal

**VIU:** Value in use

OneWeb Holdings Limited  
Comptes au 31 mars 2023

*La présente section est une traduction en français des comptes annuels de OneWeb Holdings Limited pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023 émis en langue anglaise. Elle n'est fournie qu'à des fins de commodité pour les lecteurs français.*

# Rapport du commissaire aux comptes indépendant aux membres de OneWeb Holdings Limited

## Avis

Nous avons vérifié les états financiers de OneWeb Holdings Limited (« la Société ») pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023, qui comprennent le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et les autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie consolidé, le bilan de la Société, l'état des variations des capitaux propres de la Société et les notes y afférentes, notamment les méthodes comptables énoncées à la note 2.

À notre avis :

- les états financiers donnent une image fidèle de la situation du Groupe et de la société mère au 31 mars 2023 et du déficit du Groupe pour l'exercice clôturé à cette date ;
- les états financiers du Groupe ont été correctement établis conformément aux normes comptables internationales adoptées par le Royaume-Uni ;
- les états financiers de la société mère ont été correctement établis conformément aux normes comptables britanniques, notamment la norme FRS 101 « *Cadre de divulgation réduite* » ; et
- les états financiers ont été établis conformément aux exigences de la loi sur les sociétés de 2006 (Companies Act 2006).

## Fondement de l'avis

Nous avons effectué notre vérification des comptes conformément aux normes internationales de vérification des comptes (Royaume-Uni) (« ISA (RU) ») et à la législation applicable. Nos responsabilités sont décrites ci-dessous. Nous nous sommes acquittés de nos obligations éthiques et nous sommes indépendants du Groupe conformément aux exigences éthiques du Royaume-Uni, notamment la norme éthique du Conseil d'information financière (FRC). Nous estimons que les éléments probants de la vérification que nous avons obtenus constituent une base suffisante et appropriée pour fonder notre avis.

## Continuité d'exploitation

Les administrateurs ont établi les états financiers sur la base de la continuité d'exploitation car ils n'envisagent pas de liquider le Groupe ou la Société, ni de cesser leurs activités, et ils ont conclu que la situation financière du Groupe et de la Société rendait cette hypothèse réaliste. Ils sont également parvenus à la conclusion qu'il n'existe pas d'incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute sérieux sur leur capacité à poursuivre leurs activités pendant la période allant jusqu'au 31 mars 2025 (« la période de continuité d'exploitation »).

Dans notre évaluation des conclusions des administrateurs, nous avons pris en compte les risques inhérents au modèle économique du Groupe et analysé la manière dont ces risques pourraient affecter les moyens financiers du Groupe et de la Société ou leur capacité à poursuivre leurs activités au cours de la période de continuité d'exploitation.

Nos conclusions basées sur cette mission sont les suivantes :

- nous estimons que l'utilisation par les administrateurs de la méthode comptable de la continuité d'exploitation dans le cadre de l'établissement des états financiers est appropriée ; et
- nous n'avons pas identifié, et nous sommes d'accord avec l'évaluation des administrateurs selon laquelle il n'existe pas d'incertitude significative liée à des événements ou à des conditions qui, individuellement ou collectivement, pourraient jeter un doute sérieux sur la capacité du Groupe ou de la Société à poursuivre ses activités pendant la période de continuité d'exploitation.

Toutefois, comme nous ne pouvons pas prévoir tous les événements ou conditions futurs et que des événements ultérieurs peuvent aboutir à des résultats qui ne correspondent pas aux jugements qui étaient raisonnables au moment où ils ont été formulés, les conclusions ci-dessus ne constituent pas une garantie que le Groupe ou la Société poursuivra ses activités.

## Fraude et infractions aux lois et réglementations - capacité de détection

### *Identifier les risques d'inexactitudes significatives dues à une fraude et y répondre*

Pour identifier les risques d'inexactitudes significatives dues à une fraude (« risques de fraude »), nous avons évalué les événements ou les conditions qui pourraient indiquer une incitation ou une pression à commettre une fraude ou donner l'occasion de commettre une fraude. Nos procédures d'évaluation des risques comprenaient :

- Demander des renseignements aux administrateurs, au comité de vérification des comptes et consulter la documentation sur les politiques et les procédures de haut niveau du Groupe pour prévenir et détecter les fraudes, ainsi que sur le canal de « dénonciation des abus » du Groupe, et leur demander s'ils ont connaissance d'une fraude avérée, présumée ou alléguée.
- Lire les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et du comité de vérification des comptes et de gestion des risques.

- Utiliser des procédures d'analyse pour identifier toute relation inhabituelle ou inattendue.

Nous avons communiqué les risques de fraude identifiés à l'ensemble de l'équipe de vérification des comptes et nous sommes restés attentifs à tout indice de fraude tout au long de la vérification des comptes.

Conformément aux normes de vérification des comptes, nous avons mis en œuvre des procédures pour répondre au risque de contournement des contrôles par la direction, en particulier le risque que la direction du Groupe et des composantes soit en mesure de passer des écritures comptables inappropriées. Dans le cadre de cette vérification des comptes, nous ne pensons pas qu'il existe un risque de fraude lié à la comptabilisation des recettes car le Groupe est resté en phase de développement au cours de l'exercice et n'a comptabilisé que des recettes très limitées pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023. Par conséquent, le risque de fraude lié à la comptabilisation des recettes a été réfuté. Nous n'avons pas identifié d'autres risques de fraude.

Nous avons mis en œuvre des procédures de vérification des comptes pour les risques de fraude identifiés, notamment :

- identifier les écritures et autres régularisations afin de tester toutes les composantes sur la base de critères de risque et comparer les écritures identifiées aux pièces justificatives et aux demandes d'informations auprès de la direction afin de comprendre le motif de la passation d'écriture. Il s'agissait notamment des écritures comptabilisées par la direction financière, de celles contenant des mots-clés à haut risque, des appariements de journaux spécifiques inattendus et des écritures significatives postérieures à la clôture du bilan.
- évaluer la finalité commerciale des transactions inhabituelles significatives.

#### *Identifier les risques d'inexactitudes significatives liés au respect des lois et des réglementations et y répondre*

Nous avons identifié les domaines législatifs et réglementaires qui pourraient raisonnablement avoir un effet significatif sur les états financiers grâce à notre expérience commerciale et sectorielle générale, à une discussion avec les administrateurs et les autres membres de la direction (comme l'exigent les normes de vérification des comptes), à la consultation de la correspondance réglementaire et juridique du Groupe, et nous avons discuté avec les administrateurs et les autres membres de la direction des politiques et des procédures relatives au respect des lois et des réglementations.

Nous avons communiqué les lois et les réglementations identifiées à l'ensemble de notre équipe de vérification des comptes et nous sommes restés attentifs à tout indice de non-conformité tout au long de la vérification des comptes.

L'effet potentiel de ces lois et réglementations sur les états financiers varie considérablement.

Premièrement, le Groupe est soumis à des lois et réglementations ayant une incidence directe sur les états financiers, notamment la législation relative à l'information financière (dont la législation relative aux sociétés apparentées), la législation relative aux bénéfices distribuables, la législation relative aux pensions de retraite et la législation fiscale, et nous avons évalué le degré de conformité à ces lois et réglementations dans le cadre de nos procédures relatives aux éléments des états financiers concernés.

Deuxièmement, le Groupe est soumis à de nombreuses autres lois et réglementations dont les conséquences en cas de non-conformité pourraient avoir un effet significatif sur les montants ou les informations fournies dans les états financiers, par exemple par les amendes infligées ou les litiges ou la perte des licences d'exploitation du Groupe. Nous avons identifié les domaines suivants comme étant les plus susceptibles d'avoir un tel effet : la concession de licences de droits d'utilisation du spectre, les réglementations requises par les autorités de régulation des communications dans les juridictions dans lesquelles le Groupe exerce ses activités, les réglementations exigées par les agences spatiales avec lesquelles le Groupe traite (telles que l'Agence spatiale britannique et l'Agence spatiale européenne), la santé et la sécurité, la lutte contre la corruption, le droit du travail, la législation sur la protection de l'environnement, la législation sur la concurrence et certains aspects du droit des sociétés reconnaissant la nature des activités du Groupe et sa forme juridique. Les normes de vérification des comptes limitent les procédures de vérification des comptes requises pour identifier le non-respect de ces lois et réglementations à la demande de renseignements aux administrateurs et autres membres de la direction et à la consultation de la correspondance réglementaire et juridique, le cas échéant. Par conséquent, si une violation des réglementations opérationnelles ne nous est pas divulguée ou ne ressort pas de la correspondance pertinente, une vérification des comptes ne détectera pas cette violation.

#### *Contexte de la capacité de la vérification des comptes à détecter des fraudes ou des infractions à la loi ou à la réglementation*

En raison des limites inhérentes à une vérification des comptes, il existe un risque inéluctable que nous n'ayons pas détecté certaines inexactitudes significatives dans les états financiers, même si nous avons correctement planifié et réalisé notre vérification des comptes conformément aux normes de vérification des comptes. Par exemple, plus la non-conformité aux lois et réglementations est éloignée des événements et transactions pris en compte dans les états financiers, moins les procédures intrinsèquement limitées requises par les normes de vérification des comptes sont susceptibles de l'identifier.

De plus, comme pour toute vérification des comptes, il reste un risque plus élevé de non-détection des fraudes car celles-ci peuvent impliquer l'entente frauduleuse, le faux en écritures, les omissions délibérées, les fausses déclarations ou le contournement des contrôles internes. Nos procédures de vérification des comptes visent à détecter les inexactitudes significatives. Il ne nous appartient pas de prévenir la non-conformité ou la fraude et ne pouvons pas être tenus de détecter la non-conformité à toutes les lois et réglementations.

#### **Rapport stratégique et rapport des administrateurs**

Les administrateurs sont chargés d'établir le rapport stratégique et le rapport des administrateurs. Notre avis sur les états financiers ne couvre pas ces rapports et nous n'exprimons aucun avis en matière de vérification des comptes sur ceux-ci.

Il nous incombe de lire le rapport stratégique et le rapport des administrateurs et, ce faisant, d'examiner si, sur la base de notre mission de vérification des états financiers, les informations qu'ils contiennent comportent des inexactitudes importantes ou concordent avec les états financiers ou nos connaissances en matière de vérification des comptes. Basé uniquement sur cette mission :

- nous n'avons pas relevé d'inexactitudes significatives dans le rapport stratégique et le rapport des administrateurs ;
- à notre avis, les informations données dans ces rapports sur l'exercice concordent avec les états financiers ; et
- à notre avis, ces rapports ont été établis conformément à la loi sur les sociétés de 2006 (*Companies Act 2006*).

#### **Questions sur lesquelles nous sommes tenus de faire un compte rendu avec réserve**

En vertu de la loi sur les sociétés de 2006 (*Companies Act 2006*), nous sommes tenus de vous signaler si, à notre avis :

- des documents comptables adéquats n'ont pas été conservés par la société mère, ou des déclarations adéquates pour notre vérification des comptes n'ont pas été fournies par les succursales que nous n'avons pas visitées ; ou
- les états financiers de la société mère ne concordent pas avec les écritures et déclarations comptables ; ou
- certaines informations sur la rémunération des administrateurs prévues par la loi ne sont pas communiquées ; ou
- nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à notre vérification des comptes.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités des administrateurs**

Comme expliqué plus en détail dans leur déclaration figurant à la page 14, les administrateurs sont chargés : d'établir les états financiers et de veiller à ce qu'ils donnent une image fidèle ; du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; d'évaluer la capacité du Groupe et de la société mère à poursuivre leurs activités, en communiquant, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation ; et en utilisant le principe comptable de la continuité d'exploitation, sauf s'ils envisagent de liquider le Groupe ou la société mère ou de cesser leurs activités, ou s'ils n'ont pas d'autre alternative réaliste que de le faire.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes**

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et à exprimer notre avis dans un rapport de vérification des comptes. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'une vérification des comptes effectuée conformément aux normes ISA (Royaume-Uni) détectera systématiquement une inexactitude significative lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base des états financiers.

Une description plus complète de nos responsabilités est fournie sur le site web du Conseil d'information financière (FRC) à l'adresse [www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities](http://www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities).

#### **La finalité de notre mission de vérification des comptes et les personnes envers lesquelles nous engageons notre responsabilité**

Ce rapport s'adresse uniquement aux membres de la Société, en tant qu'organisme, conformément au chapitre 3 de la partie 16 de la loi sur les sociétés de 2006 (*Companies Act 2006*). Notre mission de vérification des comptes a été entreprise afin que nous puissions indiquer aux membres de la Société les questions que nous sommes tenus de déclarer dans un rapport de vérification des comptes et à nulle autre fin. Dans toute la mesure permise par la loi, nous déclinons toute responsabilité envers quiconque autre que la Société et les membres de la Société, en tant qu'organisme, quant à notre mission de vérification des comptes, quant à ce rapport ou quant aux avis que nous avons émis.

**Lynton Richmond (Commissaire aux comptes principal)  
au nom et pour le compte de KPMG LLP, Statutory Auditor**

*Chartered Accountants*

15 Canada Square

London

E14 5GL

14 juin 2023

## Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

	Note	2023 m \$	2022 m \$
<b>Chiffre d'affaires (revenue)</b>	4	30,9	9,6
Autres produits opérationnels ( <i>other operating income</i> )	6.	36,4	5,8
Charges opérationnelles ( <i>operating expenses</i> )	5	(387,3)	(217,4)
Charges de dépréciation ( <i>impairment charge</i> )	6	-	(229,2)
Quote-part de résultat des coentreprises ( <i>share of results of joint venture</i> )	15	0,3	5,3
<b>Résultat opérationnel (<i>operating loss</i>)</b>		(319,7)	(425,9)
Coûts des opérations de fusion et d'acquisition ( <i>merger and acquisition transaction costs</i> )	3	(20,7)	(0,5)
Produits de placement ( <i>investment income</i> )	11	2,8	0,3
Charges financières ( <i>finance costs</i> )	11	(21,5)	(11,7)
<b>Résultat avant impôt (<i>loss before tax</i>)</b>		(359,1)	(437,8)
(Charge)/Crédit d'impôt ( <i>taxation (charge)/credit</i> )	12	(2,8)	48,0
<b>Résultat de la période (<i>loss for the period</i>)</b>		<b>(361,9)</b>	<b>(389,8)</b>
<b>Autres éléments du résultat global (<i>other comprehensive income</i>)</b>			
<i>Éléments reclassés ou susceptibles d'être reclassés ultérieurement en bénéfice ou déficit : (items that are or may be reclassified subsequently to profit or loss:)</i>			
Écarts de change sur la conversion des activités à l'étranger ( <i>exchange differences on translating of foreign operations</i> )		0,3	0,2
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt sur le bénéfice (<i>other comprehensive income for the period, net of income tax</i>)</b>		0,3	0,2
<b>Résultat globale totale de la période (<i>total comprehensive loss for the period</i>)</b>		<b>(361,6)</b>	<b>(389,6)</b>

## Bilan consolidé

Au 31 mars 2023

	Note	2023 m \$	2022 m \$
<b>(Non-current assets)</b>			
Immobilisations corporelles ( <i>property, plant and equipment</i> )	13	1 848,5	1 410,4
Actifs au titre du droit d'utilisation ( <i>right of use lease assets</i> )	20	74,2	60,6
Écarts d'acquisition ( <i>Goodwill</i> )	3	7,2	7,2
Immobilisations incorporelles ( <i>intangible assets</i> )	14	561,8	506,1
Emprunts obligataires et dépôts ( <i>bonds and deposits</i> )		14,8	17,5
Retenue à la source à recevoir ( <i>withholding tax receivable</i> )		8,5	8,5
Autres actifs non courants ( <i>other non-current assets</i> )		8,2	2,7
Participations dans des coentreprises ( <i>investment in joint ventures</i> )	15	16,1	15,2
		2 539,3	2 028,2
<b>Actifs courants (current assets)</b>			
Stocks ( <i>inventory</i> )		22,9	8,2
Charges constatées d'avance ( <i>prepaid expenses</i> )		55,3	43,7
Actif d'impôt sur les sociétés exigible ( <i>corporation tax receivable</i> )		3,8	3,9
Créances sur les parties liées ( <i>receivables from related parties</i> )	22	10,4	-
Taxe sur les biens et services à recevoir ( <i>goods and services tax receivable</i> )		11,9	12,1
Créances au titre de la souscription d'actions ( <i>share subscription receivables</i> )	18	156,0	606,0
Créances clients et comptes rattachés ( <i>trade receivables</i> )		5,8	2,6
Autres actifs courants ( <i>other current assets</i> )		0,2	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>cash and cash equivalents</i> )		226,4	481,2
		492,7	1 157,7
<b>Total de l'actif (total assets)</b>		<b>3 032,0</b>	<b>3 185,9</b>
<b>Passifs courants (current liabilities)</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>trade payables</i> )		(59,8)	(36,9)
Dettes envers des parties liées ( <i>payables to related parties</i> )	22	(1,7)	(13,1)
Charges à payer ( <i>accrued expenses</i> )		(64,7)	(14,6)
Salaires à payer ( <i>accrued employee compensation</i> )		(27,5)	(17,3)
Passifs sur contrats ( <i>contract liability</i> )	4	(40,9)	(4,8)
Taxe sur les biens et services à payer ( <i>goods and services tax payable</i> )		-	(0,8)
Impôt sur les sociétés à payer ( <i>corporation tax payable</i> )		(1,0)	(1,1)
Autres impôts à payer ( <i>other taxes payable</i> )		(3,3)	(3,7)
Dettes locatives ( <i>lease liabilities</i> )	20	(15,9)	(13,2)
Autres passifs courants ( <i>other current liabilities</i> )		(3,0)	(3,0)
		(217,8)	(108,5)
<b>Passifs non courants (non-current liabilities)</b>			
Passifs sur contrats ( <i>contract liability</i> )	4	(254,7)	(175,0)
Provisions ( <i>provisions</i> )	17	(12,4)	(10,8)
Dettes locatives ( <i>lease liabilities</i> )	20	(100,1)	(93,7)
Autres passifs non courants ( <i>other non-current liabilities</i> )		(10,6)	(4,7)
Passifs d'impôts différés ( <i>deferred tax liabilities</i> )	12	-	-
		(377,8)	(284,2)
<b>Total du passif (total liabilities)</b>		<b>(595,6)</b>	<b>(392,7)</b>
<b>Actifs nets (net assets)</b>		<b>2 436,4</b>	<b>2 793,2</b>
<b>Capitaux propres (equity)</b>			
Capital social ( <i>share capital</i> )	18	-	-
Primes d'émission ( <i>share premium</i> )	18	2 805,3	2 805,3
Réserve liée aux paiements fondés sur des actions ( <i>share based payment reserve</i> )	18	11,5	6,7
Réserve de conversion ( <i>foreign currency reserve</i> )	18	0,8	0,5
Résultat non distribué ( <i>retained earnings</i> )	18	(381,2)	(19,3)
<b>Total des capitaux propres (total equity)</b>		<b>2 436,4</b>	<b>2 793,2</b>

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 13 juin 2023 et signés en son nom par :

**Neil Masterson**  
**Directeur général**

Numéro d'enregistrement de la Société : 12534512

## État consolidé des variations des capitaux propres

pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

	Capital social (share capital) m \$	Primes d'émission (share premium) m \$	Réserve liée aux paiements sur des actions (share based payment reserve) m \$	Réserve de conversion (foreign currency reserve) m \$	Résultat non distribué (retained earnings) m \$	Total des capitaux propres (total equity) m \$
<b>Au 1<sup>er</sup> avril 2021 (at 1 April 2021)</b>	-	1 232,5	0,6	0,3	370,5	1 603,9
<b>Total du résultat global de l'exercice (total comprehensive income for the period)</b>						
Résultat de la période (loss for the period)	-	-	-	-	(389,8)	(389,8)
Écarts de change sur activités à l'étranger, nettes d'impôt (exchange differences on foreign operations, net of tax)	-	-	-	0,2	-	0,2
<b>Total du résultat global de l'exercice (total comprehensive income for the period)</b>	-	-	-	0,2	(389,8)	(389,6)
<b>Transactions avec les propriétaires, comptabilisées directement en capitaux propres (transactions with owners, recorded directly in equity)</b>						
Émission d'actions (issue of shares)	-	1 572,8	-	-	-	1 572,8
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres (equity-settled share-based payment transactions)	-	-	6,1	-	-	6,1
<b>Total des apports et distributions aux propriétaires (total contributions and distributions to owners)</b>	-	1 572,8	6,1	-	-	1 578,9
<b>Au 31 mars 2022 (at 31 March 2022)</b>	-	2 805,3	6,7	0,5	(19,3)	2 793,2
<b>Total du résultat global de l'exercice (total comprehensive income for the period)</b>						
Résultat de la période (loss for the period)	-	-	-	-	(361,9)	(361,9)
Écarts de change sur activités à l'étranger, nettes d'impôt (exchange differences on foreign operations, net of tax)	-	-	-	0,3	-	0,3
<b>Total du résultat global de l'exercice (total comprehensive income for the period)</b>	-	-	-	0,3	(361,9)	(361,6)
<b>Transactions avec les propriétaires, comptabilisées directement en capitaux propres (transactions with owners, recorded directly in equity)</b>						
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres (equity-settled share-based payment transactions)	-	-	4,8	-	-	4,8
<b>Total des apports et distributions aux propriétaires (total contributions and distributions to owners)</b>	-	-	4,8	-	-	4,8
<b>Au 31 mars 2023 (at 31 March 2023)</b>	-	2 805,3	11,5	0,8	(381,2)	2 436,4

**Tableau des flux de trésorerie consolidé**  
pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

	Note	2023 m \$	2022 m \$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (cash flow from operating activities)</b>			
Liquidités affectées aux opérations (cash used in operations)	21	(51,3)	(329,1)
Impôt acquitté (tax paid)		(2,1)	-
Crédits d'impôt reçus (tax credits received)		1,4	3,7
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation (net cash from operating activities)</b>		(52,0)	(325,4)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (cash flows from investing activities)</b>			
Intérêts perçus (interest received)		2,3	0,3
Acquisition d'une filiale (acquisition of subsidiary)	3	-	(3,8)
Participations dans une coentreprise (investment in joint venture)	15	(0,6)	(15,0)
Dividendes reçus (dividends received)	15	-	14,0
Acquisition d'immobilisations corporelles (acquisition of property, plant and equipment)		(541,1)	(581,6)
Acquisition d'immobilisations incorporelles (acquisition of intangible assets)		(92,2)	(77,8)
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement (net cash from investing activities)</b>		(631,6)	(663,9)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement (cash flows from financing activities)</b>			
Produit de l'émission du capital social, net de frais d'émission (proceeds from the issue of share capital, net of issue costs)		450,0	1 275,3
Paiement anticipé des services ayant un volet financement important (advanced payment of services with significant financing component)	4	-	170,6
Intérêts payés (interest paid)		(0,5)	(0,1)
Paiements d'intérêts pour les dettes locatives (interest payments for lease liabilities)		(6,3)	(5,7)
Paiements en capital pour les dettes locatives (capital payments for lease liabilities)		(14,4)	(13,2)
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement (net cash from financing activities)</b>		428,8	1 426,9
<b>(Diminution)/augmentation nette de la (net (decrease)/increase in cash and cash equivalents)</b>		(254,8)	437,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice (cash and cash equivalents at the start of the period)		481,2	44,0
Effet des fluctuations des taux de change sur les liquidités détenues (effect of exchange rate fluctuations on cash held)		-	(0,4)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice (cash and cash equivalents at the end of the period)</b>		<b>226,4</b>	<b>481,2</b>

## Notes sur les états financiers consolidés

(faisant partie intégrante des états financiers)

### 1 Informations générales

La Société est une entreprise privée constituée, domiciliée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles. Le numéro d'enregistrement est 12534512 et l'adresse figurant au registre est West Works Building, 195 Wood Lane, London, United Kingdom, W12 7FQ [Londres, Royaume-Uni].

### 2 Base de l'établissement

#### 2.1 Continuité d'exploitation

Pour déterminer la base appropriée de l'établissement des états financiers pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023, les Administrateurs sont tenus d'examiner si le Groupe est en situation de continuité d'exploitation, c'est-à-dire si le Groupe est en mesure d'honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance sur une période de 12 mois au minimum à compter de la date d'approbation de ces états financiers ils sont également tenus de divulguer, le cas échéant, toute incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute significatif sur la capacité de l'entité d'assurer la continuité d'exploitation.

Afin de déterminer s'il convient d'adopter le principe de la continuité d'exploitation, les Administrateurs ont procédé à une évaluation des projections financières du Groupe. Une attention particulière a été portée à la situation de financement et aux coûts escomptés pour fournir des services mondiaux et au profil de génération de recettes, ainsi qu'aux performances opérationnelles attendues de la constellation de satellites et du réseau terrestre.

Le Groupe a pris des engagements dans le cadre de sa fusion avec Eutelsat et celle-ci devrait être finalisée pendant la période d'évaluation de la continuité d'exploitation. Cela permettrait au Groupe d'avoir accès à des financements pour faire face à ses besoins de liquidité en tant que filiale d'Eutelsat.

La réalisation de la transaction n'est pas sous le contrôle exclusif du Groupe et, par conséquent, le Groupe a considéré sa liquidité prévisionnelle sur la période de continuité d'exploitation de façon autonome, en préparant des projections de flux de trésorerie pour la période allant jusqu'au 31 mars 2025 (période d'évaluation de la continuité d'exploitation) qui incluent un scénario de baisse pessimiste mais plausible.

Grâce aux lancements réussis pour compléter la constellation de satellites, les risques associés ont considérablement diminué et, par conséquent, l'échelonnement de l'acquisition du client et le niveau de réalisation des revenus sont les hypothèses clés qui soulignent les projections financières du Groupe. Le Groupe fournit déjà des services commerciaux à des clients au 35<sup>e</sup> parallèle nord et Le Groupe prévoit d'assurer une couverture mondiale, d'ici la fin de cette année civile suivant l'achèvement du réseau terrestre. Par conséquent, les projections financières de base montrent une croissance significative du chiffre d'affaires (*revenue*) annuel à mesure que le groupe monétise son réseau de satellites en orbite basse nouvellement mis en place.

En retenant un scénario pessimiste grave mais plausible pour les futurs revenus, le Groupe a tenu compte de son carnet de commandes pendant la période d'évaluation de la continuité d'exploitation et du chiffre d'affaires (*revenue*) provenant de négociations contractuelles qu'il considère comme étant sur le point d'être conclues.

Comme indiqué dans la note 23, après la fin de l'année, le Groupe a obtenu de certains actionnaires un prêt convertible d'un montant maximum de 160 millions de dollars et une facilité bancaire engagée de 100 millions de dollars, réduite à 75 millions de dollars après mars 2024 et remboursable avant le 31 mars 2025 (ou 18 mois à compter de la date de prélèvement si celle-ci est antérieure). Ces facilités de financement, ainsi que certaines économies de coûts atténuées sous le contrôle de la direction, fournissent un financement suffisant pour que le Groupe puisse faire face à ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance au cours de la période d'évaluation de la continuité d'exploitation, dans le cadre d'un scénario de baisse pessimiste mais plausible.

En conséquence, les administrateurs s'attendent raisonnablement à ce que le Groupe et la Société disposent de moyens financiers suffisants pour poursuivre ses activités pendant au moins la période de 12 mois suivant l'approbation de ces états financiers. Ainsi, il reste approprié d'établir les états financiers sur la base du principe de continuité d'exploitation.

#### 2.2 Convention comptable

Les états financiers consolidés ont été établis et approuvés par les Administrateurs conformément aux IFRS adoptées. La Société a choisi d'établir uniquement les états financiers de sa société mère conformément à la norme FRS 101.

Lorsqu'une méthode comptable s'applique à une note spécifique sur les états financiers, la méthode est décrite dans cette note. Conformément aux IFRS adoptées, lorsque les soldes sont considérés comme non significatifs pour ces états financiers, aucune autre information n'est fournie. Les conventions comptables décrites ci-dessous ont, sauf indication contraire, été appliquées de manière cohérente à chaque période présentée dans ces états financiers.

### 2.3 Estimations comptables et jugements

Lors de l'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS adoptées, la direction est tenue de faire des estimations, des jugements et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants déclarés des actifs, des passifs, des dépenses et des informations sur les passifs éventuels. Les estimations et les jugements sont constamment évalués. Ces estimations et jugements sont fondés sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment les attentes d'événements futurs susceptibles d'avoir une incidence financière sur l'entité et sont jugés raisonnables dans les circonstances à la fin des périodes financières présentées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'affecte que cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte à la fois les périodes actuelles et futures. En raison des incertitudes inhérentes à la réalisation d'estimations, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### *Jugements déterminants*

Les jugements déterminants sont ceux qui sont portés lors de l'application de méthodes comptables susceptibles d'avoir un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les jugements déterminants suivants ont été émis au cours de la période actuelle et précédente :

#### Contrôle de OneWeb Technologies, Inc. (voir note 3)

Comme il est indiqué à la note 3, le Groupe a acquis OneWeb Technologies, Inc. (autrefois dénommée TrustComm, Inc.) le 20 septembre 2021 lorsqu'il a acheté 100 % de son capital social émis. L'entreprise est gérée au moyen d'une convention de procuration, comme l'exige le Programme national de sécurité industrielle des États-Unis (U.S. National Industrial Security Program), en vertu de laquelle un comité de procuration composé entièrement de citoyens américains est chargé de la gestion quotidienne de l'entreprise. La convention de procuration permet à OWT de participer à des contrats classés « secret » avec le gouvernement américain, même s'ils appartiennent à une entreprise non américaine. La convention de procuration impose des restrictions sur les informations qui peuvent être partagées avec le Groupe et les interactions qui peuvent se produire entre OWT et d'autres sociétés du Groupe.

Le jugement doit être exercé dans le cadre de l'application des directives de la norme IFRS 10 : États financiers consolidés pour déterminer le degré de contrôle ou d'influence que le Groupe exerce. Sous réserve des règles énoncées par la convention de procuration, le Groupe dispose de certains pouvoirs en ce qui concerne la nomination et la rémunération des principaux dirigeants et les décisions relatives à la répartition des capitaux. Le Groupe est également exposé à des rendements variables et peut utiliser ses pouvoirs pour influencer sur ces rendements. Par conséquent, le Groupe a conclu qu'il satisfait aux exigences de la norme IFRS 10 en matière de contrôle et ses résultats sont consolidés dans les états financiers consolidés du Groupe.

#### Recouvrement des créances auprès des actionnaires (voir la note 18)

L'actif courant (*current assets*) comprend des créances au titre de la souscription d'actions (*créances au titre de la souscription d'actions*) de 156 millions de dollars (606 millions de dollars au 31 mars 2022) dues par BEIS, Bharti et Eutelsat. Un jugement a été exercé pour déterminer si ces montants sont récupérables à la fin de l'exercice. Il n'y a pas de risque important que ces montants ne soient pas recouvrables dans leur intégralité.

#### Disponibilité future des pertes fiscales (voir la note 12)

Au 31 mars 2023, le Groupe a enregistré des pertes fiscales totalisant 1 643 millions de dollars (au 31 mars 2022 : 818,2 millions de dollars) qui n'ont pas été comptabilisées à titre d'actif d'impôt différé car il n'est pas probable à la date de présentation de l'information financière que des bénéfices imposables futurs seront disponibles à partir desquels ils pourront être utilisés. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de présentation de l'information financière et sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs permettront de recouvrer les actifs d'impôt différé.

Les pertes ont été majoritairement subies avant l'acquisition de ces sociétés du Groupe sorti du régime de protection de la loi sur les faillites en novembre 2020. Les détails des pertes sont les suivants :

- 1 031,7 millions de dollars de pertes d'exploitation subies au Royaume-Uni. 143,3 millions de dollars de ces pertes ont été subies avant la faillite et ne devraient pas être épongées, mais elles seront examinées périodiquement à la lumière des performances commerciales et/ou des dispositions relatives au changement de contrôle.
- 145,9 millions de dollars de frais de gestion engagés au Royaume-Uni. 55,9 millions de dollars de ces pertes ont été subies avant la faillite et ne devraient pas être épongées, mais seront revues périodiquement à la lumière des performances commerciales et/ou des dispositions en cas de changement de contrôle.
- 292,1 millions de dollars de pertes hors exploitation subies au Royaume-Uni, dont 277,1 millions de dollars sont soumis à une restriction en vertu des règles en matière de restriction des participations des sociétés. Ceux-ci pourront être accessibles à l'avenir s'il existe une capacité suffisante et si le capital de la société concernée n'augmente pas de manière significative en vertu des dispositions relatives au changement de contrôle.
- 157,7 millions de dollars de pertes d'exploitation subies aux États-Unis. 116,2 millions de dollars de ces pertes ont été subies avant la faillite et dont l'utilisation sera limitée à de petits montants chaque année en raison des dispositions relatives au changement de contrôle.
- Des pertes d'exploitation de 15,6 millions de dollars ont été subies dans un certain nombre de territoires différents.

À la date d'arrêté du bilan, il n'est pas prévu qu'aucune des pertes ne soit épongée, bien que cela soit soumis à l'accord de l'administration fiscale et devra être revu périodiquement à la lumière des performances commerciales et des dispositions relatives au changement de contrôle.

#### *Principales sources d'incertitude relative aux estimations*

Les principales sources d'incertitude relative aux estimations sont les hypothèses pour lesquelles il existe un risque important que des modifications de ces hypothèses puissent entraîner un ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours des 12 prochains mois. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations suivantes ont été identifiées :

#### Valorisation des immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Le Groupe possède des immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition d'une valeur comptable totale de 2 417,5 millions de dollars. Le Groupe a effectué un test de dépréciation au 31 mars 2023 qui a identifié une marge de manœuvre de 1 070,5 millions de dollars. En raison de la dépréciation potentielle qui surviendrait dans des scénarios raisonnablement possibles, l'évaluation des immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition est considérée comme une source clef d'incertitude relative aux estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations de la dépréciation sont les hypothèses liées à la proportion de la capacité de réseau disponible commercialisée au cours de la période terminale et le taux d'actualisation appliqué. Une baisse de 9 % de la proportion de la capacité de réseau disponible commercialisée ou une augmentation du taux d'actualisation de 1,2%, atteignant ainsi 10,2% ferait en sorte que la juste valeur des actifs moins les frais de vente serait égale à leur valeur comptable. Le Groupe en est aux premiers stades de ses activités et, par conséquent, il existe une incertitude considérable quant à la proportion de sa capacité de réseau que le Groupe pourra commercialiser et les risques spécifiques aux actifs seront répercutés dans le taux d'actualisation. Cette incertitude sera résolue au fil du temps à mesure que les services du Groupe seront disponibles et que les clients adopteront et distribueront les services du Groupe. De plus amples détails concernant cette évaluation sont fournis à la note 6.

#### **2.4 Méthodes comptables importantes qui se rapportent à l'ensemble des états financiers**

##### **a) Convention d'évaluation**

Les états financiers sont établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers devant être évalués à la juste valeur selon les normes IFRS adoptées. Les états financiers du Groupe et de la Société sont présentés en dollars américains, arrondis au 0,1 million de dollars près.

##### **b) Base de consolidation**

Les états financiers consolidés ci-joints comprennent les comptes de la Société et de ses filiales à part entière, ainsi que la participation du Groupe dans ses coentreprises. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il s'expose à des rendements variables ou qu'il a des droits sur ceux-ci en raison de sa participation dans l'entité et qu'il a la capacité d'affecter ces rendements par son pouvoir sur l'entité. Dans l'évaluation du contrôle, le Groupe tient compte des droits de vote potentiels.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date du début du contrôle jusqu'à la date de cessation du contrôle.

Le Groupe réévalue s'il contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si les faits et les circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ci-dessus ont changé.

##### **c) Devise**

La devise de présentation du Groupe est le dollar américain. Les filiales dont la monnaie fonctionnelle est une devise autre que le dollar américain convertissent leurs actifs et passifs en dollars américains aux taux de change en vigueur à la fin de la période d'établissement des états financiers. Les comptes de produits et charges de ces filiales sont convertis en dollars américains aux taux de change moyens au cours de la période. Les écarts de conversion sont inclus dans la réserve de conversion de devises, un élément distinct des capitaux propres. Les gains ou pertes résultant des fluctuations des taux de change sur les opérations libellées dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont portés au compte de résultat et classés en gains ou pertes de change dans les états consolidés du résultat global.

#### **2.5 Les IFRS adoptées qui ne sont pas encore appliquées**

Les normes IFRS adoptées suivantes ont été publiées mais n'ont pas été appliquées dans ces états financiers. Leur adoption ne devrait pas avoir d'effet important sur les états financiers :

*Prises de position comptables dont la date d'entrée en vigueur est le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou ultérieurement :*

- IFRS 17 : Contrats d'assurance et modifications apportées à la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance ;
- Modifications apportées à la norme comptable internationale IAS 1 : Divulgaration des principes comptables et modifications apportées à la norme comptable internationale IAS 8 : Définition des estimations comptables ; et
- Modification apportée à la norme comptable internationale IAS 12 : Impôt différé lié aux actifs et passifs découlant d'une transaction unique.

*Prise de position comptable prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou ultérieurement :*

- Modifications apportées à la norme comptable internationale IAS 1 Présentation des états financiers : Classement des passifs en passifs courants (*current liabilities*) ou à long terme

### 3 Acquisitions et cessions

#### Méthode comptable

Le Groupe a déterminé si un ensemble particulier d'activités et d'actifs est une activité en évaluant si l'ensemble d'actifs et d'activités acquis comprend, au minimum, un intrant et un processus essentiel et si l'ensemble acquis a la capacité de produire des extrants. Le Groupe a la possibilité d'appliquer un « test de concentration » qui permet une évaluation simplifiée du fait qu'un ensemble d'activités et d'actifs acquis ne soit pas une entreprise. Ce choix peut être appliqué opération par opération. Le test de concentration est accompli si la quasi-totalité de la juste valeur des actifs bruts acquis est concentrée dans un seul actif identifiable ou un groupe d'actifs identifiants similaires.

Le Groupe évalue les écarts d'acquisition (*Goodwill*) à la date d'acquisition comme suit :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise ; plus
- la juste valeur de la participation existante dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiants acquis et des passifs pris en charge.

Lorsque l'excédent est négatif, un achat à des conditions avantageuses est immédiatement porté au compte de résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de participation, sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie éventuelle est classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et le règlement est comptabilisé dans les capitaux propres. Dans le cas contraire, les modifications ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont portées au compte de résultat.

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, la plus-value ou la moins-value de cession portée au compte de résultat est calculée comme la différence entre : (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée ; et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (notamment l'écart d'acquisition), moins les passifs de la filiale et toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette filiale sont comptabilisés comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou les passifs y afférents de la filiale (c'est-à-dire reclassés en résultat net ou transférés dans une autre catégorie de capitaux propres si nécessaire/autorisé par les normes IFRS applicables). La juste valeur de tout investissement conservé dans l'ancienne filiale à la date à laquelle le contrôle est perdu, est considérée comme la juste valeur lors de la comptabilisation initiale pour la comptabilisation ultérieure selon la norme IFRS 9, le cas échéant, ou le coût lors de la comptabilisation initiale d'une participation au capital d'une société mise en équivalence ou une coentreprise.

#### Cession partielle au cours du précédent exercice : First Tech Web Company Limited

Le 24 octobre 2021, 50 % de la participation du Groupe au capital de First Tech Web Company Limited, une société constituée au Royaume d'Arabie saoudite, a été cédée à NEOM Tech and Digital Company (« NEOM »), chaque actionnaire faisant un apport initial de 5 millions de dollars et par la suite détenant chacun 50 % du capital social de la société (« NEOM JV »). Le Groupe n'a donc plus le contrôle de First Tech Web Company Limited. Suite à ces transactions, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité et la participation au capital est désormais comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. De plus amples détails sur l'objet de la coentreprise sont fournis à la note 15.

Au moment de la cession, les actifs nets (*net assets*) de l'entité était de 0,5 million de dollars, composé principalement d'immobilisations corporelles (0,6 million de dollars) et d'obligations envers les employés et fiscales (0,2 million de dollars). Le Groupe a comptabilisé une perte sur cession de 0,2 million de dollars et la juste valeur de sa participation conservée était de 0,2 million de dollars au moment de la cession. Le Groupe a reçu une contrepartie en espèces de 13 333 dollars et a disposé d'une trésorerie de 38 819 dollars, ce qui a entraîné une sortie de trésorerie nette sur cession de 25 486 dollars.

Au 31 mars 2022, la valeur de la participation de 50 % du Groupe au capital de First Tech Web Company Limited, comptabilisée comme une coentreprise, était la suivante :

	m \$
Juste valeur de la participation conservée lors de la cession d'une filiale ( <i>fair value of interest retained on disposal of subsidiary</i> )	0,2
Participation au capital ultérieure ( <i>subsequent investment</i> )	15,0
Quote-part de résultat de la coentreprise ( <i>share of result of joint venture</i> )	-
<b>Valeur comptable de la participation dans la coentreprise (<i>carrying value of interest in joint venture</i>)</b>	<b>15,2</b>

#### Acquisition au cours du précédent exercice : Trustcomm Inc.

TrustComm Inc. a été acquise de Nox Trust le 20 septembre 2021 moyennant une contrepartie en espèces de 11,8 millions de dollars.

Fondée en 1999, TrustComm est un fournisseur de communications par satellite dont les principaux clients sont les organismes publics américains. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Groupe visant à lancer et à étendre le service de communications par satellite au ministère de la Défense des États-Unis et à d'autres organismes publics américains, le Groupe des cinq (Five Eyes), l'OTAN, les Nations unies et quelques autres organismes publics américains. Après l'acquisition, TrustComm a été rebaptisée OneWeb Technologies Inc. (« OWT »).

OWT est gérée par le Groupe en vertu d'une convention de procuration qui impose des restrictions sur les informations pouvant être partagées avec le Groupe. La conclusion selon laquelle le Groupe satisfait aux exigences de la norme IFRS 10 en matière de contrôle est considérée comme un jugement déterminant dans ces états financiers, dont les détails figurent à la note 2.3.

### Effet de l'acquisition

L'acquisition a eu l'effet suivant sur les actifs et passifs du Groupe :

	Valeurs comptabilisées lors de l'acquisition m \$
<b>Actifs non courants (<i>non-current assets</i>)</b>	
Immobilisations corporelles ( <i>property, plant and equipment</i> )	1,9
Immobilisations incorporelles ( <i>intangible assets</i> )	0,2
Emprunts obligataires et dépôts ( <i>bonds and deposits</i> )	0,1
	<u>2,2</u>
<b>Actifs courants (<i>current assets</i>)</b>	
Charges constatées d'avance ( <i>prepaid expenses</i> )	0,2
Autres créances à court terme ( <i>other current receivables</i> )	1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>cash and cash equivalents</i> )	8,0
	<u>9,8</u>
<b>Total de l'actif (<i>total assets</i>)</b>	<u>12,0</u>
<b>Passifs courants (<i>current liabilities</i>)</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>trade payables</i> )	(1,4)
Charges à payer ( <i>accrued expenses</i> )	(0,2)
Salaires à payer ( <i>accrued employee compensation</i> )	(0,4)
Produit constaté d'avance ( <i>deferred revenue</i> )	(5,0)
Autres dettes à court terme ( <i>other current payables</i> )	(0,4)
	<u>(7,4)</u>
<b>Total du passif (<i>total liabilities</i>)</b>	<u>(7,4)</u>
<b>Éléments identifiables d'actifs et de passifs nets à leur juste valeur (<i>net identifiable assets and liabilities at fair value</i>)</b>	<b>4,6</b>
<b>Contrepartie acquittée (<i>cash consideration</i>)</b>	
Contrepartie en espèces ( <i>cash consideration</i> )	9,0
Contrepartie éventuelle versée sur un compte séquestre ( <i>contingent consideration paid into escrow</i> )	2,0
Frais de transaction acquittés par le vendeur ( <i>seller's transaction costs paid</i> )	0,8
	<u>11,8</u>
<b>Total des contreparties (<i>total consideration</i>)</b>	<b>11,8</b>
<b>Écarts d'acquisition résultant de l'acquisition (<i>Goodwill arising on acquisition</i>)</b>	<b>7,2</b>
<b>Sortie de trésorerie nette liée à l'acquisition (<i>net cash outflow arising on acquisition</i>)</b>	
Contrepartie en espèces ( <i>cash consideration</i> )	(9,0)
Contrepartie éventuelle versée sur le compte séquestre ( <i>contingent consideration paid into escrow</i> )	(2,0)
Frais de transaction acquittés par le vendeur ( <i>seller's transaction costs paid</i> )	(0,8)
Trésorerie acquise ( <i>cash acquired</i> )	8,0
	<u>(3,8)</u>
<b>Sortie de trésorerie nette (<i>net cash outflow</i>)</b>	<b>(3,8)</b>

En 2022 depuis l'acquisition, OWT a généré 9,6 millions de dollars de chiffre d'affaires (*revenue*), une perte d'exploitation de 1,3 million de dollars et une perte nette de 1,3 million de dollars pour le Groupe. Si l'acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2021, la perte nette du Groupe aurait été de 0,8 million de dollars. Pour déterminer ces montants, la direction a supposé que les ajustements de la juste valeur survenus à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Les écarts d'acquisition (*Goodwill*) est né de l'acquisition en raison de la valeur accordée à la capacité de conclure un contrat avec le ministère américain de la Défense.

---

---

#### **Frais de transaction liés à l'acquisition**

En 2022, dans le cadre de l'acquisition d'OWT, le Groupe a engagé des coûts de transaction liés à l'acquisition de 0,5 million de dollars, principalement liés aux honoraires d'avocats. Ces coûts ont été inclus dans l'état du résultat global de la Société, sous la résultat opérationnel (*operating loss*). En 2023, le Groupe a engagé des coûts de transaction liés à la fusion de 20,2 millions de dollars. Il s'agit des honoraires d'avocats, des honoraires facturés et des dépenses liées au personnel engagées par le Groupe en lien avec la fusion prévue du Groupe avec Eutelsat.

#### **4 Chiffre d'affaires (revenue)**

##### **Méthode comptable**

Le chiffre d'affaires (*revenue*) est comptabilisé lorsque le contrôle des biens ou services promis est transféré au client, évalué à la contrepartie que le Groupe s'attend à recevoir, déduction faite des taxes, droits et escomptes.

Les stipulations des contrats types du Groupe comprennent plusieurs promesses de livraison de biens ou de prestation de services. Au début de l'accord, le Groupe évalue toutes les promesses de l'accord afin de déterminer si elles représentent des obligations d'exécution distinctes en évaluant si 1) le client peut bénéficier d'un bien ou d'un service à lui seul ; ou avec d'autres ressources facilement disponibles, et 2) le bien ou le service est distinct dans le contexte du contrat. La contrepartie totale est attribuée à chaque obligation de performance en fonction de leurs prix de vente respectifs. Lorsqu'il existe des preuves observables qu'un écart d'actualisation concerne uniquement une obligation de performance spécifique, l'écart d'actualisation est entièrement affecté à cette obligation de performance. Le chiffre d'affaires (*revenue*) est comptabilisé lorsque chaque obligation de prestation distincte est satisfaite.

Les formes de chiffre d'affaires (*revenue*) significatifs pour le Groupe et leur base de comptabilisation sont les suivantes :

##### **Chiffre d'affaires (revenue) généré par les services**

Le chiffre d'affaires (*revenue*) généré par les services provient de la fourniture de services de connectivité par satellite. Ces contrats peuvent comprendre des charges exceptionnelles d'activation en plus des frais récurrents au titre des services de connectivité mensuels. Ces promesses sont comptabilisées ensemble comme une seule obligation d'exécution distincte tenant compte de la conclusion selon laquelle les promesses individuelles ne peuvent être distinctes.

La nature des contrats du Groupe peut entraîner une contrepartie variable, par exemple par rapport à la part des recettes ou aux accords d'escompte échelonnés. Ce montant est estimé comme le plus probable sur la base d'une évaluation du résultat escompté et est inclus dans le prix de transaction dans la mesure où il semble très probable qu'une inversion significative du chiffre d'affaires (*revenue*) cumulé comptabilisé ne se produira pas.

Le chiffre d'affaires (*revenue*) généré par les services est comptabilisé dans la mesure où le service est fourni dans le temps en fonction de la durée du contrat.

Les clients sont généralement facturés à l'avance au titre des services et dans la mesure où la trésorerie cumulée reçue dépasse le service cumulé, des passifs sur contrats (*contract liability*) est comptabilisé. Inversement, lorsque le service cumulé dépasse la trésorerie cumulée reçue, un actif contractuel est comptabilisé.

##### **Vente de matériel**

Le Groupe évalue si le terminal utilisateur commercialisé peut être utilisé seul ou avec d'autres ressources facilement disponibles. Si tel est le cas, la vente du terminal utilisateur est considérée comme une obligation de performance distincte et le chiffre d'affaires (*revenue*) est comptabilisé lors du transfert du contrôle du matériel au client. Dans le cas contraire, le terminal utilisateur est conclu comme faisant partie de la même obligation de performance que les services de connectivité par satellite et comptabilisé au cours de cet exercice.

##### **Chiffre d'affaires (revenue) provenant du « Droit d'utilisation inaliénable » (DUI)**

Le Groupe conclut certains accords en vue de fournir un « Droit d'utilisation inaliénable » pour une partie de la capacité du réseau. Au début de ces contrats, une évaluation est effectuée pour déterminer si les contrats contiennent un contrat de location dans le cadre de la norme IFRS 16 Contrats de location en conférant au client le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié.

Aucun des accords relevant du DUI du Groupe ne stipule un contrat de location car dans chaque cas il n'y a pas d'actif identifié, le service étant fourni par une constellation de satellites en orbite qui fournissent chacun une connectivité à différentes régions pendant leur orbite. Les accords relevant du DUI sont comptabilisés comme des contrats de services dont les recettes sont comptabilisées comme la prestation étant fournie dans le temps en fonction de la durée du contrat.

Les paiements anticipés reçus sont reportés à titre de passifs sur contrats (*contract liability*) dans la mesure où ils dépassent le chiffre d'affaires (*revenue*) cumulé. Une évaluation est effectuée pour déterminer si les paiements anticipés procurent un avantage financier important au Groupe. Lorsqu'un volet financement important attribuable à la fourniture de financement est identifié, le Groupe ajuste les recettes à comptabiliser pour l'effet de l'actualisation et dénoue les passifs sur contrats (*contract liability*) sur la base du taux d'actualisation qui serait pris en compte dans une opération de financement distincte avec le client. Les recettes et les intérêts débiteurs applicables sont présentés en chiffres bruts.

#### Coûts contractuels

Les coûts contractuels liés à l'obtention d'un contrat et à l'exécution d'un contrat sont capitalisés et amortis de façon systématique, conformément au modèle de transfert des biens ou des services auxquels le coût capitalisé se rapporte, sur la durée minimale du contrat.

	2023	2022
	m \$	m \$
Services de connectivité ( <i>connectivity services</i> )	23,6	5,9
Vente de matériel ( <i>equipment sales</i> )	7,3	3,7
<b>Total du chiffre d'affaires (<i>total revenue</i>)</b>	<b>30,9</b>	<b>9,6</b>

Au 31 mars 2023, des passifs sur contrats (*contract liability*) de 40,9 millions de dollars (31 mars 2022 : 4,8 millions de dollars) représentent les recettes qui devraient être comptabilisées au cours des 12 prochains mois pour les obligations de prestation qui ne sont pas remplies. Au 31 mars 2023, des passifs sur contrats (*contract liability*) de 254,7 millions de dollars (31 mars 2022 : 175 millions de dollars) représentent les recettes au titre des obligations de prestation qui ne devraient pas être satisfaites dans les 12 prochains mois. Certains passifs sur contrats (*contract liability*) du Groupe comportent des conditions de prestation liées à la fourniture de services et celles-ci pourraient nécessiter un remboursement si ces conditions ne sont pas remplies ; aux 31 mars 2023 et 31 mars 2022, le Groupe s'attend à remplir toutes ces conditions et les montants sont donc comptabilisés en passifs sur contrats (*contract liability*).

En 2022, le Groupe a reçu un paiement anticipé de 170,6 millions de dollars de la part d'un client au titre des services devant être fournis sur plusieurs années. Il s'agit d'un DUI. Le Groupe a procédé à une évaluation pour déterminer si le contrat contient un contrat de location dans le champ d'application de la norme IFRS 16 : Contrats de location, conformément à sa méthode comptable, et a conclu que l'accord devrait être comptabilisé comme un contrat de service avec du chiffre d'affaires (*revenue*) comptabilisés au fur et à mesure que le service est fourni au fil du temps, sur la base de la durée du contrat.

Le paiement reçu a été différé en tant que passifs sur contrats (*contract liability*). Le paiement anticipé a été conclu pour fournir un avantage financier significatif au Groupe. Par conséquent, les recettes à comptabiliser ont été ajustées de l'effet de l'actualisation, ce qui a entraîné le dénouement du passifs sur contrats (*contract liability*) sur la base du taux d'actualisation qui serait pris en compte dans une opération de financement distincte avec le client. Le chiffre d'affaires (*revenue*) et les intérêts débiteurs applicables sont donc présentés en chiffres bruts. Des intérêts débiteurs de 14 millions de dollars ont été comptabilisés au cours de l'exercice (2022 : 4,4 millions de dollars), un passif sur contrats (*contract liability*) de 189 millions de dollars (31 mars 2022 : 175 millions de dollars) représente la valeur actualisée du chiffre d'affaires (*revenue*) qui devraient être comptabilisées au cours des exercices ultérieurs.

#### 5 Charges opérationnelles (*operating expenses*)

	2023	2022
	m \$	m \$
Rémunération du personnel (voir la note 8) ( <i>staff remuneration (see note 8)</i> )	87,1	93,1
Autres charges de personnel ( <i>other staff costs</i> )	7,9	6,4
<b>Total des charges de personnel (<i>total staff costs</i>)</b>	<b>95,0</b>	<b>99,5</b>
Honoraires facturés ( <i>professional fees</i> )	27,3	25,5
Coûts du réseau et des installations ( <i>network and facility costs</i> )	75,1	62,8
Déplacements et divertissements ( <i>travel and entertainment</i> )	6,9	4,6
Marketing ( <i>marketing</i> )	3,9	3,9
Coût des stocks comptabilisé en charge ( <i>cost of inventories recognised as an expense</i> )	7,3	2,9
Dépenses hors personnel, frais de R&D ( <i>non-staff cost R&amp;D expense</i> )	-	2,6
Radiation d'immobilisations corporelles ( <i>write-off of property, plant &amp; equipment</i> )	2,1	4,2
Dépréciation des immobilisations corporelles ( <i>depreciation of property, plant &amp; equipment</i> )	128,9	2,4
Dépréciation des actifs au titre du droit d'utilisation ( <i>right of use lease assets</i> )	9,4	7,9
Radiation d'immobilisations incorporelles ( <i>write-off of intangible assets</i> )	-	0,3

Amortissement des immobilisations incorporelles ( <i>amortisation of intangible assets</i> )	36,5	0,1
Reprise de la charge de dépréciation (voir la note 6) ( <i>reversal of impairment charge (see note 6)</i> )	(5,8)	-
Coûts de de restructuration ( <i>reorganisation and restructuring costs</i> )	(0,2)	0,5
Pertes de change ( <i>foreign exchange losses</i> )	0,9	0,2
<b>Total des charges opérationnelles (<i>total operating expenses</i>)</b>	<b>387,3</b>	<b>217,4</b>

## 6 Dépréciation d'actifs

### Méthode comptable

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe sont passées en revue à chaque date de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe un signe de dépréciation en estimant la valeur recouvrable de l'actif et en la comparant à la valeur de détention.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est le plus élevé des montants entre sa valeur d'utilisation (« VU ») et sa juste valeur moins les coûts de vente (« JVMLCDV »). La JVMLCDV peut différer et être supérieure ou inférieure à la VU. Lorsque la VU dépasse la valeur comptable, il n'est pas nécessaire d'estimer la JVMLCDV, mais, le cas échéant, la différence est considérée comme faisant partie de la détermination de la pertinence de la VU. Pour évaluer la valeur d'utilisation, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui tient compte des évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie provenant d'une utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Il n'y avait qu'une seule UGT dans le Groupe.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT dépasse sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont portées au compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées au titre des UGT sont affectées d'abord à la réduction de la valeur comptable de tous écarts d'acquisition (*Goodwill*) affecté aux unités, puis à la réduction au prorata des valeurs comptables des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités).

### Charge de dépréciation (*impairment charge*) comptabilisée en 2022 et règlement en 2023

En 2022, une charge de dépréciation (*impairment charge*) de 229,2 millions de dollars a été comptabilisée pour tenir compte de la perte subie par le Groupe à la suite du report d'un lancement prévu le 4 mars 2022, le report lié à des lancements programmés ultérieurs, la perte de satellites non restitués au Groupe et la dépréciation d'une partie de l'assurance de lancement payée d'avance du Groupe.

La charge a entraîné une réduction de 272,3 millions de dollars de la valeur comptable des immobilisations corporelles et des remboursements anticipés de 1 million de dollars, ainsi que la reprise de provisions de 19,7 millions de dollars et de fournisseurs et comptes rattachés (*trade payables*) de 24,4 millions de dollars. La provision et les fournisseurs et comptes rattachés (*trade payables*) qui ont été décomptabilisées se rapportent aux montants qui étaient précédemment exigibles au titre des lancements futurs qui ne sont plus programmés et excluent tout montant non facturé au 31 mars 2022. Les immobilisations corporelles concernent les coûts de lancement capitalisés et le coût des satellites et autres actifs liés au lancement, qui ont été considérés comme n'ayant pas de valeur recouvrable sur une base JVMLCDV ou VU. La reprise de provision est liée à une provision contractuelle défavorable comptabilisée lors de l'acquisition d'OWC en 2020, tandis que la contrepassation de fournisseurs et comptes rattachés (*trade payables*) est liée à des montants facturés au titre des lancements futurs reportés.

Au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023, en lien avec les événements ayant entraîné la dépréciation susmentionnée, le Groupe a entamé des discussions avec un fournisseur. Il en est résulté un accord en vertu duquel le Groupe a reçu un crédit de 34,2 millions de dollars, qui est comptabilisé comme autre produit opérationnel (*other operating income*). En outre, le Groupe a également contrepassé une dépréciation de 5,8 millions de dollars, en raison de l'utilisation de certains actifs antérieurement dépréciés qui pouvaient être utilisés pour les lancements exécutés par le Groupe au cours de l'exercice.

### Évaluation de la dépréciation

Le Groupe évalue chaque année les écarts d'acquisition (*Goodwill*), les droits du spectre et les licences pour dépréciation en examinant la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable de l'actif. En outre, le Groupe évalue d'autres actifs à chaque date de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe un signe de dépréciation. Le Groupe a identifié un signe de dépréciation résultant d'un taux de réalisation du chiffre d'affaires (*revenue*) plus lent que prévu. Le test de dépréciation annuel a été effectué au 31 mars 2023, conformément à l'exercice précédent.

Les immobilisations corporelles (*property, plant and equipment*), immobilisations incorporelles (*intangible assets*) et écarts d'acquisition (*goodwill*) du Groupe sont évalués comme constituant une seule UGT en raison de la nature du réseau OneWeb. Aucun des actifs individuels ne peut fonctionner pour générer des entrées de trésorerie indépendamment d'autres actifs, car l'espace, le segment terrestre et les immobilisations incorporelles sont tous nécessaires pour fournir des services de connectivité aux clients. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée en mesurant sa JVMLCDV, avec la juste valeur basée sur la technique d'évaluation de

l'approche par les revenus. L'approche par les revenus convertit les futurs flux de trésorerie en une seule valeur actualisée, reflétant les attentes actuelles du marché concernant ces futurs montants.

Les projections financières sous-jacentes à l'évaluation de la JVMLCDV étaient basées sur la période de cinq ans incluse dans le plan d'affaires à long terme (« PALT ») du Groupe approuvé par le Conseil d'administration. Il s'agit de données non observables du point de vue d'un acteur du marché et sont donc considérées comme des données de « Niveau 3 » telles que définies par la norme IFRS 13 : Évaluation de la juste valeur. Les flux de trésorerie approuvés par le Conseil d'administration ont été superposés avec le déploiement de nouveaux satellites et d'actifs de réseaux terrestres pour maintenir l'UGT. La part satellite des actifs soumis aux tests ayant une durée de vie limitée, cette analyse de dépréciation suppose leur remplacement, ce qui n'a pas été inclus dans le business plan à long terme. Les projections financières ne comprennent pas les flux de trésorerie tenant compte des améliorations futures de la performance des actifs, mais ils supposent que la mise à niveau de la technologie est un programme de remplacement normal.

La principale hypothèse appliquée concerne la proportion de capacité disponible du réseau qui est commercialisée par OneWeb en période terminale, qui est le facteur clef du chiffre d'affaires (*revenue*) réalisé. De plus, les hypothèses de taux d'actualisation et de croissance terminale appliquées ont un impact sur le calcul. Le taux d'actualisation appliqué reflète l'environnement économique actuel et les risques spécifiques aux actifs, y compris l'évaluation que le risque d'exécution des flux de trésorerie a diminué dans l'année en cours en raison de l'achèvement de la constellation de satellites. Le taux de croissance à long terme reflète les prévisions de croissance macroéconomique mondiale applicables à la période de la valeur terminale. Les calculs de l'année en cours ont été effectués après impôts, alors que ceux de l'année précédente étaient avant impôts.

	31 mars 2023	31 mars 2022
Taux d'actualisation (après impôts) ( <i>discount rate (post-tax basis)</i> )	9,0%	8,6%
Taux d'actualisation (avant impôts) ( <i>discount rate (pre-tax basis)</i> )	12,0 %	11,5 %
Taux de croissance terminal ( <i>terminal growth rate</i> )	3,0 %	3,0 %
Part de la capacité disponible du réseau commercialisée en période terminale ( <i>terminal period proportion of available network capacity sold</i> )	64 %	81 %

Le taux d'actualisation après impôts de 2022 et le taux d'actualisation avant impôts de 2023 sont uniquement fournis à titre comparatif.

#### Analyse de la sensibilité

Nous avons mené une analyse de la sensibilité sur l'UGT en évaluant l'impact d'une variation de la part de la capacité disponible du réseau commercialisée par OneWeb en période terminale et le taux d'actualisation est applicable. L'analyse a indiqué qu'une baisse de 22 % de la capacité disponible du réseau commercialisée à 58 % ou une augmentation du taux d'actualisation de 1,2%, atteignant ainsi 10,2% entraînerait un montant recouvrable égal à la valeur comptable. Ces scénarios ne sont pas considérés comme probables, mais sont jugés raisonnablement possibles compte tenu du stade précoce des opérations du Groupe et de l'incertitude y afférente quant aux performances futures. La marge de manœuvre dans le scénario de base est de 1 070,5 millions de dollars.

## 7 Honoraires du commissaire aux comptes

KPMG LLP était le commissaire aux comptes de la Société au cours de cet exercice et du précédent exercice. Au cours de l'exercice, les services suivants ont été fournis par KPMG :

	2023	2022
	m \$	m \$
Vérification de ces états financiers ( <i>audit of these financial statements</i> )	0,9	0,5
Vérification des états financiers des filiales de la Société ( <i>audit of financial statements of subsidiaries of the Company</i> )	0,3	-
<b>Total des honoraires de vérification des comptes de KPMG et de ses associés</b> <b>(total KPMG and its associates' audit fees)</b>	<b>1,2</b>	<b>0,5</b>

Les honoraires acquittés au titre de la vérification des états financiers des filiales de la Société se sont élevés à 0,3 million de dollars (2022 : moins de 0,1 million de dollars) et les services non liés à la vérification des comptes se sont arrondis à moins de 0,1 million de dollars en 2023 et 2022.

## 8 Informations sur les employés

### Méthode comptable

Les employés sont considérés comme des personnes employées sous contrat de service, ainsi que tout administrateur non dirigeant. Les contrats de travail comprennent tous les employés, autres que les intérimaires occasionnels, mais excluent toutes les personnes employées par des entités non consolidées qui sont recrutées pour travailler à notre compte à temps plein.

Les versements aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils arrivent à échéance.

## Nombre moyen d'employés

	2023	2022
Opérations ( <i>operations</i> )	398	312
Commercial ( <i>commercial</i> )	71	24
Fonctions de l'entreprise ( <i>corporate functions</i> )	90	75
	<b>559</b>	<b>411</b>

## Rémunération du personnel

La rémunération globale de ces personnes était la suivante :

	2023	2022
	m \$	m \$
Traitements et salaires ( <i>wages and salaries</i> )	71,3	75,6
Paiements fondés sur des actions (voir la note 10) ( <i>share based payments (see note 10)</i> )	4,8	6,1
Charges de sécurité sociale ( <i>social security costs</i> )	8,0	9,7
Cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies ( <i>contributions to defined contribution retirement benefit schemes</i> )	3,0	1,7
<b>Rémunération totale du personnel (<i>total staff remuneration</i>)</b>	<b>87,1</b>	<b>93,1</b>

## 9 Rémunération des administrateurs

	2023	2022
	m \$	m \$
Rémunération des administrateurs autre qu'en lien avec une fusion ( <i>directors' remuneration other than merger related remuneration</i> )	1,8	2,5
Rémunération des administrateurs en lien avec une fusion (voir la note 3) ( <i>merger related Directors' remuneration (see note 3)</i> )	2,0	-
Rémunération des administrateurs ( <i>directors' remuneration</i> )	3,8	2,5
Montants à recevoir en vertu des plans d'intéressement à long terme (voir la note 10) ( <i>Amounts receivable under long term incentive schemes (see note 10)</i> )	1,4	1,3
Cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées ( <i>contributions to money purchase pension plans</i> )	-	-
Montants versés à des tiers au titre des prestations des administrateurs ( <i>amounts paid to third parties in respect of Directors' services</i> )	-	-

L'administrateur le mieux payé a reçu une rémunération de 1,6 million de dollars (31 mars 2022 : 2,5 millions de dollars) autre qu'une rémunération liée à une fusion et une rémunération liée à une fusion s'élevant à 2,0 millions de dollars (31 mars 2022 : nul), qui deviendrait payable au moment de la réalisation du regroupement avec Eutelsat, pour une rémunération totale de 3,6 millions de dollars (31 mars 2022 : 2,5 millions de dollars) et des montants à recevoir en vertu des plans d'intéressement à long terme de 1,4 million de dollars (31 mars 2022 : 1,3 million de dollars).

## 10 Paiements fondés sur des actions

### Méthode comptable

La date d'attribution de la juste valeur des paiements fondés sur des actions accordés aux employés est comptabilisée en charge de personnel, avec une augmentation correspondante des capitaux propres, pendant la période où les employés deviennent inconditionnellement éligibles aux attributions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour tenir compte du nombre réel d'attributions pour lesquelles on s'attend à ce que les conditions de service et de performance hors marché soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges est basé sur le nombre d'attributions qui remplissent les conditions de service et de performance hors marché à la date d'acquisition des droits. Pour les paiements fondés sur des actions dont les conditions ne sont pas acquises, la juste valeur du paiement fondé sur des actions à la date d'attribution est évaluée pour tenir compte de ces conditions et il n'y a pas d'ajustement pour les écarts entre les résultats escomptés et les résultats réels.

Lorsque la Société accorde des options sur ses propres actions aux employés de ses filiales, elle comptabilise, dans ses états financiers individuels, une hausse du coût de la participation au capital de ses filiales équivalente à la charge de paiement fondée sur des actions réglée en capitaux propres comptabilisée dans ses états financiers consolidés, le crédit correspondant étant comptabilisé directement en capitaux propres.

### Plan d'actionnariat salarié (« PAS »)

Le 7 janvier 2021, 10 000 attributions dans le cadre du PAS ont été attribuées à un administrateur de la Société, avec un prix d'exercice de 1 000 dollars par attribution.

Les attributions sont soumises à une acquisition annuelle progressive et expirent le 31 décembre 2030 :

- 25 % des attributions sont acquises au 31 décembre 2022 ;
- 25 % des attributions sont acquises au 31 décembre 2023 ;
- 25 % des attributions sont acquises au 31 décembre 2024 ; et
- 25 % des attributions sont acquises au 31 décembre 2025.

Toutes les attributions sont assujetties aux règles d'acquisition suivantes concernant la personne quittant la Société :

- En décembre 2021 ou avant, toutes les attributions non acquises expireront.
- Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et décembre 2022, 25 % des attributions seront acquises.
- Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et décembre 2023, 50 % des attributions seront acquises.
- Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et décembre 2024, 75 % des attributions seront acquises.
- Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et décembre 2025, 100 % des attributions seront acquises.

Aucune condition de performance n'est associée à ces attributions.

Si les actions de la Société ne sont pas cotées au 31 décembre 2025 et que le titulaire de l'attribution n'a pas quitté la Société, le titulaire pourra monétiser les attributions comme suit :

- 25 % des attributions au 31 décembre 2026 ;
- 25 % des attributions au 31 décembre 2027 ;
- 25 % des attributions au 31 décembre 2028 ; et
- 25 % des attributions au 31 décembre 2029.

La monétisation est basée sur un exercice de valorisation boursière de la Société, décoté de 20 %.

La juste valeur des intérêts attribués dans le cadre du PAS a été déterminée à l'aide d'un modèle binomial Lattice. Le modèle binomial Lattice dérive la valeur d'une option en spécifiant un processus stochastique, tel qu'une variable aléatoire qui change dans le temps. Dans un modèle binomial Lattice, les cours des actions suivent un processus binomial multiplicatif.

#### Charges de l'exercice

Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 4,8 millions de dollars (2022 : 6,1 millions de dollars). Le même montant est comptabilisé comme une variation des réserves au cours de l'exercice.

#### Variation des attributions d'actions (*movement in share awards*)

	Nombre d'attributions d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Au 31 mars 2021 ( <i>at 31 March 2021</i> )	10 000	1 000
Attribuées ( <i>granted</i> )	27 300	1 000
<b>Au 31 mars 2022</b>	<b>37 300</b>	<b>1 000</b>
Attribuées ( <i>granted</i> )	3 790	1 000
Perdues ( <i>forfeited</i> )	(3 060)	1 000
<b>Au 31 mars 2023 (<i>at 31 March 2023</i>)</b>	<b>38 030</b>	<b>1 000</b>

#### Informations complémentaires (*supplementary information*)

	2023		2022	
	Années	\$	Années	\$
Durée restante moyenne pondérée ( <i>weighted average remaining life</i> )	1,3		2,3	
Juste valeur des options attribuées ( <i>fair value of options granted</i> )		469		469

#### Hypothèses (*assumptions*)

	2023		2022	
	Introduction en Bourse	Mécanisme de monétisation	Introduction en Bourse	Mécanisme de monétisation
Espérance de vie (années) ( <i>Expected life (years)</i> )	4,7	6,2	4,7	6,2
Cours de l'action (\$) ( <i>Share price (\$)</i> )	1 237	990	1 237	990

Prix d'exercice (\$) ( <i>Exercise price (\$)</i> )	1 000	1 000	1 000	1 000
Taux sans risque (%) ( <i>Risk free rate (%)</i> )	0,7	1,0	0,7	1,0
Volatilité (%) ( <i>Volatility (%)</i> )	43,0	40,2	43,0	40,2
Pondération de probabilité (%) ( <i>Probability weight (%)</i> )	50,0	50,0	50,0	50,0

Le modèle stochastique appliqué au calcul du cours de l'action a été simulé avec 10 000 essais.

## 11 Produits de placement et charges financières (*finance costs*)

### Méthode comptable

Les produits de placement comprennent les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et autres avances.

Les charges financières (*finance costs*) résultant du dénouement d'actifs et de passifs sont portés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'intérêts et les intérêts à payer sont portés au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont acquis, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

	2023	2022
	m \$	m \$
Dénouement d'escompte sur paiement anticipé non exigible ( <i>unwinding of discount on non-current prepayment</i> )	0,5	-
Intérêts bancaires perçus ( <i>bank interest received</i> )	2,3	0,3
<b>Total des produits de placement (<i>total investment income</i>)</b>	<b>2,8</b>	<b>0,3</b>
Intérêts sur les loyers (voir la note 20) ( <i>lease interest (see note 20)</i> )	(6,3)	(5,7)
Dénouement d'escompte sur la provision contractuelle défavorable (voir la note 17) ( <i>unwinding of discount on unfavourable contract provision (see note 17)</i> )	-	(0,8)
Dénouement d'escompte sur la provision pour obligation de cession d'actifs (voir la note 17) ( <i>unwinding of discount on asset retirement obligation provision (see note 17)</i> )	(0,7)	(0,7)
Dénouement d'escompte sur la responsabilité contractuelle (voir la note 4) ( <i>unwinding of discount on contract liability (see note 4)</i> )	(14,0)	(4,4)
Frais bancaires payés ( <i>bank fees paid</i> )	(0,5)	(0,1)
<b>Total des frais financiers (<i>total finance costs</i>)</b>	<b>(21,5)</b>	<b>(11,7)</b>

## 12 Imposition (*taxation*)

### Méthode comptable

L'impôt sur le résultat de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est porté au compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt courant est l'impôt prévu à payer ou à recevoir sur le bénéfice ou le déficit imposable de l'exercice, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date d'arrêt du bilan, et tout redressement de l'impôt à payer au titre des précédents exercices.

L'impôt différé est fourni sur les écarts temporels entre les valeurs comptables de l'actif et du passif à des fins d'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les écarts temporels suivants ne sont pas prévus : la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition (*Goodwill*); la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs qui n'affectent ni la comptabilité ni le bénéfice imposable, sauf dans le cas d'une fusion d'entreprises, et les écarts relatifs aux investissements dans les filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront probablement pas dans un avenir prévisible. Le montant de l'impôt différé fourni est basé sur le mode prévu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date d'arrêt du bilan.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles et que l'écart temporel pourra être utilisé.

### Charge d'impôt sur les bénéfices (*income tax expense*)

	2023	2022
	m \$	m \$
<b>Charge d'impôt courant (<i>current tax expense</i>)</b>		

Charge d'impôt de l'exercice en cours ( <i>current year tax charge</i> )	(1,6)	(1,3)
Redressement au titre des précédents exercices ( <i>adjustment in respect of prior periods</i> )	(1,2)	2,2
<b>Impôt courant total (charge)/crédit (<i>total current tax (charge)/credit</i>)</b>	<b>(2,8)</b>	<b>0,9</b>
<b>Charge d'impôt différé (<i>deferred tax expense</i>)</b>		
Effet des modifications des taux d'imposition ( <i>effect of tax rate changes</i> )	-	(14,9)
Comptabilisation de l'actif d'impôt différé relatif aux écarts temporels ( <i>recognition of deferred tax asset regarding temporary differences</i> )	-	62,0
<b>Total des impôts (charge)/crédit (<i>total tax (charge)/credit</i>)</b>	<b>(2,8)</b>	<b>48,0</b>

#### Rapprochement du taux d'imposition effectif (*reconciliation of effective tax rate*)

	2023 m \$	2022 m \$
Résultat avant impôt ( <i>loss before tax</i> )	(359,1)	(437,8)
Impôt appliquant le taux d'imposition des sociétés britannique de 19 % ( <i>tax applying the UK corporation tax rate of 19%</i> )	68,2	83,2
Effet des taux d'imposition dans les pays étrangers ( <i>effect of tax rates in foreign jurisdictions</i> )	(0,3)	0,1
Charges non déductibles ( <i>non-deductible expenses</i> )	(35,3)	(5,8)
Éléments non imposables ( <i>non-taxable items</i> )	2,6	2,2
Contrepassation/(naissance) d'écarts temporels pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé ( <i>reversal/(origination) of temporary differences for which no deferred tax asset has been recognised</i> )	75,3	(44,5)
Pertes des exercices en cours pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé ( <i>current periods losses for which no deferred tax asset was recognised</i> )	(150,2)	(46,6)
Naissance/contrepassation des écarts temporels ( <i>origination/reversal of temporary differences</i> )	-	62,0
Écart permanent résultant de la super-déduction ( <i>permanent difference as a result of the super deduction</i> )	22,8	-
Provisions (insuffisantes)/excédentaires au titre des précédents exercices ( <i>(under)/over provisions in respect of prior periods</i> )	(1,2)	2,2
Utilisation du résultat opérationnel nettes reportées ( <i>utilisation of brought forward net operating losses</i> )	15,3	-
Crédits d'impôt et incitations fiscales ( <i>tax credits and incentives</i> )	-	(0,5)
Effet des modifications des taux d'imposition ( <i>effect of tax rates changes</i> )	-	(4,3)
<b>Total des impôts (charge)/crédit (<i>total tax (charge)/credit</i>)</b>	<b>(2,8)</b>	<b>48,0</b>

#### Facteurs susceptibles d'influer sur les impôts ultérieurs

Une hausse du taux d'imposition des sociétés au Royaume-Uni, qui est passé de 19 % à 25 % (en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023), est pratiquement entrée en vigueur le 14 mai 2021. Cela augmentera la charge fiscale future de la Société en conséquence.

#### Impôt différé (*deferred tax*)

	m \$
Au 31 mars 2021 ( <i>At 31 March 2021</i> )	<b>(47,1)</b>
Effet des modifications des taux d'imposition ( <i>effect of tax rate changes</i> )	(14,9)
Comptabilisation de l'actif d'impôt différé concernant les écarts temporels ( <i>recognition of deferred tax asset regarding temporary differences</i> )	62,0
<b>Aux 31 mars 2022 et 31 mars 2023 (<i>at 31 March 2022 and 31 March 2023</i>)</b>	<b>-</b>

Les écarts temporels déductibles pour lesquels les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière sont indiqués ci-dessous :

	2023		2022	
	Actifs millions de \$	Passifs millions de \$	Actifs millions de \$	Passifs millions de \$
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles ( <i>Goodwill &amp; intangible assets</i> )	13,3	(62,0)	13,3	(62,0)

Paiements fondés sur des actions ( <i>share-based payments</i> )	1,5	-	1,5	-
Immobilisations corporelles ( <i>property, plant and equipment</i> )	265,4	-	366,4	-
Actifs au titre du droit d'utilisation ( <i>right of use assets</i> )	(6,0)	-	(6,0)	-
Dettes locatives ( <i>lease liabilities</i> )	9,3	-	9,3	-
Pertes fiscales ( <i>tax losses</i> )	399,7	-	192,8	-
Autre ( <i>other</i> )	7,8	-	6,3	-
<b>Total de l'actif/(passif) avant compensation (total asset/(liability) before offset)</b>	<b>691,0</b>	<b>(62,0)</b>	<b>583,6</b>	<b>(62,0)</b>
Compensation de l'actif/(passif) d'impôt différé ( <i>deferred tax asset/(liability) offset</i> )	(62,0)	62,0	(62,0)	62,0
Total de l'actif/(passif) non comptabilisé après compensation (total unrecognised asset/(liability) after offset)	629,0	-	521,6	-
Total de l'actif/(passif) comptabilisé après compensation (total recognised asset/(liability) after offset)	-	-	-	-

Au 31 mars 2023, le Groupe avait des pertes fiscales totalisant 1 643 millions de dollars (2022 : 818,2 millions de dollars), se traduisant par un actif d'impôt différé non comptabilisé de 399,7 millions de dollars (2022 : 192,8 millions de dollars) et d'autres écarts temporels de 640,7 millions de dollars (2022 : 1 050,7 millions de dollars), entraînant un actif d'impôt différé non comptabilisé de 229,3 millions de dollars (2022 : 328,8 millions de dollars), dont 817,2 millions de dollars (2022 : 1 221,1 millions de dollars) se rapportent à l'amortissement fiscal non réclamé sur les immobilisations, entraînant un actif d'impôt différé non comptabilisé de 203,4 millions de dollars (2022 : 304,4 millions de dollars). L'impôt différé non comptabilisé relatif aux pertes fiscales est considéré comme un jugement déterminant dans ces états financiers, dont plus de détails sont fournis à la note 2.3.

Au 31 mars 2023, le Groupe n'a comptabilisé aucun passifs d'impôts différés (*deferred tax liabilities*) relatifs à ses investissements dans des filiales car le Groupe contrôle le moment de la contrepassation des écarts temporels y afférents et la direction est convaincue qu'ils ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

### 13 Immobilisations corporelles (*property, plant and equipment*)

#### Méthode comptable

Les immobilisations corporelles du Groupe comprennent les coûts de conception, de fabrication, de mise à l'essai et de lancement d'une constellation de satellites en orbite basse (le composant spatial), de centres de contrôle primaire et de secours, de passerelles et d'autres installations terrestres (le composant terrestre).

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé pour les actifs mis en service. Les actifs en construction comprennent les avances versées aux fournisseurs au titre des travaux entrepris pour le compte du Groupe.

Le coût des immobilisations corporelles comprend les coûts estimés de démontage et d'enlèvement de l'actif et de restauration du site sur lequel il est situé dans la mesure où le Groupe a une obligation juridique ou implicite en conséquence directe de l'acquisition ou de la construction des immobilisations corporelles.

Le coût des immobilisations corporelles comprend les frais de main-d'œuvre lorsqu'il est conclu qu'ils sont directement imputables à un actif particulier et qu'ils sont évalués en fonction des heures de travail du personnel.

Les actifs sont mis en service et amortis à partir du moment où ils fonctionnent comme prévu. Le réseau OneWeb ne peut pas fonctionner comme prévu tant qu'une couverture suffisante n'a pas été créée pour offrir un service commercial. Lorsque la couverture est suffisante pour offrir un service viable aux clients, tous les actifs associés à la prestation de ce service sont mis en service et l'amortissement débute. Les actifs nécessaires pour fournir des services aux régions situées au nord du 50<sup>ème</sup> parallèle ont été évalués pour être utilisables en mai 2022 et l'amortissement a débuté à cette date.

L'amortissement est imputé au compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée de chaque élément d'une immobilisation corporelle. La durée de vie estimée est comme suit :

- Satellites et coûts directement imputables - la période la plus courte de sept ans à compter du lancement ou du moment où la constellation n'est plus en mesure de fournir un service commercial viable
- Actifs du segment terrestre – 7 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles – 2 à 3 ans
- Améliorations locatives – le plus court entre la durée de vie ou la durée de la location

Lorsque des éléments d'immobilisations corporelles ont des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés comme une catégorie distincte d'immobilisations corporelles. Les durées de vie estimées et les méthodes d'amortissement sont passées en revue à la fin de

chaque période de présentation de l'information financière et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

#### Valeur comptable des immobilisations corporelles

	Composant spatial en construction ( <i>space component under construction</i> ) m \$	Composant terrestre en construction ( <i>ground component under construction</i> ) m \$	Composant spatial en service ( <i>space component in service</i> ) m \$	Composant terrestre en service ( <i>ground component in service</i> ) m \$	Autres biens et équipements ( <i>other property and equipment</i> ) m \$	Total m \$
<b>Coût (cost)</b>						
Au 31 mars 2021 ( <i>at 31 March 2021</i> )	1 046,2	226,2	-	-	2,0	1 274,4
Acquisition d'une filiale ( <i>acquisition of a subsidiary</i> )	-	-	-	0,4	1,5	1,9
Agrandissements ( <i>additions</i> )	483,9	104,1	-	0,6	0,7	589,3
Radiations ( <i>written off</i> )	(4,2)	-	-	-	-	(4,2)
Transferts vers les immobilisations incorporelles ( <i>transfers to intangible assets</i> )	(127,9)	(47,1)	-	-	-	(175,0)
Change ( <i>foreign exchange</i> )	-	0,1	-	-	(0,2)	(0,1)
<b>Au 31 mars 2022 (<i>at 31 March 2022</i>)</b>	<b>1 398,0</b>	<b>283,3</b>	<b>-</b>	<b>1,0</b>	<b>4,0</b>	<b>1 686,3</b>
Agrandissements ( <i>additions</i> )	353,5	209,5	-	0,6	0,3	563,9
Radiations ( <i>written off</i> )	(2,1)	-	-	-	-	(2,1)
Transferts ( <i>transfers</i> )	(911,1)	(78,1)	838,1	151,1	-	-
Change ( <i>foreign exchange</i> )	-	(0,5)	-	(0,1)	-	(0,6)
<b>Au 31 mars 2023 (<i>at 31 March 2023</i>)</b>	<b>838,3</b>	<b>414,2</b>	<b>838,1</b>	<b>152,6</b>	<b>4,3</b>	<b>2 247,5</b>
<b>Dépréciation (depreciation)</b>						
Au 31 mars 2021 ( <i>at 31 March 2021</i> )	-	-	-	-	(1,2)	(1,2)
Dotation aux amortissements ( <i>depreciation charge</i> )	-	-	-	(0,1)	(2,3)	(2,4)
Charge de dépréciation ( <i>impairment charge</i> )	(272,3)	-	-	-	-	(272,3)
<b>Au 31 mars 2022 (<i>at 31 March 2022</i>)</b>	<b>(272,3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>(275,9)</b>
Dotation aux amortissements ( <i>depreciation charge</i> )	-	-	(104,0)	(24,3)	(0,6)	(128,9)
Reprise de la charge de dépréciation ( <i>reversal of impairment charge</i> )	5,8	-	-	-	-	5,8
<b>Au 31 mars 2023 (<i>at 31 March 2023</i>)</b>	<b>(266,5)</b>	<b>-</b>	<b>(104,0)</b>	<b>(24,4)</b>	<b>(4,1)</b>	<b>(399,0)</b>
<b>Valeur comptable (carrying value)</b>						
<b>Au 31 mars 2023 (<i>at 31 March 2023</i>)</b>	<b>571,8</b>	<b>414,2</b>	<b>734,1</b>	<b>128,2</b>	<b>0,2</b>	<b>1 848,5</b>
Au 31 mars 2022 ( <i>at 31 March 2022</i> )	1 125,7	283,3	-	0,9	0,5	1 410,4

En 2022, une charge de dépréciation de 272,3 millions de dollars a été comptabilisée, comme précisé à la note 6.

En 2022, les transferts vers les immobilisations incorporelles de 175 millions de dollars concernent des actifs précédemment comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles, qui sont de nature incorporelle, principalement liés aux logiciels lorsqu'il s'agit du composant principal d'un actif plutôt que d'être un composant d'une immobilisation corporelle.

La passation en perte de 2,1 millions de dollars (31 mars 2022 : 4,2 millions de dollars) comptabilisée dans le composant spatial en cours de construction concerne les satellites qui ne sont pas opérationnels.

La reprise de la charge de dépréciation de 5,8 millions de dollars (2022 : zéro dollar) se rapporte à la reprise d'une partie de la dépréciation comptabilisée au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2022, comme précisé à la note 6.

#### **Garantie**

Il n'existe aucune restriction quant au titre de propriété des actifs détenus par le Groupe ou des actifs donnés en garantie.

### **14 Immobilisations incorporelles (*intangible assets*)**

#### **Méthode comptable**

##### ***Immobilisations incorporelles (intangible assets)***

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé et moins les pertes de valeur cumulées.

Le Groupe classe ses immobilisations incorporelles en catégories déterminée et indéterminée sur la base de l'évaluation de leur durée de vie. Une immobilisation incorporelle est classée comme ayant une durée de vie indéterminée lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période pendant laquelle l'actif devrait générer des entrées de trésorerie nettes pour le Groupe, sur la base de l'analyse de tous les facteurs pertinents. Toutes les autres immobilisations incorporelles qui découlent de droits contractuels ou autres droits découlant de la loi sont classées en immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée comprennent les logiciels informatiques à usage interne et les brevets. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont comptabilisées à leur coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé et toute perte de valeur comptabilisée. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des actifs en question. Les durées de vie estimatives sont passées en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, l'incidence de tout changement d'estimation étant comptabilisée de façon prospective.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont comptabilisées à leur coût d'acquisition moins toute perte de valeur comptabilisée. Les immobilisations incorporelles du Groupe à durée de vie indéterminée sont constituées de droits et de licences d'utilisation du spectre.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique ultérieur n'est attendu de son utilisation. Les gains ou les pertes résultant de la décomptabilisation sont portés au compte de résultat.

##### ***Actifs en construction***

Les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées dans le compte de résultat en charges lorsqu'elles sont engagées.

Les dépenses relatives aux activités de développement sont capitalisées si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable et si le Groupe a l'intention et dispose de la capacité technique et des ressources suffisantes pour achever le développement, si des avantages économiques ultérieurs sont probables et si la Société peut évaluer de manière fiable les dépenses imputables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement. Les activités de développement impliquent un plan ou une conception pour la production de produits ou procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériaux, la main-d'œuvre directe et une proportion appropriée de frais généraux et de coûts d'emprunt capitalisés. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges au compte de résultat lorsqu'elles sont engagées. Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition moins les amortissements cumulés et moins les pertes de valeur cumulées.

Le coût des immobilisations incorporelles comprend les coûts de main-d'œuvre lorsqu'il est conclu qu'ils sont directement imputables à un actif spécifique et sont évalués sur la base de la comptabilisation des heures de travail du personnel.

Les actifs sont mis en service et amortis à partir du moment où ils fonctionnent comme prévu. Le réseau OneWeb ne peut pas fonctionner comme prévu tant qu'une couverture suffisante n'a pas été créée pour offrir un service commercial. Lorsqu'une couverture suffisante existe pour être en mesure de fournir aux clients un service viable, tous les actifs associés à la fourniture de ce service sont mis en service et l'amortissement débute. Les actifs nécessaires pour fournir un service aux régions au nord de la 50<sup>ème</sup> parallèle ont été évalués comme étant prêts à être mis en service en mai 2022 et l'amortissement a débuté à cette date.

##### ***Amortissement***

L'amortissement est imputé au compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations incorporelles, sauf si les durées de vie sont indéterminées. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les écarts d'acquisition font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêt du bilan. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties à compter de la date à laquelle elles sont prêtes à être mises en service.

### **Droits et licences d'utilisation du spectre**

Les droits et licences d'utilisation du spectre représentent les droits, les enregistrements et les autorisations du Groupe auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et des organismes publics pour permettre au Groupe de mener ses activités.

OneWeb a obtenu environ 6,0 GHz de droits de spectre en orbite non géostationnaire (« NGSO ») prioritaire dans les bandes Ku et Ka, couvrant :

- 2,5 GHz d'extrémité de bande Ku pour les liaisons utilisateurs
- 3,3 GHz de passerelle bande Ka pour les liaisons de connexion

Si OneWeb respecte à la fois les étapes de mise en service (« MES ») et de construction pour les principaux dépôts de l'UIT auprès de l'Ofcom (bande Ku) et de l'ANFR (bande Ka) dont il dépend actuellement, le Groupe sera en mesure de préserver ces droits de spectre pour une durée indéterminée. Plus précisément, l'agrément de l'Agence nationale des fréquences (« ANFR ») a été délivré pour 20 ans, OneWeb a satisfait à toutes les obligations liées à l'agrément ANFR et les espérances de renouvellement sont élevées. En raison du droit attendu de conserver les droits et licences d'utilisation du spectre une fois attribués, une durée de vie économique indéterminée est appliquée à ces actifs. Les actifs à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis, un test annuel de dépréciation est effectué à la place, ou plus tôt si un indice de perte de valeur est constaté.

### **Logiciels mis au point**

Les logiciels mis au point concernent les logiciels que le Groupe contrôle dans le cadre de l'exploitation de l'entreprise. Les logiciels mis au point sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie économique de sept ans.

### **Brevets**

Les brevets sont la propriété intellectuelle du Groupe qui couvre des aspects du système satellitaire, du réseau de communication mondial et des dispositifs du Groupe. Les brevets sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie de 15 ans.

	Droits et licences d'utilisation du spectre m \$	Logiciels mis au point m \$	Brevets m \$	Total m \$
<b>Coût (cost)</b>				
Au 31 mars 2021 (at 31 March 2021)	252,4	-	1,6	254,0
Acquisition d'une filiale (acquisition of a subsidiary)	-	-	0,2	0,2
Agrandissements (additions)	-	77,8	-	77,8
Transferts des immobilisations corporelles (transfers from property, plant and equipment)	-	175,0	-	175,0
Transferts sur emprunts obligataires et dépôts (transfers to bonds and deposits)	(0,4)	-	-	(0,4)
Radiation (written off)	-	-	(0,3)	(0,3)
Change (foreign exchange)	-	(0,1)	-	(0,1)
<b>Au 31 mars 2022 (at 31 March 2022)</b>	<b>252,0</b>	<b>252,7</b>	<b>1,5</b>	<b>506,2</b>
Agrandissements (additions)	0,7	91,4	0,1	92,2
<b>Au 31 mars 2023 (at 31 March 2023)</b>	<b>252,7</b>	<b>344,1</b>	<b>1,6</b>	<b>598,4</b>
<b>Amortissements (amortisation)</b>				
Au 31 mars 2021 (at 31 March 2021)	-	-	-	-
Dotation aux amortissements (amortisation charge)	-	-	(0,1)	(0,1)
<b>Au 31 mars 2022 (at 31 March 2022)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,1)</b>
Dotation aux amortissements (amortisation charge)	-	(36,3)	(0,2)	(36,5)
<b>Au 31 mars 2022 (at 31 March 2022)</b>	<b>-</b>	<b>(36,3)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(36,6)</b>
<b>Valeur comptable (carrying value)</b>				
<b>Au 31 mars 2023 (at 31 March 2023)</b>	<b>252,7</b>	<b>307,8</b>	<b>1,3</b>	<b>561,8</b>
<b>Au 31 mars 2022 (at 31 March 2022)</b>	<b>252,0</b>	<b>252,7</b>	<b>1,4</b>	<b>506,1</b>

En 2022, les transferts des immobilisations corporelles de 175 millions de dollars concernent des actifs précédemment comptabilisés en immobilisations corporelles qui sont par nature incorporels, principalement liés aux logiciels lorsqu'il s'agit de l'élément principal d'un actif plutôt que d'être un élément d'une immobilisation corporelle.

## **15 Participation dans des coentreprises (investment in joint ventures)**

### **Airbus OneWeb Satellites LLC (« AOS »)**

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur AOS. AOS a été créée en tant que coentreprise avec Airbus DS Satnet, pour mettre au point et concevoir la première génération de satellites OneWeb. Chaque actionnaire détient 50 % du capital d'AOS et dispose de droits de vote égaux ou assimilés, les décisions importantes étant approuvées à l'unanimité. Les risques liés aux opérations d'AOS et aux dépassements de coûts sont supportés à parts égales par les deux actionnaires. Le Groupe n'a pas de pouvoir sur les activités pertinentes d'AOS et, bien qu'il soit également exposé à la variabilité des rendements, le Groupe n'a pas la capacité d'utiliser son pouvoir pour affecter ces rendements.

#### **First Tech Web Company Limited (« NEOM JV »)**

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur NEOM JV. NEOM JV a été créée en tant que coentreprise au Royaume d'Arabie saoudite avec NEOM Tech and Digital Company dans le but de gérer l'exploitation de l'infrastructure au sol et de conclure des contrats avec des clients régionaux pour la commercialisation de services de connectivité. Chaque actionnaire détient 50 % du capital et dispose de droits de vote égaux ou assimilés, les décisions importantes étant approuvées à l'unanimité. Le Groupe et NEOM ont des droits égaux quant à la composition du conseil et de ses comités, et ont chacun le droit de nommer certains membres de la direction générale. Le Groupe n'a pas de pouvoir sur les activités pertinentes de NEOM JV et, bien qu'il soit également exposé à la variabilité des rendements, le Groupe n'a donc pas la capacité d'utiliser le pouvoir pour affecter ces rendements.

#### **Méthode comptable**

Une coentreprise est une entité dont le contrôle est partagé avec une autre partie. Les résultats, actifs et passifs des coentreprises du Groupe sont intégrés dans ces états financiers selon la méthode de la mise en équivalence. La participation au capital d'une coentreprise participation dans une coentreprise (*investment in a joint venture*) est initialement comptabilisée au coût d'acquisition. À la date d'acquisition, tout excédent du coût d'acquisition sur notre quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de la société mise en équivalence est comptabilisé en écarts d'acquisition (*Goodwill*).

Le compte de résultat consolidé tient compte de la part du Groupe dans les résultats d'exploitation. Toute variation des autres éléments du résultat global serait comptabilisée dans les autres éléments du résultat global consolidés. Les bénéfices non réalisés résultant de transactions entre le Groupe et ses coentreprises sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans l'entreprise. Le bénéfice réalisé par AOS sur la vente de satellites à OneWeb est considéré comme non réalisé jusqu'à la mise en service des actifs associés, et est donc éliminé jusqu'à ce que les actifs soient prêts à être mis en service par le Groupe. Certains actifs ont été déterminés comme étant prêts à être mis en service par le Groupe en mai 2022, ce qui a entraîné la réalisation d'une partie du bénéfice précédemment éliminé au cours de l'exercice.

	AOS m \$	NEOM JV m \$	Total m \$
Au 31 mars 2021 (at 31 March 2021)	8,7	-	8,7
Acquisition d'une coentreprise (acquisition of joint venture)	-	0,2	0,2
Financement accordé à la coentreprise (funding provided to joint venture)	-	15,0	15,0
Quote-part de résultat de la coentreprise (share of result of joint venture)	5,3	-	5,3
Dividende reçu de la coentreprise (dividend received from joint venture)	(14,0)	-	(14,0)
<b>Au 31 mars 2022 (at 31 March 2022)</b>	<b>-</b>	<b>15,2</b>	<b>15,2</b>
Coûts directement imputables à la participation au capital de la coentreprise (directly attributable costs of investment in joint venture)	-	0,6	0,6
Quote-part de résultat de la coentreprise (share of result of joint venture)	1,5	(1,2)	0,3
<b>Au 31 mars 2023 (at 31 March 2023)</b>	<b>1,5</b>	<b>14,6</b>	<b>16,1</b>

#### **Récapitulatif des informations financières sur AOS (summarised financial information of AOS)**

	2023 m \$	2022 m \$
<b>100 % des résultats de l'entreprise (100% of the results of the business)</b>		
Chiffre d'affaires (revenue)	308,8	431,4
Bénéfice après impôt (profit after tax)	(24,0)	50,1
<b>Total global (déficit)/bénéfice (total comprehensive (loss)/profit)</b>	<b>(24,0)</b>	<b>50,1</b>
<b>Quote-part du groupe dans les résultats de l'entreprise avant élimination des profits et pertes non réalisés (group share of the results of the business before elimination of unrealised profits and losses)</b>		
Chiffre d'affaires (revenue)	154,4	215,7
Bénéfice après impôt (profit after tax)	(12,0)	25,1

Total global (déficit)/bénéfice ( <i>total comprehensive (loss)/profit</i> )	(12,0)	25,1
<b>Quote-part du groupe dans les résultats de l'entreprise avant élimination des profits et pertes non réalisés (<i>group share of the results of the business after elimination of unrealised profits and losses</i>)</b>		
Chiffre d'affaires ( <i>revenue</i> )	42,6	215,7
Bénéfice après impôt ( <i>profit after tax</i> )	(1,3)	5,3
Total global (déficit)/bénéfice ( <i>total comprehensive (loss)/profit</i> )	(1,3)	5,3
	2023	2022
	m \$	m \$
<b>100 % des actifs nets de l'entreprise (100% of the net assets of the business)</b>		
Actifs non courants ( <i>non-current assets</i> )	17,3	57,3
Actifs courants ( <i>current assets</i> )	88,2	227,5
Passifs non courants ( <i>non-current liabilities</i> )	(2,5)	(2,5)
Passifs courants ( <i>current liabilities</i> )	(86,0)	(240,3)
<b>Actifs nets et total des capitaux propres (<i>net assets and total equity</i>)</b>	<b>17,0</b>	<b>42,0</b>
Quote-part du groupe dans les actifs nets de la coentreprise ( <i>group share of interest in joint venture's net assets</i> )	8,5	21,0
Élimination des profits et pertes non réalisés ( <i>elimination of unrealised profits and losses</i> )	(5,2)	(19,2)
Bénéfice réalisé grâce aux dividendes reçus en excédent de la valeur comptable ( <i>profit realised as a result of dividends received in excess of carrying value</i> )	(5,3)	(5,3)
Écarts d'acquisition ( <i>Goodwill</i> )	3,5	3,5
<b>Valeur comptable de la participation dans la coentreprise (<i>carrying value of interest in joint venture</i>)</b>	<b>1,5</b>	<b>-</b>

En décembre 2021, le Groupe a reçu un dividende de 14 millions de dollars d'AOS. Le dividende a dépassé la valeur comptable de la participation dans la coentreprise (*investment in joint venture*) et l'excédent de 5,3 millions de dollars a été comptabilisé au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2022 en tant que part des bénéfices de la coentreprise.

Des informations complémentaires concernant AOS sont fournies ci-dessous :

	2023	2022
	m \$	m \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>cash and cash equivalents</i> )	28,8	26,6
Passifs financiers courants (hors fournisseurs et autres dettes et provisions) ( <i>current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)</i> )	(8,8)	(5,7)
Passifs financiers non courants (hors fournisseurs et autres dettes et provisions) ( <i>non-current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)</i> )	(1,9)	(1,9)
Dépréciation et amortissement ( <i>depreciation and amortisation</i> )	(4,3)	(5,7)
Charge d'impôt sur les bénéfices ( <i>income tax expense</i> )	(1,2)	0,2

#### Récapitulatif des informations financières sur NEOM JV

NEOM JV est en train de construire une infrastructure au sol dans les régions du Moyen-Orient et d'Afrique. Au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023, l'entité n'a enregistré aucun chiffre d'affaires (*revenue*) (2022 : aucune recette), des charges opérationnelles (*operating expenses*) totales de 1,5 million de dollars (2022 : 0,2 million de dollars) et une charge d'impôt sur les bénéfices de 0,3 million de dollars (2022 : aucune charge d'impôt sur les bénéfices), ce qui a entraîné un déficit après impôt et un déficit global total de 2,4 millions de dollars (2022 : 0,2 million de dollars). Au cours de l'exercice, NEOM JV n'a pas eu de dépréciation ni d'amortissement. Il n'y a pas eu de transaction avec NEOM JV nécessitant une élimination par le Groupe.

	2023	2022
	m \$	m \$
<b>100 % des actifs nets de l'entreprise (100% of the net assets of the business)</b>		
Actifs non courants ( <i>non-current assets</i> )	12,3	0,8
Actifs courants ( <i>current assets</i> )	33,3	36,1
Passifs non courants ( <i>non-current liabilities</i> )	(6,9)	-
Passifs courants ( <i>current liabilities</i> )	(10,6)	(6,5)
<b>Actifs nets et total des capitaux propres (<i>net assets and total equity</i>)</b>	<b>28,1</b>	<b>30,4</b>
Coûts directement imputables à la participation dans la coentreprise ( <i>directly attributable costs of investment in joint venture</i> )	0,6	-
Quote-part du groupe dans les actifs nets de la coentreprise ( <i>group share of interest in joint venture's net assets</i> )	14,0	15,2
<b>Valeur comptable de la participation dans la coentreprise (<i>carrying value of interest in joint venture</i>)</b>	<b>14,6</b>	<b>15,2</b>

Des informations complémentaires concernant NEOM JV sont fournies ci-dessous.

	2023	2022
	m \$	m \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>cash and cash equivalents</i> )	33,2	29,7
Passifs financiers courants (hors fournisseurs et autres dettes et provisions) ( <i>current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)</i> )	(0,2)	-
Passifs financiers non courants (hors fournisseurs et autres dettes et provisions) ( <i>non-current financial liabilities (excluding trade and other payables and provisions)</i> )	-	-

## 16 Engagements et imprévus

### Engagements de capital

Le Groupe a des engagements contractuels d'achat avec divers fournisseurs liés à la conception et à la réalisation de sa constellation de satellites de première génération, d'infrastructures de communication et d'installations au sol.

Le tableau ci-dessous récapitule les engagements contractuels non portés au bilan consolidé (voir la note 22 pour les engagements avec les parties liées).

	2023	2022
	m \$	m \$
Moins d'un an ( <i>less than a year</i> )	177,4	352,9
Entre un et cinq ans ( <i>between one and five years</i> )	5,5	91,1
Plus de cinq ans ( <i>more than five years</i> )	-	0,8
<b>Total des engagements contractuels (<i>total contractual commitments</i>)</b>	<b>182,9</b>	<b>444,8</b>

### Imprévus

Il n'existe pas d'imprévus autres que les provisions comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière dont on s'attend à ce qu'elles aient un effet défavorable significatif sur l'entreprise, les résultats financiers ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

## 17 Provisions

### Méthode comptable

Une provision est comptabilisée au bilan lorsqu'une obligation actuelle, juridique ou implicite, résulte d'un événement passé, qui peut être évalué de manière fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui tient compte des risques spécifiques au passif.

Le Groupe dispose de deux classes de provisions :

- **Contrats défavorables.** Il existe des conditions défavorables intégrées dans un certain contrat de fournisseur associé au programme de lancement de satellites, qui existait au sein du groupe OWC acheté par la Société. Un passif a été comptabilisé lors de l'acquisition d'OWC, égal à la juste valeur au moment de l'acquisition. Le passif a été calculé sur la base d'une comparaison des stipulations contractuelles par rapport aux tarifs actuels du marché pour des services similaires. La provision de 19,7 millions de dollars a été libérée au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2022, comme précisé à la note 6.
- **Obligations de mise hors service d'actifs.** Des obligations naissent lors de la mise à l'arrêt définitif de certains éléments d'immobilisations corporelles. Un passif est calculé sur la base du coût escompté de la mise à l'arrêt définitif des actifs et un actif égal est créé et détenu dans les immobilisations corporelles. La provision devrait être utilisée sur la durée de vie restante prévue des actifs, qui peut aller jusqu'à 10 ans.

	Contrats défavorables	Obligations de mise hors service d'actifs	Total
	m \$	m \$	m \$
<b>Au 31 mars 2021 (<i>at 31 March 2021</i>)</b>	(42,6)	(3,9)	(46,5)
Agrandissements ( <i>additions</i> )	-	(6,2)	(6,2)
Utilisés ou libérés au cours de l'exercice ( <i>utilised or released in the period</i> )	43,4	-	43,4
Dénouement d'escompte ( <i>unwinding of discount</i> )	(0,8)	(0,7)	(1,5)
<b>Au 31 mars 2022 (<i>at 31 March 2022</i>)</b>	<b>-</b>	<b>(10,8)</b>	<b>(10,8)</b>

Agrandissements ( <i>additions</i> )	-	(0,9)	(0,9)
Dénouement d'escompte ( <i>unwinding of discount</i> )	-	(0,7)	(0,7)
<b>Au 31 mars 2023 (at 31 March 2023)</b>	-	<b>(12,4)</b>	<b>(12,4)</b>
À court terme ( <i>current</i> )	-	-	-
À long terme ( <i>non-current</i> )	-	(12,4)	(12,4)
	-	<b>(12,4)</b>	<b>(12,4)</b>

## 18 Capital, réserves et financement par les actionnaires

### Financement par les actionnaires

L'évolution des créances au titre de la souscription d'actions (*share subscription receivables*) au cours de l'exercice se présente comme suit :

	2023 m \$	2022 m \$
<b>Créances au titre de la souscription d'actions en début d'exercice (<i>share subscription receivables at start of period</i>)</b>	606,0	308,5
Valeur de souscription totale au cours de l'exercice ( <i>total subscription value in period</i> )	-	1 579,0
Entrées de trésorerie ( <i>cash receipts</i> )	(450,0)	(1 281,5)
<b>Créances au titre de la souscription d'actions en fin d'exercice (<i>share subscription receivables at end of period</i>)</b>	<b>156,0</b>	<b>606,0</b>

La possibilité de recouvrement des créances au titre de la souscription d'actions (*share subscription receivables*) est considérée comme un jugement déterminant dans ces états financiers, dont plus de détails sont fournis à la note 2.3.

### Droits des actionnaires

Les actions de la Société se composent de trois classes :

- les Actions de classe A, qui sont assortis de droits de vote. Tous les dividendes versés sont distribués aux Actionnaires A au prorata du nombre d'Actions A détenues par chacun d'eux.
- les Actions de classe B, sans droit de vote. Le titulaire de l'Action B n'a pas le droit de recevoir de la Société ou d'un membre du Groupe un revenu ou une distribution au titre de l'Action B, notamment en cas de cession ou d'introduction en Bourse.
- les Actions différées, qui ne sont pas assorties de droits de vote et dont les titulaires n'ont pas droit à des dividendes ou à d'autres distributions.

De plus, certaines questions ne peuvent être entreprises sans le consentement écrit préalable de l'actionnaire de Classe B. Il s'agit notamment de transferts du siège social ou du centre des opérations, de changements d'activités ou de normes de sécurité techniques et technologiques du Groupe, ou de dispositifs d'évasion fiscale.

Les autres droits ne dépendent pas de la classe d'actions mais plutôt de la taille de l'actionariat aux termes du Pacte d'actionnaires en place entre les actionnaires significatifs de la Société. Ces droits tiennent compte de la capacité des actionnaires à nommer des administrateurs et d'autres questions en matière de gouvernance d'entreprise.

### Capital social

Le capital social est le nombre d'actions en circulation, constaté à leur valeur nominale.

La valeur du capital social en fin d'exercice était la suivante :

	2023 \$	2022 \$
Actions différées de 1 £ chacune ( <i>deferred shares of £1 each</i> )	6	6
Actions de classe A de 0,01 \$ chacune ( <i>Class A shares of \$0.01 each</i> )	28 366	28 366
Actions de classe B de 0,01 \$ chacune ( <i>Class B shares of \$0.01 each</i> )	-	-
<b>Entièrement libérées (<i>fully paid</i>)</b>	<b>28 372</b>	<b>28 372</b>

Le nombre d'actions émises au cours de l'exercice et à la clôture de l'exercice est le suivant :

	Différées	Classe A	Classe B
<b>Autorisées et en circulation le 31 mars 2021 (<i>authorised and on issue at 31 March 2021</i>)</b>	<b>4</b>	<b>1 232 459</b>	<b>1</b>

Émises au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2022 ( <i>issued in the year ended 31 March 2022</i> )	-	1 604 185	-
<b>Autorisées et en circulation le 31 mars 2022 et le 31 mars 2023 (<i>authorised and on issue at 31 March 2022 and 31 March 2023</i>)</b>	<b>4</b>	<b>2 836 644</b>	<b>1</b>

#### Les 31 mars 2023 et 31 mars 2022

	Différées	Classe A	Classe B
Le ministre du Commerce, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle ( <i>The Secretary of State for Business, Energy and Industrial Strategy</i> )	2	500 000	1
Bharti Space Limited	2	850 000	-
Eutelsat S.A.	-	650 000	-
SoftBank Group Capital Limited	-	500 000	-
Hanwha Systems UK Limited	-	250 000	-
Echostar Operating LLC	-	50 000	-
Banco Azteca, S.A., Institución de Banca Múltiple	-	16 879	-
Airbus Defence and Space Netherlands B.V.	-	12 064	-
Qualcomm Technologies, Inc.	-	6 072	-
Rwanda Social Security Board	-	1 629	-
<b>Autorisées et en circulation au 31 mars 2022 (<i>authorised and on issue at 31 March 2022</i>)</b>	<b>4</b>	<b>2 836 644</b>	<b>1</b>

Le 3 mai 2023, le Secrétaire d'État aux affaires, à l'énergie et à la stratégie industrielle a transféré l'intégralité de sa participation au Secrétaire d'État au ministère de la science, de l'innovation et de la technologie.

#### Primes d'émission (*share premium*)

Les primes d'émission (*share premium*) correspondent au montant reçu au titre d'une émission d'action qui dépasse la valeur nominale, net des frais de transaction encourus lors de l'émission d'actions.

**Réserve liée aux paiements fondés sur des actions (*share based payment reserve*)** La Réserve liée aux paiements fondés sur des actions (*share based payment reserve*) tient compte du crédit découlant de la comptabilité des paiements fondés sur des actions, l'écriture contrepassée tenant compte de la charge de l'exercice comptabilisée dans le compte de résultat et des autres éléments du résultat global. Cette réserve n'est pas considérée comme faisant partie du bénéfice distribuable.

#### Réserve de change

Les écarts de change liés à la conversion des actifs, produits et charges nets des activités à l'étranger, de leur monnaie fonctionnelle locale en dollars américains, sont comptabilisés directement dans la réserve de conversion. Cette réserve n'est pas considérée comme faisant partie du bénéfice distribuable.

#### Résultat non distribué (*retained earnings*)

Le résultat non distribué (*retained earnings*) est le bénéfice net non distribué sous forme de dividendes. Le résultat non distribué (*retained earnings*) consolidés affichaient un déficit de 381,2 millions de dollars en fin d'exercice (31 mars 2022 : déficit de 19,3 millions de dollars).

Les dividendes à verser aux actionnaires de la Société sont comptabilisés lorsqu'ils ont été dûment autorisés. La Société a un résultat non distribué (*retained earnings*) de 93,6 millions de dollars en fin d'exercice (31 mars 2022 : 18,3 millions de dollars). Aucun montant inclus dans le résultat non distribué (*retained earnings*) de la Société n'est non distribuable. Les administrateurs ne recommandent pas le versement d'un dividende.

## 19 Instruments financiers

### Méthode comptable

#### Vue d'ensemble

Les instruments financiers comprennent les actifs et les passifs financiers. Tous les actifs et passifs financiers sont détenus au coût amorti. Il n'y a eu aucun transfert entre les catégories d'évaluation de la juste valeur au cours de l'exercice considéré et aucun instrument financier dérivé n'a été conclu.

#### Comptabilisation et décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque nous devenons partie aux stipulations contractuelles de l'instrument. Les provisions pour pertes sur actifs financiers sont calculées en appliquant un modèle de pertes de crédit escomptées. Un actif ou un passif financier n'est décomptabilisé que lorsque le droit contractuel qui lui donne naissance est réglé, cédé, annulé ou arrive à expiration.

#### Évaluation de la juste valeur

Certains instruments financiers sont évalués à la juste valeur à chaque date d'arrêté du bilan.

La valeur comptable des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti dans les états financiers se rapproche de leur juste valeur.

Tous les actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou indiquée dans les états financiers sont classés dans la hiérarchie de la juste valeur, décrite ci-dessous, sur la base de la donnée de niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble :

Niveau 1 : prix de marché (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée de niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur est directement ou indirectement observable.

Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée de niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente, il est déterminé si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant la catégorisation (sur la base du niveau de donnée le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Aux fins des informations sur la juste valeur, nous avons déterminé des catégories d'actifs et de passifs sur la base de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif et du niveau de la hiérarchie des justes valeurs, comme expliqué ci-dessus.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie (cash and cash equivalents)**

La trésorerie et équivalents de trésorerie (*cash and cash equivalents*) au bilan comprennent les avoirs en banque et en caisse et les dépôts à court terme. Les espèces et quasi espèces ont une échéance de trois mois ou moins.

#### **Profil d'échéances des instruments financiers**

**31 mars 2023**

	Sur demande (on demand) m \$	< 1 an (< 1 year) m \$	Entre 1 et 2 ans (between 1 and 2 years) m \$	> 2 ans (> 2 years) m \$	Total 2023 m \$
<b>Actifs non courants (non-current assets)</b>					
Emprunts obligataires et dépôts	-	-	-	14,8	14,8
<b>Actifs courants (current assets)</b>					
Créances au titre de la souscription d'actions ( <i>share subscription receivables</i> )	156,0	-	-	-	156,0
Créances sur les parties liées ( <i>receivables from related parties</i> )	-	10,4	-	-	10,4
Créances clients et comptes rattachés ( <i>créances clients et comptes rattachés</i> )	-	5,8	-	-	5,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>cash and cash equivalents</i> )	226,4	-	-	-	226,4
<b>Total des actifs financiers (total financial assets)</b>	<b>382,4</b>	<b>16,2</b>	<b>-</b>	<b>14,8</b>	<b>413,4</b>
<b>Passifs courants (current liabilities)</b>					
Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>trade payables</i> )	-	(59,8)	-	-	(59,8)
Dettes envers les parties liées ( <i>payables to related parties</i> )	-	(1,7)	-	-	(1,7)
Charges à payer ( <i>accrued expenses</i> )	-	(64,7)	-	-	(64,7)
Salaires à payer ( <i>accrued employee compensation</i> )	-	(27,5)	-	-	(27,5)
Autres dettes à court terme ( <i>other current payables</i> )	-	(3,0)	-	-	(3,0)
<b>Passifs non courants (non-current liabilities)</b>					
Provisions	-	-	-	(12,4)	(12,4)

<b>Total du passif financiers (total financial liabilities)</b>	-	(156,7)	-	(12,4)	(169,1)
---	---	---------	---	--------	---------

31 mars 2022

	Sur demande (on demand) m \$	< 1 an (< 1 year) m \$	Entre 1 et 2 ans (between 1 and 2 years) m \$	> 2 ans (> 2 years) m \$	Total 2022 m \$
<b>Actifs non courants (non-current assets)</b>					
Emprunts obligataires et dépôts (bonds and deposits)	-	-	-	17,5	17,5
<b>Actifs courants (current assets)</b>					
Créances au titre de la souscription d'actions (share subscription receivables)	606,0	-	-	-	606,0
Créances clients et comptes rattachés (créances clients et comptes rattachés)	-	2,6	-	-	2,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cash and cash equivalents)	481,2	-	-	-	481,2
<b>Total des actifs financiers (total financial assets)</b>	<b>1 087,2</b>	<b>2,6</b>	<b>-</b>	<b>17,5</b>	<b>1 107,3</b>
<b>Passifs courants (current liabilities)</b>					
Fournisseurs et comptes rattachés (trade payables)	-	(36,9)	-	-	(36,9)
Dettes envers les parties liées (payables to related parties)	-	(13,1)	-	-	(13,1)
Charges à payer	-	(14,6)	-	-	(14,6)
Salaires à payer (accrued employee compensation)	-	(17,3)	-	-	(17,3)
Autres dettes à court terme	-	(3,0)	-	-	(3,0)
<b>Passifs non courants (non-current liabilities)</b>					
Provisions	-	-	-	(10,8)	(10,8)
<b>Total du passif (total liabilities) financiers</b>	<b>-</b>	<b>(84,9)</b>	<b>-</b>	<b>(10,8)</b>	<b>(95,7)</b>

### Gestion du risque de capital

L'objectif de la gestion du capital est de s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leurs activités, en optimisant les liquidités et la flexibilité opérationnelle, tout en cherchant à réduire au minimum le coût du capital. La structure financière du Groupe se compose de trésorerie et équivalents de trésorerie (cash and cash equivalents), de contrats de location et des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société, comprenant le capital émis, les réserves et le résultat non distribué (retained earnings), comme indiqué à la note 18. Aucun changement n'a été apporté à nos objectifs ou à nos pratiques au cours de cet exercice car ces objectifs ont été atteints.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence de fonds propres imposée de l'extérieur.

### Gestion des risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Groupe est confronté sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. La fonction trésorerie du Groupe opère dans le cadre de la Politique de trésorerie approuvée par le Conseil d'administration. Les instruments financiers utilisés sont décrits ci-dessus.

### Gestion des risques de marché

Les activités du Groupe exposent principalement aux risques financiers de variation des taux de change.

Le Groupe n'ayant pas d'emprunts externes, l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt est minime.

Les entrées et les sorties de trésorerie sont majoritairement dans la devise de présentation de l'information financière du Groupe, le dollar américain, ainsi que la majorité des actifs et passifs du Groupe.

Les valeurs comptables des actifs et passifs monétaires libellés en devises (hors dollar américain) étaient les suivantes :

### 31 mars 2023

	Livre sterling britannique (UK sterling) m \$	Autre (other) m \$	Total m \$
Emprunts obligataires et dépôts ( <i>bonds and deposits</i> )	6,7	-	6,7
Impôt à recevoir ( <i>tax receivable</i> )	3,4	-	3,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>cash and cash equivalents</i> )	3,5	5,6	9,1
<b>Total des actifs monétaires (total monetary assets)</b>	<b>13,6</b>	<b>5,6</b>	<b>19,2</b>
Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>trade payables</i> )	(2,3)	(1,2)	(3,5)
Salaires à payer ( <i>accrued employee compensation</i> )	(18,4)	(0,8)	(19,2)
Impôt sur les sociétés à payer ( <i>corporation tax payable</i> )	-	(0,8)	(0,8)
Dettes locatives ( <i>lease liabilities</i> )	(6,8)	(3,8)	(10,6)
Provisions ( <i>provisions</i> )	-	(8,0)	(8,0)
<b>Total du passif monétaires (total monetary liabilities)</b>	<b>(27,5)</b>	<b>(14,6)</b>	<b>(42,1)</b>

### 31 mars 2022

	Livre sterling britannique m \$	Autre m \$	Total m \$
Emprunts obligataires et dépôts ( <i>bonds and deposits</i> )	6,7	-	6,7
Impôt sur les biens et services à recevoir ( <i>goods and services tax receivable</i> )	-	0,3	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>cash and cash equivalents</i> )	2,9	4,2	7,1
<b>Total des actifs monétaires (total monetary assets)</b>	<b>9,6</b>	<b>4,5</b>	<b>14,1</b>
Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>trade payables</i> )	(4,6)	(4,9)	(9,5)
Salaires à payer ( <i>accrued employee compensation</i> )	(8,4)	(0,1)	(8,5)
Impôt sur les biens et services à payer ( <i>goods and services tax payable</i> )	(3,6)	-	(3,6)
Impôt sur les sociétés à payer ( <i>corporation tax payable</i> )	(2,4)	-	(2,4)
Autres impôts à payer ( <i>other taxes payable</i> )	(2,3)	-	(2,3)
Dettes locatives ( <i>lease liabilities</i> )	(8,3)	(0,4)	(8,7)
Provisions ( <i>provisions</i> )	(0,2)	-	(0,2)
<b>Total du passif monétaires (total monetary liabilities)</b>	<b>(29,8)</b>	<b>(5,4)</b>	<b>(35,2)</b>

Le risque de conversion lié à la conversion des profits ou des pertes en devises n'est pas couvert et ces profits ou pertes sont convertis en dollars américains aux taux de change moyens tout au long de l'exercice.

S'il y avait une variation raisonnablement possible du dollar américain par rapport aux devises concernées, une appréciation du dollar américain entraînerait une diminution des pertes de 1,5 million de dollars et une dépréciation du dollar américain entraînerait une augmentation des pertes de 1,9 million de dollars.

### **Gestion du risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier n'honore pas ses obligations contractuelles. L'exposition au risque de crédit est limitée aux actionnaires pour les créances au titre de la souscription d'actions (*share subscription receivables*), aux créances clients vis-à-vis d'OWT, aux établissements financiers pour les soldes de trésorerie et les emprunts obligataires ou aux bailleurs pour les cautions. La possibilité de recouvrement des créances au titre de la souscription d'actions (*share subscription receivables*) est considérée comme un jugement déterminant dans ces états financiers, dont plus de détails sont fournis à la note 2.3.

### **Gestion du risque de trésorerie**

Le risque de trésorerie est le risque que la Société et le Groupe ne soient pas en mesure d'honorer leurs obligations financières à leur échéance. La gestion du risque de trésorerie incombe en dernier lieu au Conseil d'administration, qui a établi un cadre de risque de trésorerie approprié pour la gestion de nos besoins de financement et de gestion des liquidités à court, moyen et long terme. Le risque de trésorerie est géré en maintenant des réserves de liquidités adéquates, en surveillant en permanence les flux de trésorerie projetés et réels et en s'assurant que des fonds suffisants sont disponibles au cours des périodes projetées. Au 31 mars 2023, le Groupe n'avait aucun emprunt externe. Voir la note 23 pour les développements postérieurs à la fin de l'année.

## **20 Modalités de financement et actifs au titre du droit d'utilisation (*right of use lease assets*)**

### **Méthode comptable**

Un accord est comptabilisé comme un contrat de location lorsqu'un contrat donne le droit de contrôler un actif pendant plus de 12 mois, en échange d'une contrepartie, lorsque la quasi-totalité des avantages économiques sont tirés de l'actif. La comptabilisation des contrats de location n'est pas appliquée aux actifs de moindre valeur (considérés comme des actifs individuels évalués à moins de 5 000 dollars), pour ces éléments, les paiements au titre des contrats de location sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Le Groupe n'agit en aucun cas en qualité de bailleur, mais uniquement en qualité de locataire.

Des dettes locatives (*lease liabilities*) sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements au titre des contrats de location qui ne sont pas payés à la date de début, actualisée au taux marginal d'endettement. Pour tous les contrats de location conclus, il était impossible de calculer le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location.

Un actif au titre du droit d'utilisation (*right of use lease asset*) est comptabilisé au début du contrat de location à prix coûtant. Le coût tient compte du montant initial des dettes locatives (*lease liabilities*), ajusté de tout paiement au titre des contrats de location effectué à la date de début ou avant, plus tous les coûts directs encourus et une estimation des frais de démontage et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de restauration de l'actif sous-jacent, moins toute incitation locative reçue.

L'actif au titre du droit d'utilisation (*right of use lease asset*) est ensuite amorti selon la méthode linéaire de la date de début à la fin de la durée du contrat de location.

### **Contrats de location**

Le Groupe a un certain nombre de baux immobiliers découlant du cadre des activités commerciales courantes. En plus des bureaux de l'entreprise, diverses installations au sol sont construites sur des terrains loués.

### **Analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés**

	2023 m \$	2022 m \$
Moins d'un an ( <i>less than a year</i> )	15,9	13,2
Entre un et cinq ans ( <i>between one to five years</i> )	62,0	57,5
Plus de cinq ans ( <i>more than five years</i> )	38,1	36,2
<b>Total</b>	<b>116,0</b>	<b>106,9</b>

### **Valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation (*right of use lease assets*)**

	Propriété des installations au sol (ground installation property) m \$	Autres biens (other property) m \$	Total m \$
<b>Coût (cost)</b>			
Au 31 mars 2021 (at 31 March 2021)	15,3	20,8	36,1
Agrandissements (additions)	32,6	1,1	33,7
Change (foreign exchange)	-	0,1	0,1
<b>Au 31 mars 2022 (at 31 March 2022)</b>	<b>47,9</b>	<b>22,0</b>	<b>69,9</b>
Agrandissements (additions)	23,0	-	23,0
<b>Au 31 mars 2023 (at 31 March 2023)</b>	<b>70,9</b>	<b>22,0</b>	<b>92,9</b>
<b>Dépréciation (depreciation)</b>			
Au 31 mars 2021 (at 31 March 2021)	(0,4)	(1,0)	(1,4)
Dotation aux amortissements (depreciation charge)	(6,7)	(1,2)	(7,9)
<b>Au 31 mars 2022 (at 31 March 2022)</b>	<b>(7,1)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(9,3)</b>
Dotation aux amortissements (depreciation charge)	(6,3)	(3,1)	(9,4)
<b>Au 31 mars 2023 (at 31 March 2023)</b>	<b>(13,4)</b>	<b>(5,3)</b>	<b>(18,7)</b>
<b>Valeur comptable (carrying value)</b>			
<b>Au 31 mars 2023 (at 31 March 2023)</b>	<b>57,5</b>	<b>16,7</b>	<b>74,2</b>
Au 31 mars 2022 (at 31 March 2022)	40,8	19,8	60,6

**Valeur comptable des dettes locatives (lease liabilities)**

	Propriété des installations au sol (ground installation property) m \$	Autres biens (other property) m \$	Total m \$
<b>Dettes locatives (lease liabilities)</b>			
Au 31 mars 2021 (at 31 March 2021)	(58,5)	(26,7)	(85,2)
Nouveaux contrats de location conclus (new leases entered into)	(32,9)	(1,1)	(34,0)
Paiements en espèces (cash payments)	14,0	4,9	18,9
Charges d'intérêts (interest charges)	(4,6)	(1,1)	(5,7)
Change (foreign exchange)	-	(0,9)	(0,9)
<b>Au 31 mars 2022 (at 31 March 2022)</b>	<b>(82,0)</b>	<b>(24,9)</b>	<b>(106,9)</b>
Nouveaux contrats de location conclus (new leases entered into)	(22,9)	-	(22,9)
Reclassement entre catégories de contrats de location (reclassification between lease categories)	(1,4)	1,4	-
Paiements en espèces (cash payments)	16,0	4,7	20,7
Charges d'intérêts (interest charges)	(5,2)	(1,1)	(6,3)
Change (foreign exchange)	(0,1)	(0,5)	(0,6)
<b>Au 31 mars 2023 (at 31 March 2023)</b>	<b>(95,6)</b>	<b>(20,4)</b>	<b>(116,0)</b>
Passif courant au titre des contrats de location (current lease liability)	(11,8)	(4,1)	(15,9)

	Propriété des installations au sol ( <i>ground installation property</i> ) m \$	Autres biens ( <i>other property</i> ) m \$	Total m \$
Passif non courant au titre des contrats de locations ( <i>non-current lease liability</i> )	(83,8)	(16,3)	(100,1)
	<b>(95,6)</b>	<b>(20,4)</b>	<b>(116,0)</b>

## 21 Rapprochement de la perte nette et de la trésorerie utilisée dans les opérations

	2023 m \$	2022 m \$
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (<i>cash flows from operating activities</i>)</b>		
Résultat de la période ( <i>loss for the period</i> )	(361,9)	(389,8)
<i>Ajustements pour : (adjustments for:)</i>		
Dépréciation et amortissement ( <i>depreciation and amortisation</i> )	174,8	10,4
Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles ( <i>write-off of property, plant &amp; equipment and intangible assets</i> )	2,1	4,5
Charge de dépréciation ( <i>impairment charge</i> )	-	229,2
Reprise de charge de dépréciation ( <i>reversal of impairment charge</i> )	(5,8)	-
Pertes de change ( <i>foreign exchange losses</i> )	0,9	0,2
Quote-part des résultats de la coentreprise ( <i>share of results of joint venture</i> )	(0,3)	(5,3)
Produits de placement ( <i>investment income</i> )	(2,8)	(0,3)
Frais financiers ( <i>finance expense</i> )	21,5	11,7
Dépenses liées aux paiements fondés sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres ( <i>equity settled share-based payment expenses</i> )	4,8	6,1
Impôts ( <i>taxation</i> )	2,8	(48,0)
Variation des emprunts obligataires et dépôts ( <i>movement in bonds and deposits</i> )	2,7	(2,8)
Variation de la retenue à la source à recevoir ( <i>movement in withholding tax receivable</i> )	-	(8,5)
Variation des autres actifs non courants ( <i>movement in other non-current assets</i> )	(5,1)	(0,5)
Variation des stocks ( <i>movement in inventory</i> )	(14,7)	(8,2)
Variation de l'impôt à recevoir ( <i>movement in tax receivable</i> )	(2,0)	(4,5)
Variation des charges constatées d'avance ( <i>movement in prepaid expenses</i> )	(11,6)	(39,5)
Variation des créances sur les parties liées ( <i>movement in receivables from related parties</i> )	(10,4)	-
Variation des créances au titre de la taxe sur les biens et services ( <i>movement in goods and services tax receivables</i> )	0,2	(9,4)
Variation des créances clients et comptes rattachés ( <i>movement in trade receivables</i> )	(3,2)	(2,6)
Variation des autres actifs courants ( <i>movement in other current assets</i> )	(0,2)	7,8
Variation des fournisseurs et comptes rattachés ( <i>movement in trade payables</i> )	22,9	(61,5)
Variation des dettes envers les parties liées ( <i>movement in payables to related parties</i> )	(11,4)	12,0
Variation des charges à payer ( <i>Movement in accrued expenses</i> )	33,2	(31,6)
Variation de la Salaires à payer ( <i>movement in accrued employee compensation</i> )	10,2	11,8
Variation de la taxe sur les biens et services à payer ( <i>movement in goods and services tax payable</i> )	(0,8)	0,8
Variation de l'impôt à payer ( <i>movement in tax payable</i> )	(0,1)	0,9
Variation des passifs courants sur contrats ( <i>movement in contract liability current</i> )	36,1	(0,2)
Variation des autres impôts à payer ( <i>movement in other taxes payable</i> )	(0,4)	3,0
Variation des provisions courantes ( <i>movement in provisions current</i> )	-	(19,7)
Variation des autres passifs courants ( <i>movement in other current liabilities</i> )	(2,5)	2,6
Variation des autres passifs non courants ( <i>movement in other non-current liabilities</i> )	3,1	0,1
Variation des passifs non courants sur contrats ( <i>movement in contract liability non-current</i> )	65,7	-
Variation des provisions non courantes ( <i>movement in provisions non-current</i> )	0,9	2,2
<b>Trésorerie utilisée dans les opérations (<i>cash used in operations</i>)</b>	<b>(51,3)</b>	<b>(329,1)</b>

## 22 Parties liées

### Méthode comptable

Les parties liées du Groupe sont les actionnaires considérés comme ayant une influence notable sur la Société, les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, les principaux dirigeants et leurs proches.

### Rémunération des principaux dirigeants

Les « principaux dirigeants » sont considérés comme des membres du Conseil d'administration de la Société et leur rémunération est présentée à la note 9.

Les administrateurs de la Société et leurs proches contrôlent 30 % (2022 : 30 %) des actions avec droit de vote de la Société.

### Autres transactions avec des parties liées

#### Transactions avec AOS

Comme expliqué à la note 15, AOS est une coentreprise entre OneWeb et Airbus DS Satnet, qui est mise en équivalence. Tous les satellites GEN 1 sont fabriqués par AOS. Un récapitulatif des transactions avec AOS est présenté ci-dessous :

	2023 m \$	2022 m \$
Coût des satellites achetés à AOS au cours de l'exercice ( <i>cost of satellites purchased from AOS in the period</i> )	37,4	252,3
Dettes envers AOS en fin d'exercice ( <i>payables to AOS at the period end</i> )	(1,7)	(13,1)
Engagements contractuels d'achats en fin d'exercice ( <i>contractual commitments for purchases at the period end</i> )	1,1	72,5

#### Transactions avec NEOM JV

Comme expliqué à la note 15, NEOM JV est une coentreprise entre OneWeb et NEOM Tech and Digital Company, qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023, le Groupe a payé un total de 6,4 millions de dollars à NEOM JV pour l'exploitation de portails de réseau par satellite jusqu'en 2030 et le Groupe a transféré des immobilisations corporelles à NEOM JV à hauteur de leur valeur comptable de 10,4 millions de dollars. Au 31 mars 2023, le Groupe avait une créance de 10,4 millions de dollars à recevoir de NEOM JV (31 mars 2022 : zéro dollar).

#### Souscriptions d'actions en circulation

Comme expliqué à la note 18, 156 millions de dollars de produits de souscription d'actions étaient en circulation au 31 mars 2023 (31 mars 2022 : 606 millions de dollars).

#### Transactions avec des entités sous contrôle commun avec le ministre du Commerce, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle

Le Groupe a conclu des transactions avec des entités sous contrôle commun avec le ministre du Commerce, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle en lien avec des transactions dans le cadre des activités courantes avec des organismes publics, dont aucune n'est individuellement significative ou inhabituelle de par sa nature ou ses conditions.

#### Transactions avec des entités sous contrôle commun avec Bharti Space Limited

Le Groupe a conclu des transactions avec des entités sous contrôle commun avec Bharti Space Limited au cours de l'exercice, principalement en lien avec les coûts de réseau et d'installations. Le Groupe a engagé des dépenses de 1,4 million de dollars (2022 : 0,3 million de dollars) et le montant à payer par le Groupe au 31 mars 2023 s'élève à 0,4 million de dollars (31 mars 2022 : 0,1 million de dollars).

Le 9 novembre 2022, le Groupe a conclu un accord de partenariat de distribution avec Airtel Africa Services (UK) Limited. Le Groupe a également convenu d'une Liste de conditions comprenant un engagement d'achat ferme « take or pay » de 25 millions de dollars avec Airtel Africa plc.

#### Transactions avec les entités du groupe Eutelsat S.A.

Le Groupe a conclu des transactions avec des membres du groupe de sociétés dont Eutelsat S.A. dans le cadre de la fourniture de services de conseil. Le Groupe a engagé des dépenses de 0,1 million de dollars (2022 : 0,1 million de dollars) et le montant à payer par le Groupe au 31 mars 2023 s'élève à 0,1 million de dollars (31 mars 2022 : 0,1 million de dollars).

Le 25 juillet 2022, l'Accord de partenariat de distribution existant du Groupe (signé en mars 2022) avec Eutelsat a été modifié. Aux termes de cet avenant, Eutelsat s'engage fermement à acheter 275 millions de dollars de capacité de la constellation OneWeb à des conditions définies au préalable sur une durée de cinq ans, à compter de la disponibilité totale de la constellation. Dans le cadre de l'accord, Eutelsat bénéficiera de l'utilisation exclusive de la capacité de OneWeb sur certaines régions et marchés verticaux déterminés au préalable, en particulier l'Europe continentale et le segment mondial des croisières. Le Groupe a reçu un paiement de 100 millions

de dollars en vertu de cet accord le 30 mars 2023. En mars 2023, le Groupe a conclu un nouvel engagement d'achat ferme (« take or pay ») de 42,3 millions de dollars avec Eutelsat.

#### ***Transactions avec des entités du groupe SoftBank Group Capital Limited***

Le Groupe a conclu des transactions avec des membres du groupe de sociétés, notamment SoftBank Group Capital Limited, concernant l'achat d'équipements de communication au sol. L'équipement a été acheté pour un montant de 4,9 millions de dollars (2022 : 1,0 million de dollars) et est comptabilisé à titre d'immobilisations corporelles. En outre, le Groupe a engagé des dépenses de 0,2 million de dollars en lien avec les coûts du réseau et des installations et le montant à payer par le Groupe au 31 mars 2023 s'élève à 0,1 million de dollars (31 mars 2022 : zéro dollar).

#### ***Transactions avec Echostar Operating LLC et Qualcomm Technologies, Inc***

Les actionnaires de la Société, Echostar Operating LLC et Qualcomm Technologies, Inc. fournissent des biens et des services au Groupe dans le cadre de ses activités courantes, à des conditions de pleine concurrence. Ces actionnaires ne sont pas considérés comme exerçant une influence notable sur la Société.

### **23 Événements ultérieurs**

Après le 31 mars 2023, le Groupe a conclu un accord de prêt non garanti avec certains actionnaires afin de lui permettre d'accéder à un montant maximal de 160 millions de dollars (au total). Le prêt, s'il est utilisé, est convertible en capitaux propres (*equity*) sous certaines conditions et a une date d'échéance de juin 2028. S'il n'est pas utilisé avant le 30 septembre 2024, le prêt expirera. Les intérêts courus sur les montants tirés au titre de la facilité peuvent être payés ou capitalisés à la discrétion du Groupe. Les intérêts sont calculés au taux le plus élevé entre 2,5 % par an et le taux d'intérêt de référence utilisé pour calculer le coût d'emprunt des transactions financières (« SOFR ») de la Federal Reserve Bank de New York, majoré de 2,5 % par an. En outre, le Groupe a reçu un engagement pour une facilité de crédit externe de 100,0 millions de dollars, titrisée contre certains des engagements « take-or-pay » du Groupe. Cette facilité de crédit sera ramenée à 75 millions de dollars en mars 2024 et arrivera à échéance le 31 mars 2025, avec une option d'achat détenue par la banque pour un remboursement 18 mois après le prélèvement des fonds. Les intérêts sont calculés au taux SOFR majoré de 3,75 % par an.

**OneWeb Holdings Limited**  
**États financiers de la Société**

## Bilan de la Société

Au 31 mars 2022

	Note	2023 m \$	2022 m \$
<b>Actifs non courants (non-current assets)</b>			
Prêt à recevoir d'une partie liée ( <i>loan receivable from related party</i> )	26	2 239,9	1 358,9
Participation au capital d'une filiale ( <i>investment in subsidiary entity</i> )	27	318,0	315,2
		2 557,9	1 674,1
<b>Actifs courants (current assets)</b>			
Créances sur les parties liées ( <i>receivables from related parties</i> )	26	8,2	115,7
Charges constatées d'avance ( <i>prepaid expenses</i> )		0,8	0,8
Taxe sur les biens et services à recevoir ( <i>goods and services tax receivable</i> )		0,7	1,6
Créances au titre de la souscription d'actions ( <i>share subscription receivables</i> )	18	156,0	606,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie ( <i>cash and cash equivalents</i> )		189,7	440,6
		355,4	1 164,7
<b>Total de l'actif (total assets)</b>		<b>2 913,3</b>	<b>2 838,8</b>
<b>Passifs courants (current liabilities)</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés ( <i>trade payables</i> )		-	(4,3)
Dettes envers les parties liées ( <i>payables to related parties</i> )		(0,5)	-
Charges à payer ( <i>accrued expenses</i> )		(0,4)	(1,3)
Salaires à payer ( <i>accrued employee compensation</i> )		(1,3)	(2,1)
Autres impôts à payer ( <i>other taxes payable</i> )		(0,7)	(0,8)
		(2,9)	(8,5)
<b>Actifs nets (net assets)</b>		<b>2 910,4</b>	<b>2 830,3</b>
<b>Capitaux propres (equity)</b>			
Capital social ( <i>share capital</i> )	18	-	-
Primes d'émission ( <i>share premium</i> )	18	2 805,3	2 805,3
Réserve liée aux paiements fondés sur des actions ( <i>share based payment reserve</i> )	18	11,5	6,7
Résultat non distribué ( <i>retained earnings</i> )	18	93,6	18,3
<b>Total des capitaux propres (total equity)</b>		<b>2 910,4</b>	<b>2 830,3</b>

En vertu de l'article 408 de la loi sur les sociétés de 2006 (*Companies Act 2006*), la Société est dispensée de l'obligation de présenter son propre compte de résultat. Le bénéfice de la Société au titre de l'exercice s'est élevé à 75,3 millions de dollars (2022 : 17,3 millions de dollars).

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 13 juin 2023 et signés en son nom par :

Neil Masterson  
Directeur général

Numéro d'enregistrement de la société : 12534512

## État des variations des capitaux propres de la Société

	Capital social (share capital) m \$	Prime d'émission d'actions (share premium) m \$	Réserve liée aux paiements fondés sur des actions (share based payment reserve) m \$	Résultat non distribué (retained earnings) m \$	Total des capitaux propres (total equity) m \$
<b>Au 1<sup>er</sup> avril 2021 (at 1 April 2021)</b>					
<b>Total du résultat global de l'exercice (total comprehensive income for the period)</b>					
Bénéfice de l'exercice (profit for the period)	-	-	-	17,3	17,3
Résultat global total de l'exercice (total comprehensive profit for the period)	-	-	-	17,3	17,3
<b>Transactions avec les propriétaires, comptabilisées directement en capitaux propres (transactions with owners, recorded directly in equity)</b>					
Émission d'actions (Issue of shares)	-	1 572,8	-	-	1 572,8
Transactions de paiement fondé sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres (equity-settled share-based payment transactions)	-	-	6,1	-	6,1
Total des apports et distributions aux propriétaires (total contributions by and distributions to owners)	-	1 572,8	6,1	-	1 578,9
<b>Solde au 31 mars 2022 (balance at 31 March 2022)</b>	<b>-</b>	<b>2 805,3</b>	<b>6,7</b>	<b>18,3</b>	<b>2 830,3</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice (total comprehensive income for the period)</b>					
Bénéfice de l'exercice (profit for the period)	-	-	-	75,3	75,3
Résultat global total de l'exercice (total comprehensive profit for the period)	-	-	-	75,3	75,3
<b>Transactions avec les propriétaires, comptabilisées directement en capitaux propres (transactions with owners, recorded directly in equity)</b>					
Transactions de paiement fondé sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres (equity-settled share-based payment transactions)	-	-	4,8	-	4,8
Total des apports et distributions aux propriétaires (total contributions by and distributions to owners)	-	-	4,8	-	4,8
<b>Solde au 31 mars 2023 (balance at 31 March 2023)</b>	<b>-</b>	<b>2 805,3</b>	<b>11,5</b>	<b>93,6</b>	<b>2 910,4</b>

## Notes sur les états financiers de la Société

*(faisant partie intégrante des états financiers)*

### 24 Informations générales

La Société est une entreprise privée constituée, domiciliée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles. Le numéro d'enregistrement est le 12534512 et l'adresse figurant au registre est West Works Building, 195 Wood Lane, London, United Kingdom, W12 7FQ. [Londres, Royaume-Uni]

### 25 Base de l'établissement

#### 25.1 Continuité d'exploitation

Voir la note 2.1.

#### 25.2 Estimations comptables et jugements

Ces états financiers de la Société ont été établis conformément à la norme FRS 101 et présentent des informations sur la Société en tant qu'entité distincte et non sur son groupe. Les exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et d'information énoncées par les normes IFRS adoptées ont été appliquées, avec les modifications nécessaires pour se conformer à la loi sur les sociétés de 2006 (Companies Act 2006), ainsi que certaines dispenses d'information. Les dispenses d'information suivantes ont été mises en œuvre en vertu de la norme FRS 101 :

- les exigences des paragraphes 62, B64(d), B64(e), B64(g), B64(h), B64(j) à B64(m), B64(n)(ii), B64(o)(ii), B64(p), B64(q)(ii), B66 et B67 de la norme IFRS 3 : Fusions d'entreprises ;
- les exigences de la norme IFRS 7 : Instruments financiers : informations ;
- les exigences des paragraphes 91 à 99 de la norme IFRS 13 : Évaluations de la juste valeur ;
- les exigences des paragraphes 134 à 136 de la norme IAS 1 : Présentation des états financiers ;
- l'exigence de la norme IAS 7 : Tableau des flux de trésorerie ;
- les exigences des paragraphes 17 et 18A de la norme IAS 24 : Informations relatives aux parties liées ; et
- les exigences énoncées par la norme IAS 24 : Informations relatives aux parties liées pour divulguer les transactions entre parties liées conclues entre deux ou plusieurs membres d'un groupe, à condition que toute filiale qui est partie à la transaction soit détenue à 100 % par un tel membre.

En vertu de l'article 408 de la loi sur les sociétés de 2006 (Companies Act 2006), la Société est dispensée de l'obligation de présenter son propre compte de résultat.

Lors de l'établissement des états financiers de la Société conformément à la norme FRS 101, la direction est tenue de faire des estimations, des jugements et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants déclarés des actifs, des passifs, des dépenses et des informations sur les passifs éventuels. Les estimations et les jugements sont constamment évalués. Ces estimations et jugements sont fondés sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment les attentes d'événements futurs susceptibles d'avoir une incidence financière sur l'entité et sont jugés raisonnables dans les circonstances à la fin des périodes comptables présentées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'affecte que cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte à la fois les périodes actuelles et futures. En raison des incertitudes inhérentes à la réalisation d'estimations, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements déterminants sont ceux portés lors de l'application de méthodes comptables qui pourraient avoir un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers. La possibilité de recouvrement des créances au titre de la souscription d'actions (*share subscription receivables*) est considérée comme un jugement déterminant dans ces états financiers, dont plus de détails sont fournis à la note 2.3.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations sont les hypothèses pour lesquelles il existe un risque important que des modifications de ces hypothèses entraînent un ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours des 12 prochains mois. Aucun domaine comptable n'a nécessité la réalisation d'estimations importantes au cours de l'exercice.

## 26 Prêt à recevoir d'une partie liée

### Méthode comptable

Lors de sa comptabilisation initiale, le prêt à recevoir a été évalué au coût amorti. Les provisions pour pertes sur actifs financiers sont calculées en appliquant un modèle de perte de crédit escomptée.

### Valeur comptable du prêt à recevoir de parties liées

	Éléments des flux de trésorerie m \$	Éléments hors trésorerie m \$	Total m \$
<b>Coût amorti (<i>amortised cost</i>)</b>			
<b>Au 31 mars 2021 (<i>at 31 March 2021</i>)</b>	<b>475,7</b>	<b>106,7</b>	<b>582,4</b>
Intérêts à recevoir d'OWC ( <i>interest receivable from OWC</i> )	-	28,5	28,5
Financement accordé à OWC ( <i>funding provided to OWC</i> )	748,0	-	748,0
<b>Au 31 mars 2022 (<i>at 31 March 2022</i>)</b>	<b>1 223,7</b>	<b>135,2</b>	<b>1 358,9</b>
Intérêts à recevoir d'OWC ( <i>interest receivable from OWC</i> )	-	70,2	70,2
Conversion de la créance interentreprises de NAA en prêt à recevoir ( <i>conversion of intercompany receivable from NAA to loan receivable</i> )	-	115,7	115,7
Financement accordé à NAA ( <i>funding provided to NAA</i> )	684,0	-	684,0
Intérêts à recevoir de NAA ( <i>interest receivable from NAA</i> )	-	11,1	11,1
<b>Au 31 mars 2023 (<i>at 31 March 2023</i>)</b>	<b>1 907,7</b>	<b>332,2</b>	<b>2 239,9</b>

La Société finance d'autres sociétés du Groupe. La Société a des sommes à recevoir de OneWeb Communications Limited (« OWC ») et de Network Access Associates Limited (« NAA »).

## 27 Participation au capital d'une filiale

### Méthode comptable

Les participations au capital des filiales sont comptabilisées au prix d'acquisition.

### Valeur comptable de la participation au capital d'une filiale

	m \$
<b>Coût (<i>cost</i>)</b>	
<b>Au 31 mars 2021 (<i>at 31 March 2021</i>)</b>	<b>310,9</b>
Apport en capital à OWC ( <i>capital contribution to OWC</i> )	4,3
<b>Au 31 mars 2022 (<i>at 31 March 2022</i>)</b>	<b>315,2</b>
Apport en capital à OWC ( <i>capital contribution to OWC</i> )	2,8
<b>Au 31 mars 2023 (<i>at 31 March 2023</i>)</b>	<b>318,0</b>

## 28 Capital, réserves et financement par les actionnaires

Voir la note 18.

## 29 Transactions avec des parties liées

Voir note la 22.

## 30 Partie majoritaire ultime

Il n'y a pas de partie majoritaire ultime. Les détails concernant les actionnaires de la Société et leurs droits sont fournis à la note 18.

## 31 Événements ultérieurs

Voir la note 23.

### **32 Filiales et sociétés apparentées**

Les filiales britanniques annotées d'un « \* » dans la liste suivante des filiales de la Société sont dispensées des exigences de la loi sur les sociétés de 2006 (Companies Act 2006) relatives à la vérification de leurs comptes individuels en vertu de l'article 479A de la loi sur les sociétés de 2006 (Companies Act 2006) car cette société a garanti les filiales en vertu de l'article 479C de la loi sur les sociétés de 2006 (Companies Act 2006) :

<b>Raison sociale (name)</b>	<b>Activité principale (principal activity)</b>	<b>Adresse du mandataire enregistré (Registered Agent Address)</b>	<b>Pays de constitution en société (Country of incorporation)</b>	<b>Actionnariat 31 mars 2023 (en %) (Shareholding 31 March 2023 (%age))</b>
OneWeb Communications Ltd *	Société de portefeuille	West Works Building, 195 Wood Lane, London United Kingdom, W12 7FQ [Royaume-Uni]	Royaume-Uni	100
WorldVu Development LLC	Société d'exploitation	701 S. Carson St., Suite 200, Carson City, NV 89701, United States [États-Unis]	États-Unis	100
OneWeb Communications Canada Ltd	Société d'exploitation	Crease Harman LLP, 800-1070 Douglas Street, Victoria, BC, V8W 2C4	Canada	100
Network Access Associates Ltd. *	Société d'exploitation	West Works Building, 195 Wood Lane, London United Kingdom, W12 7FQ [Royaume-Uni]	Royaume-Uni	100
OneWeb Ltd.	Société de portefeuille	Level 1, IFC1, Esplanade, JE2 3BX, Jersey	Jersey	100
OneWeb Ltd (Malta)	Société d'exploitation	SmartCity Malta, SCM 01, TMF Group (Malta) 401. Ricasoli, Kalkara, SCM 1001, Malta [Malte]	Malte	100
OneWeb Network Access Holdings Ltd. (UK) *	Société de portefeuille	West Works Building, 195 Wood Lane, London United Kingdom, W12 7FQ [Royaume-Uni]	Royaume-Uni	100
OneWeb Holdings LLC	Société de portefeuille	50 Main Street, Suite 1000, White Plains, NY 10606, USA [États-Unis]	États-Unis	100
OneWeb Technologies, Inc <sup>1</sup>	Société d'exploitation	11140 Aerospace Avenue, Houston, Texas, 77034	États-Unis	100
WorldVu JV Holdings LLC	Société de portefeuille	c/o Business Filings Incorporated, 108 West 13th St, Wilmington DE 19801, United States [États-Unis]	États-Unis	100
Airbus OneWeb Satellites LLC <sup>2</sup>	Conception et réalisation de satellites	CT Corporation System, 1200 South Pine Island Road, Plantation, FL 33324	États-Unis	50
Airbus OneWeb Satellites North America LLC <sup>3</sup>	Conception et réalisation de satellites	Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801	États-Unis	50
Airbus OneWeb Satellites SAS <sup>3</sup>	Conception et réalisation de satellites	B612, 3 rue Tarfaya, 31400 Toulouse, France	France	50
Airbus OneWeb Satellites Florida LLC <sup>3</sup>	Conception et réalisation de satellites	CT Corporation System, 1200 South Pine Island Road, Plantation, Florida 33324	États-Unis	50
OneWeb Communications S.a.r.l	Société d'exploitation	51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg	Luxembourg	100
OneWeb Asia PTE. Ltd.	Société d'exploitation	38 Beach Road, #29-11 South Beach Tower, Singapore, 189767, Singapore [Singapour]	Singapour	100
OneWeb S.r.l.	Société d'exploitation	Corso Vercelli 40, 20145, Milan, Italy [Italie]	Italie	100
OneWeb Norway AS	Société d'exploitation	Postboks 2334, 3003 Drammen, Norway [Norvège]	Norvège	100
OneWeb S.A	Société d'exploitation	Tucumán 1, Piso 4, Buenos Aires, C1049AAA, Argentina [Argentine]	Argentine	100
First Tech Web Company Limited	Société d'exploitation	28th Floor Kingdom Tower, Olaya Road, P.O. Box: 230 888, Riyadh, 11321, Saudi Arabia [Arabie saoudite]	Arabie saoudite	50
WorldVu, Unipessoal Lda	Société d'exploitation	Rua Latino Coelho, n.º 13, 13-A, 13-B, 3.º andar, freguesia de Avenidas Novas, 1050-132 Lisboa, Portugal	Portugal	100
OneWeb ApS	Société d'exploitation	C/O Nuna Advokater Aps, Qullilerfik 2, 6., Nuuk, 3900, Greenland [Groenland]	Groenland	100

WorldVu, Australia Pty Ltd	Société d'exploitation	TMF Corporate Services (AUST) PTY LTD, Level 16, 201 Elizabeth Street, Sydney NSW 2000, Australie [Australie]	Australie	100
OneWeb G.K.	Société d'exploitation	c/o DLA Piper Tokyo Partnership, Meiji Seimei Kan 7F, 1-1, Marunouchi 2-chome, Chiyoda-ku Tokyo, Japan [Japon]	Japon	100
OneWeb Capacidade Satelital Ltda	Société d'exploitation	Avenida Nove de Julho, 3228, sala 604, Ed. First Office Flat, Jardim Paulista, City of São Paulo, State of São Paulo, 01406-000, Brazil [Brésil]	Brésil	100
WorldVu Satellites Limited	Société de portefeuille	Level 1, IFC1, Esplanade, JE2 3BX, Jersey	Jersey	100
WorldVu Mexico S.de R.L. de C.V	Société d'exploitation	Av. Obrero Mundial 644, Piso 2 Oficina 202, Atenor Salas, Benito Juarez, Ciudad de Mexico, Mexico, 03010 [Mexique]	Mexique	100
OneWeb Chile SpA	Société d'exploitation	Luz 2959-22, Las Condes, Santiago, Chile [Chili]	Chili	100
OneWeb Senegal SARL	Société d'exploitation	Immeuble Lat Dior en face grande mosque de Dakar, Dakar, 3E ÉTAGE, Sénégal	Sénégal	100
OneWeb Costa Rica Limitada	Société d'exploitation	c/o Zurcher Odio & Raven, Plaza Roble Corporate Center, Los Balcones Building, fourth floor, San José, Costa Rica	Costa Rica	100
WorldVu South Africa (Pty) Ltd.	Société d'exploitation	TMF Building 2 Conference Lane, Bridgewater One Block 1,	Afrique du Sud	100
One Web Angola – Servicos de Telecomunicacoes (SU), LDA	Société d'exploitation	Edifício Kilamba, 20º andar Avenida 4 de Fevereiro Marginal de Luanda, Angola	Angola	100
OneWeb (Mauritius) Limited	Société d'exploitation	Lislet Geoffroy Street, BCMS Corporate Services Ltd, 2 <sup>nd</sup> Floor Chancery House, Port Louis, Mauritius [île Maurice]	île Maurice	100
OneWeb Colombia Limited S.A.S.	Société d'exploitation	Cra. 11 No. 79-35 9th floor, Bogotá D.C	Colombie	100
OneWeb Ghana Ltd	Société d'exploitation	No. 7 Airport Road, Accra, Accra Metro, Ghana	Ghana	100
OneWeb France SAS	Société d'exploitation	3-5 rue Saint-Georges, 75009 Paris,	France	100
PT OneWeb Communications Indonesia	Société d'exploitation	Indonesia Stock Exchange Building, Tower 1, 27th Floor, Jl. Jend. Sudirman Kav. 52-53, Jakarta 12190	Indonésie	100
OneWeb Kazakhstan Ltd	Société d'exploitation	Building 55/22, Mangilik El Avenue, Nur-Sultan	Kazakhstan	100
OneWeb (Bulgarie) EOOD	Société d'exploitation	2a Saborna Street, 4th Floor, Sofia, 1000, Bulgaria [Bulgarie]	Bulgarie	100
OneWeb Sweden AB	Société d'exploitation	Baker & McKenzie Advokatbyrå KB, Box 180, 101 23, Stockholm	Suède	100

Sauf indication contraire ci-dessous, la participation du Groupe représente les droits de vote du Groupe dans la filiale ou la société apparentée respective.

- <sup>1</sup> OWT est gérée par le Groupe en vertu d'une convention de procuration. La conclusion que le Groupe satisfait aux exigences de la norme IFRS 10 en matière de contrôle est considérée comme un jugement déterminant dans ces états financiers, dont des détails supplémentaires sont fournis à la note 2.3.
- <sup>2</sup> La propriété est détenue par le biais de WorldVu JV Holdings LLC. Le groupe détient 50 % du capital d'Airbus OneWeb Satellites LLC.
- <sup>3</sup> La participation représente le pourcentage de détention du Groupe. L'entité est détenue à 100 % par Airbus OneWeb Satellites LLC, dont le Groupe détient une participation de 50 %.

## Définitions

**IFRS adoptées** : normes internationales d'information financière adoptées par le Royaume-Uni conformément aux exigences de la loi sur les sociétés de 2006 (Companies Act 2006)

**ANFR** : l'Agence Nationale des Fréquences

**PEA** : Plan d'exploitation annuel

**AOS** : Airbus OneWeb Satellites LLC

**B2B** : interentreprises

**B2C** : vente aux particuliers

**BEIS** : ministre britannique du Commerce, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle

**MES** : mise en service

**Bharti** : Bharti Space Limited

**EGT** : le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie provenant d'une utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs

**Société** : OneWeb Holdings Limited

**COVID-19** : la pandémie mondiale de COVID-19

**PSC** : présentation du service client

**APD** : accord de partenariat de distribution

**GRE** : gestion des risques d'entreprise

**PAS** : plan d'actionnariat salarié

**Eutelsat** : Eutelsat S.A.

**FRS 101** : FRS 101 : Cadre de l'information réduite

**Exercice** : exercice clôturé le 31 mars 2023

**JVMLCDV** : juste valeur moins les coûts de vente

**GEO** : orbite géostationnaire

**GEN 1** : la première génération de satellites OneWeb

**GEN 2** : la deuxième génération de satellites OneWeb

**GNOC** : centre des opérations du réseau terrestre

**Groupe** : OneWeb Holdings Limited avec ses filiales

**Hanwha** : Hanwha Systems UK Limited

**IFRS** : normes internationales d'information financière

**IOT** : l'internet des objets

**DUI** : droit d'utilisation inaliénable

**ISRO** : l'Agence spatiale indienne

**UIT** : Union internationale des télécommunications

**LEO** : en orbite terrestre basse

**PALT** : plan d'affaires à long terme

**Actionnaires majoritaires** : Bharti Space Limited, ministre britannique du Commerce, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle, Eutelsat S.A., Hanwha Systems UK Limited, Softbank Capital Limited, EchoStar Operating LLC.

**NAA** : Network Access Associates Limited

**NEOM** : NEOM Tech and Digital Company

**NEOM JV** : First Tech Web Company Limited

**NGSO** : orbite non géostationnaire

**OneWeb** : OneWeb Holdings Limited avec ses filiales

**OWC** : OneWeb Communications Limited

**OWT** : OneWeb Technologies Inc. (anciennement dénommée Trustcomm Inc.)

**PdP** : point de présence

**PNS** : positionnement, navigation et synchronisation

**PAS** : plan d'accord de soutien

**article 172** : article 172 de la loi sur les sociétés de 2006 (Companies Act 2006)

**SECR** : rapports simplifiés sur l'énergie et le carbone

**Softbank** : Softbank Group Capital Limited

**SOC** : Centre des opérations par satellite

**PRS** : portail de réseau satellitaire

**Tbps** : térabits par seconde

**TT & C** : Centre de suivi et de contrôle de la télémétrie

**Pratiques comptables généralement admises au Royaume-Uni** : normes comptables britanniques et législation applicable

**TU** : terminal utilisateur

**VU** : valeur d'utilisation

## **Annexe C Informations Financières Pro Forma Non Auditées**

## 1. Base de préparation

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont établies conformément à l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2021/528 du 16 décembre 2020, la recommandation ESMA (ESMA32-382-1138 du 4 mars 2021) et la position - recommandation DOC-2021-02 traitant de l'information financière pro forma émise par l'AMF le 8 janvier 2021 et modifiée le 5 janvier 2022.

Le Compte de Résultat Pro Forma Non Audité du Groupe Combiné a été préparé sur la base du compte de résultat consolidé audité du Groupe Eutelsat pour l'exercice clos le 30 juin 2023 et du compte de résultat consolidé audité du Groupe OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2023 de manière à présenter les effets de la Transaction comme si la Réalisation avait eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le Bilan Pro Forma Non Audité du Groupe Combiné a été préparé sur la base du bilan consolidé audité du Groupe Eutelsat au 30 juin 2023 et du bilan consolidé audité du Groupe OneWeb au 31 mars 2023 de manière à présenter les effets de la Transaction comme si la Réalisation avait eu lieu le 30 juin 2023.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont présentées en millions d'euros.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été établies à partir d'extraits pertinents des documents suivants :

- Les comptes consolidés d'Eutelsat en français pour l'exercice clos le 30 juin 2023 établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne et qui figurent en Annexe A du présent Document d'Exemption. Ces comptes consolidés annuels ont été audités par Mazars et Ernst & Young et Autres. Le rapport émis en français par Mazars et Ernst & Young et Autres ne comporte aucune réserve, ni observation ;
- Les comptes consolidés annuels de OneWeb en anglais pour l'exercice clos le 31 mars 2023 établis conformément aux normes IFRS du Royaume-Uni, figurant en Annexe B du présent Document d'Exemption et pour lesquels une traduction libre en français est également disponible. Ces comptes consolidés annuels ont été audités par KPMG UK LLP. Le rapport émis par KPMG UK LLP en langue anglaise, avec une traduction libre en français, ne comporte aucune réserve, ni observation.

Les ajustements pro forma des Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont limités à ceux : (i) directement attribuables à la Transaction, et (ii) vérifiables factuellement. Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ne reflètent pas les éléments tels que les synergies potentielles ou les gains d'efficacité opérationnelle qui pourraient résulter de la Transaction, ni les coûts de réorganisation et d'intégration qui pourraient être encourus dans le cadre de la Transaction. Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont établies sur la base de certaines hypothèses qu'Eutelsat estime raisonnables à ce jour et qui sont présentées dans les notes annexes aux Informations Financières Pro Forma Non Auditées.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été préparées avant la Date de Réalisation. Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été préparées uniquement à titre illustratif. De par leur nature, elles traitent d'une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement indicatives du résultat réel des opérations que le Groupe Combiné aurait réalisé, ni de la situation financière réelle que le Groupe Combiné aurait enregistrée si la Transaction avait été réalisée aux dates indiquées ci-dessus. Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ne sont pas non plus nécessairement indicatives des résultats d'exploitation ou de la situation financière futurs du Groupe Combiné. La situation financière ou les résultats inclus dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées,

par nature hypothétiques, peuvent être différents de la situation financière ou des résultats réels du Groupe Combiné. Les actionnaires doivent lire l'intégralité du présent Document d'Exemption et ne pas se fonder uniquement sur les informations financières résumées contenues dans la présente partie.

Le rapport des commissaires aux comptes, Ernst & Young et Autres et Mazars, sur les Informations Financières Pro Forma Non Auditées figure en section 7 des Informations Financières Pro Forma Non Auditées.

### **1.1. Traitement comptable de la Transaction**

Avant la Transaction, Eutelsat détient une participation à hauteur de 22,91% dans OneWeb (au travers de sa filiale Eutelsat SA) et sa participation dans OneWeb est comptabilisée par mise en équivalence. Après la Transaction, Eutelsat détiendra 100% des actions de catégorie A de OneWeb (directement et indirectement via sa filiale Eutelsat SA).

Pour les besoins de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » (« **IFRS 3** »), la direction d'Eutelsat a déterminé qu'Eutelsat sera l'acquéreur juridique et comptable de OneWeb en se basant sur : (i) les droits de vote relatifs estimés des actionnaires d'Eutelsat et de OneWeb au sein du Groupe Combiné après la Transaction qui représenteront respectivement 52,4% et 47,6% sans qu'aucun actionnaire de OneWeb ne représente en cible plus de 30% des droits de vote qui lui confèreraient un pouvoir significatif dans le Groupe Combiné, (ii) la composition des organes de gouvernance et de direction du Groupe Combiné convenue entre les parties qui prévoit notamment que le Président du Conseil d'Administration et la Directrice générale actuels d'Eutelsat conserveront leurs mandats après l'opération et qui prévoit également que les administrateurs proposés par Eutelsat et ses actionnaires de référence et ceux proposés par OneWeb et ses principaux actionnaires disposeront respectivement de huit et sept voix dont une voix prépondérante pour le Président du Conseil d'Administration actuel d'Eutelsat, (iii) la taille relative du Groupe Eutelsat et du Groupe OneWeb et (iv) la prise de participation progressive initiée par Eutelsat dans OneWeb depuis 2021.

En application des principes de la norme IFRS 3 sur un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, à la Date de Réalisation, les deux opérations suivantes doivent être reflétées comptablement :

#### ***Première opération : Réévaluation à la juste valeur des titres OneWeb précédemment mis en équivalence***

Le résultat relatif à cette réévaluation comprend la différence entre la juste valeur des titres à la Date de Réalisation et la valeur nette comptable correspondante, ainsi que le passage en résultat des gains et pertes antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et liés aux titres mis en équivalence historiquement détenus dans OneWeb (écarts de conversion et couverture des investissements nets à l'étranger).

#### ***Seconde opération : Enregistrement de la prise de contrôle de la totalité des titres OneWeb***

Les actifs identifiables acquis et passifs repris de OneWeb seront comptabilisés initialement à leur juste valeur à la Date de Réalisation. La valeur nette comptable des actifs et des passifs de l'acquéreur n'est pas affectée par la Transaction (hormis la valeur comptable des titres OneWeb mis en équivalence).

Du fait de l'évolution du cours de bourse d'Eutelsat depuis la signature de l'Accord-Cadre et sur la base du cours actuel de l'action Eutelsat, Eutelsat s'attend à réaliser, d'un point de vue comptable, une acquisition à des conditions avantageuses. Ainsi, le profit résultant de cette acquisition sera calculé par différence entre :

- la contrepartie transférée, correspondant à la somme du prix d'acquisition payé par Eutelsat au titre de la prise de contrôle, de la juste valeur à la Date de Réalisation des titres OneWeb antérieurement mis en équivalence et de l'ajustement lié aux paiements fondés sur des actions OneWeb; et

- le montant net des actifs acquis et passifs repris de OneWeb à la juste valeur à la Date de Réalisation.

## 2. Bilan Pro Forma Non Audité au 30 juin 2023

(en millions d'€)	Historique Eutelsat au 30 juin 2023 (audité)	Ajustements pro forma non audités			Information pro forma au 30 juin 2023 (non auditée)
		Historique retraité OneWeb au 31 mars 2023 (non audité)	Regroupement d'entreprises	Autres ajuste- ments	
	Note 4.1 (a)	Note 4.1 (b)	Notes	Notes	
<b>Actif</b>					
Ecart d'acquisition	1 280	7	(7) 4.2 (a)		1 280
Immobilisations incorporelles	302	516	(232) 4.2 (a)		586
Immobilisations corporelles et immobilisation en cours	3 587	1 698			5 285
Droits d'utilisation sur contrats de location	345	68			413
Titres des sociétés mises en équivalence	501	15	(501) 4.2 (b)		15
Actifs financiers non courants	164	29		(76) 4.1 (d)	117
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants	32				32
Actifs d'impôts différés	15			5 5 (b)	20
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>6 227</b>	<b>2 333</b>	<b>(740)</b>	<b>(71)</b>	<b>7 748</b>
Stocks	13	21		(5) 4.1 (d)	29
Créances clients et comptes rattachés	208	15			222
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats courants	13				13
Autres actifs courants	39	205	3 4.2 (e)		247
Actif d'impôt exigible	41	3			44
Actifs financiers courants	389			(13) 4.1 (d)	376
Trésorerie et équivalents de trésorerie	482	208			690
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 184</b>	<b>453</b>	<b>3</b>	<b>(18)</b>	<b>1 622</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>7 411</b>	<b>2 785</b>	<b>(737)</b>	<b>(89)</b>	<b>9 370</b>
<b>Passif</b>					
Capital social	249		226 4.2 (d)		475
Primes liées au capital	831	2 577	(1 555) 4.2 (d)		1 853
Réserves et résultat consolidés	1 895	(339)	562 4.2 (a)&(d)	(12) 4.1 (d) 5 (a)&(b)	2 106
Participations ne donnant pas le contrôle	97				97
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>3 072</b>	<b>2 238</b>	<b>(767)</b>	<b>(12)</b>	<b>4 531</b>
Dettes financières non courantes	2 842				2 842
Dettes locatives non courantes	273	92			364
Autres passifs financiers non courants	55	10	2 4.2 (f)		66
Dettes sur immobilisations non courantes	1				1
Passifs de contrats clients non courants	269	234		(67) 4.1 (d)	436
Provisions non courantes	29	11			41
Passifs d'impôts différés	158				158
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>3 626</b>	<b>347</b>	<b>2</b>	<b>(67)</b>	<b>3 908</b>
Dettes financières courantes	98				98
Dettes locatives courantes	47	15			62
Autres dettes et passifs financiers courants	113	31	16 4.2 (f)		160
Fournisseurs et comptes rattachés	94	116	12 4.2 (e)	15 4.1 (d) 5 (a)	236
Dettes sur immobilisation courantes	189				189
Impôt à payer	100	1			100
Passifs de contrats clients courants	69	38		(25) 4.1 (d)	81
Provisions courantes	5				5
<b>Total des passifs courants</b>	<b>713</b>	<b>200</b>	<b>28</b>	<b>(10)</b>	<b>931</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>7 411</b>	<b>2 785</b>	<b>(737)</b>	<b>(89)</b>	<b>9 370</b>

### 3. Compte de Résultat Pro Forma Non Audité pour l'exercice de 12 mois clos au 30 juin 2023

	Historique Eutelsat au 30 juin 2023 (audité) 5.1 (a)	Ajustements pro forma non audités			Information pro forma au 30 juin 2023 (non auditée)
		Historique OneWeb retraité au 31 mars 2023 (non audité) 5.1 (b)	Regroupement d'entreprises	Autres ajuste- ments	
<i>(en millions d'€)</i>					
<b>Produits des activités ordinaires</b>	1 131	30			1 161
Coûts des opérations	(103)	(132)	(3)	4.2 (f)	(239)
Frais commerciaux et administratifs	(203)	(76)			(279)
Dotations aux amortissements	(456)	(165)			(620)
Autres produits et charges opérationnelles (*)	204	15	272	4.2 (a) 4.2 (c) 4.2 (e)	(20) 5 (a) 471
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>573</b>	<b>(328)</b>	<b>269</b>	<b>(20)</b>	<b>494</b>
Coût de la dette nette	(69)	(21)			(89)
Autres produits et charges financiers	(23)	3			(20)
<b>Résultat financier</b>	<b>(91)</b>	<b>(18)</b>			<b>(109)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>482</b>	<b>(347)</b>	<b>269</b>	<b>(20)</b>	<b>385</b>
Impôts sur les sociétés	(67)	(3)		5	5 (b) (64)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(87)	0	87	4.2 (b)	0
<b>Résultat net</b>	<b>328</b>	<b>(349)</b>	<b>357</b>	<b>(15)</b>	<b>321</b>
<b>Part attribuable au Groupe</b>	<b>315</b>	<b>(349)</b>	<b>357</b>	<b>(15)</b>	<b>308</b>
<b>Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>13</b>				<b>13</b>

\*Les ajustements pro forma non audités reflétés en « Autres produits et charges opérationnelles » incluent notamment l'enregistrement en résultat du gain résultant de l'acquisition à des conditions avantageuses de 354 m€, le résultat de la réévaluation à la juste valeur de la participation OneWeb antérieurement détenue pour (99) m€, l'élimination des coûts de transaction enregistré dans le compte de résultat de OneWeb pour 20 m€ et (20) m€ de coûts de transaction estimés restants à supporter par Eutelsat.

#### **4. Notes annexes aux Informations Financières Pro Forma Non Auditées**

##### **4.1. Base de préparation**

###### ***(a) Données historiques d'Eutelsat***

Le bilan d'Eutelsat au 30 juin 2023 et le compte de résultat d'Eutelsat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 sont extraits, sans ajustement, des comptes consolidés d'Eutelsat en français pour l'exercice clos le 30 juin 2023 établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne et qui figurent en Annexe A du présent Document d'Exemption. Ces comptes consolidés annuels ont été audités par Mazars et Ernst & Young et Autres. Le rapport émis en français par Mazars et Ernst & Young et Autres ne comporte aucune réserve, ni observation.

###### ***(b) Données historiques de OneWeb***

Le bilan de OneWeb au 31 mars 2023 et le compte de résultat de OneWeb au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été préparés tel que décrit ci-dessous.

Par analogie avec les principes de la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés », les dates de clôture annuelle de OneWeb et d'Eutelsat ne coïncidant pas, s'agissant respectivement du 31 mars et du 30 juin, et le décalage temporel n'excédant pas trois mois, les données historiques au 31 mars de OneWeb ont été utilisées pour la construction des Informations Financières Pro Forma Non Auditées. Sur les périodes intercalaires du 1er avril 2023 au 30 juin 2023 et du 1er avril 2022 au 30 juin 2022, il n'a pas été identifié de transaction ou d'événement significatifs survenus chez OneWeb qui nécessiteraient un ajustement des données historiques de OneWeb.

###### ***Réconciliation non audité du bilan consolidé OneWeb avec la présentation du bilan Eutelsat au 30 juin 2023***

Les chiffres OneWeb correspondent au bilan historique de OneWeb reclassé dans les rubriques du Bilan Pro Forma Non Audité afin de s'aligner sur la classification et la présentation d'Eutelsat.

Classement dans le bilan historique OneWeb au 31 mars 2023 (audité)	Historique OneWeb au 31 mars 2023 (en millions d'USD) (audité)  A	Reclassements	Historique retraité OneWeb au 31 mars 2023 (en millions d'USD) (non audité) (A+B)	Historique retraité OneWeb au 31 mars 2023 (en millions d'EUR) (non audité) (A+B) converti	Classement dans le bilan pro forma
	i.	ii.		iii.	iv.
<b>ACTIF</b>					<b>ACTIF</b>
Immobilisations corporelles	1 849		1 849	1 698	Immobilisations corporelles et immobilisations en cours
Actifs au titre du droit d'utilisation	74		74	68	Droits d'utilisation sur contrats de location
Écarts d'acquisition	7		7	7	Écarts d'acquisition
Immobilisations incorporelles	562		562	516	Immobilisations incorporelles
Emprunts obligataires et dépôts	15	17	32	29	Actifs financiers non courants
Retenue à la source à recevoir	9	(9)			Reclassé en Actifs financiers non courants
Autres actifs non courants	8	(8)			Reclassé en Actifs financiers non courants
Participations dans des coentreprises	16		16	15	Titres des sociétés mises en équivalence
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>2 539</b>		<b>2 539</b>	<b>2 333</b>	<b>Total des actifs non courants</b>
Stocks	23		23	21	Stocks
Charges constatées d'avance	55	(55)			Reclassé en Autres actifs courants
Actif d'impôt sur les sociétés exigible	4		4	3	Actif d'impôt exigible
Créances sur les parties liées	10	(10)			Reclassé en Créances clients et comptes rattachés
Taxe sur les biens et services à recevoir	12	(12)			Reclassé en Autres actifs courants
Créances au titre de la souscription d'actions	156	(156)			Reclassé en Autres actifs courants
Créances clients et comptes rattachés	6	10	16	15	Créances clients et comptes rattachés
Autres actifs courants	0	223	223	205	Autres actifs courants
Trésorerie et équivalents de trésorerie	226		226	208	Trésorerie et équivalents de trésorerie
<b>Total des actifs courants</b>	<b>493</b>		<b>493</b>	<b>453</b>	<b>Total des actifs courants</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 032</b>		<b>3 032</b>	<b>2 785</b>	<b>Total de l'actif</b>

Classement dans le bilan historique OneWeb au 31 mars 2023 (audité)	Historique OneWeb au 31 mars 2023 (en millions d'USD) (audité) A	Reclassements	Historique retraité OneWeb au 31 mars 2023 (en millions d'USD) (non audité) (A+B)	Historique retraité OneWeb au 31 mars 2023 (en millions d'EUR) (non audité) (A+B) converti	Classement dans le bilan pro forma
	i.	ii.		iii.	iv.
<b>PASSIF</b>					<b>PASSIF</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	(60)	(66)	(126)	(116)	Fournisseurs et comptes rattachés
Dettes envers les parties liées	(2)	2			Reclassé en Fournisseurs et comptes rattachés
Charges à payer	(65)	65			Reclassé en Fournisseurs et comptes rattachés
Salaires à payer	(28)	(6)	(34)	(31)	Autres dettes et passifs financiers courants
Passifs sur contrats	(41)		(41)	(38)	Passifs de contrats clients courants
Taxe sur les biens et services à payer					
Impôt sur les sociétés à payer	(1)		(1)	(1)	Impôt à payer
Autres impôts à payer	(3)	3			Reclassé en Autres dettes et passifs financiers courants
Dettes locatives	(16)		(16)	(15)	Dettes locatives courantes
Autres passifs courants	(3)	3			Reclassé en Autres dettes et passifs financiers courants
<b>Total des passifs courants</b>	<b>(218)</b>		<b>(218)</b>	<b>(200)</b>	<b>Total des passifs courants</b>
Passifs sur contrats	(255)		(255)	(234)	Passifs de contrats clients non courants
Provisions	(12)		(12)	(11)	Provisions non courantes
Dettes locatives	(100)		(100)	(92)	Dettes locatives non courantes
Autres passifs non courants	(11)		(11)	(10)	Autres passifs financiers non courants
<b>Total des passifs non-courants</b>	<b>(378)</b>		<b>(378)</b>	<b>(347)</b>	<b>Total des passifs non courants</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					<b>CAPITAUX PROPRES</b>
Capital social					Capital social
Primes d'émission	2 805		2 805	2 577	Primes liées au capital
Réserve liée aux paiements fondés sur des actions	12	(12)			Reclassé en Réserves et résultat consolidés
Réserve de conversion	1	(1)			Reclassé en Réserves et résultat consolidés
Résultat non distribué	(381)	12	(369)	(339)	Réserves et résultat consolidés
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>2 436</b>		<b>2 436</b>	<b>2 238</b>	<b>Total capitaux propres</b>

- i. Le bilan de OneWeb est extrait sans ajustement des comptes consolidés annuels de OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2023 établis conformément aux normes IFRS du Royaume-Uni, figurant en Annexe B du présent Document d'Exemption. Ces comptes consolidés annuels, établis en anglais et dont la traduction en français est également disponible, ont été audités par KPMG UK LLP. Le rapport émis par KPMG UK LLP en anglais et dont la traduction en français est également disponible ne comporte aucune réserve, ni observation.
- ii. Les reclassements suivants ont été réalisés afin de refléter les différences entre la présentation des comptes de OneWeb en comparaison avec celle d'Eutelsat :
- Les « Emprunts obligataires et dépôts », « Retenue à la source à recevoir » et « Autres actifs non courants » sont reclassés en « Actifs financiers non courants » ;
  - Les « Charges constatées d'avance », « Taxe sur les biens et services à recevoir » et « Créances au titre de la souscription d'actions » sont reclassées en « Autres actifs courants » ;
  - Les « Créances sur les parties liées » sont reclassées en « Créances clients et comptes rattachés » ;
  - Les « Dettes envers les parties liées » et « Charges à payer » sont reclassées en « Fournisseurs et comptes rattachés » ;
  - Les « Autres impôts à payer » et « Autres passifs courants » sont reclassés en « Autres dettes et passifs financiers courants »
  - La « Réserve liée aux paiements fondés sur des actions » et la « Réserve de conversion » sont reclassées en « Réserves et résultat consolidés ».

- iii. Les chiffres sous-jacents relatifs à OneWeb (en millions de dollar U.S) ont été convertis en millions d'euros sur la base du taux euro/dollar U.S. utilisé par Eutelsat. Le taux de clôture retenu pour la conversion du bilan au 31 mars 2023 est de 1,089 dollar U.S. pour 1 euro.
- iv. Les libellés de certaines rubriques des états financiers ont été modifiés afin de s'aligner sur la nomenclature d'Eutelsat. A l'exception des éléments mentionnés en (ii), il n'y a pas d'autres changements apportés à ces rubriques que l'alignement des nomenclatures.

### Réconciliation non audité du compte de résultat consolidé de OneWeb avec la présentation du compte de résultat d'Eutelsat au 30 juin 2023

Les chiffres OneWeb correspondent au compte de résultat historique de OneWeb reclassé dans les rubriques du Compte de Résultat Pro Forma Non Audité afin de s'aligner sur la classification et la présentation d'Eutelsat.

La colonne du compte de résultat de OneWeb correspond à celle apparaissant dans les comptes consolidés audités annuels de OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Sur les périodes intercalaires du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 juin 2022 et du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 juin 2023, il n'a pas été identifié de transaction ou d'événement significatifs survenus chez OneWeb qui nécessiteraient un ajustement des données historiques de OneWeb. Des reclassements de présentation ont été reflétés afin de s'aligner sur le format du Compte de Résultat Pro Forma Non Audité.

Classement dans le compte de résultat historique OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (audité)	Historique OneWeb au 31 mars 2023 (audité)	Reclassements	Historique OneWeb retraité pour l'exercice clos le 31 mars 2023 converti au taux moyen de la période du 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 (non audité)		Classement dans le compte de résultat pro forma
	(en millions d'USD)	(en millions d'USD)	(en millions d'USD)	(en millions d'euros)	
	A	B	(A+B)	(A+B) converti	
	i.	ii.		iii.	iv.
Chiffre d'affaires	31		31	30	Produits des activités ordinaires
Autres produits opérationnels	36	(21)	16	15	Autres produits et charges opérationnelles
Charges opérationnelles	(387)	250	(137)	(132)	Coûts des opérations
		(79)	(79)	(76)	Frais commerciaux et administratifs
		(171)	(171)	(165)	Dotations aux amortissements
Charges de dépréciation				-	
Quote-part de résultat des coentreprises	0		0	0	Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(320)</b>	<b>(21)</b>	<b>(340)</b>	<b>(328)</b>	
Coûts des opérations de fusion et d'acquisition	(21)	21			Reclassé en Autres produits et charges opérationnelles
Produits de placement	3		3	3	Autres produits et charges financiers
Charges financières	(22)		(22)	(21)	Coût de la dette nette
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(359)</b>		<b>(359)</b>	<b>(346)</b>	
(Charge)/Crédit d'impôt	(3)		(3)	(3)	Impôts sur les sociétés
<b>Résultat de la période</b>	<b>(362)</b>		<b>(362)</b>	<b>(349)</b>	

- i. Le compte de résultat de OneWeb est extrait sans ajustement des comptes consolidés annuels de OneWeb pour l'exercice clos le 31 mars 2023 établis conformément aux normes IFRS du Royaume-Uni, figurant en Annexe B du présent Document d'Exemption. Ces comptes consolidés annuels, établis en anglais et dont la traduction en français est également disponible, ont été audités par KPMG UK LLP. Le rapport émis par KPMG UK LLP en anglais et dont

la traduction en français est également disponible ne comporte aucune réserve, ni observation.

- ii. Les reclassements suivants ont été réalisés afin de refléter les différences entre la présentation des comptes de OneWeb en comparaison avec celle d'Eutelsat :
  - Les « Charges opérationnelles » sont reclassées en « Coûts des opérations », « Frais commerciaux et administratifs » et « Dotations aux amortissements ». La décomposition des « Charges opérationnelles » de OneWeb a été réalisée sur la base du suivi analytique de ces coûts.
  - Les « Coûts des opérations de fusion et d'acquisition » sont reclassés « Autres produits et charges opérationnelles ».
- iii. Les chiffres sous-jacents relatifs à OneWeb (en millions de dollar U.S) ont été convertis en millions d'euros sur la base du taux euro/dollar U.S. utilisé par Eutelsat. Le taux moyen retenu pour la conversion du compte de résultat est de 1,037 dollar U.S. pour 1 euro pour la période de douze mois close au 31 mars 2023.
- iv. Les libellés de certaines rubriques des états financiers ont été modifiés afin de s'aligner sur la nomenclature d'Eutelsat. A l'exception des éléments mentionnés en (ii), il n'y a pas d'autres changements apportés à ces rubriques que l'alignement des nomenclatures.

#### **(c) Méthodes comptables significatives**

Les directions d'Eutelsat et de OneWeb ont réalisé une comparaison préliminaire de leurs méthodes comptables, et également une analyse du référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne concernant les états financiers consolidés d'Eutelsat et du référentiel IFRS du Royaume-Uni concernant les états financiers consolidés de OneWeb, et aucune différence significative n'a été identifiée et ne nécessite d'ajustements.

#### **(d) Transactions intragroupes**

Après la Date de Réalisation, les soldes et opérations survenant entre le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb représenteront des transactions intragroupes qui seront éliminées dans les états financiers consolidés du Groupe Combiné.

Aucune élimination n'a été reflétée en tant qu'ajustement pro forma dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées dans la mesure où les soldes et opérations entre le Groupe Eutelsat et le Groupe OneWeb pour les périodes présentées ne sont pas significatifs, à l'exception :

- du montant de 100 millions de dollars versés au 31 mars 2023 par Eutelsat à OneWeb dans le cadre de l'accord de « take-or-pay ». Un ajustement est reflété pour éliminer la dette de OneWeb vis-à-vis d'Eutelsat enregistrée en « Passifs de contrats clients courants » pour 27 millions de dollars (25 millions d'euros) et en « Passifs de contrats clients non courants » pour 73 millions de dollars (67 millions d'euros) et l'actif correspondant d'Eutelsat envers OneWeb en « Actifs financiers non courants » pour 76 millions d'euros et en « Actifs financiers courants » pour 13 millions d'euros. L'écart de change généré entre le 31 mars 2023 et le 30 juin 2023 étant annulé en « Réserves et résultat consolidés » pour 2 millions d'euros.
- du stock de terminaux de OneWeb acquis par Eutelsat en juin 2023 pour 5 millions de dollars. Un ajustement est enregistré pour éliminer (i) le stock enregistré par Eutelsat pour 5 millions de dollars (5 millions d'euros), le bilan de OneWeb au 31 mars 2023 reflétant déjà la valeur nette comptable de ce stock, et (ii) la dette d'Eutelsat envers OneWeb au 30 juin 2023 de 5 millions de dollars (5 millions d'euros) enregistrée en « Fournisseurs et comptes rattachés ».

#### **(e) Clauses de changement de contrôle**

Sur la base de l'analyse préliminaire réalisée à ce stade, il n'a pas été actuellement identifié de clause de changement de contrôle qui pourrait avoir un impact sur les Informations Financières Pro Forma Non Auditées du Groupe Combiné.

## 4.2. Regroupement d'entreprises

Le traitement comptable de la Transaction est décrit dans le paragraphe 1.1 ci-dessus.

### *Regroupement par étapes*

Eutelsat détenant avant la Date de Réalisation une participation mise en équivalence dans OneWeb, la contrepartie transférée IFRS est la somme des éléments suivants :

- le prix d'acquisition payé par Eutelsat au titre de la prise de contrôle constaté à sa juste valeur à la Date de Réalisation ;
- la juste valeur à la Date de Réalisation de la quote-part d'intérêts détenue par Eutelsat dans OneWeb avant la prise de contrôle ; et
- l'ajustement lié aux paiements fondés sur des actions.

### *Prix d'acquisition payé pour la prise de contrôle*

L'Accord-Cadre prévoit un apport des actions OneWeb par les Apporteurs (autres qu'Eutelsat) qui recevront en rémunération de l'Apport des Actions Nouvelles Eutelsat. Les Apporteurs de OneWeb (à l'exclusion d'Eutelsat) recevront 226 252 053 Actions Nouvelles Eutelsat<sup>18</sup>. D'un point de vue comptable, la rémunération de l'Apport correspond à la juste valeur, à la Date de Réalisation, des Actions Apportées à Eutelsat. En conséquence, comme requis en IFRS, le prix d'acquisition sera valorisé sur la base du cours de bourse des actions Eutelsat à la Date de Réalisation.

Pour les Informations Financières Pro Forma Non Auditées, le prix d'acquisition IFRS a été basé sur la juste valeur des actions Eutelsat à la date du 29 août 2023 de la manière suivante :

### *Estimation préliminaire du prix d'acquisition payé pour la prise de contrôle*

Nombre d'actions nouvellement émises	226 252 053
Cours de clôture de l'action Eutelsat au 29 août 2023 (€)	5,515
<b>Estimation préliminaire du prix d'acquisition payé pour la prise de contrôle (m€)</b>	<b>1 248</b>

### *Juste valeur à la Date de Réalisation de la participation antérieurement détenue par Eutelsat*

Sur la base du prix d'acquisition payé pour la prise de contrôle, la juste valeur des titres mis en équivalence (22,91%) a été estimée de la manière suivante :

% de détention antérieur	22,91%
Valorisation OneWeb (m€)	1 619
<b>Juste valeur de la participation antérieurement détenue par Eutelsat (m€)</b>	<b>371</b>

### *Ajustement lié aux paiements fondés sur des actions*

<sup>18</sup> Basé sur le nombre d'Actions Eutelsat en circulation au 29 août 2023, à l'exclusion des Actions A émises lors de l'exercice et de la conversion des Options OneWeb et en supposant qu'aucune Action Eutelsat supplémentaire ne soit émise entre le 29 août 2023 et la Transaction.

OneWeb avait accordé des plans d'options d'achat d'actions à certains employés. En vertu de l'Accord-Cadre, dans le cadre de la Transaction, les options OneWeb deviendront exerçables par les bénéficiaires immédiatement à la Date de Réalisation ou dans les douze mois suivants la Date de Réalisation, selon les termes proposés par Eutelsat dans l'Accord-Cadre. Si les options ne sont pas exercées dans ce délai, celles-ci seront exerçables selon les termes des plans initiaux de OneWeb (*OneWeb Executive Share Option Scheme 2021*). Dans ce cas, les options seront dénouées en numéraire par le Groupe Combiné.

Les options accordées aux bénéficiaires sont des instruments financiers composés :

- d'une composante capitaux propres correspondant au droit du bénéficiaire d'exiger un règlement en actions Eutelsat dans un délai de douze mois suivant la Date de Réalisation, et
- d'une composante dette correspondant au droit du bénéficiaire d'exiger un règlement en trésorerie postérieurement au délai de douze mois suivant la Date de Réalisation.

Pour les besoins des Informations Financières Pro Forma Non Auditées, les plans sont valorisés à la juste valeur à la Date de Réalisation. La juste valeur de la composante dette est égale à la juste valeur du règlement en trésorerie. La juste valeur de la composante capitaux propres est égale à la différence entre la juste valeur totale et la juste valeur de la composante dette. Au cas particulier, la composante capitaux propres est nulle.

Dans le cadre du regroupement d'entreprises, conformément à IFRS 3, une part de la valeur des plans est allouée à la contrepartie transférée au titre du regroupement d'entreprises (pour la part acquise par les bénéficiaires à la Date de Réalisation) et l'autre est allouée aux services rendus post-regroupement.

#### *Contrepartie transférée IFRS préliminaire*

Estimation préliminaire du prix d'acquisition payé pour la prise de contrôle (m€)	1 248
Juste valeur de la participation antérieurement détenue par Eutelsat (m€)	371
Ajustement lié aux paiements fondés sur des actions	17
<b>Contrepartie transférée IFRS préliminaire (m€)</b>	<b>1 636</b>

#### *Sensibilités*

Le tableau suivant présente la sensibilité aux variations du cours de l'action Eutelsat et les conséquences sur la contrepartie transférée IFRS préliminaire :

	Cours de clôture d'Eutelsat (€)	Contrepartie transférée préliminaire (m€)	Profit provisoire résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses (m€)
Cours de clôture de l'action Eutelsat au 29 août 2023 (€)	5,515	1 636	354
Augmentation du cours d'Eutelsat de 10%	6,07	1 798	192
Diminution du cours d'Eutelsat de 10%	4,96	1 474	516

#### *Affectation du prix d'acquisition préliminaire*

A la Date de Réalisation, les actifs identifiables acquis et passifs repris de OneWeb seront comptabilisés à leur juste valeur à cette date, tout écart résiduel par rapport à la contrepartie transférée étant comptabilisé en goodwill ou en profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Avant de comptabiliser un profit résultant de l'acquisition à des conditions avantageuses, IFRS 3 requiert qu'Etelsat réexamine s'il a correctement identifié tous les actifs acquis et tous les passifs repris, et comptabilise tous les actifs ou passifs additionnels identifiés lors de ce réexamen. Etelsat a réalisé un exercice préliminaire d'affectation du prix d'acquisition tenant compte des actifs déterminés à ce stade, notamment la flotte de satellites détenue par OneWeb, et du Taux de Rentabilité Interne directement lié à la valeur du prix d'acquisition évaluée à ce stade. Par conséquent, un ajustement a été reflété dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées pour ramener à zéro la valeur nette comptable des droits orbitaux enregistrés dans le bilan historique de OneWeb au 31 mars 2023 pour 253 millions de dollars (232 millions d'euros).

A titre préliminaire, le prix d'acquisition dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées a donc été affecté à la juste valeur estimée à date des actifs acquis et passifs repris, l'écart en découlant étant comptabilisé en profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Le calcul du prix d'acquisition présenté ici est donc préliminaire et a été effectué uniquement dans le but de préparer ces Informations Financières Pro Forma Non Auditées. Après la Date de Réalisation, des valorisations finales seront réalisées et la juste valeur attribuée aux actifs acquis et aux passifs repris sera finalisée au cours de la période d'évaluation d'un an à compter de la Date de Réalisation, prévue par la norme IFRS 3. L'évaluation définitive des actifs identifiables acquis et passifs repris de OneWeb à la Date de Réalisation pourrait entraîner des écarts significatifs entre les résultats pro forma et les résultats définitifs.

### **Ajustements pro forma**

- (a) Le tableau suivant présente l'affectation préliminaire du prix d'acquisition aux actifs identifiables acquis et passifs repris de OneWeb, la différence avec le prix d'acquisition étant comptabilisé en profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses :

#### **Calcul préliminaire du profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses**

*Montants en m€*

Actif net de OneWeb avant l'acquisition	2 238
Mise à la juste valeur des droits orbitaux de OneWeb	(232)
Autres ajustements pro forma ayant un impact sur l'actif net de OneWeb - 4.2 (e)	(9)
Retraitement de l'écart d'acquisition pré-existant de OneWeb	(7)
<b>Juste valeur estimée préliminaire des actifs nets acquis</b>	<b>1 990</b>
Estimation de la contrepartie transférée préliminaire	1 636
<b>Estimation du profit préliminaire résultant de l'acquisition à des conditions avantageuses</b>	<b>354</b>

- (b) Le tableau suivant présente l'élimination des montants liés aux titres mis en équivalence OneWeb antérieurement détenus enregistrés dans le bilan, le compte de résultat et les autres éléments du résultat global historiques d'Etelsat au 30 juin 2023 :

*Montants en m€ (débit / crédit)*

**30 juin 2023**

#### **Impact au bilan**

Titres des sociétés mises en équivalence	(501)
--	-------

*Montants en m€ ((débit) / crédit)*

#### **Impacts au compte de résultat**

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	87
--	----

#### **Autres éléments du résultat global**

Reprise des gains ou pertes antérieurement comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	(31)
--	------

*Dont*

Ecarts de conversion sur titres OneWeb antérieurement	(47)
---	------

- (c) Le tableau suivant présente le résultat lié à la réévaluation à la juste valeur des titres OneWeb précédemment mis en équivalence :

Montants en m€

Juste valeur des titres antérieurement détenus par Eutelsat	371
Valeur comptable des titres mis en équivalence antérieurement détenus par Eutelsat	(501)
Recyclage en résultat des gains ou pertes antérieurement comptabilisés en autres éléments du résultat global	31
<b>Résultat de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par Eutelsat</b>	<b>(99)</b>

- (d) Le tableau suivant présente l'ajustement des capitaux propres à la suite du regroupement d'entreprises :

Montants en m€	Historique Eutelsat au 30 juin 2023 (audité) 4.1 (a)	Historique retraité OneWeb au 31 mars 2023 (non audité) 4.1 (b)	Augmentation de capital au titre du prix payé pour la prise de contrôle 4.2	Remise à la juste valeur des titres mis en équivalence 4.2 (b) & (c)	Ajustement de l'actif net de OneWeb 4.2 (a)	Elimination des capitaux propres de OneWeb	Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses 4.2 (a)	Ajustements pro forma relatifs à Eutelsat 4.1 (d) 5. (a) & (b)	Information pro forma au 30 juin 2023 (non audité)
<b>Eutelsat</b>									
Capital social	249		226						475
Primes liées au capital	831		1 022						1 853
Réserves et résultat consolidés	1 895			(130) *			354	(12) ***	2 106
Participations ne donnant pas le contrôle	97								97
<b>OneWeb</b>									
Primes liées au capital		2 577				(2 577)			-
Réserves et résultat consolidés		(339)			(248) **	587			-
<b>Total</b>	<b>3 072</b>	<b>2 238</b>	<b>1 248</b>	<b>(130)</b>	<b>(248)</b>	<b>(1 990)</b>	<b>354</b>	<b>(12)</b>	<b>4 531</b>
Colonne d'ajustements pro forma non audités					(767) Regroupement d'entreprises			(12) Autres ajustements	

\*(99) m€ de résultat de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par Eutelsat et (31) m€ d'extourne des gains ou pertes antérieurement comptabilisés en autres éléments du résultat global relatifs aux titres OneWeb antérieurement détenus par Eutelsat (gains / pertes compris dans les Réserves et résultat consolidés)

\*\* (232) m€ de mise à la juste valeur des droits orbitaux, (12) m€ de coûts de transaction OneWeb, 3 m€ de charge constatée d'avance au titre de certains avantages au personnel et (7) m€ d'élimination de l'écart d'acquisition enregistré dans le bilan historique de OneWeb

\*\*\* (20) m€ de coûts de transaction Eutelsat, 2 m€ d'écart de change liée aux transactions intra-groupe (« take-or-pay »), 5 m€ d'effet d'impôt

- (e) Dans le cadre de la Transaction, OneWeb supporte des coûts de transaction (incluant des coûts de conseils). Par leur nature, ces coûts ne devraient pas avoir d'impact récurrent sur la performance du Groupe Combiné à l'avenir. L'ajustement pro forma représente l'estimation des coûts de transaction de OneWeb restant à supporter jusqu'à la réalisation de la Transaction, ainsi que certains avantages au personnel dont les droits sont considérés comme acquis par les bénéficiaires de OneWeb après la Date de Réalisation. Dans le Bilan Pro Forma Non Audité au

30 juin 2023, l'ajustement a été reflété sur la ligne « Fournisseurs et comptes rattachés » pour 13 millions de dollars (12 millions d'euros).

Les coûts supportés par OneWeb au 31 mars 2023 et reflétés dans le compte de résultat historique de OneWeb au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élèvent à 21 millions de dollars (20 millions d'euros). Un ajustement pro forma est réalisé dans le Compte de Résultat Pro Forma Non Audité afin d'extourner ces coûts pour 20 millions d'euros en « Autres produits et charges opérationnelles ».

Certains avantages au personnel qui sont réputés être acquis par les bénéficiaires de OneWeb après la Date de Réalisation ont été portés en ajustement pour 3 millions de dollars (3 millions d'euros) :

- en charge postérieure à la Date de Réalisation dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnelles » dans le Compte de Résultat Pro Forma Non Audité pour l'exercice clos au 30 juin 2023, et
- en « Autres actifs courants » pour refléter la charge constatée d'avance qui serait reconnue en Date de Réalisation dans le Bilan Pro Forma Non Audité au 30 juin 2023.

(f) Le remplacement, d'un point de vue comptable, des plans de stock-options OneWeb conduit aux ajustements pro forma suivants :

- dans le Bilan Pro Forma Non Audité au 30 juin 2023, la part des plans de OneWeb allouée en contrepartie transférée s'élève à 17 millions d'euros avec une contrepartie sur la ligne « Autres dettes et passifs financiers courants » pour 16 millions d'euros et sur la ligne « Autres passifs financiers non courants » pour 2 millions d'euros ; et
- dans le Compte de Résultat Pro Forma Non Audité, la charge de paiement en actions comptabilisée par OneWeb dans son compte de résultat historique a été éliminée pour 5 millions de dollars (5 millions d'euros) au 30 juin 2023 sur la ligne « Coûts des opérations ». Cette charge est remplacée par la part des plans de OneWeb allouée en services rendus post-regroupement pour 1 millions d'euros au 30 juin 2023, enregistrés sur la ligne « Coûts des opérations ».

Aucun effet d'impôt n'a été enregistré sur les ajustements pro forma liés aux coûts de transaction (voir (e) ci-dessus), au remplacement des plans d'options d'achat OneWeb (voir (f) ci-dessus) et à l'affectation du prix d'acquisition préliminaire (voir 4.2). En effet, dans son bilan historique au 31 mars 2023, OneWeb n'a reconnu des impôts différés actif sur différences temporaires qu'à hauteur des impôts différés passifs, conduisant à une position nulle d'impôt différé actif net. Il est considéré peu probable que des bénéfices imposables, en contrepartie desquels l'impôt différé actif net pourrait être utilisé, soient disponibles dans un avenir prévisible, à horizon de l'année 2028.

## **5. Autres ajustements pro forma relatifs au Bilan Pro Forma Non Audité et aux Comptes de Résultat Pro Forma Non Audités**

Les ajustements pro forma suivants ont été reflétés :

- (a) Les coûts de transaction d'Eutelsat comprennent principalement des coûts juridiques, financiers et de conseil. Par leur nature, ces coûts ne devraient pas avoir d'impact récurrent sur la performance du Groupe Combiné à l'avenir.

Les coûts supportés par Eutelsat au 30 juin 2023 ont déjà été reflétés dans le bilan et le compte de résultat historiques d'Eutelsat au 30 juin 2023 pour un montant de 38 millions d'euros avant impôt.

Dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées au 30 juin 2023, l'ajustement pro forma représente les coûts estimés restant à supporter par Eutelsat après le 30 juin 2023 jusqu'à la Réalisation, qui sont estimés à 20 millions d'euros. Cet ajustement a été enregistré au Compte de Résultat Pro Forma Non Audité en « Autres produits et charges opérationnelles » et au Bilan Pro Forma Non Audité en « Fournisseurs et comptes rattachés », avec une contrepartie enregistrée en capitaux propres, étant donné que les coûts devraient être encourus avant la réalisation de la Transaction.

- (b) L'ajustement d'impôt présenté sur les lignes « Impôts sur les sociétés » et « Actifs d'impôts différés » représente l'impact fiscal des ajustements pro forma calculé avec un taux de 25,83% au 30 juin 2023 qui correspond au taux applicable en France.

#### **6. Transactions ou changements dans la situation financière d'Eutelsat depuis le 30 juin 2023 ou de OneWeb depuis le 31 mars 2023**

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ne tiennent pas compte des transactions ou des changements dans la situation financière d'Eutelsat depuis le 30 juin 2023 ou de OneWeb depuis le 31 mars 2023 (autres que ceux spécifiquement indiqués dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées).

## 7. Rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les Informations Financières Pro Forma Non Auditées relatives à l'exercice clos le 30 juin 2023 d'Eutelsat Communications SA

A la Directrice Générale de la société Eutelsat Communications SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2021/528 (le «**Règlement Délégué Document d'Exemption**»), nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Eutelsat Communications SA (la «**Société**») relatives à l'exercice clos le 30 juin 2023 (les «**Informations Financières Pro Forma**») et incluses en Annexe C du document d'exemption à l'obligation de publier un prospectus établi par la Société à l'occasion de l'augmentation de capital de la Société en rémunération de l'apport en nature de l'intégralité des actions de catégorie A de la société OneWeb Holdings Limited («**OneWeb**») par les actionnaires de OneWeb (autres qu'Eutelsat S.A.) à la Société (l'«**Apport**») et de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris des actions ordinaires à émettre par la Société en rémunération de l'Apport (le «**Document d'Exemption**»).

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la prise de contrôle de OneWeb résultant de l'Apport par la Société aurait pu avoir sur le bilan consolidé de la Société au 30 juin 2023, et le compte de résultat consolidé de la Société de l'exercice clos le 30 juin 2023 si l'opération avait pris effet au 30 juin 2023 pour le bilan et 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour le compte de résultat. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du Règlement Délégué Document d'Exemption et des orientations de l'ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 1, point 5.9, du règlement délégué (UE) 2021/528 sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières Pro Forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- a) les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- b) cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par la Société.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- du dépôt du Document d'Exemption auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- et, le cas échéant, du dépôt du document d'enregistrement universel de la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers,

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris-La Défense, le 7 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Ernst & Young et Autres

*Achour Messas*

*Nicolas Macé*